



HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'À PRÉSENT.

D'APRÈS L'ANGLOIS

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES, &c.

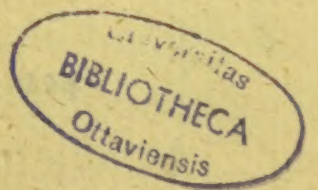
TOME QUARANTE-QUATRIEME.

CONTENANT

LA CONTINUATION ET LA FIN DE L'HISTOIRE DE HOLLANDE OU DES PROVINCES-UNIES, ET LE COMMENCEMENT DE CELLE D'ANGLETERRE OU DE LA GRANDE-BRETAGNE.

ENRICHIE DES CARTES NÉCESSAIRES.



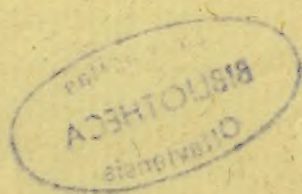


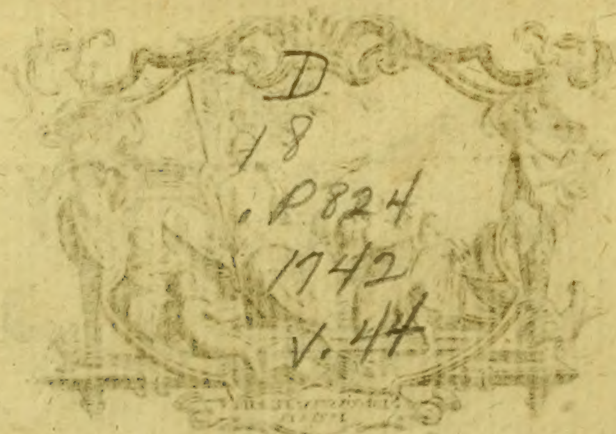
A AMSTERDAM ET SE TROUVE A PARIS,

Chez J. G. MERIGOT le jeune,

Libraire ſur le Quai des Auguſtins au coin de la Rue pavée N°. 38.

M D C C L X X X V I I I.





D
18
.P824
1742
v.44

TABLE
DES
CHAPITRES ET SECTIONS
DE CE QUARANTE-QUATRIEME
VOLUME.



SUITE DU LIVRE TRENTE-TROISIEME.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE HOLLANDE OU DES PROVINCES-UNIES.

LIVRE TRENTE-QUATRIEME.

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

AVIS AU RELIEUR.

Le Tableau intitulé *Division de l'Angleterre* se place devant la Pag. 521

HISTOIRE

HISTOIRE UNIVERSELLE

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'A PRÉSENT.

SUITE DU LIVRE TRENTE-TROISIEME.

HISTOIRE DE HOLLANDE OU DES PROVINCES UNIES.

SECTION VII. *Histoire de la République naissante*, *tyrannisée par le* Duc d'Albe, *depuis* 1567 *jusqu'à* 1574.

Sect. VII. *Hist.* de Hollande. 1567-1574.

1568.

Le Duc d'Albe pour avoir fait tomber les têtes des Comtes d'Egmond & de Hoorn, &, quoiqu'il eût dit que *peu de têtes de saumons valoient mieux que des milliers de têtes de grenouilles*, ne fit plus grace à rien de ce qui lui étoit suspect: (1) il décréta de prise de corps le Prince d'Orange, le Comte d'Hogstrate, le Comte Louis de Nassau, le Comte van den Bergh, le Comte de Culenbourg, & Brédérode. Van Straale, & Casenbrood, attachés au Comte d'Egmond & au Comte de Hoorn, périrent aussi misérablement que leurs maîtres. Le dernier fut écartelé. L'hôtel de Culenbourg, où la Confédération avoit pris naissance, fut rasé. On y éleva une colonne de marbre, sur la base de laquelle on lisoit cette inscription en quatre langues différentes.

Regnante Philippo II. Cath. Hisp. Rege, in his inferioris Germaniæ Regionibus, Gubernante vero ejus nomine Fernando Alvarès de Toledo, Alvæ Duce &c.... Florentii de Pallant Comitis Culenburgii quondam domum solo æquari sancitum est, ob execrandam memoriam repetitæ in ea Conjurationis adversus Religionem Eccl. Cath. Rom. Regiam Majestatem, & ipsas Regiones. Anno Salut. CIↃ. D. LXVIII. 5. Kal. Junii.

Nouvelles exécutions.

Le supplice des deux Comtes ne fut que le signal du carnage. Quatre Protestans furent brûlés vifs. „ On fit, dit Bentivoglio, plusieurs autres exé„ cutions semblables, avec tant d'horreur & d'épouvante de la part du peu„ ple, que l'on n'entendoit de toutes parts que des soupirs, des gémisse-

(1) Mém. pour l'Hist. de Flandres.

„ mens & des plaintes; à quoi le Duc joignit une horrible proclamation „ contre ceux qui étoient ſortis du pays, que l'on y rappelloit ſous peine „ de la perte de leurs biens, s'ils n'y retournoient pas, & où l'on ordon- „ noit une rigoureuſe recherche des biens, dont ils jouiſſoient, avec déſen- „ ſe à qui que ce fût de les cacher. (1)" Tous les Miniſtres, dont on put ſe ſaiſir, allerent groſſir la foule des Martyrs de leur religion; ceux qui leur avoient donné aſyle, ceux qui avoient eu des liaiſons ſecrettes avec eux, ceux enfin qui avoient le plus aſſidument écouté leurs prédications, furent traités avec la même rigueur. Toutes les places, tous les carrefours de Bruxelles étoient teints de ſang. On traînoit ces malheureux au ſupplice, attachés à la queue d'un cheval, les mains liées ſur le dos. On fit périr même des Catholiques, à qui on ne pouvoit reprocher d'autre crime que leur opulence. Parmi ces victimes du fanatisme, il ſe trouva un malheureux, qui fut arrêté, conduit à l'échaffaud, & décapité, ſans avoir été entendu, ſans même qu'on lui eût demandé ſon nom: peu de temps après, cet inconnu fut décrété; on le chercha, on apprit qu'il étoit mort ſous le fer d'un bourreau. On fit le procès à ſa mémoire, & ce procès ne ſervit qu'à faire connoître ſon innocence. Quelques juges, encore capables de remords, parurent touchés de cette injuſtice. L'inpitoyable Vargas n'en parut point ému. „ De quoi vous affligez-vous, leur dit-il: faire périr un innocent, n'eſt- „ ce pas envoyer ſon ame dans le ciel?" (2) Toutes ces horreurs furent approuvées par l'Inquiſition de Madrid, qui déclara, par un décret ſolemnel, „ que tous les ſujets du Roi dans les Pays-bas, tant à l'égard des apoſtaſies, „ héréſies, & révoltes, par leſquelles ils s'étoient ſoulevés contre l'E- „ gliſe & le Roi, qu'à l'égard de ce qu'en feignant d'être Catholiques, ils „ n'avoient point fait ce qu'ils devoient faire, pour s'oppoſer aux hérétiques, „ aux apoſtats & aux ſéditieux, ce qui étoit très facile au commencement, „ méritoient d'être tenus pour leurs fauteurs & infectés de leur héréſie, de „ leur apoſtaſie, de leur ſédition, & que les Nobles, qui avoient préſenté „ requête, au nom des ſujets du Roi contre l'Inquiſition, & avoient encou- „ ragé les hérétiques, les apoſtats, les ſéditieux, étoient coupables du „ crime de Leze-Majeſté au premier chef."

Approuvées par l'Inquiſition d'Eſpagne.

Les loix de l'honneur ne furent pas plus reſpectées que celles de l'humanité. Le Baron de Montigny, frere du malheureux Comte de Hoorn, étoit venu en Eſpagne ſur la parole de la Gouvernante & du Roi. Sa perſonne étoit donc reſpectable. Aucun privilege ne diſpenſe un Souverain de la promeſſe qu'il a faite à l'un de ſes ſujets. Le Baron fut arrêté & conduit à l'Alcazar de Ségovie: à peine y étoit-il enfermé, qu'on vit arriver des pélerins flamands, qui portoient des violons & d'autres inſtrumens, & qui demanderent la permiſſion de lui donner une ſérénade. L'Alcayde ne crut pas devoir refuſer cette conſolation à ſon illuſtre priſonnier. Les muſiciens entrent, accordent leurs inſtrumens, & chantent des chanſons flamandes; du moins l'Alcayde le crut. Ils diſoient en flamand au Baron de Montigny, qu'on lui apportoit des limes pour couper les barreaux de ſa priſon, & des échelles de ſoie pour deſcendre. Ces inſtrumens étoient renfermés dans leurs violons,

Fin tragique du Baron de Montigny.

(1) Bentivoglio P. I. Liv. IV. (2) De Meteren.

qu'ils laisserent, promettant de revenir bientôt pour lui donner un nouveau concert. Jusque-là cette comédie étoit bien jouée. Mais un simple oubli la termina d'une maniere tragique. Les prétendus pélerins n'avoient point dit au Baron où il trouveroit des chevaux pour s'enfuir. Antoine, son Sécrétaire, sortit, prit la poste, & courut après eux, pour leur faire cette importante question. Il les joignit, leur parla, & revint. Mais l'Alcayde vit les chevaux de poste; il demanda qui s'en étoit servi; le postillon répondit que c'étoit le Sécrétaire du Baron. Le gardien commença à se défier des pélerins & d'Antoine. Il défendit de laisser entrer personne dans la chambre du Baron. Le lendemain il visita les mets préparés pour Montigny & trouva dans un pain un billet écrit en flamand, qu'il envoya au Roi. Le Majordôme & le Sécrétaire du Baron furent arrêtés; peu de jours après on s'apperçut qu'un barreau avoit été limé. Le prisonnier fut transféré à Simencas. Il y fut étranglé sur un échaffaud; son Majordôme fut pendu, & le boulanger qui avoit fait le pain, fut fouetté publiquement. (1) Tout le crime de Montigny étoit d'avoir excité Don Carlos à demander le Gouvernement des Pays-bas. Marguerite de Parme en étoit sortie: elle n'avoit plus ni autorité, ni crédit. Quelle que fut sa sévérité, quoiqu'un grand nombre de familles lui redemandât un pere, un fils, un frere immolés à la superstition; quoiqu'elle eût violé & révoqué des promesses solemnelles; cependant on ne la vit point partir sans regret. Son gouvernement parut doux, comparé à la tyrannie du Duc d'Albe; elle étoit devenue si insupportable, qu'une multitude de Flamands se retirerent dans les bois. Ils y vécurent avec les bêtes farouches. Ils en prirent la férocité. Ils pillerent les couvens & les presbyteres & mutilerent les moines & les prêtres. Le Duc d'Albe rendit les paysans responsables du mal qu'éprouveroient leurs pasteurs; & menaça de les traiter ou comme meurtriers, ou comme voleurs, si ceux-ci étoient volés ou assassinés.

Hist. de Hollande. 1567-1574.

Départ de la Gouvernante.

Cependant l'Empereur Maximilien souffroit que le Prince d'Orange levât des troupes en Allemagne. Ce Monarque étoit indigné contre le Duc d'Albe, qui, malgré ses instances, s'étoit hâté de faire décapiter les Comtes d'Egmond & de Hoorn. Il l'étoit plus encore contre Philippe, qui n'avoit répondu à ses prieres que par ces mots injurieux: „ Que l'Empereur se mêle „ des affaires d'Allemagne; celles d'Espagne ne le regardent point. Il feroit „ mieux de s'opposer aux progrès de l'hérésie dans l'Empire, que de don„ ner des conseils à qui ne lui en demande pas." Cette réponse étoit aussi injuste que grossiere. La plupart des Confédérés étant membres du Corps Germanique, leur perte intéressoit l'Empereur; elle intéressoit aussi l'Ordre de la Toison d'or, qui seul, par sa constitution, avoit le droit de les juger. Il se forma divers partis en Allemagne, mais tous mal combinés, & qui se laisserent ruiner en détail, par le peu de concert qu'ils mirent dans leurs opérations. Une de ces troupes fit une tentative sur Ruremonde, mais elle fut taillée en pieces par les Espagnols: une autre troupe se rassembla à Saint Valery en Picardie; elle y fut arrêtée par les ordres de Charles IX, Prince dont l'ame étoit de la même trempe que celles de Philippe & du Duc d'Albe.

Tentatives inutiles.

(1) Ferreras. P. XIV. §. XVI.

Louis de Nassau crut être plus heureux. (1) C'étoit sur Groningue qu'il avoit jetté ses vues. Mais il trouva le Comte d'Arenberg, Gouverneur de cette place, prêt à le recevoir. Cependant il choisit un poste avantageux, & se tint préparé à tout événement. Les Espagnols, impatiens de combattre, sortirent de leurs lignes, malgré la défense de leur Général: il fut contraint de les suivre. L'action fut sanglante, les Espagnols furent défaits. Le Comte d'Arenberg & Adolphe de Nassau, frere de Louis, demeurerent sur le champ de bataille. Cette victoire n'eut point de suite. Louis ne put ni venger son frere, ni s'emparer de Groningue. Ce qu'il y eut de plus affreux, c'est que les prisonniers, qui étoient tombés entre les mains des Espagnols à l'attaque de Ruremonde, furent conduits au supplice. La Nation vit surtout avec douleur périr de Villiers d'Huy, & d'autres gentilshommes recommandables par leur naissance & par leurs qualités personnelles.

Défaite des Espagnols.

Le Duc d'Albe vit accourir sous ses enseignes, quinze cens cavaliers Allemands sous la conduite de Henri Duc de Brunswic, mille Bourguignons commandés par Norcherme, & trois Régimens commandés par le Comte de Reuls, par Barlemont de Hiergues, & par Roblès de Bissy. Ces auxiliaires & les troupes Espagnoles se rendirent à Overissel, où le Duc d'Albe devoit en prendre le commandement. Les Comtes Louis de Nassau, d'Hogstrate, & de Schouwenbourg, se retirerent vers la riviere d'Ems, dans un terrein marécageux, résolus d'y attendre le Prince d'Orange. Mais ils n'eurent pas le temps de rompre les digues. La sédition, suite ordinaire de la disette, s'éleva dans le camp. A l'aspect de l'ennemi, ces soldats mutinés prirent la fuite; ils furent poursuivis & taillés en pieces. Les Comtes de Nassau & d'Hogstrate allerent rejoindre le Prince d'Orange, qui s'avançoit par le Brabant à la tête de vingt-huit mille hommes. Cette armée traversa la Meuse avec tant de rapidité, que le Duc d'Albe refusa de le croire. „ Pensez-vous „ donc, dit-il, qu'ils aient des ailes (2) pour franchir ainsi ce fleuve?" Dans l'étonnement où il étoit, les Espagnols étoient défaits, si le Prince d'Orange étoit venu fondre sur lui; mais les soldats voulurent, avant de combattre, laisser secher leurs habits appésantis par l'eau: ce délai fut la cause du peu de succès de cette campagne. Le Prince d'Orange agit plutôt en soldat furieux qu'en Général. Il envoya défier le Duc d'Albe. Ce cartel fut reçu avec mépris, & le trompette qui l'apportoit, fut pendu, contre le droit des gens & les loix de la guerre. Nouveau Fabius, le Duc d'Albe résolut de vaincre sans combattre. Il ne fit qu'observer l'ennemi, le harceler, lui enlever ses foibles convois, le ruiner par des escarmouches. Heureux & habile dans le choix des postes, il sçut si bien se camper, qu'on ne put jamais le contraindre à sortir de ses lignes. Cette conduite étoit sage. Si le Prince d'Orange étoit vaincu, il ne perdoit qu'une armée. Si la victoire se déclaroit pour lui, le Duc d'Albe perdoit des provinces. D'ailleurs le Prince manquoit de vivres & d'argent. La disette devoit bientôt le forcer à la retraite; & la nécessité du pillage le rendoit odieux aux paysans. En effet la désertion commença bientôt, & s'accrut chaque jour. Le Prince ne put retenir auprès de lui que quelques débris, dont il dirigea la marche vers la France, où il espéroit

Sédition dans le camp des confédérés. Ils sont mis en déroute.

Sage conduite du Duc d'Albe.

(1) De Meteren & Bentivoglio. (2) Le Clerc.

trouver des fecours. Mais tout trembloit devant la cruelle Médicis ; & le Prince ne rencontra que des périls & des pieges, dans ce royaume où il cherchoit un appui. (1) *Hist. de Hollande. 1567-1574.*

Le Duc entra en triomphe dans Bruxelles, donna des fêtes, (2) des tournois, dans ces lieux qu'il avoit inondés de fang, & fit bientôt fuccéder les fupplices, les profcriptions à ces fêtes. L'Inquifition reprit le cours de fes cruautés; l'innocence, & le crime tremblerent également. Les artifans s'enfuirent ; l'Angleterre leur offrit un afyle & s'enrichit de leur induftrie. La tolérance fut toujours la véritable fource des richeffes. Le Génie des arts n'habite point où regne le Fanatifme. Cependant le Duc crut avoir conquis les Pays-bas pour les avoir appauvris & dépeuplés. Ses exploits furent célébrés dans cette capitale du monde, où l'on avoit chanté ceux de Scipion. Le Pape lui envoya une toque & une épée, qu'il avoit bénies lui-même: on ne lui envoya point d'indulgences, c'eut été faire injure à un fi faint perfonnage, & tant de maffacres fanctifiés par le motif dont le Duc fe difoit animé, méritoient la reconnoiffance de l'Eglife & non fa miféricorde. C'eft ainfi qu'on jugeoit à Rome. Nous ignorons fi le Duc poffédoit quelques vertus chrétiennes ; mais s'il lui en reftoit quelqu'une, ce n'étoit certainement ni la charité, ni l'humilité. Après avoir fait achever la citadelle d'Anvers, il y éleva lui-même un monument à fa gloire. C'étoit une ftatue, faite avec le Canon qu'il avoit pris aux Confédérés. „ Elle le repréfentoit la tête nue, le bras droit défarmé, étendu fur la „ ville, & foulant aux pieds deux autres ftatues d'airain, qui repréfentoient „ la Nobleffe & le Peuple de Flandres, ayant un grand nombre de mains „ remplies de requêtes, de bourfes, de haches rompues, de flambeaux, „ & de maillets, avec des mafques fur le vifage: de leurs oreilles on voyoit „ pendre des écuelles de bois, & ils avoient à leur cou des befaces, qui „ font les meubles ordinaires des *Gueux*. De ces befaces fortoient des „ ferpens, des couleuvres, des mafques, & d'autres figures fymboliques, „ qui fignifioient la malice, la fraude, & l'avarice. On avoit gravé cette „ infcription fur la bafe, qui étoit de marbre: *A Ferdinand Alvarès de* „ *Tolede, Duc d'Albe, Gouverneur des Pays bas, pour Philippe II. Roi* „ *d'Efpagne, Miniftre très fidele* d'un très bon Roi, *pour avoir étouffé* „ *la Sédition, chaffé les Rebelles, reftitué la Religion*, rétabli la Juftice, „ *& affuré la paix aux Provinces.* Au côté droit du piedeftal, on „ voyoit un berger qui menoit paître fes brebis ; des loups & des lions „ fuyoient devant lui." Il eft bon d'avertir le Lecteur que le Duc d'Albe étoit le berger, & que les partifans de la tolérance étoient les loups. „ Des chats-huants, des chauves-fouris fe retiroient à la clarté de l'aurore „ qui fe levoit & qui chaffoit tous ces animaux par fa lumiere, avec un „ mot grec qui fignifioit *l'aurore chaffant le mal.*" C'étoit encore le Duc d'Albe qui étoit ce foleil naiffant, qui apportoit la lumiere & l'abondance. „ Au côté gauche on avoit gravé, *au Dieu de nos peres;* & un „ peu plus bas la Piété avec quantité de trophées, & de machines de

1569. Orgueil du Duc d'Albe.

(1) Grotius Annal. Liv. II. (2) Hift. Eccléf. de Fleuri.

„ guerre qui marquoient sa Victoire. Enfin au dessous de la statue, on „ lisoit ces mots: *Ouvrage de Jungeling, fait du Canon pris sur l'ennemi.*"

Ce monument lui fait des ennemis, même en Espagne.

Il faut convenir que le plus impudent flatteur de la cour n'auroit pas loué le Roi avec plus d'intrépidité que le Duc d'Albe se louoit lui-même dans ce monument qui ne plut qu'à lui & au statuaire. Les Flamands ne le virent qu'avec les yeux de l'indignation, les Espagnols avec ceux de l'envie. Philippe même en fut jaloux; il fit ôter cette statue quatre ans après. Ruy Gomès de Silva, ancien concurrent du Duc d'Albe, plaisanta beaucoup sur le titre de *très fidele Ministre* qu'il s'étoit donné. Cependant le Gouverneur bravoit également l'horreur qu'on avoit conçue pour lui dans les Pays-bas, & le ridicule dont on le couvroit au-delà des Pyrénées. Le *Conseil des troubles* continuoit ses perquisitions. On punit & ceux qui avoient témoigné quelque joie des premiers succès du Prince d'Orange, & ceux qui avoient paru affligés de la défaite entiere de son armée. Contre l'usage de l'Eglise, on baptisa de nouveau les enfans qui avoient été baptisés par les Protestans. On parla ensuite d'une Amnistie générale, mais elle ne regardoit que ceux qui n'avoient favorisé ni le Protestantisme, ni la Confédération. Ce pardon en un mot n'étoit que
1570. pour ceux qui n'en avoient pas besoin. (1) Les Privileges des provinces & des villes demeuroient à la discrétion du Roi; le tribunal sanguinaire subsistoit toujours; les biens confisqués n'étoient point restitués; on condamnoit aux mêmes supplices les fauteurs & les auteurs des anciennes séditions. Voilà ce que le Duc d'Albe appelloit un acte de clémence, une amnistie générale. Enfin on s'apperçut bientôt que le projet du conseil de Madrid étoit d'épuiser tout l'or des Pays-bas, pour payer les dettes de la Monarchie, réparer ses pertes, & soutenir ses guerres. Le Duc demanda d'abord le centieme de tous les revenus, sans en excepter ceux des Ecclésiastiques; puis il exigea le vingtieme de tous les immeubles, enfin le dixieme de toutes les choses qui seroient vendues. Ces impôts accabloient à la fois la Noblesse, le Clergé, & les Négocians. Ceux-ci étoient déja à demi-ruinés par la désertion de leurs ouvriers. On envoya des soldats chez ceux qui firent quelque résistance. Les villes, qui présenterent des remontrances, furent privées du droit de suffrage dans les assemblées. Quelques communautés appellerent au Roi de la rigueur de ces ordonnances. De nouvelles amendes furent tout le fruit de leur appel. Le Président Viglius, qui s'étoit montré jusqu'alors un peu partisan de la tyrannie Espagnole, profita de l'ascendant que lui donnoient les services qu'il avoit rendus à la Monarchie. Il osa élever la voix en faveur de sa patrie; (2) il représenta au Duc „ qu'il falloit considérer l'état des divers pays; que l'Espagne étoit une contrée vaste & féconde, défendue par des montagnes & par les mers; que les Pays-bas étoient stériles & peu étendus, que le commerce & surtout les manufactures de draps faisoient toutes leurs richesses, qu'ils étoient entourés de peuples toujours prêts à donner un asyle à l'industrie persécutée, & chez qui afflueroient les ouvriers Flamands, si

Nouveaux impôts.

Remontrances de Viglius.

(1) Grotius Annal. Liv. II. (2) Le Clerc Liv. II.

on les accabloit d'impôts; que Philippe de Bourgogne n'avoit rendu ces Provinces floriſſantes, qu'en ſupprimant la plupart des ſubſides; qu'il avoit accordé des privileges aux étrangers, pour les attirer dans ces ports; qu'une conduite contraire alloit ruiner le pays; que les Flamands n'avoient jamais payé d'impôts perpétuels, mais ſeulement des ſubſides proportionnés aux circonſtances & réglés par les Etats. Ce diſcours fut ſans effet & l'on fut fort étonné que l'Orateur l'eut prononcé impunément.

Hiſt. de Hollande. 1567-1574.

A ces perſécutions, à ces impôts, à la déſertion, ſe joignit un autre fléau plus terrible encore. La mer rompit ſes digues, inonda une vaſte étendue de pays, enſévéliſſant ſous ſes eaux les hommes, les beſtiaux, les villages. Il falloit ſe défendre à la fois contre la nature, & contre les hommes. Dans Bruxelles, les marchands refuſerent de payer le dixieme (1) & fermerent leurs boutiques. Auſſitôt des gibets ſont dreſſés; les bourreaux attendent leur proie. Cependant le Duc d'Albe n'oſa ſévir. 1571. Les mouvemens du Prince d'Orange l'inquiétoient. Il avoit demandé vainement des ſecours en Suede, en Dannemarc. La Reine d'Angleterre elle-même avoit banni ſes partiſans de ſes Etats. Mais en France, Charles IX, qui careſſoit les Proteſtans pour mieux les tromper, feignit de ſe livrer à leurs conſeils, de vouloir venger François I, & les colons recemment maſſacrés dans la Floride, enfin réprimer l'ambition du Monarque Eſpagnol. On envoie au Prince d'Orange de l'argent & des inſtructions; on équipe une flotte à la Rochelle; on inſulte le pavillon Eſpagnol. Le Prince écrit auſſitôt aux amis qu'il avoit dans les Pays-bas. Il leur promet l'appui de la France. Il réſolut de ſe rendre d'abord maître de la mer; cette entrepriſe lui ſembloit facile. Les malheureux ouvriers bannis de leur patrie, d'utiles artiſans étoient devenus pirates. Ils infeſtoient les mers. Ils avoient pris d'abord pluſieurs vaiſſeaux; & ces conquêtes leur avoient ſervi à en faire d'autres. Ces brigands, ennemis de tous les hommes, infracteurs de toutes les loix, fléaux de tous les rivages, ne reſpectoient qu'un maître. (2) C'étoit le Prince d'Orange. Ils tenoient de lui leurs brevets & la permiſſion de faire en tous lieux le plus grand mal poſſible. Ils s'étoient encore choiſi un Amiral, mais dont l'autorité étoit foible. C'étoit Guillaume Comte de la Marck, plus connu ſous le nom de Lumay. C'étoit un homme féroce, plus digne de ſervir le Duc d'Albe que la cauſe commune. Il étoit, comme tous ſes matelots, avide de ſang & de butin. Cette flotte recommença la guerre, & jetta les fondemens de la liberté Belgique. La plupart des grands Etats doivent leur origine à des troupes de brigands. Les vents les pouſſerent vers l'Iſle de Vorne; ils y deſcendirent & s'emparerent du port de Brille. Maximilien de Boſſu, Gouverneur de la Hollande, accourut pour ſauver ou reprendre la place. A l'aſpect de ſes troupes, les pirates brûlerent leurs vaiſſeaux, pour dérober du moins cette proie à l'ennemi. Mais le ſpectacle des 1572. flammes jetta une ſi grande terreur parmi les ſoldats du Gouverneur, qu'ils s'enfuirent. A ſon retour il voulut traverſer Rotterdam. Les habitans exigerent que l'armée n'entrât que par pelotons, que les derniers n'entraſ-

Charles IX feint de favoriſer les Mécontens.

Armée navale de Pirates.

(1) Grotius Annal. Liv. II. (2) Hiſt. de Guillaume Prince d'Orange.

SECT. VII. *Hist.* de Hollande. 1567-1574.

ſent, que lorſque les premiers ſeroient ſortis; de maniere qu'il n'y en eût jamais aſſez dans l'enceinte des murs pour y cauſer quelque déſordre. Ces conditions acceptées par le Comte de Boſſu, furent violées par l'inſolence de ſes ſoldats, peut-être même par ſon ordre. L'armée entra toute entiere & ſe répandit dans les différens quartiers. Le fruit de l'induſtrie devint la proie du ſoldat. Le ſang coula de toutes parts. Le Hollandois auſſi brave que laborieux, voulut dérober aux brigands ces richeſſes qui lui avoient coûté tant de ſueurs. Il fut la victime de ce ſentiment ſi naturel & ſi juſte, qui nous attache à une propriété acquiſe par le travail. Rotterdam fut traité comme une ville priſe d'aſſaut. Pillage, viol, aſſaſſinat, incendie, toutes les horreurs que peut commettre le ſoldat abandonné à ſa propre licence, cette ville en fut le théâtre. Ces brigands beaucoup plus coupables, que les corſaires qui les avoient fait fuir, ſortirent enfin de Rotterdam, chargés de dépouilles, & auſſi fiers que, ſi après un long ſiege, dans une guerre légitime, ils avoient triomphé de la réſiſtance d'une ville ennemie. Le bruit de ce déſaſtre ſe répand auſſitôt dans toute la Hollande. On frémit, on s'attend à éprouver le même ſort; on croit voir déja l'avide Eſpagnol courant de villes en villes, exerçant les mêmes cruautés, les mêmes brigandages. On s'arme, on s'anime à la défenſe commune; les Magiſtrats veulent réprimer cette premiere émeute, dont les ſuites peuvent être funeſtes au peuple, qui l'a excitée. On les perſuade, on les entraîne, & la révolte devient générale.

Pillage de Rotterdam.

Le Duc d'Albe avoit mépriſé cette nation, qui poſſédoit tous les arts, excepté celui de la guerre; il voyoit les Hollandois tranquilles, quand le reſte de la Flandre ſe ſoulevoit; il les croyoit ſans énergie & ſans courage; il avoit négligé d'élever des citadelles, qui auroient contenu leurs villes. Il avoit même rappellé de leur pays les garniſons Eſpagnoles & les avoit envoyées à Utrecht, où elles avoient mis tout à feu & à ſang, pour châtier cette ville qui refuſoit de payer les ſubſides. (1) Il avoit voulu faire élever une fortereſſe près de Fleſſingue; les travaux étoient commencés. Mais les habitans condamnerent au dernier ſupplice Piacéco, Ingénieur chargé de diriger cette entrepriſe. Le peuple eſt extrême en tout. Cet arrêt de mort étoit auſſi injuſte, que ceux que lançoient les Inquiſiteurs. Les Eſpagnols furent chaſſés de la Zélande; on y reçut à leur place des François, des Anglois, protecteurs auſſi dangereux que des ennemis. La Gueldre, la Friſe, le canton d'Overyſſel étoient tantôt ravagés, tantot défendus par divers partis, que commandoient les Comtes de Héremberg, de Nedervorner, de Schouwenbourg. Le Prince d'Orange ne voyoit qu'avec inquiétude la Nation ſe ſoulever avant d'être unie, tant de petites ligues partielles nuire à la ligue générale qu'il avoit projetté. Il craignoit que ſon deſſein n'avortât pour avoir éclaté trop tôt. En effet les Eſpagnols remportoient de grands avantages ſur terre; mais ſur la mer la fortune des armes ne leur fut point favorable. Toute une flotte que commandoit le Duc de *Médina Cœli* fut priſe par les Zélandois. Peu s'en fallut qu'il ne tombât lui-même en leur pouvoir. Il venoit prendre

Révolte des Hollandois.

(1) Grotius Annal. Liv. II.

dre la place du Duc d'Albe. Tel étoit l'effet qu'avoit produit sa statue. Elle l'avoit perdu dans l'esprit de Philippe. On lui pardonnoit à Madrid ses cruautés, ses exactions, ses injustices, la ruine des Pays-bas, d'avoir rendu le nom Espagnol exécrable en Flandres, comme dans le Mexique, mais on ne lui pardonnoit pas sa vanité. Quand le Duc de Medina-Cœli vit sa flotte prise, les Provinces soulevées, & le mal devenu incurable, il en laissa à son concurrent l'embarras & la honte, & renonça au rang qu'il avoit brigué avec tant d'empressement. Le Duc d'Albe commit une faute, qu'on n'auroit pas attendue d'un homme, qui jusqu'alors avoit fait autant admirer sa prudence, qu'il faisoit détester sa férocité.

Hist. de Hollande. 1567-1574.

Disgrace du Duc d'Albe.

1572.

Le Prince d'Orange rassemble des troupes.

Cependant le Prince d'Orange étoit parvenu à rassembler quinze mille fantassins & sept mille chevaux. Cette armée se seroit bientôt dissipée faute de subsistance, si les Confédérés n'eussent accordé au Prince des secours considérables. Ils lui envoyerent cent mille florins, & se rendirent caution des autres sommes qu'il faudroit ajouter à celle-ci pour l'entretien & la solde des troupes. Les Etats reconnurent le Prince pour Gouverneur des Provinces de Hollande, de Zélande & d'Utrecht, *tel que le Roi l'avoit établi* (1); car c'étoit au nom même de Philippe, qu'on se préparoit à lui faire la guerre. Les Confédérés n'osoient point encore lever l'étendard du mécontentement Toujours fideles en ce qu'ils devoient au Souverain, ils sembloient n'avoir pris les armes que contre son Ministre; & la haine que l'on montroit pour se venger des violences du Duc d'Albe, a été la véritable cause du desir de l'indépendance. Le Prince d'Orange lui-même rejettoit constamment les offres que lui faisoient les plus hardis des Confédérés, de lui décerner la Souveraineté. Sa modération & son désintéressement lui gagnoient tous les cœurs. Il ne laissoit échapper aucune occasion de rendre la domination Espagnole de plus en plus odieuse, par le contraste qu'il établissoit entre sa maniere de gouverner les peuples, & celle que les Espagnols avoient observée. Le Comte de la Marck, Lumay, à qui il avoit confié le commandement des troupes pendant son absence, avoit abusé de l'autorité passagere dont il étoit revêtu. Les François qu'il avoit à ses ordres, avoient exercé des violences odieuses contre les prêtres Catholiques & même contre les ministres Protestans. Ces excès avoient décrédité le parti des Confédérés dans l'esprit des Belges & des Puissances voisines. (2) Le Prince d'Orange signala son arrivée en faisant arrêter cet officier, bien différent en cela du Duc d'Albe, qui combloit de faveurs ceux qui à son exemple accabloient le peuple d'outrages & le ruinoient par leurs rapines. (3) On commença même le procès du Comte, mais les circonstances ne permirent pas qu'on le poursuivît.

Les Etats lui déferent le gouvernement.

Il fait arrêter le Comte de la Marck.

Le Prince d'Orange n'entreprenoit rien d'important, qu'il n'eût auparavant consulté les Etats. En admettant ainsi le peuple au partage de son autorité, il la rendoit absolue: il eut bientôt recours à un nouvel expédient

(1) Grot. Lib. II. (2) Grot. ibid.

(3) Les historiens varient sur l'époque de la détention du Comte de la Marck. Grotius la place immédiatement après le retour du Prince d'Orange. Strada, au contraire, dit que le Prince ne fit arrêter la Marck qu'après la prise de Harlem. Meursius rapporte cet événement à l'an 1573.

SECT. VII. *Hist.* de Hollande. 1567-1574.

On ajoute douze villes, aux six qui avoient le droit de délibérer avec la Noblesse sur les affaires publiques.

pour s'assurer la prépondérance dans les assemblées. Il n'y avoit eu jusqu'alors que six villes, qui eussent le droit de délibérer avec la Noblesse sur les affaires. C'étoient Dordrecht, Harlem, Delft, Leide, Amsterdam & Tergou. Le Prince d'Orange accorda le même privilege à douze autres. Il choisit donc dans la partie méridionale de la Hollande, Rotterdam, Gorcum, Schiedam, Schoonhove & la Brille; dans la septentrionale, Alcmar, Hoorn, Enkhuyze, Edam, Monnikendam, Medemblic & Purmerend. (1) La reconnoissance devoit faire autant de créatures au Prince d'Orange, de tous ceux qu'il nomma pour être les réprésentans de ces villes. Mais il eut la douleur de voir plusieurs de ceux à qui il offrit ces nouvelles dignités, les accepter avec répugnance, ou les refuser avec dédain. L'ambition étoit moins forte dans tous les esprits, que la crainte des vengeances de Philippe. La plupart craignoient que le rang auquel on vouloit les élever, ne devînt un jour pour eux un dégré pour monter à l'échaffaud. Ils préférerent à des honneurs qui pouvoient leur devenir funestes, l'avantage plus réel de rester cachés dans la foule. Ils espéroient qu'au cas que la fortune se déclarât en faveur du Monarque Espagnol, il leur seroit plus aisé de soustraire leurs têtes au glaive vengeur de ce maître inexorable.

La religion Catholique est proscrite.

Guillaume, Dictateur des Provinces Unies, ne négligeoit rien pour rompre tous les liens qui pouvoient attacher encore les Belges à la domination Espagnole. Le culte de l'église Romaine fut banni (2) des temples, & l'on reçut publiquement la doctrine que l'on enseignoit à Geneve & dans le Palatinat. On abolit le tribunal odieux, établi sous le nom d'*Inquisition*. On abrogea les loix imaginées par le despotisme des prêtres, pour gêner les consciences & détruire le privilege le plus précieux aux hommes, contre lequel les rois eux mêmes ne peuvent rien par eux seuls: le droit de penser librement. Les Belges pensoient, dit un historien, (3) „ que personne ne „ tombe dans l'erreur volontairement, ni ne croit par force; que les sentimens véritables, touchant la religion, nous sont inspirés par la Divinité, „ & que le culte qui n'est pas volontaire ne lui est nullement agréable. Les „ opinions erronnées ne se guérissent pas, selon eux, par la force & par „ des commandemens impérieux, mais par la raison & en donnant du tems „ à ceux qui sont dans l'erreur pour se désabuser." Tels étoient dès-lors les principes de tolérance qui furent toujours la base du Systême politique des Provinces-Unies; ils furent une des principales causes de la splendeur & de la puissance de cette République. Si la Religion Catholique fut la seule dont les Etats ne permirent point le libre exercice, c'est qu'elle étoit si intimément liée à la Domination Espagnole, qu'ils regarderent comme impossible d'anéantir l'une, si l'on ne proscrivoit l'autre. (4)

(1) Grot. Ann. Lib. II.

(2) On crut que c'étoit se conformer à la loi la plus juste, à celle du talion, que de ne pas tolérer les intolérans. On pensa que toute Religion, qui ordonnoit d'être juste & charitable étoit bonne; que la Morale étoit plus importante que les Dogmes; que Dieu avoit les yeux plus attachés sur les actions des hommes que sur leurs opinions, & qu'enfin une offrande présentée par des mains pures lui étoit toujours agréable, de quelqu'habit que fût revêtu le sacrificateur & dans quelque langue que ses vœux fussent exprimés.

(3) Hist. des Prov. Unies par le Clerc. Tom. I. Liv. II.

(4) Remarques sur l'état des Prov. Unies, par le Chev. Temple. Chap. V.

Hist. de Hollande. 1567-1574.

Les peuples payent de grandes contributions pour l'entretien de la guerre.

On vit alors ce que peut l'amour de la liberté dans des cœurs aigris par plusieurs années d'une servitude humiliante. Ces mêmes villes qui s'étoient exposées à toutes les rigueurs de la guerre pour ne point payer le dixieme de leurs biens, ne refuserent plus aucuns subsides, dès qu'ils furent destinés à entretenir la guerre contre leurs tyrans. Les sommes que les Provinces-Unies payoient chaque année, excédoient de beaucoup celle que le Duc d'Albe exigeoit. Mais le peuple sacrifioit avec plaisir sa fortune, dès qu'on lui promettoit en échange la Liberté. (1)

Succès du Prince d'Orange.

Cependant le Prince d'Orange avoit passé le Rhin à la tête de son armée. Les habitans de Ruremonde lui refuserent des vivres. Le châtiment sévere qu'il en tira, dût intimider les autres villes qui pouvoient être encore attachées aux Espagnols. Ruremonde fut saccagée & mise au pillage. Le Prince d'Orange ne put arracher des mains des soldats, quelques ecclésiastiques que ces barbares immolerent à leur haine contre la religion Catholique. Ils répéterent les mêmes horreurs dans presque toutes les villes qui tomberent dans les mains des Confédérés. (2) Le Prince d'Orange n'avoit qu'une autorité foible sur cette soldatesque effrénée, composée d'un ramas de gens acoutumés dans les guerres civiles à se repaître de sang & de carnage. L'armée pénétra dans le Brabant, sans que les Espagnols s'opposassent à son passage. Nivelle, Diest, Sichem, Tirlemont, Malines, Oudenarde & Dendermonde reçurent des garnisons confédérées: (3) Bruxelles seule résista aux efforts du Prince d'Orange.

Louis de Nassau vient en France.

L'objet du Prince en s'avançant dans le Brabant avoit été de secourir Louis Comte de Nassau, son frere, assiégé dans Mons par les Espagnols. Louis, après s'être emparé de Mons avoit bien prévu que le Duc d'Albe ne le laisseroit point jouir tranquillement de sa conquête. Il alla solliciter des secours à la cour de France. Il y avoit été attiré par l'Amiral de Coligni. Ce malheureux chef du parti Protestant en France, qui tant de fois avoit rejetté les offres insidieuses de Charles IX, & qui peu de temps auparavant avoit répondu à un émissaire du Roi qui lui proposoit de revenir à Paris, *qu'il n'y avoit point en France de Comte d'Egmont*, (4) s'étoit enfin laissé séduire par les caresses artificieuses de Catherine de Médicis & de son fils. Il jouissoit alors en apparence à la cour du plus grand crédit. Rome & Madrid étoient en proie aux plus vives alarmes. L'Amiral présenta le Comte de Nassau au Roi: Charles le combla de caresses, (5) lui promit de déclarer la guerre à l'Espagne, & le renvoya plein de la douce espérance de recevoir bientôt de puissans secours. En effet Jean-Auguste, Baron de Genlis, s'avança à la tête de six mille hommes pour secourir Mons. Le Duc d'Albe instruit de la marche des François, envoya à leur rencontre Frédéric de Tolede, son fils. Le Baron de Genlis eut dû éviter le combat,

(1) Grot. Lib. II.
(2) Meursius Rer. Belgic. Lib. III. p. 171.
(3) Strada de bell. Belgic. Lib. VII.
(4) Strada ibid.
(5) Théod. Agr. d'Aubigné Hist. Univers. Tom. II. Liv. I. Chap. II. Mezeray Hist. de France. Mezeray Regne de Charles IX.

Le Baron de Genlis est défait par Frédéric de Tolede.

jusqu'à ce qu'il eût pu se joindre au Prince d'Orange; mais emporté par une envie excessive de se signaler, il marcha aux ennemis & fut défait. Douze cens François resterent sur le champ de bataille, Genlis lui-même fut obligé de rendre les armes. Frédéric ternit l'honneur qu'il venoit d'acquérir, en faisant pendre les prisonniers François. (1) Le Général seul fut respecté; tout le reste des prisonniers fut pendu. Cette infraction des loix de l'honneur & de la guerre ne fut point vengée; la cour de France ne s'en plaignit point. Son silence prouve assez qu'elle n'avoit permis aux Calvinistes d'épouser la querelle des Flamands, que pour les envoyer à la boucherie. Quant à ceux qui avoient cherché leur salut dans la fuite, ils furent massacrés par les paysans; de sorte qu'on ne recueillit pas même les débris de cette armée. Ce qu'il y a de plus inconcevable, c'est que cette victoire ne coûta que trente hommes aux Espagnols; d'où l'on pourroit conclure qu'il y avoit des traîtres dans l'armée françoise.

Défaite de l'armée du Prince d'Orange.

Le Prince Guillaume d'Orange à la tête de six mille chevaux & d'onze mille fantassins, soumettoit le Brabant & dirigeoit vers Mons sa marche triomphante, résolu de secourir son frere. Il y arriva dans le temps où les Espagnols célébroient par des salves d'artillerie, l'abominable massacre de la Saint Barthélemi, célébré aussi à Rome par l'infaillible Pontife qui en rendit à Dieu de solemnelles actions de graces: époque à jamais exécrable dans les Annales de la France, de l'Eglise & de l'Humanité! Le Prince trouva les retranchemens du Duc d'Albe inaccessibles. Il s'efforça, mais envain, de l'attirer au combat. Surpris lui-même dans son camp, attaqué jusques dans sa tente pendant son sommeil, il ne dut la vie qu'à sa chienne, qui le réveilla par ses cris & en lui grattant le visage avec ses pattes. Il eut le temps d'appeller du secours & de se mettre en défense. Mais bientôt il décampa, licentia son armée & abandonna ses conquêtes. Louis de Nassau voyant les enseignes de son frere s'éloigner & ne pouvant plus compter sur les secours de la France, rendit la place à des conditions honorables & se retira à Dillembourg. (2) Le Duc d'Albe abusa de la victoire, comme on avoit dû le prévoir. La ville de Malines fut livrée au pillage. Les soldats chargés de dépouilles allerent les vendre à Anvers, ou plutôt les donner au plus vil prix. Un Jésuite engagea les marchands à profiter de cette profusion, non pour s'enrichir, mais pour restituer aux malheureux habitans de Malines, pour la même somme, tout ce qu'ils auroient acheté. Son conseil fut suivi. Cet immense butin ne coûta que cent mille francs; tant le soldat étoit impatient de se délivrer de ce fardeau. Ainsi tout fut rendu aux Malinois, & ces richesses retournerent à leur source. Mais les autres villes n'eurent pas le même bonheur. Les soldats livrerent aux flammes, ou ensévélirent sous les eaux ce qu'ils ne purent emporter. Zutphen emportée d'assaut par Frédéric, fut un théâtre d'horreur & de carnage. Semblable au jeune tigre, qui, dès qu'il a quitté la mamelle de sa mere, cherche à se repaître de sang, le digne fils du Duc d'Albe avoit déjà toute sa férocité. Il fit d'abord périr

Cruautés des Espagnols.

(1) Strada Liv. VII.
(2) Strada ibid. Meursius rer. Belgic. Lib. III.

au milieu des ſupplices un grand nombre d'habitans, enfin, ennuyé de la lenteur des bourreaux, il fit paſſer tout le reſte au fil de l'épée.

Hiſt. de Hollande. 1567-1574.

Le Brabant, la Gueldre & l'Overyſſel furent ſoumis par le Duc, ou par ſon fils. La Hollande & la Zélande étoient les ſeules Provinces qui paruſſent diſpoſées à ſe défendre contre les Eſpagnols. Frédéric marcha vers Narden, petite ville de Hollande. Les habitans promirent de ſe rendre, pourvu qu'on ne fît point entrer plus de cent Eſpagnols dans la place, & qu'on leur conſervât leurs biens & leur vie. Frédéric parut content de ces conditions; mais tandis que les habitans ſe raſſemblent par ſon ordre, dans une égliſe pour y prêter ſerment au Roi, les Eſpagnols pénetrent de toutes parts dans Narden & inveſtiſſent l'égliſe. Frédéric, comme s'il eût craint que ſes ſoldats tout féroces qu'ils étoient, ne balançaſſent à maſſacrer une troupe de citoyens déſarmés, donna lui-même l'exemple & le ſignal du carnage en tuant de ſa main un Bourguemeſtre. En un moment l'égliſe eſt jonchée de cadavres & inondée de ſang: les ſoldats excités par leur chef vont juſque dans les hôpitaux, arrachent de leurs lits les malades & les maſſacrent.

Narden eſt ſaccagée. Cruautés des Eſpagnols.

Tant de cruautés & d'horreurs releverent plutôt le courage des Confédérés qu'elles ne l'abattirent. Elles firent plus pour le ſalut des Provinces, que n'eût fait le Prince d'Orange ſuivi d'une armée: c'eſt l'effet ordinaire des perſécutions politiques ou religieuſes, de faire naître des héros ou des martyrs. L'amour de la patrie & de la liberté ſe dévéloppa alors avec plus d'énergie, & ces marchands ſi mépriſables aux yeux des Eſpagnols, commencerent à montrer des vertus dignes des héros de Rome & d'Athenes. Jamais l'enthouſiaſme de la liberté ne parut avec plus d'éclat, que dans le ſiege mémorable de Harlem. (1) Fréderic avoit offert aux habitans des conditions avantageuſes, s'ils vouloient rentrer ſous l'obéiſſance de Philippe; mais ils les rejetterent avec mépris. Pour ſe fermer à eux-mêmes tout chemin à un accommodement, (2) ils entrent dans les égliſes, mutilent les ſtatues des ſaints, les portent ſur les remparts, & leur font mille outrages à la vue des Eſpagnols. Les femmes mêlées parmi les hommes leur diſputoient les périls & les égaloient en intrépidité. L'épouſe combattoit à côté de ſon époux, & la mere à côté de ſon fils. Kennava étoit à la tête de ces héroïnes; on la voyoit ſans ceſſe dans les fortifications encourager les travailleurs, ou dans les ſorties donner à ſa troupe l'exemple de la bravoure.

Les Eſpagnols forment le ſiege de Harlem.

Les femmes le diſputent aux hommes en courage dans ce ſiege.

Saint Aldegonde & Riperda qui commandoient dans la place, ne négligeoient rien pour la mettre en état de défenſe. Frédéric, qui s'étoit promis une conquête aiſée, frémiſſoit de voir, chaque jour, ſes troupes repouſſées, les tranchées comblées, & les Eſpagnols eux-mêmes obligés quelquefois de défendre leurs retranchemens contre les aſſiégés devenus agreſſeurs. Il menaçoit les habitans des plus horribles tourmens, ſi jamais la ville tomboit entre ſes mains. Pour les effrayer, il fit jetter dans la ville la tête d'un homme, avec cette inſcription: „ la tête de „ Philippe Coninx, venu pour délivrer Harlem avec un ſecours de deux

(1) Meurſius Liv. IV. De Meteren Liv. IV. (2) Strada Liv. VII.

Traits finguliers de cruauté de part & d'autre.

„ mille hommes." Quelques jours après les affiégés trouverent une autre tête, avec cette autre infcription: „ la tête d'Antoine le Peintre, qui „ livra aux François la ville de Mons." Les habitans de Harlem fe vengerent fur onze prifonniers Efpagnols des cruautés de Frédéric. Ils firent pendre ces onze malheureux, & ayant renfermé leurs têtes dans un petit tonneau, ils les firent defcendre pendant la nuit dans le camp des affiegeans. Le tonneau portoit cette infcription: „ les habitans de Harlem „ payent dix têtes au Duc d'Albe, afin qu'il ne leur faffe plus la guerre „ pour le payement du dixieme qu'ils n'ont pas encore payé, & pour „ l'intérêt qui lui eft dû, par le retard apporté au payement, ils lui en „ donnent une onzieme." Telles étoient les horreurs qui fe commettoient de part & d'autre de fang froid: chaque prifonnier qui tomboit aux mains des Efpagnols, étoit puni du dernier fupplice, & les affiégés ufant du droit de repréfailles, pendoient aux créneaux de leurs murs tous les Efpagnols dont ils pouvoient s'emparer.

Frédéric de Tolede veut lever le fiege.

Son pere s'y oppofe.

Les habitans de Harlem manquant d'argent payent les foldats avec une monnoie de carton.

Tandis que ce fiege traînoit en longueur. Les Confédérés avoient fçu plufieurs fois tromper la vigilance de Frédéric, & avoient fait entrer des vivres & des troupes dans la ville. Le Général Efpagnol lui-même dégoûté par la longueur du fiege, fe préparoit à ramener fon armée en Brabant, lorfque le Duc d'Albe inftruit de fon deffein lui écrivit ce peu de mots: „ Si vous êtes réfolu de lever le fiege, tout malade que je „ fuis, je me ferai porter dans le camp, & fi ma maladie qui augmente tous „ les jours ne me permet point de commander en perfonne, je ferai venir „ d'Efpagne votre mere pour prendre votre place & pourfuivre le fiege." Frédéric fenfible aux reproches de fon pere, ne s'occupa plus que des moyens de réduire la ville de Harlem, dût-il perdre fous fes murs la moitié de fon armée. Les affiégés commençoient à reffentir les horreurs de la famine. On manquoit d'argent pour payer les troupes, on imagina alors de faire frapper une efpece de monnoie en carton, qui fût admife dans le commerce pendant le fiege. (1)

Le Prince d'Orange eft battu en voulant fecourir la ville affiégée.

Le Prince d'Orange n'étoit point demeuré oifif, il avoit équipé une flotte & s'avançoit au fecours de Harlem. Le Comte de Boffu marcha à fa rencontre, & l'attaqua fous les murs mêmes de la ville. Le fuccès de ce combat ne fut pas favorable aux Confédérés. Le Prince d'Orange fut obligé de fe retirer, après avoir perdu feize vaiffeaux de guerre & cinq batteaux chargés de vivres. Les affiégés virent du haut de leurs murs cette défaite. Quoiqu'elle leur ôtât tout efpoir d'être fecourus, leur courage ne parut point ébranlé. Déja la poudre & les vivres commençoient à leur manquer; mais dans cette affreufe extrêmité ils fembloient regretter davan-

(1) Ces pieces de monnoie portoient des devifes analogues à la fituation des affiégés. Sur l'une on voyoit les armes de Harlem, avec une légende Flamande dont voici la traduction: *Les promeffes du Duc d'Albe paroiffent en moi, l'an* 1573. Sur une autre on lifoit ces mots, écrits auffi dans la langue du pays: *Quand Harlem fut affiégée par la tyrannie du Duc d'Albe, on donnoit cette monnoie aux foldats pour leur paye*, 13 *Juillet* 1573. Enfin fur une troifieme on voyoit une femme armée & portant pour coëffure le chapeau de la liberté, avec cette légende: *Libertas patriæ: la liberté de la patrie. Explicat. Hift. des Médailles des Provinces-Unies des Pays-Bas, p.* 31.

tage ce qui leur servoit à ôter la vie aux Espagnols, que ce qui les aidoit à soutenir la leur. Le Colonel Tserars, à la tête d'une troupe de braves, sortit de la ville, pénétra dans les lignes des assiégeans & se fit un passage à travers leur camp. Il avoit promis aux assiégés de leur amener un secours considérable. En effet il reparut bientôt suivi de quatre mille hommes. Mais moins heureux lorsqu'il voulut rentrer dans Harlem, que lorsqu'il en étoit sorti, il fut investi par les Espagnols, & sa petite armée taillée en pieces. Les Espagnols firent mettre aussitôt à la tête des tranchées les quinze drapeaux & les six pieces de canon qu'on avoit trouvé sur le champ de bataille. La vue de ces trophées remplit la ville de consternation. Depuis plusieurs semaines les habitans ayant épuisé tous les vivres étoient obligés d'avoir recours aux plus vils alimens. Un grand nombre étoit mort de faim, ils n'avoient plus que la perspective affreuse ou d'expirer de faim dans leurs murs, ou de périr par les mains d'un bourreau, s'ils ouvroient leurs portes aux Espagnols. Dans cette situation malheureuse, ils ne prirent conseil que de leur courage; ils résolurent d'un commun accord de sortir tous de la ville, de placer au centre les femmes, les vieillards & les enfans, de percer à travers le camp des Espagnols, & d'y mourir glorieusement les armes à la main, s'ils ne pouvoient se frayer un passage au milieu des ennemis. On se préparoit à exécuter cette résolution héroïque, lorsque les émissaires de Frédéric, en faisant l'éloge de la clémence du jeune Duc, en le représentant comme un Prince généreux après la victoire, qui n'attendoit pour combler ses ennemis de bienfaits, que de les voir à ses pieds, parvinrent à faire proposer une capitulation. Un Capitaine François, nommé Bourdet, (1) fit tous ses efforts pour ramener le peuple à son premier dessein. Mais ses remontrances furent sans effet. Ce brave officier aimant mieux perdre la vie que de la devoir à la clémence des Espagnols, pria un de ses soldats de le tuer. Celui-ci lui rendit en frémissant ce triste & dernier service.

Hist. de Hollande. 1567-1574.

1573.

Triste situation des assiégés.

Action de courage d'un officier François.

La capitulation fut signée. (2) Frédéric accorda la vie aux bourgeois, à condition qu'ils payeroient deux cens quarante mille florins. On en excepta cependant cinquante-sept, qui par leurs discours & leur exemple avoient excité leurs concitoyens à ne se soumettre qu'à la derniere extrêmité. Les soldats se rendirent à discrétion: les Allemands & les Ecossois furent les seuls à qui l'on accorda la vie. Les autres furent condamnés au dernier supplice. Plus de deux mille périrent au milieu des tourmens, & les échaffauds, où les cadavres de ces malheureux étoient exposés & palpitoient encore, servirent de pompe triomphale à l'entrée du Duc d'Albe & de son fils. Telle fut la fin de ce siege mémorable, où les Espagnols perdirent près de douze mille hommes. Quoiqu'ils eussent fini par être vainqueurs, cependant la lenteur avec laquelle ils avoient obtenu la victoire, fit espérer aux Confédérés qu'ils pourroient aussi triompher à leur tour.

La ville capitule.

Cruauté des Espagnols.

Pendant que les troupes Espagnoles se mutinoient, parce que le Duc d'Albe refusoit de leur payer leur solde depuis plusieurs mois, les Confédéres mettoient à profit les instans & fortifioient leurs places. Alcmar,

(1) Théod. Agrip. d'Aubigné, Hist. Univ. Liv. I. Chap. XX. (2) Le 13 Juillet.

SECT. VII. Hist. de Hollande. 1567-1574.

petite ville presque sans défense, arrêta Frédéric pendant deux mois. (1) Il poussa la barbarie jusqu'à placer les habitans de Harlem à la tête des tranchées, pour épargner le sang de ses soldats & décourager les assiégés. Tous ses efforts furent inutiles. Envain il multiplia les attaques, donna plusieurs assauts à la ville, & fit foudroyer ses remparts par une nombreuse artillerie. Le courage des assiégés sembloit croître à mesure que leur nombre diminuoit, & Frédéric fut enfin obligé de lever le siege. La fortune des armes n'étoit pas moins favorable aux Confédérés sur les frontieres du Brabant & dans le Zuyder-Zée. Le Prince d'Orange s'empara de Gertrudenberg, & le Comte de Bossu fut pris dans un combat naval. Il avoit pénétré dans le Zuyder-Zée, malgré les efforts des ennemis qui vouloient lui en interdire l'entrée. Il commandoit une flotte nombreuse & chargée d'une armée formidable. Les Confédérés oserent l'attaquer. Les vaisseaux Espagnols furent ou pris ou dispersés. Le Comte de Bossu se défendit pendant vingt-huit heures contre presque toute la flotte ennemie. Enfin après avoir vu deux cens vingt hommes de son équipage étendus sur le pont de son vaisseau, il se rendit. (2)

Le Duc d'Albe est rappellé. Philippe envoie à sa place Don Louis de Requesens.

Cependant Philippe avoit cédé aux conseils de ses Ministres, qui accusoient le Duc d'Albe d'être la cause de la perte des Pays-Bas. On a déjà remarqué que le Duc de Medina-Cœli avoit été envoyé pour prendre le commandement. Mais le Duc trouva à son arrivée les affaires des Espagnols en si mauvais état & leur domination si odieuse aux peuples, qu'il jugea également impossible, ou de soumettre les mécontens par la force des armes, ou de les ramener par la douceur. Don Louis de Requesens, Grand-Commandeur de Castille, fut envoyé à sa place. Le Duc d'Albe lui remit le commandement & partit pour l'Espagne, chargé de malédictions par les Confédérés, & de reproches par ses compatriotes. Il paroissoit n'avoir d'autre regret que de n'avoir pas versé plus de sang. Il se vantoit d'avoir fait périr dix-huit mille hommes par les mains des bourreaux. Vargas, qui avoit été le ministre de ses cruautés, l'accusoit hautement *d'avoir perdu les Pays-bas par trop de miséricorde.* Philippe, qui avoit approuvé en secret son administration tyrannique, lui fit un accueil distingué. Mais ce Prince, qui avoit paru lui pardonner d'avoir perdu une partie de ses plus belles Provinces, fut inexorable lorsque le Duc s'opposa au mariage de Frédéric son fils avec une des filles de la suite de la Reine; il fut exilé à Uzeda. (3)

SEC-

(1) Meursius rer. Belgic. Lib. IV.

(2) Les Espagnols avoient donné au vaisseau Amiral que montoit le Comte de Bossu, le nom d'*Inquisition*, pour reprocher aux Confédérés le sujet de la guerre. Ceux-ci ayant obtenu la victoire firent frapper une médaille, où le combat naval sur le Zuyder-Zée étoit représenté; on y lisoit ces mots: *Inquisitio inquirendo nimis sedulo, se ipsam perdidit.*

(3) Strada Lib. VII.

SECTION VIII.

Histoire de la République des Provinces-unies depuis la disgrace du Duc d'Albe, jusques à l'assassinat de Guillaume I. Prince d'Orange, ou depuis 1574 *jusqu'à* 1584.

Le nouveau Gouverneur des Pays-Bas adopta un systême d'administration absolument contraire à celui de son prédécesseur; il signala son arrivée par l'ordre qu'il donna d'ôter de la Citadelle d'Anvers la Statue de bronze que le Duc d'Albe s'étoit érigé à lui-même. (1)

Hist. de Hollande. 1574 1584.

La Statue du Duc d'Albe est abattue.

Requesens avec plus de talens que le Duc d'Albe pour le gouvernement, lui étoit inférieur dans l'art de la guerre. Une flotte qu'il avoit envoyée au secours de Middelbourg, fut battue par les Confédérés; le Vice-Amiral Espagnol y perdit la vie & Requesens qui observoit tout du rivage, fut témoin des prodiges de valeur que firent les ennemis pour gagner la victoire. La prise de Middelbourg suivit de près ce revers. Le Prince d'Orange tira de cette ville quatre cens mille écus qui servirent à payer la solde des troupes. (2)

Ann. 1574.

La flotte Espagnole est défaite par les confédérés.

Prise de Middelbourg.

Louis de Nassau, qui s'étoit retiré en Allemagne depuis la prise de Mons, reparut cette année dans les Pays-Bas. (3) Il étoit accompagné du Comte Henri son frere, & du Prince Christophe fils de l'Electeur Palatin. Son armée montoit à 8000 hommes. Requesens envoya à sa rencontre l'élite des troupes Espagnoles. La fortune se déclara en faveur de Philippe. L'armée de Louis de Nassau fut taillée en pieces, lui-même & ses deux compagnons perdirent la vie dans le combat. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'on chercha envain leurs corps sur le champ de bataille. Grotius attribue le mauvais succès de cette journée à la mutinerie des soldats de Louis, qui refuserent de combattre, à moins qu'on ne leur payât leur solde. (4) La même frénésie s'empara bientôt des Espagnols: 5000 soldats se rassemblent en tumulte, entourent les Généraux, se plaignent qu'ils n'ont que les dangers & les fatigues en partage, tandis que les faveurs & les récompenses sont pour leurs commandans; que ceux-ci jouissent en paix du fruit de leurs travaux, que les dédains & les mauvais traitemens sont le prix de tant de blessures reçues au service de Philippe, & qu'enfin on élude sans cesse sous différens prétextes de leur payer les foibles soldes qui leur sont dûes. Les Officiers employent envain tour-à-tour les promesses & les menaces pour les appaiser. Ils n'écoutent que leur ressentiment, déposent leurs Capitaines, s'en choisissent de nouveaux, & s'avancent en ordre de bataille du côté d'Anvers. La garnison de la citadelle, loin de leur fermer les portes, partage leurs sentimens & se joint à eux. Tous

Louis de Nassau tué dans un combat qu'il livre aux Espagnols.

Les troupes Espagnoles se révoltent contre leurs chefs.

(1) V. supra pag. 5.
(2) Strada Lib. VII.
(3) De Meteren Liv. V. Bentivoglio Liv. VIII.
(4) Grot. Ann. Lib. II.

jurent de ne rentrer au service de Philippe, que lorsqu'on les aura satisfait sur tous leurs griefs.

Requesens reçut en même temps la nouvelle de la défaite du Comte de Nassau, & celle de la révolte de ses troupes: il courut à Anvers, & se présenta aux mutins, qu'il trouva rangés en bataille sur l'esplanade de la citadelle: il n'obtint d'eux de rentrer dans le devoir qu'en leur faisant payer 400000 florins, que les malheureux habitans d'Anvers furent obligés de lui fournir. On vit depuis dans les Pays-bas plusieurs séditions pareilles, qui furent appaisées de même en levant une taxe sur les habitans des villes. La négligence des gouverneurs à punir les mutins fit croire au peuple, que c'étoit une nouvelle invention du Conseil de Madrid pour le mettre à contribution.

Les habitans d'Anvers sont forcés de payer quatre cens mille florins pour satisfaire les mutins.

Cependant Requesens, plus fait pour les négociations que pour la guerre, cherchoit toutes les occasions de recouvrer l'affection des peuples. On publia par son ordre avec pompe dans les villes d'Anvers & de Bruxelles, un rescript de Philippe, par lequel ce Monarque promettoit à ses sujets révoltés d'oublier leurs fautes, & n'exigeoit pour condition de la grace qu'il leur offroit que leur retour à la Religion Romaine. D'un autre côté les émissaires de Requesens répandus dans les villes soumises au Prince d'Orange, s'insinuoient auprès des principaux citoyens, leur peignoient Philippe comme un pere tendre, qui n'attendoit qu'un moment de repentir, pour ouvrir les bras à des enfans qui l'avoient cruellement outragé. Mais ces démarches & ces vaines promesses ne firent aucun effet sur l'esprit des peuples. Elles leur révéloient le secret de leurs forces & de la foiblesse de leurs tyrans. On en méprisa davantage Philippe, on ne l'en détesta pas moins. La haine qu'on avoit conçue pour la domination Espagnole, & pour la Religion Catholique que l'on regardoit comme inséparables, avoit poussé de trop profondes racines pour que les Ministres Espagnols pussent espérer jamais de ramener les Pays-Bas autrement que par la force. L'aversion que le peuple portoit au nom Espagnol, étoit parvenue à un tel point, qu'on vit un matelot qui avoit tué un soldat de Requesens, lui arracher le cœur & le déchirer avec ses dents. On proposa dans le Conseil de construire une flotte qui pût transporter dans le nouveau monde tous les habitans des Pays-Bas, de rompre les digues & d'ensevelir sous les eaux toutes les Provinces, tandis qu'ils iroient sous un autre hémisphere chercher une autre patrie.

On publie une amnistie dans les villes d'Anvers & de Bruxelles.

Requesens voyant le peu de fruit qu'il retiroit de toutes ses tentatives, ordonna à Valdès qui avoit formé le blocus de Leyde, de pousser les travaux avec plus d'activité que jamais. Cette ville étoit mal fortifiée & plus mal approvisionnée; mais elle étoit habitée par des hommes d'un courage inébranlable, & résolus de s'ensévelir sous les ruines de leur patrie, plutôt que de se soumettre au joug des Espagnols. Valdès avoit fait creuser autour de la ville des canaux, & fait construire d'espace en espace des redoutes & des forts; de sorte qu'il étoit impossible de faire entrer rien dans la ville sans forcer un de ces postes. Les assiégés étoient menacés d'une horrible famine. Le Général Espagnol leur fit offrir les conditions les plus avantageuses, s'ils vouloient se rendre. Ils répondirent *que lorsqu'ils manqueroient*

Valdès forme le blocus de Leyde.

entierement de vivres, ils se couperoient pour se nourrir le bras gauche, & réserveroient le bras droit pour se défendre contre leurs tyrans. Ils portoient à leurs chapeaux un croissant, sur lequel on lisoit d'un côté: *en dépit de la Messe*, & de l'autre, *plutôt servir le Turc que le Pape* (1).

Hist. de Hollande. 1574-1584.

Il fait offrir aux assiégés des conditions avantageuses, qui sont rejetées avec hauteur.

A la tête des habitans étoit un homme également recommandable par son amour pour les lettres & par son patriotisme. C'étoit Jean van der Does, (2) plus connu sous le nom de Jean Douza. Il eut la double gloire de défendre sa patrie avec courage & de l'éclairer par ses écrits. Il avoit pour Collegue Pierre Adrien van der Werf. Ces deux hommes vraiement dignes de commander à un peuple libre, voyoient la famine désoler la ville, & les maladies produites par la disette & la mauvaise nourriture, conduire au tombeau chaque jour un grand nombre de leurs concitoyens. Il est aisé d'affronter la mort au milieu des combats ou sur la brêche. Mais la contempler s'avançant à pas lents, moissonnant autour de nous nos amis & nos parens, entendre les cris lamentables d'un peuple affamé qui vous demande du pain, qui vous rend responsable des maux qu'il souffre, & menace d'ouvrir les portes aux ennemis; c'est-là le dernier effort du Sage & du Patriote. Près de 6000 hommes avoient déja succombé aux rigueurs de la famine; ceux qui avoient survécu traînoient une vie languissante, qu'ils ne soutenoient qu'en dévorant les alimens les plus vils. Enfin le cri du besoin l'emportant sur l'amour de la liberté, quelques-uns de ces spectres livides & défigurés se traînent à la porte du Bourguemaître van der Werf, ils demandent qu'on termine leurs maux en livrant la ville aux ennemis. „ J'ai fait serment (leur dit-il) de préférer la mort à la servitude. J'aime „ mieux mourir par les mains de mes concitoyens que par celles de nos „ tyrans: tuez-moi, mes enfans, mettez mon corps en pieces & mangez-le. „ Je mourrai content si je puis retarder par-là de quelques heures l'escla- „ vage de ma patrie." Ces paroles les firent rougir de honte & ils se retirerent en jurant de nouveau de mourir pour la Liberté.

La famine emporte la plus grande partie des citoyens. Courage héroïque d'Adrien van der Werf.

Cependant le Prince d'Orange voyoit avec un chagrin amer, une des principales villes des Pays-Bas prête à devenir la proye des Espagnols. Depuis la défaite de Louis de Nassau, les Confédérés n'avoient point de troupes assez nombreuses pour qu'on pût espérer de forcer les retranchemens de Valdès & de secourir Leyde. Ils eurent alors recours à l'élément terrible, contre lequel la Hollande a sans cesse à combattre & à qui elle a tant de fois été redevable du salut de ses Provinces. On perça les digues des fleuves & de l'océan. Le vent de Sud-ouest qui souffloit alors, favorisa cette entreprise. Les eaux furent poussées vers Leyde. Toute la campagne n'offrit bientôt plus qu'un vaste lac. Les Espagnols sont obligés de se refugier sur les hauteurs. Les habitans de Leyde reprennent courage &

Les Confédérés percent les digues & inondent les environs de Leyde.

(1) Strada Liv. VIII. Théod. Agripp. d'Aubigny. Hist. Univ. Liv. II.

(2) Jean van der Does, Sieur de Nortwyk, nâquit en 1545. Il passa une partie de sa jeunesse en France, où il mérita l'estime des Savans. A son retour en Hollande, il remplit diverses charges avec beaucoup d'honneur. Il fut le premier Recteur de l'Université de Leyde, qui fut fondée en récompense de la valeur que les habitans avoient fait paroître dans le siege de cette ville. Il mérita le surnom de *Varron de Hollande*. On a de lui plusieurs ouvrages estimés des Savans. Il mourut de la peste le 12 Octobre 1604. Il laissa quatre enfans, qui tous se firent un nom dans les lettres.

SECT. VIII. Hist. de Hollande. 1574-1584.

voient déja de loin les voiles du convoi que l'Amiral Boisot leur amene; mais bientôt leurs espérances se changent en crainte. Une grande partie de leurs murailles s'écroule tout à coup. Heureusement cet accident arriva pendant la nuit. Le bruit que firent les murailles en tombant, fut pris par les Espagnols pour celui de quelques secours que l'on amenoit aux ennemis. Valdès donna aussitôt le signal de la retraite. Elle fut très difficile, & les Espagnols y perdirent outre leur canon & leur bagage environ onze cens hommes (1). Dans le même temps Boisot arriva à Leyde & fit distribuer les vivres qu'il apportoit. Ce secours inespéré fut funeste à plusieurs, qui ayant mangé avec trop d'avidité, payerent de leur vie cette imprudence.

Valdès fait retirer ses troupes.

Cependant les soldats de Valdès qui avoient compté mettre Leyde au pillage, murmuroient hautement contre leur Général. Ils l'accusoient d'avoir fait traîner le blocus en longueur, pour rester plus longtems dans le voisinage de la Haye où demeuroit une femme dont il étoit éperdument amoureux. Des murmures ils passerent bientôt à la révolte, ils chargerent de fers Valdès & ses principaux Officiers; ils dirigerent leur marche du côté d'Utrecht. Mais les habitans étant sortis en armes, les mirent en fuite & en tuerent plusieurs. Requesens profita de ce mauvais succès, pour leur faire faire des propositions, & ayant réussi à les appaiser, il les dispersa dans différentes villes du Brabant, où ils prirent leurs quartiers d'hiver.

Révolte de l'armée de Valdès.

ANN. 1575.

L'Empereur offre sa médiation.

L'Empereur Maximilien ne voyoit pas sans inquiétude la République des Provinces-Unies prendre de jour en jour une nouvelle consistance; il craignoit que l'exemple dangereux qu'avoient donné les Confédérés, ne fût suivi par quelques-unes des Provinces soumises à sa domination. Il offrit sa médiation aux Confédérés & au Roi d'Espagne. (2) Le Comte de Schwartzembourg fut envoyé dans les Pays-bas, pour tâcher de réconcilier, s'il étoit possible, les Sujets avec leur Souverain. Les Députés des Etats de Hollande & de Zélande & les Commissaires du Roi d'Espagne s'assemblerent à Breda. Les Députés demanderent au nom des Provinces alliées, qu'on commençât par retirer les troupes Espagnoles répandues dans les Provinces, & qu'ensuite on convoquât les Etats Généraux pour régler ce qui concernoit la Religion. Les Commissaires du Roi d'Espagne & Requesens parurent n'être pas éloignés d'accepter ces propositions, mais les difficultés qu'ils firent naître sur la maniere dont le traité seroit conclu, firent bientôt connoître, que leur intention étoit plutôt de gagner du tems, que d'établir une paix solide dans les Pays-Bas. Le Comte de Schwartzembourg lui-même sentit bien que sa médiation étoit inutile, aucun des deux partis ne paroissant desirer sincerement de mettre bas les armes. Il retourna en Allemagne & l'assemblée se dissipa bientôt après son départ.

Conférences à Breda.

On se prépara de part & d'autre à continuer la guerre avec plus de fureur que jamais. D'Hiergues, Gouverneur de Hollande pour le Roi d'Espagne, s'empara de Buren, d'Oudewater & de Schoonhoven. Requesens

D'Hiergues s'empare de plusieurs villes.

(1) Les Espagnols avoient construit autour de la ville soixante-deux forts. On trouva à Leyderdorp où Valdès avoit logé, un Plan du Siege de Leyde; au dessous duquel on avoit écrit: *Vale Civitas, valete Castelli parvi, qui relicti estis propter aquam, non propter vim inimicorum.*

(2) Bentivoglio p. 1. Liv. IX. de Meteren fol. 108. Thuanus Lib. XL.

depuis longtems méditoit la conquête des Iſles de la Zélande. Il avoit fait conſtruire une flotte nombreuſe de vaiſſeaux plats, propres pour cette expédition. Mondragon fut déclaré Chef de l'entrepriſe. L'iſle de Duiveland fut la premiere attaquée. Les Eſpagnols traverſerent le Canal qui ſépare cette iſle de celle de St. Philippe, à la faveur d'un gué que les habitans du pays leur indiquerent. Il étoit aiſé aux Zélandois de les écraſer à leur arrivée, ou de les forcer à ſe noyer dans le canal que la marée commençoit à gonfler conſidérablement: mais une frayeur ſoudaine s'étoit emparée d'eux. Ils s'enfuirent lâchement, & furent chercher un aſyle dans les murs de Ziriczee, capitale de l'iſle de Schouwen. Cette conquête coûta peu de ſoldats aux Eſpagnols; ils regretterent cependant un brave officier: c'étoit Iſidore Pacéco, qui reçut un coup de mouſquet dans la poitrine. Ses ſoldats vouloient le ſecourir: „ amis, leur dit-il, ceſſez de me donner des ſoins „ qui ſeroient inutiles, & ne retardez point en vous amaſſant autour de „ moi la marche de vos compagnons; hâtez-vous. Je ſens qu'il me reſte „ peu de momens encore à vivre, mais je mourrai content ſi je vois vos „ enſeignes arborées ſur le rivage ennemi." Les Confédérés ne firent pas une perte moins importante. Boiſot, Amiral de Zélande, indigné de la lacheté avec laquelle les ſoldats qui gardoient la côte avoient abandonné leurs poſtes, s'étoit avancé pour s'oppoſer à la flotte Eſpagnole, mais il fut tué dans l'obſcurité de la nuit par ſes propres ſoldats.

Hiſt. de Hollande. 1574 1584.

Expédition de Zélande.

Les Eſpagnols prennent l'iſle de Duiveland.

Mort d'Iſidore Pacéco & de l'Amiral Boiſot.

Mondragon, maître de l'iſle de Duiveland, fit paſſer ſes troupes ſur le champ dans celle de Schouwen: Brouwershave ſe rendit ſans coup férir; mais Bommené fit la plus belle réſiſtance.

Neufville, (1) Officier François, y commandoit. Il repouſſa les aſſiégeans dans pluſieurs attaques; enfin après avoir ſoutenu pendant ſix heures un aſſaut général de toutes les forces ennemies, il ſuccomba ſous le grand nombre. Les Eſpagnols paſſerent la garniſon au fil de l'épée, de-là ils s'avancerent vers Ziriczee dont ils formerent le ſiege. Cette ville réſiſta pendant neuf mois & ne ſe rendit qu'à des conditions honorables.

Bommené ſe rend aux Eſpagnols.

Ces légers ſuccès ne conſoloient point Requeſens du chagrin que lui cauſoit l'indifférence de Philippe pour les Pays-Bas. Ce Monarque entiérement occupé à défendre ſes poſſeſſions en Afrique contre les Turcs, ſembloit avoir oublié qu'il avoit des Provinces révoltées à ſoumettre. L'épuiſement de ſes finances ne lui permettoit pas d'envoyer à Requeſens les ſommes dont il avoit beſoin pour l'entretien de ſon armée. Le Gouverneur, loin d'être aſſez puiſſant pour ſoumettre les Confédérés, n'avoit pas même aſſez d'autorité pour contenir ſes propres ſoldats, qui croyoient avoir le droit de ſe révolter dès qu'on leur refuſoit la paye qui leur étoit dûe. Dans le beſoin extrême où il ſe trouvoit, Requeſens convoqua les Etats à Bruxelles & leur demanda des ſecours. Il n'en obtint que des reproches amers, ſur la conduite de Philippe & ſur les vexations exercées par ſes Miniſtres. Le Gouverneur employa envain les careſſes & deſcendit juſqu'à la priere. Les Députés reſterent inflexibles.

Ann. 1576.

Requeſens convoque les Etats à Bruxelles.

(1) De Meteren Liv. V. Meurſius. Guiil. Auriac. Lib. X.

Sect. VIII. Hist. de Hollande. 1574-1584.

Requefens piqué de leur opiniâtreté ne put s'empêcher de s'écrier, *Dios nos libera de estos Estados!* „ Dieu nous délivre de ces Etats! " Une mélancolie sombre le dévoroit, & les ardeurs d'une fievre violente, s'étant jointes à ses inquiétudes, il mourut le cinq Mars de cette année. Quelques jours auparavant les Espagnols avoient perdu Chiapino Vitelli, un de leurs meilleurs Capitaines (1). Requefens avoit désigné les Comtes de Mansfeldt & de Barlemont pour lui succéder dans le Gouvernement, jusqu'à ce que Philippe eût envoyé un nouveau Lieutenant dans les Pays-Bas. Ses intentions ne furent point respectées après sa mort. Le Conseil d'Etat, établi à Bruxelles, s'empara de l'autorité & prit la conduite des affaires. Les membres de ce Sénat, composé de Flamands & d'Espagnols, étoient animés par un esprit bien différent. Ceux-ci ne cherchoient qu'à maintenir le peuple dans la servitude: les autres s'efforçoient, au contraire, de lui rendre ses anciens privileges. Le Prince d'Orange ne laissa point échapper cette occasion de fortifier son parti. Depuis longtemps il entretenoit des intelligences dans le Brabant (2); ses créatures représentoient aux Sénateurs qui paroissoient attachés aux intérêts de la patrie, qu'ils devoient plutôt chercher leur agrandissement en servant leur Pays qu'en le trahissant; que l'amour du bien public étoit le seul sentiment dont le Prince fût animé; qu'enfin les Provinces de Hollande & de Zélande étoient tellement persuadées de la pureté de ses intentions, qu'elles n'avoient point balancé à lui déférer le gouvernement de toutes les affaires & une autorité presque sans bornes. Tels étoient les discours des partisans du Prince d'Orange, mais leur éloquence fut bien moins utile à sa cause, que les desordres que commirent les troupes Espagnoles dans les Pays-Bas.

Mort de Vitelli & de Requesens.

Le Conseil d'Etat prend la conduite des affaires.

Le Marquis d'Havré étoit arrivé à Bruxelles & avoit apporté un écrit, par lequel Philippe promettoit d'abolir le dixieme denier: c'étoit le seul effort que le Monarque Espagnol avoit cru devoir faire en faveur des Pays-Bas. Il ne remit au Marquis d'Havré aucune somme pour payer la solde des troupes: les soldats de Mondragon lassés d'attendre depuis longtemps leur paye, se mutinerent de nouveau; ils commencerent leurs ravages par la ville de Ziriczee dont ils venoient de s'emparer, & la pillerent. De-là ils s'avancent vers Bruxelles & se jettent dans Alost: au récit des ravages que ces mutins exerçoient dans les campagnes des environs, le trouble & l'effroi se répandent dans Bruxelles. Le Conseil pressé par les clameurs de la multitude, prononce une sentence par laquelle il déclare

Le Roi d'Espagne promet d'abolir l'impôt du dixieme denier.

Les soldats de Mondragon se mutinent & s'emparent d'Alost.

(1) Vitelli avoit les plus grands talens pour la guerre, mais il ternit la gloire qu'il s'étoit acquise, en se livrant à la débauche la plus crapuleuse. Il avoit accoutumé de dire, *qu'il devoit y avoir une liberté entiere à l'égard de la religion & des femmes, & qu'il devoit être permis d'en essayer plusieurs & d'en changer souvent.* On lui fit cette épitaphe:

O Deus omnipotens, crassi miserere Vitelli
Quem mors preveniens, non finit esse Bovem.
Corpus in Italiâ est, tenet intestina Brabantus,
Ast animam nemo. Cur? quia non habuit.

(2) Grotius Annal. Lib. II.

les mutins, rebelles aux Loix, ennemis du Roi & de l'Etat; il fut ordonné que les habitans prendroient les armes pour repousser les violences de cette soldatesque effrénée (1).

Hist. de Hollande. 1574 1584.

Cependant les Espagnols qui avoient paru souscrire avec joie cette sentence, n'en favorisoient pas moins en secret les mutins. Leurs manœuvres furent bientôt découvertes. Les habitans de Bruxelles confondant dans leur haine l'innocent & le coupable, coururent à la Salle du Conseil, se saisirent des Magistrats & s'assurerent de leurs personnes. (2) Le Prince d'Orange profita de cette circonstance pour renouveller ses instances auprès des Provinces: celles de Hainaut, d'Artois & de Flandre formerent une union, à laquelle les autres Provinces accéderent, à l'exception du Luxembourg. Cette nouvelle Confédération ne garda plus de mesures dans ses démarches. Ce n'étoit plus les mutins d'Alost qu'on déclaroit *rebelles & ennemis de l'Etat;* c'étoit tous les Espagnols: on rappelloit dans des manifestes éloquens les anciennes causes des troubles de la Patrie, la tyrannie du Duc d'Albe, la cruauté des Inquisiteurs, les tortures, les exactions & les persécutions de toute espece employées contre les malheureux Flamands: on finissoit par implorer contre des tyrans sans foi, le secours du Ciel vengeur des foibles opprimés, & l'assistance des Puissances voisines.

Le Conseil d'Etat est arrêté.

Plusieurs provinces se réunissent contre les Espagnols.

Les Espagnols de leur côté sembloient jaloux de donner aux Confédérés de nouveaux sujets de plainte: Vargas mit au pillage la ville de Mastricht. D'Avila, Gouverneur de la Citadelle d'Anvers, secondé par les mutins d'Alost, entra dans la ville & la saccagea. Les barbares qu'il avoit sous ses ordres, firent main basse sur tout ce qu'ils rencontrerent. Une partie de la ville fut réduite en cendre. Anvers passoit alors pour la ville la plus florissante du Nord. Elle servoit d'entrepôt à toutes les villes commerçantes de l'Europe. Les Espagnols en enleverent plus de quatre millions en especes, sans compter les meubles précieux. La nouvelle des désastres de Mastricht & d'Anvers excita encore plus d'indignation dans les Pays-Bas qu'elle n'y imprima de frayeur; on sentit qu'il n'y avoit plus de salut à espérer pour les Provinces, si les Espagnols y demeuroient davantage. Les Députés des différentes contrées des Pays-Bas conclurent à Gand le Traité célébre, connu sous le nom de *Pacification de Gand.* (3) Il fut arrêté par ce Traité, qu'il y auroit à l'avenir une amitié sincere & durable entre les Etats de Brabant, Flandre, Hainaut, &c. & entre le Prince d'Orange & les Etats de Hollande & de Zélande; que les offenses mutuelles seroient mises en oubli; que le commerce qui avoit ci-devant uni ces Provinces, seroit rétabli; que toutes les Provinces réuniroient leurs efforts pour chasser les Espagnols & leurs adhérens hors de leurs frontieres; que dès que les étrangers auroient été forcés à se retirer, on convoqueroit les Etats, ainsi qu'on l'avoit fait sous le regne de l'Empereur Charles V, & qu'alors on prendroit de justes mesures pour rétablir l'ancienne forme de gouvernement, & effacer les traces de la tyrannie du Duc d'Albe. Que les Edits rigoureux que ce Gouverneur avoit publiés, par rapport à la religion & aux troubles, demeureroient suspendus jusqu'à ce qu'il en fût ordonné autrement

Les Espagnols pillent Mastricht & Anvers.

Les différentes Provinces concluent à Gand un Traité d'union.

(1) De Meteren Liv. V. (2) Grotius Ann. Lib. II. (3) De Meteren Liv. VI.

par les Etats Généraux; que pour la restitution des villes, munitions & armes, qui se devroit faire au Roi, on suivroit ce que les Etats auroient ordonné; que tous les prisonniers & particuliérement le Comte de Bossu seroient remis en liberté; que tous les biens seroient rendus à leurs premiers possesseurs, mais que l'on auroit égard en cela aux inconvéniens que la guerre avoit causés.

Ce Traité ne fut pas plutôt conclu que pour en exécuter l'article le plus important, la garnison de la citadelle de Gand qui s'étoit rendue au Comte de Reux quelques jours auparavant, fut conduite sur les frontieres de France. Les Etats ne se dissimuloient pas qu'après tant de pertes essuyées dans une guerre désastreuse, leurs propres forces ne pourroient suffir pour chasser les Espagnols de leur pays, ils s'adresserent à Elisabeth Reine d'Angleterre, & implorerent son secours. Cette Princesse artificieuse traitoit les différentes Puissances de l'Europe, comme les Princes qui aspiroient à sa main. Prodigue de caresses, ne rebutant personne, promettant beaucoup, n'accordant que ce qui étoit nécessaire pour entretenir l'espoir qu'on obtiendroit un jour davantage: elle étoit parvenue à se faire craindre & rechercher par tous les Potentats de l'Europe. Requesens avoit, ainsi que tant d'autres, aspiré à partager son lit & sa couronne; peut-être que le caractere indolent & foible de ce Seigneur lui donnoit des droits à prétendre à l'hymen de la Reine: si elle eût été forcée à choisir un époux, sans doute elle eut préféré Requesens à tous les jeunes ambitieux qui ne briguoient sa main que pour lui arracher le sceptre & s'emparer des rênes de l'Etat. Elisabeth en agit avec le Gouverneur des Pays-Bas comme avec ses autres amans: elle l'amusa par de belles espérances. Requesens qui avoit passé l'âge des illusions, reconnut plutôt qu'un autre qu'il étoit le jouet de cette habile politique: (1) on prétend que cette découverte contribua beaucoup au chagrin qui le conduisit au tombeau. On ajoute que dans la vue de plaire à la Reine il avoit souvent trahi les intérêts de son maître. On l'entendit souvent repéter dans le délire que lui causoit la fievre: *La fausse Iésabel d'Angleterre m'a trompé, & ses tromperies ont été cause que j'ai mal servi le Roi mon Souverain.* Sweveguen que les Etats avoient député auprès de cette Reine, fut reçu avec honneur. Elisabeth le combla de caresses: mais tout le succès de sa négociation fut d'obtenir qu'elle prêteroit aux Etats cent mille livres sterling pour huit mois. Par cette faveur légere la Reine crut qu'il lui seroit possible de détourner les Confédérés de s'unir avec la France.

Les Etats implorent le secours d'Elisabeth Reine d'Angleterre.

Requesens trompé par la Reine.

Les Etats en arrêtant les articles de la Pacification de Gand, avoient déclaré *qu'ils n'entendoient blesser en rien l'autorité de Philippe leur légitime Souverain.* On mit même sous les yeux du Monarque Espagnol le plan de ce Traité. On fut étonné de la facilité avec laquelle il le ratifia par un Edit Solemnel; mais il sentoit qu'un refus pouvoit ouvrir les Pays-Bas, aux étrangers dont les rebelles imploreroient l'assistance. Cependant il retint le fils du Prince d'Orange comme un ôtage qui lui répondoit de la con-

Ann. 1577.

Philippe ratifie le traité.

(1) Gregor. Leti, Vie de la Reine Elisabeth, Part. II. Liv. I.

conduite de fon pere. (1) Le Gouvernement des Pays-Bas fembloit être le partage des enfans naturels de Charles Quint. Philippe le confia à Dom Jean d'Autriche: ce jeune Prince avoit triomphé des Turcs à la célebre journée de Lépante; fier de cette victoire, il ne voyoit plus rien d'impoffible à fon courage; mais il ignoroit les difficultés d'une guerre civile, & c'étoit en le mettant aux prifes avec ces obftacles que Philippe efpéroit éteindre peu à peu l'ambition de ce jeune Héros: au refte il lui donna pour Confeil Jerôme de Roda. Le Prince d'Orange connoiffoit trop la politique de la cour de Madrid, pour être féduit par cette condefcendance politique: il ne vit dans l'Edit de Pacification, qu'un piege préparé par la vengeance. Il vouloit qu'on prît les armes pour en prévenir les effets: mais la Nobleffe jaloufe de l'autorité de ce Chef, engagea le peuple à fe foumettre. Les feuls Hollandois virent Dom Juan d'Autriche avec les mêmes yeux que le Prince d'Orange; mais malgré leur réfiftance, le Gouverneur Autrichien fut reconnu. Il gagna d'abord l'affection (2) du peuple en renvoyant les foldats Efpagnols. Ceux-ci fortirent, chargés de riches dépouilles, fruit de dix ans de brigandage: ils fe vantoient d'avoir maffacré 30000 hommes pendant les fix derniers mois de leur féjour en Flandre (3): la plupart fe retirerent dans le Milanois, ou dans des lieux encore moins éloignés; le choix de cet afyle inquiétoit les vrais citoyens, & fembloit leur annoncer le retour prochain de leurs ennemis. L'indifcret Gouverneur ne diffimuloit plus fes deffeins: déja il s'étoit emparé de Namur & de quelques villes voifines; déja il follicitoit les foldats Allemands qui étoient demeurés en attendant leur paye, & leur demandoit les clefs des villes confiées à leur vigilance. Mais les Etats le prévinrent: les Allemands leur remirent non-feulement les clefs des villes, mais même leurs Chefs foupçonnés de trahifon.

Hift. de Hollande. 1574-1584.

Dom Juan d'Autriche eft fait Gouverneur des Pays bas.

Pour s'attirer la faveur du peuple il congédie les foldats Efpagnols.

La conduite de Dom Jean dément bientôt les efpérances que lesConfédérés avoient conçues de fa modération.

On vit bientôt renouveller les accufations réciproques de mauvaife foi, & d'inexécution des traités; on les porta même de part & d'autre jufqu'à Madrid. Mais fi Dom Juan d'Autriche étoit plus puiffant à la Cour, le Prince d'Orange triomphoit dans les Pays-Bas. Le titre de Surintendant du Brabant lui avoit été décerné par les habitans de cette Province: cette nouvelle dignité lui fit de nouveaux ennemis. Le Duc d'Arfchot, & quelques autres Seigneurs, qui avoient autant d'ambition, mais moins de talens & de réputation que lui, réfolurent de lui oppofer un rival, qui pût fubjuguer le peuple, par le feul appareil de fa puiffance & l'éclat de fon nom: ils appellerent (4) de la Cour de Vienne l'Archiduc Mathias, frere de l'Empereur Rodolphe. (5) La fituation des ennemis du Prince d'Orange n'en devint pas meilleure; le Duc d'Arfchot maltraita les Gantois, peuple connu par fon humeur indépendante & par fa haine contre la Nobleffe; ils l'arrêterent avec toute fa famille, & dans fa captivité fon plus grand chagrin, fans doute, fut d'apprendre, qu'en même temps qu'on avoit remis le gouverne-

Le Prince d'Orange eft fait Surintendant du Brabant.

Les ennemis du Prince appellerent l'Archiduc Mathias dans les Pays-Bas.

Le Duc d'Arfchot eft arrêté par les Gantois.

(1) Grotius Annal. Liv. II. (2) Bentivoglio. P. I. Liv. X. (3) *Grot. L. II.*

(4) *Famian. Strada de Bello Belgico Lib. II. dec. II.*

(5) Telle étoit la formule du ferment qu'on fit prêter aux habitans des Pays bas qui fe foumirent à l'Archiduc. „ Je jure d'obéir à l'Archiduc Mathias, fouverain Gouverneur de la Hollande, de le défendre au péril de mes biens & de ma vie, jufqu'à ce „ que le Roi & les Etats en établiffent un autre."

SECT. VIII. *Hist.* de Hollande. 1574. 1584.

ment à l'Archiduc, on avoit donné la Lieutenance générale au Prince d'Orange. L'Archiduc lui-même n'avoit pas obtenu ce pouvoir despotique, auquel aspire tout Prince Autrichien. On l'avoit entouré de Conseillers ou plutôt de maîtres, dont les avis étoient des loix.

Le Prince d'Orange est nommé Lieutenant général des Pays bas. On déclare la guerre à Dom Juan. La Reine d'Angleterre donne du secours aux Confédérés. Ann. 1578. *Succès des Espagnols.*

La premiere démarche de ce Conseil fut de déclarer la guerre à Dom Juan d'Autriche: on confia en même temps au Sénat l'administration des deniers publics.

Elisabeth regnoit alors en Angleterre: cette Princesse favorisoit en Flandres la liberté qu'elle avoit opprimée dans sa patrie. Elle désiroit de voir Dom Juan d'Autriche accablé, pour lui ôter toute prétention à la main de la Reine d'Ecosse; elle promit aux Confédérés des hommes & de l'argent & s'assura ainsi une grande influence dans leurs délibérations. (1) Leur armée étoit campée dans le Luxembourg. Ce corps eut été redoutable, si les chefs eussent été aussi unis que les soldats; mais la mésintelligence des premiers s'étoit tellement accrue, que la plupart donnerent l'exemple de la désertion. Dom Juan rappella les Espagnols: il lui fut aisé de tailler en pièces, une armée sans chefs, qui se retiroit en désordre, vers Gemblours, dans le Brabant: la réduction de Louvain, de Limbourg, de Philippeville fut le fruit de cette victoire. Le Conseil de Madrid sentoit bien qu'il n'en étoit redevable qu'aux jalousies secrettes des Généraux ennemis, & que si leur intérêt commun pouvoit jamais l'emporter sur leurs intérêts particuliers, leurs soldats retrouveroient leur force & leur courage. On leur fit de nouvelles propositions de paix, mais bien moins avantageuses que celles du traité de Gand: aussi furent-elles rejettées par les Confédérés. Ceux-ci ne manquoient point d'Alliés puissans, qui s'offroient à les secourir, ou plutôt à les soumettre. François de Valois, Duc d'Anjou, frere du Roi de France; Casimir, Administrateur du Palatinat, briguoient leurs suffrages. Les esprits étoient divisés; la discorde regnoit dans ce corps politique, ou plutôt ce n'étoit plus qu'une anarchie, *qui ressembloit merveilleusement*, comme dit Grotius, (2) *à une masse confuse & à un tout dont les parties n'ont aucune liaison entre elles.*

Amsterdam & plusieurs autres villes se rendent aux Confédérés.

Cependant la ville d'Amsterdam étoit bloquée par les Confédérés: le défaut de subsistance, l'éloignement des Espagnols, la forcerent enfin à recevoir les Réformés dans ses murs: (3) mais à peine ceux-ci furent-ils entrés, qu'ils chasserent les Magistrats Catholiques & s'emparerent du gouvernement; la nouvelle Religion triompha de même dans Harlem, dans Utrecht, & dans quelques autres villes de Hollande. Cette conduite indisposa les Catholiques, ils craignirent d'être à la fois les victimes des Espagnols & des Protestans. On vit naître encore de nouveaux sujets de discorde. Jean de Nassau, à la vérité, avoit rendu le calme à la Gueldre, dont le Gouvernement lui étoit confié. (4) Mais les soins pacifiques de Renneberg, Gouverneur de la Frise, n'avoient pas eu le même succès dans cette Province: les habitans de la campagne & les bourgeois de Groningen en

Renneberg est nommé Gouverneur de l'Over-Yssel.

(1) *Vie d'Elisabeth d'Angleterre par Greg. Leti, Tom. II. Liv. I. Hist. de la Maison de Tudor, par Dav. Hume. Tom. VI. Guill. Camden. Ann.* 1577.

(2) *Grotius de Bell. Belg. Liv. III.* (3) *De Meteren Liv. VII.*

(4) P. Winsemius Lib. IV.

étoient venus aux mains pour quelques droits de péage: le combat avoit été sanglant: l'Archiduc Mathias & le Prince d'Orange les avoient forcé à déposer leurs armes, mais non pas leur haine réciproque. Renneberg obtint à la sollicitation des habitans, le Gouvernement de la Province d'Over-yssel: deux villes tenoient encore pour le parti Espagnol; c'étoient Campen & Deventer: la premiere se rendit après une foible résistance (1); mais Deventer soutint un siege assez opiniâtre contre les troupes de Renneberg & contre celles de Casimir. Ce Prince étoit accouru à la tête d'une assez forte armée, croyant, par ce service se donner des droits sur la reconnoissance des Confédérés. Ils y furent si peu sensibles, qu'ils déclarerent le Duc d'Anjou *Protecteur de la Liberté Belgique.*

Hist. de Hollande. 1574 1584.

Il s'empare de Campen & de Deventer, dans Over-Yssel.

Le Duc d'Anjou est déclaré protecteur de la liberté Belgique.

Pour prix des secours qu'ils attendoient de lui, ils lui promirent toutes les petites villes situées au delà de la Meuse, qui n'avoient pas encore secoué le joug Espagnol. Cependant les Réformés (2) se plaignoient d'avoir trop peu de part au Gouvernement. Ils représenterent aux Etats présidés par l'Archiduc & le Prince d'Orange, qu'ils s'étoient armés les premiers pour la défense commune, que leur fidélité n'avoit jamais chancelé, qu'on ne pouvoit douter de la nécessité où ils étoient de vaincre ou de périr, qu'ils ne pouvoient attendre aucun quartier des Espagnols; que les Catholiques en se soumettant, ne perdroient que leurs biens & leur liberté; mais que pour eux ils ne pouvoient attendre que la mort la plus ignominieuse & la plus cruelle: qu'ainsi il étoit injuste de les exclure du Conseil & des Temples. Cette requête fut admise, après quelques débats. On arrêta „ *que l'on donneroit place à tous les nouveaux Religionnaires dans toutes les dignités, & qu'en chaque lieu où il se trouveroit jusqu'à cent familles de leur Religion, qui demanderoient des temples pour l'exercice de leurs cérémonies, on leur en accorderoit, à condition néanmoins que dans chaque ville de la Hollande & de la Zélande, s'il se trouvoit un pareil nombre de familles, qui préférassent la Religion Romaine, on leur accorderoit le même privilege* (3)".

Les Réformés présentent une requête aux Confédérés pour obtenir d'être admis aux charges & de pouvoir avoir des temples.

Les Etats accordent aux Réformés leur demande.

Ce Réglement ne fit qu'enflammer la discorde; on vit les Catholiques & les Réformés tourner contre eux-mêmes les armes qu'ils avoient prises contre leurs tyrans. Ceux qui leur représenterent combien ces séditions étoient funestes, furent traités de laches ou de traitres. La ville de Gand fut le principal théâtre de ces divisions. Un nommé Imbise, homme adroit, plein d'audace & dévoré d'ambition, aspiroit au pouvoir suprême dans sa patrie. La Religion, prétexte ordinaire des usurpateurs & des tyrans, fut aussi le sien. Quelques Cordeliers coupables d'un genre de libertinage dont ils ont été rarement accusés, furent condamnés à expirer dans les flammes: en même temps, comme si le crime de quelques particuliers, avoit été celui de tout le corps ecclésiastique, on chassa tous les prêtres, après s'être emparé de leurs biens. Ce fut avec ces richesses que l'on travailla aux fortifications de cette ville immense, quoique peu peuplée qui avoit été tant de fois assiégée par ses maîtres, tant de fois punie pour ses révoltes & jamais corrigée. Envain les Etats, l'Archiduc & le Prince d'Orange leur envoyerent des Députés pour les faire rentrer dans le devoir,

Imbise fait soulever les Gantois. Les rebelles chassent les Ecclésiastiques & relevent les fortifications de la ville.

L'Archiduc & le Prince d'Orange font de vains efforts pour les faire rentrer dans le devoir.

(1) Le 17 de Juillet. (2) De Meteren, Liv. VIII. (3) Grotius Ann. Lib. III.

& leur faire sentir les dangereuses conséquences de cette sédition; ils rejetterent toutes les remontrances & demeurerent inébranlables dans leur résolution, comme si leur ville avoit pu former un Etat indépendant & de l'Espagne & des Etats. La haine d'Imbise ne se borna pas même à l'expulsion des prêtres, il chassa tous les Catholiques sans distinction, leva des troupes, se rendit maître d'Ypres, de Bruges, de Dendermonde, d'Oudenarde, & d'Alost, en confia le gouvernement à ses créatures, & y renouvella les mêmes révolutions qu'il avoit fait dans sa patrie.

Imbise s'empare de plusieurs places.

Les habitans de l'Artois & du Hainaut demandent justice de la conduite des Gantois.

Les habitans de l'Artois & du Henaut fideles à la Religion Romaine, s'intéresserent au sort des proscrits; ils demanderent leur rétablissement & le châtiment des Gantois; mais le Prince d'Orange avoit résolu de tolérer ces maux, de peur d'en attirer de plus grands: le succès de l'entreprise étoit incertain, mais il n'étoit pas douteux que les Espagnols ne vinssent accabler l'armée pendant qu'elle seroit occupée au siege de Gand. Le commandement de ces troupes étoit entre les mains du Comte de Bossu. Le Vicomte de Gand, de la maison de Melun, étoit Grand-Maître de la Cavalerie; on avoit élu pour Mestre de Camp général, le célebre la Noue, qui avoit signalé son courage dans les guerres civiles de France. L'armée étoit campée au Bourg de Reminand près de Malines. Dom Juan d'Autriche, osa attaquer ses retranchemens; il fut repoussé. Mais les Confédérés bornerent-là leurs succès; on les accusa de timidité pour ne l'avoir pas poursuivi; s'ils l'avoient fait, peut-être les auroit-on accusés d'imprudence. Quoique Dom Juan n'eût pas été entiérement vaincu, il avoit appris à connoître les forces des Confédérés. On profita de l'étonnement où l'avoit jetté sa retraite forcée, pour le porter à la paix & l'engager à accorder la liberté aux prisonniers, & la tolérance de Religion à tous les Flamands. Mais il fut inflexible sur cet article, & voyant arriver de nouvelles troupes, comptant 30000 fantassins & 16000 cavaliers rangés sous ses ordres, il se crut en état de tenir tête à ses ennemis, & alla camper sur la montagne de Bouge, qui commande la ville de Namur.

Dom Jean d'Autriche attaque les retranchemens des Confédérés & est repoussé.

Casimir marche au secours des Confédérés.

Casimir s'approchoit lentement à la tête de son armée, & sa jonction, si elle eût été effectuée, auroit formé un corps combiné de 40000 hommes d'infanterie, & 20000 de cavalerie; ce qui auroit détruit cette égalité de forces dont le Prince Autrichien se flattoit. On attendoit encore les troupes du Duc d'Anjou qui étoit entré dans le Hainaut; il est certain que ces forces réunies auroient suffi pour envelopper les Espagnols, les écraser & établir la liberté Belgique sur des fondemens inébranlables: mais la lenteur des délibérations, la rivalité des François & de Casimir, & les nouvelles factions qui s'éleverent, firent échouer de nouveau cette grande entreprise. Montigny l'un des Généraux s'étoit mis à la tête de quelques soldats, qui s'étoient emparés de Menin & qui exerçoient dans les environs les plus affreux brigandages: le prétexte de cette défection étoit de protéger les Prêtres bannis par les Gantois & de les rétablir dans leurs biens & leurs dignités.

Les troupes de Montigny commettent les plus grands excès.

La populace de Gand s'arma contre cette nouvelle faction; mais fiere & redoutable dans ses murs, elle ne savoit ni combattre, ni même marcher en ordre, lorsqu'elle étoit en rase campagne. C'étoit un trop

Hiſt. de Hollande. 1574-1584.

foible appui pour les Flamands opprimés: ils appellerent Caſimir, offrant d'entretenir ſes troupes à leurs dépens : mais celui-ci évitoit de ſe rapprocher du Duc d'Anjou, qui de ſon côté déclaroit, qu'il ne joindroit point l'armée des Etats, ſi Caſimir ne lui en donnoit l'exemple. Il fit bien pis encore, il permit à ſes troupes indigentes de groſſir celles de Montigny, & de s'enrichir comme elles des dépouilles des Flamands. Ainſi les protecteurs de la Flandre, n'y parurent un moment que pour l'abandonner, après l'avoir dévaſtée. Caſimir ſe retira en Angleterre, le Duc d'Anjou retourna en France, accuſant d'ingratitude ces mêmes Flamands dont les biens avoient été la proye de ſes ſoldats. Ils lui promirent des ſtatues & des éloges publics, s'ils pouvoient jamais obtenir de Philippe une paix avantageuſe & honorable. Ce n'étoit pas ce qu'il s'étoit promis, mais c'étoit plus qu'il n'avoit droit d'attendre.

Le Duc d'Anjou s'en retourne en France & Caſimir en Angleterre.

Telle étoit la ſituation des Pays-Bas, lorſque Dom Juan d'Autriche fut emporté à la fleur de ſon âge par une maladie dont la cauſe étoit inconnue. (1) Le peuple qui ne peut ſe réſoudre à croire que les Princes meurent naturellement, lors même que les années ſont accumulées ſur leur tête, trouva bien plus de motifs pour juſtifier les ſoupçons qu'il avoit conçus ſur la mort de celui-ci : on le crut empoiſonné: (2) les uns accuſerent de cet attentat des Prêtres, qui, diſoit-on, s'étoient vantés d'avoir rendu ce ſervice à la Patrie ; d'autres ſoupçonnoient la Cour d'Angleterre ; pluſieurs même, celle d'Eſpagne, qui avoit fait ſecrettement aſſaſſiner Eſcovedo, (3) confident du jeune Prince ; quelques-uns penſoient, que le déſeſpoir de ſe voir calomnié par des envieux, & traverſé dans tous ſes deſſeins par la Cour d'Eſpagne, étoit le ſeul poiſon qui avoit terminé ſes jours. Alexandre Farneſe, Duc de Parme, lui ſuccéda dans le commandement de l'armée, & dans le gouvernement des villes ſoumiſes à la domination Eſpagnole. Ce Prince étoit plus adroit, plus diſſimulé, plus éloquent que Dom Juan d'Autriche, qui ne connoiſſoit pour ſoumettre les peuples que la force. Sévere & clément tour à tour, il ſçavoit tantôt inſpirer la crainte, & tantôt gagner les cœurs par ſes bienfaits. Il avoit adopté ce principe de la Politique Italienne, que le plus ſûr moyen de gouverner les hommes c'eſt de les diviſer: auſſi loin de chercher à éteindre le feu de la diſcorde, il ne fit que l'attiſer de plus en plus. Le Prince d'Orange n'oppoſa que de vains efforts aux nouveaux troubles que ſon ennemi faiſoit naître: celui-ci laiſſa un libre paſſage à la cavalerie de Caſimir, qui privée de ſon Chef, demandoit à retourner dans ſa patrie : ainſi délivré de tous ſes ennemis étrangers, il alla mettre le ſiege devant Maſtricht (4).

Mort de Dom Jean d'Autriche.

Soupçons ſur ſa mort.

Le Duc de Parme lui ſuccede dans le gouvernement des Pays-bas.

Ann. 1579.

Il aſſiege Maſtricht.

Cependant on travailloit à la paix: l'Empereur étoit l'arbitre qu'on avoit choiſi; Cologne étoit le lieu des conférences. Le Prince d'Orange n'oſoit traverſer ouvertement les négociations, mais il excitoit ſecrétement

(1) Les hiſtoriens varient ſur la date de ſa mort. Van der Hamen la place au 7 Octobre. Cette opinion eſt la plus généralement adoptée.

(2) Grotius Ann. Liv. III. de Meteren. Liv. VIII.

(3) Hiſt. Génér. d'Eſpagne, de Jean de Ferreras. Partie XV. Siec. XVI.

(4) Grotius Annal. Liv. III.

SECT. VIII. *Hist. de Hollande.* 1574 1584.

Le Duc de Parme entame les négociations pour la paix. La Motte est le premier qui se laisse séduire par les Espagnols. Les principales villes accedent aux conditions de paix proposées par le Duc de Parme.

les Flamands à proposer des conditions qui seroient certainement rejettées: il prévoyoit que la paix non seulement lui enleveroit son rang & son autorité, mais qu'elle exposeroit aussi sa personne à toute la vengeance de Philippe. Le Duc de Parme s'occupoit tout à la fois de la guerre & de la négociation; il invitoit les révoltés à implorer la clémence de Philippe, qu'il peignoit comme un pere, prêt à embrasser ses enfans au moindre signe de répentir. La Motte fut le premier séduit: son exemple & ses discours entraînerent dans le parti Espagnol, (1) ceux de Gravelines, & même Montigny, qui renforça l'armée du Duc de Parme des 8000 hommes qu'il commandoit. Les habitans de l'Artois & du Hénaut, ceux de Douai, de Lille, & d'autres parurent quelque temps incertains: mais enfin la politique du Duc de Parme triompha de leur résistance: la paix fut conclue aux conditions suivantes. (2) Philippe par ce Traité, pardonnoit tout le passé; il ratifioit le Traité de Gand; la Religion Romaine devoit seule être admise à l'avenir dans l'étendue des Provinces; le Roi s'obligeoit de faire sortir toutes les troupes étrangeres, six semaines après la publication du Traité. Les Provinces Wallones s'obligeoient à fournir au Roi une armée, qui seroit entretenue aux dépens de Sa Majesté & des contributions que les peuples nouvellement rentrés dans l'obéissance, s'obligeoient de payer. Le Duc de Parme devoit conserver le Gouvernement jusqu'à ce qu'il plût à la Cour de Madrid de lui nommer un successeur (3).

Siege de Mastricht.

Pendant ces négociations le Duc de Parme continuoit le siege de Mastricht. (4) La Noue en étoit Gouverneur, & il est probable que s'il avoit pu y entrer, cette proye auroit échappé aux Espagnols: mais les passages étoient si bien gardés, qu'il fut contraint de se retirer. Schwartzembourg qui le remplaçoit, n'avoit ni ses talens ni son expérience; toute la défense néanmoins fut dirigée par un habile Ingénieur Lorrain, nommé Sebastien Tappin. La garnison étoit composée de 1200 soldats François, Anglois & Ecossois: 1200 bourgeois aguerris & animés par

(1) Strada de bell. Belgic. Lib. IV.

(2) Bentivoglio Part. I. Liv. I. Strada. Lib. IV.

(3) Strada prétend qu'on représenta à Paris une Farce allégorique, où les François s'égayoient aux dépens de Casimir, du Duc d'Anjou & du Prince d'Orange: „ On avoit „ lâché, dit-il, sur le théâtre une vache fort grasse, à l'entour de laquelle plusieurs „ Princes s'occupoient diversement. Le Roi d'Espagne la conduisoit avec un fil fort „ délié; mais ce fil se rompoit souvent, & le Duc de Parme étoit sans cesse occupé à le „ renouer. Les Chefs des Confédérés montés sur son dos, la tenoient par les cornes, & „ demandoient du secours pour l'arrêter: Le Duc d'Anjou qui étoit accouru promptement, s'étoit saisi de la queue de la vache & faisoit tous ses efforts pour l'enlever au „ Roi. Mais le Prince d'Orange & Casimir plus adroits s'occupoient à la traire & en „ recevoient le lait dans deux grands vases placés au dessous de ses mammelles. Une „ quantité considérable de Flamands, de François, d'Allemands & d'Anglois, servoient „ de spectateurs à cette scene. Bientôt le Duc de Parme ayant fait quelques caresses à la „ vache, elle arracha sa queue de la main du Duc d'Anjou, fit tomber par terre ceux „ qui étoient sur son dos, abattit d'un coup de pied Casimir, repoussa d'un autre le „ Prince d'Orange, renversa son pot plein de lait, & comme il revenoit souvent à la „ charge, elle lui présenta les cornes. Enfin elle se jetta d'un saut entre les bras du Roi „ d'Espagne."

(4) Strad. de bell. Belg. Lib. III. Bentivoglio P. 2. Liv. I.

l'amour de la patrie, avoient pris les armes & ne le cédoient ni en courage ni en expérience aux plus vieux vétérans. Une foire, une fête publique & ſurtout la terreur que l'approche des Eſpagnols avoit répandu dans les campagnes, avoit attiré dans les murs une multitude de payſans. Ce fut à l'aide de ces bras accoutumés au travail, que Tappin répara les anciennes fortifications & en fit de nouvelles: les femmes même y furent employées. Les Eſpagnols de leur côté, ne montroient pas moins d'ardeur dans l'attaque que les aſſiégés dans la défenſe. Le Duc de Parme avoit jetté deux ponts ſur la Meuſe: ſon artillerie tonnoit ſans relache & foudroyoit les remparts; il avoit pouſſé ſes travaux fort avant; déja pluſieurs brêches ſembloient promettre un heureux ſuccès, & on réſolut de donner l'aſſaut par deux endroits différents.

Hiſt. de Hollande. 1574 1584.

Sebaſtien Tappin Ingénieur Lorrain, eſt chargé de faire réparer les fortifications de la ville.

Les aſſiégés n'ignorerent pas ce deſſein: ils redoublerent de vigilance & d'activité. Les femmes diviſées en trois corps, commandées par trois héroïnes, deſcendirent dans les entrailles de la terre, pour creuſer des mines & des routes ſouterraines; elles n'en ſortirent, que pour ſe confondre parmi les ſoldats, & braver comme eux la mort ſur les ruines des murailles. Les foſſés étoient déja comblés de faſcines & de pierres écroulées; tout étoit diſpoſé pour l'aſſaut. (1) Le Duc de Parme repréſentoit aux ſiens que la conquête de cette place entraînoit celle de tous les Pays-Bas; qu'elle ouvroit un libre paſſage aux renforts qu'on pouvoit attendre d'Allemagne; qu'enfin elle mettroit Philippe en état d'impoſer aux rebelles les conditions qui conviendroient le mieux à la dignité de ſa couronne. Quant à Sebaſtien, il ne donna que des éloges aux aſſiégés; ils n'avoient pas beſoin de remontrances; cependant le ſignal ſe donne. Le premier effort ſe fait du côté de la porte de Bolduc: le Chevalier Farneſe s'avance à la tête de ſes Volontaires, parmi leſquels on diſtinguoit le Comte de Nofri & Antoine Simonetta, tous deux rivaux à la cour, comme au champ d'honneur. Le premier fut percé de coups à la premiere décharge; l'autre alloit arborer ſon enſeigne ſur les murailles, lorſqu'il fut renverſé par un coup mortel: preſque tous les volontaires eurent le même ſort. Les Régimens de Valdès & de Lopès s'arrêterent d'abord à la vue de ce maſſacre; mais bientôt entraînés par l'exemple & les diſcours de leurs officiers, ils monterent ſur la breche. Ce fut-là qu'on vit une mêlée horrible; la lance, l'épée, le mouſquet n'étoient pas les ſeules armes qui portoient la mort dans les rangs des Eſpagnols: les payſans les aſſommoient à coups de fléau, les Femmes lançoient ſur eux de grands cercles de feu-d'artifice, qui enveloppoient pluſieurs ſoldats à la fois, & les faiſoient expirer au milieu des flammes. De petites pieces d'artillerie placées ſur une tour voiſine, faiſoient encore pleuvoir la mort ſur les aſſiégeans. Ceux-ci ſe faiſoient des retranchemens de cadavres entaſſés. Fabio Farneſe étoit à leur tête; il avoit raſſemblé près de lui l'élite de la Nobleſſe; il s'étoit avancé à travers une grele de balles; mais enfin ce Chef intrépide, & ceux qui le ſuivoient, périrent preſque tous. Les ſoldats découragés commencerent

Le Duc de Parme ſe prépare à donner l'aſſaut.

Courage héroïque des femmes de Maſtricht.

Les Eſpagnols attaquent la porte de Bolduc.

Mort d'Antoine Simonetta & du comte de Nofri.

Belle réſiſtance des aſſiégés.

(1) 8 Avril.

Hist. de Hollande. 1574 1584.

à parler de retraite: leur plus grande perte venoit de ce que leurs rangs étoient trop serrés; le Duc de Parme leur avoit envain envoyé des Aides de camp, pour leur ordonner de les éclaircir.

Attaque de la porte de Tongres.

Les Allemands & les Wallons n'étoient pas plus heureux à la porte de Tongres. Ils s'étoient imprudemment avancés sans attendre le Régiment de Tolede qui devoit les soutenir. Ecrasés par la mousqueterie, ils alloient se retirer & porter le désordre dans ce même Régiment, lorsqu'un cavalier qui accouroit à toute bride leur cria *Victoire! Saint Jaques! La porte de Bolduc est prise & le Régiment de Lombardie est dans la ville.* C'étoit une ruse du Comte de Mansfeldt, pour affermir leur courage chancelant; il avoit fait dire en même temps aux assaillans de la porte de Bolduc que les Wallons du Comte de Reux avoient déja arboré leurs enseignes sur la porte de Tongres. Ce double mensonge qui sembloit devoir assurer la victoire, ne fit qu'accroître la perte des assiégeans. Ils s'acharnerent de nouveau aux deux attaques, mais avec moins de succès encore. Le massacre redoubla, les fossés furent remplis de sang & de cadavres: enfin les troupes demanderent qu'on leur donnât le signal de la retraite. Le Duc de Parme parut enflammé de colere à cette demande. „Retourne promptement, „ dit-il au Cavalier, & commande de ma part aux Colonels de ne pas „ faire retirer leurs gens. Je serai bientôt à eux, & comme Général „ d'armée je changerai la fortune du combat, en changeant l'ordre de „ l'attaque; ou moi-même comme soldat j'entrerai le premier dans la „ ville, & j'exciterai mieux mes compagnons, par mon sang & par mon „ exemple, que par mon commandement & par mes ordres." Il alloit partir en effet, mais les Officiers qui étoient près de lui le retinrent en lui représentant, que la perte d'un tel Général étoit celle de l'Armée, & que loin de servir Philippe, c'étoit nuire à ses intérêts, que de s'exposer ainsi à une mort certaine. Il fallut donc donner le signal de la retraite: elle ne se fit pas sans désordre & sans perte; le soin qu'on prit d'enlever les blessés, fut fatal à ceux qui s'acquitterent d'un si noble emploi. Parmi tous ceux qui périrent dans cette journée, aucun officier ne laissa dans le cœur du Duc de Parme des regrets plus profonds que Fabio, son parent & son ami.

Les troupes Espagnoles sont repoussées de tous côtés.

Le Duc de Parme est obligé de donner le signal de la retraite.

Les assiégés avoient creusé un ravelin (1) double & profond, qu'ils appelloient le bouclier de la porte de Bolduc; ils pouvoient s'y retirer en sûreté lorsqu'ils étoient accablés, & en sortir sans être apperçus pour renouveller le combat. Les Espagnols parvinrent enfin à s'emparer de cet important ouvrage & à le combler: un bastion qui étoit auprès fut aussi emporté; trois mines jouerent avec succès. Camille Manelli monta sur une breche & arbora le premier l'étendart de Philippe sur la muraille.

Les Espagnols s'emparent du ravelin de la porte de Bolduc.

Les assiégés avoient perdu plus de 1000 hommes dans cette attaque. Ils avoient tremblé pour les jours de leur Génie tutélaire. Sebastien avoit été frappé au bras d'un coup de mousquet. La garnison réduite à

400

(1) Strada Dec. Lib. III.

400 hommes, avoit perdu ſept de ſes plus braves Capitaines. Le Chef des mineurs avoit été tué, & l'illuſtre Amazone qui conduiſoit les femmes aux mêmes travaux, avoit eu le même ſort. Les ſoldats ſe rendirent en tumulte chez le Gouverneur pour l'engager à livrer une place qu'on ne pouvoit plus défendre. Mais les bourgeois armés les menacerent de les faire périr comme des traitres, s'ils oſoient parler encore de capitulation. Sebaſtien annonça comme prochain un ſecours qu'il attendoit du Prince d'Orange. Cet eſpoir & les menaces des habitans ranimerent le courage des ſoldats : on travailla avec plus d'ardeur à réparer les breches ; on acheva la demi-lune intérieure que l'on avoit commencé du côté de la porte de Bruxelles ; on avoit même élevé un autre rempart derriere celui-ci. Le Duc de Parme avoit été informé de tous ces détails, par un déſerteur, qui deſeſpérant du ſalut de la ville avoit ſongé au ſien. Il étoit impoſſible de ruiner cette demi-lune, le dernier eſpoir des aſſiégés, ſans établir du canon ſur la muraille de la ville : mais un foſſé large & profond de quarante coudées s'oppoſoit à l'exécution de cette entrepriſe. On ne pouvoit y conſtruire un pont, que ſous le feu des ennemis. Le Général Eſpagnol, dont l'audace croiſſoit avec le péril, oſa lui-même travailler à cette machine ; un charpentier & un ſoldat furent tués à ſes côtés. Barlemont plus prudent & qui ſe mettoit à couvert, fut renverſé d'un coup de mouſquet, & le téméraire Duc de Parme ne reçut aucune atteinte. Enfin le pont ouvrit aux aſſaillans un paſſage que le feu des aſſiégés rendoit toujours dangereux. La demi-lune fut attaquée & défendue avec une égale ardeur. Sebaſtien frappé d'un éclat de pierre, fut emporté du milieu de la mêlée, à la vue des bourgeois & même des Eſpagnols, à qui ce ſpectacle inſpira une nouvelle confiance. Le carnage fut affreux : la demi-lune fut détruite, & il ne reſta plus aux habitans d'autre reſſource que leur dernier rempart. Le Duc de Parme ne pouvoit refuſer ſon eſtime à un peuple ſi brave. Il voyoit quels ſervices on devoit en attendre, ſi jamais on pouvoit les engager dans le parti du Roi : il lui ſembloit horrible d'abandonner tant d'héroïnes, de vieillards & d'enfans, à la fureur du ſoldat, avide de ſang, de butin & de vengeance. Il leur envoya un héraut pour les preſſer de ſe rendre ; mais ils le chaſſerent avec mépris & travaillerent à de nouveaux retranchemens.

Hiſt. de Hollande. 1574-1584.

La Garniſon de Maſtricht, demande qu'on ouvre les portes aux ennemis. Les bourgeois s'y oppoſent.

Les Eſpagnols conſtruiſent un pont ſur le foſſé.

Le Duc de Parme envoye aux aſſiégés un héraut pour les preſſer de ſe rendre. Ses propoſitions ſont rejettées.

Sur ces entrefaites le Duc de Parme fut attaqué d'une maladie ; les travaux des aſſiégeans ſe rallentirent, leur ardeur parut s'éteindre & ce qui paroît moins croyable, c'eſt que les aſſiégés ſe repoſerent auſſi, voyant tout tranquille dans le camp. Le Duc de Parme étoit indigné de l'inaction de ſon armée ; un ſoldat qui avoit eu la hardieſſe d'entrer par une breche mal réparée, lui rapporta qu'il avoit vu les poſtes abandonnés ou mal gardés, les ſoldats endormis ou diſperſés, les rondes moins fréquentes. Le Général Eſpagnol aſſembla ſes officiers autour de ſon lit, & leur dit que l'inſtant de la victoire étoit arrivé, qu'après tant de travaux & de perils, la ſecurité des aſſiégés leur offroit enfin une facile conquête, & qu'il ne falloit pas laiſſer échapper un moment ſi précieux. Ceux-ci raſſemblent l'armée ; on court aux armes, on monte

Le Duc de Parme tombe malade.

Négligence des aſſiégés.

SECT. VIII. *Hist.* de Hollande. 1574-1584.

Les Espagnols pénetrent dans la place.

Ils mettent tout à feu & à sang dans la ville & dans le fauxbourg de Wick.

La ville & le fauxbourg sont mis au pillage.

par toutes les breches, les gardes sont égorgés & déja les Espagnols sont dans la ville : les femmes du haut des toits font pleuvoir sur eux des tuiles, des pierres, de l'eau bouillante, du sable brûlant. En même temps elles rappellent au combat les artisans & les villageois qui s'enfuyoient en désordre. Mais leur résistance est vaine ; les Espagnols entrent dans les maisons, égorgent ou précipitent du haut des toits & des fenêtres, ces amazones que leur courage rendoit aussi intéressantes que leur sexe ; ils massacrent tout, sans respect pour l'enfance ou pour la vieillesse. Les Chefs ne peuvent ou ne veulent pas les retenir. On n'entend que des cris & des gémissemens : on ne voit que des cadavres, des membres coupés & des ruisseaux de sang. Les restes de ce peuple infortuné, courent vers le pont, pour passer dans le Wick : (*) ceux qui s'étoient déja retirés dans ce fauxbourg, rompent le pont, & le peuple pressé par le peuple se jette en foule dans la riviere.

Bientôt on parla de capitulation dans le fauxbourg ; mais pendant qu'on délibéroit, les Espagnols y entrerent tout à coup, & mirent tout à feu & à sang. Le pillage de Mastricht & de Wick dura trois jours. On pourra juger de quel immense butin les Espagnols s'enrichirent, lorsqu'on sçaura que l'on comptoit dans cette ville dix mille hommes employés aux manufactures de drap. Enfin lorsqu'il ne resta presque plus rien à égorger ou à piller, le Duc de Parme rendit cette inutile ordonnance : *Que personne dans l'armée du Roi n'ait la hardiesse de piller les maisons de la ville & du fauxbourg, de prendre les habitans, de les contraindre à payer rançon quand ils les auront pris, & de faire à qui que ce soit la moindre injure & le moindre dommage. Qu'ils sortent des maisons où jusques-là ils avoient demeuré sans ordre. Que chaque soldat se retire dans son quartier dans le camp, sans rien emporter de ce qui étoit dans la maison, s'il n'en a obtenu la permission du Gouverneur des Pays-Bas, ou de celui qui est désigné pour Gouverneur de Mastricht, sous peine au contrevenant d'être puni de mort* (1).

Les Ministres Protestans se jettent dans le fleuve.

Ainsi Mastricht fut pris après un siege de quatre mois : sa vigoureuse défense avoit coûté la vie à 6600 hommes, & à 1700 femmes ; les Ministres Protestans qui sçavoient ce qu'ils devoient attendre du zele fanatique du Duc de Parme, aimerent mieux finir volontairement leurs jours au fond des eaux, que de gagner sur un échaffaud ou sur un bucher ce que toutes les sectes appellent la couronne du martyre. Les Espagnols avoient perdu 2500 hommes, parmi lesquels on regrettoit beaucoup de Noblesse & le Général lui-même avoit été en danger de perdre la vie. Strada ne manque pas de lui donner, dans un accès de fievre, une vision où les Allemands & les Wallons se présentoient à ses yeux prêts à s'égorger. Il ajoute que sur cette révélation plusieurs Officiers sortirent de la tente du Général & coururent à Mastricht, où les Wallons & les Allemands tournoient en effet leurs armes les uns contre les autres.

(*) *Wick* ou *Wyk*, est de l'autre côté de la Meuse, & ce nom Hollandois ou Flamand, veut dire *Refuge*.

(1) Strada Dec. II. Lib. III.

Hist. de Hollande. 1574-1584.

Alexandre recouvra bientôt la ſanté & l'on prépara tout pour ſon triomphe; il entra dans la ville conquiſe par la brèche & ſur ce même pont qui étoit ſon ouvrage, il étoit porté ſur un bouclier, par quatre Capitaines Eſpagnols, & tous les drapeaux & étendards de l'Armée flottoient autour de lui, & lui ſervoient de trophée. La conquête de Maſtricht avoit répandu la terreur dans tous les Pays-Bas. Alexandre crut, que dans cette circonſtance, la modération ne ſeroit point dangereuſe, & qu'un peuple conſterné n'oſeroit en abuſer. Il congédia la plupart des ſoldats, Allemands, Eſpagnols & Italiens: il ne retint auprès de lui que les Wallons, quelques compagnies de Cavalerie Italienne, & les Officiers des troupes licentiées. Malines, (1) Valenciennes & Lille, ſe rendirent auſſitôt, & reçurent des garniſons Wallones, ne redoutant plus rien de la perfidie Eſpagnole après une preuve de bonne foi ſi éclatante. Cet exemple ne fut pas ſuivi généralement. Les Confédérés envoyerent à chaque ville le plan d'accommodement que Philippe leur propoſoit, pour l'examiner & découvrir les pieges qu'il pourroit cacher. La condition de mettre bas les armes de part & d'autre ſembloit captieuſe, parce que les Eſpagnols pouvoient les reprendre en un moment, & que les villes ne pouvoient raſſembler leurs troupes qu'avec beaucoup de lenteur. D'ailleurs Philippe impoſoit une autre condition plus dure encore; il vouloit *que dans tous les Pays-Bas, la Religion qui reconnoiſſoit la puiſſance du Pape fût la ſeule retenue, ſi ce n'étoit au lieu où il y en avoit d'autres en uſage, avant que le Traité de Gand fût approuvé, & que hors ces lieux-là, s'il s'en trouvoit qui ſuivirent une autre Religion que la Romaine, on accorderoit un temps préfix aux ſectateurs, durant lequel ils pourroient mettre ordre à leurs affaires, pour abandonner enſuite les Pays-Bas, leurs biens néanmoins demeurants ſaufs pour eux, à la charge qu'ils en laiſſeroient l'adminiſtration à des perſonnes de la Religion Romaine.* Cette proſcription inquiétoit preſque autant les Catholiques que les Proteſtans; ceux-ci étant bannis, les forces de la Confédération ſe trouvoient tellement diminuées, que les Catholiques devenoient expoſés au reſſentiment de Philippe. Ce Monarque offroit d'immenſes revenus au Prince d'Orange, s'il vouloit ſe retirer en Allemagne; mais c'étoit mal connoître ce héros, qui n'eſtimoit les richeſſes, qu'autant qu'elles pouvoient contribuer au ſuccès de la guerre, & au maintien de la liberté publique: une offre plus ſéduiſante pour lui, étoit celle de la liberté de ſon fils.

Le Duc de Parme entre en triomphe dans Maſtricht.

Il congédie ſes troupes.

Philippe fait aux Confédérés des propoſitions d'accommodement.

Philippe fait des propoſitions très avantageuſes au Prince d'Orange.

Au reſte, on peut mettre en doute ſi Philippe auroit pu effectuer dès-lors ces riches promeſſes. Il prodiguoit l'or pour ajouter une nouvelle couronne à celles qu'il portoit déja: après que Dom Sebaſtien eut illuſtré par ſa mort le rivage d'Afrique, on vit ſur le trône de Portugal, un perſonnage ſingulier qui réuniſſoit en ſa perſonne les titres d'Archevêque, de Grand Inquiſiteur, de Cardinal & de Roi; c'étoit lui qui avoit donné à l'Inquiſition cette autorité ſanguinaire, cette forme redoutable, qu'elle a longtemps conſervée. Il mourut peu de temps après ſon avenement à la

Affaires de Portugal.

Ann. 1580.

(1) Reidanus Annal. Lib. II.

SECT. VIII. *Hist.* de Hollande. 1574-1584.

Couronne. Dom Antoine, Prieur de Crato, (1) fils naturel de l'Infant Dom Louis, réveilla une faction, qu'il avoit formée au commencement du dernier regne, & fut proclamé Roi par la populace de Lisbonne, de Santa-Cruz & de Sétubal. Philippe II, qui avoit des prétentions à cette Couronne, envoya le Duc d'Albe à la tête d'une Armée pour dissiper le parti d'Antoine. Ce Général y réussit, & le concurrent de Philippe, vaincu & poursuivi, n'eut d'autre ressource que la fuite. Mais il ne suffisoit pas de subjuguer les Portugais par la terreur des armes, il falloit encore gagner leurs cœurs par des bienfaits & acheter pour ainsi dire ce Royaume après l'avoir conquis. Enfin à force de victoires & de largesses, Philippe fut reconnu par toute la Nation, malgré les intrigues des Cours de France & d'Angleterre, qui ne voyoient pas sans jalousie cet agrandissement de la Maison d'Autriche. Cette révolution porta un coup fatal aux affaires des Confédérés; ceux-ci s'occupoient du commerce au milieu de la guerre: les Ports de Portugal étoient ouverts à leurs vaisseaux; on ne mettoit aucun impôt sur leurs marchandises: mais dès que Philippe regna en Portugal, on y vit regner aussi cette politique odieuse & sottement avare, qui ne s'occupe que du moment présent, & écarte l'étranger par un brigandage déguisé sous le nom d'impôt. D'ailleurs la plupart de ces navigateurs étoient Protestans; c'en étoit assez pour qu'on rejettât leurs richesses comme des présens empoisonnés.

Philippe se fait proclamer Roi de Portugal.

Pendant que le Duc d'Albe assuroit une nouvelle Couronne à son maître, le Duc de Parme non moins actif & moins entreprenant, continuoit avec assez de succès la guerre contre les Confédérés. L'épuisement des finances le forçoit à différer quelquefois la solde de ses troupes; mais on leur laissoit la liberté du pillage ; indemnité qui convenoit assez à leur humeur féroce. (2) Alexandre enleva aux Confédérés quelques petites villes du Hainaut, & même celles de Courtrai & de Breda.

Cependant La Noue avoit escaladé Ninove. (3) Parmi les prisonniers qu'il avoit fait dans ses conquêtes, on remarquoit les deux fils du Comte d'Egmond, qui servoient lâchement les bourreaux de leur pere. Le vainqueur alla ensuite assiéger le château d'Ingel-Munster. S'il se fut borné à cette entreprise, elle n'eût été que glorieuse pour lui : mais il voulut tenter en même temps une autre expédition, divisa ses troupes, & marcha lui-même à la tête d'un détachement pour surprendre Lille. Enveloppé par les Espagnols, il fut contraint de rendre les armes: (4) c'étoit la quatrieme fois qu'il éprouvoit un pareil sort dans la guerre; mais son malheur n'empêchoit pas ses ennemis même de rendre justice à ses talens & à sa valeur, & dans le prisonnier on distinguoit aisément le héros; les Espagnols en avoient conçu une si haute idée, que lorsqu'on proposa au Duc de Parme de l'échanger contre Philippe Comte d'Egmond, & Jean Noircarme Baron de Selle; il répondit *qu'il ne changeoit pas un lion contre deux brebis.* (5) Ce Prince écrivit en ces termes à Philippe, en

ANN. 1581.

La Noue est fait prisonnier.

Le Duc de Parme refuse de l'échanger contre le Comte d'Egmond & le Baron de Selle.

(1) Hist. Génér. d'Espagne, par Jean Ferreras, Tom. X. Part. XV. Siecl. XVI.
(2) Grotius Annal. Liv. III.
(3) Le 28 Mars. (4) Le 10 Mai.
(5) De Meteren, Liv. X.

Hist. de Hollande. 1574-1584.

Lettre du Duc à Philippe, par laquelle il lui déclare que s'il n'avoit craint que le Prince d'Orange usât de représailles, il eût fait mourir La Noue.

lui annonçant la prise de cet illustre Capitaine: (1) „ Comme La Noue a
„ violé le serment par lequel il s'étoit obligé avec les autres de ne porter
„ jamais les armes contre le Roi d'Espagne; car après la prise de Mons
„ par le Duc d'Albe, il ne fut mis en liberté qu'à cette condition; comme
„ enfin il a toujours été le conducteur de l'Hérésie & du parti des Héréti-
„ ques, & qu'il a été particulierement le trompette & le défenseur des
„ Flamands rebelles: aussitôt qu'il fut tombé entre mes mains, je
„ considérai en moi-même, qu'avec les qualités qui le rendent si considé-
„ rable, il avoit en lui seul tous les moyens par lesquels on pouvoit nourrir
„ une longue guerre, contre Dieu & contre Votre Majesté. C'est pourquoi
„ j'avois résolu de le faire punir selon qu'il l'avoit mérité & d'en faire un
„ exemple aux étrangers, afin qu'ils ne soient plus si prompts à vendre leur
„ peine pour semer des troubles dans les pays des autres Princes. Et même
„ j'avois eu envie de le faire punir promptement & avant qu'il fût en la
„ disposition de Votre Majesté de rien résoudre touchant cette affaire, afin
„ que tout le monde reconnût que le conseil en avoit été pris en Flandre,
„ & qu'on ne l'avoit pas envoyé d'Espagne: car pour moi je suis de ce
„ sentiment, qu'il est du devoir & de la charge d'un Ministre fidele, d'atti-
„ rer sur soi toute la haine que l'on peut appréhender ou des châtimens ou
„ de refus; de servir comme de rempart pour mettre le Prince à couvert de
„ la haine & des reproches; & enfin de lui réserver toutes les occasions de
„ faire des bienfaits & des graces. Mais parce que je prévoyois que sa
„ punition pouvoit nuire au Comte d'Egmont, au Baron de Selle, qui avoient
„ été pris depuis peu de jours, & à tant de grands hommes de votre parti,
„ que le Prince d'Orange retient, il y a déja longtemps, & auxquels il ne
„ pouvoit arriver rien de funeste, qu'il n'y eût à craindre de grands troubles
„ du côté de tant de Noblesse qui leur est alliée; j'ai estimé plus à propos
„ de ne point prendre d'autre conseil, que celui qu'il plaîra à Votre Majesté
„ de me donner sur ce sujet. Cependant comme je dois bientôt aller à
„ Namur, j'y menerai La Noue avec moi, pour le faire conduire dans le
„ Château de Limbourg, & le donner en garde à Gaspar de Robles, Sei-
„ gneur de Billy, à la fidélité duquel on peut librement confier tout ce que
„ Votre Majesté ordonnera de particulier."

Les Anglois du parti des Confédérés prennent Malines & la mettent au pillage.

La prise de Malines ne répara point la perte d'un homme tel que La Noue. Cette conquête fut l'ouvrage des Anglois. Mais ces alliés, aussi dangereux que des ennemis, pillerent la ville & enleverent jusqu'aux marbres des tombeaux qu'ils vendirent publiquement à Londres (2).

Marguerite Duchesse de Parme vient pour reprendre le gouvernement des Pays-Bas.

Tel étoit l'état des choses, lorsqu'on vit reparoître Marguerite, Duchesse de Parme; on se souvient qu'elle avoit gouverné avec autant de foiblesse que de cruauté, & qu'elle n'avoit sçu user à propos ni de sévérité ni de clémence. Cependant on espéroit que son sexe la rendroit plus agréable aux Flamands, & que son expérience lui fourniroit de nouvelles ressources pour rapprocher les ennemis & terminer la guerre. Mais le Duc, jaloux de sa mere même, écarta ce concurrent respectable: il soutint que les Pays-Bas

(1) Strada de Bell. Belg. Decad. II. Lib. III.
(2) Grotius Annal. Lib. III.

SECT. VIII. *Hist.* de Hollande. 1574-1584.

ne pouvoient être soumis que par un homme & par la force des armes. La Duchesse reprit en gémissant le chemin de l'Italie.

Elle retourne en Italie.

Renneberg abandonne le parti des Confédérés.

La Frise dont Renneberg étoit Gouverneur, offroit un nouveau spectacle de discorde. Ce Général d'abord si attaché au parti des Confédérés, qui même avoit forcé la ville de Groningue à entrer dans la ligue, trahit enfin une cause qu'il avoit défendue avec tant de gloire; il fut entraîné dans la faction Espagnole par sa famille qui s'y étoit jettée. Il permit aux habitans de la campagne de se venger sur ses propres soldats de tous les maux qu'ils leur avoient fait. Mais cette premiere sédition fut bientôt appaisée par la présence de Hohenlohe que le Prince d'Orange envoyoit à la tête de quelques troupes. Les Frisons s'emparerent des Citadelles qui étoient restées fideles au perfide Gouverneur & les détruisirent jusqu'aux fondemens. Le Prince d'Orange envoya de fortes garnisons dans le pays d'Over-Yssel, avant que Renneberg eût pu travailler efficacement à la défection de cette Province.

Il remet la ville de Groningue entre les mains des Espagnols. Il meurt. Verdugo lui succede dans le gouvernement.

Renneberg se hâta de remettre Groningue au Duc de Parme, & les Confédérés qui connoissoient l'importance de cette place, se préparerent à l'assiéger. Cette expédition fut confiée à Barthelemi Entes, qui s'étoit signalé sur la mer avec le Comte de la Marck. Mais il mourut dans ce siege, & Martin Schenck qui accourut au secours de la ville, tailla en pieces ces troupes consternées par la mort de leur Chef. Renneberg ne lui survécut pas longtemps, il mourut avec le regret d'avoir été forcé de lever le siege de Steenwic. Verdugo lui succéda dans le Gouvernement, il remporta une victoire sur les Anglois: mais les eaux qui couvroient les campagnes, l'empêcherent de les poursuivre.

Cependant les Protestans qui avoient si longtemps accusé les Catholiques d'intolérance, devenoient intolérans à leur tour, & défendoient l'exercice de la Religion Romaine, même dans les maisons des particuliers. Ils oserent davantage; jusque-là on s'étoit borné à demander le redressement des griefs, l'éloignement des Espagnols, la diminution des impôts, & la liberté de conscience: on n'avoit point encore parlé de s'affranchir entierement du joug Espagnol & d'ôter à Philippe la Souveraineté. Enfin le Prince d'Orange cessa de dissimuler ses desseins à cet égard, il représenta aux Etats assemblés à Anvers: (1) „Que la puissance du parti de Philippe s'accroissoit de „ jour en jour, que celle des Confédérés au contraire étoit prodigieusement „ diminuée, depuis que la défection de tant de villes qui avoient ouvert leurs „ portes aux Espagnols, avoit privé le parti Protestant des subsides qu'il tiroit „ de ces mêmes villes. Que dans ces circonstances alarmantes il falloit ou se „ soumettre entierement à Philippe, ou chercher parmi les Princes voisins „ un défenseur assez puissant pour chasser les Espagnols, assez humain pour „ n'exercer sur ses nouveaux sujets qu'une domination douce; que le choix „ qu'on pouvoit faire, n'étoit pas douteux. Que les Etats avoient promis „ au Prince François-Hercule de Valois, Duc d'Alençon & d'Anjou, frere „ du Roi de France, que s'ils étoient obligés de changer de Souverain, ils „ le préféreroient à tous les autres, & que cette résolution des Etats avoit „ été renouvellée dans l'assemblée de Cologne. Que quand même on ne se

Assemblée d'Anvers. Le Prince d'Orange excite les Etats à ôter au Roi d'Espagne la Principauté des Pays-Bas.

(1) *Strada de Bell. Belgic. Grotius Annal. Liv. III.*

„ feroit point obligé de la maniere la plus folemnelle à reconnoître le Prince *Hist. de*
„ François pour Protecteur de la Confédération, mille raifons invitoient à *Hollande.*
„ le préférer à tous ceux qui pourroient afpirer au même titre. Le voifi- *1574-1584.*
„ nage de la France, qui plus facilement que tout autre Etat de l'Europe,
„ peut fournir des fecours à la Patrie; l'amitié que le Roi de France avoit
„ pour fon frere, & furtout la haine qu'il portoit au nom Efpagnol, dou-
„ ble motif pour qu'il vit avec plaifir la défection des Provinces-Unies;
„ enfin l'ambition même du Duc d'Anjou, qui d'un côté voulant fe main-
„ tenir un parti à la Cour de France, & de l'autre briguant la main de la
„ Reine d'Angleterre, n'auroit de longtemps affez de loifir pour abufer de
„ l'autorité que les Confédérés lui auroient déférée."

Le Prince d'Orange ne s'étoit pas flatté que cette propofition feroit reçue d'une voix unanime. Il fentoit bien que la terreur qu'infpiroit la vafte puiffance de la Maifon d'Autriche, la perfpective d'une guerre plus longue & plus fanglante que celle qu'on avoit déja foutenue, l'intérêt des Commerçans qui ne profperent qu'au fein de la paix, celui des Catholiques qui alloient voir abolir les derniers reftes de leur Religion, l'horreur que les Flamands avoient pour les noms de *felons* & de *parjures* que toute l'Europe alloit leur donner, enfin ce penchant d'habitude qui ramene toujours les efclaves à leurs anciens maitres, oppoferoient de grands obftacles à cette révolution. En effet, il vit les uns conftemés, les autres chancellans, plufieurs reculans d'effroi. Une convulfion de la Nature, qui fouleva les eaux de la mer & entr'ouvrit les entrailles de la terre, redoubla encore les alarmes des Flamands. Pour lui, il n'avoit plus d'autre parti à prendre, que de fuivre ce principe d'un célebre Chef de conjurés, *que lorsque l'on a tiré l'épée contre fon maître, il faut jetter le fourreau dans la riviere.* *Les Flamands font incertains fur le parti qu'ils doivent prendre.*

Philippe avoit mis fa tête à prix (1), il avoit promis vingt-cinq mille écus en fonds de terre à celui qui l'ameneroit mort ou vif, ou à fes héritiers s'il périffoit dans l'entreprife: il promettoit en outre à celui qui le délivreroit de fon ennemi, l'abolition de tous les crimes qu'il auroit pu commettre, & des lettres de Nobleffe. Ainfi les diftinctions & les honneurs dûs à la vertu, devenoient le prix d'un affaffinat. *Le Roi d'Espagne met à prix la tête du Prince d'Orange.* Le Duc de Parme fit publier dans les villes qui lui étoient foumifes un Edit émané du Confeil de Madrid. Cette Loi profcrivoit le Prince d'Orange & donnoit fes biens à ceux qui pourroient le livrer au Roi, *mort ou vif.* Dans cette Ordonnance Philippe déploye moins la dignité d'un Monarque irrité contre un Révolté, que la rage d'un ennemi qui ne refpire que vengeance. Il prodiguoit au Prince d'Orange les noms d'*ingrat*, *de rebelle*, *de perturbateur du repos public*, *d'hérétique*, *d'hypocrite*, *de Caïn & de Judas*, *de pefte de la Chrétienté*, *d'ennemi du genre humain*, enfin d'homme qui avoit la confcience endurcie & qui étoit un impie, ayant tiré une religieufe du cloitre pour l'époufer & dont il avoit des enfans. Le Prince d'Orange répondit à ces injures par une Apologie de fa conduite, *Le Duc de Parme fait publier l'Edit qui déclare le Prince d'Orange rebelle.*

(1) A peu près dans le même temps Philippe offroit quatre-vingts mille ducats, à celui qui lui livreroit Dom Antoine, fon compétiteur au trône de Portugal. *Hist. Génér. d'Espagne, par J. Ferrer. Tom. X. Part. XV. Siec. XVI.*

SECT. VIII. *Hist.* de Hollande. 1574-1584.

Les Etats déclarent le Roi d'Espagne déchu de la couronne.

Députation envoyée au Duc d'Anjou pour lui offrir le gouvernement des Pays-Bas.

non moins injurieuse pour Philippe que flatteuse pour lui-même. (*) En même temps à force de sollicitations & de promesses, il parvint au but qu'il s'étoit proposé, & les Etats assemblés à Anvers déclarerent que le Roi Philippe étoit déchu de la Principauté des Pays-Bas, pour n'avoir pas conservé les privileges des Flamands, comme il en avoit fait le serment; que pour cette cause les peuples de Flandre, suivant le droit qu'ils en avoient & que Philippe avoit reconnu lui-même, lorsqu'il fut élevé à la dignité de Prince de Flandre, étant libres & dégagés de la foi & de l'obéissance qu'ils lui devoient, choisissoient pour leur Prince de leur bon gré & de leur propre mouvement, François de Valois, Duc d'Alençon, frere du Roi de France. On fit partir aussitôt le Baron de Sainte-Aldegonde & plusieurs autres Gentilshommes, pour offrir la Principauté au Duc d'Alençon. L'Archiduc Mathias n'attendit pas ce nouveau rival, il abdiqua un rang qui n'étoit pour lui qu'un vain titre, & partit en menaçant les Flamands de la vengeance de la Maison d'Autriche.

La Déclaration des Etats d'Anvers fut publiée en forme d'Edit. C'étoit une espece d'Arrêt que les sujets lançoient contre leur maître. Les Magistrats prêterent un nouveau serment de fidélité. Si l'on en croit Strada, écrivain fort amateur du merveilleux, plusieurs firent de vains efforts pour prononcer cette espece d'abjuration. Leur langue demeura comme attachée à leur palais, & l'un d'eux mourut à l'instant même. Cependant on déchira tous les brevets que les Gouverneurs ou les Officiers de Justice ou de l'Armée, avoient reçu de Philippe & on leur en donna d'autres; les Statues du Monarque Espagnol furent renversées, son sceau brisé, ses armes foulées aux pieds, les images des Saints dans les Eglises ne furent pas plus respectées; il ne resta plus aucun vestige du culte Catholique.

La ville de Breda est surprise par les Espagnols.

Le Prince d'Orange fit une perte qui lui étoit personnelle. La ville de Breda avoit fait dans tous les temps les délices de la Maison de Nassau: deux traitres, l'un caporal, l'autre soldat, résolurent de remettre cette ville sous l'obéissance de Philippe. Claude de Hautepenne, averti par eux du peu de vigilance de la garnison, fit partir Pompée Bardi, Florentin, à la tête d'un corps de cavalerie qu'il suivit de près. Pompée arrive à la pointe du jour sous les murs de la Citadelle, fait mettre pied à terre à sa troupe, traverse le fossé suivi d'un seul soldat, plante l'échelle, monte, & voit neuf gardes endormis & une seule sentinelle qui veilloit. Il fait signe à sa troupe: d'autres échelles sont plantées, & bientôt *vingt-quatre* assaillans sont sur la muraille. Au *qui vive* de la sentinelle, Pompée ne répond que par un coup de hallebarde dont il l'étend par terre. Les gémissemens de ce malheureux réveillerent ses compagnons, qui allerent se joindre au reste de la garnison. Mais la surprise avoit glacé leur courage. Hautepenne arriva avec de nouvelles troupes & se rendit maître de la citadelle. La ville se défendit pendant deux heures. Mais enfin il fallut céder à l'impétuosité des Espagnols, que leurs premiers succès avoient rempli d'audace.

Le

(*) Nous avons placé cette Apologie à la fin de notre Volume précédent & y renvoyons le Lecteur.

Le Duc d'Anjou arriva enfin avec peu de troupes, peu d'argent, mais chargé des plus belles promeſſes du Roi de France, ſon frere. Son premier pas fut une victoire: il força les Eſpagnols à lever le ſiege de Cambrai; il y entra en triomphe; le Duc de Parme lui-même amuſé par les Ambaſſadeurs que lui envoyoit Henri III, différa de meſurer ſes forces avec ce jeune vainqueur. C'étoit de l'inconſtance des François qu'il attendoit la fin de cet orage. Le Prince d'Orange invitoit en vain le Duc d'Anjou à le venir joindre avec ſon armée. Cette armée n'exiſtoit déja plus, ou du moins on n'en voyoit que des débris: elle s'étoit diſſipée après la levée du ſiege de Cambrai. Le Duc d'Alençon lui-même étoit prêt à abandonner ſa proye; il ſe retira au Catelet avec 1500 chevaux & 5000 fantaſſins, qui lui reſtoient. Ce fut de-là qu'il examina les mouvemens des Eſpagnols, ceux des Confédérés, réſolu de ne rien entreprendre que lorſque l'occaſion ſeroit favorable & le ſuccès preſque certain.

Hiſt. de Hollande. 1574 1584.

Arrivée du Duc d'Anjou dans les Pays-Bas. Il oblige les Eſpagnols à lever le ſiege de Cambrai.

Son armée ſe diſſipe.

Le Général Eſpagnol mieux fortifié contre les obſtacles & par ſes connoiſſances dans l'art de la guerre, & par le nombre & la fidélité de ſes troupes, entreprit le ſiege de Tournai, ville que le Prince d'Orange jugeoit imprenable. La porte St. Martin étoit défendue par un ravelin qui en faiſoit la ſûreté. Les Eſpagnols l'attaquerent, furent repouſſés, revinrent à la charge & s'en emparerent. Alexandre, pour ſuivre des yeux les travaux du ſiege, & les mouvemens des aſſiégés, avoit choiſi ſon poſte dans un vieux four, d'où il pouvoit tout voir ſans être apperçu. Un boulet renverſa cette maſure ſur le Prince & ſur ceux qui étoient près de lui. La conſternation ſe répand auſſitôt dans le camp, on s'écrie *Alexandre eſt mort!* On court vers la maſure, moins dans l'eſpoir de lui ſauver la vie, que d'en arracher ſes reſtes inanimés. En effet, on trouve un de ſes Officiers mort ſous les ruines, un ſoldat expirant. On entend les gémiſſemens des autres. Cependant on dégage avec précaution les poutres & les pierres: tout à coup Alexandre leve ſa tête découlante de ſang, ſe montrant, l'air calme & ſans donner aucun ſigne de douleur: „ mes enfans, leur dit-il, retournez à vos „ poſtes, je vis encore, & je vivrai pour la deſtruction de nos ennemis." Il fut bientôt guéri de ſes bleſſures, & reprit ſes travaux. La joye que cauſa ſa guériſon, fut encore augmentée par la nouvelle de la victoire que Verdugo venoit de remporter ſur le malheureux Noris, tant de fois vaincu. Le Gouvernement militaire de la Friſe fut le prix de ce ſuccès & de pluſieurs autres que Verdugo avoit déja remportés.

Le Duc de Parme forme le ſiege de Tournai.

Il court le plus grand danger.

Succès de Verdugo. Il obtient le gouvernement de la Friſe.

Le Prince d'Epinoy, Gouverneur de Tournai, deſeſpéré de n'avoir pu y entrer, avoit du moins tenté d'y jetter quelques ſecours: mais ſes cavaliers avoient été battus, & leurs dépouïlles expoſées comme un trophée au haut du ravelin. Le Duc de Parme croyoit que ce ſpectacle conſterneroit les aſſiégés: il fit miner ſous les murs pour accélérer l'inſtant de l'aſſaut; mais les aſſiégés contreminerent, & ſe trouverent bientôt ſi près les uns des autres, que ceux d'Alexandre frappés de terreur, ſortirent de la mine & communiquerent leurs craintes aux ſoldats. En même temps un détachement de la garniſon ſe jetta dans le quartier des Wallons & y porta le déſordre. Mais il fut repouſſé par la cavalerie Albanoiſe. Alexandre courut aux mi-

SECT. VIII. *Hist.* de Hollande. 1574-1584.

neurs pour les raſſurer & les ramener au travail; mais il fut bleſſé à l'épaule d'un coup de pierre, & de Vaux fut frappé à côté de lui d'un coup mortel. Ce Général fut regretté d'Alexandre & de Philippe. Les mineurs reprirent leurs travaux; dix-huit pieces de canon tonnerent avec une nouvelle furie contre quatre tours qu'elles renverſerent. Enfin on alloit donner le ſignal de l'aſſaut, lorſqu'on apprit qu'Hautepenne s'étoit emparé d'Eindhoven. Alexandre ſaiſit cette occaſion de reprocher à ſes troupes leur lenteur & leur molleſſe. „ Quoi, diſoit-il, Hautepenne avec moins de forces aura emporté une „ place mieux défendue, & moi avec une armée Royale, je ne pourrai pren- „ dre une ville, qui n'eſt qu'un repaire de transfuges & d'hérétiques, com- „ mandés par une femme." En effet c'étoit la Princeſſe d'Epinoy qui conduiſoit les aſſiégés aux travaux, qui faiſoit réparer les ruines. Elle avoit même été bleſſée, ſans ſuſpendre ſes courſes ſur les remparts. Enfin on livra l'aſſaut: mais les Wallons n'avoient point cette confiance qui répond du ſuccès; on les pouſſa malgré eux ſur la breche, plutôt qu'on ne les y envoya. Ils ſe plaignoient de ce que leurs pas chancelloient ſur la terre humectée par la pluie. La vue d'un nouvel ouvrage que les aſſiégés avoient élevé derriere les breches, les arrêta tout à coup. La mort du Colonel Bours acheva de les épouvanter Envain Alexandre leur envoya de braves volontaires pour les ranimer. Ils s'enfuirent & allerent cacher leur honte ſous leurs tentes. Les Confédérés avoient fait une tentative ſur Gravelines qu'on devoit leur livrer: mais la conſpiration fut découverte & leurs troupes taillées en pieces. Le vieux Préton s'enfuyoit à la tête de 100 cavaliers Ecoſſois, lorſqu'on lui perſuada de ſe jetter dans Tournai. Un traitre lui dit le mot du guet qui étoit *Sainte Barbe:* il arriva au camp à l'heure où on relevoit les cavaliers de faction & ſe préſenta pour entrer. Deux ſentinelles trompés par le mot qu'il prononça, crurent que c'étoit la nouvelle garde qui venoit remplacer l'ancienne & le laiſſerent paſſer. Il fut bientôt dans la ville. Le Général Eſpagnol le pourſuivit envain, & ne put prendre que deux cavaliers qui lui révélerent le ſtratagême dont on s'étoit ſervi. Ce ſecours ſervit beaucoup au Prince d'Orange pour ſe juſtifier aux yeux des Gantois, qui l'accuſoient de voir avec indifférence la triſte ſituation de Tournai. Il fit même courir le bruit, que le Duc de Parme avoit donné le ſignal de la retraite; mais cette eſpérance fut bientôt démentie par la réduction de Tournai. Préton lui-même, lorſqu'il vit le mauvais état des fortifications & de la garniſon, déclara qu'il étoit impoſſible de défendre la ville avec des moyens ſi foibles. Il perſuada aux habitans & aux ſoldats de rendre la place, plutôt que de s'enſévelir ſous ſes ruines. Ce conſeil dicté par la néceſſité ne fut rejetté que par la Princeſſe d'Epinoy, qui à ce qu'on a dit depuis, avoit eu le deſſein de mettre le feu aux quatre coins de Tournai & de ſe précipiter dans les flammes. On eut beaucoup de peine à vaincre l'opiniâtreté de cette héroïne. Elle élevoit à chaque inſtant de nouvelles difficultés ſur les conditions. Enfin elle accepta celles-ci : qu'il lui ſeroit libre, ou de demeurer dans la ville, ou de ſe retirer où elle voudroit avec ſa maiſon & ſon bagage ; que les gens de guerre ſortiroient avec leurs armes; que la ville payeroit 200000 florins pour les dépenſes de l'armée du Roi; que le Duc de Parme pourroit

Le Duc de Parme eſt bleſſé.

Il harangue ſes ſoldats.

Il ordonne un aſſaut.

Les Wallons ſe retirent en deſordre.

Préton jette du ſecours dans la place, en paſſant à travers le camp des ennemis.

Il déſeſpere du ſalut de la place, & propoſe aux aſſiégés de ſe rendre.

La Princeſſe d'Epinoy s'oppoſe à ce deſſein.

mettre une garnifon dans la citadelle & dans la ville; que les Proteftans pourroient y demeurer, mais fans exercer leur Religion. *Hift. de Hollande. 1574-1584.*

Cependant le Duc d'Anjou, qui brigua deux couronnes & n'en put obtenir une, avoit été conduit en Angleterre, par l'efpoir de s'unir à la Reine Elifabeth: cette Princeffe le trompa, comme elle avoit trompé tant d'autres Princes. Las d'être abufé par de vaines promeffes, il revint en Flandre & fut reçu à Anvers, avec une pompe condamnable; car un peuple, qui combat pour fa liberté, ne doit pas employer fon or à élever des arcs de triomphe. Il fut falué Duc de Brabant au bruit de l'artillerie & des fanfares. On remarqua qu'à la cérémonie de fon couronnement, le Prince d'Orange eut de la peine à lui attacher fon manteau Ducal. *Laiffez-moi faire*, dit le Prince François; *je l'attacherai fi bien moi-même qu'il ne m'échappera pas*; c'étoit un mot qu'il falloit juftifier par plus de reffources & de fermeté. Tandis qu'on préparoit des fêtes, des feftins, & des bals; que le peuple fe livroit à tous les tranfports de fa joie; un traitre qui femble avoir été le modele de Jaques Clément, méditoit un attentat, qui devoit changer en un deuil affreux, ces momens confacrés à l'allégreffe publique: c'étoit un marchand Bifcaien, nommé Jean Jauregui, fanatique avare, qui vouloit gagner ou la palme du martyre, ou l'or promis à l'affaffin, qui tremperoit fes mains dans le fang du Prince d'Orange. Il étoit encore pouffé à ce crime par Gafpard Anaftre, fon compatriote, qui fe flattoit de recueillir le fruit du forfait dont Jauregui feroit l'inftrument & la victime. C'eft fouvent dans le tribunal de la pénitence, qu'ont été éguifés les poignards qui ont tranché les jours des Souverains. Le miférable Jauregui crut fanctifier fa perfidie par la confeffion & la communion; ce fut un Dominicain qui exhorta ce fcélérat au parricide, & ce fut depuis le Dominicain Jaques Clément qui perça le fein d'Henri III. Strada juge par la confeffion & la communion de Jauregui que *fon intention étoit bonne.* Le Prince d'Orange avoit invité plufieurs Seigneurs à un feftin fplendide. Jauregui entre dans fon palais, muni d'un piftolet & d'un poignard; il fe mêle parmi ceux qui fervent les convives, & attend la fin du repas, pour porter au Prince le coup fatal. Celui-ci fe retire dans une chambre prochaine; Jauregui le fuit, lui préfente une requête & pendant qu'il la lit, lui tire un coup de piftolet vers l'oreille gauche; la balle traverfa de l'une à l'autre joue, & lui abattit plufieurs dents. Mais le piftolet qui étoit trop chargé fe creva, & emporta le pouce de l'affaffin qui ne put faire ufage de fon poignard. A l'inftant il fut percé de mille coups par les gardes, à qui Maurice, fils du Prince d'Orange, donnoit l'exemple. Cette mort fut auffi celle de Jaques Clément. L'horreur que ces deux parricides infpirerent aux témoins de leur attentat, leur épargna celles du fupplice qu'ils avoient mérité.

Le Duc d'Anjou paffe en Angleterre. Il revient en Flandres Réception que lui fait la ville d'Anvers. Ann. 1582. *Le Duc d'Alençon eft falué Duc de Brabant.*

Jean Jauregui conçoit le deffein affreux d'affaffiner le Prince d'Orange.

Il bleffe le Prince d'Orange d'un coup de piftolet.

Il eft tué à l'inftant par les gardes du Prince.

L'alarme fe répand auffitôt dans toute la ville. On croit qu'elle va être le théâtre d'un maffacre pareil à celui de la Saint Barthelemi, qui avoit commencé par l'affaffinat de Coligni. On foupçonna le Duc d'Alençon, d'avoir dirigé le bras meurtrier de Jauregui, parce qu'il voyoit dans le Prince d'Orange un collegue ou plutôt un concurrent redoutable.

SECT. VIII. *Hist.* de Hollande. 1574-1584.

Le peuple met en pieces le cadavre de Jauregui, & fait éprouver le même sort au Dominicain qui l'avoit excité au parricide.

Ce Prince qui ne pouvoit plus parler, recueillit ses forces pour écrire des lettres, par lesquelles il justifioit le Duc aux yeux du peuple. Elles arriverent à propos; car la populace en furie étoit prête à se jetter sur lui. Alors sa colere se tourna contre le Dominicain, & contre le cadavre de Jauregui. Ils furent coupés en quartiers, & leurs membres exposés aux tours & aux portes. On prétend que les Jésuites les en ôterent & les conserverent comme des reliques. Pour Anastre, il n'avoit pas attendu un pareil sort, & s'étoit dérobé par la fuite aux perquisitions du peuple (1).

Les Confédérés consacrerent (2) par une Médaille, & la honte des Espagnols, & leur attachement pour le Prince d'Orange: d'un côté de cette médaille, on voit Jauregui portant ses mains sacriléges sur Guillaume, & on lit autour ces mots:

PRODITIONE NON ARMIS AGITUR.

Médaille frappée par l'ordre des Confédérés à l'occasion de l'assassinat du Prince d'Orange.

C'est par la trahison & non par les armes qu'on peut l'attaquer.

Sur le revers on voit un Roi qui frappe du pied, pour marquer son dépit de ce que l'assassin a manqué son coup; il est accompagné d'un de ses courtisans & d'un garde. La légende porte ces mots:

PRODITOR TANDEM LUET.

Le Traitre portera un jour la peine de son crime.

Différens succès des Espagnols & des Confédérés.

Cependant le Duc de Parme assiégeoit Oudenarde, & malgré la prédiction de La Noue qui la jugeoit imprenable, malgré la mutinerie des soldats qui se souleverent, il s'en rendit maître après un siege de trois mois. De-là il s'avança vers Bruxelles dont il ravagea les environs; mais la disette & le froid en chasserent bientôt ses troupes. Ailleurs on combattoit avec divers succès. Le Duc d'Anjou entroit dans Alost, les Espagnols dans Lille. Verdugo étoit forcé de se retirer de devant Lochem, (3) mais il s'emparoit de Steenwic tant de fois attaqué. On fit revenir les troupes Italiennes & Espagnoles, qui grossirent l'armée au point qu'on y compta 60000 fantassins & 4000 cavaliers. Philippe prétendoit que la désobéissance des Provinces annulloit l'article du Traité, par lequel il avoit promis de ne pas rappeller les étrangers.

Le Duc d'Anjou attend envain des secours de France.

Le Duc d'Anjou attendoit envain des secours de France. Suspect au peuple Flamand & même au Prince d'Orange, en bute aux Conseils perfides de plusieurs de ses Officiers que l'or des Espagnols avoit corrompu, il avoit pour ennemis dans sa patrie & sa mere & son frere & la moitié de la Cour. Il est certain que la France déchirée par des guerres intestines, ne pouvoit gueres aliéner ses ressources, mais le motif le plus

(1) De Meteren Lib. XI.
(2) Explicat. Histor. des Médailles des Provinces Unies des Pays-Bas pag. 48.
(3) De Meteren Lib. XI.

fort des délais, ou plutôt des refus que le Duc d'Anjou essaya, c'est que le triomphe des Flamands étoit celui de ce qu'on appelloit l'héresie: ainsi abandonné par sa famille & par son pays, il ne prit conseil que de son désespoir, ou plutôt des traitres qui le poussoient à sa ruine. Les loix qu'on lui avoit imposées, étoient un frein insupportable pour son humeur despotique: il résolut de s'en affranchir par la violence, & de cimenter par le sang la puissance absolue à laquelle il aspiroit. (1) On devoit s'attendre que le Prince qui des fenêtres du Louvre avoit tiré sur les François Protestans, n'épargneroit pas des étrangers. Dendermonde, Vilvorde & Dunkerque furent conquises presque sans résistance, mais non pas sans meurtre & sans pillage, par les garnisons Françoises chargées de les défendre. Les Magistrats de Bruges sçurent détourner par une ruse le même orage qui menaçoit leur ville: ils attirerent au Palais les Mestres de Camp sous quelque prétexte; mais à peine y furent-ils entrés, qu'ils les forcerent d'envoyer à leurs propres soldats, un ordre signé de leur main, de sortir de la ville: il fut exécuté avec d'autant plus de promptitude, que les soldats avoient paru sinon tremblans, au moins inquiets, à la vue du peuple armé & résolu de vendre cher son sang. Mais ce fut dans Anvers qu'on en versa d'avantage. Les Suisses & les François s'avancerent près des murailles; le Duc d'Anjou sortit sous prétexte d'en faire la revue; & tout à coup il ordonne d'égorger les sentinelles pour ouvrir un libre passage à son armée. Déja dix-sept compagnies sont entrées, & s'excitent au meurtre & au pillage en criant *Vive la messe* ! Mais à ce cri, les habitans prennent les armes, sortent de leurs maisons, s'appellent, se rassemblent, & s'avancent dans un ordre qu'on ne pouvoit espérer au milieu d'une pareille surprise. Les François reculent à cet aspect, on les presse, on les repousse jusqu'à la porte par laquelle ils sont entrés. Ce fut-là que le carnage fut horrible. Les François étoient forcés de lutter à la fois & contre leurs compatriotes, qui s'efforçoient d'entrer, & contre les bourgeois qui vouloient les chasser. Ecrasés par les uns, égorgés par les autres, il en périt un si grand nombre, que le passage étoit fermé par les cadavres. Le Duc reconnut alors les conséquences funestes de son entreprise; il vit que ses ennemis n'auroient rien fait de plus facheux contre lui, que ce qu'il venoit de faire lui-même. Le parti de la fuite étoit le seul qui lui restât. Il s'y résolut, traversa un vaste marais avec beaucoup de peine & de péril, & se retira sur la rive opposée de la Dil, & de-là à Dunkerque. Au bruit de cette révolution, les Flamands indignés vouloient proscrire un Protecteur si dangereux. Quel fut leur étonnement, lorsqu'ils entendirent le Prince d'Orange, sans justifier la conduite du Duc d'Anjou, parler de la nécessité de faire la paix avec lui, & leur dire, qu'il n'y avoit pas de milieu entre la domination des François & la tyrannie des Espagnols: que si on n'avoit pas les premiers pour alliés, on auroit les autres pour maîtres; qu'enfin instruits par le mauvais succès de cette premiere conspiration, les François n'oseroient en tenter une seconde. Le Duc de Parme n'avoit pas laissé échapper cette occasion de représenter aux Flamands quels étoient les suites de leur révolte, & de les inviter de

Hist. de Hollande. 1574 1584. Ann. 1583.

Il forme le dessein d'asservir les Pays-Bas.

Les habitans d'Anvers repoussent les François, qui étoient prêts de s'emparer de la place.

Le Duc d'Anjou s'enfuit à Dunkerque.

(1) Thuanus Lib. LXXV. De Meteren Liv. XI. Rheidan. Ann. Lib. III.

SECT. VIII. *Hist. de Hollande.* 1574-1584.

recourir à la clémence de leur légitime Souverain. Tandis qu'on négocioit avec le Duc d'Anjou, Biron l'un des Chefs de l'armée Françoife, ravageoit le Brabant & ne le foumettoit pas. Enfin le Duc d'Anjou, qui n'attendoit plus rien de la France, qui fe défioit des Flamands, & qui ne voyoit qu'un piege dans les offres qu'on lui faifoit, ramena dans fa patrie fes troupes chargées de peu de butin & de peu de gloire.

Le Duc d'Anjou revient en France.

Les Flamands lui propofent de le recevoir de nouveau.

Ce Prince furvécut peu à fa retraite; on connoît affez les bruits qui coururent fur la caufe de fa mort. Les Flamands lui avoient envoyé plufieurs Ambaffades pour le rappeller; ils avoient même offert au Roi de France, s'il vouloit feconder efficacement la révolution à laquelle ils travailloient depuis fi longtemps, de réunir leurs Provinces à fa Couronne après la mort du Duc d'Anjou, & de vivre fous la même condition que les François. Mais ces propofitions furent écoutées avec indifférence; on finit par détefter ceux qu'on vouloit avoir pour compatriotes. Le refte des troupes Françoifes ou s'évada lui-même, ou fut chaffé. Dunkerque abandonné, tomba au pouvoir du Duc de Parme. Le Prince d'Orange lui-même fatigué des contrariétés qu'il éprouvoit de la part des habitans d'Anvers, fortit de leur ville & fe retira dans la Zélande, laiffant une libre carriere au Duc de Parme, qui s'empara de plufieurs villes. Ce Prince pour s'attirer de nouveaux partifans, mit en ufage un inftrument fort ordinaire dans les guerres civiles, c'étoit un impofteur nommé Ogius, qui, d'après quelques traits de reffemblance avec Charles V, prétendoit être fils naturel de ce Monarque: les Efpagnols le flatterent de l'efpérance d'être reconnu par Philippe, & lui firent même entrevoir celle de regner fur la Flandre, s'il pouvoit la foumettre; mais il eut le fort de la plupart des impofteurs, celui de mourir de la main d'un bourreau.

Le Prince d'Orange fe retire en Zélande.

Ann. 1584.

La guerre de Cologne offrit un nouveau fpectacle (1) intéreffant pour la Flandre. Les amours d'un Prêtre & d'une Chanoineffe, propagerent l'incendie que des querelles de controverfe avoient allumé en Allemagne. Gebhard Truchfes avoit été l'un des Commiffaires, nommés par l'Empereur, lors des Négociations de Cologne. Il avoit travaillé à retablir la paix, entre le Roi d'Efpagne & les Provinces révoltées. Ce motif refpectable l'avoit conduit dans cette ville, dans le même temps qu'Agnès de Mansfeldt, Chanoineffe de Gerrisheim, s'y étoit rendue pour affifter aux prieres, qu'on avoit ordonné pour obtenir du Ciel, qu'il daignât fe fecourir lui-même contre l'héréfie. Cette pieufe Catholique étoit malheureufement auffi belle que zelée, & Gebhard n'étoit rien moins qu'infenfible. Ce Prélat allioit la crédulité la plus fuperftitieufe, à l'amour des femmes & de la table. Un nommé Scoten, vil intriguant, qui ne cherchoit que des dupes, s'infinua dans fes bonnes graces en lui promettant tous les fecours de la magie. Cette fcience imaginaire paffoit alors pour réelle, & Scoten fe vantoit d'en connoître les myfteres les plus cachés. Auffi fut-il accufé d'avoir par fes maléfices troublé l'efprit du Prélat, en lui faifant voir dans une glace une fille parfaitement belle, & cette fille étoit Agnès. Les charmes qu'elle avoit reçus de la nature, furent fans doute les feuls qui tranfporterent l'Ar-

Amours de Truchfes, Archevêque de Cologne, & d'Agnès de Mansfeldt, Chanoineffe de Gerrisheim.

(1) Strada de Bell. Belgic. Dec. II. Lib. V.

chevêque; mais dans ce siecle on voyoit partout miracle ou sortilege. Quoi qu'il en soit, le Prélat connut Agnès, lui rendit & reçut d'elle plusieurs visites, & lui donna des fêtes galantes. Son amour éclata assez pour donner lieu aux freres d'Agnès de juger qu'elle n'avoit pas consacré à l'oraison tout le temps de son séjour à Cologne. Ils se préparoient à laver dans des flots de sang, le deshonneur de leur famille. Mais Gebhard les appaisa, en leur offrant de renoncer à l'Archevêché & à l'Electorat, pour épouser leur sœur. L'amour l'avoit déterminé à ce sacrifice, mais l'ambition le lui faisoit différer. Les novateurs qui desiroient fortifier leur parti par l'exemple d'un tel mariage, l'engagerent à concilier l'amour & l'intérêt, en épousant Agnès sans renoncer à son Archevêché. Pour suivre ce conseil si conforme au désir de Truchses, il falloit sortir du sein de l'Eglise Romaine, qui ne permet point à ses Ministres d'avoir d'autre épouse qu'elle-même. L'Archevêque n'eut pas de peine à prendre ce parti, & la dévote Agnès ne fut pas beaucoup plus difficile à persuader: elle suivit Truchses à Bonn, où il l'épousa avec beaucoup de pompe. Ce Prélat Romain marié par un Calviniste, alla avec son épouse habiter le Palais Episcopal. Autant cette étrange union fut agréable aux Novateurs, autant elle révolta le Peuple, le Conseil, & surtout les Chanoines de Cologne. Ces derniers avoient souvent averti Truchses, qu'on le soupçonnoit de vouloir changer de Religion; ils l'avoient prié de faire cesser par une conduite moins équivoque, ces bruits qu'ils croyoient calomnieux: mais le mariage de leur Archevêque ne leur permit plus de douter de sa désertion; ils unirent leurs plaintes à celles de l'Empereur, qui résolut de ne pas souffrir dans l'Empire une pareille nouveauté. Il en donna avis au Pape. Le Pontife essaya de faire rentrer Truchses dans le devoir, avant de lancer contre lui les foudres du Vatican. Il lui députa à cet effet Bon-homme, Evêque de Verceil, éleve du célebre Charles Borromée. Il n'étoit pas aisé de déterminer un amant aussi passionné à renvoyer l'objet de sa tendresse; ni un ambitieux à renoncer au rang suprême. Truchses ne fit ni l'un ni l'autre: les conseils, les promesses, les secours d'hommes & d'argent qu'il reçut de l'Electeur Palatin & du Duc des Deux-Ponts l'affermirent encore dans sa résolution. Dès qu'il apprit que par un décret du Pape Grégoire, il étoit excommunié, déchu du siege Episcopal, & dépouillé de l'Electorat, il se prépara à combattre Ernest de Baviere, qui non content des Evêchés de Liege & de Freisingen avoit sollicité & obtenu l'Archevêché de Cologne. Le peuple, las de la domination de Truchses, applaudit à cette révolution. Ce dernier vit bientôt armer en sa faveur, le Duc des Deux-Ponts, Adolphe Comte de Solms, Jean Casimir & son frere Charles Truchses. Ces renforts venus d'Allemagne, ceux que Jean de Nassau, frere du Prince d'Orange, lui procura, sembloient lui être dûs par les partisans des nouvelles opinions; mais il ne devoit pas naturellement en attendre de la France déchirée par des guerres civiles. Cependant un frere d'Agnès, Charles de Mansfeldt, qui avoit servi sous le Duc d'Anjou, obtint le commandement du reste des troupes de ce Prince, & les conduisit au secours de Truchses. D'un autre côté, le nouvel Archevêque Ernest & ses partisans se préparoient à la guerre avec ardeur.

Hist. de Hollande. 1574-1584.

Son mariage.

Les Chanoines se plaignent de cette alliance scandaleuse.

Truchses est excommunié par le Pape.

Ernest de Baviere est nommé Archevêque de Cologne.

Charles de Mansfeldt mene une partie des troupes du Duc d'Anjou au secours de Truchses.

Ils avoient choisi pour Chefs le Comte d'Isenbourg, & Fréderic un des Ducs de Saxe.

Le Duc de Parme, pour contrebalancer les forces que Truchses avoit tiré des Pays-Bas, envoya à ses ennemis, 3000 hommes de pied & 500 chevaux, commandés par Charles de Ligni, Comte d'Arenberg: il se livra entre cette petite armée & celle de Truchses, plusieurs combats, dont les avantages furent partagés. On tenta de part & d'autre sans aucun succès de surprendre des places; ces hostilités faisoient le malheur des peuples sans décider de la fortune de leur maître: mais enfin Guillaume de Baviere, frere d'Ernest, leva une armée, qu'il lui envoya sous la conduite de Ferdinand, son plus jeune frere; en même temps Ernest obtint du Duc de Parme un nouveau renfort, qui lui vint sous les ordres de Jean Moriques. Son parti s'étant accru de cette maniere, il redoubla ses efforts contre Truchses, dont les forces diminuoient, à mesure que les siennes s'augmentoient dans les terres de l'Archevêché. Mais ce qui porta le coup le plus funeste à son parti, fut la retraite de Jean Casimir, qui s'étoit montré jusqu'alors un de ses plus zélés défenseurs. Soit que ce Prince fût épouvanté par l'Edit qui parut alors, par lequel l'Empereur Rodolphe déclaroit ennemis de l'Empire tous les partisans de Truchses, soit qu'il fût rebuté du peu de succès de ses armes; il saisit le prétexte que lui offroit la mort de Louis son frere, pour retourner dans ses Etats. Mais sa retraite ne fut pas plus heureuse, que son séjour dans l'Archevêché. Le Comte d'Arenberg le poursuivit & tailla en pieces la plupart de ses troupes, qui se croyant en sûreté marchoient en désordre. Privé du secours de Casimir, le parti de Truchses fut bientôt forcé de se renfermer dans Bonn, ville située à quatre lieues de Cologne. Ernest avec ses Bavarois, & les troupes auxiliaires, l'assiégea vigoureusement. Charles, frere de l'Archevêque, la défendoit avec courage & même avec succès, lorsqu'il apprit la défaite du secours que son frere lui envoyoit de Westphalie. Cette fatale nouvelle ne le fit point encore désespérer du salut de la place; mais s'il sçavoit braver le malheur & le péril, il n'étoit point d'ailleurs au dessus des préjugés de son siecle. Un boulet tiré du camp des ennemis, tomba sur sa maison, pénétra jusque dans sa chambre, brisa son épée & le bâton de commandement; presqu'en même temps trois lions des Armes de Gebhard qui étoient attachées à la porte du Palais de Bonn, tomberent sans que personne y touchât. Le premier de ces accidens étoit un pur effet du hazard; on pouvoit attribuer l'autre, à la commotion que le bruit de l'artillerie pouvoit causer dans la ville: mais loin de faire une réflexion si simple, Charles vit dans la réunion de ces deux chûtes un présage sinistre. Il en fut d'autant plus frappé, qu'il se rappella que quelques années auparavant Gebhard regardant l'arc triomphal élevé pour Anne d'Autriche, qui étoit orné des Armes de tous les Electeurs, celles de l'Archevêché de Cologne tomberent sur son chapeau; il prit cet événement pour un augure de sa future nomination à cet Archevêché; ce présage ayant été justifié par l'événement, Charles crut que celui qui sembloit annoncer la chûte de son frere, le seroit de même; il acheva de perdre courage, lorsqu'il entendit les murmures de la garnison. Moriques en étoit l'auteur; il eut l'adresse de

L'Empereur Rodolphe déclare Truchses & ses partisans ennemis de l'Empire.

Siege de Bonn.

de faire parvenir aux assiégés l'Edit dont nous avons parlé, qui déclaroit ennemis de l'Empire, tous les serviteurs de Gebhard. Cette menace effraya les troupes; elles résolurent d'abandonner l'Archevêque, & non contentes de cette lacheté, elles se révolterent contre Charles, l'arrêterent & le chargerent de chaînes, ainsi que les deux Capitaines qui s'étoient efforcé de les retenir dans le devoir. Ces mutins demanderent à parlementer; les seuls intérêts qu'ils soutinrent dans la négociation, furent ceux qui leur étoient personnels; ils exigerent qu'on payât quatre mille écus à la garnison & consentirent à livrer à Ernest le malheureux Charles & les deux Capitaines garottés comme de vils criminels. En sortant de la ville, ces laches soldats déchirerent les enseignes de Truchses & jurerent de ne jamais porter les armes en faveur de ce proscrit. Dès le lendemain Ernest entra dans Bonn, conduisant en triomphe des prisonniers qu'il auroit dû plaindre & respecter. Cependant Gebhard qui jusques-là n'avoit point partagé les périls de la guerre dont il étoit la cause, sortit enfin de son inertie; il rassembla dans le Duché de Cleves quelques débris de son armée: mais il n'étoit ni assez puissant ni assez habile pour résister aux troupes Espagnoles commandées par Verdugo, qui l'attaquoit de front, tandis que les Bavarois le poursuivoient. Il fut entierement défait, & contraint de s'enfuir chez Hohenloe, Seigneur assez généreux pour être demeuré son ami. Il y resta quelque temps dans le dessein de rassembler une nouvelle faction: mais ne trouvant partout qu'une pitié stérile, ayant vu toutes ses espérances s'évanouir, il prit le parti de se retirer à Delft auprès du Prince d'Orange, qui l'avoit infructueusement secouru au préjudice des affaires de la République.

Hist. de Hollande. 1574-1584.

Charles frere de Truchses est arrêté par la garnison de Bonn, qui se rend à Ernest de Baviere.

Truchses est mis en fuite par Verdugo. Il va chercher un asyle auprès du Prince d'Orange.

De tous les biens qu'il avoit possédés, il ne lui resta plus dans sa retraite, que la seule Agnès pour laquelle il avoit perdu tous les autres; heureux encore si la vue continuelle de cette funeste cause de tous ses maux ne lui en rendît pas le sentiment plus insupportable! Ernest dut cette victoire sur son concurrent aux secours qu'il avoit reçus du Duc de Parme, comme il l'avoua lui-même, dans des lettres qu'il lui adressa. Ce Prince vit avec joye, augmenter par cet avantage la réputation de ses troupes; mais le principal motif qui l'avoit engagé à prendre le parti d'Ernest, c'étoit d'empêcher les secours que les Protestans d'Allemagne avoient promis aux Confédérés, dès que la victoire qu'ils se flattoient de remporter, leur auroit ouvert les passages du Rhin. Délivré de cette inquiétude, Alexandre tourna toutes ses forces contre les Flamands. Il eut bien voulu assiéger en même temps leurs trois principales villes, Gand, Bruges & Ypres. Mais n'ayant pas assez de forces pour un si grand projet, il se contenta de leur couper les vivres, afin de trouver les conquêtes plus faciles, lorsqu'il auroit reçu l'argent & les troupes qu'il attendoit d'Espagne; & bientôt fortifié par l'arrivée de quelques troupes d'Italie & d'une multitude de volontaires, l'élite de la Noblesse de l'Europe, il résolut de tenter plusieurs expéditions à la fois. Ypres étoit la ville qui avoit le plus souffert des mesures que ce Prince avoit prises pour affamer les rebelles. Les habitans de Bruges avoient fait envain les plus grands efforts, pour lui procurer des vivres; leur derniere tentative, quoique mieux combinée, n'avoit pas été plus heureuse: 200 cavaliers & 500 hommes de pied, choisis parmi les plus braves, devoient conduire à

Le Duc de Parme se prépare à faire la guerre aux Confédérés.

SECT. VIII. *Hist.* de Hollande. 1574-1584.

Werbe enleve un convoi qui amenoit des vivres à Bruges.

Ypres cent chariots chargés de vivres & d'autres munitions. Malheureusement pour cette ville, Werbe, Gouverneur d'un fort que les Espagnols avoient élevé dans les environs, eut avis de la marche du convoi; il fit sortir ses troupes secrétement, les plaça dans une embuscade, & tomba à l'improviste sur le convoi. Après un combat opiniâtre, plus de 500 de ceux de Bruges furent taillés en pieces; le reste se retira en assez bon ordre. Werbe distribua une partie du butin à ses soldats; le reste fut conduit dans le dit fort. Mais la plus grande perte que fit la ville de Bruges dans cette journée, fut celle des hommes qui y périrent, qu'elle regardoit comme ses plus braves défenseurs.

La ville de Gand est reduite à une grande disette.

La ville de Gand n'étoit pas dans une position plus (1) heureuse: les Espagnols en s'emparant de la ville d'Eckelo, avoient rompu toute communication entre Gand & Bruges. La premiere de ces villes sentit d'autant plutôt la disette, qu'elle étoit fort peuplée. Alors on commença à desirer la paix. Cette disposition étoit fomentée par un prisonnier important, que l'on gardoit avec trop de négligence; c'étoit Champigni, frere du célebre Cardinal de Granvelle: mais le principal auteur de cette faction étoit Jean d'Imbise, qui avoit le plus grand crédit sur les Gantois. Le Duc de Parme s'empara de Wettere, bourgade située sur le bord de l'Escaut, y fit construire un pont, & un fort sur la rive opposée; il acheva ainsi d'affamer la ville, en empêchant qu'elle reçût aucun secours d'Anvers; pressés par la faim, les Gantois députerent pour demander au

Les Gantois font des propositions de paix, au Duc de Parme.

Duc de Parme un lieu propre à traiter de la paix, & pour le prier d'accorder pendant les conférences une suspension d'armes. Ce Prince consentit à la trêve, mais il n'accorda la liberté de la navigation que pour le transport des marchandises, & non pour aucune espece de vivres, ou de munitions de guerre: il laissa aux députés le choix d'Oudenarde ou de Tournai pour les conférences: il essaya de les gagner par toutes sortes de caresses, & les renvoya à Gand. Les habitans de cette ville avoient déja fait choix de Tournai, pour traiter avec les Espagnols, lorsqu'une fausse espérance de secours leur fit changer de résolution. Quelques vaisseaux Hollandois parurent aux environs d'Ostende; aussitôt les partisans du Prince d'Orange publierent que cette flotte envoyée par lui, alloit débarquer un puissant secours d'hommes & de vivres. Cette idée fut adoptée avec autant de joie que de

Les Confédérés tentent de recouvrer Nieuport.

légereté. On reconnut bientôt que cette flotte n'étoit envoyée par les Confédérés, que pour recouvrer Nieuport. Le succès de cette entreprise dépendoit uniquement des intelligences qu'on pourroit se procurer dans la place. On se servit pour cet effet d'une vieille femme qui passoit pour folle, & qui pour cette raison alloit & revenoit de Nieuport à Ostende sans être suspecte. Cependant un jour qu'elle entroit dans cette premiere ville, le caporal de garde l'arrêta, soit que l'ayant fixée pour s'amuser de sa pretendue folie, il lui eût trouvé l'air interdit, soit qu'il eût ordre de le faire sur quelques soupçons que ses fréquens voyages avoient pu faire naître; il la conduisit chez Alvarado, Gouverneur de la place, qui ordonna de la fouiller: on trouva dans ses cheveux des lettres qui déceloient les

(1) Strada de Bell. Belgic. Dec. II. Lib. VI.

desseins des habitans. Il étoit convenu entre eux & ceux d'Ostende, que ces derniers s'avanceroient, avec quelques vaisseaux de charge; qu'à l'instant où ceux de Nieuport les reconnoîtroient, ils courroient vers un endroit de la muraille, qui étoit tombé en ruine; qu'à la faveur des ténebres ils égorgeroient la garde, qui dans ce poste n'étoit ordinairement composée que de vingt hommes; qu'un meûnier voisin du lieu de la scene en avertiroit les Ostendois. Ceux-ci cachés dans leurs vaisseaux devoient en sortir à ce signal, & entrer par la brêche; d'autres vaisseaux devoient arriver encore & apporter assez de troupes pour se rendre maîtres de la place. Ce projet auroit vraisemblablement réussi, s'il n'avoit pas été découvert: mais il n'eut d'autre suite, que la mort ignominieuse de la vieille, du meûnier, & de plusieurs chefs de la conspiration.

Hist. de Hollande. 1574-1584.

Le Commandant Espagnol de Nieuport découvre une intelligence entre les habitans & ceux d'Ostende.

Ce mauvais succès abattit le courage des partisans que le Prince d'Orange avoit à Gand: ces derniers espérant d'être puissamment secondés, étoient devenus les plus forts: ils s'étoient saisi d'Imbise comme vendu aux Espagnols, l'avoient dépouillé de sa Magistrature & jetté dans une prison, jusqu'à ce que leur espoir étant détruit, ils céderent aux sollicitations du Président Richardot, que le Duc de Parme avoit envoyé pour demander sa liberté, comme le premier article préliminaire de la paix, dont la ville vouloit reprendre la négociation. Le Duc de Parme après leur avoir accordé une espece de trêve, porta ses armes dans le territoire de Bruges. Le même bonheur les y suivit; il se passoit peu de jours sans que ses troupes fissent un butin considérable & beaucoup de prisonniers, entr'autres un favori du Prince de Chimay, lequel contribua beaucoup à faire rentrer la ville sous la domination Espagnole. Le Duc de Parme aussi bon politique, que grand homme de guerre, employoit tour à tour, avec un égal avantage, les égards, les caresses, la ruse, les menaces & les coups de rigueur.

Imbise est arrêté par les partisans du Prince d'Orange.

Le Duc de Parme fait une treve avec les Gantois.

Ces dernieres armes n'étoient point celles qui pouvoient conquérir les cœurs; il essaya la force des autres sur l'ame dudit favori, qui loin d'y résister, promit d'employer tout le pouvoir qu'il avoit sur l'esprit de son maître, pour l'engager à s'accommoder avec le Roi, & il y réussit d'autant plus aisément que son maître étoit alors très mal avec le Prince d'Orange, qui s'étoit emparé de l'Ecluse, en séduisant le Gouverneur, que le Prince de Chimai y avoit mis. Enfin celui-ci apprenant qu'on travailloit encore à lui enlever le Gouvernement de Bruges, ne balança plus à traiter avec le Prince Espagnol, qui de son côté accorda une suspension d'armes; peu de temps après les députés partirent de cette ville pour aller trouver le Duc de Parme à Tournai, & traiter avec lui au nom des Magistrats & du peuple de Bruges: ils y furent joints par ceux de Gand; ils demanderent au Duc d'être tous compris dans l'accommodement du Brabant & des autres Provinces, espérant que ce Prince traiteroit mieux tant d'Etats réunis d'intérêt, que chacun d'eux en particulier. Mais Alexandre connoissoit trop bien les difficultés & les longueurs qu'il auroit éprouvées en voulant concilier tant de têtes pour se prêter à leurs desirs. D'ailleurs il craignoit avec raison que ces peuples appuyés les uns par les autres, ne se rendissent plus exigeans, sur les conditions de leur retour à l'obéissance du Roi. Les députés voyant leurs deman-

Les habitans de Bruges envoient des députés au Duc de Parme.

SECT. VIII. *Hist.* de Hollande. 1574 1584.

des refusées, vouloient du moins obtenir qu'on les comprît dans le Traité d'accommodement qui seroit fait avec la ville d'Ypres; mais tandis qu'ils insistoient sur cette proposition, Alexandre apprit la reddition de cette ville à des conditions auxquelles il fit peu de changemens, & qu'il renvoya à Werbe pour les faire exécuter. C'étoit cet Officier qui avoit conduit le siege. Ce Traité portoit que les habitans remettroient la ville au Duc de Parme, Gouverneur des Pays-Bas, pour le Roi d'Espagne, & la mettroient entre les mains de Werbe, pour y faire entrer tels gens de guerre qu'il plaîroit au Roi, & y établir des Magistrats à sa volonté; que les mêmes habitans payeroient six mois de solde, à la garnison du château de Werbe, & la solde d'un mois aux autres garnisons des autres forts qui étoient autour d'Ypres; qu'ils livreroient au Prince de Parme, Marquette, Gouverneur de la place, deux Capitaines & quatre des principaux bourgeois, dont la vie & la liberté seroient à la discrétion du Général Espagnol. Werbe avoit secrétement promis au Gouverneur, qu'il en seroit quitte pour neuf mille livres de rançon. On avoit statué de plus que les soldats, défenseurs de la place, sortiroient sans autres armes que l'épée, & qu'ils jureroient de ne jamais les reprendre contre le Roi d'Espagne.

Ypres se rend à Werbe.

C'est ainsi qu'après avoir soutenu un siege de sept mois, avec un courage digne d'un meilleur succès, la ville d'Ypres retomba sous le joug Espagnol, par une capitulation qui ne lui promettoit pas un Gouvernement plus doux? La reduction de cette ville épouvanta les Députés qui traitoient avec le Duc de Parme. Les Négociateurs choisis par le Prince Espagnol étoient, le Président Richardot, le Marquis de Renti & un Sécrétaire; ils convinrent d'articles que les Députés porterent chacuns dans leur ville, mais ils y furent bien différemment reçus; les Protestans dont Gand étoit rempli, ne virent que des pieges dans les conditions qu'on leur proposoit; les Catholiques, au contraire, ayant moins de persécutions à redouter, & n'étant pas animés à soutenir cette guerre pour la Religion, demandoient la paix à quelque prix que ce fût: Imbise étoit à leur tête, mais son parti étant devenu le plus foible, celui des Protestans se vengea sur ce Magistrat des obstacles qu'il avoit trouvés de la part des Catholiques, ils le condamnerent à perdre la tête, jetterent Champigny dans une étroite prison, chasserent les plus zélés Catholiques, conclurent un nouveau Traité d'alliance défensive avec les Brabançons, & rejetterent avec mépris les conditions que le Duc de Parme leur offroit. Cette ville auroit dû mieux consulter ses forces, avant de tenir une conduite si hautaine & si violente; mais le peuple ne raisonne gueres, ni quand il baise ses fers, ni quand il veut les briser: toutes ses résolutions sont les effets d'une impression forte & momentanée, qui ne sçait ni prévoir les suites ni les éviter: aussi verra-t-on par la suite ces fiers Gantois demander avec instance & recevoir comme une grace des conditions plus dures & plus humiliantes que celles qu'ils rejetterent alors avec tant d'orgueil.

Troubles dans la ville de Gand. Imbise est condamné à perdre la tête.

(1) L'Evêque d'Ypres de retour dans sa capitale consacra de nouveau les églises, fit exhumer les cadavres des Réformés, qu'on y avoit enterrés depuis deux ou trois ans, & les fit mettre sous le gibet. *Hist. des Prov. Unies, par le Clerc. L. III. p.* 106.

Les habitans de Bruges tinrent une conduite toute opposée : les articles furent approuvés sans contestation par le plus grand nombre, sans doute parce que ce n'étoit pas celui des Protestans, car un des premiers articles étoit la défense absolue de l'exercice de leur Religion. On leur permettoit seulement de demeurer quelque temps dans la ville, mais à condition de ne faire aucun outrage aux Catholiques. S'il s'élevoit quelques querelles entre les deux partis, le Gouverneur établi au nom du Roi devenoit leur juge, ou plutôt le vengeur de la Religion Romaine. Il étoit difficile aux Calvinistes de ne pas donner lieu aux Catholiques de se croire offensés, & plus difficile encore de n'être pas jugés coupables au tribunal de leurs ennemis. On accorda une amnistie générale à tous les habitans, on les obligea seulement de prêter un nouveau serment de fidélité. Le Gouvernement de cette ville fut confié au Duc d'Arschot, dont les sentimens étoient moins suspects, que ceux de son fils le Prince de Chimai: huit compagnies Ecossoises qui étoient en garnison dans Bruges, furent librement incorporées aux troupes du Duc de Parme, qui dispensa la ville de recevoir une nouvelle garnison.

Les habitans de Bruges acceptent les propositions du Prince de Parme.

Le Duc d'Arschot est fait Gouverneur de Bruges.

Le Duc de Parme assuré de l'obéissance de Bruges, s'avança vers Gand, & cantonna dans les environs une partie de ses troupes, laissant cette ville en proye à la faim & à la discorde : il n'attendoit sa réduction que de la durée de ces deux fléaux. Il se rendit maître en même temps de la navigation de l'Escaut, malgré les forteresses qu'on avoit élevées sur ses bords, & les barques armées qui le couvroient.

Le Duc de Parme s'approche de Gand.

Tel étoit l'état des choses, lorsque la Confédération déja ébranlée par tant de secousses successives, perdit encore son plus ferme appui. Le Roi d'Espagne promettoit, comme nous l'avons dit, une somme considérable à celui qui assassineroit le Prince d'Orange. Les Jésuites & d'autres Théologiens lui promettoient le paradis. On prétend que ces deux espérances avoient inspiré le même projet à quatre scélérats, un François, un Lorrain, un Anglois & un Ecossois, qui s'étoient rendus à Delft, sans se communiquer leur résolution, & même sans se connoître. Mais ils furent prévenus par un Bourguignon nommé Balthasar Gerard. Il prit le nom de François Guyon, & prétendit être fils de Pierre Guyon, qui étoit mort martyr de la Religion. (1) Il affectoit le plus grand zêle pour la Religion Réformée & pour la Liberté. On le voyoit sans cesse dans les prêches, on l'entendoit réciter les pseaumes, il montra quelques blanc-signés du Comte de Mansfeldt, qu'il tenoit, disoit-il, du Secrétaire de ce Seigneur, & par le moyen desquels il assuroit qu'on pouvoit s'emparer de quelques places du Luxembourg. Le Prince avoit d'abord méprisé ces blanc-signés & celui qui en étoit porteur. Mais enfin il crut pouvoir tirer parti de l'un & de l'autre ; il fit partir Gerard pour la France, avec un Agent secret, qu'il envoyoit au Maréchal de Biron. Le Bourguignon revint & apporta en Flandre quelques lettres relatives aux affaires des Confédérés, & la nouvelle de la mort inopinée du Duc d'Anjou. Ce fut le 8 de Juillet, que le Prince lui donna audience; comme ce misérable étoit fort mal équipé, le Prince lui fit donner

Cinq scélérats projettent chacun en leur particulier d'assassiner le Prince d'Orange.

(1) De Meteren Lib. XII.

SECT. VIII. *Hist. de Hollande.* 1574-1584.

Le Prince est assassiné par Balthasar Gerard. *Ses dernieres paroles.*

quelques écus, dont il acheta des pistolets, de la poudre & des balles. Le 10, il se présenta au Prince pour lui demander un passe-port. Guillaume ordonna qu'on lui en expédiât un; il alla dîner ensuite, mais comme il quittoit la table, Gerard lui déchargea dans le corps un de ses pistolets, chargés à trois balles. La blessure étoit mortelle. Grotius met cette belle priere dans la bouche de ce Prince expirant: *Mon Dieu! mon Dieu! ayez pitié de moi & de ce pauvre peuple.* (1) Louise de Coligny son épouse reçut ses derniers soupirs. Cette Dame, aussi vertueuse qu'infortunée, avoit vu égorger le jeune Comte de Teligny son premier époux, & son propre pere l'Amiral de Coligny. Son second mari étoit encore assassiné sous ses yeux; tous trois par des mains Catholiques, conduites par des Prêtres. Gerard avoit pris la fuite; déja il étoit sur la muraille prêt à descendre dans le fossé, lorsqu'il fut arrêté: on le traîna devant le Magistrat de Delft, il ne pâlit point à l'aspect de son Juge. Il se vanta de son crime, plutôt qu'il ne l'avoua, & donna lui-même par écrit l'histoire de sa vie. On jugea par les différens détails où il étoit entré, qu'il avoit conçu de lui-même la premiere idée de cet assassinat; mais qu'il avoit été affermi dans son projet par les exhortations des Jésuites, & d'autres Théologiens, qui enseignoient impunément l'exécrable doctrine du Régicide: dans les douleurs de la torture, il confessa que le Duc de Parme n'avoit pas ignoré son projet, qu'il l'avoit même fait assurer par d'Assonville du payement de la somme promise à l'assassin; que d'Assonville avoit ajouté, que s'il ne pouvoit échapper au supplice, du moins il se couvriroit d'une gloire immortelle. On crut par l'horreur des tourmens qu'on lui destina, épouvanter ceux qui pourroient concevoir de pareils desseins contre les enfans de Guillaume.

L'assassin est arrêté.

Son supplice.

La sentence portoit, qu'il auroit la main droite serrée entre deux fers rouges, qu'il seroit tenaillé avec des pincettes ardentes, qu'il seroit coupé vif en quatre morceaux, qu'on lui arracheroit le cœur qui lui seroit jetté au visage, qu'enfin sa tête seroit exposée au haut d'une tour, & ses quatre quartiers sur les remparts des quatre portes de la ville. Il supporta son supplice, avec la constance d'un fanatique, qui croit voir la palme du martyre suspendue sur son échaffaur.

Joie indécente des prêtres Catholiques.

La Flandre offrit alors un contraste frappant de douleur & de joie. Un deuil affreux regna dans les villes Confédérées; chaque famille crut avoir perdu son pere. Dans les villes Espagnoles, les Prêtres ordonnerent des réjouissances publiques; Gerard fut honoré comme un héros, comme un saint: mais le Duc de Parme, satisfait du succès d'un crime dont il recueilloit le fruit, étoit trop bon politique pour insulter à la cendre de son ennemi; il ne prit aucune part à ces fêtes odieuses.

Ainsi mourut Guillaume Prince d'Orange, (2) l'un des plus grands hom-

(1) *Grotius Annal. Lib. IV.*

(2) Les Confédérés firent frapper à l'occasion de la mort de Guillaume une médaille remarquable. Sur un côté l'on voit ce malheureux Prince au moment où il reçoit le coup mortel. Derriere l'assassin un Roi semble s'applaudir d'avoir commandé ce meurtre odieux. La légende porte:

O dirum scelus! non manebit inultum.

O le crime exécrable! il ne demeurera pas impuni.

mes de son siecle, qui ne fut jamais abattu par le malheur, ni aveuglé par la prospérité: il aspiroit moins à subjuguer la Patrie des Belges, qu'à la rendre heureuse & libre; son affabilité lui a procuré le beau titre d'en avoir été nommé le Pere. Il avoit peu de passions, & sçavoit exciter à propos ou contenir celles du peuple. Fertile en précautions, patient dans l'attente du succès, il donnoit peu au hazard, & ne comptoit gueres sur la fortune & sur les hommes. Il parloit peu & de-là on lui a donné l'épithete de *taciturne*. La souveraineté sur quelques Provinces alloit lui être décernée peu de temps avant sa mort; nous n'osons pas décider s'il l'avoit briguée, ou si l'enthousiasme de quelques membres de la régence, ses amis, & peut-être par intérêt ses adulateurs, la lui ont fait offrir: tant est certain que l'Acte de son élévation a été scellé & fut transmis à ce Prince le 7 Décembre de l'année 1583, & qu'il paroît par les stipulations, qu'en effet il n'auroit été que le premier membre de la Régence (1).

Hist. de Hollande. 1574-1584.

Eloge du Prince d'Orange.

Guillaume étoit né à Dillenbourg dans le Comté de Nassau, le 14 Avril de l'an 1533. Il s'étoit marié quatre fois; la premiere à la Comtesse de Buren & de Leerdam. Cette premiere union avoit donné le jour à Philippe, qui fut amené prisonnier en Espagne, & à Marie qui épousa le Comte de Hohenlo. Sa seconde femme étoit fille de l'Electeur de Saxe, & il eut d'elle Maurice & sa sœur: la troisieme étoit du sang de Bourbon, qui devoit bientôt regner sur la France; elle ne lui donna que des filles, qui trouverent en France & en Allemagne des époux dignes d'elles: la derniere étoit, comme nous l'avons dit, fille de Gaspard de Coligny, Chef des Calvinistes en France, qui ne fut pas plus heureux dans sa patrie, que son Gendre dans les Pays-Bas. Il en eut Frederic Henry, six mois avant sa mort.

Ses quatre mariages.

Le désintéressement de Guillaume n'avoit pas accru sa fortune. Son patriotisme l'avoit même diminuée par de fréquens sacrifices, qu'il avoit faits à l'Etat. Il laissa des biens en désordre. Mais son fils n'avoit pas besoin de richesses pour plaire à la nation.

Sur le revers on voit un loup qui égorge un berger, pendant qu'il garde son troupeau. La devise est:

Ne vos credite Lupo, Pastorem occidit.
Ne vous fiez pas au Loup, il a tué le Berger.

Dans l'exergue on lit ce mot

Concipe:

Concevez d'où part un coup si détestable.

(Voyez *l'Explication hist. des médailles frappées pour servir à l'hist. des Pays-Bas pag.* 48.)

(1) Voyez Wagenaer *Vaderl. Hist.* L. XXVIII. Corps Diplom. Tom. V. P. I.

Sect. VIII. *Hist.* de Hollande. 1574-1584.

Avant que de passer outre, nous croyons qu'il ne deplaira pas au Lecteur, que nous plaçons ici quelques pieces authentiques qui ne peuvent manquer de repandre beaucoup de jour sur le Cours de cette Histoire.

I.

Union & Alliance entre les Etats & les Villes de Hollande & de Zelande du 25 Avril 1576.

„ Comme ainsi soit que ceux de l'Ordre des Chevaliers & des Nobles des païs de Hollande, comme aussi les deputés des villes, des païs & comtés d'Hollande & de Zeelande, sçavoir de Dordrecht, Delft, Leyde, Goude, Rotterdam, Gornichem, Schiedam, la Briele, Woerden, Geertruydenberge, Alcmar, Horn, Enkhuysen, Medenblick, Edam, Monickedam & Purmerent; comme aussi de Middelbourg, Ziriczée, Vlissingue & la Vere, representans les Etats desdits païs, ayant été convoqués, & s'etant derechef assemblés en corps d'Etat dans la ville de Delft, tant pour cette loüable Union & Alliance entre lesdites villes & païs, que pour le gouvernement d'iceux, & pour la direction des affaires générales, à la requisition de tres-haut & tres-illustre Prince & Seigneur, le Prince d'Orange, Comte de Nassau &c. Et ayant appris par la proposition de son Excellence, & trouvant, que, tant pour s'opposer aux ennemis communs, & pour la defense desdits païs, (laquelle on a glorieusement entreprise d'un commun concert & continuée & poursuivie, sans secours ni aide d'aucuns Princes ou Potentats etrangers, mais seulement par l'assistance du Dieu tout-puissant, & par la prudence, diligence & bonne conduite de son Excellence, en laquelle on a persisté jusqu'à present, ce qui leur a acquis une gloire & renommée eternelle par tout le monde,) que, pour resister encore à l'avenir au gouvernement injuste & violent des Espagnols & des etrangers, avec leurs adherens & partisans, ennemis du repos public & de tous les païs de deça, dont les forces ont été fort affoiblies, il est à propos que d'un commun consentement, & sur un même pied l'on fasse fonds d'une certaine somme, pour le payement des soldats tous les mois, & pour les autres depenses necessaires de la guerre, sous une etroite Alliance & Republique. Et d'autant que cette grace & faveur du Seigneur Dieu doit être reconnüe d'un chacun, & generalement confirmée par un bon reglement politique, pour la conservation de l'honneur dû à Dieu, la predication de sa Sainte parole, & en rassurant les esprits de tous les habitans desdits pays, ce qui affermiroit de plus en plus l'Etat en général, affoibliroit & détruiroit les forces & les desseins des ennemis, & produiroit enfin le repos public & la paix avec les Provinces voisines des Pays-Bas; A ces Causes, lesdits Etats & villes d'Hollande & de Zélande, après en avoir amplement communiqué, avisé & déliberé, & en vertu du plein pouvoir, que lesdites villes ont donné à leurs Députés sousignés, se

font,

font, outre les précédens Traités, Obligations & Alliances faits & conclus entre lesdits Etats & villes le 4 Juin 1575 dernier, encore volontairement unis, engagés & obligés; ainsi qu'ils s'unissent, s'engagent & s'obligent par les présentes, irrévocablement & en toutes manieres, aux points & articles suivans."

Hist. de Hollande. 1574-1584.

I. „ Premierement, que de tout leur pouvoir, de toutes leurs forces & puissances, ils s'aideront & assisteront les uns les autres de conseil & de fait, pour s'opposer & pour affoiblir tous les ennemis de ces pays, comme aussi pour la conservation de la prospérité de l'Etat public, des droits & libertés d'iceux, & des susdites villes d'Hollande & de Zélande, sans y épargner ni biens ni vie, & sans s'abandonner aucunement, en quelque affaire, nécessité ou danger que ce soit."

II. „ Qu'aucun d'entr'eux n'aura communication ni commerce, en aucune maniere, avec l'ennemi commun, & ne hantera, ni ne conversera point avec lui, tant s'en faut que l'on puisse faire aucune capitulation, accord ou convention avec lui; & qu'il ne sera non plus souffert qu'aucun bourgeois, habitant ou sujet desdites villes & pays le fasse, sinon de l'avis dudit Seigneur Prince d'Orange, & d'un commun consentement des autres intéressés & alliés."

III. „ Lorsque les Confédérés seront convoqués, ou sommés par, ou de la part de son Excellence, ou bien par celui qui aura pouvoir pour cela, pour une affaire commune, ils viendront à ladite assemblée au jour ordonné, en nombre compétent, & avec les pouvoirs requis, sous peine, pour ceux qui seront absens, ou qui tarderont de s'y trouver, d'être condamnés à des amendes pécuniaires, selon l'exigence des cas, par les présens, qui ne laisseront pourtant pas de passer outre, jusques à la conclusion des affaires, sur lesquelles ils auront été convoqués, & se seront assemblés, tout de même que si les absens, qui auront été convoqués, y étoient présens, au regard desquels les mêmes résolutions sortiront leur effet, sauf à alléguer des excuses légitimes, à quoi chacun sera toujours admis & oui: & lesdites amendes seront effectivement exécutées, sans forme & figure de procès, & nonobstant appellations ou oppositions quelconques.

IV. „ Tous les différends & tous les procès, qui étoient entre lesdits païs & villes devant les présens troubles, seront sursis & demeureront encore au même état qu'ils étoient alors; le tout sans préjudice, pour l'avenir, des droits de chacun; si ce n'est que les parties en transigeassent & s'en accommodassent entr'elles à l'amiable, ou bien que les alliés en général jugeassent & consentissent, que les parties continuassent leurs poursuites. Et en cas qu'il fût survenu quelques démêlés ou différends entre lesdits païs, ou entre les corps des villes compris en cette Alliance pendant & durant ces troubles, ou bien s'il y en survenoit après la date des présentes, ils seront

SECT. VIII. *Hist.* de Hollande. 1574 1584.

renvoyés à la connoiſſance & à la déciſion de ſon Excellence, à la déclaration duquel les parties ſeront tenues d'acquieſcer: le tout par proviſion, & ſans préjudice, ainſi qu'il vient d'être dit, des droits, privileges & coutumes de chacun.

V. „ Les habitans deſdits païs & villes pourront librement, & ſans empêchement, converſer, négocier & trafiquer, acheter, apporter & emporter toutes ſortes de marchandiſes, tant vivres & munitions de guerre, que toute autre ſorte de marchandiſes qui ſont néceſſaires, & qui ſe conſument dans leſdits païs & villes, ſans aucune reſtriction ou incommodité, ſinon des droits qui ont été établis d'un commun avis des Etats, & des Alliés, ou qu'ils pourront établir à l'avenir."

VI. „ On ne recevra point dans aucune deſdites villes les Bourgeois & habitans qui ſeront ſortis d'une autre ville, ſinon du ſçû & du conſentement des Bourguemaîtres & Régens de la ville d'où leſdits Bourgeois ſont ſortis, & où ils auront eu leur derniere demeure: bien entendu que ceux deſdits habitans, qui ne ſeront pas cenſés Bourgeois, & qui ſe ſont établis en l'une deſdites villes depuis quatre ans devant la date des préſentes, n'y ſeront pas reçus non plus, ſinon ſur une atteſtation ſuffiſante du temps & du lieu de leur réſidence dans leſdits païs d'Hollande & de Zélande: ce que chacune des villes fera publier & prôner au plûtôt chez elle, en la maniere accoûtumée."

VII. „ Leſdits Alliés s'aſſiſteront fidelement les uns les autres, pour prévenir & détourner, comme auſſi pour faire réparer & châtier toutes ſortes d'injures, d'outrages, affronts, dommage, force & violence, qui pourroient être faits, commis ou exercés contre leſdits païs ou villes, en général ou en particulier, ou à leur préjudice, ou contre leurs Députés ou habitans dans les villes ou au plat païs, par quelqu'un, de quelque qualité ou condition qu'il puiſſe être, & quand même il ſeroit ennemi de l'ennemi commun, ſoit Capitaines ou ſoldats; comme auſſi ils s'aideront mutuellement & unanimement à maintenir & à faire reſpecter l'autorité de tous les Magiſtrats, l'adminiſtration de la Juſtice, & l'exécution de toutes bonnes Ordonnances & Statuts, par toutes les voyes & par tous les moyens, que leſdits alliés jugeront enſemble être convenables pour cela, & conformes à la juſtice, à la raiſon & à l'équité: & cela toutes les fois qu'ils en ſeront requis par un ou pluſieurs des Alliés, avec bonne raiſon."

VIII. „ Et en outre leſdits Alliés vivront entr'eux en bonne correſpondance, amitié & bon voiſinage, s'avertiſſant l'un l'autre fidelement de ce qu'ils apprendront tendre au dommage, incommodité ou péril de l'un ou de l'autre, ſans épargner aucune dépenſe, peine ou travail pour cet effet."

IX. „ Leſdites villes & Etats ont auſſi volontairement & unanimement conclu & arrêté, en vertu de leur dit ordre & pouvoir, qu'à l'avenir, tant

que la préſente guerre durera, & juſques à ce qu'il en ait été autrement ordonné, tous les fraix & toutes les dépenſes, que l'on ſera obligé de faire pour la continuation de la guerre, & pour la défenſe commune du païs, ou des villes & rivieres d'icelui, tant par mer que par terre, de quelque maniere que cela ſe puiſſe faire, après le premier jour de Mai prochainement venant, ſeront levés, payés & portés également & ſur un même pied, comme ſi elles étoient tirées d'une bourſe commune, & que pour cet effet l'on impoſera & levera tels droits généraux & communs que l'on a déja arrêtés & jugés, ou que l'on arrêtera ou jugera à l'avenir les plus propres, & les plus prompts, & les plus faciles à lever, qui pourront être effectivement exécutés. Et pourront les difficiles & refuſans y être contraints par ceux qui ſe rendront faciles, ſoit par arrêt & ſaiſie de leurs perſonnes & biens à eux appartenans, ou de leur reſſort, ou bien autrement, ainſi qu'on le trouvera bon & néceſſaire ſelon l'exigence des cas." *Hiſt. de Hollande. 1574-1584.*

X. „ Et toutes les affaires & les dépenſes de la guerre ſeront exigées, conduites, maniées & entretenues par leſdits Alliés, ſous le commandement de ſon Excellence, avec la même union, concorde & amitié, dans une liaiſon & alliance auſſi étroite, que ſi leſdits païs & villes étoient conſidérés & compris ſous la République d'une ſeule ville."

XI. „ Et afin que les moyens & les contributions générales, auxquelles les Alliés conſentiront, pour fournir à la dépenſe de la guerre, ſoient effectivement levées & portées également: & afin d'éviter & de prévenir toute ſorte de jalouſie & de mauvaiſe impreſſion que l'on pourroit avoir, que ſon Excellence pourroit donner quelques ordres ou mandemens, & que dans quelques-uns des quartiers l'on pourroit propoſer & pourſuivre quelques affaires, ſans l'avis commun, & ſans avoir ouï ou appris l'état & la diſpoſition des autres quartiers, & que les deniers provenans des moyens communs, dont il vient d'être parlé, ſeroient divertis & employés à d'autres uſages qu'aux dépenſes & emplois de la guerre, qu'il faudra faire après le premier jour du mois de Mai prochain venant, à quoi ils ſont deſtinés, leſdits Alliés ont auſſi trouvé bon & arrêté, qu'à l'avenir il y aura en ce quartier d'Hollande, outre ceux que ſon Excellence & les Etats employent à la conduite des affaires publiques de l'Etat, trois Députés de la part de la Nord-Hollande, & autant de la part de la Zélande, qui y ſeront envoyés & entretenus: & pareillement autant de ce quartier d'Hollande en Nord-Hollande & en Zélande, outre ceux qui ont le maniement des affaires générales en ce lieu-là; tous à la nomination des Députés des Etats & des villes de chaque quartier, & de l'élection de ſon Excellence, qui ſe trouveront, & ſeront toujours admis aux aſſemblées & aux délibérations, qui ſe feront en chaque quartier touchant le maniement des affaires générales, & leſquels ſeront tenus d'entretenir bonne correſpondance & intelligence chacun avec le quartier qui l'aura député: aideront à pourvoir, procurer & inſiſter, à ce qu'avec bonne connoiſſance & reſpect dans le quartier où ils ſeront, les moyens communs, les ordonnances & mandemens ſoient également & entierement levés, collectés & effectivement exécutés, & ſurtout que les

deniers & revenus soient employés & affectés au payement des soldats, matelots, vaisseaux de guerre & autres dépenses de guerre, que l'on sera tenu de faire après le premier jour de Mai, dans le quartier où lesdits deniers se leveront, & cela par la direction & dispensation de ceux, qui auront été établis & ordonnés en chaque quartier pour le maniement des affaires de cette nature, & conformement à l'instruction, que son Excellence & les Etats feront dresser pour cela, & que les deniers restans de ce fonds soient déboursés sur les ordonnances de son Excellence, pour être employés aux autres choses, dont l'on aura besoin pour la guerre."

XII. „ Et afin que tout cela se fasse bien & avec ordre, les Alliés de chaque quartier seront tenus d'envoyer ci-après à son Excellence de quinze jours en quinze jours, ou au plus tard tous les mois, un état pertinent & exact de leur recette & du provenu des moyens généraux de l'Union, & aussi de ce que l'on aura été obligé de débourser en ce quartier-là pour les fraix de la guerre, afin que sur cela, avec son Excellence, l'on puisse faire un état général, & ensuite donner les ordres qu'elle jugera nécessaires, sans que l'on puisse payer des revenus généraux de quelqu'un des quartiers, les dettes contractées en ce quartier-là devant la date des présentes; mais qu'à cela, & au payement de toutes les autres dépenses, soit de rentes ou d'alimentations, sera affecté tout le revenu des Domaines & des biens confisqués, tant ecclésiastiques que seculiers, qui se trouveront en chaque quartier: bien entendu que l'on en tiendra bon compte dans chaque quartier; ainsi que cela s'est toujours pratiqué, à la reserve des deniers déboursés à la levée du siege de Ziriczée, qui seront pris sur le fonds provenant des moyens communs, qui seront établis, levés & perçus après le premier jour de Mai, ainsi qu'il est dit ci-dessus."

XIII. „ Et si par hazard il arrivoit quelque accident en quelqu'une des Provinces, en sorte que pour la conservation desdits païs il fût nécessaire de trouver promptement une considérable somme de deniers, que l'on ne pourroit pas prendre sur les moyens communs, ni du fonds qui se trouveroit à l'épargne, alors ceux des Alliés qui auront été établis au maniement des affaires en ce lieu-là, pourront emprunter l'argent dont on aura besoin, sur leur crédit, ou le prendre à intérêt, en la maniere la plus commode, & avec le moins de préjudice que faire se pourra; lesquelles sommes seront payées & rembourfées des deniers revenans bons dans les autres quartiers: le tout sur l'ordonnance de son Excellence. Et en cas qu'il n'y eût point de fonds en aucun des quartiers, son Excellence, & tous les Alliés aviseront ensemble, & tâcheront de trouver incontinent le moyen de charger généralement tous les quartiers, afin de porter tous ensemble la charge du payement desdites sommes prises à intérêt."

XIV. „ Et afin que ladite Alliance & Union s'établisse & ait son effet au plutôt, lesdits Alliés ont volontairement & unanimement arrêté & conclu, que les moyens communs, qui sont les accises & impositions suivantes, seront baillées à ferme en chacune des villes, places & quartiers d'Hol-

lande & de Zélande, le premier jour de Mai, & reçues, afin que du provenu d'iceux l'on puiſſe fournir aux fraix de la guerre: premierement, l'accise ſur toutes ſortes de vins & de bieres: l'impôt ſur la mouture de toutes ſortes de grains: l'impôt du poids: l'impôt ſur le ſavon: l'impôt ſur les bêtes à cornes & ſur les terres enſemencées: l'impôt ſur les étoffes de ſoye & de laine, & l'impôt du vingtieme denier de tout le bêtail. Toutes leſquelles acciſes & impoſitions ſeront miſes à l'enchere & données à ferme au plus offrant, dans toutes les villes, & au plat pays d'Hollande & de Zélande, de trois en trois mois, à commencer du premier jour de Mai, ſuivant l'ordre & l'inſtruction qui en a été donnée pour cela partout, aux Commiſſaires." *Hiſt. de* Hollande. 1574 1584.

XV. „ Semblablement que partout, dans les villes & au plat pays, on levera & collectera tous les mois une ſixieme partie du centieme denier de la valeur de toutes les maiſons, fonds, terres, dixmes, pêches & autres biens, que les propriétaires baillent à ferme. ou labourent eux-mêmes."

XVI. „ Que pareillement les droits de traite foraine ſeront levés partout également & ſur un même pied, conformément au tarif que les Alliés en ont nouvellement fait & reformé. Comme auſſi qu'on levera, par forme d'impôt, tous les mois un ſol ſur chaque arpent de toutes les terres d'Hollande & de Zélande, & auſſi les droits de traite foraine établis par les Alliés ſur toutes marchandiſes & denrées, & augmentés ſelon le tarif qui en a été fait."

XVII. „ Toutes leſquelles acciſes, impoſitions & contributions, comme auſſi les priſes & le butin, que l'on viendra à faire en quelqu'un des quartiers ſuſdits, par proviſion pendant l'eſpace de ſix mois, & juſques à ce qu'il en ait été autrement ordonné, à commencer du jour que deſſus, ſeront fidelement levés & collectés, pour être employés à la dépenſe de la guerre, ainſi qu'il vient d'être dit, le tout ſuivant la déclaration, l'inſtruction & l'ordonnance, que les Alliés ont faite ſur ce ſujet, de l'avis de ſon Excellence, ou qu'ils pourront faire & dreſſer ci-après."

XVIII. „ Et afin qu'après l'expiration deſdits ſix mois, l'on puiſſe pourvoir à la continuation de l'Union, les Alliés enverront des Députés de chaque quartier, avec ſon Excellence, ſix ſemaines devant l'expiration de ce terme, afin de pouvoir prendre de bonne heure des réſolutions & concluſions ſalutaires ſur ce ſujet."

„ Enſuite leſdits Alliés ſont convenus enſemble, & ſe ſont promis de faire exécuter & obſerver tous les moyens & réſolutions ci-deſſus exprimés, comme auſſi ceux que l'on réſoudra & prendra à l'avenir dans leurs aſſemblées en corps d'Etat: & cela non ſeulement pour ce qui regarde leſdites contributions & l'ordre établi ſur ce ſujet, mais auſſi pour toutes les autres choſes touchant le gouvernement & tout l'état du pays. Et d'autant que la concorde eſt celle qui établit, fortifie & affermit le mieux toutes les bon-

SECT. VIII. *Hist.* de Hollande. 1574-1584.

nes Républiques & Sociétés, laquelle ne se trouve pas toujours parmi un grand nombre de personnes, dont les volontés & les sentimens ne peuvent pas toujours être conformes, & qu'à cause de cela il est nécessaire, que ledit gouvernement soit confié à un Chef & Magistrat, lesdits Alliés, après de grandes communications & mûres délibérations sur la forme du gouvernement & de l'administration des affaires publiques desdits pays, ayant égard à la bonne affection naturelle, à l'amour & au zele, que son Excellence a toujours porté & témoigné à ces païs, ont requis & prié sadite Excellence, un des personnages les plus distingués de ces Pays-bas, & l'un des principaux, & le premier des Etats des mêmes païs, & entant qu'en eux est, l'ont choisi pour Chef & Magistrat suprême, & lui ont conféré le gouvernement desdits pays & villes d'Hollande & de Zélande, comme aussi toute la conduite & la direction des affaires générales desdits pays, soumettans le tout au bon plaisir & à la volonté de son Excellence, suivant le serment & la soumission qu'ils lui ont fait, à laquelle ils ont déferé, & déferent par les présentes, toute la puissance & autorité absolue à ce nécessaire, en la forme & maniere qui suit. Sçavoir:"

I. „ QUE tant que ces pays seront en guerre ou armés, son Excellence aura toute l'autorité & toute la puissance entiere, comme Chef suprême & Souverain, de commander & de défendre tout ce qu'il jugera être utile ou préjudiciable à la conservation & défense des mêmes pays."

II. „ Conséquemment son Excellence disposera de toutes les affaires de la guerre, selon son bon plaisir, ou bien de l'avis de ceux dont il plaira à son Excellence se servir pour cet effet en tout temps; établissant, & se servant dans lesdits emplois de la guerre, de tels Colonels, Capitaines, Lieutenants, Officiers & Soldats, que son Excellence voudra, leur donnant, & à tous autres Commissaires, qui sont en quelque façon nécessaires pour la conduite des gens de guerre, & pour ce qui en dépend, tels appointements & gages que son Excellence jugera à propos, établissant le meilleur réglement général & discipline militaire que faire se pourra, pour le soulagement des habitans, & pour ne charger le pays que le moins qu'on pourra, & partout également."

III. „ Ainsi que toute la défense desdits pays dépendra de la disposition & conduite de son Excellence, qui, pour cet effet, se pourra servir de tous les soldats, vaisseaux de guerre & matelots, qui sont présentement au service desdits pays, & qui y entreront ou seront équipés à l'avenir, à tels emplois, & pour former tels desseins & entreprises, & faire tels exploits qu'il jugera à propos, & de les repartir, loger & distribuer en chaque quartier, ville ou village, ainsi qu'il plaîra à son Excellence, & qu'elle le trouvera à propos, pour faire tête aux ennemis, & pour la défense du pays; sans pour cela attendre l'avis & le consentement des Etats, des Magistrats des villes, ou de quelque autre: en sorte que toutes les villes & villages seront toujours tenus, chacun à son égard, de recevoir, provi-

ſionnellement, les gens de guerre, ou la garniſon, qu'on leur enverra, en chaque quartier, par l'ordre de ſon Excellence, devant que d'être reçus à lui en faire leurs remontrances, ou à demander d'en être déchargés, ſans que les gens de guerre qui ſeront en garniſon en quelque ville, village, ſorts, châteaux ou maiſons, puiſſent jouir de plus grande exemption desdites acciſes & impoſitions, que les habitans du lieu." *Hiſt. de Hollande.* 1574-1584.

IV. „ De plus, qu'il ne ſera point fait de différence en quelques quartiers ou villes entre les gens de guerre, matelots ou vaiſſeaux qui s'y trouveront, ni par qui ils ſont payés, quand on les voudra envoyer en un autre quartier; mais tous les ſoldats, vaiſſeaux de guerre & matelots, comme auſſi tous les deniers provenans du revenu commun de ladite Union, ſeront cenſés être d'une même nature & condition, & toutes les villes & quartiers de cette Union ſeront reputés être un même corps: ainſi que de raiſon."

V. „ Comme auſſi qu'aucun desdits quartiers, ni aucune desdites villes, ne pourra lever ni licentier des gens de guerre, ni équiper des vaiſſeaux ou des barques, ni ne pourront être deſarmés par lesdits Alliés, ſinon de l'ordonnance & ſous le bon plaiſir de ſadite Excellence."

VI. „ Son Excellence fera exécuter tous ſes commandemens, ordonnances, loix, diſciplines & articles de la milice, & punira ceux qui les enfreindront; à quoi les Etats & les Villes, en étant requis, tiendront la main, par le moyen de leur bourgeoiſie & commune."

VII. „ De plus ſon Excellence pourra, conjointement avec lesdits Etats, établir & continuer en chaque quartier, tels receveurs qu'il jugera à propos pour la recette des deniers communs de l'Union."

VIII. „ Son Excellence, au nom du Roi, comme Comte d'Hollande & de Zélande, fera faire droit & adminiſtrer la juſtice, par le Conſeil Provincial de la Cour d'Hollande, en tous les lieux & à tous les habitans d'Hollande, de Zélande & de Friſe du reſſort de ladite Cour, en toutes les affaires, dont la connoiſſance appartient à ladite Cour."

IX. „ De plus, qu'en tous les différends & affaires de juſtice, qui ſurviendront, ladite Cour, le Conſeil provincial, & leurs membres, ſeront honorés & reſpectés, & que l'on obéira à leurs mandemens & ordres, tant en ce quartier d'Hollande qu'en Nord-Hollande & en Zélande, ainſi que cela a toujours été pratiqué, ſans qu'aucune ville ou place s'y puiſſe oppoſer, ni contrevenir aux proviſions & ordonnances de la même Cour, ou ſe ſouſtraire de la juriſdiction d'icelle, ni introduire aucune nouveauté: à quoi les Alliés tiendront la main, chacun chez ſoi, par toutes ſortes de moyens: excepté toutefois que ledit Conſeil n'accordera point de proviſion, & n'admettra point de procédures contre l'ordonnance & la réſo-

lution des Etats, & ne prendra point connoiſſance du revenu des impoſitions communes, deſtiné pour la dépenſe de la guerre, mais qu'il laiſſera lesdites affaires à la diſpoſition des Députés des Etats en chaque quartier, & ſous condition que ledit Conſeil ſe conforme au ſurplus au droit écrit & à l'équité, comme auſſi aux privileges & coutumes, & en matiere d'appellations & d'exécutions de leurs ſentences, à la derniere ordonnance proviſionnelle, & à la reſolution des Etats."

X. „ Son Excellence établira donc ledit Conſeil, tous les Hauts Officiers, & les autres Officiers de Juſtice, dont la Chambre des comptes n'a point la collation, ſelon l'ancienne coutume, de la part du Roi, comme Comte d'Hollande & de Zélande; ſçavoir, quand quelqu'un de ceux, qui en ſont préſentement en poſſeſſion, viendra à mourir, ou que le temps de la fonction de quelques Officiers viendra à expirer; ſi ce n'eſt que ſon Excellence, ſans attendre cela, trouvât à propos, pour raiſon, d'en changer ou renouveller quelques-uns; ce que ſon Excellence pourra faire en ces deux cas, de l'avis des Etats, qui lui nommeront toujours trois perſonnes, dont elle en choiſira une pour remplir la charge ou l'office vacant: bien entendu que dans ledit Conſeil d'Hollande il y aura toujours deux Conſeillers Zélandois, ſelon l'ancienne coutume, & ſelon les privileges du même pays. Et ceux dudit Conſeil pourront, par proviſion, accorder toutes ſortes de proviſions en matiere de graces, comme de relief & de reſtitution, ainſi que le grand Conſeil de Malines a pouvoir de faire. Idem, tous bénéfices de droit, comme bénéfices d'inventaire, ceſſions & autres ſemblables, & connoîtront par proviſion, en premiere inſtance, des diſputes féodales qui ſurviendront en Hollande; moyennant que dans les affaires de cette nature ils y faſſent aſſiſter avec eux le Lieutenant & les Conſeillers des Fiefs qui l'ont été ci-devant, & qui le ſont encore actuellement."

XI. „ Son Excellence, comme le Supérieur, pourra accorder toutes ſortes de graces, comme remiſſions, pardons, repits, quinquenales, légitimations & autres ſemblables, au nom du Roi, comme il vient d'être dit, & ſur l'avis préalable des Officiers & gens de la loi du lieu, ou autres, ainſi que cela s'eſt pratiqué de tout temps: ſemblablement tous octrois, bénéfices, prérogatives ou privileges: bien entendu que, quant aux octrois ou privileges pour quelques communautés, villes ou bourgs, ils ſe donneront de l'avis des Etats, pour prévenir toute diſpute."

XII. „ Son Excellence fera expédier ſous ſon ſeing & ſon ſceau les ſauvegardes & paſſeports, ainſi que cela s'eſt fait & pratiqué jusques ici, ſans qu'aucune perſonne, ſoit en Hollande ou en Zélande, de quelque condition qu'elle ſoit, le puiſſe faire, ſi ce n'eſt de l'ordre exprès de ſon Excellence."

Hist. de Hollande. 1574-1584.

XIII. „ Idem, Son Excellence élira, créera & renouvellera, aux temps ordinaires, les Magiſtrats des villes, ſelon l'ancienne coutume, les droits & privileges des villes : bien entendu, que ſi la néceſſité ou la ſûreté requéroit, que l'on congédiât ou renouvellât les Officiers, Juſticiers ou Magiſtrats des villes hors le temps accoutumé, Son Excellence pourra le faire auſſi, avec connoiſſance de cauſe, & avec la participation de la majeure partie de ceux qui repréſentent le Conſeil & le corps des mêmes villes ; le tout ſans préjudice des Coutumes & Privileges desdites villes, qui ce nonobſtant ſeront maintenues & demeureront en leur entier."

XIV. „ Comme auſſi Son Excellence maintiendra & protégera tous les droits, privileges, juſtices, franchiſes & louables coutumes des pays & des villes d'Hollande & de Zélande, qui ſont ſous ſon obéiſſance, en général, & de chacun d'iceux en particulier, avec ſoutien, maintien & protection des prééminences & de l'autorité des Officiers, Magiſtrats & Régens légitimément établis, ſans que les Gouverneurs, Capitaines ou autres établis en quelque quartier pour la direction des affaires de la guerre, puiſſent s'ingérer, ou prétendre prendre connoiſſance des affaires politiques ou judicielles, ſurvenant dans ou hors les villes ; mais les laiſſeront démêler aux Officiers, Magiſtrats & Juſticiers du lieu, ou à la Cour d'Hollande, ainſi que cela a été pratiqué & obſervé de toute ancienneté."

XV. „ Et concernant la Religion, Son Excellence admettra & maintiendra l'exercice de la Religion Evangélique Réformée, faiſant ſurſeoir & ceſſer l'exercice de toutes autres Religions contraires à l'Evangile : ſans que Son Excellence permette que l'on trouble la Religion ou la conſcience de qui que ce ſoit, ou que l'on donne aucune facherie, ou que l'on faſſe injure ou dommage à quelqu'un à cauſe de cela ; établiſſant au ſurplus, pour ce qui regarde l'exercice de ladite Religion, l'ordre que l'on jugera à propos, ſelon l'état des affaires & des villes, pour la plus grande ſûreté & commodité du peuple, ſans faire tort à l'honneur de Dieu, & cela auſſi de l'avis des Etats, ſi beſoin eſt."

XVI. „ Les Etats & Alliés en général, comme auſſi tous les Officiers, Magiſtrats, Bourgeois & Communes de toutes les villes & de tous les bourgs, feront ſerment de demeurer fideles, ſoumis & obéiſſans à Son Excellence pour ce qui regarde ſon gouvernement, ſes commandemens & ordonnances ci-deſſus exprimés, & pour le maintien d'iceux. Comme de l'autre côté Son Excellence jurera, ou il ſera fait ſerment de ſa part, qu'il défendra & protégera le gouvernement des pays d'Hollande & de Zélande, avec leurs droits, privileges, franchiſes & louables coutumes, en la forme & maniere ci-deſſus mentionnée, contre tous leurs ennemis & adverſaires, & par tous les moyens imaginables."

Sect. VIII. *Hist.* de Hollande. 1574-1584.

XVII. „ En outre, Son Excellence se trouvant en quelque quartier, pourra se faire assister, & se servir du Conseil des Députés des Etats & des Villes, qui auront été établis en chaque Province, pour le maniement des affaires générales : à l'égard de tout cela lesdits Etats & Alliés promettant & s'obligeant, pour ce qui les regarde, ainsi qu'ils promettent & s'obligent par les présentes, d'obéir avec soumission à Son Excellence, & faire obéir autant qu'ils pourront, en tout temps, & toutes les fois que Son Excellence leur en donnera l'ordre & le commandement."

XVIII. „ Et si par hazard il se trouvoit quelque obscurité ou doute en cette Alliance & Union, comme aussi en la delation de l'Etat & du gouvernement desdits pays, l'interprétation & explication s'en fera par Son Excellence, par les mêmes Confédérés, & par la pluralité des voix d'iceux."

Fait à Delft, le 25 Avril 1576, par les Chevaliers, par les Nobles & par les grandes & petites Villes d'Hollande & de Zélande, assemblés en corps d'Etats. En foi de quoi les Présentes ont été signées par les Chevaliers, les Nobles & les Députés desdits Etats & Villes d'Hollande & de Zélande, & scellées du Sceau des Etats d'Hollande. Et pour plus grande assurance d'icelles les Présentes ont aussi été signées & scellées par Son Excellence, & ceux de Delft ont été requis & priés, par lesdits Etats & Villes de Zélande, de les vouloir aussi sceller pour eux, ainsi qu'ils ont fait.

Etoit signé *Guillaume de Nassau*, & un peu plus bas *Floris Comte de Culenburg*, *Otto d'Egmont*, *R. de Boetseler*, *J. de Duvenvoorde & de Woude*, C. *de Assendelft :* pour Dordrecht *Adrian van der Mylen :* pour Delft *Cor. Jansz :* pour Leyde *D. Sonaling :* pour Goude *Theodore Jansz. Lonck :* pour Rotterdam *Adrian de Helmduynen :* pour Gornichem *Adrian van den Hoevel Dirckſz. :* pour Schiedam *Corneille Jacobsz. Fabri :* pour la Brille *Henry van der Veecke :* pour Geertruydenberg *François Dircksz. :* pour les sept Villes de Nord-Hollande *Philippe Cornelisz.*, *Jean Claesz.*, *Theodore Pieterſz. :* pour Middelbourg *André Jacobsz. de Jonge :* pour Ziriczée *Juste Ewoutz Thelingh :* pour Vlissingue *Eustache Adriaensz. :* pour Vere *R. Barradot.* Au dessous étoit écrit : Par Ordonnance des Etats d'Hollande & de Zélande, signé par moi *C. de Rechtere.*

I I.

Traité d'Union, Alliance perpétuelle & Concorde, conclu à Utrecht, & publié le 29 Janvier 1579.

„ Comme l'on a connu, que depuis la Pacification faite à Gand, par laquelle presque toutes les Provinces de ces Pays-Bas s'étoient obligées de s'entresecourir de corps & de biens, pour chasser desdits pays les Espagnols & les autres nations étrangeres, avec leurs adhérens, les mêmes Espagnols, avec Dom Juan d'Autriche & autres leurs Chefs & Capitaines, ont cherché tous les moyens, comme ils font encore chaque jour, de réduire lesdites Provinces, tant en général qu'en particulier, sous leur sujettion, gouvernement tyrannique & esclavage, & tant par armes que par pratiques, diviser & démembrer ces mêmes Provinces entr'elles, annuller & détruire leur Union faite par ladite Pacification, à la ruine & perte totale desdits Païs & Provinces. Comme de fait on a expérimenté que, continuant en leurdit dessein, ils ont même nagueres par lettres, sollicité quelques villes & quartiers desdites Provinces, & attaqué & surpris à main armée quelques-unes, savoir du pays de Gueldre. C'est pourquoi, ceux du Duché de Gueldre & Comté de Zutphen, ceux des Comtés & Pays de Hollande, Zélande, Utrecht, & des Ommelandes de Frise, entre les rivieres d'Ems & Lauwers, ont trouvé à propos & nécessaire de s'allier & s'unir plus étroitement & particuliérement ensemble : non pour se départir de ladite Union générale faite par la Pacification de Gand, mais pour l'affermir encore davantage, & se pourvoir eux-mêmes contre tous les inconvéniens, auxquels ils pourroient tomber par les pratiques, entreprises & efforts de leurs ennemis; pour sçavoir comment & de quelle maniere en telles occurrences lesdites Provinces auront à se conduire, pourront se défendre contre la violence de leurs ennemis: comme aussi pour éviter & empêcher à l'avenir une séparation ultérieure desdites Provinces & des membres particuliers d'icelles: demeurant au surplus ladite Union & Pacification de Gand en sa force & vigueur. En vertu de quoi les Députés desdites Provinces, chacun en leur égard, suffisamment & dûement autorisés, ont conclu & arrêté les points & articles suivans, sans que pour cela elles veuillent par les Présentes en aucune façon se soustraire ou separer du St. Empire Romain.

Hist. de Hollande. 1574-1584.

I. „ En premier lieu, que lesdites Provinces s'allieront, confédéreront & uniront ensemble: comme par ces présentes elles se sont alliées, unies & confédérées à perpétuité, pour demeurer ainsi unies ensemble en toutes formes & manieres, comme si toutes ne fussent qu'une seule Province;

fans qu'elles fe puiffent, en quelque temps que ce foit, desunir ou féparer, ni fouffrir qu'on les desuniffe ou fépare, par teftament, codicille, donation, ceffion, échange, vente, traités de paix ou de mariage, ni pour aucune autre occafion que ce foit, ou puiffe être: demeurant néanmoins fains & entiers, fans aucune diminution ni altération, les privileges fpéciaux & particuliers, droits, franchifes, exemptions, ftatuts, anciennes & louables coutumes, ufances, & tous autres droits & prééminences, que chacune defdites provinces, villes, membres & habitans d'icelles, peuvent avoir. En quoi non feulement elles ne fe feront point de préjudice, trouble ni empêchement; mais auffi affifteront les unes les autres par tous les moyens juftes & poffibles, même en y employant le corps & les biens (fi befoin eft) à les défendre, foutenir & maintenir contre & envers tous ceux, qui les voudroient troubler ou inquiéter, de quelque condition ou qualité qu'ils puiffent être. Bien entendu, que quant aux différends, qu'aucunes defdites provinces, membres & villes de cette Union, peuvent avoir entr'elles, ou pourroient avoir par la fuite, touchant leurs privileges fpeciaux & particuliers, franchifes, exemptions, droits, ftatuts, anciennes & louables coutumes, ufances, ou autres prééminences, ils feront réglés par la voye de la juftice ordinaire, par arbitres ou par accords à l'amiable; fans que les autres Pays ou provinces, villes ou membres d'iceux, (tant que les deux parties fe foumettront à la juftice) s'en puiffent mêler, finon par maniere d'interceffion tendante à accord."

II. „ Que lefdites Provinces, en conformité, & pour l'exécution de ladite Alliance & Union, feront tenues & obligées de s'entre-aider & s'entre-fecourir mutuellement avec corps & biens, effufion de leur fang & danger de leurs vies, contre tous les efforts & violences que quelqu'un leur voudroit faire, fous le nom, ou prétexte de Sa Majefté Royale, ou de fa part, foit à caufe du Traité de la Pacification de Gand, ou parce qu'ils auroient pris les armes contre Dom Juan d'Autriche, foit pour avoir reçu pour Gouverneur l'Archiduc Matthias, ou toutes autres appendances & dépendances, & tout ce qui s'en eft enfuivi, ou pourroit en réfulter encore: quand même ce ne feroit que fous couleur de vouloir rétablir, reftaurer ou introduire par les armes la Religion Catholique-Romaine, ou encore à caufe de quelques innovations ou altérations, qui depuis l'an 1558 font avenues dans aucunes defdites provinces, membres & villes, ou bien pour caufe de cette préfente Union & Alliance, ou autres caufes femblables: & ce auffi bien dans le cas qu'on voulût ufer defdits efforts & violences contre l'une defdites provinces, états, membres ou villes en particulier, que contre toutes en général."

III. „ Que lefdites Provinces feront auffi tenues & obligées de s'entrefecourir & défendre en la même maniere, contre tous Seigneurs, Princes ou Potentats, Pays, Provinces Villes, ou Membres d'iceux, tant de dedans que de dehors, qui en général, ou en particulier, voudroient les offenfer, leur nuire, ou faire la guerre: bien entendu que l'affiftance, qui fera décernée

par la Généralité de cette Union, se fera avec connoissance & selon l'occurrence de la cause." *Hist. de Hollande. 1574-1584.*

IV. „ Et feront pour mieux assurer lesdites provinces, membres & villes d'icelles, contre toute puissance, les villes frontieres, & aussi les autres, dont on trouvera l'être nécessaire, en quelque Province que ce soit, par l'avis & ordonnance de ces Provinces Unies, fortifiées aux dépens des villes & des provinces où elles sont situées; sous condition que la Généralité y subvienne pour la moitié: toutesfois en cas que lesdites Provinces jugent à propos d'établir quelques nouvelles forteresses, ou d'en démolir aucunes de celles qui sont déja dans les mêmes Provinces, les fraix nécessaires pour cela seront supportées par toutes les Provinces en général."

V. „ Et pour subvenir à la dépense, qu'il sera nécessaire de faire, (au cas que dessus), pour la conservation & défense desdites Provinces, il a été convenu, que par toutes lesdites Provinces Unies, de concert & sur un même pied, seront imposés, levés & publiquement baillés à ferme & adjugés au plus offrant & dernier enchérisseur, ou bien donnés en regime, de trois mois en trois mois, ou bien à tels autres termes que l'on jugera à propos, certains droits sur toutes sortes de vins, & bierres, brassées tant dedans que dehors le pays, sur la mouture du bled & des grains, sur le sel, sur les draps d'or, d'argent, de soye & de laine, sur les bêtes à cornes, sur les terres ensémencées, sur les bêtes que l'on tuera, sur tous les chevaux & bœufs, qui se vendront ou troqueront, sur tous biens sujets au grand poids public, & sur tous les autres biens, que par commun avis & consentement l'on trouvera devoir être chargés, suivant les ordonnances, qui en seront faites & dressées: comme aussi qu'à ces fins on employera le revenu des Domaines du Roi d'Espagne, toutes charges déduites."

VI. „ Lesquels droits & moyens seront, de l'avis commun, augmentés ou diminués, selon l'exigence & la constitution des affaires, & seront employés seulement à la défense commune, & à ce que l'Etat en général sera tenu de porter, sans qu'ils puissent être appliqués à aucun autre usage."

VII. „ Que les villes frontieres, & aussi les autres, si la nécessité le requiert, seront en tout temps tenues de recevoir toutes telles garnisons, que lesdites Provinces Unies trouveront à propos, & ordonneront de leur être envoyées, de l'avis du Gouverneur de la Province, où la garnison sera envoyée, sans qu'elles la puissent refuser. Lesquelles garnisons seront payées de leur solde par lesdites Provinces Unies; & les Capitaines & Soldats, outre le serment général, en feront un particulier à la ville, lieu ou province, où ils seront envoyés, lequel pour cet effet sera inséré en leur Commission: comme aussi qu'il se tiendra tel ordre &

discipline entre tous les gens de guerre, que les Bourgeois & habitans des villes & pays, tant Eccléſiaſtiques que Séculiers, n'en ſoient pas trop chargés, ni vexés plus que de raiſon. Lesquelles garniſons ne ſeront non plus exemptes d'acciſes & d'impôts, que les bourgeois & habitans des lieux où elles ſeront miſes; moyennant auſſi que la Généralité débourſe auxdits bourgeois & habitans les uſtenſiles, ou l'argent que l'on paye pour leur logement; ainſi que cela s'eſt pratiqué jusques ici en Hollande."

VIII. „ Et afin qu'en toutes occurrences, & en tout temps, on puiſſe être aſſiſté des gens du pays, les habitans de chacune desdites Provinces Unies, villes & pays, ſeront au plus tard dans un mois, après la date des Préſentes, paſſés en revue & enrôlés, depuis l'âge de 18, jusques à celui de 60 ans, afin que le nombre d'iceux étant connu, à la premiere aſſemblée des Confédérés, il en ſoit ordonné pour plus grande ſûreté & défenſe du pays, ainſi qu'il ſera trouvé convenir."

IX. „ *Item*, l'on ne fera point de traité de trêve ni de paix, l'on ne déclarera point la guerre, comme auſſi l'on n'impoſera point de droits ni de contributions, concernant la Généralité de cette Union, que par l'avis & le commun conſentement de toutes les Provinces: mais en toutes les autres choſes, touchant la direction de cette Alliance, & de ce qui en dépend, ou pourra s'en enſuivre, on ſe réglera ſelon ce qui ſera aviſé & réſolu par la pluralité des voix des Provinces compriſes en cette Union, lesquelles ſeront recueillies, comme l'on a fait jusques à préſent en la Généralité des Etats: & ce par proviſion, tant qu'autrement en ſoit ordonné par l'avis commun des Alliés. Toutefois s'il arrivoit, que lesdites Provinces ne puſſent pas convenir ou accorder entre elles, en matiere de trêve, paix, guerre ou contributions, que le différend ſera déferé & ſoumis, par proviſion, aux Gouverneurs desdites Provinces Unies, qui ſont préſentement: qui accommoderont ledit différend entre les parties, ou en prononceront ainſi qu'ils jugeront devoir faire ſelon l'équité. Bien entendu, que ſi lesdits Seigneurs Gouverneurs n'en peuvent pas convenir entr'eux, ils joindront à eux, & choiſiront tels aſſeſſeurs ou adjoints, non intéreſſés ni partiaux, que bon leur ſemblera: & ſeront les parties tenues d'exécuter ce que lesdits Seigneurs Gouverneurs auront ainſi prononcé en la maniere ſusdite."

X. „ Qu'aucune desdites provinces, villes ou membres, ne pourra faire aucune Confédération ou Alliance avec d'autres Seigneurs ou Etats voiſins, ſans le conſentement de ces Provinces Unies, & des Confédérés."

XI. „ Et auſſi eſt accordé, que ſi quelques Seigneurs, Princes, Etats voiſins, ou Villes deſiroient s'adjoindre, par alliance & confédération, à ces

Provinces Unies, que par l'avis & agréation commune de toutes ils y pourront être reçus & admis." *Hist.* de Hollande. 1574-1584.

XII. „ Que lesdites Provinces feront tenues de se conformer les unes avec les autres, au sujet de la monnoye; sçavoir à l'égard du cours des especes, suivant les Ordonnances, que l'on fera pour cela au plutôt, que les unes ne pourront changer sans le consentement des autres."

XIII. „ Et quant au point de la Religion, ceux de Hollande & de Zélande s'y comporteront comme bon leur semblera: & au regard des autres Provinces de cette Union, elles se pourront régler selon le contenu de la paix de Religion, que l'Archiduc Matthias, Gouverneur & Capitaine Général de ces Pays, avec ceux de son Conseil, de l'avis des Etats Généraux, a déja projetté, ou bien elles pourront, soit en général ou en particulier, y mettre tel ordre & réglement, qu'elles jugeront le plus expédient pour le repos de leurs Provinces, villes & membres particuliers d'icelles, tant Ecclésiastiques que Seculiers, & pour la conservation chacun de ses biens, droits & prérogatives, sans qu'en cela il leur puisse être fait ni donné aucun trouble ou empêchement par nulle autre Province: demeurant un chacun libre en sa Religion; sans que suivant ladite Pacification de Gand, à cause d'icelle, personne puisse être recherché ni persécuté."

XIV. „ *Item*, que tous les Religieux & Religieuses & Ecclésiastiques, suivant ladite Pacification, jouiront de leurs biens, qui sont situés & assis en aucune de ces Provinces Unies reciproquement. Et s'il y avoit aucuns Ecclésiastiques, lesquels, durant les guerres de Hollande & Zélande contre les Espagnols, étoient sous la sujettion desdits Espagnols, & qui depuis sont sortis de leurs Couvens ou Colleges, & venus se retirer en Hollande ou Zélande, qu'on leur fera donner par ceux de leursdits Couvens ou Colleges, alimentation & entretien suffisant, leur vie durant: comme l'on fera à ceux d'Hollande & de Zélande, qui en sont sortis, & se sont retirés en quelqu'autre de ces Provinces Unies."

XV. „ Que pareillement alimentation & entretien sera donné, leur vie durant, selon la commodité du revenu de leurs Cloitres & Couvens, à toutes les personnes de ces Provinces Unies, qui voudront s'en retirer, ou qui s'en sont déja retirées, soit à cause de la Religion, ou pour autre cause légitime. Bien entendu que ceux, qui après la date des présentes entreront en quelque Couvent, & en sortiront après, n'auront point d'alimentation, mais pourront reprendre ce qu'elles auront porté dans lesdits Couvens, pour l'appliquer à leur profit. Comme aussi que tous ceux qui sont présentement dans lesdits Couvens, ou Colleges, ou qui y voudront entrer ci-après, auront la liberté de leur Religion, profession & habit: à condition qu'en toutes les autres choses ils obéiront aux supérieurs de leurs Couvens."

XVI. „ Et s'il arrivoit (ce qu'à Dieu ne plaise) qu'il survînt entre lesdites Provinces quelque mal-entendu, démêlé ou division, en quoi elles ne pourroient pas demeurer d'accord, il sera accommodé & ajusté (entant que cela touche quelque province en particulier) par les autres provinces, ou par ceux qu'elles députeront à cela: & en cas que l'affaire regarde toutes les provinces en général, par Messieurs les Gouverneurs, en la maniere portée ci-dessus en l'article IX. qui seront obligés de faire droit aux parties, ou bien de les accommoder, dans un mois, ou plutôt, si le cas le requiert, après qu'ils en auront été sommés ou requis par l'une ou l'autre des parties. Et ce qui aura ainsi été prononcé par les autres provinces, ou par lesdits Seigneurs Gouverneurs, sera observé & exécuté, sans qu'à raison de cela l'on puisse demander ou user d'aucune provocation, ou provision de droit, soit d'appel, de relief, de revision, allégation de nullité, ou aucune autre, quelle qu'elle puisse être."

XVII. „ Que lesdites provinces, villes & membres d'icelles se donneront garde de ne donner point de sujet, ou d'occasion de guerre à aucuns Princes, Seigneurs, Etats ou Villes étrangeres: & lesdites provinces, villes & membres, afin d'éviter ces occasions, seront tenues d'administrer bon droit & justice, tant aux étrangers, qu'aux habitans des autres provinces. Et en cas que quelqu'une d'icelles y manquât, les autres Alliés tiendront la main, par toutes sortes de moyens & de voyes, à ce que cela se fasse, & à ce que tous les abus, par lesquels le cours de la justice pourroit être empêché ou retardé, soient corrigés & réformés; ainsi que selon le droit, & en vertu des privileges & anciennes & louables coutumes, chacune pourra faire."

XVIII. „ *Item*, l'une desdites Provinces, villes & membres ne pourra pas, sans un consentement unanime, lever à la charge, ou au préjudice des autres, aucunes impositions, droits d'entrée ou de sortie; ni aucuns autres: ni aussi imposer de plus grands droits sur les Alliés, que sur les habitans de sa Province."

XIX. „ *Item*, afin de pourvoir à toutes les affaires & inconvéniens, qui pourroient survenir, lesdits Confédérés seront tenus de se rendre à Utrecht, sur l'invitation, qui leur aura été faite par ceux, qui seront autorisés pour cela, au jour qui leur sera assigné; afin que sur lesdites affaires & inconvéniens, qui seront exprimés dans les lettres de convocation, l'on puisse délibérer & resoudre; si ce n'est qu'il soit nécessaire de tenir l'affaire secrette, de l'avis & du consentement unanime de tous, ou bien par la pluralité des voix, en la maniere ci-dessus dite; même quand quelques-uns ne comparoîtroient point: auquel cas les autres, qui seront présens, pourront passer outre à la conclusion de ce qu'ils jugeront pouvoir servir au bien commun de ces Pays & Provinces Unies: & ce qui aura été ainsi conclu, sera observé & exécuté, même par ceux qui n'auront point comparu: si ce n'est que l'affaire fût de grande importance, & que sans péril la conclusion pût être retardée: auquel

cas ceux qui n'auront point comparu, feront ajournés encore une fois, à comparoître à un certain jour, à peine de perdre leur fuffrage pour cette fois-là: & ce qui aura été ainfi arrêté & réfolu par les préfentes, fera tenu pour bon & valable, nonobftant l'abfence de quelques-unes des autres Provinces. Bien entendu que ceux, qui n'auront pas la commodité de venir, pourront envoyer leur avis par écrit, afin qu'en allant aux opinions l'on y puiffe avoir tel égard que de raifon." *Hift.* de Hollande. 1574-1584.

XX. „ *Item* aux fins que deffus, tous & un chacun defdits Confédérés feront tenus d'écrire & de faire fçavoir à ceux, qui feront autorifés pour convoquer les autres, toutes les affaires qui furviendront, & dont ils auront connoiffance, s'ils jugent, que l'Etat de ces Provinces Unies y foit intéreffé; afin que fur cela on convoque les autres Provinces, en la maniere fufdite."

XXI. „ Et en cas qu'il fe rencontre quelque obfcurité ou ambiguïté en ceci, dont il pourroit naître quelque difficulté ou difpute, l'explication dépendra de ces Confédérés, qui en ordonneront, de l'avis & du confentement commun, ainfi que de raifon. Et en cas qu'ils ne puiffent pas s'accorder entre eux, ils auront leur recours à Meffieurs les Gouverneurs: ainfi qu'il a été dit ci-deffus."

XXII. „ Semblablement, fi l'on trouve qu'il foit néceffaire d'augmenter ou d'altérer cette Union, Confédération & Alliance, en quelques-uns de fes points, cela fe fera de l'avis & du confentement unanime de tous les Confédérés, & non autrement."

XXIII. „ Lefdites Provinces Unies ont promis, & promettent par les préfentes, d'accomplir & d'entretenir, de faire accomplir & entretenir tous & chacun de ces points, fans rien faire, faire faire, ou fouffrir qu'il foit rien fait au contraire, directement ni indirectement, en quelque façon ou maniere que ce foit. Et en cas que quelqu'un faffe ou attente quelque chofe au contraire, ils déclarent dès à préfent comme dès-lors, que cela fera nul & de nulle valeur: à quoi ils s'obligent, & tous les habitans de leurs Provinces, villes & membres refpectivement, leurs perfonnes & biens, pour en cas de contravention au contenu des préfentes, & de ce qui en dépend, pouvoir être faifis, arrêtés & retenus partout, & par tous Seigneurs, Jurifdictions & Juftices, où ils pourront être trouvés & rencontrés: renonçant pour cet effet à toutes exceptions, graces, privileges, reliefs, & généralement à tous autres bénéfices de droit, dont ils fe pourroient aider & fervir contre ce que deffus: & particulierement à celui qui dit, que la renonciation générale n'a point lieu, fi la fpéciale n'ait précédé."

XXIV. „ Et pour plus grande affurance de ce que deffus, Meffieurs les Gouverneurs, qui font préfentement, ou qui feront à l'avenir, comme auffi tous les Magiftrats, & hauts-Officiers de chaque Province, ville & mem-

bre, feront tenus de promettre par ferment, qu'ils obferveront & exécuteront la préfente Union & Confédération, & tous les articles d'icelle, & de les faire obferver & exécuter."

XXV. „ Semblablement toutes les Compagnies, Bourgeoifies, Métiers, Confrairies & Colleges, qui font en aucune des villes ou bourgs de cette Union, promettront auffi par ferment de l'obferver."

XXVI. „ Et de ce feront dépêchées lettres en bonne forme, qui feront fcellées par Meffieurs les Gouverneurs, principaux membres & villes des Provinces, à ce fpécialement requis, & fignées par leurs Secrétaires."

„ Les points & articles ci-deffus ont été finalement arrêtés & conclus, & fignés par les Députés du Païs de Gueldre & du Comté de Zutphen, & nommément par Monfieur le Comte *Jean de Naffau*, Gouverneur defdits païs, pour lui, & avec les autres Députés, au nom de toute la Nobleffe du Duché de Gueldre & Comté de Zutphen, comme auffi par les Députés de Hollande, Zélande, Utrecht & Ommelandes, affemblés dans Utrecht. Et ont les Députés dudit Païs de Gueldre & Comté de Zutphen, pour une plus ample déclaration des Barons, grandes & petites villes defdits Duché & Comté, pris jour au 9 Février prochain, dans la ville d'Utrecht, aux Députés des Etats, qui y font. Ainfi fait à Utrecht le 23 Janvier 1579, fous les feings de l'Illuftre Monfieur le Gouverneur & defdits Députés, qui pour plus grande affurance ont figné. Et étoit figné *Jean Comte de Naffau*, *Catzenelleboge* &c. De la part de la Nobleffe du Duché de Gueldre & Comté de Zutphen, *Alexandre de Tellich: Gilles Pieck: Joachim de Liere: Alexandre Bentinck.* De la part de la Hollande, *G. Poelgeeft: P. Buys: Regnier Cant.* De la part des Etats de Zélande, *Guillaume Roelfius: Nicolas Blancx: Pierre de Rycke: Gafpar de Vosberguen.* De la part des Etats d'Utrecht, *Aufonius de Galama*, de mandato Capituli fui Schore: *Jacob Verhaer*, Sous-doyen de St. Pierre, de mandato Capituli: *Adrian van Zuylen: Lambertus van der Burch*, Capitulo jubente: *F. de Wteneng: Rinhart d'Azwyne: Barthelemy vande Wael: Nicolas van Zuylen: A. D. Leide: Lubbert de Cleves.* De la part des Etats d'Ommelandes, *Egbert Clant: E. Jarges.*

Collationné avec l'original de ladite Union,
étoit figné LAMZ-WEERDE.

Explication du 13 *Article.*

„ D'autant qu'il femble que quelques-uns trouvent quelque difficulté, à caufe du 13 article de l'Union conclue le 23 de ce mois entre les Députés des Provinces de Gueldre, Zutphen, Hollande, Zélande, Utrecht

& du plat pays entre les rivieres d'Eems & Lauwers, comme si le sentiment & l'intention étoit, de ne recevoir en ladite Union, sinon ceux, qui admettroient la Paix de la Religion projettée par l'Archiduc d'Autriche & le Conseil d'Etat avec lui, de l'avis des Etats Généraux, ou du moins les deux Religions; sçavoir, la Catholique-Romaine & la Réformée: lesdits Députés, qui se sont trouvés à la conclusion de ladite Union, & qui l'ont signée, pour ôter toute mauvaise intelligence & défiance, ont bien voulu déclarer par les présentes, que leur sentiment & intention n'a pas été, & n'est pas encore, d'exclure de ladite Union & Alliance les Villes & Provinces, qui n'admettront que ladite Religion Catholique-Romaine, & où le nombre des habitans, faisant profession de la Religion Réformée, n'est pas si grand, qu'ils en puissent avoir l'exercice en vertu de ladite Paix de Religion. Mais que nonobstant cela ils seront prêts de recevoir en ladite Union les Villes & Provinces, qui ne permettront que l'exercice de ladite Religion Catholique-Romaine; pourvu que d'ailleurs elles s'obligent à l'exécution des autres points & articles de ladite Union, & se gouvernent en bons Patriotes; d'autant que ce n'est pas l'intention, qu'une Province ou Ville se mêle du fait des autres à l'égard de la Religion: & ce afin d'entretenir d'autant mieux la paix & la bonne correspondance entre les Provinces, & afin de prévenir & d'éviter la principale occasion de division & de querelle. Ainsi fait à Utrecht, le premier jour de Février 1579."

Ampliation de l'Article 15.

„ D'autant que ci-devant, par le 15 article, il a été pourvu à l'alimentation & à la subsistance des personnes Ecclésiastiques, qui ont été dans quelques Couvens ou Colleges, & qui s'en sont retirées à cause de la Religion, ou pour quelque autre cause légitime, ou qui s'en retireront à l'avenir, & qu'il est à craindre, qu'à raison de cela il pourroit naître des procès, comme de fait ils entendent qu'il en est déja né quelques-uns, parce que ces personnes voudront prétendre pouvoir succéder aux biens délaissés par la mort de leurs Pere & Mere, Freres & Sœurs, & d'autres parens & amis, ou qui seront délaissés à l'avenir, comme aussi en ceux, lesquels pendant leur vie ils ont aliénés ou transportés par donation entre vivans, ou à cause de mort, cession ou autrement; lesdits Confédérés, pour prévenir ces procès, & les inconvéniens, qui en pourroient ensuivre, ont trouvé bon de suspendre & de tenir en surséance & état tous les procès qui ont été intentés, ou pourroient être intentés ci-après, pour raison de ce que dessus, jusques à ce que par lesdits Confédérés, & par les autres, qui voudront entrer en cette Union & Alliance, y ait été pourvu généralement, & même de l'autorité des Supérieurs, si besoin est, ordonné & déclaré. Ainsi fait par lesdits Députés le premier jour de Février 1579. Et étoit signé *Lamz-Weerde.*

Aujourd'hui 4 jour de Février 1579, sont comparus dans l'assemblée desdits Députés assemblés à Utrecht, les soussignés Députés de

Gand, & ont déclaré, qu'ayant vu les points & articles de ladite Union, & ce qui a été fait enſuite en vertu d'icelle, l'ont trouvé bon, & l'ont, en vertu de leurs lettres de créance, procuration ſpéciale & inſtruction, datée le 27 Janvier 1579, avoué, approuvé & ratifié, promettant, comme les autres Confédérés, d'obſerver, entretenir & exécuter tous & chacun deſdits points. En témoin de quoi leſdits Députés ont ſigné, le jour, mois & an que deſſus. Et étoit ſigné : Au nom de ceux de Gand, *Adolfe* de *Grutere* : *Lievin Tayart* : *Chriſtoffle de le Becque* : *Lucas Mayart.*

„ Aujourd'hui 5 jour de Mars 1579, ſont comparus dans l'aſſemblée deſdits Députés, aſſemblés à Utrecht, les Députés de toute la Nobleſſe du quartier de Nimmegue, comme auſſi de la ville de Nimmegue, & ont déclaré, qu'ils ont examiné les points & articles de ladite Union, & ce qui a été fait enſuite en vertu d'icelle, l'ont trouvé bon, & l'ont en vertu de leur Inſtruction, ſcellée du ſceau ſecret de ladite ville de Nimmegue le 12 Février 1579, avoué, approuvé & ratifié, avouent &c. par ces préſentes; promettant, comme les autres Confédérés, d'obſerver, entretenir & exécuter tous & chacun deſdits points. En témoin de quoi leſdits Députés de la Nobleſſe, de la ville & du quartier de Nimmegue ont ſigné, les jour, mois & an que deſſus. Et étoit ſigné *Gillis Pieck* : *Jean Keifken* : *Arnault van Zeller* : *Theodore Flemming* : *Lambert Janſſe* : *Jean vande Have.*"

„ Aujourd'hui 9 jour de Mars 1579, eſt comparu dans l'aſſemblée deſdits Députés, aſſemblés à Utrecht, le Député de toute la Nobleſſe, de la ville capitale & des petites villes du quartier d'Arnhem, & a déclaré qu'il a vu les points & articles de ladite Union, & ce qui a été fait enſuite en vertu d'icelle, & l'a en vertu de ſes lettres de créance du 18 & d'une certaine Inſtruction datée du 16 Février 1579, l'une & l'autre ſcellée du ſceau ſecret de la ville d'Arnhem, après mûre & longue délibération, avoué, approuvé & ratifié, avoue &c. promettant par ces préſentes, en la ſuſdite qualité, comme les autres Confédérés, obſerver, entretenir & exécuter tous & chacun deſdits points. En témoin de quoi ledit Député de toute la Nobleſſe, de la ville capitale & des petites villes du quartier d'Arnhem a ſigné, les jour, mois & an que deſſus. Et étoit ſigné *Alexandre Bentinck.*"

„ Aujourd'hui 23 jour de Mars 1579, ſont comparus dans l'aſſemblée deſdits Députés, aſſemblés à Utrecht, les Députés des villes de Leeuwaerden, Sneeck, Franecker, & de quelques Baillifs & bailliages, comme auſſi de quelques Gentilshommes particuliers de la Province de Friſe, nommés en leur procuration, & ont déclaré, qu'ayant vu les points & articles de ladite Union, & ce qui a été fait enſuite en vertu d'icelle, l'ont trouvé bon, & l'ont, en vertu de leur procuration du 12 Mars 1579, avoué, approuvé & ratifié, l'avouent, approuvent & ratifient par les préſentes, promettant, comme les autres Confédérés, de l'obſerver, entretenir & exé-

cuter, en tous & chacun de ses points. En témoin de quoi lesdites villes de Leeuwaerden, Sneeck, Franecker, & de quelques Baillifs & bailliages, comme aussi de quelques Gentilshomes de la Province de Frise ont signé la présente, les jour, mois & an que dessus. Et étoit signé *B. Idzaerda: Jelle Zibesz.*" *Hist.* de Hollande. 1574-1584.

„ Aujourd'hui onzieme jour d'Avril 1579, sont comparus dans l'assemblée desdits Députés des Provinces Unies, assemblés à Utrecht, les Députés de la ville de Venlo, sçavoir Gerard van Lohn: Herman de Laet Cornelisz. *Echevins*: Jacob Goris, *Conseiller*, & Jean de Groot, comme Députés des Communes de ce lieu-là; & ont déclaré, qu'ayant vu les points & articles de ladite Union, & ce qui a été fait ensuite en vertu d'icelle, l'ont trouvé bon, & l'ont, en vertu de leur instruction du 3 Avril 1579, avoué, approuvé & ratifié, l'avouent, l'approuvent & le ratifient par les présentes, promettant, comme les autres Confédérés, de l'observer, entretenir & exécuter, en tous & chacun de ses points. En témoin de quoi lesdits Députés de ladite ville de Venlo ont signé la présente les jour, mois & an que dessus. Etoit signé *Gerard van Lohn: Herman de Laet Cornelisz: Jacob Goris: Jean de Groot.*"

„ D'autant que Son Excellence a toujours cru, qu'il étoit à propos & nécessaire pour la conservation & manutention du bien public & des droits & franchises des Pays-Bas, qu'il y eût toute bonne intelligence, correspondance & union entre les Provinces desdits païs, & entre les villes & membres particuliers d'iceux, ce qui contribueroit beaucoup, non seulement à s'opposer & à repousser avec plus de vigueur les efforts de l'ennemi commun, mais aussi lui ôteroit le moyen de semer aucune division ou mesintelligence entre les mêmes Provinces, ou entre les membres & villes d'icelles, à cause de la différence des religions ou autrement: & Son Excellence ayant vu une certaine Union & Alliance faite & conclue à Utrecht au mois de Janvier dernier entre le Très-illustre Seigneur, le Comte Jean de Nassau, Gouverneur du Duché de Gueldre & Comté de Zutphen, & ceux de Hollande, Zélande, Utrecht & les Ommelandes de Frise, entre l'Eems & le Lauwer, elle l'a trouvé bonne, & a approuvé ladite Union, mais elle a tardé & différé jusqu'ici de la signer, afin que l'on pût plus facilement prendre l'occasion de la présenter à la Généralité des Provinces de deçà, pour faire qu'elles l'acceptent & la considerent comme une Alliance, Union & Confédération pour tous lesdits pays. Et d'autant que présentement Son Altesse, avec une grande partie desdites Provinces de deçà a déclaré, qu'il juge à propos & nécessaire que l'on fasse, arrête & conclue une semblable Union, pour pouvoir d'autant mieux conduire les affaires de notre commune patrie, Son Excellence a bien voulu déclarer aussi, comme elle déclare par ces présentes, qu'elle se veut joindre & approuver ladite Union, ainsi qu'elle a été faite & conclue à Utrecht entre lesdites Provinces, & s'y joint & l'approuve par celles-ci; étant persuadé qu'il n'y a rien en cela qui choque ou repugne à la Souveraineté ou à l'autorité de la grandeur de l'Archiduc. Et d'autant que dans peu de jours lesdits

Alliés se doivent assembler, pour examiner tous les points & articles de ladite Union, & pour arrêter ce que l'on trouvera à propos pour établir une parfaite intelligence entre les Alliés, Son Excellence déclare aussi par les présentes, qu'elle veut recevoir & exécuter lesdits points & articles, de même qu'ils ont été reçus & approuvés desdites Provinces de Gueldre, Hollande, Zélande, Utrecht, & autres qui s'y joindront. En foi de quoi Son Excellence a signé les présentes de sa main, & y a fait appliquer son sceau secret en forme de placart, dans la ville d'Anvers le 3 Mai 1579. Etoit signé *Guillaume de Nassau*, & plus bas étoit écrit, De l'ordre de Son Excellence, signé *N. Bruninckx.*"

„ Aujourd'hui premier jour de Juin 1579, les Plénipotentiaires des villes étant assemblés en Diete dans le Couvent des Jacobins de Leeuwaerden, après avoir oui la proposition des Envoyés de la derniere Union d'Utrecht, & ayant, à la requisition desdits Envoyés, député quelques-uns des Plénipotentiaires des villes, pour conférer, au nom de tous, avec lesdits Envoyés, & examiner avec eux les points & articles de ladite Union: ce qui ayant été fait, & après avoir ouï le rapport de leurs confreres, déclarent tous lesdits Plénipotentiaires des villes, qui ont signé les présentes en vertu de leurs pouvoirs, qu'ils ont avoué, approuvé, & ratifié tous les points & articles de ladite Union, les avouent &c. par ces présentes, promettant, comme les autres Confédérés, d'observer, entretenir & exécuter tous & chacun des points d'icelle, tant pour ce qui a déjà été fait, que pour ce que l'on pourra encore arrêter à l'avenir en vertu d'icelle. En témoin de quoi lesdits Plénipotentiaires des villes ont signé les présentes, les jour, mois & an que dessus. Et étoient signées des noms suivans, écrits de mains differentes: *Jules van Botnya*, Plénipotentiaire de Franecker: *J. Verryen Henricxsz* Plénipotentiaire de Franecker: *Henry Jarichsz.* un des Plénipotentiaires de Leeuwaerden: *Jean Jansz.* comme Substitut d'Adye Lammert, qui avoit procuration & qui étoit allé à la campagne: *Nicolas Hotthisz.* de la part du Conseil de la ville de Sneke: *Pierre Lievensz.* de la part des Communes de la ville de Sneke: *Jacob Syvertsz.* comme Plénipotentiaire de Bolswert: *François Jacob Frereksz.* de la part de ceux de Bolswert: *Banne Pietersz.* Plénipotentiaire des Bourguemaîtres de la ville d'Ylst: *Jeltze de Galama*, aussi Plénipotentiaire d'Ylst: *Renier Olfertsz.* de Staveren: *Guillaume Sippasz.* Plénipotentiaire de Sloten: *Jean Bottegh*, Bourguemaître de Worcum, notre Plénipotentiaire. *Donne Abbessz.* Plénipotentiaire de Worcum."

„ D'autant que nous George de Lalaing, Comte de Rennenbergh, Baron de Ville, Seigneur de Vilieroe, Imbrechies, Gouverneur & Capitaine Général de Frise, Over-yssel, Groningue, Ommelandes, Drente & Lingen, Chef des finances de Sa Majesté, &c. avons jugé, que pour conserver & maintenir le bien public, & les droits & privileges des Pays-Bas, il est à propos & nécessaire qu'il y ait entre les Provinces desdits Pays, & celles qui sont de notre Gouvernement, comme aussi entre les villes & membres particuliers d'icelles, toute bonne intelligence, corre-

ſpondance & union; ce qui contribueroit beaucoup, non ſeulement à s'oppoſer & à repouſſer, avec plus de vigueur & de force, les efforts de l'ennemi commun, mais auſſi lui ôteroit le moyen de ſemer aucune diviſion ou meſintelligence entre les mêmes Provinces, ou entre les membres & villes, à cauſe de la différence des Religions, ou autrement, de quelque maniere que ce puiſſe être. C'eſt pourquoi ayant vû une certaine Union & Alliance projettée en notre préſence & de notre avis en la ville d'Arnhem l'été paſſé, & faite & conclue à Utrecht au mois de Janvier dernier entre le Très-illuſtre Seigneur, le Comte Jean de Naſſau, Gouverneur du Duché de Gueldre & Comté de Zutphen, & ceux d'Hollande, Zélande, Utrecht, les Ommelandes de Friſe & autres, comme auſſi un Acte d'approbation & d'acceptation de ladite Union de Monſieur le Prince d'Orange, Lieutenant Général de l'Archiduc Matthias, Gouverneur Général deſdits Pays-Bas, en date du 3 Mai 1579, nous avons ratifié, approuvé, avoué, accepté & reçu ladite Union, ainſi que nous la ratifions, approuvons, avouons & recevons par ces préſentes; eſtimant & nous tenant aſſurés, qu'il n'y a rien en cela qui repugne ou qui choque la grandeur & dignité de l'Archiduc: promettant, comme les autres Conſédérés, d'obſerver, entretenir & exécuter tous & chacun des points d'icelle. En témoin de quoi nous avons ſigné les préſentes de notre main, & y avons fait appoſer notre ſceau ſecret en forme de placart. Fait à Winſe dans les Ommelandes, l'onzieme Juin 1579. Etoit ſigné *George de Lalaing.*

Aujourd'hui 10 jour de Juillet ſont comparus dans l'aſſemblée deſdits Députés aſſemblés à Utrecht, les Députés de la ville d'Ypres, ſçavoir le Sr. Jean van Languedul, *Juge*, & M. Pierre Baelde, *Syndic* de la même ville d'Ypres, qui ont déclaré, qu'ayant vû les points & articles de ladite Union, & ce qui a été fait enſuite en vertu d'icelle, ils les ont trouvés bons, & en vertu de leurs lettres de créance & du pouvoir à eux donné le 23 Juin 1579, les ont avoués, approuvés & ratifiés, les avouent, &c. par ces préſentes; promettant, comme les autres Confédérés, d'obſerver, entretenir & exécuter tous & chacun de ſes points. En témoin de quoi leſdits Députés de la ville d'Ypres ont ſigné les préſentes, les jour, mois & an que deſſus. Etoit ſigné *Jean van Languedul: M. Pierre Baelde.*

„ Aujourd'hui 29 Juillet 1579 ſont comparus dans l'aſſemblée des Députés des Provinces plus étroitement unies, aſſemblés à Utrecht, les Députés de la ville d'Anvers; ſçavoir le Sieur Jeanne van Stralen, *Bourguemaître* des affaires de dehors: le Sr. Philippes van Schoonhoven, Seigneur de Wanroy, *Echevin:* Jean van Brecht, *ancien Echevin*: Adam Verhult, *Colonel*: Valere van Dale & Jean Gijſſels, *Doyens:* qui ont déclaré, qu'ayant vû les points & articles de ladite Union, & ce qui a été fait enſuite en vertu d'icelle, ils les ont trouvé bons, & en vertu de leur pouvoir du 22 Juillet, & de leurs lettres de créance du 23 Juillet 1579, les ont avoués, approuvés & ratifiés, les avouent, approuvent & ratifient par ces

préſentes, promettant, comme les autres Confédérés, d'obſerver, entretenir & exécuter tous & chacun de ſes points. En témoin de quoi leſdits Députés de ladite ville d'Anvers ont ſigné les préſentes, les jour, mois & an que deſſus. Etoit ſigné *Jeanne van Stralen: Philippes van Schoonhoven: Jean van Brecht: Adam Verhult: Valere van Dale: Jean Gijſſels.*

„ Aujourd'hui 13 Septembre 1579, ſont comparus dans l'aſſemblée deſdits Députés, aſſemblés à Utrecht, les Députés de la ville de Breda; ſçavoir Godart van Luchtenbergh, *Bourguemaître* de la même ville: Godefroy Montens, *Echevin*, *Capitaine & Lieutenant du Colonel:* & Chriſtian Back, *Directeur de la Chambre des Orphelins & du Conſeil des Dix*, qui ont déclaré, qu'ayant vû les points & articles de ladite Union, & ce qui a été fait enſuite en vertu d'icelle, les ont trouvé bons, & en vertu de leur pouvoir du 10 Septembre 1579, les ont avoués, approuvés & ratifiés, les avouent, &c. par ces préſentes, promettant, comme les autres Confédérés, d'obſerver, entretenir & exécuter tous & chacun de ſes points. En témoin de quoi leſdits Députés de ladite ville de Breda ont ſigné les préſentes, les jour, mois & an que deſſus. Etoit ſigné: *Godart van Luchtenbergh: Godart Montens & Chriſtian Back fils de François.*

„ Aujourd'hui premier jour de Février 1580, eſt comparu dans l'aſſemblée des Députés des Provinces plus étroitement unies, aſſemblés à Utrecht, le Sieur Guy du Bruecq, *Echevin* de la ville de Bruges, qui a déclaré, qu'ayant vû les points & articles de ladite Union, & ce qui a été fait enſuite en vertu d'icelle, il les trouvoit bons, & outre l'approbation d'icelle, paſſée à Anvers le 26 Novembre 1579, par le Sieur Lievin Steppe, *Echevin*, & M. Jacob Yman, *Syndic* de la ſuſdite ville de Bruges, en vertu de leur pouvoir, ſcellé le 7 du même mois de Novembre, il a avoué, approuvé & ratifié ladite Union, l'avoue &c. par ces préſentes, en vertu de ſes lettres de créance & de ſon pouvoir, ſcellé en date du 25 Janvier 1580, promettant, comme les autres Confédérés, d'obſerver, entretenir & exécuter tous & chacun de ſes points. En témoin de quoi ledit Député de ladite ville de Bruges a ſigné les préſentes, les jour, mois & an que deſſus. Etoit ſigné *Guy du Bruecq.*

„ Aujourd'hui premier jour de Février 1580, eſt comparu dans l'aſſemblée des Députés des Provinces plus étroitement unies, aſſemblés à Utrecht, le Sr. Gautier vander Hecken, *Echevin* du Pays du *Vryen*, qui a déclaré, qu'ayant vû les points & articles de ladite Union, & ce qui a été fait enſuite en vertu d'icelle, il la trouve bonne; c'eſt pourquoi, outre l'approbation qui en a été faite à Anvers le 26 Novembre, par Maître Isbrant Provin, *Syndic* dudit Pays du *Vrijen*, en vertu de ſon pouvoir ſcellé le 17 Octobre 1579, il l'avoue, approuve & ratifie par ces préſentes, en vertu de ſon pouvoir ſcellé du 23 Janvier de l'année courante, & de ſes lettres de créance du 25 du même mois; promettant, comme les

les autres Confédérés, d'obſerver, entretenir & exécuter tous & chacun de ſes points. En témoin de quoi ledit Député dudit Pays du *Vrijen* a ſigné les préſentes, les jour, mois & an que deſſus. Etoit ſigné *Gautier vander Hecken* (1).

Hiſt. de Hollande. 1574-1584.

III.

Edit des Etats Généraux, déclarant le Roi d'Eſpagne déchû de la Souveraineté des Pays-Bas: du 26 Juillet 1581.

Les Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-Bas: A tous ceux qui ces préſentes lettres verront, ou liront, Salut. Comme il eſt notoire à un chacun, qu'un Seigneur & Prince du pays eſt ordonné de Dieu, chef de ſes ſujets, pour les défendre & conſerver de toute injure, force & violence: tout ainſi qu'un paſteur l'eſt pour la défenſe & garde de ſes brebis, & que les ſujets ne ſont pas créés de Dieu pour le Prince, pour lui obéir en tout ce qu'il lui plaît commander, ſoit conformément ou contre l'ordonnance de Dieu, avec ou ſans raiſon, ni pour le ſervir comme eſclaves; mais plutôt le Prince pour les ſujets, ſans leſquels il ne peut être Prince, afin de les gouverner ſelon le droit & la raiſon, les protéger & aimer, comme un pere ſes enfans, ou un paſteur ſes brebis, qui met ſon corps & ſa vie en danger, pour les défendre & garantir. Si le Prince manque en cela, & qu'au lieu de conſerver ſes ſujets, il ſe met à les outrager, opprimer, dépouiller de leurs privileges & anciennes coutumes, à leur commander & à s'en ſervir comme d'eſclaves, alors on ne le doit plus tenir ou reſpecter pour Prince & Seigneur, mais pour un tyran. Et ſont auſſi les ſujets, ſelon le droit & la raiſon, obligés de ne plus le reconnoître. De ſorte que ſans pécher, particulierement quand cela ſe fait avec délibération & autorité des Etats du Pays, les ſujets le peuvent abandonner, & choiſir en ſa place un autre pour Chef & Seigneur, qui les défende: choſe qui principalement a lieu, quand les ſujets, par leurs très-humbles remontrances, n'ont jamais ſu adoucir leur Prince, ni le divertir de ſes entrepriſes & projets tyranniques; & ainſi qu'il ne leur reſte autre moyen que celui-là pour conſerver & défendre leur ancienne liberté, & celle de leurs femmes, enfans & poſtérité, pour leſquels, ſelon le droit de la nature, ils ſont obligés d'expoſer leurs vies & leurs biens, ainſi que pour de ſemblables occaſions l'on a vû par diverſes fois arriver en pluſieurs pays, & en divers temps: dont les exemples ſont encore tout recens & aſſez connus. Ce qui principalement doit avoir lieu & place en ces pays, qui de tout temps ont

(1) Ce ne fut que le 23 Juillet 1593, que les Députés des Provinces d'Overyſſel & de Groningue ſignerent enfin auſſi cette Union, dont la République a pris le nom de *Provinces Unies*.

Sect. VIII. *Hist.* de Hollande. 1574-1584.

été, & doivent être gouvernés suivant les sermens faits par leurs Princes à leur avenement, conformément à leurs privileges & anciennes coutumes, qui ne leur permettent pas de les violer. Joint aussi, que la plûpart desdites Provinces ont toujours reçû & admis leurs Princes & Seigneurs à de certaines conditions, & par maniere de contrats & accords confirmés par serment ; lesquels, si le Prince vient à violer, il est à bon droit déchû de la supériorité du pays. Or il est ainsi, que le Roi d'Espagne, après le decès de feu l'Empereur Charles V, son Pere, de glorieuse mémoire (qui lui a transporté tous ces Pays) oubliant les services, que tant sondit Pere que lui-même avoient reçû de ces pays, & de leurs habitans, par lesquels principalement le Roi d'Espagne avoit remporté de si glorieuses & mémorables victoires sur ses ennemis, que son nom & sa puissance en étoient renommés & redoutés par tout le monde : oubliant aussi les remontrances, que sadite Majesté Impériale lui avoit ci-devant faites, a au contraire prêté l'oreille, & donné créance & credit à ceux du Conseil d'Espagne étant auprès de lui, ayant ledit Conseil conçu une envie & haine secrette contre ces pays, & contre leur liberté ; parce qu'il ne leur étoit pas permis d'y commander absolument, & de les gouverner, ni aussi d'y posséder les principaux états & offices, ainsi qu'ils font au Royaume de Naples & de Sicile, dans le Duché de Milan, aux Indes & dans les autres pays, sujets à la puissance du Roi ; étant aussi amorcé par la richesse desdits pays, que la plupart d'entr'eux ne connoissoient que trop, ledit Conseil, ou aucuns des principaux d'icelui, ont par diverses fois remontré au Roi, que pour la réputation & plus grande autorité de Sa Majesté, il valoit mieux conquérir de nouveau ces Pays-Bas, afin d'y pouvoir alors commander absolument à son bon plaisir, & les gouverner, sans avoir égard aux loix (c'est-à-dire tyranniser à sa volonté,) que d'y regner sous de telles conditions, qu'il avoit juré d'observer à son avenement à la régence desdits Pays. Le Roi d'Espagne, suivant depuis ce temps-là les inductions de ce Conseil, a cherché tous moyens, pour réduire ces pays en servitude sous le gouvernement des Espagnols, en les dépouillant de leur ancienne liberté : Ayant premierement voulu, sous prétexte de la Religion, mettre dans les principales & plus puissantes villes des nouveaux Evêques, les enrichissant & les dotant, en y joignant & unissant les plus riches Abbaïes, ajoutant à chaque Evêque neuf Chanoines, pour lui servir de Conseillers, dont trois auroient la charge particuliere de l'Inquisition. Par laquelle union lesdits Evêques étant ses créatures, à sa dévotion & commandement (& qui pouvoient être choisis, aussi bien des étrangers que des naturels du pays) auroient le premier lieu & la premiere voix dans les assemblées des Etats desdits pays. Et par l'adjonction desdits Chanoines, auroit introduit l'Inquisition d'Espagne, laquelle de tout temps a été en ces pays en aussi grande horreur, & aussi odieuse, que la derniere servitude même ; ainsi qu'il est notoire à un chacun. Tellement que Sa Majesté Impériale l'ayant autrefois proposée à cesdits pays, elle, eu égard auxdites remontrances faites à Sa Majesté, cessa d'en parler, donnant en cela des preuves de la grande affection qu'il avoit pour ses su-

jets. Mais nonobstant diverses remontrances faites au Roi d'Espagne, tant par les Provinces & villes particulieres, que par quelques principaux Seigneurs du Pays, particulierement par le Baron de Montigny & par le Comte d'Egmont, qui du consentement de la Duchesse de Parme, alors Regente des mêmes Pays, de l'avis du Conseil d'Etat, & de la Généralité, furent à ces fins successivement envoyés en Espagne: Et nonobstant aussi que le Roi leur avoit fait espérer de bouche, que suivant leur requête, il y pourvoiroit au contentement du pays; si est-ce pourtant, que par lettres il a fait peu de temps après tout le contraire: commandant bien expressément, & sous peine d'encourir son indignation, de recevoir incontinent ces nouveaux Evêques, & de les mettre en possession de leurs Evêchés & Abbaïes incorporées, d'établir l'Inquisition aux lieux où l'on avoit auparavant commencé à la pratiquer, & d'obéir & d'exécuter les decrets & ordonnances du Concile de Trente, qui en plusieurs points étoient contraires aux Privileges du Pays. Ce qui étant venu à la connoissance du peuple, a donné juste occasion d'une altération entr'eux, & a bien fort diminué la bonne affection, laquelle (comme bons sujets) ils avoient de tout temps eue pour le Roi & pour ses prédécesseurs. Car ils mettoient principalement en considération, que le Roi ne prétendoit pas seulement de tyranniser leurs personnes & biens, mais aussi leurs consciences, desquelles ils n'entendoient être responsables, ou tenus de rendre compte, qu'à Dieu seul. A cette occasion, les principaux de la Noblesse du Païs, pour la pitié qu'ils avoient du pauvre peuple, présenterent en l'an 1566 certaine remontrance, en forme de requête, supplians que, pour appaiser le peuple, & pour éviter toutes émotions & séditions, il plût à Sa Majesté, pour démontrer l'amour & l'affection, que comme Prince bon & débonnaire il portoit à ses sujets, de modérer lesdits points, & particulierement ceux qui concernoient la rigoureuse recherche & le supplice pour le fait de la religion. Et pour remontrer le même plus particuliérement au Roi, & avec plus d'efficace, & lui faire comprendre combien il étoit nécessaire, pour le bien & pour la prospérité du Païs, & pour le maintenir en repos & tranquilité, d'abolir les susdites nouveautés, & modérer la rigueur des placats publiés sur le fait de la religion, le Marquis de Berghes & ledit Baron de Montigny, à la requisition de ladite Dame Régente, du Conseil d'Etat & des Etats Généraux de tous les Païs, se sont acheminés vers l'Espagne, en qualité d'Ambassadeurs: là où le Roi, au lieu de leur donner audience, & de pourvoir aux inconvéniens, qui avoient été auparavant représentés, & qui (parce que l'on n'y avoit pas remedié de bonne heure, comme la nécessité le requéroit) commençoient déja en effet à se découvrir par tout le Païs parmi le peuple: par la persuasion dudit Conseil d'Espagne, a fait déclarer rebelles & coupables du *crime de Leze-Majesté* tous ceux qui avoient fait ladite remontrance, avec confiscation de corps & de biens. Qui plus est (croyant s'être entiérement assuré desdits Païs, par le moyen des forces du Duc d'Albe, & les avoir réduits sous sa puissance & tyrannie absolue) il a puis après, contre le droit des gens, de tout temps inviolablement observé, même parmi les Princes les plus cruels & tyranniques, fait emprisonner & mourir

SECT. VIII. *Hist.* de Hollande. 1574-1584.

lesdits Seigneurs Ambassadeurs, en confisquant tout leur bien. Et nonobstant que les troubles susdits, suscités en l'an 1566, par la susdite Régente & ses adhérens, eussent été presque assoupis, & que la plûpart de ceux qui parloient pour le maintien de la liberté du Païs, se fussent retirés, ou eussent été chassés, & les autres opprimés & subjugués, de sorte que le Roi n'avoit plus aucun sujet d'opprimer ledit Pays par force ni par armes; toutefois pour ne négliger pas l'occasion, que ceux du Conseil d'Espagne avoient si longtemps cherchée & attendue, pour avoir quelque prétexte, afin de pouvoir abolir tous les privileges du Pays, & le faire gouverner par les Espagnols selon leur volonté, comme ils faisoient les Indes & les autres pays par eux nouvellement conquis (comme il parut manifestement par les lettres qui furent interceptées & surprises, écrites en la même année à la Duchesse de Parme par d'Alana, alors Ambassadeur d'Espagne en France) il a envoyé en ce Pays, à l'instigation & conseil desdits Espagnols, le Duc d'Albe, fort renommé pour sa sévérité & cruauté, & l'un des plus grands ennemis du Pays, accompagné d'un Conseil, composé de personnes de même naturel & humeur que lui, avec une forte armée, pour les subjuguer. En quoi il a fait voir le peu d'affection qu'il avoit pour ses bons sujets de ces Pays, contre ce qu'il étoit obligé de faire, comme leur Prince, protecteur & bon pasteur. Et combien que ledit Duc d'Albe soit entré en ces Pays avec son armée, sans aucune opposition ni empêchement, & qu'il ait été reçu des pauvres habitans, avec tout le respect & honneur imaginable, qui n'attendoient de lui que toute bonté & clémence, suivant ce que le Roi leur avoir tant de fois promis par ses lettres feintes & dissimulées: même jusques à leur écrire, qu'il avoit résolu de se transporter en personne en ce Pays, pour mettre ordre à tout, au contentement d'un chacun; ayant aussi, au tems du départ dudit Duc d'Albe vers ces Pays, fait armer une flotte en Espagne pour l'amener ici, & une autre en Zélande, aux dépens du Pays, pour l'aller rencontrer & recevoir, selon le bruit qu'il en faisoit courir; à dessein d'amuser & abuser ses pauvres sujets, & les attirer d'autant plus facilement dans ses filets. Néanmoins le même Duc d'Albe, incontinent après son arrivée, bien qu'il fût étranger, & non pas du sang Royal, déclara que le Roi lui avoit donné la commission de Capitaine en Chef, & peu après de Gouverneur Général de ces Provinces: chose du tout contraire à leurs privileges & anciennes coutumes. Et faisant assez connoître son intention, mit d'abord garnison dans les principales villes & forteresses, & fit bâtir des citadelles dans les plus puissantes & plus riches villes, pour les tenir en sujettion. Et par l'ordre du Roi (à ce qu'il disoit) fit venir à lui, avec de belles paroles, tant par lettres qu'autrement, les principaux Seigneurs du Pays, sous prétexte d'avoir besoin de leur conseil & de leurs personnes, pour le bien du service du Roi & de l'Etat: Après quoi il fit arrêter prisonniers ceux, qui, ayant ajouté foi à ses lettres, s'étoient venu présenter: lesquels il fit, contre les privileges du Pays, emmener hors la Province de Brabant, où ils avoient été arrêtés, faisant par devant lui (encore qu'il ne fût pas leur Juge compétent) instruire leur procès, & les condamner à mort devant qu'il fût instruit, & que lesdits Seigneurs accusés eussent été légitimément ouïs en leurs défenses, les faisant publiquement & ignominieusement exécuter; les autres, qui,

parce qu'ils connoissoient mieux la profonde dissimulation des Espagnols, s'étoient retirés, & se tenoient hors du Pays, déclarer criminels de Leze-Majesté, & d'avoir forfait corps & biens, & comme tels, saisi & confisqué tout leur bien : le tout afin que les pauvres habitans ne se pussent pas servir en la juste défense de leur liberté, contre l'oppression des Espagnols, du secours de leurs forteresses & Princes : sans une infinité d'autres Gentilshommes & bons Bourgeois, qu'il a en partie fait mourir, & en partie chassés, afin de pouvoir confisquer leurs biens ; incommodant le reste des bons habitans, tant par des logemens de soldats Espagnols, dont ils souffroient beaucoup d'outrages en leurs femmes, enfans & biens, que par plusieurs exactions & tailles : les contraignant de contribuer tant à la construction des nouvelles citadelles & fortifications des villes, qu'il faisoit faire pour leur oppression, que de fournir le centieme, vingtieme & dixieme denier, pour le payement des soldats, dont il avoit amené une partie avec lui & levé l'autre dans le Pays, pour être employés contre leurs compatriotes & contre ceux, qui, au danger de leurs vies, se hazardoient de défendre la liberté du Pays : afin qu'il ne restât plus aux sujets, ainsi appauvris, aucun moyen d'empêcher ses desseins, & afin de pouvoir mieux effectuer l'instruction, qui lui avoit été donnée en Espagne, de traiter ces Pays comme nouvellement conquis. Et pour cet effet il changea aussi en plusieurs lieux & villes principales l'ordre de la Justice : érigea de nouveaux Conseils à la maniere d'Espagne, directement contre les Privileges du pays. Et finalement se croyant à couvert de tous dangers, il voulut introduire par force, certaine imposition du dixieme denier, sur toutes sortes de marchandises & manufactures, à la totale ruine du Pays, le bien & la prospérité duquel dépend entierement du Commerce & des Manufactures. Et ce nonobstant une infinité de remontrances faites au contraire, tant par chacune des Provinces en particulier, que de toutes en général. Ce qu'il auroit exécuté par force, n'eût-ce été que bientôt après, par le moyen de Monsieur le Prince d'Orange, & bon nombre de Gentilshommes, & autres Natifs de ces Pays, bannis par le Duc d'Albe, suivans le parti dudit Seigneur Prince, & étant la plûpart à son service, & autres habitans affectionnés à la liberté de leur patrie, les Provinces d'Hollande & de Zélande ne se fussent soulevées & mises en la protection dudit Seigneur Prince. Contre lesquelles deux Provinces, ledit Duc d'Albe a depuis, durant son Gouvernement, & après lui le Grand-Commandeur de Castille, qui fut envoyé en son lieu par le Roi, non pour adoucir & modérer quelque peu la tyrannie de son prédécesseur, mais pour la continuer plus couvertement & avec plus d'artifice qu'il n'avoit fait, contraindre les Provinces, qui par leurs garnisons & citadelles, étoient reduites sous le joug des Espagnols, d'employer leurs personnes & tous leurs moyens pour aider à les subjuguer: sans toutefois en rien soulager lesdites Provinces, mais en les traitant comme ennemis, permettant que les Espagnols entrassent par force dans la ville d'Anvers, à la vue dudit Commandeur, sous ombre d'une mutinerie, & y demeurassent pendant six semaines, vivans à discrétion, & foulans les pauvres bourgeois, qui furent contraints par cela, pour se décharger de leurs violences, dé-

Hist. de Hollande. 1574 1584.

SECT. VIII. *Hist.* de Hollande. 1574-1584.

fournir la somme de quatre cens mille florins, pour le payement de la solde desdits Espagnols. Après quoi lesdits soldats, à qui la conivence des chefs donnoit plus d'audace, ont bien osé prendre ouvertement les armes contre le Pays, tâchant premierement de surprendre la ville de Bruxelles, & de faire du lieu, qui est l'ancien siege & résidence ordinaire des Princes de deçà, un nid & retraite de brigands. Ce qui ne leur ayant pas réussi, ils prirent par force & violence la ville d'Alost, & incontinent après ils forcerent la ville de Mastricht. Et depuis étant par force rentrés dans la ville d'Anvers, ils la pillerent, la saccagerent & la mirent à feu & à sang; la traitant en sorte, que les plus barbares & cruels ennemis d'un pays n'en eussent pas pu faire davantage, ni pis, au préjudice indicible, non-seulement des pauvres habitans, mais aussi de presque toutes les nations du monde, qui y avoient leurs marchandises, dettes & argent. Et combien que lesdits Espagnols, par l'ordre du Conseil d'Etat, auquel le Roi, après le decès dudit Grand Commandeur, avoit quelque temps auparavant conféré le gouvernement général du Pays, eussent été, même en la présence de Jeronimo de Rhoda, publiquement déclarés ennemis du Pays, ledit de Rhoda, néanmoins de son autorité privée, appuyée sans doute d'une secrete instruction d'Espagne, entreprit d'être Chef desdits Espagnols & de leurs adhérens: de maniere que sans respecter ledit Conseil d'Etat, il usurpa le nom & l'autorité du Roi, contrefit son sceau, & se porta en Gouverneur & Lieutenant du Roi en ces Pays. Ce qui obligea les Etats à faire en même temps un accord avec mondit Sr. le Prince d'Orange, & avec les Etats de Hollande & de Zélande, lequel accord ledit Conseil d'Etat (comme légitime Gouverneur) a approuvé, pour conjointement, & d'un consentement commun, faire la guerre aux Espagnols, ennemis communs de la Patrie, & les chasser de ces Pays; sans toutefois que, comme bons sujets, ils ayent cependant manqué de présenter plusieurs remontrances & humbles requêtes, de faire tous leurs efforts, & d'employer tous les moyens convenables & possibles envers le Roi, à ce qu'ayant égard aux foules, troubles & inconvéniens qui étoient déja arrivés, & qui apparemment arriveroient encore, il lui plût faire sortir les Espagnols hors de ces Pays, & châtier particuliérement ceux, qui avoient été cause des saccagemens & de la ruïne des principales villes de son Pays, & d'autres innumérables forces & violences, que ses pauvres sujets avoient souffertes, pour la consolation & le soulagement de ceux qui les avoient souffertes, & pour servir d'exemple aux autres. Ce néanmoins le Roi, encore qu'il fît mine & déclarât, que ce qui étoit arrivé lui déplaisoit, & étoit arrivé contre son intention, que son dessein étoit d'en punir les chefs & les auteurs, & qu'il auroit la bonté de donner ordre à ce que le repos du Pays fût assuré, comme il appartient à un Prince, n'a pas seulement négligé de faire la punition dudit chef & des auteurs; mais au contraire l'on a vu évidemment, que tout s'étoit fait de son consentement, & après délibération préalable de son Conseil d'Espagne: dont l'on n'a été que trop assuré par ses lettres, qui furent quelque temps après interceptées, par lesquelles on écrivoit audit Rhoda, & aux autres Capitaines, auteurs du mal, que le Roi non-seulement ne blâmoit point leur action, mais au contraire la trouvoit bonne & la louoit; promettant même de la récompenser, & particulierement ledit Rhoda, comme lui

ayant rendu un ſingulier ſervice. Comme en effet dès qu'il fut arrivé en Eſpagne, avec tous les autres miniſtres de la tyrannie exercée en ces Pays, le Roi le reconnut. Au même temps auſſi le Roi, croyant pouvoir éblouir les yeux de ſes ſujets, envoya en ces pays, en qualité de Gouverneur Général, ſon Frere Bâtard, Dom Juan d'Autriche, comme étant de ſon ſang. Lequel, ſous prétexte de déclarer aux Etats, qu'il agréoit & approuvoit la Pacification faite à Gand, d'appuyer les promeſſes des Etats, de faire ſortir les Eſpagnols du pays, de punir les auteurs des violences & deſordres arrivés en ces Pays, & de mettre ordre au repos général, & au rétabliſſement de leur ancienne liberté, tâchoit de diviſer leſdits Etats, & d'aſſujettir les Provinces les unes après les autres: quand quelque temps après Dieu, ennemi de la tyrannie, permit que ce deſſein fût découvert, par l'interception & ſurpriſe de quelques lettres, & que l'on ſçût, qu'il avoit ordre du Roi de ſe conduire en ces Pays ſur les avis & ſur l'inſtruction qui lui ſeroit donnée par Rhoda. Et afin de couvrir mieux ce jeu, le Roi défendit à Dom Juan & à Rhoda de ſe voir ou de ſe parler, lui commandant de ſe comporter avec les Grands & principaux Seigneurs avec toute bonté & civilité, afin de gagner leurs affections: juſques à ce que par leur aſſiſtance & moyen ayant réduit la Hollande & la Zélande, il put enſuite exécuter ſon intention à l'égard des autres Provinces. Sur quoi auſſi Dom Juan, nonobſtant qu'il eût ſolemnellement juré, en la préſence de tous les Etats du Pays, d'obſerver ladite Pacification de Gand, contrevenant à cela, tâcha de gagner, par de grandes promeſſes, par le moyen de leurs Colonels, qu'il avoit déja à ſa dévotion, les Soldats Allemands, qui étoient alors en garniſon, & comme maîtres des principales villes & fortereſſes du Pays, deſquelles par ce moyen il ſe mit en poſſeſſion. Comme en effet, les ayant déja gagnés par le moyen de leurſdits Colonels, il ſe tenoit aſſuré des places où ils étoient en garniſon, afin de pouvoir par ce moyen forcer ceux, qui ne ſe voudroient pas joindre à lui, pour faire la guerre au Prince d'Orange, & à ceux de Hollande & de Zélande; ſuſcitant ainſi une guerre inteſtine, plus ſanglante & plus cruelle qu'elle n'avoit pas été auparavant. Mais comme toutes les choſes qui ſe traitent avec peu de ſincérité, & ſe couvrent d'une profonde diſſimulation, ne peuvent pas longtemps demeurer cachées, les menées de Dom Juan ſe découvrirent devant qu'il pût exécuter ſes deſſeins, il ne put pas conduire ſes projets & entrepriſes à la fin où il tendoit. Néanmoins ce fut lui qui ſuſcita une nouvelle guerre, laquelle dure encore juſques à préſent, au lieu du repos, & d'une paix ſûre, qu'il avoit fait eſpérer lorſqu'il arriva. Ces cauſes donc n'étant que trop légitimes, pour nous obliger à délaiſſer le Roi d'Eſpagne, & à requérir un autre puiſſant & bon Seigneur de vouloir aider à défendre & à protéger ces pays; & ce d'autant plus que leſdits pays, ayant été ainſi foulés & outragés, ont été délaiſſés & abandonnés de leur Prince pendant plus de vingt ans: durant leſquels les habitans ont été traités, non comme des ſujets, mais comme des ennemis, leur propre Prince & Seigneur tâchant de les ruiner par la violence

Hiſt. de Hollande. 1574-1584.

SECT. VIII. *Hist.* de Hollande. 1574 1584.

des armes. Qu'aussi après le decès de Dom Juan, ayant envoyé le Baron de Selles, lequel, sous prétexte de proposer quelques moyens d'accord, déclara hautement, que ce n'étoit pas l'intention du Roi d'avouer la Pacification faite à Gand; laquelle toutefois Dom Juan avoit juré en son nom de maintenir; faisant ainsi tous les jours proposer de nouvelles conditions, qui rendoient l'accord plus difficile. Nonobstant quoi nous n'avons, pour nous acquiter de notre devoir, voulu manquer de faire nos très-humbles remontrances par écrit, & d'employer même l'intercession des premiers Seigneurs & Princes de la Chrétienté, & de nous servir continuellement de tous les moyens capables de nous réconcilier & accorder avec le Roi. Ayant aussi eu derniérement assez longtems des Députés à Cologne, espérant, par l'intercession de Sa Majesté Impériale, & des Princes Electeurs, qui s'en étoient mêlés, obtenir une paix assurée, avec une bonne & modérée liberté de la religion, (qui n'a pour objet principalement que Dieu & les Consciences) selon que la constitution des affaires du Pays le requéroit pour-lors. Mais l'expérience nous a fait voir enfin, que par la remontrance & conférence de Cologne, nous ne pouvions rien espérer du Roi. Et que ladite conférence avoit été seulement inventée, & ne servoit qu'à desunir les Provinces, & les mettre en division, pour tant plus facilement les reduire & subjuguer les unes après les autres, & exécuter contre elles leur premier dessein. Ce qui a depuis évidemment paru par la déclaration & proscription, que le Roi fit publier, par laquelle nous, & tous les habitans desdites Provinces Unies, leurs Officiers & Partisans, furent déclarés rebelles, & que comme tels ils avoient forfait corps & biens; mettant avec cela à prix la vie dudit Seigneur Prince: le tout pour rendre odieux les pauvres habitans, incommoder leur navigation & commerce, & les jetter dans un dernier desespoir: tellement que desespérant totalement de tous moyens de réconciliation, & destitués de tout autre remede & secours, Nous avons, suivant la loi de la nature, pour la conservation & défense de nous, des autres habitans, droits, privileges & anciennes coutumes, & de la liberté de la Patrie, la vie & l'honneur de nous, de nos femmes & de nos enfans, & de notre postérité, afin qu'ils ne viennent à tomber sous la servitude des Espagnols, en délaissant à bon droit le Roi d'Espagne, été contraints de trouver & pratiquer d'autres moyens, tels que nous avons avisé le mieux convenir pour notre plus grande sûreté, & conservation de nos susdits droits, privileges & liberté. SÇAVOIR FAISONS, que considéré ce que dessus, & pressés de l'extrême nécessité, (comme dit est) Avons par commun accord, délibération & consentement, déclaré & déclarons par ces présentes le Roi d'Espagne, *ipso jure*, déchu de sa Seigneurie, Principauté, droit & succession de cesdits Pays, & que notre intention est de ne le reconnoître plus à l'avenir en chose quelconque concernant le Prince, sa Souveraineté ou Domaines de ces Pays-Bas, ni de plus user ou permettre qu'autres usent dorénavant de son nom, comme Souverain Seigneur d'iceux: suivant quoi nous déclarons aussi tous Officiers, Seigneurs subalternes, Vassaux, & tous les autres habitans de ces Pays, de quelque condition ou qualité qu'ils soient, déchargés du serment qu'ils ont fait, en quelque ma-

maniere que ce foit, au Roi d'Efpagne, comme Seigneur de ces Pays, ou de ce qu'ils pourroient lui être obligés. Et d'autant que pour les raifons fufdites, la plupart defdites Provinces Unies, par commun accord & confentement de leurs membres, fe font rangés fous la Seigneurie & le gouvernement du Séréniffime Prince, le Duc d'Anjou, à de certaines conditions, dont l'on eft convenu & demeuré d'accord avec Son Alteffe: & que le Séréniffime Archiduc d'Autriche, Matthias, a réfigné en nos mains le gouvernement général de ces Pays, ce qui a été par nous accepté: Ordonnons & commandons à tous Jufticiers, Officiers & tous autres qu'il appartiendra, que dorénavant ils délaiffent, & n'ufent plus du nom, des titres, du grand ou petit fceau, contre-fceau, ni cachet du Roi d'Efpagne: Et qu'au lieu de ces fceaux, tandis que Monfeigneur le Duc d'Anjou fera abfent, pour les urgentes affaires concernant le bien & le fervice de ces Pays, pour autant que les Provinces ont contracté avec Son Alteffe: & à l'égard des autres, par forme de provifion, ils fe ferviront du titre & du nom du Confeil en Chef & d'Etat. Et jufques à ce que lefdits Chefs & Confeillers foient effectivement nommés, & entierement établis en l'exercice & fonction de leurs charges, ils fe ferviront de notre nom. Bien entendu qu'en Hollande & en Zélande l'on prendra, comme l'on a fait jufques ici, le nom de Monfieur le Prince d'Orange & des Etats des mêmes Provinces, jufques à ce que ledit Confeil foit, comme dit eft, effectivement établi, & alors ils fe régleront fuivant ce qui a été accordé touchant les inftructions dreffées dudit Confeil, & les accords faits avec Sadite Alteffe: & au lieu defdits fceaux du Roi l'on fe fervira à l'avenir de notre grand fceau, contre-fceau & cachets, dans les affaires qui regardent le gouvernement de l'Etat en général, pour lefquelles le Confeil du Pays fera autorifé par fon inftruction. Et quant aux affaires concernant la Police, l'adminiftration de la Juftice, & autres affaires particulieres de chaque Province, les Confeils ou Cours de Juftice des Provinces, & les autres, fe ferviront refpectivement du nom & du fceau de ladite Province, quand il fera befoin, fans qu'il leur foit permis d'y en employer d'autres; à peine de nullité des lettres, documens ou dépêches qui fe pourroient faire ou fceller autrement. Et afin que ce que deffus foit tant mieux obfervé & effectué, Avons ordonné & commandé, Ordonnons & commandons par ces préfentes, que tous les fceaux du Roi d'Efpagne, qui font préfentement en ces Provinces Unies, foient portés entre les mains des Etats; ou de celui qui à ce fera commis ou autorifé de chacune defdites Provinces refpectivement; à peine de correction arbitraire. Ordonnons & commandons encore, que d'ici en avant en nulles monnoyes de ces Provinces Unies, fera, ou feront mis le nom & les armes du Roi d'Efpagne, fur quelqu'or & argent qui fe puiffe battre & forger: mais s'y mettra telle figure & forme qu'il fera ordonné pour battre nouvelle monnoye d'or & d'argent, avec fes parties. Semblablement nous ordonnons & commandons au Préfident, & à ceux du Confeil privé, & à tous autres Chanceliers, Préfidens, Gens & Suppôts des Confeils Provinciaux, & à tous Préfidens ou premiers Maîtres des Comptes, & aux autres de toutes les

Sect. VIII. *Hist.* de Hollande. 1574-1584.

Chambres des Comptes, qui sont respectivement dans lesdits Pays; & aussi à tous les autres Justiciers & Officiers, que nous tenons desormais déchargés du serment, qu'ils ont fait au Roi d'Espagne, suivant la teneur de leurs commissions; qu'ils ayent à prêter entre les mains des Etats du Pays, sous lequel ils sont ressortissans, ou de leur Député particulier, un nouveau serment, par lequel ils jureront de nous être fideles contre le Roi d'Espagne & ses partisans, suivant le formulaire sur ce dressé par les Etats Généraux: & sera donné de notre part auxdits Conseillers, Maîtres des Comptes, Justiciers & Officiers, qui se tiennent dans les Provinces, qui ont contracté avec le Sérénissime Duc d'Anjou, Acte de continuation de leurs Offices, & ce par forme de provision, jusques au retour de Son Altesse, au lieu de nouvelle commission contenant cassation de leur précédente: & aux Conseillers, Maîtres des Comptes, Justiciers & Officiers, qui se tiennent dans les Provinces, qui n'ont point traité avec Sadite Altesse, nouvelle commission en notre nom & sous notre sceau. Si ce n'est toutefois que les Impétrans de leurdite premiere commission, fussent atteints & convaincus d'avoir contrevenu aux privileges du Pays, de mauvais comportement, ou d'autre chose semblable. Mandons en outre au Président & aux Gens du Conseil privé, au Chancelier du Duché de Brabant, comme aussi au Chancelier & aux Gens du Conseil du Duché de Gueldre & Comté de Zutphen: au Président & aux Gens du Conseil en Flandre: au Président & aux Gens du Conseil en Hollande: aux Receveurs & Hauts Officiers de Beoosterschelde & Bewesterschelde en Zélande: au Président & au Conseil en Frise: au Schout (1) de Malines: au Président & aux Gens du Conseil à Utrecht, & à tous autres Justiciers & Officiers, à qui il appartiendra, leurs Lieutenans, & à chacun d'eux en particulier, qu'incontinent & sans aucun délai, ils aient à signifier & faire publier cette notre présente Ordonnance par tous les ressorts de leur Jurisdiction, & partout où l'on a accoutumé de faire des criées & publications, à ce que nul n'en puisse prétendre cause d'ignorance: Et qu'ils aient à entretenir & observer, faire entretenir & observer inviolablement ladite Ordonnance, sans y contrevenir aucunement, & faisant procéder avec rigueur contre les contrevenans, sans conivence, faveur ou dissimulation. Car nous l'avons jugé ainsi convenir pour le bien du Pays. Et de ce faire, & de ce qui en dépend, leur donnons, & à chacun d'eux qu'il appartiendra, plein pouvoir, autorité & mandement spécial. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces présentes: Donné à la Haye en notre Assemblée le 26 de Juillet 1581. Sur le repli étoit écrit: Par Ordonnance desdits Etats, & étoit signé *J. van Asseliers.*

(1) Baillif.

IV.

Extrait de la Déduction succinte du Droit, dont ceux du Corps des Chevaliers & Nobles, comme aussi les Villes de Hollande & West-Frise, ont de tout temps joui dans lesdits Pays, pour la conservation des libertés, droits, privileges & bonnes coutumes des mêmes Pays. Fait le 16 *Octobre* 1587.

Pour remonter donc jusques à la source de l'autorité des Etats, il faut considérer, que les Princes, qui ont gouverné selon les loix, en quelque temps que ce soit, ne sont pas seulement entrés au gouvernement par la déférence, du consentement & sous le bon plaisir des habitans, mais ont aussi continué de gouverner en sorte, que les membres, auxquels ils ont été donnés comme Chefs, ne purent pas être violés, lesés ni diminués: ce qui ne pouvoit pas être sacrifié, parce que la facilité des Princes les expose ordinairement aux artifices & à l'ambition de ceux qui les approchent, si les sujets n'avoient eu le moyen de s'opposer en tout temps, avec bon ordre & conduite, à toutes les mauvaises pratiques, & non-seulement d'exhorter de temps en temps le Prince, au nom de tous les membres, de leur conserver la liberté & leur bien; mais aussi de s'opposer, avec les forces du Pays, à la tyrannie, si le Prince étoit capable de se laisser séduire jusques là. Pour cette fin les habitans du Pays sont divisés en deux ordres d'Etats, sçavoir en Nobles & en Villes.

Hist. de Hollande. 1574-1584.

Les Nobles sont considérés comme un membre, à cause de la dignité de leur naissance, laquelle l'on peut dire, sans vanité, être aussi bonne & aussi ancienne, qu'il y en ait en aucun autre pays, & des terres nobles qu'ils possedent en ces Provinces, en vertu desquelles Seigneuries, ils ont & jouissent la plûpart de haute, moyenne & basse Justice, qui déliberent ensemble sur toutes les occurrences de l'Etat du Pays, & quand ils comparoissent à l'Assemblée, ils donnent leur avis sur toutes les affaires, conjointement avec les Députés des Villes.

Les Villes sont presque toutes gouvernées d'une même maniere; sçavoir par un College de Conseillers ou Sénateurs, que l'on appelle *Vroedschap*, (Sénat) qui est composé des principaux du corps de la bourgeoisie. Ils sont en quelques villes au nombre de 40: en d'autres ils sont 36: en d'autres de 32, 28, 24, ou 20. Et ces Colleges sont aussi anciens que les villes mêmes, ou du moins si anciens, qu'il n'y a plus de mémoire

de leur commencement: ceux qui ont été une fois élus confervent leur dignité toute leur vie, ou tant qu'ils poffedent le droit de bourgeoifie, & en la place de ceux qui meurent, ou qui renoncent au droit de la bourgeoifie, le même College choifit, à fa volonté, d'autres perfonnes d'entre les bourgeois, pour en remplir le nombre. Ce College a feul le pouvoir d'avifer, de réfoudre & de difpofer de toutes les affaires concernant l'Etat du Pays en général, ou celui des villes en particulier: Et toute la bourgeoifie approuve ce que ce College avife, refout & difpofe, fans que les bourgeois ayent jamais fait aucune infraction ou oppofition au contraire.

Ce font ces Colleges, qui choififfent tous les ans le Magiftrat ordinaire, fçavoir quatre, trois ou deux Bourguemaîtres, & fept Echevins ou plus, qui fervent un an. En quelques villes cette élection fe fait abfolument, & en quelques autres fur une double nomination, defquels le Gouverneur choifit le nombre ordinaire."

La fonction des Bourguemaîtres eft d'avoir la conduite & fupériorité en toutes les affaires politiques, tant pour ce qui regarde l'adminiftration des biens & revenus de l'Etat, que pour ce qui eft de la profpérité & confervation des villes.

Les Colleges des Echevins vaquent ordinairement à l'adminiftration de la Juftice, tant civile que criminelle, & poffedent & exercent haute, moyenne & baffe Juftice.

C'eft par le moyen de ces Colleges de Magiftrats, que toutes les villes d'Hollande, de Weft-Frife & de Zélande font abfolument gouvernées, & prefque toutes fur un même pied, fans que les Princes du Pays fe foient jamais mêlés du gouvernement des villes, finon en établiffant un Officier, pour pourfuivre la Juftice en leur nom. C'eft en bref la véritable conftitution du gouvernement des villes d'Hollande & de Zélande.

D'où il eft aifé de juger, que ces Colleges de Magiftrats & de Confeillers des villes, joints à l'ordre des Nobles, repréfentent indubitablement tout l'Etat, & tout le Corps des habitans. Et l'on ne fçauroit s'imaginer une forme de gouvernement, qui pût prendre des réfolutions avec plus de connoiffance de toute la conftitution du Pays, & qui pût faire exécuter fes refolutions avec plus de concorde, d'autorité & d'effet. C'eft pourquoi il ne faut pas s'étonner, que l'état de ces Provinces ait été immuable, & auffi durable qu'aucun Etat du monde puiffe être. Or l'on ne peut pas affembler les Colleges des Nobles & des Villes, fi ce n'eft par le moyen de leurs Députés; c'eft pourquoi quand il eft néceffaire de les affembler, pour délibérer fur quelques affaires d'importance, on les convoque, & dans la convocation l'on infere les principaux points, fur lefquels ils doivent délibérer: lefquels points étant mis en délibération dans les Colleges, & étant réfo-

lus, envoyent des Députés, en qui ils ont créance, avec tels pouvoir & ordres qu'ils jugent à propos pour le bien de l'Etat. Les Nobles comparoissent en nombre compétent, & les Villes députent un Bourguemaître avec quelques Conseillers, en tel nombre qu'elles jugent à propos, & selon l'importance des affaires: Et outre cela, tant que la guerre a duré (à cause de la quantité d'affaires survenantes) les Députés ont toujours eu un pouvoir général d'aviser & de resoudre les affaires, concernant la prospérité & conservation de l'Etat de ces Provinces, ainsi qu'ils le jugeoient à propos, & particulierement de maintenir les droits, privileges & franchises du Pays, & de s'opposer & d'empêcher qu'ils ne fussent point altérés. Et ces Députés ainsi assemblés représentent les Etats desdits Pays, non pas que d'eux-mêmes ou de leur autorité ils soient les Etats, mais seulement en vertu de la Commission de leurs Commettans; sans que l'on puisse dire que quelqu'un se fasse députer par ambition. Car outre que le naturel de ce peuple est ennemi de l'ambition, & a de l'aversion pour les ambitieux, il semble que cela ne soit pas bien possible en une élection si libre, & bien moins que dans cette adversité, dont il plait à Dieu affliger ce Pays, quelqu'un ambitionne de manier les affaires de l'Etat, où l'on ne voit que des difficultés & d'où l'on ne peut attendre que l'inimitié & l'aversion des ennemis de notre bonheur (qui abusant, plusieurs personnes qualifiées & affidées, par de faux rapports, ont rendu suspects plusieurs bons serviteurs du Pays) sans aucun profit; de sorte que l'on a été obligé de mettre l'obligation d'accepter lesdites Commissions *Inter munera necessaria*, & tous ceux, qui ont eu part au gouvernement de ce Pays, peuvent témoigner quelles difficultés ils ont trouvées, & de quelles contraintes il a fallu se servir, pour obliger les personnes que l'on députoit, que l'on requéroit, & dont l'on se servoit, à accepter les emplois qu'on leur donnoit." *Hist. de Hollande. 1574-1584.*

„ Et sont lesdits Députés tenus de faire, à leur retour, rapport fidele de tout à leurs Commettans."

„ C'est-là le fondement du gouvernement de ces Provinces d'Hollande, West-Frise & Zélande &c. Fait à Haerlem le 16 Octobre 1587. Plus bas étoit écrit: De l'ordonnance des Etats d'Hollande. Etoit signé *C. de Rechtere.*"

SECTION IX.

Histoire de la République des Provinces-unies, depuis l'assassinat de Guillaume I. Prince d'Orange, jusqu'à la mort du Duc de Parme, ou depuis 1584 *jusqu'en* 1593.

SECT. IX. *Hist.* de Hollande. 1584-1593.

Le Prince Maurice est déclaré Gouverneur des Povinces de Hollande & de Zélande.

Guillaume de Nassau appaise les troubles de Frise.

MAURICE, quoiqu'à peine sorti du College de Leyde, donnoit déja les plus hautes espérances. Il avoit eu en partage les villes de Flessingue & de Vere, dont les Députés tenoient le premier rang dans l'Assemblée des Etats de la Province de Zélande. Il fut nommé Gouverneur des Provinces de Hollande & de Zelande, & on en confia la Lieutenance générale au Comte de Hohenlo qui s'étoit déja signalé dans la guerre. Guillaume de Nassau, neveu du Prince d'Orange, obtint le Gouvernement de la Frise: la discorde commençoit à se rallumer dans cette Province, où l'on n'avoit point encore fixé de justes bornes à l'autorité des différens corps. La guerre civile alloit s'allumer, si Guillaume de Nassau n'eût pris soin de l'étouffer dès sa naissance par de sages réglemens : il fut statué que l'exécution des ordonnances des assemblées, & la conduite des affaires journalieres, seroient confiées aux Députés des Etats; que le Tribunal de Justice jugeroit souverainement en matiere civile & criminelle ; que les Juges régleroient de concert avec le Gouverneur l'élection des Officiers de ville. Celles de Leuvarden & de Franeker, ne voulurent point se soumettre à cette loi: elles se réserverent le droit de choisir elles-mêmes leurs Magistrats. Du reste, quant aux nouveaux subsides, on accorda au Gouverneur, une voix prépondérante sur tous les autres suffrages; prérogative dangereuse, mais dont les circonstances présentes, & l'expérience du passé, faisoient sentir la nécessité. Malgré des querelles toujours renaissantes, malgré l'épuisement des finances, enfin malgré la perte de l'auteur de cette révolution, telle étoit la haine du nom Espagnol & l'amour de la liberté, que les Confédérés rejetterent les propositions de paix & les offres d'une amnistie, & résolurent de mettre la derniere main au grand ouvrage, que leur illustre Chef avoit commencé avec tant de sagesse.

Succès du Duc de Parme.

Le Duc de Parme poursuivit son projet de s'emparer de tous les bords de l'Escaut, en y élevant des forteresses: il rompit même les digues en quelques endroits, & inonda de fertiles campagnes. Dendermonde & Vilvorde se rendoient à lui. Les Gantois qui voyoient les forces de la Hollande occupées ailleurs, réduits à leur propre ressource ou plutôt à leur impuissance, avoient perdu leur orgueil. Ils accepterent enfin des conditions plus dures que celles qu'ils avoient rejetté avec tant de mépris.

Les Gantois se soumettent.

On admira dans cette négociation l'adresse de Richardot, qui réserva au Duc de Parme, la punition de six habitans à son choix ; dans cette incertitude chacun craignant que ce choix fatal ne tombât sur lui, aucun n'osa s'opposer aux volontés du Prince & de son Ministre. On rétablit

la citadelle qui commandoit la ville, & qui devoit la foudroyer au premier signal de révolte. La ville d'Anvers pressée de toutes parts, imploroit envain le secours des Confédérés. Les peuples voisins qui avoient laissé échapper les premieres occasions de la secourir, ne pouvoient plus le faire sans s'exposer eux-mêmes à une ruine certaine.

Hist. de Hollande. 1584-1593.

Dans le reste des Provinces Confédérées, il ne se trouvoit aucun Seigneur assez puissant, ou par son génie, ou par ses richesses, pour se mettre à la tête du parti; aucun n'osoit aspirer à la souveraineté. Le gouvernement étoit sans vigueur, les loix peu respectées, la discipline militaire abandonnée; on se vit réduit encore à la honteuse nécessité de chercher un maître chez l'étranger, & à l'opprobre plus affreux encore d'essuyer des refus. Les uns vouloient se donner au Roi de France, les autres à la Reine d'Angleterre; mais celle-ci ne pouvoit donner que de l'argent, & Henri pouvoit donner de l'argent & des hommes. Cette considération réunit tous les esprits en faveur de la faction Françoise. Ils députerent donc vers Henri III; mais ce Prince foible, entouré de flatteurs & d'ennemis, flottant lui-même au milieu des orages qui troubloient son Royaume, loin d'accepter la nouvelle Couronne qu'ils lui offroient, ne leur accorda pas le plus léger secours: il n'eut pas même assez de fermeté pour interdire aux Espagnols le passage des frontieres.

Les Confédérés offrent leur souveraineté à Henri III, qui la refuse.

On eut recours ensuite à Elisabeth, dont la fierté fut blessée de ce que la premiere proposition ne lui avoit pas été faite. Cette seconde négociation traîna encore en longueur. Le Duc de Parme travailla avec plus d'activité au siege d'Anvers. (1) Il sentoit qu'il ne pouvoit réduire cette ville que par la faim, la garnison qui la défendoit, étant presqu'aussi nombreuse, que son armée; mais il falloit se rendre maître de l'embouchure de l'Escaut, dont la largeur favorisoit le passage des Convois. On commença par retrécir le lit du fleuve, en y jettant une quantité prodigieuse de matériaux. On éleva des deux côtés du rivage, des forteresses flottantes pour protéger les ouvriers, qui devoient travailler à l'étonnante machine dont Alexandre avoit conçu le plan. C'étoit un pont de vaisseaux attachés ensemble, qui occupa toute la largeur du fleuve. Des bateaux armés de poutres pointues, placés devant & derriere ce pont, le défendirent contre toutes les masses, qu'on pouvoit envoyer contre lui pour le détruire. Au reste, la négligence des assiégés rendit cette précaution presqu'inutile. On eut dit qu'ils s'occupoient plutôt à admirer cet ouvrage, qu'à le ruiner; ils préparerent à la vérité quelques machines qui devoient lancer des feux & des pierres, mais ils mirent tant de lenteur à les construire, que lorsqu'elles furent achevées, il n'étoit plus temps d'en faire usage. La disette se fit bientôt sentir. On apprit que les villes de Malines & de Bruxelles venoient de se rendre, & l'on sentit la nécessité de suivre cet exemple. La ville capitula, & obtint des conditions assez douces. Les Protestans furent les plus maltraités; on leur donna quatre ans pour arranger leurs affaires, mais à cette époque ils devoient quitter leur patrie. Alexandre qui venoit de recevoir d'Espagne l'Ordre de la Toison

Le Duc de Parme forme le siege d'Anvers.

Il construit sur l'Escaut un pont de bateaux.

Ann. 1585.

Anvers se rend aux Espagnols.

(1) Bentivoglio P. 2. Liv. 3. Strada. Dec. II. Lib. VI.

Sect. IX. Hist. de Hollande. 1584-1593.

d'or, fit son entrée triomphante dans Anvers, après avoir traversé ce même pont, que les vents & les flots avoient respecté ; il rétablit la citadelle, que les habitans avoient abattue du côté qui menace la ville.

La perte d'Anvers consterna les Confédérés. Le succès momentané qu'ils avoient eu dans Bolduc, n'étoit pas capable de les consoler; ils en avoient été chassés presque aussitôt qu'ils y étoient entrés. Nimegue, capitale de la Gueldre & Duisbourg s'étoient rendues aux Catholiques : les campagnes de la Hollande, & les îles adjacentes étoient couvertes d'une multitude de Protestans, bannis des villes conquises. Ils demandoient un asyle & n'apportoient dans leur nouvelle patrie, que leur misere, leur courage & la haine de la Religion Romaine.

On négocioit toujours en Angleterre; mais Elisabeth ne voyoit pas encore la révolution assez affermie, pour accepter la Souveraineté qui lui étoit offerte, & en dépouiller le Roi d'Espagne. Cependant l'intérêt qu'on doit prendre au sort des peuples opprimés, les anciennes alliances des Anglois & des Belges, la conformité de leur Religion, lui parurent des motifs assez puissans pour leur accorder des secours dont le but apparent n'étoit pas de les affranchir, mais de les défendre. Elle promit de leur envoyer 5000 fantassins & 1000 chevaux, dont le Commandant auroit son rang & son suffrage dans le Sénat Belgique. Elle consentoit encore à équiper une flotte, pourvu que les Confédérés y joignissent un pareil nombre de vaisseaux; mais pour le remboursement des dépenses, que ses armemens exigeoient, elle voulut qu'on lui remît en ôtage, Brille en Hollande & Flessingue avec le Château de Rammekens, en Zélande. Cette condition allarma ceux qui connoissoient l'ambition d'Elisabeth, mais il fallut l'accepter.

Elisabeth accorde des secours aux Confédérés.

Le Chef à qui Elisabeth confia la conduite de son armée, étoit le Comte de Leicestre, de la fiere & malheureuse maison de Dudley. Il étoit en prison, lorsqu'Elisabeth victime des soupçons de la Reine sa sœur, y fut renfermée avec lui: il gagna d'abord sa confiance par ses respects, puis son cœur par ses graces, son esprit & sa bonne mine. Lorsqu'elle parvint au trône, si elle ne le partagea pas avec lui, du moins elle l'éleva aux plus grands emplois, le combla d'honneurs, & lui prodigua tous les bienfaits qu'il pouvoit attendre, d'une Reine dont l'amour n'avoit d'autres bornes que celles de sa puissance. Lorsqu'il arriva dans les Pays-Bas, tous les cœurs volerent sur son passage. On admiroit sa majesté tempérée par sa douceur, sa démarche noble, sans être altiere, son éloquence, tantôt forte, tantôt insinuante. Tel fut enfin l'enthousiasme de la Nation, que sans connoître ni le fond du caractere de cet homme, ni ses talens pour le gouvernement, on lui déféra le gouvernement de toutes les Provinces Confédérées, telles que l'avoient eu les Gouverneurs envoyés par Charles Quint. Il ne devoit avoir qu'une place dans le Sénat, on lui permit de nommer à toutes les autres. On le combla de tant d'honneurs, qu'Elisabeth qui connoissoit mieux que les Hollandois l'ambition de son favori, en parut alarmée.

Elle envoye le Comte de Leicestre, dans les Pays-Bas.

Il est déclaré Gouverneur de toutes les Provinces.

En effet il aspiroit à la Souveraineté & même au Despotisme. Des flatteurs qui vouloient élever leur fortune sur les ruines de la liberté, lui persuaderent que pour asservir ce peuple, il falloit achever de l'appauvrir. Non content

content d'avoir mis de nouveaux impôts, il donna des entraves au commerce, défendit l'exportation des marchandises, & tout trafic avec l'étranger. Les marchands furent obligés d'ouvrir leurs regiftres à des contrôleurs avides: plufieurs fortirent des Pays-Bas, emportant avec eux leurs richeffes. Quant à ceux qui, malgré la défenfe du Comte, ofoient encore naviguer, leurs vaiffeaux étoient fouvent la proye des Corfaires Anglois, qui ne refpectoient pas plus leurs Alliés que les Efpagnols. Enfin le nouveau Gouverneur pouffa l'abus de fon autorité, jufqu'à donner à la milice des Etats des Capitaines Anglois.

Hift. de Hollande. 1584-1593.

Il abufe de fon autorité.

Le Duc de Parme avoit reçu d'Efpagne de nouvelles troupes & de nouvelles finances. Autant il avoit été alarmé par l'arrivée des troupes Angloifes, autant il étoit raffuré par la conduite odieufe de leur Gouverneur & par les factions, que la haine publique formoit déja contre lui. Après avoir remporté quelques avantages fur les bords du Rhin, il dirigea fa marche vers ceux de la Meufe, mit le fiege devant Grave, & fit conftruire des forts & des retranchemens pour fe défendre lui-même contre les attaques des Confédérés. Cependant il ne put empêcher le Comte de Hohenlo de jetter du fecours dans la place; la rapidité du fleuve précipita celle de fa courfe, & lui fit renverfer tous les obftacles qui s'oppofoient à fon paffage. Hohenlo fortit après avoir laiffé dans Grave des munitions de toute efpece, & l'affurance d'un prompt fecours, fi elle étoit affiégée une feconde fois. Elle le fut en effet: le Duc de Parme qui s'étoit retiré, reparut à la tête d'une armée plus nombreufe & cette feconde tentative eut un fuccès plus heureux; mais Alexandre ne le dut qu'à la perfidie du Gouverneur Hémert, ou plutôt à fa lâche complaifance pour fa maîtreffe, qui s'étoit vendue aux Efpagnols. Cet Officier paya cette foibleffe de fa tête. Mais le Comte de Leiceftre ne put pas punir de même le peuple de Venlo, qui livra cette place aux Efpagnols, malgré les efforts de la garnifon fidele à fon devoir. Cependant le Prince Maurice qui voyoit regner un Anglois, dans des lieux où fon pere avoit commandé, cherchoit une occafion de prouver qu'il étoit digne du fang dont il fortoit. La prife d'Axel fut fon coup d'effai; il emporta cette ville par efcalade avec toute l'impétuofité d'un jeune guerrier. Un autre héros auffi jeune, fe fignaloit dans le parti contraire, mais avec moins de bonheur. C'étoit Sidnei, neveu du Comte de Leiceftre, qui joignoit la gloire des lettres à celle des armes. Le Comte de Leiceftre alla au fecours de Rheinberguen, affiégé par les Efpagnols: il les mit en fuite. Mais il pleura une victoire qu'il payoit du fang de fon neveu. Ce jeune Seigneur périt fur le champ de bataille, également regretté des foldats & du Général. Mais eft-il des pertes dont un ambitieux ne puiffe être confolé par l'accroiffement de fa puiffance? Celle du Comte devenoit de jour en jour & plus folide & plus odieufe. Il s'étoit tellement rendu maître des Etats, que malgré les remontrances de cette affemblée, il donna le Gouvernement du pays de Veluw, à Roland d'York, & celui de Deventer à Guillaume Stanley, que la voix publique accufoit tous deux de trahifon. On fe plaignoit encore de la mauvaife adminiftration des finances, du choix des Receveurs prefque tous étrangers, de la décadence du commerce, de

Grave fe rend aux Efpagnols.

Premiers exploits du Prince Maurice. Ann. 1586.

Sidnei, neveu du Comte de Leiceftre, eft tué.

SECT. IX. *Hist. de Hollande.* 1584-1593.

l'épuisement des fonds destinés à la Marine, & des obstacles que l'on apportoit aux secours que l'on attendoit d'Allemagne. Ces plaintes ne furent point écoutées. Telle étoit la tyrannie du Comte, & la terreur qu'il inspiroit, que les Députés des Etats étoient obligés de former à son insçu des assemblées particulieres, pour pouvoir s'entretenir librement des affaires publiques. Le Comte de Leicestre s'efforçoit de porter à cette assemblée même, le coup le plus terrible; il vouloit en fermer l'entrée aux Commerçans comme indignes de porter sur les rennes du Gouvernement des mains destinées à un travail méchanique. Ce projet qu'il ne dissimula point, le rendit encore plus odieux au peuple. Mais il regagna son affection en caressant quelques Pasteurs Réformés, qui gouvernoient les esprits de la populace. Elle auroit consenti volontiers à se voir interdire tout espoir de parvenir au maniment des affaires, pourvu qu'on persécutât les Catholiques, que le Comte de Leicestre exclut de toutes les Charges. Ce changement plut beaucoup aux habitans de la Frise & du pays d'Utrecht, qui ne cédoient qu'avec repugnance aux Catholiques une part dans le Gouvernement: fortifié par un parti si puissant, le Comte crut toucher au moment où il pourroit prendre le titre de Souverain dont il avoit déja usurpé la puissance; mais il avoit besoin du consentement d'Elisabeth, qui avoit paru jalouse des honneurs qu'on rendoit à un de ses sujets. Il falloit dissiper ses inquiétudes, & réveiller l'ancien amour dont elle avoit brûlé pour le Comte: il reparut à la Cour d'Angleterre pour assurer le succès de son entreprise. Mais tandis qu'il travailloit pour lui-même, les Confédérés travailloient pour Elisabeth, & lui faisoient offrir par une nouvelle Ambassade la Souveraineté de leur pays. Ils essuyerent un nouveau refus. Une seconde Députation ne fut pas beaucoup plus heureuse. L'objet de celle-ci étoit de représenter à Elisabeth que par l'absence du Comte, la République demeuroit sans Chef qui pût apporter un remede prompt à des maux imprévus; on retint longtemps les Députés sans leur donner audience. L'Angleterre n'étoit attentive qu'au triste spectacle, qu'alloit donner l'infortunée Marie Stuart, qui périt par le fer d'un bourreau.

Le Comte continue à blesser les privileges des Provinces.

Le Comte travaille à se faire décerner le titre de Souverain.

Ann. 1587. *Le Prince Maurice est déclaré Général des troupes des Confédérés.*

Ainsi le secours des Anglois devenoit plus funeste qu'utile aux Confédérés. Guillaume Stanley & Roland d'York justifierent la mauvaise opinion qu'on avoit conçu d'eux, en livrant aux Espagnols les places dont ils étoient Gouverneurs. (1) Dans cette situation critique la République trahie par ses Alliés, négligée par sa Protectrice, voulut donner du moins un Chef à l'Armée. Elle jetta les yeux sur le Prince Maurice, qui suivoit les traces de son pere, & dont la conduite promettoit un grand homme.

On fit prêter un nouveau serment de fidélité, au nom des Etats; on rendit la liberté à la navigation, & il n'y eut de loi prohibitive, que contre l'exportation des choses nécessaires à la guerre.

L'abondance fut le fruit de cette liberté accordée au commerce: elle regna dans les Provinces Confédérées, où elle effaça les traces de la guerre, tandis que les pays conquis par les Espagnols, étoient en proye aux besoins

(1) Grotius Annal. Lib. V.

les plus pressans. On y voyoit les plus hautes fortunes renversées, & le riche devenu l'égal du pauvre. Le Comte de Hohenlo soutenoit dignement l'honneur des armes de la République & celui de son nom. Il tailla en pieces près de Bolduc les troupes du Comte de Hautepenne. Mais le Duc de Parme assiégeoit l'Ecluse; il étoit sur le point de s'en rendre maître. Le Comte de Leicestre partit brusquement d'Angleterre, espérant signaler son retour par la délivrance de cette place; mais il ne fit que se montrer devant le camp des Espagnols, & se retira sans coup férir. Il rejetta sur l'indigence des Etats la honte de sa retraite; il prétendoit qu'on ne lui avoit point accordé les secours d'argent dont il avoit besoin; il soutenoit qu'avec si peu de ressources la République ne pouvoit se soutenir contre les forces de l'Espagne; il engageoit même Elisabeth à abandonner des rebelles opiniâtres, qui ne pouvoient consommer une entreprise au dessus de leur force. Cette Reine ne paroissoit pas éloignée de cette résolution; elle étoit fatiguée de tant de mauvais succès, & n'en prévoyoit pas de meilleurs dans l'avenir.

Hist. de Hollande. 1584-1593.

Le Duc de Parme assiege l'Ecluse.

Les Etats, au contraire, rejettoient tous leurs malheurs sur le Comte de Leicestre; ils prétendoient avoir assez de ressources pour triompher de l'Espagne: ils ajoutoient, que la mauvaise administration des finances, étoit la seule cause de l'épuisement momentané où ils se trouvoient; que le trésor public regorgeroit d'or, si le Comte de Leicestre l'avoit confié à des mains pures & desintéressées. Ces accusations reciproques ne faisoient qu'aigrir les esprits. Malgré la triste leçon que le Duc d'Anjou avoit donnée par son exemple, à tous les ambitieux qui aspireroient au despotisme dans les Pays-Bas, le Comte de Leicestre n'avoit pas perdu de vue son premier dessein; il résolut de s'emparer à force ouverte des villes les plus considérables dans l'intérieur des Provinces.

Leyde fut la premiere sur laquelle il jetta ses regards avides: il y avoit gagné des traitres qui devoient lui livrer la place. Les premieres charges dans la Magistrature, étoient le prix promis à leur perfidie; mais la conspiration fut découverte avant que d'éclater. Les conjurés expirerent au milieu des supplices, & le Comte s'enfuit comme le Duc d'Anjou, qu'il paroissoit avoir pris pour modele. La Reine Elisabeth le dispensa de justifier sa conduite aux yeux du Conseil. Ce n'étoit pas reconnoître son innocence. (1) Elle lui ôta le Gouvernement des Pays-Bas, mais de peur que par cette démission forcée on ne le jugeât ou criminel ou disgracié, elle lui donna le commandement de ses armées. Il ne jouit pas longtemps de ce nouveau rang; il mourut regretté de la Reine, mais non pas de son épouse, que la voix publique accusoit de l'avoir empoisonné.

Le Comte de Leicestre veut s'emparer de Leyde: mauvais succès de cette entreprise.

Il est rappellé: sa mort.

Le Duc de Parme plus ambitieux encore que le Comte de Leicestre, ne bornoit pas ses vues à la conquête des Pays-Bas; il sembloit même depuis quelque temps dédaigner cette proye, & faisoit peu d'efforts pour s'en saisir. La Grande Bretagne lui sembloit le seul théâtre digne de son courage. Plusieurs Gouverneurs des Pays-Bas, avoient avant lui conçu le projet de cette conquête, mais aucun ne l'avoit tenté, & certes il y avoit de

(1) Camden ad Ann. 1587.

Universitas BIBLIOTHECA Ottavi

Le Duc de Parme projette une expédition en Angleterre.

la témérité à se persuader qu'on pourroit subjuguer ces farouches Insulaires, avec les mêmes armes qui ne pouvoient dans le continent soumettre les sujets du Roi d'Espagne. Ce dessein, tout extravagant qu'il étoit, plaisoit à l'orgueil Espagnol, & avoit été reçu avec enthousiasme par le Conseil de Madrid. On armoit dans tous les ports, on équipoit la flotte la plus formidable qu'on eût vue depuis longtemps sur l'Océan. Elisabeth n'ignoroit pas, que ces forces maritimes menaçoient son Royaume. Elle ne fut point trompée par les propositions de paix, que Philippe faisoit pour lui donner de la sécurité. Elle tâcha, au contraire, de prolonger la négociation, de différer l'accommodement sous divers prétextes, pour avoir le temps de se mettre en état de défense. Un événement imprévu donna de nouveaux embarras aux Confédérés. Le Roi de Dannemarck avoit offert sa médiation, il en avoit chargé Cajus Rantzow.

L'Ambassadeur du Roi de Dannemarck, tué par un parti de Flamands.

Celui-ci traversoit la Flandre escorté par des Espagnols, qui furent attaqués par un parti de Flamands. Ceux-ci ne connoissoient pas le Négociateur; il fut tué dans le combat par un soldat Hollandois. Cette méprise fut traitée comme un attentat contre le Droit des Gens. Le Roi de Dannemarck en fut si irrité, qu'il fit arrêter au passage du Sund sept cens vaisseaux Hollandois, qui alloient trafiquer dans la Mer Baltique. Les Confédérés couroient le risque d'être affamés, s'ils n'avoient pris le parti d'arrêter eux-mêmes, tous les vaisseaux Anglois & François, qui naviguoient sur leur côte, & de les forcer à vendre dans leurs marchés les provisions dont ils étoient chargés: quant aux vaisseaux arrêtés à Copenhage, ils obtinrent leur liberté pour une somme modique.

Cependant la négociation continuoit toujours entre les Cours de Londres & de Madrid; Elisabeth feignoit d'inviter les Confédérés à se ranger sous l'obéissance du Roi d'Espagne. Ceux-ci la supplioient de ne pas leur imposer une loi si dure; ils lui représentoient, que les Espagnols n'avoient pas conclu avec eux de traité qu'ils n'eussent violé; que la paix qu'ils leur offroient, n'étoit qu'un piege pour les exterminer; ou pour les faire gémir dans la servitude la plus cruelle; que quelques sermens que fit le Roi d'Espagne, d'observer les conditions qui seroient arrêtées, il sauroit pour quelque argent s'en faire relever par le Pape; qu'ainsi le nom d'Elisabeth ne seroit que l'instrument d'un parjure, & de la vengeance des Espagnols. Malgré ces remontrances, elle envoya des Négociateurs en Flandre, comme si ses projets de paix eussent été sinceres.

Ann. 1588.

La flotte Espagnole met en mer.

Tel étoit l'état des choses, lorsque la flotte Espagnole parut & fixa l'incertitude, où l'on étoit sur le but de cet armement. Cette flotte étoit si nombreuse & si bien équipée, que les Espagnols lui avoient donné le titre d'*Invincible.* (1) Au reste, ce n'est pas la seule fois que leur vanité a donné ce nom fastueux, à des armées navales qui ont été battues. Le Roi Philippe n'avoit pas eu de peine à mettre le Pape dans ses intérêts, & à l'animer contre Elisabeth. Elle étoit fille de Henri VIII, & d'Anne de Boulen; ce mariage avoit été condamné par la Cour de Rome. C'en étoit

(1) Reidanus Liv. VIII.

Hist. de Hollande. 1584-1593.

assez pour que la Princesse qui en étoit née, fut déclarée bâtarde, & déchue de tous droits à la succession de son pere. Elle avoit refusé au St. Siege l'hommage que les Rois d'Angleterre lui avoient rendus dans des siecles d'ignorance. Enfin elle n'étoit pas de la Religion du Pape, & s'étoit déclarée Chef de l'Eglise Anglicane: combien de Rois détrônés par les Papes leur avoient donné moins de sujets de se plaindre! Ce qu'il y a de singulier, c'est que Sixte V, traita de *génération bâtarde* le plus grand Roi, & la plus grande Reine de ce siecle, Henri IV & Elisabeth. Nous allons mettre sous les yeux du lecteur, ce monument singulier de l'orgueil Pontifical, cette bulle par laquelle Sixte prétendoit donner l'Angleterre à Philippe II, comme un de ses prédécesseurs par une bienfaisance aussi ridicule avoit donné l'Amérique à Charles V (1).

Sixte V déclare Elisabeth déchue de ses droits au trône.

„ Sixte V, par la grace de Dieu, Pasteur universel du troupeau de J. C. „ auquel appartient par une succession légitime, le soin & le gouvernement „ de l'Eglise Catholique, voyant l'état fâcheux auquel le célebre Royaume „ d'Angleterre & celui d'Irlande sont réduits aujourd'hui, après avoir été si „ fameux par leur vertu, leur religion & leur obéissance à la foi Catholi- „ que, s'étant laissés maintenant réduire, non-seulement à un état de dé- „ réglement & de péril manifeste de leur salut; mais étant devenus même „ des membres pourris de l'Eglise, infects & capables de corrompre tout le „ corps de l'Eglise Chrétienne, & cela sous le gouvernement impie & „ tyrannique d'Elisabeth, prétendue Reine d'Angleterre, & de ses adhérens „ qui ne sont pas moins scélérats & impies qu'elle, ne reconnoissant plus „ l'autorité du Souverain Pontife, qui a perdu tous ses droits dans ces deux „ Royaumes. Henri VIII autrefois Roi de la Grande Bretagne, commença „ tous ces désordres, s'étant révolté contre le St. Siege, s'étant séparé de la „ Religion Chrétienne, & en ayant fait séparer par force ses sujets. Eli- „ sabeth, usurpatrice de ce Royaume, suit les traces de son prédécesseur. „ Il ne nous reste donc plus d'autre ressource pour rétablir la discipline, & „ faire renaître la paix dans l'univers chrétien, que de déposer de la Royauté „ ladite Elisabeth soi-disant Reine d'Angleterre."

„ Pour remédier à tant de désordres, Sa Sainteté, inspirée du Tout- „ Puissant, émue de compassion pour le Royaume d'Angleterre, & cédant „ aux instances pressantes de plusieurs personnes zélées de ce Royaume, „ s'est adressée à plusieurs Princes & principalement au Roi Catholique, „ pour le prier de l'aider dans son entreprise. Elle espere que le „ respect que le Roi d'Espagne a toujours témoigné pour le St. „ Siege, l'ancienne amitié qui a toujours été entre les deux Ro- „ yaumes d'Angleterre & d'Espagne, l'attention particuliere que ce „ Monarque doit à ceux de ses sujets qui habitent les Provinces voisi- „ nes des Pays-Bas, enfin l'intérêt général de la Chrétienté seront „ des motifs assez forts pour le déterminer à employer tout le pouvoir „ dont Dieu l'a revêtu, pour détrôner cette femme, punir ses adhé-

(1) Greg. Let. in Vit. Elisabeth.

Sect. IX. *Hist.* de Hollande. 1584-1593.

„ rens, & faire rentrer ſes Etats ſous l'obéiſſance du Saint Siege. „ Mais pour faire connoître à toute la terre & particulierement à l'An-„ gleterre & à l'Irlande, la juſtice de cette entrepriſe, Sa Sainteté „ a jugé néceſſaire en publiant la Sentence d'excommunication, contre „ Eliſabeth, de publier en même temps les raiſons qui l'ont déterminée à „ uſer contre elle d'une auſſi grande ſévérité."

„ La premiere eſt, qu'elle eſt hérétique & ſchiſmatique, qu'elle a „ été excommuniée deux fois par les deux Pontifes qui nous ont pré-„ cédé, qu'elle perſiſte dans ſa deſobéiſſance au Saint Siege Apoſto-„ lique, ayant uſurpé contre toutes les loix de Dieu, de la nature „ & de la raiſon, la Souveraineté temporelle & l'autorité ſpirituelle „ ſur les ames. La ſeconde, parce qu'elle eſt bâtarde, née d'un in-„ ceſte & d'un adultere, & par conſéquent incapable de ſuccéder au „ Royaume d'Angleterre, tant par différentes ſentences de Clément VIII & „ de Paul III, que par la déclaration publique qu'en a fait Henri ſon „ pere."

Sixte reprochoit enſuite à Eliſabeth d'avoir uſurpé le Royaume d'Angleterre contre les droits du St. Siege, à qui la ſuſeraineté de cette iſle appartenoit, depuis le regne d'Henri II, qui ne put obtenir qu'à cette condition de ſe réconcilier avec l'Egliſe, après s'être ſouillé du meurtre de Thomas de Cantorberi; d'avoir violé les ſermens qu'elle avoit fait lors de ſon couronnement, vexé ſes ſujets par des impôts, perſécuté les eccléſiaſtiques, fomenté la révolte dans les pays voiſins, donné aſyle aux hérétiques, enfin pouſſé l'audace juſqu'à ſolliciter le Turc, à faire la guerre aux Princes Chrétiens. Il finiſſoit par rappeller le meurtre de l'infortunée Reine d'Ecoſſe, la deſtruction entiere de la Religion Catholique & l'abaiſſement de la Nobleſſe, qui voyoit avec indignation les premieres places de la Monarchie occupées par des gens ſans talens, comme ſans naiſſance. „ Sa Sainteté, (ajoutoit Sixte) pour „ toutes ces raiſons, en vertu de la puiſſance qu'elle a reçu de Dieu, „ & de l'autorité Apoſtolique dont il eſt revêtu, renouvelle la ſentence „ de ſes prédéceſſeurs Pie V & Grégoire XIII, en ce qui regarde „ l'excommunication & la dépoſition de ladite Eliſabeth, l'excommunie „ de nouveau, la déclare déchue de toute autorité Royale, de tout „ droit, titre ou prétention qu'elle pourroit avoir ſur les Royaumes „ d'Angleterre & d'Irlande, déclarant qu'elle ne les poſſede qu'illégiti-„ mément & par uſurpation; Sa Sainteté abſout auſſi tous ſes ſujets „ & tous autres du ſerment de fidélité qu'ils lui ont fait. De plus elle „ défend expreſſément ſous peine d'encourir l'indignation du Tout-Puiſ-„ ſant, d'être excommuniés & punis corporellement ſuivant toute la „ rigueur des Loix, à toutes ſortes de perſonnes, de quelque quali-„ té & condition qu'elles puiſſent être, d'obéir à ladite Eliſabeth en „ quelque maniere que ce ſoit; leur ordonnant au contraire de contri-„ buer de tous leurs efforts, à la faire châtier, afin qu'elle puiſſe re-„ connoître ſa faute & ſe ſoumettre avec humilité au jugement de

„ Dieu, quand elle se verra ainsi délaissée & destituée de tout secours „ humain." *Hist. de Hollande. 1584-1592.*

„ Pour cet effet nous faisons sçavoir à tous les peuples des deux Ro„ yaumes d'Angleterre & d'Irlande, de ne donner directement ni indi„ rectement, aucun secours à ladite Elisabeth, ni à ses adhérens; de se „ joindre inceſſamment aux armes Catholiques, qui seront comman„ dées par le Prince victorieux Alexandre Farnese, au nom de Sa „ Majesté Catholique; afin de détrôner au plutôt la nommée Eli„ sabeth, qui ne possede la Couronne d'Angleterre que par usurpation; „ & de retablir la foi Catholique en ce pays-là."

„ De plus, on fait savoir à chacun, que l'intention de Sa Sainteté, „ du Roi Catholique & du Prince Farnese, n'est pas de surprendre ou „ d'envahir le Royaume d'Angleterre ni les coutumes du Royaume, ni „ d'ôter à personne la liberté de sa vie ni de ses biens, hors les rebelles „ & ceux qui demeureront obstinés; ni enfin de faire aucun autre „ changement dans le Royaume; sinon que par un commun consente„ ment entre Sa Sainteté, le Roi Catholique & les Etats du Royaume, „ pour le bien public ou l'affermissement de la foi, ou pour punir l'u„ surpatrice, il fut trouvé bon d'en faire quelqu'un. Assurant, au „ reste, tout le monde, que toutes les difficultés que la déposition de „ cette femme pourra faire naître, seront terminées suivant la justice & „ l'équité Chrétienne. D'ailleurs on n'aura pas seulement soin que les „ Catholiques ne soient plus exposés aux malheurs qui les ont accablés „ jusqu'ici, mais on accordera la même protection à tous ceux généra„ lement qui viendront volontairement se soumettre au Général d'armée; „ & comme nous sommes bien informés qu'il y a une infinité de gens „ qui se sont séparés de l'Eglise Catholique, sans savoir ce qu'ils faisoient, „ qui sont pourtant confondus avec les hérétiques, Nous déclarons que „ notre intention n'est pas qu'on les punisse comme tels, mais qu'on leur „ fasse grace, jusqu'à ce qu'étant instruits par des gens sçavans, ils se „ puissent eux-mêmes détourner du mauvais chemin. On déclare de plus, „ non seulement qu'il est permis à toutes sortes de gens de dedans ou de „ dehors d'Angleterre, de s'assurer de la personne d'Elisabeth, & de ses „ adhérens, de l'emprisonner & de la livrer au parti Catholique, mais que „ l'on regardera comme une singuliere obligation, que l'on récompensera „ selon la qualité des personnes, l'action de ceux qui pourront arrêter Eli„ sabeth. On ne manquera pas non plus de récompenser tous ceux qui ont „ ci-devant aidé ou qui le feront ci-après, à faire punir cette femme qui a „ usurpé la Couronne d'Angleterre, ou ses adhérens. Ils seront avancés „ dans les charges, honneurs & dignités, selon leur mérite & les services „ qu'ils auront rendus. De plus, Sa Sainteté fera expédier des passeports à „ tous ceux qui se voudront joindre à l'armée Catholique, ou qui y porte„ ront des munitions de bouche ou de guerre & autres choses nécessaires. . . „ Enfin Sa Sainteté ayant ouvert le Trésor d'Indulgences qu'elle a entre les „ mains, accorde l'indulgence pléniere, à tous ceux qui après s'être con-

„ ſeſſés & avoir communié combattront avec l'armée Catholique, pour „ châtier & détrôner la ſoi-diſant Eliſabeth Reine d'Angleterre & ſes „ adhérens."

Deſcription de la flotte Eſpagnole.

Cette Bulle étoit moins redoutable que la flotte Eſpagnole. Elle étoit compoſée de cent quarante vaiſſeaux d'une grandeur juſqu'alors inouïe. Des galions énormes que trois cens rames faiſoient voler avec autant de rapidité que les barques les plus légeres, portoient des tours & des châteaux flottans. Ils étoient revêtus en dehors de tout ce qu'on pouvoit oppoſer aux foudres de l'artillerie & à la violence des flots. Mais cette grandeur qui les rendoit ſi terribles, fut la cauſe de leur perte. Envain le Marquis de Sainte-Croix & le Duc de Parme, (1) avoient repréſenté au Conſeil de Madrid qu'aucun port de Flandre n'étoit aſſez profond pour offrir un aſyle à de pareilles maſſes; qu'avant de les mettre en mer, il falloit s'emparer de quelques ports de Hollande ou de Zélande, pour offrir à la flotte une retraite praticable & ſûre. On étoit trop impatient de montrer à l'Europe ces forces navales, on comptoit trop ſur la docilité de la mer & des vents, & ſur la faveur du Ciel, promiſe par la cour de Rome, pour attendre l'événement d'un ſiege. D'ailleurs on avoit raſſemblé des matelots de toutes les nations, qu'il falloit ſoudoyer: 20000 ſoldats & une multitude de volontaires, demandoient qu'on les menât à l'ennemi. On avoit préparé pour leur débarquement des batteaux plats, dont les ponts en s'abattant devoient offrir à la cavalerie un paſſage commode. Telle étoit le confiance des Eſpagnols, qu'ils s'étoient déja partagé l'Angleterre. Ils ſe diſtribuoient les charges & les domaines; ils avoient même fait forger des fers pour enchaîner les vaincus, & juſqu'à des inſtrumens de ſupplice pour les faire périr.

Le Duc de Medina-Sidonia obtient le commandement de la flotte.

On choiſit pour commander la flotte, non pas le plus habile Amiral, mais le plus recommandable par ſa naiſſance, & ce fut le Duc de Medina-Sidonia. Cette armée ſe mit en mer vers le milieu du printems, & quoiqu'elle allât rétablir la foi Catholique en Angleterre, elle n'en fut pas moins aſſaillie par une tempête qui la diſperſa. Elle ſe raſſembla dans la Corogne; mais on regrettoit déja trois vaiſſeaux, emportés par la violence des vents, bien ſecondés par la perfidie des forçats, pour qui cette expédition n'étoit qu'un châtiment.

Les Confédérés empêchent le Duc de Parme de ſortir de Flandre.

Eliſabeth, de ſon côté, avoit répandu ſur les bords de la Tamiſe une milice nombreuſe. Elle en avoit fait la revue elle-même, & l'avoit animée par ſes diſcours & par ſa préſence, à défendre ſa Patrie & ſa Religion. Le commandement de ſa flotte étoit partagé entre Charles Howard & François Drake: vingt vaiſſeaux Hollandois ſous les Amiraux Henri Warmond & Juſtinus de Naſſau, combinés avec une petite Eſcadre Angloiſe ſous Henri Seimour, croiſoient ſur les côtes de Flandres pour empêcher le Duc de Parme de s'unir à la Flotte Eſpagnole.

Il eſt certain que ſi les Eſpagnols ſans attendre le Duc de Parme avoient tenté

(1) Camden ad Ann. 1588. Bentivoglio. P. 2. Liv. IV.

tenté une descente en Angleterre, ils l'auroient fait avec succès. Elisabeth sembloit les favoriser elle-même par l'erreur où l'avoit jettée un faux bruit qui s'étoit répandu que l'ennemi avoit pris une autre route. Dans cette persuasion elle avoit ordonné à Howard de désarmer, ordre imprudent qui fut aussi imprudemment exécuté. Mais Philippe avoit commis cette faute si ordinaire aux Souverains & aux Ministres, de donner des ordres précis & prohibitifs à des Généraux qu'il envoyoit au loin sur la mer; comme si du fond d'un cabinet on pouvoit enchaîner les vents & les courants, prévoir tous les caprices de l'onde, & commander aux événemens. Les Espagnols ne pouvoient chasser les vaisseaux des Confédérés, qui tenoient le Duc de Parme enfermé dans Dunkerque; ceux-ci flottoient librement sur des bancs de sable, dont les grands vaisseaux Espagnols ne pouvoient approcher. Les Anglois avoient suivi le même systême; ils n'avoient que de petits vaisseaux bon voiliers, qui manœuvroient avec rapidité, attaquoient les Espagnols, tournoient autour d'eux, les pressoient, les harceloient, les forçoient souvent à se briser les uns contre les autres en changeant leur ordre de bataille, & gagnoient le large, avant qu'on eût le temps de leur rendre le combat; un grand vaisseau de Seville, désemparé par le choc d'un autre vaisseau Espagnol, fut pris par Drake. Un autre fut la proye des flammes. Un Hollandois qui vouloit venger sa patrie, y avoit mis le feu, & s'étoit jetté à la mer (1). Cependant la flotte s'avançoit toujours vers le Détroit de Calais. Ce fut dans ces parages qu'elle jetta l'ancre, pour attendre le Duc de Parme.

Hist. de Hollande. 1584-1593.

Fautes réciproques de Philippe & d'Elisabeth.

L'armée navale arrive près de Calais.

Plusieurs Officiers descendirent à terre pour presser sa sortie, mais ils le trouverent plus occupé de prieres & d'autres pratiques de dévotion, que d'opérations de guerre. Pendant qu'ils délibéroient avec lui, des brûlots, chargés de pierres, de poudre & de matieres combustibles, furent poussés au milieu de la flotte Espagnole, qu'ils mirent en desordre. Un des plus grands vaisseaux fut la proie des Anglois; ils y trouverent cinquante mille ducats destinés par le Roi d'Espagne, aux frais de la guerre. Le reste de la flotte alla chercher un autre mouillage près de Gravelines. Nouvelles attaques de la part des Confédérés, nouvelles machines infernales; plusieurs navires furent coulés à fond; deux entre autres ayant envain cherché un asyle au-delà de Calais, heurterent dans les sables, furent pris par les habitans de Flessingue. Les Hollandois & les Zélandois avoient eu la précaution d'ôter tous les signaux qu'ils avoient placés dans les endroits dangereux pour diriger la marche des Pilotes.

Les Anglois & les Hollandois brûlent plusieurs vaisseaux Espagnols.

Les Chefs Espagnols abattus par tant de pertes, craignant d'en essuyer de nouvelles, ayant déja vû périr plus de 5000 soldats, & un grand nombre d'Officiers, ne songeoient plus qu'à leur retour en Espagne. Mais leurs ennemis étoient maîtres du Détroit de Calais. La côte septentrionale d'Angleterre étoit trop peu connue pour tenter cette route. On prétend que dans cette extrémité le Duc de Medina-Sidonia délibéra s'il ne se rendroit pas aux Anglois avec toute sa flotte, sous la seule condi-

(1) Grot. Hist. Lib. I. Reidanus L. VIII.

SECT. IX. *Hist. de* Hollande. 1584-1593.

tion d'avoir la vie ſauve. Mais les Anglois ſatisfaits de leur victoire, ne vouloient pas réduire au deſeſpoir des ennemis encore redoutables par leur nombre : ils crurent qu'il étoit prudent de leur laiſſer une libre retraite, & de laiſſer aux vents le ſoin d'achever leur déroute. En effet, toute cette flotte s'étant miſe en marche, fut bientôt le jouet des tempêtes, pluſieurs vaiſſeaux firent naufrage ſur les côtes de France & d'Angleterre, quelques-uns allerent couvrir de leurs débris, les rivages de la Norvege; on prétend même qu'il y en eut qui pénétrerent juſques vers le Pôle, & illuſtrerent par leurs déſaſtres des bords juſqu'alors ignorés. On compta trente-deux navires, engloutis dans les ſables d'Irlande. Les matelots qui ſe jetterent à la nage, pour échapper à la mort, en trouverent une plus cruelle ſur la terre; ils furent maſſacrés par les farouches Irlandois, que le trop grand nombre de ces malheureux alarmoit. D'autres vaiſſeaux rencontrerent d'autres écueils. Deux entr'autres qui avoient eu le bonheur de rentrer dans les ports d'Eſpagne, y furent dévorés par les flammes. Enfin de tout cet armement, l'Eſpagne ne put conſerver que trente vaiſſeaux de tranſport, & un ſeul vaiſſeau de guerre, qui ramena le Duc de Medina-Sidonia, Généraliſſime de cette flotte, qu'on avoit appellée ***invincible.*** Il alla cacher ſa honte dans ſes terres. Pluſieurs Capitaines moururent de chagrin. Quant à Philippe, ſi nous en croyons Strada, il joua très bien ſon rôle & ne perdit rien, du moins en apparence, de ſon orgueil & de ſa fermeté. Il étoit occupé à écrire quelques ordres, lorſqu'on lui annonça cette fatale nouvelle. On n'apperçut aucune émotion ſur ſon viſage. „ Je rends grace à Dieu, „ dit-il, de ce qu'il m'a donné aſſez de forces & de richeſſes pour mettre encore une ſemblable flotte en mer; il n'importe pas beaucoup „ qu'un ruiſſeau ſoit coupé, pourvu que la ſource n'en ſoit pas tarie." En finiſſant ces mots, il ſe remit à écrire avec la même tranquillité (1), il ordonna des prieres publiques pour remercier Dieu d'avoir conſervé quelques débris de la flotte. Cependant ſon chagrin concentré au dedans de lui-même, ſe décela bientôt par une maladie, & bien mieux encore par le ſoin qu'il prit d'abréger le temps du deuil, & de proſcrire le coſtume funebre qui rappelloit le ſouvenir de tant de pertes.

La flotte eſt diſperſée par les vents.

Paroles de Philippe II. en apprenant la nouvelle de la deſtruction de ſa flotte.

Le Duc de Parme qui avoit enfin renoncé au chimérique projet de conquérir l'Angleterre, & qu'on accuſoit en Eſpagne des malheurs de la flotte, cherchoit à ſe conſoler de tant de déſaſtres par la priſe de Berg-op-zoom, qui lui auroit ouvert l'entrée de la Zélande : pour aſſurer le ſuccès de ce ſiege, il falloit s'emparer de la petite ville de Tôlen, qui n'eſt ſéparée de Berg-op-zoom, que par un bras de riviere & qui pouvoit lui envoyer des ſecours. Cette expédition fut confiée à Montigny & à Octave de Mansfeldt : mais ils furent vigoureuſement repouſſés par les habitans. De 800 hommes qui étoient partis ſous leurs ordres, ils n'en ramenerent que 400 : le reſte périt par le fer ou dans les eaux. Le Duc de Parme crut réparer ce mauvais ſuccès en fermant le port de la ville par des levées & des

Le Duc de Parme projette la conquête de Berg-op-zoom.

(1) Fam. Strada de Bell. Belgic. Dec. II. Lib. X.

ponts. Mais les habitans eurent l'audace de s'avancer hors des murs, & de camper en sa présence. Une vaine tentative qu'il fit pour s'emparer par stratagême d'un château essentiel à son dessein, acheva de le désespérer. D'ailleurs les maladies causées par un air épais & humide, emportoient tous les jours beaucoup de soldats étrangers à ce climat. Les pluies de l'automne inondoient ses travaux & son camp; enfin il fallut lever le siege, & cette ville qui avoit fait une si glorieuse défense, fut donnée au Prince Maurice pour l'indemniser des pertes que la guerre lui avoit causées.

Hist. de Hollande. 1584-1593.

Il est forcé de lever le siege.

Le Prince de Chimai ne fut pas beaucoup plus heureux devant Bonn, que le Duc de Parme devant Berg-op-zoom: s'il parvint à s'emparer de cette ville, ce ne fut qu'après un siege de six mois. Schenk qui l'avoit prise l'année précédente, fit de vains efforts pour obtenir des secours des Princes Allemands: ceux-ci ne vouloient point avoir pour ennemis un Prince qui possédoit des Domaines dans l'Empire, & dont la France alors recherchoit l'alliance. Les habitans & la garnison de Bonn, commandée par un brave Silésien, n'eurent plus de ressources que leur courage. Mais c'en étoit assez pour resister longtemps: ils firent de fréquentes sorties, & porterent la terreur & la mort jusques dans le camp du Prince de Chimai. Parmi les victimes illustres qui tomberent sous leurs coups, les Espagnols regretterent surtout, Jean Baptiste Taxis, un de leurs meilleurs Généraux.

Le Prince de Chimai prend Bonn.

Enfin les assiégés, voyant leurs fortifications ruinées, & commençant à sentir les horreurs de la famine, demanderent une capitulation honorable, qui leur fut accordée. Le Comte de Mansfeldt ne languit pas si longtemps devant Wachtendonck dans le pays de Gueldre: il fit élever des cavaliers, d'où il foudroyoit cette ville entourée de marais; l'approche de l'hiver augmenta l'espérance qu'il avoit de s'en emparer, & la crainte qu'avoient les habitans de voir leurs maisons livrées au pillage. La glace en consolidant les marais, devoit offrir un libre passage aux assaillans; cette considération engagea les habitans à recevoir l'ennemi dans la ville, malgré la résistance d'une courageuse garnison qui rougissoit de capituler.

La perfidie des Anglois n'étoit pas moins funeste aux Confédérés que la valeur des Espagnols. Le Duc de Parme fut redevable à leur trahison de la conquête la plus importante qu'il eût faite jusqu'alors dans la Hollande. Depuis longtems le feu de la sédition avoit été allumé dans Gertrudemberg par la garnison Angloise. Elle avoit chassé ses anciens Capitaines, & en avoit élu d'autres, qui ne sçavoient que caresser & encourager sa révolte. Le Duc de Parme leur écrivit plusieurs fois pour les engager à lui remettre la place: ses lettres & ses messagers furent d'abord reçus avec mépris; mais enfin les menaces des Etats, dont on exagéroit à leurs yeux la vengeance prochaine; l'adresse & l'éloquence des séducteurs Espagnols, qui se mêloient parmi eux; enfin la crainte d'être punis de leurs nouveaux outrages accumulés, des contributions levées dans les campagnes, & de l'injuste détention des vaisseaux de la République, les firent pencher vers le parti du Duc de Parme: ils désarmerent les bourgeois, rejetterent les

Ann. 1589.

Les Anglois livrent Gertrudemberg au Duc de Parme.

SECT. IX. *Hist.* de Hollande. 1584-1593.

offres d'un pardon dont ils se défioient, & braverent les forces que le Prince Maurice rassembla pour les faire rentrer dans le devoir. Ils se défendirent avec un courage digne d'une meilleure cause. Cependant lorsqu'ils virent les ouvrages ruinés, les maisons découvertes, Maurice prêt à donner l'assaut, ils l'éviterent en entamant une négociation qui traîna en longueur. Wingfeld, leur Commandant, profita de ce délai pour faire approuver par ses soldats, la trahison qu'il méditoit depuis longtems avec son beau-frere Willoughby : *Voyez-vous*, leur dit-il, *ceux-ci dont l'artillerie a battu nos murailles avec la même violence, qu'ils auroient employé pour forcer quelques villes du parti contraire. Sachez que nous ne leur sommes pas moins odieux, que si nous étions leurs ennemis déclarés, & lorsqu'ils s'avancent les armes à la main en nous menaçant, vous devez croire qu'il n'y en a pas un seul entre nous que leur vengeance ne destine au dernier supplice. Mais de cet autre côté, vous voyez des gens qui ne souhaitent que notre bonheur & près de qui nous sommes toujours sûrs d'obtenir la récompense de nos services. C'est donc à vous de résoudre si vous voulez hasarder vos têtes en rendant cette place à l'armée des Etats, ou faire en cette rencontre un plaisir signalé à un Prince qui sçaura le reconnoître.* Les Anglois s'écrierent aussitôt qu'il falloit recevoir dans les murs les enseignes Espagnoles. Maurice leva le siege, & se contenta de leur écrire de loin, comme s'il avoit plus compté sur l'effet de ses lettres, que sur celui de son artillerie. Mais elles eurent le sort qu'il en auroit dû attendre, celui de servir de jouet à cette soldatesque effrénée. Le Duc de Parme leur parloit un langage qu'ils entendoient beaucoup mieux & leur promettoit l'ancienne solde qui leur étoit dûe par les Etats & de nouvelles gratifications. Ils lui remirent la ville au mépris de leurs sermens, & des ordres d'Elisabeth. Le Duc de Parme, qui avoit paru plongé dans la tristesse la plus profonde depuis le desastre de la flotte, reprit toute sa fierté, lorsque du haut des tours de Gertrudemberg, il put contempler ces vastes pays où il n'avoit pas encore porté le flambeau de la guerre, & qui étoient maintenant ouverts à sa valeur. (1) Sa joye l'aveugloit au point qu'il confia le soin de sa sûreté à ces mêmes Anglois dont il connoissoit la perfidie. Peu s'en fallut qu'il ne fût la victime de sa confiance imprudente ; car il se forma parmi les Anglois une faction, qui après lui avoir livré la ville, vouloit le livrer lui-même aux Confédérés, & recevoir des deux partis le prix de cette double trahison. Mais la présence de l'armée intimida ces perfides, la plupart retournerent en Angleterre, d'autres rentrerent sous l'obéissance de la République, plusieurs s'enrôlerent sous les drapeaux Espagnols, mais ils n'y trouverent que le mépris qu'inspire la trahison.

Imprudence du Duc de Parme.

Cependant le Duc de Parme avoit résolu d'accélérer les progrès de son armée, & d'ajouter à la conquête de Gertrudemberg celle de plusieurs villes voisines ; mais il fut mal servi par la fortune ou par les hommes. Mansfeldt qui alla assiéger Heusden, fut chassé de ses retranchemens par Maurice.

(1) Grot. Hist. Lib. I.

Il tenta ensuite l'attaque de l'ile de Voorn, mais il s'enfuit à l'approche du Comte de Hohenlo. Tant de mauvais succès, les fréquentes séditions d'une armée mal payée & surtout les discours injurieux par lesquels on accusoit le Duc de Parme de tous les malheurs de la guerre, enfin l'imprudence qu'il fit de ne point changer d'habit, étant tombé dans la Dille, toutes ces causes réunies accrurent des symptômes d'hydropisie qui s'étoient déja déclarés. *Hist. de Hollande. 1584-1593.*

Le Duc alla prendre les eaux de Spa, abandonnant le commandement de son armée, & le gouvernement des Provinces conquises à Mansfeldt & à son fils Charles, jusqu'à ce que Richardot, qu'il avoit envoyé en Espagne, l'eût justifié aux yeux de Philippe & de sa Cour. Un nommé Jean de Mora, étoit l'ennemi secret qui rendoit compte au Roi de toutes les fautes réelles ou supposées du Général. Ses lettres furent interceptées par Maurice, qui par un mouvement généreux, indigné contre la calomnie qui cherchoit à noircir un ennemi qu'il estimoit, les lui envoya. Le Duc ne donna au Prince aucun témoignage de reconnoissance; il se contenta d'inviter Mora à un festin. Ce dernier s'y rendit, tomba malade en sortant de table & mourut. Un homme sans mérite & sans talent, qui parvint tout à coup à des emplois distingués, fut accusé d'avoir été le ministre de la vengeance d'Alexandre. *Trait de générosité du Prince Maurice.*

Cependant le Marquis de Varrabon, après s'être emparé du château de Blyembek, s'avançoit vers Rheinbergen; mais Schenk secourut cette ville à propos. Il battit Verdugo, & tout fier de cette victoire il courut à Nimegue, qu'il comptoit surprendre à la faveur des ténebres. Sa Cavalerie avoit pris les devans; pour lui, il s'étoit mis avec son infanterie sur des ponts de batteaux. Il arriva en effet au milieu de la nuit à un endroit, où la ville n'avoit d'autres défenses que les eaux du Vahal: ses troupes descendirent aussitôt, elles devoient se saisir de la premiere maison, se répandre de-là dans la ville, & ouvrir la porte à la cavalerie qui étoit déja sous les murs: mais une nôce, qu'on avoit célébrée dans cette maison, y avoit attiré une foule de soldats & d'habitans, qui sonnerent l'alarme, éveillerent leurs compatriotes endormis & les rassemblerent. On avoit pris les armes que le hazard avoit présentées; le péril redoubla les forces des Nimeguois, & les soldats de Schenk enveloppés de toutes parts, succombant sous la multitude, se retirerent en desordre vers la riviere. Envain leur Général s'efforça de les rassurer & de les mener au combat; pour comble de malheur la rapidité du fleuve avoit emporté leur pont de batteaux fort au dessous du lieu où ils étoient abordés. Ils se jetterent dans des barques qu'ils trouverent sur le rivage, mais dont la foiblesse accablée sous un tel fardeau, les engloutit avec elles dans la riviere. Leur intrépide Général y périt comme eux. Sa bravoure étoit sa seule vertu, si toutefois c'en est une. Son indulgence laissoit une libre carriere à la licence des soldats; rien n'égaloit l'amour qu'ils avoient pour lui, si ce n'est la haine du peuple qu'il s'étoit attirée par ses violences. Son corps fut longtemps exposé aux insultes du peuple. Il resta même *Schenk veut surprendre Nimegue: il est repoussé par les habitans.* *Mort de Schenk.*

SECT. IX. *Hist.* de Hollande. 1584-1593.

pendant deux ans fans fépulture & n'obtint cet honneur funebre que lorsque le Prince Maurice entra vainqueur dans Nimegue. (1) Schenk avoit été un des plus ardens Protecteurs de Truchfes, & la faction de ce Prélat perdit encore dans le Comte de Neuenaar un autre Chef auffi recommandable par fes vertus militaires & beaucoup plus par fes vertus civiles. Il périt en éprouvant quelques pieces d'Artillerie, ou, fuivant d'autres, il mourut à Arnhem, peu de jours après y avoir été bleffé, dans l'arfenal de cette ville, par la poudre qui y prit feu, lorsqu'il y étoit entré.

Cependant Rheinbergen étoit affiégé par les Efpagnols. Le Comte de Falkenftein marcha au fecours de cette place, moins pour la délivrer que pour retarder fa perte. Le Marquis de Varrabon le fuivoit, harcelant fa troupe, mais évitant le combat. Tout-à-coup le Chevalier de Veere qui commandoit l'arriere-garde des Confédérés, fait volte-face & engage une bataille auffi fanglante qu'elle pouvoit l'être entre deux corps peu nombreux, mais acharnés à fe détruire. Les Efpagnols furent taillés en pieces, dix drapeaux & une cornette demeurerent au pouvoir des vainqueurs. Le Marquis s'enfuit avec les débris de fa petite armée, accufant Marsfeldt de l'avoir trahi. Le fecours que le Comte de Falkenftein jetta dans Rheinbergen, prolongea le fiege de trois mois : mais enfin il fallut capituler, & ouvrir ainfi au Duc de Parme l'entrée du Duché de Cleves.

Défaite des Efpagnols.

Rheinbergen fe rend au Duc de Parme.

La mer étoit un champ de bataille, qui préfentoit plus d'horreurs encore, que les villes affiégées & les campagnes ravagées. Des Corfaires arrêtoient & pilloient indiftinctement les vaiffeaux marchands qu'ils rencontroient, & lorfqu'ils fe trouvoient entourés par des vaiffeaux de guerre d'une force fupérieure, on vit plus d'une fois ces intrépides brigands mettre le feu à leurs poudres, pour envelopper leurs ennemis dans leur perte & ne pas mourir fans vengeance. Cependant les Anglois, fecondés par une flotte Hollandoife, ravageoient les côtes d'Efpagne & tentoient même de remettre Antoine fur le trône de Portugal. Le fuccès de cette expédition fe borna au butin dont ils revinrent chargés.

Prife de Breda.

Un événement bien plus important pour les Confédérés, fut la prife de Breda, dont ils fe rendirent maîtres par un ftratagême, qui n'exigeoit pas moins de bonheur que de prudence & d'audace ; l'invention en étoit dûe à un fimple patron de Barque, nommé Adrian Janszen, qui portoit des tourbes dans la Citadelle. (2) Le Prince Maurice & le Comte de Hohenlo fe porterent dans les environs, prêts à marcher au premier fignal. Le Capitaine Heraugiere s'enferma avec un nommé Lambert Charles & 70 foldats, dans le fond d'un long batteau, recouvert de tourbes entaffées fur des planches, & qui cachoient cette troupe aux yeux les plus vigilans. Un vent contraire, des glaces, & l'épuifement des vivres, apporterent d'abord quelques obftacles à cette expédition nocturne. Le foldat qui pendant ce délai avoit eu le temps de réfléchir fur la grandeur du péril, commençoit à fe décourager,

Ann. 1590.

(1) Meteren Lib. XV.

(2) Strada Dec. II: Liv. X. Grot. Hift. Lib. II. De Meteren Liv. XVI. Bentivoglio P. 2. Liv. V. *Explic. Hift. des Medaill. des Prov. Unies des Pays-bas.*

Hist. de Hollande. 1584-1593.

mais l'intrépide Heraugiere le ranima & lui inspira toute sa témérité. On se met en route, on entre dans le fossé de la place, & dès-lors il n'est plus permis de revenir sur ses pas : il faut mourir ou vaincre. Le batteau échoue d'abord sur un banc de sable. En même temps il est entamé par la glace & fait eau de toutes parts, mais un nouveau flux dégage & favorise sa marche. Peu s'en fallut que la toux d'un soldat n'avertît les sentinelles & ne fit manquer l'entreprise : *tuez-moi*, dit cet homme généreux à ses compagnons, *ou vous êtes perdus.* Cependant une sentinelle sonde légérement le batteau & le laisse passer sans autre examen. D'autres soldats de la garnison aident eux-mêmes à le traîner dans la Citadelle. On vouloit le décharger sur le champ & l'embuscade alloit être découverte. Mais le patron, qui montra dans cette occasion une présence d'esprit extraordinaire, feignit une extrême lassitude, & obtint qu'on différât jusqu'au lendemain. A minuit les soldats sortent du batteau, sans être apperçus, & se divisent en deux troupes. La premiere, conduite par Heraugiere court à la porte qui regardoit la ville. La garde est égorgée sans résistance. Un seul enseigne ose se défendre, & meurt après avoir blessé le chef de cette entreprise. L'autre troupe commandée par Charles Lambert, pénetre dans l'endroit le plus reculé & le plus fort de la citadelle, où Paul Antoine Lanza-Vechia s'étoit renfermé au premier bruit de cette invasion. C'étoit un jeune homme sans expérience, que son pere avoit laissé pour commander dans Breda, parce que d'autres soins l'appelloient à Gertrudemberg. S'il avoit peu de prudence, il ne manquoit pas de courage: il fit une sortie assez vigoureuse sur les assaillans; mais ayant été blessé, il fut contraint de rentrer dans son poste. L'alarme étoit déja donnée dans la ville. Les bourgeois s'avançoient pour délivrer la Citadelle; mais Heraugiere les écarta à coups de mousquet. Cependant le Comte de Hohenlo arrive, il est bientôt suivi du Prince Maurice & de toute sa troupe. Les bourgeois désarmés se rachettent du pillage pour cent mille florins, la garnison s'enfuit, la ville est conquise & prête un nouveau serment de fidélité à ses anciens maîtres. Le Duc de Parme crut que le moment le plus favorable, pour recouvrer cette place, étoit celui où elle venoit d'être conquise par l'ennemi, qu'on pouvoit ébranler sa fidélité mal affermie, & que, dans cette révolution, Maurice n'avoit par encore eu le temps de donner tous les ordres nécessaires à la défense.

Beau trait d'un soldat.

Les habitans de Breda se soumettent.

Il chargea Mansfeldt (1) de cette expédition. Celui-ci ferma avec un pont & un château flottant, la riviere de la Mercke pour se rendre maître des isles qu'elle forme, en se jettant dans la Meuse: il réussit dans l'attaque de quelques forteresses; mais celle de Norddam lui résista: pour chasser les soldats qui défendoient le haut des murailles, il avoit fait construire au haut du grand mât d'un vaisseau, une tour remplie de gens de guerre, armés de mousquets. Les assiégés envoyerent des esquifs pleins de feux pour brûler cette machine: mais le vent les détourna & les poussa vers le rivage. Le vaisseau se mit en marche & descendit dans un gouffre,

Mansfeldt assiege cette ville.

(1) Grot. Hist. Liv. II.

SECT. IX. *Hist. de Hollande.* 1584-1593.

Siege de Nimegue par les Confédérés.

d'où après avoir longtemps tournoyé, il ne sortit que pour aller échouer sur le sable. Les soldats qui garnissoient la tour, demeurerent ainsi exposés au feu de la mousqueterie. Mansfeldt alors désespéra de rentrer dans Breda. Le Prince Maurice prenoit des moyens plus sûrs, mais plus lents, pour recouvrer Nimegue: il n'avoit pas assez de troupes pour investir cette place; mais après avoir fortifié l'isle de Voorn, & s'être rendu maître de tous les rivages, il éleva près de la ville le Fort Knodsenburg, d'où il devoit la foudroyer sans en former le siege: de-là il ruinoit les travaux, renversoit les toîts des maisons, battoit les tours & les murailles, & incommodoit tellement les habitans qu'ils ne trouvoient point d'asyle contre les débris de leurs maisons, dont la chûte les écrasoit.

Départ du Duc de Parme pour la France: le Comte de Mansfeldt gouverne par interim.

Tel étoit l'état des choses, lorsque Richardot apporta de Madrid au Duc de Parme l'ordre d'aller avec une partie de son armée soutenir en France les prétentions de la maison de Lorraine, & combattre l'héritier du trône, que Rome avoit proscrit comme Elisabeth. Il laissa au Comte de Mansfeldt le gouvernement du Pays conquis, & le commandement du reste des troupes.

Députation de l'Empire: comment reçue par les deux partis.

Il n'étoit pas encore parti, lorsqu'il vit arriver des Députés de l'Empire, envoyés pour se plaindre des ravages que les deux partis avoient commis en Allemagne, des conquêtes qu'ils y avoient faites, des violences qu'ils y avoient exercées, & pour leur enjoindre ou de mettre bas les armes, ou de ne pas les porter chez leurs voisins. (1) Alexandre les reçut avec beaucoup de fierté, & leur fit une réponse peu satisfaisante. „ Ce n'est pas une chose nouvelle, dit-il, que la discorde „ s'étende jusques dans les pays voisins: le Chef le plus habile ne peut „ prescrire une regle exacte aux effets de la guerre; c'est un déluge, „ c'est un incendie; aux progrès duquel on ne peut prescrire de justes „ bornes. Ces sortes de maux étant inévitables, il vaut mieux les supporter en silence, que de les aigrir par des plaintes importunes. Au „ reste, si les Confédérés veulent nous donner l'exemple de la restitution, „ nous pourrons nous résoudre à le suivre, pourvû que le Roi soit dédommagé des fraix qu'il a faits pour la guerre de Cologne. D'ailleurs, „ ajoutoit-il, c'est autant pour défendre la Religion que pour venger le „ Trône que nous avons pris les armes. Devez-vous murmurer, si vous „ éprouvez quelques dommages pour une cause aussi sainte? Ne voyez-vous pas que les hérétiques d'Allemagne fixent leurs regards sur les „ Pays-Bas, prêts à suivre l'exemple des Flamands & à attaquer les „ Princes Catholiques, si les rebelles triomphent: attendez donc avec „ patience des temps plus heureux; le répentir & la misere rameneront „ ces coupables, & si vous cessez de leur envoyer les choses nécessaires „ à la vie, l'abandon où ils se trouveront, hâtera l'instant de la paix que „ vous désirez." Les Députés ne firent pas de nouvelles instances; ils passerent chez les Confédérés, ils y porterent des prétentions plus hardies, & parlerent d'un ton plus ferme. Ils exigerent qu'on leur rendît l'isle

(1) De Meteren Liv. XVI.

l'isle de Gravenwaart, & tout ce qu'on avoit pris sur leurs frontieres; que les passages fussent libres, que la navigation de l'Ems & du Rhin fût exempte de péage, que ces fleuves ne fussent plus couverts de navires armés. La réponse des Etats fut plus consolante que celle du Duc de Parme. „ Ce n'est point à nous, disoient-ils, qu'il faut imputer tous „ les maux dont vous vous plaignez; c'est à nos ennemis, autrefois nos „ maîtres, qui par les cruautés de l'Inquisition, par toutes les violences „ du plus affreux déspotisme, nous ont forcés à prendre les armes. Engraissés du sang des Américains, enrichis de leur or, couverts des „ dépouilles du Roi de Portugal; ils viennent jusques dans nos marais „ attaquer notre pauvreté, comme si le peu de bien qui nous reste, pouvoit rassasier cette soif des richesses, qui ne l'a pas été par tant de „ trésors & de domaines usurpés dans les deux mondes. Pouvez-vous „ ne les pas regarder comme les ennemis des Nations & des Puissances, „ lorsque vous les voyez renverser de son trône, le malheureux Antoine, „ menacer du même sort l'Auguste Elisabeth, & soulever la France „ contre son légitime Souverain? Cependant plusieurs d'entre vous recherchent leur amitié, d'autres leur obéissent par crainte, & tous les „ voient sans indignation maîtres du Duché de Cleves & de plusieurs „ autres Contrées. Philippe est le plus opulent de tous les Monarques; „ cependant, lorsqu'il entend les cris importuns de ses soldats, qui demandent leur solde, il leur montre l'Allemagne, où leur licence a „ trouvé tant de fois ce que leur refusoit son avarice. Jamais peuple ne „ veilla sur la conduite de ses soldats, avec plus de sévérité que nous. „ Jamais aucun ne respecta plus religieusement que nous les possessions „ de ses voisins. Des châtimens séveres attestent, combien les brigandages nous sont odieux. Si quelques troupes en ont commis hors des „ frontieres, nous avons ignoré ces dommages & nous sommes prêts à „ les réparer. Quant à l'isle de Gravenwaart, elle a toujours relevé du „ Duché de Gueldre, & nous ne la retenons maintenant, que pour la „ défense de nos frontieres: nous n'avons pris quelques forteresses en „ Allemagne, que parce qu'elles avoient embrassé ouvertement le parti de „ nos ennemis: cependant nous sommes prêts à les rendre & à donner „ l'exemple de la modération & de l'équité, comme les Espagnols ont „ donné celui de la violence & de l'injustice. Si nous levons des subsides en temps de guerre, c'est une chose qui se pratique en d'autres „ Etats, même en temps de paix. Quel est le Souverain, qui n'établit „ pas des droits de péage sur les rivieres, dont il possede les bords? „ Nos vaisseaux armés vous effraient, mais ce n'est point vous qu'ils menacent, &, si nous consentions à les désarmer, l'Espagne seroit bientôt „ maître de nos fleuves, & ses flottes vous donneroient de plus justes „ inquiétudes, que les nôtres."

Hist. de Hollande. 1584-1593.

Cette réponse, quoique honnête, étoit vague, & l'on vit renouveller fort souvent dans cette guerre les mêmes plaintes & les mêmes justifications.

Sect. IX. *Hist.* de Hollande. 1584-1593.

Retour du Duc de Parme.

Cependant le Duc de Parme revint de France, avec la gloire d'avoir délivré la Capitale de la plus horrible famine, & d'avoir vû Henri IV se retirer devant lui. Mais il ne trouva point dans son camp, la concorde & la discipline qu'il y avoit laissés. Les vétérans s'étoient soulevés faute de paye ; ils s'étoient rendus maîtres de Herentals & de quelques autres villes du Brabant. De-là ils se répandoient dans les campagnes le fer & la flamme à la main, pillant, volant, saccageant & traitant tout le pays, comme un pays ennemi.

Ann. 1591. *Faute de ce Général.*

Avant de réduire ces mutins, le Duc de Parme commit une faute essentielle, en laissant une partie de ses troupes en France, sous les ordres du Duc de Mayenne, & en lui en envoyant de nouvelles sous la conduite du Prince d'Ascoli : son armée se trouvoit ainsi affoiblie & par une révolte & par une diversion. Maurice se mit aussitôt en campagne. Zutphen fut la premiere conquête qu'il se promit. Le Chevalier de Veere, Général des Anglois, le seconda très bien dans cette entreprise.

Stratagême d'un Général Anglois.

Il y avoit à l'opposite de Zutphen une forteresse, dont il falloit s'emparer avant d'entamer le siege. Veere déguisa en femmes un grand nombre de soldats, & leur donna tout ce qu'il pût imaginer pour tromper la garnison, & des armes cachées sous leurs habits pour l'égorger. Ces fausses paysannes arriverent en courant, comme si les Confédérés les eussent poursuivies. On leur donna dans le château l'asyle que leur feinte frayeur réclamoit ; mais à peine y sont-elles entrées, que ces femmes timides se transforment en soldats avides de carnage, massacrent une partie de la garnison & font le reste prisonnier. Ils étoient déja maîtres du château, lorsque Maurice arriva avec son armée. Elle étoit composée de 8000 fantassins & de 2000 chevaux. Dès les premieres attaques il perdit le Comte de Falkenstein, qui fut tué en poursuivant les assiégés, jusqu'au pied de leurs murs. Son corps ne demeura pas exposé aux insultes de la populace, ses soldats l'arracherent des mains des ennemis. C'étoit le dernier & le plus fidéle des amis de Truchses. Cependant la riviere étoit déja couverte de vaisseaux attachés ensemble, par des cables & des ancres ; la tranchée étoit ouverte, les levées étoient faites. Après trois décharges d'artillerie, on envoya sommer la garnison de se rendre ; elle n'étoit composée que de 600 hommes, la plûpart effrayés de cette attaque imprévue, parce qu'ils étoient persuadés que cet armement ne menaçoit que Gertrudemberg. Ils demanderent du temps pour délibérer ; enfin ils capitulérent. La condition la plus importante du Traité, étoit que les Loix, la Religion & la Police seroient maintenues dans Zutphen, sur le même pied que dans les autres villes des Confédérés.

Réduction de Zutphen.

Siege de Deventer.

Maître de cette ville, le Prince Maurice marcha vers Deventer. Cette ville étoit gouvernée par Herman Comte de Berg, proche parent de Maurice & digne de l'être par son courage. Les malheurs des temps l'avoient entraîné dans la faction Espagnole ; il estimoit Maurice, & cette estime même augmentoit le désir qu'il avoit de se mesurer avec lui : mais sa prévoyance n'égaloit pas sa valeur.

Hiſt. de Hollande. 1584 1593.

Il n'avoit pas eu la précaution de raſſembler aſſez de vivres & de poudre dans la place pour ſoutenir un long ſiege ; du reſte, il étoit prêt à périr pour le parti qu'il avoit embraſſé. Les Eſpagnols à cet égard ne lui rendoient pas juſtice, ils diſoient hautement que dans ce ſiege les deux couſins s'entendoient. L'armée des Confédérés s'arrêta tout à coup, à l'aſpect des excellentes fortifications de cette place, & douta du ſuccès. Maurice lui-même ne ſongea plus à former un ſiege, mais un blocus, dont il eſpéroit un double avantage; celui d'empêcher la garniſon de faire des courſes dans les campagnes, & celui d'obtenir par la famine, une conquête qui auroit coûté trop de ſang à ſes ſoldats. Cependant il changea bientôt de deſſein : après une canonnade qui dura huit jours, il mit ſon armée en ordre de bataille, pour eſſayer ſur les aſſiégés l'effet de ce ſpectacle : en même temps il fit deſcendre des navires le long du fleuve; d'intrépides mariniers les traînerent à force de bras, à travers une grêle de balles & les attacherent au pied des murailles. On les recouvrit d'un pont, & les ſoldats animés d'une nouvelle ardeur demanderent qu'on les menât à l'aſſaut. Le pont n'avoit pas la juſte meſure du fleuve, & pour attaquer une tour déja ruinée par l'artillerie, il fallut qu'un grand nombre de ſoldats ſe jettaſſent dans la riviere. La plupart y périrent. Le reſte gagna le rivage & monta ſur la brêche. Les aſſiégés échauffés par les liqueurs fortes, dont ils s'étoient enivrés, défendirent ce poſte avec beaucoup de courage : Herman étoit à leur tête, il les excitoit encore par ſes diſcours & par ſon exemple; mais atteint d'un coup dangereux, il fut contraint de ſe retirer : pendant la nuit on jetta ſur le pont d'inutiles feux, qui ne l'atteignirent point. Le jour reparut, le bandeau de l'ivreſſe étoit tombé, on vit le pont encore entier, l'armée rangée dans le même ordre de bataille, de nouveaux préparatifs pour une ſeconde attaque. Ce ſpectacle abattit le courage des aſſiégés. Le ſeul Herman refuſoit de ſe rendre ; mais ſa bleſſure l'empêchoit d'aſſiſter aux délibérations du peuple. Maurice naturellement généreux étoit bien éloigné de vouloir abandonner aux horreurs du pillage une ville défendue par ſon couſin, & déshonorer une garniſon qu'il commandoit. Les troupes d'Herman ſortirent enſeignes déployées, avec tous les honneurs de la guerre. Les deux couſins ſe tinrent longtemps embraſſés, accuſant la deſtinée, qui les forçoit à porter les armes l'un contre l'autre.

Les habitans capitulent malgré Herman.

La Friſe opprimée par les Eſpagnols, appelloit le Prince Maurice à ſon ſecours ; il falloit pour y entrer, traverſer des marais qui ſembloient impraticables : des arbriſſeaux, dont on les couvrit pour les affermir, ouvrirent un paſſage difficile & dangereux. Les chariots qui portoient les bagages, s'y enfoncerent : il fallut les en retirer. Les Généraux, dans cette occaſion, donnerent aux ſoldats l'exemple d'un travail opiniâtre. Mais à peine échappés à ce péril, ils ſe répandirent dans les campagnes, & y firent un butin qui fut bientôt diſſipé. On ne pût ni s'oppoſer à leurs larcins, ni les engager à en conſerver le fruit pour des temps de diſette. Enfin l'armée campa devant Groningue. On comptoit ſur l'affection

Privilege des habitans de Groningue.

d'un parti puissant dans cette ville, mais la faction Espagnole étoit la plus forte. Verdugo y étoit déja arrivé avec un corps de troupes assez redoutable, mais les portes lui en furent fermées; c'étoit un privilege que les habitans s'étoient réservés, en se soumettant au Roi d'Espagne, celui de se défendre eux-mêmes & de ne pas recevoir de garnison étrangere. Maurice craignit lui-même de forcer cette ville, à admettre les Espagnols dans ses murs, & de s'ôter ainsi toute espérance de la recouvrer. D'ailleurs on annonçoit l'arrivée prochaine du Duc de Parme, & Verdugo avoit fait construire dans les fauxbourgs, des forts qui menaçoient à la fois les assiégés & les assiégeans. Maurice prit donc le parti de la retraite; il alla se dédommager par la conquête de quelques forteresses, de l'inutile séjour qu'il avoit fait devant Groningue. Ces forts étoient situés aux environs de cette ville, & commandoient les chemins; ainsi leur réduction ramenoit naturellement Maurice à cette place, s'il trouvoit un moment favorable pour s'en emparer.

Si le Duc de Parme n'étoit pas venu lui-même au secours de Groningue, ce n'étoit pas qu'il fût indifférent au sort de cette place, ou qu'il craignit de mesurer ses forces avec celles du Prince Maurice. Mais les soldats des deux partis avoient tellement ruiné les chemins, que cette marche n'eût fait que fatiguer son armée inutilement. Il se rendit aux instances de la ville de Nimegue, qu'il lui importoit de s'assurer par sa présence; mais pour ne pas laisser ses soldats dans un indigne repos, il les envoya assiéger le château de Knotsembourg. Le jeune Octave, Comte de Mansfeldt, y périt, & emporta dans la tombe les regrets de l'armée, & l'estime des Généraux. Gérard de Jonge défendoit le château, avec autant de vigilance que d'intrépidité, opposant la ruse à la ruse & l'audace à l'audace. Un signal que l'on apperçut & qui annonçoit l'arrivée des Confédérés, redoubla l'ardeur de la garnison. Un vaisseau entra à la faveur des ténebres, sans être apperçu des Espagnols; il apportoit des vivres, des soldats & l'espoir d'une prompte délivrance. Le Prince Maurice plaça l'élite de son armée en embuscade dans un bois. Un corps de cavalerie fut détaché pour attirer l'ennemi au combat. Aussitôt dix compagnies de cavalerie Italienne, parmi lesquelles on voyoit flotter la cornette blanche du Duc de Parme, se précipitent imprudemment sur les agresseurs. Ceux-ci jouent la crainte, & se retirent; on les poursuit jusqu'au bois. Alors toute la cavalerie Confédérée sort de son embuscade, enveloppe les Italiens, & en fait un horrible carnage. On épargna ceux qui rendirent les armes. Le plus illustre des prisonniers faits en cette occasion étoit Pierre François Nicelli, Capitaine des gardes du Duc de Parme. Les Cornettes & les autres marques de la victoire demeurerent entre les mains des Hollandois. Le siege fut levé. Le Duc de Parme lui-même se préparoit à sortir de Nimegue. On alloit voir un vieux Général, tant de fois vainqueur, fuir devant un jeune Héros, en qui la prudence avoit dévancé les années. Les habitans de Nimegue étoient indignés de cette retraite. Les uns cherchoient à le retenir par des prieres, les au-

Mort du jeune Octave de Mansfeldt.

Les Italiens sont massacrés dans une embuscade.

Le Duc de Parme sort de Nimegue: indignation des habitans.

tres par des reproches humilians. Le peuple s'emportoit jufqu'à l'infulter, & ce fut en partie pour fe dérober à ces outrages & n'être pas témoin des progrès de l'ennemi, qu'il prit le prétexte de fa maladie pour fe rendre à Spa. *Hist. de Hollande. 1584-1593.*

Il étoit imprudent d'abandonner Nimegue dans ces difpofitions défavorables : les habitans voyoient les Confédérés comblés de profpérités, l'abondance regner parmi eux, le commerce refleurir, les difcordes s'éteindre, le bon ordre renaître & une faction devenir une Puiffance; tandis qu'eux-mêmes, ils languiffoient fous le joug du defpotifme, vexés par les receveurs, opprimés par la garnifon, efclaves enfin plus attriftés encore par le fouvenir d'avoir été libres : ils s'étoient donnés au Duc de Parme, comme au plus fort & au plus heureux ; mais la fortune ayant changé leur affection, pouvoit changer de même. Il eft vrai que leur attachement pour les Confédérés n'éclatoit pas encore, & que l'afpect des Efpagnols armés réprimoit leurs murmures, & forçoit leur haine au filence : cependant le Prince Maurice, qui comptoit fur l'averfion qu'un peuple qui fut libre, a toujours pour la tyrannie, réfolut de tenter de bonne heure le fiege de Nimegue.

Pour donner plus de fécurité aux Efpagnols, il difperfa fes foldats dans des quartiers, comme s'il avoit voulu fe repofer, ainfi qu'eux, des fatigues de la campagne. Mais ce repos ne fut pas long. Il les raffembla bientôt, & les conduifit fur l'Efcaut dans le pays de Waas, tandis que fa cavalerie traverfant les campagnes du Brabant, s'avançoit vers le même but. La ville de Hulft fe rendit d'abord & tout le pays promit de payer une contribution, pour laquelle il donna des ôtages. Mais bientôt Mondragon étant accouru & ayant repris plufieurs forts, les habitans refuferent la contribution à laquelle ils s'étoient obligés. Telle, difoient-ils, étoit leur confiance en l'humanité du Prince Maurice & la haute idée qu'ils avoient de fa générofité, qu'ils penferent qu'il ne fe vengeroit pas de leur infidélité, fur des ôtages innocens.

Réponse des habitans de Nimegue à la fommation du Prince d'Orange.

Ce Prince fortifié par de nouvelles troupes que lui amenoit Guillaume de Naffau, réfolut enfin d'attaquer Nimegue. Il en forma le fiege, & fomma les habitans de fe rendre. Ils répondirent *qu'il devoit regarder la ville comme une coquette, à laquelle il faut faire quelque temps une cour affidue, avant d'en faire la conquête.* En effet ils travaillerent à réparer leurs fortifications, mais on ne voyoit en eux que l'amour du devoir & non l'enthoufiafme du Patriotifme: il étoit aifé de s'appercevoir qu'ils ne réfiftoient que pour pouvoir céder fans honte. Ils fe défendoient mollement contre un Prince qu'ils eftimoient; l'indifférence des Efpagnols qui les abandonnoient, excitoit leur indignaticon. Cependant l'artillerie des affiégeans faifoit beaucoup de ravage, & le peuple étoit las de combattre pour fes tyrans. Envain les plus riches lui promettoient deux armées que l'Efpagne devoit envoyer au fecours de la place; il ne fut point féduit par cette chimere, & courut en foule au palais. On n'entendit d'abord que des cris confus, mais enfin un citoyen impofe filence à cette multitude & s'éleve avec force contre la faction Efpagnole. „ Je n'ai pas befoin, dit-il, de vous peindre nos champs ravagés, nos maifons ruinées, la mifere & la faim dans

Sédition dans la ville.

SECT. IX. *Hist.* de Hollande. 1584-1593.

„ nos foyers, pour nous convaincre de ces tristes vérités; il suffit de promener nos regards autour de nous: ne croyons pas que le siege n'ait „ commencé qu'au moment où Maurice a paru. Nous sommes vraiment „ assiégés depuis que nous avons reçu l'Espagnol dans nos murs; puisque „ tous nos convois sont interceptés, tous les passages fermés, & toute „ correspondance avec l'étranger impossible. Depuis que nous avons eu „ la foiblesse de violer l'alliance, que nous avions jurée aux autres Provinces, des calamités de toute espece se sont succedées sans interruption. „ L'Espagne n'a pas fait le moindre effort pour repousser l'ennemi, qui „ triomphoit dans nos campagnes, & insultoit à ses enseignes; & maintenant „ qu'elle le voit sous nos murs, déja presque abattus par son artillerie, „ elle prend part aux affaires de France, sans s'inquiéter des nôtres. Que „ nous serviroient aujourd'hui les secours qu'elle pourroit nous accorder? „ Elle nous les a refusés, lorsqu'ils pouvoient être utiles; mais maintenant que l'ennemi s'est fortifié dans son camp, quelle force humaine „ pourra renverser ces retranchemens, ces terrasses d'où ils nous foudroient? Pense-t-on que ceux qui ont lâchement abandonné Zutphen „ & Deventer, montrent plus de zele pour le salut de Nimegue? Si nous „ avions eu plus de prudence, la prise de Hulst eut été l'époque de notre „ réduction. Je le vous dis encore, notre misere ne cessera qu'avec notre „ servitude. Jamais l'abondance & la liberté ne regneront dans nos murailles, tant que l'Espagnol y regnera. Secouons enfin ce joug odieux: „ Maurice nous appelle à son parti. Autant il est terrible dans le combat, autant il est doux après la victoire. Les Confédérés ne cherchent „ point à avoir des Esclaves, mais des Egaux: ils ne font point la guerre „ pour nous asservir, mais pour s'affranchir eux-mêmes. Voyez quelle „ différence de leur sort au nôtre: chez eux tous les passages des rivieres sont ouverts, la navigation est libre, le commerce circule, les „ campagnes remplissent l'espoir du cultivateur, les richesses de l'étranger y abondent, comme celles du sol: ils n'ont à redouter ni l'avarice du Gouverneur, ne l'insolence du soldat Espagnol. Si les Confédérés levent des impôts, c'est pour maintenir leur liberté, tandis que „ chez nous on n'en leve que pour prolonger notre servitude. Ayons donc „ le courage d'être libres & de vivre avec des hommes libres. Reprenons notre place dans une République, où nous n'obéirons qu'aux „ Loix, où nous aurons part au gouvernement; & rejettons l'empire des „ tyrans qui ne daignent pas même nous aider à conserver nos chaines."

Le Prince Maurice entre dans Nimegue.

Ce discours entraîna tous les esprits: la garnison trop peu nombreuse pour résister au peuple, s'estima heureuse qu'on lui fit grace de la vie. Le Prince Maurice fut donc reçu dans Nimegue; il y mit une forte garnison, choisit de nouveaux Magistrats & interdit l'exercice de la Religion Romaine.

Ce Prince retourna ensuite en Hollande. Tous les cœurs volerent sur son passage. Les villes & les campagnes retentissoient d'acclamations. Jamais son Pere dans les jours même de sa prospérité n'avoit reçu un pareil accueil. Autrefois il falloit ordonner des rejouissances publiques, pour quelque léger succès; le peuple se livra à celles-ci de son propre mouvement

& ſans y être convié par le Prince, mais ſeulement par l'amour qu'il lui portoit. On comparoit ſon gouvernement à celui de ſon Pere, qui avoit été preſque toujours malheureux, & à celui du Comte de Leiceſtre, qui n'avoit travaillé qu'à ſa propre fortune, & qui ne vouloit les délivrer d'un joug que pour leur en impoſer un autre. On voyoit un jeune Prince, maître de ſes paſſions, mépriſant les plaiſirs de ſon âge, livré à l'étude de la guerre & du gouvernement, profond dans l'art de fortifier les villes, profond dans celui de les prendre, toujours courageux, jamais téméraire, bien ſecondé par la fortune, & méritant ſon bonheur, modeſte dans la victoire, déſintéreſſé dans le partage des dépouilles, & ſacrifiant tout à la patrie. On ſe louoit de la continence des ſoldats, qui n'opprimoient plus le pays qu'ils devoient defendre; tandis que les provinces conquiſes par les Eſpagnols, avoient pour ennemis leur défenſeurs même.

Hiſt. de Hollande. 1584-1592.

Accueil qu'il reçoit en Hollande.

Cependant le Duc de Parme partit pour la France, après avoir donné une inutile audience aux Ambaſſadeurs de l'Empereur, qui venoient pour retablir la paix entre les deux partis, mais qui n'inſpirerent de confiance ni à l'un ni à l'autre. Les Confédérés, que leur haine contre les Eſpagnols, la conformité de la Religion de Henri IV avec la leur, & l'eſtime qu'ils avoient conçue pour ce Prince, intéreſſoit à ſon fort, lui envoyerent un corps de troupes conſidérable, ſous la conduite de Philippe de Naſſau. Ainſi les Provinces-unies ſe trouvoient en état, non-ſeulement de ſe défendre elles-mêmes, mais de ſecourir un Roi qui recherchoit leur alliance. Henri IV aſſiégeoit alors la capitale de la Normandie, & par reconnoiſſance pour Eliſabeth, il vouloit délivrer la Seine & l'océan Britannique de la tyrannie Eſpagnole. Le Duc de Parme réuſſit en effet à lui faire lever le ſiege; mais dans la ſuite ayant été bleſſé dans un combat, il retourna aux eaux de Spa, qui avoient déja été pluſieurs fois auſſi utiles à ſa réputation qu'à ſa ſanté.

Ann. 1592.

Alliance des Confédérés avec Henri IV.

Son armée de Flandre ne devoit pas lui offrir un ſpectacle, qui pût le conſoler de ſon état. Les ſoldats, au lieu d'aller chercher l'ennemi & de ſoutenir dignement l'honneur des enſeignes Eſpagnoles, avoient ravagé tout le pays de Liege, de maniere que la faim les en chaſſa bientôt; les uns abandonnérent leurs drapeaux; d'autres périrent par des maladies que produiſent l'excès de la miſere & celui de la licence: ceux qui reſtérent, ne s'occupérent qu'à dépouiller les habitans de ce qui avoit échappé à l'avidité de leurs compagnons. D'un autre côté, les habitans de Groningue avoient envoyé des députés à l'Empereur, pour lui porter des plaintes amères. „ Lorſque nous nous ſommes donnés à la Maiſon d'Autriche, diſoient-ils, „ nous n'avons pas cru que tous les maux que nous éprouvons, ſeroient le „ prix du ſacrifice de notre liberté. On nous promettoit un Gouverneur, „ qui obéiroit aux loix & qui les feroit regner, & nous ne ſommes gou„ vernés que par des ſubalternes, qui dans le droit de commander ne „ voient que celui d'opprimer. L'importance de notre ville ne mérite„ t-elle pas qu'on nous envoye un chef & une armée pour nous défendre? „ Quelle ville voudra déſormais s'attacher à la Maiſon d'Autriche, lors„ qu'on verra l'abandon où l'on nous laiſſe?" Ces dépêches furent interceptées, & envoyées en Eſpagne. Le Conſeil n'y répondit que par de

Mauvais état de l'armée Eſpagnole.

Députation de Groningue.

Sect. IX. *Hist.* de Hollande. 1584-1593.

belles promeſſes qui furent ſans effet. On avoit vu auſſi éclorre quelque ſemence de ſédition dans les Provinces Confédérées. La Religion en étoit l'objet. Mais le Prince Maurice ſçut les étouffer dès leur naiſſance, & voulut ouvrir la campagne par le ſiege de Steenwik.

Siege de Steenwik.

On ſe rappelle que Renneberg avec des forces auſſi conſidérables que celles de Maurice, avoit envain tenu cette ville investie pendant trois mois. Elle étoit cependant alors moins fortifiée, qu'au moment où on alloit l'attaquer. Les Eſpagnols qui la regardoient comme la clef de la Friſe, & qui voyoient qu'elle pouvoit dominer tout le golphe, n'avoient rien négligé pour la rendre imprenable: ils s'étoient contentés, il eſt vrai, de faire de légeres levées du côté de la mer; mais les marais y étoient impraticables, & loin d'offrir un paſſage à l'artillerie & aux autres machines de guerre, ils s'entr'ouvroient ſouvent ſous les pas du voyageur. Du côté de la terre, on voyoit regner une terraſſe, fortifiée par des remparts formés de poutres liées enſemble. Quatre baſtions redoutables étoient tellement ſitués, qu'on ne pouvoit en attaquer un, ſans s'expoſer au feu de tous les autres. Ils étoient ſurmontés de parapets, & leur baſe étoit défendue par des retranchemens, protégés eux-mêmes par pluſieurs rangs de paliſſades. Le foſſé avoit 100 pieds de profondeur, & par le moyen de pluſieurs machines hydrauliques on y faiſoit entrer les eaux du pays de Drente. Au-delà de ce foſſé, on voyoit s'élever en pente douce, une terraſſe commode pour les ſorties, & qui deſcendoit vers la campagne. La garniſon étoit compoſée de 1000 fantaſſins & de 60 cavaliers. On voyoit parmi eux pluſieurs transfuges, qui avoient trempé dans la conſpiration de Gertrudemberg, & qui ne pouvant attendre après la réduction de la place, qu'une mort ignominieuſe & digne de leur perfidie, étoient réſolus de mourir ſur la brêche. Le reſte étoit compoſé de troupes d'élite, & tous étoient commandés par Antoine Coquel, officier très expérimenté. Mais plus l'entrepriſe paroiſſoit difficile, plus le Prince Maurice ſe montroit ardent à triompher de tant d'obſtacles. Il penſoit qu'après cette conquête rien ne lui feroit plus impoſſible, & qu'elle augmenteroit la confiance de ſes ſoldats & la terreur de ſes ennemis. Le camp regorgeoit de toutes ſortes de munitions, il étoit bien fortifié. Un chemin-couvert laiſſoit un paſſage ſûr aux troupes: les aſſiégés firent pluſieurs ſorties; mais quoiqu'elles ne fuſſent pas ſans ſuccès, ils s'apperçurent bientôt, qu'une perte qui n'étoit que légére pour leurs ennemis, étoit énorme pour eux. C'eſt pourquoi ils ſe bornerent à la défenſe de la place. L'artillerie des aſſiégeans tonnoit avec furie, & faiſoit de grands ravages. Un tertre énorme qu'ils avoient élevé, expoſoit une partie de la ville au feu de la mouſquetterie. Louis d'Hérenberg périt ſur les murailles. Des guerriers moins illuſtres eurent le même ſort. Cependant la garniſon & les bourgeois ne ſembloient point douter encore de leur défenſe, ils oſérent même attaquer une tour de bois roulante, chargée d'armes & de ſoldats, que Maurice avoit fait conſtruire à la maniere des anciens. On mit bientôt les mineurs à l'ouvrage, ils travaillérent avec tant d'ardeur qu'ils percérent la premiere terraſſe que le canon n'avoit pu renverſer & pénétrérent juſqu'au foſſé, qui fut bientôt comblé de faſcines. En même

Force de cette place.

temps

temps on creusa des mines, dont l'explosion devoit renverser les plus fortes murailles. Les habitans manquoient de poudre, ils attendoient un secours que Verdugo leur avoit promis, &, pour lui donner le temps d'arriver, ils entamérent une négociation. Le Prince Maurice exigeoit que les transfuges fussent livrés à sa vengeance, & que le reste de la garnison jurât de ne point porter les armes pendant six mois contre la République. Mais les députés répondirent, qu'ils n'abandonneroient point leurs défenseurs, & qu'ils étoient résolus de vivre ou de mourir tous ensemble. Verdugo leur tint parole; 300 hommes traversérent les marais avec beaucoup de peine & de péril & entrerent dans la place. Mais c'étoit un foible secours, contre les foudres qu'on leur forgeoit dans les entrailles de la terre. La mine joue tout à coup avec un fracas épouvantable, elle souléve & renverse un bastion tout entier; d'épais tourbillons de flamme & de fumée, s'élevent jusqu'aux nues, & jettent çà & là des cadavres demi brûlés; elle fut même fatale à quelques-uns des assiégeans. L'armée rangée en bataille, n'attendoit que le signal de l'assaut. Maurice s'avança pour reconnoître la brêche, mais il fut atteint à la joue d'une balle, qui sortit par sa bouche. Les soldats furent plus effrayés que lui-même de ce coup imprévu. Cependant il ne vouloit point quitter son poste: il donnoit ses ordres avec le même sang froid: mais comme l'alarme avoit passé de rang eu rang, & qu'aux extrêmités on le croyoit presque mort, on remit l'assaut à un moment plus favorable. Cependant on s'avança jusqu'à ces débris énormes, que l'explosion de la mine avoit jettés çà & là. On y planta les drapeaux, & les assiégés se virent enfin réduits à se retrancher dans le marché, pour donner à leurs députés le temps de capituler.

Hist. de Hollande. 1584-1593.

Secours reçu dans la place.

Le Prince Maurice est blessé.

Le Prince Maurice qui avoit connu leur courage, ne voulut point les réduire au désespoir. Il leur accorda des conditions honorables, fit grace aux transfuges, & punit plusieurs de ses soldats, qui avoient insulté ceux de la ville au moment où ils en sortoient. Au reste, cette conduite devenoit nécessaire. Mondragon rassembloit des troupes; & la ville auroit pu être secourue, si l'on ne s'étoit pas hâté d'en prendre possession.

La ville capitule.

Ces préparatifs des Espagnols n'empêcherent pas le Prince Maurice d'entreprendre un nouveau siege, celui de Coevorden, ville aussi redoutable que Steenwic par sa situation & ses fortifications. Frédéric de Herenberg y commandoit. C'étoit un des plus braves guerriers, & surtout un des plus opiniâtres qu'on eût vu sous les enseignes Espagnoles. Il défendit la ville avec tant de courage, répara les ravages de l'artillerie avec tant d'activité, fit des sorties si vigoureuses, qu'après plusieurs assauts, après l'explosion de plusieurs mines, lorsqu'on lui offrit une capitulation honorable, il répondit froidement, qu'il falloit attendre encore quelques mois. Il ne comptoit pas seulement sur ses propres ressources, & sur la valeur de la garnison, il attendoit encore un puissant secours des Espagnols. En effet Verdugo avoit demandé au Duc de Parme qui revenoit de France une armée pour secourir Coevorden. Les soldats étoient fatigués, & se refusoient à cette expédition qu'on leur proposoit sans leur donner le tems de reprendre haleine. Cependant on parvint à rassembler 10000 fantassins, & sept cornettes de cavalerie, qui voulurent bien essuyer de nou-

Verdugo marche au secours de Coevorden.

SECT. IX. *Hist.* de Hollande. 1584-1593.

velles fatigues & s'expoſer à de nouveaux périls. On y ajouta 3000 hommes deſtinés à augmenter les garniſons, que les Eſpagnols avoient au-delà du Rhin. Le deſſein de Verdugo étoit d'en venir à une bataille déciſive. Le Prince Maurice ne l'ignoroit pas, & quoique ſon armée eût été fortifiée encore par un Régiment Anglois, & par celui de Stolberg levé dans le Duché de Cleves, cependant il ne jugeoit pas ſon armée aſſez nombreuſe pour garder à la fois, les lignes de circonvallation qu'il avoit faites contre les Eſpagnols & contre les aſſiégés. Il en fit d'autres moins étendues, & envoya Philippe de Naſſau à la tête des Anglois & des Allemands pour obſerver la marche de l'ennemi, & paſſer enſuite dans l'iſle de Gravenwaart, où étoit le principal dépôt des munitions de guerre. Verdugo s'avança en effet juſqu'à la vue du camp, qu'il examina avec beaucoup d'attention: il avoit des intelligences juſque dans la tente de Maurice. Un gentilhomme favori de ce Prince lui rendoit compte de tout ce qui ſe paſſoit dans ſon conſeil & lui donnoit le plan des fortifications. Telle étoit la foibleſſe du Prince pour ce perfide, qu'il ne put ſe réſoudre à le punir, lorſqu'il eut découvert ſa trahiſon. Verdugo préparé à l'attaque & par les lettres de ce traitre, & par ſes propres obſervations, réſolut enfin de forcer les retranchemens. Il alluma de grands feux pour avertir les aſſiégés de ſon deſſein, & les inviter à combiner une ſortie avec ſon attaque; mais la deſtruction du pont de la citadelle, qu'ils n'avoient pû retablir, s'oppoſoit à cette diſpoſition qui devoit mettre les aſſiégeans entre deux feux; c'étoit à la faveur des ténebres qu'il devoit porter la mort dans le camp des Confédérés. Il avoit ordonné à ſes ſoldats de ſe revêtir d'une chemiſe par deſſus leurs habits pour ſe reconnoître dans l'obſcurité. Cependant les ſoldats de Maurice dormoient dans une ſécurité profonde: tout-à coup ils ſont réveillés par ce cri terrible: *le camp eſt ſurpris!* En même temps ils voient les Eſpagnols déja maîtres d'une partie des retranchemens. Dans ce trouble, ils prennent leurs armes à la hâte, s'arrêtent par pelottons inégaux, ſans ordre, mais non pas ſans fermeté: la plupart des cavaliers combattent à pied; tous montrent plus de courage que d'étonnement, & ſont tête à l'ennemi en ſe développant pour ſe réunir. Les chefs commandent, les ſoldats obéiſſent avec un ſang froid qu'on n'eût pas attendu dans une pareille occaſion. Guillaume de Naſſau charge les ennemis en flanc & taille en pieces les plus avancés. Le reſte de l'armée attaque à ſon tour les aſſaillans & les force à faire une retraite précipitée. Ils ſe montrérent encore en bataille pendant pluſieurs jours, invitant les Confédérés à ſortir de leurs lignes; faute que le Prince Maurice ſe garda bien de commettre. Enfin Verdugo diſparut après une tentative inutile, dont il s'étoit promis tant de ſuccès. Il fallut que les vieux officiers de la garniſon preſſaſſent Fréderic de ſe rendre, conſeil qu'il n'eut jamais pris de lui-même: il capitula enfin, & Maurice toujours noble dans ſes procédés, lui accorda les conditions honorables que méritoit une ſi belle défenſe. Les armées reſtérent encore longtems peu éloignées l'une de l'autre, en s'obſervant avec un égal ſoin d'éviter le combat. Mais enfin les pluies de l'automne qui inondérent les campagnes, les forcérent à ſe ſéparer & à rentrer dans leurs quartiers.

Trahiſon impunie. — *Surpriſe nocturne.* — *Retraite des Eſpagnols.* — *La ville ſe rend.*

Le Duc de Parme qui trouvoit la fortune acharnée à le perſécuter en

Flandre, crut qu'elle lui feroit plus favorable en France, & qu'il triompheroit plus aifément d'un Roi que d'une République. Il s'acheminoit vers ce Royaume, lorfque la mort l'arrêta fur les frontieres de l'Artois. Peu de tems avant fa mort, on avoit vu arriver d'Efpagne le Comte de Fuentes, fon ennemi déclaré. On ne manqua pas de l'accufer de la mort de ce Général. On jetta même des foupçons fur Philippe, qui depuis longtems lui reprochoit fes extrêmes largeffes, reproche en effet très fondé (puisque la dépenfe de l'armée Efpagnole étoit au moins quadruple de celle des Confédérés), mais qui ne pouvoit juftifier un foupçon de cette nature. La mort d'un homme attaqué depuis fi longtemps par des maladies cruelles, d'ailleurs épuifé de fatigues, n'avoit probablement rien que de naturel: mais le peuple ne donne rien à la nature, quand il s'agit des hommes extraordinaires qui ont excité fon admiration. Il lui femble qu'ayant vécu d'une autre maniere que le commun des hommes, ils ne doivent pas mourir comme eux.

Hift. de Hollande. 1584-1593.

Mort du Duc de Parme.

Soupçons fur la caufe de fa mort.

Alexandre Farnefe, Duc de Parme, n'avoit pas donné dans fa jeuneffe les hautes efpérances qu'il remplit depuis: fous le gouvernement de Marguerite fa mere, l'amour de la gloire ne fembloit pas l'enflammer & toute fa conduite ne promettoit qu'un homme obfcur, efclave de fes plaifirs. Mais nul ne trompa mieux les jugemens que l'on porte fur l'enfance, & foit que dans cette inaction apparente, il eût en fecret étudié l'art de la guerre, foit que fon génie fe fût développé tout à coup comme celui du Duc d'Albe, il parut digne du commandement dès qu'on l'eût remis entre fes mains. Il facrifia fon repos, fa fanté, à fa gloire & aux intérêts de Philippe: fidele à ce Prince qui le haïffoit, il ne paroît pas qu'il ait voulu s'agrandir au préjudice de fon maître. Du moins s'il eut quelques vues d'indépendance, il fçut fi bien les diffimuler, qu'on ne pourroit l'en accufer fans injuftice. Généreux, mais avec profufion, il payoit trop fouvent avec de l'or des fervices dont l'honneur feul doit être la récompenfe: ce furent ces largeffes qui le rendirent fufpect à la Cour de Madrid; il entendoit peu l'économie politique & ne fçavoit faire de grandes chofes qu'avec de grands moyens; autant il fçavoit bien commander une armée dans un fiege ou dans un combat, autant il ignoroit l'art de la contenir, lorfque l'éloignement de l'ennemi, ou les rigueurs de l'hiver la tenoient dans l'inaction. Ses foldats n'étoient que des brigands engraiffés de carnage & de rapines; leurs fréquentes révoltes lui firent trop connoître les fuites funeftes de cette licence qu'il toléroit. Il avoit été modefte dans la profpérité, mais il parut un peu foible dans le malheur. Il écoutoit volontiers les confeils, avant de prendre un parti: mais lorfque fa réfolution étoit fixée, il y étoit inébranlable (1). Un de fes plus intimes confidens avoit été Gafpar Robles, Seigneur de Billy, & les difgraces qui fe fuccéderent après la mort de ce favori, prouvent affez que les premiers avantages étoient en partie dûs à fa fageffe. La taille d'Alexandre étoit médiocre; fon extérieur n'avoit rien de remarquable que la vivacité de fes yeux & la majefté de fon front. Les Hiftoriens Hollandois lui

Portrait de ce Prince.

(1) Reidanus Liv. IX. Grot. Hift. Liv. III.

Sect. IX. *Hist.* de Hollande. 1584-1593.

ont donné les éloges qu'on doit aux grands Capitaines; justice que les écrivains Espagnols n'ont pas rendu au Prince Maurice. Au reste, si les affaires de Philippe dans les Pays-bas se détériorerent, pendant les dernieres années de la vie d'Alexandre Farnese, leur décadence fut bien plus rapide après sa mort. On ne manquoit point de Généraux capables de critiquer sa conduite & d'indiquer ses fautes; mais on n'en trouva pas un qui fût digne de le remplacer.

SECTION X.

Histoire de la République des Provinces-unies, depuis la mort du Duc de Parme jusqu'au Traité de Westphalie, ou depuis 1593 *jusqu'en* 1648.

Le Duc de Parme en partant pour la France, avoit remis le gouvernement des Provinces Espagnoles, à Pierre Ernefte de Mansfeldt, malgré son extrême vieillesse. Il étoit octogénaire & peu capable d'agir; mais comme il avoit conservé toute la force de son ame & toute l'étendue de ses connoissances, Philippe confirma le choix d'Alexandre, en attendant l'arrivée de l'Archiduc Ernefte d'Autriche, à qui il destinoit cette importante place. Cependant il lui donna pour Conseillers, le Comte de Fuentes, & Dom Estevan d'Ibarra: en même tems, pour attacher de plus en plus les Sgrs. Catholiques à ses intérêts, il donna le gouvernement de Flandres, au Duc d'Arschot, celui de Hainault, au Prince de Chimai son fils; le Comte du Berg ou d'Heremberg, eut celui de la Gueldre, & Varrabon celui de l'Artois. Barlaimont commanda dans le Comté de Namur; enfin il fit plusieurs autres promotions, & entre autres Charles de Mansfeldt, fut élevé au rang d'Amiral. Le Conseil de Guerre étoit tout composé d'Espagnols, l'administration des Finances lui étoit confiée. Philippe exigeoit qu'on y mît plus d'économie: il considéroit que Charles V. avec moins de dépenses avoit entretenu de plus grandes Armées: on lui persuadoit que tout l'or qui avoit été dissipé dans les Pays-bas, auroit suffi pour conquérir les Provinces-unies & la France.

Le Comte de Fuentes proposa dans le Conseil une opinion conforme à son caractere farouche & cruel: (1) il vouloit qu'on défendît sous des peines rigoureuses aux Provinces Espagnoles de se racheter du pillage par des contributions, lorsque l'ennemi feroit des courses sur leurs terres. „ Ce n'est point (disoit-il) par leur courage, ni par leur ri„ chesse, ni par aucune ressource qui leur soit propre, que les rebel„ les ont soutenu une si longue guerre: ils ne sont redevables du „ succès de leur resistance, qu'à la lâcheté des sujets du Roi, qui leur

(1) Grotius Hist. Lib. III.

„ ont payé des contributions, lorſque ceux-ci étoient les plus forts, „ & qu'ils ne les ont pas traités avec aſſez de rigueur, lorſqu'ils étoient „ les plus foibles. Je vois de vaſtes campagnes, leur payer un tribut „ annuel, comme à leurs Souverains : ſi ce tribut n'eſt pas une preuve „ de leur obéiſſance pour les Confédérés, c'en eſt du moins une de leur „ foibleſſe & de leur peu de courage. Leur eſt-il plus difficile de ſe „ défendre, qu'à l'ennemi de les attaquer ? Ces habitans que le ſpectacle „ de tant de combats auroit dû aguerrir, ne peuvent-ils pas prévenir ces „ ravages en les portant eux-mêmes chez l'ennemi ? Il n'y a qu'un „ moyen de les repouſſer, c'eſt de laiſſer entre lui & les ſujets du Roi, „ des ſolitudes incultes, où ſa cupidité ne puiſſe rien rencontrer qui la „ ſatisfaſſe. La valeur de nos troupes s'eſt éteinte, la diſcipline militaire „ eſt oubliée, les ſoldats rendent les armes, parce que l'ennemi leur „ promet une priſon douce. Les villes ouvrent leurs portes pour é„ chapper au pillage, l'amour de la vie énerve nos troupes, nous ne „ pouvons leur rendre leur ancienne valeur qu'en les mettant dans la „ néceſſité de vaincre ou de périr, & en leur ôtant tout eſpoir d'être „ bien traités par les vainqueurs. Il faut rendre nos ennemis ſéve„ res par notre exemple, afin que le ſoldat n'attendant plus des „ fers, mais la mort, aime mieux la recevoir ſur le champ de „ bataille."

Hiſt. de Hollande. 1593-1648.

Ce diſcours avoit entraîné quelques eſprits auſſi farouches que celui du Comte de Fuentes, mais il déplut à ceux qui deſiroient que les loix de l'honneur fuſſent reſpectées dans la guerre & que l'humanité n'y fût pas écraſée ſans néceſſité. Ils alléguoient l'exemple du Duc d'Albe, qui avoit reconnu que la cruauté rendoit les Eſpagnols plus odieux, ſans les rendre plus puiſſans, & qui avoit été forcé d'adoucir la rigueur de ſon gouvernement. „ Les mêmes choſes, diſoient-ils, ne conviennent „ pas à tous les temps & à tous les lieux. Nous ne devons plus trai„ ter comme de vils rebelles, un peuple puiſſant, ſoutenu par de puiſſans „ Alliés, & qui a pris la conſiſtance d'un Etat. Le but de Philippe eſt „ de ſoumettre ſes ſujets & non de les égorger : à quoi lui ſervira ſa „ conquête, s'il ne regne que ſur un déſert. Le parti de la modération „ eſt le plus glorieux, comme il eſt le plus ſage ; les Généraux qui ont „ reſpecté les travaux du laboureur, & la vie du bourgeois, ont été „ eſtimés de toute la terre, & leur douceur a facilité leur conquête : „ penſez-vous d'ailleurs que les ennemis ne nous rendront pas avec „ uſure, tous les maux que nous leur ferons, & qu'ils ne régleront „ pas leur conduite ſur la nôtre ? Vaincre ou mourir eſt une maxime „ bien héroïque ſans doute, mais on ne peut pas la ſuivre dans tou„ tes les occaſions, & il en eſt d'imprévues où l'homme le plus cou„ rageux eſt forcé de rendre les armes. Que deviendront alors de bra„ ves Officiers, qui ſe trouveront dans cette dure néceſſité ? Ne vaut„ il pas mieux conſerver leur ſang pour Philippe, que de répandre avec „ tant d'inhumanité celui de nos ennemis priſonniers ? S'il y a de la „ lâcheté à rendre les armes, n'y en a-t-il point à égorger celui qui „ les a rendues ?"

SECT. X. *Hist.* de Hollande. 1593-1648.

Ordonnance du Comte de Fuentes.

Ces remontrances ne firent qu'affermir le Comte de Fuentes dans sa cruelle résolution, & comme les vieillards entêtés sont toujours peu compatissans, le Comte de Mansfeldt approuva sa proposition & la fit adopter par toute l'assemblée. Il publia donc une ordonnance, (*a*) par laquelle il défendit sous peine de la vie, *de payer aucune contribution à l'ennemi, & de prendre de lui des sauve-gardes.* Il ordonna en même temps, *qu'à l'approche de l'ennemi, on sonnât le tocsin pour appeller les voisins, qu'on se défendît ensuite jusqu'à la derniere extrêmité, & qu'on fît pendre tous les Confédérés que l'on pourroit prendre.*

Effet de cette mauvaise politique.

Le premier effet de cette rigoureuse ordonnance se tourna contre les Espagnols. Les biens des Nobles, qui ne pouvoient plus les racheter par des contributions, furent saccagés sans pitié. Un grand nombre de soldats déserterent ; les autres refuserent de marcher contre un ennemi, dont ils n'attendoient plus aucun quartier. ,, Quelle est notre destinée , disoient-,, ils : nous vendons notre vie à nos maîtres pour peu d'argent ; ils ,, different même de nous le payer, quoique nous ne puissions pas différer ,, de combattre. Le fruit de la victoire n'est point pour nous; mais si nous ,, sommes vaincus, il faut expirer sur un gibet par les mains de nos enne-,, mis. Voilà le prix de nos travaux." Les Colonels & les Capitaines n'étoient pas moins indignés de cette rigueur, dont ils pouvoient être aussi les victimes. Ce qu'on avoit prévu arriva. Les Etats Généraux publierent une ordonnance pareille à celle du Comte de Mansfeldt : ils s'excusoient aux yeux de l'Europe, en faisant voir qu'ils suivoient l'exemple de la cruauté & qu'ils ne le donnoient pas & surtout en accordant aux Espagnols jusqu'au premier Avril, pour changer de résolution & révoquer leur ordonnance; mais ce terme expiré, si l'ordonnance n'étoit pas annullée, ils devoient rendre aux Espagnols cruauté pour cruauté, injustice pour injustice. Elle fut enfin révoquée, & l'on n'eût que la honte de l'avoir conçue & publiée.

Cette Ordonnance est révoquée.

Siege de Gertrudemberg.

Cependant Maurice ouvrit la campagne par le siege de Gertrudemberg; expédition mémorable par les obstacles qu'il fallut surmonter, par les travaux inouïs des assiégeans, & qui auroit toujours couvert Maurice d'une gloire immortelle, quand même elle n'auroit pas réussi. Il se plaça à l'Occident de la ville, avec le jeune Frederic-Henri son frere, à qui elle avoit été léguée par le testament de Guillaume. Hohenlo avoit pris son quartier à l'Orient. Gertrudemberg étoit entouré de marais, que la mer couvroit dans son reflux en grossissant les eaux de la Dongue. Maurice fit faire des lignes de circonvallation si fortes, qu'elles ressembloient aux remparts d'une ville, & si étendues qu'il falloit selon Grotius (*b*) trois heures pour les parcourir. Entre les quartiers que la Dongue séparoit, on jetta des ponts, on éleva des digues de terre & de fascines, revêtues d'un double parapet. Les endroits les plus bas furent hérissés de palissades : des pieces d'artillerie furent placées en différens endroits : par le moyen des machines hydrauliques, dont

(*a*) *De Meteren Liv. XVII.*
(*b*) *An. des P. U.*

la néceſſité a enſeigné l'uſage aux Hollandois, on inonda les foſſés les plus élevés, & on ſe rendit maître de cette eau par des écluſes. Le côté du golphe appellé Biesbos, où l'ennemi pouvoit aborder, fut défendu par des vaiſſeaux de guerre. Ils étoient liés enſemble par des cables ſoutenus par de moindres vaiſſeaux & toute cette flotte étoit couverte d'artillerie. Des brigantins plus légers croiſoient pendant la nuit juſques ſous les murs de la ville ; ils en rendoient l'approche & la ſortie ſi difficiles, qu'un Eſpagnol qui s'étoit jetté à la nage, ne put échapper à leur vigilance ; il portoit au Comte de Mansfeldt des lettres de la garniſon, qui lui demandoit un prompt ſecours. Maurice ne retint ni ſes lettres ni le meſſager; il lui fit parcourir tout ſon camp, lui montra toutes les fortifications, & l'envoya au Comte de Mansfeldt, en le chargeant de lui dire *dans quelle poſture il l'attendoit.*

Hiſt. de Hollande. 1593-1648.

Comme la mer formoit une communication entre le Camp & les Provinces de Hollande & de Zélande, une multitude de barques apportoient des proviſions de toute eſpece ; leur réunion formoit une ſorte de marché flottant, couvert de ſoldats, qui achetoient à vil prix ce qui leur étoit néceſſaire. Maurice avoit établi dans le camp une diſcipline ſi ſévere, que les laboureurs venoient cultiver leurs terres juſques ſous les retranchemens, avec autant de ſécurité qu'ils l'auroient fait au ſein de la paix. Lorsque les ſoldats n'étoient point occupés de fonctions militaires, on les employoit comme pionniers, à l'exemple des anciens Romains, que Maurice prenoit pour modeles, autant que le lui permettoit la révolution qu'a fait dans l'art militaire l'invention de la poudre. Il fit encore des lignes de contrevallation, contre la garniſon. Elle n'étoit pas nombreuſe ; mais c'étoit l'élite de l'armée Eſpagnole. La tranchée fut pouſſée fort avant & l'artillerie battoit les murailles avec beaucoup de ſuccès. On prétend que Waterdik, qui n'avoit pu entrer dans la place, dont il étoit Gouverneur, & qui s'étoit retiré à Bolduc, ſe ſervit d'un pigeon pour faire parvenir une lettre à de Mazieres, ſon Lieutenant.

Abondance dans le camp.

On ajoute que cet oiſeau fut pris par les ſoldats de Maurice. Ce Général ouvrit la lettre : Waterdik promettoit à de Mazieres un prompt ſecours; il lui ordonnoit de faire élever le plus qu'il pourroit, les platteformes au quartier de Ramsdonk, afin que les ſignaux réciproques fuſſent plus aiſément apperçus. Maurice ſubſtitua, dit-on, à cet ordre un ordre tout contraire, & rendit la liberté au meſſager. Les Officiers de la garniſon du haut de la tour de la principale égliſe examinoient ce qui ſe paſſoit dans le camp. Elle étoit ſi élevée, qu'on ne pouvoit cacher à leurs yeux, ni les travaux des ſoldats, ni leurs mouvemens. Hohenlo réſolut de ſe délivrer de ces obſervateurs importuns. Il fait pointer un grand nombre de pieces d'artillerie contre cette tour. En même temps, il donne une fauſſe alarme dans ſon camp. De Mazieres n'eut pas plutôt entendu ces cris trompeurs, qu'il monta à la tour, ſuivi de pluſieurs Officiers : mais tout à coup l'artillerie joue ; la tour s'écroule & les entraîne dans ſa chûte. Cependant les Comtes de Mansfeldt & de Fuentes crurent, qu'un opprobre ineffaçable alloit couvrir les armes Eſpagnoles, ſi cette place importante n'étoit pas ſecourue. Ils rappellerent les troupes qui étoient en France, où elles faiſoient de vains efforts pour

Stratagême de Maurice.

SECT. X. *Hist. de Hollande.* 1593-1648.

soutenir la Ligue expirante. Enfin ils se mirent en marche avec 1200 fantassins & 3000 chevaux. Le vieux Mansfeldt fut étonné à la vue des prodigieuses fortifications du camp: il se posta d'abord vis-à-vis le quartier de Maurice. Mais il y resta dix jours sans oser rien entreprendre, & voyant tous ses convois interceptés par la cavalerie de Breda, il changea de quartier & se posta près du Comte de Hohenlo. Là il s'occupa tantôt à détourner l'eau, tantôt à élever au milieu des marais une chaussée de fascines; mais rien ne lui réussit. Les soldats de Maurice étoient déja au pied des remparts, ils étoient maîtres d'un ravelin qu'on jugeoit imprenable. L'artillerie des assiégés étoit démontée. La terreur regnoit parmi les bourgeois, & la garnison étoit étonnée de voir flotter les enseignes de Mansfeldt, sans que la présence de son armée apportât aucun changement à sa situation. Ce fut dans ces circonstances que le vieux Général écrivit aux soldats qui défendoient la ville, qu'il alloit décamper, mais qu'ils se gardassent bien de croire, qu'en se retirant il les abandonnoit: qu'il avoit d'autres moyens pour les délivrer, & qu'ils ressentiroient bientôt l'effet de son assistance. Cette lettre tomba entre les mains de Maurice, qui se garda bien de la retenir. Il l'envoya à la garnison, sur laquelle elle fit l'impression qu'il avoit prévue. Elle avoit déja perdu trois Commandans, qui s'étoient succédés en l'absence de Waterdik. Elle n'avoit plus de Chef, & le Général dont elle attendoit sa délivrance, l'abandonnoit à sa propre foiblesse. Elle prit alors le parti de capituler. On ne lui laissa point ses drapeaux, mais on lui permit de sortir l'épée au côté avec son bagage. On accordoit la vie sauve aux habitans comme aux soldats; mais on en avoit excepté les traitres, qui avoient livré la ville aux Espagnols. On en découvrit trois, qui reçurent une mort digne de leur perfidie.

Retraite de Mansfeldt.

La garnison capitule.

Le Prince Frederic-Henri de Nassau obtint à la fois la propriété & le gouvernement de la place conquise. Les Espagnols par leurs fréquentes révoltes, sembloient vouloir contribuer eux-mêmes au succès de leurs ennemis. Leur insolence ne connoissoit plus de frein, & par les ravages qu'ils exerçoient dans leurs propres Provinces, ils leur inspiroient le désir de se réunir aux Confédérés. Ceux-ci essuyerent cependant une perte considérable, qui porta la désolation dans les familles commerçantes. Une tempête affreuse, fit périr plus de vingt vaisseaux richement chargés, & si elle ne ruina pas le commerce des Confédérés, du moins elle en rallentit les progrès.

Tempête funeste au commerce des Confédérés.

Ann. 1594. *Arrivée d'Erneste dans les Pays-Bas.*

Cependant on vit arriver à Bruxelles, l'Archiduc Erneste, frere de l'Empereur Rodolphe, nommé par Philippe au gouvernement des Pays-Bas. Ce Prince avoit levé beaucoup de troupes en Allemagne; mais comme elles n'étoient point payées, elles manquerent au rendez-vous, & Erneste se vit réduit aux seules forces de l'Espagne. Il mit d'abord dans sa conduite une modération que ses ennemis traiterent de foiblesse. Il écrivit aux Etats On lisoit sur sa lettre ces titres pompeux: Aux Illustres, Nobles, Honorables, Prudens, nos Chers & bien aimés, les Etats de Gueldre, Hollande, Zélande, Utrecht, Overyssel & autres assemblés à la Haye en Hol-

Il écrit aux Etats.

Hollande. Il leur rappelloit d'abord, les malheurs qui suivirent leur premiere révolte ; il ajoutoit ensuite, que la fortune, qui depuis avoit paru les favoriser, pouvoit se démentir & les exposer à la vengeance du Roi ; il leur offroit sa médiation auprès de lui, pourvu qu'ils proposassent des conditions raisonnables, qu'un Monarque pût accepter sans rougir. Cet écrit avoit essuyé de grandes objections dans le Conseil de l'Archiduc. „ Nos ennemis, " disoit le Comte de Fuentes, „ n'ignorent „ pas l'état de nos affaires ; en lisant cette lettre, ils croiront plutôt à „ la foiblesse du Roi, qu'à sa pitié pour ses peuples. On ne peut „ faire de paix avantageuse, que lorsqu'on est vainqueur ; l'offrir lors„ qu'on est vaincu, c'est plutôt la demander. Remettons ces négociations „ à des temps plus heureux, où la supériorité de nos armes nous per„ mettra d'imposer des conditions & non d'en recevoir. Ces promesses „ d'accommodement ne feront que les enorgueillir & nous attirer leur „ mépris, & non leur confiance."

Hist. de Hollande. 1593-1648.

Réponse des Etats.

En effet les Etats répondirent fiérement, que l'injustice de Philippe avoit légitimé leur indépendance, qu'ils ne pouvoient se reposer sur aucun Traité avec un Prince, qui les avoit violé tous ; que les cruautés des Espagnols envers ceux qui s'étoient soumis, avoient rendu la paix impossible avec ceux qui ne l'étoient pas ; qu'enfin ils attendoient de Dieu seul & de leur épée, la décision de ce grand différend. De nouvelles conspirations qui firent l'entretien de toute l'Europe, rendirent les Espagnols encore plus odieux. Jean Châtel avoit porté une main parricide sur Henri IV, dont les jours avoient déja été plusieurs fois exposés au fer des assassins. Il n'étoit point de sûreté pour les têtes couronnées, ennemies de l'Espagne ; cette Cour se promettoit en Angleterre une victime non moins illustre que Henri IV. Un Juif Portugais, nommé Rodrigue Lopez, (1) promit d'empoisonner la Reine Elisabeth ; il étoit son Médecin, & la confiance de cette Princesse lui rendoit ce crime facile. Il avoit une correspondance suivie avec Fuentes, Ybarra, & Christophe de Mora, l'un des principaux Ministres d'Espagne ; il reçut même de ce dernier, un bijou de grand prix & la promesse de cinquante mille écus; mais la conspiration fut découverte. Rodrigue Lopez & ses complices expirerent au milieu des tourmens. L'aveu qu'ils avoient fait de leur exécrable dessein, fut publié, & Philippe, en conservant Christophe de Mora au nombre de ses Conseillers, fit assez voir qu'il avoit du moins approuvé cet attentat, s'il n'en avoit pas conçu la premiere idée. Ces soupçons furent encore confirmés par la protection ouverte, que le gouvernement accordoit à des livres, où l'on soutenoit, qu'assassiner un Prince hérétique, n'est point un crime, mais une action louable.

Conspirations.

Vers le même temps on découvrit un pareil attentat, projetté contre les jours du Prince Maurice. L'instrument de ce crime étoit un moine, nommé Michel de Renichon, Prêtre dans le Comté de Namur. Mais le Comte de Barlaimont en étoit l'auteur, & l'Archiduc Ernefte ne l'avoit

(1) Bentivoglio Part. III. Liv. 1.

SECT. X. *Hist.* de Hollande. 1593-1648.

Repentir d'un Conjuré.

Nouvelle perfidie.

pas ignoré. Le bandeau du fanatifme tomba des yeux du coupable au moment du fupplice ; il ne le regarda point comme la couronne du martyre, & vit fon forfait dans toute fon horreur : il en témoigna le plus profond repentir, & abjura la Religion Romaine, pour laquelle il avoit voulu le commettre. A peine échappé à ce péril, Maurice tomba dans un autre : l'Archiduc & fes Confeillers, engagerent un foldat Wallon, nommé Pierre Dufour, à leur livrer Berg-op-zoom, & à tremper fes mains dans le fang du Prince. Le coupable fut découvert, & fon corps coupé en quatre quartiers fut expofé fur les murailles de la ville qu'il avoit voulu trahir. Ainfi Erneste ne recueillit d'autre fruit de ces deux crimes, que la honte de les avoir projettés. Il en devint plus odieux aux yeux des Confédérés, & fa moleffe le rendit méprifable aux yeux des Efpagnols. Il voulut fe juftifier, mais la confeffion de deux mourans fit plus d'impreffion que de vains écrits.

Reddition de Groningue.

Maurice ne refta point oifif pendant l'hiver ; il fit d'abord quelques tentatives malheureufes, mais il réuffit à faire lever le fiege de Coevorden que Verdugo avoit inveſti. Enfin il fe préfenta devant Groningue. La garnifon occupoit un fauxbourg bien fortifié, parce que les habitans jaloux de leurs anciens privileges, n'avoient pas voulu la recevoir dans leurs murs. Mais les bourgeois accoutumés aux périls de la guerre, étoient eux-mêmes autant de foldats. Le fiege fut pouffé avec ardeur & foutenu de même. Les boulets rouges, dont on fit ufage, cauferent plufieurs incendies, qui furent étouffés, dans leur naiffance, par les affiégés. Mais une mine ayant fait fauter un ravelin, les habitans craignirent le même fort pour la ville entiere, & confentirent à capituler. Leurs privileges furent confervés, la ville fut traitée comme les autres villes Confédérées. Maurice nomma de nouveaux Magiftrats, & confia le gouvernement de la place à Guillaume de Naffau, Gouverneur de la Frife.

Les fuccès de Maurice n'étoient pas les feules difgraces des Chefs Efpagnols ; leur propre armée leur donnoit autant d'inquiétude que l'armée ennemie. Verdugo fe vit tout à coup abandonné par une partie de fes troupes. Ce fut envain que le Gouverneur de Rheinbergen voulut fermer à ces déferteurs le paffage du Rhin. Les habitans du pays de Clêves leur fournirent des bateaux, pour fe délivrer de ces hôtes incommodes : ils allerent dans le Brabant fe réunir à d'autres mutins, car les révoltes fe fuccédoient avec tant de rapidité, que la fin de l'une fembloit être le commencement d'une autre. Les rebelles prirent les armes contre leurs Chefs, fe retranchérent dans leur camp, levérent des contributions dans des pays voifins, & oférent faire des courfes jufques fous les murs de Bruxelles, où l'Archiduc faifoit fa réfidence. Ce Prince étoit indigné de leur audace : mais fa colere étoit fans effet. Son Confeil même ne fçavoit quel parti prendre, ou celui de la févérité, ou celui de la clémence. Tandis qu'on délibéroit, le mal augmentoit de jour en jour, & les rebelles députérent vers Maurice, pour lui demander un afyle fur les terres des Confédérés, dans le cas où ils feroient pourfuivis par des forces fupérieures. Ce Prince n'avoit aucun deffein d'enrôler fous fes dra-

peaux des soldats, qui ne tarderoient pas à le trahir. Mais il saisit cette occasion de rendre du moins inutile & funeste à l'Archiduc l'élite de ses troupes. Sûrs de cette retraite, ils se tinrent dans Sichem, qu'ils fortifierent, & y attendirent de pied ferme Dom Louis de Velasco, qu'on envoyoit contre eux pour les réduire. Ce Général fut malheureux dans ses premieres attaques, & se vit contraint de changer le siege en blocus. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il ne s'opposa point à la sortie des rebelles, qui alloient se cantonner sous les murs de Breda, d'où ils firent des courses sur les Provinces Espagnoles, & enrichirent non-seulement eux-mêmes, mais aussi les Confédérés des dépouilles des sujets du Roi. Le Prince Maurice les traita comme alliés; il leur fournit des vivres, du canon & même de la cavalerie pour les seconder dans leurs entreprises. On a loué la conduite du Prince Maurice en cette occasion. Il est certain cependant que ces rebelles pouvoient devenir des hôtes dangereux, & acheter leur amnistie en tournant leurs armes contre le Prince, qui leur avoit donné asyle. Mais les cavaliers qu'il avoit associés à leurs courses, pouvoient lui répondre de la fidélité de ces mutins, ou du moins lui rendre compte des complots, qu'ils trameroient contre lui. L'Archiduc Erneste envoya leur offrir leur pardon, leur solde & le congé de ceux, qui seroient dégoûtés de la guerre. Cette négociation auroit réussi peut-être, si les rebelles n'avoient pas intercepté des lettres, qui leur firent voir un piege dans ces offres séduisantes. On n'avoit point encore vu de gouvernement aussi malheureux que celui de l'Archiduc. Plus le Prince étoit foible, plus la soldatesque étoit insolente. La nécessité commençoit les révoltes, & le goût du brigandage les perpétuoit. Il auroit fallu deux armées, pour contenir celle-là, & quand le vigilant Maurice n'auroit pas toujours tenu ses forces réunies contre celles des Espagnols, celles-ci se seroient détruites d'elles-mêmes. Le seul Verdugo les avoit contraints quelque temps, ou par l'estime qu'ils avoient pour lui, ou par les promesses dont il les flattoit. Mais bientôt la famine se fit tellement sentir dans son camp, que la désertion devenoit inévitable? Il étoit même difficile de punir des soldats, qui ne quittoient leurs drapeaux que par la nécessité d'aller chercher leur subsistance. Ceux qui resterent près de lui, essuyerent de nouveaux malheurs. Les glaces se rompirent & en engloutirent un grand nombre. Le reste se retira en desordre. Ainsi tout le succès de cette campagne se borna à l'incendie de quelques villages. Plusieurs causes avoient contribué à rassembler toutes ces disgraces sur l'armée Espagnole. La premiere étoit la foiblesse de l'Archiduc, qui ne s'occupoit dans Bruxelles que de ses plaisirs ou de sa santé, qu'ils avoient altérée, & qui par sa mollesse & son incapacité s'étoit rendu plus méprisable aux yeux de ses propres soldats, que de ses ennemis même. La mauvaise administration des finances avoit aussi contribué à tant de désordres. Avant que l'argent destiné à l'armée sortît d'Espagne, il étoit déja la proye des sang-sues publiques. Ce qui parvenoit en Flandre, y tomboit dans des mains non moins avides, &, pourvu qu'il en restât assez pour suffire au faste de l'Archiduc, & aux besoins des principaux Of-

Hist. de Hollande. 1593-1641.

Mutinerie des Espagnols.

Embarras des Chefs Espagnols.

ficiers, on s'embarrassoit peu de sçavoir si le soldat recevoit le prix de son sang.

D'ailleurs la flotte qu'on attendoit des Indes, avoit été retardée par les tempêtes & les maladies, & les Anglois s'étoient emparés de Fernambouc, d'où ils avoient rapporté d'immenses richesses. Ainsi les Espagnols, maîtres de tant de trésors se trouvoient dans l'indigence, tandis qu'un petit peuple trouvoit dans son industrie une opulence inépuisable. Il y avoit même, parmi les Confédérés, des citoyens assez riches pour exciter la jalousie des autres; si dans les Républiques la vertu n'est pas à l'abri de l'envie, lorsqu'elle n'a pas soin de se cacher, le luxe & les richesses offensent bien plus encore, les yeux de ceux que la fortune a moins favorisés. Arnold Dorp, qui avoit défendu autrefois une petite ville, contre toutes les forces de l'Espagne, & qui depuis, par les charmes de son esprit, avoit sçu mériter la confiance du feu Prince d'Orange, avoit été surnommé *le riche*; surnom dangereux, lors même qu'il est sans réalité, car on prétend qu'à la mort du Prince d'Orange, Arnold ne jouissoit que d'une fortune médiocre. On avoit envoyé en Dannemarck un Ambassadeur, qui à son retour fit part à Arnold d'un Traité secret conclu avec le Roi de Dannemarck. Peu de temps après l'Archiduc envoya aussi une Ambassade au même Monarque, & en lui reprochant son alliance avec des rebelles, il le pria de leur fermer le passage du Sund & d'interrompre leur navigation dans toutes les mers Septentrionales. On crut que Dorp avoit instruit l'Archiduc de cette alliance secrette; les envieux aigrirent encore ces soupçons. On entra chez lui, on visita ses papiers, & l'on y trouva un projet de lettre, par laquelle il invitoit le Prince Autrichien à se rendre à la Haye sous un habit déguisé. Il le flattoit de l'espoir de faire bientôt par sa présence renaître le courage de ceux qui tenoient encore pour le parti Espagnol, qui n'attendoient pour se déclarer ouvertement qu'une occasion favorable. Cette lettre contenoit en outre le détail des ressorts secrets que Dorp vouloit faire jouer pour mettre dans les intérêts de l'Archiduc cette partie du peuple que son indigence rend toujours avide de révolutions, parce que n'ayant rien à perdre, elle voit toujours dans un changement d'état la perspective flatteuse d'un meilleur sort. Ces indices étoient trop forts pour que les soupçons qu'on avoit conçus contre Dorp ne se convertissent point en conviction. La maniere foible & mal-adroite dont il se défendoit, concouroit encore à le faire juger coupable. On le conduisit en prison. Mais on le vit bientôt en sortir, & jouir de la même considération parmi ses concitoyens; soit qu'il eût trouvé le moyen de corrompre ses juges, soit que plusieurs d'entr'eux se sentant comme lui coupables d'avoir entretenu des intelligences avec les oppresseurs de la patrie, craignissent, en le punissant, de donner un exemple de rigueur qui pouvoit un jour leur être fatal à eux-mêmes. Il n'est pas rare de voir dans les Aristo-Démocraties de grands criminels se soustraire à la vengeance des loix, & l'histoire des Républiques contient peut-être plus d'Arrêts de proscription contre les vrais citoyens, que contre les traitres qui avoient vendu ou trahi les intérêts de leur patrie.

Soupçons contre Dorp.

Il triomphe de ses accusateurs.

Hist. de Hollande. 1593 1648.

Ann. 1595.

Cependant l'Archiduc Ernefte, qui jufques-là n'avoit pu fe refoudre ni à agir ni même à délibérer, prit enfin le parti de confulter les Grands fur l'état préfent des affaires & fur les moyens d'y remédier. Le peuple fut écarté de cette affemblée ; il eft rare que les Souverains le confultent fur l'emploi qu'ils doivent faire de fon fang & de fes biens. D'ailleurs il étoit inutile d'interroger celui de Flandre pour connoître fes fentimens. Son vœu étoit unanime. La paix étoit le cri qu'on entendoit retentir partout dans les villes & les campagnes. L'Archiduc, après avoir fait l'apologie de fon gouvernement, après avoir éxagéré les foins qu'il avoit pris pour la félicité publique, termina ce panégyrique fans rien conclure, mais en demandant des confeils. Le Duc d'Arfchot fe leva & parla avec une véhémence qu'autorifoient fon rang, fa naiffance, les malheurs de la patrie, & la foibleffe du Gouverneur. (1) „ Qu'on n'accufe „ point notre nation, dit-il, de prendre peu d'intérêt à la gloire & à „ la fortune de fes maîtres. On a vu nos ancêtres foutenir des guer- „ res ruineufes & fanglantes, contre des peuples, dont ils n'avoient „ reçu aucun outrage, uniquement pour obéir à leurs Princes, pour les „ venger, ou pour accroître leur puiffance. Mais la guerre qui les ren- „ dit fi redoutables à leurs voifins, qui les enrichit de leurs dépouilles, „ qui les couvrit d'une gloire immortelle, ne peut plus qu'augmenter „ notre indigence, & non l'honneur de nos armes. C'eft une guerre „ civile, dites-vous ? Pourquoi donc la direction n'en eft-elle pas con- „ fiée aux citoyens ? Pourquoi a-t-on attendu, pour délibérer, s'il „ falloit faire la paix, que la guerre eût tout dévoré, que nos villes „ fuffent en cendre, nos campagnes défertes, nos familles ruinées, & „ que la paix ne pût nous conferver que cette vie malheureufe, que „ nous avons expofée pour un maître qui nous a peu fecourus ? Si „ après trente ans de malheurs, de périls, de pertes, qui font autant „ l'ouvrage de vos foldats que celui de vos ennemis, vous ne jugez pas „ qu'il foit encore temps d'y mettre un terme, fongez du moins que „ nous avons deux guerres à foutenir, & délivrez-nous de l'un de ces „ deux fléaux. Si vous voulez nous mener contre les François, obtenez „ du moins des Confédérés une fufpenfion d'armes, afin que nous n'ayons „ à fonger qu'à l'ennemi que nous aurons en tête ; ou, fi vous avez ré- „ folu de foumettre enfin les Provinces-Unies, ceffez avec la France „ une guerre malheureufe, que l'Efpagne ne foutient plus que par vani- „ té : vous avez à la vérité offert la paix, mais à des conditions fi dures „ que vous fçaviez qu'elles feroient rejettées ; penfez-vous que les Fran- „ çois & les Confédérés ne l'auroient pas acceptée, s'ils avoient pu „ le faire fans honte, ou fans fe nuire à eux-mêmes ? Ces peuples font- „ ils affez infenfés pour chercher à perpétuer leurs propres maux, ou „ affez cruels pour s'amufer des nôtres ? Ecoutez le cri public, écoutez „ les vœux de tous les ordres de l'Etat ; ils n'en ont qu'un feul, c'eft „ que les foldats étrangers foient chaffés, & qu'on fe repofe fur nous du „ foin de notre défenfe. Quels maux nous auroient fait nos ennemis,

L'Archiduc confulte la Nobleffe.

Difcours du Duc d'Arfchot.

(1) Grot. Hift. Liv. IV.

SECT. X. *Hist.* de Hollande. 1593-1648.

„ que nous n'ayons pas éprouvés de la part de nos soldats ? Est-il „ quelque chose de sacré pour eux ? Est-il quelque Loi qu'ils ne „ violent ? quelque Traité qu'ils n'enfreignent ? Que l'on compare „ les ruines qu'ils nous ont causées, & celles dont nous pouvons „ accuser les Confédérés, ou les François, & vous verrez que les „ soldats Espagnols sont nos vrais ennemis. Demandez aux habitans „ de l'Artois, du Hainaut & des Pays voisins, pourquoi leurs „ champs si fertiles sont maintenant en friche ? que sont devenus „ les bras laborieux qui les cultivoient ? qui a détruit tant de „ manufactures, pillé tant de magasins ? Pourquoi des hommes „ dont l'opulence excitoit l'envie, font naître aujourd'hui par leur „ indigence un sentiment contraire ? Ils vous répondront, que les „ François leur ont causé quelque dommage, mais que leur ruine „ entiere, & tous leurs desastres, dont les traces ne s'effaceront „ peut-être jamais, sont autant de monumens de l'avidité Espa„ gnole. C'est peu que des étrangers nous pillent en nous oppri„ mant ; il faut encore qu'ils nous gouvernent, qu'ils reglent tout „ dans les camps & les conseils, comme si nous n'étions pas assez „ sages pour nous gouverner nous-mêmes, ou assez expérimentés „ pour diriger les opérations de la guerre. Que s'ils continuent à „ nous opprimer, à nous mépriser & à fermer l'oreille à nos „ justes plaintes, qu'ils craignent tout de notre desespoir. La né„ cessité peut nous porter à des extrêmités que toute l'Europe ap„ prouveroit, & que Philippe lui-même ne condamneroit pas, s'il „ connoissoit notre situation." Ce discours fut reçu des Flamands avec une approbation générale. Ils regarderent le Duc d'Arschot, comme l'interprête généreux de leurs sentimens qu'ils n'osoient exprimer : soit politique, soit foiblesse, l'Archiduc n'avoit point imposé silence à l'Orateur ; il répondit vaguement *qu'il tâcheroit de porter Philippe à la paix.*

Effet de ce discours.

Mais, tandis que l'Archiduc étoit indécis, que le Duc d'Arschot haranguoit, que le Comte de Fuentes partageoit son temps entre le sommeil & la bonne chere ; le brave Charles d'Héraugiere, celui qui par un stratageme inoui s'étoit emparé de Bréda, méditoit une pareille tentative sur la ville de Huy dans le pays de Liege. Elle est située sur la rive droite de la Meuse, que l'on traverse sur un beau pont. Une citadelle fort élevée commandoit non-seulement la ville, mais les chemins des environs. Une situation si heureuse excita les desirs des Confédérés. Elle pouvoit favoriser la jonction des François & des Hollandois. On n'examina point si cette entreprise étoit juste, mais si elle étoit utile. Quoiqu'il soit prudent de ne pas se reposer sur le droit des gens, quand les pays voisins sont le théâtre de la guerre, l'Evêque de Liege étoit sans alarmes sur le sort de cette ville, & les habitans & la garnison dormoient dans la plus profonde sécurité. On prenoit si peu de précautions pour se garantir d'une surprise, qu'on avoit permis à plusieurs particuliers de bâtir des maisons contre le tertre, sur lequel la citadelle étoit située. Cette faute n'avoit pas échappé aux yeux attentifs d'Héraugiere ; il avoit sçu

Sécurité des Liégeois.

gagner un habitant qui occupoit l'une de ces maisons; il y fit entrer trente soldats que la garde peu vigilante n'avoit pas apperçus. Vers le milieu de la nuit, ils dresserent des échelles sur le toit de cette maison, & parvinrent jusqu'à une fenêtre de la Citadelle, par laquelle ils entrérent. Ils gardent d'abord un profond silence; puis tout à coup par de grands cris, & par des coups de mousquet ils jettent partout l'épouvante, & se rendent maîtres de toutes les portes. A ce bruit les habitans s'éveillent & courent aux armes. Mais le retour de la lumiere, leur fait voir Héraugiere qui se présente à leurs portes à la tête d'un corps considérable de cavalerie & d'infanterie. Ils n'osérent lui résister & le reçurent avec sa garnison. L'Evêque de Liége ne tarda pas à se plaindre auprès des Etats Généraux de cette infraction de la paix. Mais on lui répondit que cette ville étoit trop importante à la sûreté des Provinces-unies pour qu'on pût la lui rendre: on allégua que les Espagnols avoient de même usurpé & retenu deux places fortes en Allemagne; comme si l'on pouvoit justifier une usurpation par l'exemple d'une autre. C'est la premiere fois que les Confédérés aient montré dans leurs procédés cette insolence que donne la bonne fortune. Leur conduite à cet égard indigna tous leur voisins & peut-être en rougirent-ils eux-mêmes. Erneste de Baviére, voyant ses plaintes rejettées, leva des troupes, dont il confia la conduite à La Motte. Héraugiere ne montra pas autant de bravoure dans la défense de sa conquête, qu'il avoit fait voir d'audace dans l'attaque. Dès qu'il vit les fortifications se démolir sous les coups redoublés de l'artillerie Liégeoise, il capitula. Les Liégeois vouloient tailler sa garnison en pieces au moment où il sortit; mais les officiers Espagnols se présenterent à eux l'épée à la main, & la forcerent à respecter la capitulation. Leur générosité dans cette occasion n'est pas moins rare que l'injustice des Confédérés. Il sembloit qu'ils voulussent rappeller leur antique vertu, au moment où leurs ennemis oublioient la leur. Cependant ils garderent la ville jusqu'à ce qu'Erneste de Baviere leur eût remboursé les dépenses qu'ils avoient faites pour ce siege; mais ils laissérent un champ libre à la vengeance de l'Evêque, qui fit périr au milieu des tourmens les complices d'Héraugiere. Cependant l'Archiduc qui n'avoit sçu faire ici la paix, ni la guerre, également méprisé des Espagnols & des Flamands, étoit tombé dans une mélancolie profonde, que ne purent dissiper les plaisirs dont il étoit entouré. Une fievre lente le consumoit, & une Hémorrhagie qui survint termina ses jours. Le peuple ne manqua pas de croire qu'il avoit été empoisonné. S'il excita l'envie, ce fut seulement par son rang & point par son mérite. C'étoit un fantôme de Gouverneur, qui disparut après s'être montré quelque tems sans même inspirer aucune crainte au peuple. Sa mort ne changea rien aux affaires sur lesquelles il avoit peu d'influence. Philippe en remit la direction au Sénat, présidé par le Comte de Fuentes. Celui-ci étoit odieux à la Noblesse Flamande, blessée par son orgueil, & au peuple opprimé par sa tyrannie. Charles de Mansfeldt qui, par sa gloire & par son caractere inflexible, s'étoit fait autant d'ennemis qu'il y avoit d'Espagnols dans le Conseil, fut envoyé en Hongrie; il y trouva la mort. Le Duc d'Arschot, non moins fier, ne voulut point tenir un rang subordonné

Héraugiere entre dans Huy.

Plaintes de l'Evêque.

Héraugiere capitule.

Mort de l'Archiduc Erneste.

SECT. X. *Hist. de Hollande.* 1593-1648.

à celui du Comte de Fuentes: il se retira à Venise pour y mourir libre & sans maître. Les Flamands mécontens, commençoient à traiter avec leurs anciens compatriotes; mais Maurice exigeoit, que les soldats Espagnols fussent chassés de tous les Pays-bas, de même que de la Bourgogne: cette condition étoit difficile à remplir, ou plutôt impossible; on renoua la négociation. Thierri Liesveld, Jacob Masius & Otton Hart, autrefois Chancelier du Brabant, furent députés vers le Prince Maurice. Il étoit alors à Middelbourg. Ils lui peignirent avec beaucoup de force les malheurs de leur Province, qui pendant plusieurs siecles n'avoit fait qu'un même corps politique avec celle qu'il gouvernoit. Ils lui représentérent qu'il mettroit le comble à sa gloire en travaillant avec eux à une paix si désirée. „ L'Europe," ajoutoient-ils, „ a assez parlé de votre bravoure dans les combats, de „ votre patience dans les fatigues de la guerre, de votre intelligence dans „ la conduite des armées ; qu'elle connoisse enfin vos talens pour la „ Négociation. L'olive de la paix n'est pas moins familiere à la Maison de „ Nassau que les lauriers de Mars. Prenez garde, Prince, qu'une trop longue „ prospérité est le présage d'une adversité prochaine. Peu de guerriers „ ont été vainqueurs toute leur vie. La fortune constante quelquefois „ dans ses disgraces, l'est rarement dans ses faveurs. Abandonnez-la avant „ qu'elle vous abandonne, & préservez votre gloire des taches qui pourroient „ la ternir. Je m'estimerois heureux," répondit Maurice, „ si je „ pouvois accorder à mon siecle & aux siecles à venir la paix après laquelle „ on soupire, & mettre fin à tant de maux. Le nom de Pacificateur m'est „ plus cher que celui de Conquérant, & les cris d'allégresse d'un peuple „ heureux & tranquille flattent plus mon oreille que les cris de victoire „ & le tumulte des camps. Je desire la paix autant que vous: je suis prêt „ à traiter avec les Flamands comme avec mes freres, quand je les verrai „ pénétrés de cette horreur que l'injustice Espagnole doit donner aux ames „ honnêtes, faire enfin de justes efforts pour recouvrer leur liberté. Si „ ce dessein digne de vous est celui qui vous amene, non-seulement nous „ sommes prêts à traiter avec vous & à vous recevoir dans notre Confédération; „ mais nous vous offrons le secours de la République & l'appui „ des Souverains qui nous sont alliés: ils vont réunir leurs forces aux „ nôtres, vous les aurez ou pour amis ou pour ennemis. Voyez si vous „ voulez être accablés ou défendus par eux. Quant à la diversité de Religion, „ elle ne doit point vous alarmer. La France est maintenant tranquille, „ quoi qu'on y voye deux cultes différens. Nous suivrons à votre „ égard l'exemple de tolérance qu'un grand Prince nous a donné. La „ République ne prétend point regner sur les opinions. Elle laisse aux „ consciences le jugement du culte le plus agréable à l'Etre suprême. Nous „ avons avec vous des rapports ineffaçables, les mêmes loix, la même police, „ le même sang, & d'anciens sermens d'amitié. Tant de points de réunion „ facilitent la paix entre nous. Mais elle est impossible avec le Roi „ d'Espagne. Jamais le souvenir de ses injustices ne s'effacera de la mémoire „ des Confédérés; jamais la haine publique qu'il s'est plu à mériter, ne „ s'éteindra dans nos cœurs. Nous ne traiterons point avec un Prince, „ qui nous a forcés à le dépouiller d'une autorité, dont il abusoit. Faire „ la

Discours des Députés de Flandres.

Réponse de Maurice.

„ la paix avec lui, ce feroit figner l'Arrêt de notre deftruction: le reffentiment des Souverains ne fait que s'accroitre par le temps, & pour le fatisfaire, tout leur paroît légitime. Il eft inutile de vous rappeller des faits qui prouvent que les traités conclus avec des fujets, qui fe font juftement foulevés, n'ont rien de refpectable aux yeux des Rois qui les ont conclus; *vous ne devez pas vous-même fur ce fujet vous donner la peine d'apporter d'autres exemples, je les fçais tous & je me fouviens fort bien de mon pere.*" Liesveld repartit qu'il devoit fa fortune au feu Prince d'Orange, qu'une reconnoiffance inviolable l'attachoit à la Maifon de Naffau, qu'il avoit été envoyé uniquement par les Etats de fon pays, que les Efpagnols ignoroient cette négociation, & qu'il s'expofoit à leur reffentiment, s'ils parvenoient à la découvrir. Alors le Prince Maurice, qui avoit reçu quelques avis fecrets de l'intelligence de Liesveld avec les Efpagnols, tira brufquement de la poche même de ce député un paffeport du Comte de Fuentes, & les renvoya tous trois après les avoir confondus par la lecture de cet écrit. Cette réponfe de Maurice bleffa la fierté Efpagnole & porta le défefpoir dans le cœur des Flamands, qui défiroient la paix. Les premiers trouvoient la Majefté Royale avilie par des rebelles, qui, loin d'implorer la clémence de leur maître, refufoient de traiter avec lui. Les autres fe voyoient enlever toute efpérance de la paix. Ils n'avoient point affez de forces ni pour repouffer les Confédérés, ni pour leur impofer des conditions, ni pour remplir celles qu'on leur avoit prefcrites à eux-mêmes de chaffer les oppreffeurs de la Belgique. D'ailleurs la découverte du paffeport avoit rendu leur ambaffade non feulement ridicule & méprifable, mais fufpecte, & une feconde députation ne pouvoit qu'être reçue avec des yeux inquiets, & fubir quelque nouvel affront. Une cabale affez nombreufe prétendoit qu'il ne falloit attendre la paix que de la deftruction entiere de la République. Mais cet édifice n'étoit pas moins difficile à renverfer, que l'autorité royale. Des efprits plus tranquilles vouloient qu'on fît une paix particuliere, fans en rien communiquer aux Efpagnols. „ C'eft, difoient-ils, le feul moyen d'applanir toutes les difficultés. Les Confédérés traiteront plutôt avec leurs compatriotes, dont ils n'ont rien à redouter, qu'avec un Roi dont la vengeance durera encore, lorfque le flambeau de la guerre fera éteint. Ils demandent qu'on éloigne les foldats étrangers. Cette demande eft jufte, puifqu'elle rappelle l'ancienne conftitution. N'avons-nous pas le même defir, & cette armée de brigands ne nous a-t-elle pas été plus nuifible qu'aux Confédérés. Ceux-ci ont trouvé dans leur révolte l'abondance & la fûreté, tandis que notre foumiffion ne nous a procuré que périls, oppreffion, & miféres. Si le Roi fonge à punir les rebelles, ne doit-il pas s'occuper de la confervation & du bonheur de fes fideles fujets? Doit-il nous facrifier, nous qui avons tant fouffert pour lui, à la vanité de ne rien céder à des mutins? Ne peut-il pas traiter auffi particulierement avec eux? Eft-il bien vrai qu'ils aient rejetté pour toujours l'autorité royale, & qu'en leur accordant ce qu'ils demandoient au commencement de la guerre, on ne les feroit pas tomber au pied du trône. Que Philippe abaiffe un regard fur les Provinces qui lui ont été fideles,

Hift. de Hollande. 1593-1648.

Confufion des députés.

Sect. X. *Hist.* de Hollande. 1593-1648.

„ & qu'il voye quel a été le prix de leur fidélité. Nos forces sont „ tellement épuisées, que loin de pouvoir soutenir le fardeau de la guerre „ contre nos ennemis, nous succombons sous l'oppression de nos défen- „ seurs: nous ne trouvons dans les combats que la mort, l'indigence & „ presque toujours la honte d'être vaincus ; tandis que les Confédérés „ enrichis de nos dépouilles, sont heureux au dedans & triomphans au „ dehors. Leurs pêches, leurs paturages offrent chez eux au même „ peuple une nourriture abondante; leurs Négocians reçoivent dans leurs „ magasins les richesses des deux mondes; leur Noblesse est également hono- „ rée dans les camps & dans les terres ; son autorité ne lui est pas con- „ testée, parcequ'elle n'en abuse pas: maîtres de l'embouchure des rivieres, „ nos ennemis voient arriver dans leurs ports des flottes entieres chargées „ de tout ce qui pourroit satisfaire nos besoins : ils interceptent tout ce „ qui pourroit parvenir jusqu'à nous, & nous nous voyons réduits à sub- „ sister des productions d'un sol, qui depuis longtems n'est plus arrosé des „ sueurs du laboureur, mais du sang des habitans. Si quelque champ „ plus heureux promet au cultivateur quelque fruit de ses travaux, sa récolte „ est enlevée par l'avide Espagnol, ou moissonnée par le fer destiné aux „ combats. Nos ports sont déserts, nos campagnes languissent sans cul- „ ture ; on cherche envain quelque trace de notre ancienne opulence. „ Cependant on nous accable encore du fardeau des impôts; on traite notre „ indigence, comme on traitoit autrefois notre richesse, & l'on veut y „ trouver des ressources pour la guerre: quelques villes avoient été épar- „ gnées par les Espagnols ; mais les révoltes des garnisons les ont „ bientôt réduites au niveau des autres, & ces objets d'envie sont deve- „ nus, comme nous, des objets de pitié. Mais si le Roi d'Espagne ne „ considere point notre intérêt, qu'il ait du moins égard au sien. Les „ Confédérés n'ont encore qu'un Gouverneur, qu'ils respectent à la vérité „ autant qu'un Souverain, mais qui n'en a point encore le titre : s'il „ leur laisse le temps d'ériger une souveraineté, & de la déferer à „ Maurice ou à quelqu'autre, il faudra qu'il renonce à la sienne. L'in- „ térêt du nouveau Prince, uni à celui de la Patrie, rendra la République „ plus redoutable & plus indestructible. La paix seroit donc utile à „ Philippe, comme à nous ; mais il est à craindre qu'il ne sacrifie des „ avantages réels à sa vengeance." D'autres plus prévoyans & qui ne proposoient que des choses possibles, étoient d'avis qu'on fît une treve, toujours plus aisée à conclure, qu'une paix absolue. „ La prospérité „ des Confédérés," disoient-ils, „ n'a d'autre cause que leur concorde; „ celle-ci ne se maintient, que par la crainte que leur inspirent les „ ennemis qui les environnent. Otons-leur cette inquiétude, & nous ver- „ rons renaître toutes leurs dissentions intestines. La jalousie réciproque „ des villes se réveillera; les anciennes querelles se rallumeront & peut-être „ verrons-nous nos ennemis tourner leurs armes contre eux-mêmes. Leur „ mésintelligence les affoiblira, & si elle ne les détruit pas, elle préparera „ leur destruction: d'ailleurs ce peuple commerçant ne manquera pas de „ venir chez nous, & de nous appeller chez lui pour trafiquer. Alors „ nous pourrons étudier ses penchans, disposer les esprits à la révolution,

Heureuse situation des Confédérés.

Etat déplorable des autres Provinces.

„ attirer à nous quelques grands, & gagner la populace avide de „ nouveautés." Le suffrage de Juste Lipse donnoit beaucoup de poids à cet avis: mais on délibéroit, & on ne concluoit rien. *Hist. de Hollande. 1593-1648.*

Les Confédérés n'avoient pas attendu pour se diviser, la trêve qu'une faction vouloit leur accorder dans cette vue. La discorde s'étoit allumée dans la Frise Orientale. Embden, située à l'embouchure de l'Ems, dont elle prend son nom, est la capitale de cette province, qui fut autrefois habitée par les Cauques & qui séparoit les Bataves des Danois. Les anciens Rois de France, & les Empereurs d'Allemagne avoient toujours respecté la liberté de ces Frisons; dont ils n'exigeoient qu'un léger tribut & une obéissance peu servile. Toutes les affaires étoient dirigées par des assemblées, ou générales ou particulieres. Dans les premieres, on décidoit des grands intérêts de la Nation entiere. Dans les secondes, on s'occupoit de ceux de chaque ville & de chaque canton. Les jugemens étoient rendus par des Magistrats élus à la pluralité des voix; tous les possesseurs de terres seigneuriales tenoient un rang égal dans les assemblées; mais leur crédit étoit proportionné à l'étendue de leurs terres; cette constitution ne pouvoit durer longtemps, l'égalité fut bientôt détruite. Les Seigneurs les plus riches construisirent des forteresses, entretinrent des soldats, & se rendirent si redoutables aux peuples, qu'ils devinrent les protecteurs des Magistrats & quelquefois leurs maîtres. Ils s'emparerent successivement de toute l'autorité; mais ce ne fut pas sans résistance de la part du peuple, qui prit plusieurs fois les armes pour recouvrer son ancienne liberté, & qui même fut secondé plus d'une fois dans cette entreprise par des Nobles mécontens du gouvernement des autres, ou jaloux de leurs richesses. La Frise Orientale étoit alors un fief de l'Empire & n'avoit encore pris aucune part au soulevement des autres Frisons. Anne d'Oldenbourg gouvernoit cet Etat sous le nom d'Edsard son fils, avec beaucoup de sagesse & de modération. Mais ce fils ayant perdu cette Princesse & son frere, qu'il redoutoit autant qu'il respectoit sa mere, se livra à toute l'impétuosité de son caractere. Il étoit Luthérien: le Calvinisme qui étoit la Religion dominante parmi ses sujets, lui devint odieux; il traita d'assemblées séditieuses toutes les cérémonies qui réunissoient le peuple sous la conduite de ses pasteurs. Son orgueil s'offensa du faste de quelques citoyens; son épouse s'en irrita encore davantage, elle sortit du sang royal de Suede, & sa fierté s'accordoit peu avec l'humeur indépendante de ces Républicains. On raconte qu'ayant emprunté d'un simple bourgeois un meuble d'un grand prix, elle refusa de le rendre, sous prétexte que ce luxe ne convenoit pas à une condition si basse. L'opulence étoit un crime à ses yeux, comme aux yeux de son époux. Cette fermeté que donne l'esprit Républicain étoit un plus grand attentat. Il falloit être esclave & pauvre, pour leur plaire. Ils condamnoient jusqu'aux aumônes que la ville recueilloit pour les verser sur l'indigence, & ne voyoient dans ces largesses qu'un moyen de former une faction. On juge bien qu'un pareil gouvernement ne pouvoit pas subsister sans trouble dans une ville libre. Le double intérêt de la Liberté & de la Religion souleva bientôt le peuple. Les Ministres l'excitoient à s'affranchir d'un joug incompatible avec la confession de Geneve,

Discorde dans la Frise Orientale.

Soulevement du Peuple.

Sect. X. *Hist.* de Hollande. 1593-1648.

comme avec la conſtitution de l'Etat. „ Voyez, leur diſoient-ils, les „ Hollandois, les Zélandois, les Friſons Occidentaux: ces peuples étoient „ opprimés par des tyrans, ennemis de leur culte & de leur liberté. Ils „ ont ſçu les repouſſer hors de leurs frontieres. Uniſſons-nous à ces „ hommes généreux, qui ne faiſoient qu'une même nation avec nos ancê- „ tres, & apprenons à les imiter." Edſard crut affermir le joug, en le rendant plus peſant. Il augmenta les impôts, donna des entraves au commerce, créa de nouveaux Magiſtrats, & mit une garniſon dans la citadelle. Ce dernier coup d'état acheva d'irriter le peuple: il prit les armes, ſe ſaiſit de l'artillerie, la tourna contre ſon Prince, s'empara de ſon palais, ſe rendit maître de tous les poſtes, proclama des Capitaines, dépouilla des Magi- ſtrats de leurs charges & en nomma de nouveaux.

Double députation vers les Etats généraux.

La famine contraignit bientôt la garniſon de la citadelle à l'abandonner. Aucun des deux partis ne ſe croyant aſſez fort pour réſiſter à l'autre ſans un ſecours étranger, chacun d'eux envoya des députés aux Confédérés; mais ceux du Prince ne faiſoient que de vaines déclamations contre l'inſolence de la multitude, dont ils exagéroient les torts, & diſſimuloient ceux de leur maître. Les autres alléguoient des raiſons plus capables de faire impreſſion ſur des eſprits républicains. „ Notre ſort eſt pareil au vôtre, „ diſoient-ils; on a tyranniſé nos conſciences. Des mains profanes ont „ voulu renverſer nos autels. Edſard s'eſt laſſé de regner par les loix, il „ a voulu regner par les armes: il s'eſt efforcé de détruire le commerce, „ qui fait notre ſplendeur, comme il fait la vôtre. Enfin toute ſa conduite „ prouve qu'il aſpire au pouvoir abſolu, contre lequel vous vous êtes „ armés avec tant de ſuccès. Si notre fortune eſt pareille, nos intérêts „ ſont communs, car ſi Edſard triomphe, vous vous reſſentirez de nos „ disgraces. Il recherche l'amitié du Pape & celle de Philippe. Vous „ ſçavez que ce Prince deſire depuis longtemps, d'avoir dans ces contrées „ un port & un fleuve, d'où ſes flottes puiſſent ruiner votre commerce. „ L'Ems eſt de toutes les rivieres, la plus favorable à ce deſſein, & celui „ d'Edſard eſt d'y admettre le pavillon Eſpagnol & de livrer le port d'Emb- „ den à Philippe. Nous avons une connoiſſance certaine de leur intelli- „ gence, & vous voyez qu'il eſt de votre propre intérêt, autant que du „ nôtre, de ſecourir un peuple qui n'en devroit faire qu'un avec vous." Les Confédérés exhortérent les deux partis à la paix. Cependant ils envoyerent des troupes à Embden, & à l'aſpect de leurs armes, Edſard conſentit à les prendre pour arbitres. La paix fut conclue aux conditions ſuivantes.

Paix entre le Comte de Friſe & ſon Peuple.

Le premier article du traité concernoit la Religion, & cela étoit d'autant plus juſte, que la Religion avoit été la premiere cauſe de la guerre. On y ſtatuoit que chaque ſecte jouiroit du libre exercice de ſon culte, que les mêmes cérémonies, qui avoient été ci-devant exercées dans la ville, continueroient de l'être, & que le Prince dont le parti étoit le moins nombreux, choiſiroit hors de la ville un lieu propre pour y obſerver la liturgie preſcrite par la Confeſſion d'Augsbourg. Qu'on ne pourroit, ſous prétexte de Religion, tenir des aſſemblées où l'on s'occuperoit d'intérêts purement civils ou politiques, & que le Sénat nommeroit un Commiſſaire,

qui aſſiſteroit à toutes les aſſemblées & auroit ſoin que l'on n'y traitât que des matieres rélatives à l'objet pour lequel elles étoient convoquées. Que ces mêmes aſſemblées auroient le droit de choiſir les Miniſtres de la Religion, mais qu'il dépendroit de la volonté du Prince d'approuver leur choix, ou de s'y oppoſer. Les Biens qui avoient auparavant appartenu aux Eccléſiaſtiques furent partagés entre le Prince & le Peuple. Pour diminuer la puiſſance du corps des Conſuls & des Aſſeſſeurs, on ſtatua que ces Magiſtrats ne jouiroient plus que deux années de ſuite de leurs Charges, & que chaque année, la moitié la plus ancienne en reception de ces deux compagnies, ſortiroit pour faire place à de nouveaux candidats; que chacun des membres de ces deux compagnies ſeroit choiſi par le Sénat & que ſon élection ſeroit confirmée par le Prince. On attribua à ces Magiſtrats le droit de régler toutes les affaires de la Ville & de la Marine, & celui de donner le droit de Bourgeoiſie aux étrangers, & de les incorporer dans les compagnies, qui compoſoient le peuple d'Embden; ils devoient avoir la clef des portes de la ville, & juger tous les procès tant civils que criminels. On excepta cependant les cas où les criminels auroient mérité la mort, dont la connoiſſance étoit réſervée, ſi l'accuſé étoit étranger, à des juges nommés par le Prince, & s'il étoit citoyen, à une commiſſion formée de Sénateurs & d'Aſſeſſeurs. Lorſqu'un des Sénateurs dont le nombre fut fixé à quarante, étoit mort, les Aſſeſſeurs & les Conſuls devoient lui élire un ſucceſſeur. Enfin on confirma les anciennes loix, & pour prévenir tout ſujet de diſcorde, on ſtatua que Faldere, nouvelle ville ajoutée à l'ancienne & dont les habitans étoient dévoués au Comte, ſeroit ſoumiſe au même gouvernement qu'Embden. Le Prince pour prouver à ſes ſujets qu'il avoit dépoſé tout ſentiment de vengeance, conſentit que les clefs de la Citadelle fuſſent remiſes dans les mains des Sénateurs, & il fit démolir les châteaux qu'il avoit fait conſtruire le long du fleuve, à la faveur deſquels il s'étoit rendu maître du Commerce d'Embden. La ville, pour reconnoître ce ſacrifice, fit préſent à Edſard d'une forte ſomme d'argent.

Hiſt. de Hollande. 1593-1648.

Cependant la fortune commençoit à changer de parti, ou plutôt les Confédérés l'accuſoient injuſtement de leur propre faute. Leurs diſgraces pendant cette année furent les fruits de leur diſcorde. Les Zélandois, les Hollandois, les Friſons ſe plaignoient de l'inégale répartition des impôts, & ne payoient rien, pour ne pas payer trop. Ainſi le tréſor public demeura vuide, on ne pût faire aucune expédition importante; il fallut même rappeller le Comte de Naſſau du Duché de Luxembourg, où il n'avoit fait que prendre quelques petits forts. Le Comte de Fuentes, au contraire, ſembloit avoir oublié la férocité de ſon caractere & commençoit à s'occuper de la ſubſiſtance & du bonheur de ſes ſoldats. Les déſerteurs revinrent à lui, & ſi, dans les premiers momens après leur retour, ils ne lui furent pas encore utiles, ils furent du moins nuiſibles aux ennemis. Il avoit donné 6000 fantaſſins & 1500 cavaliers à Verdugo pour chaſſer le Duc de Bouillon du Luxembourg. Le Général Eſpagnol eut d'abord quelques ſuccès. Il aſſiégea la Ferté, & il étoit ſur le point de ſe rendre maître de cette place, lorſqu'une troupe de François l'attaqua dans ſon camp & le-

Cauſe de l'inaction des Confédérés.

Mort de Verdugo. *Perfidie du Comte de Fuentes.*

força de lever le siege. Mais si ceux-ci sauverent cette ville de la fureur Espagnole, ils ne purent la garantir des flammes qui la consumérent. Verdugo ne survécut pas longtemps à sa défaite. Il étoit brave, entreprenant, fidele, désintéressé, & modeste, quoiqu'Espagnol. Le Comte de Fuentes crut réparer cette perte par son activité; il se mit en campagne, s'empara du Châtelet & marcha vers Ham. Gomeron, Gouverneur de cette place, avoit promis de la livrer aux Espagnols, pour une somme énorme, qu'il eut été difficile de payer. Le Comte de Fuentes, qui avoit toujours recours aux expédiens les plus sûrs, sans examiner s'ils étoient les plus honnêtes, proposa une entrevue à Gomeron. Celui-ci s'y rendit avec confiance, accompagné de ses deux freres; on les arrêta & les chargea de fers. La mere de Gomeron & d'Orvilliers son parent, étoient restés dans la citadelle de Ham. Le Comte de Fuentes leur fit dire, que s'ils ne lui remettoient cette forteresse, ces trois prisonniers payeroient ce refus de leurs têtes. La mere de Gomeron aimoit mieux livrer la place & renoncer à l'espoir de la somme promise, que de voir couler le sang de ses enfans. D'Orvilliers, qui étoit moins sensible, appella les François à son secours; ceux-ci s'élancérent de la citadelle dans la ville, & massacrerent une partie des Espagnols qui la gardoient. Le reste fut fait prisonnier & la vie de ces ôtages fut pendant quelque temps la sûreté de celle des trois autres. Mais par la négligence ou par la perfidie de leurs gardes, ils briserent leurs fers, & le Comte de Fuentes se trouva encore maître des jours de Gomeron. Il l'amena jusqu'au pied des murailles; un bourreau tenoit le fer levé sur sa tête. Le malheureux Gouverneur appelloit & sa mere & d'Orvilliers & imploroit leur pitié. Mais d'Orvilliers lui répondit, qu'il n'avoit plus qu'une foible autorité dans la place & que les François s'en étoient rendus maîtres. Le bourreau lui porta le coup mortel aux yeux de la ville & de l'armée.

Nouvelle perfidie.

Après cet assassinat qui les couvroit d'opprobre, les Espagnols marchérent vers Dourlens, où ils commirent un meurtre non moins infame. L'Amiral de Villars, étant venu au secours de la place, fut enveloppé & rendit les armes. Les Espagnols l'égorgerent, en traitant de trahison son retour vers son légitime Souverain. D'autres François qui avoient embrassé le parti de Henri IV, eurent le même sort. La citadelle & la ville de Dourlens furent emportés d'assaut; le même jour tout y fut passé au fil de l'épée. Les uns périrent en combattant vaillamment, les autres en implorant envain la pitié des farouches vainqueurs. Cette malheureuse ville fut le tombeau de presque tous ses habitans. Un nouveau malheur pour les Confédérés fut la mort du Comte Philippe de Nassau, qui fut surpris & tué dans une embuscade. Mais de leur côté les Espagnols perdirent Mondragon, qui depuis l'origine de cette guerre les servoit avec tant de succès & de fidélité.

Siege de Cambrai.

Le Comte de Fuentes entreprit enfin le siege de Cambrai, projetté depuis si longtemps. Le joug François & le joug Espagnol étoient également odieux à cette ville; mais elle crut devoir préférer le maître le plus puissant, pour ne pas s'exposer à sa vengeance. Elle se rendit après une foible résistance. Les François en furent chassés: jusqu'à cette

époque les Princes Autrichiens n'avoient été que Protecteurs de Cambrai. Ils en devinrent possesseurs alors, & on prêta à Philippe le serment de fidélité que recevoit auparavant l'Archevêque. Il se plaignit envain de cette innovation. On ne daigna pas l'écouter. La Maison d'Autriche toujours soutenue par la Cour de Rome, est la seule qui ait pu impunément enfreindre les privileges des Prélats. Au moment où cette ville se rendit, Henri IV partoit pour la secourir; il accusa les Confédérés de l'avoir abandonnée. Ceux-ci s'excuserent, & pour donner plus de poids à leurs raisons envoyérent au Roi de l'argent, des vivres & des troupes. Quoiqu'Elisabeth eût secouru Henri IV dans des occasions importantes, cependant elle ne vit pas sans inquiétude la liaison des Confédérés avec ce Prince, devenir plus étroite & presqu'indissoluble. Elle avoit aimé Henri IV malheureux, elle le haissoit vainqueur & surtout Catholique. Elle fit un crime aux Provinces-Unies de lui avoir donné des secours, lorsqu'elles-mêmes avoient besoin de ceux de l'Angleterre. Enfin son ressentiment la porta à demander, avant le terme prescrit, la somme qui lui étoit dûe. Mais les corsaires Espagnols ayant fait des courses & même des descentes sur ses côtes, elle sentit le besoin qu'elle avoit de la République pour les repousser & devint moins exigeante envers eux.

Hist. de Hollande. 1593-1648.

Un nouveau Gouverneur s'avançoit vers la Belgique. C'étoit Albert, frere d'Ernest, Archiduc & Cardinal; il réforma la plupart des abus de l'ancienne administration, dépouilla de leurs charges tous les Magistrats coupables de négligence ou de concussion, rétablit la discipline militaire, & ce qui n'étoit pas moins important, il étoit muni d'une somme considérable pour payer les troupes & prévenir leurs séditions. (1) Il amenoit avec lui Philippe-Guillaume, frere de Maurice, qui depuis tant d'années portoit des fers en Espagne, & qui avoit changé de Religion pour obtenir quelqu'adoucissement à sa captivité. L'Archiduc fondoit sur cet illustre ôtage, l'espoir de traiter avantageusement avec Maurice, & de l'attirer à son parti. Les Confédérés lui écrivirent pour l'engager à s'unir à eux, ou du moins à ne pas conjurer avec l'Espagne contre l'édifice de la liberté publique, dont son pere avoit posé les fondemens & que son frere Maurice achevoit avec tant de succès; celui-ci & sa sœur lui envoyerent de l'argent, & l'exhorterent à être fidéle à sa patrie. Mais ses réponses furent équivoques, parce qu'il redoutoit les tyrans, dont il portoit les chaînes. Cependant l'Archiduc ouvrit la campagne, & la fortune favorisa ses premieres armes. Il s'empara d'abord de Calais & d'Ardres, malgré les efforts que fit Henri IV pour secourir ces places; puis traversant au milieu des troupes Hollandoises peu vigilantes dans la garde des postes, il pénétra jusqu'à Hulst, dont il s'empara à la vue de Maurice, après un siege long & mémorable.

Ann. 1596. Albert frere d'Ernest d'Autriche est fait Gouverneur des Provinces-Unies. Il amene avec lui le frere de Maurice. Calais se rend à l'Archiduc.

Quelque fâcheuse que fût cette perte pour les Confédérés, ils ne perdirent rien de leur fermeté, & refuserent de traiter avec les Espagnols, par l'entremise de l'Empereur. On reçut bientôt la nouvelle d'un événe-

(1) Grotius Hist. Liv. V.

ment qui accrut les espérances des Confédérés & répandit la consternation dans le camp de l'Archiduc. Une flotte Angloise s'étoit mise en mer, sous la conduite du Comte d'Essex & de l'Amiral Howart. Vingt-quatre vaisseaux des Confédérés s'y étoient joints. Jean de Duvenvoorde de Warmondt commandoit cette escadre auxiliaire. Toute cette armée dirigea sa marche vers Cadix.

La plus grande partie des forces navales de l'Espagne se trouvoit alors dans ces parages. Le sort déplorable de la flotte Invincible, n'avoit point dégoûté les Espagnols de ces énormes vaisseaux, qui manœuvrent mal, marchent lentement, & ne trouvent d'asyle que dans des ports très profonds. De Vere les attaqua avec des vaisseaux légers & les força de se retirer dans une baie, où l'artillerie des Anglois & des Confédérés les foudroya. Le feu prit en même temps à un navire Hollandois, qui alla se jetter au milieu des ennemis, & leur communiqua l'incendie. La plupart des gallions furent brûlés ou brisés: il y en eut peu qui trouverent leur salut dans la fuite. Les vainqueurs descendirent dans l'isle de Cadix, & se rendirent maîtres de la ville. On vouloit la racheter du pillage, ainsi que les vaisseaux qui étoient dans le port, moyennant une somme de six cens mille florins. Le Comte d'Essex y consentoit. Mais le Duc de Medina-Sidonia qui commandoit sur la côte voisine, refusa de souscrire à ce Traité, parce que, disoit-il, une pareille somme entre les mains des Généraux, leur seroit plus utile que toutes les richesses de la ville abandonnées aux prodigues soldats. Une raison si foible fut la cause de la destruction entiere de Cadix & des vaisseaux qui étoient dans son port. Les Anglois & les Confédérés, chargés de dépouilles, partirent enfin, ne laissant dans cette isle malheureuse, qu'un monceau de cendre, & quelques débris flottans le long du rivage. (1) Mais les

Défaite de la flotte Espagnole.

Cadix livré aux flammes.

(1) Peu de personnes de marque périrent dans cette Expédition. Parmi les principaux Officiers, il n'y eut que Jean Wingfeld, qui fut tué. C'étoit lui qui avoit livré Gertrudemberg au Duc de Parme, & sa perte ne dut pas être fort sensible aux Confédérés. Celle du corsaire Flabot, un des plus braves marins de ce temps, excita plus de regrets. La conduite courageuse des Hollandois leur attira les éloges des Généraux Anglois, & la Reine crut devoir donner une marque publique de sa reconnoissance à l'Amiral des Provinces-Unies. Elle chargea son Ambassadeur à la Haye de remettre à Jean de Duvenvoorde la lettre suivante:

Monsieur, „ Le rapport que nous ont fait nos Généraux, de ce qui s'étoit „ passé dans l'Expédition entreprise contre les côtes d'Espagne & dont le succès „ a été si heureux, nous a causé d'autant plus de joye, que nous avons ap„ pris que la victoire que nous avons remportée sur nos ennemis est dûe à „ votre valeur, à votre bonne conduite, & à celle de nos autres bons amis „ qui ont combattu sous vos ordres. La sagesse que vous avez montré en cette „ occasion, vous a acquis des droits sur l'estime de toute la Nation Angloise, & „ de toute l'Europe. Tout cela a tellement rempli notre cœur de joye, que nous „ avons cru devoir vous en témoigner notre reconnoissance & le désir que nous „ avons de reconnoître le service important que vous nous avez rendu. N'en „ ayant d'autre occasion présentement que celle de vous donner une marque „ publique de notre affection par une de nos lettres, nous l'avons saisie avec „ empressement. Vous verrez au moins par-là en quelle estime vous êtes auprès „ de

les Espagnols pour se venger de cette perte, brûlérent une flotte Hollandoise, qui revenoit d'Amérique, chargée de richesses. Elle étoit composée de trente-deux vaisseaux & la mer engloutit plus de dix millions.

Hist. de Hollande. 1593-1648.

Ainsi cette expédition si avantageuse pour l'Angleterre, ne fut que funeste aux Hollandois. Cependant Elisabeth traitoit avec le Roi de France & les Confédérés. Le Duc de Bouillon venoit enfin d'obtenir de la Reine d'Angleterre, qu'elle signât le Traité d'alliance offensive & défensive projetté depuis si longtemps entre la France & la Grande-Bretagne. Après avoir consommé ce grand ouvrage, le Duc passa en Hollande. Il y conclut de concert avec l'Ambassadeur de France auprès des Etats, & Georges Gilpin chargé de ménager les intérêts d'Elisabeth, un Traité d'Alliance semblable à celui qui avoit été fait entre la Reine d'Angleterre & les Confédérés. Ce Traité portoit en outre, que dès le commencement du printemps, le Roi de France feroit marcher vers les frontieres de la Picardie & de l'Artois, une armée, à laquelle les Confédérés joindroient 8000 fantassins & 1500 chevaux, afin que l'ennemi se trouvât, par cette diversion, obligé de diviser ses forces. Les Confédérés se réservoient néanmoins le droit de retirer leurs troupes, si le Roi d'Espagne portoit vers les Provinces-Unies tout l'effort de ses armes. On arrêta que chacune des parties contractantes commanderoit les troupes auxiliaires dans l'étendue de ses Etats. Le Roi promit de protéger & de défendre les Provinces-Unies ainsi que les habitans, & surtout l'il-

Traité d'Alliance entre la France & les Provinces-Unies.

„ de nous, en attendant que nous puissions vous le faire voir par des effets. Nous „ ne sçavons par où commencer pour vous expliquer les sentimens de notre cœur sur „ vos grandes qualités. La promptitude & le zele avec lequel les Etats ont concouru à „ faire réussir une entreprise si importante pour nous, nous ont donné lieu de nous ap„ plaudir des services que nous leur avons rendus précédemment. Le courage avec „ lequel vous avez secouru la Grande Bretagne doit être un motif d'émulation, qui engage „ les autres Puissances de l'Europe à protéger des peuples qui savent aussi bien que „ vous reconnoître les services qu'on leur rend. Nous vous devons des remercimens „ particuliers pour l'attachement que vous avez montré pour notre Cousin le Comte „ d'Essex. Le secours que vous lui avez donné lors de la tempête qui écarta son vais„ seau de la flotte Angloise pendant la nuit; la sage & obligeante conduite que vous „ avez montrée en ramenant à Plymouth ce Comte, qui vous est redevable entié„ rement de sa conservation, vous assurent des droits éternels sur notre reconnoissance. „ Le souvenir que nous conservons de tant de bons offices, est si cher à notre cœur, „ que nous n'avons pû résister plus longtemps à vous le témoigner par cette lettre, „ que nous vous prions de communiquer à tous vos bons amis, qui ont servi sous vos „ ordres dans cette occasion; vous priant de les assurer de notre part, que comme „ nous avons fait paroître notre affection envers votre Patrie dans les plus grands be„ soins, que nous sommes aujourd'hui plus portée que jamais à témoigner l'estime que „ nous avons pour une Nation aussi pleine de courage & de valeur que la vôtre, que „ j'ai pour les Provinces-Unies toute la reconnoissance qu'une Princesse doit avoir, & „ que je serai toujours votre affectionnée,"

Le quatorzieme Août 1596.

Elisabeth.

Voyez de Meteren Liv. XVIII. La vie d'Elisabeth Reine d'Angleterre, par Gregorio Leti, Tom. II. Part. II. Liv. III.

SECT. X. *Hist.* de Hollande. 1593-1648.

lustre Maison de Nassau, qui avoit rendu de si importans services à la République. Il renonça, en faveur des Confédérés qui se trouveroient dans ses Etats, aux droits de deshérence & d'aubaine. Ce Traité fut signé le dernier Octobre, & les Etats célébrerent par des fêtes pompeuses cet heureux événement (1).

Le Roi de Dannemarck refuse d'entrer dans la ligue.

Les Confédérés, qui cherchoient à se fortifier de tous côtés par de puissantes Alliances, envoyérent une Ambassade au Roi de Dannemarck, pour l'engager à entrer dans la ligue contre l'Espagne ; mais ce Prince redoutoit plus le ressentiment de la Maison d'Autriche, qu'il n'espéroit de secours de la France, de l'Angleterre & des Confédérés ; loin d'épouser leur querelle, il ne renouvella qu'en faveur de la seule ville d'Amsterdam le Traité par lequel la liberté du passage du Sund étoit assurée.

Cependant l'Ambassade fut renvoyée comblée d'honneurs & de présens. Celle de Philippe ne fut pas aussi bien reçue. On le soupçonnoit d'avoir voulu s'emparer des forts qui gardent ce passage fréquenté par toutes les Nations. Si ce projet avoit été réellement agité dans le Conseil Espagnol, le jeune Christiern IV, en refusant d'entrer dans la ligue, montroit beaucoup de foiblesse, & méritoit les reproches de sa Nation, comme ceux des Confédérés ; car le passage du Sund fait une partie des richesses de la couronne, & les droits de péage qu'on y léve, suppléent à des impôts qu'il faudroit mettre sur le peuple Danois.

Succès de Biron dans l'Artois.

Cependant Biron étoit entré dans l'Artois à la tête d'un corps considérable de cavalerie : il avoit taillé en pieces les troupes de Varambon & l'avoit pris lui-même. L'Artois & la Flandre avoient été le théâtre des fureurs de ce guerrier, qui n'avoit rien d'estimable que sa bravoure & son expérience : ses soldats aussi féroces que lui, s'étoient livrés à de tels excès, que les vieillards ne se souvenoient point d'avoir vu de pareils ravages, ordonnés même par Philippe. Un succès plus glorieux pour Biron, fut la défaite du Prince de Chimai. Enfin les François demeurérent maîtres de la campagne, & les Espagnols se trouverent resserrés pour ainsi dire, entre deux feux. Leur situation étoit d'autant plus embarrassante, que Philippe n'ayant pas rempli les riches promesses qu'il avoit faites à l'Archiduc, & le payement de la solde étant suspendu, les troupes Allemandes se révoltérent, & s'emparérent de Hérentals. Les Espagnols s'avancérent pour les réduire & les châtier, mais ils furent repoussés avec perte.

Le Roi d'Espagne n'avoit point encore renoncé au chimérique projet de réduire l'Angleterre, d'y établir la Religion Catholique & de placer sa fille sur le Trône. Il équipa une nouvelle flotte, qui fut aussi malheureuse que la premiere. Elle se perdit dans des bancs de

(1) Les Hollandois firent frapper en mémoire de ce Traité trois Medailles, dont on peut voir la description dans l'histoire métallique des Provinces-Unies. *Voyez Explication historique des principales Medailles, frappées pour servir à l'hist. des Pays-Bas. page* 58.

fable, & plus de 5000 Espagnols y périrent. Le Prince Maurice ouvrit la campagne suivante par une victoire: il défit 4000 fantassins, près de Turnhout. Cette disgrace consterna l'Archiduc Albert. Sa position ne pouvoit être plus fâcheuse, il la soutenoit avec courage; mais il ne trouvoit pas de moyens d'y remédier: il étoit entouré de soldats, toujours prêts à se mutiner, dont une moitié étoit occupée à contenir l'autre, & avoit elle-même besoin d'être contenue. Il avoit engagé ses meubles les plus précieux, & même les plus nécessaires, pour nourrir son armée. Mais la foible reconnoissance du soldat ne lui tenoit gueres compte de ce service, & la disette lui faisoit oublier son devoir. Un événement heureux ranima les espérances de ce Prince & celles de son armée; ce fut la prise d'Amiens, dont Porto-Carréro s'empara, par un stratagême assez connu, pour qu'il soit inutile de le rapporter ici. L'Archiduc, qui depuis long-temps n'avoit point fait porter à Madrid des nouvelles agréables, y fit annoncer celle-ci avec beaucoup de pompe, & conseilla au Roi d'employer une partie de ses forces à la conservation de cette importante place. Le reste de la campagne ne fut remarquable, que par quelques escarmouches, quelques tentatives, où les différens partis eurent différens succès.

Ann. 1597. Triste situation d'Albert. Les Espagnols s'emparent d'Amiens.

Quelques discordes fermentoient en Hollande, en Zélande & surtout à Groningue. Mais ces querelles naissantes furent appaisées par la sagesse de Maurice & par l'autorité des Etats assemblés. On vit arriver des Ambassadeurs des différentes Cours, qui venoient exhorter les Confédérés à mettre bas les armes, & à terminer tant de ravages par une paix solide & durable. Celui de Pologne ne leur parla point avec ces égards qu'on doit à une Puissance déja reconnue par d'autres; il les traita de rebelles, & ne leur offrit la médiation de son maître, que pour toucher la clémence de Philippe & obtenir leur pardon. La réponse des Etats fut tout à la fois ferme & modeste. Ils firent sentir à l'Ambassadeur, que ces termes de clémence & de pardon, ne doivent point être prononcés en parlant à une Nation victorieuse, & que, loin de s'abaisser à demander une amnistie, ils ne vouloient pas même consentir à la paix. L'Ambassadeur de Dannemarck ne réussit pas mieux, quoique ses propositions fussent plus honorables pour les Etats. Cet éloignement pour la paix se changea en une aversion invincible, lorsque l'on sçut qu'à Bruxelles on avoit, sous les yeux du Cardinal Archiduc, fait enterrer vive une pauvre servante, pour son attachement au Calvinisme. Les Etats se servirent de cet exemple pour prouver à toute l'Europe que le Conseil Espagnol n'avoit rien perdu de son fanatisme tyrannique.

Modération des Etats. Cruauté des Inquisiteurs Espagnols.

Maurice justifioit par ses conquêtes la fierté que montroient les Etats; il s'empara de Rhinbergen, de Meurs, de Groll, de Brevoort, d'Enschede, d'Ootmarsum, d'Oldenzeel, & de Lingen. Mais la joie que causérent ces succès, fut troublée par la paix conclue à Vervins entre l'Espagne & la France. L'Archiduc quitta le chapeau de Cardinal & épousa Isabelle-Claire-Eugenie, fille de Philippe II, à qui ce Prince

Ann. 1598. Paix entre l'Espagne & la France.

donna la Souveraineté des Pays-Bas. L'Archiduc reçut au nom de son épouse le serment des Provinces, qui n'avoient point secoué le joug. Les autres s'affermissoient de plus en plus dans la résolution de ne le reprendre jamais.

Conspiration contre Maurice.

Chaque jour de nouvelles perfidies augmentoient l'horreur que l'on avoit conçue pour de tels maîtres. On découvrit un complot exécrable formé contre les jours de Maurice. Les Jesuites en étoient les auteurs; le misérable Pierre Danne, natif d'Ypres, étoit l'instrument; ils l'avoient armé d'un coûteau empoisonné, garni de trois crochets recourbés; ils l'avoient fait communier pour le préparer à ce crime, & lui avoient promis le ciel pour récompense. Ce malheureux n'osa pas exécuter son dessein & ne fut écartelé qu'après avoir eu la tête tranchée; car sa crédulité inspira quelque compassion, & toute l'horreur de ce forfait retomba sur le corps redoutable, dans le sein duquel il avoit été conçu.

Mort de Philippe.

Enfin le Monarque cruel, qui dirigeoit tous ces sanguinaires projets, termina sa carriere. Tyran de ses peuples, esclave des Prêtres, libertin & dévot, cruel par fanatisme, mauvais pere, allié dangereux, ambitieux sans talens, ne sçachant ni usurper ni conserver, semblable au chien de la fable & quittant une proie réelle pour une proie imaginaire, celui qui vouloit conquérir la France & l'Angleterre, perdit par sa tyrannie les Pays-Bas qui lui appartenoient. Il ne sçavoit gouverner les hommes que par la terreur & les supplices. Aucun Traité n'étoit sacré pour lui. Il aspiroit à être un Saint & ne daignoit pas être honnête homme. Ses cruautés avoient tellement corrompu sa conscience, qu'on prétend qu'en mourant il mit tous ses péchés sur celle de son confesseur. Il sacrifia sans remords au clergé le sang de ses sujets, celui même de son fils. Enfin, „ il fut, disent les Espagnols eux-mêmes, „ débauché dans sa jeunesse, sanguinaire dans l'âge mûr, avare dans sa „ vieillesse."

Ann. 1599.

Tandis qu'on proclamoit Philippe III en Espagne, l'Amirante d'Arragon s'emparoit de Rhinbergen & de Deutichem, & Maurice étoit forcé par le petit nombre de ses troupes à traverser par des escarmouches les opérations de ses ennemis, sans en tenter aucune qui pût ajouter à sa gloire, ou à celle des Provinces-Unies. Elles se sentoient plus redoutables sur mer & abusoient de leur Puissance. Contre le Droit des Nations, elles déclarérent qu'elles saisiroient comme de bonne prise, tout vaisseau chargé pour les ports d'Espagne.

Inutile Expédition maritime.

L'Amiral van der Does fut chargé d'aller brûler la flotte qu'on armoit à la Corogne, de s'emparer des Canaries, & d'arborer le Pavillon des Provinces sur les Côtes du Brésil. Cette Expédition n'eut aucun succès. L'Amiral mourut en chemin; ses soldats & ses matelots revinrent presque mourans. Mais ce qui rendit les Confédérés plus odieux, c'est la destinée qu'éprouvérent les équipages de cinq vaisseaux Dunkerkois, que le sort des combats avoit remis entre leurs mains. Ces ennemis, dont on devoit respecter le courage, & qui ne devoient porter que des fers honorables, expirérent sur d'infames gibets.

Les Provinces-Unies commencérent ce fiecle par des fuccès plus légitimes & plus glorieux. Wachtendonck fut emporté par Louis de Naffau; Crevecœur, Batenbourg, Philippines & le fort Saint André par Maurice. Enfin ce Prince alla mettre le fiege devant Nieuport. L'Archiduc Albert vint l'attaquer à la tête de l'armée Efpagnole; Maurice la tailla en pieces & ne dût qu'à lui-même l'honneur de la victoire. Ses foldats épouvantés alloient prendre la fuite: il fit retirer les vaiffeaux en pleine mer; & rangea en fi bon ordre fes troupes effrayées, que malgré la terreur qui les avoit glacées, il repouffa un ennemi déja fier d'un avantage qu'il avoit remporté fur un détachement commandé par Erneſte de Naffau. Les Efpagnols perdirent 3000 hommes. L'Archiduc fut bleffé & l'Amirante tomba aux mains des vainqueurs. On prétend que Philippe Guillaume de Naffau, comme un autre Moïfe, paffa en priéres tout le temps du combat, & qu'il avoit des chevaux prêts pour fa fuite; ce qui prouve qu'il n'avoit pas une foi bien robufte & qu'il doutoit du fuccès de fes priéres. Quelque louable que foit la piété, il faut convenir qu'elle eft déplacée un jour de bataille. Le Comte Guillaume Louis fut chargé de réduire Groningue & quelques autres villes, à qui le fardeau des impôts paroiffoit trop pefant: il y réuffit.

Hift. de Hollande. 1593-1648.

Ann. 1600.

Succès des Confédérés. Bataille près de Nieuport.

L'Archiduc ouvrit la campagne fuivante par le fiege d'Oftende, fiege mémorable par fa durée, & plus encore par les efforts de génie, qui immortaliférent les Chefs des deux partis. Ce fiege fut l'école de tous les guerriers; & il l'eft même encore. L'Amirante d'Arragon eut la gloire d'être échangé lui feul contre tous les prifonniers faits fur les Provinces-Unies en Europe & dans les Indes; tant Philippe III connoiffoit le prix des grands hommes. Maurice s'empara de Grave après un fiege qui couvrit de gloire la garnifon & fes Commandans. Le Luxembourg fut ravagé par Louis de Naffau; inutiles défaftres, que les Généraux prétendent juftifier par de vains prétextes, mais qui prefque toujours font le malheur d'un parti, fans contribuer à la profpérité de l'autre. Les galeres Efpagnoles périrent prefque toutes, les unes par le feu des Anglois, ou par celui des vaiffeaux des Provinces-Unies; les autres par l'inexpérience de leurs Officiers & pilotes, ou par la fureur des vents.

Ann. 1601.

Siege d'Oftende.

Ann. 1602.

Philippe III avoit juré la deftruction du commerce des Provinces-Unies dans les Indes. Non-feulement il avoit défendu à fes fujets toute efpece de commerce avec cette Nation, mais il avoit ordonné à fes Amiraux de traiter comme ennemis, tous les Princes Indiens, que quelque Traité lieroit d'intérêt avec elle. Ces menaces forcérent les Etats à réunir en une feule Compagnie toutes les fociétés qui négocioient dans l'Orient. (1) Cette réunion doubla leurs forces & les mit en état de tenir tête aux forces maritimes de l'Efpagne & même de remporter des avantages. Elifabeth mourut, femme étonnante, qui eut de grands vices, de grandes vertus & de plus grands talens; eftimée de fes ennemis, même à Rome,

Ann. 1603.

Mort d'Elifabeth.

(1) V. Notre Tom. XXI. p. 521 & fuiv.

plus redoutée qu'aimée de ses Alliés, qui méprisa beaucoup de Princes, & s'en fit admirer.

Wachtendonck pris & repris, une victoire navale remportée sur Spinola, dans le Wielingen: Bois-le-Duc assiégé envain par Maurice, l'Ecluse emportée par ce même Général signalérent cette campagne.

Ann. 1604. *Prise d'Ostende.* Celle de 1604 fut plus mémorable encore par la prise d'Ostende. Les Espagnols ne conquirent qu'un monceau de cendres & de débris, un vaste cimetiere arrosé de sang, couvert de ruines encore fumantes, qui attestoient autant le courage des assiégés, que l'habileté des assiégeans. Les soldats de la garnison, qui étoient sortis avec tous les honneurs de la guerre, furent reçus par Maurice non comme des vaincus, mais comme des vainqueurs. Ostende abandonné par les habitans, comme par les soldats, ne fut longtemps qu'un désert, & lorsque l'Archiduc & son épouse y entrérent, ce triomphe avoit plutôt l'air d'un convoi funebre, & ils ne trouverent que la place de leur conquête & les monumens du patriotisme Républicain.

Le Roi d'Angleterre, Successeur d'Elisabeth, moins ambitieux qu'elle, fit sa paix avec l'Espagne, & les conditions en furent si desavantageuses aux Confédérés, que la navigation de l'Escaut fut quelque temps fermée aux vaisseaux Anglois. Les Provinces-Unies avoient

Ann. 1605. perdu par ce Traité un Allié puissant, qui leur servoit d'appui par ses armes, & de ressource par ses richesses. Mais les fondemens de cet Etat, affermis par dégrés, avoient résisté à tant de secousses, que l'on pouvoit les regarder comme aussi durables, que ceux du Corps Helvétique, à qui la même tyrannie, dans des temps plus reculés, avoit fait prendre naissance. Les Provinces-Unies pouvoient soutenir la guerre, sans emprunter tant de forces auxiliaires. Cette campagne fut

Campagne infructueuse. malheureuse. Maurice n'y fit admirer que sa prudence. Il ne conquit rien, mais il sçut conserver ce qu'il avoit conquis, à l'exception de Lingen & d'Oldenzeel, qui tombérent au pouvoir de Spinola. Ce Général avoit si bien fortifié Anvers, que Maurice n'osa en tenter le siege. Au reste, cette ville n'étoit plus une si belle proie. La plupart des commerçans avoient été chercher dans Amsterdam la liberté de conscience & celle de l'industrie. L'opulence regne rarement où regne le despotisme. Les superbes édifices d'Anvers, presque vuides de citoyens, attestoient encore une splendeur qui n'étoit plus. La capitale de Gueldre échappa aussi au Prince Maurice, qui avoit résolu de la surprendre. Enfin après de vaines tentatives, il fut contraint de faire devant Spinola une retraite admirée par ce Général même. Cette campagne accrut la réputation des deux Chefs, & non pas la fortune des deux partis.

Progrès dans les Indes. On avoit fait dans les Indes des progrès plus réels. Van der Hagen, Amiral de la Compagnie, avoit enlevé aux Portugais le château d'Amboine. Il s'étoit emparé d'une partie des Moluques; par ses conquêtes & par ses négociations avec les Princes Indiens, il avoit assûré à la Compagnie le commerce exclusif d'épiceries; nouvelle source de

richesses, pour laquelle on arma onze vaisseaux. Mais bientôt la fortune parut changer. Une flotte marchande tomba aux mains des Espagnols. Ils abusérent de la victoire. Les vaincus furent précipités, ou dans les flots ou dans les flammes, ou expirérent sur d'infames gibets. Ce peuple ne se faisoit aucun scrupule de cette infraction du droit des gens. Devenu féroce par principe de Religion, il suivoit cette maxime du Légat Julien Cesarini, qu'on ne doit garder aucunes Loix, aucun Traité avec les hérétiques ou les infideles. Guillaume Hautain partit avec vingt-quatre vaisseaux, pour venger la mort de ces malheureux, & attaquer la flotte Espagnole destinée pour les Indes Occidentales. Mais deux vaisseaux ayant tenté l'abordage, furent la proie des flammes; elles se communiquérent à la flotte Espagnole & consumérent trois autres vaisseaux. Les deux partis se séparérent, & Hautain, qui avoit eu le bonheur d'échapper à l'incendie, regagna les ports de Hollande, où l'on s'étoit flatté de ne le voir rentrer que couvert de gloire, & chargé de dépouilles.

Hist. de Hollande. 1593-1648.

Ann. 1606.

La guerre de mer est celle où il est le plus facile au Général de rejetter ses fautes sur la fortune; & rarement il est aisé de décider, si c'est elle ou l'Amiral qui a eu tort. Hautain se justifia. Quatre vaisseaux brûlés dans la flotte Espagnole, attestoient du moins qu'il avoit été moins malheureux que les ennemis. On lui confia une nouvelle armée de vingt-quatre vaisseaux. Mais six furent d'abord dispersés par les vents, &, pour comble de malheur, le reste de la flotte, fatigué & presque desemparé par la tourmente, se trouva enveloppé par les Espagnols vers les côtes de l'isle de St. Vincent. L'énormité des gallions effraya tellement les Hollandois, qu'ils firent une retraite précipitée, comme les Romains à l'aspect des Eléphans. Mais Reinier Klaaszoon, (*fils de Nicolas*) Amiral de Zélande, effaça par un noble désespoir la tache qu'avoit imprimée au Pavillon des Provinces-Unies, la fuite des autres vaisseaux. Cet intrépide Chef, entouré d'ennemis, abandonné par ses compagnons, menacé à chaque instant par ces masses pesantes, dont le choc aussi redoutable que leur artillerie auroit pu l'écraser, soutint un combat qui dura deux jours entiers. Enfin voyant ses mâts renversés, ses manœuvres hachées, son vaisseau percé & faisant eau de toutes parts, presque tout son équipage ou mort ou mourant; il s'adresse à soixante matelots, qui lui restoient, & les anime à s'affranchir du joug Espagnol par une mort volontaire. Tous ces braves préférérent le trépas à des fers, & ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'avant d'expirer, ils se jettérent à genoux, & demandérent pardon à l'Etre suprême, comme si c'étoit un crime de mourir pour la patrie. Ils ignoroient sans doute cette sublime épitaphe inscrite au passage des Thermopiles: „ Passant, va t'en dire à Sparte, „ que nous sommes morts ici pour obéir à ses saintes loix." Klaaszoon se releva tranquillement, mit le feu aux poudres & sauta en l'air avec son vaisseau & son équipage. On sçut tous ces détails par deux matelots, que les Espagnols recueillirent à demi-brûlés. Ceux-

Noble désespoir de l'Amiral de Zélande.

ci attesterent, que l'héroïsme se peignoit encore dans les regards farouches de ces hommes expirans, & qu'ayant cessé d'être redoutables, ils inspiroient cependant une sorte de terreur. Un exemple de cette espece, étoit peut-être plus beau & plus utile qu'une victoire, surtout s'il eût été suivi d'un monument élevé à la gloire de ces illustres victimes.

Cependant Spinola s'étoit emparé de Rhinbergen presque à la vue de Maurice, qui n'avoit point secouru cette ville, parce qu'il vouloit demeurer maître des bords de l'Yssel. Le peuple tient rarement compte à un Général des sacrifices qu'il est forcé de faire pour conserver une position avantageuse.

Retraite de Maurice.

La retraite de Maurice devant Groll, fit encore triompher l'envie. On se rappella que la campagne précédente n'avoit pas été plus glorieuse que celle-ci, & l'on ne songea pas que l'on n'avoit point encore eu en tête un Général aussi habile que Spinola; que c'étoit beaucoup de n'être pas accablés par lui, que les ressources de toute espece abandonnoient dans son camp, tandis que les Provinces-Unies, plus occupées de la splendeur de leur commerce que des succès de leurs armes, songeoient moins à la subsistance de leurs armées de terre, qu'à l'honneur de leur pavillon.

Frédéric-Henri n'avoit pas été mieux secondé par la fortune que Maurice; il avoit essuyé autant d'échecs qu'il avoit formé d'entreprises: il avoit sçu se garantir de toute surprise; mais il avoit trouvé les ennemis aussi vigilans que lui, & n'avoit pû les surprendre, ni dans Venlo, ni dans d'autres villes. Ainsi cette année ne fut remarquable que par la mort du Comte Philippe de Hohenlo, par celle de Jean de Nassau, Frere de Guillaume I, & par le mariage de Philippe Guillaume Prince d'Orange, avec la fille du Prince de Condé. Cette alliance assuroit aux Provinces-unies l'amitié du Héros qui avoit sçu triompher du fanatisme du peuple, de la haine des prêtres, de la politique de la Cour de Rome, & des forces d'Espagne.

Mort de Philippe de Hohenlo, & de Jean de Nassau.

Ann. 1607.

Tandis que Frédéric-Henri entroit dans Erkelens par surprise, & qu'il échouoit devant Oldembourg, Jacques van Heemskerk déja connu par son voyage dans la Nouvelle-Zemble, se rendoit plus célébre encore par une victoire. Il commandoit une flotte composée de vingt-six vaisseaux. L'Amiral Dom Juan Alvarès d'Avila, qui mouilloit dans la Baye de Gibraltar, avec neuf gallions & douze autres vaisseaux, comparant la force de ses gallions à la foiblesse des navires Hollandois, demanda à un prisonnier qu'il retenoit près de lui, quel pouvoit être leur dessein? „ Celui de vous attaquer à l'instant même," répondit le Batave. L'orgueilleux Espagnol sourit avec dédain à cette réponse; il parut croire que son prisonnier plaisantoit: il changea de pensée & de langage, lorsqu'il vit la flotte Hollandoise attaquer la sienne avec autant d'ordre que de furie. Heemskerk fut tué au commencement du combat, & ne put être témoin de son triomphe. Mais il avoit si bien prévu tous les événemens, son plan d'attaque étoit si sagement combiné, sa mort avoit inspiré aux Hollandois une telle ardeur de le venger, qu'après un combat opiniâtre les Espagnols furent entiérement

Victoire navale des Hollandois.

ment

ment défaits dans leurs propres parages, par un ennemi qu'ils avoient méprisé. L'Etat fit les frais de la pompe funebre de l'Amiral victorieux & du superbe mausolée qu'on lui éleva dans la vieille Eglise d'Amsterdam. Il est étonnant, qu'avant cette époque des Républicains n'eussent point encore songé à honorer ainsi la mémoire des braves, dont le sang avoit cimenté le grand édifice de la liberté, sans être celui d'un Prince ou de quelqu'un de la Noblesse, souvent moins respectables par leur propre mérite, que par celui de leurs ancêtres, dont ils dégénerent.

Hist. de Hollande. 1593-1648.

Trêve avec la Maison d'Autriche.

L'effet de tant de succès sur mer, & d'une si longue résistance sur terre fut une trêve avec les Archiducs d'Autriche, moins importante par elle-même & par la tranquillité qu'elle procuroit aux Etats du côté de l'Allemagne, que parce que les Archiducs traitoient avec eux comme avec une Puissance libre & indépendante: on espéroit même que le Roi d'Espagne, fatigué de la guerre, ratifieroit cette suspension d'armes. Le Grand Pensionnaire d'Oldenbarnevelt & les Magistrats que son éloquence avoit gagnés, regardoient la paix comme le bien le plus nécessaire à un peuple dont les vues se tournoient vers le commerce. Maurice de son côté, prévoyoit que la fin de la guerre seroit celle de son regne, & qu'il ne seroit plus qu'un citoyen respectable par sa naissance & par le souvenir de ses anciens services. Il condamnoit hautement toute espece de traité avec l'Espagne, allarmoit le peuple sur les pieges qu'on pouvoit tendre à sa liberté dans les négociations, excitoit les Ecclésiastiques à ne pas souffrir une paix, qui pouvoit r'ouvrir aux partisans de Rome l'entrée de la Belgique. Tous deux s'accusoient réciproquement d'aspirer au pouvoir suprême. On a prétendu que Maurice s'étoit emporté en public jusqu'à lever la main sur le Grand Pensionnaire. Mais ce Prince n'étoit pas assez aveugle dans sa haine pour oublier ainsi les bienséances (1). Le parti d'Oldenbarnevelt l'emporta, & l'on préféra l'espoir d'une paix honorable, à la triste perspective d'une éternelle guerre, où le sang avoit été prodigué sans fruit, surtout depuis quelques années. On vit arriver les Ambassadeurs d'Espagne: Spinola étoit à leur tête; il fut reçu par Maurice, & tous deux se donnerent ces témoignages d'estime qu'un homme de génie accorde toujours en public & même en secret à son égal. Maurice & Spinola étoient alors les deux plus habiles guerriers de l'Europe. Il étoit beau de voir l'olive de la paix dans des mains qui avoient lancé les foudres de la guerre. C'est ainsi qu'on vit depuis Villars & Eugene terminer une guerre, qu'ils avoient conduite avec tant de gloire. La premiere démarche de l'Ambassade Espagnole fut de reconnoître les Provinces-unies, comme Puissance libre & indépendante. Cet article étoit le plus important; cependant il n'essuya aucune difficulté de la part de l'Espagne, qui n'attendit point qu'on le proposât pour le ratifier; mais on disputa sur la liberté de Conscience, sur celle du Commerce des Indes, sur celle de la Navigation d'Anvers; les Hollandois voyant les Espagnols obstinés à leur fermer la route des Indes, & à s'ouvrir à eux-mêmes celle d'Anvers, rompirent brusquement les négociations; conduite qui montroit plus de fierté que de prudence.

Ann. 1608.

Les Etats sont reconnus comme Puissance libre & indépendante.

(1) *Mém. d'Aubry du Maurier.*

SECT. X. *Hist.* de Hollande. 1593-1648.

Les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre exhortoient les Etats Généraux à conclure du moins une trêve de quelques années; le projet étoit conforme à leurs intérêts; il l'étoit auſſi à l'ambition de Henri IV, qui avoit ſur cette République des vues moins favoriſées par les circonſtances, mais plus faciles à réaliſer par ſon génie & ſon courage, que celles qu'avoit eues le Duc d'Anjou. Au reſte, il ne cherchoit point à conquérir les Pays-bas par ſes armes, mais à les ſubjuguer par ſes bienfaits. (*a*) D'Oldenbarnevelt fut depuis accuſé de les avoir acceptés; & ſoutint que c'étoit le prix des ſervices qu'il avoit rendus à la France & non le gage d'une trahiſon. Maurice faiſoit jouer tous les reſſorts de ſa politique pour prolonger la guerre. Il écrivoit aux villes Confédérées, il s'y préſentoit, il parloit avec énergie; mais la Hollande & la Zélande étoient les ſeules Provinces, qui parruſſent entraînées par ſon éloquence. Le Grand Penſionnaire accuſé de perfidie par les partiſans de ſon rival, deſcendit de ſon rang, puis y remonta, paroiſſant céder dans la premiere démarche à la puiſſance d'une cabale ennemie, dans l'autre au vœu de toute la nation. Enfin après bien des Négociations, la trêve de douze ans fut ſignée à Berg-op-Zoom le 9 Avril & publiée à la Haie. La Maiſon de Naſſau qui accuſoit d'Oldenbarnevelt de s'être laiſſé corrompre par Henri IV, accepta de la Maiſon d'Autriche une indemnité, pour les avantages dont la guerre la privoit. Les mécontens jugérent que la guerre ne devoit jamais être lucrative pour le Général, mais pour la Patrie, & quelquefois pour le ſoldat; que cette indemnité étant une penſion annuelle, la crainte de la perdre pouvoit engager les Princes de Naſſau à favoriſer le parti Eſpagnol. On congédia les troupes, & l'on négligea trop cette ſage maxime, que, pour conſerver la paix il faut toujours ſe tenir prêt à faire la guerre.

Trêve de douze ans. Ann. 1609.

Le flambeau de la diſcorde étoit à peine éteint entre les Puiſſances, qu'il ſe ralluma entre les Docteurs, ſoit qu'il fût ſourdement attiſé par l'Eſpagne, ou ſeulement excité par le choc des opinions. Un des effets des guerres de Religion, c'eſt de donner de l'importance à la populace, & ſurtout à cette claſſe de prêtres, ſi bien déſignée par eux-mêmes ſous le nom de bas clergé, gens qui, pour s'être chargés la mémoire de mots latins & d'argumens de l'école, n'en ſont ni moins groſſiers ni moins turbulens, que les artiſans qui leur ont donné le jour. Les paſteurs étant diviſés, le troupeau le fut bientôt. Les uns tenoient pour Gomarus, les autres pour Arminius; à Leuwarden on caſſa les vitres de l'hôtel de ville, on enfonça la porte, on inſulta les Magiſtrats, toutes choſes qui ne démontroient pas lequel des deux avoit tort, ou Gomarus, ou Arminius. Le grand tort de tous deux étoit d'avoir allumé une eſpece de guerre civile. Les Etats Généraux auroient eu beſoin de la prudence du ſage Monarque, qui, de nos jours, écrivoit à des théologiens fanatiques; „ Puiſque vous voulez „ être damnés éternellement, je ne m'y oppoſe pas & ne prétends point „ que le diable s'en faſſe faute. Mais ce que je vous défends, c'eſt de „ troubler l'Etat." A Utrecht la populace s'empara de la Régence; il fallut aſſiéger la ville: elle ouvrit ſes portes après une foible réſiſtance. Les

Troubles de Religion.

(*a*) *Mém. & Neg. de Jeannin.*

Arminiens préfentérent des remontrances aux Etats Généraux; ce qui leur fit donner le nom de *Remontrans*. Leurs adverfaires en préfentérent auffi; ce qui fit changer leur nom de Gomariftes en celui de *Contre-remontrans*. Ceux-ci prétendoient que Dieu par un décret éternel & abfolu, avoit arrêté quels hommes feroient fauvés, quels hommes feroient damnés; que fuivant ce décret quelques-uns étoient attirés à la foi & à la piété, tandis que Dieu laiffoit les autres enfévelis dans leur mifére & dans leur impiété. Les Arminiens foutenoient: 1. „que Dieu avoit réfolu de toute éternité „d'élire & d'appeller à la vie éternelle ceux qui, par fa grace, croiroient „en Jefus-Chrift, & qui perfévéreroient jufqu'à la fin dans la foi & dans „l'obéiffance, & de reprouver & de rejetter à la damnation éternelle „les incrédules, & les impénitens; 2. que J. C. étoit mort pour tous, „de façon cependant qu'il n'y avoit que les croyans, qui fuffent vraiment „réconciliés par fa mort; 3. que l'homme n'avoit point la grace fanc„tifiante par lui-même, ni par fon libre arbitre, mais que, pour l'ob„tenir, il avoit befoin de la grace de Dieu en J. C.; 4. que cette „grace étoit le commencement, le progrès & l'achevement du falut des „hommes que c'étoit à elle qu'il falloit attribuer toutes les bonnes „œuvres, que cependant elle n'opéroit pas irréfiftiblement; 5. que la „grace de Dieu donnoit au vrai fidèle des forces fuffifantes pour fur„monter le mal, que cependant un vrai fidèle pouvoit, par fa propre „faute, s'éloigner entiérement de Dieu & perdre la grace (1)." On eut l'imprudence de raffembler les Docteurs des deux partis pour les faire difputer enfemble & les accorder. C'étoit rapprocher les tifons, pour éteindre le feu; nous ne connoiffons point d'exemple d'aucune conférence où des Théologiens d'avis contraire fe foient accordés: chacun y porte la ferme réfolution de ne point changer d'avis, de ne rien céder, d'expofer fes raifons avec véhémence, & de ne point écouter celles de fes adverfaires.

Hift. de Hollande. 1593-1648. Ann. 1610. *Opinions des deux partis.* Ann. 1611.

Tandis que l'on s'occupoit très férieufement de ces ridicules querelles, la France plongée dans le deuil pleuroit le meilleurs de fes Rois, dont les jours, fi longtemps menacés par des fanatiques, venoient d'être terminés par un monftre, qui croyoit fervir Dieu en égorgeant un Prince bienfaifant, qui étoit fon image fur la terre. Le Régicide fut toujours l'ouvrage d'un faux zele religieux. Un attentat de cette nature ne peut être entrepris, que par un fcélérat imbécille, qui fe dévoue à un fupplice inévitable, & à qui d'habiles impofteurs ont fait voir la palme du martyre fufpendue fur fon échaffaud.

Mort de Henri IV.

Les Provinces-Unies perdoient dans Henri IV un allié puiffant; plufieurs difoient un protecteur dangereux & capable de les affervir. L'Archiduc Mathias, qui les avoit gouvernées, avoit été appellé à la couronne impériale: c'étoit un ami que les Etats Généraux avoient en Allemagne, mais un ami plus redoutable, qu'un foible ennemi. Cependant les querelles théologiques n'étoient pas éteintes. Les Magiftrats demandoient la paix; les prêtres vouloient la guerre; les grands changeoient de parti felon leurs

Ann. 1612. Ann. 1613.

(1) Brandt Tom. I. L. XIX. p. 401.

SECT. X. *Hist.* de Hollande. 1593-1648.

intérêts, & le peuple ne sçavoit ce qu'il vouloit. Le Roi d'Angleterre, qui avoit fait de sa cour une classe de théologie, où l'on argumentoit sur de religieuses minuties, au lieu de s'occuper des intérêts de la Grande Bretagne, fut assez indiscret, pour donner son avis sur ces puérilités scholastiques. Il déclara qu'il tenoit très supportable la doctrine contestée de part & d'autre; il auroit rendu un plus grand service à la Hollande, s'il avoit déclaré qu'il regardoit tous ces débats comme fort ridicules. Une épigramme, une chanson, en pareil cas, sont plus puissantes qu'un Edit: les Princes n'appaiseront point des troubles de cette nature avec toute leur puissance; quelques gens d'esprit les calment avec de bons mots. Un fanatique brave toujours les proscriptions & cede quelquefois au ridicule.

Déclaration des Etats Généraux.

Les Etats Généraux donnérent trop d'importance à ces controverses en déclarant „ qu'en se servant de la puissance, qui leur appartenoit comme „ au Souverain légitime, ils ordonnoient que, dans l'explication de „ l'Ecriture Sainte, on eût soin de bien inculquer à leurs bons & fideles „ sujets, que le commencement, les moyens, & la fin du salut de l'homme, & nommément la foi, ne devoient être attribués ni à ses forces „ naturelles, ni à ses œuvres, mais uniquement à la grace de Dieu en J. C.; „ que Dieu n'avoit créé personne pour la perdition, qu'il ne forçoit personne au péché, qu'il n'invitoit aussi personne au salut, à qui il n'avoit „ pas décrété de le donner; qu'il seroit permis aux Professeurs & aux „ Sçavans de disputer amiablement dans les écoles, & même d'être d'un „ sentiment contraire sur le Dogme de la Prédestination; mais qu'ils n'entendoient pas que ces disputes fussent portées en chaire, ou enseignées „ aux peuples de quelque maniere que ce fût: qu'ils ne vouloient pas non „ plus, que l'on inquiétât ou forçât à prêcher une Doctrine plus relevée, „ ceux qui se contentoient d'enseigner & de croire simplement que Dieu, „ de toute éternité, avoit élu en J. C. ceux qui par sa grace croiroient „ en J. C. & persévereroient dans cette foi, & qu'au contraire il réprouvoit & condamnoit à la perdition éternelle ceux, qui ne croiroient pas „ & s'opiniâtreroient dans leur incrédulité; parceque les Etats jugeoient „ cette Doctrine suffisante au salut & propre à l'édification chrétienne. „ Enfin ils ordonnoient à tous les Ministres de s'en tenir sur tous les autres „ points de Doctrine, à la parole de Dieu, & à ce qui étoit reçu dans „ les Eglises Réformées, & enseigné dans celles des Provinces-Unies, & „ de se supporter les uns les autres en charité, en concorde, & en bon „ exemple, conformément à ce qui avoit été arrêté par les précédentes „ Résolutions des Etats Généraux de Provinces-Unies." (*a*)

Progrès du Commerce & des travaux publics.

Heureusement ces discussions théologiques, dans lesquelles les Princes & les Magistrats ne devroient jamais descendre, n'avoient rallenti ni le commerce ni les travaux publics. On avoit achevé de dessécher le lac du Beemster, on avoit entrepris la pêche de baleines dans le Groenland; une Compagnie s'étoit formée, pour enrichir l'Europe de la substance huileuse de ces monstres marins, qu'on avoit jusqu'alors admirés avec horreur, sans les croire propres à aucun usage. Les malheureuses familles de Schou-

(*a*) *Wagenaar Abrég. de l'Hist. de Hollande.*

ten & de le Maire furent les victimes de l'Octroi accordé à la Compagnie des Indes Orientales, pour avoir dans leurs découvertes été poussés dans des parages qu'ils ne devoient pas toucher. Les Etats avoient pris part à la querelle des prétendans à la Succession de Juliers. L'Archiduc Albert s'étoit déclaré Protecteur du Prince de Neubourg; les Etats avoient embrassé le parti de la Maison de Brandebourg. Spinola & Maurice reparurent en campagne, chacun accusoit son adversaire de vouloir s'emparer de Juliers pour ses maitres & peut-être tous deux avec raison. Ils prirent quelques villes, & s'y cantonnerent, sans en venir à aucune action décisive.

Hist. de Hollande. 1593-1648.

Cependant on fondoit à Groningue une nouvelle Université, comme si l'on avoit eu peur de manquer de Docteurs pour troubler l'Etat. On avoit puni quelques fanatiques, qui élevoient la voix trop haut, un entre autres qui avoit mis en question, si la bénédiction d'un pere ne valoit pas mieux que celle d'un Ministre Remontrant, & qui avoit opiné pour l'affirmative: ces châtimens, quoique légers, avoient fait comparer l'Inquisition Hollandoise à celle d'Espagne. On accusoit d'Oldenbarnevelt de favoriser les troubles de Religion, pour ouvrir aux Espagnols le chemin des Pays-bas. On prétendoit qu'il recevoit des bienfaits de la Cour de Madrid & qu'il les distribuoit à des factieux. Ce grand homme ne répondit à cette calomnie, qu'en rendant à l'Etat le service le plus important qu'on pût lui rendre alors. On se rappelle les circonstances épineuses, où les villes de Flessingue, de Rammekens & de Brille avoient été engagées à la Reine Elisabeth pour sûreté des sommes énormes qu'elle avoit prêtées aux Etats. D'Oldenbarnevelt, qui connoissoit les besoins du Roi d'Angleterre, sa prodigalité, ses demandes perpétuelles au Parlement, les refus constans de cette assemblée, lui offrit si à propos deux millions sept cens vingt-huit mille florins, que, pour cette somme, la dette & les arrérages furent éteints, & les trois villes rentrérent sous la domination des Provinces-unies. Quand cet argent eut été dissipé, Jacques reconnut qu'il avoit été dupe, & conçut contre le Grand Pensionnaire une haine, qu'il fit éclater d'une maniere peu digne d'un Roi, pendant les malheurs du Nestor Batave.

Ann. 1614.

D'Oldenbarnevelt suspect aux Etats.

Ann. 1615.

Service important qu'il rend à la Patrie.

Ann. 1616.

Les querelles de Religion continuoient toujours. On convoqua une nouvelle assemblée des Etats. Grotius y fit admirer son éloquence, & acheva d'irriter contre lui le fanatisme & l'envie: on se sépara plus animés que jamais. A Amsterdam les Remontrans avoient été réduits à la nécessité de louer un magasin pour y tenir leurs assemblées. On ne les laissa point tranquilles dans cet asyle obscur: la populace enfonça les portes; l'orateur s'enfuit, les auditeurs se dispersérent. Heureusement il n'y eut point de sang répandu. C'étoit être bien modéré dans une action entreprise pour la plus grande gloire de Dieu. On leva par le conseil d'Oldenbarnevelt une nouvelle milice, connue sous le nom de *Waardgelders*. L'aspect de ces gardes ne contint point la populace. On lut sur les pavillons des bateliers Gomaristes cette fanatique inscription: *plutôt mourir, dans les combats, avec Orange, que d'être plus longtemps tourmentés par les Arminiens.* On demandoit la tenue d'un Synode National. Qu'y eut-on fait? On auroit disputé; les esprits se seroient aigris davantage; & la

Ann. 1617.

Levée des Waardgelders.

Ann. 1618.

playe de l'Etat se feroit envénimée de plus en plus, & quelques Provinces encore eurent la prudence de s'y refuser.

Maurice avoit résolu de congédier les Waardgelders; la plûpart des Provinces y consentoient; mais les Hollandois, sans examiner si ce changement étoit avantageux ou nuisible, considéroient seulement que c'étoit un acte d'autorité que des Républicains ne devoient pas souffrir; ils résolurent de s'y opposer, & députérent vers le Prince: Maurice répondit à ces députés: „ que les méfiances & la division qui regnoient dans le Gouvernement, étoient l'ouvrage du Grand Pensionnaire; que l'on avoit cherché „ à lui faire perdre son autorité & son crédit à lui Prince d'Orange, & à „ le chasser du Pays, qu'il avoit défendu au péril de ses jours & de sa fortune; que ses ennemis ne triomphéroient pas aisément de sa constance, „ qu'il étoit sûr de l'affection de cinq Provinces; que six villes de Hollande devoient se réunir à ces cinq Etats, pour demander le Synode „ National & soutenir le défenseur de la Patrie: que les Waardgelders „ étoient plus dangereux que les Citadelles des Espagnols, & que leur „ destruction importoit à la sûreté de toutes les Provinces." Grotius, l'un des Députés, prit alors la parole, & répartit „ qu'il ne connoissoit personne qui eût jamais formé le moindre dessein contre l'autorité & le crédit „ de son Excellence; que, quand bien même le Grand Pensionnaire ne „ seroit plus, les Hollandois se croiroient toujours obligés de défendre „ leurs droits & leurs priviléges; que leur résolution à cet égard étoit „ d'autant plus inébranlable, qu'il sembloit qu'on méprisât leur Province, „ & qu'on voulût l'assujettir aux autres." Maurice répondit „ qu'il sembloit, au contraire, que le Grand Pensionnaire voulût des seuls Etats de „ Hollande faire les Etats Généraux." Par une maniere si différente de voir les événemens, les esprits s'échauffoient de plus en plus, & l'autorité de Maurice s'affermissoit par les secousses que l'Etat éprouvoit. Il avoit une faction parmi les Hollandois, même Dordrecht, Amsterdam, Enckhuysen, Edam, Purmerend & Schiedam, villes importantes par la richesse & le nombre de leurs citoyens, ne dissimuloient plus le penchant qui les entraînoit vers son parti. Lorsqu'il l'eût encore fortifié par une multitude de créatures, que lui gagnoient ses largesses, son éloquence, l'éclat de sa naissance & celui de sa gloire, il résolut d'accabler tout à coup son rival & tous ceux qui lui étoient attachés. Il l'accusa d'avoir trop favorisé les Remontrans, d'avoir, par ses conseils, établi la dangereuse Milice des Waardgelders, d'avoir exigé un nouveau serment des garnisons ordinaires, de s'être opposé à la destruction de la Milice qu'il avoit créé. Toutes ces imputations pouvoient être si différemment considérées, qu'on auroit pû accuser Maurice, d'avoir trop favorisé les Contre-Remontrans, de s'être opposé à la levée d'une milice nécessaire à la sûreté de l'Etat & de l'Eglise.

Réponse du Prince aux Députés Hollandois.

Il commence à accuser hautement d'Oldenbarnevelt.

Il le fait arrêter, ainsi que Grotius, Hogerbeets & Ledenberg.

D'Oldenbarnevelt fut averti qu'on devoit l'arrêter. Il pouvoit s'évader & ne le fit pas. L'intrépide vieillard pensoit que ses concitoyens & son ennemi même lui rendroient le même témoignage que sa conscience. Invité à se rendre à la cour, il partit, quoique prévenu du sort qui l'y attendoit, & ne pouvant se persuader que le Ciel & la République laisse-

roient ſuccomber l'innocence. Il fut arrêté en effet. Grotius, Hogerbeets, & Ledenberg furent traités de même. On les enferma dans des appartemens ſéparés, & ce coup d'Etat ſe fit avec tant de myſtere, qu'aucun d'eux ne pût ſe douter que les trois autres étoient arrêtés. C'étoit dans Utrecht qu'on avoit pris cette étrange réſolution, contraire à la Liberté Républicaine. Les Etats de Hollande ſe plaignirent de cet acte tyrannique, approuvé ou du moins toléré par les ſix villes que le Stadhouder avoit gagnées. Maurice répondit que rien ne s'étoit fait par ſon ordre, mais par l'ordre des Etats Généraux, dont l'exécution lui avoit été ſimplement confiée; que c'étoit aux Etats de Hollande à accommoder ce différend avec les autres Provinces, & qu'il ſe conformeroit à tout ce qui feroit réſolu.

Hiſt. de Hollande. 1593-1648.

La famille du Grand Penſionnaire ſe préſenta devant Maurice & n'en reçut que des promeſſes équivoques & des menaces peu meſurées: elle préſenta ſa requête aux Etats, qui l'admirent & n'y répondirent point. Deux Seigneurs, Schagen & d'Aſperen, tentérent de le délivrer de vive force. Ce nouveau Regulus les fit arrêter eux-mêmes, puis conſidérant, qu'ils n'avoient été entraînés ſi loin que par zele pour les droits de la Hollande, il demanda qu'ils fuſſent relâchés; on le lui accorda & il rentra dans ſa priſon ſatisfait & tranquille. Cette conduite n'étoit pas celle d'un criminel, qui auroit redouté la vengeance des loix. Cependant ſa famille, repouſſée par le Prince, peu écoutée par les Etats, ſembloit l'avoir abandonné. L'un de ſes gendres s'étoit retiré en France; & il n'avoit plus pour lui que ſa conſcience & l'équité. On laiſſoit un libre cours aux libelles diffamatoires, qui préſentoient ſous un jour odieux la conduite des priſonniers; & aucune voix n'oſoit s'élever en leur faveur. Leur ſort étoit celui des accuſés dans un Etat deſpotique, lorſque des Commiſſaires choiſis par la haine, ſont les arbitres de leur deſtinée. Ils étoient déja condamnés avant l'examen. Nous allons citer les quatre Chefs d'accuſation, d'une maniere plus détaillée & tels que les rapporte un Hiſtorien digne de foi. „ Le Grand Penſionnaire avoit, diſoit-on, favoriſé les Remontrans, qui attribuoient au Souverain une grande autorité dans les „ affaires de l'Egliſe; c'étoit auſſi par lui, ou à ſa recommandation, „ que l'on avoit donné des Profeſſeurs Remontrans pour ſucceſſeurs à „ Arminius, ce qui devoit néceſſairement contribuer à augmenter le „ nombre des Miniſtres attachés aux mêmes opinions: 2. il avoit fait „ prendre & exécuter la réſolution de ſoudoyer les Waardgelders, „ qui prêtoient un ſerment particulier aux Magiſtrats des villes: 3. c'étoit „ lui, qui, dans pluſieurs endroits, avoit fait exiger un ſerment pareil „ des garniſons ordinaires; ce qui aux yeux du Prince étoit une „ violation des droits attachés à ſa charge de Capitaine Général, & „ une démarche par laquelle on avoit cherché à diminuer ſon crédit „ & ſon autorité: 4 ce qui s'étoit paſſé à Utrecht, tendoit à la même „ fin. Car il étoit aſſez clair, que tout s'y étoit fait par les intrigues d'Oldenbarnevelt. Il ſçavoit que le Prince travailloit à y faire

Démarches de la famille d'Oldenbarnevelt & de ſes amis.

Chefs d'accuſation.

SECT. X. *Hist.* de Hollande. 1593-1648.

„ licentier les Waardgelders, & cependant il n'en avoit pas moins fait „ nommer une députation, qui s'étoit rendue à Utrecht, pour pré- „ venir ce licentiement, ou pour employer la force de ces mêmes „ Waardgelders, afin d'y mettre la Magistrature, autant qu'il se „ pourroit, à couvert de toute entreprise de la part du Prince. Ho- „ gerbeets & Grotius, ajoutoit-on, étoient de tous ces Députés „ ceux qui avoient le plus de mérite & de capacité; raison qui „ devoit suffire pour leur faire partager la disgrace que le Pension- „ naire s'étoit attirée par cette députation. D'ailleurs ils avoient „ conseillé de s'assurer des portes de la ville, de doubler les gar- „ des, & avoient sérieusement condamné le refus des Waardgelders de „ prendre la défense des Etats & de la Régence; action que le Prince regar- „ doit comme une résistance violente & criminelle, faite à lui-même & aux „ Députés des Etats Généraux."

Maurice traitoit d'attentats dignes du dernier supplice des démarches, si peu criminelles, que les opinions se partageoient & qu'on ne sçavoit si elles avoient été nuisibles ou utiles à la patrie, & que tous les citoyens honnêtes convenoient au moins qu'elles avoient été entreprises par des motifs louables; & ce même Maurice violoit lui-même les privileges de la Hollande par la détention illégale des prisonniers, par le choix de leurs juges, par la maniere dont on devoit procéder contre eux; puis exerçant un despotisme encore plus étendu, il parcouroit la Hollande, changeoit la Régence des villes, destituoit les anciens Magistrats, en créoit de nouveaux; en un mot, on l'auroit pris plutôt pour un Despote Asiatique, que pour le premier Ministre d'une République. Lorsque les habitans de Hoorn lui représentérent que sa suite nombreuse les alarmoit, & qu'ils le prioient d'entrer dans la ville avec un cortege moins redoutable; il répondit qu'il ne retrancheroit pas un Page de sa suite. Il bravoit à la fois, & les loix de la République, & le mécontentement des Hollandois, & la puissance de Louis XIII, dont l'Ambassadeur s'étoit plaint de la violence faite à un vieillard, & à des hommes de mérite, que son maître protégeoit. D'Oldenbarnevelt reçut dans sa prison plusieurs billets, par lesquels on l'avertissoit de l'animosité du Prince, de la partialité des Juges qui lui étoient vendus, de la foiblesse des Hollandois qui ne le défendoient qu'en tremblant, du mépris avec lequel avoient été traitées les quatre villes, dont chacune réclamoit son Pensionnaire, enfin de l'inutile sollicitation du jeune Roi, qui vouloit sauver un étranger, & qui depuis immola à la vengeance de son Ministre, Marillac, Montmorenci & tant d'autres.

Conduite despotique de Maurice.

Hogerbeets est interrogé.

Hogerbeets fut interrogé le premier, & ses réponses pleines de candeur ne chargérent ni lui-même, ni Oldenbarnevelt. Un événement défavorable aux prisonniers fut la mort de Ledenberg. On l'avoit menacé de la torture, parce que ses aveux n'étoient point assez conformes aux désirs de ses ennemis. Avant de se percer avec son couteau, il avoit écrit en assez mauvais François le billet suivant, qu'il avoit confié à son fils. Le jeune homme ignoroit cette langue, & ne devoit ouvrir

ouvrir la lettre, qu'au moment où Ledenberg espéroit être délivré des mains de ses persécuteurs & du fardeau de la vie. „ Je sçais que l'inclination est de statuer en ma personne l'exemple, me confronter „ avec mes meilleurs amis, me torturer, après me convaincre de „ contrariétés & fausseté, comme on dit, & après sur des points & „ pointilles, fonder une sentence ignominieuse; car ainsi faut-il faire „ pour justifier le saisissement & emprisonnement. Pour échapper de tout „ cela, je me vais rendre à Dieu par plus court chemin. Contre „ l'homme mort ne tombe sentence de confiscation des biens." Il est aisé de voir quel parti le Prince put tirer de cette circonstance, & de se faire une idée de tous les soupçons qu'elle fit naître. Si Ledenberg n'étoit pas coupable, pourquoi se donnoit-il la mort? Le ciel laisse-t-il succomber l'innocence? Tant de Juges pouvoient-ils s'accorder pour commettre une injustice? Oui, sans doute, l'innocence succombe quelquefois; la protection du Ciel ne la sauve pas toujours de la méchanceté des hommes. Mille exemples attestent cette triste vérité; quelque innocent qu'on puisse être, le meilleur parti qu'on ait à prendre, lorsqu'on est accusé par des hommes puissans, est de s'enfuir & de répondre de très loin à la calomnie. Ledenberg ne pouvoit plus se dérober à ses persécuteurs que par la mort; elle fut son asyle. Nous sommes bien loin d'approuver ce suicide: nous prétendons seulement qu'il ne prouve pas que Ledenberg fût coupable, mais seulement qu'il redoutoit les douleurs de la torture, & l'injustice de ses ennemis devenus maîtres de son fort.

Hist. de Hollande. 1593-1648.

Ledenberg se donne la mort.

Hogerbeets fut interrogé de nouveau: Grotius le fut ensuite, & confondit ses Juges par cette fermeté de caractere, cette force de raisonnement, cette éloquence impérieuse, qualités auxquelles il devoit son élévation.

Oldenbarnevelt est interrogé.

Enfin d'Oldenbarnevelt parut devant ses Juges, disons mieux, devant ses ennemis. L'interrogatoire dura vingt jours, & se fit avec autant de mystere que dans un Etat despotique. La postérité a ignoré la plupart des questions des Commissaires, & des réponses de l'accusé. Cependant les Ambassadeurs de France, Boisise & du Maurier, présentérent des Mémoires aux Etats Généraux en faveur des prisonniers. Ils demandoient qu'on les remît entre les mains de leurs Juges naturels, ou qu'on leur en donnât qui ne fussent pas soupçonnés de partialité. On répondit vaguement que le jugement qu'on alloit prononcer, seroit si équitable, que Louis le Juste l'approuveroit lui-même. Scriverius, ami de Grotius & d'Hogerbeets, s'occupoit alors de la seconde édition des poësies Latines de Janus Secundus. On avoit jusqu'alors intercepté la plupart des billets qu'on avoit écrits aux prisonniers. Scriverius imagina un nouveau stratagême, pour tromper la vigilance des gardes & avertir ses amis de tout ce qui se passoit; ce fut de supprimer quelques vers de son auteur, & de leur en substituer d'autres, par lesquels, désignant sous des noms supposés leurs amis & leurs ennemis, il les prévenoit sur tout ce qu'ils pouvoient craindre ou espérer: les voici.

Nestoris examen tardum est , longumque Jubernal ;
Limen ad offensum substitit icta nape.
Seria liligeri juvat indignatio Regis ,
Et facit hoc aliquid motus in urbe tua.
Spernitur interpres sacer hic , gradivus amatur ;
Et ter quinque duces , si numerentur , erunt.
Hæc retro quosdam sua vertere lumina cogunt ;
Si qua fides dictis jam cito finis erit.
Talia legati Hectoridum responsa tulere
Quos pronos causæ scito favere tuæ ,
Conventum patriæ mox nostra Batavia cernet
Quindecimum dederis tu modo , Jane , diem ;
Tunc de Judicibus certum est disponere vestris.

On avoit replié la page, qui contenoit ces vers , de maniere que la vue du prisonnier se portât d'abord sur cet endroit. Cependant cet artifice fut encore découvert par la mal-adresse d'Hogerbeets.

Les troubles continuoient : dans un Synode national , on s'accusa réciproquement des malheurs de la patrie , de la discorde qui regnoit , & même de deux Cometes qui avoient paru successivement & qui avoient répandu la terreur. On créa la Compagnie des Indes Occidentales , à l'érection de laquelle d'Oldenbarnevelt s'étoit opposé. Philippe-Guillaume mourut vers le même temps, & comme il ne laissoit point de postérité , Maurice hérita de ses grands biens & de la Principauté d'Orange , dont il n'avoit point encore la propriété. Cependant on poursuivoit avec chaleur le procès des prisonniers. Voici tout ce que l'on sçut de la défense d'Oldenbarnevelt. „ Il confessoit avoir reçu du Roi de France, „ un présent de vingt mille florins, en conséquence d'une promesse qui „ lui en avoit été faite en 1598 ; qu'il avoit aussi reçu des présens de „ quelques personnes pour des services qu'il leur avoit rendus ; qu'il en „ avoit refusé qui lui avoient été offerts par d'autres ; qu'il n'avoit jamais rien reçu des Espagnols ; qu'à cet égard les mains de ses amis „ étoient aussi pures que les siennes : quant à ce qu'Aersens & Berk „ avoient déclaré touchant quelques paroles indiscrétes qu'ils prétendoient „ lui être échappées , il y avoit plus de douze ans , il ne croyoit pas „ que l'on pût s'en servir à sa charge ; si ses accusateurs avoient cru „ que ces discours pussent nuire au bien de l'Etat , pourquoi avoient-„ ils attendu douze années pour les dénoncer. Il soutenoit qu'il n'avoit „ traité ni avec le Duc de Sully , ni avec aucun autre Ministre François , pour assurer au Roi de France la Souveraineté des Pays-Bas. „ Il avouoit , qu'il avoit craint que le Prince Maurice n'eût lui-même „ des vues tendantes au pouvoir absolu , ou du moins à une autorité „ contraire aux principes de la constitution Républicaine ; qu'il avoit „ craint , que l'on ne voulût changer le Gouvernement , en y excitant des troubles. Il avoit dit franchement au Prince , qu'il couroit

Aveux & défense d'Oldenbarnevelt.

Hist. de Hollande. 1593-1648.

„ un bruit que les Contre-Remontrans ne ſeroient point ſatisfaits, „ que l'on n'eût fait ſon Excellence Comte de Hollande ; & qu'on „ lui avoit dit de bonne part, que certain Bourguemeſtre, (celui „ d'Amſterdam) avoit jugé que c'étoit au Penſionnaire à propoſer la „ choſe ; quoique ce Bourguemeſtre ayant été prié de ſa part de „ s'expliquer là-deſſus, eût déclaré enſuite que c'étoit un mal-en„ tendu... Ses intentions avoient été pures, lorſqu'il avoit travaillé „ à faire prendre les réſolutions, pour le maintien de la paix & dans „ la tolérance. Les points conteſtés, n'étoient pas ſelon lui aſſez im„ portans, pour que la concorde en fût troublée & l'union rompue. „ Lorsqu'on avoit ſecoué le joug de l'Eſpagne, on avoit accordé „ la liberté de conſcience, & l'exercice des différens cultes... Il „ prétendoit encore que les Provinces de Hollande & d'Utrecht avoient „ le droit de lever des Waardgelders pour leur ſûreté, & qu'on ne „ pouvoit licentier cette milice ſans le conſentement de ces Provin„ ces." (*a*) C'eſt ainſi que le Grand Penſionnaire s'accuſoit & ſe juſtifioit. On voulut, pour ainſi dire, rendre le Ciel complice de la calomnie ; on lui rendit de ſolemnelles actions de grace, de ce qu'il avoit fait découvrir des complots formés contre la patrie, de ce qu'il avoit confondu les ſanguinaires eſpérances des ambitieux, & empêché le carnage qu'ils ſe propoſoient de faire. Ces termes vagues, dont les lettres circulaires des Etats & les diſcours des Miniſtres étoient remplis, entretenoient les ſoupçons du peuple. L'Ambaſſadeur de France demanda audience aux Etats & parla en faveur des accuſés ; quoique perſuadé de leur innocence, il implora cependant pour eux la clémence de leur ennemi. Ses efforts furent vains. Le Comte Guillaume de Naſſau & Duik demandérent auſſi qu'on fît grace de la vie à d'Oldenbarnevelt. Maurice y conſentit, à condition que ſa famille réunie viendroit elle-même demander pardon pour le coupable ; démarche qui n'eut pas moins flatté ſa haine que la mort même du Grand Penſionnaire. Sa famille ſentit, que par cette démarche humiliante & contraire à la vérité, elle allât lui ôter l'honneur & que peut-être elle ne lui conſerveroit pas la vie. Elle ne voulut point donner à Maurice un titre dont il ſe ſeroit ſervi pour juſtifier la diſgrace d'Oldenbarnevelt & le noircir aux yeux de ſon ſiecle & de la poſtérité. Elle réſolut donc d'attendre le jugement, ne pouvant concevoir, que tant de Républicains réunis fuſſent aſſez eſclaves d'un ſeul homme, pour juger contre leur conſcience : elle ſe trompoit.

Conſtance d'Oldenbarnevelt.

Deux Fiscaux, van Leeuwen & Sylla, furent chargés d'aller annoncer à ce vénérable vieillard, que ſa tête blanchie par les ans tomberoit ſous le fer d'un bourreau. D'Oldenbarnevelt en parut moins abattu qu'étonné. „ Une ſentence de mort ! dit-il. Je ne m'y at„ tendois pas : je croyois qu'on m'entendroit encore." Il écrivit à ſon

(*a*) *Abrég. de l'Hiſt. de Hollande.*

SECT. X. *Hist.* de Hollande. 1593-1648.

épouse pour la derniere fois ; pendant que sa main traçoit cet éternel adieu, on lui entendit répéter plusieurs fois : *si je sçavois du moins pourquoi il faut que je meure ?* Un des Fiscaux eut la dureté de lui dire : *vous le sçavez déja ; mais on vous l'apprendra bientôt encore mieux.* Ce propos eut été moins déplacé dans la bouche d'un bourreau, que dans celle d'un Magistrat. Le Ministre Antoine Wallæus fut chargé de préparer à la mort ce grand homme, qui auroit pu lui dire, comme le vieux Connétable de Montmorenci : *quand on a vécu tant d'années avec honneur, penses-tu qu'on n'ait pas appris à mourir un quart-d'heure.* D'Oldenbarnevelt le pria de demander deux choses au Prince en son nom ; la premiere, de lui pardonner, *s'il l'avoit personnellement offensé* ; la seconde, de ne pas étendre sa vengeance sur ses enfans. „ Qu'entendez-vous par ce mot *pardonner* ?" lui dit le Ministre : „ le priez-vous de révoquer la sentence de mort ? - Non," répondit d'Oldenbarnevelt, „ ma priere ne s'étend pas jusques-là." Maurice joua bien son rôle en présence de Wallæus. Il parut s'attendrir sur le sort de la victime, dont la mort étoit son ouvrage ; on a même prétendu qu'on avoit vu couler quelques larmes de ses yeux. Il assura qu'il avoit toujours aimé d'Oldenbarnevelt ; qu'il étoit touché de sa disgrace ; qu'il avoit prié les Juges de ne point faire à ce vieillard un crime des outrages qu'il avoit reçus de lui ; & que personne ne sollicitoit avec plus d'ardeur pour cet infortuné. Il promit aussi de traiter favorablement ses enfans, *tant qu'ils feroient bien.* Puis il ajouta : „ ne demande-t-il pas qu'on lui fasse grace de la „ vie ? —— *Il ne m'a rien dit de pareil*," repartit Wallæus ; qui alla aussitôt rendre compte à d'Oldenbarnevelt de son entrevue avec le Prince. „ Je ne demande rien de plus pour mes enfans," répondit ce magnanime vieillard : „ mais son Excellence se trompe fort, si „ elle croit que je demande grace pour moi. Mais Hogerbeets & „ Grotius," ajouta-t-il, „ quel sort leur prépare-t-on ? Mourront-„ ils comme moi ? —— On ignore leur jugement," répartit le Ministre. —„ Je serois fâché," reprit le vieillard, „ qu'ils périssent comme „ moi, & parce que je les aime, & parce que j'aime ma patrie. „ Elle ne perd en moi qu'un vieillard, qui n'avoit plus à lui „ offrir qu'un reste de vie prête à s'éteindre. Mais Hogerbeets & mon „ cher Grotius sont jeunes encore & peuvent rendre à l'Etat de grands „ services."

Enfin le jour fatal étoit arrivé, où d'Oldenbarnevelt, par sa mort, devoit apprendre aux hommes, que l'innocence n'est gueres plus en sûreté dans une République que dans un Etat Monarchique. D'Oldenbarnevelt fit tranquillement avec son fidele domestique Jean Franken, les préparatifs nécessaires pour son supplice. Il refusa de voir sa famille, craignant que la vue de tant d'objets si chers, ne lui fît regretter la vie. Cependant les personnages les plus respectables s'intéressoient en sa faveur. La Princesse Douairiere voulut voir le Prince, & ne put y parvenir. L'Ambassadeur de France demanda audience, elle lui fut refusée ;

il écrivit : on ne lui répondit point. On se plaignit même depuis de la sensibilité qu'il avoit montrée avec tant de noblesse dans cette occasion. On fit même jouer quelques ressorts, pour que Louis XIII rappellât ce Ministre, dont tout le crime étoit d'avoir suivi les intentions de son maître; & d'avoir voulu conserver aux Provinces-Unies un bon citoyen, & leur épargner les reproches de la postérité. *Hist. de Hollande. 1593-1648.*

Procédés généreux de l'Ambassadeur de France: les Etats lui en font un crime.

Cependant d'Oldenbarnevelt étoit en présence de ses Juges. On lui lisoit sa sentence. On remarqua pendant cette lecture des mouvemens d'impatience qu'il contint. Il y avoit dans cet acte juridique des termes vagues, qui n'énonçoient aucun fait. On prétendoit que ses aveux suffisoient pour l'envoyer à l'échaffaud ; qu'on avoit découvert depuis des crimes plus graves, que pour les constater d'une maniere juridique, il auroit fallu l'appliquer à la torture, qu'on avoit bien voulu lui en épargner les tourmens, & faire usage seulement de sa confession, d'après laquelle il méritoit la mort. Ainsi en condamnant ce grand homme, on avoit l'air de lui faire grace. Il voulut faire quelques observations sur cet Arrêt. Mais un des Juges lui dit : „ votre sentence est lue; dépê-„ chez, dépêchez." Les partisans d'Oldenbarnevelt interprétoient ainsi ces mots : „ la présence d'une victime innocente nous importune ; il „ nous tarde que ce crime soit consommé, pour ne plus nous en souve-„ nir." D'Oldenbarnevelt se retourna, partit s'appuyant sur son bâton, accompagné de son fidele Jean Franken, & s'avança d'un pas ferme vers l'échaffaud.

Mort d'Oldenbarnevelt.

Il en vit l'appareil sans terreur ; il y monta sans foiblesse; cependant il laissa échapper ces mots, qu'un homme plus fastueux n'eut pas dits, mais qu'il auroit pensés: *O Dieu, qu'est-ce que de l'homme !* Puis s'adressant au peuple, avant de recevoir le coup fatal : *amis*, dit-il, *ne croyez pas que sois traitre à ma patrie ; je me suis toujours conduit avec intégrité & probité, comme un bon patriote & tel je mourrai.* Ses amis pleuroient; les gens indifférens cessoient de l'être & demandoient grace ; ses ennemis gardoient un silence farouche : il présenta la tête au bourreau, en lui disant, *fais vîte*, *fais vîte ;* & reçut le coup fatal en levant les mains au Ciel.

Ainsi périt un vieillard qui avoit toujours bien mérité de sa Patrie, qui avoit été arrêté contre les Loix & les Privileges de sa Nation, interrogé par des Juges incompétens, condamné sans un mûr examen, envoyé à l'échaffaud avec cette brutalité dont on n'use pas envers les plus vils scélérats. „ Jamais homme, dit du Maurier, ne fut si sage ni si vertueux, „ que Monsieur d'Oldenbarnevelt. Il avoit une présence majestueuse, & „ disoit beaucoup en peu de paroles, avec une éloquence grave & „ succinte." Les assistans, poussés les uns par la vengeance, d'autres par la pitié ou par l'admiration, trempérent des linges dans son sang ; on a prétendu que son ennemi avoit été témoin de son supplice, comme on a assuré depuis que Cromwel étoit un des bourreaux qui tranchérent les jours du malheureux Stuart. Mais l'indignation du peuple voit toujours tout ce qu'elle suppose; & il est difficile de croire, que chez des peuples polis, l'imprudence accompagne la méchanceté

Sect. X. *Hist. de Hollande.* 1593-1648. dans un si haut rang. Le cadavre de Ledenberg fut condamné à être traîné sur le claie. La peine de mort portée contre Grotius & Hogerbeets fut commuée en une prison perpétuelle. Ils étoient bien aussi vertueux que d'Oldenbarnevelt, mais ils n'étoient pas aussi importans, & leur gloire ne faisoit pas encore le tourment de l'envie.

Ann. 1619. *Les Arminiens sont chassés.* On chassa ensuite & les Docteurs Arminiens & leurs prosélytes; on imita l'Inquisition d'Espagne. Si l'on ne mit pas autant de cruauté dans le châtiment, on mit au moins autant d'ardeur dans la recherche; les Remontrans furent bannis; & ce gouvernement, dont la tolérance sembloit être la base, devint persécuteur, comme les Etats Catholiques.

Cependant les fondemens de la Compagnie des Indes Orientales s'affermissoient; son commerce s'étendoit, ses ressources se multiplioient: les Anglois alarmoient envain les Princes Indiens, & cherchoient à faire arrêter par eux les progrès de cet établissement. Les Hollandois triomphérent de tous les obstacles, & ce fut au milieu de ces orages exci-
Ann. 1620. tés par la jalousie de leurs rivaux, qu'ils bâtirent la superbe ville de Batavia, où réside le Conseil des Indes, & qu'on peut appeller aussi le magasin du monde.

La persécution continuoit toujours; on renfermoit les Ministres Remontrans dans des maisons de force, où ils étoient traités comme des
Evasion de Grotius. forçats & condamnés à scier du bois de Bresil. Grotius gémissoit dans sa prison; ce fut Marie de Reigersbergen son épouse, qui lui procura les moyens d'en sortir, & qui manqua d'être elle-même la victime de cette ruse innocente: elle l'enferma dans un coffre, qu'on laissoit passer tous les jours rempli des livres qui lui étoient envoyés & qu'on s'étoit lassé d'examiner. Il sortit ainsi, marcha jusqu'à Anvers déguisé en maçon & se rendit à Paris; tandis que le Commandant Powning arrêtoit sa généreuse épouse, & demandoit qu'on lui fît son procès & qu'on la punît d'une action, qui la couvroit d'une gloire immortelle. Les Etats furent sourds aux conseils de cet homme féroce; ils lui ordonnerent de mettre en liberté l'illustre prisonniere; elle alla rejoindre son époux qui avoit écrit aux Etats: „ le desir de la liberté est naturel à l'homme; j'ai recouvré la „ mienne *sans fracture & sans corrompre la fidélité de personne.*"

Ann. 1621. *La trêve expire.* Cependant la trêve de douze ans avec l'Espagne expiroit. On entama des négociations; elles furent infructueuses, & on se prépara à soutenir une guerre défensive. La sûreté de la Navigation fut le principal objet qu'on eût en vue dans ces préparatifs. Malgré la crainte que pouvoient inspirer les forces Espagnoles, il se forma en Hollande une nouvelle Compagnie des Indes Occidentales. (1) Spinola après la conquête de Juliers, fit envain le siege de Berg-op-Zoom.

Ann. 1622. Maurice ne remplissoit pas la promesse qu'il avoit faite, de protéger les enfans du Grand Pensionnaire. Ecartés de tous les emplois, dépouillés de leurs biens, odieux dans un parti, peu considérés dans l'autre, ils passoient leur vie à pleurer la mort de leur pere au sein de l'indigence & de

(1) Janicon Etat des Provinces-Unies T. I. Ch. XIII.

l'obſcurité. Le plus jeune & le plus impétueux de ces deux freres, étoit Guillaume d'Oldenbarnevelt, Seigneur de Stoutenbourg. Son caractere âpre & mélancolique s'étoit aigri encore par l'injuſtice avec laquelle on avoit traité l'auteur de ſes jours. Il crut que des larmes ſtériles ne ſuffiroient pas à la cendre de cet infortuné; qu'elle demandoit du ſang. Il communique ce deſſein à ſon frere Reinier d'Oldenbarnevelt, Seigneur de Groeneveld. L'idée d'un aſſaſſinat le révolta d'abord; mais enfin, entraîné par les conſeils de ſon frere, par l'eſpoir d'une révolution qui releveroit ſa famille, il réſolut avec lui de tremper ſes mains dans le ſang du Prince d'Orange. C'étoit à Riswick qu'ils devoient conſommer cet attentat; il leur falloit des complices; ils en trouvérent en grand nombre; & ce nombre même, qui les rendoit plus forts, fut ce qui les perdit: ce furent entr'autres Adrien van Dyk, David Korenwinder, Adrien van der Duſſen, Kors Janszoon van Alfen, Henri Slatius, Corneille Gerritszoon van Woerden, Jean & Abraham Blanſaart & Guillaume Parthy: ces trois derniers, aidés de trois matelots, devoient frapper le coup: mais les matelots révélérent tout le complot au Prince lui-même. Stoutenbourg s'enfuit, paſſa en Eſpagne, & porta les armes contre ſa patrie. Le malheureux Groeneveld, complice & non auteur de ce projet odieux, fut pris & conduit à l'échaffaud. Avant de recevoir le coup fatal: *hélas!* dit-il, *le déſir de la vengeance & de mauvais conſeils m'ont amené où je ſuis; ſi j'ai offenſé quelqu'un, je le prie de vouloir bien me pardonner.* Puis il ajouta: *ô Dieu! quel homme j'ai été! & que ſuis-je maintenant?* Il mourut avec aſſez de fermeté: quinze des complices eurent le même ſort.

Hiſt. de Hollande. 1593-1648.

Attentat contre les jours de Maurice.

Ann. 1623.

La guerre s'étoit rallumée. Une flotte d'onze vaiſſeaux Hollandois ſous l'Amiral Jacob l'Hermite, prit dans la mer du Sud pluſieurs vaiſſeaux Eſpagnols. Amſterdam, ou plutôt les vaiſſeaux dans ſon port, furent en danger d'être brûlés par des incendiaires ennemis. Heureuſement cet attentat fut découvert avant ſon exécution & ne laiſſa aux Eſpagnols que la honte de l'avoir projetté. Le Commandant de Nimegue, Lambert Charles, ſurprit ſur eux & s'empara de Goch dans le Duché de Cleves. Maurice fit une vaine tentative ſur Anvers, & ne pût forcer Spinola à lever le ſiege de Breda. Il revint à la Haye, où des obſtructions au foie dont il étoit attaqué, terminérent ſes jours; ce ne fût qu'à l'ouverture de ſon corps que l'on découvrit la cauſe de ſa maladie; on n'y trouva point les traces du poiſon, que le peuple regardoit comme la cauſe de ſa mort. C'étoit un grand guerrier, grand politique, plus ſage qu'audacieux dans les combats, mais jaloux, vindicatif & inflexible dans ſa vengeance.

Ann. 1624.

Mort de Maurice.

Frédéric Henri, Prince d'Orange, ſuccéda à la plûpart des dignités de ſon frere. Ce Prince avoit ſçu ménager l'affection de la Cour de France & de celle d'Angleterre; s'il n'eſpéroit pas de les engager dans une alliance défenſive, il étoit ſûr au moins d'une neutralité parfaite; & les Provinces-Unies ſe trouvoient en état de réſiſter aux Eſpagnols affoiblis par le ſiége de Breda, l'un des plus longs & des plus meurtriers, dont il ſoit queſtion dans l'Hiſtoire. Ils y étoient entrés enfin. Mais cette con-

Ann. 1625.

Les Eſpagnols prennent Breda.

Ann. 1626.

Sect. X. *Hist.* de Hollande. 1593-1648.

quête leur coûtoit des torrens de sang, & des monceaux d'or. La campagne suivante n'offrit pas de plus grands événemens ; on se tint sur la défensive de part & d'autre ; & celle de 1627 ne fut remarquable que par la prise de Groll, dont le Prince s'empara avec d'autant plus de gloire & d'obstacles, que c'étoit Spinola qui l'avoit fortifiée lui-même:

Ann. 1627.

Ann. 1628.

mais l'année suivante Pierre Hein s'empara presque sans coup férir des Gallions qui rapportoient en Espagne les richesses du Nouveau Monde.

Succès de la flotte Hollandoise.

Cette capture fut estimée onze millions cinq cens neuf mille cinq cens vingt-quatre florins ; & tandis qu'on répandoit ces trésors en Hollande, on disputoit à Amsterdam sur des objets de théologie, & on fondoit des écoles pour mieux disputer encore. Le brave Pierre Hein périt depuis dans une bataille navale, en combattant pour sa patrie & non pour des argumens. Frédéric Henri s'empara de Bois-le-Duc après un siége difficile; Wezel tomba de même au pouvoir des Provinces-Unies.

Ann. 1629.

Négociations inutiles.

Ann. 1630.

Au milieu de ces hostilités, on renouoit les négociations avec l'Espagne; on les rompoit bientôt, & l'espoir d'une nouvelle trêve de trente-quatre ans s'évanouissoit. La Compagnie des Indes Occidentales que Pierre Hein avoit rendue si florissante & si redoutable, en perdant cet intrépide chef, n'avoit rien perdu de ses forces. Elle s'empara des Côtes les plus importantes du Brésil, & devint si puissante qu'elle excita la jalousie de la Compagnie

Ann. 1631.

des Indes Orientales. Frédéric-Henri, pour rendre le Commerce plus libre encore, vouloit s'emparer du port de Dunkerke, d'où les corsaires Espagnols infestoient les mers : ses mesures étoient bien prises, l'armée étoit en marche; mais à l'approche de l'ennemi, les Députés des Etats Généraux, qui étoient dans le camp, exigérent qu'on donnât le signal de la retraite. Ils accusérent même Frédéric-Henri, d'avoir voulu sacrifier en cette occasion l'intérêt de la patrie à sa propre gloire. On ne le jugea point à la Haye avec autant de sévérité, puisqu'on assura à son fils Guillaume

Ann. 1632.

la survivance de ses charges. Frédéric-Henri alla mériter par des Conquêtes & des Victoires cette nouvelle preuve de l'affection des Provinces-Unies. Les Espagnols vouloient faire une descente dans l'isle de Tholen en Zélande; mais leur Flotte fut attaquée par celle de la République, qui remporta une victoire complette; presque tous les vaisseaux Espagnols furent pris & on compta plus de 4000 prisonniers. Venlo, Straalen, Roermonde & Sittart se rendirent, sous la seule condition de conserver le libre exercice de la Religion Catholique. Mais Roermonde, l'une de ces conquêtes, coûta la vie à Ernest-Casimir Comte de Nassau & Stadhouder

Succès de Frédéric-Henri.

de Frise. Un succès plus glorieux encore pour Frédéric-Henri, fut la prise de Mastricht, qu'il emporta à la vue des armées Impériale & Espagnole. Après il fit conquérir par le Général Stakenbroek, la ville de Limbourg, celles de Fauquemont, de Rolduc, enfin tout ce Duché & le pays d'Outremeuse. La conquête d'Orfoy termina dignement cette campagne, où Frédéric-Henri avoit dévéloppé des talens comparables à ceux de son frere Maurice. (1)

On

(1) V. Hist. de Frédéric-Henri par Commelyn.

On négocioit pendant l'hiver, mais toujours ſans fruit. Henri Comte de Berg quitta le parti des Eſpagnols. Le printemps ramenoit les combats & les ravages. Frédéric-Henri s'empara de Rhinberg; le Comte Guillaume entre victorieux dans Philippine, conquête qui ouvroit la route du Sas-de-Gand. Cette année fut encore remarquable par la mort de l'Infante Iſabelle Claire Eugenie, Souveraine des Pays-bas Eſpagnols: elle n'eût point d'enfans, de ſorte que ces Provinces retournoient à la Couronne d'Eſpagne; déja en 1630, le Roi avoit diſpoſé de la régence, par une Lettre cachetée, qu'on ne devoit ouvrir qu'à la mort de cette Princeſſe. On y trouva nommés, l'Archevêque de Malines, le Duc d'Arſchot, le Comte de Tilly, Dom Carlos Colonia, & le Marquis d'Aitona. Tilly, qui étoit mort, & le Duc d'Arſchot qui étoit abſent, furent remplacés par le Comte de Feira, & le Marquis de Fuentes; mais bientôt le Roi nomma ſon frere Ferdinand Gouverneur Général, plus connu ſous le nom de Cardinal Infant; il s'y rendit avec une armée de 12000 hommes. *Hiſt. de Hollande. 1593-1648.* Ann. 1633.

On parut enſuite être las de verſer du ſang. La campagne de 1634 ne fut remarquable par aucun événement célebre. Les Eſpagnols avoient inveſti Maſtricht; Frédéric-Henri les força à lever le ſiege, en feignant de vouloir entreprendre celui de Breda. L'année ſuivante n'offrit que des malheurs à la France & aux Provinces-Unies. Ces deux Puiſſances s'étoient liguées contre l'Eſpagne. Malgré cette alliance les Etats Généraux perdirent pluſieurs places; & l'armée Françoiſe preſque toute entiére périt de miſére & de maladies. On accuſa de ce déſaſtre, Frédéric-Henri, comme s'il ſe vengeoit ſur les François de ce qu'un Miniſtre déteſté par eux-mêmes lui avoit voulu enlever la Principauté d'Orange. Toutes les fautes, que la Maiſon de Naſſau avoit reprochées à l'infortuné d'Oldenbarnevelt, n'égaloient pas celle-là. Sa conduite trouva cependant des panégyriſtes, & l'on aima mieux imputer tout à la négligence de la Cour de France, & à Richelieu. (1) Comme ici cette Hiſtoire ſe trouve liée à celle de France, nous ne paſſerons que légérement ſur les événemens qu'elle fournit. Ann. 1634. Ann. 1635. *Déſaſtre de l'armée françoiſe.*

Les deux Puiſſances alliées étoient épuiſées. Cependant Richelieu qui ne perdoit point de vue le projet d'abaiſſer la Maiſon d'Autriche, & de l'inveſtir de tous côtés, promit tant de ſecours, & ſçut ſi bien diſſimuler les obſtacles, que l'on réſolut de continuer la guerre, quoique le peuple & les commerçans votaſſent pour la paix. En même temps on diſputoit aux Anglois la Souveraineté de la mer. On écrivoit en Hollande des livres très ſçavans, très profonds ſur ce ſujet: mais le canon des Anglois & la multitude de leurs vaiſſeaux prouvoient plus que tous les livres. Les Etats paroiſſoient ſi fatigués de la guerre, que non-ſeulement ils refuſoient de nouveaux ſubſides, mais qu'ils votoient pour que les troupes fuſſent licenciées. Frédéric-Henri menaçoit *de remettre ſon épée dans le fourreau.* Charnacé, Ambaſſadeur de France, s'efforçoit de ranimer l'amour de la gloire & de la liberté dans les ames belgiques. Mais les nouvelles que l'on reçut des Indes Occidentales firent plus d'effet que les Ann. 1636.

(1) Vide Dict. de Bayle, Article *Louis XIII.* Remarques L. & M. & notre Hiſt. de France, Tom. XXXI. p. 333. & ſuiv.

menaces du Prince & les discours du Ministre françois. La Compagnie, après s'être emparée de Fernanbouc, avoit étendu ses conquêtes le long des Côtes du Brésil. L'isle de Curaçao peu considérable par son étendue, mais importante par sa position, étoit en son pouvoir. On avoit enlevé aux Portugais des forteresses, sur lesquelles ils fondoient à la fois & leur richesse & leur sûreté. Jean Maurice de Nassau, nommé Gouverneur de ces Colonies, en avoit détaché une flotte, qui avoit arboré sur les Côtes de Guinée, le Pavillon des Provinces, & avoit chassé les ennemis du fort Saint George del Mina. Ces succès répandirent la joie & l'abondance dans toutes les Provinces, surtout en Hollande. Mais on y eut bientôt un nouveau chagrin, celui de voir décerner à Frédéric-Henri les titres d'Altesse & de premier membre du corps politique. Les Hollandois redoutoient cette Maison, dont l'esprit sembloit plus Monarchique que Républicain.

Conquêtes Maritimes. Ann. 1637.

Ann. 1638. *Marie de Médicis dans les Pays-bas.* On vit arriver cette année (1638) une Reine veuve d'un des plus grands hommes qui aient honoré le trône; bannie par son fils, foible jeune homme, esclave de l'ambition & de toutes les passions de son Ministre; persécutée par un ingrat dont la fortune étoit son ouvrage; errante de contrées en contrées, ne trouvant partout qu'une pitié stérile & d'invincibles obstacles, que son ennemi, autrefois sa créature, sçavoit semer sur sa route: c'étoit Marie de Médicis. Après avoir vainement réclamé la médiation des Etats auprès de son fils, elle se vit réduite à la derniere extrêmité où une Reine de France puisse se trouver, celle de demander un asyle aux Anglois, qui le lui refuserent. Ce peuple com-

Ann. 1639. mencoit à devenir jaloux de ses Alliés. Les Amiraux Tromp & de Witte, par la défaite de la flotte Espagnole près des Dunes, avoient prouvé aux Anglois qu'ils n'étoient pas les seuls maîtres de la mer. Un autre chagrin pour l'Espagne fut le titre de Hauts & Puissans Seigneurs, & de Hautes Puissances, accordé aux Etats Généraux; & le rang qu'on donna à leurs Ambassadeurs.

Ann. 1640. Cette année les armes de Frédéric-Henri n'étoient pas favorisées par la fortune. Il tenta envain le siege de Bruges, & ne pût même entreprendre celui de Hulst. Mais s'il faisoit peu pour sa patrie, il faisoit beaucoup pour lui-même & pour sa famille. Il avoit réuni en sa personne les Stadhouderats de Groningue & de Drente, vacans par la mort du Comte Henri-Casimir; & son fils Guillaume, épousa Marie, fille de Charles I Roi d'Angleterre.

Ann. 1641. *Gennep pris par Frédéric-Henri.* La conquête de Gennep fût la seule, par laquelle il rendit quelque lustre à ses armes depuis longtemps malheureuses. Les Confédérés ne triomphoient que dans les Indes. Ils avoient enlevé aux Portugais Malacca & Colombo. Cependant on voyoit éclater en Angleterre cette célebre guerre

Ann. 1642. civile qui se termina par une sanglante catastrophe, capable d'épouvanter tous les Souverains qui gouvernent des peuples libres. Dans les Provinces-Unies on voyoit ces troubles avec des yeux différens. Frédéric-Henri & ses partisans favorisoient Charles I & lui envoyoient des secours d'argent. Mais quelques Etats particuliers, qui sentoient par leur propre

expérience que dans l'Etat même le moins Monarchique, l'autorité d'un chef est toujours oppressive, penchoient pour le Parlement. *Hist. de Hollande. 1593-1648.*

Richelieu étoit mort, & son maître, ou plutôt son esclave, l'avoit suivi de près dans la tombe. Mazarin avoit renouvellé l'alliance entre la France & les Provinces-Unies. Le Prince de Condé remportoit la victoire à Rocroi; & Frédéric-Henri manquoit la conquête de Hulst, malgré la terreur que le succès des armes Françoises avoit jettée dans le parti Espagnol. *Mort de Louis XIII. Ann. 1643.*

L'année suivante fut plus glorieuse pour Frédéric-Henri; il s'empara du Sas-de-Gand, conquête importante, qu'on auroit dû entreprendre plutôt. Celle de Hulst, si longtemps & si vainement projettée par le Stadhouder, fut enfin achevée en 1645. Mais il s'efforça deux fois de surprendre Anvers, & deux fois il vit échouer ce dessein, dont le succès auroit mis le comble à ses désirs. Ann. 1644. Ann. 1645.

Cependant on entamoit à Munster cette grande négociation qui devoit changer le systême politique de l'Europe. Frédéric-Henri, qui craignoit que la paix ne lui ôtât une partie de son autorité, ne pût retenir les Ambassadeurs des Etats dont il vouloit différer le départ. Quoiqu'affoibli par l'âge & par ses infirmités, il se mit en campagne, & fut malheureux dans tout ce qu'il entreprit. Aussi lorsqu'on vint le complimenter sur son retour, il répondit avec humeur : *je suis fâché qu'il ne se soit rien fait de plus cet été ; mais on est en paix.* Le chagrin, l'âge, les infirmités, tout concouroit à l'accabler. On a vu quelques héros privilégiés, à qui la Nature a accordé la faveur de conserver leur génie jusqu'au tombeau, malgré la décadence de leur corps: le Stadhouder n'eut point ce bonheur ; le moral suivit en lui le physique ; son esprit s'affoiblissoit ; il devenoit irrésolu, même timide ; enfin une maladie de langueur termina ses jours le 14 Mai de cette année. Il eut autant de talens & plus de vertus que son frere. Son ambition fut moins avide & moins sanguinaire. Il sçut pardonner à ses ennemis, & demeurer fidele à ses amis malheureux. Son gouvernement fut doux : il rappella cet esprit de tolérance, qui avoit été la base de l'édifice politique. Les Catholiques même ne furent point persécutés. Sévére dans les camps, aimable dans sa cour, débonnaire avec le peuple, modéré dans les assemblées ; il fut adoré de tous les partis, ou plutôt il n'y eut point de partis sous son gouvernement. Ann. 1646. Ann. 1647. *Mort de Frédéric-Henri.*

Guillaume son fils lui succéda. Celui-ci ne respiroit que la guerre, & si l'on n'avoit mis un frein à son courage, il alloit par des expéditions hardies rompre les conférences de Munster. La paix, à laquelle on avoit tant de fois & si vainement travaillé, fut enfin conclue, malgré les remontrances des Ministres François, & même de la Hollande & de la Zélande, qui prétendoient que la République, d'après les Traités, ne devoit point faire de paix particuliere avec l'Espagne, ni la signer, que lorsque les intérêts de la France & ceux des autres Puissances auroient été discutés. Par ce Traité le Roi d'Espagne reconnoissoit les Pays-Bas Unis pour Etats Libres & Souverains, sur lesquels ni lui, ni ses Successeurs ne formeroient jamais aucune prétention. Il déclaroit, au contrai- Ann. 1648. *Paix de Munster.*

Sect. X. *Hist.* de Hollande. 1593-1648.

re, qu'il désiroit conclure avec eux une Paix & Alliance perpétuelles. Les limites de la République étoient fixés. On célébra partout le jour heureux, où le calme avoit été rendu aux Provinces, après tant de troubles & de désastres. La Province de Zélande fut celle qui montra le moins d'allégresse, parce qu'elle favorisoit le Prince d'Orange & la France.

SECTION XI.

Histoire de la République des Provinces-Unies, depuis le Traité de Westphalie, jusques à la Paix de Breda, ou depuis 1648 *jusqu'en* 1667.

Sect. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

Tout ce que la République avoit pu obtenir par le Traité de la Treve de 1609, étoit que l'Espagne regardât ses Ambassadeurs comme ceux d'un peuple libre : le Traité de Westphalie venoit d'assurer aux Provinces-Unies la liberté & la souveraineté. Par cette paix la tolérance mutuelle de Religion avoit été établie entre les sujets de l'Espagne

Ann. 1648.

& ceux des Etats : la liberté respective du commerce, accordée aux deux nations ; les limites réglées, les prétentions de l'Espagne sur les Provinces de l'Union & sur leurs conquêtes abandonnées pour jamais. Le premier usage que la République fit de son repos, fut de mettre de

Ordre dans les finances.

l'ordre dans les finances. On résolut de diminuer le nombre des troupes qui étoient à la solde de l'Etat. Le Brabant Hollandois déchargé des contributions qu'il payoit aux Espagnols, avoit été assujetti aux taxes communes. Les intérêts des dettes de la Province de Hollande, avoient été réduits du denier seize au denier vingt. Les Ambassadeurs des têtes couronnées ne furent plus logés aux dépens des Etats ; plu-

Ann. 1649.

sieurs autres objets de dépense furent supprimés. (1) La Hollande devoit des sommes considérables à l'Amirauté, à la Compagnie des Indes & aux troupes, dont la réforme étoit indispensable. Cette Province

Réduction des troupes.

proposa de licencier 50 hommes par compagnie d'infanterie ; après bien des discussions, Guillaume II & les autres Provinces y consentirent. Les Etats de Hollande demanderent encore que 50 compagnies d'infanterie étrangere fussent congédiées, & que tous les régimens étrangers fussent réduits à dix compagnies. Le Prince représenta que ce seroit exposer l'Etat. La Hollande s'adressa aux Etats Généraux & au Stadhouder, & proposa en outre la réduction par moitié de la cavalerie. Le Stadhouder fit d'autres propositions ; les esprits s'aigrirent. Cette dispute qui eut des suites si facheuses, étoit aisée à terminer.

(1) Hist. des Prov. Unies par le Clerc. T. II. L. XII.

Le Prince vouloit qu'on retînt 3000 chevaux & 26315 hommes d'infanterie. Les Hollandois ne vouloient conserver que 2700 cavaliers & un peu moins de 26000 hommes d'infanterie. Ce n'étoit pas une grande différence ; mais chacun tenoit à son avis : & la Hollande signifia aux Capitaines d'infanterie & aux Brigadiers de cavalerie à sa solde, de ne plus s'attendre à aucun payement. Les Etats Généraux leur écrivirent en même temps, pour les retenir au service, leur défendant d'obéir & les sommant de leur serment. (1) Ces discussions devenoient tous les jours plus sérieuses : pour les faire cesser, les Etats Généraux envoyerent une Députation aux villes de Hollande, dont l'objet étoit de les détourner de faire une réforme séparément des autres Provinces ; ils prierent en même temps le Prince de conserver la paix & la tranquilité. Le Prince se mit à la tête de la Députation. Elle se rendit à Dordrecht ; elle représenta le desordre & le danger auxquels la Hollande exposoit l'Etat, en congédiant les troupes sans le consentement des Alliés. Jacob de Wit, qui étoit Bourguemaître, avoit dit d'abord que ce n'étoit qu'à la considération du Prince, qu'il accordoit l'audience du Conseil de ville, sans entendre préjudicier à la souveraineté des Etats de la Province & à la liberté des suffrages : le Conseil de Dordrecht répondit, qu'on délibéreroit sur ce qui avoit été proposé & qu'on feroit part des résolutions aux Etats de la Province. La Députation demanda une seconde audience pour le lendemain ; Aertsbergen portant la parole, parla avec hauteur & alla jusques à dire, que Mrs. M. M. de Dordrecht, ayant violé l'Union, s'étoient rendus coupables d'un crime capital, & méritoient d'être punis dans leurs corps & leurs biens. Ce discours irrita le Conseil qui, malgré la présence de Guillaume, en blâma l'indécence, déclarant par la bouche de de Wit, qu'à la premiere assemblée on en demanderoit satisfaction ; & l'on décida qu'on refuseroit toute audience aux Députés. La Députation se rendit dans les autres villes & n'en obtint qu'une réponse vague, s'en remettant à l'Assemblée prochaine de la Province. Le Prince fut reçu à Delft comme Stadhouder ; mais on refusa le logement aux Députés. A Amsterdam on refusa de le recevoir avec sa suite, en qualité de Député des Etats Généraux, & lorsqu'il approcha, on lui envoya un Bourguemaître avec le Président des Echevins & un Secrétaire, pour lui dire qu'il seroit très bien reçu, s'il venoit comme Gouverneur de la ville. Guillaume répondit qu'il prétendoit y être reçu avec toutes les qualités dont il étoit revêtu & avec sa compagnie ; & lorsqu'il demanda une audience en plein Conseil, comme Député & porteur d'une lettre de créance des Etats Généraux, les Bourguemaîtres refuserent d'assembler le Conseil. Alors il demanda cette audience comme Gouverneur, mais sans renoncer à la qualité de Député. Ce subterfuge ne lui servit de rien, & le Conseil justifia ses refus, en di-

Hist. de Hollande. 1648-1667.

Discussions à ce sujet.

Ann. 1650.

Prétentions du Prince d'Orange.

Rejettées.

(1) Wicquefort L. IV.

Sect. XI. Hist. de Hollande. 1648-1667.

ſant qu'on ne feroit pas d'humeur de ſouffrir l'inſolence d'Aertsbergen (1).

De retour à la Haye, Aertsbergen fit ſon rapport aux EE. GG. & ne fit qu'irriter les eſprits. Le Prince ſe plaignit des Magiſtrats d'Amſterdam & demanda réparation. Les Magiſtrats ſe juſtifierent & inculperent Aertsbergen, pour avoir dit que la Province avoit troublé l'Etat, en réformant les troupes ſans en avoir fait part aux Alliés, & pour avoir mêlé la religion dans tout cela, afin de rendre les Magiſtrats odieux aux peuples, & cela étoit vrai. Les Eccléſiaſtiques toujours empreſſés de s'ingérer des diſcuſſions politiques, s'emportoient dans leurs ſermons contre les Etats de Hollande, qui furent obligés de ſévir contre le Miniſtre Stermont. Il les traitoit d'ingrats, qui payoient par des outrages les ſueurs & le ſang des défenſeurs de la patrie (2).

Abus d'autorité de Guillaume.

L'aigreur avoit été portée à l'excès par un coup d'autorité que le Prince avoit hazardé. Corneliszoon de Witte, au ſervice de la Compagnie des Indes Occidentales, revenant du Breſil, ſans la permiſſion du Conſeil de Régence, étoit allé voir le Prince, pour lui rendre compte de ſa conduite. Guillaume, de l'avis de quelques membres des EE. GG. l'avoit fait arrêter & mettre en priſon à la Haye.

L'Amirauté d'Amſterdam, par les ordres des EE. GG., avoit fait empriſonner dans le même temps, quelques Capitaines de l'Eſcadre de de Witte. Les Etats de Hollande avoient repréſenté au Prince, qu'on violoit leur territoire & qu'on attentoit à leur Souveraineté. Guillaume & l'Amirauté furent ſourds à leurs plaintes. Le Magiſtrat d'Amſterdam fit briſer les portes de la priſon & rendit la liberté à de Witte & aux Capitaines. Les Etats Généraux prétendirent qu'ils avoient uſé de leur droit & qu'ils étoient Souverains des pays, qui avoient été conquis à frais communs, tels que les Indes & le Breſil; que ceux qui étoient à leur ferment, étoient auſſi ſoumis à leur jurisdiction, & que ceux qu'ils employoient en quelque commiſſion au dehors du pays, étoient comptables envers eux de leur conduite: les Etats de Hollande ſoutenoient que les EE. GG. n'ayant point de jurisdiction dans aucune des Provinces, ils n'y pouvoient faire arrêter perſonne, que par le conſentement des Souverains des lieux ou des Juges qui les repréſentoient; que la Hollande, par un privilege ſpécial, étoit exempte d'évocation devant aucun Tribunal; que les EE. GG. ne pouvoient juger que des fautes commiſes par les gens de guerre dans leur emploi & par prévention ſeulement; que par toutes ces raiſons & beaucoup d'autres, les EE. GG. n'avoient pu dans aucun cas préjudicier aux droits de la Souveraineté. (3) Ils demanderent que de Witte fût renvoyé devant ſon tribunal naturel, l'Amirauté d'Amſterdam.

Conflit entre les EE. GG. & les EE. de la Province.

Comme le Prince retardoit la concluſion de cette affaire, le Procureur

(1) Abregé de l'hiſt. de la Holl. T. II.
(2) Wicquefort hiſt. de Holl. L. III.
(3) Hiſt. des Prov. Unies par le Clerc. T. III. L. 13.

Général reçut ordre de tirer de prison l'Amiral & les Capitaines. Guillaume prévoyant les suites de cette résolution, fit ramener de Witte dans l'auberge d'où il l'avoit fait enlever. On lui donna des Juges. Cette affaire ayant traîné jusques à la mort du Prince, de Witte fut entiérement déchargé.

Hist. de Hollande. 1648-1667.

Guillaume fait arrêter cinq Députés.

Bientôt une entreprise plus hardie de la part du Stadhouder, fit craindre de plus grands attentats à la liberté de la République. C'étoit un usage anciennement établi que, quand le Stadhouder de Hollande vouloit faire passer quelque proposition aux Etats, il envoyoit chercher le Pensionnaire ou quelqu'autre Député, pour la lui recommander. Guillaume fit prier le Bourguemaître de Dordrecht Jacob de Wit, de passer chez lui : il invita aussi séparément Jean de Waal & Albert de Ruyl, l'un Bourguemaître & l'autre Pensionnaire de Harlem ; Duyst de Voorhout, Bourguemaître de Delft ; Nanning Keiser, Pensionnaire de Hoorn ; Nicolas Stellingwerf, Secrétaire de Medenblick, tous Députés aux Etats de Hollande. Ils se rendirent chez le Prince sans méfiance : à mesure qu'ils arrivoient, un domestique les conduisoit chacun dans une chambre particuliere : ils y furent arrêtés, renfermés sous la clef & gardés à vuë. C'étoit ainsi que Maurice avoit fait arrêter d'Oldenbarnevelt & quelques autres. Le Prince fit dire aux Etats de Hollande par le Pensionnaire Catz, que n'ayant pu supporter l'insolence de quelques Députés qui semoient la division dans les villes, il avoit cru devoir se saisir d'eux ; qu'il faisoit marcher vers Amsterdam, des troupes de cavalerie & d'infanterie, sous les ordres du Comte de Nassau, Gouverneur de Frise ; & que ne doutant point, qu'elles n'y fussent arrivées, il se disposoit à partir le même jour pour se mettre à leur tête.

Catz s'acquitta de sa commission en tremblant. Le Palais où s'assemblent les Etats Généraux & ceux de la Province, fut investi. La Cour fut remplie de troupes : la garde du Prince qui n'envoyoit ordinairement qu'un détachement, s'y trouva toute entiere ; les avenues furent occupées par les compagnies Colonelles, composées de soldats étrangers. Cette violation de tous les droits de la République, cette usurpation d'autorité de la part du Stadhouder, qui n'avoit aucun droit, ni de gêner l'assemblée, ni de faire arrêter les Députés, (1) jetta la consternation dans les esprits. L'Assemblée, pour se tirer d'embarras imagina de renvoyer quelques-uns des Députés aux Conseils de leurs villes, pour avoir leur avis sur les circonstances présentes, & les rapporter huit jours après. Cependant les prisonniers escortés par un nombreux détachement de cavalerie & d'infanterie, furent transférés le lendemain pendant la nuit, au château de Loevenstein & gardés chacun dans sa prison, comme des criminels de leze-majesté.

Consternation des Etats.

Le Comte de Nassau marchoit à la tête de la cavalerie : une partie de ses troupes s'égara pendant la nuit, qui étoit fort obscure & se retrouva le lendemain au lieu même, d'où elle étoit partie ; le courier de

(1) Voyez Aitzema L. XXIV. du Lion retabli.

SECT. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

Il fait marcher des troupes contre Amsterdam.

Hambourg à Amsterdam, les rencontra ; mais comme il n'y avoit que deux ou trois Officiers, qui sçussent quel étoit l'objet de cette marche, & qu'on avoit négligé de donner ordre d'arrêter les personnes qui pourroient avertir les habitans, ce courier passa & raconta naïvement qu'il avoit rencontré des troupes en pleine marche ; on ne savoit si c'étoient quelques troupes Suédoises qui étoient restées sur le territoire de Liege, jusques au payement des sommes qu'elles devoient toucher, conformément au Traité de Westphalie ; ou celles du Duc de Lorraine, qui étant mal payées par leur maître & vivant assez souvent de pillage, venoient tenter une entreprise sur Amsterdam. Des quatre Bourguemaîtres, Bicker seul étoit dans la ville ; conjointement avec le Président des Echevins Huydekoper de Maarseveen, on fit lever les ponts-levis, conduire de l'artillerie sur les remparts & mettre les bourgeois & la garnison sous les armes. On forma à la hâte plusieurs compagnies d'ouvriers à vingt sols par jour. On arma huit vaisseaux de guerre & quelques fregates pour garder la ville du côté de l'Y. Tous les postes furent gardés: les Anabaptistes même, ennemis de toute espece de guerre, prirent les armes (1).

Le Comte de Nassau voyant l'impossibilité de surprendre Amsterdam, envoya par un trompette une lettre, que Guillaume l'avoit chargé de remettre aux Magistrats, lorsqu'il y seroit entré. Le Prince leur marquoit que n'ayant pas été traité comme il devoit l'être, lorsqu'il étoit venu dans leur ville, il avoit envoyé le Comte de Nassau avec des troupes, pour y maintenir l'ordre, & n'être point troublé dans ce qu'il avoit à proposer pour le service de l'Etat. Après la lecture de cette lettre, Huydekoper fut député au Comte, pour lui dire qu'on avoit envoyé des Députés aux Etats de la Province, & qu'on ne pouvoit faire une réponse au Prince qu'au retour des Députés ; mais qu'il conseilloit aux troupes de se retirer, parcequ'on parloit déja dans la ville de les submerger avec leur Général, & que les Magistrats ne seroient pas les maîtres de l'empêcher.

Le Prince voyant que son dessein de surprendre Amsterdam étoit manqué, résolut d'en faire le siege ; mais lorsqu'il fut parvenu entre cette ville & Harlem, Louis de Nassau, Gouverneur de Berg-op-Zoom, le fit trembler du danger où il s'exposoit, parceque les habitans n'avoient qu'à percer la digue près de la porte St. Antoine, pour le mettre sous les eaux avec son armée. N'osant pas tenter le siege & ne voulant pas reculer, il eût recours aux Etats-Généraux, & les engagea à lui envoyer une Députation, pour le prier de renoncer à sa vengeance ; mais avant le retour des Députés, il fit savoir au Conseil d'Amsterdam qu'il vouloit entrer dans la ville : le Conseil lui fit répondre qu'il en étoit le maître, pourvu qu'il fît retirer ses troupes ; le Prince vouloit les y laisser en garnison ; mais la fermeté du Conseil l'obligea de consentir à un accommodement. La ville accepta la liste militaire réglée par le Prince, con-for-

(1) *Abrég. de l'hist. de Holl. T. XI. Ch. XII.*

formément à sa proposition du 5 Juillet; elle consentit à le recevoir comme Stadhouder de la Province & à lui donner, toutes les fois qu'il le desireroit, audience en plein Conseil en cette qualité seulement, & à licencier les troupes que la ville venoit de lever. Le Prince de son côté promit de faire retirer ses troupes, après la signature, à condition qu'André & Corneille Bicker, (qui s'étoient conduits en zélés citoyens) renonceroient pour toujours aux charges de Magistrature, (1) sauf néanmoins leur honneur & leur réputation. Ces deux sages Magistrats déclarerent qu'ils préféroient le repos de la ville à leur propre satisfaction & consentirent à l'exclusion qu'on leur donnoit. Cet accommodement étoit à l'avantage du Prince; mais Amsterdam aima mieux céder, que de s'exposer aux maux que son opiniâtreté eût entraînés.

Hist. de Hollande. 1648-1667.

Le Prince, sur les représentations des villes, mit en liberté les six Députés prisonniers à Loewenstein, à condition qu'ils n'entreroient point dans la Régence. Il donna en même temps un Mémoire aux Etats de Hollande & aux EE. GG., pour se justifier de les avoir fait arrêter. Ce Mémoire, qu'on ne voulut point lire dans l'assemblée, fut renvoyé au Pensionnaire Catz. Il ne fut ouvert qu'après la mort de Guillaume, comme nous le dirons ailleurs.

Il met les Députés en liberté.

Dans ces circonstances, le Prince attaqué de la petite-verole, le 27 Octobre, après trois semaines de chasse & de fatigues excessives, mourut le 6 de Novembre, dans sa 25e. année. Cette mort affecta diversement les esprits. Le peuple d'Amsterdam en témoigna une joie indécente. La France, avec laquelle on soupçonnoit ce Prince d'avoir traité secrétement, (2) afin d'engager la République dans une nouvelle guerre contre l'Espagne, donna des vifs regrets à sa perte. L'Espagne & l'Angleterre se féliciterent de sa mort. Les Provinces-Unies rendirent justice aux qualités brillantes qu'il montroit à la fleur de son âge. Aucun de ses ancêtres ne l'avoit surpassé en générosité, en douceur, en affabilité. Ces vertus étoient embellies par les graces extérieures du corps, fortifié par des exercices continuels, qu'il porta malheureusement jusques à l'excès. Il avoit épousé Marie Princesse Royale d'Angleterre, qu'il laissa enceinte d'un fils, connu sous le nom de Guillaume III, né le 14 Novembre, huit jours après la mort de son pere (3).

Mort de Guillaume II.

Ce ne fut pas un Prince, à qui la République pouvoit confier le timon de l'Etat; on fit passer le Stadhouderat de Groningue & des Ommelandes, au Comte Guillaume-Fréderic de Nassau, déja Stadhouder de Frise. La Princesse Douairiere fit envain tous ses efforts, pour faire changer ces dispositions en faveur de son petit-fils: elle chercha à faire valoir les services que les ancêtres du jeune Prince avoient rendus à l'Etat. Pour donner plus de solidité à sa nomination, Guillaume-

(1) Wicquefort Hist. de Holl. L. IV.
(2) Lettres du Comte d'Estrades T. I.
(3) Hist. du Stadhouderat & Remarques.

Sect. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

Fréderic épousa Albertine-Agnès, fille de Fréderic-Henri, Prince d'Orange.

Les Députés que le Prince avoit fait prisonniers, & les Magistrats qu'il avoit destitués, furent rétablis : quelques Provinces profiterent de ces circonstances, pour affoiblir l'autorité du Stadhouderat. La Zélande déclara que la qualité de premier Noble de Zélande, n'étant attachée à aucuns Domaines possédés par la Maison d'Orange, n'étoit que personnelle, & qu'elle devoit être anéantie par la mort de Guillaume II : Knuit, qui l'avoit représenté, objecta vainement que cette qualité étant un droit de la naissance du Prince, devoit lui être transmise ; Knuit fut démis de son emploi (1).

Changemens dans le Gouvernement.

Les Etats de Hollande firent dans le Gouvernement des changemens encore plus considérables. Après la mort du Stadhouder, ils avoient envoyé des Députés dans les autres Provinces, pour les engager à consentir à une convocation de leurs Etats particuliers, à la Haye. Avant le retour des Députés, ils avoient offert aux villes de cette Province, la liberté & le privilege de se choisir elles-mêmes leurs Magistrats ; au lieu que partout le Stadhouder nommoit les Echevins, & dans quelques villes, les Bourguemaîtres. Les villes accepterent. La Cour de Hollande prétendoit, qu'au defaut du Stadhouder, la disposition des charges de la Magistrature lui appartenoit ; mais elle renonça à cette prétention. Les Etats déterminés à garder les droits de la Souveraineté, s'attribuerent une partie des droits attachés au Stadhouderat, tels que la disposition de tous les Emplois militaires à la répartition de la Province, la nomination au Rectorat de l'Université de Leyde, les droits de la Grande-Maîtrise des eaux & forêts, & la disposition de la Lieutenance, sur la proposition du corps des Nobles ; ils déciderent que les Etats accorderoient désormais les faveurs, lettres de grace & d'abolition. La garde à cheval du Prince ne fut plus appellée que la garde du corps des Etats de Hollande ; ils formerent un régiment de dix compagnies de la garde à pied. Les autres Provinces imiterent celle de Hollande, & toutes concouroient à anéantir l'autorité du Stadhouderat (2).

Prétendans à la tutelle de Guillaume III.

Les divisions des prétendans à la tutelle du Prince, favorisoient les démarches des villes pour s'emparer de l'autorité. La Princesse Royale, mere de Guillaume III, se faisoit un titre du droit de mere & d'un testament de son mari, qui l'appelloit à la tutelle ; la Princesse Douairiere de Fréderic-Henri, soutenoit que la Princesse Royale étant mineure, avoit elle-même besoin d'un tuteur, & que le testament de Guillaume II n'étant pas revêtu des formes légales, devoit être exclue de la tutelle de son fils, & qu'à son défaut, elle alloit de droit à sa grand' mere. (3) Les autres prétendans étoient Philippe-Louis & Fréderic-Louis de Baviere, Palatins du Rhin, petits-fils de Guil-

(1) Hist. des Prov. Unies. T. II. L. XIII. Hist. du Stadhouderat.
(2) Hist. abrég. de la Holl. Hist. du Stadhouderat.
(3) Wicquefort hist. de Holl. L. IV.

laume I, Prince d'Orange, l'un par Julienne & l'autre par Emilie de Nassau, filles de Guillaume I; Emmanuel & Louis-Guillaume, Princes de Portugal, dont la mere, Emilie de Nassau, étoit sœur du feu Prince Maurice: mais le prétendant le plus redoutable, étoit Fréderic-Guillaume, Electeur de Brandebourg, marié à la sœur aînée de Guillaume II. Enfin la tutelle fut accordée aux deux Princesses & à l'Electeur de Brandebourg, avec cette condition que la Princesse Royale y auroit la plus grande part.

Hist. de Hollande. 1648-1667.

Toute innovation dans le Gouvernement produit presque toujours des troubles. L'anéantissement du titre de premier Noble en occasionna dans la Zélande. L'opinion commune étoit que le Prince, en qualité de Marquis de Flessingue & de Veere, indépendamment de la qualité de Stadhouder, devoit disposer des Magistratures de ces deux villes; droit que les tuteurs prétendoient exercer au nom de leur pupille. La Province s'y opposa. Les deux Bourguemaîtres de Middelbourg, Henri Thibaut d'Aagtenkerke & le Docteur Landsbergen, qui soutenoient le parti de la Maison d'Orange, travailloient sourdement à le faire nommer Stadhouder de Zélande; mais n'ayant pas assez ménagé la Bourgeoisie, dans la forme de l'élection des Magistrats, ils exciterent ses murmures; les Ecclésiastiques animerent la populace, qui se jetta sur les maisons de Landsbergen & de Thibaut; les Bourguemaîtres ne se sauverent que par la fuite. La nouvelle forme d'élection fut proscrite. Middelbourg, Ziericzée, Goes & Tholen, se choisirent leurs Magistrats: Flessingue & Veere ne vouloient tenir les leurs que du choix du Prince, comme Marquis; mais enfin ces villes se conformerent aux dispositions des Etats, à condition que si les tuteurs vouloient se pourvoir en justice, ils ne seroient ni à leur charge, ni qu'il ne seroit rien exigé pour les frais de la procédure. D'un autre côté, la Noblesse fit quelques efforts pour avoir séance dans l'Assemblée des Etats de Zélande, mais les villes rejetterent leurs demandes (1).

Troubles en Zélande.

Cependant les Etats des Provinces convoqués à la Haye, commencerent leurs séances dans la grande salle de la Cour. Le Pensionnaire Catz, célebre par ses poësies, prononça un discours, dans lequel il traça le plan de la nouvelle forme, que la Province de Hollande se proposoit de donner à la constitution de l'Etat. Cette Province avoit eu soin de persuader aux Zélandois, que l'enfance du Prince livré à ses tuteurs & d'autres circonstances devoient l'exclure du Stadhouderat. Tout ce qui devoit être agité dans cette Assemblée, connue dans l'histoire sous le nom de Grande Assemblée, se réduisoit à ces trois points: l'Union, la Religion & la Milice. Le premier resta indécis à quelques égards; les circonstances où se trouvoit la République, ne permettant pas de rien fixer sur la maniere, dont les différends qui surviendroient entre les Provinces, pourroient être discutés & décidés: les moyens indiqués par le Traité

La grande Assemblée.

Réglemens.

(1) Hist. des Prov. Unies. T. II. L. XIII.

Sect. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

d'Utrecht de 1579, étant devenus insuffisans par le changement des affaires.

La Religion occasionna de grands débats: les Ecclésiastiques & quelques Provinces s'opposoient à la tolérance des Religions étrangeres. La Hollande, qui sentoit que l'intolérance seroit funeste à son commerce, étouffa les clameurs des Ecclésiastiques, & les sept Provinces, sans parler des autres Religions, déclarérent que „ chacune maintiendroit chez „ soi & pour soi, & défendroit de toute son autorité, la vraie Reli„ gion Chrétienne Réformée, telle qu'elle étoit enseignée publiquement „ dans toutes les églises de la République & conformément aux Canons „ du Synode de Dordrecht, sans souffrir que personne y fît aucun chan„ gement." Mais on n'imposa à personne la nécessité de l'embrasser: (1) il fut dit seulement à l'égard des Religions & Sectes tolérées, qu'elles seroient tenues en bon ordre & en repos, empêchant toute sorte d'excès & ne permettant pas qu'elles s'établissent en autres lieux, que ceux où elles sont établies. Tout cela supposoit une tolérance absolue.

L'article de la Milice entraîna de plus grandes contestations, à cause de la charge de Capitaine Général, dont la Hollande soutenoit l'inutilité; mais on étoit arrêté sur l'administration des affaires de la guerre. Enfin la direction en fut donnée par provision aux Etats Généraux, à condition qu'ils prendroient l'avis du Conseil d'Etat.

La Hollande craignoit toujours la Frise, Groningue & les Ommelandes, qui cherchoient à gagner la Zélande pour remplir la place de Capitaine Général; ce qui eut entraîné la pluralité des suffrages: la Hollande envoya vers la Province, une députation qui représenta aux Zélandois, que le désir & l'apparence d'une longue paix rendoient cette place inutile; mais que, quand même on seroit obligé de la remplir, on devroit bien se garder d'y nommer le Prince d'Orange, parce qu'en cas de guerre, sa minorité obligeroit de lui substituer un autre Capitaine Général; au lieu que, si l'on déclaroit que le Prince venant à l'âge de majorité, & étant par la pluralité des suffrages des Provinces jugé propre à cet emploi, il seroit préféré à tous ceux qui pourroient y prétendre, qu'il arriveroit qu'en cas de guerre, on se seroit mis dans l'impossibilité de se choisir un défenseur: & que d'ailleurs il pourroit arriver que le Prince, étant devenu majeur, une profonde paix rendît sa place inutile, tandis que cette charge seroit peut-être incompatible au bien de l'Etat. Les Etats de Zélande hésiterent quelque temps; mais enfin les changemens qui se fesoient dans la Régence, les déterminerent à consentir (2).

Moyens contre la corruption.

Parmi les réglemens qui se firent à cette Assemblée, on en fit un par lequel il étoit défendu de donner & de recevoir des présens, de quelque nature qu'ils fussent, lorsqu'ils tendroient à la corruption & à la venalité des suffrages. Ce

(1) Hist. des Prov. Unies, *ubi supr.*
(2) Abrég. de l'hist. de la Holl. T. II. Ch. XII.

réglement regardoit la Maison d'Orange, qui se faisoit des partisans à beaux deniers comptans. *Hist. de Hollande. 1648-1667.*

Avant la séparation de l'Assemblée, le Pensionnaire Catz, qui avoit demandé sa retraite, à cause de son grand âge, remit aux Etats le mémoire que Guillaume II leur avoit envoyé pour se justifier d'avoir fait arrêter les six Députés, & d'avoir essayé de surprendre Amsterdam. On mit en délibération, si on liroit ce mémoire, ou si on le brûleroit sans le lire? La pluralité fut pour la lecture. On frémit d'indignation. La Députation du mois de Juin, de l'année précédente, aux différentes villes de Hollande, fut condamnée, comme contraire à l'ordre & à la forme du Gouvernement. Les Etats des autres Provinces furent priés de désapprouver & de déclarer les Résolutions du 5 & 6 du même mois, prises par égard ou par crainte, nulles & illégales; les remercimens forcés, faits alors à S. A., furent désavoués. On déclara l'emprisonnement des Députés & l'entreprise sur Amsterdam, attentatoires à la Liberté, à la Majesté & à la Souveraineté de la Hollande. (1) On savoit que plusieurs villes jalouses de l'état florissant d'Amsterdam, n'avoient pas été fâchées dans le temps que le Prince l'humiliât, & que quelques-unes n'avoient pas eu honte de favoriser secretement une entreprise, qu'elles ne condamnoient que parce que les circonstances avoient changé. D'après les requisitions des Etats, les villes de Dordrecht, Harlem, Delft, Amsterdam, Hoorn & Medenblick, reconnurent les six Députés pour vrais & fideles patriotes, & les Etats approuverent leur conduite par une déclaration spéciale. Les motifs allégués dans le mémoire du Prince, furent refutés; & sur la proposition, faite par les Etats de Frise, on publia une amnistie générale de tout ce qui s'étoit passé en 1650, de la part de quelques Provinces ou personnes, contre d'autres personnes ou Provinces. Les Etats de Hollande dédommagerent par la suite la ville d'Amsterdam des frais extraordinaires qu'elle avoit été obligée de faire, pour le service & l'utilité de la patrie.

Le Pensionnaire Catz, plus célébre par ses ouvrages, que par ses talens pour le Gouvernement, fit la clôture de cette auguste Assemblée, par un discours fort éloquent, dans lequel il attribua à une protection manifeste de la Providence, l'unanimité des suffrages & la concorde qui avoient regné dans le cours des séances. Catz réitera la demande de son congé; sa démission fut acceptée: on l'engagea à garder la charge de Garde du grand sceau de la Province, & celle de Grand Pensionnaire fut donnée à Adrien Pauw, Seigneur de Heemstede, ancien Pensionnaire d'Amsterdam & ensuite de Hollande (2). *Retraite de Catz, Pensionnaire de Hollande.*

Pendant les séances de la grande Assemblée, Dom Antonio de Souza de Macedo, Ambassadeur de Portugal, qui remplaçoit Dom Francisco de Souza Cotinho, dont les Etats avoient demandé le

(1) Hist. du Stadhouderat & Remarques.
(2) Hist. abrég. de la Holl. T. II. Ch. XII. Hist. des Prov. Unies. T. II. L. XIII.

rappel, présenta ses lettres de créance. On lui envoya le projet d'un Traité & on ne lui donna que huit jours pour y répondre définitivement.

Affaires de Portugal.

Il est nécessaire de se rappeller que le 18 Septembre 1649, les Etats Généraux avoient écrit à l'Assemblée des Directeurs de la Compagnie des Indes à Middelbourg, de faire une guerre ouverte aux établissemens des Portugais aux Indes Occidentales, & d'attaquer leurs vaisseaux, allant aux Indes, ou en revenant; ils avoient résolu d'équiper six vaisseaux de guerre & six yachts, pour soutenir la Compagnie dans le Bresil: la Province de Hollande avoit pris une résolution semblable. Mais cette Compagnie étoit extrêmement divisée: il y avoit journellement des plaintes respectives, entre le Conseil suprême du Bresil & le Conseil de guerre. La flotte de l'Amiral de Witte manquoit de tout; ses vaisseaux n'avoient point de quoi se radouber, étoient rongés des vers & dépourvus de vivres; les Officiers de la Compagnie lui en refusoient, même en payant; ils l'accusoient d'avoir pillé un vaisseau Portugais, qu'ils avoient pillé eux-mêmes: il se plaignoit, & ils regardoient ses plaintes comme un prétexte pour s'en retourner en Hollande. La nation Portugaise avoit enlevé aux EE. GG. Loanda, St. Thomé & Maraghon, au milieu de la paix. Profitant des divisions de la Compagnie & de la situation des affaires, qui empêchoient la République de songer à celles du Bresil, les Portugais réussissoient dans toutes leurs entreprises. D'un autre côté, les Employés de la Compagnie, soit au Bresil, soit en Europe, craignant que la ruine prochaine de la Compagnie ne les empêchât d'en tirer aucun avantage, mettoient tout à profit & se payoient par leurs mains (1).

Dom Antonio de Souza Macedo étoit arrivé dans le temps qu'on s'occupoit des secours qu'on devoit envoyer au Brésil: son prédécesseur s'étoit si mal conduit envers les Etats, qu'il y eût des voix à ne pas recevoir Macedo. On ne répondit point à ses propositions d'une paix perpétuelle. Cependant les Etats de Hollande chargerent ceux qui avoient été nommés par les EE. GG., de revoir les articles qui avoient été présentés à Cotinho, d'y faire les changemens nécessaires & de les communiquer à LL. HH. PP.; sur quoi l'on donneroit audience à l'Ambassadeur. (2) Macedo proposa de la part de son maître, la médiation que Christine, Reine de Suede, lui avoit offerte: les Députés lui répondirent, qu'ils n'avoient aucun ordre au sujet de la médiation, mais seulement de lui présenter des articles convenus en partie avec son dévancier, & qu'il ne s'agissoit plus que de les accepter ou de les rejetter.

L'Ambassadeur insistoit pour la médiation de la Reine de Suede & pour une paix générale, qu'il desiroit de conclure avant l'expiration de la trêve. Les EE. GG. rejettoient la médiation & pressoient la négociation concernant le Brésil, avant d'en venir à la paix;

(1) Hist. des Prov. Unies. T. II. L. XIII.
(2) Wicquefort. Hist. de Holl. L. IV.

mais ils s'apperçurent par les discours de Macedo, que les Portugais amusoient l'Etat, en feignant de persuader aux Capitaines du Bresil de rentrer sous la domination Hollandoise. Les propositons que fit Macedo, en réponse aux articles, furent rejettées & il fut résolu de ne plus conférer avec lui. On lui ôta même les exemptions accordées aux Ambassadeurs. Ses créanciers vouloient le faire arrêter; mais les EE. GG. ne vouloient pas le souffrir. On lui accorda un passeport & l'on se disposa à recommencer la guerre, aussitôt que la trêve seroit expirée. *Hist. de Hollande. 1648-1667.*

Pirateries. Quoique dans ses querelles avec l'Espagne, la France eût accepté la médiation des EE. GG. & qu'elle protestât de vouloir vivre en bonne intelligence avec Leurs HH. PP., ses armateurs n'en troubloient pas moins le commerce des Hollandois dans la Méditerranée. L'Amirauté d'Amsterdam s'en plaignit plusieurs fois; elle faisoit monter les pertes des marchands Hollandois depuis neuf ans, à plus de sept millions cinq cent mille Livres. Les EE. GG. s'adresserent à Pomponne de Bellievre, qui arriva peu de temps après, en qualité d'Ambassadeur extraodinaire; mais les disputes qui survinrent entre l'Ambassadeur & les Etats sur le cérémonial, (1) rompirent les conférences. Boréel, Ambassadeur des Etats en France, leur écrivit en même temps que le Duc de Vendôme, Grand-Amiral, équipoit dans le dessein d'exercer aussi des pirateries: on résolut de s'en plaindre amerement à Bellievre, de demander satisfaction du passé; & si on la refusoit, de se faire justice soi-même: mais cet Ambassadeur n'ayant pas voulu se rendre sur le cérémonial, fut rappellé à Paris.

Traité de marine avec la France. Cependant les menaces des Etats eurent leur effet, ils reçurent une lettre de Boréel, qui leur apprit que le traité de marine de 1646, entre la France & les Provinces-Unies, qui devoit expirer le 18 Avril, devoit être renouvellé pour quatre ans, & qu'il seroit observé jusques à ce qu'on en fit un plus particulier & plus durable.

Affaires avec Cromwel. Cromwel dans ce temps-là, les mains encore fumantes du sang de son Roi, fesoit rechercher son alliance des Souverains qui auroient dû se liguer contre ce tyran. Tant que Guillaume II vécut, les EE. GG. n'avoient voulu avoir aucun commerce avec l'usurpateur: ils avoient foiblement recherché les assassins de Dorislaas, Agent de la Grande Bretagne, & leur avoient donné le tems de s'évader. (2) Le Peuple qui n'oublioit pas ce qu'il devoit au sang d'Orange & de Nassau, frémissoit de l'attentat commis sur la personne de Charles I, pere de la Princesse d'Orange & frere de la Reine de Boheme, qui depuis longtemps fesoit son séjour en Hollande. Ces dispositions dont Cromwel étoit informé; l'ordre que les Etats avoient donné au Lieutenant Amiral Tromp, de soutenir le commerce Hollandois contre les pirateries du Gouverneur des Sorlingues, & le refus constant d'écouter Strikland, collegue de Dorislaas, Ministres du Parlement d'Angleterre, chargés de proposer aux EE. GG. une plus étroite alliance, avoient déterminé le Parlement à faire dire à Joachini, *Parlement d'Angleterre.*

(1) Daniel Hist. du Regne de Louis XIV.
(2) Wiquefort Hist. de Holl. L. IV.

SECT. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

Envoyé ordinaire des Etats, de se retirer. Les Etats de Hollande ne pensoient pas comme les Etats Généraux. La crainte qu'une rupture ouverte ne nuisît au commerce de cette Province, les avoit engagés à vivre de bonne intelligence. Gerard Schaap, membre du Conseil d'Amsterdam, leur Commissionnaire, avoit ordre de reconnoître la souveraineté du Parlement d'Angleterre, de lui donner tous les titres qu'il exigeroit, & de déclarer à Cromwel & au Gouvernement Anglois, que l'armement de Tromp n'avoit d'autre objet que la défense & la protection de leur commerce & de leur navigation, & non de se rendre maîtres des Sorlingues.

Ses Ambassadeurs insultés.

Après la mort de Guillaume II, le Parlement envoya en Hollande deux Ambassadeurs extraordinaires, Lord Olivier St. Jean, Chef de la Justice & ce même Strikland, avec une suite nombreuse & cinq vaisseaux de guerre: ils firent à la Haye l'entrée la plus magnifique. Malgré cette pompe, quelques Anglois Royalistes les insulterent & leur prodiguerent les épithetes de bourreaux & de meurtriers du Roi: deux cens quarante-six personnes qu'ils avoient à leur suite, ne sortoient dans les rues qu'en petites troupes, & l'épée sous leur bras. (1)

Les Ambassadeurs furent conduits à l'audience par trente-six carosses: St. Jean fit un discours, dans lequel il témoigna le desir que le Parlement avoit de faire avec la République une alliance plus intime qu'elle ne l'avoit jamais été. Après ce discours, il demanda des Commissaires pour conférer avec lui: il demanda justice de la mort de Dorislaas, qui n'étoit point encore vengé. Les Etats de Hollande firent publier le même jour, défense, sous peine de la vie, d'insulter, de fait ou de parole, les Ambassadeurs, Résidens, Agens, ou autres Ministres des Puissances étrangeres.

Projet d'alliance intime entre l'Angleterre & les PP.UU. ou Coalition.

Les conférences entraînerent beaucoup de difficultés: (2) les Anglois exigerent de pleins-pouvoirs, l'examen par écrit de chaque article en particulier; ils insisterent sur les raisons qui les portoient à s'unir plus étroitement avec les EE. GG., qu'avec aucune autre Puissance, même religion, même amour pour la liberté, même intérêt par rapport à la paix, au commerce, à la navigation: ils proposoient une espéce d'alliance plus intime, mais ils ne s'expliquoient pas ouvertement; les Commissaires les pressoient: enfin après bien des détours St. Jean proposa une alliance exclusive, c'est-à-dire que les EE. GG. se détacheroient de tous leurs alliés, qu'ils s'engageroient à renoncer à toute amitié étrangere, en un mot il proposoit de ne faire qu'une même République de l'Angleterre & des Provinces-Unies, laquelle ne dépendroit que d'un seul Conseil Souverain. Les Anglois donnoient à cette alliance singuliere, le nom de *Coalition*, *union de deux Corps*, *pour n'en faire qu'un.* Les Hollandois regarderent ce projet comme une chimere; ils offrirent de renouveller les anciennes alliances & de faire un nouveau traité pour leurs intérêts communs, mais sans exclusion d'autres alliances.

Le

(1) Hist. des Prov. Un. Abrég. de l'Hist. de la Holl. T. II. L. XII.
(2) Hist. d'Angl. par Rapin Thoiras sous Cromwel.

Le lendemain les Ambaſſadeurs demanderent vengeance des inſultes faites à des perſonnes de leur ſuite, par le Prince Edouard, fils du Roi de Boheme & d'une ſœur de Charles I. Les Etats de Hollande ordonnerent des informations; malgré toutes les précautions des Etats, le logement des Ambaſſadeurs étoit preſque toujours entouré d'une populace menaçante. Un Colonel Anglois qui avoit ſervi ſous Charles I, avertit St. Jean qu'il n'étoit point en ſûreté; cet Officier eſſaya d'étrangler un domeſtique des Ambaſſadeurs, ſous les fenêtres de la Reine de Boheme. Ils preſſoient la concluſion du traité; mais voyant qu'on ne répondoit point à leur propoſition, ils firent dire aux Etats, que le Parlement jugeoit qu'après les inſultes du Prince Edouard & de la populace, ils ne pouvoient pas reſter plus longtemps à la Haye, & qu'ils ſe diſpoſoient à en partir. En effet le Duc de York & la Princeſſe Royale paſſoient tous les jours devant leur porte avec un grand cortege & fort lentement, regardant leur hôtel du haut en bas, comme pour exciter le peuple. Le Parlement ſe plaignit de ces affronts & prolongea cependant le ſéjour de ſes Ambaſſadeurs. Pour leur prouver la conſidération qu'on avoit pour eux, on fit citer devant la Cour, au ſon de la cloche, le Prince Edouard; on condamna au fouet un de ſes domeſtiques, & un autre au banniſſement. (1)

Hiſt. de Hollande. 1648-1667.

Nouveaux outrages faits aux Ambaſſadeurs.

Les Ambaſſadeurs préſenterent ſept nouveaux articles: les Commiſſaires en donnerent trente-ſix; mais des deux côtés, on faiſoit ſemblant de ne pas s'entendre, & les premiers demanderent leur audience de congé. Il paroît que le but de Cromwel & du Parlement étoit, non-ſeulement d'empêcher les Provinces-Unies & le Prince d'Orange de donner ſecours à Charles II, mais d'armer la Hollande & la République contre ce Prince; de la brouiller avec la France & l'Eſpagne, ſi ces deux Puiſſances ſe déclaroient contre l'Angleterre, & d'éteindre pour toujours le Stadhouderat. (2)

Indéciſion des Etats Généraux.

Les Provinces-Unies étoient indéciſes entre le Parlement d'Angleterre, dont les Puiſſances recherchoient l'alliance, & Charles II qui avoit un parti en Ecoſſe, & même en Hollande. Cette indéciſion fut dans la ſuite fatale à la République. Mais le Parlement ne tarda pas à manifeſter ſa mauvaiſe humeur. On ſe plaignit de la priſe d'un vaiſſeau Anglois, chargé de marchandiſes, allant au Breſil, faite par de Witte. On demanda aux Etats le payement de ſoldes dûes dès le commencement de la guerre, à quelques Colonels Anglois. Les Etats de leur côté demandoient le payement de ce qui étoit dû à la Reine de Boheme. On leur répondit que la couronne n'avoit pu être chargée de l'entretien de cette Princeſſe, ſans le conſentement du Parlement; & que la Reine ayant engagé ſes fils à ſe déclarer ennemis du Parlement, on ne pouvoit lui rien accorder par faveur.

Les victoires que Cromwel remporta en Ecoſſe ſur les Royaliſtes, & la défaite de Charles II, obligé de ſe retirer en France, augmenterent l'aigreur

(1) Hiſt. des Provinces-Unies. Hiſt. d'Angl. par Rapin Thoiras ſous Cromwel.
(2) Volt. Eſſai ſur l'eſprit des Nations T. II. L. 131.

SECT. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

Acte de navigation.

Lettres de représailles.

du Parlement contre les Provinces-Unies. St. Jean détermina Cromwel à passer le fameux Acte de navigation, par lequel il est défendu à tous étrangers, d'apporter en Angleterre aucune marchandise qui n'ait pas été fabriquée chez eux; ce qui renversoit le commerce des Hollandois & des Zélandois en Angleterre, qui y portoient les productions de tous les pays & même à meilleur marché, que les Anglois même. (1) Le Parlement accorda des lettres de représailles à Guillaume & Robert Pawlet, armateurs Anglois, qui prétendoient que les Hollandois leur avoient causé une perte de dix mille livres sterling; aussitôt deux vaisseaux armés en guerre firent des prises considérables. Les EE. GG. nommerent une Ambassade composée de Catz, Schaap & van der Perre; ils leur donnerent pour instruction les 36 articles, qui avoient déja été présentés.

Ann. 1652.

Les Ambassadeurs assurerent le Parlement, du desir qu'avoient leurs maîtres de vivre en bonne intelligence avec la nouvelle République d'Angleterre: ils le prierent de révoquer les lettres de représailles: on entra en négociation au sujet des trente-six articles. On suspendit l'effet des lettres de représailles; mais on déclara de bonne prise la plûpart des vaisseaux Hollandois, & l'on refusa de révoquer l'Acte de navigation. Les Ambassadeurs déclarerent que les EE. GG. étoient résolus, pour soutenir la liberté de la navigation, de mettre en mer 150 vaisseaux de guerre, outre ceux qui y étoient déja; qu'ils n'avoient aucun dessein de nuire aux nations amies ou autres, & particulierement aux Anglois, mais seulement de protéger leur commerce. Pour rompre toute négociation, les Commissaires Anglois firent lire dans leurs conférences, par leur Secrétaire, un papier contenant les prétentions des Anglois, pour les pertes qu'ils disoient avoir souffertes par la faute des Hollandois. Ils faisoient monter ces prétentions tant en capital qu'en intérêts, à une somme si excessive, que l'Europe, disent les historiens, si on l'eut mise à prix, eut été moins considérable. (2)

Hostilités.

Les discussions furent si longues, au sujet du traité d'alliance, sur la nature duquel on feignoit de part & d'autre de ne pas s'entendre, que les flottes Angloise & Hollandoise en vinrent à une bataille sanglante qui rompit les négociations. Cette bataille fut, dit-on, l'effet du hasard. Les EE. GG. avoient confié à Tromp une flotte de quarante voiles pour protéger le commerce. On lui avoit défendu de permettre qu'on visitât les vaisseaux de la République; on lui avoit ordonné de ne point s'approcher des côtes d'Angleterre, pour éviter toute querelle: la flotte de Tromp chassée par le gros tems, s'approcha malgré lui de ces côtes; mais arrivé aux Dunes, il dépêcha deux Capitaines au Commodore qui y commandoit une escadre, & lui fit dire de n'être point surpris de voir les Hollandois si près d'Angleterre; que leur flotte y avoit été poussée par la tempête; qu'elle n'avoit d'autre dessein que de se radouber & de retourner dans ses ports. En effet il reprenoit la route de Calais, lorsqu'il fut averti que

(1) Hist. du Commerce, par M. Melon
(2) Abr. de l'Hist. de la Holl. T. II. Ch. XII.

sept navires estimés plus de cinq millions, revenant du Détroit, risquoient d'être enlevés par douze vaisseaux du Parlement. Van Saanen lui dit, qu'il avoit été rencontré par une fregate Angloise, qui avoit voulu le forcer à baisser le Pavillon. Tromp crut nécessaire d'aller au secours de la flotte marchande & se rapprocha des côtes. Il trouva Blake avec une flotte de quinze vaisseaux; Tromp se disposoit à rendre les honneurs accoutumés au Pavillon Anglois, lorsque Blake lui tira deux coups de canon; Tromp ne répondit qu'au troisieme, par un boulet qui perça le Pavillon de l'Amiral. Blake lui lacha toute sa bordée, Tromp la sienne & le combat se trouva engagé. Le Commodore Bourn sortit des Dunes avec une escadre: la bataille avoit commencé à quatre heures & dura jusqu'à la nuit, avec un courage égal & un égal avantage. (1) Les deux Amiraux s'accusoient mutuellement d'avoir attaqué le premier. Les Ambassadeurs montrerent une lettre de Tromp, qui déclaroit n'avoir reçu aucun ordre des EE. GG. d'attaquer; ils protesterent que leur République souhaitoit l'union, la paix & une amitié reciproque; que Tromp n'avoit eu d'autre dessein que de soutenir les vaisseaux qui venoient du Détroit.

Hist. de Hollande. 1648-1667.

Combat.

Dès que le peuple de Londres fut instruit de ce combat, il courut en foule à l'hôtel des Ambassadeurs & les eut maltraités, si le Parlement n'y eut envoyé des troupes. On répondit à leurs protestations par des reproches. Les Etats Généraux envoyerent le Pensionnaire Pauw, pour justifier la conduite de Tromp & pour engager le Parlement à conclure le traité de paix & d'alliance. Pauw promettoit de la part des Etats, une protection particuliere à la Compagnie Angloise établie en Hollande, au cas que les troubles augmentassent. Il demandoit qu'on nommât des Commissaires, pour faire des recherches sur ce qui s'étoit passé & que l'on punît ceux qui seroient trouvés coupables; que les vaisseaux de guerre des deux nations, venant à se rencontrer, se comportassent comme ils avoient fait auparavant. Les Anglois fiers de la victoire qu'ils croyoient avoir remportée, répondirent que si l'attentat de la flotte Hollandoise avoit été couronné du succès, la République Angloise auroit été précipitée dans les plus grands malheurs; qu'il n'étoit pas raisonnable de s'exposer aux mêmes surprises. Pauw fit tous ses efforts pour détourner les Anglois de la guerre, mais inutilement; il demanda son audience de congé & partit avec les autres Ambassadeurs.

Démarches inutiles pour la paix.

Blake, à la tête de la flotte Angloise, étoit parti quatre jours auparavant pour attaquer les bâtimens Hollandois, qui étoient allés à la pêche du hareng: Tromp s'étoit rendu maître de quelques pêcheurs Anglois. Pauw le rencontra & lui fit part de l'état de la flotte Angloise: il l'avertit que l'Amiral Askue étoit aux Dunes avec une flotte de 21 vaisseaux, qu'il seroit aisé de détruire. Tromp ne put exécuter ce projet, à cause du vent contraire; il courut après Blake, vers le Nord; mais il arriva trop tard. Blake avoit attaqué la flotte des pêcheurs & l'avoit dispersée; il avoit pris une partie de l'escadre qui l'escortoit & plusieurs bâtimens. Il s'avança plus au Nord, pour attendre des vaisseaux qui venoient des Indes Orientales.

Avantage des Anglois.

(1) Volt. Essai sur l'esprit des Nations, *ubi supra.*

SECT. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

Tromp le joignit: les flottes se disposoient au combat, lorsqu'il s'éleva une tempête qui les fracassa. La flotte Hollandoise fut la plus maltraitée. Tromp n'avoit plus que trente-six vaisseaux, le reste avoit péri ou étoit le jouet des vents. Il retournoit en Hollande pour se radouber; il rencontra Blake & lui présenta le combat; mais Blake qui croyoit en avoir assez fait, l'évita. (1)

Tempête.

Disgrace de Tromp.

Le peuple & plusieurs membres des Etats, fachés que Tromp eût donné lieu à la guerre par le combat des Dunes, lui firent d'abord un crime d'avoir perdu, en voulant attaquer Askue, un temps qu'il eût mieux employé à courir après Blake; & ensuite d'avoir été battu par la tempête: on lui en supposa un plus grave, celui d'avoir engagé les Etats dans cette guerre pour flatter la Maison d'Orange, à laquelle il étoit fort attaché. On résolut de mettre une nouvelle flotte en mer & d'en donner le commandement à un autre. (2)

Les Anglois publierent leur Déclaration de guerre, & les Hollandois la leur. Ils mirent à la tête de leur flotte Michel Adrien de Ruiter, qui n'avoit aucune envie de retourner en mer, desirant de passer tranquilement le reste de ses jours au sein de sa famille; mais les EE. GG. qui avoient si souvent éprouvé ses talens, le déterminerent.

Ruiter remplace Tromp.

Ruiter, sous le titre de Vice-Commandant, montoit le vaisseau le Neptune, qui n'étoit que de vingt-cinq pieces de canon & de cent trente-quatre hommes, tandis que les vaisseaux des Anglois étoient beaucoup plus grands & plus forts. Charles I, par cette construction, avoit donné une grande supériorité à la marine Angloise. La flotte de Ruiter n'étoit que de vingt-huit vaisseaux, qui n'en valoient pas dix de la Grande Bretagne: il n'y en avoit que deux de quarante pieces de canon, les autres n'étoient que de vingt-quatre ou de vingt-huit tout au plus: il avoit en outre trois galiotes & six brûlots.

Il apperçut la flotte d'Askue, forte de quarante vaisseaux, dont douze étoient du premier rang. Ruiter donna le commandement de l'avant-garde à van den Broek, l'arriere-garde à Verhaaf, & il se réserva le corps de bataille: il avoit soixante vaisseaux marchands, qu'il divisa aussi en trois escadres. Le combat commença à quatre heures de l'après-midi. Ruiter, malgré le vent contraire, perça deux fois la flotte ennemie, se dégagea du feu de l'Amiral & du Vice-Amiral. La victoire se déclara pour les Hollandois. Ruiter si inférieur en forces, n'eût que soixante hommes tués & cinquante blessés. Aukes, Capitaine Frison montant un vaisseau de la Compagnie des Indes Orientales, qu'on avoit armé en guerre, fort maltraité & entendant l'équipage parler de se rendre, allume une meche au bout d'un bâton, prend le chemin de la chambre des poudres, en disant à ses gens, que lorsqu'il n'y aura plus d'espoir, il saura bien empêcher les ennemis de le faire prisonnier. Cette fermeté ranime leur courage, effraye les ennemis qui, craignant de sauter avec lui, s'écartent. Deux vaisseaux Anglois coulerent à fond avec huit cens hommes; un troisieme fut si maltraité qu'il

Victoire de Ruiter.

(1) Hist. des Provinces-Unies T. II. L. XIII.
(2) Vie de l'Amiral Tromp. Abr. de l'Hist. de la Holl T. II. Ch. XII.

pût gagner à peine un port d'Angleterre. Ruiter tint la mer toute la nuit; voyant au point du jour que les ennemis s'étoient retirés, il vouloit aller les attaquer à Plymouth; mais il en fut empêché par le vent: il alla, par ordre des EE. GG., au devant des vaisseaux qu'on attendoit d'Espagne chargés d'argent, & de ceux qui venoient des Indes Orientales & de Hambourg. (1)

Hist. de Hollande. 1648-1667.

Bientôt après Ruiter ayant appris que Blake étoit en mer, avec une flotte de soixante-douze vaisseaux, l'évita à cause de l'inégalité des forces & du défaut de munitions. Il rencontra vingt-cinq vaisseaux du Parlement, auxquels il donna la chasse. Maltraité par plusieurs tempêtes & dépourvu de vivres, il joignit l'Amiral de Witte, qui avoit quarante-quatre vaisseaux de guerre; après avoir envoyé au radoub quelques vaisseaux & quelques brûlots, il se trouva que les deux flottes réunies étoient de soixante-quatre voiles: celle de Blake étoit de soixante-huit, plus gros & mieux fournis de tout. Ruiter n'étoit pas d'avis d'aller chercher les ennemis: de Witte vouloit se signaler. Les Anglois ne leur donnerent pas le temps de rassembler les vaisseaux dispersés par une tempête; ils vinrent sur de Ruiter, vent arriere & le surprirent le 8 Octobre à l'entrée du Pas de Calais. (2) Le combat commença à trois heures & demie. Les Anglois s'attacherent à désemparer les vaisseaux ennemis: ceux de Ruiter & de Witte qui se battoient avec audace, furent si maltraités qu'ils ne pouvoient presque plus manœuvrer; une partie de leur flotte les seconda, mais vingt vaisseaux resterent en arriere jusques à la nuit, qui sépara les combattans. De Witte voulut attaquer au point du jour, il survint un calme. Il assembla un conseil de guerre, qui fut d'avis de ne pas exposer une flotte désemparée & beaucoup plus foible que celle des ennemis. Il voulut encore combattre le lendemain; mais les mêmes raisons prévalurent encore. On gagna les ports de Hollande & de Zélande. Les EE. GG. vouloient rechercher les Officiers qui avoient mal fait leur devoir; mais leur grand nombre les sauva. (3)

Combat du Pas de Calais.

Ruiter retourna à Flessingue pour ne plus servir; mais les Etats l'engagerent à faire encore une campagne; ils équiperent une nouvelle flotte; ils en donnerent le commandement à Tromp, qui étoit fort aimé des officiers & des matelots, & qui jouissoit avec raison de la plus grande réputation. Jean Evertsen, Witte, Ruiter & Pierre Floriszoon lui furent subordonnés; mais une maladie ayant obligé de Witte de rester à terre, son escadre fut donnée à Ruiter. La flotte étoit de soixante-dix vaisseaux de guerre de l'Etat & de trois de la Compagnie des Indes; mais dans le nombre il y avoit plusieurs vaisseaux marchands équipés en guerre.

Tromp escortoit trois cens vaisseaux marchands, lorsqu'il rencontra l'armée Angloise près de Douvres. On se canonna: les escadres de Ruiter & d'Evertsen se trouverent engagées: Tromp les soutint: il prit

Bataille de Douvres.

(1) Hist. de Ruiter, par Brandt.
(2) Hist. des Provinces-Unies T. II. L. XIII.
(3) Vie de Ruiter, par Brandt, Hist. des Provinces-Unies.

un vaisseau du Parlement de quarante-quatre pieces de canon & Evertsen un de trente. Un vaisseau des Etats sauta par ses propres poudres avec le Capitaine & partie de l'équipage. Blake blessé se retira du côté de la Tamise: Ruiter & Evertsen le suivirent, mais sans rien prendre; Tromp resta maître de la mer, & le lendemain il s'empara encore d'un vaisseau de guerre & d'un vaisseau marchand. Blake disoit que si Tromp eut eu dix vaisseaux de plus, il eut détruit toute la flotte Angloise (1).

Tandis que le Vice-Amiral Tromp acquéroit de la gloire sur l'Océan, Corneille son fils se distinguoit sur la Méditerranée. Jean van Galen que les Etats Généraux avoient envoyé à la place de Catz, avec 14 vaisseaux, rencontra le Capitaine Bodley, ayant, 4 vaisseaux de guerre & 4 vaisseaux marchands: la flotte Hollandoise étoit de 10 vaisseaux, l'un desquels étoit commandé par le Capitaine Tromp. Un calme suspendit le combat, on se contenta de se canonner vigoureusement. Le combat recommença le lendemain. Les deux flottes se battirent avec un courage égal; l'avantage fut à peu près le même. Les Anglois se retirerent à Porto-Longone: van Galen alla les y attaquer; mais le Gouverneur lui fit dire, qu'il ne souffriroit pas qu'on exerçât aucune hostilité sur les côtes de Sa Majesté Catholique, contre les peuples avec lesquels elle étoit en paix.

Combat de Porto Longone.

Cependant les Hollandois & les Zélandois souffroient impatiemment une guerre qui diminuoit leur commerce. Les amis de la Maison d'Orange profitoient de cette circonstance pour exciter le peuple, indisposé contre le gouvernement actuel: il voyoit avec peine la résolution de quelques villes pour la suppression du Stadhouderat: il croyoit voir un dessein formé de priver le jeune Prince de l'espérance même d'occuper les charges de ses peres. (2) Il donnoit le nom de faction de Loevestein à ceux des membres des Etats qui s'étoient opposés à la nomination du Capitaine Général; à cause du château de Loevestein, où Guillaume II avoit fait enfermer les six Députés. En Zélande le peuple, animé par les membres du clergé, demandoit que Guillaume III fût nommé Capitaine & Amiral Général des forces de terre & de mer, & qu'on élût pour son Lieutenant, pendant sa minorité, le Comte Guillaume de Nassau, Stadhouder de Frise: cette résolution eut passé, si Jean de Witt, Pensionnaire de Dordrecht, qui se trouva à la tête de la Députation des Etats de Hollande, ne s'y fût opposé, malgré la populace qui menaçoit de massacrer les Députés (3).

Ann. 1653. Les EE. GG. avoient résolu de mettre en mer trente vaisseaux de guerre, plus gros que ceux qu'on avoit eu jusques alors. Tromp croisoit entre les côtes de France & celles d'Angleterre: il se rendit au commencement de Février à la rade de l'isle de Ré, d'où il partit avec 250 vaisseaux marchands, pour les ramener en Hollande: le 20 il dé-

(1) Vie de l'Amiral Tromp. Vie de Ruiter.
(2) Abr. de l'Hist. de la Hollande T. II. Ch. XII.
(3) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. II. Ch. XII. Mém. du Comte de Guiche.

couvrit la flotte Angloise, commandée par Blake, & la joignit à dix heures du matin. Il s'approcha à la portée du mousquet, fit un feu terrible & tua beaucoup de monde. Ruiter attaqué par le vaisseau la Prospérité, très supérieur en artillerie & en équipage, ne s'amusa point à le canonner; il exhorta les siens d'en venir à l'abordage. Ils sauterent dans le vaisseau & s'en rendirent maîtres: mais ce vaisseau fut repris, parce que Ruiter mal secondé par son escadre, entouré de vingt vaisseaux ennemis, ne put le défendre: il se dégagea cependant avec le secours d'Evertsen, qui avoit percé jusques à lui. Soutenu par deux Capitaines Hollandois, il se battit contre sept gros vaisseaux, sans que personne le secourût, à l'exception de ces deux braves Capitaines; il essuya jusques à la fin du jour, le feu de quelques autres vaisseaux qui ne s'étoient point encore battus. Tromp de son côté, étoit exposé au plus grand danger: il se battit sans relache: vingt-six Capitaines resterent inutiles, pendant que tant de braves gens résistoient à un ennemi furieux, animé par l'espoir d'enlever la flotte marchande, & supérieur en forces. La nuit & un calme forcerent les combattans à se séparer: les uns & les autres profiterent de cet intervalle, pour aller se radouber.

Hist. de Hollande. 1648-1667.

Combat de trois jours.

Le lendemain les Anglois recommencerent l'attaque, & comme leur objet étoit de s'emparer de la flotte marchande, ils ne profiterent point du vent pour aller à l'abordage: ils s'attacherent à désemparer les vaisseaux Hollandois, pour les empêcher de manœuvrer & de la secourir. Tromp se forme en croissant, met la flotte marchande au milieu & empêche l'ennemi d'y pénétrer. Ruiter se trouva si engagé & son vaisseau si maltraité, que Tromp fut obligé de le faire remorquer. Les vaisseaux marchands craignant de tomber entre les mains des ennemis, se retiroient vers les côtes de France; Tromp leur ordonna de tourner vers le Pas de Calais pour aller de-là en Hollande; mais n'ayant point exécuté cet ordre, les Anglois les couperent & en prirent quelques-uns; les autres se rendirent au Havre de Grace, ainsi que deux vaisseaux de guerre qui étoient desemparés (1).

Le lendemain le combat recommença encore. Les deux flottes s'engagerent à dix heures du matin. Tromp attaqué par le Vice-Amiral du Pavillon bleu, lui lâcha deux bordées qui le forcerent de se retirer. Quoique le vaisseau de Ruiter fût remorqué, il n'en fit pas moins de mal à l'ennemi; mais il fut désemparé, à ne pouvoir pas porter des voiles; il avoit quarante hommes tués & autant de blessés: les Hollandois manquoient entierement de poudre; ce qui les empêcha de secourir les vaisseaux marchands, dont les Anglois s'étoient rendus maîtres.

Après le coucher du soleil, Blake sembla vouloir attaquer encore: Tromp, malgré le délabrement de la flotte Hollandoise, l'attendit; mais l'Anglois revira de bord & se retira. Les Hollandois avoient perdu dans cette suite de combats, neuf vaisseaux de guerre, dont

(1) Hist. des Prov. Unies. T. II. L. XIII.

SECT. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

cinq avoient été brûlés, ou avoient coulé bas, & quatre avoient été pris: ils perdirent vingt-quatre vaisseaux marchands, enlevés par les Anglois; ils eurent environ six cens hommes tués, dont six Capitaines. Les Anglois avoient perdu moins de vaisseaux dans le combat, mais un plus grand nombre fut mis hors d'état de servir; ils eurent plus de deux mille morts. Les trois mâts de Ruiter tomberent dans la mer, l'un après l'autre; il fut obligé de se faire remorquer jusqu'à Flessingue. Les Etats Généraux donnerent des éloges publics & des récompenses à leurs Amiraux & aux Officiers pour avoir si courageusement résisté à une flotte si supérieure. Il est certain que si celle des Hollandois eut été seulement d'égale force, ils auroient remporté des avantages considérables (1).

Jean de Witt, Pensionnaire.

Pauw van Heemstede, Pensionnaire de Hollande, étoit mort vers la fin de Février; on lui donna pour successeur, par provision, Jean de Witt, Pensionnaire de Dordrecht, quoiqu'il ne fût âgé que de vingt-huit ans: au mois de Juillet suivant, il fut revêtu de cette charge à perpétuité. Comme il étoit opposé à l'élévation de la Maison d'Orange, il s'attendoit à beaucoup de contrariétés: quelques amis l'avertirent d'avoir tous les jours sous les yeux, le sort d'Oldenbarnevelt. Ceux qui ont blâmé l'inflexibilité de de Witt, à l'égard de Guillaume III, (2) ne font pas assez d'attention, que Guillaume II, gendre de Charles I, avoit voulu se rendre Souverain en Hollande, comme Charles en Angleterre; (3) que de son autorité il avoit fait emprisonner six Députés; qu'il avoit voulu se rendre maître d'Amsterdam, & que s'il eût réussi, il l'eut été bientôt de la République; que cette République étoit remplie d'un Peuple qui soupiroit après un maître, & de gens qui voyoient dans l'élévation du Prince au pouvoir souverain, la récompense de leur attachement.

Cependant Charles II avoit proposé aux Etats, de le recevoir sur leur flotte, sans autre commandement que sur les vaisseaux Anglois qui se rendroient à lui, parce qu'il étoit persuadé qu'il y avoit sur la flotte Angloise, quantité d'officiers & de gens de mer, qui vivoient dans l'espérance de trouver une occasion de le servir: il espéroit par-là d'affoiblir les flottes du Parlement. Les partisans du Prince d'Orange exalterent fort ce projet, & louerent le génie de Charles. (4) De Witt applaudit à cette offre généreuse, mais il fit observer aux Etats, que si on l'acceptoit, on ne seroit plus le maître de se détacher des intérêts de Charles II, & qu'on engageroit la République dans une guerre interminable. Les observations de de Witt, firent une telle impression sur les esprits, qu'on ne parla plus que de faire la paix. De Witt connoissoit le caractere de Char-

(1) Vie de Ruiter. Vie de Tromp.
(2) Hist. du Stadhouderat. Hist. des Prov. Unies T. II. L. XIII.
(3) Volt. Essai sur l'esprit & sur les mœurs des Nat. T. III. Ch. 181.
(4) Clarend. Hist. de son temps. L. XIII.

Charles, qui n'avoit en vue que ses intérêts particuliers, & s'inquiétoit peu de ceux des Provinces-Unies (1).

Cependant les Hollandois qui avoient lutté sur l'Océan avec avantage contre des flottes redoutables, combattoient avec le même courage sur la Méditerranée. Les Anglois leur avoient enlevé une frégate dans la rade de Livourne; le Grand-Duc de Toscane, fâché de cet acte d'hostilité, leur ordonna de sortir de son port, ou de rendre aux Hollandois leur frégate. Appleton qui commandoit les Anglois, engagea Bodley d'attaquer les ennemis. Les Anglois n'avoient que treize vaisseaux, une flutte & un brûlot. Les Hollandois en avoient seize & un brûlot, & pouvoient être soutenus par six ou sept autres arrivés depuis peu du Détroit de Gibraltar. Bodley envoya trois vaisseaux & un brûlot narguer l'ennemi; van Galen qui se douta de la ruse, feignit de donner dans le piége: Appleton parut; alors les Hollandois revirerent & l'attaquerent; van Galen s'attacha à la Bonaventure de quatre-vingts pieces de canon, & de quatre cens quatre-vingts hommes d'équipage & le fit sauter, sans qu'il pût s'en sauver que six ou sept personnes. Le Léopard que montoit Appleton, de cinquante pieces de canon & de deux cens hommes d'équipage, fut très maltraité. Corneille Tromp qui venoit d'être fait Contre-Amiral, attaqua le Samson de quarante pieces de canon & de cent trente hommes, vint à l'abordage & le força de se rendre; un brûlot Hollandois l'atteignit par mégarde & le fit sauter, mais l'équipage fut sauvé par les Hollandois même: ils forcerent le Marchand du Levant & le Voyageur à se rendre. Appleton avoit forcé le Soleil Levant & le Jules-César à s'éloigner; le Capitaine Boer l'accrocha & recommença le combat. Appleton veut mettre le feu aux poudres, on l'en empêche: quatre-vingts hommes sont tués sur son bord, soixante sont blessés & il est obligé de se rendre. Dans ce combat, les Anglois perdirent six vaisseaux, dont un coula à fond; deux furent brûlés & les trois autres furent pris. Ce qui resta, prit le large: ils eurent près de trois cens morts, autant de blessés & plusieurs prisonniers. Le nombre des morts & des blessés, du côté des Hollandois, n'alloit pas à deux cens cinquante. Van Galen qui avoit eu la jambe fracassée, mourut de sa blessure le 23 Mars à Livourne (2).

Combat de Livourne.

Mort de van Galen.

On avoit travaillé en Hollande, à mettre la flotte en état. A la priere des Etats Généraux, Tromp se chargea du commandement; mais ce ne fut qu'après leur avoir représenté que leurs meilleurs vaisseaux avoient péri dans cette guerre; qu'on n'avoit pas fait radouber ceux dont on auroit pu tirer le plus de service, & qu'il y avoit plusieurs Capitaines qui avoient mal servi: enfin il les pria de ne pas lui imputer les mauvais succès, s'il en arrivoit. Après s'être mis à couvert des événemens, il divisa la flotte en cinq escadres. Il commanda la premiere; Evertsen la seconde; le Vice-Amiral de Witte la troisieme; Ruiter la quatrieme, & le Contre-Amiral Floriszoon la cinquieme.

(1) Hist. des Provinces-Unies, ubi supra.
(2) Hist. abrég. de la Holl. T. II. Ch. 12.

SECT. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

Quoiqu'il fût bien persuadé de la foiblesse de sa flotte, il eut ordre d'escorter deux cens vaisseaux qui s'en alloient par le Nord en France & en Espagne, & de protéger le retour d'une autre flotte de la Mer Baltique (1).

George Monk, Richard Dean & Blake, Amiraux Anglois, chercherent Tromp qui, après avoir mis en sûreté les flottes qui lui étoient confiées, revint au Texel, y reçut un renfort de dix-sept vaisseaux & d'un brûlot de Hollande, alla chercher les Anglois aux Dunes, & ne les rencontra que le 12 de Juin, auprès de Nieuport. Leur flotte étoit forte de près de cent vaisseaux bien équipés. Celle de Tromp étoit presqu'aussi nombreuse, mais ses vaisseaux étoient plus petits & plus foibles. Après quelques mouvemens, les Anglois partagerent leur flotte en trois escadres, dans l'intention d'envelopper celle des Hollandois: Monk & Dean donnerent le signal du combat. Dean fut tué aux premiers coups de canon, Monk le couvrit de son manteau & continua de se battre. (2) La bataille fut très sanglante & la victoire indécise depuis onze heures du matin jusques au soir. Les Hollandois avoient brûlé presque toute leur poudre, & avoient beaucoup de blessés. Un de leurs Capitaines Juste Bulter, coula bas avec son vaisseau, combattant jusqu'à la derniere extrêmité, quoique couvert de blessures. Le vaisseau de van Velzen sauta de ses propres poudres.

Combat de Nieuport.

De Dunkerque.

Le combat recommença le lendemain à la vue de Dunkerque. Le vent étoit contraire aux Hollandois. Le desordre se mit dans la flotte. Tromp perdit deux vaisseaux que les Anglois brûlerent. On combattit cependant jusques à une heure après le soleil couché; on se retira derriere les bancs de Wielingen. Le vaisseau de Tromp faisoit eau de tous côtés: il écrivit aux EE. GG. qu'il avoit eu du dessous, qu'il avoit eu six vaisseaux pris, qu'il en avoit péri quelques-uns; qu'il les prioit d'envoyer des renforts & des munitions, sans quoi il y avoit tout à craindre. Il alla avec les principaux Officiers à Flessingue au devant des Députés, pour leur confirmer ce qu'il leur avoit écrit. Il ajouta qu'il y avoit dans la flotte Angloise plus de cinquante vaisseaux supérieurs en force & en grandeur au vaisseau Amiral de la flotte Hollandoise, dont plus de trente étoient hors d'état de servir, & que si on ne la renforçoit pas considérablement, il n'étoit pas possible d'exécuter les ordres de l'Etat. Ruiter ajouta que si l'on n'augmentoit pas la flotte, il ne retourneroit pas en mer. De Witte assura que si les Anglois étoient les maîtres des Hollandois, ils seroient maîtres de la mer. Tous convenoient que l'avantage des Anglois n'avoit d'autre cause que l'infériorité de la flotte Hollandoise. (3) Les Etats donnerent des ordres; mais il eut fallu plus de temps pour se procurer de gros vaisseaux, comme ceux que Charles I avoit fait construire sous son

(1) Vies de Tromp & de Ruiter.
(2) Hist. d'Angl. de Rapin Thoiras, Regne de Cromwel.
(3) Vie de l'Amiral Tromp.

regne, & qui étoient d'une grandeur inconnue jusques alors. (1) La populace attribuant les mauvais succès à une mauvaise administration, murmura contre le Gouvernement, disant hautement qu'il falloit un Chef à la République.

Hist. de Hollande. 1648-1667.

On craignoit une descente sur les côtes de la Hollande. L'escadre de de Witte étoit prête. Tromp à la tête de quatre-vingt-dix voiles sortit des ports de Zélande le 6 d'Août pour l'aller joindre : le 8 il se trouva sur les côtes de Hollande, attaqua les Anglois commandés par Monk, à la hauteur de Catwyk. Les Anglois dont l'artillerie pouvoit tirer plus haut, s'attacherent à détruire les mâts & les cordages. Cependant depuis onze heures du matin, jusques à une heure après le coucher du soleil, l'avantage fut à peu près égal. Les vents contraires empêcherent de recommencer le combat le lendemain, & les flottes se trouverent le 9 avoir dérivé jusques vers l'embouchure de la Meuse. Tromp fort de cent six voiles, alla aux ennemis; ils se retiroient ; il les suivit toute la nuit & le lendemain. Les deux flottes se rapprocherent à la hauteur de Scheveningen; le combat s'engagea: Tromp avoit l'aile droite, Ruiter la gauche, Evertsen le centre, de Witte & Floriszoon faisoient l'arriere-garde (2).

Combat de Catwyk.

Les Hollandois avoient passé au travers de la flotte Angloise, ils revenoient pour l'attaquer, lorsque Tromp reçut un coup de mousquet dans la poitrine & mourut en exhortant ses gens de ne pas perdre courage. Monk fit annoncer cette mort à toute sa flotte & fit dire que la bataille étoit à demi-gagnée, puisque Tromp avoit été tué. Le combat continua avec la plus grande violence ; le vaisseau d'Evertsen qui avoit pris le commandement, & celui de Ruiter furent si maltraités, qu'il fallut les remorquer jusques dans la Meuse. Les Hollandois passerent quatre fois à travers la flotte ennemie ; celle-ci se battoit avec acharnement. A deux heures après-midi, elles étoient presque désemparées & se séparerent de lassitude. Quelques vaisseaux Hollandois effrayés de la grosseur des vaisseaux Anglois se retirerent sans permission : de Witte essaya vainement à les ramener ; les Anglois tomberent sur lui ; mais secondé de Floriszoon, il soutint l'attaque & ne perdit qu'un bâtiment qui coula bas. Vers minuit Monk se retira & les Hollandois rentrerent au Texel. Le nombre des morts & des blessés fut à peu près égal. Les Hollandois avoient perdu neuf vaisseaux & sept cens prisonniers, qui furent conduits à Londres, où ils reçurent les plus mauvais traitemens. On ne sait pas au juste le nombre de vaisseaux que les Anglois avoient perdus. Chaque parti s'attribua la victoire; mais la perte de Tromp étoit irréparable. Les EE. GG. honorerent sa mémoire, dans la personne de sa veuve & dans ses descendans (3).

Mort de l'Amiral Tromp.

(1) Vie de Ruiter par Brandr.
(2) Hist. des Prov. Unies. T. II. L. 13.
(3) Vie de Corneille Tromp.

SECT. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

Cependant de Witte, par ordre des Etats, remit en mer; il escorta une flotte marchande jusques en Dannemarck, ramena cinq vaisseaux qui venoient des Indes Orientales & plusieurs autres du Sund, & après en avoir escorté quatre cens dans les ports de Hollande, il rentra au Texel, sans avoir rencontré les Anglois. Les Etats voulurent que la flotte tînt la mer pendant tout l'hiver, pour prouver qu'ils en étoient maîtres: mais le 9 de Novembre, elle essuya une tempête qui lui fut plus funeste qu'une bataille; plusieurs vaisseaux furent brisés & engloutis; plusieurs allerent relacher dans différens ports: il est vrai que les Anglois essuyerent le même désastre.

Tempête.

On travailloit alors à remplacer Tromp. De Witte n'avoit le commandement que par provision; son humeur hautaine empêcha qu'on ne le lui déférât. On le donna à Jacques de Wassenaar. Ruiter fut fait Vice-Amiral du College d'Amsterdam: il fit de grandes difficultés pour l'accepter; mais le Pensionnaire de Witt le détermina. (1) Il regnoit quelque jalousie parmi les Vice-Amiraux, mais on régla leurs rangs. On rechercha les Officiers qui dans le dernier combat avoient mal fait leur devoir, & ils furent punis.

Les partisans de la Maison d'Orange fomentoient le trouble dans quelques Provinces. La populace s'attroupa à Enkhuisen pour faire déclarer le jeune Prince, Capitaine Général. On investit la maison du Bourguemaître, on cassa ses vitres; mais la garde avertie à temps fit cesser cette émeute. Les enfans s'attroupoient à la Haye & formoient des compagnies sous des drapeaux de papier, aux armes de la Maison d'Orange. Ces troupes grossissant toujours, le Fiscal eut ordre de les dissiper; un homme du peuple prit leur défense & menaça le sergent; on voulut le saisir & il disparut; les vitres du Fiscal furent cassées: les Etats y envoyerent des troupes de la garde, elles ne furent pas suffisantes. La garde à pied & à cheval s'y transporta: malgré ses menaces, les maisons des Députés de Dordrecht, de ceux d'Amsterdam, du Baillif, de ses Substituts, d'un Bourguemaître & d'un Echevin furent insultées. Quelques mutins arrêtés, trois condamnés au fouet, firent cesser l'émeute. Il y eut des troubles dans presque toutes les villes de la Hollande & de la Zélande (2).

Les derniers événemens de la guerre & les murmures du peuple, à qui l'on avoit persuadé que les Etats de Hollande avoient vendu la patrie aux Anglois, & des vaisseaux de guerre & quantité de munitions au Parlement, les déterminerent à presser les négociations avec l'Angleterre, qui ne désiroit pas moins la paix, à cause des maux irréparables que la guerre causoit au commerce & à la navigation de ces deux Puissances. Cromwel avoit des motifs encore plus pressans; le Tyran n'ignoroit pas qu'il avoit des ennemis secrets, que la plus saine partie du Parlement soutenoit la guerre, afin de ruiner sa puissance, en affoi-

(1) Vie de Ruiter par Brandt.
(2) Hist. du Stadhouderat & Remarques.

blissant l'armée de terre pour augmenter la flotte. (1) Il savoit que Charles II avoit des partisans en Angleterre ; que le Prince d'Orange étoit intéressé à voir ce Monarque retabli sur le trône ; que la guerre augmentoit le nombre des partisans de la Maison d'Orange, & que si ce peuple qu'ils excitoient, parvenoit à faire rendre à Guillaume l'autorité qu'avoit son pere, les forces de la République seroient employées contre l'usurpateur. Parmi les raisons que ceux qui gouvernoient la Hollande, avoient de désirer la fin de la guerre, la crainte de se voir forcés à nommer Guillaume Stadhouder, n'étoit pas la moins forte.

Hist. de Hollande. 1648-1667.

Cromwel s'empare de l'autorité.

Depuis les premieres négociations, Cromwel avoit changé la face des affaires. Le Parlement dont il s'étoit servi pour précipiter Charles I du trône, s'opposoit à sa volonté suprême. Il résolut de le dissoudre, & à la tête de trois cens soldats il entra dans la salle, accabla les membres d'injures grossieres, emporta la masse-d'armes du Parlement qu'il appelloit une marotte, fit arracher l'Orateur de sa tribune, chassa les membres l'un après l'autre & ferma la porte. Il fit nommer militairement cent quarante-quatre Députés du peuple, presque tous ouvriers, & leur confia l'autorité législative pour dix-huit mois ; mais ce Parlement composé de fanatiques & d'ignorans, qui déclara les Sciences & les Universités des institutions payennes, qui vouloit substituer à la Législation Angloise, celle de Moïse, & qui interdit au Clergé de se mêler des mariages, devint l'objet du mépris de la nation, & bientôt Cromwel rougissant de son ouvrage, employa un nouveau moyen pour le détruire. Il engagea ceux des membres qui étoient ses amis, à lui résigner leur autorité par un acte authentique. Les autres protesterent contre cet acte ; il leur envoya le Colonel White qui les chassa : alors le Conseil militaire lui décerna les titres de Protecteur & d'Altesse, avec une autorité presque absolue pendant sa vie (2).

Négociations.

Telle étoit la situation de l'Angleterre, lorsque Beverning & Niewport y furent envoyés pour traiter de la paix. Cromwel & son Conseil demanderent d'abord une satisfaction pour les pertes que la guerre leur avoit causées, & une sûreté pour l'avenir. Les Députés combattirent les propositions. Cromwel reparla de la coalition ou union exclusive des deux Puissances. Les Députés firent voir l'impossibilité de cette espece d'union : il y eût de longs débats sur cet objet. Cromwel remit aux Ambassadeurs vingt-sept articles pour servir au traité. Par le 12e. ni les EE. GG. ni ceux d'aucune Province particuliere ne pourroient jamais établir Guillaume Prince d'Orange, petit-fils du dernier Roi d'Angleterre, ni aucun de ses descendans pour Capitaine Général, Stadhouder ou Commandant de leurs armées ou de leurs forces par terre, ni Gouverneur de quelques-unes de leurs villes, châteaux & fortereisses, ni Amiral ou Commandant de leurs flottes, vaisseaux, ou forces maritimes; mais qu'ils s'y oppose-

(1) Volt. Essai sur les mœurs & l'esprit des Nat. T. III. Ch. 181.
(2) Clarendon, Rapin de Thoyras Hist. d'Angleterre.

SECT. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

Ann. 1654.

roient réellement & expressément & qu'ils l'empêcheroient. C'étoit-là un des principaux motifs de la coalition. Dès que cet article fut connu en Hollande, on envoya ordre aux Députés de l'Etat de s'y opposer. (1). Le Protecteur ne pouvant pas faire passer l'article de l'exclusion du Prince d'Orange, proposa d'en faire un article secret du traité. On lui proposa de substituer à cet article, que quiconque pourroit être élu par les EE. GG., Capitaine Général & Amiral, ou Chef de toutes les troupes, seroit obligé de jurer l'observation de ce traité & de ses articles, & de promettre de le maintenir autant qu'il seroit en lui. Les EE. GG. approuverent ce tempérament & donnerent alors à leurs Députés le titre d'Ambassadeurs extraordinaires; mais Cromwel demanda formellement l'acte d'exclusion du Prince d'Orange, qui fut consenti par la Province de Hollande seulement & dressé par le Pensionnaire de Witt (2).

Exclusion du Prince d'Orange exigée.

Par l'article VII les deux Républiques s'engagerent mutuellement de ne fournir aucune sorte de secours à leurs ennemis ou aux rebelles, de déclarer rebelles ou ennemis, ceux qui en auroient fourni, & que dans ce cas ce secours seroit adjugé à la République qui l'auroit saisi; que ni l'une ni l'autre ne le recevroit sur ses terres, havres, bayes, & que lorsque l'une seroit avertie que quelque ennemi, rebelle ou fugitif de l'autre, s'y seroit refugié, elle lui ordonneroit d'en sortir en vingt-huit jours, & en cas de désobéissance de le poursuivre & punir de mort. Cet article regardoit la famille de Charles I. & la Princesse Royale. Quant à ce qui regardoit la navigation des deux Peuples, jamais traité n'avoit été aussi avantageux aux deux Républiques. L'article 32 portoit, que si jamais les Etats Généraux choisissoient un Gouverneur & un Capitaine Général par mer & par terre, il seroit obligé de jurer l'observation de ce traité.

Traité de Paix de Westminster.

On agita la question si la Province de Hollande avoit pû passer l'acte d'exclusion du Prince d'Orange: il fut prouvé par une Déclaration que le Pensionnaire de Witt (3) dressa, que cette Province l'avoit pû en vertu de sa Souveraineté, sans aller contre l'union entre les Provinces de Hollande & de Zélande, parceque chaque Province n'est nullement obligée de donner connoissance aux autres Provinces alliées, des conférences ou négociations particulieres qu'elle peut avoir avec d'autres Provinces, passer l'Acte d'exclusion pour contenter le Protecteur, & que pour beaucoup d'autres raisons elle n'avoit pas dû en donner connoissance aux autres Provinces; qu'au surplus chaque Province peut se servir à cet effet des Ambassadeurs des Etats Généraux. Il étoit dit dans la Déclaration, que dans une République libre, personne n'ayant droit par sa naissance à de hautes dignités, l'acte d'exclusion du Prince d'Orange n'étoit nullement contraire à la liberté, qu'il n'ôtoit à personne aucune prérogative dont elle fut en possession, & que la Province de Hollande en passant cet Acte, n'avoit aucune ingratitude à se reprocher envers la Maison d'Orange.

Enfin Cromwel signa le traité à Westminster: la Hollande céda l'hon-

(1) Hist. des Provinces-Unies T. II. Ch. 13.
(2) Hist. du Stadhouderat & Remarques.
(3) Abr. de l'Hist. de Holl. T. II. Ch. 13.

neur du Pavillon. Les amis de la Maison d'Orange & les Eccléfiaftiques murmurerent; cette paix déplut aux troupes, qui témoignerent leur mécontentement à Brederode, Feld-Maréchal, quoiqu'il eût donné aux Nobles l'exemple du confentement à l'exclufion. A la Haye, à Leyde le Peuple reçut avec froideur la nouvelle de la paix: la République y gagnoit peu; l'acte de navigation de 1651 & la reftriction qu'on mit à la liberté de commerce en Angleterre, rendue aux Hollandois, le refus de naviguer & de commercer dans les Colonies Angloifes, rendoit cette paix peu honorable & encore moins avantageufe aux Provinces-Unies. (1)

Hift. de Hollande. 1648-1667.

Mécontentement que cette paix excite.

La Frife ayant protefté contre les négociations fecrettes & particulieres de la Hollande, comme contraires à la liberté & à l'union, renouvella fes proteftations, & donna une déclaration qui fembloit fuppofer que ce n'étoit pas Cromwel qui avoit exigé l'exclufion du Prince d'Orange, mais que c'étoit de Witt qui l'avoit propofée. (2) Les Etats de Frife demanderent le rappel & la punition de Beverning & de Niewport; mais ils fe laverent par ferment, de cette imputation l'année fuivante.

Depuis longtemps les Hollandois établis dans le Brefil, fe plaignoient de l'état déplorable où ils fe trouvoient. Dans le mois de Janvier 1653, ils avoient repréfenté aux Etats que leur ruine étoit inévitable, fi on ne les fecouroit point; qu'il y avoit fept ans qu'ils étoient bloqués fans ôfer fortir hors du Recif & qu'ils s'étoient trouvés plufieurs fois fur le point de mourir de faim. La Compagnie & les Etats remettoient à terminer leur mifere par une négociation avec les Portugais, qui éludoient toutes les propofitions. On accufoit les Directeurs d'avoir vendu à cette nation des munitions de guerre, à caufe du grand prix qu'elle en donnoit, & d'avoir négligé de fortifier leurs places. Les affaires des Provinces-Unies avec l'Angleterre ne leur avoient pas permis de s'occuper de celles de l'Amérique, & il ne fut plus temps après la paix. Les Portugais s'étoient emparés en 1654 de tout ce que les Hollandois poffédoient dans le Bréfil. Cette nouvelle fut apportée le 13 Juillet par Schonenberg & Hacks, Confeillers du Bréfil, qui repréfentoient aux EE. GG. qu'on auroit pû prévenir ce malheur, fi on les eût fecourus de munitions & de vivres lorfqu'ils en demandoient; que les Portugais les avoient attaqués par mer le 20 Décembre avec une flotte de foixante voiles, & par terre, avec une armée de Portugais, de Bréfiliens & de Négres: ils ajoutoient qu'après une défenfe auffi vigoureufe que les Hollandois pouvoient la faire, ils avoient été forcés de capituler; que les troupes de terre & de mer fe plaignoient également de la dure négligence du Gouvernement; qu'elles avoient fervi néanmoins plus longtemps qu'elles ne s'y étoient engagées; que dans l'affreufe fituation où elles fe trouvoient, plufieurs avoient regardé l'arrivée des Portugais comme l'époque de leur délivrance; qu'elles avoient fait fervir leurs prifes fur l'ennemi, à entretenir les magafins, quoique fort infuffifantes; qu'à la verité les vivres n'avoient pas manqué pendant le fiege, à caufe de l'arrivée des vaiffeaux; mais que le mal étoit déja fait;

Prife du Bréfil par les Portugais.

(1) Hift. des Provinces-Unies T. II. Ch. 13.
(2) Voyez les Lettres d'Eftrades T. I.

Sect. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

que d'ailleurs craignant de tomber dans les mêmes extrêmités, les ſoldats & le peuple avoient profité des promeſſes que les Portugais leur feſoient par des billets qu'ils répandoient, de donner à chacun cent cinquante florins & un habit neuf, avec la liberté de ſe retirer dans leur patrie. Le Lieutenant Général Schouppe confirma tous ces faits & en ajouta beaucoup d'autres. Cependant les Etats de Hollande & de Zélande firent arrêter Schouppe & les Députés. On leur donna des Juges: Schouppe fut privé de ſes appointemens depuis la reddition du Recif & condamné à tous les frais de juſtice, & les deux Conſeillers renvoyés au jugement de leurs Provinces. Le Bréſil demeura aux Portugais: (1) on délibéra de s'occuper du rétabliſſement de la Compagnie des Indes Occidentales, & l'on fit en conſéquence des préparatifs pour forcer les Portugais à une paix ſolide. Il y eût des propoſitions de la part des Eſpagnols, qui ſouhaitoient d'être compris dans le traité des EE. GG. avec l'Angleterre; mais Cromwel avoit d'autres vues.

Instruction au ſujet du Pavillon, donnée à Ruiter.

Après la publication de la paix avec l'Angleterre, Ruiter fut envoyé par l'Amirauté d'Amſterdam, ſur la Mediterranée avec une eſcadre de cinq vaiſſeaux de guerre, pour ſervir d'eſcorte aux vaiſſeaux marchands qui feroient voile de ce côté, & ramener ceux qui en reviendroient: il eût ordre, s'il rencontroit une flotte Royale d'amener le Pavillon, de le ſaluer de trois coups de canon de chaque vaiſſeau & de continuer ſa route, à moins que cette flotte étant ſupérieure à la ſienne, ne voulût ſavoir où il alloit & quelle étoit ſa cargaiſon; auquel cas il recevroit ſur ſon bord, celui que l'Amiral Royal auroit envoyé, & lui feroit ſa déclaration: qu'il en demanderoit autant, après quoi il le renverroit. Si l'Amiral le deſiroit, Ruiter devoit permettre qu'il envoyât deux ou trois Officiers dans une chaloupe, & d'autres perſonnes, aux vaiſſeaux marchands qui déclareroient leur cargaiſon; mais qu'on ne permettroit point aux Officiers Royaux d'entrer dans aucun vaiſſeau, ni de le viſiter, ni de voir les lettres ou mémoires qui pourroient y être; que s'ils vouloient l'exiger, le Vice-Amiral & les autres vaiſſeaux de guerre s'y oppoſeroient & employeroient la force contre la force, s'ils en venoient juſques-là. (2) Ruiter ne rencontra perſonne dans ſa route & ne ſe vit expoſé à aucune viſite. Il ſe joignit au Vice-Amiral Tromp, & le quitta bientôt pour entrer dans le Détroit, aller à Livourne, à Alicante & à Malaga. Il apprit à Cadix que Sid-Abdalla-Ben-Sid-Mahammed-Ben-Bukar, Souverain de Salé, maltraitoit les vaiſſeaux Hollandois qui y abordoient, ſous prétexte que Tromp avoit pris une flutte Saletine. Il retenoit trois bâtimens & menaçoit les équipages de les faire eſclaves, ſi on ne rendoit point cette flutte. Les maîtres des vaiſſeaux étoient en priſon. Ruiter connoiſſoit Abdalla; il ſe tranſporta à Salé, s'aſſura que Tromp avoit cru que la flutte étoit Algerienne & qu'il n'avoit aucun reproche à ſe faire. Tromp avoit proteſté qu'il n'avoit aucun ordre des Etats de maltraiter les vaiſſeaux de Salé. Ruiter repréſenta toutes

(1) Voyez l'Hiſt. de Portugal.
(2) Hiſt. des Provinces-Unies T. II. L. XIII.

toutes ces choses à Abdalla, qui répondit que si Tromp avoit agi sans ordre, il n'en avoit pas besoin pour rendre ce qu'il avoit pris. (1) De Ruiter lui écrivit une lettre remplie de modération, en lui protestant que les EE. GG. avoient le plus grand desir de vivre en bonne intelligence avec lui, & que la prise de la flutte n'étoit qu'un mal-entendu, occasionné par la fuite imprudente de ceux qui montoient ce bâtiment. Abdalla fut si satisfait de cette lettre, qu'il fit tirer le canon, lui envoya des présens, se contenta de retenir un vaisseau, jusques à ce qu'on lui rendît le sien & laissa partir tous les autres. La mer n'ayant pas permis à de Ruiter d'approcher de Salé, il s'en retourna en Hollande. Le Magistrat d'Amsterdam lui donna le droit de grande bourgeoisie; faveur qui s'accorde rarement & qui met celui qui la reçoit, en état de posséder les grandes Charges.

Hist. de Hollande. 1648 1667.

Sage conduite de Ruiter.

Depuis le retour de la paix, on s'occupoit du rétablissement des finances. On arrêta de ne payer desormais aucune pension, à l'exception de celles des officiers réformés, qu'après l'examen & la confirmation des titres. Les dépenses superflues furent retranchées: on décida que les plus hautes charges militaires vacantes & à la collation de la Province de Hollande, seroient incessamment remplies; mais que les pourvus n'en percevroient les émolumens, qu'après avoir obtenu l'agrément des membres de l'assemblée. On statua que les droits établis sur toute la Hollande, seroient payés par tous ceux qui y étoient assujettis, sans exception. On réduisit les intérêts de cinq à quatre pour cent. Les Catholiques-Romains fesoient sous des noms empruntés, des testamens en faveur des ecclésiastiques, qui acquéroient des terres au profit de l'église, pour en priver leurs parens réformés: on renouvella les défenses qui avoient déja été faites à ce sujet & l'on prit des moyens pour qu'elles ne fussent point éludées à l'avenir, comme elles l'avoient été jusques alors.

Ann. 1655. Réglemens.

On s'occupa de l'éducation du Prince d'Orange, que la Zélande proposoit aux Etats de Hollande comme un objet digne de leur attention; mais les Etats objecterent que ce seroit un affront pour ses tuteurs, & que les Etats en qualité de parrains, ne devoient se charger de l'éducation de Guillaume, qu'autant que ses tuteurs la négligeroient (2).

Les EE. GG. ayant appris de leurs Ambassadeurs à Londres & à Paris, que le Roi de Suede Charles-Gustave armoit, qu'il avoit demandé au Protecteur, la permission de lever en Ecosse six régimens de mille hommes chacun, & qu'il falloit que le Roi de Suede fût d'accord avec Cromwel; ils écrivirent à l'un & à l'autre de s'assurer de la vérité; à Boréel de détourner adroitement le Roi de France de favoriser le dessein de la Suede & de l'engager même à s'y opposer; & à Niewpoort de proposer une ligue offensive au Protecteur entre l'Angleterre, le Dannemarck & les Etats Généraux, pour assurer le commerce de la mer Baltique, supposé que Cromwel ne fût pas encore décidé en faveur du Roi de Suede. Mais

Affaires de Suede.

(1) Vie de Ruiter par Brandt.
(2) Hist. du Stadh. par M. l'Abbé Raynal.

SECT. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

ni la France ni Cromwel ne furent d'aucun secours à Charles-Gustave (1).

Un Traité d'alliance que les Etats Généraux conclurent avec l'Electeur de Brandebourg & l'armement que fesoient les EE. GG., donnerent l'allarme à la Suede, qui s'en plaignit, en leur rappellant les anciens traités & les protestations d'amitié renouvellées depuis peu de part & d'autre.

Traité avec l'Electeur de Brandebourg.

Ce Traité avec l'Electeur de Brandebourg, portoit que tant que dureroit l'alliance, les EE. GG. s'engageoient de lui envoyer trois mille hommes d'infanterie, s'il étoit attaqué dans ses Etats; & s'il étoit attaqué dans un de ses ports de la Baltique, les Etats viendroient à son secours avec quatre mille, à condition que l'Electeur se tiendroit aussi obligé d'en faire autant de son côté, lorsque les Etats le desireroient (2).

Peu de temps après, l'Electeur demanda ce secours en argent & le Receveur général fut chargé de le lui compter. Il demanda en outre qu'on lui prêtât deux cens mille écus, pressa l'envoi de la flotte de seize vaisseaux, qui avoit été délibéré pour assurer le commerce de la Baltique & pour s'opposer au projet qu'on soupçonnoit que le Roi de Suede avoit de se rendre maître de Dantzick & des ports que l'Electeur avoit sur cette mer. (3) Cependant les EE. GG. firent dire à Appelboom, Résident de Suede, qu'ils étoient disposés à entretenir l'ancienne amitié qui les lioit avec cette Couronne, & que les 24 vaisseaux qu'ils avoient résolu d'envoyer au Sund, n'avoient d'autre objet que de se défendre & de protéger le commerce (4).

La mort du Seigneur de Brederode donna lieu à quelques différends entre le Prince Frédéric de Nassau & le Prince Jean Maurice au sujet de la place de Feldt-Maréchal. Ils agissoient vivement pour s'en faire pourvoir; mais on craignit que si elle étoit donnée à quelqu'un de la Maison de Nassau, Cromwel ne se plaignît qu'on portoit atteinte à l'Acte d'exclusion. On n'y nomma point, sous prétexte que dans les circonstances présentes un Feldt-Maréchal étoit inutile (5).

Ruiter négocie avec Salé.

Ruiter étoit alors dans la Mediterranée; il fut chargé de terminer l'affaire du vaisseau que le Seigneur de Salé réclamoit toujours. On avoit ordonné qu'on partageroit aux intéressés, l'argent provenu ou qui proviendroit des marchandises. Ruiter obtint d'Abdalla tout ce qu'il voulut. Il avoit rencontré Blake & ils s'étoient traités en amis. Il apprit à Cadix, que les Espagnols avoient enlevé une flutte Hollandoise allant aux Antilles, & que le maître du vaisseau plaidoit depuis longtemps pour obtenir son relaxe & une indemnité. Ruiter demanda justice & menaça d'enlever & d'envoyer à Amsterdam le premier vaisseau qu'il rencontreroit; les Espagnols promirent & traînerent l'affaire en longueur.

Ruiter partit pour Alger avec quatre grands vaisseaux de guerre, quatre

(1) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. II. L. XII.
(2) Hist. du Stadhouderat.
(3) Hist. des Provinces-Unies de le Clerc T. II. L. XIII.
(4) Puffend. Hist. de Ch. Gust.
(5) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. II. L. XII.

frégates & deux yachts. Les EE. GG. lui avoient donné ordre d'attaquer tous les bâtimens de Tetuan, d'Alger, de Tunis & de Tripoli, de les prendre ou de les brûler, de noyer tous les Rénégats volontaires qu'il prendroit, d'accorder la vie à tous ceux qui ayant été forcés ou séduits voudroient rentrer au sein de leur religion, de vendre publiquement les Mahométans d'origine, & de mettre les autres à terre en pays Chrétien, ou de les engager à servir sur les vaisseaux, moyennant la solde. Il arriva à Alger le 30 Août & trouva à la rade cinq bâtimens, soutenus par l'artillerie du môle, & ne pouvant en approcher à cause du calme, il revint à Malaga, donna la chasse aux corsaires, & ne pût prendre qu'une barque montée par un Rénégat qui avoit enlevé quantité de Chrétiens & menacé son pere de l'esclavage: le Conseil le condamna à être pendu. Il força deux vaisseaux Algériens de se faire échouer; il fit en général fort peu de prises: il retourna à Cadix pour se radouber. Ses autres vaisseaux prirent deux pirates d'Alger. Le vaisseau, la Bergere, de trente pieces de canon & de trois cens hommes d'équipage, avoit pour Capitaine un Rénégat Hollandois nommé Leendertzoon, sous le nom de Soliman: il se défendit avec courage; les Rénégats étoient prêts à mettre le feu aux poudres, ils ne consentoient à se rendre qu'à condition qu'on leur accorderoit la vie; les Esclaves Chrétiens qu'ils avoient pris, demandoient grace pour le Capitaine, en faveur des bons traitemens qu'ils en avoient reçus: ils obtinrent sa liberté & celle de deux autres Rénégats; les autres eurent la vie sauve & furent envoyés aux galeres. Ruiter remit à la voile. Il trouva près d'Arzilla deux vaisseaux amarrés; il s'en approcha au risque d'échouer. Il jetta l'ancre à cinq brasses de l'Aigle d'or; de Wildt s'approcha de l'autre vaisseau, appellé la Ste. Catherine. Le vent ayant changé, les pirates & les Hollandois commencerent à se canonner. La ville arbora pavillon blanc. La Ste. Catherine coula bas & l'équipage se sauva dans la ville. Ruiter qui avoit désemparé l'Aigle d'or, s'en rendit maître & le fit remorquer jusques à Malaga. Les esclaves Chrétiens rendirent de bons témoignages de quatre Rénégats, qu'on trouva sur ce vaisseau.

Hist. de Hollande. 1648-1667.

Il donne la chasse aux corsaires.

Les conquêtes du Roi de Suede en Pologne & en Prusse inquiétoient les Hollandois; ils fesoient les plus grands efforts pour soutenir l'Electeur de Brandebourg, lorsque ce Prince conclut à Marienbourg un traité avec Charles-Gustave, (1) tendant à ruiner le Roi de Pologne, contre l'intention des Etats Généraux, qui craignoient que le Roi de Suede ne devînt trop puissant; ils lui en firent faire des reproches. A cette occasion Ruiter fut envoyé au Sund avec les vaisseaux qui étoient déja prêts; en attendant que le Lieutenant-Amiral Obdam pût le joindre avec le reste: il eut ordre de se concilier avec le Roi de Dannemarck. Toute la flotte se réunit près du Sund & mit à la voile le 20 Juillet. Ils furent reçus par les Dantzicois comme leurs libérateurs. Ils y reçurent la nouvelle de la bataille de Warsovie, que remporta le Roi de Suede, conjointement avec l'Electeur. (2)

Ann. 1656.

Il passe au Sund.

(1) Puffendorf Vie de Frédér. Guillaume L. V.
(2) Puffendorf Hist. de Ch. Gustave L. III.

SECT. XI.
Hist de Hollande.
1648 1667.

Les Etats firent demander au Roi de Suede, de ne faire aucun dommage à ceux de Dantzick, & de ne pas hausser les droits qu'on exigeoit des vaisseaux marchands, l'assurant que les Hollandois n'avoient aucun dessein de rompre leur intelligence avec la Suede, mais de défendre la liberté du commerce. On leur objecta que le Roi de Suede n'avoit demandé à la ville de Dantzick, qu'une parfaite neutralité; qu'elle s'étoit déclarée pour la guerre: que c'étoit pour cette raison que les Suédois s'étoient cru obligés de la tenir bloquée, & que par le Traité de 1650, les Hollandois s'étoient interdit la liberté de la secourir. Les Hollandois répondoient que les Etats ayant demandé des secours aux Suédois contre les Anglois, en vertu du Traité de 1652, non-seulement ce secours avoit été refusé, mais encore la Suede avoit secouru les Anglois; qu'ainsi les Etats n'étoient point obligés par un Traité que les Suédois avoient violé les premiers: d'autant mieux que les Etats (1) étoient liés par les Traités qu'ils avoient faits avec les villes Anséatiques. Il y avoit bien des raisons qui devoient engager la Suede à conclure une paix solide avec les Etats; mais elle avoit de la peine à renoncer aux avantages qu'elle tiroit des impôts qu'elle avoit mis sur ceux qui navigeoient dans la mer Baltique. Les Hollandois vouloient que Dantzick fût compris dans le Traité; les Dantzicois ne s'en inquiétoient pas, parce qu'ils ne pouvoient pas se séparer des Polonois, sans renoncer au commerce de la Vistule. Les Hollandois informés qu'on travailloit au Traité de paix à Elbing, rappellerent Obdam avec trente des plus gros vaisseaux.

Traité d'Elbing.

Le Traité fut enfin achevé le premier de Septembre. Il confirmoit celui de l'année précédente; il portoit que ni l'une ni l'autre des parties contractantes, ne troubleroit la navigation dans la mer Baltique & l'Océan Septentrional, ni dans les rivieres, à l'occasion de la guerre qui étoit en Pologne, en Prusse & dans le voisinage; que, quant aux droits sur les vaisseaux, on se régleroit sur les taxes faites dans les précédens Traités & qu'on n'imposeroit que les droits les plus modérés qu'il se pourroit; que les sujets de l'une & de l'autre Puissance ne seroient pas plus chargés dans les payemens des droits que les autres nations étrangeres & les plus étroitement alliées; que si dans un cas de nécessité, on étoit obligé d'augmenter les droits, on n'exigeroit pas plus des sujets des Alliés, que des habitans même des lieux: afin qu'il parût qu'on n'avoit eu en vue que la conservation des droits des parties, la liberté du commerce & de la navigation, & l'assurance d'une paix solide avec les amis & confédérés des parties contractantes, on avoit compris dans ce Traité, les Rois de France, de Dannemarck, le Protecteur d'Angleterre, l'Electeur de Brandebourg, la ville de Dantzick avec tous ses droits &c. (2).

(1) Voyez l'Hist. de Suede.
(2) Puffend. Hist. de Ch. Gust. L. III.

Il y eut quelques nuages entre la République d'Angleterre & les EE. GG. au sujet de la visite des vaisseaux. Un Capitaine Hollandois convoyant un vaisseau chargé de fruits de France, fut rencontré par deux fregates, & obligé de permettre que son vaisseau fût conduit aux Dunes pour y être visité: on vouloit exiger qu'il y allât lui-même; il refusa: on le menaça d'user de force, mais il répondit qu'il se défendroit jusques à l'extrêmité: alors on se contenta de son Lieutenant. Cette défiance des Anglois venoit de la découverte de quelques armes & de quelque argent sur un vaisseau Hollandois pour Juan d'Autriche, depuis que Cromwel avoit déclaré la guerre à l'Espagne & s'étoit allié à la France. (1) Mais ces griefs respectifs cesserent par le Traité qui fut projetté entre la France, l'Angleterre & les EE. GG., contre ceux qui troubleroient leur commerce. L'Ambassadeur d'Espagne alarmé de ce projet en demanda communication; mais les Etats l'assurerent qu'il n'avoit été fait aucune proposition contre le Roi son maître, qu'ils ne feroient jamais rien contre la paix de Munster, & l'engagerent de ne point ajouter foi à de semblables bruits. D'ailleurs ce projet n'eut aucune suite.

Hist. de Hollande. 1648-1667.

Les Anglois exigent la visite des vaisseaux.

Ruiter fut renvoyé contre les Corsaires, avec de nouveaux ordres relatifs à des avis qu'on avoit donnés aux Etats Généraux, au sujet d'un accord entre Mazarin & le Protecteur, pour ruiner autant qu'ils pourroient le commerce des Provinces-Unies. Les François, selon ces avis envoyés par Boreel, se proposoient de confisquer les vaisseaux Hollandois qu'ils rencontreroient, s'ils y trouvoient quoi que ce fût appartenant aux Espagnols.

Ruiter est renvoyé contre les Corsaires.

Dans ce temps-là, la Philosophie de Descartes faisoit beaucoup de bruit: les Théologiens prétendoient qu'elle étoit préjudiciable à la foi, & les Philosophes disoient le contraire. Les Etats de Hollande se mêlerent de ces contestations; ils ordonnerent que les Philosophes ne se mêleroient en aucune maniere des matieres qui appartiennent à la Théologie & qui ne sont connues que par la Révélation; mais que les Théologiens abandonneroient aux Philosophes toutes les questions propres à la Philosophie, & qui peuvent être résolues par l'usage de la raison naturelle: qu'on ne se serviroit point de la Philosophie pour expliquer l'Ecriture; mais qu'on regarderoit l'Ecriture comme la regle la plus infaillible & la plus indubitable. Malgré ces défenses le Cartésianisme prévalut jusques à ce qu'il fût éclipsé par le Newtonianisme: quant à la Physique, ou la Science des choses naturelles on eut recours à l'expérience (2).

Querelles Théologiques.

Les discussions au sujet de la charge de Feldt-Maréchal, n'étoient qu'assoupies. Le Président des Etats de Frise proposa aux EE. GG. le 5 de Janvier de la remplir. Le Prince Jean-Maurice écrivit aux EE. GG., qu'il se croyoit en droit de demander cet emploi, comme le plus ancien des Officiers qui étoient à leur service. Les cinq Pro-

Ann. 1657.

(1) Burnet Hist. d'Angl. T. I.
(2) Hist. des Prov. Unies. T. II. L. XII.

SECT. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

vinces qui vouloient l'élection, votoient pour le Prince Guillaume de Nassau, Gouverneur de Frise, de Groningue & des Ommelandes; mais les Etats de Hollande ne pouvoient pas lui pardonner, d'avoir aidé le Prince d'Orange à assiéger Amsterdam: aussi, sans rien dire de ces motifs secrets, écrivirent-ils aux autres Provinces, qu'on ne pouvoit donner aucune charge militaire dans les troupes qui sont à la répartition d'une Province qui les paye, sans son aveu, parce que ce seroit attenter à sa Souveraineté, & que par conséquent elle avoit pu conclure que la charge de Feldt-Maréchal étoit inutile dans les circonstances présentes, & qu'elle demeurât éteinte; que si dans un cas de guerre, il devenoit nécessaire d'établir un Commandant de troupes, il ne falloit pas donner cette commission à perpétuité, mais seulement pour le temps qu'on en auroit besoin. Les Etats de Hollande déclarerent que si les autres Provinces vouloient décider cette affaire à la pluralité des voix, ils s'opposeroient à l'infraction de leurs droits, & empêcheroient celui à qui l'on donneroit cet emploi, d'avoir aucune autorité sur les troupes qui seroient à la solde de la Hollande; que si les Députés des autres Provinces aux Etats Généraux alloient jusques à nommer un Chef, les Etats de Hollande établiroient un Chef particulier pour leur Province, & qu'il commanderoit leurs troupes. (1) Les Etats de Hollande déclarerent que chaque Province auroit le droit de disposer du commandement des troupes à sa répartition. Le Prince Guillaume de Nassau, trouvant dans la Province de Hollande une fermeté insurmontable, abandonna son projet.

Pirateries des François.

Cependant les vaisseaux Hollandois étoient sans cesse inquiétés par les François & par les Anglois: les premiers les confisquoient sur le moindre soupçon qu'ils portoient leurs effets aux Espagnols avec lesquels ils étoient en guerre. Les François en avoient pris depuis peu, ils avoient arrêté les Capitaines & forçé les matelots à les accuser; comme c'étoit du port de Toulon que sortoient la plupart des Corsaires François, Ruiter eut ordre d'attaquer tout ce qui sortiroit de ce port.

La France ne vouloit cependant pas faire une guerre ouverte à la Hollande. La misere où se trouvoit le Royaume, par les guerres continuelles de Louis XIV, avoit altéré la délicatesse naturelle à cette nation. Jacques-Auguste de Thou, Ambassadeur de France, arriva en

Ruiter s'empare de deux Corsaires François.

même temps que Ruiter se rendoit maître de deux vaisseaux François, l'un appellé *la Regine*, fregate destinée à porter des soldats à *Via Regia*, commandée par le Capitaine Deslandes, Chevalier de Malthe, portant trente canons de fonte, deux de fer & 250 hommes d'équipage; l'autre étoit une fregate plus petite, appellée *le Chasseur*, portant vingt-huit pieces de canon, dont dix-huit de fonte, & 180 hommes, commandée par Ledignac. Ces deux vaisseaux, qui appartenoient au Roi, mais qui étoient équipés aux dépens de quelques

(1) Hist. des Prov.-Unies. T. II. L. XIII.

particuliers, à qui un Seigneur de la Cour les avoit fait prêter, en se réservant le tiers des prises, avoient fait beaucoup de mal aux Hollandois. Ruiter les découvrit à la hauteur de l'isle de Corse: ils prirent son escadre pour une flotte marchande; mais dès qu'ils furent à portée, ils chercherent à se retirer; le vent leur fut contraire: Ruiter les atteignit sur le midi, & obligea le Capitaine de la Regine de venir à bord; ils se rendirent l'un & l'autre & les Officiers furent distribués sur l'escadre. Ruiter vendit le vaisseau de Deslandes aux Espagnols, ainsi que les matelots & les soldats; mais il retint les Officiers. (1) Le Cardinal Mazarin, à qui l'on soupçonnoit que le tiers des prises appartenoit, irrité de la perte de ces deux vaisseaux, voulut en faire regarder la prise comme une rupture de la part des Etats. On n'en crut rien; mais on menaça d'arrêter les vaisseaux & les effets des Hollandois qui se trouvoient en France. Boreel s'en plaignit; on lui répondit que les deux vaisseaux pris par Ruiter appartenoient au Roi, & qu'on lui devoit justice de cet attentat; qu'ils n'avoient rien entrepris contre les Hollandois, qu'ils étoient chargés de passer quelques soldats à *Via Regia*. D'un autre côté, les Hollandois se plaignoient d'avoir perdu par les courses des François, plus de trente millions depuis quelques années. Les Etats louerent l'action de Ruiter, & l'encouragerent à faire des prises semblables, sans s'inquiéter des plaintes de la France, qui n'ayant jamais écouté celles des Hollandois, n'avoit aucun droit d'en faire. *Hist. de Hollande. 1648 1667.*

Bientôt le bruit se répandit que le Roi de France alloit faire arrêter les vaisseaux & les effets Hollandois, qui étoient dans le Royaume. Les Amirautés avertirent ceux à qui ils appartenoient de prendre leurs précautions & hâterent l'armement projetté. Boreel parla vivement au Roi, en présence de Mazarin. Il demanda si la mer étant commune à toutes les nations, les vaisseaux marchands de Hollande, attaqués par des pirates, doivent se laisser prendre ou se rendre, quand même ils seroient plus forts & soutenus de vaisseaux de guerre, & se contenter ensuite d'aller se plaindre & demander justice à Paris? Il ajouta que depuis neuf ans, plus de trois cens vaisseaux Hollandois avoient été pris, arrêtés ou insultés par les Corsaires François, contre lesquels il montra cinquante-cinq sentences ou ordres obtenus contre eux, sans qu'ils eussent jamais pu être mis en exécution. Il demanda que l'arrêt des effets des Hollandois fût levé, ou du moins différé. Louis XIV répondit qu'il avoit envoyé de Thou, pour demander réparation de ce qui s'étoit passé, & que, quand il l'auroit obtenue, il verroit ce qu'il auroit à faire (2).

Sur cette réponse les Etats de Hollande publierent dans toutes les villes de la Province, la saisie & l'arrêt de tout ce qui s'y trouveroit appartenir aux François, avec défense d'amener ni vin, ni sel, ni rien du crû de leur pays, ni aucune marchandise de leurs manufactures,

(1) Vie de Ruiter par Brandt.
(2) Le P. Daniel Abrégé de l'Hist. du Regne de Louis XIV.

Sect. XI. Hist. de Hollande. 1648-1667.

Les Etats Généraux firent publier le même ordre dans toutes les Provinces, à l'exception de la Zélande.

Louis XIV demande satisfaction.

Cependant de Thou demandoit que Ruiter fût puni avec la derniere rigueur ; il lui fesoit un crime d'avoir arboré Pavillon Anglois ; il demandoit la restitution des deux vaisseaux & des effets volés aux François. Les Etats donnerent leurs raisons & leurs griefs par écrit, & comme on craignoit que l'argent de la France ne séduisît quelques membres des EE. GG., on fit signer à tous un formulaire de serment, par lequel ils promettoient de ne se laisser prévenir par aucun intérêt particulier, dans les délibérations touchant les entreprises de la France.

Les dédommagemens de leurs pertes demandés par les Hollandois, le refus du Roi de France de donner main levée, avant d'avoir obtenu la satisfaction qu'il demandoit, furent longtemps agités par les Etats & de Thou ; mais soit que la Cour de France, voyant que les EE. GG. se disposoient à envoyer des vaisseaux de guerre devant ses ports & aux embouchures des rivieres, d'où les armateurs François avoient accoutumé de sortir, craignît que son commerce n'eût beaucoup à souffrir, par les prises qu'ils pourroient faire, & par la défense d'importer les denrées & les marchandises du Royaume dans les Provinces-Unies ; ou soit qu'elle eût connoissance des promesses que l'Espagne fesoit aux Etats Généraux de les soutenir ; de Thou proposa de la part du Roi de donner la main levée, sous la promesse de la restitution des deux vaisseaux, avec offre de renouveller les anciennes Alliances & les Traités de marine, & de faire rendre aux Hollandois bonne & prompte justice sur les objets de leurs réclamations.

Accommodement.

On fut étonné que le Ministre de France qui avoit débuté avec tant de hauteur, finit par une proposition aussi modérée. Enfin tout s'arrangea au gré des EE. GG., qui donnerent les ordres nécessaires pour que les deux vaisseaux fussent rendus & les Officiers remis en liberté (1). La paix fut publiée à la satisfaction des commerçans des deux nations.

Guerre de la Suede & du Dannemarck.

Les EE. GG. furent sollicités par les Ambassadeurs de France & de Brandebourg, de s'entremettre pour terminer les querelles qui s'étoient élevées entre la Suede & le Dannemarck. Ils renouvellerent le Traité qu'ils avoient fait avec cette derniere Puissance. Ils s'obligerent de fournir au Roi six mille hommes, & le Roi s'engagea de leur en donner quatre mille. La France & les EE. GG. firent inutilement beaucoup d'efforts pour réconcilier ces deux Couronnes. (2) Pendant cette guerre qui ne fut point heureuse pour le Dannemarck, Charles-Gustave pour mettre l'Angleterre dans ses intérêts, offroit à Cromwel de partager ses conquêtes avec lui, s'il vouloit l'aider à subjuguer le Dannemarck ; mais Cromwel qui ne vouloit point que le commerce de la Baltique dépendît

(1) Hist. des Prov. Unies. T. II. L. XIII.
(2) Puffend. Hist. de Charles Gustave L. IV.

dépendît de la Suede, rejetta ces propofitions. Les Suédois travailloient en même temps, à mettre les Hollandois dans leur parti ; mais une lettre d'Appelboom, par laquelle il marquoit au Sénat qu'il ne lui manquoit que de l'argent pour fe faire bien des amis en Hollande, ainfi qu'avoient fait les Danois & les Efpagnols, ayant été interceptée, les Etats Généraux indignés qu'on accufât leurs membres de fe laiffer corrompre, rendirent tous les efforts de ce Miniftre inutiles. La lettre fut rendue publique ; Appelboom s'en plaignit comme d'une violation du droit des gens ; les Etats demanderent au Roi de Suede le rappel de fon Miniftre, pour avoir calomnié leur République auprès de S. M., & fa punition pour avoir manqué à fes lettres de créance, qui lui fefoient un devoir d'entretenir, autant qu'il dépendoit de lui, l'amitié qui étoit entre le Roi & les Etats ; au lieu qu'il avoit aliéné les efprits par les foupçons qu'il avoit fait naître contre l'un, & par l'outrage qu'il fefoit aux autres. Le Roi prit le parti de fon Miniftre ; il écrivit aux Etats une lettre très vive & refufa audience à leurs Ambaffadeurs. Les Etats étoient fur le point de les rappeller ; mais les conquêtes de Charles-Guftave les empêcherent de fe brouiller avec la Suede. Cette affaire fut accommodée, en promettant au Roi qu'il n'en feroit plus queftion ; cependant le Roi refufa leur médiation, à moins qu'ils ne ratifiaffent le Traité d'Elbing, & qu'ils ne donnaffent des fûretés comme ils ne feroient point de Traité féparément: mais les Etats ne voulurent point abandonner le Dannemarck à la difcrétion du Roi (1).

Hift. de Hollande. 1648-1667.

Brouillerie entre la Suede & les Etats.

Accommodées.

Ruiter avoit terminé fon Traité avec les Saletins : ayant appris la faifie des vaiffeaux & effets des Hollandois en France, il écrivit aux Etats qu'il étoit à portée de les venger, fi on le defiroit ; mais la tempête l'ayant empêché d'attaquer cinq Corfaires François, qui avoient conduit quatre vaiffeaux Hollandois au port de Genes, il fut informé que les difcuffions entre la France & les Etats Généraux étoient finies.

Les Etats Généraux avoient réfolu d'envoyer une flotte fur les côtes de Portugal, pour demander raifon à cette Puiffance des pertes qu'on leur avoit occafionnées dans le Brefil. Ruiter eut ordre de fe joindre au Lieutenant-Amiral Waffenaar, qui montoit la Concorde, de foixante & feize pieces de canon ; car on avoit enfin pris le parti de conftruire de gros vaiffeaux : il avoit avec lui deux Commiffaires chargés de préfenter à la Reine Régente, les articles qui avoient été communiqués à fon Ambaffadeur à la Haye. Arrivés à Lisbonne & l'audience leur ayant été accordée, ils demanderent la reftitution du Brefil & la réparation de toutes les pertes que l'on avoit faites ; mais on leur déclara qu'on ne rendroit rien. Les Portugais arrêterent divers bâtimens Hollandois dans le Tage & d'autres qui étoient allés chercher du fel. Le Conful de la Nation repréfenta inutilement que la faifie de ces vaisfeaux occafionneroit une rupture, d'autant que la flotte n'avoit encore

Affaires du Portugal.

(1) Puffendorf Hift. de Charl. Guft. L. IV.

Sect. XI. *Hist. de Hollande 1648-1667.*

fait aucun acte d'hostilité. Les Commissaires demanderent à prendre congé de la Reine ; elle fit dire qu'elle étoit malade. Ils chargerent le Secrétaire d'Etat, de lui remettre une lettre cachetée. Il le promit. Cette lettre contenoit un précis de tout ce que les Etats avoient fait pour entretenir la paix & une déclaration de guerre formelle. Les Commissaires revinrent à bord de l'Amiral, lui rendirent compte de ce qu'ils avoient fait & repartirent pour la Hollande (1).

Guerre déclarée aux Portugais.

Quoique la flotte eût beaucoup à souffrir des tempêtes, elle fit quantité de prises, d'autant que les vaisseaux Portugais n'étoient pas encore informés de la déclaration de guerre. On divisa la flotte en trois escadres, & malgré le mauvais temps on résolut de tenir la mer jusques au 12 de Novembre.

La flotte Portugaise qui revenoit du Bresil, composée de quarante voiles, & qui n'étoit point avertie, tomba dans celle des Hollandois. Dès que les Portugais s'en apperçurent, ils voulurent se retirer. L'obscurité également contraire aux Portugais & à leurs ennemis, n'empêcha pas que chacun ne tâchât de remplir son objet. Les Hollandois se rendirent maîtres de quatorze vaisseaux. Ruiter avoit appris des prisonniers, qu'il arrivoit encore quarante-quatre vaisseaux du Bresil, qui avoient été séparés par la tempête ; il en fit part au Lieutenant-Amiral. Quelques Capitaines Hollandois furent obligés de se séparer pour aller conduire à Vigo des bâtimens pris, qui ne pouvoient plus tenir la mer. Mais ayant croisé quelques jours, les vaisseaux pris faisant eau de tous côtés on repartit pour la Hollande. Ruiter fut même obligé d'en faire remorquer jusques à Tolbay (2).

Succès de Ruiter.

Ann. 1658. Le Roi de Suede avoit presque réduit le Dannemarck à demander la paix ; ce qui empêcha les Hollandois de suivre aussi vivement qu'ils le desiroient, l'affaire de Portugal pour tourner leurs forces contre la Suede. Charles-Gustave avoit une partie des siennes occupées en Livonie contre le Czar : la guerre de Pologne avoit épuisé ses finances. La France & l'Angleterre ne lui donnoient que des promesses, & il voyoit le Dannemarck soutenu par l'Empereur, les Polonois, l'Electeur de Brandebourg & les Provinces-Unies. Il voulut les prévenir, en ordonnant à Wrangel, Grand-Maréchal de Suede, de s'emparer pendant l'hiver des isles qui sont sous la domination des Danois. Il tenta l'entreprise hardie de passer le petit Belt sur la glace, pour entrer en Fionie & s'en emparer ; il y gagna une bataille, dans laquelle il courut de grands risques. Au milieu de sa victoire, il reçut une lettre de Cromwel qui lui marquoit que le Roi de Dannemarck étoit disposé à faire la paix & le prioit de nommer des Commissaires & de désigner le lieu des conférences. Charles-Gustave répondit qu'il n'étoit point éloigné de la paix, mais qu'il continueroit la guerre pendant les négociations. Il profita de la consternation des Danois & marchant pendant quatre lieues sur les

Guerre entre la Suede & le Roi de Dannemarck.

(1) Hist. de Portugal.
(2) Hist. des Prov. Unies. Vie de Ruiter.

glaces, à la tête de son armée, il arriva en une nuit à Nicoping (1); il y fut joint par Wrangel, délibéra s'il profiteroit de l'occasion pour soumettre le Dannemarck entier, ou s'il feroit la paix en gardant ce qu'il avoit déja conquis. Ce dernier parti lui parut préférable; non-seulement parce qu'il falloit faire le siege de Coppenhague, ce qui n'étoit pas sans difficulté; mais encore parce qu'il alloit s'attirer sur les bras la Maison Impériale, la Pologne, l'Electeur de Brandebourg, les Hollandois, la France même & l'Angleterre, qui n'abandonneroient pas le Roi de Dannemarck, & ne souffriroient pas que la Suede devînt si puissante. Il prit donc le parti de la paix, malgré Ulfeldt, ennemi secret du Roi de Dannemarck, qui conseilloit le siege de Coppenhague. Ulfeldt & Stenon Bielke étoient deux des Plénipotentiaires de Charles-Gustave. Dans les conférences, Meadows pour l'Angleterre & Terlon pour la France, proposerent au Roi de Suede de ne pas s'approcher de Coppenhague, avant de savoir quel seroit le succès des négociations: le Roi répondit qu'il étoit résolu d'avancer, & que si cette ville ne lui ouvroit point ses portes, il y entreroit à travers ses fortifications qui n'étoient pas trop bonnes. Les Plénipotentiaires Danois, à qui l'on faisoit des demandes outrées, ayant dit que leurs pouvoirs n'étant pas assez étendus, ils demandoient une trêve de trois jours, pour faire leur rapport à leur Roi. Charles-Gustave répondit qu'il n'accorderoit pas trois heures, & donna ordre devant eux à son armée, de marcher à Coppenhague. Comme on savoit qu'il manquoit de munitions, on résolut de trainer l'affaire en longueur, afin de donner le temps aux Alliés de Frederic, de venir à son secours. Charles, qui n'étoit éloigné que de quatre lieues, s'avança à la vue des remparts de cette capitale, en attaqua la garde avancée, en fit le tour, comme s'il eut voulu l'assiéger; mais les Commissaires Suédois s'étant relachés de leurs demandes, on écrivit à la hâte les principaux points du Traité, qui furent ratifiés par les deux Rois, & l'on convint de s'assembler à Roschild, pour les étendre & les expliquer (2).

Hist. de Hollande. 1648-1667.

Négociations.

Il s'éleva des contestations à Roschild. Ulfeldt avoit fait mettre que l'armée Suédoise sortiroit de la Seelande, avant que les villes de Scanie fussent évacuées. Charles-Gustave crut qu'on le jouoit; il menaça de commencer le siege. Enfin le Traité fut conclu: quelques articles se trouverent obscurs: les deux Rois eurent une entrevue pour les expliquer: ils passerent deux nuits ensemble, & se donnerent les témoignages les plus vifs d'une amitié reciproque.

Paix de Roschild.

Les Suédois, pour gagner les Hollandois & les brouiller avec le Dannemarck, avoient proposé à leurs Ambassadeurs, d'exiger de Frederic l'anéantissement des droits dans le Sund, & le Roi de Suede offroit de soutenir les EE. GG.; mais ceux-ci eurent l'adresse de rejetter ces offres.

(1) Voyez l'Hist. de Suede, Regne de Ch. Gustave.
(2) Puffend. Hist. de Ch. Gust. L. IV.

Sect. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

La guerre e rallume.

Après la signature, les EE. GG. se plaignirent de l'article qui excluoit de la mer Baltique les flottes étrangeres, & du refus que les Suédois avoient fait d'admettre van Beuningen aux Conférences, comme un des Médiateurs. Le Roi en leur fesant part de sa victoire & du Traité, leur fit dire qu'il ne causeroit aucun préjudice au commerce de ses voisins, & qu'il espéroit que les EE. GG., comme anciens amis de la Couronne de Suede, approuveroient ce dont il étoit convenu avec le Roi de Dannemarck; mais il défendit à son Résident de rien faire concernant la ratification du Traité d'Elbing & l'explication que les Hollandois desiroient qu'on y ajoutât. Lorsque les Ambassadeurs lui en parlerent, il répondit qu'il falloit auparavant que les EE. GG. déclarassent qu'ils ne donneroient aucun secours à ses ennemis (1).

Ces difficultés entraînerent des lenteurs dans l'exécution du Traité, & sous prétexte de ces lenteurs, le Roi de Suede retourna en Seeland pour faire le siege de Coppenhague. Le Roi de Dannemarck lui envoya des Députés pour lever tous les obstacles. Le Roi de Suede reprocha aux Danois de machiner secrétement contre lui; il prétendit s'en être convaincu par des lettres interceptées; il ajouta que leurs délais à exécuter le Traité, l'avoient arrêté plus longtemps qu'il n'auroit voulu en Dannemarck & leur fit plusieurs autres reproches (2).

Les Députés protesterent de l'innocence de Fréderic & ne purent retenir leurs larmes. Oxenstiern & Slippenbach qui les accompagnoient leur dirent, que par leurs délais ils avoient été cause de l'Alliance du Roi de Pologne, du Czar & de l'Electeur de Brandebourg contre la Suede; qu'il n'y avoit pas un moment à perdre & que le seul moyen de sauver le Dannemarck, étoit de recourir à la clémence du vainqueur.

Coppenhague étoit dans la consternation. Van Beuningen assura les habitans, que s'ils pouvoient soutenir le siege assez longtemps pour que la flotte Hollandoise pût arriver, il leur répondoit de tout. Il excita le courage des bourgeois & des paysans, qui s'étoient refugiés dans la ville; il partit sur un bâtiment léger, pour aller hâter le départ de la flotte, & avertit en passant les Norwegiens de se tenir sur leurs gardes.

Le Roi de Suede fit dire aux Etats Généraux par Appelboom, les raisons qui l'avoient déterminé à recommencer la guerre, & qu'ils pouvoient compter sur son amitié, s'ils ne se mêloient point des affaires des Danois; qu'il ne vouloit point troubler leur navigation, mais la protéger & convenir avec eux de la modération des droits qu'ils payoient. Les Etats répondirent, qu'en équipant une flotte, ils n'avoient d'autre intention que de défendre leur commerce; qu'ils ne vouloient point nuire à la Suede, mais secourir le Roi de Dannemarck, comme ils s'y étoient engagés par le Traité d'Alliance.

(1) Puffend. Hist. de Ch. Gust. L. IV.
(2) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. II.

La flotte Hollandoise forte de trente-sept vaisseaux de guerre & de quatre brûlots, six galiottes & six flutes de transport, vingt-huit bâtimens chargés de vivres & de munitions, & deux mille soldats, arriva jusques au Détroit & ne put le passer à cause du vent contraire. La flotte des Suédois étoit plus forte: le vent changea; le 8 de Novembre, entre 8 & 9 heures du matin, la flotte Hollandoise se trouva entre les châteaux de Kronenbourg & d'Hellembourg, qu'on ne salua point.

Hist. de Hollande. 1648-1667.

La flotte Suédoise étoit de quarante-quatre vaisseaux, divisés en quatre escadres; malgré le feu des deux châteaux, Wassenaar qui commandoit le corps de bataille de la flotte Hollandoise, força le passage. A peine eut-il passé le Sund, qu'il se trouva aux prises avec la flotte Suédoise. Charles-Gustave étoit spectateur du combat à une fenêtre du château de Kronenbourg. L'action qui dura six heures, fut très meurtriere. Wrangel, qui commandoit la flotte Suédoise, fut entouré par sept vaisseaux ennemis qui le canonnerent des deux côtés; il perdit son gouvernail & alla jetter l'ancre sous Kronenbourg. Le vent contraire l'empêcha de retourner au combat. Bielkenstiern & Gerdson, les deux principaux Officiers de la flotte après Wrangel, furent aussi mis hors de combat. (1) Le vaisseau de Wassenaar se vit un moment exposé à toute la flotte Suédoise, canonné par trois vaisseaux ennemis: le Commandant avoit la goutte & donnoit ses ordres assis sur une chaise. Attaqué par le Phosphore & le Pelican, il fut dégagé de ces deux bâtimens par van Nes & van Kampen, qui les coulerent à fond; son vaisseau faisoit eau & en avoit six pieds. Dans cet état le feu prit dans son avant: toutes ses manœuvres & ses voiles étoient hors de service. Les Suédois perdirent onze vaisseaux; trois furent pris, les huit autres furent brûlés ou coulés à fond. Celui de de Witte, du côté des Hollandois, fut coulé à fond avec son équipage, sans qu'on pût sauver autre chose que le corps du Vice-Amiral. Floriszoon qui commandoit l'arriere-garde, fut tué. Les Hollandois ne perdirent que quatre cens hommes. Les Suédois en eurent mille de tués. Ils se retirerent sous le canon de Kronenbourg, & passerent ensuite au Port de Landskroon (2).

Combat du Sund.

Le lendemain les Amiraux de Dannemarck & de Hollande tenterent d'enfermer la flotte Suédoise à Landskroon, en faisant enfoncer à l'entrée du port quelques vaisseaux chargés de pierres. Le Roi qui en fut informé, monta sur une galiotte pour aller reconnoître l'ennemi; il s'approcha de si près à la faveur du brouillard, qu'il entendoit parler les Hollandois. Le soleil ayant tout-à-coup dissipé ce brouillard, il se trouva à la portée du mousquet des Danois: il se sauva à force de rames, tandis qu'ils tiroient sur lui. Terlon l'accompagnoit: „ ce seroit, " lui dit le Roi, „ une chose curieuse, si on lisoit dans „ l'histoire, qu'un Ambassadeur de France a été emporté d'un boulet de

Danger du Roi de Suede.

(1) Puffend. Hist. de Ch. Gust. L. V.
(2) Hist. des Prov. Unies par le Clerc. T. II. L. XIII.

SECT. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

„ canon à côté du Roi de Suede. —— Il feroit bien plus extraordi„ naire," répondit Terlon, „ d'y lire que le même boulet a emporté „ le Roi." (1)

Les Hollandois débarquerent cent trente-huit compagnies de troupes de terre devant Coppenhague. L'Electeur de Brandebourg entra dans le Holftein avec des troupes de l'Empereur, du Roi de Pologne & les fiennes & fe contenta d'y faire quelque ravage: fon objet n'étoit que de forcer les Suédois d'évacuer les ifles qui appartenoient aux Danois. Les Suédois furent auffi chaffés par les Norwegiens.

Ruiter ne s'étoit point trouvé au combat du Sund; il avoit été envoyé dès le commencement de l'été avec vingt-deux vaiffeaux de guerre fur les côtes de Portugal, pour y croifer; il y fit des prifes confidérables (2).

Depuis l'alliance que la France avoit faite avec l'Angleterre, Cromwel qui depuis longtemps defiroit d'avoir Dunkerque, pour tenir en refpect la France, l'Efpagne & les Provinces-Unies, engagea le Roi de France d'affiéger cette ville qui étoit au pouvoir des Efpagnols, pour la remettre entre les mains du Protecteur. Ce projet, dont la France ne voyoit fans doute point alors les inconvéniens, fut exécuté cette année même. Turenne & Lokhart en firent le fiege le 15 de Mai. Vingt vaiffeaux Anglois tenoient la place bloquée par mer. Les Efpagnols livrerent bataille près des Dunes, & la victoire refta aux affiégeans. Le Comte de Leede qui défendoit la ville, fut tué, & elle capitula le 25 (3).

Prife de Dunkerque.

Mort de Cromwel. Ann. 1659.

Cromwel ne furvécut pas longtemps à cette victoire: il mourut le 13 Septembre après une maladie de quelques jours, âgé de cinquante-huit ans. Richard fon fils fut proclamé Protecteur dans Londres. Richard promit, comme fon pere, des fecours au Roi de Suede: il réfolut d'envoyer dix-huit ou vingt vaiffeaux dans le Sund; mais il n'avoit d'autre objet que de tenir la balance égale entre les deux couronnes, fuivant le fyftême de Cromwel. Les EE. GG. furent inquiets & fe difpoferent à envoyer Ruiter. Ils équiperent trente-neuf vaiffeaux de guerre, donnerent à Evertz le premier rang après le Lieutenant-Amiral, & à Ruiter le premier après Evertz, avec promeffe, en cas de mort ou de maladie, de donner le commandement en chef à Ruiter. Les inftructions du Lieutenant-Amiral portoient un plan de conduite à l'égard des Anglois, tant pour éviter d'en venir à des voyes de fait, que pour fe défendre, s'ils en venoient à cette extrêmité. Mais le nouveau Protecteur, plus philofophe qu'ambitieux, n'en avoit aucune envie: il préferoit fa tranquillité aux embarras du trône (4).

Ruiter partit avec une flotte de quatre-vingt-trois vaiffeaux. Ceux des Etats furent joints par deux vaiffeaux de guerre Danois: les autres étoient des vaiffeaux marchands Danois, Dantzicois & Hollandois, tous armés

(1) Puffendorf vie de Charles-Guftave L. V.
(2) Vie de Ruiter par Brandt.
(3) Le Pere Daniel Abr. de l'Hift. de Louis XIV.
(4) Volt. Effai fur l'efprit & les mœurs des nations Ch. 182.

en guerre. Sur cette flotte étoient Slingeland, Vogelsank, Huybert & van Haren, Ambassadeurs nommés par les Etats, pour moyenner une paix entre les couronnes du Nord. *Hist. de Hollande. 1648-1667.*

Charles-Gustave, qui avoit prévu les efforts des Hollandois en faveur du Dannemarck, avoit résolu de prendre Coppenhague pendant l'hiver avant l'arrivée de la flotte. Il avoit livré un assaut général. La défense fut vive. Le Roi de Suede, après avoir perdu Steinbock, Grand-maître de l'artillerie & plusieurs de ses meilleurs Officiers, fut obligé d'ordonner la retraite. Les matelots Hollandois rendirent les plus grands services à la ville. L'armée Suédoise se retira dans ses quartiers & s'attacha à s'emparer des isles. Il y eût plusieurs combats sur mer, dès qu'elle fut praticable, presque tous à l'avantage des Danois (1). *Siege de Coppenhague.*

On travailloit cependant à pacifier les deux couronnes. Les conférences de la Haye opérerent un plan de pacification, dont on fit part aux deux Rois, à l'Electeur de Brandebourg, au Roi de France, à la Pologne & au Protecteur. La flotte de Ruiter ayant joint celle de Wassenaar, les forces maritimes des Provinces-Unies se trouvoient monter à plus de soixante-dix vaisseaux de guerre, sans compter quelques galiottes & brûlots, & à dix-sept mille matelots ou soldats.

Une suspension d'armes qui fut inutile; des conférences entre la Suede qui demandoit des dédommagemens immenses & les Hollandois qui refusoient d'abandonner les Danois; le refus de Frédéric de prendre pour base de la paix le traité de Roschild; la révolution qui rendit la couronne d'Angleterre à la maison de Stuard & qui fit perdre à Meadows le caractere d'Ambassadeur qu'il tenoit de Cromwel & qu'il fallut faire renouveller par le Parlement, firent perdre aux flottes un temps précieux, dont les Suédois profiterent pour se fortifier: ils envoyerent douze vaisseaux de guerre, quatre fluttes & une galiotte à la pointe septentrionale de la Fionie, à la vue de la flotte de Ruiter; ils attaquerent pendant la suspension d'armes, deux vaisseaux que Wassenaar avoit postés comme une garde avancée vers les côtes du Jutland; l'un fut chassé jusques à Horsen; l'autre se fit échouer & le Capitaine y mit le feu. (2) La flotte Danoise s'étoit jointe à la flotte Hollandoise; mais la suspension d'armes les empêcha d'agir, quoique violée par les Suédois. Le Roi de Dannemarck ne voulut pas même permettre qu'elle mît à terre les quatre mille hommes que Ruiter avoit amenés de Hollande. La flotte Suédoise n'en prit pas moins deux vaisseaux de guerre Danois, deux Hollandois & en brûla un troisieme; mais on n'osoit rien entreprendre sans ordre des Etats ou des Ambassadeurs, qui travailloient à mettre d'accord les deux couronnes. Ils ne pouvoient pas y parvenir: le Roi de Suede traita les Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande, lorsqu'ils lui présenterent le projet de conciliation qu'ils avoient fait, avec une hauteur insultante. Il disoit aux premiers, qu'il s'étonnoit fort qu'étant ses amis, ils osassent lui prescrire des loix; qu'il ne refuseroit pas leur médiation tant *Avantages des Suédois sur mer.* *Hauteur du Roi de Suede.*

(1) Puffend. Hist. de Ch. Gustave. Voyez l'Histoire de Suede & celle de Dannemarck.
(2) Vie de Ruiter. Abr. de l'Hist. de la Hollande T. III.

SECT. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

qu'ils demeureroient dans les termes de l'amitié; mais qu'il ne souffriroit jamais qu'ils fussent ses arbitres. Il disoit aux Hollandois, qu'il ne vouloit pas des ennemis pour médiateurs. En parlant des uns & des autres, qu'étant Roi & ayant remporté d'assez glorieuses victoires, il ne pouvoit pas supporter d'être insulté par deux Républiques, dont l'une avoit déposé son Roi & l'autre avoit tué le sien.

Enfin les Ambassadeurs des Provinces-Unies voyant que ce Monarque ne vouloit pas se déclarer pour la paix, tandis que le Roi de Dannemarck s'en rapportoit entierement aux médiateurs, écrivirent au Lieutenant-Amiral de se disposer à attaquer les Suédois, de ravitailler Coppenhague & de se joindre à Ruiter. Mais la saison de la guerre étoit passée. Les Suédois étoient dans leurs ports & n'en sortirent point. On tenta quelques entreprises, mais inutilement. Les Hollandois eurent beaucoup à souffrir & ne s'apperçurent que trop tard qu'ils avoient agi de trop bonne foi avec le Roi de Suede, qui les traitoit avec fierté, lors même qu'il les trompoit; & même avec les Danois, qui profitoient de la nécessité où la République étoit de les soutenir (1).

Wassenaar & Evertz avoient obtenu la permission de retourner en Hollande. Le commandement de la flotte resta à Ruiter; il tenta une descente dans l'isle de Funen près de Nybourg; elle se fit sans obstacle près de Kartemonde. Il envoya des vaisseaux croiser vers les isles de Spro & de Langueland, & devant Nybourg pour empêcher le passage. Les alliés entrerent d'un autre côté dans l'isle de Funen, & s'emparerent de trente pieces de canon & des munitions que les Suédois avoient à Nybourg. L'armée Danoise & Hollandoise, commandée par Schak, marcha sur Odensée, capitale de l'isle, où il joignit les alliés qui étoient au nombre de neuf mille. Après la jonction, ils marcherent à l'ennemi qui étoit devant Nybourg. Eberstein commandoit la droite de l'armée des Confédérés; le Général Tramp la gauche & Schak le centre, où étoient les Hollandois, sous les ordres du Colonel Killegrew, de van Metteren & d'Ailva. Eberstein ayant attaqué sans précaution, fut repoussé, & la plûpart de ses Officiers furent tués. Schak fut forcé de plier. Il ordonna aux Hollandois d'avancer; ils firent reculer les Suédois, & reprirent l'artillerie des deux aîles, dont ils s'étoient emparés. Les Hollandois les forcerent de reculer encore & d'abandonner leur poste: les Danois & les Polonois s'étant ralliés, taillerent en pieces tout ce qui s'opposoit à eux: l'aîle gauche fut mise en déroute par les Hollandois. Sultzbach voyant son infanterie massacrée, ou mise en fuite, & l'aîle gauche défaite, se retira jusques au pied des murs. L'ennemi étoit attaqué par terre & par mer. Ruiter le foudroyoit, & ne pouvant plus tenir, l'armée demanda à capituler: on voulut qu'elle se rendît à discrétion, & elle y consentit. Les Chefs furent tous faits prisonniers. Les Suédois perdirent quarante étendards, vingt-huit drapeaux. Henri de Horn sortit de la place avec trois mille

Bataille de Funen.

Défaite des Suédois.

(1) Hist. des Provinces-Unies T. II. L. XIII.

mille chevaux, qui prirent parti dans l'armée victorieuse. Les Suédois eurent deux mille hommes tués. Sultzbach & Steinbock se jetterent dans une chaloupe, passerent à Corfow à la faveur de la nuit & allerent porter au Roi la triste nouvelle de la défaite de son armée (1). *Hist. de Hollande. 1648 1667.*

Les Danois desiroient que Ruiter les transportât en Séeland; mais la saison étoit trop avancée & il craignit d'être surpris par les glaces: de plus il savoit que l'intention des Etats étoit de forcer Charles-Gustave à faire la paix & non de ruiner la Suéde. Le Roi de Dannemarck lui fit présent d'une chaîne d'or, & les Magistrats de Lubeck lui donnerent les fêtes les plus brillantes. Il conduisit à Coppenhague une flotte chargée de provisions & y passa l'hiver, entretenant dans la ville la police la plus sévere (2).

Le Roi de Suede envoya Caïet à la Haye, faire les mêmes propositions qu'il avoit faites autrefois à Cromwel: il offrit aux Etats de partager la conquête du Dannemarck, s'ils vouloient abandonner les Danois. Cette offre ne fit point d'effet, & la nouvelle de la déroute des Suédois à Funen le déconcerta. Les Etats lui donnerent huit Commissaires pour négocier. Gustave, quoique vaincu, ne voulut rien relâcher de ses prétentions: il fit sa paix avec la Pologne & résolut de se servir des troupes qu'il y avoit, pour entrer en Norwege & s'emparer de la ville de Drontheim. Il y fit passer Laurent Kagge & Harald Stake; mais la mort de ce Prince fit avorter son projet: elle le surprit dans le temps qu'il attendoit que les Etats de Suede, auxquels il avoit fait voir la nécessité de faire les derniers efforts, pour se mettre en état de faire une paix plus avantageuse, eussent délibéré de nouvelles levées & des fonds suffisans. Dans les instructions qu'il donna à ses Ministres, il leur recommandoit surtout de faire la paix: il mourut le 22 Février 1660 (3). Avant qu'on ne sût la nouvelle de sa mort, le Roi de France avoit fait dire par de Thou aux Etats, qu'il sembloit qu'on voulût sacrifier le Roi de Suede au Roi de Dannemarck, mais qu'il n'abandonneroit point ce Prince. Le Roi leur écrivit lui-même: ils lui répondirent que leur intention n'avoit jamais été de ruiner la Suede, mais d'empêcher qu'elle ne subjuguât le Dannemarck & ne se rendît maîtresse de la mer Baltique; qu'ils étoient prêts de s'en tenir au traité d'Elbing, avec ses explications: qu'au surplus, si la Suede s'étoit trouvée dans le même danger que le Dannemarck, ils auroient pris parti pour la premiere. *Mort du Roi de Suede.*

Les maladies emportoient beaucoup de monde sur la flotte de Ruiter; il fut lui-même très incommodé; il fit reconnoître la flotte Suédoise qui se trouvoit en fort mauvais état. Dès que la saison le permit, il fit partir une escadre & quantité de vaisseaux marchands, sans trouver le moindre obstacle de la part de l'ennemi; il envoya des vivres à la garnison de Nybourg. Bientôt il reçut ordre de ne rien entreprendre contre la flotte Suédoise, & de se retirer de devant Landscroon. Il y eut une suspension

(1) Puffendorf Vie de Ch. Gustave.
(2) Voyez l'Hist. de Dannemarck & la Vie de Ruiter.
(3) Puffendorf Vie de Ch. Gustave.

d'armes; les Ambaſſadeurs des deux Couronnes & des Puiſſances médiatrices recommencerent leurs conférences ſous des tentes, dreſſées entre Coppenhague & l'armée Suédoiſe. Ruiter ſe borna à empêcher toute entrepriſe de la flotte ennemie & ſa ſortie du port (1).

Paix entre le Dannemarck & la Suede.

Enfin le projet donné par les Hollandois fut accepté & la Paix conclue le 6 de Juin. Dronthcim & l'iſle de Bornholm demeurerent au Roi de Dannemarck, qui donna un dédommagement pour la derniere: tout ce que les Suédois avoient pris en Séeland lui fut rendu. La Suede retint Schonen, Halland, Blekingen & Bahus (2). Mais juſques à ce que le Traité eût ſon entiere exécution, Ruiter eût ordre de ne pas quitter les côtes de Dannemarck. Il étoit dit dans un des articles, que les Danois fourniroient des bâtimens aux Suédois pour le tranſport de leurs troupes; comme ce tranſport traînoit en longueur, Ruiter & Vogelſang offrirent de les aider. Leur offre fut acceptée & le tranſport fut fait en peu de temps.

Enfin Ruiter qui n'avoit que vingt-cinq vaiſſeaux, conduiſit ſa flotte en Hollande, où il rentra le 3 de Septembre par le Vlie. En traverſant le Zuiderzée pour aller à Amſterdam, un vaiſſeau heurta le ſien & le fit couler à fond; Ruiter ne ſe ſauva qu'en s'accrochant aux cordages (3). Ainſi finit cette guerre qui avoit ſi longtemps occupé les Etats: ils n'étoient que Médiateurs & cependant elle leur coûta plus cher, que s'ils l'avoient faite pour eux.

Charles II rappellé au trône.

Dans cet intervalle une révolution préparée par le Général Monk, rappella Charles II en Angleterre, & cette même nation qui avoit détrôné & exécuté le pere, proclama le fils, ſon Roi légitime. Ce Prince ſe rendit à Bréda: une flotte Angloiſe devoit venir le prendre en Hollande. Une députation des Etats Généraux alla l'y complimenter. Les députés de Hollande le prierent de venir à la Haye, où tout étoit prêt pour le recevoir. Les Anglois accouroient en foule à Bréda avec des préſens, déplorant les maux qu'ils avoient ſoufferts ſous la tyrannie. La Princeſſe douairiere d'Orange, ſa ſœur, s'y rendit. Les Magiſtrats de Bréda, qui peu de temps auparavant avoient interdit leur ville au Roi, lui marquerent le plus grand attachement & donnerent tous leurs ſoins pour que les Anglois fuſſent logés commodément. (4) Les chemins étoient couverts de monde; chacun donnoit des marques de joie: ſon entrée à la Haye fut magnifique & triomphante: il fut défrayé pendant tout le temps qu'il y reſta. Les Etats Généraux en corps, ceux de Hollande, les principaux particuliers de tous les ordres, les Ambaſſadeurs & les Miniſtres des diverſes Puiſſances, allerent le féliciter: il partit le 12 de Juillet; les Etats de Hollande l'accompagnerent juſques au bord de la mer, où Jean de Witt le complimenta encore en leur nom. S. M. leur recommanda ſa ſœur & le Prince ſon fils, en les aſſurant qu'il ſeroit auſſi reconnoiſſant de tout ce qu'ils feroient pour eux, que ſi c'étoit pour lui-même.

(1) Vie de Ruiter par Brandt.
(2) Voyez l'Hiſt. de Suede & celle de Dannemarck.
(3) Vie de Ruiter par Brandt.
(4) Hiſt. de la Rebell. d'Angl. L. XVI.

Hist. de Hollande. Hollande. 1648-1667.

Après son départ les Etats Généraux nommerent quatre Ambassadeurs extraordinaires pour aller le féliciter sur son rétablissement & lui porter le Traité qu'on desiroit de faire avec l'Angleterre. (1) Ces Ambassadeurs eurent à ce sujet des conférences avec les Ministres du Roi; ce traité qui concernoit le commerce, & dans lequel il fut stipulé des secours respectifs, fut conclu après quelques débats au sujet de la restitution de l'isle de Poleron, que la Compagnie des Indes Angloise demandoit à la Compagnie Hollandoise: celle-ci envoya ordre au Gouverneur & au Conseil de Batavia, de remettre cette isle, à ceux qui apporteroient un Pouvoir du Roi de la Grande-Bretagne pour la recevoir.

Traité avec l'Angleterre.

La recommandation de Charles II en faveur du Prince d'Orange son neveu, occasionna des mouvemens dans quelques Provinces, pour faire nommer le jeune Prince, Stadhouder & Capitaine-Général par terre & par mer. Les Etats de Zélande écrivirent le 7 d'Août aux Etats Généraux, à ceux de Hollande & au Prince même, qu'ils avoient résolu de le désigner & nommer Capitaine & Amiral-Général des Provinces-Unies; avec une pension de cent mille livres; d'agir conjointement avec la Hollande, mais de ne le mettre en possession que lorsqu'il auroit atteint l'âge de dix-huit ans, sans néanmoins lui donner de Lieutenant. Les Princesses d'Orange & le Duc de York remercierent les Zélandois, & la Princesse Royale ayant fait part aux EE. GG. qu'elle vouloit aller en Angleterre, leur recommanda son fils & leur offrit ses bons offices à la cour de Londres. Les Etats de Zélande allerent en corps à la Haye, pour faire agréer leur proposition aux EE. GG. & à ceux de Hollande. On leur répondit qu'on y penseroit.

Mouvemens en faveur de Guillaume III.

Les Etats de Frise prirent une résolution semblable à celle des Etats de Zélande. La Princesse Royale demanda à ceux de Hollande, de prendre part à l'éducation du Prince, afin de le mettre en état d'exercer les charges, auxquelles il seroit appellé: non-seulement ils répondirent conformément à ses vues; mais ils lui envoyerent la révocation de l'Acte d'exclusion, qu'ils avoient été forcés d'accorder *à feu Olivier Cromwel.* Les quartiers de Nimegue, Zutphen, Arnheim; les Provinces d'Over-Yssel & d'Utrecht imiterent les EE. de Frise & de Zélande.

L'acte d'exclusion est révoqué.

Le Roi de France, sous prétexte des différends qui s'étoient élevés entre les Princesses d'Orange & l'Electeur de Brandebourg, au sujet de la tutelle & de l'éducation du Prince, s'étoit emparé de la Principauté d'Orange. Il prétendoit garder comme Médiateur, cette place enclavée dans ses Etats, afin d'arrêter les desordres que les discussions des tuteurs pourroient y occasionner: en effet le Roi la garda en sequestre, & ne la rendit point à sa majorité, à cause de la guerre de la France avec les Provinces-Unies.

La Magistrature d'Utrecht étoit en bute depuis quelque temps aux invectives & aux déclamations de quelques membres turbulens du Clergé, qui prétendoient que le Pouvoir de gouverner l'Eglise, comme Eglise, appar-

Querelles théologiques.

(1) Hist. des Provinces-Unies T. III. L. XIV.

SECT. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

Les François acquierent Dunkerque.

une autre. Charles II osa employer la menace; mais Louis lui parla avec tant de fermeté, que le Roi d'Angleterre plia sur cet article, comme sur celui de la garantie de la pêche. Louis XIV eut peut-être été plus loin; mais il ménageoit les Anglois, à cause de la vente de Dunkerque, dont on traitoit dans ce moment. (1) En effet Charles vendit pour de l'argent cette place importante, qu'il eut dû défendre contre toutes les forces des François.

Lorsque le Traité des Etats avec la France fut consommé, ils mirent la derniere main au renouvellement des Alliances avec l'Angleterre: le Traité fut signé le 14 Septembre; on y conserva plusieurs articles du Traité fait avec Cromwel.

Cependant Ruiter avec une flotte de treize vaisseaux donnoit la chasse aux Corsaires de Barbarie. Il l'avoit divisée en trois escadres; Evertsen & de Wildt en commandoient chacun une: la sienne étoit de quatre vaisseaux. Il croisoit à l'Est de la Sardaigne. Il s'approcha de Tunis, & comme il avoit plusieurs prisonniers Mahométans, il les échangea pour autant d'esclaves Chrétiens. Il proposa à cette Régence un Traité de paix sur le même pied, qu'elle avoit traité avec les Anglois. Cette proposition fut acceptée, & l'on publia une suspension d'armes pour six mois, ou jusques à ce que les EE. GG. eussent envoyé quelqu'un à Tunis pour régler le Traité.

Dans ce temps un Corsaire d'Alger, nommé les trois Croissans, ayant échappé à trois Capitaines, fut poursuivi par Ruiter jusques sur la côte, à trois brasses de profondeur: il y fut criblé de coups de canon; il eut coulé bas, s'il y eut eu plus d'eau: dans cet état, entouré par les trois Capitaines, qui avoient mis leurs chaloupes en mer, le pirate qui avoit fait porter huit barils de poudre sur le tillac, se défendoit, & les empêchoit d'approcher par un feu continuel: on fit apporter des grenades du bord de Ruiter: on blessa quelques Mahométans & le reste se rendit; trente Hollandois furent blessés & onze tués; ils coulerent à fond une chaloupe qui se retiroit; une partie de l'équipage se jetta à la nage. Il restoit sur le bâtiment du Corsaire, soixante hommes qui furent faits prisonniers. Ruiter se présenta le 5 d'Avril devant Alger & offrit la paix à la Régence. Les prises que les Hollandois avoient faites dans ces mers, avoient jetté la terreur parmi les Algériens, qui ne demanderent pas mieux que de traiter avec eux. On convint de tout, excepté de deux articles. Ruiter demandoit qu'on ne regardât point comme bonnes prises, les effets appartenans à quelque nation que ce fût & qui se trouveroient sur des vaisseaux Hollandois, non plus que les personnes & marchandises venant des pays ennemis. Les Algériens disoient que c'étoit les réduire à la mendicité, & refuserent de passer cet article. Il fut convenu d'une suspension d'armes de sept mois, jusques à ce que le Traité qu'on dressa, fût parvenu aux Etats Généraux. Les prisonniers Algériens fu-

Négociations de Ruiter avec Alger.

(1) Daniel Abrégé de l'Hist. de Louis XIV.

rent échangés pour autant d'esclaves Chrétiens. Ruiter partit pour Malaga : il reçut des EE. GG. une déclaration qui l'autorisoit à faire avec Alger, un Traité conforme à celui qu'ils avoient fait en 1612 à Constantinople. Par un article de ce Traité, les Algériens ne pouvoient pas visiter les vaisseaux Hollandois, ni en enlever les effets, ni les personnes sujettes aux Puissances même qui seroient en guerre avec Alger. On ordonnoit à Ruiter de traiter les Algériens en ennemis, s'ils rejettoient cet article, & de réprimer les courses de ceux de Tripoli, pour les obliger à faire la paix aux mêmes conditions. Quatre de ses vaisseaux étoient partis pour la Hollande ; on en avoit envoyé quatre autres à la place, avec des vivres & des munitions pour un an (1). *Hist. de Hollande. 1648-1667.*

Ruiter revint le 6 de Juillet à la rade d'Alger ; il envoya deux Officiers au Dey & au Divan, avec offre de conclure la paix sur le pied du Traité de 1612. Les Algériens offrirent de traiter sur le même pied qu'avec les Anglois ; mais comme ils s'étoient réservé le droit de visite, Ruiter refusa. Les Algériens demanderent du temps pour délibérer ; on prolongea la suspension d'armes pour quatre mois, pendant lesquels la visite n'eut lieu, ni du côté des Hollandois, ni de celui des Algériens.

Traités avec Tripoli. A Tripoli le Dey répondit aux propositions de paix de Ruiter, qu'il étoit disposé à les accepter, mais que ses sujets & surtout les gens de mer y étoient fort opposés. Les choses resterent dans le même état ; mais le Dey fit présent à Ruiter de treize bœufs & de cinquante moutons, & le fit prévenir qu'il lui fourniroit tout ce dont il auroit besoin pour son escadre. Ruiter avoit offert de racheter le frere d'un de ses matelots ; le Dey le lui renvoya sans rançon, & fixa celle des autres esclaves : il lui envoya la liste de tous les esclaves Hollandois, qui étoient dans ses États (2).

Avec Tunis. Ruiter revint devant Tunis avec un plein-pouvoir des Etats. Les Tunisiens touchés de cette exactitude des Hollandois, consentirent au Traité réglé par les Etats. Les Algériens furent plus difficiles ; mais à un second voyage de Ruiter ils se rendirent. Le Traité de Tunis servit de modele & il fut convenu que les vaisseaux Hollandois exempts de toute espece de visite, ne livreroient ni effets ni personnes.

Ann. 1663. Les Voëtiens & les Cocceïens. Cependant les vaines disputes de métaphysique, passant de l'obscurité de l'école dans le public, se mêloient aux factions politiques. Envain avoit-on défendu de confondre les disputes purement philosophiques avec les questions de Théologie ; la Philosophie de Descartes, regardée avec admiration par les uns, étoit condamnée par les autres. Le bien & le mal qu'on disoit du Cartésianisme, servoient également à l'accréditer. Les opinions pour & contre étoient soutenues avec une espece d'acharnement. Voetius, Professeur de Théologie à Utrecht, & qui s'étoit distingué au Synode de Dordrecht, étoit opposé aux principes

(1) Hist. des Provinces-Unies T. III. Vie de Ruiter.
(2) Vie de Ruiter.

SECT. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

de Descartes ; mais Coccéïus, autre Professeur de Théologie à Leide, les soutenoit avec une espece d'acharnement. Le premier étoit fort attaché à la Maison d'Orange. Appuyé d'un parti nombreux, il frondoit le Gouvernement avec un zele amer. Son antagoniste, moins févere, inspiroit à ses disciples l'obéissance & le respect pour le Souverain : il regardoit comme séditieux & punissable l'abus de la prédication ; les Etats de Hollande & de Witt le prirent sous leur protection. Les Voëtiens plus nombreux devinrent persécuteurs, & comme il y avoit des édits rigoureux contre le Socinianisme, ils accuserent les Cocceïens d'être Sociniens.

La fureur des partis augmenta par les précautions même que les Etats avoient prises pour les ramener à la modération. Alors s'éleva la dispute sur la célébration du dimanche. Les Etats ordonnerent de s'en tenir aux décisions du Synode de Dordrecht : on conclut de leur modération que l'intérêt de la Religion leur étoit étranger, & que tous les Magistrats, à l'exception de deux ou trois, étoient Papistes ou Athées. Ces imputations n'empêcherent pas de soutenir les dociles Cocceïens, en leur donnant les meilleurs postes ; ce qui rendit bien des Voëtiens transfuges (1).

Discussions au sujet de la priere publique.

L'esprit de parti prend prétexte de tout : la division éclata au sujet des prieres publiques, qui se fesoient dans les églises. On prioit pour le Prince d'Orange, qui n'étoit regardé par les Etats de Hollande, que comme un particulier, désigné à la vérité à remplir les charges de ses ancêtres, mais qui n'en étant pas encore revêtu, recevoit un hommage qui ne lui étoit point dû : dans ces prieres on donnoit le premier rang aux Etats Généraux, comme Souverains des Provinces-Unies, & la Hollande prétendoit que les Etats de Hollande & de Westfrise étoient les seuls Souverains de cette Province : ces Etats en conséquence dresserent un formulaire qu'ils envoyerent à tous les Ecclésiastiques, avec ordre de s'y conformer. Les EE. GG. s'opposerent à cette innovation & voulurent qu'on s'en tînt à l'ancien formulaire. La Frise étoit excitée par le Prince Guillaume de Nassau. Les Voëtiens fomentoient la discorde : la Gueldre, la Zélande, Overyssel, Groningue & les Ommelandes, prirent parti contre le nouveau formulaire. La Hollande le soutint. Les Cocceïens prêchoient la soumission & en donnoient l'exemple. Quoique les Etats de chaque Province soient Souverains chez eux, Maurice & Guillaume II s'étoient autrefois servis de l'autorité de quelques-uns des Députés des Etats Généraux, pour faire des changemens en Hollande, contre le sentiment des Etats de cette Province. (2) De Witt ne manquoit pas de faire valoir cette circonstance. Enfin le nouveau formulaire passa, malgré les oppositions des autres Provinces, & pour mettre un frein au zele des Voëtiens, les Etats de la Province déclarerent que quiconque d'entre les Ministres oseroit censurer

(1) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III. Ch. XIII.
(2) Hist. des Prov. Unies. T. III. L. XIV.

censurer en chaire la conduite, les délibérations & les résolutions du Magistrat, & chercheroit à rendre le Souverain suspect aux peuples, seroit déposé pour toujours.

Hist. de Hollande. 1648-1667.

Précautions contre la persécution.

Comme ceux des membres des Etats de la Province, qui avoient soutenu avec plus de fermeté les intérêts & les droits de la Province, pouvoient un jour être persécutés par ceux qui se trouveroient avoir le pouvoir en main, les Nobles & les Conseils des villes prirent une résolution, par laquelle, dans le cas où quelques-uns des membres de l'Assemblée des Etats seroient inquiétés ou poursuivis dans leurs personnes, biens, charges & honneur, pour avoir maintenu par leurs mémoires, conseils, suffrages, conclusions, le Gouvernement actuel & la conservation de la Liberté, eux ou leurs héritiers seroient indemnisés, & leurs pertes bonifiées de la caisse publique de la Province. On donna acte d'indemnité à chacun d'eux & principalement à de Witt (1).

Franchise & garantie de Dunkerque.

Le Comte d'Estrades, qui avoit servi en Hollande sous Fréderic-Henri, & qui y avoit déja fait les fonctions d'Ambassadeur, y fut envoyé par la France à la place de de Thou, qui avoit été rappellé. Le premier objet de ses négociations fut que les Etats Généraux entreroient dans la garantie de Dunkerque; ils y consentirent à condition que le Roi garantiroit le Traité conclu avec l'Espagne pour les terres d'Outre-Meuse, & celui qui avoit été conclu avec l'Angleterre. De Witt & l'Ambassadeur cherchoient à se pénétrer au sujet de la franchise que le Roi avoit accordé pour deux ans au port de Dunkerque. Richard, Secrétaire de l'Ambassadeur d'Espagne, avoit fait entendre que Louis XIV n'avoit acquis Dunkerque, que pour être plus à portée d'inquiéter les Provinces-Unies, & que la franchise avoit pour objet de ruiner le commerce de la Hollande & de la Zélande. D'Estrades cita à de Witt deux Magistrats, à qui Richard avoit fait part de ses soupçons. De Witt les envoya chercher & les réprimanda vivement, pour avoir prêté l'oreille aux discours d'un Ministre étranger: & le Roi l'en remercia: mais de Witt cherchoit à sonder d'Estrades, qui s'efforçoit de lui persuader que l'intention du Roi étoit seulement de dédommager ceux de Dunkerque, & que la douceur avec laquelle ce Monarque traitoit ses nouveaux sujets, étoit un garant de celle avec laquelle il en agiroit avec ses voisins.

Demande de la restitution de la Principauté d'Orange.

L'Ambassadeur fut prié par une députation, de demander à son maître la restitution de la Principauté d'Orange, pour que le Prince y mît un Gouverneur Protestant. D'Estrades répondit que le Roi ne la rendroit qu'à condition qu'il y mettroit un Gouverneur Catholique (2).

Dans ces circonstances la Princesse Douairiere donna un mémoire aux Etats de Hollande, pour les engager à se charger de l'éducation du Prince: le Roi d'Angleterre leur écrivit, pour leur faire la même

(1) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III. L. XIII.
(2) Lettres d'Estrades T. II.

SECT. XI. *Hist. de Hollande.* 1648-1667.

priere : les Etats les remercierent l'un & l'autre de la confiance qu'ils leur témoignoient & ils promirent de tenir la main à ce que les domaines, biens & droits que le Prince avoit dans le pays, fussent conservés & augmentés, & de le faire jouir des effets de leur protection : mais le Pensionnaire les détermina à refuser de se charger de la tutelle & de l'éducation.

Les alarmes que les Espagnols concevoient de l'acquisition de Dunkerque, & la crainte qu'ils savoient que les Provinces-Unies avoient d'avoir Louis XIV pour voisin, firent imaginer aux premiers, une ligue des dix-sept Provinces-Unies, en une République composée de Catholiques & de Protestans : Dom Estevan de Gamarre fit faire cette proposition dans différentes villes. Le Comte d'Estrades en fut informé ; il en parla au Pensionnaire, qui lui répondit qu'il étoit instruit de ce projet ; mais qu'il pouvoit l'assurer que tant que les Etats se flatteroient d'être dans les bonnes graces de S. M. & qu'elle seroit liée avec eux, non-seulement ils ne se prêteroient à aucun projet contraire à la France, mais qu'ils l'avertiroient de tout ce qui se passeroit. Cependant l'affaire de la garantie de Dunkerque ne finissoit pas, parce que les Hollandois craignoient une rupture avec les Espagnols ; mais enfin le Roi de France déclara par son Ambassadeur, qu'il feroit l'échange des ratifications, sans délai, pourvu que l'Ambassadeur lui remît une déclaration des Etats, par laquelle ils consentiroient que cet échange fût tenu comme non avenu, en cas que dans trois mois de temps, à compter de ce jour-là, les Provinces-Unies n'eussent pas ordonné, que non-seulement le Traité d'acquisition de Dunkerque, mais la place même de Dunkerque seroit garantie au Roi par les Etats, pendant toute la durée du Traité, contre tous agresseurs indistinctement, & comme les autres places, dont la garantie étoit déja comprise dans le Traité de paix. Ces offres furent enfin acceptées le 7 de Mars dans les Etats de Hollande. Cette affaire qui traînoit depuis si longtemps, fut terminée par de Witt, à qui Louis XIV en marqua sa reconnoissance, par les termes les plus flatteurs. Ce Prince cherchoit à le gagner par toute sorte de moyens ; mais quoique de Witt fût réellement affectionné à Louis XIV, il fut toujours incorruptible, & quelque glorieuse qu'eût été pour lui l'entreprise de réunir les dix-sept Provinces, proposée par les Députés de Flandres, & en former une République, entreprise à laquelle l'Ambassadeur Espagnol le sollicitoit de la part de son maître, il ne consulta que la gloire & les intérêts de l'Etat. (1) Il ne fut point ingrat envers Louis XIV ; mais il ne le flattoit que pour ménager à la République, sa protection contre le Roi d'Angleterre & contre le Prince d'Orange : il dressa un projet qu'on pourroit suivre en cas de besoin & qui fut envoyé au Roi. (2) Il proposa à d'Estrades que le Roi fondât son titre aux Pays-Bas Espagnols, sur le droit qu'il pourroit prétendre à la succession du Roi

Traité de garantie de Dunkerque.

(1) Lettres du Comte d'Estrades Tom. II.
(2) Hist. des Prov. Unies. T. III. L. XIV. pag. 43.

d'Espagne, dont la santé n'annonçoit pas de longs jours. Par ce conseil de Witt flattoit le Roi de France, & en même temps s'instruisoit des droits que ce Prince avoit sur ce pays & de la nature de la renonciation qu'il avoit faite dans son contrat de mariage. Quoi qu'il en soit, ces longues négociations ne produisirent aucun effet. Il ne resta de ces discussions que les prétentions de la France sur les Pays-Bas Espagnols.

Hist. de Hollande. 1648 1667.

Projet d'union des dix Provinces.

Le Comte de Gamarre, Ambassadeur d'Espagne, qui craignoit l'Alliance des Etats avec la France, travailloit à réunir les dix Provinces en un seul corps, pour les unir ensuite aux sept Provinces & former une ligue défensive contre la France. Cependant les armateurs Espagnols prenoient les vaisseaux Hollandois. Ceux-ci en avoient porté leurs plaintes à Philippe IV; il répondit en demandant qu'il fût défendu à leurs vaisseaux de porter des marchandises en Portugal, parce que sous ce prétexte on y portoit des vivres & des munitions de guerre; ce qui étoit entretenir la rebellion des Portugais, avec qui l'Espagne étoit actuellement en guerre. Les Etats refuserent de renouveller ces défenses, & cependant le Roi d'Espagne donna ordre, que l'on n'arrêtât aucuns vaisseaux Hollandois, excepté ceux qui seroient chargés d'armes & de munitions de guerre, conformément aux Traités de commerce. Les EE. GG. se contenterent de défendre qu'on portât aucune marchandise de contrebande en Portugal.

Avant que la nouvelle de la paix avec le Portugal fût sue au-delà des mers, la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales s'étoit emparée de Cochin, & avoit chassé les Portugais de toute la côte de Malabar. Les Portugais demandoient la restitution de la ville de Cochin & des terres qui en dépendoient, comme conquises en pleine paix. On avoit à leur objecter que c'étoit avant que les ratifications fussent échangées; mais ils disoient, que c'étoit la faute des Etats d'avoir tardé si longtemps à livrer leur ratification. Leur demande fut sans effet, d'autant que le vœu général n'avoit pas été pour la paix, & que Jean de Schuilembourg, Député de Groningue, fut démis de tous ses emplois, pour y avoir consenti contre le vœu de ses commettans. Schuilembourg courut à la vengeance: il cabala & souleva la Bourgeoisie contre la Régence; ce qui obligea Guillaume de Nassau, Stadhouder de la Province, d'introduire dans Groningue quatorze compagnies d'infanterie & deux cornettes de cavalerie; il fit emprisonner les principaux séditieux. Schuilembourg avoit été arrêté; mais il se sauva déguisé en femme, (1) & fut condamné par contumace à perdre la tête & ses biens confisqués. Warendorp, Architecte, eut la tête tranchée. Ces exemples & une ordonnance de Guillaume de Nassau, par laquelle il établit la Régence dans ses droits, régla la maniere de conférer les emplois, borna le pouvoir des corps de métiers, & mit fin à cette Rebellion.

Révolte de Schuilembourg.

(1) Hist. des Prov. Unies, *ubi supra.*

SECT. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

Précautions contre la corruption. Ann. 1664.

En Frise la corruption avoit gagné les principaux membres de la Province : les emplois se donnoient à l'intrigue ou se vendoient ; on n'accordoit rien au mérite : le peuple murmuroit, on craignoit une émeute. La Cour arma les loix contre ces abus ; on exigea le serment des pourvus & l'on promit une somme considérable, à quiconque dénonceroit un parjure ou un prévaricateur.

Cependant le parti de Guillaume se fortifioit à mesure que ce Prince avançoit en âge, & de Witt avoit besoin d'appui. Il s'attachoit à persuader aux villes de Hollande, qu'il valoit mieux satisfaire le Roi de France, que d'écouter les propositions des Espagnols, qui sollicitoient les Etats à favoriser la ligue des dix-sept Provinces ; projet que l'Ambassadeur de France traversoit de tout son pouvoir, (1) en leur protestant que son maître le regarderoit comme une infraction au Traité de 1662, & qu'il feroit d'autres Alliances.

Plaintes des Anglois.

Ces négociations du Comte d'Estrades & du Pensionnaire, furent suspendues par les plaintes que les Anglois fesoient faire à la Haye par Downing, leur Ambassadeur, des torts que leur commerce recevoit des Hollandois aux Indes Orientales. Le Roi même écrivit aux Etats Généraux, qu'il voyoit avec déplaisir qu'on n'eût aucun égard aux justes demandes des intéressés aux vaisseaux la Bonne-Espérance & Henri-Bonaventure, spécifiés au Traité. Downing non-seulement demandoit satisfaction aux Compagnies Hollandoises d'Orient & d'Occident, des injures faites aux sujets du Roi ; mais il vouloit encore qu'on tînt compte à sa nation des pertes qu'elle avoit faites & des profits qu'elle auroit pu faire. Il exigeoit en outre des sûretés qu'elle ne seroit plus exposée, ni aux mêmes pertes, ni aux mêmes affronts. La Compagnie des Indes répondit, qu'elle avoit observé que, lorsque les Anglois projettoient de faire quelque tort aux Hollandois, ils commençoient toujours par faire des plaintes extraordinaires contre les sujets de la République ; ils en donnoient pour exemple, l'expédition perfide du Capitaine Robert Holmes, qui, envoyé en Afrique par les Anglois, avoit emporté un Fort dans l'isle de Goerée, avoit pris Takorari d'assaut, s'étoit emparé de onze vaisseaux de la République, à la hauteur de St. George del Mina, & s'étoit ensuite rendu maître de Cabo Corso, menaçant les habitans des plus grands maux, s'ils ne l'abandonnoient au Roi d'Angleterre & s'ils n'en sortoient pas dans l'espace de six jours. Bien loin d'avoir puni ce Capitaine, comme le Roi l'avoit promis ; on savoit que non-seulement les Anglois ne vouloient pas rendre ce qu'ils avoient pris, mais qu'ils avoient résolu de s'emparer de toutes les côtes de la Guinée & d'en chasser la Compagnie (2).

La Province de Hollande fit dresser une liste des pertes & des dommages que les Anglois lui avoient occasionnés ; elle invita les autres Provinces, de faire de semblables listes pour les opposer à celles que Downing se proposoit de donner : mais comme on apprit qu'on

(1) Lettres du Comte d'Estrades T. II.
(2) Hist. des Provinces-Unies T. III. L. XIV.

équipoit en Angleterre quinze fregates de quinze pieces de canon, dix vaiſſeaux depuis ſoixante juſques à quatre-vingts, les Hollandois ſe tinrent ſur leurs gardes. Ils offrirent néanmoins de terminer à l'amiable leurs plaintes reſpectives, & envoyerent à ce ſujet à Londres, Michel van Goch en qualité d'Ambaſſadeur ordinaire; mais les Anglois étoient décidés à une rupture. La rivalité de commerce entre les deux nations; l'inimitié que la différence de Religion mettoit au cœur de Charles contre les Etats; le ſecours qu'il croyoit que la France leur avoit promis, irritoient ce Prince. Il harangua ſon Parlement, & déclama vivement contre les Hollandois; il demanda vengeance des outrages qu'ils avoient commis publiquement contre les Anglois. La Chambre des Communes nomma des Commiſſaires, qui attribuerent la diminution du Commerce de la Grande-Bretagne, aux torts & aux indignités que les Anglois avoient eſſuyés de la part des Provinces-Unies. Le Duc de York qui haïſſoit une République Proteſtante, excitoit ſon frere à la guerre (1). Louis XIV, malgrés le Traité d'alliance qu'il négocioit avec les Provinces-Unies, n'étoit pas fâché de voir ces deux nations aux priſes & s'affoiblir l'une par l'autre, afin que lorſqu'il viendroit à faire valoir les droits de l'Infante d'Eſpagne ſur la Flandre, il trouvât moins d'obſtacles. Charles remercia ſon Parlement, loua ſon zele pour la patrie, & promit de ſoutenir l'honneur de la nation, la liberté du Commerce & la Souveraineté de la mer; & quoique le Parlement ne lui eût pas encore donné de l'argent, il ordonna l'équipement d'une flotte conſidérable.

Hiſt. de Hollande. 1648-1667.

Les Anglois menacent de déclarer la guerre.

Van Goch dans cette circonſtance fut envoyé à Londres par les Etats pour ſe plaindre de l'enlevement du Cap-Verd, de la priſe de pluſieurs vaiſſeaux par les Anglois, & pour en demander la reſtitution: mais comme la peſte étoit en Hollande, on l'empêcha de paſſer. Il obtint cependant la permiſſion d'aller à Londres incognito: il vit ſecrétement le Roi, qui lui dit qu'il regardoit les Hollandois, comme ſes amis & ſes voiſins; mais qu'il avoit à ſe plaindre des Compagnies Hollandoiſes des Indes Orientales & Occidentales, qui ne ceſſoient de faire tort à ſes ſujets, & qu'il étoit inconcevable que la Compagnie des Indes Occidentales prétendît être maîtreſſe de la Côte d'Afrique & de ſes rivieres, parce qu'elle y poſſédoit quelques forts & qu'elle y avoit deux ou trois vaiſſeaux, au moyen deſquels elle vouloit empêcher les autres nations d'y négocier; tandis que d'un autre côté l'autre Compagnie vouloit s'approprier le négoce excluſif de toutes les Indes & donnoit aux Anglois toute ſorte de ſujets de plainte. Le Roi lui demanda pourquoi les Etats Généraux équipoient des flottes conſidérables & forçoient les Anglois d'avoir plus de vaiſſeaux qu'il ne leur en falloit? Van Goch répondit, que la République régloit ſes équipages ſur le nombre des flottes marchandes qu'elle avoit à convoyer: quant aux plaintes qu'on avoit fait à S. M. contre les deux Compagnies, il la ſupplia de ne pas en croire de faux rapports, & demanda juſtice du Capitaine Holmes. Le Roi témoigna qu'il n'avoit aucune connoiſſance de cette

Plaintes reciproques des Anglois & des Hollandois.

(1) Clarendon Hiſt. de la Rebell. T. III.

affaire; & il ajouta en quittant l'Ambassadeur: „ demeurons bons amis." Le Duc de York lui tint à peu près les mêmes propos, excepté qu'il le pressa davantage sur la flotte que les EE. GG. fesoient équiper. Il se doutoit qu'ils savoient le projet qu'avoient les Anglois d'établir une Compagnie d'Afrique sous la protection du Duc. La France ne l'ignoroit pas; mais elle se tint à l'écart, bien assurée d'empêcher l'Angleterre de ruiner les Provinces-Unies, de peur qu'elle n'acquît un trop grand empire sur mer. (1) Les EE. GG. en vertu du Traité de garantie lui demanderent du secours. Louis objecta que la guerre n'étoit point déclarée. Il craignoit en indisposant Charles II, de le déterminer à faire une ligue avec l'Espagne. Il offrit sa médiation; on prétendit que c'étoit pour la forme & que son intérêt étoit de fomenter la guerre, à cause de la fin prochaine de Philippe IV.

Politique de Louis XIV.

Dans cet intervalle on apprit que les Anglois, sans aucune déclaration de guerre, avoient enlevé trois vaisseaux Hollandois venant de Guinée, & insulté le Château del Mina. Il y eut en même temps quelque discussion entre Lawson, Vice-Amiral Anglois, & Ruiter qui étoit allé devant Alger, dont le Dei avoit violé le dernier traité, en fesant mettre en prison le Consul Hollandois: il paroissoit que les Anglois avoient excité les Algériens. Ruiter qui d'ailleurs étoit indigné que Lawson eût voulu humilier le Pavillon des Etats, n'hésita point de déclarer la guerre à Alger.

Guerre déclarée aux Algériens.

De nouvelles invasions en Afrique engagerent la Compagnie des Indes Occidentales, à demander un prompt secours aux EE. GG. Elle étoit sur le point de perdre tout ce qu'elle possédoit dans ces contrées. Ruiter reçut ordre de diriger promptement & secrétement sa course vers le Cap-Verd avec son escadre: il eût de grandes difficultés à surmonter, soit de la part des Espagnols, soit à cause de Lawson, qui cherchoit à deviner son secret. Il partit le 5 d'Octobre, sans avoir aucune connoissance des mers qu'il alloit parcourir (2). Il ne se trouva qu'un seul quartier-maître sur la flotte, qui connut le Cap-Verd, même très imparfaitement; enfin il arriva le 22 devant l'isle de Goerée, à peu de distance de ce Cap. Il y trouva neuf vaisseaux Anglois, qui lui envoyerent demander ce qui l'amenoit dans ces mers? Ruiter leur ayant répondu qu'il venoit s'emparer de ces vaisseaux & reprendre les Forts qu'ils avoient pris à la Compagnie Hollandoise, les Anglois capitulerent & abandonnerent l'isle. Ruiter s'empara de tout & fit voile vers le Cap-Verd. Contrarié par les vents, il alla à Sierra-Lionna; il y apprit par des Négres que les Anglois retenoient quatre Hollandois prisonniers, dans une isle de la riviere & qu'ils avoient enlevé un vaisseau de la Compagnie & pillé un navire marchand qu'elle avoit envoyé. Ruiter s'y transporta avec quatre vaisseaux & réclama ces prisonniers. On n'en rendit qu'un, & sur le rapport qu'il fit des mauvais traitemens qu'il avoit reçus, ainsi que ses deux filles, & sur le récit des pirateries des Anglois, Ruiter s'approcha de l'isle & s'empara de tout ce qu'ils avoient pris aux Hollandois.

Expéditions de Ruiter au Cap-Verd.

(1) Lettres du Comte d'Estrades T. II.
(2) Vie de Ruiter par Brandt.

On ne favoit rien de cette expédition en Angleterre. Charles II y fesoit de grands préparatifs. Il trouva dans la jaloufie de la nation de puiffantes reffources. La flotte Angloife étoit raffemblée à Portsmouth. Il revenoit de Bordeaux une flotte Hollandoife marchande, & comme la guerre n'étoit pas déclarée & qu'elle étoit fans méfiance, il ne fut pas difficile aux Anglois de la furprendre: ils prirent plus de cent trente bâtimens chargés de toute efpece de marchandifes.

Hift. de Hollande. 1648-1667

Hoftilités des Anglois.

En même temps van Galen, Evêque & Prince de Munfter, qui avoit juré une haine implacable aux EE. GG., parce qu'ils n'avoient pas voulu le foutenir dans la guerre injufte qu'il fefoit à fes fujets, avoit tenté d'engager le Roi de France à follicitér la République pour lui ; mais n'ayant pû rien obtenir de ce côté, il s'allia avec l'Angleterre.

Les Hollandois regardant comme une déclaration de guerre, l'enlevement de leurs vaiffeaux, folliciterent les fecours de la France, en vertu du Traité de Garantie ; mais Louis XIV craignant que, lorfqu'il auroit fecouru les Etats, ceux-ci, pour conferver une barriere entre la France & la République, ne tournaffent leurs forces contre lui & ne fe joigniffent aux Efpagnols, rejetta leur demande.

Ann. 1665.

Enfin le Roi d'Angleterre déclara la guerre aux Etats le 22 Février, donnant pour motifs les injures & les avanies faites à fes fujets par les Hollandois dans les Indes Orientales & Occidentales, (1) & la retraite de Ruiter, qu'on accufoit d'avoir abandonné Lawfon dans la pourfuite des pirates. Charles qui avoit gagné les Anglois, fembloit animé par la haine la plus implacable: il préfidoit lui-même à l'équipement de la flotte; il profita de la jaloufie de la nation pour en tirer deux millions & demi de livres fterling. Le Parlement d'Angleterre & celui d'Ecoffe rétablis, s'emprefferent de lui accorder dans chacun de ces Royaumes, tout ce qu'ils pouvoient lui donner, comme une efpece de réparation du meurtre de fon pere (2).

Déclaration de guerre des Anglois.

Les hoftilités commencerent par la prife de trois fregates Hollandoifes, dont une étoit commandée par le jeune Evertfen, à qui le Roi donna la liberté en reconnoiffance d'un fervice qu'il avoit rendu à fon pere. Le 8 Mai le Duc de York fe montra à la vue du Texel avec une flotte de cent quatorze vaiffeaux, divifée en trois efcadres, commandées, la premiere par lui-même, la feconde par le Prince Robert, & la troifieme par Milord Sandwich; mais, quoique la flotte Hollandoife ne fût pas encore prête, le Duc fut obligé de fe retirer fur les côtes d'Angleterre, après avoir pris quelques vaiffeaux marchands qui revenoient de France. La flotte Hollandoife fortit de fes ports auffi nombreufe, mais plus foible en équipages, en artillerie & fes vaiffeaux étoient beaucoup moins grands: elle étoit divifée en cinq efcadres, commandées par Waffenaar d'Obdam, Cortenaar, Tromp, Schram, Stellingwerf. (3) Elle prit partie d'une flotte machande venant de Hambourg. Le Duc de York inftruit de cette prife fit voile pour combattre la flotte Hollandoife. Les deux flottes en vinrent aux prifes le 14

Flotte Hollandoife.

Bataille.

(1) Lettres du Comte d'Eftrades T. II.
(2) Volt. Effai fur l'efprit & les mœurs des Nations, Ch. 182.
(3) Hift. des Prov. Unies. T. III. L. II.

SECT. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

Juin à la pointe du jour: quelques vaisseaux Hollandois se battirent avec audace, quelques autres se tinrent éloignés du combat. Cortenaar fut tué dès le commencement: un peu après-midi le vaisseau de Wassenaar sauta avec lui. Ce funeste événement fut le signal de la fuite. La flotte Hollandoise força de voiles pour regagner ses ports. Soixante vaisseaux se retirerent au Texel, dix-huit au Vlie, douze ou treize au Wielingen & dans la Meuse. Le reste fut pris ou brûlé par les Anglois (1). On attribua la perte de cette bataille à la lâcheté de quelques Capitaines. On leur fit le procès: trois furent condamnés à mort & arquebusés; trois autres furent déclarés infames, incapables de servir & leurs épées furent brisées en leur présence par le bourreau; deux autres perdirent leurs emplois. Le Pilote de Cortenaar, convaincu d'avoir laissé dériver son vaisseau, pour s'éloigner après la mort du Lieutenant-Amiral sans ôter son pavillon, ce qui occasionna que quelques vaisseaux le suivirent, fut déclaré infame & condamné au bannissement, après avoir assisté à l'exécution des autres. Jean Evertsen, un des plus grands hommes de mer, pour avoir été forcé de suivre le torrent devint odieux au peuple, qui le précipita dans la mer à son débarquement: il y auroit péri, sans un Capitaine François qui le sauva. On lui donna des Commissaires pour le juger; de ce nombre étoit Jean de Witt, son ennemi déclaré: mais cet homme juste, après un examen sévere, écrivit aux Etats: „ vous m'avez envoyé pour punir un homme, qui mé„ rite des récompenses." L'Etat érigea à ses frais, un superbe mausolée au Baron de Wassenaar & un autre au Lieutenant Amiral Cortenaar. Ainsi l'Etat inspiroit la terreur aux mauvais citoyens & encourageoit les citoyens vertueux. Les Hollandois avoient perdu quatorze gros vaisseaux brûlés ou coulés à fond, & dix-huit pris par les Anglois; qui avoient fait deux mille soixante prisonniers, & qui n'avoient perdu qu'un seul vaisseau (2).

Punitions & récompenses.

Perte des Hollandois.

Cependant on se hâta de réparer la flotte & de remplacer les vaisseaux perdus. Le Pensionnaire, qui joignoit à sa valeur & à ses talens politiques, des connoissances profondes des mathématiques & de la marine, présida aux travaux. On étoit embarrassé à qui on donneroit le commandement: Tromp étoit un grand homme de mer; mais il avoit plus de bravoure que de conduite. On le nomma cependant Lieutenant-Amiral à la place de Cortenaar; (3) mais on lui adjoignit trois Députés plénipotentiaires pour l'assister de leurs Conseils: de Witt étoit du nombre, & il accepta cette dangereuse commission, avec d'autant plus de zele que Tromp passoit pour être dévoué à la maison d'Orange.

Séditions pour l'élévation du Prince d'Orange.

Cette maison étoit dans les Provinces le sujet de discordes civiles. Si l'on battoit la caisse pour faire des recrues, le peuple crioit que c'étoit pour le Prince d'Orange qu'il falloit recruter & non pour des traitres. Trois flottes étoient en mer; celle de Ruiter qui revenoit d'Afrique; celle de

(1) Lettres du Comte d'Estrades T. II.
(2) Clarend. Hist. de la Rebell. T. III.
(3) Vie de l'Amiral Tromp.

de Smyrne, & celle des Indes Occidentales; leur perte eut entraîné les plus grands maux pour la République: cette considération & les murmures du peuple engageoient de Witt à presser les Etats de hazarder un combat. On étoit dans ces perplexités, lorsqu'on apprit que Ruiter étoit arrivé heureusement dans l'Embs avec sa flotte & les prises qu'il avoit faites (1).

Hist. de Hollande. 1648-1667.

Ruiter s'étoit emparé du fort de Takorari & l'avoit fait sauter; il avoit chassé les Negres alliés des Anglois. A son arrivée les Anglois s'étoient retirés de devant le fort del Mina; il avoit pris Cormentin, malgré la plus vigoureuse résistance, & essuyé un combat terrible à la Barbade. Sa flotte étoit de douze vaisseaux & fut très maltraitée: il étoit allé à la Martinique; en passant aux isles sous le vent, il avoit pris aux Anglois quantité de vaisseaux qu'il avoit vendus aux François & aux Zélandois de l'isle St. Eustache; il fit des prises à Terre-Neuve, & ayant fait le tour des Isles Britanniques, il revint par la Norwege & le Jutland; il fut apperçu de la flotte Angloise, à laquelle il échappa à cause de la brume & de l'obscurité de la nuit, & parut à Delfzyl à trois lieues de Groningue, dont les Etats étoient alors assemblés. Son retour répandit la joie & la confiance. La nouvelle en fut portée à la flotte. De Witt se hâta de lui écrire pour lui demander en quel état sa flotte se trouvoit? Bientôt il fut élu Amiral Général de Hollande & de Westfrise, & les EE. GG. donnerent ordre à la flotte de lui obéir: en cas de mort Tromp devoit prendre le commandement (2). On lui donna avis de partir aussitôt pour le Texel, parceque la flotte n'attendoit qu'un bon vent pour se mettre en mer. Il y avoit un passage dans le Zuiderzée, appellé le Trou des Espagnols, par lequel jamais flotte n'étoit sortie par un vent de Sud-Est. Les plus habiles Pilotes n'avoient jamais osé le hazarder. De Witt plus habile qu'eux détruisit le préjugé, en franchissant hardiment ce passage avec le plus grand nombre de vaisseaux. Les Commissaires resterent à bord de l'Amiral Tromp, qui fut admis à tous les Conseils, jusques à l'arrivée de Ruiter, qui prêta serment entre leurs mains. Tromp étoit brouillé avec lui: le Pensionnaire les raccommoda; ils s'embrasserent; mais la réconciliation de Tromp n'étoit pas sincere.

Expédition de Ruiter.

Ruiter est élu Amiral Général.

De Witt donne une preuve de son habileté.

Tandis que les Chefs de l'Etat & de l'Armée réunissoient leurs vœux & leurs efforts pour venger la patrie de la derniere défaite, quelques prédicateurs fanatiques se déchainoient contr'eux, parcequ'on ne mettoit point à la tête de cette entreprise, le jeune Guillaume qui avoit à peine atteint sa quinzieme année. On punit les plus furieux par la suppression de leurs appointemens, jusqu'à nouvel ordre. On rendit une ordonnance, qui défendoit aux Ministres d'entretenir aucune intelligence chez l'étranger sur les affaires du Gouvernement, ni même sur les matieres ecclésiastiques, sans l'aveu & les ordres du Souverain; de parler dans leurs prédications & leurs prieres des affaires d'Etat, sous peine d'être déposés du Ministere & privés pour toujours de leurs appointemens.

Fanatisme des prédicateurs.

Cet esprit de parti regnoit même sur la flotte: sur le vaisseau de Tromp, le cri ordinaire étoit, *pour le Prince d'Orange.* Il y eut

(1) Hist. des Prov. Unies. T. III. L. XIV.
(2) Vie de Ruiter, Histoire de Tromp.

même une espece de sédition. Elle fut arrêtée par la punition des plus mutins. Cette flotte étoit une des plus belles qu'eussent eu jusqu'alors les Provinces-Unies. Elle étoit composée de quatre-vingt-treize vaisseaux de guerre ou fregates, portant quatre mille cent trente-sept pieces de canon, quinze mille cinquante-un matelots & douze cens quatre vingt-trois soldats de marine; de onze ou douze brûlots, de flutes chargées de provisions, de plus de vingt galiottes, yachts & autres bâtimens. Il y avoit en outre les douze vaisseaux de Guinée, dont neuf prêts à se mettre en mer.

Flotte des Etats.

Le Duc de York avoit quitté le commandement de la flotte Angloise & l'avoit remis au Comte de Sandwich, qui sortit de Solsbay, le 15 Juillet, avec soixante vaisseaux & fit voile vers les côtes de Hollande. (1) Ascue étoit son Vice-Amiral. La flotte Hollandoise n'étant pas encore en mer, Sandwich avoit pris la route du Nord. Il se présenta devant le port de Bergue, où étoit la flotte Hollandoise de Smyrne avec quelques autres vaisseaux venant du Détroit de Gibraltar & des Indes Orientales; mais des batteries dressées par les Danois sur le bord de la mer, ne lui permirent que de désemparer quelques vaisseaux & de mettre le feu à quelques autres. Craignant de se compromettre avec une flotte trop supérieure, il se contenta de cet avantage & cessa de chercher les Hollandois; ils étoient sur les côtes de Norwege, lorsqu'ils furent informés de cet événement; ils résolurent de rentrer dans leurs ports; mais ils tarderent trop; la tempête les dispersa & fit périr quelques vaisseaux. Ruiter se trouva avec trente-neuf, & dans cette situation il opina de ne point éviter le combat, si les Anglois les attaquoient. Il avoit inspiré aux Commissaires & à tout l'équipage, la même confiance; mais l'ennemi ne parut pas. (2) Van Nefs, avec treize vaisseaux & trente bâtimens marchands, séparé de la flotte par la tempête, tomba dans celle des Anglois, forte de quatre-vingts voiles; il fut attaqué d'abord par douze vaisseaux; il se défendit vivement & les força de se retirer. Comme ils n'en vouloient qu'à la flotte marchande & que van Nefs la couvroit, ils le laisserent, & van Nefs rejoignit Ruiter, qui chercha vainement l'ennemi. La flotte Angloise qui, à la faveur de la tempête, avoit pris l'Amiral & le Contre-Amiral des vaisseaux des Indes & quatre vaisseaux de guerre de l'Etat, rentra dans ses ports, & celle des Hollandois dans les siens.

Dispersée par la tempête.

Avantage des Anglois.

Le peuple attribua le désastre de cette campagne aux Commissaires. Mais de Witt ayant écrit aux Etats de Hollande, ils le remercierent de sa conduite, & en effet les Anglois ne devoient leur succès qu'à la tempête; aussi la flotte Hollandoise ne tarda-t-elle point à se remettre en mer, & forte de quatre-vingt-dix vaisseaux, elle s'approcha des côtes d'Angleterre.

Quelques membres des Etats proposoient de faire rentrer la flotte, de la désarmer & de faire servir les soldats à repousser l'Evêque de Munster: cet avis ne fut point suivi. Ruiter alla observer l'embouchure de la Tamise,

(1) Hist. d'Anglet. T. III.
(2) Vie de Ruiter par Brandt.

pénétra dans la riviere & ne rencontra rien; ce qu'il attribua à la peste qui dévastoit l'Angleterre & qui s'étoit communiquée aux troupes de mer. Il donna le signal de séparation le 1 Novembre & les Escadres Hollandoises rentrerent dans leurs ports (1).

Hist. de Hollande. 1648-1667.

On proposa aux Anglois l'échange des prisonniers. Charles II le refusa & laissa les matelots Hollandois languir dans la misere. La peste en enleva plusieurs. Cette conduite barbare fit qu'on mit encore plus d'activité dans les préparatifs de la campagne suivante.

Leur dureté.

Cependant les Etats, par la médiation de la France, travailloient à ramener la paix. Les Ambassadeurs de Louis XIV proposoient que la Nouvelle Belgique demeurât désormais au Roi de la Grande Bretagne, qui céderoit aux Etats-Généraux l'isle de Poleron; que dans la Guinée les Etats demeurassent en possession du château del Mina & du fort de Nassau; que le fort de Cormentin fut rendu à S. M. B.; que celui de Cabo-Corso fut rasé; que les EE. GG. cédassent aussi à S. M. Br. les forts de Bonavista & de St. André sur la riviere de Gambia; qu'enfin il fut nommé des Commissaires de part & d'autre, pour convenir promptement d'un Réglement pour l'avenir touchant le Commerce. Charles répondit que la Nouvelle Belgique appartenoit aux Anglois; qu'il ne consentiroit jamais à rendre l'isle de Poleron; qu'on ne pouvoit pas refuser de lui rendre Cormentin & que Cabo-Corso avoit été acheté par les Anglois: mais qu'il ne prétendoit rien sur le château del Mina, ni sur le fort de Nassau: d'ailleurs il demandoit des satisfactions & des dédommagemens pour les vaisseaux pris. Il faisoit des propositions exagérées, jusques à demander plus d'un million d'indemnité pour les deux vaisseaux l'Espérance & la Bonne-aventure, que les intéressés avoient consenti d'abandonner pour quarante mille livres sterling (2).

Propositions de paix.

Demandes outrées de Charles II.

Le Peuple de part & d'autre fesoit des vœux pour la paix. La guerre ruinoit le Commerce: mais Louis XIV la voyoit sans peine traîner en longueur. Charles II vouloit en profiter, pour faire rendre à son neveu les charges dont ses ancêtres avoient été revêtus. Il vouloit que son retablissement fût une des conditions de la paix; & comme il n'attendoit rien à cet égard de la France, il fit répandre le bruit dans les Provinces, que la paix seroit bientôt conclue, si l'on acceptoit la médiation de l'Espagne. Ce moyen fut accueilli avec avidité par le peuple, par Amsterdam surtout. Pierre de Groot, Pensionnaire de cette ville, fils du célebre Grotius, adopta cette opinion; on le crut entierement opposé à la France (3). La Gueldre, la Zélande, la Frise, l'Over-Yssel & Groningue n'hésiterent point de dire que l'unique moyen d'engager l'Angleterre à faire la paix, étoit d'élever Guillaume III à la dignité de Stadhouder, Capitaine Général; &c. Charles II, pour mieux cacher son dessein, ou peut-être pour rendre de Witt plus odieux au peuple, disoit qu'il feroit bien fâché que le Pensionnaire pût se vanter que le retablissement du Prince d'Orange eût

Il exige le retablissement du Prince d'Orange.

Il veut rendre de Witt odieux au peuple.

(1) Hist. d'Angleterre T. III.
(2) Lettres du Comte d'Estrades T. IV.
(3) Lettres du même T. III.

Sect. XI. Hist. de Hollande. 1648-1667.

influé sur ses vues politiques: cependant il persuadoit au peuple par ses émissaires, que de Witt étoit la seule cause de cette guerre. D'Estrades lui conseilla pour rompre les mesures des Provinces, qu'il falloit répondre à leurs Députés dans l'assemblée de Hollande, qu'on ne jugeoit pas à propos de le retablir pendant la guerre, & avant qu'il ne fût formé aux affaires par cette Province, qui prendroit soin de son avancement. D'Estrades ajouta que si cette proposition étoit acceptée, il falloit le tirer des mains des Anglois, & de son Gouverneur qui avoit épousé une Angloise; qu'alors on mettroit auprès de lui des personnes bien intentionnées.

Les EE. GG. se chargent de l'éducation du Prince.

De Witt adopta cet avis; aussitôt que la Princesse Douairiere en fut informée, elle s'adressa aux Etats de Hollande, & déclara elle-même qu'elle n'avoit pas trouvé de meilleur moyen pour élever son petit-fils, (qui étoit parvenu à l'âge de seize ans) & l'instruire à fond des droits, privileges & maximes de l'Etat, pour le rendre plus propre à être employé en temps & lieu au service de la République, aux charges & emplois que leurs Nobles & Grandes Puissances pourroient lui conférer, que de les engager à se charger de le faire instruire sous leur direction.

Par cette démarche la Princesse, qui s'étoit apperçue que les cabales aigrissoient la Hollande, chercha à s'attacher cette Province, qui accepta l'éducation du Prince. Alors le Pensionnaire voyant son crédit affermi, pressa plus que jamais les préparatifs de la guerre contre l'Angleterre. La Cour de Londres le soupçonnant d'avoir des intelligences secrettes avec les mécontens du Royaume, gagna, dit-on, un assassin pour se défaire de ce redoutable ennemi; mais il réussit mal (1).

Irruption de l'Evêque de Munster.

Dans ces circonstances l'Evêque de Munster, fort des secours que Charles lui donnoit, avoit une armée de vingt-deux mille hommes, avec laquelle il s'étoit rendu maître de plusieurs villes de l'Oost-frise & du pays de Drenthe, menaçant d'envahir l'Overyssel. Il avoit été arrêté par le Comte Jean-Maurice de Nassau, Général des armées de terre de la République, près de Winschooten. Les partisans aveugles de la Maison d'Orange, trouvoient encore dans l'opposition opiniâtre de de Witt à l'élévation du Prince, la cause de l'incursion du Prélat & de son alliance avec l'Angleterre.

Secours de la France contre l'Evêque.

Cependant Beverning, qui étoit à la Cour de France, obtint du Roi intéressé à maintenir la République sur le pied où elle étoit, d'envoyer les secours auxquels il s'étoit engagé dans le cas où l'Evêque de Munster l'attaqueroit: six mille François se joignirent à l'armée de Nassau, & Lochem fut repris. Ce succès & l'argent répandu par d'Estrades, ramenerent les esprits en faveur de de Witt, qui revint de la flotte & parut triomphant à l'Assemblée des Etats Généraux.

(1) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III. Ch. 15.

Le Penſionnaire & ſon frere, par leur habileté, ſecondés de van Beuningen & de Beverning, étoient parvenus à faire déclarer Louis XIV contre l'Angleterre; mais la mort de Philippe IV, Roi d'Eſpagne, & la ſanté foible de Charles II, ſon ſucceſſeur & ſon fils, jetterent la République dans de nouveaux embarras, à cauſe du deſſein de la France ſur les Pays-Bas Eſpagnols. Il eſt vrai, qu'elle ſe trouva bientôt délivrée de la guerre qu'elle avoit avec l'Évêque de Munſter, par le Traité qui fut conclu entre ce Prélat & les Etats Généraux, le 18 d'Avril 1666 (1).

Hiſt. de Hollande. 1648-1667.

Ann. 1666.

Traité de paix avec le Prélat.

Cependant la Province de Hollande, qui s'étoit chargée de l'éducation du Prince d'Orange, lui avoit nommé des Tuteurs dévoués au Penſionnaire: on changea tous ſes anciens domeſtiques. Le Prince pria l'Ambaſſadeur de France, de lui faire conſerver Zuyleſtein, ſon Gouverneur, dont l'épouſe étoit Angloiſe, & que le Prince offroit de reléguer juſques à la paix; il proteſtoit la larme à l'œil, qu'il n'avoit d'autre intention que de ſe livrer au Penſionnaire & de le regarder comme ſon maître. D'Eſtrades en parla & ne put rien obtenir. On lui donna pour nouveau Gouverneur, de Ghent, Gentilhomme de Gueldre. C'étoit un homme zelé pour le bien public & d'une probité irréprochable. Le Prince pria les Etats de Hollande de ſe charger de ſes affaires, que ſon tuteur & ſon ayeule avoient fort dérangées. Il donna toute ſa confiance au Penſionnaire, & eut avec lui des entretiens ſecrets ſi fréquens, que la Princeſſe Douairiere en marqua de l'inquiétude à ſon petit-fils, qui lui répondit avec fermeté, que, puiſqu'elle avoit jugé à propos de le mettre entre les mains de la Province, il vivroit avec les Etats & avec le Penſionnaire, comme devant en eſpérer ſa fortune & ſon avancement: en effet il ſe détacha du Roi d'Angleterre, qui lui devoit trois millions & qui ne lui en payoit pas même les intérêts; il s'éloigna auſſi de ſes tuteurs qui lui avoient vendu ſes terres.

On change les domeſtiques du Prince d'Orange malgré lui.

Il ſe détache de Charles II & de ſes tuteurs.

La flotte de la mer Baltique, arrivée à bon port, avoit amené aſſez d'équipemens pour deux flottes pendant deux ans, & l'on avoit pris aux Anglois dix vaiſſeaux, richement chargés, arrivant de Barbarie. Le projet étoit de faire une deſcente ſur les côtes d'Angleterre, mais le défaut de connoiſſance des lieux en empêcha l'exécution. Outre la flotte deſtinée contre les Anglois, on avoit réſolu d'envoyer douze vaiſſeaux dans la Méditerranée. On avoit défendu la pêche de la baleine & celle du hareng, pour ſe ſervir des matelots contre les Anglois. Ruiter fut deſtiné à commander la flotte; en cas de mort ou d'accident, van Neſs devoit le remplacer, & Tromp dans le même cas, devoit prendre la place de van Neſs (2).

Enfin la flotte raſſemblée ſortit du Texel, au commencement de Juin, forte de près de cent vaiſſeaux, portant quatre mille ſix cens quinze pieces de canon, & vingt-un mille neuf cens hommes. Celle d'An-

La flotte Hollandoiſe ſe remet en mer.

(1) Hiſt. des Prov. Unies T. LII. L. XIII.
(2) Vie de Ruiter par Brandt.

SECT. XI. *Hist. de Hollande. 1648-1667.*

gleterre étoit de soixante-dix-sept vaisseaux de tout rang, commandée par le Prince Robert & par Monk, Duc d'Albermarle : elle fut renforcée ensuite, & portée à quatre-vingt-un vaisseaux de ligne. Ruiter divisa sa flotte en trois escadres ; il commandoit la premiere, de vingt-huit vaisseaux ou fregates, deux yachts & trois brûlots : la seconde ayant le même nombre de vaisseaux, étoit commandée par les Lieutenants-Amiraux Evertsen & de Vries : la troisieme forte de vingt-neuf vaisseaux de guerre, étoit sous les ordres des Lieutenants-Amiraux Tromp & Meppel. Cette flotte étoit entre Dunkerque & Nord-Foreland, lorsqu'on apperçut l'ennemi. Ruiter se disposa au combat ; il donna le signal de mettre à la voile sur le midi. Par un changement de vent, Tromp se trouva le premier engagé avec une partie de son escadre, ayant en tête l'escadre blanche qui fit un feu terrible : trois vaisseaux désemparés de cette escadre, en furent séparés ; les Hollandois vinrent à l'abordage & trois Capitaines de l'Amirauté d'Amsterdam s'en emparerent. Barkley, Vice-Amiral Anglois, qui commandoit cette escadre, & qui se trouva sur un de ces vaisseaux, fut tué par méprise, d'un coup de pistolet à la gorge. Les vaisseaux que montoient Tromp & van Ness, furent si maltraités, qu'ils passerent sur deux autres pour faire remorquer ceux qu'ils quittoient. (1) Le Duivenvoorde & la Cour de Zélande, vaisseaux montés par le Chevalier Trelong & le Capitaine Blok, prirent feu & furent consumés avec leurs Capitaines : le Comte de Guiche & le Prince de Monaco, François, qui étoient sur le premier, eurent à peine le temps de sauter sur la Petite Hollande, qui se trouva tout auprès ; sept de leurs gens périrent avec le bâtiment embrasé. Le combat étoit opiniâtre & le feu très supérieur du côté des Hollandois. A quatre heures, Ruiter coula à fond une fregate Angloise de cinquante canons : sur les cinq heures les Anglois ayant reviré au Nord-Ouest, Evertsen & de Vries, qui depuis le commencement ne pouvoient point approcher de l'ennemi, le canonnerent vivement. D'Albermarle avoit jetté l'ancre, pour rallier sa flotte. Ruiter porta sur lui ; d'Albermarle coupa ses cables & alla au devant de l'ennemi. Le combat recommença & se soutint avec une égale violence. Ruiter ayant gagné le vent, perca plusieurs fois la flotte Angloise. Le Duc & van Ness se canonnerent tant que leur canon pût tirer. Ruiter sur les huit heures du soir, vit couler à fond à la portée du mousquet, un vaisseau de l'escadre bleue : le Contre-Amiral de cette escadre, écarta trois brûlots qui entouroient son vaisseau ; le feu y prit & fut éteint ; mais comme les cordages étoient brûlés, l'antenne d'un des mâts tomba & lui cassa la jambe, ce qui l'obligea de se retirer à Harwich ; du dernier coup qu'il tira en s'en allant, il abattit le Lieutenant-Amiral Evertsen. Le combat finit à dix heures du soir : l'avantage étoit à peu près égal de part & d'autre. Les deux flottes passerent la nuit à se radouber & recommencerent à se battre le

Bataille des Dunes.

(1) Vie de Ruiter. Vie de Tromp.

lendemain. Après un feu très vif de part & d'autre, un calme suspendit l'attaque & la défense. *Hist. de Hollande. 1648-1667.*

A onze heures le vent se releva, les Hollandois le gagnerent. Ruiter alloit donner le signal de l'abordage, lorsqu'après avoir percé la flotte des Anglois, il entendit au loin un bruit terrible d'artillerie; il comprit que quelques vaisseaux des Etats étoient en danger. Il y alla avec une partie de son escadre, & il trouva en effet Tromp qui s'étoit jetté au milieu des ennemis, avec le Vice-Amiral van der Hulst, les Capitaines Salomons, de Haan & van Amstel, investis de tous côtés par les Anglois, qui pouvoient les couler à fond, ou les prendre. Tromp se battoit avec un courage intrépide, qui ne l'eut pas sauvé, si Ruiter ne fût pas venu à son secours. A son arrivée les Anglois s'écarterent. Le vaisseau de van der Hulst étoit entierement désemparé. Trente-cinq hommes avoient été tués sur son bord & soixante-six hommes étoient blessés: sur le vaisseau où étoit Tromp, il y en avoit trente tués & autant de blessés, & le vaisseau désemparé: le vaisseau de Salomons étoit en feu & il s'étoit sauvé seul avec beaucoup de peine, mais il fut tué sur le vaisseau où il se retira. *Témérité de Tromp.* *Ruiter le dégage.*

Ruiter fit remorquer jusqu'au Texel les vaisseaux désemparés: il s'étoit jetté lui-même dans le danger, dont il avoit dégagé Tromp. L'escadre blanche arriva sur lui, tandis que les vaisseaux qui s'étoient écartés à son arrivée, tâchoient de lui couper le retour à sa flotte; mais il força de voiles pour rejoindre ses vaisseaux qui venoient au devant de lui. Réuni à sa flotte, il revira sur les ennemis & recommença à se battre; les Hollandois leur coulerent à fond sept vaisseaux: la bataille fut très meurtriere & l'acharnement égal des deux côtés. Le grand mât de hune du vaisseau de Ruiter fut abattu avec le Pavillon & la Flamme: van Nefs lui proposa de passer sur un autre vaisseau; il refusa, & se contenta de lui envoyer la Flamme, qui étoit tombée avec le Pavillon, pour qu'il l'arborât à son bâtiment, & lui ordonna de tenir tête à l'ennemi, tandis qu'il se feroit dériver pour se radouber. Les deux flottes passerent deux fois l'une devant l'autre en se canonnant. Les Hollandois portoient encore sur l'ennemi vers le soir, lorsqu'il se retira sur ses côtes. Sa flotte n'étoit plus que de trente-neuf vaisseaux. Les Hollandois la suivirent, mais ils furent arrêtés par le calme & la nuit (1). *Il tombe dans le même danger.* *Sa valeur.*

Le vaisseau de Ruiter ne fut radoubé que le lendemain matin: on apprit que les Anglois n'avoient que vingt-huit vaisseaux en état de défense. Le 13 de Juin on assembla le Conseil & il fut décidé de suivre les Anglois, qui courant à l'Ouest-sud-ouest, sembloient fuir; mais il ne fut pas possible de les joindre ce jour-là, & les Anglois s'approcherent si fort des sables de la Tamise, que l'Amiral de l'escadre blanche, dont le vaisseau étoit de cent pieces de canon & portoit cent trente morts, toucha à un banc: il demanda inutilement du secours, il fut entouré & forcé de se rendre. *Avantage des Hollandois.*

(1) Vies de Ruiter & de l'Amiral Tromp.

Sect. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

La flotte Angloise étoit dans cet état déplorable, lorsque ses sentinelles virent à deux heures après-midi, une flotte qu'ils jugerent être celle du Prince Robert. Le Duc de Beaufort devoit joindre avec quarante vaisseaux de guerre, la flotte Hollandoise. Le Prince Robert étoit allé au devant des François pour les combattre & empêcher la jonction; mais ne les ayant pas trouvés, il venoit rejoindre le Duc d'Albermarle avec vingt-deux vaisseaux de guerre: l'escadre de Zélande alla au devant de lui pour le combattre; mais il l'évita. Après qu'il eut rejoint la flotte Angloise, elle se trouva forte de soixante-un vaisseaux, la plupart en bon état; au lieu que la flotte Hollandoise avoit beaucoup souffert. Cependant le lendemain Ruiter exhorta les Hollandois à ne pas perdre l'avantage qu'ils avoient obtenu les jours précédens. Le combat commença à huit heures du matin. La flotte Hollandoise perça trois fois. On se canonna à trois différentes reprises. Un vaisseau Hollandois fut brûlé. Les escadres de de Liefde & de van Ness se battirent avec intrépidité. De Liefde & le Vice-Amiral du Prince Robert combattoient de si près, que les extrêmités des vergues se touchoient; leurs agrêts furent brisés. De Liefde fut sur le point d'être brûlé; mais on détourna le brûlot; il fut dégagé par Ruiter & van Ness. Les vaisseaux de Tromp & Swart furent désemparés. Celui du Prince Robert courut le plus grand danger: un brûlot Hollandois lui avoit jetté les grapins; un brûlot Anglois mit le feu au brûlot Hollandois, ils se brûlerent l'un l'autre, & le feu se communiqua à un vaisseau Anglois, qui périt avec les brûlots. Ruiter impatient que la victoire se déclarât, arbora pavillon rouge. Les Hollandois se rapprocherent de l'ennemi, le serrerent & tout fut en feu. Le combat général dura une heure & demie: les Anglois commencerent à se retirer & à faire force de voiles. On prit plusieurs fuyards; quelques vaisseaux coulerent à fond, quelques autres furent amenés en Hollande. Un brouillard qui s'éleva vers la nuit, arrêta la poursuite des Hollandois, qui craignirent d'échouer sur des bancs.

Victoire des Hollandois.

Ruiter donna le signal du ralliement & l'on n'alla qu'à petites voiles. Le lendemain on n'apperçut aucun bâtiment Anglois; tout étoit rentré dans ses ports, & la flotte Hollandoise fit route à Wielingen. Ruiter s'acquit beaucoup de gloire dans cette suite de combats, ou plutôt dans cette bataille qui dura quatre jours. Tromp combattit avec tant d'intrépidité, qu'il changea trois fois de vaisseau. Les Anglois perdirent le Vice-Amiral Barkley, plusieurs Capitaines & près de six mille hommes tués, sans compter ceux qui avoient coulé à fond; trois mille prisonniers, parmi lesquels leur Amiral Ascue; vingt-trois vaisseaux de guerre, dont dix-sept brûlés ou coulés à fond.

Leurs pertes.

Les EE. GG. perdirent Corneille Evertsen, Lieutenant-Amiral, & van der Hulst, Vice-Amiral, sept Capitaines & sept à huit cens soldats ou matelots: ils eurent onze cens cinquante blessés; quatre vaisseaux brûlés; mais aucun pris par l'ennemi. Cependant pour ne pas décourager le peuple, les Anglois publierent qu'ils avoient gagné la bataille;

Les Anglois vaincus s'attribuent la victoire.

Hist. de Hollande. 1648-1667.

bataille; mais en France même, quoique le Roi pour des raisons de politique, eût désapprouvé que les Etats se fussent hâtés d'attaquer les Anglois, on ne tarissoit pas sur les éloges qu'on donnoit aux Hollandois & à leur valeur. Ils avoient appris aux nations, que les Anglois n'étoient pas invincibles sur mer, comme ils vouloient le faire croire (1).

Louis XIV, qui cherchoit à s'attacher les Suédois, pour s'en servir dans ses projets sur les Pays-Bas Espagnols, pressoit dans ce temps-là les Etats d'anéantir le Traité d'Elbingen, qui accordoit aux Hollandois le privilege de ne pas payer plus de droits aux ports de Suede que les habitans du pays. Mais on ne s'occupoit en Hollande que de remettre promptement la flotte en mer. On donna à Corneille Evertsen la charge de Lieutenant-Amiral qu'avoit eu son frere, tué dans le dernier combat. On récompensa ceux qui avoient pris, brûlé ou coulé à fond quelque vaisseau Anglois.

La flotte est réparée.

Par l'activité de de Witt, la flotte fut en état de se mettre en mer, dix-neuf jours après sa rentrée. Ruiter vouloit entrer dans la Tamise & y attaquer les Anglois; mais aucun Pilote-Côtier ne voulut se charger d'y conduire de gros bâtimens. Comme on avoit projetté de faire une descente, on avoit chargé quelques fluttes de près de sept mille hommes de débarquement. Les Vice-Amiraux de Liefde & Bankert, & les Contre-Amiraux van Nefs & Evertsen, allerent à la découverte & avancerent jusques à l'embouchure de la Tamise: la flotte Angloise étoit à Queensbourg: on ne jugea pas à propos de tenter la descente; la Tamise étoit bordée de gens de guerre, & l'on renvoya en Hollande les troupes de débarquement.

Combat.

On résolut d'attendre les Anglois en pleine mer. La flotte des Etats étoit de quatre-vingt-huit voiles, soit en vaisseaux de guerre, fregates, qu'en yachts & brûlots. Evertsen avoit l'avant-garde, Ruiter le corps de bataille, & Tromp l'arriere-garde. La flotte Angloise commandée par le Duc d'Albermarle, étoit de quatre-vingt-douze vaisseaux & vingt brûlots. Le Chevalier Allen commandoit l'escadre blanche & le Chevalier Smith l'escadre bleue.

Le 4 d'Août vers midi, les deux armées s'approcherent. Ruiter engagea le combat avec l'escadre rouge, commandée par le Prince Robert & par le Duc d'Albermarle. Le vent étoit si foible, qu'il ne put les approcher qu'avec une partie de son escadre; & Tromp, au lieu de le soutenir, se tint à deux lieues, sans faire aucun mouvement: quoiqu'attaqué par les principaux vaisseaux de la flotte Angloise, Ruiter se défendit avec audace, & força le Prince Robert & le Duc à aller se radouber. Evertsen avec son avant-garde se retira honteusement, quoique pût faire Ruiter pour le rappeller; (2) il se trouva encore exposé à tout le feu de l'escadre d'Albermarle: à côté de lui, le brûlot que commandoit Brakel, fut coulé à fond; Brakel qui eut le temps de se

(1) Vies de Tromp & de Ruiter. Hist. Abrégée de la Hollande T. III.
(2) Hist. des Prov. Unies T. III. L. XIV.

Sect. XI. Hist. de Hollande. 1648-1667.

Ruiter est abandonné.

Conduite folle de Tromp.

ſauver avec ſon équipage, obligea un Capitaine Anglois qui alloit brûler van Ghent, dont le mât de hune avoit été abattu, à mettre le feu à ſon propre brûlot. Un brûlot Hollandois fut enflammé par le canon. Ruiter n'étoit plus ſoutenu que de van Neſs & de quelques autres Capitaines: il fut abandonné des vaiſſeaux d'Amſterdam & de Nord-Hollande, ſur leſquels il comptoit encore. Son vaiſſeau étoit déſemparé, couvert de morts & de bleſſés, & ruiſſelant de ſang; il ſe retiroit à petites voiles, pour ſe radouber. Il vit à trois lieues, Tromp avec ſept à huit vaiſſeaux, qui ſe canonnoit avec l'arriere-garde Angloiſe: il l'avoit obligée à prendre la fuite; mais au lieu d'aller joindre Ruiter, il la pourſuivit. Les Lieutenants-Amiraux Evertſen, de Vries & Koenders avoient été tués. Le vaiſſeau de Bankert avoit coulé bas; celui de Hallebrands fut brûlé par les Anglois: un coup de canon emporta le Capitaine Henri Vroom.

Belle retraite de Ruiter.

La nuit fit ceſſer le combat, qui recommença le lendemain. La flotte Angloiſe formoit un croiſſant autour de Ruiter, dans le deſſein de le faire priſonnier. Il n'avoit que ſept à huit vaiſſeaux. Il appella van Neſs ſur le ſien, & lui demanda ce qu'il devoit faire? Van Neſs lui conſeilla de faire ſa retraite. Ils s'embraſſerent en ſe jurant de ne ſe quitter jamais: à peine s'étoient-ils levés, que l'endroit où ils étoient aſſis, fut emporté d'un coup de canon. Ruiter ſur ſon bord, & van Neſs ſur le ſien, ſe battirent avec une audace qui étonna les ennemis. Quatre Seigneurs François, le Chevalier de Lorraine, Courtin, Cavois & de Buſca, qui étoient avec Ruiter, voyant un brûlot que lui envoyoit d'Albermarle, ſe jetterent dans une chaloupe & l'obligerent à ſe brûler. Ruiter en bute au feu de la flotte ennemie & de l'Amiral, s'écrioit au milieu de ce fracas horrible: „ ſerai-je donc aſſez malheureux, pour que de tant de milliers de boulets, il n'y en ait pas un qui me donne la mort!" Son gendre qui étoit avec lui, dit qu'il n'y avoit rien de plus aiſé, & qu'il n'y avoit qu'à revirer & ſe battre, juſqu'ils euſſent perdu la vie. (1) Ruiter reprenant ſon ſang-froid, répondit, que s'ils prenoient ce parti, tout ſeroit perdu, au lieu qu'en échappant avec ce qui reſtoit de vaiſſeaux, ils pourroient réparer le déſaſtre de ce jour. Il continua de ſe battre en retraite, & malgré les efforts réunis de l'armée Angloiſe, il approcha des bancs: d'Albermarle craignant d'échouer, revira & ſe retira. Ruiter en ſûreté apprit avec douleur les pertes que la République avoit faites, & déplora la lâcheté de ceux qui l'avoient abandonné, & qui ne furent point punis. Ce n'étoit point par lâcheté que Tromp s'étoit tenu éloigné; il s'étoit expoſé aux plus grands dangers, & s'étoit battu avec la plus grande intrépidité: mais par une jalouſie, dont il n'étoit pas le maître, il avoit abandonné Ruiter. Celui-ci obtint des Etats les éloges qu'il méritoit, & Louis XIV écrivoit à d'Eſtrades, que l'Amiral Hollandois avoit fait des choſes de cœur & de tête, qui ſurpaſſoient les forces humaines, & qu'il

Louis XIV en fait le plus grand éloge.

(1) Vie de Ruiter par Brandt.

estimoit plus sa retraite, que s'il eut gagné la bataille, puisqu'avec huit vaisseaux, il avoit résisté à vingt-deux des plus grands d'Angleterre (1).

Hist. de Hollande. 1648-1667.

Cependant on travailla à radouber la flotte. On punit quelques-uns des Officiers qui avoient mal fait leur devoir. On ôta à Tromp sa commission, qui fut donnée à van Ghent. Son beau-pere qui avoit fait & publié un libelle contre Ruiter, fut arrêté, & on l'obligea de sortir des Provinces. On suspectoit la conduite de Tromp. On arrêta en même temps un Officier François, qui avoit été Page du Prince d'Orange, & qui lui étoit encore singulierement attaché. C'étoit Henri de Fleury de Coulan, Chevalier du Buat, Brigadier au service des Etats: il étoit en relation avec Gabriel Sylvius, Gentilhomme autrefois de la Princesse Royale, mere du Prince d'Orange, & qu'elle avoit laissé en Angleterre, & avec le Comte d'Arlington. Il ne s'en cachoit pas & montroit souvent au Pensionnaire, des lettres qu'il recevoit d'eux; mais il y en avoit de secrétes qu'il cachoit avec soin. Il en laissa un jour par mégarde, une au Pensionnaire. Il s'en apperçut bientôt & alla la redemander. De Witt qui avoit lu la suscription, *pour vous seul*, lui répondit qu'il en rendroit compte au Conseil; ce qu'il fit. On ouvrit cette lettre, elle étoit de Sylvius, qui indiquoit à Buat les moyens de parvenir à la paix, aux conditions que le Roi d'Angleterre la desiroit; l'un de ces moyens étoit l'union de certaines villes de Hollande & leur ferme résolution, qu'on seconderoit, en fournissant par dessous main, tout ce qu'il faudroit pour en venir à un accommodement, & à rompre les intrigues qu'il savoit bien. On fouilla dans le cabinet du Chevalier du Buat, & l'on y trouva la copie d'une lettre qu'il écrivoit au Comte d'Arlington, auquel il marquoit ce que les amis du Prince d'Orange avoient fait pour la paix, & par conséquent pour lui faire un parti qui l'emportoit beaucoup sur celui qui avoit regné ci-devant; que lorsque la paix seroit faite, Sa Majesté & son *petit maître* (le Prince d'Orange) seroient dans le meilleur état; que le bonheur du dernier dépendoit de la bonne intelligence du Roi avec les honnêtes gens, qui étoient pour la paix. Il conjuroit Milord de bien assurer le Roi, que s'il ne fesoit pas la paix, son maître seroit abîmé.

Tromp est soupçonné.

Complot en faveur du Prince d'Orange, découvert.

Le but de toute cette intrigue étoit d'engager le Roi d'Angleterre à consentir à la paix, à condition qu'on rendroit à son neveu les charges de Stadhouder & de Capitaine Général. Du Buat fut déclaré par la Cour de Hollande, coupable du crime de Leze-Majesté, & condamné, malgré les Etats de Zélande, à avoir la tête tranchée. (2) Ce jugement étoit trop sévere. Du Buat n'avoit rien entrepris contre la République; mais les Juges voyant que la douceur dont on avoit usé jusques alors, étoit une source de lâchetés & de trahisons, voulurent faire un exemple: ils étoient indignés de la perfidie de Heems-

Du Buat est condamné à perdre la tête.

(1) Lettres du Comte d'Estrades. Daniel Abrégé de l'Hist. de Louis XIV.
(2) Hist. des Provinces-Unies par le Clerc. T. III. L. XIV.

kerk, pilote de Cortenaar, qui n'ayant été condamné qu'à paroître sur l'échaffaud la corde au col, avoit passé chez les Anglois, & les avoit conduits à la rade du Vlie & à celle de Schelling, où ils brûlerent plus de cent soixante vaisseaux marchands, deux vaisseaux de guerre & deux fregates, & causerent à l'Etat des pertes immenses.

Honneurs accordés à Ruiter.

D'un autre côté, Ruiter étoit comblé d'honneurs. Koendors n'étoit point remplacé. La Province de Groningue & les Ommelandes envoyerent à Ruiter la patente de Vice-Amiral, avec le nom en blanc; qu'il remplit de celui d'Enno Star, originaire de Groningue. Il reçut en même temps du Marquis de Bellefonds, le Cordon de l'Ordre de St. Michel, que lui envoyoit le Roi de France, avec le portrait de Louis XIV, enrichi de diamans & une medaille. Le Roi demandoit en même temps son portrait à Ruiter (1).

Sortie de la flotte Hollandoise.

On n'avoit pas perdu un instant pour le retablissement de la flotte. Elle se mit en mer le 5 de Septembre. Elle étoit composée de quatre-vingt-dix-neuf vaisseaux ou fregates, & de vingt-six ou vingt-sept brûlots, divisée en trois escadres, commandées, la premiere par Ruiter, la seconde par van Ghent & la troisieme par Bankert. La flotte ennemie étoit à l'ancre devant Harwich. Ruiter résolut de l'attaquer: les Anglois vinrent au devant de lui. Il devoit être joint par la flotte Françoise; il se retira vers Boulogne pour l'attendre: ils le suivirent: Ruiter revire, arbore pavillon rouge & menace d'en venir à l'abordage. Alors les Anglois retournerent vers le Nord; la flotte Hollandoise les suivit jusques à ce que le vent l'empêcha d'aller plus loin. Il fit tout ce qu'il pût pour entamer une action. Comme il fesoit tirer sur un brûlot Anglois, une meche enflammée fut poussée par le vent dans sa gorge; il vomit beaucoup & fut très malade pendant quinze jours. Il avoit ordre d'observer; mais de n'attaquer que lorsque la flotte Françoise se feroit jointe à celle des Etats, à moins qu'il ne fût attaqué.

Maladie de Ruiter.

Il y eut de grands débats entre les Hollandois & la Cour de France: celle-ci vouloit que la flotte des Etats allât au devant du Duc de Beaufort jusques à Brest; mais il fut décidé que la flotte Hollandoise s'avanceroit entre Calais & la Tamise, où elle attendroit à l'ancre pendant quatre jours. On étoit persuadé que la flotte Françoise ne joindroit pas, & que l'intention de la France étoit de fomenter la guerre entre les deux nations, pour les détruire l'une par l'autre. Cinq Provinces demandoient la paix: les Députés d'Utrecht déclarerent hautement, que leur Province étoit hors d'état de fournir aux frais d'une guerre ruineuse.

Démarches pour la paix.

Louis XIV, qui se prévaloit des services qu'il avoit rendus à la République, & principalement contre l'Evêque de Munster, crioit à l'ingratitude. Cependant les EE. GG. fesoient demander au Roi d'Angle-

(1) Vie de Ruiter. Lettres du Comte d'Estrades.

terre, à quelles conditions ils pourroient se flatter de parvenir à une réconciliation ? Le Comte d'Arlington répondit au nom de son maître avec tant de hauteur, qu'on ne parla plus de négociation. (1) En attendant la flotte Hollandoise, essuyoit la tempête la plus violente dans la Manche, & Ruiter accablé par sa maladie, sollicitoit des Etats la permission d'aller à terre.

Hist. de Hollande. 1648-1667.

La flotte essuye une violente tempête.

Incendie de Londres.

Dans cet intervalle les Anglois éprouverent une calamité d'autant plus funeste, qu'elle venoit à la suite d'une peste qui, l'année d'auparavant, avoit moissonné dans Londres, plus de cent mille habitans. Le feu ayant pris dans la maison d'un boulanger, se communiqua aux maisons voisines, & dans l'espace de trois jours & trois nuits que dura l'incendie, six cens rues & plus de treize mille maisons furent la proie des flammes (2).

Echec de la flotte Françoise.

Enfin la flotte Françoise s'avança vers l'embouchure de la Manche: trois vaisseaux restés en arriere, le Bourbon, le Mazarin & le Rubis tomberent dans la flotte Angloise, qui les fit attaquer par sept vaisseaux. Après un combat opiniâtre & sanglant, le Bourbon & le Mazarin se dégagerent; mais le Rubis, malgré la défense la plus vigoureuse, accablé par le nombre, & sur le point de couler à fond, se rendit aux Anglois, après avoir combattu un jour entier.

Difficultés de l'Angleterre pour la paix.

Les Etats ne firent aucune attention à la fierté d'Arlington, ils n'étoient pas éloignés de la paix; mais, outre les conditions proposées par le Roi d'Angleterre, il vouloit encore exiger que les Etats envoyassent des Ambassadeurs à Londres, pour y entamer les négociations: ils ne vouloient au contraire rien conclure sans le consentement de leurs Alliés, ni entrer en négociation que dans une place neutre, où l'honneur & la commodité pussent engager les Rois de France & de Dannemarck, ainsi qu'eux, à envoyer leurs Plénipotentiaires.

Ann. 1667.

Breda choisi pour les conférences.

Les Ministres Suédois avoient proposé Anvers, Gand ou Hambourg; mais ni le Roi de France, ni celui d'Angleterre, ni les EE. GG. n'avoient voulu y consentir. La Hollande proposa Liege; Louis XIV accepta cette ville. Charles vouloit qu'on traitât à la Haye. Les Etats qui craignoient que les Plénipotentiaires Anglois ne fissent des cabales secretes avec les Députés des Provinces, refuserent. Les Suédois proposerent Breda, Bois-le-Duc ou Maastricht. Breda fut choisi.

Il fut agité entre le Pensionnaire & l'Ambassadeur de France, si l'on proposeroit une suspension d'armes: mais on craignit que si elle étoit accordée, les Amirautés ne se rallentissent pour l'armement, & il fut convenu de ne point en parler (3).

La peste & l'incendie de Londres, le peu d'avantage que les Anglois retiroient de cette guerre, avoient déterminé Charles II à la paix: les Hollandois dont le commerce étoit interrompu, la desiroient; mais cha-

(1) Hist. d'Angleterre par Rapin Thoiras dans Charl. II.
(2) Hist. d'Angleterre, ubi supra. Révol. d'Angleterre par le P. d'Orléans.
(3) Lettres du Comte d'Estrades T. V.

Sect. XI. Hist. de Hollande. 1648-1667.

cun des deux partis se fesoit un point d'honneur de ne pas la demander. Barkley avoit été tué à la bataille des Dunes. Les Hollandois conservoient son corps pour l'envoyer à sa famille. Ils adresserent au Roi une lettre très affectueuse pour le leur offrir. Charles II parut sensible à cette démarche, & fit entrevoir qu'il étoit toujours porté à traiter de la paix à des conditions raisonnables.

Commencement des conférences.

La Suede proposa sa Médiation, & elle fut acceptée. Les Conférences furent enfin entamées, le 4 de Juin à Breda. Louis XIV avoit joint au Comte d'Estrades, Courtin Conseiller d'Etat. La France pressée de faire valoir ses droits sur les Pays-Bas Espagnols, désiroit que le Traité fût promptement conclu. Les Plénipotentiaires Anglois étoient le Lord Hollis & Coventry. Beverning & deux autres avoient été envoyés par les Etats; mais de Witt étoit l'ame de leurs délibérations. Il s'éleva de grandes contestations sur divers objets, mais principalement sur le Salut du Pavillon, & sur la Garantie que les Etats & le Dannemarck demandoient à la France. Louis XIV ne dissimuloit plus son projet au sujet des droits de la feue Reine sur les Pays-Bas Espagnols: il en avoit écrit à de Witt & à la Reine d'Espagne & leur avoit témoigné le plus grand désir d'entretenir la paix avec cette derniere Puissance; mais il vouloit qu'on lui rendît justice. De Witt s'intéressoit peu aux droits de l'un & de l'autre; mais il craignoit le danger, que courroient les Provinces-Unies, si le Roi de France se rendoit maître des Pays-Bas Espagnols, parce qu'alors il n'y auroit plus eu de barriere entre la France & les Pays de l'Union. Bientôt il se plaignit de ce que le Roi, qui avoit déja pris les armes, & qui avoit promis de ne rien entreprendre que de concert avec les Etats, avoit exécuté ses projets, presqu'en même temps qu'il avoit fait connoître ses droits, tandis que de Witt se flattoit de faire des propositions d'accommodement, qui pouvoient convenir à toutes les parties.

Disputes sur le Salut du Pavillon.

Autres difficultés.

Cependant le Pensionnaire pressoit les Etats de mettre la flotte en mer. Ils nommerent les Commissaires qu'ils devoient y employer. La Hollande y députa Corneille de Witt, frere du Pensionnaire & Ruard ou Baillif de Putten, très grand homme de mer & qui fut très utile à Ruiter. (1) Le Roi d'Angleterre n'avoit point songé à proposer un armistice pendant les Conférences de Breda; peut-être comptoit-il sur la facilité de l'obtenir dès qu'il le désireroit. Quoiqu'il en soit, cette négligence coûta cher aux Anglois.

Le Roi de France étoit entré dans les Pays-Bas Espagnols & y avoit fait des conquêtes. Il cherchoit à ménager les Anglois & les Hollandois, de peur que les uns ou les autres, ou peut-être ces deux Peuples ligués, après la conclusion de la paix, ne s'opposassent à ses entreprises. Le Roi d'Angleterre faisoit naître de nouvelles difficultés qui jettoient des lenteurs dans les négociations: le moindre prétexte entraînoit de longues discussions; tel fut celui de la restitution des deux vaisseaux

(1) Hist. des Prov. Unies. T. III. L. XIV.

Hist. de Hollande. 1648-1667.

dont nous avons déja parlé. (1) Charles II ne faisoit pas attention que sa flotte étoit en mauvais état, & que celle des Provinces-Unies étoit formidable. Les Etats Généraux ne négligerent point ces circonstances : résolus d'employer tous leurs efforts pour déterminer plus vîte les Anglois, ils projetterent de ruiner leur flotte. Corneille de Witt & Ruiter furent seuls chargés de conduire l'entreprise.

Ruiter brûlant de se venger, mit la flotte en mer. Elle étoit de soixante-onze vaisseaux : il la divisa en trois escadres. Il essuya une grosse tempête, & son courage n'en fut point ébranlé. Les dommages que la flotte avoit soufferts, furent aussitôt réparés. On avoit écrit au Duc de Beaufort de se trouver au rendez-vous ; mais le Duc ne parut point. On ne compta plus sur les François. (2) Le 18 de Juin, on choisit dix-sept vaisseaux les plus légers, dix fregates, cinq yachts & quelques galiottes, & l'on se disposa à entrer dans la Tamise. On savoit qu'il y avoit près de Gravesand, dix ou douze fregates & une vingtaine de vaisseaux, chargés pour les Barbades. Van Ghent, Lieutenant-Amiral, ayant pour Vice-Amiral Jean de Liefde & David Vlug pour Contre-Amiral, se mit à la tête de cette escadre. Il envoya quelques petits bâtimens sonder le *Kings Deep* & s'assura de la profondeur de la riviere. Ruiter resta à l'entrée de la Tamise avec les gros vaisseaux, afin d'en faire passer pour le soutenir. Van Ghent, avec le Ruard de Putten, partit ensuite le 19 pour le *Middal Ground* : Ruiter le suivit avec le reste de la flotte. Van Ghent fut arrêté par le vent & par la marée descendante ; ce qui donna le temps aux vaisseaux de Gravesand de se retirer vers Londres. Ruiter lui envoya encore dix vaisseaux & deux brûlots. Van Ghent attaqua le Fort de Sheernes, & força Edouard Spregg, qui le défendoit, de se rendre. On y prit le canon & les mâts, dont on pouvoit se charger ; on détruisit, on brûla tout le reste. On fonda la Riviere de Medway, on avança : on y trouva quelques vaisseaux ; les Anglois en coulerent trois à fond pour embarrasser le passage. Le Ruard écrivit à Ruiter, qu'il pouvoit faire avancer la flotte jusques à Queensbourg, pour fermer la Tamise. Bientôt le Ruard lui marqua par une seconde lettre qu'il avoit besoin de lui. Il y alla ; le Ruard & van Ghent lui rapporterent qu'ils avoient vu quantité de vaisseaux à Chatam. Il trouva la riviere barrée par quatre brûlots, que les Anglois avoient coulé bas ; mais il vainquit cet obstacle. Au dessous du château d'Upmore, ils trouverent le passage défendu par six vaisseaux Anglois & des batteries qui tiroient sans cesse ; on y avoit coulé à fond quelques vaisseaux ; d'ailleurs la riviere étoit traversée par une grosse chaîne, passée dans d'énormes poulies soutenues par des radeaux. Les deux rives étoient garnies de troupes, qui fesoient un feu continuel. Les vaisseaux Hollandois les plus avancés, avoient fait plusieurs décharges infructueuses,

Entreprise audacieuse de Ruiter.

Ses succès.

(1) Lettres du Comte d'Estrades Tom. V.

(2) Hist. des Provinces-Unies, T. III. L. XV. Abrégé de l'Hist. de la Hollande.

SECT. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

sans oser avancer, parce qu'ils ne pouvoient passer que l'un après l'autre. Le Capitaine van Brakel s'avance hardiment, franchit la Chaîne sans tirer un seul coup, exposé à tout le feu des ennemis. (1) Alors il lache sa bordée sur le Jonathan, fregate Angloise, montée de vingt-quatre pieces de canon & de cent cinquante hommes; il l'accroche & s'en empare. Pendant ce combat un brûlot rompoit la Chaîne. Ce même brûlot s'approche du Mathias, monté de cinquante-deux pieces de canon, l'accroche & l'embrase. Ces deux bâtimens avoient été pris sur les Hollandois. Un autre brûlot s'approche du Charles-Quint, pris aussi sur les Provinces-Unies; mais ce brûlot fut coulé à fond. Un troisieme mit le feu au bâtiment pendant la nuit & le fit sauter; mais il eut le même sort que les précédens. Les Anglois se défendoient avec courage, mais la fortune de Ruiter avoit pris le dessus.

Les soldats qui gardoient la Chaîne, avoient été chassés à coups de canon: l'incendie du Mathias avoit tellement effrayé l'équipage du Royal Charles, qu'il l'abandonna, & ce vaisseau, l'un des plus grands du Roi, fut enlevé. Un vaisseau de soixante pieces de canon, appellé le Fort de Kooning, qui avoit appartenu aux Hollandois, fut abandonné de son équipage & brûlé. Le lendemain Ruiter & le Ruard se jetterent dans une galiotte, & comme on ne pouvoit plus conduire de gros vaisseaux dans la riviere, ils suivirent sept Capitaines qu'ils avoient envoyé escorter six brûlots contre quatre vaisseaux du Roi d'Angleterre, qui étoient au-delà du château d'Upmor, tandis que quatre autres Capitaines canonnoient le château. Quelque téméraire que paroisse cette entreprise, elle fut exécutée avec le plus grand succès. Trois des vaisseaux du Roi furent brûlés; le quatrieme se sauva par la fuite (2).

Les Ducs de York & d'Albemarle furent témoins de cette expédition, & ne purent l'empêcher. L'escadre Hollandoise redescendit la riviere, & Ruiter resta encore quelque temps dans la Tamise. Il envoya une partie de sa flotte croiser sur ces mers, tandis qu'il la tint bloquée avec le reste.

Triomphe de Ruiter & de Corneille de Witt.

Cette entreprise, une des plus audacieuses qui aient été tentées sur mer, (3) couvrit Ruiter de gloire. Corneille de Witt la partagea. Le premier avoit trouvé ce projet si extraordinaire, qu'il s'y étoit opposé; & en effet le moindre vent contraire, dans une eau basse & semée de bancs de sable, pouvoit livrer la flotte Hollandoise aux ennemis: les Hollandois ne perdirent pas cinquante hommes. Ils en avoient beaucoup tué, & ils en envoyerent soixante prisonniers avec le Jonathan & le Royal Charles. Ruiter se contenta de jetter l'ancre sur les côtes de l'Ouest de l'Angleterre. Les Etats firent présent à Ruiter,

(1) Vie de Ruiter par Brandt.
(2) Vies de Ruiter & de l'Amiral Tromp.
(3) Mémoires du Comte de Guiche, T. III.

Ruiter, au Ruard de Witt & à van Ghent, d'une coupe d'or à chacun. *Hist. de Hollande. 1648-1667.* Ils donnerent à Brakel & à quelques autres des récompenses proportionnées à leurs belles actions. Le Ruard en reçut quelque temps après, une Obligation de trente mille florins, & Dordrecht fit peindre l'expédition de Chatam, dans laquelle il étoit représenté, donnant des ordres. Ce tableau fut solemnellement placé dans l'hôtel de ville. Cependant les Etats ordonnerent à Ruiter, de tenir la mer, jusques à ce que la paix fût faite & les ratifications échangées. Elle étoit même signée, qu'il y eût un combat sur la Tamise entre van Ness, & Sprag, Vice-Amiral Anglois, qui avoit cinq fregates & dix-sept brûlots, & qui recula deux fois; mais il n'y eut de perte des deux côtés, que celle de quelques brûlots. Ruiter tint la mer jusques au mois d'Octobre, & les Anglois étonnés de son audace, évitoient d'en venir au combat.

Traité de Breda. L'expédition de Chatam avoit applani bien des difficultés de la part des Plénipotentiaires Anglois, & la paix fut signée le 31 de Juillet. Le Traité portoit un oubli général du passé, de part & d'autre, dans quelques lieux & dans quelques temps que les offenses eussent été commises & les dommages soufferts; que chacune des parties conserveroit en toute propriété & souveraineté, les pays, isles, villes, forts, places & colonies, de quelle maniere qu'ils eussent été occupés & possédés, de même que les vaisseaux, équipages, marchandises & tous les biens meubles; toutes actions & prétentions, quelles qu'elles pussent être, seroient oubliées & anéanties; que les deux parties jouiroient dans les lieux éloignés, de la même liberté de commerce & navigation, dont elles jouissoient ou pouvoient jouir, selon le droit, au temps de la signature du Traité de 1662. Tous les prisonniers de part & d'autre, délivrés sans rançon. Alliance & Confédération entre les Etats Généraux & l'Angleterre, s'obligeant de ne rien faire, traiter, entreprendre les uns contre les autres, en quelques lieux que ce fût, pour quelque occasion que ce pût être; que si l'une des parties contractoit quelque alliance ou confédération avec quelque Puissance, l'autre y seroit comprise, au cas qu'elle le souhaitât, & qu'elles s'avertiroient reciproquement. L'Acte du Parlement de l'année 1651, fut conservé dans toute sa force; il fut seulement accordé aux Hollandois, par un article séparé, la liberté de transporter en Angleterre, sur leurs propres vaisseaux, toute sorte de fruits, de productions & des manufactures d'Allemagne & des Pays-Bas. Les Anglois eurent la Nouvelle-York, & les Hollandois Poleron; & par le Traité qui fut conclu entre l'Angleterre & la France, le Roi Très-Chrétien rend au Roi d'Angleterre, la partie de l'isle de St. Christophe, que les Anglois possédoient le 1 Janvier 1662, & le Roi de la Grande Bretagne rend au Roi Très-Chrétien, le pays nommé l'Acadie, dans l'Amérique Septentrionale, dont ce dernier avoit autrefois joui. On termina en même tems les affaires que les Etats Généraux avoient

SECT. XI. *Hist.* de Hollande. 1648-1667.

avec les Puissances du Nord. Les Electeurs Palatin & de Brandebourg furent compris dans le Traité (1).

Motifs de la guerre.

On a beaucoup parlé des motifs de cette guerre: les uns prétendent qu'elle n'avoit eu d'autre cause que la haine que le Duc de York avoit conçue pour la Hollande & le desir qu'il avoit de commander une grande flotte (2). Les autres ont cru que les avantages remportés sur les Provinces-Unies par Cromwel, & l'argent qu'il avoit retiré de la Compagnie Hollandoise des Indes, sous prétexte des services qu'il promettoit de lui rendre, avoient fait croire à Charles II. & aux Anglois, que la Hollande craignoit la guerre, & qu'il suffisoit de la menacer pour lui faire acheter cherement la paix; & que ce fut dans cette vue, qu'on prit le prétexte de la querelle au sujet des vaisseaux, l'Espérance & la Bonne-aventure; mais que les Hollandois n'ayant rien voulu céder à cet égard, & les Anglois s'étant trop avancés, les uns & les autres se trouverent engagés dans une guerre, que ni les uns ni les autres ne désiroient.

SECTION XII.

Histoire de la République des Provinces-Unies, depuis le Traité de Breda, jusques à la Paix de Riswick, ou depuis 1667 jusqu'en 1697.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

TANDIS qu'on s'occupoit à Breda du Traité de paix entre la République & l'Angleterre, Louis XIV entroit dans les Pays-bas Espagnols, sur lesquels il avoit des prétentions du chef de la Reine son épouse. Pendant que la Hollande & l'Angleterre étoient aux prises, ce Monarque avoit caché ses desseins. Sa politique adroite lui avoit fait garder des ménagemens envers l'une & l'autre; il avoit promis de joindre sa flotte à celle des Etats, & il fit naître mille incidens qui empêcherent cette jonction. Il avoit déclaré la guerre à Charles II & n'avoit rien tenté contre lui: afin d'affoiblir ces Puissances l'une par l'autre, il fomentoit secrétement leur animosité (3). Ses prétentions sur les Pays-bas Espagnols dessillerent les yeux de la République; s'il réussissoit dans ses projets, elle avoit tout à craindre du voisinage d'un Prince ambitieux & dévoré du desir de la gloire, qui ne manqueroit pas de prétextes pour pénétrer au sein des Provinces-Unies. Enfin il écrivit aux Etats, comme à ses bons & véritables amis, & leur fit dire par d'Estrades, son Ambassadeur, qu'après un

Prétentions de Louis XIV. sur les Pays-bas Espagnols.

(1) Hist. des Prov. Unies. T. III. L. XIV.
(2) Mém. du Chevalier Temple.
(3) Hist. Génér. des Prov. Unies, par le Clerc T. III. L. XV.

long & manifeste déni de toute justice, son honneur & son intérêt l'avoient *Hist. de*
forcé de prendre les armes, pour le soutien des droits de la Reine & de *Hollande.*
ceux du Dauphin. Il leur fit en même temps remettre un écrit, qu'il *1667-1697.*
avoit fait composer par les plus habiles jurisconsultes, sous le titre de *Traité des droits de la Reine Très-Chrétienne, Marie Therese d'Autriche, sur divers Etats de la Monarchie d'Espagne.* Ces droits étoient de deux sortes: les uns regardoient la succession entiere d'Espagne, en cas de mort de Charles II, sans enfans; & les autres le Duché de Brabant, le *Discutées.* Marquisat d'Anvers, la Seigneurie de Malines, une partie de la Flandre & du Luxembourg, les Comtés de Hainaut & d'Artois &c. échus à la Reine par la mort de Dom Balthasar son frere (1). Elle avoit renoncé à ces droits, par le Traité des Pyrenées, lors de son mariage; mais les jurisconsultes avoient décidé que cette renonciation étoit nulle. Le Pensionnaire de Witt s'étoit fort intrigué pour engager les Espagnols à un accommodement, & peut-être y fut-il parvenu, si on lui en eut laissé le temps. Ce grand homme fit part au Roi du mécontentement de la Ré- *Mécontentement & plaintes de la République.* publique au sujet de son entrée dans les Pays-bas, & se plaignit des impositions que ce Prince avoit mises sur les marchandises de Hollande. Louis daigna se justifier sur ces reproches. Il ménageoit encore la Hollande & l'Angleterre, pour les empêcher de s'opposer à ses projets. Son dessein étoit de pénétrer dans les terres d'Espagne, avant qu'elles fussent en état de défense. Il étoit bien assuré que ces deux Puissances ne lui seroient d'aucun obstacle; il savoit que les Etats Généraux objectoient au Marquis de Castel-Rodrigo, Gouverneur des Pays-bas Espagnols, qui imploroit leur secours, que ce seroit rompre les négociations de Bréda, où la République étoit fort appuyée par les Ambassadeurs de France, & que d'ailleurs ce seroit indisposer cette Puissance, sans qu'on eût des troupes à lui opposer (2).

Vers la fin du mois de Mai, Louis à la tête d'une armée de trente- *Hostilités de Louis XIV.* cinq mille hommes, parut devant Armentieres & Charleroi, qui se rendirent. Le Marquis de Castel-Rodrigo redoubla ses cris, & tâcha de faire sentir aux Etats Généraux, ce qu'ils avoient à craindre d'un Prince qui se jouoit de l'amitié, des droits du sang & des Traités des Pyrenées & de Munster: il leur disoit que la conquête des Pays-bas Espagnols n'étoit qu'un acheminement à celle des Provinces-Unies. Il en donnoit pour preuve la proposition que Louis avoit fait faire à la Reine douairiere d'Espagne, de lui céder Cambrai & de le laisser agir contre tous ceux sur qui il avoit des droits à exercer; promettant de ne faire aucun acte d'hostilité contre l'Espagne. Castel-Rodrigo proposoit à la République de joindre leurs forces contre l'ennemi commun. Néanmoins les Etats firent demander à ce Monarque quelles seroient les conditions dont il voudroit se contenter pour s'accommoder avec les Espagnols? Louis

(1) Contin. de l'Abr. de Mezerai T. VIII. Abr. Chron. de l'Hist. de France du Prés. Henaut.
(2) Lettres & Mém. d'Estrades T. V.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

excité par son Ministre Louvois, qui avoit besoin de la guerre pour se rendre nécessaire & supplanter Colbert, éluda toutes les propositions (1).

Il rejette les propositions des Etats.

Le Roi s'arrêta quelques jours à Charleroi, pour en achever les fortifications que les Espagnols avoient commencées. Le Maréchal d'Aumont s'empara de Bergues en deux jours & de Furnes en trois, tandis que le Roi se rendoit maître d'Ath, de Tournai, de Douai, du fort de la Scarpe. Oudenarde se rendit au Maréchal, Alost au Duc de Duras; cette place fut ensuite abandonnée par les François, fortifiée par les Espagnols & reprise par Turenne. Le Roi mit le siege devant Lille & s'en empara après huit jours de tranchée ouverte (2). Alors le Comte de Marsin & le Prince de Ligne parurent avec un corps redoutable de cavalerie; mais les Marquis de Crequi & de Bellefonds, soutenus par le Roi, les battirent & firent 1500 prisonniers (3).

Progrès des François.

Pendant les dernieres négociations de Breda, Louis avoit fait dire au Pensionnaire de Witt, qu'il vouloit bien se contenter pour tous droits échus à la Reine, de la Franche-Comté, du Duché de Luxembourg, de Cambrai, du Cambresis, d'Aire, de St. Omer, de Bergues, de Charleroi, de Tournai & de Douai, à condition que de Witt lui fourniroit dans trois mois une délibération des Etats, par laquelle ils s'obligeroient de s'employer auprès de la Reine d'Espagne, pour lui faire céder ces pays en toute propriété, & en cas de refus de la part de la Reine, les Etats joindroient leurs armes aux siennes contre les Espagnols: mais ces propositions demeurerent sans effet.

Cependant Castel-Rodrigo & Estevan de Gamarre se présenterent à l'assemblée des Etats, tâchant de les effrayer par la nouvelle de la prise de Gand & de Bruges; mais la nouvelle se trouva fausse, & d'Estrades assura les Etats que son maître, vainqueur de la cavalerie Espagnole, se seroit aisément emparé de ces villes, s'il s'étoit présenté; mais que par considération pour la République, il n'en avoit même pas eu l'intention, espérant qu'elle détermineroit les Espagnols à le satisfaire, ou qu'elle joindroit ses armes aux siennes, pour les y forcer. De Witt le seconda; mais la crainte du voisinage immédiat de la France, l'opinion répandue dans tous les esprits par Castel-Rodrigo, que Louis aspiroit à la Monarchie Universelle, déciderent les Etats à ne point abandonner l'Espagne, qui réclamoit leurs secours & à proposer des accommodemens. Van Beuningen, leur Ambassadeur à la cour de France, vouloit que Louis confirmât la renonciation de la Reine son épouse; ce que ce Monarque s'obstinoit à refuser, prévoyant dès-lors des événemens, dont personne, excepté van Beuningen & de Witt, ne soupçonnoit la possibilité.

Les Etats ne veulent point abandonner les Espagnols.

Disputes au sujet du Stadhouderat.

Au milieu de ces négociations s'éleverent dans l'assemblée des Etats de nouvelles querelles au sujet du Général des forces de la République. On vouloit pourvoir à la sûreté des frontieres, & l'on avoit délibéré des

(1) Hist. Générale des Provinces-Unies de le Clerc. ubi supr.
(2) Daniel Abr. de l'Hist. du Regne de Louis XIV.
(3) Contin. de l'Abr. Chr. de Mezerai T. VIII. Lettr. & Mém. d'Estrad. T. V.

Hiſt. de Hollande. 1667-1697.

augmentations conſidérables dans les troupes. On mit en queſtion, à qui dans le cas d'une attaque, on donneroit le Généralat de l'armée? Les amis du Prince d'Orange ne manquerent pas de le propoſer. Sa famille ne diſcontinuoit pas de faire des efforts, pour lui faire rendre les dignités de ſes peres; mais elle n'avoit jamais pû vaincre les obſtacles que lui oppoſoient & la Hollande, encore indignée du ſiege d'Amſterdam par Guillaume II, & les familles qui s'étoient trouvé mêlées dans cette affaire. (1) Les Provinces étoient partagées: les unes vouloient qu'on lui conférât toutes les grandes Charges de l'Etat, c'eſt-à-dire le Stadhouderat ou Gouvernement des Provinces, les Emplois d'Amiral-Général de leurs flottes & de Capitaine-Général des armées par terre: les autres ne vouloient pas l'exclure de la Charge de Capitaine-Général, mais de celle de Stadhouder qui, dans ſon origine, étoit une Lieutenance du Souverain, lorſqu'il étoit abſent, & qui par conſéquent étoit devenue une charge inutile depuis l'établiſſement de la République (2). De Witt, partiſan de la Liberté & par-là toujours oppoſé aux prétentions de la maiſon d'Orange, qui par ſon génie & par les ſervices éclatans qu'il rendoit à la République depuis l'âge de vingt-cinq ans, époque de ſa nomination à la charge de Grand Penſionnaire, avoit acquis plus d'aſcendant ſur les eſprits, que la naiſſance n'auroit pû lui en donner, forma & exécuta le projet de déſunir les charges de Capitaine-Général & de Stadhouder, de conſerver l'une & d'abolir l'autre. Ce deſſein fut approuvé par les Etats de Hollande, malgré les oppoſitions de quelques Provinces, & enfin ils arrêterent d'abolir le Stadhouderat dans leur Province & publierent leur réſolution, ſous le titre d'*Edit perpétuel*, (*) pour le maintien

De Witt fait rendre l'Edit perpétuel.

(1) Hiſt. Générale des Provinces-Unies.

(2) Hiſt. du Stadhouderat, par M. l'Abbé Raynal.

(*) Voici les principaux chefs de ce fameux Edit, qui eut des ſuites ſi funeſtes pour les deux freres de Witt. „ Les Etats de Hollande & de Weſtfriſe aſſemblés, après avoir „ conféré avec les Nobles & les Magiſtrats des Villes, ont du conſentement unanime de „ tous les membres, arrêté & conclu les articles ſuivans, comme un Edit perpétuel & une „ Loi éternelle, pour la défenſe de la liberté & pour la conſervation de l'union & du „ repos public.

„ I Que la nomination & l'élection de ceux, qui entreront ci-après dans le College des Nobles, celles des Bourguemeſtres, des Conſeillers, des Echevins & d'autres „ charges, qui regardent la Magiſtrature des villes, demeureront dans la puiſſance & „ ſeront déférées aux Nobles & aux Villes, qui ſe trouveroient avoir ce droit, par l'ancien uſage, ou par privilege déja accordé, ou qui pourroit dans la ſuite leur être „ accordé. Qu'elles jouiront en ce cas, de toute l'étendue de leurs privileges, conformement aux loix; ſans qu'il ſoit jamais permis de déferer à qui que ce ſoit, au „ préjudice des villes, cette nomination ou élection en tout ou en partie.

„ II. Que les charges, offices, emplois & bénéfices qui ſont à préſent à la nomination des Etats, leur demeureront, ſans qu'il leur ſoit permis d'en diſpoſer autrement; „ bien entendu qu'on ne comprendra point ici les emplois & les charges militaires, „ qui peuvent venir à manquer pendant la campagne, tant par mer que par terre; dont „ la diſpoſition proviſionnelle, pour ce qui regarde leurs GG. PP., ſera reglée conformement aux plus grands emplois, comme elles-mêmes le jugeront à propos, pour „ le bien de la Patrie.

„ III. Que leurs GG. PP. non ſeulement ne ſe départiront jamais de cette réſolution; mais qu'elles employeront de plus tous leurs ſoins, pour perſuader la Généralité „ de l'importance de cette affaire, afin que les Provinces alliées en étant convaincues,

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

duquel tous les membres de l'assemblée & les Conseils de chaque ville prêterent serment. La Maison d'Orange vit avec indignation, un Edit qui excluoit non seulement le jeune Prince du Stadhouderat dans la Hollande, mais qui lui ôtoit l'espérance de cette dignité dans les autres Provinces, à moins qu'il ne renonçât à la charge de Capitaine & Amiral Général. Ces Provinces murmurerent contre la Hollande, & s'indignerent contre de Witt, à qui l'on attribuoit généralement l'Edit perpétuel.

Nouvelles propositions des Etats à Louis XIV.

Cependant les Etats Généraux faisoient leurs efforts pour engager le Roi de France à s'accommoder avec les Espagnols. Ils lui proposerent, dans le cas où les Espagnols refuseroient tout accommodement, de porter ses armes dans des Provinces de cette domination, éloignées des Pays-bas, pour n'être pas forcés de s'opposer à ses conquêtes, à cause du voisinage de leurs frontieres. La plûpart des Provinces refusoient d'aider le Roi à conquérir la Flandres; mais toutes se réunissoient à promettre de lui garder les conquêtes qu'il y avoit faites, tandis qu'il en feroit de nouvelles dans d'autres pays. Louis qui en vouloit aux Pays-bas Espagnols, fit dire aux Etats qu'ils eussent à se décider entre l'Espagne & la France.

Ann. 1668.

Charles II, Roi d'Angleterre, avoit résolu de prendre parti pour les Espagnols; mais il vouloit agir conjointement avec les Etats. Dans cette

„ agissent de concert avec leurs GG. PP. & prennent des résolutions unanimes, stables „ & uniformes; en vertu desquelles il soit arrêté que celui ou ceux qui seront successivement revêtus des charges de Capitaine & Amiral-Général, ou qui jouiront en „ même temps de ces deux emplois, ou celui auquel, sous quelque titre que ce soit, „ on pourroit déferer le commandement en chef, sur les troupes tant par mer que par „ terre, ne pourra ou ne pourront pas être Stadhouder d'une Province ou de plusieurs „ Provinces; & pour ce qui concerne en particulier la Province de Hollande & de „ Westfrise, que non seulement ceux à qui on aura confié le commandement en chef „ des troupes de terre & de mer, mais encore quelqu'autre que ce puisse être, ne „ pourra être revêtu de la charge de Stadhouder de cette Province, cet emploi étant „ & demeurant éteint, & les Conseillers députés en l'absence de leurs GG. PP. „ seront autorisés conformement à leurs instructions, de donner les ordres nécessaires „ dans chaque quartier, suivant l'exigence des cas, & la nécessité des affaires.

„ IV. Que pour rendre ferme & stable la résolution prise ci-dessus & pour mettre „ d'ailleurs en repos, de ce côté-là, la Noblesse & les Villes, il est à propos que ceux „ qui sont à présent admis, ou qui seront admis dans le Collége des Nobles, & qui „ le seront, pour être dans le Conseil des Villes, déclarent par un serment solemnel, „ qu'ils maintiendront avec sincerité, les articles spécifiés ci-dessus, & qu'ils ne souffriront jamais qu'on y donne quelque atteinte, & encore plus qu'ils ne feront jamais, „ & ne souffriront pas qu'on fasse de leur part, aucune proposition qui y soit contraire. De plus, que le serment qui sera prêté, par les membres de leurs GG. PP. „ dans leur assemblée, sera le plus solemnel, le plus ample & dans la meilleure forme „ qu'il se pourra. Que d'ailleurs le Grand-Pensionnaire sera obligé en même temps de „ prêter ce serment, qu'il observera & défendra, de tout son pouvoir, tous ces points, „ sans jamais y contrevenir directement ni indirectement.

„ V. Qu'enfin pour plus grande sûreté, ces articles seront inserés tant dans l'instruction du Capitaine-Général, que dans celle de l'Amiral-Général, & que l'on exigera „ d'eux par serment, que non-seulement ils ne feront point de proposition qui y donne „ quelque atteinte directement ou indirectement; mais encore qu'ils ne feront rien qui „ leur soit préjudiciable; & qu'au contraire; si cela arrivoit de la part de quelqu'autre, „ ils s'y opposeront, & qu'en cas que quelque Province, dans la suite du temps, „ voulût leur offrir la charge de Stadhouder, ils seront obligés de refuser & refuseront „ absolument." *Hist. des Provinces-Unies par le Clerc T. III. L. XV. p.* 212.

vue il envoya à la Haye le Chevalier Temple, avec le titre d'Ambaſſadeur. Temple avoit fait connoiſſance avec le Grand Penſionnaire. Il le ſonda. „ Temple, dit Voltaire, étoit un Philoſophe, qui joignoit les lettres aux „ affaires, homme de bien, malgré les reproches que l'Evêque Burnet „ lui a fait d'Athéiſme. Né avec le génie d'un ſage Républicain, aimant „ la Hollande comme ſon propre pays, parce qu'elle étoit libre, & auſſi „ jaloux de cette liberté que le Grand Penſionnaire même, qui ne l'étoit „ pas moins que de ſa liberté perſonnelle. Aſſujetti à la frugalité & à la „ modeſtie de ſa République, il n'avoit qu'un laquais & une ſervante, „ & alloit à pied dans la Haye, tandis que dans les négociations de l'Eu- „ rope, ſon nom étoit compté avec le nom des plus puiſſans Rois: „ homme infatigable dans le travail, plein d'ordre, de ſageſſe, & fort „ verſé dans les affaires, excellent citoyen, grand politique & qui cepen- „ dant fut depuis très malheureux (1)." Temple & de Witt étoient d'accord ſur la néceſſité de s'oppoſer à la conquête des Pays-bas Eſpagnols; mais les moyens étoient difficiles. Temple propoſa une alliance défenſive, & la médiation de l'Angleterre & des Etats entre la France & l'Eſpagne. Ces propoſitions furent acceptées (2).

Hiſt. de Hollande. 1667-1697.

Le Roi de France déclara qu'il alloit porter ſes armes dans la Franche-Comté; qu'il s'y étoit déterminé par trois motifs. Le premier étoit le déſir de donner aux Etats Généraux, un témoignage de ſa déférence à leurs vœux; le ſecond, ſa propre ſûreté, ayant appris que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à Vienne avoit preſſé l'Empereur, d'envoyer au printemps une armée contre la France, dans le Duché de Bourgogne, pour faire une diverſion qui empêchât les forces françoiſes d'agir dans les Pays-bas. Le troiſieme motif étoit de reprimer l'imprudence de Caſtel Rodrigo, qui débitoit que les François, en offrant une ſuſpenſion d'armes juſques au mois de Mars, s'étoient joués de la crédulité publique, les armées devant naturellement être ſans activité à cauſe de l'hiver. Ce fut ce qui engagea le Roi d'entreprendre la conquête de la Franche-Comté, dans cette ſaiſon.

Louis porte ſes armes dans la Franche-Comté.

Cependant de Witt, qui avoit perſuadé à d'Eſtrades que les préparatifs que faiſoit la République, n'avoient d'autre objet que de forcer l'Eſpagne à ſe rendre aux propoſitions que la France lui avoit faites, & qui en même temps avoit réuſſi à inquiéter Charles II, & à l'engager pour ſon propre intérêt, à rechercher l'amitié des Etats, prêta l'oreille aux ouvertures de Temple, & après quelques conférences ſecretes, ces deux habiles négociateurs conclurent deux Traités, l'un d'alliance purement défenſive, & l'autre d'alliance offenſive, par lequel S. M. B. & leurs HH. PP. promettoient de faire tous leurs efforts, conjointement ou ſéparement, pour perſuader au Roi de France, de promettre & s'engager en la meilleure forme que faire ſe pourroit & par un Traité ſolemnel, qu'il feroit la paix avec le Roi d'Eſpagne, ſans aucune exception & reſerve, pourvu que le Roi d'Eſpagne cédât au Roi Très-Chrétien, les places dont

Traités entre l'Angleterre & les PP. UU.

(1) Siecle de Louis XIV. Ch. IX. par Volt.
(2) Mém. du Chev. Temple 1668.

Sect. XII. *Hist.* de Hollande. *1667-1697.*

il s'étoit rendu maître dans la derniere campagne, ou l'équivalent; qu'on engageroit le Roi de France à prolonger la Treve jusques au mois de Mai; qu'on tâcheroit de lui persuader de ne plus troubler les Pays-bas; ensorte que s'il arrivoit que le Roi de la G. B. & les EE. GG. ne pouvoient pas déterminer les Espagnols à accepter les conditions ci-dessus, & qu'il fût nécessaire d'employer pour cet effet des moyens plus efficaces, les François ne pourroient porter leurs armes dans les terres ou sur les frontieres des Pays-bas. Que le Roi de la G. B. & les EE. GG. feroient tout ce qui feroit nécessaire pour engager les Espagnols à accepter les conditions de paix, telles qu'on les a proposées, & qu'il ne feroit pas en la liberté du Roi T. C. d'exercer aucun acte d'hostilité dans les Provinces des Pays-bas, ou de s'emparer d'aucune ville, quand même elle se rendroit volontairement, à moins que le Roi de la Grande-Bretagne & les Etats Généraux ne s'acquittassent pas des engagemens où ils sont entrés; que non-seulement le Roi de la G. B. & les EE. GG., mais encore que l'Empereur & tous les Princes seroient garants de la Paix (1). Lorsque ce Traité fut signé, Temple & de Witt proposerent au Comte Christophe Belgicus de Dohna, Ambassadeur de Suéde, d'entrer dans cette Confédération & la Suéde y consentit. Ce Traité fut appellé la Triple Alliance. Les Etats de Hollande en témoignerent leur reconnoissance à de Witt, en le continuant pour cinq ans dans sa charge de Grand-Pensionnaire, qu'il occupoit depuis quinze.

Et avec la Suéde, ou Triple Alliance.

Conquête de la Franche-Comté.

Cependant Louis XIV marchoit à la conquête de la Franche-Comté. Le Prince de Condé investit Besançon, dans le temps que le Duc de Luxembourg assiége Salins, & ces deux places capitulerent. Le Roi en apprend la nouvelle à Dijon & va en personne assiéger Dole. Il se présente le 10, & le 14 il est maître de la ville. Toute la Franche-Comté fut soumise en dix-sept jours (2).

On prétendit, & quelques Historiens étonnés de la rapidité de cette conquête, ont répété, (3) que les Gouverneurs de la plûpart de ces places avoient été corrompus, & que les peuples de cette Province se vendirent, plutôt qu'ils ne se rendirent à Louis XIV. Quelques Gouverneurs ont peut-être été dans ce cas; mais comment se persuader que la Franche-Comté qui se gouvernoit, pour ainsi dire, par ses propres loix, éloignée de ses maîtres, qui avoient pour cette Province les plus grands ménagemens, jalouse de sa liberté, jouissant des plus grands privileges, & si attachée à ses Souverains que son amour pour eux s'est soutenu quarante ans après la conquête, (4) ait volé d'elle-même sous le joug d'un maître étranger, dont l'Europe prévenue craignoit le penchant au Despotisme? Si la flatterie a quelquefois exageré l'éloge de ce Monarque, il faut convenir

(1) Hist. Générale des Prov. Unies. T. III. Ch. XV.
(2) Daniel Abrégé de l'Hist. du Regne de Louis XIV.
(3) Contin. de l'Abr. Chr. de Mezerai T. VIII.
(4) Volt. Siecle de Louis XIV. C. 9.

venir que la jalousie a fait de grands efforts pour affoiblir sa réputation.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Louis XIV projettoit de faire le siege de Bruxelles. Les Espagnols qui avoient rejetté ses propositions, dès qu'ils en furent instruits, furent les premiers à demander une suspension d'armes, pour traiter de la paix. Aix-la-Chapelle fut désigné pour le lieu des conférences. Louis XIV consentit à tout. (1) Il s'éleva une contestation. Dans le temps que Castel-Rodrigo demandoit la continuation de la trêve, que Louis XIV avoit accordée jusques au 1 de Mars, les François prirent Gennep dans le Brabant. L'Espagnol prétendoit que la trêve avoit été rompue. Les François disoient, qu'à l'époque du 1 de Mars elle étoit expirée : après bien des débats, la paix fut signée. Tout s'étoit traité à St. Germain, par le ministere de van Beuningen, Ambassadeur des Etats, qui envoyoit les articles aux Plénipotentiaires, à mesure qu'ils étoient convenus. „ Ce van Beuningen avoit (dit Voltaire,) „ (2) la vivacité d'un François & la fierté d'un Espagnol ; il se plai„ soit à choquer dans toutes les occasions, la fierté impérieuse du Roi, „ & opposoit une inflexibilité républicaine au ton de supériorité que les „ Ministres de France commençoient à prendre, & ce bourgeois de Hol„ lande, qui avoit obligé la France & l'Espagne à recevoir la médiation, „ conclut avec autorité une paix, par laquelle le Roi rendit la Franche„ Comté."

Les Espagnols demandent une Trêve.

Ce Monarque, à qui les Hollandois avoient proposé l'alternative, préféra de rendre la Franche-Comté & de garder ce qu'il avoit conquis dans les Pays-Bas Espagnols. Le Traité d'Aix-la-Chapelle, fut signé le 2 de Mai 1668, (*) par Colbert de la part de la France, & par J. B. de Bronkhoven, Baron de Bergeik, de la part de l'Espagne.

Traité d'Aix-la-Chapelle.

(1) Lettres & Négociations d'Estrades T. IV.
(2) Volt. *ubi supr.*
(*) Les principaux articles de ce Traité, qui avoit été précédé de celui du 15 d'Avril, entre la France, l'Angleterre & les Provinces-Unies, portent, que le Roi T. C. demeureroit saisi & jouiroit effectivement de toutes les places qu'il avoit occupées pendant la campagne de l'année précédente; savoir, de la forteresse de Charleroi, des villes de Binch & d'Ath, du fort de Scarpe, de Tournai, d'Oudenarde, de Lille, d'Armentieres, de Courtrai, de Bergues, de Furnes, & de toutes leurs dépendances & annexes, ou de quelque autre nom qu'elles pussent être appellées, & qu'elles demeureroient par le Traité de paix, au Roi T. C. & à ses successeurs irrévocablement & pour toujours, avec les mêmes droits de souveraineté, propriété, droits de Regale, de Patronage, &c. encore qu'ils ne fussent pas particulierement énoncés, sans que S. M. T. C. pût être à l'avenir troublée ni inquiétée par quelque voie que ce fut, de droit ou de fait, par le Roi Catholique, ses successeurs ou autres Princes de sa maison.

Que le Roi T. C. aussitôt après la publication de la paix, retirera ses troupes de toutes les villes, places, châteaux & forts du Comté de Bourgogne (ou Franche-Comté), & la restituera à S. M. Catholique.

Que le Roi T. C. feroit aussi restituer au Roi Catholique, toutes les places, forts, châteaux & postes que ses armées auroient ou pourroient avoir occupés, jusqu'au jour de la publication de la paix, en quelque lieu que ce fut, à la réserve des places qui de-

Sect. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

Louis XIV offensé du Traité de la Triple-Alliance.

Le Roi de France ne pardonnoit point aux Etats Généraux, le Traité de la Triple-Alliance, & lorsque les Députés après la signature du Traité d'Aix-la-Chapelle allerent voir le Comte d'Estrades, il ne put s'empêcher de leur témoigner que leur procédé auroit obligé Sa Majesté à se retirer de leurs intérêts, si l'amitié qu'il avoit toujours eu pour leur Etat, n'avoit pas prévalu à tous les sujets de mécontentement qu'on lui avoit donnés.

Dans le Traité qui avoit été conclu, les parties contractantes n'avoient cherché qu'à se tromper. L'Espagne avoit consenti sans peine à conserver la Franche-Comté, préférablement aux pays conquis dans la Flandre, parce que si la France tentoit de s'agrandir de ce côté, l'Angleterre & les Provinces-Unies se verroient forcées de déclarer la guerre, pour défendre les Pays-Bas. D'un autre côté, les Provinces-Unies, persuadées que le Traité de la Triple-Alliance avoit indisposé Louis XIV, étoient dans la méfiance. On soupçonnoit le Roi d'Angleterre, de n'être pas de meilleure foi avec la Hollande, & de ménager la France, même en s'alliant avec les EE. GG. & la Suede. Il y eut même des démêlés très vifs entre Charles II & les Etats, au sujet du Contre-salut, que le Capitaine Anglois, Thomas Allen, avoit refusé au Vice-Amiral Sweers, qui revenoit d'Espagne avec une flotte Hollandoise (1).

Motifs de l'Edit perpétuel.

Les suites qu'eut l'Edit perpétuel, nous obligent de remonter aux circonstances qui les précéderent. La Zeelande prétendoit qu'elle pouvoit donner les Charges de Stadhouder, & de Capitaine & Amiral Général au Prince d'Orange, sans prétendre obliger les autres Provinces à en faire autant. Dans le temps qu'on discutoit cette question, qui n'avoit été mise en avant que pour sonder les esprits, & lorsque les amis du jeune Prince eurent tout disposé, sous prétexte d'une chasse, ce

voient demeurer par le Traité à S. M. T. C., & que le Roi Catholique en useroit de même de son côté.

Que tous les Rois, Potentats & Princes qui voudroient entrer en un pareil engagement, pourroient donner à LL. MM. leurs promesses & obligations de Garantie de l'exécution de ce Traité.

Qu'on n'entendoit rien révoquer du Traité des Pyrennées, (à l'exception de ce qui regardoit le Portugal, avec lequel le Roi Catholique avoit depuis peu fait la paix,) qu'autant qu'il en aura été autrement disposé en celui-ci, par la cession des places, que l'on a nommées; sans que les parties y ayent acquis aucun nouveau droit, ou puissent recevoir aucun préjudice sur leurs prétentions réciproques, en aucune des choses, dont il n'est pas fait mention expresse dans le présent Traité.

Pour plus grande sûreté de ce Traité & de tous ses articles, on stipula du côté de l'Espagne, qu'il seroit publié, vérifié & enrégistré dans la Cour du Parlement de Paris & dans les autres Parlemens de France; comme aussi en faveur des François, dans le Grand Conseil & autres Conseils, & Chambres des Comptes du Roi Catholique aux Pays-Bas & aux autres Conseils des Couronnes de Castille & d'Arragon; le tout suivant la forme contenue dans le Traité des Pyrennées de 1659, & que l'on en fourniroit les expéditions, de part & d'autre, dans trois mois après la publication du présent Traité. *Voyez le Clerc, Histoire des Provinces-Unies*, T. III. Ch. XV.

(1) Hist. des Prov. Unies, par le Clerc. T. III. Ch. XV.

Prince sortit un jour de la Haye & alla en Zélande, où il étoit attendu. Cette Province lui déféra la dignité de premier Noble de Zélande, & lui donna séance à l'Assemblée de ses Etats. Guillaume de Nassau, Seigneur d'Odyk, fut choisi pour le représenter; les Etats de Hollande, pour éviter que cette premiere faveur ne conduisît le Prince au Stadhouderat de Zélande, prirent une résolution, par laquelle aucun Stadhouder d'une Province particuliere, ne pouvoit prendre séance au Conseil d'Etat. Quelque temps auparavant la Province de Hollande avoit engagé la Gueldre, Utrecht & Overyssel, à consentir que le Prince n'eût séance au Conseil d'Etat, qu'à condition que la Charge de Capitaine & Amiral Général demeureroit séparée de celle de Stadhouder. Les Etats Généraux avoient voulu faire consentir les Provinces à ce Réglement; mais celles de Zélande, de Frise & de Groningue s'étoient fortement opposées à cette division des Charges éminentes de l'Etat. (1) Après l'installation du Prince à la dignité de premier Noble de Zélande, la Province d'Utrecht abolit le Stadhouderat, comme celle de Hollande. Cependant Odyk, que le Prince fit son Député en Zélande, prit sa séance aux Etats Généraux, comme premier Député de cette Province, & lorsque le Prince fut de retour à la Haye, les Etats Généraux l'envoyerent féliciter sur l'heureux succès de son voyage, & ils augmenterent ses gages annuels. Le motif secret de ces prévenances, étoit de l'adoucir au sujet de l'Edit perpétuel, d'autant qu'il y avoit une grande fermentation parmi le peuple, dans quelques Provinces. Les troubles y étoient occasionnés par différens prétextes; mais leur véritable cause étoit le rétablissement du Prince d'Orange dans les dignités, dont on l'avoit exclus.

Hist. de Hollande, 1667-1697.

L'un de ces prétextes fut la réduction des troupes de terre. Lorsque la paix fut signée, la Province de Hollande proposa une réforme. Le Conseil d'Etat vouloit qu'on tînt sur pied, deux mille soixante hommes au-delà de ce que la Hollande vouloit conserver. Cette discussion fut terminée par les soins du Pensionnaire; mais en Zélande elle eut des suites facheuses: Goes & Zierikzée prétendoient qu'il falloit licentier trois compagnies de plus que les Etats Provinciaux n'avoient résolu. Goes céda; Zierikzée s'obstina & refusa d'envoyer les sommes que cette ville étoit obligée de fournir pour le service de l'Etat. On résolut de l'y forcer; on envoya des troupes & du canon dans l'isle de Schouwen: elles s'emparerent de Brouwershaven. Zierikzée fit des préparatifs pour sa défense; mais la Régence ayant envoyé des Députés à Middelbourg, il fut arrêté que Zierikzée ne retiendroit pas plus longtemps sa part aux contributions, & cette ville envoya ses Députés ordinaires à l'Assemblée des Etats (2).

Ann. 1669. Prétextes des troubles dans les Provinces.

Zierikzée refuse les contributions.

Cependant Louis XIV cherchoit les moyens de rompre la Triple-Alliance. Les Etats qui avoient lieu de soupçonner ses sentimens, faisoient

(1) Hist. du Stadhouderat, par M. l'Abbé Raynal.
(2) Abrégé de l'Hist. de la Hollande. T. III.

SECT. XII. *Hist. de Hollande.* 1667-1697.

tous leurs efforts pour se faire de nouveaux Alliés. La guerre étoit inévitable. Les troupes de terre de la République étoient en petit nombre & en mauvais état. Les forces maritimes étoient formidables ; mais la cavalerie composée de bourgeois, qui payoient pour faire leur service, étoit mauvaise. L'infanterie qui n'étoit point exercée, ne connoissoit aucune discipline. (1) Les Gouverneurs des places n'avoient aucune expérience. Les Provinces étoient divisées: les factions pour & contre la Maison d'Orange partageoient la nation.

Mauvais état des forces de terre de la République.

Ann. 1670. *Louis veut détacher les PP. UU. de la Triple Alliance.*

Louis essaya d'abord d'engager les Etats Généraux à se détacher de l'Alliance de l'Angleterre, & à s'unir avec la France. Le Comte d'Estrades employa toutes ses ressources pour faire entendre au Pensionnaire, que c'étoit l'intérêt de la République. De Witt pensoit que si la France vouloit continuer ses hostilités contre l'Espagne, l'opposition armée des trois Etats réunis conserveroit à la derniere ses possessions & ses droits, & mettroit les Provinces-Unies à couvert des entreprises de la France. D'Estrades n'ayant pu rien gagner, son maître le rappella sous prétexte de l'envoyer à son Gouvernement de Dunkerque (2).

Ensuite la Suede.

Alors Louis s'attacha à la Suede ; Pomponne qu'il y avoit envoyé, fit les offres les plus brillantes. Les Etats du Royaume furent inébranlables ; leur fermeté fut soutenue par Pierre de Groot, Pensionnaire d'Amsterdam, Ambassadeur des Etats, recommandable par lui-même, & par le célebre Grotius son pere.

Et l'Angleterre.

Louis XIV avoit en même temps envoyé en Angleterre, Colbert de Croissi, sous prétexte de renouveller les Traités de commerce entre les deux nations. L'or prodigué par ce Ministre à ceux de Charles II, le penchant de ce Prince pour le Catholicisme & pour les plaisirs, le ressentiment que la nation conservoit de la défaite de sa flotte dans la Tamise, la veille de la paix de Breda, firent accueillir favorablement les propositions de Colbert. Lorsque tout fut préparé, Louis prétexta un voyage dans ses nouvelles conquêtes de Flandres : il y mena une partie de sa cour. Henriette Stuart, épouse du Duc d'Orléans, frere unique du Roi, sœur de Charles II, Princesse qui réunissoit tous les agrémens de l'esprit & ceux de la beauté, l'accompagnoit. (3) C'étoit en effet pour elle que ce voyage avoit été imaginé. Henriette feignant de vouloir profiter de cette occasion pour embrasser son frere, demanda la permission de passer en Angleterre ; permission qu'elle obtint aisément. Elle s'embarqua à Calais. Charles vint au devant d'elle jusques à Cantorberi. Il ne résista pas longtemps aux promesses qu'elle lui fit de la part de Louis, de favoriser son projet contre la Religion Protestante en Angleterre, & ses efforts pour se rendre indépendant. Elle lui fit entendre qu'il falloit commencer par assujettir les Provinces-

Il se lie secrétement avec Charles II.

(1) Voltaire, Siecle de Louis XIV. Ch. X.
(2) Mém. & Lettr. du Comte d'Estrades T. VI.
(3) Le P. Daniel Abrégé du Regne de Louis XIV.

Unies, pour ôter tout obstacle de ce côté. (1) Charles consentit à tout, signa tout ce qu'on voulut. Henriette âgée de 26 ans, mourut à son retour à Paris. Le Maréchal de Bellefonds fut envoyé à Londres, chargé de compliments de condoléance pour le Roi : & Charles envoya à la cour de France, le Duc de Bukingham, (2) qui mit la derniere main au Traité (*).

Hist. de Hollande. 1667-1697.

En même temps que Louis s'assuroit de l'Angleterre, il faisoit agir auprès de plusieurs Princes de l'Empire, qu'il séduisoit par ses libéralités. L'Electeur de Cologne, Ferdinand-Maximilien de Baviere, céda à la promesse de recouvrer Rhinbergen, que son prédécesseur avoit laissé aux Hollandois. Louis avoit employé auprès de lui l'Evêque de Strasbourg & le Prince Guillaume de Furstemberg. Il gagna facilement l'Evêque de Munster, Christophe-Bernard van Galen, Abbé de Corbie, contre lequel Louis avoit joint ses armes à celles des Hollandois, quand ce Prélat leur disputoit les armes à la main, la Seigneurie de Borkelo. Prêtre avare & Prince cruel, il avoit fait à ses diocésains une guerre sanglante. (3) Comme Juliers facilitoit le passage des troupes Françoises dans les Provinces-Unies, Louis rechercha l'alliance du Duc de Neubourg : on lui fit espérer la couronne de Pologne & il se rendit. Il acquit l'alliance de l'Electeur Palatin, par le mariage du Duc d'Orléans, avec Elisabeth-Charlotte, fille de l'Electeur.

Il s'attache les Princes de l'Empire.

Les Etats Généraux furent avertis de l'orage qui les menaçoit, par l'Electeur de Brandebourg, que Louis faisoit solliciter. Il leur conseilla d'offrir à ce Monarque de lui faire satisfaction sur ses plaintes, si elles étoient justes; parcequ'ils n'avoient pas de grands secours à espérer de leurs voisins (4). Ses conseils furent peu écoutés; car comme il avoit épousé en premieres nôces une tante du Prince d'Orange, le Pensionnaire de Witt, qui étoit l'ame de toutes les délibérations, se méfioit de tout ce qui venoit de lui. Aussi les Etats répondirent-ils à ce Prince, qu'ils n'avoient jamais rien fait qui pût leur attirer cette guerre, & qu'ils

(1) Cont. de l'Abr. Chron. de Mezer. T. VIII.

(2) Burnet Hist. d'Angleterre.

(*) La France s'obligea envers le Roi d'Angleterre, pendant que la guerre dureroit avec les Hollandois, de lui faire compter pour l'entretien de la flotte Angloise, trois cens cinquante mille livres sterling par an; en outre, que la flotte Françoise s'uniroit à la sienne. Les flottes, étant jointes, devoient attaquer les Etats par mer, pendant que le Roi de France les attaqueroit par terre, avec une puissante armée. Pour prévenir toute mésintelligence, on divisoit la République entre les Alliés, quand ils l'auroient conquise. L'Angleterre devoit avoir la Zélande, par laquelle elle se trouveroit en état de fermer l'Océan Germanique. La France devoit augmenter sa puissance par la possession des autres Provinces, excepté la Hollande, que Charles réservoit au Prince d'Orange. Ce qui mettoit la France plus à portée de conquérir non-seulement ce qui restoit des Pays-Bas Espagnols, mais encore la Hollande & la Zélande, qui ne résisteroient pas. *Voyez le Clerc Histoire des Provinces-Unies.* T. III. Ch. XV.

(3) Volt. Siecl. de Louis XIV. C. X.

(4) Puffend. Rer. Brandenb. L. XI. C. V.

croyoient que les préparatifs que faisoit la France, pouvoient regarder la Lorraine, la Franche-Comté & les Pays-bas Espagnols.

Les EE. GG. demandent à Louis, quelle est la cause de son ressentiment.

Cependant les Etats envoyerent à Louis XIV, Pierre de Groot en qualité d'Ambassadeur, pour apprendre de S. M. ce qui pouvoit leur avoir attiré son ressentiment, & l'assurer qu'ils n'avoient pas cru l'offenser, en pourvoyant à leur sûreté par la Triple-Alliance; qu'ils espéroient que leur Ambassadeur donneroit au Roi toute satisfaction & dissiperoit les préventions que S. M. pouvoit avoir contre les Etats.

Leur sécurité.

Les François étoient entrés dans la Lorraine & s'étoient emparés de Nancy. Cette expédition avoit été conduite avec tant de secret & de diligence, que la Duchesse avoit été prise, & que le Duc avoit eu bien de la peine à se sauver à Bische. Les Etats ne douterent plus que les préparatifs de la France n'eussent uniquement la Lorraine pour objet. Ils apprirent en même temps que cette Puissance se disposoit aussi à agir sur mer; mais ils se reposoient sur la Triple-Alliance & surtout sur l'Angleterre. Mais bientôt Temple reçut ordre de son Roi, de se rendre à sa cour, & de prévenir les Etats que c'étoit pour recevoir quelques instructions sur son Ambassade.

Ann. 1671. On engagea le Prince d'Orange de passer auprès de son oncle, dans l'espérance que le Roi se rendroit à ses prieres. Mais Charles ne l'écouta point, lui parla beaucoup de religion, lui dit du mal de celle des Protestans, & le renvoya sans lui rien promettre concernant son élévation au Stadhouderat (1).

Louis fait marcher ses armées.

Cependant une armée partie de St. Germain, s'étoit divisée en deux corps, dont l'un alla joindre le Maréchal de Crequi en Lorraine, & l'autre eut ordre de s'avancer vers Sedan, pour s'opposer aux entreprises qu'on pourroit faire du côté de Flandres ou de Hollande. Le Duc de Lorraine demandoit des secours aux Hollandois, ses alliés; mais le refroidissement de Charles II, qui cependant amusoit Boreel leur Ambassadeur, les laissoit dans l'indécision.

Ils offrent des réparations à Louis XIV.

Les Etats adresserent à Louis XIV par de Groot, une lettre remplie d'offres de réparer tout ce qu'on auroit pû faire par mégarde, contre ses intentions: ils l'assuroient qu'après avoir examiné leur conduite passée, ils ne pouvoient pas s'imaginer que la justice qu'on voyoit éclater dans toutes ses actions, lui permît de tourner ses vues contre des gens qui avoient religieusement gardé l'alliance qu'ils avoient depuis si longtemps avec lui, sans leur faire connoître auparavant les griefs qu'il pouvoit avoir contre eux, afin de tâcher d'y remédier; que ce qu'ils faisoient par mer, ne devoit lui porter aucun ombrage; qu'ils protestoient à S. M. que ce n'étoit pour faire tort à personne, & que néanmoins ils désarmeroient avec joie, lorsqu'elle auroit la bonté de les délivrer de l'appréhension & de l'inquiétude que leur donnoient les armées qui sembloient s'approcher d'eux de toutes parts. Grotius en donnant la lettre, ajouta que les Etats, ses anciens Alliés, ne méritoient pas d'être plus maltraités que les criminels,

(1) Hist. des Provinces-Unies T. III. C. XV.

qu'on ne punit jamais sans leur en dire la raison. Louis XIV répondit à Grotius, qu'il faisoit assembler ses troupes & équiper sa flotte, & qu'il prendroit les résolutions, qu'il jugeroit les plus convenables à sa gloire & à ses intérêts (1).

Hist. de Hollande, 1667-1697.

Ann 1672. Cause & prétextes de la guerre du côté de la France.

La cause réelle de la guerre du côté de Louis, étoit l'obstacle que les Etats avoient mis par la Triple-Alliance à la conquête des Pays-bas Espagnols; le prétexte, une prétendue médaille injurieuse à Louis XIV, & quelques traits satyriques d'un gazetier insolent: mais du côté de l'Angleterre, il n'y avoit aucune cause plausible. On eut recours au prétexte. L'année précédente, après une grosse tempête plusieurs vaisseaux étant à l'ancre, & celui de Ruiter au radoub, un yacht Anglois, portant pavillon de la G. B. au grand mât, passa à travers de la flotte Hollandoise & saluoit Ruiter: son vaisseau étoit trop de côté pour lui répondre; mais le Lieutenant-Amiral van Ghent lui répondit pour lui sept volées. Ruiter ayant fait relever son vaisseau salua de neuf: l'Anglois ne répondit point. Van Ghent avertit Ruiter que le Capitaine lui avoit envoyé deux décharges de boulets, parce qu'il n'avoit pas baissé le Pavillon ni amené les voiles; (2) & qu'ayant fait demander le sujet de ces décharges, & appris que l'épouse du Chevalier Temple étoit dans le yacht, il étoit allé la saluer & qu'il avoit dit au Commandant, qu'il n'avoit pas osé saluer de son chef un Capitaine de yacht, & cela sur les Côtes de leurs Hautes Puissances, sans en avoir reçu d'elles un ordre particulier, & que si S .M. B. croyoit avoir droit de l'exiger, elle devoit les en informer.

De l'Angleterre.

Salut du Pavillon.

Souveraineté de la mer, prétendue par les Anglois.

Charles fit demander aux EE. GG. par Downing, qu'il envoya à la Haye, une satisfaction publique de cette offense, parceque le refus de baisser Pavillon, donnoit atteinte à la Souveraineté de la mer, qui appartenoit à l'Angleterre: il exigeoit que van Ghent fût châtié, pour servir d'exemple. Des Commissaires furent nommés pour examiner cette affaire: mais de Witt, pour ôter tout prétexte aux Anglois, dans l'espérance que leur Roi secourroit la République, si la France venoit à l'attaquer, imagina de répondre, que les Etats Généraux consentiroient que non-seulement un vaisseau seul, mais leurs flottes entieres, mettroient Pavillon bas devant un simple vaisseau Anglois, portant Pavillon Royal; mais qu'on ne prétendoit cependant rendre ce salut, que pour honorer un si puissant Roi. Downing informé de la réponse qu'on devoit faire, partit brusquement sans l'attendre (3).

Les flottes de la République étoient formidables & Ruiter étoit à leur tête; mais les troupes de terre étoient en mauvais état. Il n'y avoit aucun Général en état de commander l'armée. Le Prince d'Orange annonçoit de grands talens; mais il étoit trop jeune & n'avoit aucune expérience de l'art militaire. On avoit résolu en Hollande de faire de nouvelles levées de Cavalerie & d'Infanterie. Le danger étoit pressant; les troupes Fran-

(1) Volt. Siecl. de Louis XIV. C. X.
(2) Rapin Thoiras Hist. d'Angl. Regne de Charles II.
(3) Hist. des Prov. Unies par le Clerc. T. III. L. XV.

Sect. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

çoises s'assembloient autour de Cologne, d'où elles pouvoient défiler le long du Rhin sur les terres des Etats.

Divisions dans la République.

Tout le Peuple nommoit au commandement des troupes, le Prince d'Orange. La République étoit divisée en trois factions. L'une vouloit que l'on rétablît le Gouvernement, tel qu'il avoit été sous les Princes de la Maison d'Orange, & que l'on rendît au jeune Guillaume toutes les charges que son pere avoit eues (1). Le second parti étoit celui des Républicains, austeres partisans de la Liberté, à la tête duquel étoient les freres de Witt, qui ne pouvoient supporter l'idée d'autorité despotique (2). La troisieme faction étoit purement passive & prête à se soumettre au parti le plus fort. Comme celui du Prince étoit le moins nombreux, le Pensionnaire ne doutoit point que le parti des expectans ne se joignît au sien.

Lenteur des préparatifs.

Ces divisions mettoient dans les préparatifs de la guerre, une lenteur funeste. La Gueldre avoit proposé de nommer le Prince Capitaine-Général; quelques Provinces ne vouloient consentir qu'à cette condition à aucune levée d'hommes. La Hollande s'obstinoit à rejetter cette nomination. Il y eut de grands débats; mais enfin les Conseillers Commissaires déclarerent par l'organe du Pensionnaire, qu'il étoit de l'intérêt de l'Etat que le Prince fût revêtu de cette dignité (3). Le Corps des Nobles, Harlem, Leide, Amsterdam & Enckhuisen furent du même avis. Dordrecht vouloit qu'on attendît que le Prince eût vingt-deux ans. La pluralité des voix étoit pour le Prince, lorsqu'on mit en question, si on lui confieroit la charge de Capitaine-Général pour une campagne seulement, ou pour toujours? Il y eût à ce sujet de nouvelles altercations: six Provinces vouloient que la nomination fût à vie, la Hollande la bornoit à une campagne. Les Etats Généraux écrivoient aux Etats de Hollande, que le bien de la République demandoit que le Prince fût nommé à vie. Mais cette Province persista, & les Etats Généraux le nommerent pour l'année suivante. Dès qu'il eût reçu sa Commission, la Hollande par anticipation, nomma le Prince Capitaine & Amiral-Général, à sa vingtdeuxieme année, dont à la vérité il n'étoit pas éloigné.

Le Prince d'Orange est nommé Capitaine & Amiral-Général.

La Province de Hollande, quoiqu'en disent les Historiens, (4) agit très sagement. Le Prince avoit peu d'expérience, mais il avoit de grandes dispositions: il étoit à présumer qu'il seroit plus capable de commander aux troupes de terre, pour lesquelles on manquoit de Général, qu'aux forces maritimes qui étoient sous les ordres de Ruiter, le plus grand homme de mer que la République eût eu encore (5). Il étoit dit dans son Instruction, que le Capitaine & Amiral-Général, pendant qu'il exerceroit cette charge, ne pourroit être élu Stadhouder, ni s'ingérer de nom-

(1) Hist. du Stadhoud. par M. l'Abbé Raynal.
(2) Volt. Siecl. de L. XIV. *ubi supr.*
(3) Hist. des Prov. Unies par L. C. T. III.
(4) Abr. de l'Hist. de la Holl. T. III. Ch. XIII.
(5) Vie de Ruiter par Brandt.

nommer à aucune charge de magiſtrature, pas même à aucune des charges militaires, qui feroit à la nomination des Etats & qui viendroit à vaquer hors de l'armée. Il lui étoit défendu de donner des patentes fous ferment, d'entrer au fervice d'aucune Puiſſance étrangere, ou d'être lié à aucun Prince par quelque ferment que ce fût; de fe mêler en rien des affaires de la Religion, de la Régence, de l'adminiſtration de la Juſtice ou des Finances, non plus que des différends qui concerneroient les Alliés en particulier, & qui pourroient s'élever dans leur jurisdiction particuliere qu'il feroit obligé de fe régler fur les avis des Députés en campagne ou fur la flotte. On lui permettoit d'aſſiſter à leurs aſſemblées ou confeils & d'y expofer fon fentiment le premier. Enfin, comme Amiral-Général il ne pouvoit pas donner en fon nom des Inſtructions aux Officiers Généraux de la flotte des Etats. Il fut réfolu qu'on ne pourroit rien changer à aucun de ces articles, fans le confentement unanime de toutes les Provinces.

Hiſt. de Hollande. 1667-1697.

Exclu par fa Commiſſion du Stadhouderat.

Son pouvoir réduit à très peu de chofe.

A l'aſſemblée des EE. GG., lorfque le Prince fut complimenté par leurs Députés, il répondit qu'il acceptoit avec bien de la reconnoiſſance, la charge qu'il leur plaifoit de lui offrir, & que l'honneur que LL. HH. PP. lui fefoient, l'engageroit puiſſamment à faire tous fes efforts pour contribuer, dans l'exercice de ces emplois, au maintien & à l'affermiſſement de la Liberté, pour laquelle il feroit toujours prêt à facrifier tous fes biens & même fa vie. Il prêta ferment en qualité feulement de Capitaine Général des armées des EE. GG. par mer & par terre, pour cette campagne (1).

L'Efpagne, reconnoiſſante de l'intérêt que la République avoit pris dans la guerre que la France lui avoit faite, étoit venue à fon fecours; & malgré les intrigues des Anglois, Dom Manuel de Lyra avoit négocié avec les Etats Généraux.

Après la nomination du Prince, on rechercha avec plus de foin l'Alliance de l'Electeur de Brandebourg, qui n'avoit été négligée que parce que ceux qui étoient à la tête des affaires, craignoient l'oncle du Prince d'Orange. L'Electeur avoit figné un Traité le 11 Juillet, par lequel, fi les Etats étoient attaqués dans leur propre pays, l'Electeur auroit une armée de vingt mille hommes, dont il pourroit faire un détachement de trois mille hommes d'infanterie & de fix cent chevaux, pour les places de Weſtphalie: les Etats payeroient la folde de la moitié de ce corps, ou de quatre mille chevaux & fix mille fantaſſins. L'argent néceſſaire pour les lever, feroit payé d'abord après la conclufion du Traité. Cette armée devoit être prête deux mois après le payement.

Traité avec l'Electeur de Brandebourg.

Les Anglois, & les Proteſtans furtout, n'approuvoient point la guerre contre la Hollande: (2) mais Charles qui fe ruinoit pour fes maîtreſſes, avoit befoin de l'argent de la France. Comme il fe plaignoit à Colbert que fon maître ne lui en envoyoit point, ce Miniſtre lui répondit qu'il ne tenoit qu'à lui de s'en procurer, en fefant attaquer la flotte Hollan-

(1) Hiſt. des Provinces-Unies *ubi fupr.*
(2) Rapin Thoiras Hiſt. d'Angl. Regne de Charles II.

SECT. XII. *Hist. de Hollande. 1667-1697.*

doise qui venoit de Smyrne & qui devoit passer dans la Manche, composée de quarante-cinq voiles, sous la foible escorte de quatre ou cinq vaisseaux de guerre. Cette flotte ignoroit que la guerre fût sur le point de se rallumer. Charles qui ne l'avoit point déclarée, chargea Robert Holmes d'attaquer la flotte; mais elle se défendit avec tant de vigueur, que l'Anglois fut obligé d'abandonner le combat. Il revint à la charge le lendemain, renforcé de quatre gros vaisseaux de guerre; le combat dura jusques à midi avec un avantage égal: mais après-midi, Holmes à la troisieme attaque s'empara de quatre vaisseaux marchands, & d'un vaisseau de guerre commandé par van Ness qui fut tué, ainsi que le Capitaine Adrien Haas: le vaisseau étoit si maltraité, que les Anglois ne purent l'amener & qu'il coula à fond. Le reste de la flotte entra dans les ports des Etats (1).

Charles II attaque les Hollandois sur mer.

Après cette perfidie, Charles II déclara la guerre, en même temps que le Roi de France, & quoique par l'article 31 du Traité de Breda, on ne pût en cas de rupture confisquer ni d'un côté ni d'autre, les marchandises ni les effets des uns & des autres, qu'après les six mois accordés pour les retirer, Charles, plus avide d'argent que de gloire, arrêta plusieurs vaisseaux Hollandois dans les ports d'Angleterre, avant la déclaration. Les manifestes de Charles & de Louis n'étoient qu'un tissu de prétextes, plûtot que de raisons. Les Hollandois y répondirent avec avantage; (2) mais à quoi servent les raisons contre l'injustice & la violence? Le manifeste de Charles étoit rempli d'inculpations fausses: telle étoit celle qui regardoit l'article du Traité de Breda, concernant la restitution de Surinam (*).

Et déclare ensuite la guerre.

Louis la déclare en même temps.

Parmi les griefs dont Louis XIV se plaignoit, le plus essentiel, celui qui selon lui intéressoit le plus sa gloire, (3) étoit la Triple Alliance, quoique ce Traité dût être imputé aux Anglois, autant qu'aux Hollandois: la prétendue médaille de van Beuningen (4) étoit encore une inculpation chimérique.

Forces redoutables de Louis XIV.

Ce Monarque avoit sur pied en troupes françoises & étrangeres, près de deux cens mille hommes, sous les ordres des plus grands Géné-

(1) Abrégé de l'Hist de la Holl. T. III. Ch. XIV.

(2) Voyez le Clerc Hist. des Prov. Unies. T. III. L. XV.

(*) Les Hollandois avoient pris Surinam en 1667. Par la Capitulation les habitans eurent la liberté de vendre leurs biens, lorsqu'ils voudroient sortir de la Colonie. Le Gouverneur devoit avoir soin de leur transport & à un prix raisonnable. Les Anglois reprirent Surinam quelques mois après; lorsque par le Traité de Breda, la Colonie revint aux Hollandois. Ceux-ci, par un article du Traité, s'obligerent de permettre aux sujets de la G. B., qui étoient dans cette Colonie, de se retirer avec leurs effets. Banister qui y commandoit, déclara qu'il vouloit profiter du bénéfice de la Capitulation & se retirer; mais comme s'il eut toujours été Gouverneur de la la Colonie, il exigeoit la même permission pour différens particuliers; il cabala jour & nuit, forçant les colons par promesses & par menaces de se joindre à lui & de se retirer; ce qui étoit contraire à la Souveraineté de Surinam cédée aux Etats par le Traité. Le Gouverneur des Etats envoya Banister en Hollande; & la liberté lui fut rendue à la sollicitation du Chevalier Temple. Charles dans son Manifeste accusoit les Hollandois d'avoir retenu les Anglois, & de n'avoir permis qu'aux plus pauvres de sortir de Surinam.

(3) Daniel Abrégé de l'Hist. du Regne de Louis XIV.

(4) Volt. Siecle de Louis XIV. C. X.

raux (*). Ces Généraux étoient Condé, Turenne, Luxembourg, Vauban; tandis que les Provinces-Unies n'avoient pour commander leurs troupes de terre, qui consistoient en vingt-cinq mille hommes, que le Prince d'Orange, jeune & peu fait encore à la guerre.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Louis XIV prit sa marche par la Picardie & se rendit près de Charleroi, où une partie de ses troupes étoit arrivée. Lorsque le reste l'eut joint, il s'avança vers la Meuse. Il divisa son armée en quatre corps. L'un fut commandé par le Duc d'Orléans, son frere; l'autre par le Prince de Condé; le troisieme par le Vicomte de Turenne, & il réserva le quatrieme, qui étoit le plus considérable, pour lui-même. Turenne donna ordre au Comte de Chamilli de se saisir de Maseik sur la Meuse, dans l'Evêché de Liege. Maseik se rendit & reçut une garnison assez forte, pour protéger le passage de la riviere & entretenir une communication avec les terres de l'Evêque (1). Turenne s'empara ensuite de St. Tron, de Tongres & de quelques autres places, où il mit garnison. Le Roi passa la Meuse, le 24 de Mai, à la tête de 40000 hommes. Il ordonna quatre sieges à la fois; le Duc d'Orléans assiégea Orsoi, ville de l'Electeur de Brandebourg, entre les mains des Etats, & la prit en trois jours. Turenne prit Burich en même temps; Condé, Wezel; & le Roi en personne s'empara de Rhinberg.

Sa marche.

Rapidité de ses conquêtes.

Toutes les places des Etats avoient été fort négligées; on n'avoit point d'Ingénieurs: les garnisons étoient composées de gens sans expérience, bourgeois pacifiques, que de Witt y avoit placés à la recommandation de ses partisans. Ceux qui avoient pris soin de l'éducation du Prince Guillaume d'Orange, ne lui avoient donné aucune idée de l'art d'attaquer & de défendre les places. Emmerik ouvrit ses portes à Condé, le 6 Juin, & Rées les siennes à Turenne. Ces places qui auroient pû résister plus longtemps, si elles eussent été mieux défendues, étoient les

Foiblesse des places des Provinces-Unies.

(*) Il n'y a pas chez les hommes, dit Voltaire, d'exemple d'une petite entreprise formée avec des préparatifs plus formidables. Cinquante millions, qui en feroient aujourd'hui (1765) quatre-vingt-dix-sept, furent consommés à cet appareil. Trente vaisseaux de cinquante pieces de canon joignirent la flotte Angloise, forte de cent voiles. Les Généraux de l'armée étoient Condé & Turenne; Luxembourg commandoit sous eux; Vauban devoit conduire les sieges. Louvois étoit partout avec sa vigilance ordinaire. Jamais on n'avoit vu une armée si magnifique & si bien disciplinée. Martinet mettoit alors l'Infanterie sur le pied de discipline où elle est aujourd'hui. Le Chevalier de Fourilles faisoit la même charge dans la Cavalerie. A tout cela, la Hollande n'avoit à opposer qu'un jeune Prince d'une constitution foible, qui n'avoit vu ni sieges ni combats, & environ 25000 mauvais soldats; en quoi consistoit alors toute la Garde du Pays. Le Prince Guillaume d'Orange nourrissoit sous le flegme Hollandois, une ardeur d'ambition & de gloire, qui éclata toujours depuis dans sa conduite, sans s'échapper jamais dans ses discours. Son humeur étoit froide & sévere; son génie actif & perçant; son courage qui ne se rebutoit jamais, fit supporter à son corps foible & languissant, des fatigues au-dessus de ses forces. Il étoit valeureux sans ostentation; ambitieux, mais ennemi du faste; né avec une opiniâtreté phlegmatique, faite pour combattre l'adversité; aimant les affaires & la guerre, ne connoissant ni les plaisirs attachés à la grandeur, ni ceux de l'humanité; enfin presqu'en tout l'opposé de Louis XIV. *Volt. Siecle de Louis XIV, Ch.* 10.

(1) Hist. des Prov. Unies. T. III. L. XV.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

clefs de la République : mais, dit un historien, (1) ceux qui devoient pourvoir à cela, dès que l'on vit que les Rois de France & d'Angleterre étoient ligués pour la perte de la République, penserent plutôt à affermir leur faction, qu'à se mettre en état de résister à une Puissance telle que la France.

Lâcheté de leurs défenseurs.

Le Roi ayant fait proposer à la garnison de Rhinberg, de ne pas lui donner la peine de la battre, & d'en sortir, sous promesse de la laisser aller à Maestricht avec armes & bagages ; il ne se trouva dans le Conseil de guerre, que trois Officiers qui fussent d'avis de se défendre. Tous les autres furent arrêtés à Maestricht, & le Baron d'Osseri eut la tête tranchée. Le 8, le Prince de Condé s'empara de Doetecum, à deux lieues de Doesbourg. Groll fut pris par les troupes de l'Evêque de Munster.

Passage du Rhin si célèbre.

Le 12 l'armée Françoise s'avance sur le Rhin, vis-à-vis du Tolhuys, nom qui signifie en Flamand, Bureau de péage ; c'étoit un vieux fort, qui servoit à cet usage ; il étoit défendu par dix-sept soldats & n'étoit pas éloigné du fort de Schenk. Le projet de Louis XIV étoit de passer le Rhin, sur un pont de bateaux de cuivre ; maniere de passer les rivieres, nouvellement imaginée par Martinet : mais on indiqua au Prince de Condé un gué formé par la sécheresse de la saison, où il n'y avoit qu'environ vingt pas à nager. Le Prince d'Orange ayant été averti qu'on avoit vu les François sonder le Rhin, dans cet endroit, envoya le Comte de Montbas vers Tolhuys, avec ordre de se jetter dans Nimegue, s'il ne se croyoit pas assez fort pour défendre le passage du fleuve. Bientôt après il changea de résolution & donna le Gouvernement de Nimegue à Welderen, & fit dire par Wirtz au Comte de Montbas, de garder le passage, en l'assurant qu'il lui enverroit cinq régimens.

Mal défendu par les Hollandois.

Il y eut beaucoup de confusion dans les ordres ; on prétend que Montbas, jaloux qu'on eût donné à un autre le Gouvernement de Nimegue, écrivit aux Députés des Etats, qu'il n'y avoit aucune apparence que les François tentassent le passage au pied du Tolhuys, dont la tour étoit à l'épreuve du canon, & que les Députés lui marquerent de suivre le plan qu'il leur envoyoit. Montbas se justifie de ces accusations dans ses Mémoires. (2) Il convient qu'il alla à Nimegue ; mais qu'ayant rencontré le renfort que le Prince d'Orange lui avoit promis, il alla rejoindre le régiment de cavalerie qu'il avoit laissé à Tolhuys ; qu'ayant rencontré quelques cavaliers François, qui avoient passé le Rhin, il les mit en fuite & les obligea de repasser ; & qu'enfin étant allé rendre compte au Prince, qui étoit à Dieren, Guillaume le fit arrêter deux heures après, avec tous ses papiers. On l'envoya prisonnier à Utrecht, d'où il se sauva bientôt après. La défense du passage fut confiée à Wirtz, qui posta sur le Rhin le peu de troupes qu'il avoit (3).

(1) Hist. des Prov. Unies. T. III. L. XV.
(2) Voyez les Mém. de Montbas.
(3) Hist. des Provinces-Unies T. III. L. XV.

Le lendemain Louis parut sur le rivage avec son armée : le Comte de Guiche qui l'avoit sondé, y entra avec les cuirassiers, conduits par le Comte de Revel. Un paysan Catholique leur servit de guide. A la suite des cuirassiers étoit un grand nombre de gens de qualité. Les Comtes de Nogent & du Bourg, & quelques autres furent noyés (1).

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Une partie de la cavalerie & de l'infanterie que Wirtz commandoit, bordoit le rivage ; le reste étoit dans ses foibles retranchemens. Wirtz regardoit nager les François sans les attaquer, ne croyant pas qu'ils pussent aborder, ou s'imaginant qu'il auroit bon marché du petit nombre de téméraires qui l'oseroient. Il ne se mit en mouvement que lorsque la moitié des cuirassiers eut passé ; il fit tirer ses troupes ; le Comte de Revel fut blessé. (2) Wirtz avec sa cavalerie, fondit sur les François qui se trouverent assez en force pour la repousser. Les Hollandois prirent la fuite ; le reste des cuirassiers & quantité de Noblesse franchirent la rive & poursuivirent les fuyards : le régiment d'Aylva qui venoit au secours de Wirtz, fut entierement défait. Les dix-sept hommes qui étoient dans la tour de Tolhuys, avoient pris la fuite avec Wirtz. Le Prince de Condé qui conduisoit cette action, passa avec le Duc d'Enguien son fils, dans un bateau, où il prit le Duc de Longueville, son neveu, qui s'étoit jetté dans l'eau : une partie de la Maison du Roi passa à la nage. Le Prince de Condé rangea ses troupes en bataille, pour forcer les retranchemens des Hollandois, prêts à demander quartier : le Prince avoit défendu de tirer jusqu'à ce qu'on fût près des retranchemens : on marchoit en silence, lorsque le Duc de Longueville, qui ignoroit la défense de son oncle, s'approcha seul du retranchement, & tira un coup de pistolet. Les Hollandois croyant qu'il n'y avoit plus de quartier à attendre, font une décharge & le Duc est tué. Le Prince qui accouroit pour arrêter le jeune imprudent, est blessé à la main ; furieux, il ordonne un massacre général, & tout ce qui ne peut se sauver par la fuite, est passé au fil de l'épée. Le Roi fit jetter un pont & passa avec le Duc d'Orléans & le reste de sa maison (3). Il tint un conseil de guerre, pour savoir ce qu'il devoit faire des places qu'il avoit prises & qu'il alloit prendre. Le Prince de Condé & le Maréchal de Turenne furent d'avis, que, pour ne pas affoiblir son armée par de trop fortes garnisons, il ne devoit conserver que les plus importantes, & raser les fortifications des autres. Le Roi approuva leur avis ; mais à peine le Prince de Condé fut-il parti pour Emmerik, où il alla se faire panser de sa blessure, que Louvois persuada au Roi, qu'il ne feroit pas de sa gloire de détruire tant de places, & que lorsqu'il seroit maître des sept Provinces, il seroit temps

Lenteur de Wirtz.

Retranchemens des Hollandois emportés. Le Duc de Longueville est tué. Condé blessé.

Sages conseils de Turenne & de Condé, rendus inutiles par Louvois.

(1) Mémoires du Comte de Guiche. Mémoires de Montbas.
(2) Contin. de l'Abr. Chr. de Mezerai. T. VIII.
(3) Le P. Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV. Contin. de Mezerai, T. VIII.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

d'y songer. La flatterie du Ministre courtisan l'emporta & arracha la Hollande à Louis XIV (1).

Les historiens & les poëtes François ont peut-être trop exalté ce fameux passage du Rhin, en le mettant au dessus du passage du Granique par Alexandre; mais il faut convenir que l'histoire fournit peu d'exemples d'une entreprise aussi hardie. Si la fortune seconda Louis dans l'exécution, ce Prince & son armée n'en montrerent pas moins de courage & d'intrépidité. On ne pouvoit pas supposer que les Hollandois feroient d'aussi mauvaises dispositions; qu'ils n'ameneroient point à Tolhuys une artillerie foudroyante; que depuis le 10 qu'on étoit prévenu du dessein des François, on n'auroit pas fait passer la garnison de Nimegue & toutes les forces de la Betuwe au secours de ce poste; que Wirtz laisseroit avancer les cuirassiers jusques à la rive qu'il défendoit. Peut-être ne seroit-il point parvenu à empêcher le passage; mais il eut certainement fait beaucoup de mal à l'armée Françoise.

Ruiter se conduisoit sur les mers avec bien plus d'intelligence & d'intrépidité. Dès que les Etats furent informés que les Anglois devoient attaquer la République par mer, tandis que les François tâcheroient de la désoler par terre, ils équiperent une flotte de trente-six vaisseaux du premier rang, de 60 à 80 pieces de canon, de deux cens vingt matelots & de quatre-vingts soldats. On fit des levées de matelots pour remplacer ceux qui seroient tués, blessés ou malades: la navigation du Nord fut défendue; enfin on prit toutes les précautions qu'on pût imaginer: on nomma des Officiers Généraux pour remplacer ceux qui commandoient. On donna, contre l'usage, à Ruiter une compagnie à ses ordres. Les Etats envoyerent Corneille de Witt sur la flotte, comme leur Plénipotentiaire, & il fut résolu que s'il périssoit dans cette expédition, sa charge de Ruward, ou Baillif, & premier Commissaire des digues de Putten, passeroit à son fils (2).

Opérations sur mer.

La flotte composée de onze grands vaisseaux de la Meuse, dix-huit d'Amsterdam, quatre de Nord-Hollande, un de Frise, onze fregates, douze brûlots & neuf yachts, fit voile du Texel vers les Dunes, le 13 de Mai; le 14 on prit une fregate Angloise, & l'on sçut que la flotte d'Angleterre s'étoit jointe à celle de France, & que ces deux flottes ensemble étoient de quatre-vingt-trois vaisseaux, sans compter les fregates & les autres petits bâtimens. Ruiter fut faché qu'on eût si longtemps retenu la flotte Hollandoise, qui avant la jonction auroit pu attaquer les Anglois avec plus d'avantage. On arrêta de se poster entre le Wielingen & la Meuse, & l'on envoya prier les Etats de Hollande, de hâter l'équipement des vaisseaux que la flotte attendoit, & surtout les brûlots: bientôt les renforts qui furent envoyés, mirent Ruiter en état de ne pas craindre la flotte ennemie.

(1) Abr. de l'Hist. de la Holl T. III. L. XIV.
(2) Hist. des Prov. Unies, par le Clerc. T. III. L. XV.

Le 23 on apperçut neuf vaisseaux de guerre. Le Lieutenant Général van Ghent, le Vice-Amiral Evertsen & le Contre-Amiral van Ness, furent détachés avec quinze vaisseaux ou fregates, huit brûlots & sept galiottes. Les Anglois remonterent la Tamise jusques au Fort de Charness, dont les Hollandois eurent à essuyer le feu & celui des vaisseaux de la flotte Angloise. Van Ghent, pour ne pas trop exposer ses vaisseaux, se retira vers l'embouchure de la riviere. Ruiter ayant vu l'ennemi, résolut de l'attaquer à Soulsbay, Port entre Harwich & Yarmouth. Sa flotte se trouva forte alors de quatre-vingt-onze vaisseaux de guerre ou fregates, de cinquante-quatre brûlots & de vingt-trois yachts. La flotte ennemie étoit divisée en trois escadres, commandées, l'une par le Duc de York, comme Grand-Amiral d'Angleterre & Commandant en particulier de l'escadre rouge; l'autre étoit l'escadre blanche, commandée par le Comte d'Etrées, Lieutenant-Amiral de France; elle étoit composée en partie de vaisseaux François: la troisieme étoit aux ordres d'Edouard Montaigu, Comte de Sandwich. On prétend que la veille de la bataille, il étoit d'avis de lever l'ancre & de prendre le large. (1) Ruiter montoit les Sept Provinces: il arbora pavillon rouge au perroquet de fougue: Bankert étoit opposé à l'escadre Françoise, & van Ghent à l'escadre bleue. Devant chaque division étoit une avant-garde de dix-huit vaisseaux & de dix-huit brûlots. Ruiter fit commencer le combat entre sept ou huit heures du matin. Le Duc de York & Ruiter se battirent pendant plus de deux heures: leurs vaisseaux passant continuellement sous le feu l'un de l'autre, se désemparerent mutuellement: le Duc de York, après avoir longtemps essuyé un feu terrible, fut obligé de changer de vaisseau.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Combat de Soulsbay.

Bankert avec l'escadre de Nord-Hollande & de Frise, étoit aux prises avec les François: le combat fut sanglant, les deux escadres se poursuivoient tour à tour en se canonnant. Un calme qui survint, obligea de faire ramer des chaloupes pour gouverner les vaisseaux qui se trouverent pêle mêle. Il y eut beaucoup de monde tué dans cette mêlée. Les François prirent beaucoup moins de part à cette action que les Anglois; ce qui fit conjecturer, que les François avoient ordre de ménager leurs vaisseaux, & de laisser les deux Puissances maritimes s'affoiblir (2).

Le Comte de Sandwich, Amiral du Pavillon bleu, couroit au Nord, secondé du Pavillon rouge: van Ghent, ayant Sweers pour Vice-Amiral & de Haan pour Contre-Amiral, arriva sur lui avec l'avant-garde Hollandoise. Le Capitaine Braakel, quoi qu'il n'eût qu'un vaisseau de 62 pieces de canon & 300 hommes, attaqua celui du Comte, qui avoit 800 hommes & 102 pieces de canon. Sandwich tenta vainement de gagner le vent sur van Ghent & Sweers; il perdit presque tout son équipage: un vaisseau de guerre qui l'abordoit,

(1) Hist. des Provinces-Unies, *ubi supra*.
(2) Hist. d'Angleterre. T. III.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. *1667-1697.*

coula à fond : il évita deux brûlots. Le troisieme envoyé par Braakel, enflamma le vaisseau de Sandwich, dont la poudre étoit si mouillée, qu'il brûla sans sauter. Sandwich se jetta dans la chaloupe, mais elle se trouva si remplie de matelots qu'elle coula à fond ; il fut noyé & l'on retira son corps, que l'on apperçut quelque temps après. L'escadre bleue sembla prendre une nouvelle force par cette perte. Elle fit plier deux divisions de l'arriere-garde Hollandoise. Le Lieutenant-Amiral van Ghent y fut tué, & le brave Braakel blessé. De Witt retablit le désordre. Bankert se battoit contre l'escadre commandée par le Comte d'Etrées & fut blessé. Peu à peu les François s'éloignerent vers le Sud. Le combat avec les deux escadres Angloises, la rouge & la bleue, dura jusques à la nuit. Ruiter déclara que de toutes les batailles où il s'étoit trouvé, aucune n'avoit été aussi longue & aussi terrible. (1) Il passa la nuit à retablir sa flotte, qui se trouva encore forte de cent vaisseaux du premier rang, ayant reçu des renforts considérables pendant le combat. Celles d'Angleterre & de France, étoient réduites à cinquante vaisseaux en état de servir. Les Hollandois les suivirent sur le midi, comme pour recommencer un nouveau combat ; mais le Comte d'Etrées revira : les Anglois & les François s'étant retirés, les Hollandois maîtres de la mer, allerent jetter l'ancre sur les côtes de Zélande.

Victoire complette des Hollandois sur mer.

Les Etats Généraux & ceux de la Hollande, écrivirent à Ruiter & à Corneille de Witt, pour leur témoigner leur satisfaction. Trois braves Patriotes d'Amsterdam, méritent ici d'être cités : Gerard Hasselaar, Conrad de Heemskerk & Jean Berg ; non-seulement ils livrerent à leurs fraix pour cette flotte, le premier 40, le second 50 & le troisieme 8 bons matelots & tous bien équipés; mais ils y servirent eux-mêmes comme volontaires, & Hasselaar jouit de la gloire d'y avoir sacrifié sa vie en Héros & par amour de la patrie.

Leurs pertes sur terre. Conquêtes des François.

Mais les Hollandois vainqueurs sur mer, essuyoient les plus grands désastres sur terre. Le Prince d'Orange ne pouvant avec le peu de forces qu'il avoit, s'opposer à la rapidité des conquêtes de Louis, abandonna la garde des places qui sont sur l'Yssel, & se retira vers la Hollande. Pour ne rien laisser derriere soi, Turenne s'empara d'Arnhem, de Doesbourg, Zutphen, Knodsembourg, Voorne, St. André, du Fort de Schenk. (2) Ce Fort étoit redoutable ; mais les Hollandois en avoient confié la défense à un jeune homme sans capacité. La garnison étoit de cinquante compagnies ; des fregates sur le Rhin étoient destinées pour la soutenir. Le Commandant les avoit renvoyées ; il avoit fait démolir une fortification qu'il croyoit inutile, & que Wirtz avoit fait construire. Turenne profita de ces fautes, attaqua le Fort par cet endroit, & força la garnison à se rendre.

Le

(1) Vie de Ruiter par Brandt.

(2) Daniel Hist. du Regne de Louis XIV. Contin. de l'Abr. Chron. de Mezeray. T. VIII.

Le Duc de Luxembourg prit Deventer, la principale ville de l'Over-yssel, Harderwik, Amersfort, Campen, Rhenen, Vianen, Elburg, Wyck sur le Rhin ou près de Duurstede, Zwol, Cuilembourg, Wageningen, Lochem & Woerden. Ces villes n'avoient presque point de garnison. On avoit fort négligé la défense du pays, tout avoit été sacrifié aux forces de mer. L'animosité des Républicains & des partisans de la Maison d'Orange, avoit été la cause de cette négligence (1). *Hist. de Hollande. 1667 1697.*

Le Prince se retira vers Utrecht avec son armée, qui n'étoit que de treize mille hommes. Il y fut joint par quelques troupes que le Comte de Monterey, Gouverneur des Pays-Bas Espagnols, lui envoya. Il entra dans Utrecht, dont le peuple étoit soulevé contre les Magistrats. Voyant que la ville étoit hors d'état d'être défendue, il s'empara des lieux par où l'ennemi pouvoit pénétrer dans la Hollande, & à portée de la mettre à couvert de l'invasion générale, par les eaux, dont il étoit facile d'inonder ses terres. La ville d'Utrecht pour se sauver du pillage, envoya sa soumission à Louis XIV, qui étoit devant Doesbourg. Le Marquis de Rochefort se présenta devant la ville avant le retour des Députés, que les habitans avoient envoyés aux Etats Généraux, pour leur faire connoître leur situation. La ville obtint du Roi la conservation de sa Religion, de sa Régence & de ses Privileges; qu'elle ne pourroit être forcée à reconnoître d'autre Souverain, & qu'elle seroit comprise dans le Traité que S. M. pourroit faire avec les EE. GG. *Utrecht se soumet.*

Après la prise d'Amersfort, le Marquis de Rochefort prit Naarden, petite ville à trois lieues d'Amsterdam, dont les habitans effrayés se rendirent à la premiere sommation. C'étoit une place importante à cause de son voisinage d'Amsterdam; ce fut aussi la premiere que le Prince d'Orange s'attacha à reprendre. Le Marquis négligea de s'emparer de Muyden, poste encore plus essentiel que Naarden, à cause de son écluse (2).

Lorsque Louis eut fait son entrée à Utrecht, il délibéra s'il attaqueroit Amsterdam. Condé fut d'avis de profiter de la consternation générale, & d'y envoyer un détachement de cavalerie. Turenne qui avoit servi sous Maurice de Nassau & qui connoissoit le pays, s'y opposa, parce que les Hollandois n'auroient eu qu'à fermer les portes, en attendant que la marée fût haute ou la digue rompue. Cependant les Amsterdamois firent des inondations autour de la ville, bien résolus de se défendre. Les Magistrats établirent partout des gardes bourgeoises. On pourvut de munitions les vaisseaux de guerre qui n'étoient pas avec Ruiter, avec ordre de s'opposer aux mouvemens des François, s'ils en faisoient du côté de l'Y, golfe qui est devant Amsterdam. *Alarme d'Amsterdam.*

(1) Hist. du Stadhoud. Hist. des Provinces-Unies, T. III. Ch. XV.
(2) Abrégé de l'Hist. de la Hollande. T. III. Ch. XIV.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

Les Magiſtrats, pour détruire les faux bruits répandus parmi le peuple, qu'ils vouloient ſe rendre aux François, & que le bled manquoit dans la ville, publierent une déclaration, portant, qu'attendu la réſolution que Leurs Nobles Seigneuries avoient priſe dans leur Conſeil, de protéger & de défendre par tous les moyens imaginables, la Religion & la Liberté de cette ville & de ſes habitans, & de n'épargner à cet effet, ni leurs biens, ni leurs vies, & qu'elles ſont perſuadées que les vivres & les grains qu'on y a amaſſés en abondance, & dont l'ennemi eſt dénué, contribuent à ce deſſein, il eſt défendu à tous & à chacun en particulier, de tranſporter des grains hors de la ville & de ſa juriſdiction, ſans avoir donné bonne & ſuffiſante caution, que ces grains ne ſeront tranſportés en aucun lieu que ce puiſſe être, qui ſoit au pouvoir de l'ennemi, ſous peine de confiſcation & de punition corporelle (1).

Louis maître de trois Provinces.

Les Provinces de Gueldres, d'Utrecht & d'Overyſſel étoient au pouvoir du Roi de France; celle de Groningue & des Ommelandes étoit prête à ſuccomber. La Confédération des Provinces-Unies n'embraſſoit plus que la Hollande, la Zélande & la Friſe. Le Penſionnaire ſentoit la faute qu'il avoit faite de ne pas prévenir ces maux, en engageant les Etats à acheter des Alliances à quelque prix qu'il en fût. Tout étoit dans la conſternation & le découragement. La Princeſſe Douairiere d'Orange demanda aux Etats de Hollande, qu'il lui fût permis de prendre ſauve-garde du Roi de France, pour ce qu'elle poſſédoit dans la Haye; mais on rejetta ſa demande. On parla de capituler avec les deux Rois. Le Penſionnaire perſuada aux Etats de Hollande, d'envoyer une Ambaſſade à Louis XIV, pour ſavoir à quel prix il voudroit mettre la paix. Cette propoſition fut portée aux Etats Généraux: toutes les Provinces l'adopterent; la Zélande ajouta qu'il faudroit faire une ſemblable députation au Roi d'Angleterre, afin de finir à la fois avec les deux Couronnes. François Terreſtein, van Hallewin Conſeiller à la Cour de Hollande, & Everard van Werde furent envoyés en Angleterre; mais on leur répondit, que les deux Rois étoient convenus mutuellement de ne faire aucun Traité, ni de rien conclure avec l'ennemi commun, ſans le conſentement des deux parties.

On prétend que le Prince d'Orange agiſſoit ſecrétement auprès de Charles II, & qu'il offroit de reconnoître partout la ſupériorité du Pavillon Anglois, de donner cent mille livres par an, pour la liberté de la pêche, & Surinam en propriété, quatre millions à payer en termes convenus, de donner la ville de l'Ecluſe en ôtage pour l'obſervation des conditions: qu'il feroit convenu que le Prince d'Orange ſe réſerveroit la Souveraineté ſur les Provinces-Unies: le tout à condition que le Roi d'Angleterre feroit ſa paix avec les Etats, & n'aſſiſteroit plus la France. Il étoit dit que, lorſque le Roi d'Angleterre auroit

(1) Hiſt. des Prov. Unies, *ubi ſupra*.

accepté ces propositions, on en feroit à la France qui ne feroient pas acceptables: (1) mais il ne parut rien de ce Traité.

Offres faites à Louis pour la paix.

On avoit député vers Louis XIV, Pierre de Groot, Guillaume de Nassau Seigneur d'Odyk, Jean van Ghent & van Eck. Ils se rendirent au château de Keppel, où étoit le Roi, & le supplierent de leur faire connoître ses intentions, sur les conditions qu'il vouloit mettre à la paix. Le Roi les reçut avec fierté, & Louvois leur répondit, que S. M. ne traiteroit avec eux, qu'autant qu'ils feroient eux-mêmes des offres & qu'ils auroient plein-pouvoir de conclure la paix; qu'il étoit résolu de garder tout ce qu'il avoit pris & ce qu'il prendroit avant la conclusion du Traité, à moins que la République ne lui donnât un échange convenable. Grotius alla porter cette réponse à la Haye. La Noblesse vouloit qu'on sacrifiât tout, pourvu que la Religion, la Liberté & la Souveraineté fussent conservées: onze villes de Hollande adopterent cet avis; Amsterdam persista à vouloir se défendre. De Groot proposa d'offrir une somme pour dédommager le Roi des frais de la guerre & de céder Maestricht & quelques autres villes de la Généralité. La Noblesse & les Villes, excepté Amsterdam & Enkhuisen, se rangerent à cet avis: on donna les Pouvoirs les plus amples aux Députés. De Witt étoit absent, il avoit été blessé par des assassins apostés par ses ennemis. (2) Les offres de Maestricht & de six millions pour les frais de la guerre furent mal accueillies: on offrit dix millions en argent & les places de la Généralité. Pompone étoit d'avis que l'on se contentât de ces avantages, & que l'on se rejettât sur les Pays-Bas Catholiques, pour punir le Roi d'Espagne de l'infraction qu'il avoit faite au dernier Traité d'Aix-la-Chapelle, en secourant les Hollandois. (3) Mais leurs offres parurent encore insuffisantes. Le Roi exigeoit la révocation des prohibitions des vins & eaux de vie de France dans les Provinces-Unies; celle des nouveaux impôts sur les marchandises & manufactures de France; un nouveau Traité de commerce, comprenant un Réglement pour les Compagnies Orientales & Occidentales de France & de Hollande; liberté & exercice public en tous lieux de la Religion Catholique, avec permission de bâtir des églises partout où il n'y en avoit point, exigeant que dans chaque église un Prêtre ou Curé fût entretenu sur les biens autrefois Ecclésiastiques; la restitution à l'Ordre de Malthe, des biens qui lui avoient appartenu; la cession de toutes les Provinces, villes & places que les Etats Généraux possédoient en Flandres & en Brabant, excepté l'Ecluse & l'isle de Cadsant; celle de la ville de Nimegue, des forts de Knodsembourg & Schenk, de toute la partie de la Gueldre située en deçà du Rhin, de l'isle de Bommel, de l'isle & fort de Voorn, des forts de St. André & de Crevecœur, du château de Loevenstein,

Elles sont trouvées insuffisantes.

Sage conseil de Pompone.

Conditions outrées demandées par Louis XIV.

(1) Abr. de l'Hist. de la Hollande T. III. Ch. XIV.
(2) Hist. du Stadh. par M. l'Abbé Raynal.
(3) Abrégé Chron. de l'Hist. de France du Pr. Henaut.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

de la ville de Grave, des ville & comté de Meurs, si mieux les EE. GG. n'aimoient laisser le Roi en possession de ses conquêtes: il demandoit en outre Maestricht, Bois-le-Duc & tout ce qu'ils possédoient dans le pays d'Outre-Meuse, vingt millions pour les frais de la guerre, & qu'en reconnoissance de la paix que le Roi vouloit bien leur accorder, dans un temps où il pouvoit pousser plus loin ses conquêtes, les EE. GG. lui feroient présenter tous les ans par une Ambassade extraordinaire, une medaille d'or, pesant un marc, portant qu'ils tenoient du Roi, la conservation de la même liberté que les Rois ses prédécesseurs leur avoient acquise. Ces conditions devoient être acceptées dans dix jours, faute de quoi elles seroient regardées comme nulles, & quoique accordées par les Etats Généraux, elles ne devoient avoir aucune force qu'autant que le Roi d'Angleterre en seroit satisfait (1).

Fermeté d'Amsterdam.

Ces propositions outrées révolterent, mais ne furent pas unanimément rejettées. Dordrecht, Leiden, Delft & quelques autres villes vouloient qu'on entrât en négociation avec la France. Amsterdam resta ferme dans son opinion & ne désespéra point du salut de la République: cette ville ranima le courage de quelques autres; les membres des Etats de Hollande jurerent tous de sacrifier leurs biens & leurs vies, pour la conservation de l'Etat. On songea à profiter de l'absence de Louis XIV, qui étoit retourné à Paris, de l'inaction de ses troupes qui se remettoient de leurs fatigues, & de la diminution de l'armée Françoise, dont une partie étoit occupée à garder les places conquises.

Propositions révoltantes de Charles II.

D'un autre côté l'Electeur de Brandebourg avoit déterminé l'Empereur à conclure une Alliance avec ce Prince. Les intérêts des Provinces-Unies étoient stipulés dans des articles secrets; mais la France empêcha l'effet de ce Traité. Quant à Charles II, sa haine contre le Protestantisme, l'avoit entierement dévoué à la France: il faisoit, pour ainsi dire, garder à vue les Ambassadeurs Hollandois: il étoit défendu aux Anglois de communiquer avec eux. Il fit cependant ses propositions, mais elles étoient si outrées que le Prince d'Orange, qui n'avoit plus rien à espérer de S. M. B., se rendit à l'Assemblée des EE. GG., & protesta qu'il sacrifieroit plutôt ses biens & sa vie, que d'accepter des conditions aussi honteuses (2).

Cependant il ne restoit à l'Etat qu'un petit nombre de troupes, auxquelles la lâcheté de celles qui s'étoient rendues à la France, fesoit qu'on n'osoit se confier. La Maison de Brunswick offrit quelques soldats.

Sûreté de la Banque d'Amsterdam.

Quelques marchands qui avoient leur argent à la banque d'Amsterdam, demanderent qu'on le leur rendît, effrayés de la situation où se trouvoit la Hollande. On croyoit que le négoce de change se fesoit à

(1) Contin. de l'Abrégé Chron. de Mezeray. T. VIII.
(2) Hist. des Provinces-Unies, par le Clerc. T. III.

cette banque, en supposant que l'or & l'argent qui y ont été confiés depuis le commencement, y étoit en dépôt, quoiqu'il n'y fût pas. Sur les ordres du Magistrat, l'argent fut compté à ceux qui le demandoient, & l'on remarqua que quantité de pieces étoient encore noircies de l'incendie que l'Hôtel de ville avoit souffert quelques années auparavant; mais ceux qui avoient retiré leur argent, s'en trouverent bientôt embarrassés & le reporterent aux caves de la banque (1).

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Amsterdam avoit pris la résolution de défendre sa Liberté. Le Bourguemaître Valkenier & le Grand-Baillif Gerard Hasselaar, pere de celui que nous avons cité ci-dessus, (2) animoient la Bourgeoisie par leurs discours & par leur exemple: on fit percer les digues, lacher les éclufes, abattre les ponts, couper les chemins & inonder les campagnes. Les autres villes de Hollande en firent autant. Quatre mille François des garnisons de Louvain & de Cambrai ayant attaqué Ardembourg, les habitans les repousserent avec avantage, leur tuerent beaucoup de monde & leur firent six cens prisonniers (3).

Cette ville ranime le courage de la Hollande.

Cependant on agissoit toujours auprès du Roi d'Agleterre, qui envoya le Duc de Bukingham, Lord Halifax & Gabriel Silvius à Louis XIV. Ces Députés en passant par la Hollande avoient donné de bonnes espérances aux Etats & au Prince; mais arrivés à la Cour de France, ils oublierent tout & renouvellerent les Traités entre les deux Couronnes.

Les partisans de la Maison d'Orange mettoient sur le compte du Gouvernement les maux qui affligeoient la République: il étoit évident que l'on avoit négligé de renforcer le nombre des troupes de terre, & que si l'on avoit employé une foible partie des sommes qu'on offroit pour obtenir la paix, à se ménager des alliances, on eut pû longtemps se défendre & peut-être conjurer l'orage. De Witt avoit été l'ame des délibérations, il s'étoit toujours opposé à l'élévation du Prince d'Orange, non par aucun éloignement pour lui, mais par amour pour la Liberté: en augmentant les troupes de terre, il craignoit de donner des armes pour l'opprimer: cependant on ne cessoit de publier que le mauvais état des affaires ne venoit que de ce que l'autorité du Prince étoit trop bornée: les gens d'église souffloient la révolte. Landman, Simonides, Ministres à la Haye; Borstius & Ursinus à Rotterdam; Gruterus à Harlem, tenoient contre le Gouvernement actuel, les discours les plus séditieux. Le dernier disoit hautement que la trahison & l'infidélité des Magistrats de Harlem étoit manifeste. Les imputations les plus fortes tomberent sur le Grand-Pensionnaire & sur son frere. Le 21 de Juin, le premier revenant de nuit de l'assemblée des Etats, quatre jeunes gens qui avoient soupé ensemble, arracherent à son valet le flambeau qu'il portoit devant lui, & l'attaquerent: il se défendit avec courage; mais ils lui porterent plusieurs coups, & ne se retirerent que lorsqu'ils le crurent mort. Ses blessures n'étoient point mortelles: il se releva. Il écrivit le lendemain aux Etats

Les désastres publics sont attribués aux de Witt.

Déchaînement des gens d'église.

Le Grand Pensionnaire est assassiné.

(1) Hist. des Prov. Unies *ubi supr.* Abrégé de l'Hist. de la Hollande.
(2) Voyez *supra* p. 272.
(3) Continuat de Mez. Tom. VIII. Daniel Hist. Abr. du Siecl. de Louis XIV.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. *1667-1697.*

de Hollande pour s'excuser de ne pas faire ses fonctions : les assassins étoient Jacques & Pierre van der Graaf, tous deux Avocats & fils d'un Conseiller de la Cour de Hollande; Adolphe Borrebach, & Corneille de Bruyn. Sur la lettre du Pensionnaire & les ordres des Etats, la Cour de Hollande & les Conseillers Députés publierent qu'on promettoit une récompense de cinq mille florins, à ceux qui découvriroient les auteurs de cet assassinat. Jacques van der Graaf fut seul arrêté, les autres se sauverent. Graaf avoua son crime. Les Etats lui firent son procès comme coupable de Leze-Majesté; il eut la tête tranchée & ses biens furent confisqués. Les têtes des complices étoient mises à prix : les Etats écrivirent au Prince d'Orange & aux Généraux, pour qu'ils eussent à aider leur Procureur-Général dans la recherche des coupables qui s'étoient, disoit-on, retirés à l'armée; mais on ne pût en découvrir aucun. On observa que Borrebach, qui étoit Secrétaire des postes à Maestricht, conserva sa place, dont le fils obtint ensuite la survivance, & l'on en conclut que les assassins étoient fort protégés (1).

Un des assassins a la tête tranchée.

Les autres sont protégés.

Peu de jours après cet assassinat, quatre inconnus allerent à onze heures du soir à la maison de Corneille de Witt, Ruward de Putten, qui étoit à Dordrecht, où il s'étoit fait transporter de la flotte à cause de maladie. Son domestique ayant refusé d'ouvrir, on fit des efforts pour l'enfoncer; mais un autre domestique sorti par une porte de derriere, alla chercher la garde bourgeoise & les assassins prirent la fuite. Corneille de Witt s'étoit apperçu en arrivant à Dordrecht, que le peuple étoit changé à son égard. On avoit arraché de l'hôtel de ville, le tableau que la Régence y avoit fait placer, représentant le Combat de Chatam, & Corneille de Witt donnant ses ordres à la flotte. Le peuple avoit déchiré ce tableau, en avoit cloué les lambeaux autour de la salle de la garde bourgeoise, & attaché à la potence celui où étoit la figure du Ruward. Sa maison & celles de quelques-uns de ses parens avoient été pillées.

La vie de Corneille de Witt est menacée.

On l'insulte.

L'excès des maux dont la République étoit affligée, servit de raison ou de prétexte aux partisans de la Maison d'Orange pour s'élever contre l'Edit perpétuel, & pour soutenir que la charge de Capitaine Général par mer & par terre, n'autorisoit pas assez le Prince pour laver la honte de la nation (2). La ville de Veeré en Zélande cria la premiere qu'il falloit le nommer Stadhouder. Des cris on passa à la sédition & le Magistrat fut forcé de céder (3).

Guillaume est nommé Stadhouder par la ville de Veere.

La ville de Dordrecht imita cet exemple. Une troupe furieuse arbora deux étendards, l'un orangé & l'autre blanc, du nom de WITT qui signifie blanc. A celui-ci étoit une devise insolente, qui annonçoit la proscription des deux freres. Le bruit s'étant répandu que le Magistrat de Dordrecht avoit envoyé à la flotte qui manquoit de poudre, ce qu'il y en avoit dans le magasin de la ville, la populace lui demanda ce qu'on feroit si les François assiégeoient Dordrecht? Sur la réponse équivoque du Magi-

Par celle de Dordrecht.

(1) Abrégé de l'Hist. de la Hollande T. III. C. 14.
(2) Hist. du Stadhouderat, par M. l'Abbé Raynal.
(3) Hist. des Provinces-Unies T. III. C. XV.

ſtrat, on le força d'ouvrir le magaſin, où tout ſe trouva dans le meilleur ordre. La populace, qui auroit dû être ſatisfaite, ſe mit à crier, *Vive Orange! Les de Witt & leurs partiſans ſont la cauſe de tous les malheurs : nous voulons avoir le Prince pour Stadhouder.* On prétend que le peuple n'étoit que l'écho de quelques perſonnes qui s'étoient gliſſées dans la foule (1).

Hiſt. de Hollande. 1667-1697.

Les Magiſtrats avoient tous juré l'obſervation de l'Edit perpétuel, qui ne pouvoit être révoqué que par les Etats de Hollande; ils ſe trouvoient dans le plus grand embarras. Enfin ils prirent le parti de faire publier à ſon de trompe, qu'on alloit députer au Prince de venir, afin d'aviſer avec lui aux moyens qu'il y avoit à prendre. Le Prince fit quelque difficulté; mais enfin il ſe rendit à Dordrecht, où il fut reçu par le peuple avec des tranſports de joie. Il ſe rendit à la ſalle du Conſeil, où perſonne n'oſa faire aucune propoſition. Le Prince dit qu'il étoit venu à la priere de l'aſſemblée pour ſavoir ce qu'on avoit à lui repréſenter. On le pria de viſiter les fortifications de la ville. Comme les Magiſtrats le reconduiſoient, le peuple arrêta ſon carroſſe & lui demanda s'il étoit Stadhouder? Guillaume répondit qu'il étoit ſatisfait de l'honneur que les Magiſtrats lui feſoient. „ Nous ne le ſommes pas," s'écrierent-ils, „ à moins que „ vous ne ſoyez Stadhouder." Alors la Magiſtrature ſe raſſembla, fit un Acte de renonciation à l'Edit perpétuel, déclara le Prince, autant qu'elle le pouvoit, Stadhouder de Hollande & délia le Prince du ſerment qu'il avoit fait en acceptant la charge de Capitaine-Général, de ne point prendre celle de Stadhouder. Il exigea que deux Miniſtres lui donnaſſent l'abſolution de la violation de ſon ſerment, & avec cette ſauve-garde il accepta le Stadhouderat ſans crainte du parjure.

Séditions.

Corneille de Witt étoit Bourguemaître; on lui porta l'acte de révocation à ſigner dans ſon lit où il étoit détenu. Il refuſa : on lui dit que ſa maiſon étoit entourée par la populace armée. Il répondit qu'il avoit appris dans le dernier combat ſur mer, à ne pas craindre les balles; mais enfin preſſé par les larmes de ſa famille, il ſigna & mit après ſa ſignature ces deux lettres *V. C.:* le peuple informé qu'elles ſignifioient Vi Coactus, *Contraint par la force*, éclata & ne ceſſa de le menacer, que lorſqu'il les eut effacées (2).

Corneille de Witt forcé de ſigner la révocation de l'Edit perpétuel.

A Rotterdam le Miniſtre Borſtius aſſembla le Peuple & lui demanda s'il ne déſiroit pas que le Prince fût fait Stadhouder, que l'Edit perpétuel fût révoqué & que le Prince fût abſous de ſon ſerment? Dès que la populace eut répondu *oui*, on courut en foule à l'hôtel de ville, & la Magiſtrature fut forcée de nommer le Prince d'Orange Stadhouder. Les mêmes ſcenes ſe paſſerent à Harlem, Leide, Gouda, Delft, Amſterdam & dans quelques autres villes de la Hollande. Il ne manquoit plus pour légitimer le rétabliſſement du Stadhouderat, que le conſentement des Etats de cette Province. Les Magiſtrats des villes jugeant qu'un plus long délai pourroit occaſionner un ſoulevement général, les Etats s'aſſemblerent

(1) Abrégé de l'Hiſt. de la Hollande ubi ſupr.
(2) Hiſt. des Prov. Unies, ubi ſupra.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

Les Etats de Hollande le révoquent.

le 3 de Juillet & dresserent un Acte par lequel, pour réhabiliter les membres de l'assemblée, afin d'établir un Stadhouder, ces membres se dispensoient les uns les autres, comme aussi tous ceux qui avoient juré dans la suite l'Edit perpétuel, du serment par eux fait sur cet Edit, se remettant les uns les autres dans la liberté qu'ils avoient eue auparavant. Après cet Acte on en dressa un second, pour conférer au Prince d'Orange la dignité de Stadhouder de Hollande & de Westfrise, avec celle de Capitaine & Amiral-Général de la même Province, dont il n'étoit revêtu que par provision, & qu'on lui conféra pour toujours. On envoya des Députés au Prince pour lui annoncer son élévation, & il accepta sans effort (1).

Guillaume III à la tête de la République, fut prié par les Etats d'écrire une lettre circulaire aux villes pour justifier la conduite des Magistrats, que le peuple accusoit de lâcheté & de connivence avec les ennemis, & qui pourroit se porter à de nouvelles fureurs, irrité de la résistance qu'on avoit opposée au retablissement du Stadhouderat. Le Prince y consentit & n'attribua les conquêtes rapides des François, qu'à la lâcheté des troupes & à la trahison des Commandans des places; promettant de faire punir les coupables, & condamnant au surplus les séditions du peuple (2).

Cependant l'armée navale d'Angleterre, sous les ordres du Duc de York, se présenta devant Schevening, à une demi-lieue de la Haye. Elle se contenta de faire une décharge de canon & prit la route du Texel, où il étoit plus facile d'aborder, pour favoriser les projets des François & de l'Evêque de Munster. Un événement fort extraordinaire empêcha les Anglois de faire leur descente; la marée qu'ils attendoient, retarda de douze heures; & après ce retard, une tempête dispersa leur flotte, engloutit trois bâtimens & un grand nombre de soldats. La flotte Hollandoise eut aussi à souffrir (3).

Avant son départ, Louis XIV voyant l'impossibilité d'attaquer Amsterdam, avoit fait demander aux Etats de lui céder Delft-Ziel, port de la Province de Groningue, les vingt villages qui en dépendent, la ville & le Comté de Meurs, Groll, Brevoort, Borkelo & Lichtervoort, avec toutes les places situées entre le Rhin, le Leck & les Pays-Bas Espagnols; la révocation des défenses qui empêchoient l'entrée des marchandises de France dans les PP. UU., sans que le Roi fût obligé de révoquer les Edits, par lesquels il défendoit l'entrée des marchandises de Hollande en France, & qu'il fut permis à ses sujets de trafiquer librement dans tous les lieux qui appartenoient aux Compagnies Hollandoises, dans les Indes Orientales & Occidentales.

C'est

(1) Hist. des Provinces-Unies, *ubi supra.*
(2) Hist. du Stadhouderat.
(3) Abr. de l'Hist. de la Holl. T. III.

C'est à cette occasion que les Députés de Zélande avoient protesté qu'ils s'enterreroient plutôt sous les ruines de la patrie, que de la livrer à ses ennemis. Cette résolution avoit entraîné plusieurs villes, & enfin on avoit laissé la négociation entre les mains du Stadhouder.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Guillaume fit encore des propositions à son oncle; mais Charles II les rejetta avec dédain & les communiqua même à l'Ambassadeur de France. Son dévouement à cette Puissance avoit pour objet d'affermir, par elle, la Religion Catholique dans ses Etats, & il croyoit nécessaire au succès de ce projet de ruiner les Provinces-Unies. L'attachement de Guillaume III à la Religion opposée, avoit anéanti l'amitié du Roi pour son neveu. Charles commençoit même à le craindre. Le Parlement d'Angleterre s'étoit aussi apperçu du penchant du Roi pour le Papisme & pour le pouvoir absolu. On étoit persuadé que Charles & Louis avoient formé le projet de se partager les Provinces-Unies, & Charles craignoit que Guillaume ne profitât de ces dispositions.

Charles II. craint Guillaume.

L'Electeur de Cologne & l'Evêque de Munster s'étoient rendus maîtres de Deventer & de Zwoll par la lâcheté des habitans, dont le Magistrat traita avec les Prélats à l'insçu de la garnison. Le fort d'Ommer fut livré par la garnison même, malgré le Commandant & le Major qu'elle pilla. Si l'Electeur de Brandebourg se fut dépêché de remplir ses engagemens & qu'il eût envoyé la partie des troupes qu'il avoit promises, on eut pu sauver l'Overyssel mal défendu; mais il traînoit en longueur, de crainte que les Etats ne s'accommodassent avec la France, & qu'il ne se trouvât avoir cette Puissance sur les bras (1). Cependant ses troupes s'étant jointes à celles de l'Empereur, se mirent en marche; mais ayant à passer à Mayence, à Trêves & dans le Palatinat, & les Electeurs s'opposant au passage, leurs troupes demeurerent au-delà du Rhin & ne servirent qu'à donner de l'inquiétude à la France. En attendant l'Evêque de Munster, effrayant les habitans de Coevorden par les menaces les plus terribles, les obligea malgré le Commandant, brave mais sans expérience, de faire une capitulation qu'il ne tint pas; ce qui détermina ceux de Groningue à se défendre jusqu'à l'extrêmité. Cette ville fut assiégée par les deux Evêques, & après environ un mois de siege, ils furent obligés de se retirer honteusement, & la garnison reprit Coevorden.

Succès des Evêques de Cologne & de Munster.

Cependant le Vicomte de Turenne s'étoit emparé de Nimegue, Bommel, Gennep, Grave & Ravenstein; mais il leva le siege de Bois-le-Duc, pour aller à Wesel au devant des troupes Brandebourgeoises & Allemandes, qui venoient au secours de la République (2).

Depuis l'élévation de Guillaume III au Stadhouderat, l'animosité

(1) Puffendorf Rer. Brandeb. Lib. XI.
(2) Le P. Daniel Hist. du Regne de Louis XIV. Contin. de Mezeray. T. VIII.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

du peuple contre les de Witt, au lieu de cesser, n'avoit fait qu'augmenter. Les libelles inondoient le public. Leurs lâches auteurs qui, pendant le crédit du Pensionnaire, répandoient clandestinement leur fiel, ne garderent plus de mesures. Comme il avoit placé dans les villes plusieurs Magistrats, on lui imputa toutes les lâchetés de ceux qui les avoient livrées à l'ennemi. On lui attribua la perte des Provinces, l'insuffisance des troupes des Etats, les conditions humiliantes que les vainqueurs vouloient imposer aux vaincus.

Fureur du peuple contre les de Witt.

Accusations détruites.

Dans un de ces libelles on l'accusa d'avoir dissipé les finances: il crut devoir se justifier, & il se trouva que sa philosophie n'avoit été que trop sévére à cet égard: car les Conseillers Commissaires ayant voulu dès le commencement lui donner de l'argent pour les correspondances secretes, il l'avoit non-seulement refusé, mais il avoit fort diminué l'article de ces dépenses; ce qui avoit fait que de Witt avoit toujours été très mal informé de ce qui se passoit dans les Cours étrangeres. (1) Tout prouvoit en effet qu'il n'avoit eu aucune connoissance des projets de la France & de l'Angleterre. Les Conseillers Commissaires déclarerent qu'il n'avoit jamais passé aucune somme entre les mains du Pensionnaire pour les dépenses secretes. Le Pensionnaire écrivit au Stadhouder, pour le prier de le justifier du reproche qu'on lui faisoit encore, d'avoir négligé les fournitures de l'armée; mais la réponse du Prince étoit conçue de maniere que sans l'inculper affirmativement, elle ne pouvoit pas lui servir de justification: il rejettoit tout sur la multiplicité des affaires. D'autres libelles parurent. Les honnêtes gens ne formoient aucun doute sur sa probité; mais sa perte & celle de son frere étoient résolues.

La perte des freres de Witt est résolue.

On employa pour y parvenir les moyens les plus odieux. La populace n'aimoit point les freres de Witt, à cause de leur attachement au parti de la Liberté. Elle étoit surtout excitée par ceux que le Pensionnaire avoit autrefois éloignés du Prince, & que celui-ci avoit repris à son service. On suscita un barbier du village de Piershill, nommé Tichelaar, homme déja flétri pour un crime. Ce scélérat s'étoit déja présenté chez Corneille de Witt, pour lui confier, disoit-il, des choses très secretes. Le Grand-Baillif lui avoit répondu, que si c'étoit quelque chose de bon, il étoit prêt à l'entendre; mais que si c'étoit une mauvaise affaire, il feroit mieux de ne rien dire, parce qu'il iroit tout de suite le dénoncer aux Magistrats ou à la Justice. Le barbier alors se retira, en disant que puisque le Ruward ne vouloit pas écouter son secret, il le garderoit par devers lui. Le Ruward fit avertir les Bourguemaîtres & son Substitut, afin qu'on fît arrêter cet homme; mais il ne se trouva plus (2).

Trames ourdies contre Corneille.

Cependant Tichelaar accusa le Baillif devant la Cour de Hollande,

(1) Voyez le procès de de Witt. Hist. des Prov. Unies. T. III.
(2) Hist. des Prov. Unies. T. III. Vie de Ruiter par Brandt.

d'avoir voulu assassiner le Prince. Sur sa déposition (*) remplie d'invraisemblances, la Cour de Hollande, excitée par les ennemis du Pensionnaire, décréta secrétement de prise de corps le Baillif, & envoya l'Avocat Fiscal Ruisch à Dordrecht, où il se rendit le dimanche dans un yacht, & sans avoir exhibé son ordre, il se saisit de lui pendant le sermon, de peur que les Magistrats ne s'y opposassent, à cause du privilege des villes de Hollande, qui ne connoissent de Juges criminels que leurs propres Juges. Les Magistrats protesterent non-seulement contre l'enlevement, mais contre le décret même, lancé sur la simple délation d'un homme noté d'infamie, contre un ancien Bourguemaître, un Curateur de l'Académie de Leide, Député à tous les Colleges Souverains de la Province & de la République, & deux fois Plénipotentiaire sur la flotte. Corneille de Witt avoit suivi le Fiscal, qui l'avoit conduit dans les prisons de la Cour à la Haye. Tichelaar y fut aussi renfermé; mais il obtint la liberté de sortir, & d'aller à Piershill, sous prétexte d'aller chercher des preuves (1).

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Il est accusé par Tichelaar.

Les freres de Witt avoient rendu trop de services à l'Etat, ils jouissoient de trop de célébrité pour que son emprisonnement ne fit pas beaucoup de bruit chez l'étranger. Le Pensionnaire, qui étoit lié

(*) Il deposa qu'étant allé le 7 de Juillet à Dordrecht, se plaindre au Grand-Baillif d'une injustice qu'on lui faisoit dans un procès contre sa servante; le Baillif l'avoit bien accueilli & lui avoit dit, qu'il avoit envie de faire quelque chose pour lui, s'il vouloit l'aider dans une entreprise qu'il avoit faite d'ôter la vie au Prince d'Orange. Que le Baillif lui avoit dit: „ vous savez qu'on l'a fait Stadhouder, que „ le Peuple m'a forcé d'y consentir & d'en signer l'acte: ils n'auront point de repos „ qu'ils ne l'ayent fait Souverain, ce qui causeroit indubitablement la ruine de l'Etat, „ parce qu'il pourroit arriver que le Prince se mariât à la fille de quelque Potentat „ étranger." Que lui, Tichelaar, avoit demandé au Baillif ce qu'il desiroit? Que le Baillif lui avoit dit, que s'il le croyoit capable d'une indiscrétion, il lui feroit ôter la vie. Que Tichelaar avoit proposé différens moyens d'exécuter son projet, tels que d'aller à l'armée, de se familiariser avec les valets du Prince, & de lui donner du poison dans un verre de vin ou de bierre, ou de le tuer avec une arme à feu, lorsqu'il sortiroit pour aller en campagne, ou dans sa tente, ou dans son logement: qu'il avoit demandé au Ruward quelques personnes pour l'aider, ce qu'il lui avoit refusé dans la crainte d'être découvert. Qu'il avoit demandé un écrit au Baillif; que celui-ci lui avoit donné six ducatons, en lui disant qu'il n'avoit pas davantage sur lui, & qu'il ne vouloit pas demander de l'argent à sa femme, de peur de faire naître des soupçons; mais qu'il lui donneroit trente mille florins pour sa récompense, avec la charge de Baillif de Bayerland, & promesse d'avancer tous ses amis; mais à condition qu'il garderoit le silence. Que le Baillif s'appercevant que Tichelaar trembloit, épouvanté de la mort à laquelle il s'exposeroit, le Ruward avoit dit qu'il en falloit venir à bout ou crever; que l'Etat ne seroit jamais bien gouverné, tant que le Prince vivroit; qu'il falloit l'ôter du monde, à quelque prix que ce fût: que le voyant encore plus effrayé, il avoit ajouté qu'il y avoit plus de trente des principaux du pays, qui employeroient volontiers quelqu'un pour ôter la vie au Prince; mais qu'il l'avoit préféré à tout autre, parce qu'il étoit homme d'exécution: qu'enfin Tichelaar étoit sorti, après avoir juré le plus profond secret; mais qu'étant bourrelé en sa conscience, il s'étoit d'abord adressé au Maître-d'hôtel du Prince, ensuite à Zuylenstein, &c. *Voyez la vie & le procès de de Witt.*

(1) Abrégé de l'Hist. de la Hollande. Hist. des Prov. Unies. T. III.

Sect. XII. Hist. de Hollande. 1667-1697.

On intercepte les lettres du Pensionnaire.

de l'amitié la plus intime avec Ruiter, lui marqua ce qui se passoit dans le plus grand détail; mais cette lettre ne parvint à son adresse, qu'après la mort des deux freres; contretemps d'autant plus facheux, que de Witt lui marquoit qu'on faisoit courir le bruit que son frere n'avoit quitté la flotte, que parce qu'il s'étoit battu avec Ruiter & qu'il en avoit été blessé; qu'on l'accusoit en outre de n'avoir pas voulu que la flotte s'engageât avec les ennemis & surtout avec les François dans le combat de Soulsbay (1).

Le Pensionnaire & ses parens donnerent un Mémoire à la Cour, dans lequel ils établissoient qu'on ne pouvoit ajouter aucune foi à la déposition d'un scélérat tel que Tichelaar, contre un Magistrat qui avoit toujours joui de la considération des honnêtes gens: d'ailleurs il suffisoit de lire cette déposition, pour en sentir la fausseté.

Corneille est appliqué à la question.

De six Juges dont la Cour étoit composée, deux étoient absens, un troisieme refusa de connoître de cette affaire, & les trois autres, sans autres preuves, ordonnerent que le Ruward fût appliqué à la question. On lui fit souffrir la torture la plus cruelle, de l'aveu du bourreau même, qui l'écrivit de sa main à la veuve du Ruward: „ La crainte seule, " disoit-il dans sa lettre, „ est cause de ce „ que j'ai fait, & pour tous les biens du monde, je ne voudrois „ pas être obligé de tourmenter personne aussi cruellement. Quand il „ devroit m'en coûter la vie, je ne puis m'empêcher de reconnoître „ qu'il est mort innocent" (2).

Il proteste de son innocence. Sa fermeté.

Au milieu de ces tortures que Corneille soutint avec la plus grande fermeté, il protestoit de son innocence, & disoit que, quand on le mettroit en lambeaux, on ne lui feroit point avouer une chose à laquelle il n'avoit jamais pensé, & récitoit des vers d'Horace, qu'il appliquoit à sa situation (*).

Ce qui eut dû faire ouvrir les yeux à ses Juges, est l'offre de Tichelaar. Ce scélérat n'ayant pu se procurer une attestation favorable de sa conduite, pensant que son témoignage unique ne feroit d'aucun poids, proposa qu'on l'appliquât à la torture conjointement avec le Ruward; ce qu'on lui refusa: mais le supplice de de Witt dura trois heures & demie: au milieu de ces tourmens qu'on eut à peine fait souffrir au plus atroce des scélérats, le vainqueur de Chatam citoit ses Juges au tribunal de Dieu, & à celui de leur propre conscience, & leur disoit, qu'eux-mêmes savoient bien qu'il étoit innocent (3).

(1) Voyez cette Lettre dans la Vie de Ruiter, par Brandt.
(2) Hist. des Prov. Unies, par le Clerc T. III.

(*) *Justum & tenacem propositi virum,*
Non civium ardor prava jubentium,
Non vultus instantis Tiranni,
Mente quatit solida. Horat. Carm. Lib. III. Ode III. V. 1.

(3) Hist. du Stadhouderat.

L'aveu du coupable manquoit: il n'y avoit point de corps de délit: il n'y avoit pas d'autre témoin que l'accusation même, & quel accusateur! Les juges étoient embarrassés. Cependant le peuple qui craignoit que le Ruward n'échappât à sa fureur, entouroit la prison; il menaçoit de renverser les maisons voisines, s'il s'évadoit. Personne ne se donna aucun mouvement pour arrêter les fureurs de cette populace. Les Juges dresserent enfin leur sentence; elle portoit que la Cour ayant examiné les pieces qui lui avoient été remises par son Procureur-Général, à la charge de Messire Corneille de Witt, ancien Bourguemaître de Dordrecht & Ruward de Putten, prisonnier dans la prison de la Cour, comme aussi son examen, ses confrontations & ce qui avoit été présenté de sa part, & ayant examiné tout ce qui pouvoit servir à l'éclaircissement de cette affaire, elle avoit déclaré le prisonnier déchu de toutes ses charges & dignités, l'avoit banni de la Province de Hollande & de Westfrise, sans pouvoir jamais y rentrer, sous une peine plus sévere, & condamné aux frais du procès (1). Sentence trop douce si Corneille de Witt étoit coupable; mais atroce s'il ne l'étoit pas. Tout fut illégal dans ce jugement, jusques à la maniere dont il lui fut prononcé. On lui en fit la lecture dans la prison: il demanda qu'elle fût prononcée à l'audience, selon l'usage: on lui répondit qu'il y auroit trop à craindre pour lui, à cause de la populace; il persista vainement, en prenant sur lui tout le danger. Tichelaar fut relaxé, quoiqu'il fût évident que, puisque sa délation n'avoit point opéré la peine de mort contre l'accusé, l'accusateur devoit être condamné à quelque peine afflictive.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Le peuple en veut à sa vie.

Il est déchu de ses charges & banni.

Illégalité des procédures & du jugement.

La populace excitée par des gens apostés & par Tichelaar même, entouroit la prison; elle n'en vouloit pas seulement à la vie de Corneille de Witt, mais à celle de son frere & de leur pere.

Jean de Witt n'étoit plus Pensionnaire: après l'attaque meurtriere qu'on lui eut faite, à peine fut-il guéri de ses blessures, qu'il alla saluer le nouveau Stadhouder & le féliciter. Le Prince, qui avoit inutilement tenté de l'attirer dans son parti, le reçut froidement. Alors de Witt résolut de donner sa démission, dans l'espérance que sa retraite feroit cesser l'envie & calmeroit la haine du peuple. Le 4 d'Août il se rendit à l'assemblée des Etats, leur rappella les services qu'il avoit rendus, & leur représenta que ceux qu'il continueroit à rendre, ne pourroient être que préjudiciables à la République, à cause de la prévention du peuple, qui verroit toujours défavorablement les résolutions des Etats Généraux, tant qu'elles passeroient par les mains d'un Ministre qu'il n'aimoit pas: il offrit alors sa démission, qui fut acceptée de la maniere la plus honorable; on le remercia de ses services & on lui donna séance au haut Conseil de justice (2).

On attire Jean de Witt dans la prison.

On n'avoit sans doute point osé accuser juridiquement le Pensionnaire; mais sa mort n'en fut pas moins résolue. Le jour même qu'on avoit lu la sentence à Corneille, une personne de considération se rendit à la prison & dit au géolier de faire ensorte que le pere & le frere du condamné vinssent le

(1) Hist. & procès de de Witt.
(2) Hist. du Stadhouderat, par M. l'Abbé Raynal.

SECT. XII. *Hist. de Hollande.* 1667-1697.

On ne peut pas faire tomber leur pere dans le piege.

voir. Le géolier envoya un domestique à de Witt, pour lui annoncer que le Ruward seroit bientôt en liberté; mais que comme il étoit incommodé, il le prioit de se rendre à la prison, & qu'il desiroit ardemment de l'entretenir, ainsi que son pere: qui n'évita le piege que parce qu'il étoit à la Cour. Dans le moment arriva la servante du géolier, chargée du même message. Pour ne pas se faire attendre, il sortit à pied, suivi de ses deux Secrétaires & d'un valet, malgré les instances de sa fille & d'un ami qui étoit avec lui & à qui le message d'une servante paroissoit fort suspect. Le Pensionnaire dans cette occasion montra plus d'intrépidité que de prudence. Corneille en le voyant lui demanda ce qu'il venoit faire dans la prison? „ Quoi!" répondit l'ancien Pensionnaire: „ ne m'avez-vous pas fait dire „ de venir? —— Non," dit le Ruward: „ ah! mon frere," s'écria de Witt, „ nous sommes donc perdus." Dès que Jean de Witt fût entré, Tichelaar se mêla parmi la populace, en disant qu'il étoit temps de se venger de ces deux coquins; après quoi il faudroit punir les autres qui étoient au nombre de trente. A ces mots les bourgeois crient aux armes! & la populace répond, à la trahison! au meurtre! & tous se précipitent en foule vers la prison (1).

La prison est entourée d'un peuple furieux.

Les Etats écrivirent au Prince pour l'avertir de ce qui se passoit & le prier de venir à la Haye; ils ordonnerent aux Conseillers-Commissaires d'envoyer à la porte de la prison les trois Compagnies de Cavalerie, qui étoient en garnison dans la ville, avec ordre de faire feu sur cette populace, s'il étoit nécessaire. Les Conseillers crurent que pour soutenir ces Compagnies, il falloit aussi faire prendre les armes à la bourgeoisie assemblée sous six drapeaux, & leur confier la garde de la prison; c'étoit livrer les deux freres à leurs bourreaux. Cependant Jean de Witt impatient de ne pas voir revenir son Clerc, qu'il avoit envoyé demander une copie de la sentence rendue contre son frere, pour en former appel, voulût sortir. Les bourgeois l'empêcherent, sous prétexte qu'ils ne pouvoient laisser sortir personne, sans un ordre de leurs officiers (2). Aussitôt s'éleve un cri général de *Tue*, *Tue;* & l'autre Clerc de de Witt, le retire & ferme la porte. De Witt remonte, en disant qu'il voudroit être dehors; mais toutes les issues étoient fermées & des bourgeois armés étoient postés dans les maisons voisines, pour faire feu sur les prisonniers s'ils s'échappoient. Quelques Capitaines de la bougeoisie avoient juré entre les mains de van Bankem, Echevin, qu'ils ne laisseroient point sortir les deux freres. Trois de ces Capitaines animoient la fureur des plus acharnés. Henri Verhoef s'étoit muni d'un mousquet chargé à deux balles, faisant des vœux au ciel pour qu'il pût avoir part au meurtre des de Witt. Le Bourguemaître Jean Maas sollicita vainement l'orfèvre Verhoef de renoncer à son abominable dessein. Le Magistrat de la Haye l'avoit fait venir à l'hôtel de ville, & l'avoit engagé, par ce qu'il y a de plus sacré, de s'en désister; mais ce furieux leur répondit à tous qu'ils étoient des traîtres, & les menaça de leur faire subir le même sort (3).

On demande leur mort.

(1) Hist. de la vie & de la mort des freres de Witt.
(2) Hist. des Prov. Unies par le Clerc T. III.
(3) Abr. de l'Hist. de la Holl. T. III. L. XIV.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

A midi le bruit se répandit que les prisonniers s'étoient évadés. Il fallut que dix à douze bourgeois montassent pour assurer le peuple qu'ils étoient encore en prison. Dans le temps que les deux freres étoient à table, où ils avoient fait asseoir les officiers qui les gardoient, la servante du géolier entra & dit au Ruward que les bourgeois s'impatientoient & devenoient furieux. „ Que veulent-ils?" demanda Corneille. „ Vous tuer," répondit la servante: „ si c'est à moi qu'ils en veulent, reprit-il, qu'ils entrent, me „ voici." Vers les deux heures, le Fiscal leur amena quelques officiers & six bourgeois, en leur disant qu'ils venoient pour les garder & les mettre en sûreté. Jean de Witt voulut alors se retirer; mais ils le retinrent à cause du peuple. Il se r'assit & se mit à lire dans la Bible: son frere étoit sur son lit.

Les troupes contiennent à peine la populace.

La bourgeoisie & la populace étoient contenues par la Cavalerie. Le Comte de Tilly qui la commandoit, leur en imposoit. Des émissaires firent courir le bruit qu'une troupe de paysans & les pêcheurs de Scheveling s'avançoient vers la Haye pour mettre la ville au pillage. Les bourgeois demanderent au Conseil, d'envoyer la Cavalerie au devant des rebelles; les Conseillers Commissaires, après bien des difficultés, accorderent au Bourguemaître Maas & à van der Hoeven, Pensionnaire de la Haye, un ordre verbal à Tilly, de marcher avec deux Compagnies contre les paysans; Tilly refusa de quitter son poste, sans un ordre par écrit. Les Commissaires Asperen & Boschveld envoyerent l'ordre signé; lorsque Tilly l'eut lu: „ j'obéirai, dit-il, mais c'en est fait des de Witt (1)."

Ruses dont on se sert pour faire retirer les troupes.

A peine la Cavalerie fut-elle partie, que la Compagnie du drapeau bleu excitée par Bankem, Echevin de la Haye, s'empara de la porte de la prison. Alors s'éleva un cri général, qu'il falloit faire descendre ces Messieurs, & les conduire à l'hôtel de ville pour y être gardés jusques à l'arrivée de S. A. Quelques bourgeois impatiens qu'on n'ouvrit pas, déchargerent leurs carabines sur la porte & n'ayant pû parvenir à la faire sauter; Verhoef & quelques autres se saisirent d'énormes marteaux chez le maréchal-ferrant du Prince & essayerent d'enfoncer, menaçant de massacrer tout ce qui se trouveroit en dedans, si l'on n'ouvroit pas. Le géolier, feignant beaucoup d'effroi, ouvrit enfin.

On enfonce la porte de la prison.

Verhoef, suivi de quelques autres, s'élance dans l'appartement, & court au lit du Ruward: „ Traître, dit-il, il faut que tu meures; prie Dieu „ & prépare-toi." Le Ruward demanda quel crime il avoit commis? „ Tu es assassin du Prince," répond Verhoef, „ un traître, un scélérat; „ dépêche." Tandis qu'il se préparoit à la mort, les autres bourgeois lui faisoient mille outrages. L'un d'eux voulut l'assommer avec la crosse de son fusil; le coup mal dirigé abîma le lit sans blesser le Ruward. Il se leva: son frere demanda à ces furieux, s'ils en vouloient aussi à sa vie? „ Oui, „ scélérat, lui répond-on, traître, brigand; tu subiras le même sort que „ ton frere." Comme il vouloit répondre, on lui porta un coup de crosse de fusil sur la tête & le sang en sortit: Jean de Witt, sans rien répondre,

Les deux freres sont outragés:

Jean de Witt est blessé.

(1) Hist. de la vie & de la mort des freres de Witt.

Sect. XII. Hist. de Hollande. 1667-1697.

mit son mouchoir sur sa blessure. „ Mes amis, leur dit-il, si vous en „ voulez à ma vie, achevez-moi sur l'heure." Alors le féroce Verhoef s'écria que c'étoit en public que de pareils scélérats devoient mourir, comme ils avoient fait mourir du Buat & van der Graaf. Les Officiers & les bourgeois qui les gardoient, ayant voulu prendre leur parti, furent traités de scélérats eux-mêmes, qui s'étoient laissé corrompre. Alors on fit descendre les prisonniers; l'aîné s'appuyoit sur son frere, protestant qu'ils étoient innocens & qu'on n'avoit qu'à les conduire à la justice. Un de ces furieux fit rouler sur Corneille une planche, qui l'entraîna jusques au bas de l'escalier (1).

On les conduit hors de la prison.

On les traîne hors de la prison. Jean de Witt avoit perdu son chapeau. En sortant dans la rue, il fut blessé au visage d'un coup de pique par le Notaire van Loenen: il voulut se glisser derriere les rangs des bourgeois; mais ils l'arrêterent en serrant leurs files. Van Vaalen le coucha en joue, mais le mousquet n'ayant pas pris feu, il l'en frappa si rudement de la crosse, qu'il le renversa, & Vaalen s'écria: „ voilà l'Edit perpétuel par terre!" De Witt se releva sur ses genoux, & comme il prioit Dieu en levant ses mains vers le Ciel: „ toi, prier! lui dit Pierre Verhagen; toi, penser à Dieu! „ tu ne crois pas qu'il y ait un Dieu, il y a longtemps que tu l'as „ renié par tes crimes & par tes trahisons." En même temps il le terrasse d'un coup de crosse de fusil. Christophe de Haan & plusieurs autres l'acheverent. Le Ruward avoit aussi été renversé & assommé à coups de crosse de fusil & percé de plusieurs coups d'épée. On mit les cadavres l'un auprès de l'autre, & les bourgeois, formant autour un demi-cercle, firent sur eux une décharge générale, comme si chacun eût craint qu'on pût lui reprocher de n'avoir pas trempé dans cet horrible assassinat. La populace aidée de quelques bourgeois les traîna ensuite dans la boue, jusques au lieu où l'on exécute les malfaiteurs. Un matelot les attacha au gibet par les pieds. Landman, Ministre factieux, que de Witt avoit fait bannir pour ses sermons séditieux, crioit au matelot de pendre le Pensionnaire un échelon plus haut: on déchira leurs habits, on mit leurs cadavres en pieces; on coupa les deux doigts de Jean de Witt, qui avoient, disoit-on, signé l'Edit perpétuel. On mit aux encheres différentes parties de leurs corps. Verhoef arracha leurs cœurs, qu'il conserva & qu'il faisoit voir pour de l'argent (2). L'un coupa avec les dents les parties honteuses du Ruward; l'autre lui arracha un œil & l'avala; un troisieme montroit un morceau de chair, en disant qu'il vouloit la manger avec son ami Tichelaar. On est fâché de trouver le nom de Tromp parmi cette canaille. Un de ces barbares qui portoit le manteau de velours de Jean de Witt, rencontra Tromp, ennemi de ce dernier, à qui il dit, voici la guenille du traitre Grand Jean: „ fort bien, l'ami," lui dit Tromp, qui continua de

Ils sont massacrés.

Leurs cadavres traînés dans la boue.

Mutilés & attachés au gibet.

Horreurs commises sur leurs cadavres.

Tromp spectateur de ces atrocités.

(1) Hist. des Prov. Unies T. III.
(2) Hist. de la vie & de la mort des freres de Witt. Hist. des Prov. Unies T. III. Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III. Vie de Ruiter.

de regarder de sang-froid toutes ces horreurs. Simon Simonides, Ministre forcené, présent à ce spectacle, fit le lendemain l'éloge de cet assassinat & avança que Dieu réservoit des récompenses à ceux qui y avoient eu part. Un autre Ministre qui tenoit sa fortune du Ruward, ferma sa porte à son épouse, qui venoit demander un asyle à cet ingrat. A peine l'eut-il apperçue, qu'il lui dit brusquement de se retirer, parcequ'il ne vouloit pas être mêlé dans cette affaire.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Les gens d'église font l'éloge de ces monstres.

A minuit les Etats envoyerent quelques cavaliers. Les domestiques des de Witt détacherent les cadavres & les porterent dans la maison du Pensionnaire. Ils étoient si mutilés qu'il eut été difficile de distinguer aucun de leurs traits; ils furent transférés la nuit suivante, dans le caveau de Jean de Witt, escortés de quelques gens à cheval, sans qu'aucun de leurs parens & amis osât se trouver à ce convoi. On déposa leurs armoiries chez le marguillier, en attendant qu'un temps plus heureux permît de les mettre dans l'église. La populace força la maison & brisa les armoiries (1).

On les enterre.

Les Etats de Hollande avoient écrit au Prince; il se transporta à la Haye. On lui demanda de quelles peines on devoit punir cet assassinat? Il répondit que cette action ayant été commise par les principaux bourgeois, il pourroit y avoir beaucoup de danger à sévir contre eux, & l'on remarqua qu'aucun des meurtriers ne fût cité en justice (2). Cependant l'histoire remarque que les auteurs de cette sanglante tragédie périrent misérablement. Van Bankem, nommé par son Altesse Baillif de la Haye, fut condamné quatre ans après pour ses malversations à perdre la tête. Verhoef s'étant rendu coupable de plusieurs crimes, fût condamné à être fouetté publiquement. Tichelaar ayant été fait Substitut du Seigneur de Heenvliet, fût démis de son emploi pour quelque friponnerie; mendiant longtemps dans les rues de la Haye sans que personne en eût pitié, il mourut dans la misere. Van Valen périt plus misérablement encore: mais Guillaume III jugeant, comme un de ses successeurs, que tout cela fût arrivé par amour pour lui, ne poursuivit point la vengeance des de Witt. Corneille étoit grand homme de mer, son frere étoit un plus grand homme encore: les Historiens contemporains exaltent la vivacité de son esprit, la solidité de son jugement, son éloquence persuasive, son habileté pour les négociations & pour les affaires du gouvernement, qui l'avoient rendu l'oracle des assemblées de l'Etat. Il avoit rendu de grands services à la République: il mit un si grand ordre dans les finances, qu'après qu'il se fût démis de sa charge, les Etats de Hollande le prierent de leur donner par écrit, une idée des opérations qu'il avoit suivies. Temple, Anglois & ami de Guillaume III, avoue lui-même qu'il n'avoit jamais vu personne à qui les différens intérêts des Princes fussent mieux connus. Grand mathématicien, il donna une preuve de son savoir, lorsque contre le sentiment des pilotes, il fit heureusement mettre en mer d'un endroit du Texel

Guillaume empêche que les meurtriers soient punis.

Leur fin tragique.

Eloge des deux freres.

(1) Hist. du Stadhouderat par M. l'Abbé Raynal.
(2) Hist. des Provinces Unies T. III. Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

par un vent que jusques alors on avoit cru contraire. C'étoit, dit Burnet, (encore un Anglois) un homme honnête, sincere, integre, qui ne connoissoit d'autre ruse que celle de se taire. Son obstination à exclure le Prince d'Orange de l'administration des affaires, causa sa perte; s'il eut réussi à abolir pour toujours le Stadhouderat, la République eût fini par lui ériger des statues. Temple ne reproche aux Hollandois que deux actes de cruauté, le traitement barbare qu'ils ont fait à quelques Anglois dans les Indes-Orientales, & l'horrible meurtre des freres de Witt, & surtout du Pensionnaire (1). Le pere de ce grand homme, Jaques de Witt, Maître des comptes, se démit de sa charge, & mourut dix-huit mois après ses fils. Un Ecrivain partisan ou flatteur des Stadhouders, veut, que lorsque les courtisans du Prince, ennemis du Pensionnaire, lui annoncerent la nouvelle de sa mort, il pâlit & parla de de Witt très avantageusement: & qu'il l'auroit peut-être vengé, si les corrupteurs de sa jeunesse ne lui eussent exagéré les dangers qui pouvoient en résulter, à cause des personnages considérables qu'il eût fallu poursuivre (2).

Le Prince ne poursuit point leur vengeance.

Ruiter étoit l'ami des freres de Witt: il écrivit en leur faveur & déplora leur mort. Quelques ennemis de ce grand homme répandoient parmi la populace, qu'il avoit voulu livrer la flotte aux François; les séditieux se rassemblerent, sa maison étoit menacée; son épouse éplorée eut recours à Wessel Smith, Capitaine d'une compagnie bourgeoise, dont la prudence & la sagesse parvinrent avec bien de la peine à se procurer des secours & à dissiper la canaille. Ruiter, la seule espérance de la République, fût obligé de demander une sauve-garde à Guillaume, contre ses compatriotes qu'il défendoit (3). Le Prince, il est vrai, avoit prévenu sa demande; mais on la lui envoya sur la flotte, où elle lui étoit fort inutile, & son épouse ne la reçut que trois semaines après. Cette précaution ne garantit pas entierement Ruiter; car dans le mois d'Octobre étant à Amsterdam, après la rentrée de la flotte, un inconnu alla frapper à sa porte, tenant dans sa main un large couteau & demanda à lui parler; Ruiter qui l'entendit, descendit lui-même: l'assassin s'avança vers lui; mais un domestique de Ruiter fit tomber une échelle qu'il tenoit, sur ce scélérat, qui prit la fuite, sans qu'on pût parvenir à le retrouver. De Groot fils de Grotius qui avoit été l'ami intime des de Witt, prit le parti de se retirer, & il ne pût revenir dans sa patrie que quelques années après, malgré beaucoup d'oppositions.

Ruiter leur ami est menacé & insulté.

Comme l'intérêt de l'Etat & l'amour du Prince n'étoient ni les principaux, ni les véritables motifs des partisans du rétablissement du Stadhouderat, ils semerent dans le public des traits injurieux contre la Magistrature; le Prince se fit autoriser par les Etats de Hollande, à demander aux Magistrats des villes de cette Province, qu'ils se démissent eux-mêmes de leurs charges, & à les y obliger s'ils ne le vouloient pas

On force les Magistrats actuels à se démettre.

(1) Abrégé de l'Hist. de la Holl. Hist. du Stadhouderat. Temple Rem. sur les Prov. Unies. Burnet Hist. d'Angleterre.
(2) Hist. du Stadhouderat. Rem. de Rousset.
(3) Vie de Ruiter par Brandt.

faire volontairement, sauf toutefois l'honneur des Magistrats qui se soumettroient, ou qui seroient déposés par l'ordre du Prince d'Orange (1). *Hist. de Hollande. 1667-1697.*

D'abord on publia une amnistie générale par rapport aux derniers tumultes, de quelque nature qu'ils pussent être & quels qu'en fussent les auteurs; ordonnant que tout fût entierement aboli, oublié & pardonné, avec défense expresse à tous Juges & Magistrats, d'en faire jamais aucune information: mais ce qu'il y eut de scandaleux, c'est qu'à la faveur de cette amnistie les assassins furent récompensés. Borrebach fut retabli dans son emploi des postes; nous avons déja remarqué que van Bankem obtint une charge honorable: de Maas, & quelques autres obtinrent le prix du sang qu'ils avoient répandu. Leur malheureuse fin fut une suite de leur perversité, si elle ne fût point la punition celeste de ce meurtre. *Les assassins des de Witt obtiennent des emplois.*

Il est temps de reprendre le fil des expéditions militaires, interrompu par ces tristes détails. Ruiter avoit sauvé & ramené en sûreté dans les ports de la République, la flotte des Indes qui revenoit en Hollande & que les Anglois avoient résolu d'enlever: il trompa leur vigilance & fit habilement échouer leur projet (2).

Depuis l'élévation de Guillaume III au Stadhouderat, ses talens se déployoient: il forma le dessein d'enlever Naarden aux François; mais le succès ne répondit pas à ses dispositions: son entreprise sur Woerden ne fut pas plus heureuse, le Comte de la Marck qui y commandoit, la fit échouer: Frédéric de Nassau Zuilenstein fut tué devant cette place (3). C'étoit un des auteurs de la mort des de Witt (3). *Guillaume veut enlever aux François Naarden & Woerden: il échoue.*

La rapidité des conquêtes de Louis XIV avoit jetté l'allarme parmi les Princes d'Allemagne. L'Empereur, le Roi de Dannemarck, l'Electeur de Brandebourg, le Duc de Brunswick, celui de Lunebourg & la Régente de Hesse-Cassel avoient conclu à Brunswick, le 22 Septembre, un Traité de défense & d'assistance mutuelles, par lequel l'Empereur, le Roi de Dannemarck & l'Electeur de Brandebourg s'engageoient d'avoir chacun sur pied, trois mille chevaux & six mille fantassins; les Ducs de Brunswick promettoient d'avoir à eux, deux mille chevaux & deux mille deux cens fantassins. Cette Alliance n'avoit pour objet que la défense de l'Empire; mais elle engagea Louis XIV à leur opposer des troupes & c'étoit beaucoup pour les Provinces-Unies, accablées de tous les fléaux d'une guerre malheureuse, & par les exactions que Louis mettoit sur les Provinces conquises; exactions d'autant plus fortes, qu'il commençoit à s'appercevoir qu'il ne garderoit pas ses conquêtes. *Ligue entre les Princes de l'Empire.*

Les échecs de Naarden & de Woerden n'avoient pas découragé le Prince d'Orange, fort des troupes Espagnoles qui s'étoient jointes aux

(1) Hist. des Provinces-Unies, par le Clerc. T. III. Abrégé de l'Hist. de la Hollande T. III.

(2) Vie de Ruiter par Brandt.

(3) Le P. Daniel Abrégé du Regne de Louis XIV. Contin. de Mezeray T. III.

SECT. XII. *Hist. de Hollande.* 1667-1697. ſiennes. Pour dégager la Hollande, il réſolut d'attirer les François d'un autre côté. Il marche ſur Liege au milieu de l'hiver. On crut qu'il vouloit ſe joindre aux troupes de l'Electeur de Brandebourg; mais comme Turenne les avoit repouſſées, il fit croire que ſon deſſein étoit *Belles manœuvres de Guillaume.* d'aller à Tongres & à Maſeick. Le Duc de Duras craignant d'être ſurpris à Tongres, appella le Comte de Montal qui étoit à Charleroi. (1) Le Prince d'Orange qui en vouloit préciſément à Charleroi, les confirma dans cette opinion, en faiſant faire dans Maeſtricht une grande quantité d'outils à remuer la terre. Montal ſe jetta dans Tongres: le Prince y envoya 800 hommes pour l'inveſtir. Il devoit être joint par l'armée Impériale ſous les ordres de Montecuculli & par celle de l'Electeur; mais leur lenteur fit manquer ce projet: le Prince repaſſa la Meuſe, revint à Maeſtricht & fit ſemblant de vouloir continuer le ſiege de Tongres; mais pendant qu'il y retenoit Montal, il *Il aſſiége Charleroi.* feſoit aſſiéger Charleroi par le Comte de Marſin. Ce ſiege donna beaucoup d'inquiétude aux François. Montal piqué de s'être laiſſé tromper par les marches ſavantes du jeune Prince, ſort de Tongres avec ſoixante cavaliers choiſis, ſoutenus par cinquante autres, leur fait prendre l'écharpe rouge, pour qu'on les crût Eſpagnols, marche au travers des bois & ſe mêle au point du jour avec les Hollandois. Au dernier corps de garde il eſt reconnu par le Colonel Floris, qu'il tue, & l'épée à la main il ſe jette dans la ville en ſe battant contre ceux qui le pourſuivent. Il paroît ſur les remparts & fait faire une décharge de toute l'artillerie de la place. Il n'avoit perdu que quatorze hommes. Le Prince d'Orange qui avoit ſi bien ſû tromper l'ennemi, & qui dans tout autre temps eut réuſſi, avoit pourtant mal *Il eſt obligé de ſe retirer.* pris ſes meſures. La rigueur de la ſaiſon & la gêlée, qui avoit endurci la terre, empêcherent les travaux du ſiege, & il fut obligé de ſe retirer (2).

Le Duc de Luxembourg voulant profiter de l'éloignement de Guillaume, tenta de ſurprendre la Hollande, à la faveur des glaces qui rendoient les inondations & les coupures des remparts inutiles. Il raſſembla huit mille hommes le 26 de Décembre. Le froid ayant augmenté, on ſe mit en marche au Nord du Rhin. L'alarme étoit générale à la Haye; mais le froid diminua, le dégel ſurvint; quelques canaux couloient ſans obſtacle: on jetta des ponts; il y en eut un qui rompit & qui ſépara l'armée en deux. Le Comte de Konigsmarck étoit à Bodegrave: le Baillif de Nieuwcop lui envoya demander du ſecours & avec quelques payſans forma cinq compagnies. Il fut attaqué par les François, qui ne purent le forcer. Pendant qu'on travailloit à refaire le pont, les François attaquerent Swammerdam; Konigsmarck abandonna Bodegrave & ſe retira du côté de Leide, laiſſant ſes ſoldats piller le village. Le Duc de Luxembourg s'empara de Swammerdam & de

(1) Contin. de Mezeray. Le P. Daniel, *ubi ſupra.*
(2) Hiſt. des Prov. Unies, par le Clerc. T. III. L. XV.

Bodegrave ; mais le dégel étoit si grand, il tomboit une si grande quantité de neige, que le Duc se trouva dans le plus grand embarras pour retourner à Utrecht ; les prairies étoient inondées, les digues sur lesquelles il falloit marcher, l'étoient en partie : on ne pouvoit passer sur celle qui va jusques à Woerden sans prendre Nieuwerbruggen, poste très bien fortifié ; mais le Duc ayant appris qu'on venoit d'en retirer la garnison, ne trouva plus d'obstacle. Les François en se retirant, pillerent Bodegrave & Swammerdam, y firent beaucoup de désordre, & en emporterent un riche butin. (1) Mais ils n'y commirent pas autant de cruautés que l'ont dit quelques historiens, intéressés à inspirer à la Nation de la haine contre les François. (2) La gêlée dont les François avoient voulu profiter, engagea une partie de la garnison de Groningue, à marcher à la faveur du brouillard à Coevorden, & elle emporta cette place. Ce succès consola un peu les Hollandois, & termina l'année 1672, si fertile en événemens mémorables.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Les François pillent Swammerdam & Bodegrave.

Coevorden repris par les Hollandois.

Le Stadhouder profitant du pouvoir de changer les Magistrats, avoit congédié du service des villes, ceux dont il craignoit l'attachement à l'ancien Gouvernement. Fagel avoit été nommé Pensionnaire : c'étoit un homme d'un mérite distingué : il avoit été l'ami de son prédécesseur, sans en avoir été moins attaché à la Maison d'Orange.

Ann. 1673.

Fagel, Grand-Pensionnaire.

Le Prince donna un exemple de sévérité au sujet du Colonel Pain-&-Vin, qui avoit retiré la garnison de Nieuwerbruggen, & facilité par-là la retraite des François à Utrecht. Konigsmarck lui avoit confié ce poste avec deux bataillons. Pain-&-Vin voyant que toute communication avec lui étoit coupée par la prise de Swammerdam & de Bodegrave, crut devoir se retirer à Gouda, à l'exemple de son Général, qui s'étoit retiré à Goudscheſluis. On lui fit un crime de sa retraite, quoiqu'on convînt de la difficulté de sauver ce poste. Le Conseil de guerre le condamna à perdre ses biens & à une prison perpétuelle. Le Prince trouvant la sentence trop modérée, en ordonna la revision; on aggrava la peine ; il évoqua l'affaire à son tribunal & nomma une Commission, qui le condamna à avoir la tête tranchée. Wirtz avoit refusé d'être du nombre des Juges, en disant qu'il ne vouloit pas ressembler à Pilate, & répandre le sang innocent pour plaire au peuple (3).

Sévérité du Stadhouder.

La Suede qui avoit déja proposé sa médiation pour accommoder les Puissances belligérantes, la proposoit encore. On avoit d'abord désigné le Congrès à Cologne ; l'Angleterre préféroit Aix-la-Chapelle ; les Etats Généraux y avoient consenti. Les deux Rois se réunirent en faveur de Dunkerque & pro-

(1) Daniel Abrégé du Regne de Louis XIV.
(2) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III. L. XV.
(3) Hist. des Provinces-Unies, *ubi supra.*

Sect. XII. Hist. de Hollande. 1667-1697.

posèrent une suspension d'armes, pour trois mois. Les EE. GG. rejetterent l'une & l'autre. On parla encore de Cologne. Il y eut des débats entre les Etats & l'Electeur de Brandebourg. Ils lui reprochoient trop de lenteur à les secourir. L'Electeur justifioit cette lenteur & se plaignoit du défaut de payement des subsides. (1) Il faisoit valoir sa course en Westphalie, quoique cette Province eût été dévastée par l'Evêque de Munster, & par celui de Cologne. Ses troupes avoient en deux occasions battu celles des Evêques. Il prétendoit que l'inaction des Impériaux l'avoit empêché de rien entreprendre contre Turenne au camp d'Unna. Enfin après bien des justifications & des reproches, l'Electeur finit par faire sa paix avec la France, & par conseiller aux EE. GG. de faire une trêve avec cette Puissance victorieuse : mais les EE. GG. rejetterent cette proposition, qui leur fut faite par les Suédois, & la guerre continua. Chacun de son côté fit ses préparatifs; cependant les négociations continuerent à Cologne.

Discussions entre les Etats & l'Electeur de Brandebourg.

L'Electeur fait sa paix avec la France.

Les François entrerent les premiers en campagne. Louis XIV partagea son armée en trois corps. L'un sous les ordres de Turenne, étoit destiné à couvrir les environs de la Moselle & les bords du Rhin. Le Prince de Condé fut envoyé à Utrecht avec l'autre. Le Roi se réserva le troisieme ; il partit de Versailles le 1 de Mai, avec la Reine & la Cour, comme pour leur faire voir les pays conquis. Il alla droit à Lille, d'où il se rendit à Courtrai, qui étoit le rendez-vous de l'armée, & alla camper à environ demi-lieue de Gand, entre la Lis & le Canal de Bruges. (2) On craignit pour le Sas de Gand & pour Hulst : il tourna du côté de Bruxelles ; mais tandis que par ces fausses marches, il obligeoit le Comte de Monterey de retirer les troupes Espagnoles, le Comte de Montal disposoit tout pour investir Maestricht avec les garnisons de Maseick & de Tongres. L'armée Royale, de quarante mille hommes, s'y rendit le 10 de Juin. La place avoit été négligée ; la garnison étoit de quatre mille fantassins & de huit ou neuf cens chevaux. Le Prince de Salm, le Marquis de Morbeck & le Comte de Tilly s'y renfermerent ; le Colonel Farjaux y commandoit. Vauban, qui conduisoit le siege, dit Voltaire, se servit pour la premiere fois des paralleles inventées par des Ingénieurs Italiens, au service des Turcs au siege de Candie. (3) Farjaux fit une très belle défense : il tenta une sortie, dès que la tranchée fut ouverte ; il fut repoussé. Il vouloit s'ensevelir sous les murs qu'il défendoit ; plutôt que de se rendre ; mais le Clergé, les Magistrats & la Bourgeoisie, voyant tous les ouvrages ruinés & une brêche de plus de dix toises, l'obligerent de capituler le dix-huitieme jour. Le Roi accorda tous les honneurs de la guerre à la garnison, qui étoit réduite au quart. Les François avoient perdu trois mille hommes à ce siege (4).

Louis XIV assiége Maestricht.

Il se rend maître de la place.

Il y perd trois mille hommes.

(1) Puffend. Rer. Brand. L. XI.
(2) Contin. de l'Abrég. Chron. de Mezeray, T. VIII.
(3) Siecle de Louis XIV. Ch. X.
(4) Le P. Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV.

Le Roi partagea son armée en trois corps : l'un sous les ordres du Maréchal d'Humieres, devoit observer les mouvemens des Espagnols dans les Pays-Bas ; l'autre marcha dans le pays de Trêves, sous les ordres du Marquis de Rochefort, & le Roi entra en Lorraine avec le troisieme. Ce Prince avoit eu le projet de faire le siege de Breda ; mais on prétend que le Comte de Tott, Ambassadeur de Suede, lui déclara que s'il ne mettoit point des bornes à ses conquêtes dans les Pays-Bas, Sa Majesté Suédoise romproit avec la G. B., & que le Roi lui promit de ne plus y faire aucun siege (1).

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Le Prince de Condé envoyé à Lille pour couvrir, de ce côté, les conquêtes des François, avoit dégarni Utrecht d'une partie de troupes Françoises : Guillaume profita de cette circonstance pour assiéger Naarden. Il donna le change à Luxembourg en faisant canonner Bommel, & investir Grave : le Duc envoya cinq à six mille hommes à Thiel ; mais le Prince ramena son armée à grandes journées à Alphen, s'avança jusques à Ouderkerk, & malgré un violent orage passa le Vegt. Naarden, dont la garnison effrayoit la Hollande, fut investi. Du Pas y commandoit & les François avoient réparé les anciennes fortifications. Le Prince fit faire un feu terrible. La contrescarpe & les ravelins furent emportés, enfin l'assaut général ayant été ordonné, du Pas capitula. On accusa le Duc de Luxembourg de négligence, & du Pas fut puni par la privation de ses emplois, quoiqu'il eût averti le Duc de la marche du Prince, & de la foiblesse de sa garnison (2).

Guillaume emporte Naarden.

Les nouveaux Traités que les Etats Généraux venoient de conclure avec la Maison d'Autriche, tant en Allemagne qu'en Espagne, avec le Roi de Dannemarck & le Duc de Lorraine, avoient déterminé Louis XIV à marcher dans les Etats du dernier. Enfin l'Espagne déclara formellement la guerre à la France.

Jean Maurice de Nassau passa en Frise avec huit régimens, pour s'opposer à l'Evêque de Munster. Maurice fit inonder une partie des pays sur lesquels l'Evêque auroit pu se jetter. Il battit une partie de ses troupes près de Staphorst, & s'empara du fort de Bondernieuwland. Rabenhaupt battit un corps de cinq mille hommes, que l'Evêque envoyoit au secours du fort. Les Munsteriens perdirent le Colonel Wedel, Kalcar & plusieurs autres Officiers : il y eut divers combats entre les deux partis. Enfin l'Evêque fut obligé d'aller prendre son quartier d'hiver à Zwoll & à Steenwyk : il envoya les François qu'il avoit sous ses ordres, à Arnhem, Zutphen & Doesbourg.

Echecs de l'Evêque de Munster.

Les deux Evêques avoient été rappellés par l'Empereur, pour défendre l'Empire ; mais ils n'en continuerent pas moins leurs hostilités contre les Provinces-Unies : le Prince d'Orange d'accord avec l'Empereur, forma le projet d'aller assiéger Bonn sur le Rhin, résidence de l'Archevêque de Cologne ; il passa par le Brabant, & les armées de l'Empereur &

Guillaume assiége Bonn.

(1) Hist. des Prov. Unies. T. III. Abrégé de l'Hist. de la Hollande.
(2) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III. Ch. XIV.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

du Roi d'Efpagne s'étant jointes à celle des Provinces-Unies, on investit la ville de Bonn le 5 de Novembre. Bonn avoit de bons remparts, garnis de quatre-vingts pieces de canon & une garnifon de deux mille hommes. Le Prince de Condé avoit envoyé d'Humieres pour fecourir la place; mais tout ce qu'il put faire, fut d'y introduire cent dragons que Montecuculli laiffa paffer, les prenant pour des Lorrains. Guillaume fit ouvrir la tranchée le 7 de Novembre; le 11 les dehors furent emportés. Le Comte de Konigsmarck périt dans cette action: mais le lendemain, les affiégés demanderent à capituler; la garnifon obtint quelques honneurs, & elle fut conduite par une efcorte jufques à Nuis (1).

Il s'en rend maître.

Le Congrès qui s'étoit tenu à Cologne, n'avoit plus lieu, à caufe de l'enlevement du Prince de Furftemberg, par l'ordre de l'Empereur, & à caufe de la faifie de quarante mille écus fur les chariots de l'Ambaffadeur de France, dans une ville regardée comme neutre (2). La médiation de la Suede n'avoit rien produit. Les fubfides que Louis XIV payoit à cette Puiffance la rendoient trop partiale. Les Hollandois tirerent un plus grand avantage de leur Alliance avec l'Empereur & le Roi d'Efpagne. Leur marche vers le Rhin, le vœu des Anglois pour la paix avec les EE. GG., déterminerent les François à évacuer même avant la fin de l'année, la plupart des places qu'ils occupoient dans les Provinces-Unies. Ils abandonnerent les trois Provinces conquifes; „ mais ce ne fut pas fans les avoir rançonnées: „ l'Intendant Robert tira de la feule Province d'Utrecht, en un an, „ feize cens foixante-huit mille florins. On étoit fi preffé d'évacuer le „ pays, qu'on avoit pris avec tant de rapidité, que vingt-huit mille „ prifonniers Hollandois furent rendus pour un écu par foldat." L'arc de triomphe de la porte St. Denis & les autres monumens de la conquête étoient à peine achevés, que la conquête étoit déja abandonnée. (3) Louis XIV n'avoit pas tardé jufques alors à fentir la faute qu'il avoit faite, d'avoir affoibli fon armée, pour garder trop de places.

Les François évacuent les Provinces-Unies.

Dès que les François furent hors d'Utrecht, on en ferma les portes. On arbora fur le clocher de la Cathédrale le pavillon d'Orange, & l'on fit partir des Députés pour offrir à Guillaume III le Stadhouderat de la Province. Les ornemens du Catholicifme furent enlevés de l'églife. Le Comte de Hoorn mit dans la ville garnifon Hollandoife: il fufpendit de leurs fonctions, à la requête de la bourgeoifie, tous les membres de la Régence. Cinq Députés des Etats confirmerent cette fufpenfion. Les villes de cette Province, & celles de Gueldres furent évacuées. Les François rafoient les forts

Utrecht offre le Stadhouderat à Guillaume.

(1) Le P. Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV. Contin. de Mezeray. T. VIII.
(2) Hift. des Provinces-Unies, par le Clerc.
(3) Volt. Siécle de Louis XIV. Ch. XI.

forts qu'ils abandonnoient. Les Munsteriens sortirent aussi des villes d'Overyssel (1).

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Cependant Ruiter soutenoit sur mer la gloire de la République, & relevoit ses espérances. Sa flotte n'étoit pas à beaucoup près aussi considérable que celle des deux Couronnes : elle avoit couru les plus grands dangers. Un Ecossois, nommé Jean Fraser, avoit formé le projet de brûler tous les vaisseaux qui étoient dans le port d'Amsterdam. Le Magistrat fut averti du complot par ceux qui l'avoient vu composer les feux d'artifice, dont il devoit se servir. Fraser fut pris, avoua tout, fut étranglé, roué, eut le visage brûlé avec de la paille, & demeura exposé sur la roue.

Complot de brûler la flotte.

Ruiter fit renouveller & publier les ordonnances, concernant la discipline, les récompenses & les peines. Le Prince d'Orange donna à Tromp l'emploi de Lieutenant-Amiral, vacant par la mort de van Ghent ; mais après avoir exigé de Tromp, sa parole, qu'il suivroit fidelement les ordres de Ruiter, & qu'il vivroit avec lui en bonne intelligence (2).

On avoit résolu de fermer l'embouchure de la Tamise, en faisant couler à fond à l'entrée de la riviere divers vaisseaux chargés de pierres, qui n'étoient point en état de servir. Ruiter divisa la flotte en trois escadres ; mais une brume ayant arrêté les vaisseaux qu'on vouloit couler bas, donna le temps aux Anglois de descendre la Tamise, & l'entreprise échoua.

Il y avoit sept ans que Tromp & Ruiter ne se voyoient point: Tromp étant arrivé avec son escadre, passa sur le bord de Ruiter & ils s'embrasserent. Leur réunion étoit sincere, ils se donnerent mutuellement les plus vives marques d'amitié (3).

Réconciliation de Tromp & de Ruiter.

La flotte Angloise & Françoise projettoit une descente sur les terres des Etats. Le 30 de Mai les deux Commissaires du Prince & le Conseil de guerre, résolurent de conserver autant qu'il seroit possible, l'avantage du poste dans le Schoneveldt, & de s'opposer vigoureusement aux Anglois. Le 7 de Juin, le jour même que s'étoit donnée la bataille de Soulsbay, l'année précédente, la flotte ennemie s'étant approchée au nombre de cent quarante voiles, Ruiter assembla les Officiers & il fut résolu qu'on attendroit les ennemis. A peine se furent-ils retirés, que la flotte Françoise & Angloise rangée en forme de croissant avança. Elle étoit commandée par le Prince Robert, Commandant en particulier l'escadre rouge, qui formoit le corps de bataille: l'avant-garde portant pavillon blanc, étoit commandée par le Comte d'Etrées, & Spragge commandoit l'escadre bleue, qui faisoit l'arriere-garde. Les Anglois, persuadés que la flotte Hollandoise ne les attendroit pas, détacherent trente-quatre fregates pour la suivre sur les côtes de Zélande ; elles

Combat de Schoneveldt.

(1) Le Pere Daniel, Regne de Louis XIV.

(2) Hist. des Provinces-Unies, par le Clerc. Abrégé de l'Hist. de la Hollande, *ubi supra.*

(3) Vie de Ruiter, par Brandt.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

tirerent fans effet quelques bordées de loin. L'efcadre Françoife attaqua celle de Tromp à une heure après-midi; le Vice-Amiral Schram fut emporté d'un boulet.

Tandis que l'efcadre Hollandoife faifoit un feu terrible fur les François, les efcadres rouge & bleue avançoient fur celles de Ruiter & de Bankert, qui alloient au devant de l'ennemi. Le combat fut fanglant; Ruiter avoit en tête Robert, & Bankert, Spragge; ils percerent les efcadres ennemies, & Ruiter s'appercevant que les vaiffeaux Anglois lui laiffoient le paffage libre & s'écartoient pour éviter fes bordées, dit en riant à Bankert: „ vous voyez qu'ils redoutent encore les Sept „ Provinces," faifant allufion au vaiffeau de ce nom qu'il montoit. Bankert perdit dans ce moment fon grand mât de hune d'avant. Il y eut du défordre dans fon efcadre; Ruiter répara tout. Ils fe réunirent & jetterent à leur tour le défordre parmi les ennemis: ils féparerent plufieurs vaiffeaux du gros de la flotte; mais Ruiter ne voyant pas l'efcadre de Tromp, qui par trop d'ardeur n'agiffoit pas de concert avec le refte de la flotte, jugea que ce brave homme avoit befoin de fecours: il l'alla chercher, & ce ne fut qu'à fix heures du foir qu'il le trouva en bute à toute l'efcadre d'Etrées & à celle de Robert. Tromp étoit dans le plus grand danger. Il combattoit avec courage, il animoit les fiens & les foutenoit de l'efpérance d'être bientôt dégagés par Ruiter. Dès que Tromp l'apperçut: „ camarades, dit-il, voilà le bon pere (*) „ qui s'approche pour nous fecourir. Je ne l'abandonnerai jamais tant „ que je vivrai." En effet la manœuvre de Ruiter dégagea Tromp, qui avoit été fort mal-traité, ayant été obligé de quitter fon vaiffeau pour paffer fur un autre & de celui-là fur un troifieme. Ruiter & Bankert forcerent les vaiffeaux ennemis d'abandonner Tromp & de fe retirer. Toute la flotte Hollandoife les fuivit. Les Hollandois ne perdirent que quatre vaiffeaux & peu de monde. Les Anglois & les François eurent environ quatorze vaiffeaux coulés à fond ou brûlés. Les Anglois, felon l'ufage, s'attribuerent la victoire, quoiqu'après le combat qui dura jufques à dix heures de la nuit, ils fe fuffent retirés fur leurs côtes fans fanaux, & que Ruiter eût fait jetter l'ancre dans l'endroit même où le combat s'étoit donné, & qu'il s'y trouvât encore le lendemain. Les François, malgré l'imprudence de Tromp (§) ne purent s'empêcher d'admirer fa bravoure; mais ils exaltoient furtout la conduite & l'audace de Ruiter. Le Comte d'Etrées écrivit à Colbert, en lui envoyant la relation du combat: „ Je voudrois de tout mon „ cœur payer de ma vie, la gloire d'une fi belle action, & d'avoir „ marqué autant de conduite qu'en a témoigné Ruiter dans tout le „ combat." —— „ D'Etrées," dit à ce fujet Voltaire, (1) „ mé-

Tromp eft en danger.

Ruiter le dégage.

Victoire de Ruiter.

(*) C'étoit le nom que les matelots donnoient à Ruiter, comme les foldats François à Turenne. *Vie de Ruiter.*

(§) Il écrivoit à fa fœur le lendemain de ce combat: „ Je fuis fur mon quatrieme „ vaiffeau, *la Comete*, & j'efpere commencer aujourd'hui la danfe des plus belles. „ Adieu. Courage! fur ma parole tout ira bien."

(1) Siecle de Louis XIV. Ch. XI.

„ ritoit que Ruiter eût ainsi parlé de lui." Ruiter attribuoit modestement le succès du combat à Dieu, qui avoit opéré des merveilles avec des forces si inférieures (1).

Hist. de Hollande. 1667 1697.

Second combat.

La flotte Angloise reparut le lendemain : une fregate fut envoyée à la découverte ; elle parut de cent quatre voiles, & moins forte de quarante. On se disposa à un second combat, il fut résolu d'attaquer les ennemis. On fit voile sur eux le 14. A cinq heures après-midi Spragge & Tromp en vinrent aux mains ; ensuite le Prince Robert & Ruiter, le Comte d'Etrées & Bankert ; mais il fut impossible d'établir un ordre de bataille réglé, parce que les Anglois firent voile vers leurs côtes & que le vent étoit forcé. On se battit jusques à la nuit avec un avantage égal. Le lendemain il ne parut ni Anglois ni François. Le Vice-Amiral Sweerts ayant été obligé de se retirer pendant le combat, Tromp lui en fit un crime ; mais il fut amplement justifié (2).

L'avantage est égal.

Les flottes remirent en mer & s'étant rencontrées sur les côtes de la Hollande, Ruiter se proposa de percer la flotte ennemie & de la battre vivement. Elle étoit beaucoup plus forte que celle des Etats. Cependant elle sembloit hésiter, tantôt faisant semblant d'éviter le combat & tantôt le cherchant. Ruiter conjectura de ces manœuvres que les Anglois vouloient l'attirer loin de leurs côtes, pour favoriser une descente en Zélande. Il fit retirer la flotte Hollandoise vers Schoneveldt : il ne se trompa point. Les Anglois continuerent au Nord-ouest & disparurent. On prit sur les côtes les plus grandes précautions.

Troisieme combat.

Enfin le 20 d'Août, la flotte Angloise forte de cent cinquante voiles s'avança : Ruiter avertit Tromp & Bankert de ne rien précipiter & de se tenir serrés, & ayant gagné le vent sur les Anglois, il donna le signal de se mettre en ligne. La flotte étoit sur la côte de Hollande, à un peu moins de deux lieues de la terre. Les François & les Anglois attendoient les Hollandois à petites voiles. A neuf heures & demie du matin, Bankert tomba sur l'escadre du Comte d'Etrées : Ruiter attaqua le Prince Robert, & Tromp le Chevalier Spragge. D'Etrées demeura sur l'arriere. Le brave Martel, son Contre-Amiral, qui se plaignoit de n'être pas secondé par les François, se battit en héros contre quelques vaisseaux de l'escadre de Bankert : son vaisseau prit feu, il combattoit au milieu des flammes, & ne céda qu'à la nécessité de s'éloigner & de joindre les autres vaisseaux. Bankert, à qui les François avoient adressé un brûlot qui se consuma sans effet, donna la chasse aux François, attaqués en même temps par les Vice-Amiraux Evertsen & Spar ; mais ils se battirent toujours en retraite. Les escadres de Ruiter & du Prince Robert étoient animées de la même ardeur ; elles passerent plusieurs fois l'une au tra-

(1) Vie de Ruiter, par Brandt.
(2) Hist. des Prov. Unies, T. III.

Sect. XII. Hist. de Hollande. 1667-1697.

vers de l'autre. Ruiter mit l'escadre Angloise en désordre, l'obligea de se séparer, & força les brûlots qui suivoient le Prince Robert, pour brûler les vaisseaux qui s'approcheroient, à s'éloigner. Les Anglois en avoient vingt-huit: les chaloupes Hollandoises en prirent une partie & en obligerent plusieurs à se brûler. Van Ness fut maltraité par le Prince Robert, avant qu'il ne fût attaqué par Ruiter. Il prit la chasse à l'Ouest. Tromp s'étoit éloigné du gros de la flotte, Ruiter & Bankert l'allerent chercher: il étoit aux prises avec Spragge. Leurs vaisseaux étoient si mal-traités, que chacun avoit été obligé de quitter le sien, & d'en monter un autre; Tromp monta la Comete, & Spragge le St. George. Tromp le pressa si vivement, que forcé de l'abandonner encore, il prit un canot pour aller joindre le Royal Charles: le canot fut fracassé par un boulet & coula à fond: on retira de l'eau l'Amiral Anglois & plusieurs personnes de distinction, tous noyés. En même temps que Ruiter & Bankert venoient secourir Tromp, le Prince Robert venoit au secours de Spragge: le combat recommença avec plus de violence & ne finit qu'avec le jour. A peine y eut-il quelques blessés sur les vaisseaux de Ruiter & de Tromp (1). Les Anglois perdirent trois vaisseaux dans le combat. Spragge avoit sur son bord quatre cens morts & trois cens blessés, avant qu'il ne se noyât: du côté des Hollandois, Jean de Liefde & Isaac Sweerts, les Capitaines van Gelder, Visscher & quelques autres furent tués. Sweerts, grand écrivain & guerrier intrépide, fut généralement regretté: les Etats donnerent une gratification de deux mille florins à ses héritiers, ainsi qu'à ceux de de Liefde, en reconnoissance des services de ces deux braves Amiraux. La nuit même du combat, la flotte Angloise fut obligée de se retirer sur ses côtes pour se retablir. La flotte Hollandoise garda la mer & ne se retira que le lendemain.

Les deux partis s'attribuent la victoire, qui demeure à Ruiter.

Charles II ne s'en attribua pas moins la victoire; mais les Anglois qui ne pensoient pas comme lui, songerent sérieusement à faire la paix, persuadés que leur Roi ne soutenoit Louis XIV, que dans le dessein d'abolir la Religion Anglicane; opinion que les Hollandois accréditoient (2).

Le Chevalier Temple fut chargé des négociations; mais avant de partir pour la Hollande, il eut avec le Roi une longue conversation, dans laquelle il sonda ses véritables sentimens, & lui fit sentir combien la guerre avec la Hollande étoit contraire à ses véritables intérêts & à ceux de l'Angleterre: qu'il étoit impossible d'y établir le Catholicisme.

Paix entre l'Angleterre & les PP. UU.

Temple partit pour la Haye, & la paix entre l'Angleterre & la République fut conclue & signée le 19 de Février. Alors Charles II offrit sa médiation pour procurer la paix générale. Elle fut acceptée par Louis XIV & par les Etats; mais elle fut infructueuse.

(1) Vie de Ruiter, par Brandt.
(2) Le Pere Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV. Contin. de Mezeray, Tome VIII.

Les négociations entamées à Cologne, furent brusquement interrompues; soit que les Provinces-Unies ayant fait la paix avec l'Angleterre, rejettassent avec plus d'obstination les propositions de la France; soit qu'en effet Louis XIV fût irrité de l'enlevement de Guillaume de Furstemberg, que l'Empereur faisoit étroitement garder à Bonn. Ce Prince avoit ordonné à ses Ambassadeurs de rompre les négociations, jusques à l'élargissement d'un Ministre Plénipotentiaire, en qui le Droit des Gens étoit violé: élargissement que Léopold avoit refusé (1).

Hist. de la Hollande. 1667-1697.

Louis XIV interrompt les négociations de Cologne: pourquoi?

Les Plénipotentiaires des Etats Généraux, avant de se séparer, avoient remis aux Médiateurs un Mémoire, par lequel ils déclaroient n'avoir eu aucune part à cet événement, & que Louis XIV ne devoit pas le regarder comme une infraction au Droit des Gens; parce que Furstemberg ne pouvoit pas représenter l'Electeur de Cologne, dans le lieu même de sa résidence, où il étoit présent. D'ailleurs Guillaume de Furstemberg avoit violé lui-même, la constitution du Corps Germanique dont il étoit membre. Quoiqu'il en soit, malgré la rupture de la France, les Etats n'en traiterent pas moins avec l'Evêque de Munster & l'Electeur de Cologne; ils renouvellerent toutes leurs Alliances.

Paix des PP. UU. avec l'Electeur de Cologne & l'Evêque de Munster.

Les Députés des Provinces de Gueldres, d'Overyssel & d'Utrecht, n'étoient plus admis à l'Assemblée des Etats Généraux, depuis qu'elles avoient été forcées de se rendre à la France. Lorsque les François les évacuerent, on mit en délibération à la Haye, si l'on devoit réincorporer ces Provinces à l'Union, & les regarder comme membres constitutifs de la République. Deux Provinces s'y opposoient; mais la Zélande soutenue de l'avis du Prince, entraîna la pluralité, & les trois Provinces furent rétablies dans les mêmes rangs & privileges, qu'elles avoient avant de tomber sous un joug étranger (2).

Gueldres, l'Overyssel & Utrecht, réunis aux autres Provinces.

Les vertus & les talens du jeune Guillaume, inspiroient de jour en jour plus de confiance aux Alliés. Le Roi d'Espagne le nomma Généralissime de ses troupes dans les Pays-Bas. Dès qu'il se vit à la tête des troupes Espagnoles, Impériales & des Etats, il proposa d'aller chercher l'ennemi & de lui livrer bataille. Son avis fut généralement adopté. Le Prince de Condé étoit retranché près de la Sambre, entre les villes de Charleroi & de Fontaine-l'Evêque, couvert par des bois. L'armée des Alliés, forte de cinquante-cinq à soixante mille hommes, s'avança le 9 d'Août, à une lieue & demie des retranchemens du Prince de Condé, & se campa près du village de Seneff. Le Comte de Souches qui commandoit l'armée Impériale, conduisoit l'avant-garde; le Comte de Monterey l'arriere-garde, soutenu de quatre mille chevaux, & le Prince d'Orange, le corps d'armée. Ils prirent la route de Marimont & de Binch. Condé détacha quatre cens chevaux,

Guillaume III est nommé Généralissime des troupes des Alliés.

Bataille de Seneff.

(1) Contin. de l'Abrégé Chron. de Mezeray. T. VIII.
(2) Hist. des Prov. Unies. T. III. Abrégé de l'Hist. de la Hollande. T. III.

commandés par St. Clair, & les envoya s'embusquer. St. Clair marcha une lieue & demie entre deux colonnes des ennemis. Il se fait voir dans la plaine de Binch, en chargeant un escadron, s'attire sur les bras toute la colonne & se bat en retraite de défilé en défilé. Le Prince de Condé voyant l'avant-garde & le corps de bataille engagés dans le défilé, fait sortir du Fay de son camp, pour attaquer l'arriere-garde. Le Comte de Montal tomba sur les troupes les plus à sa portée. Elles furent si effrayées, qu'au lieu de se joindre à celles qui les dévançoient, elles se jetterent dans l'église & dans les maisons de Seneff, abandonnant leurs équipages. Condé fit attaquer l'église & le village de Seneff par Montal, tandis qu'à la tête des gardes du corps, il marchoit contre l'arriere-garde avec les Ducs de Luxembourg & de Navailles, le Marquis de Rochefort & le Chevalier de Fourilles: il y eut un carnage horrible, Seneff fut forcé. Trois bataillons que le Prince d'Orange avoit envoyés au Prince de Vaudemont, qui, ne pouvant faire agir la cavalerie, les avoit postés en avant, n'empêchoient point qu'il ne fût prêt à succomber. Le Prince d'Orange envoya ordre à Souches d'aller à son secours; il ne parut que l'après-midi, & le détachement du Prince de Vaudemont fut mis en déroute par le Prince de Condé: une partie prit la fuite & l'autre se retira auprès de la cavalerie Espagnole, qui se jetta sur l'infanterie & la rompit. Le Prince d'Orange, malgré ce désordre, rallia son armée & la posta si avantageusement, qu'elle fut en état de faire tête à l'ennemi. (1) Le Prince de Condé peu content de ses avantages, ordonna au Chevalier de Fourilles d'attaquer le Prince d'Orange. Le Chevalier, qui voyoit le danger de cette attaque, voulut faire des représentations au Prince de Condé, qui pour toute réponse lui dit, qu'il ne lui demandoit pas des conseils, mais de l'obéissance, & qu'il n'étoit pas à s'appercevoir qu'il aimoit mieux raisonner que de se battre. Fourilles brave & rempli d'honneur, irrité de cet injuste reproche, marche à l'ennemi, se bat avec intrépidité, & comme il l'avoit prévu, perd beaucoup de monde, & reçoit une blessure mortelle. „ Je voudrois, dit-il, avoir „ encore assez de vie pour voir comment ce boucher s'en tirera." Cependant Guillaume III profita de la témérité de Condé. Son artillerie emportoit des files entieres de cavalerie Françoise. Condé fit des efforts incroyables, sacrifiant les troupes de la Maison du Roi, qui taillerent en pieces une partie de la cavalerie Espagnole (2). Le Marquis d'Assentar fut tué. Condé fit marcher ce qui lui restoit de troupes, contre le corps de bataille: le combat devint encore plus furieux & ne finit que bien avant dans la nuit, ayant duré en tout dix-sept heures. Le Comte de Waldeck y reçut trois blessures, le Comte de Tilly & plusieurs autres Officiers furent blessés. Le Prince de Condé, qui n'avoit perdu que cent hommes dans le premier

(1) Le Pere Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV.
(2) Hist. des Prov. Unies, par le Clerc. T. III. L. XV.

combat, en perdit dans le second presqu'autant que les Alliés dans toute la journée. Cette perte de part & d'autre alla à près de quatorze mille hommes. Il y eut du côté des François un très grand nombre d'Officiers tués, entr'autres Fourilles, Mestre de camp général de la cavalerie, Champvallon & Suzaney, Capitaines aux gardes. Du côté des Alliés, il y eut sept mille hommes tués. Le Prince Charles de Lorraine, le Prince Pio, le Comte de Chavagnac furent blessés (1). „ On blâme le Prince d'Orange, dit Voltaire, de n'avoir pas „ pris assez de précautions dans le passage du défilé; mais on ad„ mire la maniere dont il rétablit le désordre, & l'on n'approuva „ pas que Condé voulût recommencer le combat contre un ennemi „ trop bien retranché. Les deux Généraux dans ce mêlange de fautes „ & de grandes actions, signalerent également leur présence d'esprit & „ leur courage. De tous les combats que donna le grand Condé, ce „ fut celui où il prodigua le plus sa vie & celle de ses soldats. Il „ eut trois chevaux tués sous lui. Ce que cette action eut de plus sin„ gulier, c'est que les troupes de part & d'autre, après les mêlées „ les plus sanglantes & les plus acharnées, prirent la fuite le soir par „ une terreur panique. Le lendemain, les deux armées se retirerent, „ chacune de son côté, aucune n'ayant ni le champ de bataille, ni „ la victoire, toutes les deux plutôt également affoiblies & vain„ cues. (2) On chanta le *Te Deum* de part & d'autre: quoique de „ part & d'autre, dit le Comte de Chavagnac, il n'y eût pas de quoi „ chanter" (3).

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Le plus grand témoignage que le Prince d'Orange put recevoir de sa valeur & de sa conduite, fut ce que le Prince de Condé dit de lui: „ qu'il avoit agi en tout en vieux Capitaine, excepté en „ s'exposant à trop de dangers, en quoi il avoit agi en jeune homme (4)." Les François firent un plus grand nombre de prisonniers & enleverent plus d'étendards.

Les deux armées se remirent en campagne quelque temps après. On crut qu'elles en viendroient à un second combat. Le Prince d'Orange brûloit de se signaler par une victoire remportée sur Condé, & Condé de se venger d'un jeune homme qui lui avoit disputé & qui avoit fait balancer la victoire. (5) Guillaume III, pour prouver qu'il n'avoit pas été vaincu, alla mettre le siege devant Oudenarde, & Condé, pour prouver qu'il n'avoit pas perdu la bataille, fit lever le siege. (6) Il est vrai que le Prince d'Orange fut abandonné par les troupes Impériales, pour leur avoir proposé de livrer bataille au Prince de Condé venant au secours d'Oudenarde; Sou-

(1) Le Pere Daniel, *ubi supra*. Contin. de Mezeray. T. VIII.
(2) Siecle de Louis XIV.
(3) Mémoires de Chavagnac.
(4) Mémoires du Chev. Temple.
(5) Hist. des Prov. Unies. T. III. Contin. de Mezeray. T. VIII.
(6) Volt. Siecle de Louis XIV.

ches s'y opposa de la part de son Maître. L'Empereur qui rompoit tous les projets des Alliés, étoit conduit par Lobkowitz ; mais ayant découvert que ce Ministre étoit d'intelligence avec la France, ce Prince fit saisir tous ses biens & l'exila. Il fut ordonné à Souches de se retirer dans son Gouvernement de Varadin (1).

Guillaume assiege & prend Grave.

Un détachement avoit été envoyé à Grave pour en faire le siege. Cette place, la seule que le Roi retenoit encore aux Provinces-Unies, appartenoit à Guillaume. Les François en avoient fait leur magasin, & avoient ajouté à ses fortifications : la garnison commandée par Chamilly, étoit très forte. Elle étoit investie depuis un mois. Le Prince d'Orange s'y rendit avec son armée : il ordonna lui-même les travaux du siege ; il s'exposa à beaucoup de dangers, & en quinze jours il fut maître de la place. On y trouva des munitions de toute espece & trois cens pieces de canon. Le 2 de Décembre Huy se rendit aux Alliés, qui allerent prendre ensuite leurs quartiers.

Huy se rend aux Alliés.

Conquête de la Franche Comté.

Guillaume III revint à la Haye. Temple l'alla voir & il fut question de paix. Le Prince d'Orange n'en parut point éloigné ; mais il tint ferme sur les conditions (2). Il fut attaqué bientôt après de la petite-vérole : les allarmes de la République furent vives, mais courtes : il fût heureusement guéri en peu de jours. Cependant Louis XIV se dédommageoit sur les Espagnols de la perte de ses conquêtes en Hollande. Il entreprit celle de la Franche-Comté au mois de Mars, & au mois de Juillet il étoit maître de cette Province (3).

Les belles actions de Guillaume III, sa valeur qui détermina les EE. GG. à le prier de ménager une vie si précieuse à la République, l'avoient rendu cher aux Provinces-Unies. Le parti Républicain étoit abattu. Les partisans du Prince étoient parvenus à faire rendre ses dignités héréditaires dans sa famille. On avoit établi pour principe que l'État devoit être gouverné comme une République souveraine & indépendante, sous la direction d'un Chef suprême, & que la charge de Stadhouder étoit essentielle à ce Gouvernement.

Médiation de l'Angleterre acceptée.

Les EE. GG. avoient conclu la paix avec les Evêques de Munster & de Cologne. La médiation de la Suede, comme trop favorable à la France, avoit été rejettée. Charles II avoit offert la sienne aux Puissances belligérantes, & elle fût enfin acceptée, quoiqu'on sçût que ce Prince panchoit aussi pour la France ; mais on jugea qu'il seroit retenu par le Parlement, qui étoit peu favorable à cette Couronne. Les EE. GG. proposerent Nimegue pour le lieu des négociations.

Nimegue est le lieu des conférences.

La Paix entre l'Angleterre & les Provinces-Unies avoit été conclue par l'entremise de Dom Pedro Fernand de Velasco, Marquis d'el Fresno, Ambas-

(1) Cont. de Mezerai T. VIII. Hist. des Prov. Unies T. III.
(2) Mém. du Chevalier Temple.
(3) Le Pere Daniel Abrégé du Regne de Louis XIV.

Ambassadeur d'Espagne à la Cour de Charles II (*). Ce Prince cherchoit alors à gagner Guillaume III & à le prévenir en sa faveur contre ceux qu'il appelloit rebelles. Il lui faisoit naître l'espérance d'obtenir la main de Marie, fille aînée du Duc de York, frere de Charles; il essayoit de lui faire persuader par les Lords Arlington & d'Ossery, de faire la paix avec la France. Guillaume répondoit à toutes ces propositions avec réserve (1).

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Dès que cette paix fut conclue, on diminua le nombre des vaisseaux: Ruiter fut consulté & ses avis furent mal suivis. La flotte fut composée de dix-huit vaisseaux de guerre depuis 66 jusques à 80 pieces de canon & de quatre cens matelots; de vingt-quatre vaisseaux de cinquante à soixante canons & 200 matelots; de douze fregates de 30 à 36 pieces de canon & de 130 matelots; de dix-huit brûlots, vingt-quatre fluttes, douze grandes galiottes & douze petites. Lorsque cette flotte fût prête, elle se rendit dans la Manche vers le pas de Calais. On avoit donné à Ruiter une instruction fort détaillée pour le salut du Pavillon. Les côtes de France étoient fort allarmées; mais la flotte partit pour la Martinique; Ruiter & de Hornes ayant été repoussés à la premiere attaque, furent obligés de s'en retourner. Tromp de son côté avoit été envoyé pour tenter une descente à Belle-isle en France, & ne fût pas plus heureux. Ces deux entreprises infructueuses furent les seules qu'on tenta depuis la paix, dans le courant de l'année (2).

On diminue la flotte.

Ruiter & Tromp manquent leurs Entreprises.

Il y avoit eu dans le mois d'Août un ouragan furieux, qui avoit désolé la Hollande; un vent impétueux, la foudre, la grêle, la pluye, causerent des dommages très considérables. A Utrecht quelques églises furent renversées avec leurs clochers, la cathédrale s'écroula, quantité de maisons furent ruinées.

Ouragans.

Ces malheurs sembloient annoncer le danger où se trouva bientôt après la Liberté Républicaine. L'autorité du Prince d'Orange revêtu des charges de ses ancêtres, parut trop bornée à ses partisans. Il ne tint point à Fagel, Grand Pensionnaire, homme d'un génie vaste & l'ame des projets de Guillaume, de l'élever au rang des Souverains: il voulût d'abord lui soumettre une partie de la République. Nicolas Fagel, son frere, & quelques autres membres de la Régence de Gueldre, après que les François eurent évacué

Ann. 1675. On travaille à donner au Prince d'Orange la Souveraineté sur quelques Provinces.

(*) Par les principaux articles, les EE. GG. des PP. UU. reconnoissant le droit que le Roi de la G. B. exige qu'on rende à son Pavillon l'honneur qui lui est dû dans les mers Océane & Méditerranée, déclarent que tous les vaisseaux appartenaus aux PP. UU., navires de guerre ou non, séparés ou en corps d'armée, dans les mers depuis *Finisterre* jusques au milieu du pays de Norwege appellé des Etats, donneront le dessus à tous les navires du Roi de la G. B., abaisseront leurs plus hautes voiles. Honneur que les PP. UU. avoient fait de tout temps & en tous lieux, aux ancêtres de S. M. Que les articles du Traité de 1667 feront observés à l'égard de la Colonie de Surinam; libre à S. M. d'y envoyer savoir en quel état sont ses sujets, fixer le temps de leur départ, de leur transport; &c. que toutes les villes, ports, châteaux ou forts, terres, villes, isles, en Europe ou ailleurs, feront rendues; que le Traité de Breda & ceux qu'il avoit confirmés seroient renouvellés, &c.

(1) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III. C. XIV. Mém. du Chevalier Temple.

(2) Le Pere Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

cette Province, à force d'exalter les services que le Prince avoit rendus, disposerent les cœurs à la reconnoissance, & firent naître l'idée de lui déferer le titre de Duc de Gueldres & le titre de Comte de Zutphen, avec la Souveraineté; seul moyen, disoit-on, de payer les arrérages que cette Province devoit à l'Union, parceque le Prince la regardant comme son bien propre, seroit intéressé à lui accorder une protection particuliere (1). La proposition fut si bien accueillie, que les députés des trois Quartiers allerent lui offrir de le faire Duc; mais il leur répondit qu'il ne pouvoit prendre une résolution définitive sur un objet aussi important, qu'après avoir consulté les autres Provinces. Il consulta d'abord celle d'Utrecht, qui se contenta de faire des vœux pour lui & de lui promettre de le seconder dans toutes les occasions. Il s'adressa ensuite aux Etats de Hollande. Le Pensionnaire y lut sa lettre, qu'il appuya du sentiment du corps des Nobles, qui lui conseilloit d'accepter la Souveraineté de Gueldres: cet avis fût adopté par Dordrecht, Gorinchem, Schiedam, Schoonhove, la Brille, Hoorn, Edam & Médemblik. Il fût rejetté par Harlem, Delft, Leide, Amsterdam, Enckhuisen & Monikendam. Alckmaar & Purmerende s'en rapporterent au Prince. En Zélande, Middelbourg refusa de répondre positivement. Zierczée & Goes s'attacherent à prouver au Prince, qu'il n'étoit pas de son intérêt d'accepter la Souveraineté. Les Magistrats de Veere offrirent leur vie au Prince; mais lui conseillerent de refuser les offres des Gueldrois. Les seules villes de Tholen & de Flessingue furent d'avis de l'acceptation. Le Prince paroissoit être de la plus grande indifférence & cachoit ses véritables sentimens: mais lorsqu'il vît tant d'oppositions, il se détermina à remercier la Province de Gueldres de l'honneur qu'elle avoit voulu lui faire; mais son dépit perçoit dans la lettre qu'il écrivit aux Etats de Zélande: il le manifestoit plus ouvertement encore à quelques membres de l'assemblée d'Utrecht. Il disoit aux Etats de Zélande qu'il avoit à se plaindre qu'on lui eût attribué de n'accepter les offres des Etats de Gueldres, que pour parvenir à la Souveraineté des autres Provinces & les priver de leur liberté. Cette lettre & la réponse furent imprimées (2), & firent sur le public des impressions défavorables. Il y eut des écrits, qui firent suspecter ses vues, & les Etats de Hollande furent obligés de défendre sous les peines les plus graves de dire ou d'écrire que le Prince aspiroit à la Souveraineté (3). Gueldres se contenta de lui déférer la dignité de Stadhouder héréditaire de la Province: il donna le Gouvernement de Nimegue au Comte de Solms & celui de Zutphen au Marquis de Montpouillan, ses parens. Il fut aussi nommé Stadhouder héréditaire d'Over-Yssel; mais à Groningue & dans le pays de Drenthe, cette dignité fût donnée au jeune Prince Henri Casimir.

Guillaume y trouve de fortes oppositions.

Il refuse malgré lui.

On faisoit cependant des projets de paix. La ville de Nimegue avoit été désignée dès l'année précédente pour les conférences. Louis XIV y envoya Colbert de Croissy, le Comte d'Avaux & le Maréchal d'Estrades à la place du Duc de Vitry, qui étoit tombé malade.

(1) Hist. des Prov. Unies T. III. Annal. de Basnage.
(2) Hist. du Stadhouderat Hist. des Prov. Unies. T. III.
(3) Mém. du Chevalier Temple.

Louis XIV, en même temps qu'il dissipoit la conspiration du Chevalier de Rohan, qui devoit livrer aux ennemis de l'Etat, un des ports de la Normandie, protégeoit Messine dans sa Rébellion contre l'Espagne, afin que cette Puissance obligée d'y transporter ses forces, laissât la Catalogne dégarnie & presque exposée à la merci de ses armes (1). Il soutenoit en Allemagne l'effort de la ligue, dont Guillaume étoit l'ame. La petite-verole dont celui-ci avoit été attaqué, au moment où il alloit ouvrir la campagne, avoit donné le temps à Louis XIV de le prévenir. Il avoit nommé le Prince de Condé Généralissime de ses troupes. Le Comte d'Estrades emporta le château de Liege. Crequi se rendit maître de Dinant, le Marquis de Rochefort de la ville & du château de Huy, & une partie de l'armée avec le Prince de Condé alla faire le siege de Limbourg, pendant que le Roi marchoit vers Maestricht pour arrêter les Alliés, s'ils venoient au secours de la place. Le Prince d'Orange s'étoit en effet avancé jusques à Mulheim sur le Roer, lorsqu'il apprit que Limbourg, après six jours de tranchée ouverte, s'étoit rendu au Duc d'Enguien, à qui son pere avoit abandonné l'honneur de prendre cette place (2). Alors le Prince d'Orange retourna dans le Brabant, où le Prince de Condé, que le Duc d'Enguien avoit rejoint, faisoit beaucoup de ravages. Guillaume cherchoit l'occasion de livrer bataille aux François; mais Condé eut toujours l'adresse de l'éviter. Le Prince d'Orange fit le siege de Binch, qu'il emporta & qu'il fit raser.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Succès de Louis XIV contre l'armée des Alliés.

Cependant Turenne & Montecuculli tenoient en Allemagne les yeux de l'Europe fixés sur leurs savantes manœuvres. Ce dernier avoit sauvé la Hollande, des armes victorieuses de Louis XIV. Ces deux Généraux possédoient si bien l'art de la guerre, qu'ils rendoient mutuellement l'un à l'autre, leurs projets inutiles. „ L'un & l'autre, dit Voltaire, jugeoit „ de ce que son adversaire alloit tenter par les démarches que lui-même „ eût voulu faire à sa place, & ils ne se tromperent jamais. Ils oppo- „ soient l'un à l'autre, la patience, la ruse & l'activité, & ils étoient „ prêts d'en venir à une bataille, lorsque Turenne allant placer une bat- „ terie fût tué d'un coup de canon (3)." Comme si la victoire, ne sachant pour lequel se décider, eût voulu par cette mort qu'aucun ne fût ni vainqueur ni vaincu. Turenne disputoit alors à Montecuculli le passage du Rhin & l'entrée en Alsace. Celui-ci pleura la perte de son rival; mais profitant de cette circonstance, il passa le Rhin, tomba sur de Lorges & Vaubrun, Lieutenans-Généraux qui avoient pris le commandement de l'armée désolée de la perte de son Général qu'elle appelloit son pere. Elle se défendit avec courage: l'arriere-garde fut battue; Vaubrun fut tué; près de quatre mille François périrent & un grand nombre fût fait prisonnier. Le Prince de Condé vint en Alsace, & se mit à la tête des troupes. Montecuculli leva le siege d'Hagenau, força le Prince à décamper, attaqua encore son arriere-garde, lui tua beaucoup de monde, sans

Turenne & Montecuculli.

Mort du premier.

Victoire du second.

(1) Continuat. de Mezeray T. VIII.
(2) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III.
(3) Volt. Siecle de Louis XIV. C. XII.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

pouvoir le forcer d'en venir à une bataille, s'empara de Mulheim, assiégea Saverne & abandonna cette place par ordre de l'Empereur. Les Alliés ayant à leur tête le Duc de Lorraine, assiégerent Treves: le Maréchal de Crequi s'avança pour secourir la place; les Alliés allerent au devant de lui, jusques au pont de Consarbruk, passerent la Sarre & attaquerent le Maréchal, dont la cavalerie étoit au fourrage. Il veut leur disputer quelques postes; le Comte de la Marck est tué, l'armée Françoise est mise en déroute, & Crequi entraîné par les fuyards a bien de la peine à se sauver: il se jette dans Treves, résolu de défendre cette ville ou de s'enterrer sous ses ruines: la ganison capitule malgré lui, & le livre à l'Electeur (1).

Progrès des Alliés.

A cette époque les Ducs de Brunswick & de Zell gagnés, dit-on, par l'argent de la France, abandonnerent les Alliés. Le chagrin que cette défection causa au Duc de Lorraine, le mit en trois jours au tombeau.

Dans les Pays-bas les troupes étoient dans l'inaction. Le Duc de Luxembourg se tint toujours sur la défensive & empêcha le Prince d'Orange de rien entreprendre.

Ruiter envoyé au secours des Espagnols part avec répugnance.

La République avoit envoyé quelques vaisseaux au secours du Roi de Dannemarck & cette expédition s'étoit bornée à de petits succès. La révolte de Messine & d'une partie de la Sicile, fomentée, comme nous l'avons dit, par la France, engagea les EE. GG. à envoyer Ruiter au secours des Espagnols. On lui donna une flotte composée de dix-huit vaisseaux, six fenaux, quatre brûlots & deux bâtimens de transport. Ruiter trouva cette flotte bien foible, pour chasser les François des mers de Sicile. Il est vrai qu'il devoit être joint par une flotte Espagnole; mais il en faisoit peu de cas. Un Conseiller de l'Amirauté le voyant triste, lui dit qu'il n'imaginoit pas que son âge avancé eût affoibli son courage: „ non certainement," répondit Ruiter, „ & je suis toujours prêt à hazarder „ ma vie pour l'Etat; mais je suis fâché que ceux qui le gouvernent, „ hazardent ainsi son Pavillon." Il répondit à quelques Magistrats qui le prioient de faire la campagne malgré sa repugnance: „ Des Ministres „ de l'Etat ne doivent point me prier, mais me commander. Quand „ on m'ordonneroit d'aller en mer avec un seul vaisseau, & d'y porter le „ Pavillon, je ne le refuserois pas; je serai toujours prêt à hazarder ma „ vie, lorsque l'Etat voudra hazarder sa banniere." (2) Il prit congé de sa famille, comme s'il eut prévu qu'il ne la reverroit plus, & alla à Cadix. Là il s'apperçut que son mât de misene & celui de hune avoient été rompus & mal raccommodés; il en fit mettre de nouveaux, non sans se rappeller avec attendrissement les soins bien différens que le Pensionnaire de Witt, son ami, prenoit de la marine; il s'apperçut bientôt d'autres négligences dans l'équipement des vaisseaux, les cordages, les fournitures, &c. Il fût toujours contrarié dans cette expédition: il devoit prendre Don Juan d'Autriche; la Reine Régente d'Espagne le retint: Charles qui entra dans sa Majorité, moins complaisant pour Don Juan, lui ordonna d'aller

Belle réponse de Ruiter.

Ses regrets de la perte de de Witt.

(1) Daniel Abrégé du Regne de Louis XIV. Continuat du Mezeray T. VIII.
(2) Vie de Ruiter par Brandt.

joindre Ruiter: mais une maladie vraie ou ſuppoſée vint à propos arrêter ce Prince. Arrivé en Sicile Ruiter propoſa au Vice-Roi d'agir promptement contre les François par mer & par terre, & d'appeller le Prince de Monteſarchio qui étoit dans la Baye de Palerme avec neuf vaiſſeaux. Il eſſuya délais ſur délais: ce ne fût que le dernier jour de l'année qu'il fut joint par le Vice-Amiral de Haan, arrivé à Melazzo avec onze voiles. Heureuſement les François laiſſerent échapper l'occaſion de cette ſéparation pour attaquer la flotte.

Hiſt. de Hollande: 1667-1697.

Contradictions qu'il éprouve.

Ann. 1676.

Tandis que les Plénipotentiaries ſe rendoient à Nimegue, la guerre continuoit. Louis XIV prit Condé, le 25 d'Avril. Bouchain fut pris par le Duc d'Orléans, le 12 Mai, après ſix jours de tranchée ouverte en préſence de l'armée du Prince d'Orange, qui étoit venu au ſecours de cette place avec le Duc de Villa-Hermoſa. L'armée Françoiſe couvrit le ſiege, & le Prince, au lieu d'accepter la bataille, ſe retrancha, (1) & marcha à Maeſtricht: Louis XIV qui connoiſſoit la force de cette place, & la valeur éclairée de Calvo qui y commandoit dans l'abſence du Maréchal d'Eſtrades, Plénipotentiaire à Nimegue, ne ſe preſſa pas de voler au ſecours; il prit Aire, aſſiégée par le Maréchal d'Humieres, & le fort de Link. Ce ne fut qu'après cinquante jours d'attaque, que le Comte de Schomberg fut envoyé ſecourir Maeſtricht. Le Prince d'Orange avoit toujours négligé l'étude de l'attaque & de la défenſe des places: il n'avoit pas dans ſon armée un ſeul Ingénieur, ſur qui il pût compter: au lieu que Louis XIV avoit Vauban: il le força de lever le ſiege, malgré la valeur des aſſiégeans & un feu continuel.

Guillaume eſt forcé de lever le ſiege de Maeſtricht.

La France n'avoit pas le même bonheur contre les Alliés en Allemagne. Le jeune Duc de Lorraine avoit ſuccédé à Montecuculli qui s'étoit retiré: il avoit pris Philipsbourg. Luxembourg le battit au paſſage de la Roehr; mais le Duc de Lorraine battit l'arriere-garde de Luxembourg, qui n'en envahît pas moins le Comté de Montbeillard pour ſe ménager l'entrée dans le Briſgaw: le Duc l'arrêta en jettant des troupes dans Fribourg (2).

Les Ambaſſadeurs étoient reſſerrés dans Nimegue: ils ne pouvoient en ſortir, ſans être expoſés aux inſultes des partis. Le Chevalier Jenkins, un des Miniſtres de la Grande-Bretagne, propoſa de demander au Roi de France d'étendre la neutralité à quatre lieues aux environs de Nimegue. Elle fut reſtreinte à demi-lieue autour de la ville, entre la Meuſe & le Wahal. Un Conſeiller de Nimegue & un Gentilhomme François poſerent de diſtance en diſtance, les bornes des pays compris dans cette neutralité.

Le Comte d'Oxenſtiern & Olivenkrantz, Ambaſſadeurs de Suede, étoient les derniers qui s'étoient rendus au lieu des conférences; mais les Miniſtres des Impériaux & des Eſpagnols n'avoient point paru. Louis déclara qu'il rappelleroit les ſiens, ſi dans un mois les Ambaſſadeurs des principaux Princes ne ſe rendoient point à Nimegue. On ſoupçonnoit le

Lenteur des Miniſtres des Alliés.

(1) Le Pere Daniel Hiſt. du Regne de Louis XIV.
(2) Contin. de Mezeray T. VIII.

Prince d'Orange d'inspirer cette lenteur aux Alliés, dans la crainte de voir finir la guerre. Les EE. GG. déclarerent que si le 1 de Novembre, les Ministres des Alliés ne se trouvoient point au congrès, ils commenceroient à traiter avec les Ministres de France, pour eux en particulier. Alors arriverent les Plénipotentiaires de Dannemarck, qui furent bientôt suivis de ceux d'Angleterre. La goutte retenoit à Cologne Kinski, second Plénipotentiaire de l'Empereur. Don Pedro Ronquillo attendoit son équipage à la Haye: les Ambassadeurs de l'Electeur de Brandebourg ne firent part de leur arrivée que le 24 Décembre (1).

Cependant Ruiter ayant reçu ordre d'arrêter tous les vaisseaux qui faisoient voile à Messine, fut informé que les Espagnols avoient repris aux François la petite Isle d'Ibiso. Peu de temps après il apprit qu'on avoit vu trente-un vaisseaux, qu'on croyoit être la flotte Françoise équipée à Toulon, pour soutenir la révolte des Siciliens. Il avoit reçu peu de jours avant, une lettre du Roi d'Espagne, qui lui annonçoit que les EE. GG. avoient prolongé de six mois, le temps qu'ils lui avoient fixé pour rester en Sicile.

Les galeres du Roi d'Espagne se joignirent avec la flotte Hollandoise le 5 de Janvier, mais elles furent bientôt séparées par le vent. Le 8, Ruiter distingua la flotte Françoise composée de trente vaisseaux, dont plus de moitié étoient de cinquante à quatre-vingts pieces de canon. Les Espagnols avoient dit à Ruiter que la flotte ne devoit être que de douze vaisseaux de guerre & de dix-huit ou vingt vaisseaux de transport (2). Comme il ne comptoit pas sur les galeres Espagnoles, parcequ'elles ne pouvoient pas tenir la mer, contre les vaisseaux François, & que par-là il se trouvoit réduit à la flotte de la République, il hésita sur ce qu'il avoit à faire; mais l'honneur du Pavillon & sa réputation l'engagerent à chercher l'ennemi. Du Quesne commandoit la flotte Françoise: il divisa son armée en trois escadres: il se réserva le corps de bataille; il donna l'avant-garde au Marquis de Preuilli d'Humieres, & l'arriere-garde à Gabaret. Ruiter partagea aussi sa flotte en trois corps, chacun de six vaisseaux: l'avant-garde fut commandée par le Vice-Amiral Verschoor, l'arriere-garde par le Vice-Amiral de Haan; il se réserva le corps de bataille. Les François ne pouvoient continuer leur route à Messine, qu'en se frayant un passage au travers de la flotte Hollandoise. Du Quesne, le Ruiter de la France, fondit sur les Hollandois avec tant de violence, que jamais combat ne fut engagé avec tant de promptitude & de vigueur. Il fut terrible de part & d'autre. Ruiter écrivit aux EE. GG. que de sa vie il ne s'étoit trouvé engagé dans une si rude bataille. L'avant-garde des Hollandois plia après trois heures de combat. Le Chevalier de Tourville, à la faveur de son canon & de la fumée, conduisoit un brûlot au vaisseau de Ruiter, à travers un feu terrible; mais Ruiter en ayant abattu le mât de hune, le força de se brûler sans effet: il démâta un second brûlot qui venoit à lui, tua le Capitaine & l'on fut encore obligé d'y mettre

Combat de Messine.

Valeur & victoire de Ruiter.

(1) Négociations de la paix de Nimegue.
(2) Hist. des Prov. Unies, par le Clerc T. XV.

le feu: un troisieme eut le même sort. Un grand bâtiment François coula à fond. Le lendemain du combat un bâtiment Hollandois eut la même destinée. Le combat qui avoit commencé à dix heures du matin, finit à quatre heures & demie de l'après-midi (1).

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Le Prince de Montesarchio venant de Palerme, joignit quelque temps après la flotte Hollandoise avec neuf vaisseaux Espagnols. L'avis du Prince étoit d'attaquer la flotte Françoise avant qu'elle n'entrât dans Palerme. Ruiter qui avoit rendu justice publiquement à la bravoure de ceux qui la commandoient, & qui voyoit qu'elle étoit plus forte de près de moitié, que la flotte Hollandoise, qui avoit beaucoup souffert dans le premier combat, jointe à la flotte Espagnole, hésitoit. Il y eut deux Conseils: dans le premier qui se tint sur le bord de Ruiter, il fut décidé qu'on éviteroit le combat. On fit voile vers Melazzo, pour radouber les vaisseaux Hollandois. Lorsque le radoub fut achevé, Ruiter fit avertir le Vice-Roi, que le temps de son séjour dans la Mediterranée étant écoulé, il alloit retourner en Hollande; mais pour son malheur il reçut du Prince d'Orange une lettre, qui lui marquoit que le terme fixé n'étoit pas si précis, qu'il ne pût rester encore quelque temps en Sicile, d'autant qu'on négocioit à la Haye une prolongation de six mois. Ruiter alla à Naples pour y ravitailler sa flotte; il y apprit que les François devoient sortir du port de Messine, avec près de quarante voiles pour exécuter une grande entreprise. En effet Du Quesne partit vers le milieu d'Avril pour aller au secours d'Agouste. Le Lieutenant-Général d'Almeras lui avoit amené un renfort de dix vaisseaux. Il le fit son Vice-Amiral & divisa sa flotte en trois escadres, comme il avoit déja fait. Ruiter avant de quitter Naples avoit fait de nouvelles dispositions dans l'ordre de bataille. Comme il jugea que les Espagnols n'étoient pas en état de soutenir le choc des François, & que l'arriere-garde ne convenoit pas à une escadre Royale, il se chargea de l'avant-garde, donna le corps de bataille aux Espagnols, commandé par Don Francisco Penna, & composa l'arriere-garde du reste des vaisseaux Hollandois, commandée par de Haan.

Il desire de retourner en Hollande.

Quoique Ruiter eût été d'avis de ne point combattre, il mit à la voile, pour aller chercher les ennemis: il entra dans le Fare; mais il fut impossible d'attaquer Messine du côté de la mer. On tenta l'attaque d'Agouste, & l'on fut encore forcé d'y renoncer. Enfin on apprit que la flotte Françoise étoit en mer. Le 21 d'Avril les deux flottes se trouverent assez près l'une de l'autre sur le midi. Le calme les empêcha de s'approcher: enfin le vent ayant un peu fraîchi, Ruiter arriva vent arriere sur les François avec le reste de l'avant-garde: ils le reçurent avec fermeté. On se canonna & à quatre heures de l'après-midi le combat étoit furieux entre les deux avant-gardes (2). Les autres divisions se battoient; mais le Commandant de la flotte Espagnole trop éloigné des François, les canonnoit sans effet; ce qui empêcha de Haan qui commandoit l'arriere-garde Hollandoise, de s'approcher assez tôt des François.

Second combat.

(1) Vie de Ruiter par Brandt. Cont. de l'Abr. Chr. de Mezer. Tom. VIII.
(2) Continuat de Mezeray T. VIII. Le Pere Daniel Abr. du Regne de Louis XIV.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

Ruiter étoit en danger d'être entouré : il prit le parti de ne point avancer & d'essuyer les bordées des vaisseaux qui passoient à côté de lui ; il les força de reculer. La lenteur de l'escadre Espagnole arrêtoit toujours de Haan, qui ne pouvoit pas secourir Ruiter. Pendant que ce grand homme étoit sur l'endroit le plus élevé du tillac, donnant ses ordres avec une tranquillité imperturbable au milieu du carnage, un coup de canon chargé sans doute à mitraille, lui emporta une partie du pied gauche & lui cassa les deux os de la jambe droite : il tomba de la hauteur de sept pieds dans le vaisseau : il continua de donner ses ordres de son lit, sur les rapports qu'on lui faisoit, & Gerard de Calenbourg, son premier Capitaine, les exécuta avec tant de justesse, qu'on ne s'apperçût point que Ruiter manquoit. (1) D'Almeras qui combattoit contre lui, fut tué, & du Quesne répara le désordre que sa mort avoit mis dans sa division. Les deux flottes se séparerent. Les Hollandois se retirerent à Syracuse, où ils transporterent leur Amiral. Il fit écrire aux EE. GG. & signa la Lettre. Il mourut de ses blessures le 29 d'Avril, âgé de 69 ans. Son corps fut mis sur le vaisseau que montoit Calenbourg. Comme la flotte partoit de Palerme, elle fut attaquée le 3 de Juin par celle de France, aux ordres du Maréchal de Vivonne. Les Alliés perdirent douze de leurs vaisseaux, six galeres, sept mille hommes & 700 pieces de canon. Dans cette défaite presque totale, Calenbourg sut si bien défendre le dépôt dont il étoit chargé, que, quoiqu'au plus fort du combat, son vaisseau ne souffrît aucun dommage (2).

Ruiter blessé mortellement.

Sa mort.

Défaite de la flotte des Alliés.

Les EE. GG. ou plutôt leur Stadhouder, eurent à se reprocher d'avoir envoyé, contre son avis, ce grand homme qui pendant cinquante ans avoit rendu des services si importans à la République, avec une flotte si foible : ses entrailles, auxquelles la sépulture ecclésiastique fut refusée, furent enterrées par les Magistrats de Syracuse dans l'hôtel de ville. Son corps fut envoyé à Amsterdam, où il fut enterré avec pompe dans la Nouvelle Eglise. On lui érigea en 1681 un superbe Mausolée. Le célébre Du Quesne, qui s'étoit élevé, comme Ruiter, d'une basse extraction aux plus hauts grades militaires, pleura sa mort, comme Montecuculli avoit pleuré celle de Turenne (3).

Ruiter pleuré par du Quesne.

Cette année offre peu d'événemens particuliers intéressans ; le seul qui mérite d'être rapporté, est l'accusation du Prince contre de Groot, ancien Ambassadeur des Etats auprès du Roi de France. Wicquefort, connu dans la république des lettres par une Histoire des Provinces-Unies, & plus encore par son ouvrage de *l'Ambassadeur*, étoit Résident du Roi de Pologne à la Haye, & Ministre du Duc de Brunswick-Lunebourg. Le Prince d'Orange l'accusa d'une correspondance criminelle

De Groot accusé d'intelligence avec Wicquefort.

(1) Vie de Ruiter par Brandt.
(2) Hist. des Prov. Unies par le Clerc T. III.
(3) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III. Ch. XIV. Mém. de Temple.

le avec l'étranger ; il fut arrêté à la Haye, & condamné par les Etats de Hollande à une prison perpétuelle, dont il se sauva trois ans après. De Groot, qui, pendant les troubles de 1672, s'étoit absenté, avoit obtenu du Prince la permission de revenir à la Haye. On trouva parmi les papiers de Wicquefort des lettres que de Groot lui avoit écrites pendant son absence, & dans lesquelles il disoit librement sa façon de penser sur les affaires de la République. De Groot fut cité devant la Cour & accusé de correspondance criminelle avec ce Ministre, & de pratiques repréhensibles avec les Ministres étrangers & même avec ceux des Puissances ennemies, à Cologne, pendant qu'on y traitoit de la paix. Le Fiscal demandoit en conséquence, que de Groot fût déclaré coupable de crime de Leze-Majesté, & punissable en son corps & en ses biens; mais de Groot se défendit si bien, que le Prince & les Etats le déchargerent de l'accusation. De Groot mourut deux ans après, & avant l'évasion de Wicquefort (1).

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Justifié.

Les négociations de Nimegue avançoient foiblement. Les Impériaux & les Espagnols n'étoient pas les seuls qui les retardoient ; on accusoit le Prince d'Orange d'y mettre des obstacles. Il le sut, & craignant que ces bruits ne diminuassent son crédit & sa gloire, il sollicita le Chevalier Temple d'écrire au Roi de la Grande Bretagne, que si S. M. étoit dans le dessein de conclurre la paix, & qu'elle voulût lui communiquer les conditions auxquelles il pouvoit la faire, il tâcheroit de faire réussir ce projet, pourvu qu'elles ne fussent pas incompatibles avec les intérêts de sa patrie & avec son honneur. (2) Le Pensionnaire Fagel appuya le Prince par les plus fortes raisons : il insista sur la nécessité de la paix, & sur la résolution forcée de la République de la faire séparément des Impériaux & des Espagnols, dont elle avoit beaucoup à se plaindre, surtout des derniers, qui ne lui donnoient aucun secours & l'abandonnoient à ses propres forces. Temple écrivit au Roi d'Angleterre, qui envoya un plan. Il paroissoit s'être concerté avec la France, & Guillaume persuadé du peu de cas que son oncle faisoit de lui, de l'honneur des PP. UU., & du peu d'intérêt qu'il prenoit à son propre Royaume, à qui il importoit de conserver l'amitié de la République, rejetta son plan avec dédain. Cependant la République ne cessoit de redire aux Ambassadeurs, que les Pays-Bas Espagnols étoient perdus, si l'on ne travailloit sérieusement à la paix, ou si l'Espagne & l'Empire ne prenoient au plutôt des moyens pour leur conservation.

Ann. 1677.

Guillaume presse Charles II de concourir à la paix.

Comme aux négociations de Munster, il parut dans celles-ci un Nonce du Pape, qui ne fit que servir de spectacle aux habitans de Nimegue, quoiqu'il fût venu pour être Médiateur entre les Princes Catholiques-Romains. Les Magistrats & le peuple se conduisirent à son égard avec le même respect, que s'il eût été dans une ville Catholique.

Le Nonce du Pape aux conférences de Nimegue.

(1) Hist. des Prov. Unies, T. III, Ch. XIV.
(2) Mém. du Chevalier Temple. Négociations de la Paix de Nimegue, T. II.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. *1667-1697.*

Tandis que Beverning & van Haren, Plénipotentiaires de la République, préfentoient leurs propofitions à Berkley, à Temple & à Jenkins, Plénipotentiaires Anglois, (1) & que les Ambaffadeurs de France déclaroient, que leur maître n'avoit pas de plus grand défir que de rendre fon amitié aux EE. GG., Louis XIV ouvroit la campagne dans les Pays-Bas. Le Roi partit de St. Germain le 18 de Février, pour aller en Flandres & le même jour, le Maréchal de Luxembourg inveftit Valenciennes, la tranchée fut ouverte le 10 de Mars, tous les dehors furent emportés le 17, & le Roi y entra le lendemain. Les moufquetaires & les gens-d'armes eurent la plus grande part à cette conquête. La ville fe racheta du pillage. Le Roi ne perdit que cent cinquante foldats, le Marquis de Bourlemont Brigadier d'infanterie, trois Capitaines d'infanterie, un de la cavalerie, fept fubalternes & onze moufquetaires : il y eut à peu près autant de bleffés (2).

Cambrai & St. Omer furent enfuite inveftis, l'un par le Maréchal de Luxembourg, & l'autre par le Maréchal d'Humieres. La premiere de ces villes fut prife en neuf jours ; la citadelle capitula le 17 d'Avril. Le Roi fit fon entrée dans la ville. Le Prince d'Orange n'étant pas venu affez à temps pour faire lever le fiege de Cambrai, marcha au fecours de St. Omer. Le Duc d'Orléans alla au devant de lui avec une partie de l'armée Françoife : ils fe rencontrerent à Mont-Caffel & combattirent avec beaucoup de valeur ; mais les premiers régimens de l'infanterie Hollandoife plierent, & furent mis en défordre. Le Prince d'Orange qui fe trouvoit partout, y accourut, les rallia plufieurs fois & les ramena à la charge ; mais il fut entraîné par les fuyards. Il en fut fi outré, qu'il coupa le vifage à un des lâches, en lui difant : *je te marquerai du moins, afin que je puiffe te reconnoître pour te faire pendre.* Mais n'ayant pu par prieres, ni par menaces, arrêter ce torrent, il fe laiffa emporter vers le refte des troupes, qui avoient tenu ferme. Il fit avec elles une retraite auffi honorable qu'une victoire, de l'aveu même de fes ennemis, & qui contribua beaucoup à augmenter la réputation qu'il s'étoit acquife. (3) Le Prince d'Orange fut toujours malheureux, en donnant toujours des preuves des plus grandes qualités ; mais il ne fut jamais fecondé. Il perdit à cette bataille trois mille hommes : il y eut autant de bleffés & de prifonniers. Les ennemis s'emparerent de treize pieces de canon, de plufieurs mortiers, de fes bagages, de quinze étendards & de quarante-deux drapeaux : ils eurent deux mille hommes, tant tués que bleffés (4).

Bataille de Mont-Caffel.

Valeur & défaite de Guillaume III.

Le Roi de France repartit & laiffa le commandement de l'armée au Duc de Luxembourg. Le Duc de Lorraine, à la tête d'une puiffante armée, fe flattoit d'attirer en Allemagne les forces des François, pour

(1) Négociations de Nimegue. Contin. de Mezeray. T. VIII.
(2) Daniel Abrégé du Regne de Louis XIV.
(3) Mém. du Chevalier Temple.
(4) Le Pere Daniel, *ubi fupra.*

faciliter au Prince d'Orange l'exécution de ses projets ; mais le Maréchal de Crequi l'en empêcha. Alors Guillaume entreprit le siege de Charleroi ; mais le Duc de Luxembourg, malgré le Duc de Villa-Hermosa qui observoit les mouvemens de l'armée Françoise, suivit Guillaume & le força d'abandonner le siege. (1) Crequi prit ensuite Fribourg, après avoir battu les Impériaux à Kokersberg. *Hist. de Hollande. 1667-1697.* *Prise de Fribourg.*

Cependant le Roi de France proposoit une Trêve générale, & les EE. GG. un Traité de commerce entre eux & la France, avant d'en venir à une paix perpétuelle, & ce Traité dont le commerce des deux Puissances avoit le plus grand besoin, fut conclu. *Traité de commerce.*

Les succès de la France n'étoient pas moins brillans dans les Indes Occidentales que dans les Pays-Bas. Le Comte d'Etrées à la fin de l'année précédente avoit reconquis Cayenne. De-là il avoit fait voile vers l'isle de Tabago ; le Commandant Binkes lui livra bataille ; le combat fut terrible de part & d'autre. Deux vaisseaux François, dont l'un étoit celui du Comte d'Etrées, s'étant attachés au Kruiningen, vaisseau des Etats, monté par le Capitaine Roemer Vlac, le mirent bientôt hors de ressource : le désespoir ranima son courage & après s'être encore défendu, il se fit apporter un baril de poudre, fit sauter son vaisseau & entraîna les deux vaisseaux François dans sa perte. Une partie de l'équipage se sauva avec bien de la peine. D'Etrées fut obligé d'abandonner l'isle ; mais de retour dans le mois de Novembre, il emporta le fort. Binkes & plusieurs autres Officiers y périrent. Le Général François s'étoit aussi emparé de plusieurs forts dans l'Amérique Méridionale. Il avoit pris Goerée & y avoit détruit la Colonie Hollandoise (2). *Succès des François sur mer.*

Quoique la Pêche eût été déclarée franche, de part & d'autre, les François n'en enleverent pas moins, dans le mois de Juillet, plusieurs navires dans le Groenland, déstinés à la pêche de la baleine. Ils en brûlerent quelques-uns & mirent les autres à une rançon excessive (3).

Louis triomphoit de tous côtés. En Catalogne le Duc de Navailles battit les Espagnols, commandés par le Comte de Monterey. Au col de Bagnols, le combat dura six heures, il n'y eut du côté des François que six cens hommes tués & quelques blessés ; mais les Espagnols perdirent six mille hommes. Dans les Pays-Bas, au mois de Novembre, malgré les neiges & les glaces, le Maréchal d'Humieres mit le siege devant St. Guilain, & força la garnison à capituler après neuf jours de tranchée ouverte (4). *En Catalogne.*

Le Prince d'Orange ne se dissimuloit pas que sans le secours des Anglois, les Provinces-Unies ne pouvoient pas lutter avantageusement contre la France ; voyant d'ailleurs Charles II sans postérité,

(1) Contin. de Mezeray, T. VIII.
(2) Le Pere Daniel, *ubi supra.* Contin. de Mezeray.
(3) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III.
(4) Contin. de l'Abrégé Chron. de Mezeray, T. VIII.

SECT XII. *Hist. de Hollande.* *1667-1697.*

Voyage de Guillaume en Angleterre.

il se flatta de l'espérance de regner un jour sur l'Angleterre. Il avoit jetté les yeux pour son mariage, sur Marie, fille du Duc de York, frere du Roi. Il en parla au Chevalier Temple, qui approuva son projet. Il profita de la fin de la campagne pour faire un voyage à Londres: il se fit précéder de Bentinck, depuis Comte de Portland, son favori, pour en demander la permission à Charles & au Duc de York. Sur la réponse de Bentinck, Guillaume s'embarqua avec plusieurs Gentilshommes: il fut très bien reçu du Roi & de son frere; mais il fut avec eux de la plus grande réserve sur les affaires d'Etat. Il vit la Princesse, il en fut charmé, la demanda, & sa proposition fut favorablement reçue, à condition néanmoins qu'il conviendroit de la paix; mais le Prince répondit qu'il vouloit songer à ses affaires, avant de traiter de celles des autres. Le Roi & le Duc persisterent; le Prince piqué leur dit, que dans l'état où se trouvoient les choses, il prévoyoit que les Alliés feroient une paix désavantageuse, & qu'ils pourroient croire qu'il avoit fait son mariage à leurs dépens; quoiqu'il fût bien éloigné de vendre son honneur pour une femme. Le Roi fut inébranlable & Temple crut le mariage rompu. Le Prince le chargea de dire au Roi qu'il partoit dans deux jours, & qu'il falloit ou qu'ils se séparassent bons amis, ou ennemis irréconciliables. (1) Cette fermeté plut au Roi, qui d'ailleurs n'ignoroit pas qu'un grand nombre de ses sujets murmuroient des mesures qu'il avoit prises avec la France. Il accorda sa niece au Prince, & y fit consentir le Duc de York. Le mariage fut rendu public; (*) tous les Anglois, excepté les Catholiques, qui auroient voulu que le Duc de York se fût choisi un gendre de leur communion, applaudirent au choix du Roi.

Guillaume épouse Marie, fille du Duc de York.

Lorsque tout fut consommé, il fut question de la paix. Le Prince d'Orange la vouloit générale. Les Pays-Bas Espagnols, regardés comme barriere de la République, furent le principe sur lequel le Prince d'Orange insista. Il prétendit qu'à moins de laisser une bonne barriere entre la France & les Etats Généraux, la premiere ne finiroit cette guerre que pour en recommencer une autre. (2) Le Roi pensoit différemment. Enfin ils convinrent d'un plan, suivant lequel la France rendroit à l'Empire & à l'Empereur tout ce qu'elle leur avoit pris dans cette guerre; qu'elle rendroit la Lorraine au Duc; la Sicile, les villes d'Ath, de Charleroi, Oudenarde, Courtrai, Tournai, Condé, Valenciennes, St. Guilain & Binch à l'Espagne; que la France & les EE. GG. se rendroient réciproquement toutes les places que ces Puissances avoient prises l'une à l'autre.

Projet de paix.

Ann. 1678. Ces propositions furent portées à la cour de France par le Lord Duras. Charles, soit qu'il ne pût plus résister à la Chambre des Com-

(1) Mém. du Chevalier Temple.

(*) Ce mariage fut célébré le 4 de Novembre au Palais de St. James à 11 heures de la nuit.

(2) Hist. des Prov. Unies, par le Clerc T. III.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

munes, qui ne consentoit aux levées d'argent qu'autant qu'il l'emploveroit à faire la guerre à la France, soit que les succès de Louis XIV lui donnassent de la jalousie, ou qu'il voulût sacrifier son inclination pour la France au nouveau nœud qui venoit de l'attacher au Prince d'Orange, conclut avec la Hollande un Traité pour obliger la France à faire la paix, sur le plan proposé par l'Angleterre. Ce Traité fut signé à la Haye le 16 de Janvier. Guillaume III ne doutoit point du refus de Louis XIV, & par conséquent de la nécessité où se trouveroit son oncle, de déclarer la guerre à la France, & dans ce cas les EE. GG. se verroient obligés de continuer la guerre, & c'étoit le vœu le plus ardent de Guillaume.

Traité entre l'Angleterre & les PP. UU.

Louis XIV n'adopta ni ne rejetta le plan du Roi d'Angleterre: il amusa le Lord Duras & se prépara à continuer ses conquêtes. Le mariage du Prince rendit ses vues pour la paix suspectes à quelques villes de Hollande. On disoit que lui seul l'empêchoit, & le Pensionnaire Fagel avoit bien de la peine à détruire ces bruits. (1) En attendant le Roi de France faisoit agir auprès du Roi d'Angleterre, & il le gagna, en lui accordant par un Traité secret, des subsides annuels jusques à la paix. Charles avoit à conserver le caractere de Médiateur, à ménager le Parlement, le peuple Anglois & le Prince d'Orange, qui desiroient tous qu'il déclarât la guerre à la France: ainsi en même temps qu'il traitoit avec Louis XIV, il promettoit aux Provinces-Unies de forcer à main armée, les François & les Espagnols à faire la paix.

Politique de Charles II.

Lorsque Louis sut qu'il n'avoit rien à craindre de Charles, il partit de St. Germain, & cependant son armée tenoit les ennemis en suspens par ses marches & ses contremarches, menaçant en même temps Luxembourg, Namur, Charlemont, Mons & Ypres, places Espagnoles, dans lesquelles on se hâtoit de jetter des troupes; mais on fut surpris en voyant l'armée tourner vers Gand & l'investir, & le Roi laissant la Reine à Metz, arriver trois jours après. A peine eut-on le temps de lui opposer l'inondation de quelque terrein, malgré laquelle le Roi força la garnison à capituler, après cinq jours de tranchée ouverte. La ville & la citadelle d'Ypres, malgré la plus vigoureuse résistance, eurent le même sort, après sept jours d'attaque (2).

Marches savantes de Louis XIV.

Prise de Gand.

Alors le vainqueur fit publier les conditions qu'il mettoit à la paix. Cette publication fut faite le 9 d'Avril. Il ne donnoit aux Alliés pour se déterminer, que jusques au 10 de Mai. Ces conditions, (*) quel-

Ses propositions pour la paix.

(1) Mémoires du Chevalier Temple.

(2) Le Pere Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV. Continuation de Mézeray, Tome VIII.

(*) Ces conditions étoient: satisfaction pour la Suede & le Duc de Gottorp, pour l'Evêque de Strasbourg dépouillé de ses terres & de ses biens, & pour Guillaume de Furstemberg son frere. Quant à l'Empereur & à l'Empire, le Roi vouloit que les Traités de Westphalie fussent retablis & restassent dans toute leur force. Il redemandoit Philipsbourg en échange de Fribourg, & si l'Empereur vouloit retenir la

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

ques dures qu'elles paruffent d'abord, n'en fervirent pas moins de bafe au Traité de Nimegue. Le Roi d'Angleterre voyant que les Hollandois ne les rejettoient pas, dit naïvement au Chevalier Temple, que puisque les EE. GG. vouloient faire la paix aux conditions propofées par la France, & que cette Couronne lui offroit de l'argent, pour confentir à une chofe qu'il ne pouvoit pas empêcher, il ne voyoit pas pourquoi il refuferoit cet argent: mais les Ambaffadeurs des autres Puiffances & principalement ceux de Brandebourg, d'Efpagne & de Dannemarck, & Jenkins même, l'un des Ambaffadeurs Anglois à Nimegue, trouverent les propofitions de la France fi outrées, qu'ils les rejetterent.

Louis XIV, qui étoit retourné en France, après la prife d'Ypres, reparut bientôt à Gand: il envoya la Bretefche à la tête d'un détachement de la garnifon de Maeftricht dans le Brabant, pour faire le fiege de Louvain. Cette expédition avoit été précédée d'une conférence entre Beverning & le Comte d'Avaux, Plénipotentiaire de France, dans laquelle le premier avoit témoigné au Comte, les difpofitions favorables des Etats pour la paix. L'entreprife n'avoit été tentée, que pour hâter les réfolutions des Alliés.

Sufpenfion d'armes.

Louis XIV & Beverning fignerent au commencement de Juin une fufpenfion d'armes pour fix femaines, à commencer du 1 de Juillet, pour donner le temps aux Ambaffadeurs des Etats à Nimegue, de fixer les irréfolutions des Alliés. Cependant le Roi promit aux Etats, quand même l'Efpagne n'accepteroit pas la paix, de leur laiffer néanmoins une barriere, telle qu'ils la jugeroient néceffaire pour leur fûreté. Ces offres de la France rendues publiques par la voie de l'impreffion, plurent beaucoup aux Hollandois, fatigués d'une guerre dont ils fupportoient tout le poids, mais furtout aux ennemis de Guil-

premiere de ces deux places, il prétendoit refter en poffeffion de l'autre. On rendoit à l'Efpagne Charleroi, Limbourg, Binch, Ath, Oudenarde, Courtrai, Gand & St. Guillain, en rafant cependant les fortifications de cette derniere place. Toutes ces villes, au jugement de la France, formoient une barriere fuffifante pour les Pays-Bas Hollandois, article fur lequel la G. B. & les Etats avoient tant infifté. Louis XIV vouloit retenir en échange tout ce qu'il avoit conquis fur l'Efpagne dans la préfente guerre, & dont il étoit actuellement en poffeffion; favoir, la Franche-Comté, Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai & le Cambréfis, Aire, St. Omer, Ypres, Walwyck & Waart ou Warneton, Poperingen, Belle, Caffel, Barry & Maubeuge, enfin Charlemont & Dinant; pourvu que l'Efpagne en cas qu'elle confentît à céder cette derniere place, donnât fatisfaction à l'Evêque de Liege & à l'Empereur. Quant aux EE. GG., outre les avantages qu'on leur accorderoit par le Traité avec l'Efpagne, le Roi vouloit bien leur rendre Maeftricht & conclure avec eux un Traité de commerce, d'après le plan qui en avoit déja été formé. L'on promettoit de retablir le Prince Charles dans fon Duché de Lorraine, à une de ces deux conditions, dont on lui laiffoit le choix: ou que ce retabliffement fe feroit conformément aux articles de la paix des Pyrenées, ou que Nancy refteroit à la France, avec tous les droits de la Souveraineté, fur le chemin, depuis les frontieres de l'Alface, & celles de France, jufques à Nancy, & de Nancy à Metz, Briffac & la Franche-Comté. De plus le Roi céderoit Toul au Duc & retiendroit Longwick, en donnant à ce Prince pour équivalent, une Prevôté dans l'un des trois Evêchés de Metz, Toul ou Verdun, &c.

laume, qui le regardoient comme le plus grand obſtacle à la paix (1). *Hiſt.* de Hollande. *1667-1697.*

Les Plénipotentiaires des Etats eſſuyerent de violens reproches des Ambaſſadeurs de l'Empire, de ceux du Roi de Dannemarck & de l'Electeur de Brandebourg, qui les accuſoient de vouloir les forcer à une paix honteuſe, & à abandonner les intérêts du Duc de Lorraine; mais les Etats n'y firent aucune attention & s'attacherent à gagner les Eſpagnols, en leur procurant en Flandres quelque ſûreté, qui, en même temps, ſervît à celle de la République. *Difficultés.*

Il s'éleva une difficulté qui retarda la concluſion de la paix, & qui fut ſur le point de la rompre: les François devant rendre aux Eſpagnols ſix villes des Pays-Bas, au temps de la ratification du Traité entr'eux & la France, demanderent cette reſtitution; mais Louis objecta qu'il ne pouvoit évacuer les villes des Pays-Bas, qu'après avoir rendu aux Suédois, celles qu'ils avoient perdues dans la guerre que le Dannemarck, l'Electeur de Brandebourg & quelques autres leur avoient faite. (2) Les Etats Généraux firent proteſter par Beverning qu'ils ne ſigneroient la paix, qu'autant que la France s'engageroit à rendre les places des Pays-Bas dans le temps de la ratification. Sur le refus de la France, ils envoyerent van Leeuwen annoncer à Charles II, cette prétention de Louis XIV. Charles indigné, aſſembla ſon Conſeil, & déclara qu'il étoit réſolu d'envoyer Temple en Hollande, pour y ſigner un Traité avec les Etats, par lequel il s'obligeroit de continuer la guerre, au cas que la France ne conſentît pas, dans un temps limité, à rendre ces villes. Le Duc de York concluoit de l'obſtination de Louis, que ce Prince viſoit à la Monarchie Univerſelle, & qu'il n'y avoit que Charles ſon frere, qui pût l'empêcher d'y parvenir (3).

Temple partit & les villes de la République qui avoient le plus deſiré la paix, furent les premieres à crier aux armes, & à vouloir ſe joindre au Roi d'Angleterre, dont elles ne ſuſpectoient point la fidélité. En effet le Traité fut ſigné le 26 de Juillet. Il portoit qu'ils feroient conjointement la guerre à la France, ſi avant le 9 du mois d'Août la reſtitution n'étoit point faite. (4) Le 10 étoit le dernier jour de la trêve conſentie par le Roi de France. Le Prince d'Orange perſuadé que la guerre alloit ſe rallumer, partît pour le Hainaut, vers la fin de Juillet. Il avoit projetté de faire lever le blocus de Mons, formé depuis quelque temps par le Duc de Luxembourg. Il y trouva dix mille Anglois que Charles lui avoit envoyés, pour renforcer ſon armée. *Nouveau Traité de l'Angleterre pour forcer Louis XIV à la paix.*

Cependant le jour de l'expiration de la trêve étoit arrivé. Les Alliés ne doutoient preſque plus de la continuation de la guerre, lorſque tout

(1) Mémoires & Négociations de la paix de Nimegue. Mémoires du Chevalier Temple.
(2) Hiſt. des Prov. Unies. T. III.
(3) Mémoires du Chevalier Temple.
(4) Mémoires & Négociations de la paix de Nimegue.

Sect. XII. Hist. de Hollande. 1667-1697.

à coup les Plénipotentiaires de la France se rendirent chez ceux des Etats, & leur déclarerent qu'ils avoient reçu ordre de consentir à l'évacuation des villes de Flandres, telle qu'on la desiroit; mais qu'il falloit que la chose se fît ce matin même. Les Ambassadeurs Hollandois parurent étonnés; ils entrerent en conférence, & après quelques difficultés qui furent applanies, le Traité de paix & de commerce entre les Etats Généraux & la France fut signé le soir même, entre onze heures & minuit.

Louis y consent & le Traité entre la France & les PP.UU. est signé.

Inutile bataille de St. Denis.

Pendant qu'on signoit la paix à Nimegue, le Prince d'Orange se disposoit à attaquer le Duc de Luxembourg, qui se croyoit inexpugnable derriere ses retranchemens, & qui sachant les dispositions de son maître, ne s'attendoit pas à combattre: il avoit sa droite appuyée à l'abbaye St. Denis, & sa gauche à Mesnil St. Pierre. Ces postes étoient occupés & regardés comme inaccessibles: l'abbaye fut d'abord attaquée. Le Maréchal de Luxembourg étoit à table. Il monta à cheval avec précipitation & rassembla ses troupes, qui à peine eurent le temps de prendre les armes. Le Prince s'étoit emparé de l'abbaye. Les François avoient plié, mais ayant été ramenés, ils reprirent eux-mêmes le village de Cateau, que les ennemis avoient emporté. Le Prince d'Orange y courut risque de la vie: un cavalier François prêt à décharger sur lui son pistolet, fut tué par Odyk; le combat fut très sanglant, & ne finit que lorsque la nuit sépara les combattans. La perte fut à peu près égale de part & d'autre; du côté des Hollandois, deux mille de leurs meilleurs soldats furent tués: il y eut du côté des François quantité d'Officiers tués ou blessés. Le régiment des gardes, celui de Feuquieres, & quelques autres furent fort maltraités (1).

Quelques historiens ont prétendu que le Prince d'Orange savoit, en livrant la bataille, que le Traité de Nimegue étoit signé, mais qu'il feignoit de l'ignorer, parce qu'il ne vouloit point la paix. (2) D'autres ont prétendu, qu'il ne reçût la nouvelle de la paix que le lendemain de la bataille, ainsi qu'il l'écrivit au Pensionnaire, & ce qui semble le prouver, est que le Roi de France ne témoigna aucun ressentiment de ce combat, qui autrement eût pu être regardé comme une infraction au Traité.

Traité de Nimegue.

Par le Traité de Nimegue, (*) ce qui avoit été fait pendant la guerre, demeuroit anéanti des deux côtés, les anciennes conventions & amitiés retablies, les saisies faites pendant la guerre annullées. Berg-

(1) Hist. des Prov. Unies. T. III. L. XV.
(2) Le Pere Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV.

(*) On peut voir dans les Mémoires du Chevalier Temple les motifs secrets qui déterminerent Louis XIV. „ Jamais, dit-il, aucune négociation n'avoit été ma„ niée avec tant d'habileté que celle-ci le fut de la part des François, particu„ lierement depuis le mariage du Prince d'Orange, qu'on avoit cru d'abord fatal „ pour eux, & qu'ils tournerent dans la suite si fort à leur avantage."

Berg-op-Zoom, la ville de Maestricht avec le Comté de Vroenhoven, le pays de Fauquemont, de Dalhem, de Rolduc, d'Outre-Meuse, les villages de Rédemption, les Bancs de St. Servais furent rendus. Par un article séparé, le Roi de France rendoit au Prince d'Orange, les terres qu'il lui avoit fait saisir en Franche-Comté. En outre le Roi s'engageoit de faire observer les Traités de Marine & de Commerce, qui n'avoient pas été observés pendant la guerre au préjudice des deux nations. Le Traité de Commerce conclu entre les Etats & la France, ne fût pas moins avantageux qu'avoit été le dernier fait en temps de paix. Le Traité entre la France & l'Espagne fut signe le 15 Septembre, & les ratifications échangées le 15 Décembre. Alors les six places comprises au Traité furent évacuées (1).

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Entre la France & l'Espagne.

L'Empereur & l'Empire n'étoient point compris dans la paix & les hostilités continuerent en Allemagne. Le Maréchal de Crequi y gagna la bataille de Gretzengen, dans laquelle le Prince de Bade, Général de l'Empereur, fut blessé, & le Comte de Ligneville, Aide de camp du Duc de Lorraine, fut fait prisonnier. Il remporta encore une victoire signalée au pont de Rhinfeldt, sur lequel il y eut après le combat, une si grande quantité de morts entassés, que les Impériaux ne purent entrer dans la ville. Un troisieme combat dans l'Ortenaw, illustra Crequi: il défit & poussa jusques auprès d'Offenbourg six mille Impériaux, commandés par le Duc de Lorraine; bientôt après il s'empara du fort de Khel, & pour ôter aux Impériaux la communication de l'Alsace, il fit brûler une partie du pont de Strasbourg. La prise de plusieurs forts & la déroute de douze cens hommes au passage d'un pont, que le Duc de Lorraine avoit construit près de Lauterbourg, terminerent cette brillante campagne, qui détermina l'Empereur à faire son Traité avec la France. Par ce Traité, le Roi renonça à ses prétentions sur Philipsbourg, & l'Empereur aux siennes sur Fribourg. Le Duc de Lorraine refusa de consentir aux conditions qui le regardoient, stipulées dans le Traité de l'Empereur. La liberté fut rendue au Prince Guillaume de Furstemberg. Le Roi de Dannemarck & l'Electeur de Brandebourg se plaignoient d'avoir été abandonnés par les Hollandois; mais leurs plaintes n'empêcherent pas qu'ils ne fussent obligés de rendre au Roi de Suede, ce qu'ils lui avoient pris. L'Electeur lui rendit ses conquêtes en Poméranie & signa le Traité. Le Roi de Dannemarck trop foible pour résister seul, imita son exemple. Ainsi la paix fut générale (2).

Batailles de Gretzengen, du Pont de Rhinfeldt & d'Offenbourg.

Traité de l'Empereur avec la France. Ann. 1679.

Dès qu'elle fut retablie, les Etats Généraux envoyerent en France Boréel, Odyk & Dykveld, avec le titre d'Ambassadeurs extraordinaires, pour régler quelques différends, au sujet des contributions exigées par la France sur les terres de la Généralité. Il s'éleva une dispute au sujet du cérémonial de la réception: les Ambassadeurs prétendoient les honneurs usités envers les têtes couronnées, comme en jouissoient les Ambassadeurs de

Honneurs accordés en France aux Ambassadeurs des PP.UU.

(1) Voyez tous ces Traités dans les Actes & Négociations de la paix de Nimegue Tom. II. Part. 2.

(2) Daniel Abrégé du Regne de Louis XIV. Contin. de Mezeray. T. VIII.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

Venise & de Savoye. Après bien des contestations, Louis XIV leur accorda ce qu'ils demandoient. Boréel resta seul en France comme Ambassadeur ordinaire.

Disputes pour le licentiement des troupes.

Les Etats Généraux ne voyant plus d'ennemis à craindre au dehors, chargerent le Prince d'Orange de licentier une partie des troupes. Les Députés de Frise, de Groningue & des Ommelandes prétendirent que ce licentiement, à la répartition de leurs Provinces, appartenoit au Prince Henri-Casimir, leur Stadhouder & Capitaine-Général. Le Prince autorisé par la pluralité des voix, n'eut aucun égard à leurs protestations, & dès l'année précédente il avoit rempli une partie de sa commission. Les Etats Généraux, & ceux de Frise & de Groningue en vinrent à un éclat qui pouvoit avoir des suites fâcheuses. Ces Provinces persuadées que le Prince avoit enfreint les prérogatives de leur Souveraineté, réformerent d'autres compagnies que celles que le Prince avoit licentiées & rappellerent celles-ci. Après bien des écrits de part & d'autre, les Etats Généraux & le Prince aimerent mieux laisser les choses dans l'indécision, que d'exposer la République à de nouveaux troubles (1).

Le Prince d'Orange veut fortifier Naarden.

Amsterdam s'y oppose.

Le Prince d'Orange proposa quelque temps après aux Etats de Hollande de fortifier la ville de Naarden ; mais il trouva une résistance opiniâtre de la part de la ville d'Amsterdam. Elle donnoit pour motif sa propre sûreté, comme si l'intention du Prince étoit de la tenir en respect & d'étendre son autorité. Les Députés manifesterent même ces soupçons, & le Pensionnaire d'Amsterdam avoit osé dire, qu'à la verité il n'en coûteroit que trois cens mille florins pour fortifier Naarden; mais qu'il viendroit peut-être un temps qu'Amsterdam voudroit pour trois millions que Naarden n'eût jamais été fortifié. Le Prince fut irrité de ce discours, & la Noblesse vouloit faire regarder comme perturbateurs du repos public, ceux qui cherchoient à exciter de la méfiance entre son Altesse & les membres de l'assemblée (2).

Ann. 1681.

La République perdit cette année trois personnages illustres: Jean Maurice de Nassau, mort le 20 Décembre, âgé d'environ 80 ans; il avoit été Stadhouder du pays de Cleves & Feldt-Maréchal: Wolferd, Seigneur de Brederode, mort à Viane, le dernier rejetton d'une famille, qui remontoit aux temps les plus reculés & qui prenoit encore le titre de *Comte de la Noble Maison de Hollande.* Le troisieme est le Poëte Vondel, regardé comme un des plus grands poëtes tragiques en langue Hollandoise.

Les EE. GG. sont allarmés des démarches de Louis XIV.

La Paix n'avoit pas si bien cimenté l'amitié reciproque de la République & de la France, qu'il ne se formât encore des soupçons. Louis XIV avoit fait un voyage dans la Flandre avec sa cour; il donna partout des ordres pour mettre les fortifications en état. Il avoit voulu engager les Etats Généraux à faire avec lui un nouveau Traité d'Alliance; n'ayant pu y réussir, il en fit un avec Charles II. Il avoit érigé differentes Chambres, qui déclarerent des villes & des terres dépendantes des pays cédés par le Traité de Nimegue, ou démembrées de la couronne. En vertu de

(1) Hist. des Provinces-Unies T. III.
(2) Abrégé de l'Hist. de la Hollande T. III. Ch. XV.

ces déclarations, il obligea divers Seigneurs de la haute & basse Alsace de le reconnoître pour Souverain. Le Comté de Veldentz dépendant de l'Electeur Palatin, fut réuni à l'Evêché de Verdun; on le dépouilla de Germesheim & de Falkenbourg, & tout ce qui se trouva dans la dépendance de Metz & de Toul, fut saisi. On porta des plaintes à la Diette de Ratisbonne; l'Electeur Palatin fit des représentations à Louis XIV; il ne répondit qu'en s'emparant de Strasbourg. Le Roi soutenoit que ces villes appartenoient aux trois Evêchés qui lui avoient été cédés par le Traité de Munster & à l'Alsace, dont partie lui étoit échue par le même Traité (1).

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Dans les Pays-bas Espagnols, les places n'avoient été évacuées qu'après avoir payé de fortes contributions; on en retint d'autres, qu'on n'évacua point: on s'empara de Charlemont & de quelques autres villes. On forma des prétentions sur Alost; on investit Luxembourg, dont on ne leva le blocus que par déférence pour la médiation de l'Angleterre. Les Seigneuries de Vianden & de St. Vit furent ôtées au Prince d'Orange & adjugées au Maréchal d'Humieres qui les disputoit.

Les E. G. font un Traité avec la Suede.

La République craignit pour sa Barriere &, après avoir fait à la Cour de Louis bien des représentations inutiles, elle songea à se faire de nouvelles Alliances. Elle fit un Traité avec la Suede, dans lequel elle invita l'Angleterre d'entrer. Charles s'y refusa. Louis XIV fit témoigner aux Etats son mécontentement par le Comte d'Avaux, son Ambassadeur. Les Etats, par leur dernier Traité avec la Porte, s'étoient engagés de fournir des munitions de guerre aux Algériens & Louis XIV le savoit; cependant il leur fit dire que les vaisseaux qu'il devoit envoyer dans la Méditerranée contre les Algériens, auroient ordre d'attaquer & de prendre tous les vaisseaux & navires appartenans aux sujets de la République, si l'on trouvoit qu'ils transportassent à Alger des munitions de guerre ou autres effets de contrebande; qu'il avoit bien voulu les en avertir, afin qu'ils se tinssent sur leurs gardes. Cette défense jettoit la République dans le plus grand embarras. Sur ces entrefaites le Comte de Styrum, étant à la rade de Livourne avoit négligé de saluer quelques galeres du Roi, que commandoit le Duc de Mortemar. Celui-ci demanda au Comte s'il ne connoissoit pas le Pavillon de France? Styrum qui croyoit que ses vaisseaux ne devoient pas saluer de simples galeres, ne répondit point & Mortemar se disposoit de les attaquer, lorsque le Gouverneur de Livourne engagea le Comte à saluer de neuf coups de canon. Le Roi demanda que Styrum fût puni. On lui promit de prendre des informations sur cette affaire; mais les ordres que les Etats donnerent à tous les Officiers de Marine & de Haut-bord de rendre au Pavillon de France, les mêmes honneurs qu'on rendoit au Pavillon d'Espagne & à celui d'Angleterre, lorsque celui-ci étoit hors des mers Britanniques, firent cesser cette querelle (2).

Différends pour le Salut du Pavillon.

Dans le même temps la Cour de France envoya en Hollande, neuf dragons & un Lieutenant, pour enlever secrétement & conduire en France, un soi-disant Comte de Serdam ou de St. Paul, François, coupable de

Violation de territoire punie.

(1) Le Pere Daniel Abrégé du Regne de Louis XIV.
(2) Continuat. de Mezeray T. VIII.

crimes atroces, qui avoit obtenu à Amsterdam des lettres de bourgeoisie; on fut informé de ce projet en Hollande. Les dragons & l'officier furent arrêtés à leur arrivée à Rotterdam. On leur fit leur procès: les dragons furent condamnés à dix ans de prison & le Lieutenant à avoir la tête tranchée. Le Comte d'Avaux se donna beaucoup de mouvemens: il représentoit que ces personnes n'ayant agi que par ordre de leur Maître, n'étoient point coupables. On lui répondit que permettre qu'on violât leur territoire, c'étoit compromettre la Majesté du Souverain. Le jour de l'exécution, on plaça sur l'échaffaud un cercueil couvert d'un drap noir: on leur lut la sentence; mais un moment après, on leur annonça que le Souverain leur faisoit grace (1).

Ces événemens aigrissoient de plus en plus le Monarque François. Il en survint encore un. Le Comte d'Avaux devoit annoncer aux Etats, dans une audience particuliere, la naissance du Duc de Bourgogne. Il vouloit être introduit à l'assemblée par la porte Stadhouderaie. Les Etats lui représenterent que cette innovation pourroit leur attirer des querelles de la part des autres Ambassadeurs, qui formeroient les mêmes prétentions. D'Avaux refusa d'aller à l'audience (2).

Différends au sujet de la succession au trône d'Angleterre.

Les Etats avoient aussi à se plaindre du Roi d'Angleterre, au sujet du Commerce des Indes; mais cette querelle tomba. Les événemens qui survinrent au sujet de la succession du Duc de York au trône occuperent bientôt tous les esprits: le Parlement voulût engager Charles II, à déclarer son frere incapable de lui succéder à cause de la Religion Romaine qu'il professoit ouvertement. Le Prince d'Orange voyoit de loin les suites de ce différend. Fagel qui lui étoit dévoué, envoya au nom des Etats au Roi d'Angleterre, par Sidney, son Ambassadeur, un Mémoire, dans lequel il étoit dit que S. M. ne pouvoit soutenir les intérêts du Duc, sans lui sacrifier ceux de l'Europe; mais le Roi n'eut aucun égard à leurs représentations. Dans le voyage que le Prince d'Orange, à la fin de 1680, fit en Angleterre, sous prétexte de décider son oncle à se déclarer contre la France, il s'étoit fait beaucoup d'amis à la cour, & avoit gagné l'amitié du peuple. Le Lord Maire l'invita à un repas, où il ne voulut pas se trouver, pour ne pas donner des soupçons au Roi. Quoiqu'il en soit, la Chambre des Communes consentit que le Duc de York, après la mort de son frere, conservât le titre de Roi d'Angleterre, à condition qu'il se tiendroit éloigné, sa vie durant, de cinq cens milles de ses Etats & que sa fille, la Princesse d'Orange, fût déclarée Régente, & que dans le cas où elle viendroit à mourir sans enfans mâles, la Princesse Anne sa sœur lui succéderoit (3).

Le titre de Roi assuré au Duc de York: à quelles conditions.

Ann. 1682. *Offres faites par Louis XIV au Prince d'Orange.*

Cependant la France cherchoit à se faire des appuis. On prétend que d'Avaux offrit des sommes considérables à Fagel, pour qu'il engageât le Prince d'Orange à entrer dans les vues de son Maître, sous promesse de donner au Prince le titre & l'autorité de Comte de Hollande & de le

(1) Hist. des Prov. Unies T. III.
(2) Négociations du Comte d'Avaux T. I.
(3) Rapin Thoiras Hist. d'Angleterre.

déclarer Généralissime des armées Françoises. Fagel & le Prince rejetterent ces offres, l'un par grandeur d'ame, l'autre parce qu'il avoit des vues bien supérieures à ce qu'on lui offroit. Louis piqué de ce refus, sous prétexte de quelques réparations faites à la ville d'Orange, fit démolir non seulement les murs qui venoient d'être construits, mais encore les anciens, & il se commit beaucoup de ravages dans cette Principauté. Les Etats Généraux en firent porter des plaintes au Roi, qui pour toute réponse la confisqua au profit du Duc de Longueville, qui prétendoit y avoir des droits. Dès ces moment Guillaume III fut l'ennemi le plus implacable de la France (1).

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Principauté d'Orange confisquée.

Les Etats songerent alors à fortifier leur Marine, ils ordonnerent une augmentation de trente-six vaisseaux de guerre de 80 pieces de canon: ils prirent pour motif, la sûreté de leur Commerce & de leurs Pêches. Ces précautions étoient d'autant plus nécessaires, que le terme fixé par Louis XIV, pour finir les différends survenus depuis le Traité de Nimegue, entre la France, l'Espagne & l'Empire, étoit sur le point d'expirer. Passé ce terme, le Roi s'étoit réservé d'employer la force des armes, & il étoit à craindre que la guerre ne se rallumât sur leurs frontieres. Ils s'adresserent à Charles II, pour qu'il engageât le Roi de France à prendre avec l'Espagne des voies de conciliation. Charles eut voulu que l'Espagne le choisît pour arbitre; mais cette Puissance ne vouloit accepter que sa médiation. Enfin Louis impatient de tant d'irrésolutions, fit marcher ses troupes dans la Flandres: elles se saisirent du pays d'Alost & de quelques autres places qu'il prétendoit lui appartenir. Un détachement de la garnison d'Oudenarde attaqua une des gardes de l'armée & cette occasion suffit au Roi, pour recommencer la guerre (2). Il envoya le Maréchal d'Humieres assiéger Courtrai & Dixmuide, qui se rendirent presqu'aussitôt. Dix à douze villages furent livrés aux flammes & Luxembourg fut bombardé. Alors l'Espagne déclara la guerre à la France, & le Prince d'Orange soutenu de plusieurs membres des Etats, étoit d'avis que la République se joignît aux Espagnols. Ce n'étoit pas assez qu'elle eût envoyé huit mille hommes en Flandres pour sa sûreté; il proposa d'augmenter les forces de terre de 16000 hommes. Le Pensionnaire avoit gagné les Etats Généraux; mais lorsqu'il s'agit d'avoir le consentement des Provinces, celle de Hollande lui opposa des difficultés: Amsterdam représenta que les finances de l'Etat ne permettoient pas de s'engager dans une nouvelle guerre & refusa son consentement. Le Prince s'indigna de ce refus. Il lut une lettre du Comte d'Avaux, qui prouvoit que cette ville avoit eu des conférences secretes avec cet Ambassadeur, & trouva le moyen de jetter des soupçons sur la Régence. Les autres membres de la Province opinoient à saisir les papiers des Députés d'Amsterdam. Le Prince se rendit dans cette ville à la tête d'une Députation. Il employa toute sorte de moyens pour déterminer le Conseil: voyant qu'il persistoit dans ses refus, il reprocha aux

Précautions des Etats Généraux.

Louis XIV reprend les armes.

Le Prince d'Orange veut engager les EE. GG. dans cette guerre.

Refus d'Amsterdam de consentir à une levée de 16000 hommes.

(1) Abrégé de l'Hist de la Hollande T. III. Lettres & Négoc. du Comte d'Avaux.
(2) Le Pere Daniel Abrégé du Regne de Louis XIV. Contin. de Mezeray T. VIII.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

membres leurs correſpondances avec d'Avaux. Ils répondirent qu'une ville dont le Commerce étoit ſi étendu, les obligeoit d'avoir des relations avec les Puiſſances étrangeres; mais qu'ils avoient toujours fait part de leurs négociations aux Etats Généraux, tandis qu'ils pourroient juſtifier que certains Miniſtres du Prince avoient dans différentes cours des correſpondances à l'inſçu des Etats. Ils déclarerent qu'ils ne changeroient point, ne fût-ce que pour prouver à la poſtérité, que la préſence d'un Prince d'Orange ne déterminoit pas leurs réſolutions. Le Prince partit bruſquement, & ſur ſon rapport on opina que, malgré l'oppoſition de la ville d'Amſterdam, on devoit faire la levée de ſeize milles hommes (1).

Fermeté de cette ville.

Ann. 1684.

Cette affaire demeura quelque temps indéciſe, & lorsqu'on la reprit, Amſterdam perſiſta dans ſon refus & s'attacha à faire voir non-ſeulement le danger de cette levée, mais encore la néceſſité de ménager un accommodement entre la France & l'Eſpagne: malgré cette oppoſition, les Etats de Hollande paſſerent outre & la levée fut permiſe. Amſterdam & Schiedam proteſterent. Les papiers des Députés furent ſaiſis; le public fut inondé de libelles de l'un & de l'autre côté. On en défendit inutilement l'impreſſion. La Régence d'Amſterdam étoit ſi irritée, qu'il fût propoſé au Conſeil de ſe choiſi un Stadhouder particulier, & de nommer le Prince Henri-Caſimir, Stadhouder de Friſe & de Groningue. L'Ambaſſadeur de France & celui d'Angleterre excitoient les eſprits. Le dernier brava le Prince d'Orange. Ceux d'Amſterdam les accuſoient d'opprimer la liberté: les partiſans du Prince les accuſoient à leur tour d'intelligences criminelles avec l'étranger & d'avoir vendu l'Etat à la France (2).

Accuſée de Trahiſon.

Le Prince ſe plaignoit ſurtout de van Beuningen, Bourguemaître d'Amſterdam, avec lequel il proteſta qu'il ne vouloit avoir jamais rien à faire, quand même la paix ſe rétabliroit; & van Beuningen étoit ſi convaincu de ſon reſſentiment, qu'il n'oſoit ſortir de la ville, de crainte de quelque violence: (3) il fut averti que van Bankem, un des principaux meurtriers des de Witt, formoit des projets contre ſes jours. Les projets du Prince furent déconcertés par la perte de la flotte des Etats, qu'il avoit envoyée en Suede & qui en ramenoit ſeize mille ſoldats Suédois; elle fut battue d'une violente tempête à l'entrée du Texel; une grande partie de la flotte périt avec les équipages; la ville d'Amſterdam n'en fut que plus opiniâtre: le trouble y regnoit; la garde des ports fut doublée, on rompit la glace des canaux. Le Prince avoit fait entrer cinq mille hommes dans Naarden, & l'on fit courir le bruit qu'Amſterdam alloit être bombardé. La plûpart des grandes villes de Hollande, la Province de Friſe, Groningue & les Ommelandes, n'étoient pas moins oppoſées à la levée des ſeize mille hommes. La diviſion regnoit partout, lorſque la Trêve de vingt ans concluë entre la France, l'Empire & l'Eſpagne, mit fin à cette querelle. Les Etats avoient beaucoup coopéré à cette Trêve, qui les raſſuroit contre les entrepriſes des François dans les Pays-bas Eſpagnols: elle avoit été précé-

Troubles & diviſions.

Le calme eſt retabli.

(1) Abrégé de l'Hiſt. de la Hollande T. III. Ch. XV.
(2) Mém. & Négociations du Comte d'Avaux.
(3) Puffend. Rer. Brandeb. L. XVIII.

dée de la prise de Luxembourg. Louis XIV profitant de la guerre que les Impériaux avoient eu Hongrie, avoit envoyé Crequi faire le siege de cette place importante, avec une armée de trente mille hommes. La tranchée avoit été ouverte le 8 Mai, & le Prince de Chimay qui y commandoit, avoit capitulé le 3 Juin (1). L'armée victorieuse avoit marché sur Trêves & s'en étoit emparée: elle étoit revenue dans les Pays-bas, avoit joint celle du Roi qui étoit près de Condé, & avoit porté la désolation dans plusieurs bourgs & villages, la flamme & le fer avoient tout moissonné: la Trêve arrêta la destruction.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Dès que l'affaire de la levée fut assoupie, le Prince d'Orange s'occupa des changemens qu'il avoit projettés de faire dans la Régence de quelques villes, comme il avoit déja fait en 1674 à Utrecht; mais il y trouva des difficultés qu'il eut bien de la peine à vaincre, surtout à Dordrecht & à Leide. Cette derniere ville céda enfin; mais l'autre soutint ses privileges, fit des protestations & refusa de reconnoître les Magistrats remplacés (2).

L'année suivante l'état militaire fut encore une source de débats. Amsterdam vouloit qu'on ajoutât aux forces navales & qu'on diminuât celles de terre: le Prince insistoit en faveur de celles-ci; mais enfin il consentit au projet de renforcer la Marine, & Amsterdam à laisser les troupes de terre sur le pied proposé par le Prince.

Ann. 1685.

Mais toutes ces discussions particulieres céderent à un événement plus intéressant & qui réunit tous les vœux en faveur de Guillaume III. Charles II étoit mort le 16 de Février. Le Duc de York, beau-pere du Prince d'Orange, lui succéda sous le nom de Jacques II. La profession ouverte qu'il faisoit de la Religion Catholique & l'affectation avec laquelle il publioit que son frere étoit mort dans la même religion, lui attirerent bientôt l'aversion du peuple Anglois, auquel dès le regne précédent il s'étoit rendu suspect (3). La persécution que les Réformés éprouvoient en France, faisoit redouter en Angleterre un Roi Catholique: on connoissoit d'ailleurs le penchant de Jacques pour le pouvoir arbitraire & absolu. En effet il leva les droits d'entrée & d'accise, avant d'en avoir obtenu le consentement du Parlement. Les prêtres & surtout les Jésuites étoient ses confidens les plus intimes: envain à son avenement au trône & dans ses discours au Parlement, avoit-il promis de conserver la Religion Protestante & de gouverner selon les loix; sa conduite démentoit ses promesses. Le Prince d'Orange ne perdoit aucune de ces circonstances de vue; mais le Duc de Montmouth, fils naturel de Charles II, que son pere avoit chassé de la Grande-Bretagne, & le Comte d'Argyle, Seigneur Ecossois, ami & confident de Montmouth, résolurent de lever l'étendard de la revolte & de détrôner le Duc de York. Ils se retirerent en Hollande; le Comte y demeura caché à Amsterdam, & le Duc à la Haye. Le premier, ennemi déclaré de Jacques, acheta secré-

Mort de Charles II.

Le Duc de York lui succede sous le nom de Jacques II.

Il est suspect & se rend odieux.

(1) Le Pere Daniel Abrégé du Regne de Louis XIV. Contin. de l'Abr. Chron. de Mezerai T. VIII.
(2) Hist. du Stadhoud. par l'abbé Raynal.
(3) Hist. d'Angleterre par Rap. de Thoiras.

SECT. XII. *Hist. de Hollande. 1667-1697.*

tement des armes, pour armer cinq mille hommes, qu'il chargea fur trois vaiffeaux. Il s'embarqua fur un de ces bâtimens, avec quelques Officiers Allemands & quelques foldats. Il arriva à Orknai, au Nord de l'Ecoffe, le 5 de Mai, & après bien des efforts inutiles pour faire foulever l'Ecoffe, il fut pris & décapité. (1) Le Duc de Montmouth, qui, avec trois vaiffeaux, avoit gagné la côte occidentale d'Angleterre, débarqua & publia une déclaration de guerre, dans laquelle le Duc de York étoit qualifié de traître, de tyran, de meurtrier, d'ufurpateur Papifte; il invitoit la nation à la révolte; il fut proclamé dans quelques villes, mais vaincu à Bridgewater, rencontré fous un habit de payfan, dans un foffé, couvert de fange, il fubit le même fupplice que d'Argyle (2).

Conjuration & révolte du Duc de Montmouth. Il eft vaincu & décapité.

Conduite du Prince d'Orange.

Le Prince d'Orange n'avoit eu aucune part à cette confpiration; mais il eft à préfumer qu'il ne l'avoit point ignorée: convaincu qu'elle ne réuffiroit pas, il voulut, en habile politique, favoir quelle impreffion feroit fur les efprits la defcente du Duc fur les côtes d'Angleterre. Il avoit offert au Roi Jacques de commander fon armée contre les Rebelles; mais ce Prince qui fe méfioit de fon gendre, & qui le foupçonnoit d'avoir favorifé l'armement de Montmouth, avoit refufé civilement fes offres, & donné le commandement à Feversham, frere des Maréchaux de Lorges & de Duras. L'exécution du Duc fut fuivie de plufieurs autres, dont la cruauté révolta. Jeffreis, Chef de Juftice, fe baigna dans le fang: plufieurs milliers de perfonnes de tout état, de tout fexe & de tout âge, furent pendues comme complices & fans aucune forme de juftice (3).

Exécutions cruelles.

Le Roi Jacques indifpofe fes fujets.

Jacques avoit donné à entendre au Parlement, qu'il defiroit avoir de quoi entretenir une armée fur pied, tant en paix que pendant la guerre, & d'être autorifé à donner le commandement de fes troupes à des Officiers Catholiques Romains. Bientôt il alla plus loin & demanda en faveur des Officiers la difpenfe du Teft, Acte juridique, paffé fous Charles II, par lequel quiconque poftuloit un emploi, prouvoit qu'il avoit prêté le ferment qu'exigeoit la Loi; (*) mais la Chambre-Haute refufa cette difpenfe aux Officiers, même Catholiques Romains.

Ann. 1686.

Le Roi paffa outre & ne confia les grands emplois de la Couronne qu'à des Catholiques. Il travailloit à fe rendre maître abfolu de fes trois Royaumes, & à renverfer l'autorité du Parlement, auquel

(1) Révolutions d'Angleterre, par le Pere d'Orléans.
(2) Elémens de l'Hift. d'Angleterre, par Mr. l'Abbé Millot. Révolutions d'Angleterre, par le Pere d'Orléans, Tome III.
(3) Hift. des Prov. Unies. T. III. Abrégé de l'Hift. de la Hollande. T. III.

(*) Ce ferment portoit, que le poftulant ne croyoit pas que l'églife Romaine fût l'églife univerfelle; qu'il n'attribuoit au Pape aucun pouvoir fur l'églife en général, ni fur la perfonne de lui poftulant en particulier; qu'il rejettoit la tranfubftantiation, & qu'il ne croyoit pas que l'églife Romaine eût feule le droit d'expliquer l'Ecriture Sainte.

auquel il avoit annoncé qu'il étoit le maître de ne pas le convoquer (1). *Hist. de Hollande. 1667-1697.*

Jusques-là les Etats Généraux n'avoient qu'un intérêt éloigné à ce qui se passoit en Angleterre ; mais ils apprirent que le Roi préparoit un armement considérable par mer, & que les Catholiques affectoient de publier que ces préparatifs regardoient les Provinces-Unies. Ils n'ignoroient pas les liaisons qu'il y avoit entre le Roi Jacques & Louis XIV, intéressé à le brouiller avec le Prince d'Orange. En allumant la guerre entre le gendre & le beau-pere, si celui-ci réussissoit, il pourroit exclure Guillaume du Trône, & c'étoit l'intérêt des Catholiques. Ces considérations allarmerent les Etats : le Prince d'Orange avoit des intelligences secretes à la Cour de Londres, & des correspondances avec plusieurs Seigneurs Anglois. Il prévoyoit que les projets mal combinés de Jacques, devoient nécessairement conduire à une révolution. Burnet qui a écrit l'histoire de son temps, avoit gagné l'estime & la confiance de Guillaume. Burnet soupçonné d'avoir trempé dans la révolte de Montmouth, avoit quitté l'Angleterre ; il avoit voyagé en France, en Italie, en Suisse & s'étoit refugié en Hollande. Guillaume qui connut son génie & sa franchise, n'hésita pas de s'ouvrir à lui (2). Il lui fit part de son mécontentement de la conduite de son beau-pere. Burnet lui découvrit le projet qui avoit été formé d'enlever ce Prince, lorsqu'il iroit à sa maison de campagne de Scheveningen ; complot qu'il avoit appris par hazard & que Burnet fit avorter. (3) Dès ce moment le Prince qui connoissoit déja son mérite, chercha à se l'attacher. Burnet voulut avant tout connoître à fond les sentimens de Guillaume. Il craignoit que, flatté dès son enfance de l'idée de réunir sur sa tête les premieres Charges de l'Etat, on ne l'eût imbu de maximes contraires au Gouvernement Républicain ; il le sonda & le Prince l'assura qu'il avoit toujours pensé qu'il n'y avoit qu'un Gouvernement libre qui fût en état de résister à un puissant ennemi & de fournir autant d'argent qu'il en faut pour soutenir une longue guerre. Enfin lorsque Burnet se fut bien assuré de sa maniere de penser, il le regarda comme le seul qui pouvoit soutenir la liberté de l'Angleterre : il craignoit encore que dans le cas d'une révolution, la Princesse d'Orange à qui le Trône appartenoit, ne voulût point le partager avec son mari : il résolut de s'en éclaircir. La Princesse avoit beaucoup de confiance en lui ; Burnet en profita pour amener peu à peu les choses au point de lui demander, ce que deviendroit le Prince, lorsqu'elle seroit Reine de la Grande Bretagne ? Elle lui répondit, que contente du nom de Reine, elle lui feroit donner le titre, & lui céderoit l'autorité de Roi, & qu'elle lui obéiroit en tout comme son mari, s'il vouloit l'aimer comme sa femme. Le Prince

Préparatifs de guerre.

Burnet sonde les sentimens de Guillaume.

Il s'assure de ceux de Marie ; ils sont conformes à ses vues.

(1) Rapin Thoiras, Hist. d'Angleterre.
(2) Burnet, Hist. d'Angleterre.
(3) Hist. des Prov. Unies, par le Clerc T. III.

avoua que depuis neuf ans, qu'il étoit marié, il n'avoit jamais osé mettre la Princesse sur une affaire que Burnet étoit venu à bout de terminer en un seul jour (1).

Inconséquences de la conduite du Roi Jacques.

Cependant Jacques s'occupoit des moyens de se rendre absolu, & de retablir le Catholicisme en Angleterre : il disgracia plusieurs Seigneurs Protestans. Quelques-uns par complaisance embrasserent la Religion du Souverain ; il priva le Duc d'Ormond du Gouvernement d'Irlande, pour le donner au Comte de Tyrconnel, Catholique zélé. Le Pere Peters, Jésuite, son Confesseur, fut admis au Conseil privé & en devint l'ame. C'étoit un intriguant qui aspiroit à la pourpre Romaine, Ann. 1687. & à la primatie de l'Eglise Catholique en Angleterre. (2) Il envoya sous le titre de Vicaires-Apostoliques, des Evêques dans les Provinces, sacrés dans la chapelle du Roi. Les Jésuites ouvrirent des écoles publiques ; les Catholiques obtinrent tous les emplois. Jacques rompit avec l'église Anglicane, il établit une Cour Ecclésiastique, qui suspendit l'Evêque de Londres, pour n'avoir pas puni un Ministre qui avoit prêché contre le Catholicisme. Il viola les privileges des Universités, pour y faire recevoir des Catholiques : il envoya un Ambassadeur extraordinaire à Rome, & reçut un Nonce du Pape à Londres, quoique par un Acte du Parlement, toute communication avec Rome eût été déclarée haute-trahison (3).

Soutenu par les Jésuites. Veut anéantir la Religion Anglicane.

Il demande aux EE. GG. qu'on lui livre Burnet.

Ce Prince aveuglé imagina de faire entrer Guillaume dans ses projets : il lui envoya à cet effet le célebre Pen ; mais il ne put rien obtenir. Il s'en prit alors au Docteur Burnet, dont il avoit appris les liaisons avec le Prince d'Orange, & fit demander par son Ambassadeur Albyville, qu'on le lui livrât. Il ajourna Burnet, pour venir se justifier de l'accusation de Haute-trahison. Il lui répondit par un Mémoire imprimé, dans lequel il prouvoit que la Religion étoit la seule cause des persécutions qu'il essuyoit, & prit des Lettres de bourgeoisie d'Amsterdam. D'Albyville se plaignit aux Etats Généraux, qui le renvoyerent aux Etats de Hollande, dont Burnet étoit devenu sujet, & le Roi l'y dépeignit comme le plus grand traitre que l'Angleterre eût jamais produit ; mais on n'eut aucun égard à ces qualifications. Il réitera ses plaintes l'année suivante, & ne fut pas plus écouté (4).

Révoque l'Acte du Test. Fait emprisonner l'Archevêque de Cantorbery & six Evêques.

Jacques donna une Déclaration, par laquelle il révoquoit le Test & admettoit aux charges, ceux qui ne l'observoient pas : il voulut que cette déclaration fût publiée dans toutes les églises. L'Archevêque de Cantorbery & six Evêques, lui représenterent que cette déclaration étant fondée sur le pouvoir de dispenser des loix, que le Parlement avoit jugé illégal, ils ne pouvoient pas le légitimer par une lecture publique. Pour toute réponse le Roi les fit citer à son Conseil, & après leur avoit fait reconnoître leur requête, il les envoya à la Tour

(1) Burnet, Hist. d'Angleterre.
(2) Voltaire, Siecle de Louis XIV.
(3) Hist. de la Maison de Tudor, par Mr. Hume.
(4) Révolution d'Angleterre, par le Pere d'Orléans.

par la Tamise, de crainte que le peuple ne se révoltât; mais ce peuple à genoux sur les bords de la Tamise, leur demandoit leur bénédiction & les exhortoit à ne pas abandonner la Religion. Lorsque les soldats qui les conduisoient furent arrivés à la Tour, ils en firent autant. Les Evêques comparurent au Tribunal ordinaire, les Avocats plaiderent avec l'éloquence la plus fiere, & les Evêques furent absous. Le Roi chassa deux des Juges de leurs places (1).

Chasse les Juges qui les absolvent.

Le Prince d'Orange fit répandre en Angleterre, une Lettre fort détaillée, dans laquelle il exposoit ses vrais sentimens sur l'état actuel de ce Royaume. Il y donnoit les plus fortes assurances, que jamais il ne chercheroit à rien changer dans la Religion, établie par les Loix, ni dans le Gouvernement. Fagel avoit composé cette Lettre, qui fit le plus grand effet & augmenta le nombre de ses partisans.

Le Prince d'Orange publie une Lettre, qui accroît le nombre de ses partisans.

Les Etats Généraux publierent en même temps un Edit, qui chassoit des terres de leur domination, avec défenses d'y rentrer jamais, les Jésuites, Franciscains, Dominicains & autres Religieux. Les Ministres des Puissances Catholiques à la Haye crierent à l'intolérance. Ils trouvoient extraordinaire, que les Etats qui blâmoient les persécutions des Réformés en France, persécutassent les Catholiques. Le Résident de l'Empereur disoit qu'on violoit les Traités. Les Etats justifioient leur Edit, en représentant que les Jésuites & les Moines étoient des Missionnaires étrangers, dépendans de Supérieurs étrangers, faisant profession d'obéissance aveugle à un Souverain ennemi, par état, de toute autre Religion que la Catholique; que les Moines n'étoient absolument pas nécessaires, & que les Catholiques n'avoient absolument besoin que de Prêtres, & que ceux-ci même tourmentés dans leurs fonctions par les Religieux, en avoient demandé le renvoi; qu'enfin il étoit absurde de comparer ce renvoi de quelques Moines inutiles, dévorant sans aucun avantage pour la Religion, la subsistance de leurs freres; aux persécutions qu'on faisoit souffrir en France aux Réformés, utiles citoyens, qui formoient un quart de la nation.

Les Moines & surtout les Jésuites chassés des PP. UU.

Vers ce temps nâquit à Dessau, le 14 du mois d'Août, Jean-Guillaume-Friso, fils de Henri-Casimir de Nassau, Stadhouder de Frise & de Groningue. Fagel à cause de son âge avancé demandoit aux Etats de consentir à sa retraite; mais on étoit trop content de ses services, pour la lui accorder: on le pria de continuer, avec promesse d'une pension de quatre mille florins par an, lorsqu'il quitteroit sa charge (2).

Naissance de Jean-Guillaume-Friso.

Ce n'étoit pas assez pour le Roi Jacques de retablir la Religion Catholique; il lui falloit un successeur, héritier de son zéle, qui la défendît & la protégeât. Il désiroit un enfant mâle pour regner après lui, & consommer la destruction de l'église Anglicane. Les Catholiques fesoient le même vœu, lorsque la nouvelle de la grossesse de la Reine,

Grossesse de la Reine d'Angleterre, contestée.

(1) Hist. des Provinces-Unies, par le Clerc T. III.
(2) Abrégé de l'Hist. de la Hollande, T. III.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

mit le comble à leur joye & à la consternation des Réformés. Ceux-ci jetterent des doutes sur la possibilité même du fait. La Reine depuis plusieurs années n'avoit donné aucun signe de grossesse ; des Médecins assuroient même, que les remédes astringens qu'elle avoit pris, devoient l'empêcher de devenir enceinte. Les Catholiques combattoient ces opinions ; ils s'accordoient seulement avec les Protestans, dans la certitude que la Reine accoucheroit d'un enfant mâle, les uns parce qu'ils le désiroient, les autres parce qu'ils le craignoient (1).

Jacques dans la résolution d'armer par terre & par mer, redemanda aux Etats, trois régimens Anglois & trois régimens Ecossois, qu'ils avoient à leur service, depuis la révolte de Montmouth. Il étoit dit qu'il ne pourroit les retirer que dans le cas où le Roi seroit engagé dans une guerre étrangere ou civile. Les Etats objecterent ce Traité, refuserent de rendre ces régimens & permirent seulement aux Officiers qui voudroient repasser en Angleterre, de donner leur démission. Il y en eut trente-six, tous Catholiques, qui se retirerent; ce qui fit grand plaisir aux Etats. Jacques indigné des refus des Etats Généraux, publia une ordonnance par laquelle il étoit enjoint, sous les peines les plus rigoureuses à tous les sujets du Roi qui se trouvoient au service des Etats Généraux, de le quitter & de se rendre en Angleterre: mais cette ordonnance fut sans effet (2).

Armemens.

Cependant ce Monarque faisoit de grands préparatifs. Les Etats rassemblerent une flotte de vingt-cinq vaisseaux de guerre à Schooneveldt, & en donnerent le commandement à Corneille Evertsen, fils du Lieutenant-Amiral de ce nom, tué à la journée des Dunes. Cet armement donna de l'inquiétude à la Cour de Londres ; mais ce n'étoient que des soupçons, & la ligue des principales têtes de l'Etat en faveur de Guillaume, étoit conduite avec tant de prudence & de secret, que la confiance de la Cour ne fut que foiblement ébranlée. (3) On assure que deux Irlandois avoient voulu à force d'argent, engager un Allemand, qui étoit à Amsterdam, à empoisonner le Prince d'Orange, & que n'ayant pu le corrompre, ils tenterent inutilement cet attentat.

Conspiration contre Guillaume.

L'Amiral Russel, sous prétexte d'aller voir sa sœur, passa d'Angleterre à la Haye, pour voir en effet le Prince d'Orange de la part des Seigneurs Confédérés, & lui demander ce que l'on pouvoit espérer de Son Altesse en Angleterre ? Il répondit que si quelques-uns des principaux de la nation vouloient s'en rapporter à lui, & le prier de délivrer le Peuple & la Religion de l'oppression qui les menaçoit, il passeroit en Angleterre vers le commencement d'Octobre.

Lorsque Russel revint en Angleterre, la nouvelle de la naissance d'un Prince de Galles agitoit tous les esprits. Les Catholiques la regardoient

(1) Burnet, Hist. d'Angleterre.
(2) Rapin Thoiras. Burnet, Hist. d'Angleterre.
(3) Voltaire, Siecle de Louis XIV. C. XV.

comme un miracle, & les Proteſtans comme une fraude. On avoit pris ſi peu de précautions pour empêcher les doutes ſur ſa naiſſance, quoiqu'on en eût formé pendant la groſſeſſe, que le bruit ſe répandit, que le prétendu Prince de Galles étoit un enfant ſuppoſé. Burnet dans un Mémoire très circonſtancié rendit cette naiſſance très ſuſpecte. La Cour de Londres dédaigna de détruire ces ſoupçons devenus généraux; ſa négligence les confirma; mais le Prince d'Orange, ſon épouſe & le Parlement, regarderent cette diſcuſſion d'un œil aſſez indifférent, & elle tomba d'elle-même dès que Jacques ne fût plus ſur le Trône (1).

Hiſt. de Hollande. 1667-1697.

Naiſſance du Prince de Galles ſuſpectée.

On voyoit avec inquiétude en Angleterre, la quantité d'Officiers Irlandois que le Roi Jacques avoit placés dans les régimens Anglois, non-ſeulement parce que ces Officiers étoient Catholiques, mais à cauſe de la haine qui regne entre les ſujets de ces deux Royaumes. Toutes ces démarches inconſidérées augmentoient de jour en jour les partiſans du Prince d'Orange. L'armée & la flotte s'étoient déclarées contre le Papiſme. On avoit ſondé les ſentimens des matelots. On leur demanda s'ils vouloient ſe battre contre les Hollandois, & ils répondirent qu'ils regardoient les Hollandois comme leurs freres & leurs amis; mais qu'ils deſiroient la guerre contre les François. Tout conſpiroit en faveur du Prince d'Orange: il étoit le ſeul Chef que les mécontens puſſent choiſir; les droits de ſa femme & ſes qualités perſonnelles le rendoient digne du Trône. Il étoit à craindre que la France ne dérangeât ce projet, en attaquant les Etats Généraux; mais heureuſement ſes armes étoient occupées ailleurs.

Tout favoriſe le Prince d'Orange.

Louis XIV ſoutenoit alors les prétentions du Prince de Furſtemberg à l'Archevêché de Cologne, contre le Prince Clément de Baviere, dont l'élection avoit été confirmée par le Pape Clément XI, à qui le Roi de France avoit fait enlever en punition, Avignon & le Comtat. Louis XIV avoit encore envoyé des troupes au-delà du Rhin, pour s'oppoſer aux entrepriſes de la Ligue d'Augsbourg, qui avoit fait quelques mouvemens: il avoit envoyé une armée ſous les ordres du Dauphin contre l'Electeur Palatin, à qui le Roi diſputoit la ſucceſſion du dernier Electeur Proteſtant, dont la fille avoit été mariée au Duc d'Orléans. Le Dauphin ſe ſaiſit de Heidelberg, tandis qu'une partie de ſon armée alla s'emparer de Mayence.

Affaires de France.

Cependant l'armement des Etats Généraux donna des ſoupçons à Louis XIV; il les menaça de leur déclarer la guerre, s'ils formoient la moindre entrepriſe contre le Roi d'Angleterre: ces menaces furent ſuivies de quelques hoſtilités. Le Roi fit arrêter les vaiſſeaux Hollandois dans ſes ports, ainſi que les matelots & les Capitaines: les Etats lui en porterent leurs plaintes; mais voyant qu'elles ne produiſoient aucun effet, ils publierent un placard, portant interdiction de toutes les marchandiſes de France, dans les terres de leur domination. Louis XIV, dont les forces étoient occupées, fit relâcher les vaiſſeaux. Il recom-

Menaces de Louis XIV.

Leur effet.

(1) Hiſt. des Provinces-Unies. T. III. L. XVI.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

mença ses hostilités ; mais il n'étoit plus temps d'empêcher la révolution, & le Prince d'Orange, avant de frapper le dernier coup, convint avec les Electeurs de Saxe, de Brandebourg & quelques autres Princes, qu'ils auroient un certain nombre de troupes, pour secourir les Etats Généraux, en cas d'attaque pendant son absence (1).

Les Etats avoient équipé cinquante vaisseaux de guerre, avec plus de quatre cens bâtimens, pour porter en Angleterre toutes les provisions nécessaires. Le Prince rassembla l'armée près de Nimegue, comme pour en faire la revue, mais en effet pour la mettre à portée des rivieres qui se jettent dans la mer Britannique.

Le Comte d'Avaux avoit averti son maître du danger qui menaçoit le Roi Jacques. Louis communiqua les avis de son Ministre au Roi d'Angleterre, en lui offrant de joindre une escadre Françoise à sa flotte, & de faire marcher ses troupes dans les Pays-Bas. (2) Jacques rempli d'une confiance aveugle, avoit fermé l'oreille aux avis & aux offres. Skelton, son Envoyé à la Haye, l'avoit averti qu'il se tramoit quelque chose contre lui. D'Avaux avoit donné de nouveaux avis au Roi de France ; mais ils avoient été détruits par ceux de Barillon, Ambassadeur de Louis XIV auprès du Roi d'Angleterre, qui étoit dans la même sécurité que ce Prince. Jacques avoit fait demander aux Etats Généraux quel étoit l'objet de leurs préparatifs, & ils avoient répondu qu'ils n'avoient armé qu'à son imitation, & qu'il avoit une flotte plus considérable qu'eux (3).

Confiance aveugle du Roi Jacques.

Manifeste du Prince d'Orange.

Cependant le Prince d'Orange crut qu'il devoit justifier ses démarches par un Manifeste : il en fit imprimer un dans le plus grand secret, pour le répandre dès que la flotte seroit arrivée : on y rappelloit d'abord tous les griefs des Anglois, le pouvoir que le Roi Jacques s'arrogeoit de dispenser de l'observation des Loix ; l'établissement d'un Conseil Ecclésiastique ; l'interdiction exercée contre ceux qui n'avoient pas voulu consentir à l'abolition du Test & des Loix penales ; l'introduction des Catholiques dans la Magistrature, dans les Emplois de Justice & dans les Corps de métiers ; l'enlevement des Chartres, &c. On faisoit voir qu'il étoit impossible de remédier à ces désordres, à cause des dispositions du Roi & de son Conseil, qui regardoient les remontrances comme des crimes, ainsi que l'avoient éprouvé le Prince d'Orange & son épouse, lorsqu'ils avoient formé des plaintes sur la maniere dont les sept Evêques avoient été traités : que le Parlement ne pouvoit porter aucun remede à ces maux, parce que le Roi y avoit introduit à force d'argent ses partisans & les Catholiques ; qu'enfin le Prince & la Princesse étoient disposés à soutenir la Religion & les Loix, & qu'ils en étoient sollicités par un nombre considérable

(1) Hist. générale des Provinces-Unies. T. III. L. XVI.
(2) Le Pere Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV.
(3) Hist. d'Angleterre, par Rapin Thoiras.

de Seigneurs, tant Eccléſiaſtiques que Laïques; qu'en conſéquence le Prince étoit déterminé à ſe tranſporter en Angleterre avec des forces ſuffiſantes, pour ſe mettre à couvert de tout ce qui pourroit être attenté contre ſa perſonne: qu'il n'avoit d'autre deſſein que de faire convoquer un Parlement libre & légitime, faire enſorte que les anciennes Chartres fuſſent rendues aux Communautés; qu'il remettroit à ce Parlement l'examen de la naiſſance du Prince de Galles & ce qui regardoit le droit de ſucceſſion; qu'il tiendroit les troupes dans une exacte diſcipline, &c. (1).

Hiſt. de Hollande. 1667-1697.

Le Prince avant ſon départ, alla prendre congé des Etats aſſemblés. Tous les membres répandirent des larmes & le Prince fut attendri. Ils lui avancerent quatre millions. Il s'embarqua avec le Maréchal de Schomberg, le 26 d'Octobre, ſur une fregate de quarante pieces de canon. La flotte fut diſperſée par la tempête, & fut huit jours avant de pouvoir ſe trouver au rendez-vous. La perte ne fut pas conſidérable; mais les Hollandois firent répandre le bruit par les papiers publics, qu'elle avoit ſouffert un ſi grand dommage, qu'elle ne pourroit mettre à la voile qu'après l'hiver. Le Roi donna dans ce piege & ſe crut hors de danger; mais au bout de onze jours la flotte ſe remit en mer.

Départ de Guillaume.

Jacques à la nouvelle de l'embarquement avoit frémi; il avoit rendu les offices aux Proteſtans, avoit caſſé la commiſſion Eccléſiaſtique, rendu les Chartres aux villes, avoit fait promettre aux Hollandois d'embraſſer toutes les alliances qu'ils jugeroient à propos; mais on voyoit bien que ces changemens étoient l'effet de la crainte (2).

Tandis que le Manifeſte de Guillaume & deux Lettres, l'une à la flotte, l'autre à l'armée, ſe répandoient en Angleterre, ce Prince entroit dans le port de Tolbay, (le 15 de Novembre,) où le débarquement s'étoit fait preſque ſans obſtacle, parce que le Prince, par ſa manœuvre, avoit fait croire qu'il deſcendroit vers le Nord de l'Angleterre, où le Roi avoit fait marcher ſes troupes; & d'ailleurs Lord Yarmouth qui commandoit la flotte Angloiſe, n'avoit fait aucun mouvement, ſoit que le brouillard lui eût dérobé la flotte Hollandoiſe, ſoit qu'il n'eût pu faire obéir la ſienne.

Son débarquement.

Fagel qui avoit été l'ame de cette entrepriſe, n'en vit pas la fin. Cet habile Miniſtre mourut le 15 de Décembre. Le Prince d'Orange fit une grande perte par la mort de Fagel, quoiqu'il eût été très lié avec le Penſionnaire de Witt, & qu'il eût contribué à faire recevoir l'Edit perpétuel; mais il crut devoir changer avec le temps, aimant mieux conſerver la République avec un Chef, que de l'expoſer à une perte totale.

Mort de Fagel.

A peine le Prince fut-il débarqué qu'une foule de Seigneurs s'empreſſerent de le joindre. Churchill, depuis Lord Marlborough, favori du Roi, l'abandonna, ainſi que George Prince de Dannemarck,

(1) Burnet, Hiſt. d'Angleterre.
(2) Hiſt. de la Maiſon de Tudor, par Hume.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

son gendre, & la Princesse Anne sa fille, épouse du Prince George. (1) „ Grand Dieu!" s'écria-t-il en apprenant cette défection: „ prends pitié de moi, puisque mes propres enfans m'ont abandonné." Il eut encore pu se défendre sur terre, il avoit environ vingt mille hommes; mais il tarda trop longtemps à s'en servir, & une bonne partie passa du côté de Guillaume. Enfin Jacques se mit en marche pour s'avancer jusques à Salisbury. Le Prince étoit décidé à combattre, lorsqu'il apprit que le Roi s'étoit retiré à Londres. Guillaume étoit sur le chemin de la Capitale. Jacques lui envoya des Députés pour lui dire, qu'il consentoit à convoquer un Parlement, & qu'il desiroit de convenir avec Son Altesse, des moyens d'assurer la liberté. Guillaume répondit qu'il consentoit de traiter avec le Roi, à condition qu'on désarmeroit les Papistes & qu'on leur ôteroit leurs emplois; qu'on retireroit les déclarations publiées contre sa personne; que la garde de la Tour seroit confiée au Lord Maire. Ces propositions ne parurent pas déraisonnables au Roi. Il demanda un jour pour se décider: on crut qu'il alloit entamer une négociation; mais dans la nuit les pleurs de la Reine, le Pere Peters & son Conseil le déterminerent à sortir du Royaume & à se retirer en France. La Reine & le Prince de Galles prirent les devans & partirent la nuit du 18 au 19 de Décembre. (2) Le Roi partit le lendemain, déguisé; il s'embarqua sur la Tamise, dans laquelle il jetta le grand sceau d'Angleterre. Il se rendit à Feversham, où quelques pêcheurs l'ayant pris pour un Jésuite déguisé, l'insulterent. Le Comte de Winchelsea l'engagea de retourner à Londres, où il fut reçu au son des cloches & aux acclamations du peuple. (3) Le Prince d'Orange le fit prier de se retirer à Ham, il demanda Rochester; ce qui lui fut accordé. Guillaume l'y fit garder, mais avec tant de négligence, que le Roi s'évada le 2 de Janvier, gagna la mer avec trois personnes & se retira en France. Il avoit laissé une lettre sur sa table, dans laquelle il déclaroit qu'il avoit fui, parce que le Prince d'Orange menaçoit sa liberté. Il n'eut tenu qu'à Guillaume de s'opposer à sa fuite; mais en la favorisant, il s'épargna bien des embarras & peut-être une tache à sa gloire (4).

Le Roi Jacques est abandonné des grands & de sa famille. Ses irrésolutions.

Il s'embarque pour passer en France. Est maltraité par des pêcheurs. Il revient à Londres. Ann. 1689. *Il se sauve en France.*

Nous ne nous arrêterons point à ce qui se passa en Angleterre. Le Prince d'Orange voulut que les Loix disposassent du Gouvernement. N'étant pas encore Roi, il ne pouvoit pas convoquer de Parlement; il l'assembla sous le nom de Convention. Les Communes déclarerent que Jacques II ayant voulu renverser la Constitution du Royaume, en rompant le Contract original entre le Roi & le Peuple, ayant violé les Loix fondamentales

(1) Voltaire, Siecle de Louis XIV. Ch. XV.
(2) Révolutions d'Angleterre, par le Pere d'Orléans. Tome III.
(3) Hist. des Prov. Unies, par le Clerc. T. III. Ch. XVI.
(4) Burnet, Hist. d'Angleterre. Révolution d'Angleterre, par le Pere d'Orléans.

les par le Conseil des Jésuites (*) & d'autres méchantes gens, & s'étant évadé du Royaume, avoit abdiqué le gouvernement, & qu'ainsi le Trône étoit vaquant. Il fut agité si l'on créeroit un Régent, ou si l'on feroit un Roi? Quant à la Régence, le Prince déclara qu'il n'accepteroit pas ce titre, dont il voyoit les inconvéniens inévitables. On mit ensuite en question si l'on défereroit la couronne à la Princesse Marie, ou au Prince d'Orange son époux, ou conjointement à l'un & à l'autre. Ce dernier avis fut suivi; mais l'administration fut réservée au Prince seul: le même Bill portoit que la Princesse Anne, sœur de la Reine, devoit succéder après leur mort, & sa postérité après celle de sa sœur. On fit une déclaration qui fixoit les bornes de la prérogative Royale (§). „ Les Anglois," dit un Auteur François (1), „ ne profiterent point de la conjoncture pour dépouiller „ la couronne de ses véritables prérogatives; soit, dit-il, que l'expérience „ eût fait connoître les inconvéniens d'une trop grande liberté; soit que „ le parti populaire n'osât franchir les barrieres de la constitution nationale; „ soit que l'adresse du Prince d'Orange reconnu sous le nom de Guil- „ laume III, prévînt des attaques dangereuses. Elle conserva le droit de „ convoquer & de dissoudre le Parlement, de choisir les membres du „ Conseil & de nommer aux offices les plus importans. Guillaume eut „ soin de composer le Conseil de personnes dévouées à ses intérêts. Le „ Docteur Burnet, l'un des auteurs de la révolution, obtint le siege de „ Salisbury." Le Prince d'Orange & son épouse furent proclamés Roi & Reine d'Angleterre, de France, d'Ecosse & d'Irlande, le 23 Février. La même proclamation se fit en Ecosse, le 21 Avril. L'Irlande tint encore

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Le Trône est déclaré vacant.

Réglémens.

Le Prince d'Orange & son épouse proclamés Roi & Reine d'Angleterre.

(*) „ Jamais," dit Voltaire (en parlant de la réception que Louis XIV fit à Jacques II) „ ce Roi ne parut si grand, mais Jacques parut bien petit. Ceux qui à la cour & à „ la ville décident de la réputation des hommes, conçurent pour lui peu d'estime. Il „ ne voyoit gueres que des Jésuites; il alla descendre chez eux rue St. Antoine &c." *Siecle de Louis XIV.*

(§) Elle porte: „ Que le prétendu pouvoir de suspendre les loix ou l'exécution des „ loix, par la prérogative Royale sans le consentement du Parlement, est illégal. „ Que l'érection d'une Cour Ecclésiastique & de toute autre Cour est illégale & per- „ nicieuse. Que toute levée d'argent pour l'usage de la Couronne, sans que le Parle- „ ment l'ait accordee, est illégale. Que c'est un droit des sujets de présenter des „ pétitions au Roi, & que tout emprisonnement ou toute poursuite pour cette raison, „ est illégal. Que lever ou entretenir une armée dans le Royaume, sans le consente- „ ment du Parlement, est contraire aux Loix. Que les sujets Protestans peuvent avoir „ des armes pour leur défense, suivant leur condition & de la maniere qu'il est permis „ par les Loix. Que les élections des membres du Parlement devoient être libres. „ Que les discours & les débats du Parlement ne doivent être examinés dans aucune „ Cour ni dans aucun autre lieu que le Parlement Qu'on ne doit point exiger des „ cautionnemens excessifs, ni imposer des amendes exorbitantes, ni infliger des peines „ trop rudes. Que les Jurés doivent être choisis d'une maniere impartiale; & que „ ceux qui sont choisis pour Jurés dans les procès de haute Trahison, doivent être „ membres des Communautés. Que toutes les concussions ou promesses de donner la „ confiscation des biens de quelque accusé, avant sa conviction, sont contraires aux Loix „ & nulles. Que pour trouver des remedes à tous ces abus, pour corriger les Loix, „ pour les fortifier & les maintenir, il est nécessaire de tenir souvent les Parlemens. „ On substitue enfin un nouveau serment aux sermens d'Allégeance & de Suprématie." *Elémens de l'Histoire d'Angleterre, par Millot.*

(1) Voltaire, Siecle de Louis XIV.

SECT. XII. *Hist. de Hollande. 1667-1697.*

quelque temps le parti du Roi Jacques. Guillaume conserva les titres & dignités de Stadhouder de cinq Provinces & de Capitaine & Amiral-Général des troupes de la République.

Louis XIV déclare la guerre à la Hollande.

Louis XIV fâché d'avoir ignoré le projet de la révolution, avoit recommencé ses hostilités contre la Hollande. Il se servit pour déclarer la guerre aux Etats Généraux, du prétexte des engagemens qu'ils avoient pris avec les Princes de l'Empire, pour traverser, par toutes voies, l'établissement du Cardinal de Furstemberg dans l'Electorat de Cologne. Il avoit d'abord porté ses armes en Allemagne: Philipsbourg fut pris. Dans le Palatinat, Manheim, Franckendal, Heidelberg, Worms, Spire, Openheim furent livrés à la désolation & aux flammes. Les François avoient commencé leurs hostilités contre les Etats, dans la Mairie de Bois-le-Duc & dans la Baronnie de Bréda. Ils déclarerent à leur tour la guerre à la France. Quoique Louis XIV eût beaucoup d'ennemis sur les bras; quoique dans sa déclaration de guerre aux Etats Généraux, il n'eût fait aucune mention des secours qu'ils avoient fournis à Guillaume, il se proposa de retablir le Roi Jacques sur le Trône. Le parti de ce Prince avoit été dissipé en Ecosse, malgré le courage avec lequel Gordon avoit défendu Edimbourg, & malgré la victoire des Montagnards conduits par Dundée. Les Catholiques d'Irlande, sous le commandement de Tyrconnel, le soutenoient encore: Louis XIV l'y fit conduire. Jacques s'embarqua à Brest sur une escadre de treize vaisseaux du premier rang, pourvue d'armes, de munitions de toute espece & de meubles de toute sorte: il avoit avec lui, les officiers, les courtisans & les prêtres qui étoient venus le joindre à St. Germain. Tout avoit été défrayé par le Roi de France, qui, en prenant congé du Roi Jacques, lui dit que ce qu'il pouvoit lui souhaiter de mieux, étoit de ne plus le revoir. On eût dit qu'il marchoit à une conquête certaine; mais il avoit pour Secrétaire d'Etat le Jésuite Innès (1). D'Avaux le suivit en qualité d'Ambassadeur.

Déclaration de guerre des Etats.

Jacques passe en Irlande.

Secours que lui donne Louis XIV.

Cette escadre arrive à Dublin: à peine le Roi est-il débarqué que le Comte de Château-Renaud lui amene vingt-trois autres grands vaisseaux de guerre & une infinité de navires de transport, avec un secours de trois mille hommes. Château-Renaud alla au devant de l'Amiral Anglois Herbert, qui s'opposoit au débarquement; il dispersa sa flotte & l'obligea de se retirer pendant la nuit. Le Général François reprit la route de Brest, où il ramena sept vaisseaux marchands Hollandois, qu'il avoit pris à son passage (2).

Il assiege Londonderri.

Le Roi Jacques, à la tête de six mille François & de quinze mille Irlandois, soutenu des victoires de Louis XIV, ayant pour lui les trois quarts du Royaume d'Irlande, fut arrêté devant Londonderri, petite ville d'Irlande, bâtie par les Anglois & remplie de Protestans, qui lui ferma ses portes. Jacques l'assiégea: Walker, Ministre Protestant, à la tête de la bourgeoisie, la défendit pendant quatre mois. Les assiégés souffroient la faim la plus cruelle; ils n'avoient que vingt gros canons; la place

(1) Volt. Siecle de Louis XIV, Ch. XV.
(2) Hist. des Provinces-Unies T. III. L. XVI.

étoit mal fortifiée, les milices mal exercées & plus mal armées, sans ingénieurs, sans cavalerie pour faire des sorties. Walker & le Major Beker avoient formé en régimens, sept mille bourgeois. Dans le temps que la place étoit réduite à la plus cruelle extrêmité par la faim & par les maladies, le Lieutenant-Général Hamilton, leur offrit une capitulation honorable: ils lui répondirent qu'ils ne pouvoient avoir aucune confiance à un homme qui avoit manqué à l'obéissance qu'il devoit à leur Souverain. Il les menaça de saccager tout ce qui appartenoit à ceux de leur faction, s'ils ne se rendoient pas. Walker rit de ses menaces & fit un sermon à sa garnison, dans lequel il les assura que Dieu auroit égard à leur persévérance, qu'il les empêcheroit de tomber entre les mains de leurs ennemis, & qu'il les secourroit. Soit que Walker sût ce qui se passoit, soit qu'il eût parlé au hazard, ce discours fût une prophétie (1). La garnison qui avoit dévoré les substances les plus dégoûtantes, n'avoit plus que deux jours à vivre, lorsque trois vaisseaux Anglois, ayant rompu l'estacade qui tenoit le port fermé, passerent au travers du feu de l'armée & jetterent dans la place des secours abondans. Le siege fut levé.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Belle défense de la place.

Jacques est forcé de lever le siege.

Jacques avoit tenu son Parlement à Dublin, il y démentit les promesses qu'il avoit faites aux Protestans. Le Parlement annulla l'acte par lequel les Protestans avoient été maintenus dans les biens Ecclésiastiques. Le Clergé Protestant perdit sa jurisdiction & ses privileges, il fut chassé de plusieurs églises. Jacques voulut les leur faire rendre, les Catholiques refuserent. Il eut recours, pour se soutenir, à des expédiens ruineux. Guillaume envoya en Irlande le Duc de Schomberg avec une armée de dix mille hommes & une flotte de quatre-vingts vaisseaux & des vivres. Ce Prince retenu en Angleterre par les affaires du gouvernement, ne partit que l'année suivante, avec six vaisseaux de guerre, six yachts & plusieurs vaisseaux de transport. Il se mit à la tête de son armée forte de trente-six mille hommes & alla chercher l'ennemi. (2) Jacques sortit de Dublin avec six mille fantassins François, & laissa pour garder la ville, six mille hommes des milices du pays; il rassembla ses forces, qui se trouverent égales à celles de son gendre. La Boine étoit entre eux, elle étoit à peine guéable en trois endroits. Guillaume entreprit de la franchir à la vue de l'ennemi. Il longeoit la riviere à cheval pour observer le camp des Jacobites: un boulet de canon qui lui effleura l'épaule, emporta sa casaque & une partie de la peau. Le Lord Conningsby couvrit l'épaule écorchée de son mouchoir, & Guillaume remonta tranquillement à cheval, en disant qu'il se félicitoit que le boulet n'eût pas approché davantage. Les Jacobites crurent Guillaume mort; leur cavalerie approcha pour passer la riviere. Guillaume passa la journée à cheval, & déclara qu'il franchiroit la Boine le lendemain matin; il fit pendant la nuit la revue de son armée aux flambeaux. Dès le

Il crée un Parlement & maltraite les Protestans.

Ann. 1690.

Le Roi Guillaume va en Irlande & se met à la tête de son armée.

Guillaume est blessé.

(1) Révolution d'Angleterre, par le Pere d'Orléans.

(2) Le Pere Daniel Abrégé du Regne de Louis XIV. Révol. d'Angl. par le Pere d'Orléans T. III.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

matin, les Officiers marcherent à leurs postes. La cavalerie passa à la nage: l'infanterie étoit dans l'eau jusqu'aux épaules & essuyoit le feu de l'armée ennemie. A l'autre bord il falloit encore traverser un marais. Le Roi Guillaume tenta le passage dans trois endroits. Il engagea la bataille. Le Duc de Schomberg, qui étoit à la gauche, voyant les François Refugiés privés de leur Chef, qui avoit été blessé mortellement, se mit à leur tête; mais s'étant trop avancé, quinze ou seize gardes du Roi Jacques tomberent sur lui: les Refugiés tirerent sur les gardes & tuerent malheureusement le Général. (1) Le cheval de Guillaume s'étoit embourbé; mais ayant été dégagé par le Prince de Dannemarck, son beau-frere, il mit l'épée à la main & fondit sur l'ennemi, qui revenoit pour attaquer l'infanterie. Le brave Walker fut tué dans cette action. Les Irlandois se retirerent sur une hauteur, les Anglois les suivirent & furent repoussés; mais Guillaume les ramena & la déroute devint générale. (2) Jacques n'avoit paru ni à la tête des Irlandois, ni à la tête des François. Guillaume brave jusques à la témérité, s'étoit exposé à tous les dangers. Une de ses bottes fut emportée par un boulet de canon. Jacques qui avoit encore assez de troupes pour se soutenir, ne songea qu'à repasser en France. Après avoir défendu de brûler Dublin, comme on le lui proposoit, il sortit de ses Etats pour n'y plus revenir. Le 13 de Juillet, Guillaume s'empara de cette ville: il emporta Waterfort. Limmerick défendu par douze mille soldats résista. Guillaume laissa à ses Généraux la conquête de l'Irlande, dont une grande partie fut réduite dans le courant de la campagne. Louis XIV envoya de nouveaux secours à Limmerick; mais, quoique défendue par vingt-six mille hommes, cette ville se rendit.

Passage & bataille de la Boine.

Intrépidité de Guillaume.

Jacques vaincu sans combattre se retire en France.

Combat de Bevesier par Tourville.

La veille de la bataille de la Boine, se donna sur mer celle de Bevesier, si glorieuse aux François. Le Comte de Tourville eut ordre du Roi, d'aller chercher les ennemis dans la Manche. Tourville avec soixante & douze grands vaisseaux, rencontra la flotte Angloise & Hollandoise, forte de soixante voiles. On se battit: le combat dura dix heures, & les François remporterent une victoire complette. Une partie de la flotte combinée ne fut sauvée que par le changement de la marée, dont le Vice-Amiral Evertsen sut profiter. Tourville, Château-Renaud, Nesmond & d'Etrées se couvrirent de gloire. Dix-sept vaisseaux des Alliés échouerent sur la côte. Cette victoire sur deux Nations qui se disputoient l'empire de la mer, fit beaucoup d'honneur à Louis XIV; cet empire lui resta, mais il ne fut pas de longue durée, comme l'observe Voltaire. Cette perte fut moins sensible aux Etats qu'elle ne l'eût été dans d'autres circonstances, à cause de la victoire de la Boine, qu'ils apprirent en même temps. La flotte victorieuse de Tourville fut employée à ramener les François vaincus

(1) Voltaire, Siecle de Louis XIV.
(2) Abrégé de l'Hist. de la Hollande.

en Irlande, & quantité de familles Irlandoises, qui se refugierent en France (1). *Hist. de Hollande. 1667-1697.*

Lorsque Guillaume fut affermi sur le Trône, les Etats lui demanderent sept millions des dépenses qu'ils avoient faites pour son passage en Angleterre, & en outre les secours que l'Angleterre s'étoit obligée de fournir à la République par le Traité de 1675. Il leur fut accordé cinq mille hommes, aux ordres de Milord Marlborough, & six cens mille livres sterling, somme qui ne fut payée que trois ans après. Ils obtinrent que l'Angleterre & la République équiperoient leur flotte à frais communs.

Il s'éleva des contestations au sujet de l'ordre à observer pour prendre les voix dans le Conseil de guerre des flottes combinées. Cette affaire fut décidée à l'avantage des Anglois. Le Roi qui commençoit à s'appercevoir du caractere inconstant de ce peuple, prononça en leur faveur. *Guillaume plus favorable aux Anglois qu'aux Hollandois.*

Les Etats presserent ensuite Guillaume de déclarer la guerre à la France. Dès qu'il l'eut déclarée, les Etats lui envoyerent, ainsi qu'à la Reine, une Ambassade solemnelle, pour les engager à conclure avec eux une Alliance plus étroite. Les Négociations furent orageuses. Les Anglois vouloient que la guerre se fît conjointement, & qu'aucune des deux parties contractantes ne pût faire séparément la paix: ils vouloient encore que l'on prît & déclarât de bonne prise, tous les navires qui, pendant la guerre, trafiqueroient avec la France. Les Ambassadeurs refuserent de signer ces conditions: mais il n'étoit plus temps de résister à Guillaume. Il fallut signer qu'on empêcheroit le commerce de France, même aux Puissances neutres. Ils espéroient de faire révoquer l'Acte de navigation passé sous Cromwel; mais le Stadhouder Guillaume pensoit en Roi d'Angleterre, & la République n'obtint rien en faveur de son commerce (2). *Différends entre les deux Nations.*

Cependant il témoigna combien il étoit jaloux des droits du Stadhouderat, dans une dispute qui s'éleva au sujet de la nomination des Echevins d'Amsterdam. Suivant le privilege accordé à cette ville, en 1581, le choix libre des Echevins sur la présentation de quatorze personnes, appartenoit au Stadhouder, & dans son absence à ceux du Conseil de Hollande. Les Bourguemaîtres & le Conseil envoyerent la liste à la Cour de Hollande, qui, n'osant user de son droit, envoya au Roi la copie de la nomination; Guillaume fit la nomination & se plaignit qu'on ne la lui eût pas adressée directement: il fut offensé de la sommation que cette ville avoit faite à la Cour de Hollande, de nommer, ou de permettre qu'elle nommât. Une nouvelle querelle survint au sujet de Bentinck Comte de Portland, favori du Roi. Il s'étoit fait inscrire parmi les Nobles de la Province, par le crédit du Stadhouder; comme membre de ce Corps, *Guillaume attaché aux droits du Stadhouderat. Soutient le Comte de Portland contre les Etats de Hollande.*

(1) Voltaire, Siecle de Louis XIV. Ch. XV. Le Pere Daniel, *ubi supra.*
(2) Abrégé de l'Hist. de la Hollande. T. III.

SECT. XII. *Hist. de Hollande. 1667-1697.*

il avoit droit de féance aux Etats de la Province; mais naturalifé en Angleterre, membre du Parlement & par conféquent fujet d'une Puiffance étrangere, on lui contefta fon droit. Amfterdam l'en déclara déchu. Bentinck n'en parut pas moins à l'Affemblée des Etats: les Députés d'Amfterdam protefterent & fe retirerent. Le Roi écrivit au Comte & lui marqua fon mécontentement contre cette ville. Après des débats affez vifs, on parvint à terminer ces deux affaires. Il fut convenu que le Roi feroit l'élection d'après la nomination faite à Amfterdam, & envoyée en Angleterre par les Etats de Hollande. Le Comte de Portland fut admis à l'Affemblée des Etats (1).

Louis XIV avoit porté le fort de la guerre dans les Pays-Bas. Les Efpagnols s'étoient unis à l'Empire. Ce Prince, qui cherchoit à fe rendre maître des Pays-Bas Efpagnols, y envoya une armée fous les ordres du Maréchal de Luxembourg, contre les armées d'Efpagne & des Etats Généraux, qui agiffoient de concert, commandées par le Prince de Waldeck, parce que Guillaume n'avoit pu en prendre le commandement à caufe de fes affaires d'Irlande. Avant que le Duc de Luxembourg eut raffemblé toutes fes troupes, un parti des Alliés remporta un avantage auprès de Namur; mais les François ne tarderent pas à fe venger de cet échec. Luxembourg eut ordre de paffer la Sambre. Les Alliés, qui auroient pû tirer parti de leur victoire, s'arrêterent à Fleurus, qui eft à demi-lieue de cette riviere; ce qui donna le temps au Maréchal de Luxembourg de faire fes difpofitions: il força le Prince de Waldeck à renoncer à l'avantage de fon pofte, & l'attaqua le lendemain: il mit fa cavalerie en déroute, & en quatre heures de temps l'armée des Alliés fut entiérement défaite. L'infanterie des Etats combattit avec beaucoup de valeur. „ Le Prince de Waldeck," difoit le Maréchal de Luxembourg, „ doit toujours fe reffouvenir de „ la cavalerie Françoife; mais je ne dois point oublier l'infanterie des „ Etats." On affure que les Alliés perdirent de fept à huit mille hommes, toute leur artillerie & un très grand nombre de drapeaux ou d'étendards. Cette victoire fut très avantageufe aux François par fes fuites, quoique le démembrement de l'armée de Luxembourg l'empêchât de rien entreprendre le refte de cette campagne (2).

Les Alliés obtiennent un avantage. Ils font défaits à Fleurus.

Complot contre les PP. UU.

Les Etats étoient également occupés au dedans & au dehors. On découvrit un complot formé par Martinet, François d'origine, ancien Echevin de l'Eclufe, pour livrer cette ville & quelques ifles Zélandoifes à l'ennemi: ce complot fut découvert par un maître d'école à qui il s'étoit confié. Martinet fut condamné à être étranglé & écartelé, & Roelands, bâtelier, fon complice, à être pendu (3).

Il y eut des foulevemens à Rotterdam & à Harlem. Dans la premie-

(1) Hift. des Provinces-Unies. T. III. Abrégé de l'Hift. de la Hollande. T. III. L. XVI.

(2) Le Pere Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV. Continuation de Mezeray, Tome VIII.

(3) Abrégé de l'Hift. de la Hollande, *ubi fupra.*

re de ces deux villes, l'émeute fut occaſionnée par quelques commis, qui attaquerent des perſonnes de la garde bourgeoiſe, chargées de vingt bouteilles de vin. Un des commis fut tué : les confreres porterent leur plainte au Baillif, & accuſerent du meurtre, le marchand de vin Costermann, qui fut arrêté & ſur ſon aveu condamné à perdre ſa tête. Le peuple prétendit que Coſtermann étoit innocent, & qu'il n'avoit avoué qu'à force de tortures. L'exécuteur troublé ne put abattre la tête de Coſtermann qu'au ſeptieme coup, ce qui parut au peuple une preuve de ſon innocence. Le tambour de la garde ayant été mis en priſon, cria par une des fenêtres, que c'étoit lui qui avoit fait le meurtre. Alors la populace courut à la maiſon d'un des commis, où tout fut détruit & pillé. Les commis ſe rendirent à la Haye, & demanderent & obtinrent des troupes des Etats; le Magiſtrat publia des défenſes de s'attrouper, avec menaces de faire tirer ſur les mutins. La populace menaça à ſon tour le Baillif de le maſſacrer. Quelques jours après le Baillif revenant de la Haye, fut inſulté par la canaille, qui l'attendoit à la porte, & qui l'accompagna, en l'appellant, homme de ſang, meurtrier de Coſtermann. Il donna ordre aux ſoldats qui gardoient ſa maiſon de faire feu. La populace court aux remparts & amene trois canons devant la maiſon du Baillif & la canonne. Le Baillif ſortit de la ville avec les troupes, déguiſé en ſoldat. Alors la canaille ſe jetta dans ſa maiſon, la pilla & la détruiſit. Le Magiſtrat qui vit que ces mutins étoient déterminés à tout, publia que la charge de Baillif étoit vacante. Cet expédient appaiſa peu à peu les ſéditieux. On punit quelques-uns des chefs.

Hiſt. de Hollande. 1667-1697.

Emeutes. A Rotterdam.

A Harlem, le Baillif Bakker ayant renouvellé une ordonnance de police, qui défendoit de fumer dans les rues; un jeune homme qui n'y avoit point obéi, fut arrêté, & ſur ſon refus de payer l'amende, l'Officier emporta ſon habit : le peuple prit le parti du jeune homme, courut à la maiſon du Baillif, le força de rendre l'habit & de reſtituer d'autres amendes : on commençoit à piller & à détruire la maiſon, on en menaçoit pluſieurs autres, on crioit qu'il falloit faire abolir les gabelles; mais enfin la bourgeoiſie ayant pris les armes, tint ferme juſqu'à l'arrivée des troupes. Le tumulte ſe calma, & l'on punit du fouet deux ſéditieux (1).

A Harlem.

Cependant les ſuccès de Louis XIV en faiſoient craindre de plus grands encore. On crut que les Alliés ſe prêteroient à des vues de paix. La Suede propoſa ſa Médiation : mais les circonſtances parurent à Guillaume peu favorables pour une paix avantageuſe. Débarraſſé de la guerre d'Irlande, il paſſa en Hollande; il fit ſon entrée publique à la Haye. Là s'étoient raſſemblés les Electeurs de Baviere & de Brandebourg, les Ducs de Lunebourg, de Zell & de Wolfenbuttel, le Landgrave de Heſſe-Caſſel, Chrétien Louis de Brandebourg, le Prince de Waldeck, le Prince de Naſſau Gouverneur de Friſe, le Duc de Wurtemberg, les deux Princes d'Anſpach, le Landgrave de

Ann. 1691.

Guillaume III paſſe en Hollande. Aſſemblée des Princes Alliés.

(1) Hiſt. des Prov. Unies, par le Clerc T. III.

Sect. XII. Hist. de Hollande. 1667-1697.

Hesse-Darmstadt & le Prince son frere, le Prince de Saxe-Eisenach, Philippe Prince Palatin, le Prince de Sultzbach, les Princes de Wurtemberg, le Duc de Courlande & le Prince son frere, le Prince d'Anhalt-Zerbst & plusieurs autres Princes, Seigneurs & Ministres. Guillaume leur représenta qu'il falloit prendre de plus justes mesures, qu'on n'avoit fait jusques à présent, pour écarter l'ennemi des places qui fesoient la barriere des Etats; il leur dit que ce n'étoit pas par les résolutions d'une simple Diette, par de vaines clameurs & d'inutiles protestations contre ses injustices, qu'il falloit le combattre; mais avec des soldats, de grandes armées, & lui opposer une prompte & sincere union entre les forces de tous les Alliés: il les assura que son crédit & ses forces étoient prêts à concourir, avec ses Alliés, à un dessein si juste & si nécessaire.

Résolution de l'Assemblée.

Son discours excita les membres de l'Assemblée, & il fut résolu d'employer contre la France, deux cens vingt-deux mille hommes. Guillaume retourna en Angleterre le 22 d'Avril, & revint en Hollande le 11 de Mai, pour ouvrir la campagne (1).

Conquêtes de Louis.

Louis, avec une partie de sa famille, étoit déja en Flandres; il entreprit le siege de Mons. Le Marquis de Bouflers avoit investi la place, qui, après neuf jours de tranchée ouverte, se rendit au Roi. Ce Monarque remit son armée au Maréchal de Luxembourg, & s'en retourna à Versailles. Guillaume, à la tête d'une armée de quarante mille hommes, n'ayant pu, malgré tous ses efforts engager le Maréchal au combat, se contenta de faire le siege de Beaumont, où étoit un magasin de vivres & de fourrages (2).

Liege avoit reçu quelques troupes des Alliés; Louis en partant donna ordre à Bouflers de bombarder cette ville. Bouflers en ravagea les fauxbourgs, jetta quantité de bombes dans Liege, & se retira devant Tilly, qui accourut avec des secours.

Combat de Leuze.

Guillaume obligé de quitter l'armée en remit le commandement au Prince de Waldeck. Le Maréchal de Luxembourg l'attaqua auprès de Leuze. Le combat fut sanglant; la premiere ligne des Alliés plia, la seconde la soutint & lui donna le temps de se remettre. Le Maréchal voyant que toute l'armée ennemie se disposoit à un combat général, ne voulut point l'engager: les Alliés eurent un plus grand nombre de soldats tués; mais les François y perdirent une plus grande quantité d'Officiers. (3)

L'Irlande soumise.

Guillaume fut plus heureux en Irlande. Après qu'il eut pris Athlone & que Limmerick eût capitulé; enfin malgré les secours du Marquis de Nesmond, les François & les Irlandois vaincus à Agrim par le Général Ginkel, ne purent em-

(1) Burnet, Hist. d'Angleterre. Abrégé de l'Hist. de la Hollande.
(2) Le Pere Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV. Continuation de Mezeray, Tome VIII.
(3) Idem, ibid. Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III.

empêcher l'Irlande de se soumettre au Roi Guillaume & à son épouse, ces Souverains se virent affermis dans les trois Royaumes. *Hist. de Hollande. 1667-1697.*

Il se passa peu de faits mémorables sur mer. Jean Bart causa des pertes considérables aux négocians Hollandois. Le Chevalier Forbin attaqua la flotte, sortie pour la pêche du hareng, s'empara d'un des vaisseaux qui l'escortoient, & Bart brûla huit ou neuf navires; mais une perte plus irréparable pour la République, fut celle du Lieutenant-Amiral Tromp, à qui elle avoit confié son armée navale. Il mourut à Amsterdam le 29 de Mai, pendant qu'on équipoit la flotte qu'il commanderoit (1). *Affaires sur mer. Mort de Tromp.*

Après tous les désastres de Jacques II, il semble que Louis XIV eût dû renoncer à lutter contre la destinée de ce foible Monarque. Cependant il fit encore de nouveaux efforts. Il rassembla vingt mille hommes en Normandie, entre Cherbourg & la Hogue: à la tête de cette armée, Jacques devoit faire une descente en Angleterre. Il y avoit au port de Brest, plus de trois cens navires de transport, qui devoient faire voile vers les côtes de Normandie, où Tourville les attendoit avec quarante-quatre grands vaisseaux. D'Etrées lui amenoit de Toulon trente autres vaisseaux; mais repoussé par le vent, il ne put joindre Tourville (2). *Ann. 1692. Bataille de la Hogue.*

Le 28 de Mai les flottes combinées d'Angleterre & des Etats Généraux, fortes de près de cent voiles, attaquerent la flotte Françoise, moins forte de moitié. Le combat commença à onze heures du matin, & dura jusques à quatre heures après-midi. Le calme le suspendit; mais le vent étant revenu à six heures, le combat recommença & dura jusqu'à dix. Malgré la valeur des François, leur flotte fut dispersée. L'Amiral Russel la suivit pendant deux jours. Ils eurent quatorze vaisseaux brûlés ou coulés à fond, dont deux, le Soleil-Royal & l'Admirable, étoient de cent quatre pieces de canon. On assure que les troupes étoient si animées, que des soldats avec leurs chaloupes ayant pris deux vaisseaux, en tournerent le canon contre les François même, qui tiroient sur eux. Jacques sur le rivage vit s'évanouir sa derniere espérance, & après ce désastre, il repartit pour St. Germain (3). *Jacques II perd toute espérance.*

Louis XIV indigné de cet échec, partit de Versailles le 10 de Mars. Son armée étoit de cent cinquante mille hommes. Il entreprit le siege de Namur, la place la plus forte des Pays-Bas, au confluent de la Sambre & de la Meuse, défendue par une bonne citadelle, située sur un rocher, & par un autre fort presqu'aussi inexpugnable. Le Roi Guillaume, à la tête de cent mille hommes, fit tous ses efforts, épuisa toutes les ressources de l'art de la guerre pour attirer les François à une bataille, & faire lever le siege; mais la Mehaigne enflée *Siege & prise de Namur.*

(1) Voltaire, Siecle de Louis XIV. Ch. XV. Le Pere Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV.

(2) Continuation de Mezeray T. VIII. Hist. des Prov. Unies. T. III. L. XVI.

(3) Hist. Abrégée de la Hollande. Hist. des Provinces-Unies. Voltaire, Siecle de Louis XIV.

par des pluyes continuelles, l'empêcha d'attaquer l'ennemi, qui étoit fur la rive oppofée. Namur fe rendit après huit jours de tranchée ouverte, & la citadelle, ouvrage de Coehorn qui la défendoit lui-même, & où il fut dangereufement bleffé, fut emportée, prefqu'à la vue des Alliés. (1) Le Marquis de Bouflers eut cet honneur, fous les ordres du Roi & fous les yeux de fa Cour.

Guillaume, brave jufques à la témérité, grand Général, mais ayant toujours à lutter contre fa fortune, cherchoit une occafion de venger l'armée des Alliés : il obfervoit tous les mouvemens du Maréchal de Luxembourg, qui cherchoit à pénétrer fes deffeins. Chacun d'eux attentif à étudier fon rival, s'appliquoit à faire avorter fes manœuvres, ou à fe donner le change. La rufe étoit oppofée à la rufe. Enfin un efpion du Général François eft furpris dans le camp des Alliés; Guillaume le force de donner un faux avis au Maréchal qui fe conduit en conféquence : fon armée étoit dans la plus grande fecurité entre Enghien & Steinkerque : Guillaume l'attaqua au point du jour. La furprife & l'allarme font dans le camp. Les troupes à demi endormies fe raffemblent à la hâte. Luxembourg étoit malade; le danger lui fait oublier fon mal : les premieres troupes qui fe préfentent, font chargées & mifes en défordre : Bouflers accourt avec un corps de dragons pour les foutenir. Condé, Conti & Vendôme fe mettent à la tête de la Maifon du Roi. L'ordre fe rétablit; le combat recommence avec fureur. Les François regagnent le terrain qu'ils ont perdu. Déja la victoire fe déclare pour les Alliés; mais le Comte de Solms, au lieu de conduire fuivant les ordres de Guillaume, de l'infanterie pour foutenir les Anglois, commandés par le Prince de Wurtemberg, dont Solms étoit jaloux, lui envoye de la cavalerie, qui ne peut fervir à rien : les Anglois font battus, malgré les efforts de Guillaume, & la victoire lui échappe encore par la faute d'autrui. Le champ de bataille refta aux François. Guillaume s'étoit expofé aux plus grands dangers. La perte fut égale de part & d'autre; mais fi confidérable qu'après la bataille de Steinkerque, les Généraux n'entreprirent rien de remarquable, le refte de la campagne (2).

Bataille de Steinkerque.

Le Roi Jacques entouré de Jéfuites à St. Germain, faifoit un autre genre de guerre à Guillaume. Il ourdiffoit des trames contre fa vie (3). Un de ces complots fut confié à un Colonel de Dragons, au fervice de France, Barthelemi de Liniere, Sieur de Grandval : Guillaume devoit être affaffiné dans fon camp même. Grandval avoit pour complice, un certain Antoine Dumont, qui, au moment de l'exécution, effrayé du fupplice auquel il s'expofoit, alla dénoncer Grandval. Celui-ci fut arrêté & fur l'aveu des circonftances, condamné à être pendu & avant d'expirer, à être ouvert & écartelé. Ses dépofitions chargerent

Le Roi Jacques fait des complots contre la vie de Guillaume III.

(1) Continuation de Mezeray T. VIII. Le Pere Daniel, *ubi fupra.*
(2) Voltaire, Siecle de Louis XIV. Ch. XV.
(3) Smolett, Hift. d'Angleterre. Abrégé de l'Hift. de la Hollande T. III. Ch. XVI.

le Roi Jacques même: les Anglois accuserent de cette conspiration le Ministere de France, & quelques historiens l'ont cru coupable, parce-que Louis XIV ne le justifia pas: mais ce Prince étoit trop grand & trop magnanime, pour imaginer qu'on pût seulement soupçonner ses Ministres (1). *Hist. de Hollande. 1667-1697.*

Vers ce temps mourut le Prince de Waldeck, Feldt-Maréchal des troupes de la République, âgé de 73 ans. Il fut toujours malheureux, quoiqu'un des plus grands Généraux; mais il fut toujours mal secondé par les circonstances. C'est ainsi que Guillaume, qui à la place de Turenne & de Luxembourg eut été couronné des mêmes succès, fut presque toujours battu à la tête des Alliés. Les Anglois étoient les seules troupes, sur lesquelles il put compter. *Mort du Prince de Waldeck.*

Les Hollandois commençoient à se lasser de la guerre. Hallewyn, ancien Bourguemaître, crut rendre un service important à sa patrie, en lui procurant la paix. Dans un voyage qu'il avoit fait en Suisse, il avoit fait connoissance avec de Piles, François attaché à Mr. Amelot, qui y étoit Ambassadeur. S. d'Halewyn & de Piles sonderent les dispositions du Ministre & eurent ensemble plusieurs conférences. On en fut instruit à la Haye, & ils furent arrêtés. Chacun avoua de son côté, & d'Halewyn soutint que non-seulement il n'avoit jamais cru commettre la moindre faute, mais qu'il n'avoit eu en vue que le bien de l'Etat; que son projet étoit, lorsqu'il auroit été bien assuré des vœux de la France, d'en faire part au Conseil de Dordrecht, afin que l'affaire fût portée à l'Assemblée de Hollande: qu'il croyoit la paix nécessaire, & qu'il aimeroit mieux mourir que de voir sacrifier les biens & le sang de ses concitoyens, dans la vue uniquement de faire sa cour au Roi d'Angleterre. Malgré ses intentions il fut condamné à une prison perpétuelle. Il s'évada trois ans après & passa à Surinam. De Piles fut condamné à tenir prison jusques à la fin de la guerre. (2) Ce fut-là qu'il composa les vies des Peintres, ouvrage rempli de goût. *Ann. 1693.* *d'Halewyn & de Piles projettent de faire la paix.* *Condamné à une prison perpétuelle.*

Louis XIV passa son armée en revue au camp de Gemblours, où sa Cour l'avoit accompagné. Cette armée étoit aussi brillante, que si après de longs préparatifs il fut parti pour sa premiere campagne. Il en donna le commandement au Maréchal de Luxembourg & s'en retourna à Versailles. Dès le commencement de l'année, Boufflers s'étoit emparé de Furnes & de Dixmude. Le Roi d'Angleterre résolut d'arrêter les progrès des François, quoiqu'avec des forces inférieures; il établit son camp à l'abbaye du Parc sous Louvain. Ce Prince & le Duc de Luxembourg chercherent encore à se donner le change sur leurs projets. Luxembourg fit attaquer Huy & s'en empara; il marcha sur Liege, comme pour en faire le siege. Guillaume y envoya deux détachemens; aussitôt le Duc quitte les environs *Bataille de Neerwinde.*

(1) Hist. des Prov. Unies T. III. L. XV.
(2) Abrégé de l'Hist. de la Hollande, *ubi supra.*

de Liege & reparoît à la vue du camp des Alliés, avec toute la cavalerie de la Maison du Roi. Ce camp assis sur la riviere de Ghette, s'étendoit d'un côté jusqu'au village de Neerwinde, & de l'autre jusques à Dormal, ayant derriere le ruisseau de Landon. Le Duc de Luxembourg marcha au point du jour & attaqua par trois différens endroits. Les François furent d'abord repoussés avec perte. Luxembourg ne pouvoit point les rallier. Guillaume & le Duc de Baviere renversoient les escadrons, écartoient les François de tous les postes, pris & repris presqu'en même temps. Le Roi renversé de son cheval tué sous lui, se releve & recommence le combat. Quoique les François fussent supérieurs en force, leur constance commençoit à se lasser, & Boufflers étoit d'avis de se retirer. (1) Luxembourg s'opiniâtra, il rassembla toute sa cavalerie, n'en fit qu'un corps & marcha de nouveau. Le feu des Alliés diminue; Luxembourg pénétre dans leurs lignes & entre deux fois dans Neerwinde l'épée à la main. Ce village deux fois pris & repris, est enfin emporté par le Prince de Conti. Alors l'artillerie des Alliés ayant cessé de tirer, la victoire se déclare pour les François. Villeroi saute le premier dans les retranchemens des Alliés, entre dans leur camp, renverse tout & force Guillaume à se retirer: il eut bien de la peine à franchir le pont de Neerhespen à cause des fuyards, dont une grande partie périt dans la riviere. Ce Prince montra dans le combat la plus grande habileté & le courage le plus intrépide. Une balle traversa sa perruque, une autre sa manche, & une troisieme emporta son écharpe. Les Princes & les Généraux François ne pouvoient se lasser d'admirer sa valeur. (2) Il fit sa retraite en grand Général & sauva le reste de l'armée. Luxembourg ne se ménagea pas davantage. Le Duc de Montmorency son fils, voyant qu'on tiroit sur le Général, se mit au devant de lui & reçut le coup. Le Prince de Conti tua de sa propre main un cavalier, qui lui avoit porté un coup de sabre sur la tête. Le Duc de Chartres, depuis Duc d'Orléans, qui se signala à la tête de la Maison du Roi, emporté par son courage, en chargeant les ennemis pour la troisieme fois avec un escadron, se trouve dans un chemin creux, environné de tous côtés d'hommes & de chevaux tués ou blessés. Un escadron ennemi s'avance & lui crie de se rendre; il se défend seul, un Officier le saisit; le Prince le blesse & s'en débarrasse. (3) La bataille dura depuis quatre heures du matin, jusques à trois heures de l'après-midi, avec un acharnement égal des deux côtés. Les François eurent huit mille hommes tués & beaucoup de blessés. Les Alliés perdirent douze mille hommes, tués sur le champ de bataille ou dans la fuite, & laisserent deux mille prisonniers, soixante pieces de canon, huit mortiers, neuf pontons, la plus grande partie des équipages d'artillerie, soixante

Valeur du Roi d'Angleterre.

Grandes pertes de part & d'autre.

(1) Contin. de Mezeray, T. VIII. Volt. Siecle de Louis XIV. Ch. XVI.
(2) Hist. des Prov. Unies T. III. L. XVI.
(3) Voltaire, *ubi supra.*

étendards & vingt-deux drapeaux. (1) Les François perdirent un grand nombre d'Officiers & de personnes de distinction. On disoit à Paris qu'il falloit chanter plus de *de Profundis* que de *Te Deum* (2). Malgré sa défaite, Guillaume empêcha le Duc de Luxembourg de tirer d'autre avantage de sa victoire que la prise de Charleroi, qui coûta cinq mille hommes à la France.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Affaires sur mer.

Les Alliés n'étoient pas plus heureux sur mer. Une partie des flottes combinées de la Hollande & d'Angleterre, aux ordres de l'Amiral Rook, rencontra le 17 de Juin la flotte Françoise, forte de quatre-vingts voiles, commandée par Tourville. Rook qui n'avoit que vingt-trois voiles, se sauva dans différens ports; mais trois vaisseaux Hollandois furent atteints par une escadre Françoise. Deux des vaisseaux commandés par les Capitaines Schryver & van der Poel, soutinrent avant de se rendre, un combat de cinq heures, avec tant de courage, que Tourville ne pût s'empêcher de demander aux Capitaines, s'ils étoient des diables? Rook convoyoit une flotte marchande: les François s'emparerent d'une trentaine de ces vaisseaux, cinquante autres furent brûlés en partie par le feu des ennemis, les équipages des autres se firent couler à fond: Rook conduisit à Madere sa flotte, & ce qui avoit pu échapper des vaisseaux marchands. (3) Trois vaisseaux de guerre & un armateur de St. Malo enleverent trente-huit navires, sortis pour la pêche de la baleine. Les Hollandois avec 25 galiottes à bombes, entreprirent sans beaucoup de succès le bombardement de St. Malo. Pour se venger des armateurs Malouins, ils avoient construit une machine, à laquelle ils avoient donné le nom d'*Infernale*, dont l'explosion devoit abîmer cette ville; mais la machine poussée contre un rocher, & ne pouvant pas arriver à la distance nécessaire, ne fit qu'ébranler quelques maisons, renverser les toits & casser les vitres. La commotion se fit sentir à trois lieues. (4) S'il faut en croire Voltaire, cette machine consistoit à faire porter les bombes aussi juste d'une assiette mouvante, que d'un terrein solide (5).

Bombardement de St. Malo.

Situation de la France.

Louis offre la paix.

Les efforts que Louis fesoit pour soutenir sa gloire, ruinoient son Royaume. Une disette générale se faisoit sentir dans toutes les Provinces. Dans la plûpart que les munitionnaires avoient épuisées, la famine enlevoit des familles entiéres: un grand nombre s'expatrierent. Chargé de tant de lauriers, il crut qu'il lui suffisoit d'offrir la paix: il la fit proposer par l'Envoyé de Dannemarck, qui résidoit à Londres; mais Guillaume trouva les conditions désavantageuses, & refusa l'offre de Louis (6).

(1) Le Père Daniel, Abrégé de l'Hist. du Regne de Louis XIV.
(2) Voltaire, *ubi supra.*
(3) Abrégé de l'Hist de la Hollande T. III. L. XVI.
(4) Elémens de l'Hist. d'Angleterre, par Mr. l'Abbé Millot. T. III.
(5) Voltaire, Siecle de Louis XIV. Ch. XVI.
(6) Le Pere Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV.

Sect. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

Le crédit de Guillaume, l'ame de toutes les Délibérations, empêcha les Etats Généraux d'y consentir. Après tant d'échecs on est surpris de voir Guillaume parler en vainqueur; mais la réputation que ce Prince s'étoit acquise dans ses défaites même, sa valeur & son habileté le rendoient encore redoutable. Il ne lui manquoit qu'une armée, pour balancer les exploits de Louis XIV, qui après avoir conquis la moitié de la Hollande & de la Flandres & toute la Franche-Comté, sans livrer une bataille, arrêté par la valeur de Guillaume, n'avoit pu, malgré tous ses efforts, & après avoir remporté des victoires sanglantes, entamer les Provinces-Unies, (1) & ne pouvoit pas faire le siege de Bruxelles. Nous ne suivrons pas le cours des victoires de Louis XIV en Allemagne, où le Maréchal de Lorges gagna la bataille de Spirebach, où le Dauphin reprit Heidelberg; ni en Savoye, où Catinat gagna la bataille de Staffarde & de la Marsaille; ni en Espagne, où la victoire couronna le Maréchal de Noailles. Mais la France étoit épuisée & soupiroit après la paix.

Guillaume entre en campagne.

Guillaume entra en campagne vers le commencement de Juin: le Dauphin prit le commandement de l'armée Françoise, ayant sous lui le Maréchal de Luxembourg. Le dessein du Roi d'Angleterre & du Duc de Baviere, étoit de surprendre les François retranchés au pont d'Espierre; mais leur secret éventé les força de renoncer à cette entreprise; alors ils s'attacherent à reprendre quelques villes: ils repousserent avec avantage les détachemens que Luxembourg envoya contre eux (2).

Bombardement de Brest manqué.

Les Anglois & les Hollandois tenterent plusieurs entreprises contre les villes maritimes; la plus considérable fut sur Brest, & la moins malheureuse sur Dieppe. Berkley entra le 18 dans la baye de Camaret, avec cinquante-six vaisseaux de guerre, un bataillon de grenadiers & huit ou neuf cens hommes. Les Anglois firent un feu très vif; mais Benoise, Capitaine d'une compagnie franche de la marine, tomba sur ces troupes, les renversa, en tua un grand nombre & força le reste à se rembarquer: les chaloupes se trouverent si chargées qu'elles échouerent, & les troupes qu'elles portoient demanderent quartier. Ceux qui n'avoient pas encore fait la descente se sauverent. Les Alliés perdirent deux mille hommes & quarante Officiers: une galiotte à bombes sauta; ils brûlerent un vaisseau pendant la nuit, un autre fut coulé à fond. Vauban commandoit dans Brest, qui lui dut son salut. (3) L'entreprise des Alliés sur Dieppe fut plus heureuse: comme on peut en approcher plus facilement, le bombardement y fit beaucoup de dégât. Cette ville fut presque réduite en cendres, & c'est depuis cette époque qu'elle a été bâtie plus réguliérement.

Succès de celui de Dieppe.

(1) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III. Le Pere Daniel, *ubi supra.* Contin. de Mezeray, Tome VIII.
(2) Voltaire, Siecle de Louis XIV. Ch. XV.
(3) Continuation de Mezeray, Tome VIII. Burnet, Hist. d'Angleterre. Voltaire, *ubi supra.*

Vingt maifons feulement furent brûlées au Havre de Grace; mais les fortifications du port furent renverfées (1).

Hift. de Hollande. 1667-1697.

Cependant la flotte Angloife, malgré fes fuccès équivoques fur l'Océan, parut comme triomphante fur la Méditerranée: les côtes furent alarmées, elle bloqua la flotte Françoife dans le port de Toulon & l'empêcha de rien entreprendre.

Expédition fur mer.

Tandis que les Alliés & les François cherchoient à fe faire le plus de mal qu'ils pourroient, les Eccléfiaftiques Réformés, divifés fous les anciens noms de Voëtiens & de Coccëiens, fe fefoient une guerre qui annonçoit des fuites facheufes. L'un des partis fe glorifioit, fans doute mal à propos, de la protection de Guillaume; mais ce Prince qui, dans ces circonftances, ne s'occupoit gueres de difputes théologiques, entra dans toutes les mefures que prirent les Etats, pour faire ceffer ces querelles inutiles, pour modérer le zéle des fanatiques & faire regner la paix & la tolérance.

Ann. 1695. *Mort de la Reine d'Angleterre.*

Un événement qui couvrit de deuil l'Angleterre & la Hollande, empêcha Guillaume d'entrer en campagne auffitôt qu'il l'avoit defiré. Marie, fon époufe, mourut de la petite-verole vers le 9 de Janvier, dans la 33e année de fon âge. Guillaume fut fi fenfible à cette perte, que pendant plufieurs femaines il ne put s'occuper d'aucune affaire. Ses regrets étoient d'autant mieux fondés, que pendant les fréquentes abfences du Roi, cette Princeffe gouvernoit fes Etats avec la plus grande fageffe (2).

Et du Duc de Luxembourg.

Dans le même temps les François perdirent Henri de Montmorenci, Maréchal Duc de Luxembourg, mort le 4 de Janvier, d'une attaque d'apoplexie. La Cour le regretta; mais les peuples à qui fes victoires avoient coûté tant de fang, furent peu fenfibles à fa mort.

La Cour de France efpéroit que la mort de la Reine d'Angleterre pourroit occafionner une révolution en fefant paffer la Couronne fur la tête de la Reine Anne fa fœur. Mais le cas avoit été prévu, & la Loi qui avoit reconnu le Prince d'Orange, Roi conjointement avec fon époufe, ne fouffrit aucun changement par la mort de Marie (3).

Etabliffement de la Capitation en France.

Louis XIV pour fournir aux dépenfes de la campagne, eut recours à un nouveau moyen, qui augmenta le défefpoir de fon Royaume. Ce fut la capitation, à laquelle depuis le Roi jufques au dernier de fes fujets, tout fut affujetti. Cet impôt humiliant, par lequel les hommes font taxés par tête, comme les beftiaux, & qu'on regarda dans fon origine comme une reffource momentanée, fubfifte encore & devient chaque jour plus onéreux par fon extenfion. On eut encore recours aux enrôlemens forcés, qui procurerent beaucoup de monde & peu de foldats.

(1) Voltaire, Siecle de Louis XIV. Abrégé de l'Hift. de la Hollande.
(2) Hift. d'Angleterre de Smolett. Hift. Abrégée de la Hollande, T. III. Ch. XVI.
(3) Hift. complette d'Angleterre, T. III.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. *1667-1697.*

Succès des François.

Du côté des François, on travailla le 18 de Janvier à de nouvelles lignes entre la Lys & l'Escaut, pour empêcher les Alliés de s'approcher des frontieres du Royaume. Le Maréchal de Bouflers qui couvroit les travailleurs, repoussa l'Electeur de Baviere, qui marchoit pour les interrompre avec vingt-quatre mille hommes. Le Duc de Wurtemberg fut aussi repoussé devant la Knoque, & perdit mille hommes. Montal s'empara de Dixmude & y prit six mille hommes, deux cens cinquante officiers & mille chevaux. L'Officier Danois qui y commandoit, se rendit lâchement après trente-six heures d'attaque: Guillaume le fit juger par un Conseil de guerre. Deinse, dont la garnison étoit de 2400 hommes, ne fit pas plus de résistance (1).

Siege de Namur.

Cependant Guillaume fesoit le siege de Namur. Avant de l'entreprendre, il avoit habilement donné le change à l'ennemi, par les différens mouvemens qu'il avoit fait faire à ses troupes, & quand il eût attiré toutes leurs forces d'un côté, il fit investir la place (2), le 3 de Juillet. Elle étoit défendue par une nombreuse garnison, & Bouflers avec sept régimens de dragons avoit eu le tems de s'y jetter. Le Prince de Vaudemont couvroit le siege. Le Maréchal de Villeroi résolut de le surprendre; il fit attaquer ses derrieres par Montal, tandis qu'il se proposoit de les prendre en front avec ses troupes. Vaudemont heureusement instruit du dessein de Montal, se retira. Guillaume jugea sa retraite plus glorieuse que s'il eût gagné une bataille. Cependant le siege de Namur étoit poussé avec vigueur. L'attaque & la défense étoient terribles. Le Maréchal de Bouflers, le Comte de Guiscard Gouverneur de la ville, le Comte de Châtelet-Lomont & un grand nombre de braves Officiers fesoient la résistance la plus opiniâtre. Guillaume avoit négligé l'étude de l'art des sieges. L'Ingénieur qui conduisoit celui-ci, fesoit faire un feu plus effrayant que dangereux. Il consuma une si grande quantité de poudre, qu'on craignit qu'elle ne manquât. Coehorn qui avoit bâti le fort Guillaume, étoit dans l'armée presqu'ignoré. (3) Guillaume l'envoya chercher, lui donna des troupes; la place, dont le siege avoit commencé le 11 de Juillet, se rendit le 4 d'Août & le château le 5 de Septembre. La capitulation fut fort honorable; mais Bouflers fut bien étonné, lorsqu'il se vit arrêté par le Baron de Dykvelt; il demanda quel pouvoit être le motif d'un tel procédé? & comme il en soupçonnoit un, bien plus important, il ne fut rassuré qu'en apprenant que c'étoit par représailles des infractions que les François fesoient aux capitulations de Dixmude & de Deinse. Louis XIV instruit par Bouflers, donna toute satisfaction à Guillaume sur le renvoi des garnisons de ces deux villes (4).

Lorsque

(1) Hist. des Prov. Unies T. III.
(2) Abrégé de l'Hist. de la Hollande, *ubi supra.*
(3) Contin. de Mezeray. T. VIII. Le Pere Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Lorſque les François avoient pris Namur, on avoit fort exalté cette conquête, & on avoit fait des ſatyres contre Guillaume, qui avec une armée de quatre-vingts mille hommes, n'avoit pu ſecourir la place; mais Guillaume eut ſon tour, il l'attaqua à la vue d'une armée plus forte, que n'avoit été la ſienne, & qui peut-être n'avoit pas les mêmes obſtacles à vaincre (1).

Pendant le ſiege, Villeroi reprit Dixmude & Deinſe; il voulut attaquer Nieuport; mais le Prince de Vaudemont l'obligea de ſe retirer; il marcha du côté de la Mehaigne, feignant de vouloir attirer les Alliés à une action; mais le Marquis de la Foreſt attira ſes troupes dans une embuſcade, & les mit en déroute (2).

Bombardement de Bruxelles.

Louis pour ſe venger du bombardement de ſes villes maritimes, fit bombarder Bruxelles, puniſſant les Eſpagnols des inſultes qu'il avoit reçu des Alliés. Le Maréchal de Villeroi y fit jetter trois mille bombes, qui abattirent ou brûlerent trois mille huit cens vingt maiſons, hôtels ou édifices publics. Le Général avoit fait dire au Prince de Bergues, Gouverneur de la ville, que, quoique tout fût préparé pour le bombardement, il avoit ordre de ne pas l'exécuter, ſi les Alliés vouloient promettre de ne plus inſulter les villes maritimes de France; mais la lenteur qu'on mit dans les délibérations, fut cauſe du déſaſtre de Bruxelles (3).

Bombardement de St. Malo ſans effet.

Les Anglois & les Hollandois retournerent devant St. Malo, dans le deſſein de le bombarder. De ſoixante-dix voiles qu'ils avoient, vingt-cinq étoient des galiottes à bombes & trois machines infernales; mais neuf cens bombes jettées dans la ville, ne brûlerent que douze maiſons, en ébranlerent quelques autres, & les machines ſe conſumerent ſans effet.

Expéditions dans les Indes, en Afrique & en Amérique.

Les Hollandois enleverent Pondichery, la ſeule Colonie que les François avoient dans les Indes; les vainqueurs y ranimerent le commerce. Ils détruiſirent les plantations des François en Amérique; celles des Anglois en Afrique, ne furent pas plus épargnées par les François, qui déſolerent Terre-Neuve & la Jamaïque.

Ann. 1696. *Bombardement de Calais.*

En Europe les bombardemens continuoient de la part des Alliés, mais ſans ſuccès. Le plus grand avantage qu'ils en retiroient, étoit de tenir les côtes en alarmes: quelques ouvrages extérieurs de Calais furent emportés, & pluſieurs maiſons brûlées: dommages peu conſidérables en comparaiſon de la dépenſe des préparatifs (4).

Le bombardement de Calais avoit pour motif, la vengeance d'une conjuration contre la vie de Guillaume, découverte au commencement de cette année. Louis XIV avoit encore projetté de replacer Jacques II ſur le trône d'Angleterre, où il devoit être tranſporté ſur

(1) Voltaire, Siecle de Louis XIV. Ch. XVI.
(2) Abrégé de l'Hiſt. de la Hollande T. III.
(3) Le Pere Daniel, *ubi ſupra.*
(4) Abrégé de l'Hiſt. de la Hollande T. III.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

une flotte encore plus formidable que celles qui avoient été jusques alors employées au même objet, munie de troupes qui devoient faire la descente. Jacques comptoit sur un parti considérable (1). Il est à présumer que Louis & Jacques ne connoissoient que ces moyens & qu'ils ignoroient la trame odieuse que les partisans du Roi détrôné avoient ourdie à Londres. A la tête des conspirateurs étoient le Comte d'Aylesbury, le Lord Montgommery & quelques autres personnes. Le Duc de Berwick, fils naturel de Jacques, passé secrétement en Angleterre y excitoit le zele des Catholiques & leur annonçoit une descente prochaine. Jacques partit pour Calais, n'attendant avec sa flotte que le signal du départ; mais un Officier Catholique Irlandois révéla qu'on en vouloit aux jours de Guillaume; ce Prince instruit de tout par Portland, envoya l'Amiral Russel sur les côtes de France, & le projet de la descente fut déconcerté. Guillaume informa le Parlement de la conjuration. Les deux Chambres formerent une association en sa faveur & s'engagerent à venger tout attentat contre sa personne; il s'obligea de son côté à défendre les Loix, la Religion & la Liberté du Royaume, au péril de ses jours, contre quiconque entreprendroit de les attaquer. La Chambre des Communes déclara incapables d'emplois publics & de séance, tous ceux qui n'entreroient pas dans cette association (2). Il fut avéré par les dépositions des conjurés, qu'une troupe de cinquante ou soixante assassins devoit attendre le Roi sur le chemin de Richemond, lorsqu'il iroit à la chasse. On ignore si leur dessein étoit de l'enlever pour le livrer à son beau-pere, ou de le faire périr; quoiqu'il en soit, tous les conjurés dont on put se saisir, périrent dans les supplices. Cette proscription s'étendit sur plusieurs Jacobites qui n'avoient pas trempé dans ce complot. Russel, Berkley & le Vice-Amiral Ailmer, partirent des Dunes, le 5 de Mars avec la flotte, forte de quatre-vingts vaisseaux de guerre; ils s'approcherent de Calais, où ils jetterent quatre cens bombes; dix ou douze vaisseaux de transport furent brûlés, deux cens maisons & une église renversées: la nouvelle de la découverte de la conjuration obligea le Roi Jacques de se retirer à Dunkerque (3).

Autres bombardemens.

Les Alliés résolus de venger Guillaume, envoyerent le Comte d'Athlone investir Dinant, & Coehorn faire le siege de Givet, où les François avoient leurs magasins; une grêle de bombes & de boulets rouges y mit le feu, des troupes y entrerent la torche à la main & livrerent aux flammes, tous les magasins, les casernes & un grand nombre de maisons. Peu de temps après une flotte se présenta encore devant Calais, & y jetta quantité de bombes, qui ne firent pas un grand dommage. La ville de St. Martin, dans l'isle de Rhé,

(1) Hist. des Provinces-Unies T. III.

(2) Elémens de l'Hist. d'Angleterre, Tome III. Abrégé de l'Hist. de la Hollande, *ubi supra.*

(3) Continuat. de Mezeray T. VIII.

fut aussi bombardée & presque détruite. Olonne souffrit beaucoup, ainsi que Belle-isle (1).

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Expéditions sur mer.

Les plus grands événemens de cette campagne se passerent sur mer. Le Marquis de Nesmond, Chef-d'escadre, se rendit maître à la hauteur du Cap de Finisterre, de huit vaisseaux richement chargés allant d'Ostende à Cadix. A six lieues du Vlie, Jean Bart, avec une escadre de huit vaisseaux de guerre & de quelques armateurs, rencontra la flotte de Hollande, composée de deux cens vaisseaux marchands escortés de cinq fregates. Bart les attaqua, vint à l'abordage du Commandant, prit quatre fregates & trente vaisseaux marchands; mais bientôt après il rencontra douze vaisseaux de guerre Hollandois, qui convoyoient une flotte allant au Nord: ne pouvant pas éviter que sa prise ne tombât entre les mains des ennemis, il y mit le feu (2).

En Flandres la guerre fut stérile en événemens. L'épuisement où se trouvoit la France, ne permettoit pas à Louis de hazarder de grandes entreprises. Le Maréchal de Bouflers avoit ordre de ne rien risquer, il se contentoit d'observer l'armée des Alliés, commandée par Guillaume, qui cherchoit l'occasion d'en venir à une bataille; mais les François l'éviterent, & tout se passa en marches & en contremarches (3).

Mort de la Reine d'Espagne.

La mort de la Reine douairiere d'Espagne, Marie-Anne d'Autriche, arrivée le 27 d'Avril, fit craindre à l'Empereur quelque changement contraire à ses intérêts; mais la maladie du Roi d'Espagne Charles II, son fils, causa des inquiétudes d'un autre genre à Louis XIV. Les vues qu'il avoit, lui faisoient craindre sa mort, avant la fin de la guerre. Cette crainte & la situation de son Royaume lui firent desirer la paix, après laquelle les Alliés soupiroient. Il avoit engagé quelques conférences secrettes à Gand, avec les Etats Généraux. Il avoit eu deux objets; l'un de donner des soupçons aux Alliés pour les engager à négocier sérieusement; l'autre de jetter en avant des propositions sans se compromettre.

Démarches pour la paix.

Politique de Louis XIV.

Afin de persuader qu'il desiroit sincerement la paix, il fit offrir par Calieres, son Agent secret, de reconnoître Guillaume & d'abandonner le Roi Jacques; mais ses autres propositions n'ayant pas été acceptées, il s'attacha à désunir les Alliés. Comme la guerre d'Italie étoit la plus onéreuse pour lui, il travailla à attirer dans son parti le Duc de Savoye: il lui fit faire des offres par le Comte de Tessé; elles furent acceptées & une trêve de six semaines fut conclue. Les Alliés furent alarmés; ils firent des efforts pour retenir le Duc: mais la certitude de rentrer dans ses Etats, le don de plusieurs millions & l'assurance du mariage de sa fille avec le Duc de Bourgogne, l'emporterent. Il y eut enfin un Traité de ligue offensive & défensive entre

(1) Le Pere Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV. Abrégé de l'Hist. de la Hollande, Tome III.

(2) Contin. de Mezeray, T. VIII. Abrégé Chron. du Pr. Henault.

(3) Le Pere Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV.

SECT. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

ces deux Puissances, conclu le 29 d'Août à Lorette, par le Duc & Catinat, qui s'y étoit rendu sous prétexte de pélerinage. Ils songerent ensuite à forcer les Alliés, & les Princes d'Italie, à accepter la neutralité. Le Maréchal de Catinat forma le siege de Valence, & le Duc de Savoye y commanda en qualité de Généralissime. Les Alliés voyant que la prise de cette ville étoit immanquable, n'hésiterent plus: les François leverent le siege, & le Prince Eugene ramena les Impériaux. L'Empereur & le Roi d'Espagne consentirent aussi à la neutralité. Alors on songea de tous côtés à travailler à la paix. Louis donna à Calieres le caractere de son Envoyé extraordinaire & fit demander aux Etats Généraux une place pour le Congrès. Les Etats déclarerent qu'ils ne traiteroient pas sans le Roi Guillaume & les autres Alliés. Chaque Puissance nomma ses Ministres & l'on s'assembla à la Haye. Les Ministres de France furent Courtin & de Harlay, conjointement avec Calieres: du Roi d'Angleterre, le Comte de Pembrock, Milord Villiers & le Chevalier Joseph Williamson; du Roi d'Espagne, le Comte de Tiremont & Quiros; des Etats Généraux, Boreel, Dyckveldt & van Haaren: ils avoient perdu Jerôme Beverning, mort en 1691 dans sa 76e année. L'Empereur ne nomma que l'année suivante, les Comtes de Kaunitz & de Straatman. Ce Prince éloignoit le Traité de paix autant qu'il pouvoit, & desiroit de conserver la ligue dans son entier, par la même raison que le Roi de France s'attachoit à la rompre. L'Espagne étoit le point de vue de l'un & de l'autre (2).

La paix est résolue.

Ann. 1697. *On choisit Ryswick pour les Conférences.*

Après bien des débats sur le lieu du Congrès, on proposa la Haye, où les Alliés pourroient être logés, tandis que les François pourroient demeurer à Delft, qui n'en est qu'à peu de distance. On assigna ensuite pour les Conférences Ryswick, petit village également distant de ces lieux, dans une maison bâtie autrefois par Fréderic-Henri de Nassau, dans laquelle on pratiqua différentes portes, afin que chaque Ambassadeur pût se rendre de son côté dans la Salle des Conférences, & éviter les disputes du pas.

Quand toutes ces choses furent convenues, on promit de prendre pour fondement du Traité, ceux de Westphalie & de Nimegue, & de restituer la Lorraine au Duc Charles, sans quoi l'Empereur refusoit d'entrer en négociation. Ensuite il fallut choisir un Médiateur, pour concilier tant d'intérêts différens. Charles XI, Roi de Suede, fut préferé au Roi de Portugal, au Duc de Savoye & au Pape, qui, ainsi qu'à la paix de Nimegue, avoit offert ses bons offices. La facilité avec laquelle toutes les Puissances se prêtoient à la paix & les événemens qui la suivirent, ont fait croire que Louis XIV étoit déterminé par le projet d'enlever en tout, ou en partie, la Monarchie Espagnole à la Maison d'Autriche, & que dans cette vue il affectoit la plus grande

Le Roi de Suede Médiateur.

(1) Abrégé de l'Hist. de la Hollande, T. III.
(2) Contin. de Mezerai T. VIII.

modération envers les Alliés. Cependant le Marquis de Torcy dans ses Mémoires, s'attache à détruire cette opinion, & ne donne pour motif de cette paix, que la lassitude d'une guerre presque sans objet, l'épuisement de la France & le desir de soulager le Royaume (1). *Hist. de Hollande. 1667-1697.*

Cependant le Roi de Suede avoit envoyé au Congrès le Baron de Lillienroth son Ministre Plénipotentiaire, & pour accélérer les négociations, il avoit fait un armement considérable, lorsque la mort le surprit. Mais la Médiation & le Baron de Lillienroth furent confirmés par Charles XII, qui n'avoit alors que quinze ans.

Les négociations n'empêchoient pas que la guerre ne continuât. La paix de l'Italie avoit attiré dans les Pays-Bas toutes les forces de la France. Catinat, Boufflers & Villeroi commandoient chacun une armée. Catinat avec la sienne, qui étoit de quarante mille hommes, entreprit le siege d'Ath, que couvroient les deux autres. On pressoit Guillaume de le faire lever; il répondit qu'il se garderoit bien d'exposer la vie d'un seul soldat, pour sauver une ville qui seroit rendue à la paix (2). Ath se rendit après douze jours de tranchée ouverte. Ce fut la derniere opération de quelque importance de la guerre sur terre. *Prise d'Ath.*

Elle continuoit sur mer avec plus de fureur. Les François enleverent Carthagene aux Espagnols: c'étoit le magasin & l'entrepôt des richesses que l'Espagne tire du Mexique. Ils durent cette conquête qui ne leur valut pas au-delà de huit millions, quoiqu'elle en coûtât plus de vingt aux vaincus, à Pointis Chef-d'escadre. Du Gué-Trouin enleva aux Hollandois une flotte marchande qui revenoit de Bilbao, & trois vaisseaux de guerre, qui l'escortoient aux ordres du Baron de Starrenbourg-Wassenaar, qui les défendit avec intrépidité & qui fut dangereusement blessé (3). *Les François enlevent Carthagene.*

Enfin on établit pour Préliminaires de la paix: 1. que les Traités de Westphalie & de Nimegue seroient supposés comme les bases de ce dont on traiteroit: 2. que Strasbourg, qui étoit entre les mains de la France, seroit restitué à l'Empire: 3. que Luxembourg seroit aussi rendu par la France dans l'état où il étoit: 4. que Mons & Charleroi seroient rendus dans l'état où ils étoient: 5. que toutes les places que les François avoient prises en Catalogne depuis la paix de Nimegue, seroient restituées de la même maniere: 6. que Dinant, tant à l'égard de la ville que du château, seroit rendu à l'Evêque de Liege, en l'état où il étoit: 7. que toutes les réunions faites depuis la paix de Nimegue, seroient déclarées nulles: 8. que la Lorraine seroit rendue, conformément à ce Traité; mais que si l'on ne convenoit pas de la maniere, on renverroit la décision au Traité général: que la paix étant conclue, la France reconnoîtroit le Prince d'Orange, pour Roi de la Grande Bretagne, sans aucune sorte de difficulté, restriction, *Préliminaires de la paix.*

(1) Mém. de Torcy, T. II. Voltaire, Siecle de Louis XIV. Ch. XVII.
(2) Contin. de Mezeray, T. VIII. Abrégé de l'Hist. de la Hollande, T. III.
(3) Voltaire, Siecle de Louis XIV.

Sect. XII. *Hist.* de Hollande. *1667-1697.*

condition ou reserve : 9. que le Duché des Deux-Ponts seroit rendu au Roi de Suede : 10. que Philipsbourg seroit rendu à l'Évêque de Spire : 11. que le fort de Kehl & autres fortifications sur le Rhin seroient rasés : 12. de même que le fort Louis & Huningue : 13. que Traerbach & Mont-Royal seroient rendus, le premier démantelé, à condition qu'il ne seroit jamais retabli : 14. que l'Electeur Palatin seroit retabli, non-seulement dans son Electorat, mais encore dans les Seigneuries de Simmeren & de Lautheren, le Comté de Manheim & autres places dont il avoit été privé : 15. que la Duchesse d'Orléans n'auroit point recours à la force pour se soutenir dans ses prétentions, mais seulement au droit par rapport à l'Electeur : 16. que le château & le Comté de Veldentz seroient rendus à leur légitime maître : 17. que Bischweiler seroit rendu au Comte de Hanau : 18. que les Seigneuries de March, Marmosy & Dachstein & le Comté de Duysbourg seroient remis au Comte d'Overstein : 19. que les Seigneuries de Salm & de Falckenstein seroient rendues au Prince de Salm, ou à leurs propriétaires : 20. de même que les Seigneuries de Latzenheim & Altheim : les 21, 22 & 23 prescrivoient d'autres restitutions, & le 24, celle de la Principauté d'Orange, dont la France s'étoit saisie pendant la guerre.

Tous ces articles furent discutés séparément ; mais comme les prétentions de chaque Ambassadeur prolongeoient trop les négociations, Guillaume proposa au Roi de France d'employer deux hommes d'épée, pour conférer ensemble. Il choisit le Comte de Portland & Louis nomma le Maréchal de Boufiers. Ils se rendirent le 10 de Juin avec un certain nombre d'officiers & de soldats qui leur servoient de gardes, à une certaine distance des deux camps. Ils eurent trois conférences, d'abord en pleine campagne, ensuite dans le fauxbourg de Notre-Dame de Hall. Ils écrivirent leurs conventions le 26 de Juillet, & le 2 d'Août ils les signerent. Guillaume qui avoit quitté le camp, envoya le Comte de Portland au Congrès annoncer qu'il étoit d'accord avec la France, pour ce qui concernoit sa personne & ses Royaumes, & que cet article ne devoit point arrêter la paix générale. En effet elle fut conclue & signée à Ryswick les 20 & 21 de Septembre, entre la France d'une part, & l'Espagne, l'Angleterre & les Etats Généraux de l'autre (1) ; & le même jour fut conclu un Traité de commerce & de navigation pour vingt-cinq ans, entre la France & les Etats, par lequel les choses furent retablies sur le même pied, qu'elles étoient avant la guerre (2).

Traité entre la France, l'Espagne, l'Angleterre & les Etats Généraux.

Par ce Traité la branche Autrichienne d'Espagne rentra dans tout ce qui lui avoit été pris vers les Pyrenées & en Flandres ; Luxembourg, Mons & Ath lui furent rendus : le Roi Guillaume traité d'usurpa-

(1) Le Pere Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV. Abrégé Chron. du Président Henaut.

(2) Abrégé de l'Hist. de la Hollande, T. III. Ch. XVI.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

teur & de tyran, fut reconnu Roi d'Angleterre & affermi fur fon Trône : la Religion Proteftante affurée en Angleterre & dans les Provinces-Unies. Le nom du Roi Jacques n'entra pas même dans le Traité. Les réunions faites à l'Alface par les Chambres de Brifach & de Metz furent anéanties. Fribourg, Brifach, Kehl & Philipsbourg furent rendus à l'Empire : il fut convenu qu'on détruiroit les forterefles de Strasbourg, Fort-Louis, Traerbach, Mont-Royal, ouvrages de Vauban (1). La Lorraine fut rendue à Léopold. On fut très mécontent de cette paix en France. On y difoit que fi Louis XIV eut été vaincu, il ne l'auroit pas faite plus défavantageufe.

Voyage du Czar Pierre I en Hollande.

Dans le temps que ces chofes fe paffoient à Ryswick, le Czar Pierre I fe rendit en Hollande. L'objet de fon voyage étoit de s'inftruire par lui-même, de la navigation & de l'art de conftruire les vaiffeaux, dont fes fujets n'avoient aucune idée : il avoit formé le projet de leur donner une marine (2). Il voulut voir les deux Puiffances maritimes les plus célebres. Il fit ce voyage à la fuite d'une Ambaffade folemnelle, qu'il envoyoit dans différentes Cours, déguifé fous le nom de Pierre Michalof & fous le titre de fimple gentilhomme. Il prit les devans, traverfa Amfterdam fans vouloir s'y arrêter & fe rendit aux riches chantiers de Saardam, avec quelques jeunes Seigneurs Ruffes : ils y prirent des habits à la mode du pays, & à la faveur d'un peu de Hollandois qu'il avoit appris, fous le nom de Baas Pieter, ou Maître Pierre, une hache fous le bras, il alloit dans les moulins & les chantiers, interrogeant les ouvriers, travaillant lui-même & faifant tout ce que les maîtres-garçons lui ordonnoient. Il habitoit une méchante maifon qu'il avoit louée à Amfterdam ; il y couchoit dans un lit qu'il avoit fait de fes propres mains : il avoit acheté une barque à laquelle il mit un mât de fon invention. Il étoit le premier à l'ouvrage, comme le plus pauvre charpentier : il s'étoit fait enrôler dans le corps des charpentiers de la Compagnie des Indes, il en devint un des plus habiles, & un excellent pilote. Il demeura en Hollande, jufques à ce qu'un Sardamois qui étoit à Mofcow, eut écrit à fon pere, en lui faifant un portrait fi naturel du Czar, que ce Prince fut reconnu. Il alla voir le Roi Guillaume qui étoit à fa maifon de Loo, où il fe délaffoit des fatigues de la guerre. Le Czar lui communiqua fon projet de paffer à Londres (3).

En Angleterre.

Là il laiffa les Ambaffadeurs dans l'hôtel qui leur étoit deftiné, fe logea à Depford dans une petite maifon, près du chantier du Roi, où il fe rendoit tous les matins par une porte de derriere, pour apprendre des entrepreneurs & des ouvriers la théorie de la conftruction des bâtimens, & devint auffi habile conftructeur, qu'il étoit bon charpentier. Guillaume le feconda dans tous fes projets, lui donna le fpectacle d'un combat naval, & lorfque le Czar partit, il lui fit

(1) Voltaire, Siecle de Louis XIV. Ch. XVII.
(2) Voyez notre Hift. de la Ruffie.
(3) Abrégé de l'Hift. de la Hollande. T. III.

Sect. XII. *Hist.* de Hollande. 1667-1697.

présent d'un vaisseau, dans lequel s'embarquerent plusieurs Anglois que Pierre avoit engagés à son service, parmi lesquels étoit le Capitaine Perry, grand Ingénieur, & Ferghuson, célebre Mathématicien (1).

Guillaume veut conserver sur pied l'armée.

Guillaume de retour dans ses Etats, soit qu'il prévît que la paix ne subsisteroit pas longtemps, soit qu'il voulût se faire respecter du peuple Anglois, & craindre des autres Puissances, proposa d'entretenir toujours une armée sur pied (2). Il donnoit pour exemple le Roi de France, qui conservoit une partie de ses troupes; mais le Parlement, qui craignoit que le Roi ayant une armée à ses ordres, ne fût tenté de s'en servir pour opprimer la liberté, & se rendre indépendant & introduire peu à peu le despotisme, dont Jacques II avoit menacé la Nation, s'opposa à ses vues & ne conserva que dix mille hommes de troupes de terre, & en ajouta trois mille à celles de la marine: mais comme au lieu de ce nombre il en retint seize mille, ils restreignirent l'armée subsistante à sept mille, & l'obligerent à renvoyer sa garde Hollandoise. Ces contradictions donnoient du chagrin & du dégoût à Guillaume. Ce Prince, dont l'habile politique avoit suscité tant d'ennemis à Louis XIV, dont la valeur, redoutable même dans ses défaites, avoit arrêté les progrès de ce Monarque, & fait souvent avorter ses projets, souffroit avec peine que le Parlement d'Angleterre portât un œil curieux sur son administration, censurât ses opérations & lui préscrivît des regles. Mais il connoissoit trop bien le caractere du peuple Anglois, pour le heurter avec opiniâtreté; il avoit l'adresse de céder aux circonstances, & souvent il parvenoit à dicter à cette nation impérieuse, les loix qu'elle croyoit donner à son Roi; & lorsqu'il sembloit n'être que l'objet des délibérations, il en étoit presque toujours l'ame & le maître.

Le Parlement s'y oppose.

(1) Hist. de Pierre I, surnommé le Grand, Tome I.
(2) Hist. complette d'Angleterre, Tome III.



SECTION XIII.

SECTION XIII.

Histoire de la République des Provinces-Unies, depuis la Paix de Ryswick, en 1697, jusques à nos jours.

Les sacrifices que le Roi de France avoit faits par le Traité de Ryswick, les troupes qu'il tenoit sur pied, tandis que l'Angleterre & les Provinces-Unies avoient désarmé, manifestoient assez les vues que ce Monarque avoit sur le Trône d'Espagne, dont la succession alloit être ouverte par la mort inévitable de Charles II. En attendant Guillaume, de retour à la Haye, mettoit la derniere main à un Traité de partage, commencé à Londres avec Tallard, Ambassadeur du Roi de France, entre ces deux Puissances & les Etats Généraux. Par ce Traité, Joseph-Ferdinand, Prince Electoral de Baviere, étoit désigné Roi d'Espagne, après la mort de Charles II. On donnoit au Dauphin, les Royaumes de Naples & de Sicile & les places dépendantes de la Monarchie d'Espagne, situées sur la côte de Toscane, la Ville & le Marquisat de Final, la Province de Guipuscoa; & à l'Archiduc Charles d'Autriche, le Duché de Milan. Ce Traité fut signé à la Haye le 11 d'Octobre (1).

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Ann. 1698. *Traités projettés pour la succession d'Espagne.*

On n'étoit alors occupé que de négociations de Traités. L'Angleterre, la Suede & les Etats Généraux renouvellerent leurs Alliances & se promirent de garantir réciproquement leurs possessions. Le Traité de Carlowitz fut conclu par l'entremise des Etats Généraux, entre l'Empereur, la Russie, les Venitiens & la Porte. Dans le voyage que l'Empereur avoit fait à Zell, il avoit marié le Roi des Romains, Joseph, avec une Princesse d'Hanovre. Ann. 1699.

Guillaume, que son Parlement avoit obligé de renvoyer sa garde Hollandoise, loin d'en marquer aucun ressentiment, venoit, pour plaire aux Anglois, d'engager les Etats, à publier un Edit qui bannissoit des terres de la République, tout Anglois & Ecossois, rebelle ou fugitif, lorsque de retour à Londres, il apprit que le Prince Electoral de Baviere, âgé de six ans, étoit mort. Cet événement donna lieu à un second Traité de partage, signé le 25 de Mars, par les mêmes Puissances. On donnoit le Trône d'Espagne, à l'Archiduc Charles d'Autriche, second fils de l'Empereur Léopold. On conserva les dispositions du premier Traité à l'égard du Dauphin, excepté qu'on lui donnoit la Lorraine & qu'on donnoit en dédommagement, à Léopold, le Milanez (2). Le grand

Mort du Prince Electoral de Baviere. Ann. 1700.

(1) Hist. de Guillaume III, Roi d'Angleterre. Mem. de Lamberty Tom. I. p. 12.
(2) Voyez le Président Henaut, année 1700. Lamberty ib. p. 97.

SECT. XIII. *Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.*

objet de la Hollande & de l'Angleterre, étoit que la Couronne d'Espagne & celle de l'Empire ne fussent pas sur la même tête, non plus que celle de France & celle d'Espagne (1). L'Empereur devoit accepter ces conditions dans trois mois; mais ce Prince refusa d'accéder au Traité, & agit si efficacement auprès de Charles II, qu'il le détermina à faire un Testament en faveur de l'Archiduc.

Testament du Roi d'Espagne en faveur de l'Archiduc. Second Testament en faveur du Duc d'Anjou.

Louis XIV protestoit qu'il vouloit s'en tenir au dernier Traité & faisoit agir sourdement le Marquis d'Harcourt, son Ambassadeur à Madrid: il échoua. Le Cardinal Portocarero, plus adroit que d'Harcourt, engagea le foible Charles à faire un second Testament, signé le 5 d'Octobre, par lequel Charles II appelle à la succession de tous ses Etats, Philippe d'Anjou, second fils du Dauphin, petit-fils de Philippe IV, dont Louis XIV avoit épousé la fille aînée.

Ann. 1701. *Mort du Roi d'Espagne. Guerre pour la succession.*

Le Roi d'Espagne mourut le 1 de Novembre, & dès le 24 le Duc d'Anjou fut proclamé, sous le nom de Philippe V. Il se rendit en Espagne, fit son entrée à Madrid dans le mois de Février, & fit part aux Etats Généraux de son avenement au Trône. Louis XIV faisoit occuper les Pays-Bas Espagnols; les Etats reconnurent Philippe, dans la crainte de s'y voir forcés. L'Angleterre suivit leur exemple; l'Empereur protesta & l'on se prépara de tous côtés à la guerre. Cependant l'Angleterre & les Etats entrerent en négociation avec la France; mais on exigeoit de la part de Louis, l'évacuation des Pays-Bas & des satisfactions envers l'Empereur; il refusa l'un & l'autre (2), & en même temps, contre l'avis de son Conseil, il reconnut Jacques III, pour héritier & successeur de Jacques II, au Trône d'Angleterre. Ces démarches irriterent ces deux Puissances. La derniere étoit une infraction au Traité de Ryswick, par lequel Louis XIV avoit reconnu Guillaume III. Dès ce moment le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux se lierent & rappellerent leurs Ambassadeurs de la Cour de France.

Ann. 1702. *Mort de Guillaume III.*

Guillaume, dont la santé s'affoiblissoit, mourut des suites d'une chûte de cheval le 19 de Mars, âgé de 52 ans. Il avoit institué pour son héritier universel, le jeune Prince de Nassau, Jean-Guillaume-Friso, Stadhouder de Frise, de Groningue & de Drente (*). Le Roi son cousin peu de temps avant sa mort, avoit voulu engager les Etats de Hollande à lui donner le Stadhouderat de leur Province; mais

(1) Voltaire, Siecle de Louis XIV. Ch. XVII.

(2) Idem, ibid. Voyez à ce sujet & ses suites, notre Tome XXIX. p. 201. & suiv. & Tome XXXI. p. 476. & suiv.

(*) Cette Institution étoit conforme aux dispositions de ses grand-oncles Philippe-Guillaume & Maurice, mais contraire à celle de son grand-pere Fréderic-Henri. Les premiers appelloient en cas d'extinction d'héritiers mâles les descendans du frere de leur pere, Guillaume I; mais Fréderic-Henri avoit institué en ce cas sa fille aînée Louise, épouse du Grand Electeur Fréderic-Guillaume de Brandebourg; aussi le Roi Fréderic I, comme son fils, y fondoit-il ses droits. *Voyez notre Tome XLII. p.* 184, & Lamberty Tom. II. p. 121.

malgré l'amour des Hollandois pour ce Monarque, ils éluderent sa proposition, & il s'en désista, en disant qu'il falloit attendre après sa mort, & qu'il ne doutoit pas qu'alors on ne prît une résolution si salutaire à l'Etat; mais sa mort n'apporta aucun changement à leurs desseins. Cinq Provinces restoient sans Stadhouder. Par la mort de Guillaume, les charges de Capitaine & d'Amiral général étoient vacantes. Elles avoient été déclarées héréditaires en 1674, en faveur de la postérité masculine de Guillaume (1): il ne laissoit point d'enfans; son Héritier universel, le Prince de Nassau, Friso, n'étoit que son cousin. La Hollande déclara la premiere aux Etats Généraux, qu'elle ne nommeroit point de Stadhouder: les cinq Provinces déciderent de remettre le Gouvernement sur le même pied où il étoit après la mort de Guillaume II. Il y eut quelques troubles dans la Gueldre, l'Overyssel, la Zélande & la Province d'Utrecht, qui se soutinrent pendant quelques années; mais le calme se rétablit peu à peu.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Il veut faire reconnoître son cousin Stadhouder de Hollande.

Le Stadhouderat Général aboli.

L'Angleterre & les Provinces Unies regretterent Guillaume III. Quoique les Anglois ne l'aimassent point, son adroite politique sut les forcer à le maintenir sur un trône usurpé. Il ne perdit jamais de vue qu'il regnoit sur un Peuple libre. Il fut plus absolu en Hollande, où il étoit adoré; aussi l'appelloit-on le *Roi des Hollandois* & le *Stadhouder des Anglois.* Grand Général, il montroit le courage d'un soldat. Il influoit dans les affaires d'une partie de l'Europe. Il n'aimoit point Louis XIV, dont le faste & la grandeur contrastoient avec la sévérité de Guillaume (2).

Eloge de Guillaume III.

La France espéroit que si la mort de ce Prince n'entraînoit pas la Hollande dans son parti, elle l'engageroit du moins à la Neutralité; mais Anne, fille du Roi Jacques, & qui succédoit au trône de Guillaume, confirma l'alliance que ce Prince avoit faite avec les Etats, & les pressa de se joindre à elle, pour renverser la grande puissance de Louis. Ils déclarerent la guerre à la France & au Duc d'Anjou. L'Angleterre & l'Empereur ne tarderent pas à les imiter. Le Roi de France la déclara à son tour aux trois Puissances. Ces déclarations n'étoient que de vaines formalités, car dès le mois d'Avril l'Empereur avoit commencé la guerre en Italie; il avoit fait investir Keiserswerth, dans l'Electorat de Cologne, par le Prince de Nassau-Saarbruck; & le Duc de Bourgogne avoit tenté de surprendre Nimegue; entreprise que les bourgeois de cette place, joints aux troupes du Comte d'Athlone, firent échouer.

Alliance entre l'Angleterre & les Provinces-unies.

Déclarations de Guerre & Hostilités.

La Reine Anne fit donner à Marlborough le commandement de l'armée de Flandres, si supérieure à l'armée Françoise, qu'il marcha droit à l'ennemi; mais les Députés des Etats à l'armée, jugeant qu'il étoit plus à propos d'attaquer les places de la Gueldre-Espagnole, l'arrêterent. Coehoorn força la garnison de Venloo à capituler: Stevenswerd, Roermonde & Liege furent pris d'assaut.

La Gueldre Espagnole attaquée.

Les Alliés forcerent les Ducs de Wolfenbuttel & de Saxe-Gotha d'abandonner le parti de la France. En Allemagne Keiserswerth se ren-

(1) Hist. du Stadhouderat, par Mr. l'Abbé Raynal.
(2) Voltaire, Siecle de Louis XIV.

Sect. XIII. Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

dit après cinquante-neuf jours de siege. Ulm fut surpris par le Duc de Baviere, & Melac rendit Landau, après l'avoir défendu près de quatre mois (1). L'Armée Impériale, commandée par le Prince Louis de Bade, fut défaite à Fridlingen par le Marquis de Villars, vainqueur de Newbourg. Ses soldats le proclamerent Maréchal de France sur le champ de bataille, & Louis XIV confirma cette promotion honorable pour le Soldat & pour le Général. Le Prince Fréderic de Brandenbourg abandonna le siege de Rhinberg. Tallard prit Treves, la ville & le château de Traerbach.

Bataille de Fridlingen par Villars.

La flotte combinée d'Angleterre & de la République, tenta une entreprise sur Cadix & la manqua. Ces flottes étoient commandées par Rooke & par le Duc d'Ormond; ils entrerent dans le port de Vigo, où le Comte de Château-Renaud avoit conduit les galions venant du Mexique. Le Comte fut battu & les galions pris, brûlés ou coulés à fond.

Ann. 1703. La Hollande s'étoit engagée d'entretenir cent deux mille hommes, & la Reine Anne quarante mille. Cette Princesse en donna cinquante mille à la seconde campagne; & à sa sollicitation, la République augmenta aussi le nombre de ses troupes. Les Etats Généraux lui firent bientôt un plus grand sacrifice, celui d'interdire à leurs sujets tout commerce avec la France & l'Espagne (2).

Succès des François.

Cependant les armes des François prospéroient en Allemagne. Le Maréchal de Villars s'étant emparé d'Offenbourg, de Rastadt, & des redoutes de la Quinche, prit le fort de Kehl & joignit l'Electeur de Baviere, après avoir battu les Impériaux à Passau & pris Ratisbonne.

L'Electeur avoit combiné sa marche avec le Duc de Vendôme, pour s'emparer du Tirol & ouvrir une communication dans le Milanez avec la Baviere & couper le passage aux Impériaux. Tandis qu'il s'engage dans les montagnes du Trentin, le Duc de Baviere s'emparoit d'Inspruck. Tout sembloit annoncer les succès les plus éclatans; mais le Duc de Vendôme trouva les gorges & les châteaux occupés par le Général Vaubonne, que Staremberg avoit détaché. Vendôme eut surmonté cet obstacle; mais il fut appellé en Italie par la défection du Duc de Savoye attiré au parti des Alliés, contre le Duc de Bourgogne & Philippe V, ses deux gendres. L'Empereur le séduisit par les promesses de secours plus considérables que ceux qu'il recevoit de la France; par les offres du Montferrat, du Mantouan, d'Alexandrie, de Valence & des pays entre le Pô & le Tanaro, qui devoient être le fruit de leur alliance. A cette défection se joignit celle du Portugal, qui reconnut l'Archiduc pour Roi d'Espagne. Les Alliés implorerent même le secours de Muley-Ismael, Empereur de Maroc. Cependant Vendôme surprend les troupes du Duc de Savoye; l'Electeur abandonne Inspruck & va rejoindre en Suabe le Maréchal de Villars, qui venoit d'apprendre que le Prince Louis de Bade envoyoit un détachement pour surprendre Augsbourg. Villars met le détachement en déroute, & quoiqu'il ne puisse empêcher qu'Augsbourg ne reçoi-

Défection du Duc de Savoye.

Victoire d'Hochstet par Villars.

(1) Abrégé Chron de l'Hist. de France, par le Président Henaut.
(2) Abrégé de l'Hist. de la Hollande & des Prov. Unies.

ve les troupes Impériales, il n'en remporte pas moins une victoire signalée à Hochstet & rend l'Electeur qui avoit d'abord refusé de combattre, maître d'Augsbourg (1).

Hist. de Hollande. 1697 jusques à nos jours.

Dans les Pays-Bas, le Maréchal de Villeroi avoit forcé Tongres. L'année d'auparavant il avoit été fait prisonnier par le Prince Eugene à Cremone, & la liberté venoit de lui être rendue pour le malheur de la France; c'étoit à sa hauteur, aux dégoûts qu'il avoit donnés à Catinat & au Duc de Savoye, qu'elle devoit la retraite de l'un & la défection de l'autre. Eugene, fils du Comte de Soissons, connu d'abord sous le nom de Chevalier de Carignan, & ensuite sous celui de l'Abbé de Savoye, rebuté par Louis XIV, qui l'avoit mal jugé, quoique peu de Rois se soient aussi bien connus en hommes, entra au service de l'Empereur en 1683. Il entra en Italie par le Trentin en 1701, avec trente mille hommes. Catinat eut ordre de ne pas s'opposer à son passage: arrivé sur l'Adige, Catinat vouloit le combattre & ses Généraux s'y opposerent; sa modestie lui fit croire qu'ils en savoient plus que lui & qu'il se trompoit; mais il se trompa en effet, en ne les forçant point d'obéir. Eugene s'empara du poste de Carpi, & maître du pays entre l'Adige & l'Adda, il conduisit l'armée Allemande dans le Bressan. Catinat fut obligé de reculer derriere l'Oglio: les mêmes Généraux qui l'avoient empêché de combattre Eugene, lui firent auprès du Roi un crime de sa retraite. Alors le Maréchal de Villeroi fut envoyé pour prendre le commandement de l'armée; il donna des ordres à Catinat, & le vainqueur de Stafarde obéit: il accabla le Duc de Savoye de sa fierté, il lui ordonna d'attaquer le poste inattaquable de Chiari, occupé par le Prince Eugene. Le Duc & Catinat lui représenterent le danger & l'inutilité de cette attaque; il fallut obéir: le Duc se battit avec fureur, Catinat fut blessé, fit une retraite glorieuse & alla rendre compte de sa conduite au Roi; mais le Duc de Savoye songea à ses intérêts compromis sous un tel Général (2). Eugene le vengea: Villeroi étoit à Cremone: tandis qu'il dormoit, le Prince s'y introduit avec 6000 hommes: le Général éveillé au bruit de la mousqueterie, monte à cheval & est fait prisonnier. Le hazard fit que tandis qu'Eugene entroit par une porte, le Chevalier d'Entragues qui devoit faire une revue de quelques Régimens, & qui avoit entendu du bruit dans la ville, entroit par l'autre. Il marche à la tête de ses soldats, fait tête aux Allemands, donne le tems à la garnison surprise qui étoit de cinq mille hommes, de se rassembler, & Cremone est reprise par les François & les Irlandois. L'enlevement de Villeroi fit envoyer le Duc de Vendôme à sa place. Ce grand Général, adoré des François & fait pour les commander, défit Visconti à Santa Vittoria, força Eugene à lever le siege de Mantoue & gagna la bataille de Luzara, où Philippe V se trouva en personne. Telle étoit la situation des affaires en Italie, lorsque Villeroi délivré força Tongres, qu'il fallut bientôt abandonner. Marlborough qu'Anne venoit d'élever à la dignité de Duc, oblige Boves à capituler, se rend maître de Huy, de Limbourg & de tout le Bas-

Progrès du Prince Eugene.

Villeroi dégoûte Catinat & le Duc de Savoye.

Est fait prisonnier à Cremone.

Victoires du Duc de Vendôme. Bataille de Luzara.

Conquêtes de Marlborough.

(1) Histoire du Siecle de Louis XIV. par Voltaire.
(2) Idem. Ibid.

SECT. XIII. *Hist.* de Hollande. *1697. jusques à nos jours.*

Rhin. Les villes de Rhinberg & de Gueldres s'étoient rendues aux Prussiens. Le Baron de Spaar & le Baron de Coehoorn avoient forcé les Lignes de Vaas en Flandres. Le Baron d'Obdam Hollandois, voulut forcer celles d'Anvers, il fut repoussé par le Maréchal de Bouflers & par le Marquis de Bedmar : il fut battu & perdit une partie de son armée, qui se retira sous Breda. On fit à ce Général un crime de sa défaite auprès des Etats, qui approuverent sa conduite & plaignirent son malheur: mais Obdam ayant demandé quelque tems après le Grade de Feldtmaréchal qui fut accordé au Général d'Ouwerkerk, quitta le service (1).

Défaite des Hollandois.

Bataille de Spire gagnée par le Duc de Bourgogne.

Le Duc de Bourgogne, qui avoit sous lui Tallard & Vauban, prit le vieux Brisac, gagna contre le Prince de Hesse, qui depuis succéda au trône de Charles XII, la bataille de Spire, & reprit Landau, quoique ce Prince eût volé au secours de cette ville.

Défaites des Alliés sur mer.

Les Anglois furent repoussés à la Guadeloupe par Gabaret. De cinq vaisseaux de guerre qui escortoient une flotte Angloise & Hollandoise, quatre furent pris & l'autre coulé à fond par Coetlegon. Saint Pol battit au Nord d'Ecosse une autre flotte Hollandoise. Les Alliés avoient un dépôt considérable dans Aquilée ; Beaucaire aux ordres de Du Quesne brûla le dépôt & la ville. Tout sembloit annoncer la ruine des Alliés. L'Electeur de Baviere étoit maître de Passau ; trente mille François aux ordres du Maréchal de Marsin occupoient le pays d'au-delà du Danube, & poussoient des partis jusques dans le cœur de l'Autriche : Vienne étoit menacée par les François, les Hongrois & les Bavarois.

Ann. 1704.

Leurs victoires en Allemagne.

Mais malheureusement pour la France, Villars avoit été envoyé dans les Cevennes, faire la guerre aux Huguenots, lorsqu'Eugene & Marlborough accoururent au secours de la Maison d'Autriche. Marlborough avec dix mille Anglois d'infanterie & dix mille cavaliers, attaque les Francois & les Bavarois à Donawert & force leurs lignes, passe le Danube & met la Baviere à contribution. Eugene se joint à Marlborough. L'Electeur voulut les attaquer. Les armées se trouverent en présence à Hochstet, où Villars avoit triomphé, l'année d'auparavant, malgré l'Electeur même qui s'étoit opposé à livrer bataille ; mais où il crut triompher à son tour, dans l'absence de Villars qu'il n'aimoit pas, & qu'on avoit rappellé pour lui plaire. Villars ne fut que trop cruellemens vengé. L'armée Impériale étoit inférieure en nombre à celle des François, commandée par l'Electeur, Tallard & Marsin. Les François furent entiérement défaits, Tallard perdit son fils tué dans la bataille, il y fut blessé lui-même & fait prisonnier. La déroute fut générale : vingt-sept Bataillons & quatre Régimens de Dragons enfermés dans Blenheim, se rendirent prisonniers. De soixante mille hommes, à peine vingt mille repasserent le Rhin: Augsbourg, Ulm, Landau, Traerbach furent repris par les Impériaux (2).

Bataille d'Hochstet.

Déroute des François.

Cependant les Etats Généraux songeant à remplir les grandes charges de l'armée, on avoit proposé de retablir celle de Capitaine Général: quel-

(1) Abrégé de l'Hist. de la Hollande & des Provinces-Unies.

(2) Volt. Siecle de Louis XIV. Ch. 19. Nos Tomes XXXI. p. 488. & XL. à la fin item Tome XLII. au commencement.

ques Provinces s'y étant opposées, on s'étoit arrêté à celle de Feldt-maréchal & de Général de la cavalerie & de l'infanterie. A la sollicitation de la Frise le Prince de Nassau avoit été fait Général de l'Infanterie. On lui avoit imposé des conditions qui ne lui laissoient, pour ainsi dire, que le titre & la dignité, sans pouvoir; encore la Zélande avoit-elle fait des protestations. Il fit la campagne de 1704 en cette qualité, mais il ne se passa de remarquable dans les Pays-bas, que le bombardement de Namur & de Bruges.

Hist. de Hollande: 1697. jusques à nos jours.

Généralat de l'infanterie donné au Prince de Nassau.

Mais sur mer les Anglois & les Hollandois s'étoient rendus maîtres de Gibraltar; quoiqu'il n'y eût que cent hommes de garnison, ils auroient échoué dans leur entreprise, si le hazard ne fût venu à leur secours. Le Prince de Hesse avoit fait du côté de terre des efforts incroyables; la Flotte avoit tiré quinze mille coups de canon inutilement. Des matelots à demi-ivres s'approcherent du mole dans des barques; soit qu'on ne les eût point apperçus, soit par mépris, il ne partit pas un coup de canon du mole: ils y montent & l'effroi saisit les canonniers: les matelots maîtres du mole, sont soutenus par des troupes & Gibraltar est aux Anglois (1). Leur flotte fut attaquée sans succès près de Malaga, par le Comte de Toulouse. L'Archiduc étoit débarqué en Espagne avec le titre de Roi, soutenu de huit mille Anglois & Hollandois aux ordres du Duc de Schomberg. Il conquit en six semaines les Royaumes de Valence & de Catalogne. Le Comte de Peterboroug força Barcelone à capituler; le Comte de Tessé voulut reprendre cette ville, avec le Comte de Toulouse qui bloqua le port avec sa flotte; mais la flotte Angloise qui parut, les força de renoncer à leur entreprise.

Gibraltar pris par les Anglois.

Succès de l'Archiduc en Espagne.

Cependant Villars qu'on avoit rappellé, empêchoit les Alliés de pénétrer dans la Champagne, comme ils en avoient formé le projet, & obligea Marlborough qui projettoit de l'attaquer, de se retirer; il força les lignes de Weissembourg. Le Marquis de Conflans prit Hombourg; mais le Prince de Bade força les lignes de Haguenau.

Ann. 1705. Retour de Villars: il ranime les François.

Marlborough se plaignoit des obstacles que les Députés des Etats-Généraux opposoient à tous ses projets: ils l'avoient empêché depuis peu d'attaquer l'ennemi près de Bruxelles; on en murmuroit à Londres & en Hollande même. Les Etats envoyerent des Députés au Parlement, & l'on promit à la Reine que les troupes de la République agiroient offensivement.

Quant aux affaires de l'intérieur de la République, la Frise & Groningue faisoient de grands efforts pour introduire leur Stadhouder au Conseil d'Etat; la Hollande & Utrecht arrêterent qu'elles ne le pourroient point sans le consentement des autres Provinces; la Zélande s'unit à la Hollande & à Utrecht & forcerent la Frise & Groningue au silence (2).

Efforts inutiles de la Frise en faveur du Stadhouderat.

Tandis que les François perdoient l'Allemagne, Vendôme se couvroit de gloire en Italie. Il étoit sorti triomphant du combat de Cassano; Eugene qui y avoit été blessé, voulut envain s'attribuer la victoire (3): le

Ann. 1706.

(1) Volt. Siecle de Louis XIV. Ch. XX. Nos Tomes XXXI. p. 488. & XL. à la fin item XLII. au commencement.

(2) Hist. du Stadhouderat par M. l'Abbé Raynal.

(3) Volt. *loc. cit.* p. 388.

SECT. XIII. *Hist.* de Hollande. 1697. *jusques à nos jours.*

triomphe plus éclatant encore que le premier, remporté par le héros françois, à Caffinato, ne laiffa aucun doute, & le Duc de Savoye depouillé de fes Etats n'avoit prefque plus que Turin. Mais ces avantages ne compenfoient pas les malheurs que les François effuyoient en Flandres.

Victoires de Caffano & de Caffinato par Vendôme.

Marlborough qui commandoit l'armée des Alliés, avec le Duc de Wurtemberg & le Maréchal d'Owerkerque, mit à profit les mauvaifes difpofitions que Villeroi & l'Electeur avoient faites. Les François, que le Maréchal d'Ouwerkerk, à la tête de la cavalerie Danoife & de celle des Etats, avoit chaffés d'un pofte important, fe réunirent & le forçoient de plier, Marlborough accourt, retablit le combat, en même tems que Schutz attaque Ramillies & en chaffe les François; ceux-ci qui ont perdu toute confiance dans leur Général, prennent la fuite & font taillés en piéces. Le combat ne dura pas demi-heure. Ils eurent moins de morts qu'à Hochftet, mais la déroute fut plus honteufe, & les Alliés ne perdirent qu'environ deux mille cinq cens hommes. Ils s'emparerent d'Anvers, de Louvain, de Malines, de Bruxelles, de Bruges, de Gand, d'Oudenarde, d'Oftende, de Menin, de Dendermonde, d'Ath, enfin de toute la Flandre Efpagnole (1).

Défaite de Villeroi à Ramillies.

Conquêtes des Alliés.

Vendôme fut alors rappellé d'Italie, où il foutint jufques à la fin la gloire du nom François: fa derniere victoire avoit étonné Eugene, qui s'étoit retiré dans le Trentin. Vendôme protégeoit le fiege de Turin, malheureufement confié au Duc de la Feuillade, lorfqu'il fut rappellé; le Duc d'Orléans le remplaça. Le fiege traînoit en longueur. Vauban qui connoiffoit l'inexpérience de la Feuillade, avoit offert de fervir fous lui en qualité de volontaire; le Duc refufa jufques à fes confeils & lui marqua du dédain. Eugene qui n'avoit plus à craindre Vendôme, approche de Turin, joint le Duc de Savoye, attaque les François dans leurs retranchemens. Le Duc d'Orléans, dont les avis falutaires n'avoient pas été mieux accueillis que ceux de Vauban, fut bleffé. Eugene remporte une victoire complette; Marfin bleffé à la cuiffe, meurt dans l'opération. Le fiege pour lequel on avoit fait des préparatifs immenfes, fut abandonné. Le Milanez, le Mantouan, le Royaume de Naples furent perdus. La victoire remportée par le Comte de Medavi fur le Landgrave de Heffe & les Impériaux à Caftiglione, ne fervit à rien, l'Italie fut abandonnée à l'Empereur (*).

Siege de Turin.

Victoire de Turin par le Prince Eugene.

L'Empereur maître de l'Italie.

Léopold étoit mort, fon fils Jofeph lui avoit fuccédé: il ufa des droits de vainqueur & de Souverain; il accabla de contributions les Princes d'Italie & le Pape même. Il mit au ban de l'Empire, les Electeurs de Cologne & de Baviere, & retint en prifon les enfans du dernier.

Louis XIV avoit perdu tous les pays qu'il avoit conquis, & craignoit pour l'intérieur de fon Royaume: la fortune l'avoit abandonné, mais non pas le courage: malgré la perte de Barcelone, l'invafion de l'Archiduc en

(1) Voltaire, Siecle de Louis XIV. Ch. XIX.
(*) Ayant déja traité ailleurs des événemens de cette guerre, nous en évitons les détails, & renvoyons à nos Volumes cités ci-deffus.

en Catalogne, les ſuccès des Portugais, la priſe de Carthagene par les Anglois, la marche triomphante de Galloway à Madrid, que la Reine eſt forcée d'abandonner, & où Charles eſt proclamé Roi d'Eſpagne, Louis ſoutenoit toujours ſon petit-fils, qui à ſon tour, ſecondé de Berwick, força les Anglois de ſortir de ſa Capitale & de ſe retirer vers Valence. Mahony qui défendoit Alicante, capitula, & alla reprendre Carthagene. La fermeté de Louis XIV étoit ſoutenue par celle du Roi d'Eſpagne & ſurtout de la Reine, par les Eſpagnols eux-mêmes, qui reçurent Philippe avec tranſport, lorſqu'il retourna triomphant à Madrid, par les ſuccès de Berwick, dont la victoire remportée à Almanza, rendit la Province de Valence à Philippe (1).

Hiſt. de Hollande. 1697, juſques à nos jours.

Deſaſtres de Louis XIV & des François.

Fermeté du Roi.

Ann. 1707.

Villars étoit en Allemagne, il avoit fait lever le ſiege de Fort-Louis & mis le Palatinat à contribution; il avoit ſurpris les lignes de Stolhoffen, avoit pénétré au cœur de l'Allemagne, s'étoit emparé du Duché de Wurtemberg, avoit pouſſé des partis juſques au-delà du Danube. Ces avantages furent ſacrifiés à la néceſſité de ſecourir la Provence & le Dauphiné, qu'Eugene & le Duc de Savoie menaçoient; on fit venir au ſecours de ces Provinces, une partie de l'armée de Villars. Forbin qui avoit remporté ſur mer quelques avantages, tenoit en reſpect les Flottes Angloiſe & Hollandoiſe, qui mettoient en allarmes les côtes de France en les menaçant d'une deſcente.

Succès de Villars.

Louis XIV envoya le Duc de Bourgogne prendre le commandement de l'armée de Flandres, dont le Duc de Vendôme étoit néanmoins le vrai Général; mais la réputation qu'il s'étoit ſi juſtement acquiſe en Italie, ſe trouva étrangement compromiſe par les conſeils du jeune Prince. Gand, Bruges & Plaſſendal ouvrirent leurs portes, par les intelligences que Louis avoit dans ces places: on marcha à Oudenarde pour en faire le ſiege. Marlborough & le Prince Eugene avoient paſſé l'Eſcaut. L'Armée Françoiſe rencontra celle des Alliés, lui préſenta la bataille & fut miſe en déroute. Le jeune Prince de Naſſau, à la tête de ſon infanterie, rompit pluſieurs régimens françois & les mit en deſordre: il contribua beaucoup à la victoire (2): il y eut peu de morts, mais les Alliés firent ſept mille priſonniers. Les François ſe retrancherent derriere le Canal, qui paſſe entre Gand & Bruges & eurent le tems de faire entrer leurs équipages dans Gand & de ravager le territoire de Cadſand. Malgré la belle défenſe du Maréchal de Bouflers, Lille qu'Eugene aſſiégeoit, capitula, & avant la fin de la campagne, les Alliés étoient maîtres de Gand, Bruges, Plaſſendal & Leſſinghem.

Ann. 1708.

Bataille d'Oudenarde.

Succès des Alliés.

Le Prince de Naſſau qui s'étoit diſtingué à la bataille d'Oudenarde, n'avoit que vingt ans. Ses belles qualités n'avoient pas rendu les Etats Généraux plus favorables à ſon entrée au Conſeil d'Etat. Lorſqu'il approcha de ſa vingtieme année, les Provinces de Hollande, de Zélande, d'Utrecht & d'Overyſſel, avec l'acceſſion de la Gueldre & le conſentement de Groningue, déclarerent que les Stadhouders d'une ou de deux Provinces, ne pourroient à l'avenir avoir entrée au Conſeil d'Etat, lorſque les autres

(1) Volt. Siecle de Louis XIV, Ch. XIX.
(2) Abrégé de l'Hiſt. de la Hollande & des Prov. Unies.

SECT. XIII. *Hist.* de Hollande. *1697, jusques à nos jours.*

Le Prince de Nassau exclus du Conseil d'Etat. Stadhouder de Groningue & des Ommelandes.

Provinces seroient sans Stadhouder. Cependant, pour adoucir cette résolution, on arrêta que, dès que le Prince auroit atteint sa vingtieme année, il entreroit dans les fonctions de sa charge de Général d'Infanterie & qu'il en percevroit les émolumens. La Province d'Overyssel arrêta de ne plus se donner de Stadhouder: elle vouloit engager les autres à l'imiter & à supprimer entierement le Stadhouderat, attendu que cette dignité n'avoit été introduite que sous les Comtes, pour les suppléer pendant leur absence, ou en cas de mort, & que s'il n'avoit pas été aboli après la paix de Munster, c'étoit à cause du grand crédit du Prince d'Orange; mais que la République voulant conserver la liberté qui lui étoit rendue, cette charge devenoit absolument inutile. Cette affaire fut mise en délibération; mais il n'y eut rien de décidé, & ce Prince entra, l'année suivante, en jouissance du Stadhouderat de Groningue & des Ommelandes & épousa la Princesse Louise Marie de Hesse-Cassel (1).

Ann. 1709.

Humiliation & misere de la France.

Cependant les Anglois avoient conquis la Sardaigne & Port Mahon à l'Empereur, qui avoit forcé le Pape à reconnoître Charles, son frere, Roi d'Espagne. La France étoit ruinée & dans l'humiliation. L'hiver qui fut terrible, mit le comble à sa misere; alors Louis XIV, qui avoit jetté en avant quelques propositions de paix, la demanda aux Hollandois: ils la mirent à un si haut prix, ils firent au Président Rouillé & à M. de Torcy, que le Roi leur avoit successivement envoyés à la Haye, des propositions si insultantes, que le Roi aima mieux continuer la guerre (2). Ils vouloient que ce Monarque obligeât son petit-fils à descendre du trône, qu'il employât même la force des armes pour l'y contraindre & que l'Electeur de Baviere & celui de Cologne son frere, demandassent grace.

Fierté de Heinsius.

Heinsius, Grand-pensionnaire, qui prétendoit avoir à se plaindre de la Cour de France, se vengeoit sur le généreux Torcy, qui, quoique Ministre de la guerre, s'exposoit aux plus grands dangers pour fléchir cette ame hautaine. Eugene & Marlborough consentoient, non à la paix, mais à une trêve, à condition que Louis XIV se joindroit aux Alliés pour détrôner son petit-fils, & que pour sûreté il céderoit aux Hollandois dix villes dans la Flandres, qu'il rendroit Strasbourg, Brisac, & renonceroit à la Souveraineté de l'Alsace. Louis rejetta ces conditions indignes. Villars commandoit l'Armée de Flandres, inférieure à celle des ennemis: Tournai s'étoit rendu aux Alliés. Marlborough & le Prince Eugene passerent l'Escaut pour assiéger Mons: Villars marche au secours, & la France perdit encore la bataille de Malplaquet. La victoire fut longtems disputée: les François se battirent avec acharnement. Malheureusement Villars fut blessé; alors la victoire se déclara pour les Alliés. Les Hollandois qui combattoient à la gauche, furent fort maltraités, malgré le bonheur constant du Comte de Tilly & la valeur du Prince d'Orange. Le Maréchal de Boufiers qui commandoit sous Villars, fit une retraite brillante, secondé du Prince de Tingri; il emporta plusieurs drapeaux aux ennemis. Il avoit

Conditions insultantes rejettées par Louis XIV.

Bataille de Malplaquet.

(1) Abrégé de l'Hist. de la Hollande & des Prov. Unies. Hist. du Stadhouderat.
(2) Mém. & Négociations de M. de Torcy.

resté sur le champ de bataille plus de trente mille morts (1). Les François n'en avoient perdu qu'environ huit mille; mais le champ de bataille étoit resté aux Alliés, qui assiégerent Mons: le Prince d'Orange dirigea le siege, & Mons capitula.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Sage politique des Hollandois.

Les Hollandois affoiblirent la France, non-seulement par leurs armes, mais encore par leur sage politique. Les Etats de Hollande & de Zélande déclarerent par un édit, que les Réfugiés Protestans & leurs enfans, seroient considérés comme sujets naturels de leurs Provinces & qu'ils pourroient, toutes les fois qu'ils le voudroient, se faire donner des lettres d'indignat ou de naturalité. Quelque tems après les Etats Généraux rendirent cet édit général pour toutes les Provinces, & ordonnerent en outre que la France ne pourroit former aucune prétention sur les biens des Réfugiés, décédés dans ces Provinces, soit à titre de contrats de mariage, de disposition testamentaire ou de succession *ab intestat.*

Négociations rompues.

Les Négociations pour la paix semblerent prendre plus de consistance. La France avoit envoyé ses Députés à Gertruidenberg; mais ni les offres que Louis faisoit de fournir de l'argent aux Alliés pour détrôner son petit-fils, ni celles de donner quatre places en ôtage, de rendre Strasbourg & Brisac, ni tant d'autres sacrifices ne purent rien obtenir; & les Conférences furent rompues brusquement (2). C'est à peu près vers ce tems que la Cour de Vienne, en reconnoissance des services des Etats Généraux, leur donna le titre de Hautes Puissances, qu'elle leur avoit constamment refusé jusqu'alors.

Fierté des Alliés.

Les succès des Alliés, ceux de l'Archiduc Charles, qui avoit encore forcé Philippe à sortir de Madrid, rendoient les vainqueurs intraitables. L'Espagne étoit aussi épuisée que la France. Philippe V étoit abandonné, lorsque son Conseil écrivit à Louis XIV & le pria d'envoyer Vendôme pour l'opposer à Staremberg. Vendôme arriva sans troupes & sans argent, & tout changea de face; sa réputation lui procura des soldats, on accourut de tous côtés; il ramena Philippe à Madrid, força les ennemis de se retirer vers le Portugal, les poursuivit, atteignit Staremberg à Villa-Viciosa & le battit: Philippe combattit avec lui.

Succès de Vendôme en Espagne.

La hauteur insultante des Alliés avoit fait rompre les Conférences de Gertruidenberg; ils comptoient si peu sur l'efficacité des Négociations, qu'ils avoient repris leurs opérations: ils s'étoient emparés de Douai, de Bethune, de St. Venant & d'Aire: Villars n'osoit point hazarder les seules forces qui restoient à la nation. Les François voulurent surprendre Louvain & le fort de Scarpe & ils échouerent: ils battirent un Convoi des Alliés & Villars les empêcha de faire le siege d'Arras.

Négociations reprises.

Une révolution arrivée dans le Ministere d'Angleterre & la mort de l'Empereur Joseph I, à qui son frere, reconnu Roi d'Espagne par les Anglois & par les Hollandois, succéda sous le nom de Charles VI, furent de nouveaux motifs qui engagerent la Reine Anne & les Etats à reprendre les Négociations de la paix; mais on n'en continuoit pas moins la guerre; ce-

(1) Voltaire, Siécle de Louis XIV. Ch. XX.
(2) Voyez les Mémoires de Torcy.

pendant il ne se passa rien d'important dans les Pays-Bas : l'absence du Prince Eugene que la mort de l'Empereur retenoit en Allemagne, & la disgrace dont Marlborough sentoit qu'il étoit menacé, jettoient beaucoup de lenteur dans les opérations. Celui-ci néanmoins surprit les François dans leurs lignes de St. Omer, les en chassa & bientôt après obligea Bouchain à se rendre.

Mort funeste du Prince d'Orange.

La Hollande perdit la même année le Prince d'Orange, *Jean Guillaume Friso.* Il s'étoit rendu à l'armée des Alliés. Le Roi de Prusse étoit à la Haye, pour terminer quelques différends au sujet de la succession de Guillaume III: il engagea les Etats à rappeller le Prince d'Orange; il s'en défendit quelque tems; mais enfin il partit le 4 Juin avec quelques Seigneurs & ses domestiques. Il fut assailli par une tempête en passant le Moerdyk; le ponton dans lequel il étoit entré ayant été renversé d'un coup de vent, le Prince qui s'étoit accroché au mât, fut jetté hors du batteau & submergé; son corps ne fut retrouvé que neuf jours après. Il n'avoit que vingt-quatre ans. Il fut regretté avec raison. Il avoit donné plusieurs fois des preuves de courage & de talent (1). Il laissoit une fille, & son épouse étoit enceinte. Elle accoucha le 11 Septembre de *Guillaume Charles Friso* que nous verrons Stadhouder de toutes les Provinces de l'Union.

Cependant une intrigue de Cour dont la France savoit profiter, donnoit lieu à des conférences secrettes entre cette Puissance & la Reine Anne. „ Les Propositions faites par le Président Rouillé (*) aux Etats Généraux, n'avoient point été acceptées. Le Marquis de Torcy avoit fait un voyage inutile à la Haye. Sa bonne foi, sa candeur & son habileté n'avoient produit aucun effet. Le Pensionnaire Heinsius froidement opiniâtre opposoit toujours des obstacles à la paix, en paroissant la desirer: de nouvelles propositions faisoient naître de nouvelles difficultés. Heinsius n'affectoit de franchise que pour être plus mystérieux: il cachoit l'étendue de ses desseins, par le calme de son maintien, d'autant plus fin, qu'il étoit flegmatique: il ne disoit que ce qu'il falloit pour engager un négociateur à dire davantage; mais sa finesse même servoit souvent à le tromper, en supposant aux autres des vues dont ils étoient bien éloignés. Aucun extérieur n'annonçoit en lui l'homme qui gouvernoit l'Etat; tout son domestique étoit composé d'un Secrétaire, d'un laquais, d'un cocher & d'une servante: cette affectation de modestie tenoit peut-être de plus près à la vanité, que l'excès du faste.

Caractere de Heinsius.

Du Marquis de Torcy.

„ Le Marquis de Torcy joignoit la douceur d'esprit à la fermeté de caractere. Réservé sans être faux, il connoissoit les hommes, avoit les qualités propres pour les persuader & ne cherchoit jamais à les séduire. Il méprisoit ces détours obliques, ces expressions ambigues & ces intrigues sourdes, qui sont les grandes finesses des petits négociateurs: son ame noble & grande étoit digne du Monarque qui le faisoit agir. En un

(1) Hist. du Stadhouderat, par M. l'Abbé Raynal.

(*) Tout ce qui est marqué par des guillemets est tiré d'un manuscrit de M. l'Abbé de Voisenon, contenant l'Histoire des Négociations de la paix d'Utrecht, d'après les Mémoires origina ux

„ mot, la ſimplicité de Heinſius étoit dans ſa maiſon, & la ſimplicité de „ Torcy étoit dans ſon cœur.

Hiſt. de Hollande. 1697, juſques à nos jours.

„ Il ne fut pas longtems à s'appercevoir que les Provinces unies ne vou- „ loient pas la paix; il ſoupçonna leur mauvaiſe volonté, s'en aſſura, en „ inſtruiſit le Roi, demanda ſon congé, & partit. Il laiſſa le Préſident „ Rouillé, dont les démarches n'eurent pas plus de ſuccès. Louis XIV. „ plus affligé d'augmenter les charges de ſon peuple que d'être humilié, fit „ de nouvelles tentatives pour terminer la guerre. Il envoya à Gertrui- „ denberg, le Maréchal d'Uxelles & l'Abbé de Polignac; le premier Po- „ litique profond, fécond en expédiens, adroit dans les moyens; l'autre „ plus bel eſprit qu'homme d'Etat, & dans ſes négociations toujours élo- „ quent & toujours malheureux.

Opiniâtreté des Hollandois.

„ Cette derniere démarche accrut la hauteur des Hollandois: on lia „ des conférences, on fit des propoſitions, on diſcuta, on temporiſa & „ l'on n'accorda rien.

Villars change la face des affaires.

„ Le dernier période de la fortune n'a qu'un moment; quand on le „ manque, on n'y revient plus; c'eſt ce qui arriva aux ennemis de la „ France. L'audace & l'étoile du Maréchal de Villars changerent la „ face de l'Europe.

Conférences d'Utrecht.

„ Les François avoient donné à la Reine Anne un plan général, d'a- „ près lequel ils conſentoient de faire la paix: les Alliés refuſoient d'en „ faire la baſe des Négociations; mais la Reine les ayant menacés de ſe „ ſéparer d'eux, ſi l'on n'ouvroit les conférences ſur le pied propoſé „ par la France, il fut arrêté qu'on s'aſſembleroit à Utrecht, la Haye, ou „ Londres. Eugene & Marlborough penſerent qu'en attendant, il fal- „ loit continuer la guerre. Marlborough fut accuſé à la Chambre Hau- „ te, d'avoir reçu des préſens conſidérables des Commiſſaires des vivres „ pour l'Armée de Flandres: la Reine lui ôta ſes emplois, & James „ Butler, Duc d'Ormond, fut fait Général de toutes les troupes Angloi- „ ſes dans les Pays-bas (1)".

Ann. 1712.

Les Plénipotentiaires de toutes les Puiſſances, excepté ceux du Roi d'Eſpagne que les Alliés ne reconnoiſſoient pas, s'étoient rendus à Utrecht, où le Congrès fut ouvert le 29 Janvier. L'incendie de quelques fourrages dans les fauxbourgs d'Arras, par Milord d'Albemarle, fut le premier acte d'hoſtilité de cette Campagne. Peu de jours après le Comte de Broglio prit le poſte de l'Ecluſe. On prétend qu'à peine le Duc d'Ormond fut arrivé à l'armée, qu'il reçut ordre de ſa Cour de ne donner bataille ni de former de ſiege, quelque avantage qu'il y vît. En conſéquence le Duc d'Ormond refuſa de marcher contre Villars, qu'Eugene & les autres Généraux vouloient attaquer. Envain les Alliés lui demanderent-ils la cauſe de ſon inaction & l'accuſerent-ils de trahir la cauſe commune. Le Duc, ſans rien répondre, exécuta ſes ordres; il ſe contenta de couvrir le ſiege du Queſnoy inveſti par le Général Fagel; mais il en avoit prévenu Villars, en l'aſſurant qu'aucun Anglois n'y ſeroit employé. Le Prince Eugene prit le Queſnoy. Le Duc de Broglio ayant

Défection des Anglois.

(1) Manuſcrit de M. l'Abbé de Voiſenon.

passé la Scarpe pour couvrir un fourrage, défit huit cent chevaux des Alliés, qui furent encore battus dans un autre fourrage près de Valenciennes.

Le Duc d'Ormond se retire à Dunkerque.

Les François consentirent à faire occuper Dunkerque donné en ôtage aux Anglois, par les troupes du Duc d'Ormond, à condition qu'il déclareroit que de toute la guerre il n'entreprendroit rien contre l'armée françoise.

L'Angleterre s'intéresse à la paix: pourquoi.

Ce qui détermina la Cour de Londres en faveur de la paix, fut la déclaration que fit Louis XIV, que le Duc d'Anjou renonçoit formellement à la Couronne de France, pour celle d'Espagne & les Indes: car dès le commencement de cette grande querelle, la haine des nations contre Louis XIV, s'étoit couverte du prétexte que tant de Royaumes réunis sur la même tête, formeroient une Puissance redoutable à l'Europe; prétexte qui devint ensuite une raison contre Charles VI, exclu par son avénement à l'Empire, du trône d'Espagne. Les Cours de Londres & de Versailles avoient signé une suspension d'armes pour dix mois. Les Etats Généraux en témoignerent leur mécontentement: ils éclaterent, lorsqu'ils apprirent qu'on avoit réglé leur commerce & leurs barrieres, sans leur en donner avis; mais la Cour de Londres rejetta tout sur ceux qui gouvernoient la République. Enfin le Duc d'Ormond déclara au Prince Eugene & aux Députés des Etats, la séparation des Anglois du reste de l'armée, & alla les mettre en garnison à Dunkerque que les François avoient évacué.

Mort du Duc de Vendôme.

Victoire de Villars à Denain.

Villars résolut de profiter de la défection des Anglois pour secourir Landreci; mais il trouva le Prince Eugene trop bien retranché. Malgré la retraite du Duc d'Ormond, son armée étoit encore supérieure à celle des François de vingt mille hommes. Villars qui ne voyoit pas d'autre ressource pour sauver la France consternée de tant de disgraces, & dont la perte du Duc de Vendôme toute recente (1) augmentoit la consternation, entreprit de forcer le poste de Denain. Ce poste favorisoit le passage des convois que les Alliés faisoient venir de Marchiennes. Il falloit tromper le Prince Eugene & lui donner des soupçons sur le camp de Landreci, pour l'engager à dégarnir celui de Denain. Il fit en conséquence, des dispositions si savantes, qu'Eugene dégarnit en effet le poste que Villars vouloit attaquer. Denain fut forcé. Les Alliés se défendirent avec intrépidité; mais leur défaite fut entiere; tous furent tués, mis en fuite ou faits prisonniers. Marchiennes, où étoient leurs magasins, fut emportée: Douai, le Quesnoy, Bouchain, se rendirent aux François, qui pénétrerent jusques dans Tholen, l'une des isles de la Zélande; elle fut mise à contribution.

Enfin ce fut cette victoire qui força bientôt la Hollande d'accepter la paix & c'est pourquoi cette affaire mérite d'être un peu détaillée: on en a une Relation exacte, qui porte comme suit.

„ Les Armées des Alliés étant décampées le 26 Mai du camp d'Auchin & de Marchiennes, & ayant passé l'Escaut à Neufville & Lourche, se camperent avec l'Aîle droite à Noyelles, & la gauche à Solemne, ayant l'Escaut devant & la Selle derriere eux: le Comte d'Albemarle fut détaché

(1) Il étoit mort à Vignaros en Espagne dans sa 58e. année.

en même tems avec 13 Bataillons & 30 Escadrons pour prendre poste à Denain sur l'Escaut pour assurer la communication avec Marchiennes, d'où nous devions tirer les munitions & les vivres; il fit travailler le même jour à un Retranchement pour camper ses Troupes en sûreté; la droite s'appuyoit contre la vieille Ligne que l'Ennemi avoit faite depuis l'Escarpe jusques à l'Escaut après la Bataille de Malplaquet, & la gauche contre l'Escaut; les Généraux se logerent dans l'Abbaye & le village de Denain; on occupa par-tout les Postes nécessaires, & on prit toutes les précautions pour la sûreté de ce Poste. Les Troupes Saxonnes, au nombre de 6 Bataillons & de 12 Escadrons, en étant parties le 30 de Mai pour se rendre à la grande Armée, furent d'abord remplacées par d'autres. En attendant, Mylord d'Albemarle fit travailler en toute diligence à une double Ligne de communication, qui s'étendoit au travers de la Plaine de Denain jusques à l'Abbaye de Beaurepaire. Ces Lignes étoient de deux lieues & demie de longueur, & défendues de distance en distance par des Redoutes & des Gardes, pour assurer le passage des Convois qui devoient aller à l'Armée, pour s'opposer aux Partis & aux entreprises des Ennemis. Le 21. Mylord d'Albemarle détacha le Brigadier Berkhoffer avec les Régimens de Murray, du Prince Héréditaire de Wolfenbuttel, de Berner & d'Els, & les 3 Escadrons de Schellart, pour garder les Bateaux chargés d'Artillerie & d'Ammunitions à Marchiennes. La Cavalerie qui étoit déja à Marchiennes y resta, & Mylord d'Albemarle fit camper l'Infanterie dans le Retranchement auprès de l'Abbaye de Beaurepaire, pour couvrir les Bateaux contre un coup de main des Ennemis. Le 7 de Juin les Armées des Alliés se camperent entre la Selle & la petite Riviere l'Escaillon, l'Aîle droite à Flory, à une petite lieuë de Denain, & la gauche au Château Cambresis, pour couvrir le Siege du Quesnoy; & le susdit Corps de Troupes servoit pour transporter au Siege tous les Convois de Munitions & de Vivres. Ce Siege étant fini, il fut resolu d'entreprendre celui de Landrecy; mais comme les Armées devoient alors passer l'Escaillon, on commença le 8 de Juillet à travailler à un Retranchement, pour couvrir les Ponts à Denain contre les insultes des Ennemis. Ce Retranchement fut gardé par le Régiment du Prince Héréditaire de Wolfenbutel, qu'on y fit camper en trois Pelottons. On fit travailler en même tems à une nouvelle Ligne de communication de Denain vers Thian, pour assurer le passage des Convois pour le Siege de Landrecy, & pour couvrir le Pont de communication à Thian. Le 14. on défit un des Ponts de Pontons à Denain, qui fut envoyé par ordre exprès à la grande Armée, pour s'en servir le 17. pour faire la communication sur la Sambre & l'inondation au-dessus & au-dessous de Landrecy, afin d'investir la Ville. Le 16 le Prince de Savoye passa l'Escaillon avec son Armée & toutes les Troupes Etrangeres, & les fit camper, l'Aîle droite à Thian, & la gauche à Fontaine au Bois près de Landrecy; la premiere Ligne faisant front vers l'Escaillon, & la seconde vers Valenciennes & Quesnoy. Le 17. on fit occuper la nouvelle Ligne de communication entre Denain & Thian, par 6. Bataillons Impériaux & Palatins, sous le Commandement du Lieutenant-Général Secquin, & les Majors-Généraux le Prince de Holstein & Zobel, pour garder ladite Ligne, & pour empê-

cher que les Ennemis ne pussent séparer de ce côté-là le Corps à Denain, de la grande Armée. Le même jour on détacha le Prince d'Anhalt avec 30. Bataillons & 40. Escadrons, pour faire le Siege de Landrecy: & comme parmi ce nombre il y en avoit quelques-uns du Corps de Mylord d'Albemarle qui marchoient de ce côté-là, ils furent d'abord remplacés; de sorte que le Corps de Denain consistoit alors en 10. Bataillons & 23. Escadrons, qui étoient campés le long du Retranchement, depuis la gauche jusqu'à la droite, la Cavalerie & l'Infanterie entremêlées.

„ Le 19. l'Armée des Ennemis passa l'Escaut, au dessus & au dessous de Cambray, après avoir tiré ensemble toutes leurs Troupes de Monchypreux, & des Postes le long de la Sencette: elle se campa, l'Aîle gauche auprès de Cambray, & l'Aîle droite au Castelet, faisant courir le bruit qu'elle vouloit en venir à une Bataille: sur quoi le Prince de Savoye fit mettre son Armée sous les armes, & ordonna à Mylord d'Albemarle de se tenir avec ses Troupes prêt à marcher, en cas qu'il en fût besoin. Et comme les Ennemis continuoient leurs mouvemens le 20 du côté de la Sambre, il fit serrer la grande Armée vers la gauche, & ordonna derechef à Mylord d'Albemarle de se tenir prêt à marcher au premier ordre, comme il le fit aussi, quoique l'intention ne fût de le faire que dans la derniere extrêmité. Les Ennemis s'étant campés alors derriere la Selle, l'Aîle gauche à Vielly Couchy, & l'Aîle droite à St. Martin contre le Bois de Bohain, Monsieur le Prince de Savoye fit faire une Ligne depuis la source de l'Escaillon jusques sur la Sambre, pour couvrir l'Aîle gauche, & pour conserver la communication avec les Troupes du Siege: il fit occuper cette Ligne par 12 Bataillons, & fit rentrer ses Troupes dans leur vieux Camp, ordonnant à Mylord d'Albemarle d'en faire de même. Ce qui ayant été exécuté, & Mylord d'Albemarle voyant qu'on ne renvoyoit point, suivant la promesse qu'on lui avoit faite, les Pontons du second Pont qu'on avoit levés le 14. & qui avoient été employés le 17. à Landrecy, il fit travailler, immediatement après ces mouvemens, à un Pont de Bois: on fit commander pour cet effet tous les Charpentiers, une quantité de Travailleurs, & 5 à 600 hommes pour chercher le bois nécessaire dans les Bois voisins. Ce travail dura jusques au 23. que le Pont auroit été achevé, si l'Ennemi ne nous avoit attaqué; & il ne pouvoit être achevé plutôt, à cause de la Riviere qui étoit si large qu'on ne la pouvoit occuper qu'à moins de 8 Pontons, ce qui demandoit par conséquent beaucoup de peine & de travail. Le 22. il arriva encore à Marchiennes un Convoi de Tournay, escorté par deux Bataillons, auxquels on donna ordre de rester à Beaurepaire auprès du Brigadier Berkhoffer, qui eut de cette maniere sous ses ordres 6 Bataillons & 3 Escadrons. Le Comte d'Albemarle lui donna ordre, qu'en cas que l'Ennemi eût l'œil sur Marchiennes, & vint à lui avec une force supérieure, il eût à se rendre à Marchiennes avec ses Troupes, & se camper entre l'Escarpe & le grand Marais, où il n'y avoit qu'un seul passage pour venir aux Bateaux; le Prieuré de Hamage sur la gauche, & le Fort de Riolet à la droite, étant bien pourvus. Le 21, 22 & 23 l'Ennemi fut continuellement en mouvement du côté de la Sambre, pour nous faire croire qu'il avoit l'œil sur le

Siege

Siege de Landrecy, & qu'il vouloit le faire lever. Il fit construire des ponts sur la Sambre, & faire des ouvertures dans les trouées de Femy, comme s'il y vouloit passer; & fit tous les mouvemens qui pouvoient servir à nous persuader qu'il vouloit attaquer le Corps à Denain, & pour prendre Marchiennes. Pour cet effet le Maréchal de Villars avoit déja ordonné à la garnison de Valenciennes de se tenir prête à marcher, & le 23 à midi il fit sortir tous ses Houssars pour battre l'estrade entre Cambray, Bouchain, & la grande Armée: il envoya une quantité de Partis à pied & à cheval sur tous les passages de la Selle & de l'Escaut, pour empêcher que nous ne pussions recevoir des avis de son dessein. Au soir à 7 heures, il fit avancer le Comte de Coigny avec 30 Escadrons de Dragons, vers nos Lignes de Circonvallation devant Landrecy, comme s'il eût voulu les attaquer la même nuit; mais en même tems il détacha le Marquis du Vieuxpont avec 30 Bataillons, tous les Pontons, & une Brigade de Cavalerie, comme aussi le Lieutenant-Général d'Albergotti avec 20 Bataillons & 40 Escadrons, pour soutenir; toute l'Armée suivoit là-dessus, dont on avoit envoyé le gros bagage à St. Quentin & Ham. Le Comte de Broglio couvroit la marche de l'Infanterie avec 49 Escadrons du Corps de réserve, ayant ordre en même tems d'avoir soin que personne ne pût passer la petite Riviere de Selle pour nous avertir de leur marche: & dans cet ordre l'Ennemi décampa fort précipitamment de son Camp au Chateau Cambresis: le 23 au soir, après qu'on eut battu la retraite, il marcha toute la nuit par les Plaines entre la Selle & l'Escaut jusques à Neufville sur l'Escaut, au dessous de Bouchain, où la tête étant arrivée à la pointe du jour, on fit construire d'abord les ponts pour passer cette Riviere.

Hist. de Hollande. 1697. jusques à nos jours.

Ann. 1712.

„ Quoique Mylord d'Albemarle eût continuellement plusieurs espions en campagne, pour veiller sur les mouvemens entre lesdites Rivieres, il ne reçut aucun avis de cette marche: apparemment qu'ils furent arrêtés, ou qu'ils ne pûrent passer les Rivieres, à cause de la quantité des Partis Ennemis. Il ne reçut non plus aucune nouvelle de Bouchain, quoique les Ponts se fissent à Neufville qui n'est pas loin de-là, & que jusqu'alors il y eût établi & entretenu une correspondance réguliere, dont il recevoit des nouvelles journellement: ayant de plus ordonné expressément aux Habitans de la dépendance de Bouchain, sur le moindre mouvement des Ennemis dans ce voisinage, d'en donner d'abord connoissance au Commandant de cette Place. Et comme Monsieur le Prince de Savoye ne reçut la nouvelle de la marche des Ennemis que le 24 à 7 heures du matin, Mylord d'Albemarle ne pouvoit non plus avoir aucune nouvelle de la grande Armée: ainsi ce ne fut qu'entre 7 & 8 heures du matin que le Général Major Bothmar, qui étoit de jour, & qui visitoit le Camp, lui fit savoir que l'Ennemi se faisoit voir à Avesne le Sec. Mylord d'Albemarle en donna d'abord connoissance à Mr. le Prince de Savoye, qui lui fit dire qu'il viendroit incessamment en personne auprès de lui, comme il fit aussi ensuite: & en même tems il donna le signal concerté de six coups de canon, tant pour avertir les Postes à Bouchain, Marchiennes & St. Amand, que pour faire revenir les chevaux de la Cavalerie qui étoient en pâture, aussi-bien que ceux de la

SECT. XIII. *Hist.* de Hollande. 1697. *jusques à nos jours.*

Ann. 1712.

grande Armée. Ces chevaux étant revenus immédiatement, Mylord d'Albemarle fit d'abord monter la Cavalerie à cheval, il fit poster le Général-Major Comte de Croix avec 7 Escadrons Impériaux devant l'Aîle droite du Retranchement sur le grand chemin de Valenciennes pour observer la Garnison de cette Place, laquelle étant aussi sortie commença à se faire voir sur la hauteur de Hurtebize; & avec les autres 16 Escadrons, il sortit sur la Plaine par la gauche dans l'intention de disputer aux Ennemis le passage de Neufville, ignorant que leurs Ponts étoient faits, & que leurs Troupes y passoient déja, parce qu'ils étoient dans un fonds où nous ne pouvions pas les voir, à cause d'une grande hauteur qui étoit entre deux: mais sitôt qu'il fut avancé avec la tête de la Cavalerie jusques sur la hauteur, il trouva qu'une grande partie de la Cavalerie & de l'Infanterie Ennemie, entremêlées l'une parmi l'autre, avoit déja passé l'Escaut, & s'étendoit dans la Plaine vers Escaudain: & comme par conséquent il n'étoit pas possible de les attaquer, Mylord d'Albemarle fit ranger lesdits 16 Escadrons devant le Retranchement, avec leur droite contre la Ligne de communication entre Denain & Marchiennes, & la gauche vers les Prairies le long de l'Escaut, jusques à ce qu'on vit les mouvemens que les Ennemis feroient ensuite: mais comme tout aussitôt ils commencerent à faire leur disposition pour attaquer notre Cavalerie avec la leur qui étoit fort nombreuse, Mylord d'Albemarle fit rentrer la sienne à propos dans le Retranchement, sans quoi elle auroit été bientôt renversée par la grande supériorité des Ennemis. Et comme il vit ensuite qu'ils continuoient leur marche pour passer ladite Ligne de communication, pour se joindre à la Garnison de Valenciennes, il fit avancer quelques Escadrons hors le Retranchement entre les susdites deux Lignes, défendues de distance en distance par des Redoutes & des Gardes; & qui ne pouvoient être occupées, ni assurées autrement, à cause qu'elles avoient deux lieuës & demie de longueur: mais l'Ennemi s'en étant aperçu, & en étant beaucoup plus près, les occupa avec son Infanterie, pour faciliter le passage de sa Cavalerie; de sorte qu'il ne fut pas possible de les leur disputer à cause de leur superiorité, & ils poursuivirent leur marche jusques à leurs vieilles Lignes.

„ En attendant Mylord d'Albemarle avoit fait poster son Infanterie, consistant en 10 Bataillons, le long du Retranchement, par le Lieutenant-Général Comte de Dhona & les autres Généraux; & environ sur les 10 heures arriva Monsieur le Prince de Savoye, avec plusieurs de ses Généraux; il fut reconnoître en personne la marche & les mouvemens des Ennemis, visita le Retranchement & la disposition de l'Infanterie, & ordonna ensuite à la Cavalerie de repasser l'Escaut, puisqu'elle ne pouvoit plus être d'aucune utilité; parce que les Ennemis étant passés avec toute leur Armée, avoient investi le Retranchement de fort près de tous côtés: & comme nos 10 Bataillons étant rangés à trois hommes de hauteur, n'occupoient qu'un grand tiers du Retranchement, vers l'Aile gauche & le Centre, & que l'Aîle droite étoit tout à fait dégarnie & sans monde, Mr. le Prince de Savoye fit passer les six Bataillons Impériaux & Palatins, qui étoient le plus à portée, étant campés dans la nouvelle Ligne de communication entre Thian & Denain, & qui se posterent à l'Aile droite du Retranchement, sous le

commandement du Lieutenant-Général Secquin, & des Généraux-Majors le Prince de Holſtein & Zobel.

Hiſt. de Hollande. 1697, juſques à nos jours.

Ann. 1712.

„ En attendant, l'Armée des Ennemis ſe rangea en bataille pour attaquer notre Retranchement, l'Infanterie devant, & la Cavalerie derriere; la Garniſon de Valenciennes ſe rangea de même, & inveſtit la droite du Retranchement; & les Ennemis firent précipitamment leurs diſpoſitions pour nous attaquer, avant que nous puſſions recevoir aucun renfort de la grande Armée; ayant commandé pour cet effet trente Bataillons, quatre-vingts Compagnies de Grenadiers & le Piquet de l'Armée; comme auſſi tous leurs Dragons qu'ils avoient fait mettre pied à terre. Ces Dragons formoient la premiere Colonne ſur leur droite, & marchoient par les Prairies le long de la Riviere, vers l'Aile gauche du Retranchement; les 30 Bataillons, les Grenadiers, & le Piquet, formoient deux autres Colonnes, entre celle des Dragons & les Lignes de communication. Ces deux Colonnes étoient ſoutenues par 30 autres Bataillons, ſuivis de tout le reſte de leur Cavalerie & Infanterie, & dans cet ordre l'Ennemi s'avança vers notre Retranchement.

„ Nous les canonnâmes auſſi fortement qu'il étoit poſſible avec nos ſix pieces de Canon, qui étoient rangées ſur deux Batteries au centre, & l'Ennemi nous en fit autant avec quelques Pieces qu'ils avoient devant leur Aîle droite ſur la Hauteur. Mylord d'Albemarle donnoit connoiſſance de tems à autre de toutes les manœuvres des Ennemis à Mr. le Prince de Savoye, qui ſe trouva, juſques à la fin de l'Action, de l'autre côté de l'Eſcaut ſur la Redoute, dans le Retranchement qui couvroit le Pont, d'où il pouvoit tout voir. En faiſant donner les avis à S. A. S. Mylord le fit prier de lui envoyer ſes ordres; & ce Prince lui ayant fait dire à diverſes repriſes, qu'on devoit garder le Poſte, & le ſoutenir le plus longtems qu'il ſeroit poſſible, faiſant même avancer de l'Infanterie de la grande Armée pour nous ſecourir; le Comte d'Albemarle fit tous les préparatifs poſſibles pour bien recevoir l'Ennemi, faiſant boucher les trois ouvertures néceſſaires qui étoient dans le Retranchement pour entrer & ſortir, & pour avoir la communication avec Bouchain & Marchiennes, & voyant que la plus grande force des Ennemis vouloit pénétrer au centte du Retranchement il envoya ordre au Comte de Dhona, en cas que l'Ennemi le forçât, qu'il devoit ſe jetter de ce côté-là avec ſon Infanterie, pour les attaquer en flanc, & pour les repouſſer de cette maniere. Il le fit auſſi enſuite, mais ſans que ce mouvement eût ſon effet; parce que les Ennemis s'étant approchés du Retranchement avec beaucoup de viteſſe, & en bon ordre, juſques ſous la mouſquetterie, ils l'attaquerent vigoureuſement à une heure après-midi. La premiere Colonne de leur Infanterie ſe jetta ſur la Redoute dans laquelle le Régiment de Welderen étoit poſté, & ſur l'ouverture à côté qui étoit bouchée; ce qui étoit le grand chemin de Marchiennes, & le paſſage des Convois. Les nôtres les reçurent avec un grand feu, par pelottons: mais les derniers de leurs Colonnes ayant pouſſé les premiers juſques ſur le Parapet du Retranchement, qui n'étoit de ce côte-là que de pierres & de groiſe, le terrain étant tout à fait pierreux, il s'éboula & remplit le Foſſé. Les Ennemis pénétrerent d'abord dans le Retranchement, & re-

poufferent nos gens avec la bayonnette au bout du fufil ; fur quoi ils abandonnerent précipitamment le Retranchement, de tous côtés, prenant la fuite, partie vers le Pont de Pontons & partie vers le Moulin d'Eau.

„ Mylord d'Albemarle, auffi bien que tous les autres Généraux, fit tout fon poffible pour rallier ceux du centre, l'Aîle gauche, où étoient le Comte de Dhona & le Comte de Naffau-Woudenbourg, étant coupée par les Ennemis, & féparée des autres Troupes, mais tout fut inutile: ce que voyant Mylord d'Albemarle, il tâcha de mener quelques Régimens de la droite au village de Denain, pour les pofter entre les maifons & dans l'Abbaye, pour arrêter les Ennemis; mais quand il fe crut fuivi, il fe trouva prefque tout feul entre les Ennemis. Et dans le tems qu'il étoit occupé à faire un dernier effort pour rallier les débris devant le Pont, il fut pris prifonnier par les Ennemis, & mené peu après à Valenciennes; partie d'Infanterie fe précipita dans la Riviere, partie furent tués par les Ennemis, 2080 furent faits prifonniers, & le refte des débris, au nombre de 4080 s'étant fauvé revinrent enfuite à la grande Armée. Parmi le nombre de ceux qui fe font noyés, fe trouverent le Lieutenant-Général Comte de Dhona, & le Général-Major Comte de Naffau Woudenbourg, qui font fort regrettés. Et parmi les Prifonniers, le Lieutenant-Général Secquin; les Généraux-Majors Prince de Holftein, Dalberg, & Zobel; les Colonels Comte de la Lippe, Tengnagel, Cuvanac, Spaen & Greck; les Lieutenants-Colonels Donnelli, Herbshaufen, Heuske, Brakel, Munnik, & Els; & les Majors Winckel, Fabritz, Bulomo, Till & Moors; 44 Capitaines, 109 Lieutenants, & Enfeignes, comme auffi 58 Cavaliers de la Garde du Camp, outre quatre Aides-de-Camp & le Commis de l'Artillerie Taurinus.

„ Monfieur le Prince de Savoye avoit fait avancer 14 Bataillons jufques fur le bord de l'Efcaut, où ils étoient rangés, prêts à paffer: ils n'ont pû le faire à tems, parce que le Pont qui étoit refté, (l'autre ayant été mené quelques jours auparavant, par ordre exprès, à la grande Armée) fe trouva embarraffé par la Cavalerie & le Bagage, & fe caffa même enfuite malheureufement, le Pont de Bois n'étoit pas encore achevé; ainfi ces Troupes ne pouvoient fervir, que pour favorifer la retraite des débris qui s'étoient attroupés au Pont.

„ L'Armée des Ennemis confiftoit en 133 Bataillons & 250 Efcadrons, & fe campa après cette Action avec l'Aîle gauche fur la hauteur de Hurtebize, le Centre à Efcaudin, & l'Aîle droite plus loin que Bouchain, à Marque; la premiere Ligne faifant front vers l'Efcaut, & la feconde vers l'Efcarpe.

Il parut quelque tems après un gros Imprimé. Il tendoit à juftifier la conduite du Comte d'Albemarle. C'étoit que comme le mal influe fur les Peuples encore plus que le bien, on parloit fort au défavantage de ce Comte, comme s'il y avoit eu de fa faute dans fa déroute. Cet Imprimé portoit beaucoup de Pieces originales, pour convaincre du contraire. Ce Comte n'avoit qu'environ onze Bataillons. Il fut attaqué par l'Armée entiere du Maréchal de Villars. Celle-ci confiftoit en 133 Bataillons & 250 Efcadrons. Les Retranchemens où ce Comte étoit avec cette poignée de

Troupes, étoient de peu de défense. C'étoit parce que le terrain n'avoit pas été propre pour en faire un de quelques peu de prix. Ce ne furent pas seulement les Peuples qui paroissoient prévenus contre le Comte d'Albemarle. Les Etats d'Utrecht firent instance le 4 d'Août, pour être informés s'il y avoit eu quelque fondement aux bruits, qu'il y auroit eu quelque manquement de devoir en cette occasion-là. Le 9 de ce mois, de pareilles instances furent faites par les Députés de Groningue. L'un de ceux-ci dit en pleine Assemblée, qu'on avoit impitoyablement mis hors du service le Général d'Obdam, qui étoit d'une des plus considérables familles de l'Etat, dont les Ancêtres & les Vivans mêmes avoient servi fort souvent avec tant de zele & si glorieusement la République. Cela avoit même été pour l'affaire d'Eckeren en 1703, quoiqu'il n'y eût eu dans son affaire qu'un pur malheur d'être coupé du petit Corps qu'il commandoit, & non pas manque de bravoure ni de conduite, & qu'il s'en manquoit bien que cette affaire là fut si chétive que celle de Denain. Ce Député ajouta d'ailleurs, même dans des conversations particulieres, que le Comte d'Albemarle ne devoit son élévation, ni à sa naissance, ni à son expérience, mais à une simple & aveugle faveur. On fut dans la suite surpris que ce Comte, tout prisonnier qu'il étoit, fut sur sa parole quatre où cinq jours à Tournay, avant que de se rendre au lieu de sa captivité, & qu'il n'eut pas écrit aux Etats. On trouvoit qu'il devoit s'en être acquitté, sinon pour se justifier, du moins pour faire une narration de ce qui lui étoit arrivé. Comme Pair d'Angleterre il devoit être regardé en Hollande comme étranger. Il écrivit une lettre au Comte de Straffort. Elle contenoit la priere d'intercéder auprès de la Reine, pour le faire échanger avec le Maréchal de Tallard. Les termes de cette lettre furent trouvés si rampans par le Comte de Straffort même, qu'il la montra par mépris aux Plénipotentiaires des Etats, & à d'autres. Ils avoient cependant été bons amis, du vivant du Roi Guillaume; & par la faveur du Comte d'Albemarle, celui de Straffort eut des avancemens prématurés. Cependant le Prisonnier obtint de la France la permission de revenir, sur sa parole, en Hollande. Ce qui y contribua, fut que le Comte d'Albemarle s'étoit beaucoup employé en faveur du Marquis de Surville. C'étoit qu'étant Lieutenant-Général en France, il put y servir en cette qualité. C'étoit nonobstant qu'il fût en ôtage pour les dettes de cette Couronne-là à Tournay.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Ann. 1712.

Les Etats écrivirent à leurs Députés à l'Armée. Ils les chargerent de prendre là-dessus des informations & des éclaircissemens. Ceux-ci leur répondirent en date du 15 qu'il étoit impossible de faire des recherches. La raison étoit que deux des Généraux y étoient demeurés, & les autres avoient été faits prisonniers. Ces bruits au désavantage du Comte d'Albemarle, arriverent même au Prince Eugene. Celui-ci tâcha de le disculper. Il écrivit pour cela une lettre au Conseiller-Pensionnaire Heinsius, en ces termes.

SECT. XIII. *Hist.* de Hollande. 1697, *jusques à nos jours.*

Ann. 1712.

„ MONSIEUR,

„ J'Ai apris avec surprise & chagrin l'injustice qu'on fait à Mylord Albe-
„ marle, & tous les impertinens discours qu'on tient sur sa condui-
„ te à l'égard de l'affaire de Denain. Je sais depuis long-tems que le Pu-
„ blic mal informé juge par les événemens, & que les Malheureux sont
„ toujours accusés par lui. Mais ce qui me surprend, est que ces calom-
„ nies trouvent entrée parmi des gens d'un autre caractere, ce qui ne peut
„ provenir que de ses Ennemis. Je croirois manquer au caractere d'hon-
„ nête-homme, si je ne faisois connoître la vérité dont j'ai été témoin.
„ Il a fait en cette occasion tout ce qu'un grand Général, prudent, brave
„ & vigilant, peut faire; & si les Troupes avoient toutes fait leur devoir,
„ la chose ne se seroit pas passée ainsi: mais quand elles s'en vont après
„ la premiere décharge sans pouvoir les retenir, il n'y a pas un Général
„ au monde qui puisse y rémédier. Ainsi, Monsieur, je ne doute point
„ que vous ne contribuyiez, dans cette conjoncture, à desabuser ceux
„ du Gouvernement qui pourroient être mal informés, & que vous serez
„ persuadé qu'on ne peut être avec plus de vénération,

„ MONSIEUR,

„ Votre très-humble &
très-obeïssant serviteur,

„ EUGENE DE SAVOYE.

L'on regretta la perte du Comte de Dhona & du Comte de Nassau Woudenbourg, qui se noyerent dans l'Escaut, en passant le pont qui rompit sous eux.

Il y eut quelques personnes qui prétendoient savoir qu'un Ecclésiastique de Valenciennes s'étoit présenté ce matin-là de bonne heure, pour avertir le Comte d'Albemarle du dessein des François; mais ce Seigneur étant endormi, ses domestiques refuserent de le réveiller. D'ailleurs on vouloit que ce Comte aimât fort l'encens. Parmi ses flatteurs, il y en eut un qui lui conseilla de ne pas faire patrouiller quelques Cavaliers. Le prétexte en étoit pour ne pas fatiguer les chevaux, & les garder à l'occasion. Cela fut la cause que l'on ne sût pas la manœuvre des François pour passer l'Escaut. On prétendit savoir de bonne main, que ceux que le Maréchal de Villars avoit envoyé à la découverte pour trouver le lieu de jetter des ponts, avoient ordre, s'ils venoient le moins du monde à être découverts, de rebrousser sans rien tenter; ce qui fut assuré de la sorte, par la bouche même de ce Maréchal."

Mouvemens des Anglois pour & contre la paix.

Les Etats Généraux rabattirent alors de leurs prétentions. Le Roi conserva Lille, Strasbourg, & les autres places qu'on exigeoit de lui & qu'il avoit voulu sacrifier; Philippe V. fut affermi sur le trône d'Espagne; & la Cour de Londres, sans abandonner les Hollandois, travailla efficacement à la paix. Les causes de cet événement, méritent d'être connues.

„ Les sectes des Whigs & des Thorys (*) partageoient le Royaume „ d'Angleterre. Les Whigs tristes, quoiqu'indépendants, plus rigoristes „ que réguliers & toujours violens, avec un maintien froid, ne s'occupe- „ rent qu'à contrarier la Cour; ennemis de toute autorité, ils ne tiroient „ leur considération que de leur désobéissance; frondeurs par humeur, ils „ haïssoient par goût, crioient à la persécution, quand ils avoient le dessous, „ & persécutoient d'abord qu'ils dominoient. *Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.* *Les Whigs. Les Thorys.*

„ Les Thorys, au contraire, attachés au parti des Rois, vouloient trop „ en étendre la puissance: flatteurs par état, ils envisageoient plus leur in- „ térêt personnel que la gloire du Monarque, lui faisoient des pieges de „ ses propres passions en les favorisant, dégradoient son pouvoir en l'ame- „ nant au point de décréditer sa personne. Quand le Prince est méprisé, „ le Trône est avili, & trop souvent ses droits se perdent avec l'estime de „ son Peuple.

„ C'étoient les Whigs qui avoient attiré le Roi Guillaume, qui l'avoient „ placé sur le Trône & qui occupoient les grands emplois. La Reine les „ y auroit laissés sans doute; mais la fermentation perpétuelle de leurs „ esprits, suscita un nommé Sacheverel, prédicateur plus ardent qu'éclairé. „ Il déclama ouvertement contre la Puissance Royale, & révolta au lieu de „ persuader. Ses Sermons furent condamnés; les Whigs le soutinrent & „ leur intervention vint de l'ivresse d'un faux zèle. L'esprit de parti est „ trop violent pour n'être pas mal-adroit. Harley mit à profit leur impru- „ dence, se servit d'une femme de la Reine, nommée la Hille, pour lui „ faire sentir combien ils étoient ennemis des Rois: cette Princesse ouvrit „ les yeux; Godolphin fut disgracié: Harley devint Grand-Trésorier, & „ St. Jean, Secrétaire d'État. Le Parlement fut cassé; le crédit de Marl- „ borough tomba & la faveur passa du côté des Thorys.

„ Marlborough moins citoyen, qu'homme de guerre, perdoit par son „ manque de vertu la gloire qu'il acquéroit par ses talens: ses victoires épui- „ soient les finances de l'Etat, mais augmentoient les siennes. Hypocrite „ dans son maintien & faux dans ses discours, il attestoit à chaque instant „ Dieu qu'il ne croyoit pas, paroissoit soupirer après la paix qu'il éludoit „ toujours. Il éprouva que la Renommée publie les vices d'un Général „ avec ses triomphes. Louis XIV. lui fit l'affront de lui faire offrir jusques „ à quatre millions pour vendre sa patrie. Marlborough démasqué fut dé- „ chu de toutes ses charges, accusé de péculat, ses titres furent effacés: „ on ne lui laissa que ses richesses, comme le monument de sa honte. Sa „ disgrace allarma la Hollande; elle perdoit en lui le chef de ses entrepri- „ ses. La Reine songea plus que jamais à finir la guerre. *Disgrace & caractere de Marlborough.*

„ L'abbé Gauthier, fils d'un marchand de St. Germain en Laye, simple „ Chapelain du Maréchal de Tallard, tiroit parti de son obscurité pour s'in- „ struire en secret des vues de l'Angleterre. Son peu de conséquence „ écartoit de lui les soupçons: son esprit doux & liant, son caractere égal, „ son ame honnête attiroient la confiance, & ce fut moins par ses intrigues „ que par ses vertus sociales, qu'il devint l'agent secret de la paix. Lés *Agens de la France & de l'Angleterre pour la paix. L'Abbé Gauthier.*

(*) Histoire manuscrite de l'Abbé de Voisenon.

Sect. XIII. *Hist.* de Hollande. 1697, *jusques à nos jours.*

„ Miniſtres aimoient mieux traiter avec lui qu'avec un Ambaſſadeur, dont „ les titres, le plus ſouvent ſont plus brillans que les lumieres. Gauthier „ réuſſit dans ſes différentes commiſſions, alla à Verſailles, revint à Lon- „ dres, fit pluſieurs voyages toujours avec myſtere, toujours avec ſuccès. „ Il amena les choſes au point qu'on fut preſque d'accord ſur les préli- „ minaires. On envoya Prior en France. Prior, célébre par l'agrément „ de ſes poéſies, n'en poſſédoit pas moins toutes les parties d'un négocia- „ teur: la juſteſſe de ſes raiſonnemens ne ſouffroit point des fleurs qu'il avoit „ coutume de répandre. La Politique perdoit ſa ſéchéreſſe avec lui, & „ ſon imagination riante prêtoit des graces à tout ce qu'il traitoit.

Prior.

„ Reſtreint par ſes pouvoirs, il n'oſoit pas les paſſer. Milord Boling- „ brocke vint à Paris: c'étoit le plus beau génie de ſa nation & peut-être „ de l'Europe. Il poſſédoit cette éloquence mâle & rapide qui donne du „ corps aux idées: il les analyſoit, ſans trop les diviſer; faiſoit prendre aux „ affaires la forme qu'il vouloit. Fougueux dans ſes paſſions, il dédaignoit „ cette froide domination de ſoi-même qui eſt ſouvent le triomphe de la „ médiocrité; entraîné par ſa propre impulſion, il la communiquoit aux „ autres. Le ſophiſme dans ſa bouche prenoit les traits du vrai: il empor- „ toit les ſuffrages & ne ſe plioit point au manege de les gagner. Il venoit „ à bout de ſes deſſeins en étonnant plus qu'en ſéduiſant: ſes vices & ſes „ vertus étoient extrêmes, comme ceux des grands hommes. C'étoit un „ de ces genies rares, créés pour ſoutenir & pour bouleverſer les Etats. „ Il agiſſoit toujours de concert avec le Grand-Tréſorier. La France „ leur dut la paix d'Utrecht dans le moment qu'on s'en flattoit le moins.

Bolingbrocke.

„ Louis XIV. nomma le Duc d'Aumont Ambaſſadeur à Londres. C'étoit „ vraiment un grand Seigneur. Il ſavoit diſtinguer la dignité d'avec le faſte; „ magnifique, lorſqu'il le falloit, il tenoit toujours un état convenable à „ ſon rang, ainſi qu'à ſa naiſſance. Adoré dans ſon gouvernement, il ne „ repréſentoit ſon maître, que par le bien qu'il y faiſoit. Milord Dar- „ mouth & l'abbé Gauthier vinrent le recevoir à quatre ou cinq milles de „ Londres. A ſon arrivée le concours du peuple fut ſi grand, qu'il n'étoit „ preſque pas poſſible de paſſer dans les rues; on ne parloit que de Louis, „ de la Reine & de la Paix (1).

Le Duc d'Aumont.

„ Le réſultat des converſations avec le Comte d'Oxford & avec Milord „ Bolingbrocke, fut que le Roi & la Reine terminaſſent leurs conteſtations „ par eux-mêmes, en envoyant à Utrecht, les choſes décidées préciſé- „ ment, ſans donner la liberté aux Plénipotentiaires des deux couronnes, „ d'entrer en négociation, & qu'il falloit que tout fût conclu avant l'ouver- „ ture du Parlement.

La paix réſolue à Londres.

„ Les Hollandois, toujours excités par le parti des Whigs, par l'ambi- „ tion du Duc de Marlborough, mettoient des reſtrictions au Traité de „ paix; elles conſiſtoient (2), à demander Condé pour augmentation de „ Barriere, ou tout au moins la démolition de cette place; le Tarif de „ 1664,

Obſtacles de la part des Hollandois.

(1) Lettre du Duc d'Aumont à Louis XIV.
(2) Lettre de Louis XIV. au Duc d'Aumont.

„ 1664, ſans aucune exception, & une augmentation de Barriere pour l'Em- „ pire, qui comprit la ville de Strasbourg.

Hiſt. de Hollande. 1697. juſques à nos jours.

„ Tandis qu'à Paris l'on s'applaudiſſoit de la paix, elle cauſoit à Londres „ une joie immodérée. Le Duc d'Aumont écrivoit de Londres à M. de „ Torcy, qu'elle avoit été publiée le 16 Mai, & que le peuple en étoit „ ſi content, que les vîtres de la maiſon du Duc de Sommerſet & de celle „ du Duc de Schomberg avoient été caſſées. La gaieté même de l'An- „ glois reſſemble à la fureur, & ſes réjouiſſances à des émeutes, plutôt qu'à „ des fêtes."

Paix publiée à Londres.

Cependant quelques jours après, le Duc d'Aumont reçut une lettre du Roi, qui lui marquoit qu'on devoit regarder l'aſſemblée d'Utrecht comme rompue, que l'Archiduc avoit retiré ſes Plénipotentiaires, après avoir forcé les Princes de l'Empire d'en rappeller leurs Miniſtres, qu'il croyoit inutile de laiſſer en Hollande les Plénipotentiaires de France, au-delà du terme fixé à l'Archiduc, pour accepter les offres qui lui avoient été faites; qu'au reſte ſon intention étoit d'agir de concert avec la Reine de la Grande-Bretagne, afin de prendre les meſures convenables pour négocier la paix avec ce Prince, ſur le pied des offres propoſées; que la Reine pouvoit communiquer à l'Envoyé de Hollande, le dernier acte de ceſſion que l'Electeur de Baviere avoit faite des Pays-Bas, conformement aux obſervations de l'Evêque de Briſtol & du Comte de Strafford.

L'Archiduc retire ſes Plénipotentiaires.

L'Archiduc ne voulut accepter aucune condition: ſoutenu par le Prince Eugene, excité par le Duc de Marlborough, certain de la faction des Whigs, il attendoit tout des diviſions de l'Angleterre & des ſecours de la Hollande.

Le bruit courut que Marlborough alloit paſſer auprès de l'Archiduc & commander ſes troupes. La Hollande en eſpéra les plus grands avantages & Louis XIV. en fut allarmé: il écrivit au Duc d'Aumont d'en donner avis à la Reine & de le retenir, en lui donnant pour frein, la crainte de perdre tous ſes biens.

Les projets de la Cour de Vienne furent déconcertés par le Traité de paix entre la Reine d'Angleterre & Philippe V, Roi d'Eſpagne. Par ce traité Philippe renonce à la Couronne de France, promet de reconnoître par lui & ſes ſucceſſeurs, la Princeſſe Sophie de Brunswick douairiere & ſes deſcendans, de la maiſon de Hanovre, comme héritiers du trône de la Grande-Bretagne, après la mort de la Reine Anne (*).

Traité entre la Reine Anne & Philippe V.

(*) Ces objets ſont compris dans les 2, 5 & 6 articles. Le 1 contient une ſtipulation d'amitié reciproque entre les deux Puiſſances. Le 3. porte l'oubli des hoſtilités. Le 4. l'élargiſſement & la liberté des priſonniers. Le 7. la reciprocité de juſtice dans les deux Royaumes. Le 8 la liberté de la navigation & du commerce, conformement au Traité fait avec Charles II, Roi d'Eſpagne. Le 9 porte que les Anglois jouiront des mêmes droits, privileges, immunités que la nation françoiſe ou autre plus amie. Le 10 la ceſſion de Gibraltar. Le 11 la ceſſion de Minorque, avec faculté de rachat & liberté de religion, ainſi qu'au précédent article. Le 12 accorde le privilege à l'Angleterre, de faire le commerce des Negres, pendant trente ans en Amérique, dans les terres appartenantes à l'Eſpagne, avec permiſſion d'établir la Compagnie de l'*Aſſiento* près le *Rio de Plata*. Le 13 la confirmation & le rétabliſſement des prérogatives dont les Catalans avoient joui avant la guerre. Le 14 la ceſſion de la Sicile. Le 15 le renouvellement

SECT. XIII. *Hist.* de Hollande. 1697, *jusques à nos jours.*

Nouveaux obstacles des Whigs.

Projets secrets.

Cependant la Reine pressoit ses Plénipotentiaires d'Utrecht, de conclure la paix & d'arrêter tout avec ceux de la France, de la maniere dont le Duc de Schrewsbury, son Ambassadeur dans cette Cour, & M. de Torcy étoient convenus. La Reine dont la santé s'affoiblissoit étoit impatiente de terminer son ouvrage; les Whigs qui espéroient qu'un changement de regne entraîneroit la disgrace de leurs ennemis, y mettoient tous les obstacles qu'ils pouvoient. Anne & Louis concertoient toutes leurs démarches. Ils avoient résolu de faire marcher des troupes en Allemagne pour mettre l'Electeur en possession de la Sardaigne & forcer la Cour de Vienne à la paix; mais les Anglois & les Ecossois qui sembloient la désirer avec tant de passion, ourdissoient une trame secrete pour susciter de nouveaux troubles, ainsi que la Cour de France en fut informée par un extrait des résolutions prises avec quelques Puissances maritimes & avec les députés d'Angleterre & d'Ecosse aux environs d'Hanovre. Ces résolutions avoient différens objets (*).

Dans le même tems, le Roi ou le Prétendant Jacques III reçut un mémoire au nom de plusieurs Seigneurs qui l'engageoient de venir en Ecosse, pendant l'assemblée du Parlement, en lui promettant que sa présence engageroit ses amis & la Princesse sa sœur, à favoriser ses justes prétentions. On lui indiquoit les mesures qu'il falloit prendre; surtout on lui conseilloit de

des traités précédens, l'Assiento des negres & la pêche dans l'isle de Terre-neuve. Le 16 la restitution des prises faites sur mer. Le 17 la réparation des contraventions tant sur mer que sur terre, de la part des sujets du Roi & de la Reine; sans néanmoins que le Roi ou la Reine en soit garant. Le 18 un délai de six mois aux commerçans pour se retirer & enlever leurs effets en cas de guerre. Les 19 & 20 articles sont les échanges des ratifications. Ce Traité fut signé par M. de Monteleon, Ministre de Sa Majesté Catholique, & par Milord Bolingbrooke.

(*) Ces résolutions portent: 1°. que les amis de Hollande pour l'expédition à faire, auront soin, le plus secretement qu'il se pourra, de tenir suffisamment & sous différens prétextes, des vaisseaux de guerre, tout prêts à être équipés, pour faire voile au lieu indiqué sous le pavillon qu'on jugera à propos. 2°. Que l'Electeur fournira incessamment une somme au Roi de Dannemarck, pour qu'il soit en état de tenir prête en différens ports de Dannemarck & de Norwege, une quantité suffisante de vaisseaux, pour transporter où besoin sera, seize mille hommes de troupes, tant infanterie que cavalerie & dragons. 3°. Que Hanovre s'engagera à payer très réguliérement les troupes fournies par les Puissances qui entreront dans le projet. 4°. On conviendra du tems auquel les troupes devront s'embarquer dans les différens ports où seront les vaisseaux de transport, avec le moins d'éclat qu'il sera possible. On fixera le lieu où tous lesdits transports & autres vaisseaux se rendront pour l'expédition projettée. 5°. On priera le Roi de Dannemarck de fournir quinze de ses meilleurs vaisseaux de guerre, armés sous prétexte d'aller contre la Suede, & qui seront payés par l'Electeur. 6°. Dans le but qu'on se propose, on détaillera clairement aux Puissances qui entreront dans le projet, les mesures qu'on aura prises, tant pour fournir à la dépense qu'en tout ce qui regarde l'exécution. 7°. Lesdites Puissances régleront, avant toute chose, ce qui conviendra à leurs intérêts particuliers: on leur dira quels sont leurs alliés dans l'expédition; on leur nommera ceux qui en seront chargés, en leur découvrant autant qu'il sera nécessaire, les intelligences considérables que l'on s'est ménagées, en Angleterre & principalement en Ecosse, avec les mesures secretes que l'on a prises par rapport aux côtes où le rendez-vous général est indiqué, pour qu'aucune Puissance ne puisse mettre obstacle à l'exécution de l'entreprise. 8°. Les Puissances seront exactement averties, des délais qui pourront arriver, & qui seront réglés selon les avis de ceux qui conduisent ladite entreprise en Angleterre & dans l'Ecosse.

ne point attendre la mort de la Reine. On le prioit de prendre pour son Général, le Duc de Berwick; on lui traçoit la route qu'il devoit suivre & sur laquelle seroient les troupes qu'il devoit prendre. La Reine fut informée de ces correspondances & lui fit l'honneur de le craindre. Elle prit toutes les mesures possibles pour prévenir les projets de ce Prince, plus malheureux que redoutable.

Hist. de Hollande. 1697. *jusques à nos jours.*

Louis XIV. ne voulut tirer aucun avantage de ces factions: il n'en remit pas moins la cession de St. Christophe & de l'Acadie avec des lettres adressées aux Gouverneurs du Canada & des Isles Françoises, pour mettre les Anglois en possession de l'Acadie, de Terre-neuve & de la Baye d'Hudson. L'article du Commerce étoit un de ceux qui occupoient le plus la France & l'Angleterre. „ M. Menager plaidoit depuis longtems la cause „ de la France; il avoit même eu plus d'une discussion avec le Maréchal „ d'Uxelles, qui ne pouvoit comprendre que la paix fût accrochée par la „ pêche de la morue; il possédoit les talens & l'esprit d'un grand Politique; „ mais, comme tous les gens de Cour, il avoit le défaut de n'être pas instruit; il n'envisageoit que la gloire extérieure de l'Etat, sans prendre „ garde à ce qui causoit sa richesse; il ne se doutoit pas que la permission „ de pêcher sur les côtes de Terre-neuve, est un objet d'un grand nombre „ de millions, & de plus le seul moyen peut-être de former des matelots; „ il croyoit qu'une victoire auroit été plus décisive, il ne savoit pas qu'un „ seul article obtenu en faveur du commerce, vaut souvent mieux qu'une „ bataille, & ne coûte point d'hommes."

Cession du Canada, de Terre-neuve &c.

M. Menager étoit secondé par Mrs. Anisson & de Fenelon, distingués l'un & l'autre par leurs lumieres; il donna un mémoire qui servit d'instruction aux Commissaires de Londres. Ce ne fut qu'après bien des discussions que les affaires concernant le commerce & la navigation, entre la France & l'Angleterre, furent terminées; mais ces détails qu'on peut voir ailleurs (1), nous meneroient trop loin. Nous nous bornons à donner ici l'énumération des Traités qui furent signés à Utrecht dans le courant de l'année 1713 (2). Le *Traité de Barriere* entre l'Angleterre & la Hollande, signé le 29 Janvier. Le *Traité* dont nous avons parlé, pour l'évacuation de la Catalogne & la neutralité de l'Italie, du 14 Mars. *Traité avec le Portugal*, touchant les possessions hors d'Europe. *Traité entre le Roi de France* & le *Roi de Prusse*: par les 7 & 8 articles, le Roi en vertu du pouvoir qu'il a reçu du Roi d'Espagne, cede au Roi de Prusse la ville de Gueldres; par le 9. le Roi le reconnoît Souverain de Neufchatel & de Valangin; par le 10. le Roi de Prusse renonce à tout droit sur la Principauté d'Orange; par deux autres articles, le Roi promet tant en son nom qu'en celui du Roi d'Espagne, de donner à l'avenir le titre de Majesté au Roi de Prusse, qui s'engage de rendre la ville de Rhinberg à l'Electeur de Cologne. Par *le Traité avec la Savoie*, les limites de la Savoie & de la France sont réglées par la sommité des Alpes, & le Roi reconnoît le Duc de Savoie, Roi de Sicile, suivant la cession qui lui en avoit été faite

Paix d'Utrecht. Différens Traités.

(1) Voyez l'hist. d'Angleterre, & Mémoires de Lamberty Tom. VII.
(2) Abrégé Chronol. de l'hist. de France, par le Président Henaut.

SECT. XIII. *Hist.* de Hollande. *1697, jusques à nos jours.*

par le Roi d'Espagne. *Le Traité avec l'Angleterre*, conforme aux préliminaires signés au mois d'Octobre 1711. Par *le Traité avec la Hollande*, le Roi, tant pour lui que pour ses Alliés, s'engage de remettre à Leurs Hautes Puissances, en faveur de la maison d'Autriche, suivant le Traité de Barriere qu'ils feront entr'eux, ce que lui, ou ses Alliés possedent des Pays-Bas Catholiques; &c. il leur remet encore les Duché, ville & forteresse de Luxembourg, Namur, Charleroi, Nieuport, & s'engage de rapporter une cession du Duc de Baviere, de tous les droits qu'il avoit sur les Pays-bas, sous la condition que ce Prince sera retabli dans ses Etats (1).

Cette paix fut regardée comme pernicieuse. Quelque Ministre Germanique produisit là-dessus les vers suivans :

Compono, impono, concludo, illudo. Quid inde?
Conclusum, illusum, compositum, impositum.
Finis principio similis, sic ordo vagatur.
Nos dedimus, dabimus, nolumus & volumus.
Conventus noster ventus, conclusio ludus.
Ut fuit accessus, sicque recessus erit.

Il parut aussi une Description de cette Paix, dans laquelle il est aisé d'en faire l'application à ceux qui la signerent. La voici.

Description de la Paix d'Utrecht.

„ L'on n'entend qualifier par des personnes éclairées la Paix d'Utrecht qu'avec des noms hideux. Ils disent que c'est une Paix, soufflée par le plus dangereux des séducteurs, écoutée par la plus simple des imbecillités, connivée par la plus honteuse des complaisances, projettée par la plus noire des trahisons. Ils la disent commencée par la plus confuse des irrégularités; poussée par la plus atroce des perfidies; ménagée par la plus fallacieuse des dissimulations; traitée par la plus étourdie des incapacités; imposée par la plus orgueilleuse des hauteurs; prescrite par la plus énorme des injustices; enfantée par la plus tumultueuse des discordes. Paix conclue, ajoutent-ils, par la plus rampante des craintes; souscrite par la plus abominable des contraintes; acceptée par la plus sordide des avidités; approuvée par la plus indigne des corruptions; applaudie par la plus crasse des ignorances; reçue par la plus sensible des amertumes; gardée par le plus ridicule des misteres. Paix! qui en tarissant les glorieux ruisseaux du sang, répandu dans une juste Guerre, ouvre d'abondantes sources de larmes ameres aux gens bien intentionnés, qui prévoyent avec la derniere des douleurs le perilleux & imminent esclavage de la pauvre Europe. Paix! que la posterité ne sauroit regarder qu'avec la plus détestable des horreurs. Paix! dont l'ignominie ne pourra pas en insinuer la moindre vraisemblance dans les siecles à venir. Enfin Paix, dont le doux nom naturel de bénédiction est malheureusement tourné en un affreux abus de malédiction, dont les feux de joye ne doivent servir que de triste bucher aux squeletes décharnés de l'expirante Liberté de l'Europe, & pour

(1) Abrégé Chron. de l'Hist. de France, du Président Henaut, 1713.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

laquelle l'on ne sauroit chanter le *Te Deum* sans la marque la plus palpable & la plus convaincante de la plus impie des irréligions, &c. „ Toujours résulte-t-il de cette infame Paix une gloire qui ne pourra jamais éclipser ceux des Alliés, qui avec une constante bonne-foi, & inalterée sincerité & candeur, avoient eu en 1709 & 1710, à la Haye & à Gertruidenberg, le ménagement d'une Paix, qui auroit été conforme aux glorieux exploits d'une longue & heureuse Guerre, qui n'ont été interrompus, que de la maniere notoire à la face de toute la Terre, & cela par une étourdie poignée de scélérats Anglois, qui ont dégénéré & ont renoncé à la générosité de leur Nation qui avoit jusques-là brillé. "

La guerre continue entre l'Empereur & la France.

L'Empereur n'avoit voulu entrer dans aucune de ces Négociations & la guerre continuoit avec la France. Le Maréchal de Villars ayant mis en sûreté ce qui restoit de la Flandre Françoise, s'empara de Spire, de Worms, de Keiserslauter, & se rendit maître de Landau; il passe le Rhin, force les lignes d'Etlingen, attaque & défait le Général Vaubonne, ouvre la tranchée devant Fribourg, & malgré tous les efforts du Baron d'Ars, qui y commandoit pour l'Empereur, il s'en rend le maître (1).

Succès du Duc de Villars.

„ Cependant le Comte d'Oxford ne cessoit d'insister pour la paix de „ l'Empire; & pour y parvenir, on avoit préparé des Conférences à Ra„ stadt entre le Prince Eugene & le Maréchal de Villars. Le Public étoit „ impatient de voir si deux hommes qui savoient si bien faire la guerre, „ auroient autant de talent pour faire la paix. Il étoit même permis d'a„ voir des doutes sur leurs intentions & l'on regardoit comme un effort „ de vertu que deux Généraux d'armée travaillassent de bonne foi à se „ rendre inutiles.

Eugene & Villars négociateurs.

„ Le Maréchal, que la Nature sembloit avoir exprès formé pour com„ mander à des François, avoit cet air avantageux, ce ton confiant, cette „ gaieté naturelle, qui fait croire à des troupes qu'elles sont invincibles. „ Il devoit ses succès, peut-être, plus à ses propos qu'à sa capacité. Avec „ des traits heureux, des saillies, de bons mots, il se rendoit le maître de „ son armée, & la menoit au combat, comme on mene à des fêtes. En „ voyant son front serein, on n'imaginoit pas que l'on pût courir au dan„ ger. Il étoit persuadé que l'air inquiet du Général produit l'abattement, „ & connoissoit assez la nation pour savoir que si l'officier a du courage „ par principes, le soldat n'en a gueres que par défaut de réflexion; il ne „ changea point de caractere, en traitant les Négociations.

Leur caractere.

„ Il déconcerta souvent la sévérité pédantesque du Prince Eugene, n'op„ posa que la franchise militaire à sa prudence systématique, soutint la „ dignité de son maître jusques dans le point dont il se relâchoit, fit valoir „ sa condescendance, comme des graces qu'il accordoit, & toujours at„ tentif à profiter du foible de son adversaire, il se conduisit dans le „ Traité comme dans une Attaque."

Le succès de ces Conférences étoit le moyen le plus sûr pour parvenir à la conclusion du Traité de Rastadt: c'est [illegible] quoi le Roi avoit jugé à propos d'attendre la fin de la Campagne: [illegible] le cas que la Négocia-

(1) Voltaire, Siecle de Louis XIV. Ch. [illegible]

SECT. XIII. *Hist.* de Hollande, 1697, *jusques à nos jours.*

tion ne produisît aucun effet, il étoit décidé que la Reine agiroit vivement auprès des Princes de l'Empire, que Louis XIV ne feroit rien du côté de l'Italie, sans auparavant prendre des mesures avec le Roi de Sicile, pour obliger l'Archiduc à faire la paix après l'hiver (1).

„ Les Négociations de Rastadt interrompues, par l'opiniâtreté du Prince „ Eugene, se renouerent. L'Empereur abandonné de l'Angleterre, étoit „ réduit à faire imprimer des lettres inutiles contre la conduite de cette „ Cour. Ses finances étoient épuisées, ses troupes découragées. Le Ma- „ réchal toujours serein, toujours riant, toujours avantageux, apporta en „ traitant la paix, cet esprit d'enjouement & de gaieté qui ne le quittoit pas „ en allant au combat. Les plaisirs, les fêtes, les galanteries se succéde- „ rent & se varierent chaque jour. Il avoit dans l'esprit ce liant, cette „ aménité qui se concilie la bienveillance; & l'art épineux des Négocia- „ tions perdoit toute sa séchéresse en passant par ses mains.

„ Le Prince Eugene froidement poli, mesuré dans ses expressions, en- „ tier dans ses idées, sombre, silencieux & perpétuel combinateur, rem- „ plissoit son ministere avec cette exactitude minucieuse & cette ponctua- „ lité triste, qui faisoit reparoître en lui le Séminariste, plutôt que l'hom- „ me transcendant."

Traité de Rastadt.

On ne fut point d'accord; les Conférences se rompirent, se renouerent, & la paix fut signée le 6 Mars. Les Traités de Westphalie, de Nimegue & de Ryswik furent regardés comme la base fondamentale du Traité de Rastadt. L'Electeur de Baviere & l'Archevêque de Cologne furent rétablis généralement dans leurs états, rang, prérogatives & dignités. L'Empereur entra en possession des Pays-bas Espagnols, & le Roi de France promit „ qu'il laisseroit jouir la maison d'Autriche, de tous les Etats qu'elle „ possédoit en Italie."

La Navigation & le Commerce des Provinces Unies avoient beaucoup souffert dans la Méditerranée. Les Barbaresques avoient impunément exercé leurs pirateries. Les Etats Généraux aimerent mieux conclure des traités de paix avec Alger, Tunis & Tripoli, que de leur faire la guerre.

Mort de la Reine Anne d'Angleterre.

Après la conclusion du Traité de Rastadt entre l'Empereur & la France, les Etats terminerent leur Traité de paix & de commerce avec l'Espagne; il fut signé à Utrecht le 26 Juin. Ce traité ne précéda que de quelques semaines, la mort de la Reine Anne, arrivée le 12 Août. Georges de Brunswick, Electeur d'Hanovre, lui succéda sous le nom de Georges I.

„ Au moment de la mort de cette Princesse, la disgrace du Comte d'Ox- „ ford, à qui la Grande Tréforerie venoit d'être ôtée, excitoit parmi les „ Whigs une joie insolente: on ne s'occupoit que de l'Electeur d'Hano- „ vre, les milices de la ville furent assemblées: on entendit des tambours „ de toutes parts. La rumeur étoit si grande, qu'elle parvint aux oreil- „ les de la Reine, & la tira de l'assoupissement où l'avoit plongée son „ apoplexie. Le bruit que j'entends, dit-elle d'une voix foible & avec un „ esprit libre, m'annonce que je touche à ma derniere heure: on songe „ moins à moi, qu'à celui qui doit me succéder. Tous les mouvemens

(1) Lettres de M. de Torcy à l'abbé Gauthier 14 Novembre 1713.

„ qui se passent à présent, ressemblent à des précautions, plutôt qu'à des „ regrets: la mort d'une tête couronnée est toujours un grand événement, „ & rarement un grand malheur. Que l'on me dise les prieres. Elle „ expira à sept heures & demie du matin, âgée de 50 ans, 5 mois & 26 „ jours (1)." Cette mort, qui n'eut alors aucune influence sur les événemens politiques, eut changé la face des affaires, si elle étoit arrivée un an plutôt (2), & les Provinces Unies y auroient gagné. Les avantages qu'elles recueillirent de la paix d'Utrecht, ne répondoient ni à la gloire qu'elles avoient acquise pendant la guerre, ni à la dépense qu'elle leur avoit occasionnée & moins encore à la hauteur qu'elles avoient montrée dans leurs prospérités.

Hist. de Hollande, 1697, jusques à nos jours.

Ann. 1715.

Pendant que le Congrès d'Anvers s'occupoit du Traité de Barriere entre l'Empereur & les Etats, & du Traité de Commerce entre les Etats & les Pays-bas Espagnols, il avoit paru un Manifeste du Prétendant, contre l'élection de Georges I. Le Comte de Mar s'intriguoit depuis longtems en Ecosse, & parvint à susciter une partie du peuple & de la Noblesse, qui le proclamerent Roi. En Angleterre même, les Provinces de Cornouailles & de Northumberland, le reconnurent sous le nom de Jacques III. Georges demanda des secours aux Etats Généraux, qui firent passer en Ecosse, six mille hommes sous les ordres du Général van der Beek. Cette émeute fut dissipée & le Prétendant repassa secrétement la mer; quelques-uns des Chefs furent condamnés à mort & plusieurs s'expatrierent.

Emeute en Ecosse en faveur du Prétendant.

Dans ces circonstances Louis XIV. mourut, âgé de 77 ans, après un regne de 72; regne brillant & glorieux, malgré les revers qu'il éprouva sur la fin de ses jours, & qui, loin de ternir sa gloire, n'ont fait que prouver sa grandeur dans l'une & l'autre fortune. On étoit persuadé à Londres que la Cour de Versailles avoit favorisé la derniere expédition du Prétendant: Louis XIV. l'avoit désavouée, & si le Duc d'Orléans déclaré Régent, ne se mit point en peine de détruire ces soupçons, du moins témoigna-t-il qu'il avoit des vues bien opposées. Il protesta que, fidele au Traité d'Utrecht, il n'accorderoit ni secours, ni asyle au Chevalier de St. Georges.

Mort de Louis XIV. le 1 Septembre.

Le Régent se rendit aux vœux des Etats, qui n'ayant encore pu parvenir à la conclusion du Traité de Barriere, le prierent de la hâter, & en effet ce Traité fut signé le 15 Novembre, deux mois & demi après la mort du Roi. Ce Traité non-seulement régla les prétentions de LL. HH. PP. sur les Pays-bas, mais encore il leur assura la propriété des Conquêtes qu'elles avoient faites pendant la derniere guerre. La République se trouva défendue de tous côtés contre ses voisins, par un rempart difficile à forcer. Du côté de la Flandres Françoise, l'Empereur, par l'Article XI accorde à LL. HH. PP., garnison privative de leurs troupes, dans les villes de Namur & Tournai, & dans les villes de Menin, Furnes, Ypres & le fort de la Knoque. Par-là la République se trouve à couvert des tentatives de la France, qui est obligée avant de pénétrer sur ses terres, de s'emparer de toutes ces places. Du côté de la Zélande, l'Article XVIII, en lui

Traité de Barriere.

(1) Manuf. de M. l'abbé de Voisenon.
(2) Voltaire, Hist. du Siecle de Louis XIV. Ch. XXIII.

SECT. XIII. *Hist.* de Hollande, 1697, *jusques à nos jours.*

cédant une partie du haut quartier de Gueldres & une partie de la Flandres, recule loin des frontieres de Zélande, les efforts de la maison d'Autriche. Tout ce qui peut concourir à la sûreté des Provinces Unies, semble prévu dans ce Traité (1).

Il ne sera pas hors de propos d'entrer en quelques détails à ce sujet. Le Comte de Konigsegg, Ministre de l'Empereur, avoit donné le terme, par sa déclaration du 13 de Septembre, pour le signer dans six semaines. Voyant cependant que les Députés des Etats étoient autorisés à conclure, il ne voulut pas s'aheurter à quelques jours de plus. On étoit convenu de tout le contenu de ce Traité déja le jeudi 14. On travailla à le mettre au net & pour en faire trois copies ; une pour la Cour de Vienne, une autre pour l'Angleterre, & la troisieme pour les Etats Généraux. On étoit convenu qu'on le signeroit le lendemain vendredi 15. On devoit s'assembler pour cela à six heures du soir. Le Ministre d'Angleterre étoit à Bruxelles relativement aux desseins du Prétendant. Il avoit bien promis d'en être de retour pour ce tems-là, mais ne revint pas. L'on reçut à huit heures du soir un exprès de sa part qui portoit qu'il ne pouvoit être de retour que le lendemain matin à 7 ou 8 heures. Le Magistrat d'Anvers avoit cependant fait préparer un magnifique souper & un feu d'artifice. D'ailleurs tant dans la Ville que dans la Citadelle l'Artillerie étoit prête à tirer. Pour ne pas rendre ces préparatifs infructueux, l'un des Députés des Etats alla trouver le Comte de Konigsegg. Il lui dit que puisqu'on étoit tant avancé, il étoit d'avis qu'on devoit signer ce soir-là même le Traité. C'étoit sauf à remettre au lendemain la signature de ce qui pouvoit intéresser le Ministre Anglois. Aussi le Comte convint il de se rendre un peu avant les neuf heures à la Maison de Ville. En effet s'y rendit il. Les Députés des Etats en firent autant. Après avoir été ensemble quelque tems, on fit ouvrir les portes. On laissa entrer dans la chambre les Magistrats, & autres personnes considérables, qui étoient dans la chambre voisine. A leur présence le Comte de Konigsegg signa les trois Copies du Traité, & les Députés des Etats en firent autant. D'abord après dans la salle voisine les trompettes & les timbales se firent entendre. Ce fut le signal pour faire sonner les cloches de la Cathédrale, & pour faire tirer le Canon. Cela fut suivi par des acclamations universelles des peuples. Ceux-ci ne cessoient de crier: Vive l'Empereur notre Souverain. On fit jouer un joli feu d'artifice devant la Maison de Ville, qui dura une demi-heure. L'on se mit ensuite à table entre minuit & une heure. La premiere santé qui fut buë fut celle de Sa Majesté Impériale & Catholique. L'artillerie de la Ville & du Château retentit à cette santé. On y bût de même celle de Sa Majesté Britannique, & ensuite celle de LL. HH. PP. Sur la fin du repas on bût aussi celle de l'Impératrice & du fruit Impérial qu'elle portoit. Le repas étoit splendide sur trois tables. A la fin on donna au pillage une quantité surabondante de confitures à ceux de la Bourgeoise, qui purent y avoir accès. L'on se retira à 4 heures du matin le

(1) Voyez les Papiers publics & les Journaux politiques.

le Samedi. A 7 ou 8 heures le Miniſtre Anglois Cadogan arriva à Anvers, & les trois Miniſtres ſe trouverent enſemble vers les onze heures à la Maiſon de Ville. Le Miniſtre Anglois ſigna, & en ſortit avec la copie du Traité à la main: au ſortir de la Maiſon de Ville le Comte de Konigſegg en remercia les Magiſtrats, leur diſant qu'on ne s'y aſſembleroit pas davantage. Les ratifications étant enſuite faites, les Etats Généraux firent imprimer ce Traité, avec les autres Pieces annexées que voici.

Hiſt. de Hollande. 1697, juſques à nos jours.

Traité de la Barriere des Pays-Bas, entre Sa Majeſté Impériale & Catholique, Sa Majeſté le Roi de la Grande-Bretagne, & les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies.

Comme il a plû au Tout-Puiſſant de rendre depuis quelque tems la Paix à l'Europe, que rien n'eſt plus deſirable & néceſſaire que de rétablir & aſſurer partout, autant que ſe peut, la ſûreté & la tranquilité commune & publique, & que leurs Hautes Puiſſances les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies, ſe ſont engagées de remettre les Pays-Bas à Sa Majeſté Impériale & Catholique Charles VI., ſelon qu'il a été ſtipulé & arrêté par le Traité fait à la Haye le 7 Septembre 1701 *entre S. M. I. Léopold de glorieuſe mémoire, Sa Majeſté Britannique Guillaume III., auſſi de glorieuſe mémoire, & leſdits Etats Généraux* (1). *Que leſdites Puiſſances conviendroient ſur ce qui regarderoit leurs intérêts réciproques, particulierement par rapport à la maniere, dont on pourroit établir la ſûreté des Pays Bas pour ſervir de Barriere à la Grande-Bretagne, & de ceux des Provinces-Unies, & qu'à préſent Sa Majeſté Impériale & Catholique Charles VI., à qui leſdits Pays-Bas ſeront remis par ce Traité, Sa Majeſté Britannique George, tous deux aujourd'hui régnans, & tous deux Héritiers & Succeſſeurs légitimes deſdits Empereur & Roi, & les Etats Généraux des Provinces Unies, agiſſant en cela par le même principe d'amitié, & dans la même intention de procurer & d'établir ladite ſureté mutuelle, & d'affermir de plus en plus une étroite union, ont nommé, commis & établi pour cette fin pour leurs Miniſtres Plénipotentiaires, ſavoir Sa Majeſté Impériale & Catholique, le Sr. Joſeph Lothaire, Comte de Konigſegg, ſon Chambellan, Conſeiller de Guerre, & Lieutenant-Général de ſes Armées; S. M. B. le Sr. Guillaume Cadogan, Ecuyer, ſon Envoyé Extraordinaire auprès de Leurs Hautes Puiſſances les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, Député au Parlement de la Grande-Bretagne, Maître de la Garderobe, Lieutenant Général de ſes Armées, & Colonel du ſecond Regiment de ſes Gardes: Et les Etats Généraux, les Srs. Bruno van der Duſſen, ancien Bourguemaître, Senateur & Conſeiller Penſionnaire de la Ville de Gouda, Aſſeſſeur du Conſeil des Heemraden de Schielandt, Dykgraf de Krimpenerwardt, Adolf Henri Comte de Rechteren, Seigneur d'Almelo, & Vriſenvelden, &c. Preſident des Seigneurs Etats de la Province d'Over-Yſſel, Droſſart du quartier de Zalland;*

(1) Mémoires de Lamberty, T. I. p. 620.

Scaton de Gockinga, Senateur de la Ville de Groningue; & Adrian de Borfele, Seigneur de Geldermalse, &c. Senateur de la Ville de Flessingue; les trois premiers Deputés à l'Assemblée des Seigneurs Etats Généraux de la part des Provinces de Hollande, Westfrise, d'Over-Yssel, Groningue & Ommelandes; & le quatrieme Deputé au Conseil d'Etat des Provinces-Unies, lesquels étant assemblés dans la Ville d'Anvers, qui d'un commun consentement avoit été nommée pour le lieu du Congrès, & ayant échangé leurs Plein-Pouvoirs, dont les Copies sont inserées à la fin de ce Traité, après plusieurs Conferences, sont convenus pour & au nom de Sa Majesté Impériale & Catholique, de Sa Majesté de la Grande-Bretagne, & des Seigneurs Etats Généraux, de la maniere comme il s'ensuit.

Article Premier.

Les Etats Généraux des Provinces Unies remettront à sa Majesté Impériale & Catholique en vertu de la grande Alliance de l'Année 1701. & des engagemens dans lesquels ils sont entrés du depuis, immédiatement après l'échange des Ratifications du présent Traité, toutes les Provinces & Villes des Pays-Bas & dépendances, tant celles qui ont été possédées par le feu Roi d'Espagne Charles II. de G. M., que celles, qui viennent d'être cédées par feu Sa Majesté Très-Chrétienne aussi de G. M., lesquelles Provinces, & Villes ensemble, tant celles que l'on remettra par ce présent Traité que celles, qui ont été déja remises, ne feront désormais, & ne composeront en tout ou en partie qu'un seul, indivisible, inaliénable, & incommutable domaine, qui sera inséparable des Etats de la Maison d'Autriche en Allemagne, pour en jouïr Sa Majesté Impériale & Catholique, ses successeurs & héritiers, en pleine & irrévocable Souveraineté & proprieté, savoir à l'égard des premieres Provinces, comme en a joui ou dû jouïr le feu Roi Charles II. de G. M. conformément au Traité de Ryswyk, & à l'égard des autres Provinces de la maniere & aux conditions, qu'elles ont été cédées & remises auxdits Seigneurs Etats Généraux, par le feu Roi Très-Chrétien, de G. M., en faveur de la très auguste Maison d'Autriche, & sans autres charges, ou hypothéques constituées de la part des Etats Généraux & à leur profit.

II. Sa Majesté Impériale & Catholique promet & s'engage, qu'aucune Province, Ville, Place, Forteresse, ou Territoire desdits Pays-Bas, ne pourra être cédée, transferée, donnée, ou écheoir à la Couronne de France, ni aucun Prince ou Princesse de la Maison & Lignée de France, ni autre qui ne sera pas Successeur des Etats de la Maison d'Autriche en Allemagne, soit par donation, vente, échange, Contract de Mariage, Hérédité, Succession testamentaire, ou ab intestato, ni sous quelqu'autre titre ou prétexte, que ce puisse être, de sorte qu'aucune Province, Ville, Place, & Forteresse, ni Territoire desdits Pays-Bas, ne pourra jamais être soumis à aucun autre Prince qu'aux seuls Successeurs desdits Etats de la Maison d'Autriche, à la réserve de ce qui a déja été cédé au Roi de Prusse, & de ce qui sera cédé par le présent Traité auxdits Seigneurs Etats Généraux.

III. Comme la sûreté des Pays Bas Autrichiens dépendra principalement

du nombre des Troupes, qu'on pourra avoir dans lesdits Pays-Bas, & dans les Places qui formeront la Barriere qui a été promise aux Seigneurs Etats Généraux par la Grande Alliance, Sa Majesté Impériale & Catholique & LL. HH. PP., sont convenus d'y entretenir chacun à leurs propres fraix, toujours un Corps de 25 à 30000 Hommes, desquels Sa Majesté Impériale & Catholique donnera trois cinquiemes, bien entendu, que si Sa Majesté Impériale & Catholique diminue son Contingent, il sera au pouvoir desdits Etats Généraux de diminuer le leur à proportion.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Et lorsqu'il y aura apparence de Guerre, ou d'attaque, on augmentera ledit Corps jusqu'à 40000 Hommes suivant la même proportion, & en cas de Guerre effective, on conviendra ultérieurement des forces qui se trouveront nécessaires. La repartition desdites Troupes en tems de Paix, pour autant qu'elle concerne les Places commises à la garde des Troupes de LL. HH. PP., sera faite par Elles seules, & la répartition du reste par le Gouverneur Général des Pays-Bas, en se donnant part réciproquement des dispositions qu'ils auront faites.

IV. Sa Majesté Impériale & Catholique accorde aux E. G. Garnison privative de leurs Troupes dans les Villes & Châteaux de Namur & de Tournai, & dans les Villes de Mennin, Furnes, Warneton, Ypres, & le Fort de Knocque, & s'engagent les Etats Généraux de ne pas employer dans lesdites Places des Troupes, qui, bien qu'à leur solde, pourroient être d'un Prince ou d'une Nation, qui soit en Guerre, ou suspecte d'être dans des engagemens contraires aux intérêts de Sa Majesté Impériale & Catholique.

V. On est convenu, qu'il y aura dans la Ville de Dendermonde, Garnison commune, qui sera composée pour le présent d'un Bataillon des Troupes Impériales, & d'un Bataillon de celles des E. G., & que si dans la suite un plus grand nombre y étoit nécessaire, l'augmentation se fera également des Troupes de part & d'autre & de commun concert.

Le Gouverneur sera mis de la part de Sa Majesté Impériale & Catholique, lequel aussi-bien que les Subalternes prêteront Serment aux Etats Généraux de ne jamais rien faire, ni permettre dans ladite Ville qui puisse être préjudiciable à leur Service, par rapport à la conservation de la Ville, & de la Garnison, & il sera obligé par ledit Serment de donner libre passage à leurs Troupes toutes & quantes fois qu'ils le souhaiteront, pourvû qu'il en soit requis préalablement, & que ce ne soit que pour un nombre modique à la fois. Le tout selon le formulaire dont on est convenu, & qui sera inséré à la fin de ce Traité.

VI. Sa Majesté Impériale & Catholique consent aussi, que dans les Places ci-dessus accordées aux Etats Généraux, pour y tenir leurs Garnisons privatives, ils y puissent mettre tels Gouverneurs, Commandans, & autres Officiers, qui composent l'Etat Major, qu'ils jugeront à propos, à condition qu'ils ne seront pas à charge à Sa Majesté Impériale & Catholique, ni aux Villes & Provinces; si ce n'est pour le logement convenable & les émolumens provenans des Fortifications, & que ce ne soient pas des personnes qui pourroient être desagréables ou suspectes à S. M. pour des raisons particulieres à alléguer.

VII. Lesquels Gouverneurs, Commandans & Officiers, seront entierement & privativement dépendans & soumis aux seuls ordres, & à la Judicature des Etats Généraux, pour tout ce qui regarde la défense, la garde, sûreté, & toute autre affaire militaire de leurs Places, mais seront obligés lesdits Gouverneurs aussi-bien que leurs subalternes à prêter Serment à Sa Majesté Impériale & Catholique de garder lesdites Places fidélement à la Souveraineté de la Maison d'Autriche, & de ne se point ingerer dans aucune autre affaire, selon le formulaire dont on est convenu, & qui est inseré à la fin de ce Traité.

VIII. Les Généraux se rendront réciproquement, tant dans les Villes où il y aura Garnison de Sa Majesté Impériale & Catholique, que dans celles, qui sont confiées à la garde des Troupes de Leurs Hautes Puissances, les honneurs accoûtumés selon leur Caractere & la maniere de chaque service, & au cas que le Gouverneur Général des Pays-Bas vienne dans les Places commises à la garde des Troupes des Etats Généraux, on lui rendra les honneurs qu'il est accoûtumé de recevoir dans les Places des Garnisons de Sa Majesté Impériale & Catholique, & pourra même y donner la parole, le tout sans préjudice de l'Article VI.

Et les Gouverneurs, & en leur absence les Commandans donneront part auxdits Gouverneurs Généraux des dispositions par eux faites pour la sûreté & garde des Places confiées à leurs soins, & ils auront des égards convenables pour les changemens, que lesdits Gouverneurs Généraux jugeront devoir être faits.

IX. Sa Majesté Impériale & Catholique accorde l'exercice de la Religion aux Troupes des Etats Généraux partout où elles se trouveront en garnison; mais cela dans des endroits particuliers, convenables, & proportionnés au nombre de la Garnison, que les Magistrats assigneront & entretiendront dans chaque Ville & Place, où il n'y en a pas déja d'assignés, & auxquels endroits on ne pourra donner aucune marque extérieure d'Eglise, & on enjoindra sévérement de part & d'autre aux Officiers Politiques, & Militaires, comme aussi aux Ecclésiastiques & à tous autres qu'il appartient, d'empêcher toute occasion de scandale & de contestation, qui pourroient naître sur le sujet de la Religion; & quand il naîtra quelque dispute ou difficulté, on les applanira à l'amiable de part & d'autre.

Et quant à la Religion par rapport aux Habitans des Pays-Bas Autrichiens, toutes choses resteront & demeureront sur le même pied, qu'elles étoient pendant le Regne du Roi Charles II. de G. M.

X. Toutes les Munitions de Guerre, Artillerie, & Armes des Etats Généraux, comme aussi les matériaux pour les Fortifications, les Grains en tems de disette, les Vivres, pour mettre en Magazin lorsqu'il y aura apparence de guerre, & de plus les Draps & fournitures pour l'habillement des Soldats, que l'on vérifiera devoir être employés à cet usage, passeront librement & sans payer aucuns Droits, ou Péages, au moyen de Passeports, qui seront demandés & accordés sur la spécification signée, à condition néanmoins qu'au premier Bureau de Sa Majesté Impériale & Catholique où lesdites Provisions, Matériaux, Armes, & Montures entreront, & à l'endroit où elles devront être déchargées, les batteaux, &

autres voitures pourront être duement visités pour empêcher qu'on n'y commette fraude & abus, contre lesquels il sera libre de prendre telles précautions, que la suite du tems, & l'expérience feront juger nécessaires, sans qu'il sera permis aux Gouverneurs, & leurs subalternes, d'empêcher en quoi que ce soit l'effet de cet Article.

Hist. de Hollande. 1697, *jusques à nos jours.*

XI. Les Etats Généraux pourront changer leurs Garnisons, & les dispositions des Troupes dans les Villes, & Places commises à leur garde privative, selon qu'ils le trouveront à propos, sans qu'on puisse empêcher ou arrêter le passage des Troupes, qu'ils y enverront de tems à autre, ou celles qu'ils en tireront sous quelque prétexte que ce puisse être, pourront même lesdites Troupes, quand le cas le requerroit, passer par toutes les Villes de Brabant & de Flandres, & par tout le Plat-Pays, faire des Ponts tant sur le Canal entre Bruges & Gand, que sur toutes les Rivieres qu'elles trouveront dans leurs routes, à condition néanmoins, que ce seront des Troupes d'un Prince, ou d'une Nation, non en Guerre avec Sa Majesté Impériale & Catholique, ni suspectes d'aucun engagement, ou liaison contraire à ses intérêts, comme il est dit ci-dessus en l'Article IV., & que préalablement il en sera donné connoissance & réquisition faite au Gouverneur Général des Pays-Bas, avec lequel on réglera les routes, & les autres besoins, par quelqu'un qui en aura la Commission de Leurs Hautes Puissances. On observera le Réglement fait par les Etats Généraux, sur le passage des Troupes, comme il est observé dans leurs propres Pays.

Et les Etats Généraux tacheront de faire lesdits changemens des Garnisons, ainsi que les dispositions nécessaires pour cela, de maniere qu'elles soient le moins qu'il se pourra à la charge & à l'incommodité des Habitans.

XII. Comme la sûreté commune demande en tems de Guerre, ou dans un éminent danger de Guerre, que les Etats Généraux envoyent leurs Troupes dans les Places qui se trouveront les plus exposées au péril d'être attaquées, ou d'être surprises; il est convenu entre Sa Majesté Impériale & Catholique, & les Etats Généraux, que leurs Troupes seront reçues dans lesdites Places, autant qu'il sera nécessaire pour leur défense, quand le cas viendra évidemment à exister, bien entendu que cela se fasse d'accord & de concert avec le Gouverneur Général des Pays-Bas.

XIII. Les Etats Généraux pourront à leurs fraix & dépens faire fortifier les susdites Villes & Places, soit par des nouveaux Ouvrages, ou en faisant réparer les vieux, les entretenir, & généralement pourvoir à tout ce qu'ils trouveront nécessaire pour la sûreté & défense desdites Villes & Places, à la réserve qu'ils ne pourront pas faire construire des nouvelles Fortifications, sans en avoir donné connoissance préalable au Gouverneur Général des Pays Bas, & avoir entendu son avis & ses considérations là-dessus & sans qu'on pourra les porter à la charge de Sa Majesté Impériale & Catholique, ou du Pays, qu'avec consentement de Sa Majesté.

XIV. Pour la sûreté de la communication entre les Provinces Unies, & les Villes, & Places de la Barriere, Sa Majesté Impériale & Catholique aura soin de faire en sorte, que les Lettres & Messagers, tant ordinaires,

qu'extraordinaires, pourront passer librement pour aller & venir dans les Villes & Places de la Barriere, & par celles des autres Pays, à condition que lesdits Messagers ne chargeront pas des Lettres, ou des paquets des Marchands, ou autres particuliers, lesquelles, tant pour les Places de la Barriere, que pour toute autre part, devront être remises aux Bureaux des Postes de Sa Majesté Impériale & Catholique.

XV. Pour ce qui regarde l'Artillerie, les Magazins, & Provisions de guerre, que Leurs Hautes Puissances ont dans les Villes & Places, qu'elles remettent à Sa Majesté Impériale & Catholique, il leur sera permis de transporter sans aucun empêchement, & sans payer aucun Droit ou Péages, tant celles, qu'elles y ont fait conduire Elles-mêmes, que l'Artillerie marquée de leurs armes, perdue dans la derniere guerre & leur appartenant d'ailleurs, qu'Elles auront trouvé dans lesdites Places, à moins que Sa Majesté Impériale & Catholique ne souhaite de prendre ladite Artillerie & munitions de guerre pour son compte, & en convienne du prix avec Leurs Hautes Puissances, avant la reddition des Places. Et quant à l'Artillerie & Munitions, qui sont présentement dans les Places commises à la garde des Troupes des Etats Généraux, elles seront laissées à leur garde & direction suivant les inventaires qui en seront dressés & signés de part & d'autre, avant l'échange des Ratifications du présent Traité, sans qu'il soit permis de les faire transporter ailleurs, que d'un commun consentement, & restera la proprieté à Sa Majesté Impériale & Catholique pour autant, qu'il s'en est trouvé dans lesdites Places au tems de leur Cession, ou Reddition.

XVI. En cas que les Provinces des Pays-Bas Autrichiens fussent attaquées & qu'il arrivât (ce qu'à Dieu ne plaise) que les Armées des Ennemis entrassent dans le Brabant, pour y agir, & faire le siege de quelque Place dans ladite Province, ou de quelqu'une de celles qui en sont la Barriere, il sera permis à Leurs Hautes Puissances de faire occuper & prendre poste par leurs Troupes dans les Villes & endroits sur le Demer, depuis l'Escaut jusqu'à la Meuse, comme aussi d'y faire des Retranchemens, des Lignes, & des Inondations pour empêcher les progrès ultérieurs des Ennemis, autant que la Raison de guerre le pourra demander, pourvu que le tout se fasse de concert avec le Gouverneur Général des Pays-Bas.

XVII. Comme il conste par l'expérience de la guerre passée, que pour mettre en sûreté les Frontieres des Etats Généraux, en Flandre, il falloit y laisser plusieurs Corps de Troupes si considérables que l'Armée se trouvoit beaucoup affoiblie par-là: pour prévenir cet inconvénient, & pour mieux assurer lesdites Frontieres à l'avenir, Sa Majesté Impériale & Catholique céde aux Etats Généraux tels Forts & autant de Territoire de la Flandre Autrichienne, limitrophe de leurs dites Frontieres, qu'on aura besoin pour faire les inondations nécessaires & pour les bien couvrir, depuis l'Escaut jusques à la Mer, dans les endroits où elles ne sont pas déja suffisamment assurées, & où elles ne sauroient l'être par des inondations sur les seules terres déja appartenantes aux Etats Généraux.

Pour cette fin Sa Majesté Impériale & Catholique agrée & approuve que pour l'avenir les Limites des Etats Généraux en Flandres commen-

ceront à la Mer, entre Blankenberg & Heyst, à l'endroit, où il n'y a point des Dunes, moyennant, qu'ils n'y feront pas bâtir, ni ne permettront pas qu'on bâtisse des Villages, ou des Maisons, auprès dudit poste, ni ne souffriront point aucun établissement de Pêcheurs, ou d'y faire des Ecluses à la Mer.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Et promettent de plus Leurs Hautes Puissances, que si elles trouvent bon de faire construire quelques Fortifications à la tête de leurs nouvelles Limites, elles auront soin de ne pas diminuer la force de la Digue, & non seulement se chargeront des fraix extraordinaires qui pourroient être causés à l'occasion desdites Fortifications; mais même dédommageront les habitans de la Flandre Autrichienne de toutes les pertes, qu'ils pourroient souffrir, au cas que la Mer vînt à faire des inondations par les Fortifications susdites.

On tirera du Poste susnommé une Ligne droite sur le Gotewegie, d'où la Ligne continuera vers Heyst: de Heyst, elle ira sur le Driehoek de Swartesluys, de-là sur le Fort de St. Donas, lequel Sa Majesté Impériale & Catholique céde en proprieté & Souveraineté à Leurs Hautes Puissances (moyennant que les portes des Ecluses audit Fort seront & resteront ôtées en tems de Paix) & céde pareillement le Terrain situé au Nord de la Ligne ci-dessus marquée.

Du Fort de St. Donas les nouvelles Limites des Etats Généraux s'étendront jusqu'au Fort de St. Job, d'où on regagnera les anciennes près de la Ville de Middelbourg, lesquelles limites on suivra le long de Zuydlingsdyck jusqu'à l'endroit, où le Eckerlose Watergang, & le Waterloop se rencontrent à une Ecluse.

Ensuite de quoi on suivra le Graaf Jans Dyck jusqu'au village de Bouchaute (aux interessés des Ecluses duquel on permet de les remettre où elles ont été ci devant) & dudit Bouchaute, on continuera en ligne droite pour regagner les anciennes limites des Etats Généraux.

Sa Majesté Impériale & Catholique céde aussi en pleine & entiere Souveraineté aux Etats Généraux le territoire situé au Nord de ladite Ligne.

Et comme pour leur entiere sûreté il est nécessaire, que l'inondation soit continuée de Bouchaute, jusqu'au Canal du Sas de Gand, le long de Graaf Jans Dyck; il sera permis en tems de guerre à Leurs Hautes Puissances d'occuper & faire fortifier toutes les Ecluses qui se trouveront dans le Graaf Jans Dyck & Zuydlingsdyck.

A l'égard de la ville du Sas de Gand, ses Limites seront étendues jusqu'à la distance de 2000 pas géometriques, pourvû qu'il n'y ait point de Village compris dans cette étendue.

Et pour la conservation du bas Escaut, & la communication entre le Brabant, & la Flandre des Etats Généraux, Sa Majesté Impériale & Catholique cede en pleine & entiere proprieté & souveraineté aux Etats Généraux les Villages & Polder de Doel, comme aussi les Polders de Ste. Anne & Ketenisse.

Et comme en tems de guerre il sera besoin pour plus de sûreté de former des inondations par les Ecluses entre les Forts de la Marie & de la Perle, Sa Majesté Impériale & Catholique remettra aussitôt que la Bar-

riere sera attaquée, ou la guerre commencée, la garde du Fort de la Perle à Leurs Hautes Puissances & celle des Ecluses; bien entendu que la guerre venant à cesser, Elles remettront ces Ecluses & ledit Fort de la Perle à Sa Majesté Impériale & Catholique, comme aussi celles qu'elles auront occupées dans le Graaf Jans Dyck & Zuydlingsdyck.

Les Etats Généraux ne pourront faire aucune inondation en tems de Paix, & se croyant obligés d'en former en tems de guerre, ils en donneront connoissance préalable au Gouverneur Général des Pays-Bas, & en concerteront avec les Généraux Commandans les Armées aux Pays-Bas. Promettant de plus que si à l'occasion de la cession de quelques Ecluses, dont les Habitans de la Flandre Autrichienne conserveront le libre usage en tems de Paix, ils vinssent à souffrir quelque dommage, ou préjudice, tant par les Commandans, que par d'autres Officiers Militaires, que non-seulement les Etats Généraux y remedieront incessamment, mais aussi qu'ils dédommageront les intéressés.

Et puisque par cette nouvelle situation des limites il faudra changer les Bureaux pour prévenir les fraudes, à quoi Sa Majesté Impériale & Catholique & Leurs Hautes Puissances sont également intéressées, on conviendra des Lieux pour l'établissement desdits Bureaux & des précautions ultérieures, qu'on jugera convenir de prendre.

Il est de plus stipulé par cet Article qu'une juste évaluation sera faite avant la Ratification du présent Traité, des revenus que le Souverain tire des Terres qui se trouveront cedées à L. H. P. par cet Article, comme aussi de ce que le Souverain a profité par le renouvellement des Octrois sur le pied qu'ils ont été accordés depuis 30 ans en deçà, à être déduits & defalqués sur le subside annuel de 500 mille écus.

Et la Religion Catholique Romaine sera conservée & maintenue dans les lieux ci-dessus cédés en tout, sur le pied qu'elle y est exercée actuellement, & qu'elle l'a été du tems de Charles II. de G. M. & seront de même conservés & maintenus tous les Privileges des Habitans.

Le Fort de Roodenhuysen sera rasé, & les différends touchant le Canal de Bruges seront remis à la décision d'Arbitres neutres, à choisir de part & d'autre, bien entendu, que par la cession du Fort de St. Donas, ceux de la Ville de l'Ecluse n'auront pas plus de droit sur ledit Canal, qu'avant cette cession.

XVIII. Sa Majeste Impériale & Catholique cede à Leurs Hautes Puissances les Etats Généraux à perpetuité en pleine Souveraineté & propriété dans le haut quartier de Gueldres la Ville de Venlo, avec sa Banlieuë & le Fort de St. Michel, de plus, le Fort de Stevenswaert avec son Territoire ou Banlieuë, comme aussi autant de terrain, qu'il faudra pour augmenter les Fortifications en deçà de la Meuse, & promet Sadite Majesté de ne faire bâtir, ni permettre qu'un autre bâtisse aucune Fortification de quelque nom que ce soit, à la distance d'une demi-lieue de ladite Forteresse.

Sa Majeste Impériale & Catholique cede de plus aux Etats Généraux l'Ammanie de Montfort, consistant (à l'exception des Villages de Swalmt & Elmt, qu'elle se reserve) dans les petites villes de Nieustadt & d'Echt,

avec

Hist. de Hollande, 1697, jusques à nos jours.

avec les villages ſuivans; ſavoir Ohe & Lack, Rooſteren, Bracht, Beſel, Belſen, Vlodorp, Poſtert, Berg, Lin, & Montfort, pour être poſſédés par leſdits Etats Généraux de la maniere que les a poſſédé & en a joui Sa Majeſté le Roi Charles II. de glorieuſe Mémoire, avec les Préfectures, Bourgs, Fiefs, Terres, Fonds, Cens, Rentes, Revenus, Péages, de quelque nature qu'ils ſoient, Subſides, Contributions & Collectes, Droits Féodaux, Dominaux, & autres quelconques appartenans auxdits Lieux cédés ci-deſſus: le tout pourtant ſans préjudice, & ſauf tous les Droits qui pourront competer à Sa Majeſté le Roi de Pruſſe, & ce nonobſtant toutes exceptions, prétentions, ou contradictions, faites ou à faire, pour troubler les Etats Généraux dans la paiſible poſſeſſion des Lieux cédés par le préſent Article, tous Pactes, Conventions, ou Diſpoſitions contraires au préſent Article étant cenſés nuls & de nulle valeur. Bien entendu que cette Ceſſion ſe fait avec cette clauſe expreſſe, que les Statuts, anciennes Coûtumes, & généralement tous les Privileges Civils & Eccléſiaſtiques, tant à l'égard des Magiſtrats, & Particuliers, que des Egliſes, Couvents, Monaſteres, Ecoles, Seminaires, Hôpitaux, & autres Lieux publics, avec toutes leurs appartenances, & dépendances, de même les Droits Dioceſains de l'Evêque de Rurmonde, & généralement tout ce qui regarde les Droits, Libertés, Immunités, Fonctions, Uſages, Cérémonies & l'exercice de la Religion Catholique ſeront conſervés & ſubſiſteront, ſans y apporter aucun changement, ou innovation, ni directement, ni indirectement dans tous Lieux ci-deſſus cédés de la maniere, que du tems du Roi Charles II. de glorieuſe mémoire & ſelon qu'on l'expliquera de part & d'autre plus amplement, en cas qu'il arrive quelque diſpute ſur ce ſujet; & ne pourront être données les Charges de Magiſtrature, & telles autres de Police, qu'à des perſonnes, qui ſoient de la Religion Catholique.

Le droit de Collation des Bénéfices, qui a été juſques ici au Souverain, appartiendra dorénavant à l'Evêque de Rurmonde, à condition que leſdits Bénéfices ne pourront être donnés, qu'à des perſonnes qui ne ſeront pas déſagréables aux Etats Généraux pour des raiſons particulieres à alléguer.

Il eſt auſſi ſtipulé, que les Etats Généraux ne prétendront pas d'avoir acquis par la ceſſion de la Ville d'Echt aucun droit de Judicature ou d'appel par rapport au Chapitre de Thoru, ou autres terres de l'Empire, & il ſera libre à Sa Majeſté Impériale & Catholique de nommer tel endroit qu'il conviendra pour ladite Judicature ou appel.

Et puiſque les Habitans de la partie du Haut-Quartier, qui vient d'être cédé, ne pourront plus porter leurs procès en cas d'appel à la Cour de Rurmonde, il ſera libre à L. H. P. d'établir une Cour d'Appel pour leurs Sujets dans tel lieu de la Province, qu'elles trouveront convenir.

On eſt convenu de plus, que les Droits d'entrée & de ſortie, qui ſe levent tout le long de la Meuſe, ne pourront être hauſſés, ni baiſſés en tout ou en partie, que d'un commun conſentement, deſquels Droits Sa Majeſté Impériale & Catholique tirera à ſon profit ceux qui ſe levent à

Rurmonde, & à Navaigne, & les Seigneurs Etats Généraux, ceux qui se levent à Venlo.

Et comme lesdits Droits sur la Meuse en général, comme aussi ceux sur l'Escaut subsidiairement sont affectés au payement de deux Rentes distinctes, savoir une de 80000 & une de 20000 florins par an, en vertu de la transaction passée, & conclue le 26 Decembre 1697 avec feu Sa Majesté de la Grande-Bretagne Guillaume III., on est convenu que Leurs Hautes Puissances, à cause de la cession susmentionnée subviendront à Sa Majesté Impériale & Catholique dans les payemens desdites Rentes, & autres dettes, qui pourront y être hypothequées, & annuellement, & à proportion du produit des Droits d'entrée & de sortie, qu'elles recevront, le tout suivant les constitutions mêmes desdites Rentes. Et quant aux Dettes & Charges contractées & constituées sur la Généralité du Haut-Quartier, les Etats Généraux concoureront dans le payement d'iceux, pour leur quote-part, selon la proportion portée par la matricule de tout le Haut-Quartier.

Tous les Documens & papiers, qui concernent le Haut-Quartier de Gueldres, resteront comme ci-devant dans les Archives à Rurmonde; mais on est convenu qu'il en sera formé un Inventaire ou Régistre à l'intervention des Commissaires de Sa Majesté Impériale & Catholique, de Sa Majesté Prussienne, & des Seigneurs Etats Généraux, & Copie authentique sera donnée dudit Inventaire à chacune des trois Puissances pour avoir toujours libre accès à tous les Papiers & Documens, dont elles pourroient avoir besoin, pour la partie qu'elles possédent dans ledit Haut Quartier de Gueldres, & dont Copie authentique leur sera délivrée, à la premiere requisition.

XIX. En considération des grands fraix & dépenses extraordinaires auxquelles les Etats Généraux sont indispensablement obligés, tant pour entretenir le grand nombre de Troupes, qu'ils se sont engagés par le présent Traité de tenir dans les Villes ci-dessus nommées, que pour subvenir aux grosses charges, absolument nécessaires pour l'entretien & la réparation des Fortifications desdites Places, & pour les pourvoir de munitions de guerre, & de bouche, Sa Majesté Impériale & Catholique s'engage & promet de faire payer annuellement aux Etats Généraux la somme de 500000 écus, ou 1250000 florins monnoye d'Hollande par dessus les revenus de la partie du Haut-Quartier de Gueldres cédé en proprieté par Sa Majesté Impériale & Catholique aux Etats Généraux par le XVIII. Article du présent Traité. Comme aussi par dessus les fraix pour le logement des Troupes, selon le Réglement fait l'année 1698. de la maniere qu'on en conviendra en détail: laquelle somme de 500 mille écus ou 1250000 florins monnoye d'Hollande, sera assurée & hypothequée, par cet Article, généralement sur tous les revenus des Pays Bas Autrichiens, y compris les Pays cédés par la France, & spécialement sur les revenus les plus clairs & liquides des Provinces de Brabant, & de Flandres, & sur ceux des Païs, Villes, & Châtellenies, & dépendances cédées par la France, selon qu'on est convenu plus spécifique-

ment par un Article séparé, tant pour l'Hypothéque que pour le moyen de termes de les percevoir. *Hist. de Hollande. 1697. jusques à nos jours.*

Et on commencera ledit payement du Subside de 500 mille écus ou 1250000 florins monnoye d'Hollande, du jour de la signature du présent Traité; sur quoi seront déduits, *au Prorata* du tems, les revenus des Villes, Châtellenies & dépendances cédées par la France, échus depuis ledit jour jusqu'au jour que lesdits Pays seront remis à Sa Majesté Impériale & Catholique, pour autant que les Etats Généraux les auront reçus.

XX. Sa Majesté Impériale & Catholique confirme & ratifie par cet Article les Capitulations accordées aux Provinces & Villes des Pays Bas ci-devant appellés Espagnols du tems de leur réduction sous l'obéïssance de Sadite Majesté, ainsi que l'administration générale dudit Pays y exercée par la Grande-Bretagne & les Etats Généraux des Provinces-Unies, ayant représenté le légitime Souverain par leurs Ministres qui ont résidé à Bruxelles, & par le Conseil d'Etat commis au Gouvernement Général desdits Pays-Bas, ensuite du Pouvoir & des Instructions qui lui ont été faites de la part des deux Puissances, tant en matiere de Régale, de Justice, de Police, que de Finances, comme aussi l'administration particuliere des Etats des Provinces, des Colléges, des Villes, & des Communautés du Plat-Pays, de même que des Cours Souveraines de Justice, & autres Cours & Juges Subalternes: lesquels Actes de Police, Régales, Justice & Finances, subsisteront & sortiront leur plein & entier effet, selon la teneur desdits Actes & des Sentences rendues: le tout de la même maniere, comme s'ils avoient été faits par le Souverain légitime du Pays, & sous son Gouvernement.

XXI. Tout ce qui est dans l'Article précédent sera aussi observé, ratifié & maintenu de la part de Sa Majesté Impériale & Catholique à l'égard du Haut-Quartier de Gueldres, & des Pays conquis sur la France (dont le Roi Charles II. de Glorieuse Mémoire n'étoit pas en possession à son décès) pour toutes les dispositions faites au nom & de la part des Etats Généraux des Provinces-Unies.

Et pour ce qui est des Bénéfices & Dignités Ecclésiastiques, ceux qui en ont été pourvus, & qui s'en trouvent en possession, ne pourront être dépossedés & ceux qui ne sont pas encore en possession y seront admis sans qu'on puisse s'y opposer, que par les voyes & dans l'ordre de la Justice, selon les Loix & Coutumes du Pays.

XXII. Sa Majesté Impériale & Catholique reconnoît & promet de satisfaire les obligations, qui ont été passées de la part de Sa Majesté Catholique Charles II. de glorieuse mémoire par les levées d'argent que Leurs Hautes Puissances ont fait négocier pour Sadite Majesté, dont la Liste est jointe au bas de cet Article, & comme on n'a point encore remis aux Etats Généraux les obligations des Etats des Pays-Bas Espagnols pour la somme de 200 mille florins par an à fournir par eux, pour le payement des Intérêts & pour le remboursement d'un Capital de 1400 mille florins, levés à Intérêt en l'Année 1698 pour être employés aux nécessités des Frontieres desdits Pays-Bas Espagnols, & de 4 Années d'In-

SECT. XIII. *Hist.* de Hollande, *1697, jusques à nos jours.*

térêts portant la somme de 224 mille florins: dont ledit Capital de 1400 mille florins est augmenté: lesquelles obligations ledit Roi Charles II. de glorieuse mémoire avoit promis de faire tenir sans que cela se soit fait: Sa Majesté Impériale & Catholique promet par cette de faire passer les obligations par les Etats des Provinces desdits Pays-Bas, & de les faire délivrer incessamment après auxdits Etats Généraux, conformément à la teneur de ladite obligation de Sa Majesté Catholique du 30 de Mai 1698 à la premiere convocation des Etats, ou au plus tard dans le terme de deux mois, après l'échange des Ratifications de ce Traité.

Mémoire des Négociations faites à la requisition de Sa Majesté Catholique Charles II. de Glorieuse Mémoire.

La premiere Négociation a été d'un million cinq cens soixante & quinze mille florins sur les Droits d'entrée & de sortie de la Marie à 5 pour 100 faite par l'Acte du 13 Décembre. 1675000

La seconde a été de 525 mille florins à 5 pour cent sur le même fonds, levée par l'Acte du 21 de Mars 1691. 525000

La troisieme a été de 567 mille florins à 5 pour 100 sur les revenus du Haut Quartier de Gueldres, faite par l'Acte du 15 de Janvier 1692. 567000

La quatrieme & cinquieme Négociation de 500 mille & de 200 mille florins ont été faites conformément aux deux Actes du 4 & du 22 de Mai 1693 sur les Droits d'entrée & de sortie de la Marie à 6 pour cent. 700000

La sixieme a été de 665 mille florins sur le même fonds à 5 pour cent, levée par l'Acte du 11 Avril 1694. 665000

La septieme a été d'un million 440 mille florins sur le même Fonds à cinq pour cent, levée par Acte du 24 de Novembre 1695. 1440000

La huitieme, 9e & 10e. somme de 400 mille, de 100 mille & de 300 mille florins, ont été levées par Acte du 10 de Décembre 1695, du 12 de Septembre 1696, & du 6 Mars 1697, à cinq pour cent sur les Revenus de la Province de Namur, & subsidiairement sur les Revenus de la Marie, & les Domaines de la Province de Luxembourg, portant ensemble. 800000

L'onzieme somme de 500 mille florins a été levée par Acte du 30 Avril 1696 à 6 pour cent sur les Revenus de la Prévôté de Mons. 500000

La douzieme somme d'un million 400 mille florins à quatre pour cent, a été levée sur les Subsides des Provinces des Pays-bas, sur les Remises d'Espagne, & subsidiairement sur les Revenus de la Marie.

Item 224 mille florins pour 4 années d'intérêts du Capital, conformément à la teneur de l'obligation du 30 de Mai 1698, portant ainsi la somme totale d'un million 624 mille florins. 1624000

XXIII. Pareillement Sa Majesté Impériale & Catholique reconnoit, approuve & confirme toutes les levées (dont la liste est jointe au bas de

cet Article) qu'on a été obligé de faire pour le payement de plusieurs nécessités indispensables pour la conservation des Pays-Bas Espagnols & pour l'entretien des Troupes de Sa Majesté Impériale & Catholique pendant le Gouvernement provisionnel de la Grande Bretagne & des Etats Généraux des Provinces-Unies, & faites par Leurs Hautes Puissances de concert avec Sa Majesté de la Grande-Bretagne; promettant Sa Majesté Impériale & Catholique d'y satisfaire & de faire duement enrégistrer lesdites Négociations dans les Chambres des Finances & des Comptes & d'en faire délivrer Actes en forme à Leurs Hautes Puissances & de faire payer le Capital & les Intérêts hors des fonds & hypothéques, tant principales que subsidiaires, affectées pour cette fin, sans que Sa Majesté Impériale & Catholique pourra apporter, si ce n'est de l'aveu des Etats Généraux, aucun changement à la direction ou à l'administration des hypothéques, sur lesquelles les Négociations ont été faites, mais qu'Elle les laissera à Leurs Hautes Puissances conformément à la teneur des obligations; & si ces fonds n'étoient point suffisans, ce qu'il y manquera sera suppléé par les Etats des Provinces desdits Pays-Bas Autrichiens.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Mémoire des Négociations faites pendant le Gouvernement provisionnel de Sa Majesté Britannique & de Leurs Hautes Puissances aux Pays-Bas.

En 1707 ont été levées 300 mille florins à 5 pour 100 sur la Posterie, destinés à être envoyés au Roi à Barcelonne.

Encore 400 mille florins sur les Droits d'entrée & de sortie en Flandres, destinés à des nécessités aux Pays-Bas.

Les intérêts desdits 400 mille florins ont été assignés sur la Posterie. 700000

Au mois de Février de l'Année 1709 ont été levés 250 mille florins à 5 pour 100 sur les Droits de la Marie pour l'entretien des Troupes Impériales & Palatines. 250000

Au mois de Mai 1709 a été levée une somme de 500 mille florins à 5 pour 100 aux mêmes conditions, sur le même fonds & au même usage. 500000

Au mois d'Août a été encore levée une somme de 1000000 florins à cinq pour cent, aux mêmes conditions, sur le même fonds & au même usage. 1000000

En 1710 a été négociée une somme de 300000 florins à 6 pour 100 sur le revenu de la Posterie, pour subvenir aux fraix des Troupes Impériales & Palatines au service de Sa Majesté Impériale & Catholique. 300000

Item sur les Droits d'entrée & de sortie de Flandres, une somme de 400 mille florins pour subvenir aux fraix des Troupes Impériales à six pour cent, savoir cinq pour cent à trouver sur les Droits en Flandres, & un pour cent sur les Revenus de la Marie. 400000

Item sur le même Fonds & à six pour cent, savoir cinq pour cent à trouver sur les Droits d'entrée & de sortie en Flandres, & un

pour cent ſur les Revenus de la Marie, une ſomme de 300 mille florins pour ſubvenir aux fraix des Troupes Impériales. 300000

Item ſur le même Fonds, & à ſix pour cent, ſavoir cinq pour cent à trouver ſur les Droits d'entrée & de ſortie en Flandres, & un pour cent ſur les Revenus de la Marie, une ſomme de 340 mille ſix cens vingt-cinq florins pour ſubvenir aux fraix des Troupes Impériales. 340625

Item ſur les Revenus de la Marie à cinq pour cent, une ſomme de 300 mille florins pour ſubvenir aux fraix des Troupes Impériales. 300000

Au mois de Mars 1711 a été levée une ſomme de 300 mille florins à 6 pour 100 ſur les Revenus de la Poſterie, pour ſubvenir aux fraix des Troupes Impériales. 300000

En Décembre 1712 a été négocié ſur la Marie 228 mille trois cens & trente florins à 5 pour 100 pour pourvoir aux néceſſités & aux Fortifications de Mons, St. Ghilain & Ath. 228330

Faiſant les ſuſdites levées enſemble la ſomme de quatre millions ſix cens dix-huit mille neuf cent cinquante-cinq florins. L'emploi de laquelle, auſſi bien que la ſomme de 550 mille florins que les Receveurs des Droits d'entrée & de ſortie en Flandres ont fourni en Lettres de Change aux Etats Généraux en l'an 1710, de cent mille florins qu'ils ont reçu du Receveur des Medianates, de 105 mille florins, *ſalvo errore calculi*, qu'ils ont reçu de la troiſieme Chambre du Conſeil de Flandres, a été vérifié aux Miniſtres Plénipotentiaires de Sa Majeſté Impériale & Catholique de la maniere que cela eſt expliqué plus particulierement par la Déclaration miſe au bas de l'état des Négociations, & Argent fourni & de l'emploi deſdits deniers, ſigné ce même jour.

XXIV. On procédera ſi-tôt que faire ſe pourra à la liquidation du payement fait des intérêts & du Capital des emprunts mentionnés dans les deux Articles précédens, dans laquelle liquidation ne ſera porté à la charge de Leurs Hautes Puiſſances, que tout ce qui ſe trouvera payé effectivement & réellement en vertu deſdites obligations & ſans que de la part de Sa Majeſté Impériale & Catholique on pourra faire contre le payement deſdits intérêts quelque difficulté ou prétention de rabat ou diminution, à cauſe de non poſſeſſion des Hypothéques, Confiſcations en tems de Guerre, dépérition des Hypothéques à cauſe de diminution des Droits d'entrée & de ſortie ou autre cauſe ou prétexte quelconque.

Et ſans qu'à cauſe de cette liquidation on pourra de la part de Sa Majeſté Impériale & Catholique diſcontinuer le payement, pour le recouvrement des intérêts & termes de rembourſement, dans lequel il ſera continué, conformément aux conditions portées par les obligations, juſques à ce qu'il conſtera, que tous les emprunts & intérêts d'iceux, ſeront entierement acquittés & rembourſés, après quoi les Hypothéques ſeront duement déchargées & reſtituées.

XXV. De plus ſeront ratifiés & confirmés par le préſent Article le Contract pour le Pain, Chariots & Fourrage des Troupes Impériales & Palatines, fait par les Miniſtres des deux Puiſſances à Bruxelles, ou par le Con-

seil d'Etat commis au Gouvernement des Pays-Bas, sur la requisition desdits Ministres, & sont pareillement confirmés & ratifiés tous les payemens déja faits à ce sujet par le Conseil des Finances & les ordres donnés par ledit Conseil pour assigner le restant de ce qui est dû pour lesdits Pain, Fourrage & Chariots, sur les Droits d'encrescence des quatre especes, ensuite des requisitions du Conseil d'Etat, sans que lesdits droits d'encrescence puissent être divertis à d'autres usages, sous quelque prétexte que ce puisse être, avant que les Entrepreneurs qui ont livré ledit Pain, Fourrage & Chariots, soient entierement satisfaits selon la teneur de leur Contract, ensuite des Requisitions des Ministres des deux Puissances, & des Ordres du Conseil d'Etat, & de celui des Finances.

Hist. de Hollande. 1697. jusques à nos jours.

XXVI. Pour ce qui regarde le Commerce, on est convenu, que les Navires, Marchandises, & Denrées venant de la Grande-Bretagne, & des Provinces-Unies, & entrant dans les Pays-Bas Autrichiens, de même que les Navires, Marchandises & Denrées, sortant desdits Pays-Bas, vers la Grande-Bretagne & les Provinces-Unies, ne payeront les Droits d'entrée & de sortie, que sur le même pié, qu'on les léve à présent, & particulierement tels qu'ils ont été réglés avant la signature du présent Traité, selon la requisition faite au Conseil d'Etat à Bruxelles par les Ministres des deux Puissances, en date du 6 de Novembre, & qu'ainsi le tout restera, continuera & subsistera généralement sur ledit pié, sans qu'on y puisse faire aucun changement, innovation, diminution, ou augmentation, sous quelque prétexte que ce puisse être, jusqu'à ce que Sa Majesté Impériale & Catholique, Sa Majesté Britannique & les Etats Généraux en convien-dront autrement par un Traité de Commerce à faire le plutôt qu'il se pourra; demeurant au reste le Commerce, & tout ce qui en dépend, entre les Sujets de Sa Majesté Impériale & Catholique dans les Pays-Bas Autrichiens, & ceux des Provinces-Unies, en tout & en partie, sur le pied établi, & de la maniere portée par les Articles du Traité fait à Munster le 20 Janvier 1648 entre Sa Majesté le Roi Philippe IV de glorieuse mémoire & lesdits Seigneurs Etats Généraux, concernant le Commerce, lesquels Articles viennent d'être confirmés par le présent Traité.

XXVII. Que les Fortifications & tous les Ouvrages de la Citadelle de Liége, de même que celles du Château de Huy, aussi avec tous les Forts & Ouvrages, seront rasés & démolis sans qu'ils puissent être jamais rebâtis ou rétablis, bien entendu, que ladite démolition se fera aux dépens des Etats & du Pays de Liége, à qui les materiaux resteront pour être vendus & transportés ailleurs, le tout aux ordres & sous la direction des Etats Généraux, qui enverront pour cette fin des personnes capables, pour avoir la direction desdites démolitions, auxquelles on commencera de travailler immédiatement après la signature du présent Traité, & que l'on achevera dans 3 mois ou plutôt s'il se peut, & que cependant les Garnisons des Etats Généraux ne sortiront desdites Places, avant que la démolition soit achevée.

XXVIII. Et pour plus grande sureté & exécution du présent Traité, promet & s'engage Sa Majesté Britannique de le confirmer & de le garantir dans tous ses Points & Articles, comme Elle le confirme & le garantit par celui-ci.

XXIX. Le préſent Traité ſera ratifié & approuvé par Sa Majeſté Impériale & Catholique, par Sa Majeſté Britannique & par les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, & les Lettres des Ratifications ſeront délivrées dans le terme de 6 ſemaines, ou plutôt ſi faire ſe peut, à compter du jour de la ſignature.

En foi de quoi nous Miniſtres Plénipotentiaires de Sa Majeſté Impériale & Catholique, de Sa Majeſté Britannique & des Seigneurs Etats Généraux, en vertu de nos Pouvoirs reſpectifs, avons desdits noms ſigné ces préſentes de nos ſeings ordinaires, & à icelles fait appoſer les Cachets de nos Armes.

(*Etoit ſigné*)

(*L. S.*) L. C. de Koningsegg.
(*L. S.*) W. Cadogan.
(*L. S.*) B. v. Dussen.
(*L. S.*) Le Comte de Rechteren.
(*L. S.*) Sh. Gockinga.
(*L. S.*) Adr. v. Borssele. a Geldermalsen.

Fait à Anvers le
15 *Novembre* 1715.

Formulaire du Serment pour le Gouverneur de Dendermonde.

Je N. N. établi Gouverneur par Sa Majeſté Impériale & Catholique à Dendermonde, promets & jure, que je ne ferai jamais rien, ni ne permettrai pas qu'il ſe faſſe quelque choſe dans ladite Ville, qui puiſſe être préjudiciable au ſervice de Leurs Hautes Puiſſances les Etats-Généraux des P. U., par rapport à la conſervation de la Ville & de la Garniſon, & que je donnerai libre paſſage à leurs Troupes, toutes & quantes fois qu'ils le ſouhaiteront, moyennant une requiſition préalable, & que leſdites Troupes ne paſſent, que pour un nombre modique à la fois, le tout conformément à l'Article V. du Traité de la Barriere, dont Copie m'a été communiquée; ainſi Dieu me ſoit en aide.

Formulaire du Serment pour les Gouverneurs des Places.

N. N. je jure & promets de garder fidellement à la Souveraineté & proprieté de Sa Majeſté Impériale & Catholique ...... qui m'a été confié, & de ne le pas remettre jamais à aucune Puiſſance, & que je ne me mêlerai pas directement, ou indirectement, ni ne ſouffrirai pas, que qui que ce ſoit, ſous mon Commandement, ſe mêle d'aucune affaire, concernant le Gouvernement Politique, Religion, & choſes Eccleſiaſtiques, Juſtice & Finances, ni même en quoi que ce ſoit, contre les Droits, Privileges & Immunités des Habitans, tant Eccleſiaſtiques que Laïques, ou aucune autre affaire n'ayant pas relation directe à la conſervation de la Place,

ce, qui m'a été confiée & pour le maintien de la Garnifon commife à mes foins; mais que je laifferai tout cela à Sa Majefté Impériale & Catholique comme légitime Souverain, & aux Etats & Magiftrats, tant Eccléfiaftiques que Laïques, pour autant qu'il en appartient à chacun d'eux. Promettant au contraire de les affifter de main forte, toutes & quantes fois, que j'en ferai requis, pour le maintien des ordres politiques & la confervation de la tranquillité contre tous ceux qui voudroient s'y oppofer, bien entendu, qu'il me fera permis d'exécuter les ordres que les Etats-Généraux me donneront, conformément & en exécution du Traité entre Sa Majefté Impériale & Catholique & de Leurs Hautes Puiffances. Ainfi Dieu me foit en aide.

Hift. de Hollande. 1697, jufques à nos jours.

ARTICLE SÉPARÉ.

Comme dans l'Article dix-neuvieme du Traité de la Barriere pour les Etats-Généraux des Provinces-Unies dans les Pays-Bas Autrichiens, conclu cejourd'hui quinzieme de Novembre mil fept cent quinze, entre Sa Majefté Impériale & Catholique, Sa Majefté Britannique & lefdits Seigneurs Etats-Généraux, on eft convenu de s'expliquer plus fpécifiquement, par un Article féparé au fujet des Hypothéques & des moyens de percevoir le Subfide y mentionné, Sa Majefté Impériale & Catholique pour affurer & faciliter d'autant plus le payement dudit Subfide de cinq cens mille écus, ou douze cens cinquante mille florins, monnoye de Hollande par an, accordé & ftipulé par ledit Article, affigne fpécialement fur les Pays, les Villes, Châtellenies & Dépendances cédées par la France, annuellement la fomme de fix cens & dix mille florins monnoye d'Hollande, felon la répartition fuivante, à favoir.

Sur la Ville de Tournai, cinquante-cinq mille florins.

Sur la Châtellenie de Tournai, dit le Tournefis, vingt & cinq mille florins.

Sur la Ville & Verge de Menin, quatre-vingt-dix mille florins.

Et fur la partie de la Flandre Occidentale, qui a été cédée par la France, à répartir fur les Villes, Châtellenies & Dépendances, fuivant le Tranfport de Flandre, quatre cens quarante mille florins.

Et le reftant fur les Subfides de la Province de Brabant un tiers, faifant la fomme de deux cens treize mille trois cens trente & trois & un tiers florins, & fur ceux de la Province de Flandre deux tiers; faifant la fomme de quatre cens vingt & fix mille fix cens foixante-fix & deux tiers florins; faifant lefdites fommes refpectives enfemble la fufdite fomme totale de cinq cens mille écus, ou douze cens cinquante mille florins, monnoye de Hollande.

La portion de la Province de Brabant eft affignée fur le Contingent des 7 Quartiers d'Anvers & des autres Diftricts de Brabant dans les Subfides de cette Province, & la portion de la Province de Flandre fur le Contingent du Pays de Waes, y compris Beveren du Pays d'Oudenbourg, du Franq de Bruges du Pays d'Aloft, & de la Ville & Pays de Dendermonde dans le Subfide de cette Province.

Et pour assurer d'autant plus le payement régulier des susdites sommes respectives, Sa Majesté Impériale & Catholique promet & s'engage, que le payement se fera de trois en trois mois, à commencer du jour de la signature du présent Traité, à payer à l'Echéance du Terme. Et au défaut dudit Payement à la fin des trois mois.

Ordonne Sa Majesté Impériale & Catholique, dès à présent, & par ce Traité, aux Etats des Provinces & Départemens, & aux Receveurs des Subsides tant ordinaires qu'extraordinaires, de même qu'à ceux de ses Droits & Domaines, hors desquels le payement se doit faire conformement à la répartition ci-dessus, qu'en vertu de cet Article, & sur une Copie d'icelui, ils auront à payer incessamment à chaque échéance, & sans délai, au Receveur Général desdits Etats Généraux, ou à ses ordres, les sommes ci-dessus marquées, & sans attendre autre ordre ou Assignation ; ce présent Article leur devant servir d'ordre & d'Assignation dès à présent, & pour-lors, ledit payement leur sera passé en compte à la charge de Sa Majesté Impériale & Catholique, comme s'ils l'avoient fait à Elle-même.

Faute de quoi, ou bien en cas que lesdits Etats n'accordassent pas avec la promptitude nécessaire les Subsides, pourront les Etats Généraux procéder aux moyens de contrainte & d'exécution, & même par voye de fait contre les Receveurs, Etats, & Domaines desdites Provinces & Départemens, lesquels Sa Majesté Impériale & Catholique y soumet en vertu de cet Article; le tout sans préjudice du Droit de Leurs Hautes Puissances sur les autres revenus du Souverain par dessus le Subside des Provinces, comme sont les Droits d'entrée & de sortie, Impôts, Tailles, Péages, & autres Domaines.

De plus, on est convenu, que le payement dudit Subside ne pourra être retardé, moins refusé, sous prétexte de Compensations, Liquidations ou autres prétentions de quelque nom ou nature qu'elles puissent être. Et aura cet Article séparé la même force que ledit Traité de la Barriere, & tout comme s'il y étoit inséré de mot à mot, & sera ratifié dans le même tems que ce Traité.

En foi de quoi, nous Ministres Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale & Catholique, de Sa Majesté Britannique, & des Seigneurs Etats-Généraux, avons signé le présent Article, & y avons fait apposer les Cachets de nos Armes.

(*L. S.*) L. C. de Koningsegg.
(*L. S.*) W. Cadogan.
(*L. S.*) B. v. Dussen.
(*L. S.*) Le Comte de Rechteren.
(*L. S.*) S. L. Gockinga.
(*L. S.*) Adr. van Borssele a Gelder-Malsen.

A Anvers ce 15 de Novembre 1715.

Ratification de Sa Majesté Impériale & Catholique sur le Traité de Barriere.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

NOS CAROLUS SEXTUS, Divina Favente Clementia electus Romanorum Imperator, semper Augustus, ac Germaniae, Hispaniarum, Hungariae, Bohemiae, Dalmatiae, Croatiae, Slavoniaeque Rex, Archidux Austriae, Dux Burgundiae, Brabantiae, Styriae, Carinthiae, Carnioliae, Limburgi, Geldriae ac superioris & inferioris Silesiae & Wurtembergae, Princeps Sueviae, Marchio Sacri Romani Imperii, Burgoviae, Moraviae, superioris & inferioris Lusatiae, Comes Habsburgi, Flandriae, Tyrolis, Ferretis, Kyburgi, Goritiae, & Namurci, Landgravius Alsatiae, Dominus Marchiae Slavonicae, Portus Maonis & Salinarum, &c. &c. Notum testatumque facimus, quorum interest universis & singulis, cum factâ superiori anno Badae Helvetiorum cum Gallia pace, subinde Nobis cum Serenissimo ac Potentissimo Magnae Brit. Rege: Nec non Ordinibus Generalibus Fœderatii Belgii convenerit ut, quae ex fœdere anno millesimo septingentesimo primo, die septima Septembris, Hagae-Comitis inito adhuc mutuo praestanda superesse videbantur, in eo, quem Antverpiam indicere placuit, Congressu per Ministros plena undiquaque potestate munitos quanto citius conficerentur: in primis vero ea loca, Urbes ac Munimenta Belgii Nostri, quae Provinciis ac Ditionibus praefatorum Ordinum Generalium securitatis, Tutaminis ac Propugnaculi loco vulgo Barriere post hac essent, designarentur, cœteraque quæ ad rem pertinerent, componerentur, id quod Divino favente Numine amicis praecipue officiis dicti Serenissimi Magnæ Brittanniæ Regis sub die decima quinta Novembris nuper inter eosdem Ministros Plenipotentiarios, quorum nomina subjecta conspiciuntur, in hacc tandem verba & Articulos, definitum & transactum fuit.

Fiat insertio.

Quod Nos, quae inter praefatos cum Nostrum, tum Regium Brittannicum; Ordinumque Generalium Ministros Plenipotentiarios virtute habiti mandati ità ut supra acta, conclusa, atque transacta fuere, rata grataque habuerimus, prout ea omnia & singula vigore præsentium approbamus & ratificamus, verbo Caesareo Regio & Archiducali spondentes, Nos ea quae Nos tangunt, firmiter ac religiose impleturos & observaturos, ac à Nostris pariter observari curaturos, neque ut iis contraveniatur, passuros esse, certo confisos, Sac. Rom. Imperii Electores Principes ac Status perpensis ritè rerum momentis, iis, quae supra Art. 27 super aequatione Munimentorum Arcis Leodiensis prout & Castellorum ac Munimentorum Urbisque Huyensis, concedi praesens temporum ratio coegit, consensu suo haud gravatim accessuros esse. In quorum fidem praesentes propria manui subscriptione, appressoque Nostro Caesareo Regio Sigillo communivimus. Viennae die vigesimâ primâ mensis Decembris anno

millesimo septingentesimo decimo quinto Regnorum Nostrorum Romani quinto, Hispaniarum decimo tertio, Hungarici vero & Bohemici itidem quinto.

Signatum,

CAROLUS.

Subsignatum,

(*L. S.*) PHILIPPUS LUD. C. à SINZENDORF.

Subscriptum,

Ad mandatum Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis proprium.

Signatum,

JOANNES GEORGIUS BUOL.

Ratification de Sa Majesté de la Grande Bretagne, sur le Traité de Barriere.

GEORGIUS, Dei gratiâ, Magnae Brittanniae, Franciae, & Hiberniae Rex, Fidei Defensor, &c. omnibus & singulis, ad quos praesentes Literae pervenerint salutem. Quandoquidem Ministri Plenipotentiarii, tam ex nostra parte, quam Caesareae & Catholicae suae Majestatis, & Celsorum ac Praepotentium Dominorum Ordinum Generalium Uniti Belgii, Antwerpiae congressi, & Mandatis atque authoritate sufficienti muniti Tractatum quendam die decimo quinto presentis mensis Novembris concluserint, signaverintque forma & verbis quae sequuntur.

Fiat insertio.

Nos viso & perpenso Tractatu suprascripto, eundem in omnibus & singulis ejus Articulis & Clausulis approbavimus, & ratum, firmumque habuimus, sicut per præsentes, pro Nobis, Hæredibus, Successoribus Nostris eundem approbamus, & ratum, firmumque habemus, spondentes & in verbo Regio promittentes, Nos prædictum Tractatum, omniaque & singula, quæ in eo continentur, sanctè atque inviolabiliter præstituros & observaturos, neque passuros unquam (quantum in nobis est) ut à quopiam violentur, aut ut iis quocunque modo in contrarium eatur. In quorum majorem fidem & robur, hisce praesentibus manu nostra Regia signatis, magnum Nostrum Magnæ Brittanniæ Sigillum appendi jussimus. Dabantur in Palatio Nostro Divi Jacobi die trigesimo mensis Novembris anno Domini millesimo septingentesimo decimo quinto, regnique Nostri secundo.

Signatum erat,

GEORGIUS R.

Ratification des Seigneurs Etats-Généraux des Provinces Unies des Pays-Bas, sur le Traité de Barriere.

Les ETATS GÉNÉRAUX des Provinces-Unies des Pays-Bas, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Ayant vu & examiné le Traité conclu & signé à Anvers, le quinze du mois de Novembre 1715, par les Ministres Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale & Catholique, de Sa Majesté le Roi de la Grande Betagne, & de Nous, sur la maniere dont les Pays-Bas Autrichiens serviront ci-après de Barriere, à la Grande-Bretagne, & à notre Etat, ainsi que ce Traité suit ici inséré de mot à mot.

Fiat insertio.

Nous ayant pour agréable tout ce que Nos Députés & Ministres Plénipotentiaires ont fait, lorsqu'ils ont conclu & signé ce Traité, l'avons agréé & ratifié, l'agréons, approuvons & ratifions par ces présentes, promettant sincerement & de bonne foi, de le garder, observer & exécuter, en tout, & en chacun de ses Articles, sans aller au contraire en quelque maniere que ce soit, directement ou indirectement. En foi de quoi Nous avons fait attacher à ces présentes nostre grand sceau, les avons fait signer par le Président de notre Assemblée, & soussigner par notre Greffier. A la Haye le 14 Janvier 1716.

Etoit paraphé,

W. VAN DER DOES, ut.

Sur le plicq étoit écrit, par ordonnance des susdits Seigneurs Etats Généraux.

Etoit signé,

F. FAGEL.

Et scellé du grand Seau de cire rouge.

Ratification de Sa Majesté Impériale & Catholique, sur l'Article séparé du Traité de Barriere.

NOS CAROLUS SEXTUS Divina favente Clementia, electus Romanorum Imperator, semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiae, Slavoniaeque Rex, Archidux Austriae, Dux Burgundiae, Brabantiae, Styriae, Carinthiae, Carnioliae, Limburgi, Luxemburgi, Geldriae, ac superioris & inferioris Silesiae, & Wurtembergae, Princeps Sueviae, Marchio sacri Romani Imperii, Burgoviae, Moraviae, superioris & inferioris Lusatiae, Comes Habsburgi, Flandriae, Tyrolis, Ferretis, Kyburgi, Goritiae, & Namurci, Landgravius Alsatiae, Dominus Marchiae Slavoniae, Portus Maonis & Salinarum, &c. &c. Notum testatumque facimus, quorum interest universis & singulis, postquam gravissimis de causis, quod art. 19. *hujus Tractatus de praestando praesidiario Statuum Generalium militi an-*

Sect. XIII. Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

nuo subsidio quingentorum millium imperalium generalioribus verbis sancitum fuit, per articulum separatum amplius explicare, dictumque subsidium in singulas Belgii Nostri Provincias per classes distribuere, ac de eo cavere sequenti modo placuerit.

Fiat Insertio.

Quod Nos articulum huncce separatum, ejusque contenta perindè, ac ipsum Tractatum approbaverimus, prout eundem hisce pari fide ac Religione observaturos ac à Nostris adimpleri curaturos spondemus. In quorum robur praesentes ipsi subscripsimus, ac Sigilli Nostri Caesareo-Regii appensione muniri jussimus. Datum Viennae die vigesima prima Decembris anno millesimo septingentesimo decimo quinto, Regnorum Nostrorum Romani quinto, Hispaniarum decimo tertio, Hungarici vero & Bohemici itidem quinto.

Signatum, CAROLUS.

Subsignatum, PHILIPPUS LUD. C. à SINZENDORF.

Subscriptum, Ad mandatum Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis proprium.

Signatum, JOANNES GEORGIUS BUOL.

Ratification de Sa Majesté de la Grande Bretagne, sur l'Article séparé du Traité de Barriere.

GEORGIUS, Dei Gratia, Magnae Brittanniae, Franciae, & Hiberniae Rex, Fidei Defensor, &c. Omnibus & singulis, ad quos praesentes literae pervenerint salutem. Quandoquidem Articulus quidam separatus ad Tractatum de Obice vulgò Barriere constituendo Antwerpiae decimo quinto die mensis Novembris praesentis conclusum pertinens eodem in loco, eodemque die per eosdem Ministros Plenipotentiarios sufficienti authoritate undiquaque munitos signatus fuerit, forma & verbis quae sequuntur.

Fiat insertio.

Nos viso, perpensoque Articulo separato suprà-scripto, eundem in omnibus & singulis ejus clausulis approbavimus, & ratum firmumque habuimus, sicut per praesentes, pro nobis, haeredibus & successoribus nostris eundem approbamus ac ratum, firmumque habemus, spondentes & in Regio verbo promittentes, nos omnia & singula, quae in praedicto Articulo separato continentur, sincere & bona fide observaturos, ac quantum in Nobis est, observari curaturos; in quorum majorem fidem, & robur, hisce praesentibus manu nostra Regia signatis magnum nostrum Magnae-Brittanniae sigillum apponi jussimus. Quae dabantur in Palatio Nostro Divi Jacobi, die trigesimo mensis Novembris, anno Domini millesimo septingentesimo decimo quinto, Regnique nostri secundo.

Signatum,

GEORGIUS

Ratification des Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, sur l'Article séparé du Traité de Barriere.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Les Etats Generaux des Provinces-Unies des Pays-Bas à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Ayant vu & examiné l'Article séparé du Traité conclu & signé à Anvers, le quinze du mois de Novembre 1715 par les Ministres Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale & Catholique, de Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, & de Nous, sur la maniere dont les Pays-Bas Autrichiens serviront ci-après de Barriere, à la Grande-Bretagne, & à notre Etat, duquel Article séparé la teneur s'ensuit.

Fiat insertio.

Nous ayant pour agréable tout ce que nos Députés & Ministres Plénipotentiaires ont fait, lorsqu'ils ont conclu & signé cet Article séparé, l'avons agréé, approuvé & ratifié, l'agréons, approuvons & ratifions par ces présentes, promettant sincerement & de bonne foi, de le garder, observer & exécuter, sans aller au contraire en quelque maniere que ce soit, directement ni indirectement. En foi de quoi nous avons fait attacher à ces présentes notre grand sceau, les avons fait signer par le Président de notre Assemblée, & soussigner par notre Greffier, à la Haye le 14 Janvier 1716.

Etat de l'Emploi des deniers provenus des Négociations faites sur divers fonds des Pays-Bas durant le Gouvernement Provisionnel des deux Puissances Maritimes, distinctement mentionnées dans la Liste jointe au bas de l'Article 23 du Traité de la Barriere signé le 15 de Novembre 1715, montant à une somme de 4 millions 618955 fl. comme aussi de 550000 fl. fournis en Lettres de Change par les Receveurs des Droits d'entrée & de sortie de Flandres; de plus 100000 fl. fournis par le Receveur de Medianate, & finalement de 150000 fl. fournis par le troisieme Membre du Conseil de Flandres, faisant en tout ensemble une somme de

	Monnoye de Hollande.
Remise par Leurs Hautes Puissances l'année 1708 au Roi Catholique Charles III. hors les deniers levés sur la Posterie des Pays-Bas Espagnols, la somme de 300000 fl.	300000
Pour la livraison du Fourrage faite aux Troupes de Sadite Majesté, selon le compte, deux millions 78916 fl. 6 f. 6 d.	2078916 6 6
La Livraison du Pain, compris les Chariots de vivres, selon le compte, deux millions 287776 fl. 14 f. 6 d.	2287776 14 6
Item des autres payemens extraordinaires mis en compte par Mrs. les Etats Généraux 69583 fl. 15 sols.	69583 15
Argent payé à la Caisse de Guerre pour les portions de Pain & Fourrages pendant le quartier d'hiver, depuis le 1 Janvier 1709 jusqu'au mois d'Avril 1711 selon le compte, 657889 fl. 16 sols.	657889 16 •

Des fraix pour les Hôpitaux & autres dépenses extraordinaires, selon le compte 32336 fl. 1 sol 6 deniers.	32336	1 6
Dépenses pour les Munitions & Fortifications dans les Villes de Mons, St. Ghilain & autres 158639 fl. 6 f. 6 d.	158639	6 6
Somme	5585142	0 0

Le soussigné Ministre de Sa Majesté Impériale & Catholique déclare d'avoir vû & examiné l'Etat ci-dessus, de l'accepter & de l'approuver, comme je l'accepte & l'approuve, pour & au nom de Sadite Majesté, avec les conditions suivantes.

Que premierement, sera défalqué de l'impôt total une somme de vingt-quatre mille quatre cens & quatre-vingt-cinq florins, payés pour des Chariots, dont lès Châtellenies ennemies ont été en défaut, & qui par ainsi ne viennent point à la charge de Sa Majesté Impériale & Catholique.

Que *secundo*, on produira les quittances originales de sept mille trois cens soixante & treize florins, qui manquent sur une somme totale de vingt-un mille cinq cens trente-cinq florins douze sols dix deniers, ou au défaut d'icelles d'autres pieces justificatives.

Que *tertio* on produira de même les quittances, ou à leur défaut, les justifications, sur une somme de trente-sept mille neuf cens vingt-sept florins seize sols, sur laquelle Castiglio a donné une Copie de quittance suspecte.

Que *quarto*, on produira encore les quittances originales, ou à leur défaut, des justifications authentiques sur une somme de quatorze mille six cens trente & six florins quatorze sols, sur lesquelles ledit Castiglio n'a produit pour preuve de livraison qu'une Attestation de Monsieur Armstrom.

Que *quinto*, on produira de même les quittances originales, ou à leur défaut, les justifications qui manquent, pour une somme de deux mille huit cens & dix-huit florins quatorze sols & demi sur une somme totale de dix-sept mille deux cens trente-sept florins six deniers.

Que *sexto*, on éclaircira mieux les deux Comptes pour Ostende, portant la somme de seize mille quatre cens vingt-cinq florins un sol trois deniers, pour averer ce qui en doit rester à la charge de Sa Majesté Impériale & Catholique.

Et qu'enfin, on renseignera les Munitions de Guerre selon le Compte spécifié qu'on en a présenté.

Signé,

L. C. DE KONINGSEGG.

A Anvers ce 15 *Novembre* 1715.

Comme en ajustant l'Article pour la démolition des Fortifications de la Citadelle de Liege & du Château de Huy, les soussignés Ministres Plénipotentiaires des Seigneurs Etats Généraux ont insisté, que de la part de l'Em-

l'Empereur on voulut donner les assurances, que le Prince & les Etats de Liege se désisteroient de la prétention qu'ils ont porté à la Diete de l'Empire contre le Fort que les Etats Généraux ont fait construire sur le Pétersberg devant Mastricht, & aussi qu'on puisse convenir sur leurs prétentions au sujet de Bonn, soit en faisant démolir les Fortifications, ou bien en s'accordant sur la Garnison que l'on y pourroit mettre pour la sureté commune. Mr. le Comte de Konigsegg, Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale & Catholique, s'étant excusé d'y entrer dès à présent, faute d'ordre, pour lequel il auroit écrit en sa Cour: Et que d'ailleurs ces deux points ayant tant de rapport avec le susdit Article, & étant de tant d'importance pour les intérêts des Etats Généraux, que lesdits Plénipotentiaires ne sauroient s'en désister, ayant des ordres exprès là-dessus; ils se trouvent obligés de déclarer, comme ils déclarent par cette, qu'ils n'ont consenti au contenu dudit Article que dans la persuasion & dans l'attente, qu'avant l'Echange des Ratifications il sera donné, de la part de Sa Majesté Impériale & Catholique, pleine & entiere assurance, qu'il sera satisfait aux prétensions de Leurs Hautes Puissances sur ces deux Points, fait & délivré à Monsieur le Comte de Konigsegg.

Hist. de Hollande. 1697. jusques à nos jours.

Signé,

(*L. S.*) B. v. Dussen. Comte de Rectheren.
(*L. S.*) Gockinga & Adr. v. Borsselen, *tot Geldermalsen.*

A Anvers ce quinze Novembre mil sept cent quinze.

Les Ratifications de ce Traité étant échangées, Mr. van den Berg, Député des Etats Généraux à la Conférence, écrivit le 4 du mois de Janvier suivant à tous les Conseils & Colléges des Pays Bas Autrichiens la Lettre Circulaire qui suit.

MESSIEURS,

Comme le Traité de Barriere conclu & signé le 15 *du mois de Novembre dernier, vient d'être consommé par l'échange des Ratifications, & que les Provinces & Villes de ce Pays doivent être remises à Sa Majesté Impériale & Catholique, Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne & Leurs Hautes Puissances les Etats Généraux des Provinces-Unies, nous ont ordonné de vous en faire part, & de vous décharger en même tems du Serment que vous leur avez prêté, pour l'administration dont elles vous avoient confié le soin.*

Nous nous en acquitons par la présente, & sommes bien aises, Messieurs, de vous rendre en même tems les Remercimens qui sont dûs au zele & à l'attachement que vous avez fait paroitre pour le service de Sa Majesté Impériale & Catholique, & pour le bien du Pays, pendant le cours de votre administration, ne doutant pas qu'elle ne vous en témoigne aussi sa satisfaction.

Nous ajouterons en notre particulier le desir sincere que nous avons,

de vous marquer dans toutes les occasions qui nous en donneront lieu, la consideration parfaite avec laquelle nous sommes,

Messieurs, votre, &c.
Signé,

Johan v. den Berg, *autorisé de* W. Cadogan, Plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique.

Entre plusieurs embarras qui survinrent, relatifs au Traité de la Barriere, la Regence de Gand prétendoit d'exercer sa Jurisdiction, non seulement sur le Territoire des Etats Généraux, mais même entre le Fort St. Anthoine & le Sas de Gand. Cela alloit même jusques aux Barrieres interieures du Sas. L'on n'en infera autre chose, sinon qu'on vouloit faire des attentats & des innovations. Celles-ci ne quadreroient pas même à ce sur quoi les Tribunaux du ressort de Gand vouloient se fonder: savoir sur le Traité des Limites fait entre le Roi d'Espagne & les Etats le 21 Decembre 1664, & sur une Résolution des Etats du 7 Mai 1669. Les Etats reçurent aussi une Représentation du Magistrat de Vrien. Elle contenoit une prétension d'avoir jurisdiction sur les limites cedées en Flandres. Elle paroit assez curieuse pour trouver ici sa place.

Représentation du Magistrat de Vrien pour avoir jurisdiction sur les limites cédées en Flandres, du 10 Mars.

Que puisque par le dernier Traité de Barriere du 15 Novembre 1715 quelques Pays dans le Quartier Oriental de Flandre avoient été cedés à Leurs Hautes Puissances pour former des ulterieures limites, & que même ce Traité avoit été ratifié, ledit Magistrat se trouvoit obligé de représenter à Leurs Hautes Puissances, que tout le Pays cedé par ledit Traité, en commençant de la Mer entre Blankenbourg & Hyst jusques au Village de Bruchaute, étoit tout situé sous le Banc Oriental de la Flandre, ressortant de la jurisdiction du College de Vrien dans Bruges. Que ledit Magistrat dans les tems passés, & en diverses occasions, a plus d'une fois proposé à Leurs Hautes Puissances la constitution dudit College, comment à l'occasion de l'Union faite avec ces Etats à Utrecht en 1579 le 29 Janvier, & après que la Ville de Bruges fut remise par le Prince de Chimai entre les mains des Espagnols, s'étoit trouvé obligé de se retirer de Bruges, abandonnant, & sacrifiant leurs biens au service de la commune patrie, & jusques à l'execution de leur engagement, fait comme dessus avec l'Etat: que Son Altesse Mr. le Prince d'Orange & le Conseil d'Etat commis en ce tems-là au Gouvernement des Pays de Brabant, Flandres, Hollande, Zelande, Utrecht, Malines & Frise, par leur Acte du 13 Octobre 1584, ont accordé aux refugiés hors de Bruges, & les ont autorisés de rétablir le College de Vrien dans l'Ecluse ou Ostende, puisque la Ville de Bruges, qui étoit la place accoutumée de son assemblée, étoit tombée entre les mains des Ennemis, & étoit arrachée de l'Union; & d'y tenir le College, & le Corps des Coutumes des Pays de Vrien, étant le quatrieme membre de la Flandre; d'y administrer la Justice à

tous ceux qui la demanderoient tant dans le criminel que dans le civil, à cette fin de mettre tout en œuvre, & de tout faire suivant les anciens tems, coûtumes, privileges & libertés accoutumées à faire dans la Ville de Bruges, avant qu'elle fut occupée par les Ennemis: & dans l'année 1604, lorsqu'on arracha par les armes la Ville de l'Ecluse d'entre les mains & le pouvoir de l'Espagne, cela fut de nouveau confirmé & retabli en cette Ville-là, & on obtint un Acte & Commission de Leurs Hautes Puissances pour administrer au nombre de 9 Echevins, parmi lesquels seroit un Bourguemaître, le Droit & la Justice sur les Pays de Vrien. Que dans les precedens tems lesdits Pays ont été sous la jurisdiction dudit College. Que ledit Magistrat étoit informé que les habitans desdites cedées limites avoient déja été déchargés du serment, ainsi priant que la jurisdiction sur iceux, autant qu'ils sont situés dans le Pays de Vrien, puisse, selon ce qui a été ci-devant pratiqué, être laissée audit Magistrat, & que la jurisdiction sur lesdites personnes puisse être ordonnée.

Hist. de Hollande. 1697. jusques à nos jours.

Ann. 1716.

Les Etats avoient fait examiner par des Commissaires de leurs Corps les Articles du Traité de la Barriere. Ils en firent le rapport suivant.

Rapport des Commissaires de l'Etat en substance, du 17 Mars.

Ayant examiné les Articles XVII, XVIII, XIX, XXII & XXIII. du Traité de la Barriere, & l'Article separé, & ce qu'il y a encore à faire pour ce qui regarde tant les finances & la fûreté des Places cedées, que par rapport à la maniere de recevoir l'argent qui doit en provenir, aussi bien que des subsides, & cela avec le plus de menage pour le faire venir au Comptoir général, ont rapporté que leur avis étoit.

I. Que par raport au XVII. Article, que l'on doit presser la ligne, & les bornes limitrophes des limites en Flandre, & cela avant que de proceder à évaluër les revenus des Pays cedés qui doivent revenir à l'Etat, & pour leur administration; & qu'on pressera pour cela.

II. Touchant le XVIII. Article, touchant le Haut-Quartier de Gueldre, par rapport aux droits du long de la Meuse qui sont levés à Venlo, & qui font partie des revenus de la partie de la Gueldre cedée à l'Etat, dont l'entrée est si petite, que les revenus ne peuvent pas suffire aux depenses qui en doivent resulter, le Comptoir de Venlo sera mis sous l'administration du Conseil d'Etat & du College de l'Amirauté de la Meuse; ainsi qu'ils l'ont eu pendant la Guerre. D'ailleurs de faire pour le mieux, au plutôt une Convention sur un pied raisonnable sur les differends avec Sa Majesté le Roi de Prusse, sur la portion qu'il prétend sur les droits le long de la Meuse, tant à Venlo qu'à Ruremonde: ainsi l'on doit au plutôt traiter & en convenir entre Sa Majesté Impériale, Sa Majesté le Roi de Prusse, & l'Etat.

III. Touchant le XIX. Article, par rapport au subside du million, & 250 mille florins annuels, partie assigné sur les Provinces de Brabant & Flandres, dont le premier Quartier est échu le 15 de Fevrier dernier, l'on suspendra pour quelque tems les instances pour le paiement, puisque Sa Majesté Impériale n'y a pas encore mis ordre, & que l'Etat étant

encore dans la recette des revenus des Pays cedés par la France on peut prendre là-dessus ce premier Quartier.

IV. Touchant le XXII. Article, où il est parlé des Negociations faites au tems de CHARLES II. sur son compte à la charge des Pays-Bas, d'abord que Sa Majesté Impériale y sera installée, on devra faire des instances afin que les Etats des Provinces des Pays-Bas Autrichiens passent & livrent les obligations pour le paiement des Capitaux & des Interêts d'une somme d'un million 624 mille florins, en conformité de l'obligation & de ce qui est stipulé dans ledit Article.

Pour ce qui regarde la Negociation de 576 mille florins, dont les interêts, & les termes d'acquit, doivent être paiés par le Haut-Quartier de Gueldre, savoir 24 mille florins par an par le Haut-Quartier, 8 mille florins par Weert, Nederweert, & Wissem, pour ce qui regarde le passé, il faut faire des instances auprès de Sa Majesté le Roi de Prusse pour la satisfaction de ce que Sa Majesté est redevable à proportion de la partie du Haut Quartier de Gueldre, possedée par Sa Majesté; & pour l'avenir il faudra en faire parler à Sa Majesté Impériale comme debiteur originaire, afin qu'on ait soin que les interêts & termes d'acquit annuels puissent être regulierement paiés suivant le droit de Leurs Hautes Puissances; & on en parlera audit Haut Quartier en vertu de l'obligation passée par les Etats du dit Haut-Quartier.

V. Sur le XXIII. Article, où il est parlé des Negociations faites après la mort du Roi CHARLES II. il faut faire des instances pour l'enregistrement des obligations passées pour cela, en conformité dudit Article. Cependant ces instances doivent être differées jusques à l'inauguration de Sa Majesté Impériale.

VI. Pour ce qui regarde l'administration & la recette des revenus des Pays, qui doivent venir à l'Etat par les nouveaux limites en Flandres, pour y mettre ordre, il faudra attendre que les limites soient tirées. Cependant par toutes les informations prises les revenus de ces Pays-là sont fort minces, & l'on n'a pû jusques à présent apprendre, qu'ils puissent aller plus ni moins que 12. mille florins par an. Qu'il faille à présent établir de nouveaux Receveurs pour la recette de ces revenus, il semble que pour un plus grand menage, il faut les annexer à ceux des Receveurs de Flandres, comme y étant plus convenable, ainsi qu'on a fait en 1668, après la ratification de la fixation des limites en Flandres.

Enfin pour ce qui regarde le subside, puisque par l'Article Separé du Traité de la Barriere il est porté, que cette somme doit être paiée au Receveur Général de Leurs Hautes Puissances, il faut s'y tenir, & si par la suite des tems il peut en résulter quelques inconveniens, on pourra en disposer alors sur un autre pied.

Ensuite de cela ils firent faire au Comte de Konigsegg une Représentation en ces termes.

Représentation de la part de l'Etat au Comte de

Que les Revenus donnés à ferme pour 3. ans doivent comprendre ceux de la Ville & Verge de Menin: Qu'il y avoit une grosse somme d'argent en avance. Ainsi que l'argent de cette ferme sera payé au Receveur de l'Etat, quoique pour le compte de l'Empereur, tandis que les Pays cedés

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Konigsegg; du Vendredi 10 Avril. Ann. 1716.

par la France ne seront pas remis à Sa Majesté Impériale & Catholique. Que l'Intendant Pesters declarera au Comte de Konigsegg que Leurs Hautes Puissances sont prêtes à faire cette remise, dès que l'affaire des Limites en Flandres sera faite selon le XVII. Article du Traité de la Barriere, à quoi elles y aporteront toute la facilité pour ôter tous les differends, & la terminer. Et en cas que ceux de Bruges, de Gand, & du Vrie continuent à refuser de faire la publication requise, on pourra trouver des expediens, pour ne pas en suspendre l'execution ; & que Leurs Hautes Puissances pourront se contenter, s'il est besoin, avec la presentation faite, de dispenser du serment dans les districts cedés, par les Commissaires envoiés par le Comte de Konigsegg, & qu'en même tems l'Etat en soit mis en possession. D'ailleurs que l'Intendant Pesters insistera sur le regulier paiement du subside, suivant le 19. Article, & le separé dudit Traité. A cette fin on puisse presenter les Receveurs qui doivent faire ce paiement, specialement dans les Quartiers de Brabant & de Flandre, & combien chacun d'iceux devra paier. C'est afin que Leurs Hautes Puissances puissent savoir qui sont les Receveurs qui devront faire le paiement, & à qui elles doivent s'adresser, & en faire l'execution en cas de besoin, le tout en conformité desdits Articles. Que cependant pour ce qui regarde le premier quartier pour le contingent, qu'il auroit fallu paier sur les subsides de Brabant & de Flandre, on doit le prendre sur les revenus des Pays cedés depuis le 15. de Novembre de l'année derniere, & dûs à l'Empereur. Le second quartier devant écheoir le 15. de Mai, on pourroit, suivant la proposition faite, le trouver, partie sur les avances faites par les Fermiers des revenus des Domaines dans les nouveaux Pays cedés, & partie sur les autres revenus desdits Pays, qui doivent entrer cette année courante. Cependant, considerant que le contingent du Brabant & de la Flandre étant paié hors de ces avances, les revenus des Pays cedés viennent par consequent à beaucoup diminuer, & plus que ces avances ne portent, & ainsi ne pourront ensuite suffire à satisfaire le contingent des Pays cedés dans le subside ; c'est pourquoi LL. HH. PP. croient par-là, que seulement la moitié du contingent de Brabant & de Flandre pour le second quartier doit être pris hors de ces avances, & l'autre moitié hors des anticipations des fermiers des revenus de Brabant & de Flandre.

Les Etats, contre leur attente, étoient importunés, & toujours par rapport au Traité de la Barriere. Le Magistrat de Venlo, Ville cedée par ce Traité-là, se plaignit, comme si l'on y avoit fait breche. Ce fut cependant sur une bagatelle, & sur des raisons mal fondées. Le sujet en étoit un garçon de 12. ans. Il étoit né d'un Pere & d'une Mere Protestante. Celle-ci avoit passé en secondes nôces avec un Catholique, qui s'étoit habitué à Venlo. Elle y avoit, après s'être remariée, changé de Religion. Elle avoit fait élever cet Enfant dans la Romaine. Etant morte, ce Garçon étoit resté sous la direction du Beau-pere. La Grand-Mere & les Parains de l'Enfant, qui étoient en Frise, envoierent un Messager de la Province, pour le prendre. On voulut le faire échapper à Rure-

Sect. XIII. Hist. de Hollande, 1697, jusques à nos jours.

Ann. 1716.

monde. Le Commandant militaire le fit pourſuivre, & l'on le ramena. La Magiſtrature s'écria là-deſſus qu'on violoit les articles IX., & XVIII. du Traité de la Barriere. Après diverſes procedures, auxquelles le Commandant avoit donné amiablement les mains, le Magiſtrat aiant manqué de parole le reſultat fut que les Etats envoierent ordre de faire livrer ce Garçon au Meſſager de la Province de Friſe qui l'emmena. On ne crut pas par cet ordre de contrevenir à aucun engagement. C'eſt pourquoi on laiſſa criailler ceux de Venlo, comme d'une choſe fort peu importante. On attribua la manœuvre de ce Magiſtrat-là au Clergé Romain. On pretendoit qu'il jouoit ſur tout de ſes reſſorts qu'on qualifioit d'envenimés. On diſtribua de ſa part un Ecrit fort extravagant, comme s'il avoit été imprimé à Lille. L'Official Eccleſiaſtique de Tournai alla ſi loin, que de declarer nul un Mariage de longues années entre un Soldat de Pruſſe, & une fille de Mons, de laquelle il avoit eu un enfant, & cela ſeulement parce qu'il avoit été fait par un Miniſtre Proteſtant.

Outre ces irregularités, il y en eut de la part de la Cour Féodale de Ruremonde. Après que la Ville de ce nom fut remiſe aux Imperiaux, cette Cour-là voulut encore exercer ſa Juriſdiction ſur l'Amanie de Montfort, & la Ville de Venlo. Ces deux avoient cependant été cedées en forme par le Traité de Barriere. Elle alla ſi loin, que d'envoier un Huiſſier à Venlo pour y faire des Exploits & quelque execution. Les Etats écrivirent au Droſſard de Montfort, & au Magiſtrat de Venlo, de ne pas reconnoitre la Cour de Juſtice de Ruremonde. Cependant, de la part de la Cour Féodale on tenta de s'attribuer & uſurper quelque juriſdiction ſur ce qui appartenoit à la Province de Gueldre. On parla enfin là-deſſus à l'Envoyé de l'Empereur. On lui fit voir les Repreſentations que cette Province-là avoit fait faire aux Etats par ſes Deputés. Elles portoient en ſubſtance ce qui ſuit, avec la Reponſe de cet Envoyé.

Repréſentation de ceux de Gueldre contre la Cour Féodale de Ruremonde; du 23 Juillet.

Le Stadthouder des Fiefs de Ruremonde a cité par une Lettre du 18. Mars, & par une autre du Greffier des Fiefs du 11. Avril, Jean Zeger de Welvelt à Diepenbroeck pour repondre de ſon Fief. Celui-ci, comme Vaſſal des Etats de la Province de Gueldre, a eu recours à eux pour être maintenu dans ſon Fief. C'eſt puiſque depuis l'an 1326., & enſuite juſques au preſent Vaſſal Jean Zeger, ce Fief a été reconnu relever du Comté de Zutphen. Ce qui a été reconnu à Arnhem l'an 1714., en lui donnant l'inveſtiture dudit Fief, & confirmé cette année 1716., en Janvier, ainſi qu'il conſtoit par un Acte en Original de la Principauté de Gueldre & du Comté de Zutphen. Ainſi il étoit évident, que le Fief de Diepenbroeck a d'ancienneté relevé de ladite Principauté & Comté, & cela ne peut être revoqué en doute. Cependant, le Greffier de Ruremonde établit dans la citation, que de la part de la Maiſon de Diepenbroeck, comme auſſi de la part des biens d'Uſting, les quatre dernieres Inveſtitures du Fief ont été priſes à Ruremonde par Gerrit de Welfelt, Arnold de Welfelt, & Anne Marie de Welfelt, & en 1640. par Jean de Welfelt. Cela ne peut cependant point porter de préjudice au veritable Vaſſal, ces procedures aiant été faites ſans ſa connoiſſance, en tems de

guerre. C'est puisque depuis l'an 1326. jusques à present ce Fief a relevé & été donné à Arnhem. Ainsi ce qu'on pose en fait, que l'Investiture a été donnée à Ruremonde, en commençant en 1608, 1625, 1627, 1628, 1636, 1641, 1661, 1662, ne peut avoir aucun lieu. C'est quoique dans la Lettre du Greffier il soit dit, que le Roi d'Espagne par la Paix de Munster de 1648. se soit reservé la Souveraineté du Duché de Gueldre, & par consequent tous les Fiefs étrangers, situés même dans l'Evêché de Munster, & dans les Pays de Juliers, de Cologne, de Liege &c.; mais cela est contredit de la part des Etats de la Principauté de Gueldre & du Comté de Zutphen, puisqu'il est notoire qu'ils sont les seuls Souverains de leur Pays, à Eux cedé par Philippe IV. Roi d'Espagne pour lui & pour ses Successeurs, & cela sans aucune exception, ainsi qu'on peut le voir par le premier & le second Article de la Paix de Munster, dans lesquels les Provinces sont reconnuës pour Souveraines, & en particulier celle de Gueldre, avec les Députés de laquelle on a specialement traité, ainsi qu'ils sont même à la tête du Traité. Ainsi comme dans les Droits & Souveraineté de la Province se trouve aussi la Chambre des Fiefs & lesdits Fiefs tant intestins qu'étrangers, savoir ceux qui d'ancienneté ont relevé de la Province de Gueldre, & du Comté de Zutphen, ainsi qu'il en est aussi fait mention dans le 69. Article dudit Traité, il est par-là notoire que le Fief en question, relevant d'ancienneté de la Chambre Provinciale Féodale d'Arnhem, & y ayant été reconnu, doit y rester, ainsi que d'autres Fiefs, quoique situés hors de la Province, prêtent journellement l'hommage, parce que le Droit feodal ne vient pas, ni n'est fondé, sur la situation des Fiefs, mais dans le Droit de la Chambre Feodale. Aussi le Roi d'Espagne n'a exigé la moindre réserve de Souveraineté ou titre du Duc de Gueldre, mais la Cession a été générale sans la moindre limitation. Par ledit Traité à l'Article 52. il a été seulement réservé pour le Roi d'Espagne, jusques à ce qu'on eût reglé un équivalent, le Haut-Quartier de Gueldre, mais sans que le moindre titre de Souveraineté ait été réservé sur la Province de Gueldre. Par consequent, ce seroit contre toute raison, que par une provisionnelle réserve ou Cession d'une quatriéme partie du tout, qu'on devroit même ceder contre un équivalent, sans aucune autre stipulation, on veuille soutenir un Droit sur les Fiefs, situés hors de toute la Province, dont il a été fait entiere Cession, en même tems que de la Souveraineté aux Etats de la Principauté de Gueldre & au Comté de Zutphen. On ne peut tirer en consequence ce que quelques Feodataires dans le Pays de Juliers ou ailleurs, en ont pris l'Investiture à Ruremonde au lieu de la Chambre Feodale d'Arnhem, de laquelle ils sont du ressort, puisqu'on l'a ignoré à Arnhem; & c'est incontestable que l'Investiture abusive d'un Fief, faite par un Vassal à son peril, auprès d'un Seigneur Feodal, qui n'y a aucun *Directum Dominium*, ne prive pas de ce *Directum Dominium* le veritable Seigneur qui en est en possession. En tout cas, ces exemples malfondés ne peuvent préjudicier audit Welvelt à Diepenbroeck, puisque d'ancienneté, tant lui, que ses Ancêtres, ont toujours jusques ici relevé de la Principauté de Gueldre, du Comté de Zutphen, & de la Cham-

Ann. 1716.

bre Feodale d'Arnhem. Du tems du feu Roi CHARLES II. d'Eſpagne, il y a eu une pareille diſpute ſur le Fief & les Moulins de Geldrop dans la Mairie de Bois-le-Duc, ſur la plûpart des mêmes fondemens qu'à preſent; mais ſur ce que de la part des Etats de Gueldre on en fit voir le vuide, ledit Fief reſta, ainſi que d'ancienneté, à la Chambre Feodale d'Arnhem, de laquelle il releve encore. Par tout cela il paroît évidemment, que les Etats de la Principauté de Gueldre & du Comté de Zutphen ont un Droit inconteſtable à l'égard du *directum Dominium* ſur tous les Fiefs, tant interieurs, que ſitués dans des Pays étrangers, qui ont d'ancienneté relevé des Princes de Gueldre & des Comtes de Zutphen. C'eſt pourquoi, les Députés de Gueldre prioient Leurs Hautes Puiſſances qu'il leur plaiſoit de maintenir la Province de Gueldre dans ſon Droit indiſputable ſur ce chapitre, & d'empêcher la Chambre Feodale de Ruremonde de ſoutenir de pareilles affaires qu'elle avance, & que ledit Welvelt ne ſoit point troublé, puis que les Etats de Gueldre lui ont interdit de ſe ſoumettre en cela à Ruremonde. Et qu'ainſi les Actes expediés à cet égard ſoient tenus pour non faits, & caſſés.

Mrs. les Etats Généraux ont là-deſſus réſolu de repréſenter au Baron de Heems le non-fondement de telles procedures de la Chambre Feodale de Ruremonde, & de s'abſtenir de proceder plus outre, afin de prevenir des difficultés, qui pourroient autrement en reſulter.

Auſſi quelques jours après on en a parlé audit Baron de Heems, qui a dit, qu'il n'avoit aucune connoiſſance de cela, & qu'il en écriroit au Comte de Konigſegg.

Cette Cour-là fit de nouveaux attentats. Cela donna lieu à faire une nouvelle Repréſentation, dont le contenu fondé ſur des Articles hiſtoriques ſemble mériter d'être inferé ici.

Repréſentation des Etats de Gueldre contre la Chambre Feodale de Ruremonde, du 4 d'Août.

C'eſt que celle-ci, outre ſes attentats ſur le Fief de Diepenbroeck, en fait de pareils ſur la Seigneurie & le Village de Geldrop, contre laquelle la Cour de Ruremonde a donné un Mandement. Les Etats de Gueldre ne l'apprenoient qu'avec ſurpriſe, & particulierement à l'égard de Geldrop. C'eſt puiſque depuis peu d'années on a fait voir que ce Village, & la Seigneurie avec tout ce qui en depend, depuis 1403. a toujours relevé de la Principauté de Gueldre & du Comté de Zutphen juſques en 1574. Qu'il pourroit être veritable que les moulins de Geldrop ont en partie relevé dans 1617, 1658. & quelques autres fois, de Ruremonde; mais cela ne doit être conſideré que comme fait en tems de Guerre, & dans le tems que la Mairie de Bois-le-Duc étoit ſous la Domination du Roi d'Eſpagne, auſſi bien que le Quartier de Gueldre, comme auſſi elles ne furent ſaiſies par Alexandre de Lougin, qu'après la reclame de ſes biens ſous la Domination du Roi d'Eſpagne, & particulierement ſitués en Brabant: ainſi ce qui eſt arrivé autrement à Ruremonde ſans la connoiſſance de la Chambre Feodale d'Arnhem eſt nul. D'ailleurs, ces moulins en 1671. ont encore été reconnus relever d'elle, & enfin après il a été reglé en 1699. & reconnu de même. Ce qui eſt reconnu à Ruremonde. Auſſi

eſt

eſt-ce pour cela d'autant plus étonnant que ſans de nouvelles raiſons on prétende dans le Mandement qu'un pareil droit appartient à Sa Majeſté Impériale & Catholique, comme Duc de Gueldre, &c. On a réſolu là-deſſus d'entrer à cet égard en Conférence avec le Baron de Heems.

Hiſt. de Hollande. 1697, juſques à nos jours.

Ann. 1716.

Outre ces manœuvres des Cours de Ruremonde, il y en eut de la part des Pays-Bas Autrichiens mêmes. Les Etats vouloient vaquer au Réglement du Paiement de l'argent fixé par le Traité de la Barriere. Un Député de la part de ces Pays-là devoit ſe rendre pour cela à la Haye. Sa venue tardoit. Il s'étoit cependant déja écoulé plus d'un quart d'an, ſans qu'on eût fait là-deſſus le moindre debours. Il y avoit en attendant des dépenſes indiſpenſables à faire. Elles étoient aſſignées ſur cet argent-là. Il y avoit par exemple le paiement de 16 Compagnies Suiſſes, qui y avoient été reparties. Il y eut d'ailleurs de pauvres chicannes qu'on faiſoit en ces Pays-là au préjudice des Etats. Ceux de Gand & de Bruges refuſerent de publier l'Article XVII. du Traité de la Barriere touchant les limites cédées en Flandre aux Etats. Ils firent un pareil refus de publier une Lettre du Comte de Konigſegg, qui y étoit relative. Le prétexte de leur regimbement rouloit ſur les vaines eſpérances d'obtenir de l'Empereur quelque altération ſur cet Article-là, quoiqu'il eût été ratifié. Les autres lieux du Diſtrict de la Flandre furent plus dociles. Ils publierent tant l'Article que la Lettre du Comte de Konigſegg. Ils y ajouterent ſeulement une Clauſe. Elle étoit que ce ſeroit ſans préjudice. Cela fit que les Etats allérent un peu bride en main pour remettre la Souveraineté des Villes & Pays cédés par la France. Le Comte de Konigſegg en avoit demandé avec inſtance la remiſe. Il y eut auſſi une diſpute. Elle étoit deſavantageuſe à la Navigation ſur la Meuſe. Le Comte de Konigſegg en avoit rétabli, par l'aveu des Etats, le péage à Navagne. Le Comte de Valſaſine, Adminiſtrateur du Duché de Limbourg, prétendit que ce péage étoit de ſon reſſort. Il l'établit à un lieu appellé Sheratte. Par-là les barques des Sujets des Etats, qui chargeoient à Liege, ne pouvoient pas deſcendre ſans être expoſées à payer le péage en ces deux endroits. Sur les plaintes qu'on en fit au Comte de Konigſegg, il ordonna qu'on le payeroit proviſionnellement à Sheratte, & qu'en ce cas il ne ſeroit pas payé à Navagne. Quelque remede que cela apportât à l'affaire en principal, il en réſultoit cependant un autre inconvénient. Il conſiſtoit en le retardement de la Navigation. Les barques perdoient bien du tems, en payant le péage à Sheratte, & en s'arrêtant à le vérifier à Navagne. L'affaire de l'extenſion des limites en Flandre ſembloit être plus à cœur à ceux de la Flandre. Auſſi les Etats ſouhaitoient-ils d'y mettre une fin. Ce fut pour cela qu'ils dreſſerent déja en Mai un Mémoire pour les régler en dernier reſſort & qu'on fit communiquer au Comte de Konigſegg, dont voici le contenu.

Sect. XIII. *Hist.* de Hollande, 1697, *jusques à nos jours.*

Mémoire comment l'on peut en dernier ressort régler les Limites en Flandres entre Sa Majesté Impériale & LL. HH. PP. du 2 Mai.

Les Limites doivent commencer du côté du Nord tirant vers le West au dessus de Heist, à environ une demi-lieue de-là au dessus de Gotewegh, & suivre comme s'ensuit.

Leurs Hautes Puissances ont extrêmement besoin de ce terrain comme étant la tête des limites, pour y pouvoir faire les requises Fortifications.

Avec une droite ligne de la Mer, environ le Sud-Sud-Est au dessus de Gotewegh en traversant Evendyck jusques à l'écoulement de l'Eau qui vient des environs de Swanendamme: de-là cette premiere ligne finit suivant ledit écoulement jusques au pont de Pierre entre Heist & Rams-Capel environ un gros quart d'heure de l'Eglise de Heist.

Leurs Hautes Puissances ont extrêmement besoin de ce terrain & ligne pour pouvoir en former une inondation.

Depuis ledit écoulement d'eau à la maison de plaisance de Jean Quinten Weytz, & ensuite au pont, ou au lieu nommé Koster-Heule, qui est dans le chemin qui vient de Heyst: de là au demi Keerhoek jusques à la Maison de Pottenbourg. De-là le long du chemin vers West-Capel jusques à Koster-Heustje. Ensuite le long de l'écoulement qui court par le Village de West-Capel nommée le Krommewater qui passe Jean van Hoevens-Heustje, près de la Maison de plaisance du Sr. van Pruxe & se dégorge dans le Canal le Swyne, environ 60 Verges du pont de Swyne. Ce Canal Swyne suit jusques à Priehoek. De ce dernier suit le Canal nommé le nouveau Swyne, jusques à 40 faites après la notoire Ecluse.

Leurs Hautes Puissances ont aussi fort besoin de cette ligne & terrain, pour pouvoir former l'inondation, & avoir une communication avec le Nord, afin de pouvoir en cas de nécessité fortifier de nouveau le Fort St. Job.

Delà par une droite ligne à travers du pont du Canal Springen à 20 toises du vest devant le vieux Fort St. Job. De celui-ci avec une droite ligne l'on va vers Middelbourg en Flandres aussi loin contre le Westdyck de l'embouchure de Lapschuurs. Ledit Westdyck suit jusques au nouveau

Dam, qui séparé l'embouchure du Lapſchuurs du petit Polder Papen; & de ce nouveau Dam jusques aux vieux limites.

Hiſt. de Hollande. 1697, *juſques à nos jours.*

Le terrain de cette digue eſt de la derniere néceſſité à Leurs Hautes Puiſſances pour la communication par ladite digue Graef-Jans, & pour y former l'inondation.

Des vieux limites on ſuit aux digues Zideling. De-là & de la digue Graef-Jans par les vieux limites à l'Ecluſe St. Laurens, où l'écoulement des Eaux, & le cours des Eaux ſe joignent. De-là le long des anciennes digues nommé du Pays, ou celle de Graef-Jans, qui va droit & par le plus court vers le Buyrte nommé le Soleil.

Ceci eſt auſſi fort néceſſaire pour pouvoir continuer l'inondation.

De-là ſuit la digue de Graef-Jans, du côté du Nord près de Bouchoute jusques au coin des digues Philippines, qui le ſépare de la digue de Graef-Jans.

Ceci eſt extrêmement néceſſaire à Leurs Hautes Puiſſances pour joindre l'inondation de devant la digue de Graef-Jans & celle du Sas, pour avoir communication par terre vers le Nord de l'Ecluſe.

Pour joindre leſdites limites à ceux étendus du Sas de Gand on doit ſuivre la digue qui ſépare St. Jean & le Polder Roo du Polder de Capelle jusques au coin qui ſépare ledit Polder Roo de celui de St. Pierre nommé le Foſthorn. La digue entre le Polder Roo & celle de St. Pierre, jusques à Weſtdyck du Polder de Smalle Geland, qui ſépare ce Polder & le Smalle Geland. Enſuite la digue entre Nicaſſus Polder & Smalle Geland jusques aux Moulins d'Aſſenade; de ces Moulins par une droite ligne tirant aux Moulins nommés les Houdlandts moulins jusques contre la groſſe plaine ou chemin, qui va d'Aſſenade vers Selſate. Enſuite du côté du Nord-Eſt de ce chemin jusques au reſſort de Selſate.

Auſſi le village de Selſate ſuivant le XVII. Article du Traité de la Barriere ne peut-il être compris dans l'extenſion des limites, c'eſt pourquoi il faut le ſéparer, ainſi que l'Ingénieur Bommel a déja remarqué.

SECT. XIII. *Hist.* de Hollande. 1697, *jusques à nos jours.*

Suivant cette ſpécifiée Séparation des Limites, le Village de Weſt-Capel tombe dehors, avec la plus grande partie de ſon territoire; une partie du Polder Roo, & une portion du Polder Nicaſius, & enſuite tout le Pays qui eſt ſitué au Sud West de la grande plaine, qui va d'Aſſenade à Selſate, afin d'ôter autant qu'il eſt poſſible toutes les diſputes ſur le ſens du XVII. Article du Traité de la Barriere, ainſi qu'il s'en ſuit par leſdits ſpécifiés limites pour en venir une fois à une fin totale.

Et ayant entendu les conſidérations & les avis des Sieurs Députés de Leurs Hautes Puiſſances à la Négociation de la Barriere, après une préalable délibération, il a été trouvé bon & entendu que la Copie de ce rapport de l'Ingénieur Bommel, avec les documens qui y ſont rélatifs, ſeront envoyés à l'Intendant Peſters, & on le chargera de parler ſur ce ſujet-là au Comte de Konigſegg & de tâcher de régler l'affaire conformément à ce Mémoire.

On avoit pour cela fait aller ſur les lieux des Ingénieurs de part & d'autre. Ceux-ci n'y pûrent tomber d'accord. Cependant, les Etats tâcherent de porter le Comte de Konigſegg à faire confronter ces Ingénieurs-là en ſa préſence & à celle de leur Intendant Peſters. Ils devoient débattre entre eux les points dont ils diſconvenoient. L'un & l'autre de ces Ingénieurs ſoutinrent avec opiniâtreté leurs différens plans. Par-là il n'y eut rien de conclu. Les Politiques regarderent cet incident comme un avant-coureur de la venue du Marquis de Prié. Auſſi eut-on quelque notion que ce Marquis devoit propoſer quelque modération dans l'extenſion de ces Limites. Cela ne ſeroit que pour appaiſer les concluſions politiques dont ceux de Flandres étoient ſur ce point-là fort agités. Les Etats continuoient ſur cela à ne pas ſe preſſer de remettre aux Impériaux les Pays & Villes cédés par la France. Cependant, le tems étoit venu d'y changer les Magiſtratures. Le Comte de Konigſegg fit ſur cela propoſer aux Etats par leur Intendant Peſters un expédient proviſionnel pour y remédier. Il conſiſtoit en ce qu'ils vouluſſent continuer ſeulement par écrit les Magiſtrats des Villes & Châtelenies en queſtion juſques à ce qu'ils fuſſent remis en une maniere dûe à Sa Majeſté Impériale. Les Etats approuverent cet expédient, & le mirent en exécution. Ce Comte fit auſſi prier les Etats de vouloir ordonner aux Villes & Châtelenies reſpectives de Flandres, qui n'avoient pas encore été remiſes, auſſi bien qu'à la Ville de Tournai & du Tourneſis, de faire un payement. Celui ci étoit deſtiné à payer des Commiſſaires. Ceux-ci avoient été employés de la part de l'Empereur à des Conférences tenues à Lille, pour y régler les Limites avec la France. Cette dépenſe étoit aſſignée ſur leſdites Villes & Châtelenies. Le Comte ne ſe ſervit pas pour faire cette demande des Députés de la Flandre & du Brabant, qui ſe trouvoient à la Haye, pour régler les affaires pécuniaires. La raiſon étoit, parce que ceux-ci ne vouloient entrer en aucune diſcuſſion qu'à l'arrivée du Marquis de Prié. Cependant, les Etats y conſentirent. Ce fut cependant avec une clauſe. Elle portoit, que ce payement ne réjailliroit pas à diminuer les charges ordinaires que les Etats en tiroient. Dans le tems qui s'écouloit, il ſe

passa diverses petites affaires & disputes de fort peu d'importance pour en parler. On attendoit avec impatience l'arrivée du Marquis de Prié. On se flattoit qu'on conviendroit aisément avec lui de tout ce qui pouvoit contribuer à cultiver une bonne intelligence avec l'Empereur, d'autant que ce Chef de l'Empire témoignoit toujours de sa part une inclination pour cela.

Le Marquis de Prié arriva enfin de Vienne au commencement d'Octobre. Le jour suivant accompagné de l'Envoyé Impérial il fut bien 4 heures durant avec le Conseiller Pensionnaire. Le Trésorier de la Généralité fut deux jours après bien deux heures avec ce Marquis là. Celui ci fonda dans ces conversations les dispositions de la République. Cela regardoit tant l'extension des limites en Flandres, que les subsides annuels, stipulés dans le Traité de la Barriere en faveur de ladite République. Cela venoit de ce que les Etats des Pays-Bas Autrichiens prétendoient que l'Empereur n'avoit pas pu entrer en de pareils engagements sans les consulter, & en avoir même l'approbation suivant leurs anciens priviléges. Quelques Ministres, & même des Membres des Etats furent faire des visites à ce Marquis. Ils s'apperçurent dans les conversations avec lui que l'exécution du Traité de la Barriere paroissoit avoir un train d'être terminée. D'autant que le Marquis aussi bien que les Députés des Etats de Brabant & de Flandres étoient à la Haye en vûe d'ôter cette pierre d'achopement. Avec tout cela quelques-uns des principaux Membres des Etats craignoient l'habileté consommée de ce Marquis. On remarquoit que ce Ministre Impérial avoit des manieres insinuantes & moderées, & en même tems fort réservées. Ces manieres, disoient-ils, étoient les plus dangereuses pour les Négociations, & l'on perdoit toujours du terrain avec des Ministres d'un pareil calibre, & qui savent se contenir. On remarquoit aussi, que ses paroles étoient pesées & glacées. Il ne s'émouvoit nullement sur ce que des Membres des Etats lui disoient dans les conversations, avec ardeur, dont il profitoit à loisir. Il parloit avec moins de froideur & de réserve par rapport à la restitution de la Citadelle de Liege & Huy. Il faisoit entendre qu'il seroit agréable à Sa Majesté Impériale qu'elle se fît sans en venir à leur démolition, d'autant que ces deux Places ne pourroient être d'aucun préjudice aux Etats. Il ne parla point de la satisfaction touchant l'affront fait aux troupes des Etats à Bonn. Il donna à connoître qu'il laissoit cette affaire-là à l'Envoyé Heems, qui en avoit eu jusques là le maniement. Cependant, comme celui ci n'avoit rien avancé qui fut réellement satisfaisant, on s'étoit apperçû qu'il n'avoit rien proposé, qui ne fût du ressort de la Cour de l'Electeur de Cologne, par où l'on conçût de la méfiance de sa partialité pour cet Electeur-là.

Le Marquis, pour venir au fait de ses Commissions, demanda une Conférence avec les Députés des Etats. Comme en faisant un abregé de ce qu'il y dit, l'on pourroit ne pas s'expliquer entierement, l'on trouve à propos d'inférer ici le contenu de la Conférence dans toute son étendue, qui ne fut après qu'en abrégé dans une Résolution postérieure des Etats.

Rapport étendu fait à Leurs Hautes Puissances de ce que le Marquis de Prié dit dans la Conférence du 15 Octobre dernier & qui n'étoit contenu qu'en abrégé dans la Résolution de Leurs Hautes Puissances du 20, qui fut remise audit Marquis le Vendredi suivant 23.

Ann. 1716.

Rapport étendu de la Conférence eue avec le Marquis de Prié, le 15. Oct.

Les Sieurs de Broeckhuisen & autres Députés de Leurs Hautes Puissances commis aux affaires étrangeres, ayant été en Conférence avec les Sieurs Marquis de Prié, & Baron de Heems, ont rapporté que ledit Sr. Marquis de Prié a avancé dans ladite Conférence aux Sieurs Députés, que Sa Majesté Impériale ayant établi le Seigneur Prince Eugene de Savoye pour Gouverneur des Pays-Bas Autrichiens, qui ne pourroit encore s'y rendre, avoit chargé ledit Sr. Marquis de Prié, & muni d'un Plein-pouvoir de se charger dudit Gouvernement en l'absence dudit Seigneur Prince Eugene de Savoye, & diriger son voyage par ce Pays-ci. C'étoit avec ordre d'assurer Leurs Hautes Puissances de l'inclination de Sa Majesté Impériale pour l'Etat, & de son intention de vivre avec elles en bonne amitié & intelligence; sans que l'affection de Sa Majesté Impériale pour l'Etat soit aucunement changée par le tems. Après ces assurances, ce Marquis avoit parlé du Traité de la Barriere, lequel Sa Majesté Impériale étoit portée d'observer sincerement, & d'autant plus que Sa Majesté Impériale étoit persuadée, que ce qui avoit été accordé à l'Etat par ledit Traité, n'étoit pas perdu pour Sa Majesté Impériale, comme étant donné à un Etat que Sa Majesté Impériale regardoit comme un garand de la conservation desdits Pays-Bas.

Qu'il n'étoit pas inconnu à Leurs Hautes Puissances que les sujets desdits Pays Bas avoient fait des plaintes & des remontrances à Sa Majesté Impériale contre ledit Traité, comme si par icelui on donnoit atteinte à leurs privileges, nonobstant que par la réduction desdits Pays-Bas, la Grande-Bretagne & l'Etat ayent au nom de Sa Majesté Impériale & Catholique, de la maniere la plus forte, déclaré & assuré, que lesdits Pays seroient conservés dans leurs Droits & Privileges; ce qui avoit ensuite été confirmé par Sa Majesté Impériale.

Que ledit Sr. Marquis de Prié espéroit que Leurs Hautes Puissances voudroient bien contribuer à ôter, autant qu'il est possible, ces plaintes & les mauvaises impressions, qui étoient par-là données aux peuples desdits Pays.

Qu'il étoit prêt d'entrer en Négociation avec les Sieurs Députés de Leurs Hautes Puissances sur quelques points dudit Traité, qui étoient obscurs, douteux, ou indécis, & de régler le tout sur un bon pied. Que les points, par lesquels ceux des Pays-Bas Autrichiens se trouvoient agravés, regardoient principalement les 4 suivans.

I. Qu'on n'avoit pas pris un suffisant soin pour la conservation de la Religion Catholique, désirant à cet égard que ce qui est dit dans le VIII. Article du Traité, puisse pareillement être applicable aux IX. & XVIII. Articles.

II. Que par l'extenſion des Limites de l'Etat en Flandres & par la Ceſſion faite pour cela à l'Etat, on donnoit atteinte à leurs privileges, ſuivant leſquels l'on ne pouvoit, ſans le conſentement des Etats de Flandres, démembrer aucune portion de la Province. Cependant le maintien de ces Privileges leur avoit été promis.

Hiſt. de Hollande 1697 juſques à nos jours.

Que les membres de Flandres ſe plaignent ſur cet Article de ce que la pêche des Pêcheurs de Blanckenbourg pourroit par-là être diminuée ou reſtreinte; & que l'Etat venant à être le maître des Ecluſes, les Pays de Flandres pourroient être en tout tems inondés & l'écoulement des eaux empêché.

III. Que le ſubſide annuel de 500 mille écus promis à l'Etat étoit trop onéreux, & ne pouvoit être ſupporté par les Pays-Bas; & que l'Empereur n'étoit pas en état d'envoyer, de ſes autres Pays héréditaires, des ſubſides aux Pays-Bas. Que les revenus & autres rentes de Sa Majeſté Impériale & Catholique dans les Pays-Bas Autrichiens, étoient pour la plus grande partie abſorbés par les rentes & intérêts des Capitaux qui avoient été depuis quelques années négociés ſur iceux: ainſi il en reſteroit peu de libres, pour les ſubſides qui ſeroient annuellement accordés par les Provinces, d'où il faut tirer l'entretien des Troupes de Sa Majeſté Impériale qu'elle doit avoir dans les Pays-Bas au nombre de 18 mille hommes. C'eſt ſans compter les charges du Gouvernement civil. Que les Provinces ont le droit d'accorder, ou de ne pas accorder ces ſubſides, & ſe plaignent que par l'aſſignation de ces ſubſides, on venoit à leur ôter la liberté de leur conſentement, & qu'une telle aſſignation, & l'exécution à laquelle elles ſeroient ſoumiſes par manque de payement ſuivant l'Article ſéparé, tendroit contre leurs Droits & Privileges.

Et IV. que ceux deſdits Pays-Bas Autrichiens s'écrient ſur le XXVI. Article, qui regle ſur quel pied les droits d'entrée & de ſortie doivent être payés, par où leur Commerce tomberoit en décadence. Et puiſque cet Article n'eſt que proviſionel, juſques à ce qu'on en ſoit ultérieurement convenu, Sa Majeſté Impériale & Catholique ſouhaitoit qu'on fit ſur cela une ultérieure convention, & qu'on puiſſe en convenir dans le tems de ſix mois.

Que ledit Sr. Marquis avoit requis que ces points puſſent être réglés à une commune ſatisfaction; ajoutant qu'il ne pouvoit reſter ici que peu de jours, parce que ſa préſence étoit néceſſaire à Bruxelles.

Pour en venir à la Réſolution en Réponſe, le Tréſorier Général Hop & le Sécrétaire du Conſeil d'Etat de Slingeland, deux des plus habiles & des plus clair-voyans de la République, eurent des Conférences avec les Etats Généraux. Le Réſultat en fut une Réſolution en date du 20. L'on en fit un myſtere ſacré. Cependant la voici, avec les Inſtructions pour une autre Conférence.

SECT. XIII. *Hist.* de Hollande. *1697, jusques à nos jours.*

Extrait des Régistres des Résolutions de Leurs Hautes Puissances les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le Mardi 20 Octobre 1716.

Résolution communiquée au Marquis de Prié, du 20. Oct.

OUi le rapport du Sieur de Broeckhuysen, & les autres Députés de Leurs Hautes Puissances commis aux affaires de la Barriere, qui ont en conséquence, & pour satisfaire à leur Résolution Commissoriale du 15 du présent mois, examiné avec quelques Députés du Conseil d'Etat, ce que le Sieur Marquis de Prié, établi par Sa Majesté Impériale & Catholique, pour Vice-Gouverneur des Pays-Bas Autrichiens, en l'absence du Prince Eugene de Savoye, & Monsieur le Baron de Heems, Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté Impériale & Catholique, ont représenté auxdits leurs Députés dans une Conférence, consistant premierement en l'assurance de l'affection de Sa Majesté Impériale & Catholique envers l'Etat, & de l'intention de sadite Majesté d'observer le Traité de la Barriere, dernierement conclu; & tendant à ce que pour ôter des Griefs, quelques points qui seroient obscurs, douteux ou indécis, fussent de nouveau réglés; spécialement à l'égard de la Religion, le Subside, les Limites en Flandres, & le Commerce: le tout amplement mentionné dans les Notules ou Actes dudit 15 du présent mois. Sur quoi ayant été déliberé, il a été trouvé bon & arrêté, qu'il sera donné en Réponse à ladite Proposition desdits Sieurs Marquis de Prié, & Baron de Heems; que Leurs Hautes Puissances sont très-obligées à sadite Majesté Impériale & Catholique de la forte assurance qu'elle leur a de nouveau bien voulu donner de la constante affection pour cet Etat. Qu'elles regardent comme une preuve de cette affection, la bonté que Sa Majesté Impériale & Catholique a eu de faire, que ledit Sieur Marquis de Prié ait pris sa route par ici, pour leur en faire donner cette agréable assurance. Que comme elles ont toujours extrêmement estimé l'affection & l'amitié de Sa Majesté Impériale & Catholique, elles les mettent encore, & les mettront toujours au plus haut prix, ne feront rien de plus volontiers, que de donner des preuves réelles de leur reconnoissance là-dessus, dans toutes les occasions, & qu'elles compteront pour un honneur & pour un bonheur de pouvoir vivre avec Sa Majesté Impériale & Catholique en une bonne confiance & correspondance pour l'avancement de mutuels intérêts.

Qu'elles voient avec plaisir que Sa Majesté Impériale & Catholique a choisi ledit Sieur Marquis de Prié pour Vice-Gouverneur des Pays-Bas Autrichiens.

Qu'elles lui souhaitent, par rapport au Gouvernement, tout succès & satisfaction; que pour le bien commun, elles entretiendront volontiers avec lui toute bonne correspondance; & le remercient de la peine, qu'il a bien voulu prendre de diriger son voyage par ici.

Que Leurs Hautes Puissances ne reçoivent pas avec moins de plaisir l'assurance de Sa Majesté Impériale & Catholique que son intention est d'observer le Traité de la Barriere. Que Leurs Hautes Puissances confi-

ſidérent que le meilleur lien de l'Union eſt l'obſervation des Traités conclus, leur penſée étant auſſi de ſatisfaire audit Traité en toutes ſes parties.

Hiſt. de Hollande. 1697, juſques à nos jours.

Ann. 1716.

Que pour ce qui regarde les Griefs que quelques unes des Provinces des Pays-Bas Autrichiens alléguent contre ledit Traité, Leurs Hautes Puiſſances trouvent que ces Griefs ſont propoſés hors de tems, vû que ledit Traité de la Barriere entre Sa Majeſté Impériale & Catholique, Sa Majeſté le Roi de la Grande-Bretagne, & Leurs Hautes Puiſſances, n'a point été conclu, qu'après une longue Négociation, pendant laquelle on a pû ſe faire informer à plein du côté de Sa Majeſté Impériale & Catholique de la Conſtitution & des Privileges des Pays Bas Autrichiens.

Que les Etats deſdits Pays-Bas lui ont pû repréſenter leurs Droits & leurs Intérêts, & qu'à préſent ce n'eſt pas le tems d'en venir à une nouvelle diſcuſſion à cet égard. Que l'Etat en conſidération de la grande eſtime, que Leurs Hautes Puiſſances font de l'amitié de Sa Majeſté Impériale & Catholique, s'eſt déſiſté de pluſieurs points importans, & s'eſt contenté de très-médiocres avantages; de ſorte qu'on ne peut s'attendre avec juſtice, qu'après un Traité conclu, on voulût encore amoindrir leſdits avantages.

Que quant à la mention, que l'on fait de la Religion, Leurs Hautes Puiſſances ont eu à cet égard toute la condeſcendance qu'on pouvoit exiger d'elles avec raiſon. Que ce qui eſt conclu dans le 8 & 9 Article eſt clair, & ne demande ni éclairciſſement, ni interprétation, & qu'on ne peut ſans incongruité répliquer en ces Articles à ce qui eſt dit à ce ſujet dans l'Article 18; & qu'ainſi il n'y a point de raiſon de faire aucun changement à cet égard.

Que pour ce qu'on voudroit ſoutenir de la part de Sa Majeſté Impériale & Catholique qu'il y auroit quelque obſcurité en quelque partie du 17 Article, qui parle des limites en Flandres, Leurs Hautes Puiſſances ſont prêtes d'entrer au plutôt dans l'éclairciſſement néceſſaire que cet Article pourroit demander, ſans néanmoins ſe départir du Traité, & à condition que le ſuſdit Article, autant qu'il ne demande aucun éclairciſſement, ſera inceſſamment exécuté.

Que pour ce qui concerne le Subſide promis à l'Etat par le Traité, il eſt certainement très moderé & très petit, en comparaiſon de la charge, que l'Etat a pris ſur lui par ledit Traité: cette charge conſiſtant en l'entretien de deux cinquiemes de 35 ou du moins de 30 mille hommes, pour les Garniſons des Places de la Barriere, & aux fraix des Fortifications des Places de la Barriere, des Magaſins, des Etats Majors, & Officiers des Places, qui montent enſemble pour le moins au double deſdits Subſides. Leſquels fraix indiſpenſables auroient dû être portés par Sa Majeſté Impériale & Catholique ſeule. Ce qui étant conſideré, l'on ne peut avec aucune raiſon exiger de Leurs Hautes Puiſſances qu'elles ſe départent en aucune maniere du Subſide ſtipulé, & qui eſt ſi médiocre, ou de la ſûreté de l'exécution, dans laquelle l'on s'eſt engagé à cet égard, & tous les inconvéniens allégués cefferont dès qu'on ſatisfera préciſement aux termes fixés.

SECT. XIII. *Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.*

ANN. 1716.

Qu'enfin pour ce qui est du point du Commerce, Leurs Hautes Puissances sont portées d'entrer conjointement avec Sa Majesté Britannique en Négociation avec Sa Majesté Impériale & Catholique pour un Traité de Commerce, conformément à l'Article 26 du Traité de la Barriere.

Que Leurs Hautes Puissances étant de sentiment qu'on doit se tenir audit Traité de la Barriere, elles sont disposées & portées de l'exécuter en toutes les parties, qui dépendent d'elles, dans l'attente que de la part de Sa Majesté Impériale & Catholique les ordres seront donnés pour la prompte exécution dudit Traité, & des Actes qui y sont rélatifs, & ce dans tous les points qui sont restés sans exécution, & qui sont inférés au bas des présentes.

Outre ce que dessus, on déclarera de la part de Leurs Hautes Puissances, qu'elles sont semblablement portées d'exécuter l'Article 27 du Traité, touchant la démolition de la Citadelle de Liége & du Château & Fort de Huy, aussitôt après l'accommodement à la satisfaction raisonnable de Leurs Hautes Puissances, des différends au sujet de la démolition & Garnison de Bonn, telle que Leurs Hautes Puissances puissent s'y confier, croyant avoir par rapport à l'un & à l'autre de ces deux points un droit incontestable, & de plus un intérêt commun avec Sa Majesté Impériale & Catholique & avec l'Empire ; & aussitôt qu'elles auront satisfaction de l'affront fait à l'Etat en la personne de leur Commandant & des Troupes, qui ont servi à la Garnison de Bonn, & en ce qu'on a retenu par voye de fait l'Artillerie & les Munitions appartenantes à l'Etat.

Que Leurs Hautes Puissances ne doutant point que s'étant expliquées plus d'une fois sur la démolition de Bonn; accepté la Médiation de Sa Majesté Impériale & Catholique, au sujet de la satisfaction, qui leur est dûe pour ledit affront; & qu'ayant fait voir tant de condescendance & tant de considération pour les sentimens de Sa Majesté Impériale & Catholique, autant qu'il peut aucunement convenir avec la sûreté & l'honneur de leur Etat, ledit Sr. Marquis de Prié ne soit suffisamment instruit & autorisé sur ce point-là, & que Leurs Hautes Puissances demandent qu'il veuille s'expliquer à cet égard.

A quoi l'on ajoutera, que c'est notoirement la faute de Son Altesse Electorale de Cologne, & non pas celle de Leurs Hautes Puissances, qu'elles se trouvent obligées de tenir leur Garnison dans ladite Citadelle, Château & Fort, & outre la charge de la Garnison, porter celle de l'entretien des Fortifications, des Magasins, du feu, de la chandelle, & du reste. Toutes lesquelles dépenses se sont trouvées durant la Guerre, sur les subsides que les Etats du Pays de Liége payoient à l'Etat, & lesquelles depuis la Paix devoient être venues à la charge desdits Etats, si l'Etat n'avoit, par la maniere d'agir de l'Electeur de Cologne, été empêché de retirer la Garnison des susdites Citadelle, Château & Fort.

Que la modération de Leurs Hautes Puissances a été telle que d'avoir supporté lesdites dépenses depuis la Paix, sans qu'il en ait rien coûté au pays de Liége, mais aussi, qu'on ne peut exiger de Leurs Hautes Puissances de continuer sur ce pied-là.

Et ledit Sr. Broeckhuysen & autres Députés de Leurs Hautes Puissan-

ces pour les affaires étrangeres sont requis & commis par ces présentes de donner dans une Conférence connoissance de ce que dessus auxdits Sieurs Marquis de Prié & Baron de Heems, & de leur remettre en main ledit Mémoire.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Et comme Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne est contractante, & garante dudit Traité de la Barriere, lesdits Srs. Députés de Leurs Hautes Puissances sont requis de communiquer premierement la présente Résolution de Leurs Hautes Puissances au Sr. de Cadogan Ambassadeur Extraordinaire, & au Sr. Walpole, Ministre de la Grande Bretagne, afin qu'ils veuillent bien seconder ce que dessus de la maniere la plus forte auprès de Mr. le Marquis de Prié, & de Mr. le Baron de Heems.

Ann. 1716.

On ajouta à cette Résolution un Mémoire que les Etats avoient dressé, pour faire voir que de la part de l'Empereur l'on n'avoit pas exécuté certains points du Traité de la Barriere, & dont on demandoit le redressement. Voici ce Mémoire.

Mémoire touchant les Points non exécutés du Traité de Barriere, du 20 Octob.

Le point de l'Artillerie appartenant à l'Etat, laquelle suivant le 15 Article doit être transportée hors des places, qui ont été rendues à Sa Majesté Impériale & Catholique, ou laissée en payement, n'est pas encore finalement ajusté, ni l'acte séparé du 30 Janvier 1716. relatif à cet Article n'est pas non plus exécuté à plusieurs égards. C'est pourquoi le Sieur Marquis de Prié est requis de donner les ordres pour cela, aussitôt après son arrivée à Bruxelles, où les Officiers de part & d'autre l'attendent avec les listes & les informations nécessaires. L'Article 17 qui parle de la séparation des limites en Flandres, & l'Acte séparé du 30 Janvier 1716, qui y est relatif, ne sont pas encore exécutés en tout ni en partie. On dispute pourquoi il faudra faire une nouvelle délégation sur la nouvelle Carte qui en a été faite, & à cette fin l'Ingénieur Impérial, lequel a fait la Carte, doit être mandé de revoir ici les Pays qui, suivant cette nouvelle désignation viendront à l'Etat, doivent être donnés réellement à l'Etat par Sa Majesté Impériale & Catholique; les comptoirs des droits d'entrée & de sortie, en tant qu'ils doivent être changés par la nouvelle séparation des limites qui doivent être reglés. L'évaluation du revenu, lequel le Gouverneur tire des Pays qui viendront à l'Etat, & le renouvellement des Octrois doit être fait, & enfin le Fort appellé Rodenhausen doit être rasé.

Le Roi de Prusse soutient être lésé à plusieurs égards par le 18 Article qui parle du Haut Quartier de Gueldre, & prétend en particulier avoir droit aux droits d'entrée & de sortie le long de la Meuse, à l'avenant de la partie du Haut-Quartier qui a été cédé à Sa Majesté par l'Empereur, faisant provisionnellement lever ⅓. parties des droits qu'on leve à Ruremonde & à Venlo, au détriment du Commercé de la Meuse, & au desavantage des droits de l'Empereur & de l'Etat. C'est pourquoi la Protestation qui a été faite de la part de Sa Majesté Prussienne, contenant tous les griefs de Sa Majesté contre le Traité, sera communiquée au Sr. Marquis de Prié, avec instance que Sa Majesté Impériale & Catho-

lique veuille mettre à couvert l'Etat des prétenſions du Roi de Pruſſe, & prendre des meſures avec Leurs Hautes Puiſſances au ſujet des droits d'entrée & de ſortie le long de la Meuſe. Sa Majeſté Pruſſienne reſte auſſi en défaut de fournir ſon contingent dans les intérêts annuels de 567 mille florins levés en 1692 ſur les ſubſides du Haut-Quartier de Gueldre; & comme Sa Majeſté Impériale & Catholique, comme Succeſſeur du Roi CHARLES II, eſt le principal débiteur; & qu'outre cela elle doit auſſi payer ſa portion des intérêts à l'avenant de la partie qu'elle poſſéde dans le Haut Quartier, le Sr. Marquis de Prié eſt requis de procurer que Sa Majeſté Impériale & Catholique pourvoie, non ſeulement à ſa portion; mais auſſi particulierement que Sa Majeſté Pruſſienne, comme ayant acquis par ceſſion la plus grande partie du Haut-Quartier, fourniſſe ſa portion, tant pour le tems à venir, que pour le paſſé, à commencer depuis la réduction du Haut-Quartier. Surtout le Sieur Marquis de Prié eſt requis de procurer l'exécution du 10 Article, qui parle du ſubſide des 1250 mille florins, & de l'Article ſéparé qui y eſt relatif, puiſque la ſomme que l'Etat tire par proviſion des Villes & Chatelenies cédées en Flandres, n'eſt pas à beaucoup près un équivalent du ſuſdit ſubſide.

Outre ce qui eſt dû ſur le 18 Article, des intérêts du Capital de 567 mille florins, il eſt à remarquer ſur le Mémoire des Capitaux levés du vivant du Roi CHARLES II, inféré dans l'Article XXII, qu'il y a un Capital de 800 mille florins, négocié ſur les revenus de la Province de Namur & de celle de Limbourg, dont Sa Majeſté Impériale & Catholique eſt en poſſeſſion, ſans en faire payer les intérêts, quoique l'on ait fait des inſtances pour cela de la part de l'Etat.

Item encore un Capital de 1624 mille florins, négocié ſur les ſubſides des Provinces en général, pour lequel Sa Majeſté Impériale & Catholique par le 22 Article, pour le payement de 200 mille florins par an, a promis de faire paſſer ſon obligation au plus tard dans deux mois du jour de la Ratification du Traité, ſans que ces obligations ayent encore été paſſées, ni que le moindre payement ait été fait. L'enrégiſtrement de la Négociation, faite pendant le Gouvernement proviſionnel de la Grande Bretagne & de l'Etat, & mentionné au 23 Article, n'eſt pas encore fait, quoique de ce côté-ci on le demande avec inſtance à Bruxelles. Outre cela il y a outre les Capitaux négociés, mentionnés en ces Articles, un Capital de 700 mille florins, empruntés ſur la Poſte générale, & ſur lequel il y a 106195-12 florins d'intérêt en arriere. I. Parce que le revenu des Poſtes eſt détourné à d'autres uſages contre la claire teneur des obligations. II. Parce que le revenu des Poſtes eſt fort diminué par une quantité de Franchiſes & par d'autres abus &c. Et III. parce que les Comptoirs des Poſtes des Provinces de Luxembourg, de Namur & de Limbourg ne ſont pas encore mis ſous la Poſte générale.

Il y a encore parmi les Capitaux, compris dans le 23 Article, un de 400 mille; un de 300 mille, & un de 340,625 mille florins, faiſant enſemble un million 40 mille 625 florins, ſur quoi les Receveurs des

droits d'entrée & de sortie à Gand & à Ostende sont redevables de 247 mille 78 florins & deux sols. Et comme les ordres pour payer en dix ans, le Capital & les intérêts, dépêchés en 1710 par le Conseil des Finances à Bruxelles sur les respectifs Receveurs des droits d'entrée & de sortie à Gand, Bruges & Ostende, sont calculés de telle maniere, comme si annuellement une partie du Capital seroit remboursée, précisement au jour échu, & que l'intérêt auroit diminué d'année en année, ce qui n'a pû se faire par le défaut du payement sur les 247 mille 78 florins & 2 sols, il faudra nécessairement changer tous les ordres, qui ont été donnés & régler le payement sur un autre pied.

Hist. de Hollande. 1697. jusques à nos jours.

Ann. 1716.

NONOBSTANT que le contenu de la Conférence, la Résolution en Réponse, & le Mémoire qu'on vient d'insérer, ayent été pris de source sur les originaux, il y eut cependant quelques autres particularités verbales, dont on avoit trouvé à propos de ne pas faire mention dans le Rapport, comme superflues. En raisonnant sur les 4 points de la Conférence, il y eut quelques petites disputes. Par rapport au premier touchant la Religion & à son exercice, le Marquis dit que c'étoit contre la dignité de Sa Majesté Impériale de le permettre sur le pied de l'extension que les Etats exigeoient. Que ce qui étoit déclaré dans l'Article XVIII du Traité de la Barriere en cédant quelque partie de la Gueldre aux Etats, & qui avoit quelque relation à ce qui regardoit la Religion, devoit être entendu pour tout ce qui avoit été de même cédé. Les Etats répondoient qu'ils avoient déja fait des Collations Ecclésiastiques en quelques endroits. C'étoit justement là-dessus que les Impériaux s'écrioient. Les Députés des Pays-Bas Autrichiens s'écrioient de même sur ces affaires de Religion. Ils se servoient de ce charlateneux & universel Orvietan des Politiques, pour faire altérer le second point de l'extension des Limites en Flandres. Le Marquis se laissa échapper, nonobstant sa retenue, que les Etats & leurs Députés à Anvers avoient abusé, tant le Comte de Konigsegg, que la Cour Impériale même. Cela avoit été en alléguant, que cette extension étoit fort peu de chose, & qu'il ne s'agissoit que d'un seul village avec quelques Poldres de petit terrain. Ce Marquis, aussi-bien que le Baron de Heems, se plaignirent même du Lord Cadogan. Ils dirent que celui-ci avoit supposé, & même assuré par la connoissance qu'il avoit de ce terrain, qu'il s'agissoit de peu de chose. L'on avoit pourtant trouvé que cette extension de Limites comprendroit plus de trente mille arpens de terre. D'ailleurs ils soutinrent que les Etats, pour amplifier cette extension, avoient avancé qu'on devoit tirer une ligne droite vers un lieu qui ne subsistoit pas, vû qu'il étoit imaginaire. On devoit de-là en tirer une à un autre endroit, ainsi qu'il étoit spécifié dans l'Article XVII du Traité de la Barriere. Touchant le 3e. article des Subsides annuels, le Marquis assura que Sa Majesté Impériale étoit disposée à y satisfaire, pourvu que cela fût possible. Que les Pays Bas Autrichiens étoient épuisés, accablés de dettes, pour lesquelles il falloit payer 600 mille florins d'intérêt par an. Ils étoient par conséquent dans une impuissance pareille à celle où la République disoit de se trouver pour

Sect. XIII. *Hist.* de Hollande. 1697, *jusques à nos jours.*

Ann. 1716.

le payement de ses dettes. Que les revenus de ces Pays-là étoient tellement diminués, délabrés, & hypothéqués pour des dettes, qu'il étoit impossible de les forcer à payer de si grosses sommes. Qu'on avoit accordé de si gros subsides annuels, pour ce que les Etats même avoient exigé que l'Empereur entretînt en ces Pays là 18 mille hommes, pendant qu'eux n'y en auroient que 12 mille, & que ce nombre d'Impériaux étoit excessif. Relativement au Commerce, les Etats ne régimboient point à envoyer des Députés à Bruxelles pour en convenir. Cependant, un point le plus scabreux étoit que les Députés des Pays Bas Autrichiens s'écrioient sur ce que le payement des sommes accordées aux Etats Généraux devoit se faire à chaque trimestre. Ils demandoient avec instance qu'on fît une altération à ce qui étoit dit, que par manque de la promptitude nécessaire à débourser la somme, les Etats pouvoient procéder aux moyens de contrainte & d'exécution, & même par voie de fait &c. Cette contrainte, exécution, & voie de fait ne plaisoit nullement à ces Députés-là. Les Etats ne pouvoient cependant pas se relâcher là-dessus, à moins que de vouloir que les payemens traînassent en de furieuses longueurs. Le passé instruisoit assez sur ce qu'on pouvoit attendre pour l'avenir. Comme ces payemens avoient été retardés, le Comte de Konigsegg avoit cependant agi là-dessus fort généreusement. Les Etats lui avoient fait parler quelques semaines auparavant pour qu'il leur fit payer par les Etats du Tournesis le subside ordinaire. Il seroit en diminution des 500 mille Ecus. Le Comte avoit répondu, qu'il n'avoit pas été d'avis qu'on demandât ce subside ordinaire comme pour le passé de la part des Etats Généraux. Cependant puisque cela tendoit à la diminution des 500 mille Ecus, il étoit de sentiment que les Etats envoyassent de leur part quelqu'un & dépêchassent des Lettres requises pour la Convocation des Etats du Tournesis pour leur faire la demande de leurs subsides annuels. Il ajouta même qu'il écrivoit à ces derniers pour leur dire de les payer aux Etats Généraux. Ceux-ci avoient cependant une attention exacte pour découvrir les pensées du Marquis de Prié. Ils furent avertis qu'il méditoit de leur susciter des chicanes. Ils prirent là-dessus quelque résolution. Elle rouloit sur quelque relachement sur l'extension des limites en Flandres. On l'envoya aux Provinces respectives pour avoir leur sentiment là-dessus. Il fallut cette démarche, parce que le Traité de la Barriere avoit été ratifié par leur concours. L'on ne pouvoit par conséquent pas y faire quelque altération sans leur avis. Celui-ci pouvoit traîner, parce que les Etats de ces Provinces ne s'assembloient pas assez souvent. Ils avoient fait le dessein d'en faire remettre le résultat à Bruxelles au Marquis qui paroissoit sur son départ. Il avoit apporté avec lui de la part de l'Empereur deux portraits de ce Chef de l'Empire enrichis de Diamans. L'un étoit pour le Lord Cadogan, & l'autre pour le Député des Etats Vanden Berg, qui avoit été Député des Etats à Bruxelles depuis 1706. Il y avoit eu l'Administration Provisionnelle des Pays-Bas, conjointement avec un Ministre de la Grande Bretagne. Le Lord Cadogan accepta d'abord ce présent. Le Député Vanden Berg le refusa civilement. Il se ravisa cependant. Ce fut après le sentiment des principaux Membres des Etats, qui tendoit à

ne pas le refuser: & ainsi il l'accepta. Le Marquis dit à l'un & à l'autre, que c'étoit en reconnoissance de leur bonne Administration du Gouvernement des Pays-Bas Autrichiens. Le Lord Cadogan n'y avoit cependant pas eu part, que fort peu en ces derniers tems. Les Députés de ces Pays-là y trouverent à redire. Ils étoient dans l'indiscrete supposition que cette leur Administration n'avoit pas mérité de reconnoissance.

Hist. de Hollande, *1697, jusques à nos jours.*

Ann. 1716.

Quoi qu'on s'attendît que ce Marquis seroit parti, ainsi qu'il l'avoit dit, il resta cependant à la Haye. On chercha avec soin la cause de cette manœuvre. On sait de source, qu'elle consistoit dans l'attente de quelque Lettre de la Cour Impériale. La raison étoit que les Instructions, qu'il en avoit, lui avoient été données avant que la Cour Impériale fût informée d'une nouvelle Alliance qui étoit sur le tapis avec la France, & dont on parlera ci-après. Ainsi il attendoit d'en recevoir sur un pied plus convenable à ces conjonctures. Il en reçut, & il se disposa à partir, ainsi qu'il fit le onze de Novembre. Les Etats ne voulurent pas le laisser partir sans lui donner quelque satisfaction. A cet effet, après quelques conférences entre les Etats & le Conseil d'Etat, on lui envoya quelques Députés. Ceux-ci eurent ordre de l'assurer que les deux points de la Religion & du Commerce ne rencontrant pas une difficulté essentielle, & y en ayant beaucoup sur les deux autres de l'extension des Limites en Flandres, & touchant le Subside, les Etats pour les terminer étoient disposés à se relâcher de beaucoup sur l'extension des Limites. En cette vue, ils se départiroient de plusieurs Villages, qui devoient y être compris, & se contenteroient d'un seul. Par rapport au Subside, ils se relâcheroient de 100 mille écus sur les 500 mille. Cette assurance ne fut donnée que verbalement. Ce fut pourtant avec promesse que dans peu de jours on prendroit une Résolution formelle là dessus. Celle-ci seroit ensuite envoyée à leur Intendant Pesters, pour convenir après cela avec le Marquis de l'exécution du Traité de la Barriere. Avant le départ de ce Marquis, l'Envoyé de l'Empereur notifia de la part de Sa Majesté Impériale dans des termes les plus obligeans l'heureuse prise de Temeswaer au Président de semaine.

Cette bonne nouvelle fut suivie quelque peu de jours après par une qui étoit désolante. Elle porta la mort de l'Archiduc arrivée le 4 de Novembre. Elle fut généralement reçue avec une douleur extrême. Elle sembla porter quelque influence sur les Négociations importantes qu'il y avoit sur le tapis depuis quelques mois, touchant différens Traités. L'on va entreprendre de donner les éclaircissements sur ce qui y avoit donné & y donnoit lieu; & qui fit que l'exécution de celui de la Barriere fut différée.

Au commencement de cette année, l'Ambassadeur de France fit une demande aux Etats. Elle regardoit la Neutralité des Pays-Bas Autrichiens. Cette proposition fut envoyée aux Provinces respectives pour savoir leur sentiment là-dessus. D'ailleurs, une telle convention ne pourroit se faire sans un commun accord avec la Cour Impériale & celle de la Grande Bretagne. Aussi les Etats leur en firent-ils part. La derniere fit savoir aux Etats ses sentimens là-dessus. Ils tendoient à en décliner la propo-

fition. Comme l'Ambaffadeur de France fe donnoit beaucoup de mouvement, il demanda avec empreffement d'avoir une Réponfe là-deffus de la part des Etats. Ceux-ci firent au commencement de Mars prier à une Conférence les Miniftres de l'Empereur & de la Grande Bretagne, mais féparement l'un après l'autre. Ils demanderent au premier s'il n'avoit pas reçu de réponfe de fa Cour fur cette propofition? Il leur répondit qu'il en avoit reçu une. Elle étoit avec un ordre de ne pas la donner que les Etats ne la lui demandaffent. Que puisqu'ils la requéroient, il la leur donneroit en peu de mots. Elle portoit en fubftance, que Sa Majefté Impériale trouvoit cette propofition irraifonnable & inacceptable. Cependant il ajouta que l'Empereur vouloit bien en toucher quelque chofe au Roi de la Grande Bretagne. On admit enfuite à une Conférence le Miniftre Britannique pour favoir la réponfe de fa Cour fur ce fujet-là. Celui-ci dit que le Roi fon Maître ne pouvoit pas entrer dans une pareille affaire. La raifon étoit que les Pays-Bas Autrichiens fe trouvant appartenir alors à l'Empereur, il falloit s'adreffer à Sa Majefté Impériale même, qui en étoit le Souverain. Par-là l'on trouva que ces deux Miniftres-là, fans cependant avoir rien concerté auparavant entr'eux, fe jettoient la balle l'un fur l'autre, pour ne rien dire de pofitif. Auffi la demande de la France parut-elle, dans les circonftances actuelles, ne contenir que quelque vuë cachée. Sur cela les Etats envoyerent leur Préfident de femaine pour en faire part à l'Ambaffadeur de France, qui n'en parut pas fort content. On découvrit par des intelligences fecretes, que la France n'avoit fait faire cette demande, que pour traverfer une Négociation, qu'elle avoit découverte. Elle étoit entre l'Empereur & le Roi de la Grande Bretagne, pour un Traité défenfif. Il y étoit fuppofé que la République de Hollande y devoit accéder, fur la propofition qu'on lui en feroit. L'Ambaffadeur de France, voyant que l'affaire de la Neutralité des Pays-Bas n'avoit pas fervi de pierre d'achoppement à fes vues d'empêcher la conclufion de ce Traité, demanda ouvertement que fa Cour pût y entrer par des raifons qu'il y déduifit. Il fit cette démarche après qu'il eut appris que le Roi de la Grande Bretagne avoit fait remettre par fon Miniftre Horace Walpole le 10 de Mars la Copie du Traité, dont le Comte de Volkra étoit convenu de la part de l'Empereur avec la Cour de la Grande Bretagne. Il y avoit eu bien des corrections. Il ne fut cependant figné que le 25 de Mai.

Ce ne fut qu'à la fin de l'année 1718, qu'on détermina enfin l'affaire de la Barriere, comme l'on voit par la piece fuivante.

CONVENTION *entre Sa Majefté Impériale & Catholique, le Roi de la Grande-Bretagne, & les Etats Généraux, touchant l'exécution de quelques articles & points du Traité de Barriere du* 15 *Novembre* 1715, *fignée à la Haye le* 22 *Décembre* 1718.

Le Traité de Barriere, conclu le 15 de Novembre 1715 entre Sa Majefté Impériale & Catholique, Sa Majefté le Roi de la Grande-Bretagne, & les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, n'ayant pu avoir

avoir ſon exécution à l'égard de quelques Articles, à cauſe des difficultés, qu'on y a rencontrées, & Sa Majeſté Impériale & Catholique, Sa Majeſté le Roi de la Grande Bretagne, & LL. HH. PP., étant également portées à lever ces difficultés par les moyens les plus convenables, afin de parvenir au but qu'on s'eſt propoſé par ledit Traité, & pour établir d'autant mieux les fondemens d'une ſolide amitié & bonne intelligence, à laquelle on eſt porté de part & d'autre, Sa Majeſté Impériale & Catholique, Sa Majeſté le Roi de la Grande Bretagne, & Leurs Hautes Puiſſances ont nommé & commis pour traiter & en convenir; ſçavoir, Sa Majeſté Impériale & Catholique, le Sieur *Hercule Joſeph Louis Turinetti Marquis de Prié* & de Pancalier, Comte de Mitterbourg & de Caſtillon; Seigneur de Saint Servolo & Caſtelnovo, de Fridaw & Rabonſtein en Autriche, de Schiurge Belvar, & Saint Miclos en Hongrie, Grand d'Eſpagne, Chevalier de l'ordre de l'Annonciade, Conſeiller intime d'Etat de Sa Majeſté Impériale & Catholique, ſon Miniſtre Plénipotentiaire pour le Gouvernement des Pays-Bas, Ambaſſadeur Plénipotentiaire pour la concluſion & ſignature du préſent Traité, pour l'exécution de celui de la barriere: Sa Majeſté Britannique, le Sieur *Guillaume Comte de Cadogan*, Vicomte de Couversham, Baron de Reding & d'Oukley, Général d'Infanterie, Colonel du ſecond Régiment des Gardes à pied, Gouverneur de l'Iſle de Wight, Maitre de la Garderobe, Conſeiller d'Etat, Chevalier du très noble & très ancien ordre de St. André, & ſon Ambaſſadeur extraordinaire & Plénipotentiaire auprès des Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies: & Leurs Hautes Puiſſances les Sieurs *Jean van Wynbergen*, Seigneur de Glinthorſt, du Corps de la Nobleſſe du quartier de Veluwe, en la Province de Gueldre; *Wigbolt van der Does*, Seigneur de Noortwyck, de l'ordre de la Nobleſſe d'Hollande & Weſtfriſe, Grand Baillif & Dyckgrave de Rhynland; *Antoine Heinſius*, Conſeiller Penſionnaire, Garde du grand Sceau, & Surintendant des fiefs de la Province de la Hollande & Weſtfriſe; *Adrien Velters*, ci-devant Echevin, Sénateur & Penſionnaire de la Ville de Middelbourg en Zeelande; *Gerard Godart Taats van Amerongen*, Chanoine du Chapitre de St. Jean à Utrecht, Aſſeſſeur dans le Conſeil des Elus, compoſant le premier Membre des Etats de la Province d'Utrecht, Grand Veneur de la même Province, & Aſſeſſeur au Conſeil des Heemrades de la Riviere de Leck; *Dancker de Kempenaar*, Sénateur de la Ville de Harlingen en Friſe; *Everhard Rouſe*, Bourgemaitre de la Ville de Deventer en Overyſſel; & *Eger Tamminga*, Seigneur en Zeeryp, Enum, Leerumus & t'Zandt; tous reſpectivement Députés en notre Aſſemblée de la part des Etats de Gueldre, de Hollande & Weſt-Friſe, de Zeelande, d'Utrecht, de Friſe, d'Overyſſel, & de Groningue & Ommelandes; leſquels en vertu de leurs Plein-pouvoirs reſpectifs, après avoir conféré plusieurs fois enſemble, ſont convenus de la maniere ſuivante.

Hiſt. de Hollande. 1697 juſques à nos jours.

I. Comme il eſt ſurvenu des difficultés au ſujet de l'Article 17 dudit Traité de la Barriere, qui regarde la ſûreté des Frontieres, & l'extenſion des limites de Leurs Hautes Puiſſances en Flandre, dont il pourroit réſulter des inconveniens, qu'on ſouhaite de part & d'autre de prévenir,

on eſt convenu de ſubſtituer le préſent Article au lieu dudit Article 17.

Sa Majeſté Impériale & Catholique agrée & approuve, que pour l'avenir les Limites des Etats Généraux en Flandre commenceront à la Mer au Nord-Oueſt du Fort de St. Paul, à préſent démoli, lequel Sa Majeſté leur céde avec dix verges de terrain, de quatorze pieds la verge, autour de l'avant-foſſé du côté d'Oueſt, & au Sud: & l'on tirera une ligne droite depuis la Digue, qui eſt au Sud dudit Fort, marquée par la lettre A. ſur la Carte figurative, qui en a été formée & ſignée de part & d'autre, à travers le Polder nommé Haſegras, jusques à la jonction de la Digue de Crommendyk marqué B., en allant le long d'un Foſſé, qui ſe trouve à l'Oueſt de ladite Digue démolie, & enſuite au Canal nommé Neeuwghedelft, marqué C., lequel on ſuivra juſques à Neeuwghedelft Dryhoek, marqué D., de-là les nouvelles limites iront le long d'un Watergang, & Foſſé, marqués E., juſques à la ligne marquée F., leſquels Watergang & Foſſé demeureront à Sa Majeſté. De la lettre F. l'on continuera le long de ladite ligne juſques au de-là du Bureau de Sa Majeſté Impériale & Catholique, marqué G. dans un Angle rentrant de la Digue, duquel on traverſera le petit Polder ſur l'allignement d'un Foſſé juſques au coulant d'Eau de l'Ecluſe noire, en le continuant ſur la pointe d'une Redoute, ou Traverſe, qui eſt ſur la Digue, au de-là des deux Canaux de Soute, & de Soute, marquée H., près du Fort de St. Donas, lequel Sa Majeſté Impériale & Catholique céde en pleine ſouveraineté & propriété aux Etats Généraux, de même que la ſouveraineté de tout le terrain ſitué au Nord de la ligne, marquée ci-deſſus, moyennant que les portes des Ecluſes audit Fort ſeront & reſteront ôtées en tems de paix, & qu'il ſera permis aux Intéreſſés d'en baiſſer les Seuils au niveau de celui de l'Ecluſe noire, & d'en faire la viſite quand ils le trouveront néceſſaire; afin qu'en tems de Paix l'eau ait toujours ſon libre coulant à la Mer.

Dudit poſte les nouvelles limites retourneront le long du pied extérieur de la Digue, vers le Polder nommé le Bout du Monde; de-là, le long de la Digue de Mer, comme il eſt marqué ſur la Carte, juſques aux anciennes limites à la coupure d'une Digue, qui ferme la creque de Lapſchure, marquée I., & appartiendra à Leurs Hautes Puiſſances, en ſouveraineté, le Terrain ſitué au Nord de cette ligne.

L'on ſuivra de-là les anciennes limites juſques au Barbara Polder, auquel les nouvelles limites entreront & commenceront au pied de la Digue, en allant le long de ce Polder, & de Lauraine Polder, juſques à la longue Rue, marquée K., en les continuant à la Ligne droite le long de la même Rue, juſques à la Digue, qui va de Bouckhoute au Havre de Bouckhoute, marquée L., & de-là elles entreront dans le Capelle Polder, & continueront en ligne droite, juſques à un Angle rentrant du Gravejánsdyk, marquée M., & iront de-là le long de la Digue, juſques au Polder rouge.

Sa Majeſté Impériale & Catholique céde en pleine ſouveraineté à Leurs Hautes Puiſſances les Barbara Polder, Lauraine Polder, Capelle Polder & le Polder rouge, excepté ce qui eſt réſervé par la ligne marquée ci-

dessus, dans les Capelle, & Lauraine Polders, qui restera à Sa Majesté Impériale & Catholique.

Leurs Hautes Puissances permettent aux Intéressés des Ecluses de Bouckboute, de les remettre où elles ont été ci devant, & que lesdites Ecluses ayent les coulans d'eau directement à la Mer, comme ils l'avoient avant la derniere Guerre.

Il sera permis à Leurs Hautes Puissances en tems de guerre, lorsque la nécessité de la défense & sûreté de leurs Frontieres l'exigera, d'occuper & faire fortifier les postes nécessaires dans le Graafjansdyk & Zydlingsdyk.

A l'égard de la Ville du Sas-de-Gand, les limites seront étendues jusques à la distance de deux tiers de deux mille pas géometriques autour de la ville, en commençant aux angles des Bastions, lesquels finiront du côté de Zelsate, sur le point de leurs anciennes limites au bord du Canal du Sas.

Et pour la conservation du bas Escaut, & la communication entre le Brabant & la Flandre des Etats Généraux, Sa Majesté Impériale & Catholique céde en pleine & entiere souveraineté, aux Etats Généraux, le Village & Polder de Doel, comme aussi les Polders de Ste. Anne & Ketenisse; bien entendu, que le territoire de Leurs Hautes Puissances ne s'étendra entre les Forts de la Perle & de Liefkenshoek, qu'à mi-chemin, ou à distance égale des deux Forts.

Sa Majesté Impériale & Catholique remettra, aussitôt que la Barriere sera attaquée, ou la Guerre commencée, la garde du Fort de la Perle à Leurs Hautes Puissances, à condition néanmoins, que la guerre venant à cesser, Elles remettront ledit Fort de la Perle à Sa Majesté Impériale & Catholique, comme aussi les Postes qu'elles auront occupés dans le Graafjansdyk & Zydlingsdyk.

Leurs Hautes Puissances promettent de plus, que si à l'occasion de la cession de quelques Ecluses (dont les Habitans de la Flandre Autrichienne conserveront le libre usage en tems de paix) ils vinssent à souffrir quelque dommage ou préjudice, tant par les Commandans, que par d'autres Officiers militaires, que non seulement les Etats Généraux y remédieront incessamment, mais aussi qu'ils dédommageront les intéressés.

Et puisque par cette nouvelle situation des limites, il faudra changer les Bureaux, pour prévenir les fraudes, à quoi Sa Majesté Impériale & Catholique, & Leurs Hautes Puissances sont également intéressées, on conviendra des lieux pour l'établissement desdits Bureaux, & des précautions ultérieures qu'on jugera convenir de prendre.

Il est de plus stipulé, qu'une juste évaluation sera faite dans le terme de trois mois, des revenus, que le Souverain tire des Terres qui se trouveront cédées à Leurs Hautes Puissances par cet Article, comme aussi de ce que le Souverain a profité par le renouvellement des Octrois, sur le pied qu'ils ont été accordés depuis trente ans en-deçà, à être déduits & défalqués sur le subside annuel de cinq cens mille Ecus, sans que pour cette évaluation on pourra retarder le payement dudit subside. Lesquelles Terres ne pourront être chargées d'impositions, ni d'autres taxes au-delà

de ce qu'elles contribuent à présent dans les charges publiques, suivant ladite évaluation qui en sera faite.

La Religion Catholique Romaine sera conservée & maintenue aux lieux ci dessus cédés, comme à présent, & avec la même liberté d'exercice public, & dans la même étendue qu'on a stipulé cette liberté par l'Article dix-huit du Traité de Barriere.

Les Propriétaires des Terres & autres Biens, situés dans l'étendue desdites cessions, en retiendront la pleine propriété & jouïssance, avec toutes les Prérogatives & Droits y attachés, nuls réservés, nuls exceptés, & seront de plus les Seigneurs particuliers des mêmes Terres & Biens continués & maintenus dans la proprieté & possession paisible des Jurisdictions, qui leur y appartiennent en tous degrés de justice, haute, moyenne & basse, comme les uns & les autres en ont joui jusques à présent.

Le Fort de Rodenhuyse sera rasé, & les différends touchant le Canal de Bruges seront remis à la décision d'Arbitres neutres, à choisir de part & d'autre, bien entendu que par la cession du Fort de St. Donas, ceux de la Ville de l'Ecluse n'auront pas plus de droit sur ledit Canal qu'avant cette cession.

Au moyen des cessions comprises dans cet Article, Leurs Hautes Puissances se désistent de toutes les autres Terres & Lieux, qui leur ont été cédés par l'Article 17 du Traité de Barriere, lesquels demeureront comme auparavant sous la Domination de Sa Majesté Impériale & Catholique.

II. Comme Sa Majesté Impériale & Catholique a promis par l'Article 19 du Traité de la Barriere, de payer annuellement à Leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, la somme de cinq cens mille Ecus, faisant un million deux cens cinquante mille florins de Hollande, aux termes marqués par ledit Traité, en considération des grands fraix & dépenses extraordinaires, auxquelles les Seigneurs Etats Généraux sont indispensablement obligés, tant pour entretenir le grand nombre de Troupes qu'ils se sont engagés par ledit Traité de tenir dans les Villes & Places de la Barriere, que pour subvenir aux grosses charges, absolument nécessaires pour l'entretien & réparation des Fortifications desdites Places, & pour les pourvoir de Munitions de guerre & de bouche.

Et Sa Majesté voulant que sa promesse soit exécutée ponctuellement selon la teneur dudit Article 19, ayant pour cet effet fait connoître à Leurs Hautes Puissances les difficultés, & les inconvéniens qui pourroient se rencontrer dans l'exécution dudit Article, comme aussi de l'Article séparé dudit Traité, par rapport aux assignations données sur les subsides des Provinces de Brabant & de Flandres, & les Quartiers, Districts, & Chatelenies y énoncées, pour la somme de 640000 florins de Hollande.

Sa Majesté Impériale & Catholique, & les Seigneurs Etats Généraux, sont convenus d'une autre forme de réparation, & d'une autre hypothéque spéciale, qui sera surrogée à la place des susdites hypothéques, & assignations sur le subside des Provinces de Brabant & de Flandres, par dessus l'hypotheque générale sur tous les revenus des Pays-Bas Autrichiens, stipulé par ledit Traité.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Sçavoir, que Sa Majesté Impériale & Catholique, pour assurer & faciliter d'autant plus le payement dudit subside de cinq cens mille Ecus, ou un million deux cens cinquante mille florins monnoye de Hollande par an, assigne une somme de sept cens mille florins de Hollande, ou deux cens quatre-vingts mille Ecus, au lieu de celle de six cens dix mille florins, répartie sur les Pays, les Villes, Chatelenies, & Dépendances retrocédées par la France, dont les revenus consistent dans les aides, & subsides desdites Villes & Chatelenies, les moyens courans communement appellés les Droits des quatre Membres de Flandres, & autres Droits Dominiaux, les quatre Patars par Bonnier, & autres impositions pour les Fortifications; le Rachat des Cantines Militaires, les émolumens, ustenciles, & autres gratifications, qui se payoient du tems que lesdites Villes & Chatelenies étoient au pouvoir de la France, aux Intendans, Gouverneurs & autres Officiers de l'Etat Major des Places; & généralement tous les Droits & Impositions, dont Leurs Hautes Puissances ont joui jusques à présent en tout, ou en partie, sans exception quelconque.

A condition qu'on n'y pourra faire aucune diminution, ni changement, qui puisse porter du préjudice à ladite hypothéque.

L'adjudication de la Ferme desdits Droits des quatre Membres de Flandres, se fera en public, & aux plus offrans, bien entendu, qu'en cas d'insolvabilité des Fermiers & de leurs cautions, Sa Majesté Impériale & Catholique suppléera à des autres branches & revenus des Villes & Chatelenies susmentionnées, ou de ses revenus Domainiaux dans les autres Pays-Bas Autrichiens, ce qui pourroit manquer par-là, à la somme de sept cens mille florins, par an.

Et lorsqu'il s'agira de quelque modération, par laquelle les revenus de ladite Ferme, ou des Aides, & autres Droits & Impositions, ci-dessus spécifiés, seroient hors d'état de produire la somme entiere de sept cens mille florins, on ne pourra l'accorder qu'après qu'on aura pourvû à cette modération par quelque autre moyen suffisant, à leur contentement.

Assigne & affecte Sa Majesté Impériale & Catholique les cinq cens cinquante mille florins de Hollande, ou deux cens vingt mille Ecus restans, sur tous les revenus des Bureaux susmentionnés des Droits d'entrée & de sortie des Pays Bas Autrichiens, qui ne sont engagés que subsidiairement à Leurs Hautes Puissances pour des levées d'argent, faites par Elles en plusieurs rencontres, ou pour des rentes constituées dans le Pays, & autres pareilles charges fixes.

Sçavoir, les Bureaux de Bruxelles, de Burgerhout, de Tirlemont, de Turnhout, de Charleroi, de Mons, d'Ath, de Beaumont, de Courtray, d'Ypres, de Tournay, de Nieuport, de la Province de Luxembourg, & de celle de Malines, lesquels tous ensemble, & chacun en particulier, serviront d'hypothéque spéciale pour ladite somme, de cinq cens cinquante mille florins de Hollande.

Et pour plus grande sûreté du payement de ladite somme, engage Sa Majesté sur le pied d'un fonds subsidiaire & supplétoire la somme de deux cens cinquante mille florins de Hollande par an, du premier & du plus clair revenu des Bureaux, des Droits d'entrée & de sortie de Gand,

Bruges, & Ostende, promettant de les faire décharger entierement dans cinq années, de ce qui reste à payer pour le remboursement & intérêts d'un million quarante mille six cens vingt-cinq florins, qui ont été levés en 1710 sur ces trois Bureaux.

Promet aussi Sa Majesté, qu'on ne fera aucun changement dans les Droits d'entrée & de sortie, qui pourroit en diminuer le revenu au préjudice de l'hypothéque.

Et si Sa Majesté dans la suite du tems jugeoit nécessaire de faire quelque changement à la levée desdits Droits, par lequel ils seroient diminués, on ne pourra établir ce changement qu'après qu'on aura assigné un fonds suffisant pour suppléer à cette diminution.

Ordonne Sa Majesté Impériale & Catholique dès à présent, & par cette Convention au Receveur Général des Finances de Sa Majesté, & à celui qui sera établi en chef pour les susdits Pays retrocédés, qu'en vertu de la présente, & sur une Copie d'icelle, ils ayent à payer de trois en trois mois, à commencer au premier de ce mois de Décembre de l'année mil sept cent dix-huit, au Receveur Général des Etats Généraux, sçavoir celui desdits Pays retrocédés en telles especes d'argent, ou telle monnoye qu'on reçoit aux Bureaux, Jusqu'à la somme de deux cens quatre-vingts mille Ecus, ou de sept cens mille florins de Hollande, & le Receveur Général des Finances de Sa Majesté dans la Ville d'Anvers aussi un juste quartal de la somme restante de cinq cens cinquante mille florins, ou 200 vingt mille Ecus, sans attendre d'autre ordre ou assignation, la présente leur devant servir d'ordre ou d'assignation dès à présent & pour-lors, & lesdits payemens leur seront passés en compte à la charge de Sa Majesté Impériale & Catholique, comme s'ils les avoient fait à Elle-même.

Quant aux arrérages dudit subside de cinq mille Ecus, ou un million deux cens cinquante mille florins de Hollande par an, échus depuis le 15 du mois de Novembre 1715, jour de la signature du Traité de la Barriere, jusqu'au dernier du mois de Novembre passé, on est convenu, pour éviter toute discussion touchant le rapport pendant ledit terme, des revenus des Villes & Chatelenies retrocédées par la France; qui n'ont pas excédé trois cens mille Ecus par an, toutes charges déduites, comme Leurs Hautes Puissances l'ont fait voir par les états qu'Elles en ont fait dresser & communiquer, & qui ont été examinés par un des Commis des Finances de Sa Majesté Impériale & Catholique. Et pour finir de même les contestations survenues à cause de l'inexécution de quelques Articles dudit Traité au sujet du payement desdits arrérages, depuis le 15 de Novembre 1715, jusques au premier de Janvier 1718, que de la part des Etats Généraux on a fait monter au de-là de quatre cens mille Ecus, Leurs Hautes Puissances se contenteront pour tous ces arrérages depuis le 15 de Novembre 1715, jusqu'audit premier Janvier 1718, de deux cens mille Ecus, ou de cinq cens mille florins de Hollande payables par vingt mille Ecus par an, jusques à l'extinction de cette somme totale, pourvû que le subside entier leur soit payé, depuis le commencement de la présente année de la maniere suivante.

Sçavoir que les arrérages des huit premiers mois de la présente année, faisant la somme de 333333 florins 6 sols 8 deniers de Hollande, seront payés de la même maniere, par portions de 20000 écus par an, comme dit est, immédiatement après les payemens desdits arrérages des années précédentes.

Pour sûreté du payement des uns & des autres, Sa Majesté Impériale & Catholique engage & affecte, par forme d'hypothéque spéciale, les Droits d'entrée & de sortie des Bureaux de Gand, Bruges & Ostende, par dessus & sans préjudice de l'engagement subsidiaire desdits Bureaux pour la somme de 250000 florins de Hollande par an, stipulée par la présente Convention.

Pour plus grande sûreté de quoi les Administrateurs Généraux des Droits d'entrée & de sortie se chargeront par l'Acte de soumission qu'ils passeront pour le payement annuel de cinq cens cinquante mille florins de Hollande, pendant les six premieres portions ou termes desdits arrérages: & après l'expiration du tems de leur contrat ou recette, le reste sera payé par quartal, par les nouveaux Administrateurs, ou par ceux qui auront alors la régie & recette desdits Droits à Gand, Bruges & Ostende, de la maniere & sous les engagemens, stipulés pour l'assûrance du payement des cinq cens cinquante mille florins.

Le surplus, ou les trois mois restans des arrérages de la présente année, faisant la somme de cent vingt-cinq mille florins de Hollande, sera payé en mil sept cent dix-neuf & vingt, Sa Majesté Impériale & Catholique affectant spécialement à ce payement les revenus des Villes & Chatelenies retrocédées par la France, par dessus & sans préjudice de l'affectation des sept cens mille florins par an, faite par cette Convention.

Leurs Hautes Puissances jouïront des revenus des Pays retrocédés, jusques au dernier du mois de Novembre passé, & Elles pourront procéder par voye d'exécution aux revenus desdites Villes & Chatelenies, échus & à écheoir, jusques au dernier du mois de Novembre passé, & se servir pour cet effet des mêmes moyens d'exécution contre les Etats, (à la réserve des Ecclésiastiques) Magistrats, Villes & Chatelenies, Fermiers & autres, qu'elles ont stipulés pour le recouvrement des cent mille florins par an, assignés sur lesdits revenus, & se pourront servir aussi des mêmes moyens à l'égard des cent vingt-cinq mille florins, qui leur sont assignés conformément à l'Article précédent.

Et comme Sa Majesté a donné ses Droits d'entrée & de sortie en administration & direction, avec obligation aux Directeurs desdits Droits de payer annuellement une somme fixe, au plus grand profit des Finances de Sa Majesté, les Administrateurs Généraux, ou Directeurs des susdits Droits passeront un Acte, par lequel ils s'obligeront, sous condamnation volontaire, laquelle sera décrétée par le Grand Conseil de Malines, & par ceux de Brabant & de Flandre, de payer de trois en trois mois, pendant tout le tems de leur administration, ledit quartal de la somme de cinq cens cinquante mille florins de Hollande, au Receveur Général des Provinces Unies, ou à ses ordres, dit est, & le présent Ar-

ticle suffira, pour la décharge desdits Administrateurs, ou Directeurs, avec la Quittance dudit Receveur Général des Provinces Unies.

Lesdits Administrateurs Généraux, ou Directeurs, s'obligeront par le même Acte de rembourser dans cinq années en payemens égaux, ce qui reste à payer aux Etats Généraux en remboursement des susdits un million quarante mille six cens vingt-cinq florins, levés en mil sept cent dix, sur les Bureaux de Gand, Bruges & Ostende, avec les intérêts qui écherront chaque année, afin qu'au bout de cinq ans ces Bureaux soient entierement déchargés de ladite levée.

Et au défaut du payement de la maniere réglée ci-dessus, tant des sommes du subside de cinq cens mille Ecus, ou un million deux cens cinquante mille florins, monnoie de Hollande, que dudit remboursement, pourront les Seigneurs Etats Généraux procéder aux moyens de contrainte & d'exécution, même par voye de fait, contre le Receveur Général des Finances de Sa Majesté, & contre celui des Pays retrocédés, qui seront l'un & l'autre responsables, & pourront être exécutés pour les Receveurs particuliers & subalternes, des fonds assignés dans leurs départemens, s'ils venoient, tant les susdits premiers, que les autres, à détourner quelque chose de leur recette générale, ou particuliere, au préjudice de ce qui est porté par la présente Convention; bien entendu, que cet article n'aura lieu contre le Receveur Général des Finances, qu'en cas de régie des Droits d'entrée & de sortie.

Sa Majesté accorde le même Droit d'exécution tant contre les Bureaux engagés ci-dessus par hypothéque spéciale, que contre les Bureaux engagés subsidiairement au défaut des premiers, & contre les fonds même dudit Pays retrocédé, comme aussi contre les Etats, excepté contre les Ecclésiastiques, & contre les Magistrats des Villes & Chatelenies dudit Pays retrocédé, s'ils venoient à faire difficulté, ou à porter de trop longs délais, à répartir & fournir les Impositions qu'ils doivent à Sa Majesté Impériale & Catholique.

Et cette exécution contre lesdits Etats, excepté les Ecclésiastiques, & contre lesdits Magistrats, se fera au nom & de la part de Sa Majesté, & de la maniere accoutumée, Sa Majesté autorisant à cet effet les Gouverneurs des Places de la Barriere, qui lui ont prêté serment, & y soumettant lesdits Etats, excepté les Ecclésiastiques, & lesdits Magistrats, en vertu de la présente Convention, aussi-bien que lesdits fonds, comme y étoient soumis ceux qui étoient hypothéqués spécialement, & assignés pour les sommes respectives du susdit subside, par les articles 19 & séparé du Traité de la Barriere.

Les Officiers de Justice à qui il appartiendra, seront obligés de donner l'assistance nécessaire de leur office, lorsque ceux, qui seront porteurs des condamnations volontaires, qui seront décrétées & expédiées en faveur de Leurs Hautes Puissances contre les Administrateurs des Droits d'entrée & de sortie de Sa Majesté, de même qu'à la charge de leurs associés, auront recours à eux, afin de procéder à l'exécution desdites condamnations volontaires, suivant l'usage reçu aux Tribunaux, où elles auront

été

été expédiées, de la même maniere qu'on est accoutumé d'y exécuter les Sentences, que les Natifs & autres Habitans des Pays-Bas Autrichiens y obtiennent. Et quant aux Etats des Pays retrocédés (à la réserve des Ecclésiastiques & Magistrats) les Bureaux & Fonds, on pourra les exécuter de la maniere qu'on en est convenu par le Traité de Barriere.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Et finalement, outre l'ordre que Sa Majesté donnera au Gouverneur Général des Pays-Bas Autrichiens, la présente Convention servira d'ordre & d'instruction spéciale & irrévocable, pour lui & ses Successeurs à venir, en vertu de laquelle ils seront obligés d'exécuter, & de faire exécuter, ce qui est porté par la présente Convention, avec défense expresse de ne divertir, ni permettre, que par le Conseil d'Etat & des Finances, le Directeur Général des Finances, ou tel autre que ce puisse être, soit divertie aucune somme des revenus susmentionnés, desdites Villes & Chatelenies, ni de ladite administration, régie & recette des Droits d'entrée & de sortie, pour quelque besoin que ce puisse être, même le plus essentiel & le plus pressant du service, si ce n'est de ce qui restera après le payement des susdits quartaux; lequel payement ne pourra être retardé, moins refusé, sous prétexte des compensations, liquidations, ou autres prétentions, de quelque nom ou nature qu'elles puissent être; au moyen de quoi Leurs Hautes Puissances les Etats Généraux renoncent, & se départent entierement en vertu de la présente Convention, de toute action & hypothéque, qui avoient été stipulées par les articles dix neuvieme, & séparé du Traité de Barriere, à la charge des Provinces de Brabant & de Flandres, leurs Départemens, Chatelenies, les sept Quartiers d'Anvers, & contre les Etats & Receveurs desdites Provinces.

III. Le payement des intérêts des sommes levées sur le revenu des Postes aux Pays-Bas Autrichiens, étant fort en arriere, Sa Majesté Impériale & Catholique promet & s'engage d'y remédier, en faisant le plutôt qu'il sera possible, le remboursement entier de ce qui est dû des Intérêts & du Capital: & en attendant que cela soit exécuté, Sa Majesté Impériale & Catholique donnera des ordres très précis, pour que le revenu des Postes soit employé conformément aux Obligations, & qu'il n'en soit rien détourné au préjudice de leur contenu.

IV. Les Seigneurs Etats Généraux ayant fait des avances considérables pour le payement des intérêts des levées d'argent, spécifiées au Traité de la Barriere, il a été convenu & accordé, que la somme de sept cens cinq mille onze florins, dix-huit sols, dix deniers, que Sa Majesté Impériale & Catholique doit à Leurs Hautes Puissances suivant la liquidation, arrêtée ce jourd'hui 22 Décembre 1718, sera remboursée en portions égales de vingt mille Ecus, ou cinquante mille florins de Hollande, par an, à commencer immédiatement après les six ans de la présente Administration générale des Droits d'entrée & de sortie; Sa Majesté Impériale & Catholique engageant lesdits Droits en Flandre, tels qu'on les leve à présent, & qu'on continuera de les lever après la fin de ladite Administration générale, pour le remboursement de ladite somme de sept cens cinq mille onze florins, dix-huit sols, dix deniers par forme d'hypothéque spéciale; & en attendant & jusqu'au remboursement effectif, elle fera payer les intérêts, à raison de deux & demi pour cent par an

de ladite somme, ou de la partie qui n'en aura pas été remboursée.

Pour faciliter le payement desdits intérêts de deux & demi pour cent par an, Leurs Hautes Puissances consentent, qu'ils soient pris sur le double Canon par an des huit cens mille florins, levés sur les revenus de la Province de Namur & subsidiairement sur ceux de la Mairie, & de la Province de Luxembourg, à condition que ledit double Canon sera continué à proportion du tems, que le remboursement desdits huit cens mille florins sera retardé par cette diminution.

V. Pour terminer les différends touchant l'Artillerie & les Magasins de guerre, & spécialement touchant la propriété de ceux de Venlo, St. Michel, & Stevenswaert, Places cédées aux Etats Généraux par le Traité de Barriere; Sa Majesté Impériale & Catholique renonce à cette Artillerie & à ces Magasins, moyennant que L. H. P. se désistent, comme Elles font par la présente Convention, du payement qui leur est dû, en vertu de l'Acte passé à Anvers le trentieme du mois de Janvier mil sept cens seize, par le Sieur Comte de Konigsegg, Plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale & Catholique, des Poudres, Plomb, & quelques autres Munitions de guerre, que les Commissaires de Sa Majesté Impériale & Catholique ont prises pour son compte, conformément audit Acte & aux Listes signées par lesdits Commissaires; dont la valeur est au-delà de cent mille florins: au reste, Sa Majesté Impériale & Catholique ne prétend rien à titre des Poudres & autres Munitions qui furent trouvées appartenantes à la France, à la réduction d'Anvers, de Malines, Gand & autres Places des Pays-Bas Autrichiens.

VI. Les Etats Généraux remettront incessamment après l'échange des Ratifications de la présente Convention, à Sa Majesté Impériale & Catholique, la possession & jouïssance de toutes les Villes, Chatelenies, Districts & Départemens retrocédés par la France, suivant la teneur du premier Article du Traité de Barriere. Et Sa Majesté Impériale & Catholique remettra pareillement incessamment, après ledit échange des Ratifications, à Leurs Hautes Puissances la possession du Terrain & des Polders qu'Elle leur a cédés en Flandre par l'Article premier de cette Convention.

VII. Au reste, le Traité de Barriere, & l'Article séparé du quinzieme de Novembre mil sept cens quinze, seront confirmés, comme ils sont confirmés par ces présentes, en tout & en chacun de leurs Articles, en tant qu'il n'y a rien de changé par les Articles de cette Convention.

VIII. Comme pour plus grande sûreté & exécution du Traité de la Barriere, Sa Majesté Britannique a confirmé & garanti ledit Traité, ainsi Sadite Majesté promet & s'engage de même, de confirmer & de garantir la présente Convention, comme Elle la confirme & garantit par cet Article.

IX. Le présent Traité sera ratifié & approuvé par Sa Majesté Impériale & Catholique, par Sa Majesté Britannique, & par les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, & les Lettres de ratification seront délivrées dans le terme de six semaines, ou plutôt si faire se peut, à compter du jour de la signature.

En foi de quoi nous Ambassadeurs & Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale & Catholique, & de Sa Majesté Britannique, & Députés & Plénipotentiaires des Seigneurs Etats Généraux, en vertu de nos Pouvoirs

respectifs, avons ésdits noms, figné ces préfentes de nos feings ordinaires, & à icelles fait appofer les Cachets de nos Armes. Fait à la Haye le vingt-deuxieme Décembre mil fept cent dix-huit. *Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.*

Signé,

(L. S.) *Le M. de Prié.* (L. S.) *Cadogan.* (L. S.) *J. B. v. Wynbergen.*
(L. S.) *W. van der Does.*
(L. S.) *A. Heinfius.*
(L. S.) *G. G. Taets van Amerongen.*
(L. S.) *D. D. Kempenaer.*
(L. S.) *Everhard Roufe.*
(L. S.) *E. Tamminga.*

S'enfuit la Ratification de Sa Majefté Impériale & Catholique, fur la Convention du Traité de Barriere.

Nos Carolus Sextus, divina favente clementia, electus Romanorum Imperator, femper Auguftus, ac Germaniæ, Hifpaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Slavoniæque Rex, Archidux Auftriæ, Dux Burgundiæ, Brabantiæ, Mediolani, Mantuæ, Styriæ, Carinthiæ, Carnioliæ, Limburgi, Luxemburgi, Geldriae, ac fuperioris & inferioris Silefiæ, & Wirtembergae, Princeps Sueviae, Marchio Sacri Romani Imperii Burgoviae, Moraviae, fuperioris & inferioris Lufatiae, Comes Habsburgi, Flandriae, Tyrolis, Ferretis, Kyburgi, Goritiae, & Namurci, Landgravius Alfatiae, Dominus Marchiae, Slavoniae, Portus Naonis, & Salinarum &c. vigore praefentium notum teftatumque facimus univerfis quorum intereft, aut intereffe quomodolibet poteft.

Cum fuper executione Tractatus, vulgo Barriere *dicti, die* 15 *menfis Novembris anni millefimi feptingentefimi-decimi-quinti, nos inter ac Sereniffimum & Potentiffimum Magnae Britanniae Regem, nec non Celfos & Potentes Status Generales Fœderati Belgii, Antverpiae conclufi, eae fubortae fint difficultates, quae novam earum difcuffionem ac complanationem exigerent: eae porro fub die* 22 *menfis Decembris anni proxime praeteriti Hagae Comitis ab infra nominatis partium Miniftris ac Deputatis fufficienti ad id mandato inftructis, ex integro amicabiliter compofitae, fopitae, penitufque fublatae fuerint tenore fequenti:*

Fiat infertio.

Quod nos ea, quae ita, uti fupra, à praefato noftro cum caeteris fupra nominatis Miniftris ac Deputatis Plenipotentiariis acta, atque ex priori tractatu (falvo caeteroquin ejus vigore) immutata & innovata, ac fubinde conclufa fignataque fuerunt, in omnibus fuis & fingulis articulis, punctis, ac claufulis, non fecus ac fi à nobis ipfis ita acta,

SECT. XIII. *Hist.* de Hollande. *1697, jusques à nos jours.*

& signée de part & d'autre, les limites sur cette carte étant désignées, d'un point à l'autre, & la séparation marquée par les Chemins, les Digues & les Canaux, le tout d'une maniere si claire & si précise, que la séparation s'y rencontre d'elle-même, excepté par rapport aux limites aux environs du Sas de Gand, où on est convenu de mesurer de nouveau les distances; il se trouve par cet examen, que peu de tems après ladite Convention, on a prétendu de la part de Sa Majesté Impériale & Catholique, que sur le fond même il falloit faire une nouvelle désignation des limites en mettant des Poteaux depuis la Mer jusqu'à l'Escaut, principalement sur ce fondement, qu'on se seroit mépris en quelques endroits de la carte figurative, en ce que quelques chemins, digues ou canaux, étant examinés sur les lieux mêmes, peut-être ne se trouveroient pas conformes à ce qu'ils sont marqués sur la carte.

Qu'en posant ce fondement, L. H. P. n'ont pas pû consentir à s'engager à une nouvelle désignation des Limites sur les lieux, parce qu'elles ont regardé cette prétention comme un point d'où on auroit pû prendre occasion de changer de nouveau les limites réglées par la derniere Convention, & marquées sur la carte figurative, & ainsi rendre de nouveau incertain le tout dont on étoit convenu; néanmoins sur les pressantes instances du Sr. Marquis de Prié, afin qu'on fît une nouvelle désignation des limites sur les lieux, Elles résolurent le 14 Février 1720 d'ordonner au Résident Pesters, qu'encore que L. H. P. ne jugeassent pas une nouvelle désignation des Limites en Flandre sur les lieux si nécessaire, que le Sr. Marquis de Prié la prétendoit, que néanmoins elles pourroient consentir, que ces limites fussent marquées sur le terrain par la position des poteaux, non seulement aux environs du Sas de Gand, mais aussi à commencer de la mer du Nord, jusques en deçà du Canal, nommé le Zoute, au dessus du Fort St. Donas, & plus loin, en traversant les Polders dans tous les endroits où les susdites limites ne se trouveroient point désignées assez clairement par des Chemins & par des Canaux.

Qu'ayant cru, que par cette condescendance les difficultés mises en avant seroient écartées, quelque tems après on a voulu commencer subitement à marquer les limites; mais au lieu qu'auparavant & toujours du côté de Sa Majesté Impériale & Catholique, on avoit soutenu même avec ardeur, qu'on ne devoit point commencer à marquer les bornes, ni au Sas de Gand, comme L. H. P. le croyoient équitable, parce qu'en effet, là les bornes étoient les plus sinon uniquement nécessaires, ni ailleurs, mais précisement du côté de la Mer, au Nord-Est du fort St. Paul, présentement rasé, & ainsi de suite, conformément au contenu de la nouvelle convention; au contraire le Colonel & Ingénieur Bause, comme autorisé de la part de Sa Majesté Impériale & Catholique, a entrepris de commencer tout à l'opposite, savoir du côté de l'Escaut, au Village & au Polder nommé le Doel; que selon toutes les apparences ceci n'a été fait pour aucune autre raison que parce que ledit Colonel & Ingénieur Bause, par rapport audit Village & Polder avoit inventé un subterfuge ou une chicane, par où il a sçu empêcher qu'on n'ait mis

aucun poteau en terre; enforte que toute la féparation des limites eft reftée jufqu'à ce jourd'hui fans exécution. *Hift. de Hollande, 1697, jufques à nos jours.*

Que le fufdit fubterfuge inventé par ledit Colonel & Ingénieur Baufe, pour empêcher la féparation des limites, revient à ceci, favoir que le Polder le Doel ne feroit à être confidéré que comme un enclavement cédé à la République, & qu'ainfi les limites à l'entour du Polder du Doel devroient être marqués par des Poteaux à mettre fur les digues, & les alluvions naturelles de ce Polder refteroient à Sa Majefté Impériale & Catholique.

Que bien que les raifons fur lefquelles on prétend fe fonder à l'égard de cette prétention infoutenable, ont été mifes par écrit, envoyées à L. H P. par le Réfident Pefters, avec fa lettre reçue le 22 Juin 1723; mais que la maniere qu'on vient de rapporter, avec laquelle on agiffoit dans cette affaire, auffi bien que la foibleffe des argumens deftitués notoirement de tout fondement, dont on s'eft fervi dans cet écrit, pour donner quelque couleur audit fubterfuge, ayent fait voir à L. H. P. que l'intention n'étoit point de finir cette affaire dans un tems qu'on venoit d'accorder un Octroi à la Compagnie d'Oftende, nonobftant toutes les inftances & les juftes repréfentations de L. H. P. contre la navigation des Pays-Bas Autrichiens aux Indes, L. H. P. ont laiffé ledit écrit fans réponfe, & ont cru devoir fufpendre pour quelque tems, leurs inftances dans cette affaire, touchant la féparation des limites en Flandres, quelqu'importante qu'elle foit pour L. H. P. Qu'encore il ne fera pas néceffaire d'entrer dans une difcuffion ou réfutation du fufdit écrit, qu'on ne peut attribuer qu'au tems malheureux dont on vient de faire mention; que pour faire voir l'inutilité d'une grande difcuffion, on n'a qu'à remarquer en paffant, que dans le fufdit Ecrit le principal fondement fur lequel on s'appuye pour faire valoir la prétention avancée, eft qu'on pofe en fait, que le Doel ne feroit point un Village, mais un Polder particulier, de la dépendance, & faifant partie du Village, nommé Kieldregt, pour en tirer cette conféquence, que le Doel n'étant pas un Village, les Digues & les alluvions naturelles n'appartiennent point au Doel, mais à Kieldregt, nonobftant qu'il eft dit en termes exprès dans le Traité de Barriere, qui font répétés dans la nouvelle Convention, que Sa Majefté Impériale cede en pleine & entiere fouveraineté à L. H. P. le Village & Polder de Doel, comme auffi les Polders de Ste. Anne & Keteniffe, d'où il s'enfuit, en fe fervant de cette même conféquence, que conformément à la lettre du Traité & de la Convention, les digues & les alluvions naturelles font comprifes dans la ceffion, quand on a nommé le Village de Doel.

En fecond lieu, fi, comme on le prétend, le Village & Polder de Doel étoit un enclavement entouré de toutes parts des terres de l'Empereur, que par-là même le fens & tout le but de ce dont on eft convenu, feroit entierement annullé & anéanti; puifqu'en termes exprès il a été ftipulé dans le Traité de la Barriere, & répété dans la derniere Convention, que la Ceffion du Village & Polder de Doel, comme auffi des Polders Ste. Anne & Keteniffe, eft faite, afin que *le bas Efcaut & la*

SECT. XIII. *Hist.* de Hollande. 1697, *jusques à nos jours.*

actuel, en doivent être payés à deux & demi pour cent par an, ou de la partie qui n'aura pas été remboursée.

Au tems de la Conclusion de ladite Convention & Liquidation, aux instances très-fortes du Sr. Marquis de Prié, qui pressoit ce point avec beaucoup d'ardeur, l'Etat fut contraint de consentir qu'on admettoit parmi ce remboursement la somme de 320 mille Livres en Ordonnances quittancées, étant entre les mains des Entrepreneurs demeurans dans les Pays-Bas Autrichiens.

L'admission de ces Ordonnances du remboursement de deniers avancés pour le payement des intérêts des emprunts, à laquelle l'Etat s'est laissé entraîner malgré lui, ayant ainsi été arrêtée, sur les fortes instances par lesquelles on l'a pressé à y consentir, on a eu lieu de croire que ces Ordonnances après cela seroient délivrées incessamment, & c'est la raison pourquoi dans l'arrangement qui fut fait ou proposé depuis pour trouver des fonds suffisans au payement de plusieurs sommes d'intérêt, dont on étoit redevable à l'Etat, on a compté seulement à l'égard de la susdite somme de 705011. 18. 10 les intérêts, en défalquant du Total lesdites 320 mille L. & ainsi les intérêts seulement de 385011. 18. 10. Mais lorsque contre toute attente, après qu'un an fut écoulé, on vit que les susdites Ordonnances quittancées n'étoient point délivrées, l'Etat fit demander aussitôt les intérêts de la somme entiere de 705011. 18. 10 & déclara qu'il seroit toujours prêt d'accepter les susdites Ordonnances quittancées, montant à la somme de 320 mille L. en diminution du Capital; mais que, tant que la somme Capitale ne seroit pas diminuée par des payemens faits dessus, soit en argent, soit en ordonnances quittancées, jusques au montant de la somme de 320 mille L. on étoit obligé en toute justice de payer l'intérêt de la somme totale.

L'on n'a pû faire à cet égard d'autre objection sinon, que l'Etat ne payant aucun intérêt de ces ordonnances, n'en devoit aussi point tirer de cette partie du Capital qui pouvoit être acquittée par ces ordonnances, & sur ce fondement on a fait difficulté de payer les intérêts de la somme de 320 mille L., quoique les ordonnances de cette somme n'ayent point encore été extradées, & dans un projet de nouvelle liquidation, on ne porte point au profit de l'Etat les intérêts annuels du Capital, qu'en défalquant lesdites 320 mille L. & même on y porte en cette liquidation quelques remboursemens du Capital, encore qu'une partie des intérêts, comme il est dit ci-dessus, ne soit point payée.

C'est pourquoi on doit représenter que ledit Capital de 705011. 18. 10 étant dû à l'Etat pour des avances légitimes, dont il n'a stipulé qu'un petit intérêt de 2½ pour Cent jusques au remboursement, les intérêts de la somme entiere doivent être payés; qu'il ne change rien à l'affaire, que l'Etat, par une condescendance particuliere, sur les fortes instances du Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale & Catholique, & sur l'intercession de celui de Sa Majesté Britannique, a bien voulu consentir qu'une partie du Capital seroit remboursée en ordonnances quittancées au lieu d'argent. Que l'Etat est encore prêt d'accepter ces ordonnances en diminution du Capital; mais que tant que le Capital ne sera point

remboursé en tout ou en partie, les intérêts en doivent être payés, &, qu'on n'en peut faire aucun remboursement, avant que les intérêts en soient payés ; qu'aussi ce remboursement se doit faire dans les termes reglés par le 4 article de la Nouvelle Convention. L. H. P. seront bien aises, si Sa Majesté Impériale trouve bon de ne pas faire usage de la condescendance que l'Etat a eu de consentir à prendre en payement les ordonnances quittancées, pour la somme de 320 mille L. en acquit des avances qu'elles ont faites par des deniers empruntés, & dont elles payent un plus gros intérêt, que celui qui a été stipulé par la Convention; que pourtant elles laissent à Sa Majesté Impériale de s'en servir si bon lui semble. Mais que cependant elles ne peuvent attendre de la discrétion & de l'équité de Sa Majesté Impériale, qu'elle veuille que leur condescendance leur tourne à préjudice, ni qu'elle veuille faire difficulté de payer les intérêts & le Capital de la somme entiere de 705011. 18. 10 de la maniere que ce payement a été reglé & stipulé par le susdit 4 article de la Convention.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

En neuvieme lieu, on a encore depuis peu pris plusieurs résolutions sur des plaintes qu'on a reçues de ce que l'on n'observoit point quelques articles du Traité; sur quoi le Résident Pesters a été chargé de demander qu'on voulût y remédier, sans que cela soit encore fait; aussi on s'est plaint qu'on n'a pas encore réparé & mis en un état convenable plusieurs bâtimens & ouvrages qui sont à la charge de Sa Majesté Impériale & Catholique, particulierement au Château de Namur, ou à la charge des villes mêmes, comme est par exemple la réparation très-nécessaire d'une muraille qui s'éboule, le long de la riviere de la Meuse, dans la Ville de Namur; la réparation du lieu à Menin, où la Garnison fait le service divin. On s'est plaint de l'empêchement qu'on a apporté dans l'exemption des vivres & autres choses pour les Magasins, & des matériaux pour les fortifications, stipulée par le 10 article du Traité; comme aussi dans l'exemption des Droits des Villes, à l'égard de ce qui est nécessaire à l'usage des hôpitaux militaires & autres choses semblables, & ainsi du reste, sur quoi le Résident Pesters pourroit être chargé de faire de nouvelles instances afin qu'il y soit pourvû, en conformité du Traité, & afin que l'on fasse au plutôt les réparations qui ne souffrent point de délais, & pour lesquelles la saison est présentement la plus propre.

„ Comme l'on sait quelles discussions ont été agitées de nos jours, au sujet
„ de cette Barriere, (1) nous avons cru faire plaisir à nos Lecteurs de rassem-
„ bler ci-dessus toutes ces pieces, afin qu'ils en puissent juger eux-mêmes".

Pendant que la République s'occupoit de cette grande négociation, le Roi de Prusse avoit essayé de s'emparer de quelques terres appartenant à la Maison d'Orange, sur lesquelles il avoit des prétentions; il avoit en outre établi une Douane près de Venlo. Les Etats négocierent envain auprès de ce Monarque, ils ne parvinrent point à faire supprimer la Douane, & ils étoient trop fatigués de la guerre pour employer la force;

Différends entre LL. HH. PP. & le Roi de Prusse.

(1) Voyez les Papiers publics & les Journaux politiques.

SECT. XIII. *Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.*

communication entre le Brabant & la Flandre du ressort de l'Etat, soit conservée; au lieu, qu'au contraire, si, suivant ce qu'on a voulu prétendre, les poteaux pour marquer les limites seroient mis sur les digues à l'entour du Doel, on ne pourroit aucunement toucher au bord & au rivage de la riviere sans passer le territoire de l'Empereur, par où la susdite Cession contre la lettre, contre le sens, & contre le but de ce qui a été convenu, seroit rendue inutile à l'Etat; & au contraire, si les digues & les alluvions naturelles fussent réservées à l'Empereur, on en pourroit faire un usage directement opposé à la lettre, au sens & au but du Traité. Et de plus, non seulement la communication entre le Brabant & la Flandre Hollandoise, & en particulier entre Lillo, la principale Clef du Bas Escaut, que l'Etat, possède du côté du Brabant, seroit coupée avec la Flandre, mais même la communication du Doel avec la Flandre Hollandoise seroit ôtée, puisqu'on ne pourroit mettre le pied hors du Polder de Doel, sans toucher le territoire de l'Empereur, ce qui certainement est directement contraire au Traité de Barriere, & à la derniere Convention, & fait voir en même tems de quelle conséquence ces alluvions, quelques petites qu'elles soient en elles-mêmes, sont pour la République, puisqu'elles doivent servir à la conservation de l'Escaut inférieur & à la communication du Brabant avec la Flandre Hollandoise; au lieu que ces alluvions ne peuvent être d'aucune ou de peu d'utilité pour Sa Majesté Impériale & Catholique.

Que sur ce fondement il sera nécessaire de faire au plutôt de nouvelles instances à Vienne & à Bruxellles, afin que Sa Majesté Impériale & Catholique veuille ordonner qu'on se désiste de la susdite prétention, & qu'on reprenne & acheve la susdite séparation des limites, conformément au Traité & à la Convention.

En troisieme lieu, le grief de L. H. P. touchant la levée des Droits d'entrée & de sortie tout le long de la Meuse dans le haut quartier de Gueldre, reste encore indéterminé; le 18e. Article du Traité de Barriere fait mention de ces Droits.

Par cet Article, il est expressément stipulé, *que ces Droits ne pourront être haussés en tout ou en partie, que d'un commun consentement, & que Sa Majesté Impériale & Catholique tireroit pour son profit ceux qui se levent à Roermonde & à Navaigne, & L. H. P. ceux qui se levent à Venlo.*

Il est connu que Sa Majesté le Roi de Prusse, en vertu de la Cession que Sa Majesté Impériale & Catholique lui a faite d'une partie du haut quartier de Gueldre, a prétendu devoir avoir portion dans cesdits Droits, & que le différend qu'a le Roi de Prusse à ce sujet avec Sa Majesté Impériale & Catholique à cause que le Roi de Prusse a pû trouver bon d'ériger un Bureau à Wesel, où les Droits se levent encore actuellement au grand préjudice de l'Etat, parce que cette nouvelle & double imposition arrête & fait cesser entierement le Commerce le long de la Meuse, & que les Droits qui se levent à Venlo de la part de l'Etat s'en vont à rien.

Qu'il

Qu'il eſt inconteſtable, que ce différend entre Sa Majeſté Impériale & Catholique & Sa Majeſté Pruſſienne, provenant d'une ceſſion faite par Sa Majeſté Impériale antérieurement au Traité de Barriere, ne regarde proprement pas L. H. P., qu'ainſi L. H. P. ſont en droit de réclamer auprès de Sa Majeſté Impériale & Catholique le Droit à cet égard, qui leur a été cédé & promis par le Traité de Barriere; ſavoir, que dans le haut quartier de Gueldre, ces Droits d'entrée & de ſortie, non ſeulement ne ſoient pas hauſſés, mais que de plus ils ne ſoient levés qu'à Roermonde, Navaigne & Venlo, ſans qu'il ſoit néceſſaire que L. H. P. entrent dans l'examen ſi, & jusqu'à quel point, Sa Majeſté Impériale, avec laquelle ſeule Elles ont contracté, s'eſt engagée ou non, avec le Roi de Pruſſe, concernant lesdits Droits, par une ceſſion antérieure; mais qu'en tout cas L. H. P. de quelque maniere que cette ceſſion ſoit faite, peuvent & doivent ſe tenir à Sa Majeſté Impériale & Catholique, comme à celui avec qui Elles ont contracté & qui eſt obligé d'accomplir ce qu'il a promis par un Traité formel.

Hiſt. de Hollande. *1697. juſques à nos jours.*

Que L. H. P. à cauſe de ces importans & onéreux griefs, que la République & ſes Sujets commerçans ſur la Meuſe ſouffrent par-là; avec tout l'empreſſement & toutes les inſtances poſſibles ont tâché de porter Sa Majeſté Impériale & Catholique à terminer à l'amiable ce différend avec le Roi de Pruſſe; qu'entr'autres à cet effet on a fait voir clairement que quand tout le Droit ſeroit du côté de Sa Majeſté Impériale & Catholique, Sadite Majeſté Impériale & Catholique, non plus que L. H. P. profiteroient peu ou point du provenu de ces Droits, à cauſe des affectations dont il eſt chargé, & qui ſont plus amplement mentionnées dans le Traité de Barriere, & que le profit qu'on en tireroit, ſuppoſé qu'il y en eût, ne pourroit pas contrebalancer le dommage cauſé à Sa Majeſté I. & C. & à la République, & aux ſujets de l'un & de l'autre, tant que les choſes demeureront ſur le pied qu'elles ſont préſentement.

Qu'en l'année 1720 le Sr. Comte de Cadogan, Ambaſſadeur Extraordinaire de Sa Majeſté le Roi de la Grande-Bretagne, allant à Vienne, avant ſon départ, ayant entr'autres été requis à l'égard de cet important ſujet, de ſeconder par ſes bons offices l'intention de L. H. P., il s'en étoit enſuivi, que de la part de Sa Majeſté Impériale & Catholique, on a bien fait eſpérer, qu'on voudroit entrer dans un accommodement ſur ce ſujet, qu'auſſi en la même année le Sr. Nenny fut envoyé ici par le Marquis de Prié, pour négocier ſur les Articles inexécutés du Traité & de la nouvelle Convention de Barriere; mais ayant été parlé audit Sr. Nenny ſur cet article, il déclara „ que Sa Majeſté Impériale avoit ci-„ devant ſoutenu, & étoit encore de ſentiment que Sa Majeſté le Roi „ de Pruſſe n'avoit aucun droit de lever leſdits Droits & qu'il croyoit que „ L. H. P. devoient ſoutenir ce point qu'elle ſe déſiſtoit de la levée de „ ces Droits; mais comme Sa Majeſté Impériale & Catholique remarquoit „ que L. H. P. étoient portées à venir là-deſſus en compoſition avec Sa Ma-„ jeſté Pruſſienne, que Sa Majeſté Impériale & Catholique auſſi ſeroit portée „ à terminer ce différend à l'amiable; mais que Sa Majeſté Impériale & „ Catholique conſidérant la levée des droits le long de la Meuſe par Sa „

SECT. XIII. *Hist.* de Hollande, 1697, *jusques à nos jours.*

„ Majesté Prussienne, comme un attentat par voye de fait, cet attentat „ devoit être réparé, avant que Sa Majesté Impériale & Catholique pût „ entrer là-dessus en aucune négociation avec le Roi de Prusse; mais „ qu'il falloit que le Roi de Prusse remît premierement la chose en son „ entier, en faisant cesser la levée des susdits droits sur la Meuse, & que „ par rapport à cette négociation c'étoit une condition *sine quâ non.*"

Que là-dessus L. H. P. ont bien passé leurs offices d'un côté, pour, s'il étoit possible, persuader le Roi de Prusse de se désister de la levée des susdits droits, & après cela de convenir là-dessus à l'amiable, & de l'autre côté pour porter Sa Majesté Impériale & Catholique de se départir de cette condition *sine quâ non*, mais que L. H. P. ont jusqu'ici eu le malheur d'y travailler en vain: l'affaire ayant resté-là, sans qu'elle ait pû être terminée; ce qui cause une perte irréparable pour le Commerce sur la Meuse, & un très-grand & sensible dommage à la République & à ses bons sujets.

Que rien ne sera plus agréable à L. H. P. que de voir encore au plutôt la fin de ce différend entre Sa Majesté Impériale & Catholique & Sa Majesté Prussienne, & qu'on les trouvera toujours prêtes d'y contribuer & de coopérer autant qu'il dépendra d'Elles. Mais que L. H. P. à cause des circonstances susmentionnées, à présent ont tant plus de raison de se tenir ponctuellement & précisément au Traité de la Barriere, sans se départir le moins du monde du droit qu'elles ont acquis par-là; que ledit Traité, ainsi qu'il a été remarqué ci-dessus, ayant été conclu seulement entre Sa Majesté Impériale & Catholique & L. H. P. Elles ne peuvent sur aucun fondement s'adresser autre part qu'à Sa Majesté Impériale & Catholique pour l'accomplissement & l'exécution de ce qui a été promis & stipulé par ledit Traité; & que L. H. P. doivent s'en remettre à Sadite Majesté Impériale si, & de quelle maniere Elle pourra satisfaire le Roi de Prusse, par rapport à une prétention qui tire sa source d'un Traité & d'une cession entre Sa Majesté Impériale & ledit Roi, auquel Traité L. H. P. n'ont aucune part, & lequel par conséquent ne touche pas à L. H. P.

Que sur ce fondement il seroit nécessaire de faire représenter le contenu de cet article à Sa Majesté Impériale de la même maniere qu'il l'est par rapport au premier point, concernant la séparation des Limites en Flandres.

En quatrieme lieu, qu'il est stipulé par le même article 18. que dans le payement des dettes & des charges faites & constituées sur la Généralité du Haut Quartier de Gueldres, l'Etat concourera pour sa quotepart, selon la proportion contenue dans la Matricule de tout le haut quartier, à quoi l'Etat a toujours été prêt & l'est encore; c'est pourquoi il a souvent insisté que l'on fît la liquidation & le partage des rentes & des impositions affectées sur les revenus ou Onraads Penningen, ainsi nommés, dudit Haut quartier, & à cette fin le Receveur van Afferden, autorisé par le Conseil d'Etat, a été envoyé plusieurs fois à Roermonde, pour finir cette affaire avec les Commissaires autorisés semblablement de la part de Sa Majesté Impériale; & ledit Receveur est encore actuelle-

ment chargé de tâcher de re-entamer ces conférences, & d'y apporter de son côté toute facilité, pour parvenir à une bonne fin: qu'ainsi il seroit à souhaiter que l'Archiduchesse Gouvernante des Pays-Bas voulût donner pareille charge & autorisation aux Commissaires de sa part, & cela avec la concurrence d'un Commissaire de Son Altesse Electorale Palatine, qui, comme Seigneur d'Erkelens, y a aussi intérêt, puisque sans sa concurrence cette liquidation & ce partage ne pourra pas bien se faire commodement; qu'ainsi sera nécessaire, que la Régence d'Erkelens soit requise par les Commissaires des deux Puissances, pour que de la part de Son Altesse Eleét. quelqu'un soit aussi envoyé, instruit & autorisé pour assister à ces conférences, & pour concourir à faire & à arrêter la liquidation & le partage des charges & des rentes affectées sur les revenus nommés l'Onraad.

En cinquieme lieu, parmi les négociations qui ont été faites pour Sa Majesté Catholique Charles second de glorieuse mémoire: lesquelles Sa Majesté Impériale & Catholique a reconnues par le 22e. article du Traité & promis d'y satisfaire, il y a la troisieme sur la liste mise derriere cet article, savoir celle de 567000 florins, argent de Hollande, faite suivant acte du 15 Janvier 1692.

En conformité de l'obligation les intérêts de cette négociation doivent être payés, pour une troisieme partie, des subsides annuels de Waert, Nederwaert & de Wessem, & pour deux troisiemes des subsides du haut quartier de Gueldres, auxquels payements sur un ordre exprès du Marquis de Gastanago, donné de la part du Roi d'Espagne, les Bourguemaîtres & Echevins de Waert, Nederwaert & Wessem susdits & les Etats du Haut Quartier se sont engagés par un acte formel.

De ce Capital, suivant la liquidation du 22 Décembre 1718, faite avec Sa Majesté Impériale & Catholique, il reste encore à rembourser une somme de 460549. 18. 12. dont les intérêts à 6 pour cent montent à 27632. 16 & 6: ainsi ⅓ qui est la portion de ceux de Waert, est 9210. 18. 12 & ⅔ dûs des subsides du Haut Quartier 18421. 17. 8: en quoi suivant la Matricule à l'égard des subsides doivent porter la Ville de Roermonde & les Villages possédés par Sa Majesté Impériale. 1603- 3-8

La partie du Haut-Quartier cédée par Sa Majesté Impériale au Roi de Prusse.	13081-17-9
La Ville de Venlo & ce qui est de plus possédé par l'Etat	3152-17-9
La Ville d'Erkelens.	583-19-0
	18421-17-8

L'Etat a toujours été prêt de concourir au payement de cette dette, & dans cette charge constituée sur la Généralité du Haut-Quartier, suivant l'obligation qu'il s'en est faite par l'article 18 du Traité, & y a successivement satisfait; mais leur contingent à beaucoup près n'étant pas suffisant à payer les intérêts, & par le défaut de payement du surplus les arrérages ayant monté considérablement, L. H. P. ont requis Sa Majesté Impériale & Catholique par plusieurs instances réitérées, de faire payer

Sect. XIII. *Hist.* de Hollande. 1697, *jusques à nos jours.*

les intérêts, premierement pour le tiers, pour lequel les subsides de la Seigneurie de Waert, de Nederwaert & de Wessem sont engagés & exécutables, & en deuxieme lieu aussi à l'égard des deux tiers qui doivent être payés des subsides du Haut-Quartier de Gueldre, pour le Contingent de la Ville de Roermonde & des Villages dont Sa Majesté Impériale est en possession, comme aussi pour les Bailliages & Villages possédés par le Roi de Prusse, & par Son Altesse Electorale Palatine, en vertu de la cession de Sa Majesté Impériale & Catholique, puisque Sadite Majesté Impériale ayant reconnu cette obligation & ayant promis d'y satisfaire, Elle ne peut pas s'en dispenser; & comme débiteur original, en droit & équité, elle doit pourvoir à ce que cette dette soit payée par Sa Majesté Impériale même, ou par ceux à qui Sa Majesté Impériale, sans la connoissance & le consentement de l'Etat, a obligé, transporté & cédé l'hypothéque spéciale de cette dette: sur quoi après que quelques difficultés furent avancées, & qu'elles furent levées, Sa Majesté Impériale a fait déclarer qu'elle étoit prête de faire payer le tiers dû par ceux de Waert, Nederwaert & Wessem, & semblablement son contingent dans les deux autres tiers des Subsides du Haut-Quartier suivant la Matricule ordinaire pour cette partie, que Sa Majesté Impériale avoit retenu à Elle & dont Elle étoit encore en possession; mais que pour le reste le payement devoit venir de la partie cédée au Roi de Prusse & à l'Electeur Palatin, & que ce n'étoit pas Sa Majesté Impériale, mais les susdits Cessionnaires, à qui l'on devoit le demander, afin que chacun payât à proportion de ce qu'il posséde: sur quoi L. H. P. ont déclaré, qu'encore qu'elles se doivent tenir à Sa Majesté Impériale & Catholique comme au débiteur principal & original, que pourtant elles verroient avec plaisir, que Sa Majesté le Roi de Prusse, & Son Altesse Elect. Palatine pussent être disposées à payer chacun leur portion, & qu'elles étoient prêtes d'employer leurs bons offices à cet effet; elles ont effectivement employé avec tant de succès leurs bons offices, à l'égard de l'Electeur Palatin en Janvier de l'année passée, qu'il fut fait un accord par rapport au payement de ces intérêts & des arrérages avec les Commissaires de la Ville d'Erkelens, pour la quotepart de cette dite Ville; sur quoi on a commencé à faire le payement: mais pour ce qui est des offices employés auprès du Roi de Prusse, ils n'ont été d'aucun succès, Sadite Majesté ayant refusé le payement; c'est pourquoi il sera nécessaire de faire de nouvelles instances, pour que Sa Majesté Impériale veuille faire en sorte que suivant l'obligation dans laquelle celle de Sa Majesté Catholique Charles II. de glorieuse mémoire, reconnue & acceptée par l'article XXII. du Traité de Barriere, met Sa Majesté Impériale, afin que les Sujets de la République, qui ont avancé leur argent sur ladite Obligation, qui ont langui si longtems après ce payement, & qui à cause du défaut sont, non sans raison, des plaintes continuelles, soient enfin contentés, soit que ce payement se fasse par Sa Majesté Impériale, le débiteur principal, soit par Sa Majesté le Roi de Prusse, quand il y sera porté par Sa Majesté Impériale. Qu'en tout cas il sera nécessaire, comme il est équitable, que provisionnellement on fasse payer de la part de Sa Majesté Impériale & Catholique cette partie de la dette à

laquelle Sa Majesté Impériale a déclaré depuis si long-tems vouloir satisfaire, savoir par rapport à ce que doivent ceux de Waert, Nederwaert & Wessem sur le ⅓ des intérêts, & par rapport à la quotepart de la Ville de Roermonde & des Villages que Sa Majesté Impériale a retenus à elle, & dont elle est en possession sur ces deux Articles: à compter jusqu'à l'année passée 1727 inclusivement; les arrérages montent à une somme de 66019-8-8. argent de Hollande, suivant le Calcul qui suit. *Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.*

Le ⅓ de ceux de Waert, de Nederwaert & de Wessem se monte par an à 9210-18-12. pour douze ans 1716-1727.	110531-5-0
Sur quoi payé en plusieurs fois.	63750-0-0
Reste	46781-5-0
La quotepart de ce que Sa Majesté Impériale posséde dans le Haut-Quartier, & qu'elle a retenu à Elle, dans les ⅔ monte par an à 1603-3-8. pour douze années comme ci-dessus; sur cet Article aucun payement ne s'est fait	19238-3-8
Ainsi les arrérages ensemble font	66019-8-8

Le tout outre les frais de la remise des 6375 florins payés & ceux qui seront nécessaires pour les remises à l'avenir, à moins que Sa Majesté Impériale, comme il s'est pratiqué du tems de Sa Majesté Catholique Charles II. ne fasse faire le payement au Comptoir Général à la Haye, où les intérêts doivent être payés au porteur; il sera d'autant plus nécessaire, que l'on pourvoye au payement de ces intérêts, parce que le Capital doit être remboursé du revenu des droits du fort Marie, aussitôt qu'après le payement des intérêts il restera quelque argent, & que l'on ne peut faire aucun remboursement du Capital, à moins que les intérêts ne soient tous payés auparavant.

En sixieme lieu, dans le Mémoire des Négociations faites durant le Gouvernement provisionnel de Sa Majesté Britannique & de L. H. P. aux Pays-Bas, lesquelles Sa Majesté Impériale & Catholique a reconnues, approuvées & confirmées, sont compris quatre Capitaux, montant ensemble à 1300 mille Livres, dont les intérêts à Cinq & Six pour cent respectivement sont assignés sur le revenu des Postes; dont après quelque remboursement, il reste encore une somme de 1221956. 6. 8, dont une année d'intérêt monte à 67097. 16. 4.

Par le III. article de la nouvelle Convention Sa Majesté Impériale & Catholique a promis & s'est engagée de remédier au défaut du payement des intérêts, qui étoient beaucoup restés en arriere, & de faire, aussitôt qu'il feroit possible, le remboursement du Capital & des intérêts; les intérêts d'environ 3 ans sont néanmoins encore en arriere & montent à une somme de 201293. 9.

En l'année 1725 l'administration générale des Postes dans les Pays-Bas Autrichiens fut donnée au Prince de la Tour Taxis, à condition de fournir par an une somme de 80 mille florins argent de Flandre, ou 71428. 11. 5 argent de Hollande.

Quand L. H. P. ont fait représenter là-dessus au Sr. Comte de Daun,

SECT. XIII. Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

pour-lors Gouverneur des Pays-Bas Autrichiens, que ce changement étoit contraire à l'article 23 du Traité, dans lequel il a été stipulé que Sa Majesté Impériale & Catholique sans le consentement de L. H. P. ne pourroit faire aucun changement dans la direction ou administration des hypothéques, sur lesquelles les négociations ou emprunts étoient faits, il a répondu entr'autres que la condition des créanciers par-là deviendroit meilleure, puisqu'ils pouvoient être assurés que les arrérages ne s'augmenteroient pas, à cause que ces 80 mille florins seroient payés réguliérement, & que par un ordre exprès de l'Empereur, on avoit déjà fait une disposition pour le payement des arrérages & qu'assurément dans peu on trouveroit le moyen de rembourser les Capitaux. Ces 80 mille florins ont bien été payés; mais touchant le remboursement des intérêts arriérés & des Capitaux, rien ne s'en est suivi, sinon qu'on a formé un projet pour s'en acquitter par le moyen d'une réduction d'intérêts, laquelle L. H. P. par leur résolution du 28 Janvier 1726 ont fait voir être impraticable, & par conséquent non acceptable.

Cependant les arrérages subsistent, & le surplus de la somme annuelle de 80 mille florins argent de Flandre ou 71428. 11. 5 argent de Hollande, étant fourni tout entier, ne monte après que les intérêts sont payés qu'à 4330. 15. 1; ensorte que ce n'est pas de-là qu'on peut trouver les arrérages, outre qu'il faudra en déduire encore, à moins qu'on ne trouve quelqu'autre fonds, les gages du Contrôleur des Postes, établi de la part de l'Etat, pour plus grande sûreté de leurs sujets à l'égard de l'argent qu'ils ont fourni sur les emprunts, conformément au contenu des obligations; pour le moins cette déduction doit avoir lieu pendant la vie de celui qui est à présent Contrôleur, ainsi que le Résident Pesters est chargé de faire là-dessus ses instances.

C'est pourquoi il sera nécessaire d'insister de nouveau, à ce que suivant l'article 3 de la nouvelle Convention, & suivant la promesse faite en conséquence en l'an 1725 par le Sr. Comte de Daun, on ait soin encore pour qu'on fasse enfin le remboursement des intérêts arriérés, qui se montent à la somme d'environ 200 mille Livres & des Capitaux mêmes, pour le moins qu'on pourvoye promptement au payement des intérêts arriérés, & que l'on regle des termes fixes & raisonnables pour le remboursement du Capital, & qu'à cet effet on affecte un fonds suffisant, & qu'on donne une sûreté raisonnable.

En septieme lieu, par le deuxieme Article de la Convention, touchant l'exécution de quelques Articles & points du Traité de la Barriere rélatif au 19 & à un Article séparé du Traité, on a promis à l'Etat un subside de 1250 mille L. par an, dont 700 mille L. outre l'hypothéque générale sur tous les revenus des Pays-Bas Autrichiens, sont assignés spécialement sur les Pays, villes, &c. retrocédés par la France, & il a été convenu que de trois mois en trois mois on payeroit la quatrieme partie de cette somme.

Sur ces 700 mille L. nonobstant plusieurs & de continuelles instances & représentations faites là-dessus, il y a 16 mois qu'ils sont en arriere; ce qui est directement contraire au susdit Article, par lequel pour assurer

tant qu'il feroit possible ce payement, il a été stipulé & promis, qu'en cas que les fermiers manquassent de payer, ou que la nécessité obligeât à diminuer les revenus par des remissions, que ce qui manqueroit par là aux 700 mille L. seroit suppléé même des revenus des Domaines dans les autres Provinces des Pays-Bas Autrichiens, & que le défaut seroit suppléé par quelqu'autre moyen suffisant au contentement de l'Etat, & en même tems toute diversion de ce revenu a été prohibée le plus formellement.

Afin que cet arrérage fût payé, on a fait à la Cour de l'Archiduchesse Gouvernante, & auprès de Sa Majesté Impériale & Catholique même, de continuelles instances, auxquelles on a répondu par de bonnes paroles, qui sont restées jusqu'à présent sans aucun effet: on allégue pour excuser ce retardement ou ce défaut, que les revenus des Villes & Chatellenies retrocédées, ne se payent pas si réguliérement, que l'on en puisse payer lesdites 700 mille L. aux termes réglés: mais cette allégation ne suffit pas à excuser ce grand défaut dans le payement; ce qui paroîtra, si l'on veut considérer, premierement que les revenus des Pays retrocédés montent à beaucoup plus qu'aux 700 mille L. dûes à l'Etat, & que, quand même un payement plus lent de ces revenus auroit pû causer quelques arrérages, ces arrérages auroient dû devenir moindres de tems en tems, par les excrescences des années précédentes, lorsque les revenus ont été plus grands, quand on auroit pû les joindre aux revenus des années suivantes; outre qu'en second lieu, une bonne partie des revenus des Pays retrocédés, consistent en fermes, sur lesquelles il ne peut pas y avoir des arrérages considérables, ensorte que du montant de ces fermes on peut payer promptement plus de la moitié de ce subside; il est aisé de comprendre par-là que ces grands arrérages par rapport auxdites 700 mille L. ne procédent point de l'insuffisance des subsides ou contributions des Villes & Chatellenies, ou de ce que par des levées de subsides extraordinaires, ces Villes & Chatellenies sont mises hors d'état de porter leurs Charges ordinaires, ou de ce que ces revenus dans un tems ou autre, auront été divertis, sur quoi de la part de l'Etat on ne veut point entrer en discussion; ou peut-être de toutes ces causes ensemble.

C'est pourquoi il faudra insister à ce que dorénavant ces 700 mille Liv. soient promptement payées par quartiers de trois mois en trois mois, suivant la Lettre claire du Traité & de ce qui a été convenu sur ce sujet, & à ce que cela soit exécuté précisément en toutes ses parties, comme aussi l'on donne un État de ce que les Villes & Chatellenies sont en arriere, s'il y a des arrérages, d'où on pourra tirer le payement de ce qui est dû à l'Etat en tout ou en partie, & au cas que ces arrérages n'y puissent pas suffire en tout ou en partie, qu'alors on indique & affecte d'autres moyens suffisants, par lesquels l'Etat puisse être satisfait, afin qu'il ne soit pas contraint de se servir des moyens d'exécution & de contrainte, réglés & arrêtés, conformément à ce qui a été convenu.

En huitieme lieu, suivant le 4 Article de la nouvelle Convention, & de la maniere y stipulée, l'Etat doit être rembourfé des 705011 L. 18. 10 dont Sa Majesté Impériale & Catholique est restée redevable, par la liquidation arrêtée le même jour, & les intérêts jusqu'au remboursement

SECT. XIII. *Hist.* de Hollande. 1697, *jusques à nos jours.*

actuel, en doivent être payés à deux & demi pour cent par an, ou de la partie qui n'aura pas été rembourſée.

Au tems de la Concluſion de ladite Convention & Liquidation, aux inſtances très-fortes du Sr. Marquis de Prié, qui preſſoit ce point avec beaucoup d'ardeur, l'Etat fut contraint de conſentir qu'on admettoit parmi ce rembourſement la ſomme de 320 mille Livres en Ordonnances quittancées, étant entre les mains des Entrepreneurs demeurans dans les Pays-Bas Autrichiens.

L'admiſſion de ces Ordonnances du rembourſement de deniers avancés pour le payement des intérêts des emprunts, à laquelle l'Etat s'eſt laiſſé entraîner malgré lui, ayant ainſi été arrêtée, ſur les fortes inſtances par leſquelles on l'a preſſé à y conſentir, on a eu lieu de croire que ces Ordonnances après cela ſeroient délivrées inceſſamment, & c'eſt la raiſon pourquoi dans l'arrangement qui fut fait ou propoſé depuis pour trouver des fonds ſuffiſans au payement de pluſieurs ſommes d'intérêt, dont on étoit redevable à l'Etat, on a compté ſeulement à l'égard de la ſuſdite ſomme de 705011. 18. 10 les intérêts, en défalquant du Total leſdites 320 mille L. & ainſi les intérêts ſeulement de 385011. 18. 10. Mais lorſque contre toute attente, après qu'un an fut écoulé, on vit que les ſuſdites Ordonnances quittancées n'étoient point délivrées, l'Etat fit demander auſſitôt les intérêts de la ſomme entiere de 705011. 18. 10 & déclara qu'il ſeroit toujours prêt d'accepter les ſuſdites Ordonnances quittancées, montant à la ſomme de 320 mille L. en diminution du Capital; mais que, tant que la ſomme Capitale ne ſeroit pas diminuée par des payemens faits deſſus, ſoit en argent, ſoit en ordonnances quittancées, juſques au montant de la ſomme de 320 mille L. on étoit obligé en toute juſtice de payer l'intérêt de la ſomme totale.

L'on n'a pû faire à cet égard d'autre objection ſinon, que l'Etat ne payant aucun intérêt de ces ordonnances, n'en devoit auſſi point tirer de cette partie du Capital qui pouvoit être acquittée par ces ordonnances, & ſur ce fondement on a fait difficulté de payer les intérêts de la ſomme de 320 mille L., quoique les ordonnances de cette ſomme n'ayent point encore été extradées, & dans un projet de nouvelle liquidation, on ne porte point au profit de l'Etat les intérêts annuels du Capital, qu'en défalquant leſdites 320 mille L. & même on y porte en cette liquidation quelques rembourſemens du Capital, encore qu'une partie des intérêts, comme il eſt dit ci-deſſus, ne ſoit point payée.

C'eſt pourquoi on doit repréſenter que ledit Capital de 705011. 18. 10 étant dû à l'Etat pour des avances légitimes, dont il n'a ſtipulé qu'un petit intérêt de 2½ pour Cent juſques au rembourſement, les intérêts de la ſomme entiere doivent être payés; qu'il ne change rien à l'affaire, que l'Etat, par une condeſcendance particuliere, ſur les fortes inſtances du Miniſtre Plénipotentiaire de Sa Majeſté Impériale & Catholique, & ſur l'interceſſion de celui de Sa Majeſté Britannique, a bien voulu conſentir qu'une partie du Capital ſeroit rembourſée en ordonnances quittancées au lieu d'argent. Que l'Etat eſt encore prêt d'accepter ces ordonnances en diminution du Capital; mais que tant que le Capital ne ſera point

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

remboursé en tout ou en partie, les intérêts en doivent être payés, &, qu'on n'en peut faire aucun remboursement, avant que les intérêts en soient payés ; qu'aussi ce remboursement se doit faire dans les termes reglés par le 4 article de la Nouvelle Convention. L. H. P. seront bien aises, si Sa Majesté Impériale trouve bon de ne pas faire usage de la condescendance que l'Etat a eu de consentir à prendre en payement les ordonnances quittancées, pour la somme de 320 mille L. en acquit des avances qu'elles ont faites par des deniers empruntés, & dont elles payent un plus gros intérêt, que celui qui a été stipulé par la Convention; que pourtant elles laissent à Sa Majesté Impériale de s'en servir si bon lui semble. Mais que cependant elles ne peuvent attendre de la discrétion & de l'équité de Sa Majesté Impériale, qu'elle veuille que leur condescendance leur tourne à préjudice, ni qu'elle veuille faire difficulté de payer les intérêts & le Capital de la somme entiere de 705011. 18. 10 de la maniere que ce payement a été reglé & stipulé par le susdit 4 article de la Convention.

En neuvieme lieu, on a encore depuis peu pris plusieurs résolutions sur des plaintes qu'on a reçues de ce que l'on n'observoit point quelques articles du Traité; sur quoi le Résident Pesters a été chargé de demander qu'on voulût y remédier, sans que cela soit encore fait; aussi on s'est plaint qu'on n'a pas encore réparé & mis en un état convenable plusieurs bâtimens & ouvrages qui sont à la charge de Sa Majesté Impériale & Catholique, particulierement au Château de Namur, ou à la charge des villes mêmes, comme est par exemple la réparation très-nécessaire d'une muraille qui s'éboule, le long de la riviere de la Meuse, dans la Ville de Namur; la réparation du lieu à Menin, où la Garnison fait le service divin. On s'est plaint de l'empêchement qu'on a apporté dans l'exemption des vivres & autres choses pour les Magasins, & des matériaux pour les fortifications, stipulée par le 10 article du Traité; comme aussi dans l'exemption des Droits des Villes, à l'égard de ce qui est nécessaire à l'usage des hôpitaux militaires & autres choses semblables, & ainsi du reste, sur quoi le Résident Pesters pourroit être chargé de faire de nouvelles instances afin qu'il y soit pourvû, en conformité du Traité, & afin que l'on fasse au plutôt les réparations qui ne souffrent point de délais, & pour lesquelles la saison est présentement la plus propre.

„ Comme l'on sait quelles discussions ont été agitées de nos jours, au sujet „ de cette Barriere, (1) nous avons cru faire plaisir à nos Lecteurs de rassembler ci-dessus toutes ces pieces, afin qu'ils en puissent juger eux-mêmes".

Différends entre LL. HH. PP. & le Roi de Prusse.

Pendant que la République s'occupoit de cette grande négociation, le Roi de Prusse avoit essayé de s'emparer de quelques terres appartenant à la Maison d'Orange, sur lesquelles il avoit des prétentions; il avoit en outre établi une Douane près de Venlo. Les Etats négocierent envain auprès de ce Monarque, ils ne parvinrent point à faire supprimer la Douane, & ils étoient trop fatigués de la guerre pour employer la force;

(1) Voyez les Papiers publics & les Journaux politiques.

Sect. XIII. Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

ils aimerent mieux céder & renvoyer en justice réglée, les contestations qui regardoient les Seigneuries de la Maison d'Orange.

La République se hâta de profiter de la Paix pour réparer les maux que la guerre avoit faits à son Commerce & aux Arts. La Baltique étoit infestée par les Corsaires de Suede : l'Angleterre & la Hollande envoyerent dans les mers du Nord des Escadres combinées.

Fléaux qui désolent les Provinces-Unies.

Cette même année se manifesta dans les campagnes de Hollande, un fléau, que n'ont encore pu faire cesser tous les soins du Gouvernement : une épizootie générale enleva la plus grande partie du gros bétail. L'agriculture & les arts dont elle est la mere, s'en ressentirent. Cette calamité avoit été précédée par des inondations dans la Hollande, la Zélande, la Frise & Groningue (1).

Ann. 1716.

Le 17 Février un nouveau Traité des Etats avec l'Angleterre cimenta l'union de ces deux Puissances. Les anciens traités furent confirmés; on se promit des secours mutuels & la garantie réciproque pour la Barriere, Gibraltar & Minorque (2).

Le Czar Pierre I. en Hollande.

Le Czar Pierre I qui voyageoit, s'arrêta en Hollande vers ce tems-là; il y laissa l'Impératrice qui étoit avancée dans sa grossesse; il s'arrêta encore à son retour & signa à Amsterdam un traité d'Alliance défensive avec la France, confirmé à son passage à Paris, par le Duc d'Orléans, Régent du Royaume (3). Les Etats Généraux firent tous leurs efforts pour obtenir pendant son séjour, un traité de Commerce; mais le Czar piqué qu'ils se fussent mêlés de ses différends avec la ville de Dantzig, s'y refusa.

Edit pour prévenir la corruption des membres des Etats.

Il avoit été publié par les Etats Généraux, l'année précédente, un Edit dont tous les membres avoient été obligés de jurer l'observation; par cet Edit il leur étoit défendu, ainsi qu'aux membres de tous les Colléges supérieurs, de recevoir des présens, promesses ou autres choses tendant à entraîner la corruption & la venalité des voix: à l'assemblée des Etats, il fut proposé d'établir un Avocat Fiscal, pour veiller avec la plus grande sévérité à l'exécution de cet Edit. Quoiqu'il y eût des plaintes & des accusations contre quelques-uns des membres, cette proposition ne passa point ; non que toutes les Provinces ne convinssent de la nécessité de l'Edit, mais parcequ'elles n'étoient pas d'accord sur d'autres objets. Le principal étoit la réduction des troupes, qui avoit été faite à la paix; d'abord par la Généralité & ensuite par quelques Provinces, qui trouvoient encore le poids trop lourd, & qui avoient licencié une partie de celles dont l'entretien étoit à leur charge. Gueldres, la Hollande & l'Overyssel n'avoient pas fait de réduction & contribuoient, par ce moyen, proportionnement plus que les autres. Le défaut d'unanimité dans les assemblées, fit craindre une rupture funeste à l'Union. Les Députés de l'Overyssel ouvrirent l'avis d'une assemblée extraordinaire des Etats de toutes les Provinces. Cette proposition fut longtems débattue : les uns

Discussions pour la réduction des troupes.

(1) Abrégé de l'Hist. de la Hollande & des Provinces-Unies.
(2) Abrégé Chron. de l'Histoire de France, par le Président Hénaut.
(3) Histoire du Czar Pierre I, T. II.

la modifioient, les autres la vouloient sans restriction. Les partisans du Stadhouderat saisirent cette occasion pour proposer le rétablissement de cette dignité. Le Roi d'Angleterre auroit voulu la faire donner à l'Evêque d'Osnabrug, son frere, qui offroit d'épouser la Princesse Douairiere de Nassau, mere du Stadhouder de Frise. Cette demande que le Roi devoit faire en personne aux Etats, lorsqu'il iroit à Hanovre, ramena les esprits & l'assemblée extraordinaire fut résolue. On y proposa de régir les Postes pour le compte de l'Etat; ce qui eut donné un revenu de deux millions de florins à la République. Les grandes villes de Hollande dont les Magistrats jouissoient du produit de cet établissement, s'y opposerent. On leur citoit envain l'exemple de quelques citoyens généreux de Rotterdam, qui, jouissant de ce revenu, avoient consenti qu'il fût réuni au patrimoine de leur ville. L'exemple de ce sacrifice fit peu d'effet.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours

Proposition de rétablir le Stadhouderat.

De la régie des Postes au profit de l'Etat.

On proposa quelques Réglemens concernant les mariages entre les Réformés & les Catholiques, à qui on eut désiré qu'on fit faire une déclaration de ne point s'inquiéter mutuellement sur l'exercice de leur religion & de faire élever leurs enfans dans la religion réformée. Il ne fut rien décidé sur cet article. Mais dans une des assemblées suivantes, la réduction des troupes fut réglée; & quant à ce qui regardoit le rétablissement des finances, l'un des principaux objets des assemblées, on établit pour trois ans seulement, un centieme denier sur les obligations qui étoient à la charge de la généralité. Ces deux points occuperent les Etats pendant plus de dix mois.

Mariages des Réformés & des Catholiques.

Pendant ce tems-là on travailloit à la triple alliance de la France, de l'Angleterre & des Provinces-Unies. Ce fameux traité qui fut l'ouvrage du Régent & du Cardinal Dubois, (1) fut signé à la Haye le 4 Janvier. Il assuroit la succession de la Grande-Bretagne à la ligne Protestante de la maison d'Hanovre. On abandonna le Prétendant, qu'on obligeoit de se retirer au-delà des Alpes. La ligne de la maison de Bourbon qui régnoit en Espagne, étoit exclue de la succession à la Couronne de France. La France consentit à faire raser les fortifications & à combler le port de Dunkerque. Les Puissances contractantes se garantirent mutuellement leurs possessions, avec promesse réciproque de se défendre & de se secourir.

Triple alliance. Ann. 1717.

L'Europe fut étonnée de cette union; la Cour de Vienne & celle de Madrid murmurerent contre ce traité. L'Empereur vit avec peine qu'on assurât à Philippe, un trône qu'il se croyoit en droit de lui disputer. Le Roi d'Espagne, qui ne voyoit qu'un enfant entre le trône de France & lui, étoit fâché que des Puissances étrangeres eussent prononcé sur une exclusion qui ne pouvoit lui être donnée que par les Etats Généraux du Royaume, dans le cas de la vacance du trône. Les François se plaignoient que le Régent eût consenti à la démolition de Dunkerque & au sacrifice du Prétendant; ils l'accusoient d'avoir eu des vues particulieres (2). Les Anglois murmuroient eux-mêmes contre ce grand nombre de

Mécontentemens qu'excite ce Traité.

(1) Voltaire Précis du Regne de Louis XV. Voyez ce Traité, Mémoires de Lamberty, T. X. p. 6.

(2) Histoire de la Régence du Duc d'Orléans, T. I.

Sect. XIII. Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

troupes étrangeres, qu'il étoit convenu d'appeller dans leur isle, dans la crainte d'une descente. Les Hollandois n'étoient pas contens qu'on eût préféré l'Alliance de la France à celle de l'Empereur.

Le Baron de Gortz est arrêté.

Tandis que les Politiques dressoient leurs plans d'après ce traité, le fameux Baron de Gortz, Ministre du Roi de Suede à la Cour d'Angleterre, fut arrêté à Deventer. C'étoit un gentilhomme de Suabe, d'un génie actif & fécond en projets vastes & hardis, connoissant parfaitement les divers intérêts des Cours de l'Europe, & né pour bouleverser le monde. La mésintelligence qui regnoit entre le Roi d'Angleterre & le Czar, lui fit concevoir le projet singulier d'engager Charles XII à faire la paix avec Pierre I; de rétablir par ce moyen Stanislas sur le trône de Pologne; de donner pour successeur à Charles, le jeune Duc de Holstein, & de mettre sur le trône d'Angleterre, le Prétendant, pour qui il ne doutoit pas que la Cour d'Espagne ne prît les armes (1). Il communiqua ce projet au Roi de Suede, plus flatté de l'idée de faire des Rois, que d'acquérir des Couronnes; il donna plein-pouvoir au Baron de Gortz, de traiter avec qui il jugeroit à propos. Le Baron agit en conséquence; il eut avec le Czar des conférences secretes à la Haye. Ce Prince fit marcher dans le Mecklenbourg vingt-cinq mille hommes. George effrayé de voir cette armée sur les frontieres de son Electorat, ouvrit les yeux. Le Régent lui donna avis de tout ce qui se tramoit. George fit arrêter le Comte de Gillembourg, Résident du Roi de Suede à Londres. Dès que Gortz en fut informé, il sortit secrétement de la Haye; mais on le suivit jusques à Deventer, où il fut arrêté. Le Czar désavoua tout. On regarda l'arrêt de Gortz sinon comme une infraction au Droit des Gens, du moins comme contraire à cette Liberté dont la République fait la base de sa puissance. Gortz & Gillembourg furent enfin renvoyés en Suede, où le premier, après la mort de Charles XII, son appui, eut la tête tranchée (2).

Ses projets.

Sa mort.

Inondation mémorable.

Cette année fut malheureuse pour la Nord-Hollande, la Frise & Groningue, qui furent ravagées par une des plus terribles inondations, qui eussent encore affligé ces contrées: près de quinze mille maisons furent submergées ou entraînées. Deux mille personnes périrent & une quantité immense de gros & menu bétail. Le Dannemarck & la Suede éprouverent des dommages considérables par cette crue.

Le Cardinal Alberoni. Ann. 1718.

Guerre entre l'Espagne & la France.

Alberoni gouvernoit alors la Cour d'Espagne; son génie entreprenant semoit la discorde dans l'Europe; il eut voulu brouiller toutes les Cours pour se rendre nécessaire: il avoit eu part au projet de Gortz. Philippe V par ses conseils, refusoit de consentir à la renonciation au Trône de France, à moins que l'Empereur ne renonçât à celui d'Espagne & ne se désistât de ses prétentions. Il déclara la guerre à la France qui l'avoit mis sur le trône, & à l'Empereur qui enfin se joignit à la France, à l'Angleterre & aux Etats Généraux, par un traité qu'on appella la *Quadruple*

(1) Histoire de Pierre I. surnommé le Grand, T. II. L. 7.
(2) Voltaire Histoire de Charles XII. L. 8.

Alliance (1). Ce traité ne fit qu'irriter l'esprit turbulent d'Alberoni. Il ourdit une conspiration en France, il ne s'agissoit pas moins que d'y exciter une guerre civile & d'enlever le Régent. Au moment où la conspiration devoit éclater, tout fut découvert par une fille de joie, qui eut l'adresse de surprendre quelques papiers à l'un des principaux agens d'Alberoni.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Conspiration contre le Régent de France. Ann. 1719.

D'un autre côté, la flotte que le Roi d'Espagne avoit équipée en faveur du Prétendant, & qui devoit le porter en Ecosse, fut dissipée par la tempête, & trois cens Espagnols qui y étoient déja descendus, furent faits prisonniers. Une flotte Espagnole plus formidable s'étoit emparée de la Sardaigne & d'une partie de la Sicile; elle fut battue par les Anglois. Tous les projets d'Alberoni furent déconcertés, & Philippe V fut obligé, pour obtenir la paix, de le renvoyer hors de ses Etats (2).

Désastres des Espagnols. Ils font la paix.

Ann. 1720. *Agiotage en Hollande & en Angleterre.*

Le fameux Systême de Law ne se borna point aux révolutions qu'il opéra dans les fortunes des François. Les Anglois & les Hollandois furent aussi les dupes de cette manie du jeu des actions (3). En Angleterre le Chevalier Blunt engagea la Compagnie du Sud de se charger d'acquitter la dette nationale, qui alloit à quatorze millions de livres sterling. En peu de jours les actions de la Compagnie furent portées de 100 à 1000. Tout se livra à l'agiotage. Du papier pour de l'argent étoit le vœu général. Mais dès que la Compagnie cessa de pouvoir faire face à cette quantité d'actions, elles baisserent & les actionnaires n'eurent qu'un papier inutile (4). Dans les Provinces-Unies chaque ville forma des Compagnies, à l'imitation de celles de Missisipi en France & de la mer du Sud en Angleterre: on fut bientôt désabusé. Les Magistrats qui les avoient autorisées, furent obligés de les défendre, sans pouvoir empêcher la ruine des actionnaires.

Compagnies.

L'agiotage n'empêchoit point que pour la plus grande gloire de Dieu, les Jésuites ne fissent tous leurs efforts pour retablir l'intolérance. Le meilleur moyen qu'ayent pu trouver les Provinces-Unies d'étouffer & de prévenir les querelles de Religion, est de tolérer toutes les Religions. Les Réformés étoient persécutés en Allemagne, en Hongrie & dans le Palatinat: dans la République les Catholiques n'avoient pas les mêmes facilités de tourmenter leurs freres; mais dans quelques Provinces ils leur suscitoient des querelles. Les Etats Généraux, autant pour faire cesser la persécution à laquelle les Réformés étoient exposés dans les pays voisins, que pour établir la paix de Religion dans la Généralité, firent revivre la sévérité des loix qui proscrivoient les Jésuites dans les terres de la République, & interdirent aux Catholiques le service divin, dans plusieurs églises de Hollande & de Gueldres, jusques à nouvel ordre. Ce moyen réussit; & à mesure que la persécution se rallentissoit dans les pays étrangers, les Etats Généraux se relâchoient envers les Catholiques, & peu à peu la Tolérance se rétablit, excepté à l'égard des Jésuites.

Jésuites proscrits.

(1) Recueil de Rousset, T. I. p. 180.
(2) Voltaire Précis du Siecle de Louis XV. Ch. II.
(3) Idem Ibid.
(4) Histoire d'Angleterre par M. L. M. T. II.

SECT. XIII. *Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.*

Mort de Heinsius.

Dans cet intervalle mourut Heinsius, qui pendant plus de trente ans avoit rempli la place de Conseiller-pensionnaire au gré de la République; place très difficile depuis la suppression du Stadhouderat dont il avoit été le défenseur sous Guillaume III; mais depuis la mort de ce Prince, il s'étoit conformé aux vues des Etats: il fut remplacé par le Pensionnaire de Rotterdam, Isaac van Hoornbeek.

Précautions contre la peste.

Les ravages que la peste faisoit à Marseille, engagerent les Etats à prendre les plus grandes précautions pour écarter ce fléau. Ils ne se contenterent point d'interdire leurs ports aux vaisseaux François & à tout ce qui pouvoit donner la moindre suspection; ils portoient l'attention jusques à brûler en pleine mer, les vaisseaux avec leur cargaison. Les matelots, passagers & officiers, qu'on dépouilloit & dont on brûloit les vêtemens, étoient renfermés pendant quarante jours dans des lieux sûrs d'où ils ne pouvoient point sortir.

Ann. 1721.

La Maison d'Orange ne perdoit pas de vue le rétablissement du Stadhouderat; les efforts inutiles de Guillaume III, les oppositions qu'il avoit trouvées dans l'assemblée des Etats, ne l'avoient point découragée. Le Prince d'Orange, Stadhouder Héréditaire de Frise, qui n'avoit que sept ans, avoit été nommé en 1718 par la Province de Groningue; le Pays de Drenthe lui conféra la même dignité. Les amis de cette maison ne cessoient d'agir auprès des autres Provinces: cependant elles s'obstinoient à ne point rétablir le Stadhouderat général: ils parvinrent à gagner seulement les Etats de Gueldres; mais au lieu que Groningue l'avoit élu sans restreindre son pouvoir, la Gueldre y mit des bornes assez étroites, sans que ses partisans y missent aucun obstacle. Tant de condescendance étoit un leurre. On vouloit persuader aux quatre Provinces qui restoient à gagner, qu'elles n'avoient rien à craindre du rétablissement du Stadhouderat général, puisqu'elles pouvoient y mettre telles conditions qu'elles jugeroient à propos (1): malgré ces piéges, la Liberté prévalut encore; & dans les Instructions que les Etats donnerent au nouveau Pensionnaire, ils supprimerent tout ce qui avoit quelque rapport au Stadhouderat Général.

Intrigues pour le rétablissement du Stadhouderat.

Trois Provinces le rétablissent.

1722 -- 24.

Traité de Vienne entre l'Espagne & l'Empire.

Ann. 1725.

L'événement le plus remarquable pendant les quatre années suivantes, fut le Traité de Vienne entre l'Empereur & le Roi d'Espagne (2), ces deux rivaux qui jusqu'alors avoient paru si irréconciliables. La Cour de Vienne se laissa gouverner par la Cour de Madrid. „ Tout étoit „ étrange dans cet accord, dit M. de Voltaire (3); c'étoit deux maisons „ ennemies qui s'unissoient, sans se fier l'une à l'autre; c'étoit les An„ glais, qui ayant tout fait pour détrôner Philippe V, & lui ayant arraché „ Minorque & Gibraltar, étoient les médiateurs de ce traité; c'étoit un „ Hollandois, Ripperda, devenu Duc & tout-puissant en Espagne, qui „ fut disgracié après l'avoir signé, & qui alla mourir ensuite dans le „ Royaume de Maroc, où il tenta d'établir une Religion nouvelle. Voici comment ces choses furent amenées.

(1) Histoire du Stadhouderat, par M. l'Abbé Raynal.
(2) Recueil de Rousset, T. II. p. 110; & Lamberty, T. X. la suite N. XVIII.
(3) Précis du Siecle de Louis XV. par Voltaire, Ch. II.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Compagnie d'Ostende.

Le Baron de Ripperda.

L'Empereur avoit établi à Ostende, une Compagnie des Indes Orientales; les Puissances maritimes en furent jalouses; les Etats Généraux qui regarderent cet établissement comme très préjudiciable au Commerce des Provinces-Unies, s'en plaignirent hautement. L'Empereur pour le soutenir contre le Roi d'Angleterre, voulut s'appuyer du Roi d'Espagne. Ripperda, qui avoit été Ambassadeur des Etats Généraux à la Cour de Madrid, mais qu'ils avoient dépouillé de ce Caractere, à cause de la Religion Catholique qu'il avoit embrassée, fut envoyé par cette Cour à Vienne, sous le nom du Baron de Passemberg. Il négocia avec habileté & conclut ce Traité qui, en effet, dut paroître fort étonnant à toute l'Europe (1). Par ce Traité, les deux Souverains renoncerent à toute préten-

(1) Ripperda qui fut disgracié en 1726, mérite d'être connu. Les Etats Généraux l'avoient envoyé en Espagne en 1715. Ils le revêtirent ensuite du titre d'Ambassadeur, qu'ils lui ôterent bientôt après à cause de son changement de Religion. L'établissement de quelques fabriques, de toile & d'étain, au préjudice de son pays, lui attira la considération des Espagnols & la confiance de la Reine, qui le fit charger des Négociations entre les Cours de Madrid & de Vienne. L'habileté avec laquelle il se conduisit, le rendit plus recommandable, & la Reine toute-puissante à la Cour le mit à la tête des finances. Cette place causa sa perte. Le Peuple lui fit un crime des impôts qu'il fallut établir pour en tirer l'argent qu'il falloit envoyer à l'Empereur. Les finances se trouverent épuisées; manquant de ressources, il chercha à s'étayer de l'Angleterre & des Provinces-Unies, & pour s'attirer la confiance de leurs Ministres, il s'ouvrit à eux sur le traité de Vienne, dont ils n'avoient aucun soupçon. Ils furent fort étonnés d'apprendre que le projet étoit de rendre à l'Espagne, Port-Mahon & Gibraltar, & de soutenir la Compagnie d'Ostende. Stanhope informa le Roi d'Angleterre de ce qui se passoit, & Van der Meer les Etats Généraux. Ces deux Puissances demanderent aussitôt à l'Empereur & au Roi d'Espagne, de les mettre au fait d'un traité auquel elles pouvoient à peine ajouter foi. Une seconde indiscrétion de Ripperda avoit mis les Cours de Vienne & de Madrid dans le cas de ne pouvoir rien désavouer. Ripperda sentit que sa disgrace étoit infaillible. Le Roi d'Espagne l'eut peut-être encore laissé dans le Ministere; mais ce Monarque pressé par l'Empereur se vit obligé de lui ôter le département des finances, en se servant néanmoins du motif spécieux de le soulager d'un fardeau trop pénible. Ripperda ne fut point la dupe de ce prétexte, & sans attendre qu'on lui ôtât ses autres emplois, il s'en démit volontairement entre les mains du Roi, qui lui donna une pension de trois mille pistoles. Il quitta le soir même, l'appartement qu'il avoit à la Cour, & ne se croyant pas en sûreté contre le peuple, qui témoignoit hautement la joie de sa chûte, il demanda un asyle dans l'hôtel de Van der Meer, qui le renvoya à Stanhope. Celui-ci lui permit de rester dans son hôtel, pendant son absence, & en fit part au Roi d'Espagne. Ce Prince exigea de l'Ambassadeur, non-seulement qu'il ne le laisseroit point partir avant qu'il n'eût remis certains papiers, mais il fit investir l'hôtel par des soldats. Ripperda craignant qu'on ne l'arrachât de son asyle, fit demander au Roi la permission de se retirer dans un couvent; ce qui lui fut refusé. Le Roi, de l'avis de son Conseil, qui regardoit la retraite du Duc chez un Ministre étranger, comme un crime de Leze-Majesté, envoya deux cens hommes de sa garde, avec un Officier, chez Stanhope, dont les protestations ne purent empêcher qu'on ne se saisit du Duc & de tous ses papiers. On le transféra au château de Segovie. On l'y gardoit avec soin; mais deux ans après, il trouva moyen de gagner un soldat & une des servantes du Gouverneur, qui le firent évader. Il alla successivement en Portugal, en Irlande, à Londres & enfin en Hollande; mais voyant qu'il y étoit dans un entier oubli, il alla offrir ses services au Roi de Maroc, où il embrassa la Religion de Mahomet. Mais ce Prince lui marqua tant d'indifférence, que n'ayant pas de quoi subsister, il se fit marchand de moutons. Il mourut à Tetuan misérable & méprisé, en 1737. Cependant Stanhope & Van der Meer se plaignoient de l'infraction faite au Droit des Gens, en violant un asyle, qui devoit être respecté; mais des soins plus importans empêcherent que cette affaire n'allât plus loin.

tion fur les Etats l'un de l'autre. Philippe accorda aux négocians Autrichiens, les mêmes avantages qu'avoient les autres négocians étrangers. Il affura la garantie de la Compagnie d'Oftende, & promit à l'Empereur un fubfide annuel de quatre millions de piaftres.

Ann. 1726. Le Roi d'Angleterre, qui craignoit pour fes Etats d'Hanovre; le Roi de Pruffe & le Régent conclurent un Traité, (1) qui fut figné à Hanovre & auquel les Etats Généraux accéderent (2). George I. eut bien de la peine à le faire approuver par les Anglois. La Nation, par l'acte d'établiffement s'étoit interdit toute guerre, pour la défenfe des Etats que le Roi poffédoit en Allemagne; mais fes partifans perfuaderent fi bien au peuple, que l'union de l'Empire & de l'Efpagne avoit pour objet la conquête de Gibraltar & de Port Mahon, le rétabliffement du Prétendant, la deftruction de la Religion Proteftante & la ruine de l'Etat, qu'on fouscrivit au Traité d'Hanovre & qu'on promit au Roi de le foutenir, foit au dedans, foit au dehors de l'Angleterre.

Guerre de l'Angleterre & de l'Efpagne. La guerre fut déclarée. Les Anglois mirent à la voile trois efcadres: l'une bloqua les ports de Ruffie, la feconde croifa fur les côtes d'Efpagne, la troifieme devoit enlever les gallions Efpagnols dans les Indes Occidentales. Cette derniere eut un mauvais fuccès; mais l'Efpagne voyant que tous les ports de fa domination étoient bloqués, défendit l'entrée des fiens aux vaiffeaux des Provinces-Unies. La République fit auffi fes préparatifs & réfolut d'augmenter fes troupes de terre & de mer.
Ann. 1727. Les Efpagnols formerent le fiége de Gibraltar & échouerent. Malgré ces étincelles d'un incendie qui fembloit menacer l'Europe, les Puiffances belligerantes agiffoient foiblement. Les cours de Vienne & de Verfailles s'occupoient des moyens de rétablir la paix. La France offrit fa médiation, elle fut acceptée. *Négociations.* Le Cardinal de Fleury qui penfoit fagement que la guerre n'eft bonne à rien, préfenta un projet de pacification, qui le fit regarder par les Hollandois, dont il avoit ménagé les intérêts, comme le génie le plus vafte & l'ame la plus généreufe & la plus noble. On convint des préliminaires. Ils portoient que les hostilités cefferoient d'abord; que la Compagnie d'Oftende feroit fufpendue pour fept ans, & qu'il feroit tenu un Congrès à Aix-la-Chapelle, où tous les différends feroient terminés: mais à la priere du Cardinal, le Congrès qui eut été trop éloigné pour lui, à Aix-la-Chapelle, s'ouvrit à Soiffons
Ann. 1728. dans le mois de Juin. Les difficultés que les Plénipotentiaires éleverent, firent languir les négociations, & tout ce qu'on put venir à bout de conclure, fut de transférer les conférences à Seville (3).

Mortalité. Dans cet intervalle les Provinces Unies avoient été affligées de fievres putrides: ce fléau s'étoit furtout fait fentir dans la Province de Hollande. Pendant l'été & l'automne on enterroit à Amfterdam de fix à fept cens morts par femaine. Cette maladie avoit emporté le 17 Juin 1727, le Confeiller Penfionnaire Hoornbeck, à l'âge de 71 ans, il fut remplacé par Simon van Slingeland, Tréforier Général.

(1) Rouffet, T. II. p. 189.
(2) Ibid. T. III. p. 166.
(3) Ibid. T. III. p. 412. & fuiv. item T. IV. p. 30. & fuiv.

Le Prince d'Orange & de Naſſau, âgé de 18 ans accomplis, fut reconnu & inſtallé Stadhouder de Groningue, des Ommelandes & de Gueldres. Il fixa ſa réſidence à Leuwarden, en Friſe.

Hiſt. de Hollande. 1697, juſques à nos jours.

Le premier effet de l'Edit pour prévenir la corruption des membres & officiers du Souverain, fut la punition ſévere de trois Clercs ou Commis au Greffe des Etats Généraux, d'un Avocat & de deux autres Officiers. Ces ſix perſonnes furent convaincues d'avoir entretenu des correſpondances ſecretes avec les Miniſtres étrangers, qui payoient largement leur prévarication & de leur avoir fait part des réſolutions des Etats. Leur correſpondance impliquoit indirectement le Prince de Naſſau (1). Le jugement des coupables portoit que le bourreau feroit paſſer ſon coutelas ſur la tête de deux Clercs, que l'autre ſeroit attaché à une potence, avec un écriteau, ſur lequel ſeroit écrit, PARJURE. On raya l'Avocat du tableau, & tous les quatre furent bannis à perpétuité. Les deux fugitifs furent condamnés à la même peine.

Ann. 1729. Punition en vertu de l'Edit contre la corruption.

Les Etats s'occupoient à réparer les maux que les guerres précédentes & les calamités publiques avoient faits au commerce. Ils négocierent auprès de l'Impératrice de Ruſſie, Eliſabeth, un traité de commerce & un nouveau tarif des droits; mais il n'y eut rien de conclu ſur ces objets. On renouvella pour trente ans, l'octroi ſur la Compagnie des Indes Occidentales, qui étoit prêt d'expirer; mais la traite des Negres fut libre & permiſe à tous les ſujets de la République, moyennant quelques redevances, qui indemniſoient la Compagnie du préjudice que lui cauſoit cette liberté.

La Cour de Rome venoit de mettre au rang des Saints, le Pape Hildebrand, connu ſous le nom de Grégoire VII, Pontife dont le zéle indiſcret abuſant de la religion pour ſoutenir les prétentions injuſtes du ſacerdoce, avoit pluſieurs fois excommunié l'Empereur Henri IV, qui défendoit les droits ſacrés de la Royauté. Dans l'office du nouveau Saint, Rome le glorifioit d'avoir déclaré l'Empereur déchu du trône, & d'avoir dégagé les ſujets de la fidélité qu'ils avoient jurée à leur Souverain. Un tel ſaint ne pouvoit gueres eſpérer d'avoir des autels dans la République: auſſi les Etats de Hollande défendirent-ils, ſous les peines les plus ſéveres, aux Prêtres Catholiques de faire l'office de Grégoire. La France & l'Allemagne avoient fait les mêmes défenſes & cenſuré le Rituel. Les Etats Généraux allerent plus loin; ils exigerent une déclaration de tous les Prêtres Catholiques, par laquelle ils proteſteroient de leur ſoumiſſion & obéiſſance, & condamneroient toute doctrine qui enſeigne directement ou indirectement, que le Pape ou toute autre Puiſſance Eccléſiaſtique a le droit de rompre les liens qui attachent les ſujets à leur Souverain légitime,

Ann. 1730. Défenſe aux Catholiques de faire l'office de St. Grégoire.

(1) L'un d'eux avoit écrit dans les Cours étrangeres, que cinq Provinces, malgré les repréſentations de la Hollande & de la Zélande, avoient arrêté de laiſſer ſubſiſter le droit au Marquiſat de Veere & de Fleſſingue, juſques à la majorité du Prince de Naſſau. Ce fait étoit non-ſeulement faux, mais il annonçoit une mauvaiſe intention de la part de l'écrivain, parceque toutes les fois que les Etats de Zélande avoient déclaré le Stadhouderat ſupprimé dans leur Province, ils avoient auſſi aboli les droits prétendus par le Prince d'Orange au Marquiſat de Veere & de Fleſſingue, ainſi que le titre de premier Noble de la Province. Ces droits & ce titre lui furent formellement rendus, lors du rétabliſſement du Stadhouderat.

SECT. XIII. *Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.*

pour quelque cause, ou sous quelque prétexte que ce soit. Les Etats Généraux exclurent des fonctions de leur ministere, & défendirent l'entrée de leurs Provinces aux Prêtres qui ne seroient pas nés sujets de la République, aux Moines surtout & aux Jésuites.

L'édit contre les prêtres Catholiques étrangers.

Autre édit contre la Pédérastie.

Abolition de la confiscation des biens des condamnés à mort.

Il parut presqu'en même tems, un édit sévere contre la Pédérastie, crime détestable, & que jusques alors les Hollandois avoient eu en une horreur si grande, que les juges avoient toujours soustrait à la connoissance du public, les procédures & la punition des coupables; mais la corruption les avoit tellement multipliés, qu'on exécuta un très grand nombre de tout état & de tout âge. Celui des fugitifs & des bannis ne fut pas moins considérable: ce qui donna lieu à la suppression de la loi injuste qui, par la confiscation des biens des condamnés à des peines capitales, étendoit aux enfans la punition des crimes de leurs peres. Les Etats de Hollande abolirent pour toujours cette jurisprudence barbare, & déclarerent qu'à l'avenir pour aucun crime, même pour celui de Leze-Majesté, la confiscation n'auroit lieu (1).

Ann. 1732.

Les Etats Généraux craignant que les troupes de la République ne perdissent dans les loisirs de la paix, l'habitude des combats, & que leur courage ne s'amollît par l'inaction, se proposerent de les remettre en haleine, & de les exercer dans toutes les parties de l'art militaire: ils ordonnerent un camp de paix près de Breda. Ce camp eut lieu l'année suivante; on y fit toute sorte d'évolutions & de manœuvres.

Persécution contre les Jansénistes prévue & arrêtée.

Les disputes théologiques au sujet du Jansénisme, agitoient les Catholiques tolérés dans les Provinces-Unies. On y parloit de la nomination d'un Vicaire Apostolique. Ces disputes exciterent le zele de quelques Pasteurs. Ils crierent à l'anathême, ils s'éleverent sans ménagement dans leurs sermons contre la mollesse du gouvernement, qui en même tems réprima la ferveur indiscréte des ministres de la religion dominante, & arrêta les progrès de la guerre plus ridicule que dangereuse, des Jansénistes & des Molinistes (2).

Les contestations qui duroient depuis la mort de Guillaume III, au sujet de différens objets de sa succession, entre le Roi de Prusse & le Prince d'Orange, furent enfin terminées (3); mais il s'éleva une autre querelle entre les Etats de Zélande & le Prince de Nassau. Les Etats déclarerent qu'en vertu de leur souveraineté & du pouvoir incontestable qu'ils en avoient, ils affranchissoient dès à présent & pour toujours, de fait & de droit, les villes de Veere & de Flessingue de toute dépendance féodale, voulant & ordonnant que désormais elles fussent regardées comme villes libres du Comté de Zélande. Les Etats Généraux étoient priés de ne point comprendre ces deux villes dans la succession de Guillaume, mais d'offrir aux héritiers pour les indemniser, cent mille Richedalers de la part de la Zélande. Le Prince fit ses protestations. Il ne contestoit point aux Etats la puissance souveraine; mais il soutenoit

Affaire de Veere & Flessingue.

(1) Abrégé de l'Histoire de la Hollande, T. IV.
(2) Histoire générale des Provinces-Unies, T. VIII.
(3) Voyez Recueil de Rousset, T. VIII. p. 404. & suiv.

qu'ils ne pouvoient en faire usage que dans des circonstances urgentes, & nullement pour attaquer les propriétés. Les Etats répondoient qu'il n'y avoit rien de plus pressant pour une République, que la crainte fondée de perdre sa liberté; que ce cas existoit, puisque si le Prince d'Orange étoit investi du fief de ces deux villes, il pourroit abuser de l'autorité que cette propriété féodale lui donneroit. Le Prince se rejetta sur le peu de fondement de cette crainte; mais comme entre le Prince & les Etats il n'y avoit point de juge, le fief fut aboli, & les Etats ont joui du titre & des droits du Marquisat de Veere & de Flessingue jusques en 1747, époque de la révolution qui rétablit le Prince d'Orange dans tous les droits acquis par le testament de Guillaume III.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Protestations du Prince d'Orange. Ann. 1733.

Dans le tems de ces querelles, quelques Provinces s'apperçurent heureusement d'un danger caché qui les menaçoit d'une submersion totale; c'étoit une espece de vers (1), armés d'une tarriere, qui s'étoient attachés aux pilotis des digues; ils y avoient déja fait des dégâts considérables. Le gouvernement ordonna des prieres publiques & proposa des récompenses à ceux qui donneroient le meilleur moyen de prévenir les suites de ce fléau: on en indiqua plusieurs, mais on préféra ceux de Pierre Straat & de Pierre van der Deure. On enleva jusques à une certaine profondeur l'algue qui bordoit le pied de la levée de terre. On soutint la levée par une palissade très forte, affermie dans l'algue, de maniere qu'une nouvelle algue pût remplir les vuides formés au pied de la digue. On établit au devant de la palissade, un ouvrage de maçonnerie en talus, dont le pied posoit sur le fond même de la mer, formé de gros cailloux & d'éclats de rocher, servant également à mettre les pilotis à l'abri des vers, & à défendre la digue contre la fureur des vagues, dont l'effort est rompu par la pente du talus. Cet ouvrage a rendu les digues plus fortes qu'elles ne l'avoient jamais été (2).

Vers rongeurs des pilotis.

George I. étoit mort à Osnabrug d'une apoplexie, le 22 Juin 1727. George II son successeur, s'intéressoit vivement à l'élévation du Prince d'Orange, à qui il avoit destiné Anne sa fille aînée; mais le moment n'étoit pas favorable. Ce qui venoit de se passer en Zélande, au sujet du Marquisat de Veere; les secours refusés à l'Empereur, la promesse de la Neutralité au sujet des affaires de Pologne, un nouveau traité de barriere conclu entre la France & les Etats Généraux, étoient des circonstances qui rendoient inutile la bonne volonté de George en faveur du Prince d'Orange. Il ne lui en donna pas moins sa fille; le Prince l'épousa le 25 Mars à Londres. Le Roi en notifiant ce mariage aux Etats Généraux, leur écrivit „ qu'en unissant la maison de Nassau à la sienne, il „ n'avoit fait que suivre l'exemple de ses prédécesseurs, jaloux d'assurer „ les anciennes Alliances de l'Angleterre avec la République; qu'indé„ pendamment du désir de voir augmenter la confiance & l'amitié des „ Provinces-Unies, d'autres motifs l'avoient engagé à favoriser cette union; „ le maintien de la religion protestante & la sureté de la succession au

Mort de George I.

Mariage du Prince de Nassau. Ann. 1734.

Lettre de George II aux Etats.

(1) Massuet, Recherches sur le vers à tuyau.

(2) Voyez ce qu'on a dit des digues au commencement de cette histoire.

„ trône d'Angleterre, établie par la Loi. Enfin que par toutes ces raisons, il attendoit pour sa fille de la part des Etats, une réception & un traitement conformes à ses sentimens & à ses désirs. Les Etats répondirent qu'ils regardoient comme une preuve de l'affection de S. M., d'avoir choisi pour gendre, un Prince dont le mérite personnel leur rappelloit celui de ses ancêtres, & les services qu'ils avoient rendus à la République; que puisque S. M. avoit jetté les yeux *sur une République libre, pour y fixer le séjour d'une fille aussi chere, ils espéroient qu'elle trouveroit tous les agrémens que la situation des lieux & la forme actuelle du gouvernement, à la conservation de laquelle les Etats prenoient le plus grand intérêt, pourroient lui procurer.*" Cette réponse adroite annonçoit d'une maniere assez ouverte les intentions du Gouvernement au sujet du Stadhouderat, & la résistance que les Etats se proposoient d'opposer aux efforts & aux sollicitations que les amis du Prince pourroient employer.

Réponse adroite des Etats.

Terreur superstitieuse.

Malgré l'accroissement des lumieres en Europe, deux événemens qui se passerent cette année, caractérisent trop la nation pour les passer sous silence. On se souvient encore de l'effroi superstitieux qu'excita parmi les Catholiques des Provinces-Unies, la coïncidence de la fête de St. Jean & de la Fête-Dieu : coïncidence très rare, mais nécessairement amenée par le cercle des années. Une ancienne prédiction annonçoit les plus grands désastres dans l'année, où ces deux fêtes devoient se trouver ensemble. On s'attendoit aux révolutions & aux calamités les plus affreuses: les Protestans à la plus violente persécution de la part des Catholiques, qui craignoient les mêmes horreurs de la part des Protestans. La religion dominante étoit la plus allarmée; sa haine grossissant les objets se représentoit les Catholiques massacrant ses magistrats, établissant un nouveau gouvernement, s'emparant des églises à main armée. On connoissoit les magasins qui receloient leurs armes. On avoit trouvé des cordes sous les bancs de leurs églises, & ces cordes désignoient les supplices qu'ils destinoient aux chefs de la république. Cette terreur ridicule gagna les magistrats de quelques villes & de plusieurs villages, qui eurent la foiblesse de faire doubler la garde, d'emprisonner des Catholiques que leur imagination leur faisoit regarder comme suspects; précautions dangereuses & qui pouvoient avoir les plus funestes effets, parce que les Catholiques, aussi superstitieux que les Protestans, pouvoient prendre ces mouvemens pour les préparatifs de la persécution qu'ils redoutoient autant qu'eux. Enfin le jour fatal arriva, & les uns & les autres furent également étonnés de leur tranquillité & de leur tolérance mutuelles. L'amour outré de la liberté, autre espece de fanatisme, fit imaginer à ceux qui craignoient de la voir opprimer, que les partisans de la maison d'Orange avoient fomenté ces frayeurs, afin d'en profiter: mais tous ces bruits tomberent & il ne resta que la honte d'avoir eu peur.

Précautions imprudentes.

Franc-Maçons persécutés.

Mais la peur est une foiblesse dont on éprouva bientôt qu'il est plus aisé de rougir que de guérir. Il n'étoit alors question en France que de la société des Franc-Maçons, établie d'abord en Angleterre & répandue dans la plupart des Royaumes de l'Europe: soit qu'elle le fût

ſecrétement en Hollande, ſoit qu'elle y parût pour la premiere fois, on découvrit que les Franc-Maçons avoient des loges dans pluſieurs villes de la République & particuliérement à Amſterdam & à la Haye. Le profond ſecret qu'ils gardoient ſur leurs loix & leurs cérémonies, leur attiroit beaucoup de proſélytes, & encore plus d'ennemis, qui ſe perſuadoient qu'on ne couvroit du voile du myſtere que ce qu'il eſt honteux de manifeſter. On leur ſuppoſa des vues criminelles; les uns contre l'Etat, les autres contre les mœurs, les dévots contre la religion. C'étoit pour cela, diſoit-on, que lors de ſa réception, chaque Franc-Maçon prêtoit un ſerment terrible de ſe ſoumettre aux ſupplices, dont on lui offroit l'image, ſi jamais il divulguoit l'hiſtoire de la maçonnerie. Il étoit pardonnable aux chefs d'une République de s'allarmer d'une ſociété nombreuſe, qui faiſoit du myſtere la premiere de ſes loix. Ce qui eut dû néanmoins raſſurer le Souverain, comme il l'avoit été en France & en Italie, c'eſt que les plus honnêtes gens de tous les états étoient de cette aſſociation, & qu'elle opéroit journellement des actes de bienfaiſance. On les accuſa ouvertement de tramer des complots contre le gouvernement. Pour ſe juſtifier, les Franc-maçons de la Haye firent annoncer dans les papiers publics, qu'ils avoient fait l'ouverture de leur loge en préſence des perſonnes reſpectables qu'ils nommoient. On regarda cette annonce comme un nouvel outrage. Les Etats de Hollande firent arrêter l'auteur de l'annonce, qui ſe trouva franc-maçon & qui avoua avoir tout fait par ordre de ſa loge. Enfin en vertu d'un édit émané des Etats de Hollande, adreſſé aux magiſtrats de toutes les villes, toutes les loges de leur reſſort furent fermées, les aſſemblées défendues avec la plus grande ſévérité & les freres diſperſés. Il y a des royaumes où le magiſtrat a uſé de la même rigueur; mais on a connu l'innocence de cette confraternité & les franc-maçons ſont aujourd'hui rétablis en Hollande même.

Hiſt. de Hollande, 1697, juſques à nos jours.

La Hollande étoit alors en pleine paix & s'occupoit des progrès de ſon commerce: elle ne prenoit aucune part, non plus que l'Angleterre, à la guerre que la France, l'Eſpagne & la Savoie faiſoient à l'Empereur Charles VI, qui ſoutenoit ſon neveu ſur le trône de Pologne, dont il avoit fait deſcendre Staniſlas Leszinski. La Hollande s'unit à l'Angleterre pour pacifier ces Puiſſances. Les Etats Généraux préſenterent un projet de conciliation, que la France ne voulut point adopter; mais comme il importoit à leur commerce que l'Europe fût tranquille, ils eſpérerent plus de ſuccès d'un armement conſidérable. Ils réſolurent d'augmenter leurs forces ſur terre & ſur mer, ſous prétexte de mettre la République à couvert des ſuites que la guerre pourroit avoir; mais la France conſentit à une ſuſpenſion d'armes, pendant laquelle les préliminaires de la paix furent ſignés à Vienne. L'Angleterre & la Hollande indiſpoſées qu'on eût rejetté leur médiation, & qu'on n'eût fait aucune mention de leurs intérêts, refuſerent de garantir les articles du traité. La République n'en recueillit pas moins les effets qu'elle en attendoit pour ſa navigation & ſon commerce: auſſi lorſque par le traité de 1738, Louis XV fut engagé à maintenir la Pragmatique Sanction, qui fixe dans la maiſon d'Autriche la ſucceſſion à l'Empire, les Etats Généraux & l'Angleterre,

Ann. 1735. Guerre contre l'Empereur.

Armement de la République.

SECT. XIII. *Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.*

qui regardoient cet article comme le feul moyen de conferver l'équilibre de l'Europe, confentirent à garantir le traité. Le feul qui y perdit, fut le Prince d'Orange, qui avoit le vœu des Provinces de Gueldres, d'Utrecht & d'Overyssel pour le Généralat de l'Infanterie des Etats, si l'augmentation projettée avoit eu fon exécution. La Paix, au contraire, engagea la République à faire l'année fuivante une réforme de dix mille hommes dans les troupes. Cette même année les Etats perdirent leur grand Penfionnaire Slingeland & le Baron de Boetzelaar, Garde du grand fceau de Hollande. Au premier fuccéda le Tréforier-général Antoine van den Heim, & au fecond, M. de Waffenaar-Obdam.

Paix. Ann. 1736.

Ann. 1737. La Tolérance n'empêche point que la religion dominante ne doive fpécialement être protégée; mais elle exclut toute vexation envers les religions tolérées. Cependant les Catholiques effuyerent une humiliation qui pouvoit les aigrir. Les Etats de Hollande, outre la taxe à laquelle font affujetties les chapelles, qui ne font autre chofe que des maifons ordinaires, appropriées aux cérémonies de cette religion, les affujettirent encore à payer trois fois, en cent ans, le droit de collatéral: c'eft une efpece de droit d'amortiffement que paye tout héritier en ligne collatérale. Le même édit déclara tout militaire qui embraffe la religion Catholique, ou qui époufe une femme de cette religion, démis de fon emploi. Jusques-là la taxe impofée pouvoit être excufée par les befoins de l'Etat; mais outre que l'exclufion des emplois ne fauroit l'être par aucune raifon, la même réfolution des Etats de Hollande déchargeoit les églifes & toutes les fondations pieufes des différentes communions proteftantes, de toutes taxes ordinaires & extraordinaires, auxquelles toutes les terres, maifons & autres biens-fonds font fujets. Les Etats Généraux confirmerent ce décret & étendirent la profcription des officiers militaires qui changeroient de religion, ou qui époufèroient une fille ou femme Catholique, aux officiers politiques dans tous les pays de la domination des Etats. Ils pouvoient dire qu'ils n'imitoient en cela qu'une partie de la rigueur dont la France ufoit envers les Proteftans; mais fi les repréfailles font injuftes, c'eft en matiere de religion, & furtout dans la religion chrétienne, toute fondée fur la charité.

Taxes fur les églifes des Catholiques.

Ann. 1739. Les Etats avoient montré plus de fageffe, lorsqu'à l'exemple de la France ils réfolurent de garder une parfaite neutralité dans la guerre que fe faifoient l'Efpagne & l'Angleterre: „ Guerre," dit Voltaire „ plus „ ruineufe (1) que les droits que ces deux Puiffances fe disputoient, „ n'étoient avantageux." Les Provinces-Unies retirerent plus de profit de leur neutralité, qu'elles n'en avoient obtenu de plufieurs batailles gagnées. Le commerce qu'ils continuerent avec les Puiffances Belligerantes même, y gagna, malgré la jaloufie des Anglois qui s'emparoient des vaiffeaux marchands de la République, fous prétexte de contrebande. L'Efpagne plus reconnoiffante & plus jufte, fit reftituer aux Hollandois deux vaiffeaux que deux armateurs leur avoient pris, & les indemnifa de la prife de deux autres.

(1) Précis du Siecle de Louis XV. Ch. IV.

Hist. de Hollande. 1697. jusques à nos jours.

Mais ce calme que la République se proposoit de conserver aussi long-tems qu'elle pourroit, fut bientôt troublé au dedans & au dehors par des événemens qu'elle ne pouvoit pas prévoir (1). Les moissons & tous les fruits de la terre avoient été emportés par l'hiver de 1740. La cherté des objets de premiere nécessité excita les murmures du peuple, qui selon l'usage ordinaire dans les tems de calamité, attribua sa misere à ceux qui gouvernoient: il fallut recourir aux armes pour s'opposer aux soulevemens excités dans plusieurs villes & principalement à Rotterdam, Delft & la Haye. Un édit publié par les Etats de Hollande & l'espérance d'un prompt soulagement, calmerent l'orage.

Ann. 1740. Disette, émeutes.

L'imprudence de Valkenier, Gouverneur de Batavia, Capitale des Etablissemens de la République dans les Indes Orientales, pensa ruiner le commerce des Hollandois dans cette partie du monde. Les négocians Chinois qui y sont en grand nombre, se plaignoient des impôts dont la Régence les accabloit. On crut que ces murmures annonçoient des révoltes préméditées; en conséquence on chassa tous ceux des Chinois qui étoient sans état ou sans aveu, & l'on en fit passer une partie dans l'isle de Ceylan. Plusieurs de ces bannis irrités commirent des excès dans les environs de Batavia. Sur quelques bruits vagues, les Hollandois se persuaderent qu'il y avoit une conspiration pour surprendre la ville & égorger tous les Chrétiens. On envoya quelques gens armés contre les vagabonds, qui furent aisément dissipés. Mais pour se mettre en sûreté contre les Chinois qui étoient dans Batavia, il leur fut ordonné de se retirer dans leurs maisons, au soleil couchant, avec défense de paroître dans les rues, à leurs fenêtres & d'avoir de la lumiere. Les bandits reparurent sous les murs de la ville, ils furent chassés par le feu qu'on fit sur eux. On crut qu'ils étoient d'intelligence avec ceux de Batavia. La bourgeoisie étoit armée, elle se joignit aux troupes. On enfonça les maisons des Chinois, on les massacra impitoyablement; le feu prit à quelques maisons, & se communiqua d'un quartier à l'autre. Le désordre favorisa le pillage qui dura deux ou trois jours. On arrêta les progrès de l'incendie; les brigandages & les assassinats continuerent. Les Chinois les plus riches furent les plus maltraités: ils étoient traînés hors de leurs maisons à demi-brûlées, & on les égorgeoit. Les bannis & les fugitifs eurent le même sort. Ces horreurs ne finirent, que lorsque les forces manquerent aux assassins. Alors les Hollandois plus tranquilles poserent les armes, & la régence publia une amnistie générale. On permit au petit nombre de Chinois qui s'étoient sauvés, de continuer leur commerce: cependant on craignit que cette atrocité ne fût enfin nuisible aux établissemens Hollandois. Quelques membres du Conseil délibérerent de déposer le Gouverneur, dont l'imprudence avoit causé tout le mal: Valkenier les prévint & fit mettre en prison trois Conseillers; mais il se vit forcé de leur rendre la liberté. Quelque tems après Valkenier fut déposé & mis en prison. Son successeur répara par sa sagesse une par-

Séditions à Batavia.

Massacres horribles.

(1) Mémoires du tems. Histoire de la Patrie. Abrégé de l'Histoire de la Hollande, T. IV.

Sect. XIII. Hist. de Hollande, 1697, jusques à nos jours.

tie des maux que l'imprudence de Valkenier avoit causés & parvint à réconcilier les deux nations (1).

Mort de l'Empereur Charles VI.

Un événement qui arriva presqu'en même tems, annonça des troubles auxquels il étoit difficile que les Provinces-Unies n'eussent point de part, malgré l'intérêt qu'elles avoient à éviter la guerre. L'Empereur Charles VI, dernier & onzieme Empereur de la maison d'Autriche, étoit mort le 20 Octobre sans postérité masculine. Il laissoit des possessions immenses, les Royaumes de Hongrie & de Bohême, l'Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, les Pays-Bas, le Burgaw, les quatre villes forestieres, le Brisgaw, le Frioul, le Tyrol, le Milanez, le Mantouan, le Duché de Parme. L'Archiduchesse Marie-Therese, sa fille aînée, mariée au Grand-Duc de Toscane, devoit recueillir cette riche succession par le droit de la nature, cimenté d'une pragmatique sanction, garantie par les principales Puissances de l'Europe (2). Des titres aussi sacrés auroient

Ann. 1741.

Troubles pour sa succession.

été respectés au tribunal des loix; mais la politique des Souverains est au-dessus des loix. A peine Marie-Thérese eut-elle pris le titre de Reine de Hongrie, de Bohême & d'unique héritiere des Etats de la maison d'Autriche, déclaré son époux Co-régent de tous ces Etats, & transmis à ce Prince, comme Reine de Bohême, le droit de voter pour l'élection d'un Empereur, que Charles-Albert Duc de Baviere, Auguste III Roi de Pologne, Electeur de Saxe, & Philippe V Roi d'Espagne, prétendirent à cette succession. Le premier, en vertu d'un testament de l'Empereur Ferdinand I, frere de Charles Quint; le second comme mari de la fille aînée de l'Empereur Joseph, frere aîné de Charles VI; le troisieme comme descendant par les femmes, de la femme de Philippe II, fille de l'Empereur Maximilien III.

Tandis que ces prétendans se débattoient dans des mémoires & des manifestes, que Marie-Thérese recevoit le serment de fidélité de ses nouveaux sujets & se concilioit l'amour des Hongrois, ennemis révoltés depuis deux cens ans de la maison d'Autriche, cette Princesse se vit en tête un ennemi, auquel elle ne s'attendoit pas. C'étoit Fréderic II, Roi de

Le Roi de Prusse au nombre des prétendans.

Prusse, dont le pere étoit mort peu de tems avant Charles VI: ce jeune Héros s'étoit formé dans la retraite aux vertus politiques & militaires; riche des économies du Roi son pere, & fort de soixante-dix mille hommes, tous choisis & exercés par ce monarque, il ne fit point de manifeste, mais il entra en Silésie, réclamant quelques parcelles de cette

Entre en Silésie.

province, qu'il prétendoit avoir été arrachées à la foiblesse de ses ancêtres. Alors il fit offrir à Marie-Thérese, qui se trouvoit sans troupes & sans argent, son armée, son bras & cinq millions, à condition qu'elle lui abandonneroit la Basse Silésie; elle rejetta ses offres & les conditions. L'événement a justifié que cette Princesse eût beaucoup gagné à accepter les uns & les autres. Fréderic n'insista pas & s'empara de la Province presqu'entiere. Son premier coup d'essai fut la bataille de Molwitz près de la Neiss. La victoire se déclara d'abord pour le Général Neuperg: Fré-

(1) Abrégé de l'Histoire de la Hollande & des Provinces-Unies, C. IV.

(2) Voyez l'Histoire d'Allemagne & celle de Baviere, dans nos Volumes précédens.

Fréderic courut risque d'être pris, mais la discipline de son infanterie triompha (1).

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Louis XV, qui avoit des prétentions à la succession de Charles VI, mieux fondées peut-être qu'aucun des concurrens, se borna d'accord avec l'Espagne, Fréderic & Auguste, à soutenir celles de l'Electeur de Baviere, dont le pere s'étoit sacrifié pour la France dans la guerre de la succession. Il fournit à Charles-Albert, de l'argent, une armée & des Alliés. L'Electeur avec ces secours marche jusqu'aux portes de Vienne. D'un autre côté Louis XV envoye une armée en Westphalie, sous les ordres du Maréchal de Maillebois, pour contenir en même tems le Roi d'Angleterre, qui avoit tout à craindre pour le pays d'Hanovre, & qui, à la tête de vingt-cinq mille hommes, signa un Traité de Neutralité.

Louis XV & ses alliés soutiennent l'Electeur de Baviere.

Les Etats Généraux, que l'intérêt de leur commerce tenoit éloignés de la guerre, s'entremirent pour la paix; ils proposerent des négociations, donnerent des places de pacification; mais rien ne fut écouté. Alors en tout événement ils se déciderent à faire une seconde augmentation dans leurs troupes. Ils avoient levé onze mille hommes en 1740, ils en leverent autant au commencement de 1741, & comme ils ne vouloient point prendre les armes, au lieu des troupes qu'ils s'étoient obligés de fournir à la Reine de Hongrie, il fut décidé qu'ils lui fourniroient de l'argent.

La République augmente ses troupes.

Au milieu de ces embarras, une inondation désola une partie de la Hollande & de la Gueldre & occasionna de grandes pertes dans les Provinces maritimes (2). L'élection du Duc de Baviere à l'Empire, sous le nom de Charles VII, élection qu'il devoit à la protection de la France, & qu'elle soutenoit par des troupes dont l'Allemagne étoit inondée, allarma les Etats Généraux, qui, sourds aux assurances que M. de Fénélon, Ambassadeur de France, leur donnoit de la part de son maître, & aux propositions qu'il leur faisoit d'un traité de neutralité, crurent devoir prendre des précautions, ordonnerent une nouvelle augmentation de troupes & résolurent de secourir Marie-Thérese avec un corps de vingt mille hommes. Cette résolution ne fut pourtant pas unanime: Dordrecht & la Brille refuserent & persisterent dans leur opposition, malgré tous les efforts des Etats.

Ann. 1742.

Et secourt Marie-Thérese.

Ces augmentations entraînoient la nécessité d'une promotion d'Officiers Généraux. Le Prince d'Orange, qui n'avoit encore que le grade de Colonel, espéra d'obtenir enfin celui de Général de l'Infanterie ou de la Cavalerie. La Province d'Overysfel demanda pour lui une des grandes charges de l'armée. Les Etats crurent faire beaucoup en lui offrant celle de Lieutenant Général. Mais il la refusa, comme incompatible avec celle de Capitaine Général, dont trois Provinces l'avoient revêtu. Il leur représenta que, quoiqu'il n'eût pu empêcher qu'on ne l'eût dépouillé d'une partie de ses biens; quoique contre les anciennes franchises & libertés de ces Provinces, & contre les principes sous lesquels l'Union étoit fondée, les tribunaux lui fussent fermés, il n'en étoit pas moins obligé par les

Refus faits du Prince d'Orange.

Ses plaintes.

(1) Voltaire Précis du Siecle de Louis XV. Ch. IV.

(2) Abrégé de l'Histoire de Hollande & des Provinces-Unies, T. IV.

SECT. XIII. *Hist.* de Hollande. 1697, *jusques à nos jours.*

instructions qui lui en avoient été remises, de conserver dans toute leur pureté l'honneur & la dignité des emplois qui lui avoient été confiés, & qui faisoient partie des libertés & des privileges des Provinces, au nom desquelles il avoit l'honneur de les remplir; qu'enfin il étoit fâché que l'offre d'une charge militaire si peu convenable à sa dignité, lui ôtât les moyens de se rendre plus digne de servir l'Etat.

Marie-Thérese lutte contre les Puissances réunies.

L'Empereur avoit fait son entrée dans Prague prise par les François. Le Roi de Prusse s'étoit rendu maître de la Moravie. Marie-Thérese opposoit à tous ces désastres, un génie capable de les réparer & un courage intrépide. Elle s'étoit rendue maîtresse des Hongrois par la confiance qu'elle leur avoit témoignée. L'Angleterre, Venise & la Hollande admiroient ses vertus & lui fournissoient de l'argent; ses Etats s'épuisoient pour lui procurer des troupes, & la Sardaigne étoit venue à son secours (1).

Désastre de l'Armée des Alliés.

Il est rare que la concorde & l'unanimité regnent entre les Généraux d'armées combinées. Les Saxons, les Prussiens & les François se plaignoient les uns des autres. Ces derniers luttoient contre la fatigue, la désertion & les maladies. Le Prince Charles de Lorraine, beau-frere de Marie-Thérese, étoit en Bohême avec 35000 hommes & se défendoit avec succès. L'armée des François s'anéantissoit, tandis que celle des Autrichiens acquéroit des forces. Ceux-ci reprirent les pays dont l'Empereur s'étoit emparé. Le Maréchal de Belle-Isle fut trop heureux de pouvoir ramener la garnison de Prague, & la guerre fut reportée du fond de l'Autriche au Rhin (2). Louis XV, qui regnoit par lui-même depuis la mort du Cardinal de Fleuri, se trouvoit par les circonstances avoir une partie de l'Europe à combattre.

Bataille de Dettingue.

Le Roi d'Angleterre, accompagné du Duc de Cumberland, le plus jeune de ses fils, à la tête des troupes Autrichiennes & Angloises, par un bonheur auquel il ne devoit pas s'attendre, avoit gagné le 17 Juin la bataille de Dettingue, dont les François s'attribuoient la victoire. Les Etats Généraux avoient envoyé vingt mille hommes à la Reine; ils n'arriverent qu'après la bataille & repartirent pour aller prendre leurs quartiers-d'hiver. Ce secours, tout inutile qu'il avoit été, indisposa le Roi de France. Il reprocha à l'Ambassadeur de la République, une démarche qui sembloit annoncer une rupture ouverte entre elle & la France. L'Ambassadeur justifia ses maîtres sur ce que la Reine faisant une guerre défensive, les Etats Généraux s'étoient cru obligés de lui envoyer les secours stipulés dans ce cas par leurs traités avec elle. Après la bataille de Dettingue les désastres de l'Empereur furent portés au comble.

Ann. 1744. *Louis XV à la tête de ses armées.*

Louis XV se mit à la tête de ses armées, & dans le tems qu'il soutenoit seul tout le poids de la guerre, que le Roi de Prusse avoit fait sa paix avec la Reine, que les Hollandois menaçoient de se joindre aux Autrichiens & aux Anglois, & que l'Alsace étoit menacée, il appella le Prince Charles-Edouard, fils aîné du Prétendant, lui donna une flotte &

(1) Histoire de Hongrie par M. de Sacy T. II. Voyez l'Histoire d'Allemagne.
(2) Voltaire Précis du Siecle de Louis XV. Ch. VII.

vingt-quatre mille hommes de débarquement & l'envoya vers les côtes d'Ecosse; mais cette entreprise ne fut pas plus heureuse que tant d'autres, qui avoient eu le même but. Dès ce moment la guerre qui n'avoit pas été déclarée entre la France & l'Angleterre, le fut. Les Etats avoient envoyé six mille hommes de troupes auxiliaires à George II. & dix vaisseaux de guerre commandés par le Lieutenant-Amiral de Gravé.

Hist. de Hollande. 1697. jusques à nos jours.

Comme il étoit évident que bientôt les Provinces-Unies seroient obligées de prendre part à la guerrre, comme parties intéressées, la Frise, l'Overyssel, la Gueldre, Groningue & les Ommelandes solliciterent vivement en faveur du Prince d'Orange: la Frise menaça; mais la Hollande & la Zélande n'en parurent que plus inébranlables.

Nouvelles sollicitations en faveur du Prince d'Orange.

La France n'avoit encore fait la guerre à la Reine de Hongrie, que comme auxiliaire de la Prusse & de l'Empereur; elle se déclara ouvertement, & bientôt après la Reine fit sa déclaration. Louis XV étoit arrivé en Flandres à la tête d'une armée nombreuse; les Etats Généraux envoyerent au Roi, le Comte de Wassenaar, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, chargé d'offrir leur médiation entre les Cours de Londres & de Versailles. Louis, qui étoit auprès de Lille, répondit qu'il avoit longtems différé de prendre les armes, mais qu'il ne prétendoit point reculer, & dès le lendemain 17 Mai, les hostilités commencerent; & avant que l'Ambassadeur des Etats ne fût parti, Courtrai & Menin étoient pris. Plusieurs villes qui servoient de Barriere à la République, Warneton, Ypres, la Knoque eurent le même sort (1). Les Etats effrayés de ces progrès & craignant pour les autres villes de la Barriere, donnerent encore vingt mille hommes à la Reine. L'armée alliée composée de quatre-vingts mille hommes, Autrichiens, Anglois & Hollandois, commandée par le Duc d'Aremberg, marcha dans la Flandre Autrichienne, & campa à demi-lieue de Lille, dont on s'attendoit qu'elle feroit le siege; mais tout se borna à quelques contributions, & à quelques partis, qui se montrerent en Picardie, dans le Hainaut François, le Cambresis, & ils se retirerent à Tournai, où ils prirent leurs quartiers.

Succès des François.

Les Hollandois, auxiliaires de Marie-Thérese.

Louis XV averti que le Prince Charles de Lorraine avoit passé le Rhin & ravageoit l'Alsace, court au secours de cette Province; mais il est arrêté à Metz par une maladie affreuse. Il y apprend que le Roi de Prusse qui, en 1742, avoit fait sa paix avec la Reine de Hongrie, avoit repris les armes contre elle, sous prétexte de rendre la liberté à l'Empire, redonner de la considération à l'Empereur & pacifier l'Europe, mais en effet pour n'être point accablé par les armes de la Reine, de l'Angleterre, de la Sardaigne, de la Saxe & de la Hollande, unies contre l'Empereur par un Traité fait à Worms: en conséquence Fréderic rentra dans ses engagemens avec la France: il y eut à Francfort un Traité entre ces deux Puissances, (2) l'Empereur, l'Electeur Palatin & le Landgrave de Hesse, Roi de Suede. Le Roi de Prusse marcha à Prague avec quatre-vingts mille hommes & en envoya vingt mille en Moravie.

Le Roi de Prusse renonce à son Alliance avec la Reine.

(1) Abrégé de l'Histoire de Hollande & des Provinces-Unies, T. IV.
(2) Voyez l'Histoire d'Allemagne.

SECT. XIII. *Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.*

Siege de Fribourg.

Les Autrichiens avoient évacué l'Alſace; le Roi de Pruſſe ſe rendit maître de Prague & de quinze mille hommes qui la défendoient. L'armée Françoiſe rentra en Allemagne, le Prince de Conti en Italie, où il gagna la bataille de Coni. Le Roi de France faiſoit le ſiege meurtrier de Fribourg & s'en empara; il ſe rendit maître du Briſgaw. Le Prince de Clermont s'étoit déja emparé de Conſtance; mais le Roi de Pruſſe ſe retiroit devant le Prince Charles, qui le ſuivit juſques en Siléſie: l'Empereur étoit rentré à Munich, & les ſuccès du Prince Charles lui faiſoient craindre d'être bientôt obligé d'en ſortir.

Ann. 1745. Il ſeroit trop long de rapporter tous les événemens qui ſe paſſerent dans le cours de cette année. Nous nous bornons à ce qui regarde les Provinces-Unies, qui enfin s'étoient ouvertement déclarées par le Traité de la Quadruple Alliance, ſigné à Warſovie le 5 Janvier, ouvrage des Etats Généraux, & qui ſembloit devoir procurer de grands avantages à la Reine.

Mort de l'Empereur Charles VII.

La mort de l'infortuné Charles VII, accablé de maux & de chagrins, vint encore changer la face des affaires: ſon fils protégé par la France & malheureux malgré cette protection, y renonça & ſe mit ſous celle de Marie-Thérefe. Cependant la guerre continuoit avec la même fureur: la Flandre en étoit le principal théâtre. Le Roi de France y revint. Le Maréchal de Saxe l'y attendoit avec une armée nombreuſe. Tournai étoit inveſti: les Etats Généraux demanderent qu'on haſardât une bataille pour délivrer cette ville. Louis XV étoit arrivé à l'armée; ſa préſence animoit les troupes, le Maréchal de Saxe les commandoit: vingt bataillons & vingt-ſix eſcadrons Anglois, cinq bataillons & ſeize excadrons Hanovriens, le tout ſous les ordres du Duc de Cumberland, quarante eſcadrons Hollandois & vingt-ſix bataillons commandés par le Prince de Waldeck, & huit eſcadrons Autrichiens ſous le Général Kœnigſegg, compoſoient l'armée des Alliés. La bataille ſe donna près de Fontenoi, la victoire ſembla d'abord ſe déclarer pour eux. La colonne formée par les Anglois, tant qu'on ne l'attaqua qu'avec de petits corps, les foudroya: mais dès qu'on marcha en force contre cette maſſe, on la rompit & la bataille fut gagnée. Les Alliés perdirent neuf mille hommes, parmi leſquels il y eut deux mille priſonniers. Il y eut du côté des François dix-ſept cens hommes tués, environ trois mille trois cens bleſſés, & pas un priſonnier (1).

Bataille de Fontenoi, gagnée par le Maréchal de Saxe.

Louis XV vainqueur propoſe la paix.

Le jour même de cette bataille, couronné par la victoire, Louis XV fit écrire à l'Abbé de la Ville, ſon Miniſtre à la Haye, qu'il ne demandoit pour prix de ſes conquêtes, que la pacification de l'Europe, & qu'il étoit prêt d'envoyer des Plénipotentiaires à un Congrès (2). Les Etats Généraux ne purent croire à tant de modération: ils regarderent les offres du Roi, comme peu ſinceres. La Reine de Hongrie & les Anglois éluderent cette propoſition. Cependant la bataille de Fontenoi eut les plus

(1) Voltaire Précis du Siecle de Louis XV. Les Rêveries du Maréchal de Saxe. Folard, &c.

(2) Abrégé de l'Hiſtoire de Hollande & des Provinces-Unies. Campagnes de Louis XV.

heureuses suites pour les François. La ville & la citadelle de Tournai se rendirent. Le Marquis du Chaila & le Comte de Lowendal alloient faire le siege de Gand; les Alliés envoyent six mille hommes au secours de la ville. Les Alliés & les François se rencontrent de nuit près de Mêle : l'artillerie des François est prise, & reprise par le Marquis de Crillon: les François sont vainqueurs. Du côté des Alliés, tout est tué, mis en fuite ou fait prisonnier; & ce combat fait aux François presqu'autant d'honneur, par les circonstances, que la bataille de Fontenoi; Gand pris en est le fruit. On y trouva un magasin immense de provisions de guerre & de bouche, de fourrages, d'armes, d'habits. Oudenarde, Bruges, Alost se rendent. La garnison composée de troupes de la République est faite prisonniere. Dendermonde capitule. Le Comte de Lowendal se rend maître d'Ostende, de Nieuport & d'Ath. Les Etats de Hollande effrayés de la rapidité de ces conquêtes, & craignant pour leurs Provinces, se hâtent de fortifier Nieuwer-Sluis sur le Vegt (1).

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Succès & conquêtes des François.

Craintes de la République.

Pendant ces succès des armes Françoises, la Reine de Hongrie ayant rassemblé ses troupes, dont le Prince de Conti qui commandoit sur le Mein, n'avoit pu empêcher la jonction, elles couvrirent Francfort, & cette Princesse eut la gloire & la satisfaction de faire couronner Empereur, FRANÇOIS DE LORRAINE, Grand-Duc de Toscane, son époux.

Election de l'Empereur.

Ann. 1746.

Les Alliés, après la bataille de Fontenoi s'étoient retirés dans le Brabant, & avoient pris leur camp derriere le canal entre Bruxelles & Vilvoorden. Le Maréchal de Saxe forma l'entreprise hardie de prendre Bruxelles au milieu de l'hiver. Il part de Paris, bloque cette grande ville le 30 Janvier, fait ouvrir la tranchée le 7 Février, & le 20 il oblige la garnison forte de dix à douze mille hommes, la plupart Hollandois, à se rendre prisonniere. Il trouva dans Bruxelles une quantité considérable de munitions de guerre, & força la ville à payer deux millions de contributions, dont il distribua à ses soldats la plus grande partie.

Bruxelles pris au milieu de l'hiver.

Les Etats Généraux tenterent alors la voie des négociations. Les Magistrats vouloient la paix. Le Peuple excité par les Anglois, qui vouloient faire nommer le Prince d'Orange, Stadhouder, Capitaine & Amiral Général (2), désiroit la guerre. Le Comte de Wassenaar, & M. Gillis, Greffier des Etats, furent envoyés en ambassade à l'armée, où le Roi s'étoit rendu: ils sonderent le Ministere sur les moyens de conciliation; mais rien ne fut arrêté. Cependant le Roi qui ménageoit la République, & qui tenoit alors plus de trente mille hommes de ses troupes prisonniers (3), promit de suspendre la démolition des places fortes que les François avoient conquises dans les Pays-Bas, & que pendant le reste de la campagne ils ne porteroient point la guerre sur les terres de la République; mais les Hollandois étoient absolument dominés par les Anglois, & ils n'oserent point aller plus loin.

(1) Abrégé de l'Histoire de Hollande & des Provinces-Unies. Campagnes de Louis XV.

(2) Histoire du Stadhouderat, par l'Abbé Raynal.

(3) Voltaire Précis du Siecle de Louis XV.

SECT. XIII. *Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.*

Les conquêtes des François se multiplioient. Leurs troupes commandées par le Maréchal de Saxe, par le Prince de Conti & par le Maréchal d'Estrées s'emparerent d'Anvers, le rempart de la Hollande & de tout le Brabant Autrichien; dans le Hainaut, de Mons, dont la moitié de la garnison étoit Hollandoise, de St. Guilain, Charleroi, Namur: ainsi les Etats, perdirent leur Barriere & cette brillante campagne fut terminée par la bataille de Rocou, près de Liege, gagnée encore par le Maréchal de Saxe, mais qui ne décida rien. La cavalerie des Etats s'y distingua. Le Marquis de Fénélon, qui avoit été vingt ans Ambassadeur à la Haye, fut tué à cette bataille. Les Etats le regretterent: ils rendoient trop tard justice à la sagesse de ses conseils, qu'ils se répentoient en secret de n'avoir point suivis.

Succès des François.

Bataille de Rocou par le Maréchal de Saxe.

M. Gillis s'occupoit à Breda des moyens de faire la paix; il étoit employé dans les négociations qu'on y avoit ouvertes & qui furent rompues, lorsqu'il y reçut la nouvelle, que les Etats Généraux l'avoient nommé Grand-Pensionnaire, à la place de van der Heim, qu'ils venoient de perdre (1).

Negociations pour la paix.

Ann. 1747.

Louis XV désiroit la paix, quoique vainqueur: il s'apperçut que les Anglois ne cherchoient qu'à prolonger la guerre; il fit proposer aux Hollandois par l'Abbé de la Ville, de traiter séparément avec la France. Le Roi les menaça d'entrer sur les terres de la République, s'ils refusoient: soit que par cette menace il crût les déterminer plus aisément, soit qu'il voulût leur fournir un moyen de se justifier auprès des Anglois; ils refuserent, ou plutôt ils n'oserent point accepter la proposition de l'Abbé de la Ville. Alors Louis XV ordonna à ses troupes de marcher dans la Flandre Hollandoise. Elles s'emparerent du pays de Cadsand, investirent le Sas de Gand & prirent l'Ecluse & quelques autres forts (2).

Les François entrent dans la Flandres Hollandoise.

Ces conquêtes jetterent l'épouvante parmi le peuple; les partisans de la maison d'Orange, les émissaires du Roi George, & les Provinces dont le Prince étoit Stadhouder, profiterent de ces circonstances: ils disoient hautement que l'Etat trop divisé couroit à sa perte & qu'il lui falloit un Chef, qui réunît toutes les volontés & qui fût le dépositaire de tous les pouvoirs; que la République ne pouvoit se soutenir qu'autant qu'on rendroit au Prince d'Orange les charges & les dignités de Guillaume III, dont on l'avoit exclu, ainsi que son pere, qui étoit son héritier.

Vœu des peuples en faveur du Prince d'Orange.

L'invasion des François en 1672 avoit commencé par la Zélande; cette Province étoit actuellement menacée. Les habitans du pays dont ils venoient de s'emparer, avoient cherché un asyle dans Veere & dans Flessingue. Le Roi d'Angleterre accorda aux villes de l'isle de Walcheren, la permission de se servir d'une escadre Angloise qui mouilloit dans le port. Plus le danger dont la patrie étoit menacée grossissoit aux yeux du peuple, & plus il s'obstinoit à demander un Stadhouder, un Capitaine & Amiral Général. Les Régences de Veere, de Flessingue, Middelbourg, Goes, Tholen, Zierickzée, furent forcées de nommer le

Ils demandent un Stadhouder, Capitaine & Amiral Général.

(1) Abrégé de l'Histoire de Hollande & des Provinces-Unies.
(2) Campagnes de Louis XV.

Prince d'Orange à ces dignités; trois jours après, l'élection des villes fut ratifiée par la Province. Dès que la nouvelle de la révolution fut parvenue à la Haye, la populace enhardie insulta le gouvernement, qu'on étoit parvenu à lui rendre suspect (1). On avoit persuadé au peuple que pour avancer la paix si désirée des François, il y avoit un traité de neutralité secret, entre la France & les Etats Généraux, qui s'étoient, disoit-on, engagés pour sûreté de l'observation de ce traité, de remettre entre les mains du Roi, toute la Flandre Hollandoise, dont les ennemis prenoient les villes de l'aveu & du consentement des principaux membres du Gouvernement. On donnoit pour preuve de ces faits, la facilité avec laquelle plusieurs villes se rendoient à la premiere sommation des François: on ajoutoit que plusieurs membres, & nommément le nouveau Pensionnaire Gillis, envoyé aux conférences de Breda, avoient vendu l'Etat à la France, avec laquelle ce dernier, assuroit-on, entretenoit des correspondances criminelles. Ces calomnies étoient atroces; le Pensionnaire se crut obligé de se justifier devant les Etats Généraux: le compte qu'il rendit de sa conduite fut si satisfaisant, que les Etats ordonnerent des perquisitions contre les auteurs de ces bruits, pour les punir: ils prirent en même tems des moyens pour repousser l'ennemi. Les bruits calomnieux diminuerent; mais les factions en faveur du Prince d'Orange n'en furent pas moins entreprenantes. Les villes de la Hollande le nommerent successivement. Les magistrats se virent forcés de céder à l'animosité des peuples: il formoit des attroupemens à la Haye & vomissoit impunément des injures contre les membres des Etats: il investit le palais & l'on fut obligé d'y arborer, ainsi qu'à l'hôtel de ville, le drapeau d'Orange. La populace arrêtoit chacun des membres des Etats qui sortoit de l'Assemblée: on lui demandoit s'il avoit déclaré le Prince, Stadhouder, & s'il avoit signé comme les autres? Malheur à celui qui n'auroit pas répondu conformément au vœu de la populace! Le Pensionnaire de Dordrecht fut saisi à la gorge par un bourgeois prêt à le poignarder, si ce magistrat n'eut été secouru à tems par un de ses amis, qui retint le bras de l'assassin (2).

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Emeute à la Haye.

Les Etats & quelques membres calomniés & insultés.

Le Prince nommé par les villes.

Les Etats obligés d'arborer le drapeau d'Orange.

Cependant les Etats différoient encore de déclarer le Prince, Stadhouder. Le bruit d'une descente des François adroitement répandu, ranima la fureur du peuple; une foule de paysans entra dans la Haye, en demandant des armes pour s'opposer à l'ennemi: le peuple ne douta plus du danger & éclata en menaces. Les Etats firent publier que dans trois jours la nomination seroit faite: ils espéroient qu'en temporisant ils sauveroient la République. Le peuple consentit à ce délai; mais il demeura toujours attroupé. Les Etats de Hollande furent forcés de reconnoître le Prince d'Orange Stadhouder, Capitaine & Amiral Général de leur Province. Celles d'Utrecht & d'Overyssel le nommerent peu de jours après. Enfin les Etats Généraux reconnurent & proclamerent Guillaume-Charles-Henri-Friso, Prince d'Orange & de Nassau, Stadhouder,

Forcés de rétablir le Stadhouderat.

(1) Voltaire Précis du Siecle de Louis XV. Ch. XXIII.
(2) Abrégé de l'Histoire de Hollande & des Provinces-Unies.

SECT. XIII. *Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.*

Capitaine & Amiral Général de toutes les forces de l'Union (1). Ainsi fut rétabli le Stadhouderat, aboli depuis quarante-cinq ans. „ On sait, „ dit Voltaire, que tout Prince veut être absolu & que toute République „ est ingrate. Les Provinces-Unies qui devoient à la maison de Nassau la „ plus grande puissance où jamais un petit Etat soit parvenu, purent ra- „ rement établir un juste milieu entre ce qu'ils devoient au sang de „ leur Libérateur & ce qu'ils devoient à leur Liberté (2)".

Les Etats Généraux le rétablissent.

Installation du Stadhouder.

Le Prince fut installé & prit séance dans tous les Colleges supérieurs sous le nom de Guillaume IV. Dans le discours qui fut prononcé à cette occasion l'orateur, ami du Prince, exalta les avantages qui ne pouvoient manquer de résulter du rétablissement de l'ancienne forme du Gouvernement, & ces avantages étoient une satyre indirecte, mais sanglante, de l'administration qui composoit les Etats. Le Roi de France y fut traité de voisin ambitieux & perfide, dont le joug alloit être brisé; flatterie basse & maladroite, qui pouvoit attirer des désagrémens au Stadhouder même, de la part de ce Monarque.

Rétabli dans le Marquisat de Veere & de Flessingue.

Cependant la Zélande remit le Prince d'Orange en possession du Marquisat de Veere & de Flessingue, dont le titre & les prérogatives de premier Noble de Zélande avoient été anéantis. Les Etats de Hollande lui donnerent la dignité de Grand Forestier, lui remirent la disposition de tous les Emplois militaires. Ils déclarerent qu'il n'y auroit d'incompatibilité de la députation aux assemblées des Etats Provinciaux avec le service immédiat du Prince. Les Etats Généraux allerent encore plus loin, ils déclarerent le Prince, Stadhouder & Capitaine Général du pays d'Outre-Meuse, & lui conférerent le droit d'accorder des lettres de grace & d'abolition dans la jurisdiction du Conseil de Brabant & dans la ville & territoire de Maestricht: résolutions bien différentes de celles qui avoient été prises depuis la mort de Guillaume III, & surtout en 1708; mais l'Angleterre & les partisans de la maison de Nassau avoient prévalu.

Charges & honneurs accordés au Stadhouder.

Ce voisin ambitieux, dont le joug devoit être bientôt brisé, continuoit ses conquêtes sur les terres de la République. Les François s'emparerent au mois de Mai, de la Flandre Hollandoise. Le Maréchal de Saxe, vainqueur à Lawfeldt, força le Duc de Cumberland de se retirer vers Maestricht. Le Prince de Waldeck, qui commandoit dans cette bataille les troupes de la République, se rendit à Bois-le-Duc, se démit de sa charge très mécontent & se retira en Allemagne. Le Comte de Lowendal, vainqueur d'Ostende & d'une partie du Brabant, alla mettre le siege devant Berg-op Zoom, place qu'on regardoit comme inexpugnable par sa situation, par ses fortifications & par ce qu'elle étoit sans cesse raffraîchie, sans que les assiégeans pussent l'empêcher. Le Comte de Lowendal la prit cependant, après soixante-cinq jours de tranchée. (3) Le pillage dura tout le jour & une partie de la nuit. On accusa le vieux Général Croonstrom qui y commandoit, de négligence dans la défense de cette ville. Il se jus-

Suite des succès des François.

Prise de Berg-op-Zoom par le Comte de Lowendal.

(1) Histoire du Stadhouderat. Abrégé de l'Histoire de la Hollande.
(2) Précis du Siecle de Louis XV. Ch. XXIII.
(3) Voyez le détail de ce Siege incroyable dans le Précis du Siecle de Louis XV, Ch. XXVI, & le Journal du Siege de Berg-op-Zoom.

justifia, & le conseil de guerre qui, pour l'honneur de la garnison, eut bien voulu le trouver coupable, se contenta de ne point prononcer, malgré les instances de l'accusé.

Hist. de Hollande. 1697, *jusques à nos jours.*

Cette prise excita dans les Provinces & surtout en Hollande & en Zélande des séditions parmi le peuple: les plaintes se renouvellerent contre plusieurs membres du gouvernement, qui furent forcés de se retirer. Les Protestans accusoient les Catholiques & les insultoient, uniquement parce qu'ils étoient de la même religion que l'ennemi. On pilla, on ravagea leurs maisons; quelques-unes furent détruites, parce qu'on supposoit que les propriétaires avoient fait des vœux pour les succès de la France, & par conséquent pour le malheur de la patrie. Peut-être quelque Catholique indiscret avoit-il en effet témoigné quelque joie des triomphes de la France; mais il est plus vraisemblable que la fermentation à laquelle le rétablissement du Stadhouderat avoit donné lieu, étoit la cause de ces émeutes. Le Prince & les Etats de Hollande publierent des Edits séveres qui les firent cesser pour un tems. On ordonna un dénombrement dans les Provinces, de tous ceux qui étoient en état de porter les armes, afin de s'en servir en cas de besoin pour la défense de la patrie. On fit exercer dans les villes & les campagnes tous les habitans au maniment des armes. On décida qu'on créeroit cent compagnies bourgeoises, destinées à appaiser & à prévenir les séditions dans les villes. On en forma quelques-unes qui, au lieu de remplir leur destination, excitoient le peuple à se soulever, & l'on fut obligé de les licentier; mais ce qui ne paroîtra point extraordinaire à ceux qui ont lu l'histoire des empires avec quelque attention, ces fiers Républicains qui s'étoient si fortement opposés au rétablissement du Stadhouderat, qui avoient tout refusé au Prince d'Orange, alloient au devant de ses vœux. Le Stadhouderat & les charges de Capitaine & Amiral Général de toutes les Provinces-Unies, furent déclarés héréditaires dans la ligne masculine & féminine du Prince d'Orange. On lui offrit dans la plupart des grandes villes la maîtrise des postes, dont les revenus appartenoient aux Bourguemaîtres ou aux principaux magistrats: il est vrai que le Prince ne l'accepta que pour en disposer en faveur de la Province; mais comme les Bourguemaîtres d'Amsterdam avoient eux-mêmes fait directement à la ville le sacrifice de cet emploi, qui alloit à près de deux cens mille florins par an, les partisans du Prince d'Orange prétendirent que la maîtrise des postes étant un droit du Souverain, ne devoit pas appartenir aux villes (1). Amsterdam justifia par un diplome de Guillaume VI, de 1407, que ce Prince avoit déclaré que les emplois & offices auxquels la ville nommoit alors, resteroient à sa disposition. Amsterdam & la Haye furent maintenues. Alors la Bourgeoisie de Rotterdam, dont l'exemple fut suivi dans quelques autres villes, voyant qu'on ne répondoit point à une premiere requête, par laquelle elle avoit demandé la vénalité des charges & la cession des postes au profit de l'Etat, en présenta une seconde beaucoup plus séditieuse, par laquelle on demandoit, que sans aucun délai la vénalité fut accordée, & que les

Séditions contre la République.

Stadhouderat & charges déclarés héréditaires.

Affaires des Postes.

Requête séditieuse; factions, troubles. A Rotterdam.

(1) Abrégé de l'Histoire de Hollande & des Provinces-Unies.

Sect. XIII. *Hist.* de Hollande, *1697, jusques à nos jours.*

grandes charges de la Province fussent déclarées héréditaires en faveur des descendans mâles & femelles du Prince d'Orange. Les magistrats craignant un soulevement accorderent tout; mais en ayant informé le Prince, il annulla par une déclaration contraire, la déclaration extorquée par violence à la Régence de Rotterdam, désapprouvant la vénalité des emplois, promettant de réformer les abus qui s'étoient glissés dans leur distribution & menaçant des punitions les plus séveres quiconque se mêleroit des affaires du Gouvernement, & troubleroit les délibérations des Magistrats. Cette déclaration calma le plus grand nombre; mais les plus séditieux s'exhalerent en reproches d'ingratitude contre le Prince, qu'ils avoient, disoient-ils, élevé au Stadhouderat malgré les Etats; ils arracherent leurs cocardes, quelques-uns les foulerent aux pieds; mais comme ils étoient les moins forts, leurs fureurs n'eurent point de suites (1).

A Amsterdam.

Quelques bourgeois d'Amsterdam, sous le nom de bons Patriotes, ayant à leur tête *Daniel Raap*, marchand de porcelaine, demanderent hautement que les grandes charges fussent déclarées héréditaires dans la branche du Stadhouder; que les emplois fussent vendus publiquement au profit de l'Etat; que les Capitaines des compagnies bourgeoises fussent pris des corps des bourgeois & non dans la magistrature, & qu'on rendît aux corps des métiers leurs anciens privileges. Raap se donna beaucoup de mouvemens pour faire signer sa requête. Il obtint quelques signatures. On eut recours aux affiches. La populace s'assemble & se précipite dans l'hôtel de ville; les Bourguemaîtres en étoient absens & tout fut ravagé. On arbore aux fenêtres un ruban couleur d'Orange au bout d'un houssoir. Les compagnies bourgeoises, quoiqu'avec bien de la peine, parvinrent à dissiper ces mutins. Mais comme ces émeutes se renouvelloient dans toutes les villes, on remédia pour satisfaire le peuple, aux abus qui s'étoient glissés dans la distribution des emplois, sans recourir à la vénalité. La ville d'Amsterdam ne voulut jamais céder le revenu des postes, que seulement au profit de la ville; mais elle consentit à tout le reste, & même à la succession héréditaire masculine & féminine, de toutes les dignités de la République. Ainsi fut consommée cette révolution, qui contraignit les Etats à redonner à la Hollande (pour nous servir de leurs propres termes) un *Chef éminent*; il est incontestable, que l'Angleterre, la Noblesse & le Peuple forcerent les Etats d'y consentir, pour ne pas s'exposer avec leurs familles à de plus grands maux. On peut voir leurs motifs dans leur résolution: (*)

Succession du Stadhouderat dans la ligne masculine & féminine de la maison de Nassau.

(1) Abrégé de l'Histoire de Hollande & des Provinces-Unies. Histoire du Stadhouderat par l'Abbé Raynal.

(*) RÉSOLUTION des ETATS DE HOLLANDE ET DE WESTFRISE, du 16 Novembre 1747, concernant le Stadhouderat Héréditaire de cette Province dans l'illustre Maison d'ORANGE & de NASSAU.

LEURS NOBLES ET GRANDES PUISSANCES ayant délibéré sur la proposition faite le 7 Octobre dernier, par les Seigneurs du corps des Nobles, pour déférer sur le pied y mentionné, à S. A. S. Mgr. le Prince d'Orange & de Nassau, ainsi qu'à ses descendans mâles & femelles, procréés d'un légitime mariage, le Stadhouderat héréditaire & les charges de Capitaine & Amiral Général de cette Province, comme aussi celle de Capitaine & Amiral Général des Provinces-Unies; lesdits Seigneurs du corps des

il n'y avoit pas d'autre moyen d'étouffer les discordes & les factions, qui désoloient la République & qui l'auroient enfin entraînée à sa perte. *Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.*

Cependant les Etats Généraux & le nouveau Stadhouder chercherent à s'opposer aux progrès de l'ennemi. Il fut question des subsides que de-

Nobles & les Députés des Villes respectives ont déclaré unanimément, au nom de leurs Principaux, qu'après avoir mûrement examiné la Constitution & l'état de la Régence de ce pays, ils ont compris que l'expérience a fait voir évidemment, que la République ne sauroit subsister, sans être gouvernée par un *Chef éminent*, puisque dans le tems qu'elle en a été privée, elle s'est trouvée sur les bords de sa ruine totale, d'où elle n'a pu être tirée que par l'élection d'un Stadhouder, Capitaine & Amiral-Général.

Que sous cette heureuse forme de Régence, la République a tellement augmenté en puissance depuis son établissement, que non-seulement elle a été recherchée par ses voisins, mais qu'elle est aussi devenue redoutable sous la conduite & la direction des Princes de la maison d'Orange & de Nassau, & que le Stadhouderat, ainsi que la Charge de Capitaine & Amiral Général, ayant été de nouveau déférés à un des descendans de cette illustre maison, on en ressentoit déja vivement les favorables effets. Que les Régens bien intentionnés, ainsi que tous les Sujets de l'Etat, ne peuvent penser qu'avec effroi, à la perplexité où la République se trouveroit réduite, si elle venoit à être privée de ce *Chef éminent*, & que dans les circonstances présentes nous eussions le malheur de le perdre, d'autant que la postérité de S. A. S. ne consiste jusques ici, qu'en une seule Princesse encore jeune; desorte qu'il est absolument nécessaire d'employer des moyens pour prévenir ces malheurs, autant qu'il est humainement possible; que l'unique moyen pour y parvenir, est de continuer la dignité de Stadhouder en faveur des descendans mâles & femelles de S. A. S., en prenant les précautions qui seront jugées les plus convenables pour le bien de ces pays.

En conformité, les Seigneurs du Corps de la Noblesse, & les Députés des Villes respectives ont déféré unanimément, au nom de leurs principaux, à S. A. S. le Stadhouderat héréditaire & la charge de Capitaine & Amiral-Général de la Province de *Hollande* & de *Westfrise*; ensorte qu'après la mort de ce Prince, cette dignité & ces charges seront dévolues aux descendans mâles de sadite A. S. procréés en légitime mariage: que s'il arrivoit que Mgr. le Stadhouder laissât un fils & que celui-ci vînt à mourir sans postérité mâle, & sans qu'il y eût d'autres héritiers mâles de S. A. S., mais qu'il laissât une fille; alors les susdites charges & dignités seront dévolues à cette Princesse & après sa mort à ses héritiers & descendans mâles. Que si S. A. S. venoit à mourir sans laisser d'héritiers mâles, la Princesse Caroline, fille de Sadite Altesse, succédera dans les susdites charges & dignités, lesquelles seront dévolues, après sa mort, aux descendans mâles. Que si S. A. S. venoit à procréer encore d'autres Princesses, & que la Princesse Caroline vînt à mourir, sans laisser de posterité mâle, les susdites charges & dignités seront dans ce cas-là dévolues à celle des Princesses, sœur de la Princesse Caroline, qui sera alors en vie, ainsi qu'à ses descendans mâles; les Princesses aînées & leurs héritiers mâles devant toujours être préférés aux Princesses cadettes & à leurs descendans mâles. Bien entendu néanmoins, que les susdites charges & dignités ne pourront être possédées par aucuns des descendans de S. A. S., soit mâles ou femelles, qui seroient revêtus de la Dignité Royale ou Electorale: que lesdits descendans qui succéderont dans les susdites charges & dignités, devront professer la véritable Religion Chrétienne Réformée: que pendant leur minorité, ils devront être élevés dans ces Provinces: que la succession desdites charges & dignités n'aura lieu en faveur de la postérité mâle des descendans femelles de S. A. S., que dans le cas que les Princesses auront épousé du consentement & avec approbation de L. N. & G. P., un Prince qui fasse profession de la véritable Religion Chrétienne Réformée, & qui ne soit pas revêtu de la dignité Royale ou Electorale.

„ Que s'il arrive qu'une Princesse vienne à succéder dans les susdites charges & „ dignités, elle devra les exercer elle-même sous le titre de Gouvernante, & avoir „ en cette qualité séance dans les Colleges respectifs, ainsi qu'au Conseil d'Etat: que „ comme elle sera en même tems Capitaine & Amiral Général des Provinces-Unies, „ elle devra pareillement exercer elle-même cette charge, pour ce qui regarde la séan-

SECT. XIII. *Hist.* de Hollande. 1697, *jusques à nos jours.*

mandoit la Cour de Russie, pour les trente-sept mille hommes qu'elle avoit promis d'envoyer au Roi d'Angleterre. Les Provinces-Unies qui venoient de conclure un Traité d'Alliance avec l'Impératrice Reine, demanderent aux villes un don gratuit pour payer leur part des subsides, & sans fixer la totalité de la somme, on demanda deux pour cent de toute possession, dont les revenus se montoient à deux mille florins; un pour cent des possessions, dont le produit étoit de 1000 jusques à 2000 florins. On laissa à ceux dont le revenu étoit au dessous, la liberté de se taxer à ce qu'ils voudroient, pourvu qu'ils donnassent quelque chose: on laissoit chacun le maître d'évaluer ses revenus; mais avant de verser dans la caisse, on devoit jurer qu'on les avoit supputés de bonne foi, & personne ne fut soupçonné d'avoir fait un parjure.

Subsides.

Don gratuit.

Ann. 1748.

Après la bataille de Fontenoi, Louis XV, comme on l'a dit, avoit proposé la paix à la Hollande; il la proposoit encore après de nouvelles conquêtes, en menaçant la République, si elle ne l'acceptoit pas, de continuer d'envahir ses terres. Les Etats qui comptoient beaucoup sur l'armée Russe, arrivée en Franconie, refuserent: leur refus fut accompagné de la défense d'exporter toute sorte d'armes, d'attirails de guerre, de chevaux, de bois de construction, d'agrès & de tout ce qui sert à l'équipement des vaisseaux. Ils prohiberent les vins, les eaux de vie, les sucres, les sirops, le papier & le savon de France: on fit des défenses séveres d'assurer des vaisseaux & des effets appartenans aux François. On encouragea les armateurs. Cependant on avoit repris, à Aix-la-Chapelle, les négociations entamées à Breda. Pendant qu'on se débattoit sur les préliminaires, le Maréchal de Saxe investit & emporta Maestricht: l'investissement de cette ville détermina les Alliés à la paix, que toutes les Puissances belligérantes désiroient. On a faussement avancé que l'arrivée de l'armée des Russes sur le Mein, la création du Stadhouder, les efforts de la Hollande & l'interruption du commerce avoient effrayé la France & l'avoient décidée (1). Elle l'étoit depuis longtems. Aucun Hollandois n'ignoroit les offres généreuses & réitérées que Louis XV avoit faites, avant le commencement de cette derniere campagne. Il est plus

Paix proposée par la France victorieuse, & refusée.

Prise de Maestricht.

„ ce au Conseil d'Etat & dans les Colleges respectifs de l'Amirauté; mais en cas de „ guerre & lorsque les troupes devront aller en campagne, elle aura la faculté de „ nommer & de proposer un Chef expérimenté, pour commander la milice, pourvu „ qu'il fasse profession de la Religion Réformée, qu'il ne soit point revêtu de la dignité „ Royale ou Electorale, que d'ailleurs il soit agréable à L. N. & G. P., qu'il prête „ le serment de fidélité & qu'il se conforme aux instructions qui lui seront données „ par L. H. P. de l'avis de Madame la Gouvernante & du Conseil d'Etat.

„ Que s'il arrive que les Princes ou Princesses qui succéderont aux susdites charges „ & dignités, sont mineurs, la Princesse mere exercera, dans ce cas, lesdites charges, „ comme tutrice & sous le titre de Gouvernante, moyennant qu'elle reste veuve pendant ladite minorité, & qu'elle fasse sa résidence dans ces Provinces, en observant „ pour ce qui regarde la nomination d'un Chef expérimenté, ce qui a été stipulé ci- „ dessus. Et enfin que si pendant ladite minorité, il n'y avoit point de Princesse mere, „ ou que son administration vînt à cesser, L. N. & G. P. pourvoiront en ce cas-là „ à la tutelle desdits mineurs, de la maniere qui conviendra le mieux à l'avantage de „ ces pays."

(1) Histoire abrégée de la Hollande & des Provinces-Unies. Ch. XIX.

vraisemblable que du côté des Hollandois, les causes déterminantes de la paix, furent la consternation où les avoit jettés la prise de Berg-op-Zoom, la perte de la Flandre Hollandoise & la crainte fondée de plus grands maux, présagés par la prise de Maestricht; & du côté de la France, la perte de Louisbourg, le danger qui menaçoit ses colonies, l'affoiblissement de son commerce & le mauvais état de sa marine. Quoiqu'il en soit, le Traité d'Aix-la-Chapelle fut signé le 12 Octobre. Louis XV rendit à la République toutes les places qu'il avoit conquises sur elle; mais elle n'en étoit pas moins épuisée par les dépenses excessives occasionnées par cette guerre, & dont rien ne l'indemnisa. Ce Traité fut suivi de celui de Hanovre entre le Roi d'Angleterre, les Etats & l'Electeur de Baviere, & de celui de Dresde entre le Roi de Pologne, Electeur de Saxe & les Etats (1).

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Paix.

La Princesse d'Orange étoit accouchée d'un Prince le 8 Mars. Le nom de Comte de Buren étoit affecté au fils aîné du Stadhouder. Cet événement causa la plus vive joie aux Provinces. Les Etats Généraux, ceux de Hollande, de Zélande & de Frise, les Villes de Nimegue, de Dordrecht, Harlem, Delft, Leyde, Amsterdam, Gouda, Rotterdam, Schiedam, présenterent par leurs députés au nouveau-né, dans des boëtes d'or, en différens contracts trente-cinq mille huit cens florins, de rentes viageres (2).

Naissance d'un fils du Stadhouder.

Mais cette joie fut bientôt interrompue par des troubles, qui furent la suite de la révolution. Quelques ambitieux s'étoient flattés que le rétablissement du Stadhouderat entraîneroit des déplacemens dans la magistrature, & qu'en récompense du zele qu'ils avoient montré pour la maison d'Orange, ils pourroient être pourvus des places vacantes. De-là ces accusations calomnieuses d'intelligence criminelle entre les principaux membres des Etats & les ennemis de la patrie. Les séditions qu'ils avoient excitées parmi le peuple n'ayant pas réussi au gré de leurs vœux, ils tenterent encore des moyens, dont la sagesse des Magistrats & du Stadhouder ne put empêcher l'effet: ils saisirent l'occasion de la naissance du Comte de Buren & de la signature des Préliminaires de la paix, pour opérer dans la Régence les changemens qu'ils désiroient. D'abord leur projet avoit été d'ériger le Stadhouder en Monarque. On fit imprimer un discours supposé, qu'on prétendoit que ce Prince avoit prononcé aux Etats, & dans lequel en parlant des troupes de la République, on lui fait dire *mon Armée*, & en parlant des Peuples *mes Sujets*. On se flattoit par-là, ou d'exciter ces Peuples à la révolte, ou de fournir à Guillaume IV une occasion d'établir sa suprématie & d'affecter un pouvoir absolu; mais dès que ce discours parvint à la connoissance du Prince, il fit publier une déclaration, par laquelle il le désavouoit formellement, & notamment le terme de *sujets*, dont il protestoit qu'il ne s'étoit jamais servi, en parlant de ses concitoyens & de ses compatriotes: „ terme imaginé par „ la malignité pour lui faire perdre l'affection des Peuples libres des Pro-

Nouveaux troubles au sujet des fermes.

Discours prêtés au Stadhouder, qui les désavoue.

(1) Recueil de Rousset, Tom. XX. p. 147, 179 & suiv.
(2) Histoire abrégée de la Hollande & des Provinces-Unies.

Sect. XIII. Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

„ vinces-Unies, se félicitant d'avoir été élevé & de pouvoir vivre encore „ dans le sein d'une nation libre, ne connoissant pas de prérogative „ dont un mortel pût être plus agréablement flatté, que de jouir de „ l'amour d'un peuple libre" (1).

Troubles au sujet des fermes.

Cette déclaration adroite ayant déconcerté les prétendus Patriotes, ils eurent recours à de nouvelles trames: ils savoient combien le peuple détestoit les fermiers des impositions sur les denrées de premiere nécessité. Ils semerent le bruit que le Prince devoit signaler son avénement au Stadhouderat par l'abolition de toutes les fermes, & qu'il feroit percevoir les impôts par forme de capitation. *En Frise.* En conséquence dans le tems que les Etats de Frise délibéroient sur la proposition des Nobles pour le rétablissement du Stadhouderat, le peuple pilla les maisons des fermiers; quelques-unes furent démolies, & les fermiers n'échapperent à la fureur de la populace, qu'en se cachant. Comme ces choses se passoient avant la résolution des Etats de Frise, sur la proposition des Nobles au sujet du Stadhouderat héréditaire dans la maison d'Orange, la populace força les habitans de Harlingen de choisir vingt-huit députés pour demander aux Etats, 1o. qu'ils eussent à déclarer le Stadhouderat héréditaire dans la ligne féminine du Prince d'Orange; 2o. l'abolition générale de toutes les fermes; 3o. le rétablissement des anciennes loix. On ne donnoit que deux heures aux Etats pour se décider. Le peuple pénétrant jusques dans le lieu de l'assemblée, crioit que les délibérans ne sortiroient pas vivans, s'ils ne se prêtoient à ces vues. Tout fut accordé. Le peuple en devint plus insolent, & présenta de nouveaux griefs; on consentit à ses demandes: il exigea de nouvelles prérogatives pour le Stadhouder; on n'en refusa aucune. Enfin la populace présenta soixante-dix-sept articles qui furent consentis, & le consentement ratifié par le Prince. Il est vrai que la plupart des demandes des Frisons étoient justes; mais l'abus étoit dans la forme violente & extraordinaire qu'ils employoient.

A Groningue. La sédition se manifesta à Groningue par la demande de la succession du Stadhouderat dans les deux lignes. Cet article accordé, les Groninguois en proposerent d'autres, qu'ils forcerent les Etats à consentir & surtout l'abolition des fermes.

A Drenthe, Gueldres, Utrecht &c. Le Pays de Drenthe, l'Overyssel, la Gueldres, Utrecht furent exposés aux mêmes troubles. Ils furent calmés, soit en les prévenant, soit en accordant ce que le peuple demandoit. Mais en Hollande, les Etats de la Province ayant mandé aux Magistrats d'opposer la force à la violence, *A Harlem.* & ceux de Harlem, pour arrêter les excès déja commis contre les fermiers, dont sept maisons avoient été pillées, leurs meubles détruits & brûlés, & leur argent jetté dans la riviere, ayant consenti l'abolition des fermes, refuserent de publier l'ordonnance par laquelle les Etats de Hollande en ordonnoient la continuation. Ce refus donna lieu à un nouvel édit des Etats, qui maintenoit les fermes & les fermiers sur l'ancien pied,

(1) Histoire du Stadhouderat, par M. l'Abbé Raynal.

annulloit la déclaration extorquée des magiſtrats de Harlem; mais peu de jours après ils ſurent obligés de céder.

Hiſt. de Hollande. 1697, juſques à nos jours.

A Leyde, à la Haye.

La Populace & la Bourgeoiſie de Leyde ſe porterent aux mêmes excès contre les fermiers & les fermes, dont elles obtinrent la ſuppreſſion. A la Haye la violence alla plus loin; la maiſon d'un fermier fut attaquée, la garde bourgeoiſe la défendit; le Prince fit dire au Conſeil de guerre d'employer tous les moyens pour arrêter la ſédition. On publia la réſolution d'oppoſer la force à la violence. Dès-lors le peuple furieux revient à la maiſon du fermier & met la garde en fuite. Un détachement de la garniſon fit feu ſur les mutins. Pluſieurs furent bleſſés, il y en eut deux tués & cet acte de vigueur ſuſpendit la ſédition. Mais à la publication de l'édit des Etats, pour le maintien des fermes ſur l'ancien pied, l'incendie ſe ranima. La populace n'épargna qu'un ſeul fermier, qui dans l'exercice de ſes fonctions avoit ſu gagner l'amitié générale. Tant il eſt vrai que cette haine de toutes les nations contre les exacteurs, n'eſt pas deſtituée de toute raiſon.

Les ſéditieux excités par des agens ſecrets, en vouloient au Penſionnaire Gillis, & à l'Avocat Fiſcal van Wezel; on les accuſoit de s'être laiſſé corrompre par l'or des traitans: on les faiſoit paſſer pour des ſangſues publiques. Ces calomnies étoient ſans fondement. Les Etats prirent ces deux magiſtrats ſous leur protection, & le Prince envoya des troupes pour garder leurs maiſons. Le Penſionnaire Gillis, malgré les efforts de ſes ennemis & les fureurs de l'aveugle populace; malgré les changemens qui ſurvinrent dans la Magiſtrature, conſerva ſa place, dont il ne ſe démit que l'année ſuivante, lorſque les troubles furent appaiſés: il eut pour ſucceſſeur Jean Pierre Stein, Bourguemaître de Harlem.

A Amſterdam.

La ſédition ſe fit vivement ſentir à Amſterdam. Cette ville fut livrée au déſordre: le ſang coula. On pilloit avec tant de fureur, que pluſieurs perſonnes furent écraſées dans les rues, par la chûte des meubles qu'on jettoit par les fenêtres. Le magiſtrat fit publier, pour appaiſer les rebelles, que l'on avoit porté leurs demandes aux Etats & au Prince, & qu'il falloit du moins attendre leur réſolution; la populace n'en fut que plus effrénée; après avoir dévaſté les maiſons des fermiers, elle ſe répandit dans différens quartiers de la ville. La Bourgeoiſie ſe raſſembla ſous ſes chefs, tira ſur les mutins & les diſſipa: on prit un de ceux qui furent tués; on le traîna aux fourches, où il fut ſuſpendu par le pied: on ſe ſaiſit de deux fuyards, qui furent pendus ſur le champ; pendant l'exécution une patrouille bourgeoiſe ayant voulu percer la foule, & trouvé quelque réſiſtance, tire au hazard, mais à poudre ſeule: des compagnies bourgeoiſes qui étoient ſur la place, s'imaginent que c'eſt une attaque de la populace & font une décharge ſur le peuple. Pluſieurs perſonnes ſont bleſſées. Tout fuit, on ſe preſſe, quelques-uns tombent & font tomber ceux qui les ſuivent; on ſe foule aux pieds, on s'écraſe; pluſieurs pouſſés au bord de la riviere, ſe précipitent & ſont noyés. Cette mépriſe funeſte des compagnies bourgeoiſes, qui fait périr beaucoup de monde, fait ceſſer l'émeute.

Sect. XIII. Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

A Rotterdam.

Dans quelques villes les magistrats prévinrent les attroupemens par des patrouilles, qu'ils firent faire d'avance. A ces moyens, Rotterdam en joignit un plus efficace. Les Diacres des églises réformées déclarerent déchu pour jamais des charités publiques, quiconque seroit convaincu d'avoir pillé ou aidé à piller quelque maison, ou commis quelque excès ou violence : ils annoncerent que cette peine auroit lieu à l'égard des peres & des meres des coupables. Les Magistrats avoient commencé par mettre les fermiers sous la sauve-garde de la milice. Rotterdam fut tranquille. Le Stadhouder prit les mêmes précautions dans la Zélande, qu'il sauva de ces désordres, auxquels néanmoins il servoit de prétexte.

Les fermes supprimées.

Lorsque tout fut appaisé, les Etats qui avoient publié des édits pour la continuation des fermes sur l'ancien pied, furent bien étonnés, lorsque le Prince, qui avoit donné son aveu, ou qui du moins ne s'étoit point opposé à ces édits, proposa lui-même de supprimer pour toujours cette forme de percevoir l'impôt sur les objets de consommation ordinaire, conformément au vœu du peuple, accablé, disoit-il, par les frais qu'elle entraînoit. Il excusa en quelque sorte la sédition, par la bonne volonté que tous les habitans des Provinces avoient témoignée à l'occasion du payement du don gratuit. Il pria les Etats de procéder à l'abolition des fermes & d'y substituer une perception moins onéreuse, telle qu'une sorte de capitation. Le Prince ayant observé la surprise de tous les membres, se retira pour ne pas gêner les suffrages : on délibéra, & les fermes qui existoient depuis deux siecles, furent abolies. Elles donnoient dix millions à l'Etat : il falloit trouver un moyen de percevoir la même somme sans que le peuple fût foulé. Le Prince proposa d'établir par provision, un abonnement pour chaque ville. Cet abonnement eut lieu pour l'année courante & pour 1749; mais en 1750 on leva l'impôt par forme de collecte, & cette perception a été continuée depuis. Quant aux fermiers, on les indemnisa avantageusement des pertes qu'ils avoient souffertes pendant l'émeute.

Nouvelles émeutes contre la magistrature.

Au sujet des Postes.

A Amsterdam.

Ces troubles n'avoient pas encore produit l'effet que ceux qui les fomentoient, sembloient en espérer; c'est-à-dire le changement des Magistrats. En proposant la suppression des fermes, le Prince avoit demandé qu'on reprît l'affaire de la cession des postes & de la disposition des emplois. La ville d'Amsterdam avoit déclaré qu'elle persistoit dans la résolution de ne pas céder à l'Etat le produit des postes, qu'elle se réservoit à perpétuité, pour le consacrer au soulagement des pauvres & à l'entretien des fondations pieuses. Les personnes qui souffloient la discorde, répandirent des bruits injurieux aux magistrats, & firent envisager leur résolution comme un prétexte dont ils couvroient leur cupidité. On inonda la ville d'écrits séditieux. Des sociétés bourgeoises se formerent, on tint des assemblées secretes, dans lesquelles on préparoit les moyens de se faire rendre ses privileges. Daniel Raap reparut. Huit de ces Bourgeois tenoient publiquement leurs assemblées dans un des Doëles d'Amsterdam, & y prononçoient des harangues que le public alloit écouter en foule. Ils dresserent une requête, contenant les trois articles de Da-

Daniel Raap, concernant la vente publique des emplois au profit de l'État; l'exclusion des magistrats pour les places de Capitaines des compagnies bourgeoises & les anciens privileges des milices. Ils obtinrent une grande quantité de souscriptions à leur requête, & envoyerent en leur nom des députés au Prince, qui se vit obligé de les recevoir. Guillaume étoit naturellement bon & populaire. Ces députés glorieux de ses manieres prévenantes, ne manquoient pas de se vanter de l'accueil qu'il leur faisoit & de dire hautement qu'il approuvoit les trois articles. Par ces manœuvres, appuyées de menaces, ces bourgeois qu'on appelloit *Doëlistes*, du lieu où ils tenoient leurs assemblées, qui se disoient & qui se croyoient les libérateurs de la patrie, forcerent les magistrats d'approuver leur requête, & l'on offrit les postes au Stadhouder qui en céda le revenu à l'État.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Les membres du Conseil & les Bourguemaîtres voyant qu'on ne cherchoit qu'à les dégoûter, résolurent de donner leur démission avec le consentement du Prince. Cependant quelques bourgeois plus justes, demanderent que la Régence fût conservée; mais les Doëlistes, ayant gagné la corporation des hommes à haches, ou charpentiers de vaisseaux, parcoururent la ville à la tête de quinze cens confédérés, affectant de s'arrêter avec menace, devant les maisons de ceux qui protégeoient la Régence actuelle. Ceux-ci furent intimidés & n'oserent plus se montrer. Guillaume IV. se rendit à Amsterdam. Raap alla le recevoir & le harangua; le Prince fit son entrée dans la ville, à la tête de quatre mille charpentiers, qui voulurent l'accompagner, avec l'étendard Orange, sur lequel étoit la devise: POUR ORANGE ET LA LIBERTÉ. Ce mot sacré de liberté, est toujours le prétexte des tyrans & des esclaves. Les députés des quartiers de la ville lui présenterent une requête, pour lui demander que la Régence fût changée & les deux Pensionnaires renvoyés. Quelques séditieux, avec une escorte de charpentiers, se rendirent chez les quatre Bourguemaîtres & exigerent leur promesse que dans deux jours ils abdiqueroient. Le Prince crut les appaiser, en déposant les Bourguemaîtres & les trente-six Sénateurs qui formoient le Conseil. Aucun des Bourguemaîtres ne fut rétabli, mais on élut dix-neuf des Sénateurs réformés, membres du nouveau Conseil; les dix-sept autres places furent remplies par des personnes, qui jamais n'avoient exercé aucune fonction de magistrature. La Bourgeoisie encouragée par ces succès, demanda que l'ancien Conseil fût changé, & le Prince ayant demandé aux États des pouvoirs qu'il n'avoit point, y fit encore une partie de ce que les bourgeois exigeoient.

Les séditieux forcent les Bourguemaîtres d'abdiquer.

Et le Prince à changer la Régence.

La même effervescence regnoit dans les autres villes de la Province. Partout le peuple soulevé demandoit le changement des magistrats, hors du tems, & partout il se portoit aux mêmes excès. Il n'y eut que Dordrecht & les villes de Zélande, qui conserverent leur magistrature; partout ailleurs le Prince fut autorisé à faire des changemens.

Les factieux alloient plus loin, ils demandoient un conseil de guerre libre; mais le plus grand nombre ayant proposé que, pour rendre son indépendance plus entiere, on en exclut tout membre qui auroit été dans

SECT. XIII. *Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.*

la magiſtrature ancienne & nouvelle: quelques-uns s'y oppoſerent, en ſe recriant que le Prince ayant choiſi les nouveaux Sénateurs, cette excluſion étoit un outrage formel fait à Son Alteſſe. On accuſa ces oppoſans de trahir la cauſe commune par une vile adulation. Raap & ſix autres de ces oppoſans ſe retirerent; mais les factieux devenus plus inſolens, ſe firent accorder le conſeil de guerre, tel qu'ils le demandoient. Alors tout parut tranquille. Le Prince publia un Édit, par lequel, après avoir témoigné ſon mécontentement de la maniere dont on s'étoit conduit, il déclara qu'il vouloit bien oublier le paſſé, eſpérant qu'à l'avenir tout murmure cefferoit, que chacun ſe conduiroit en bon citoyen, ſoumis à ſes magiſtrats & que les députés des quartiers ne ſe chargeroient plus d'être les organes de la ſédition.

Les troubles appaiſés.

On n'a fait que rapporter ici la ſuite de tous ces événemens, ſans y ajouter aucune réflexion. Quels étoient les agens ſecrets de cette animoſité du peuple contre les magiſtrats? Pourquoi ne pas remonter à la ſource des troubles & ne pas les prévenir? Comment le Prince ne s'appercevoit-il pas que ſa facilité à conſentir aux demandes des rebelles, ne faiſoit qu'exciter leur audace? Pourquoi ce peuple, ayant obtenu le rétabliſſement du Stadhouderat & la ſucceſſion héréditaire dans la famille de Naſſau, ſans diſtinction de ſexe, & n'ayant d'autre prétexte que la ſuppreſſion des fermes pour ſoutenir ſa révolte contre la magiſtrature, le Prince demande-t-il lui-même cette ſuppreſſion? Pourquoi, lorſqu'elle eſt réſolue & que les mutins ont tout obtenu, tant de déplacemens de magiſtrats? Cette déférence du Stadhouder aux vœux des mutins, eſt-elle l'effet de la crainte? Quelle crainte pouvoit lui inſpirer une populace qui agiſſoit en ſon nom & qui ne ſe portoit à tant de fureurs que pour lui plaire? Nous n'eſſayerons point de réſoudre ces problêmes.

Cependant les condeſcendances auxquelles les Etats s'étoient vu forcés pour appaiſer la ſédition, avoient acquis au Stadhouder un plus haut dégré de puiſſance. Ce Prince revint à la Haye, béni des peuples, dont il blâmoit la conduite dans ſes édits. Ces peuples rentrés en eux-mêmes rougirent des excès auxquels ils avoient été entraînés, & finirent par témoigner leur eſtime & leurs regrets aux magiſtrats qu'ils avoient fait dépoſer: ils mépriſerent les chefs des factions; malgré les privileges que Raap avoit fait rendre aux corps des métiers, il fut abandonné, & lorſqu'il mourut, quatre ans après, ſon cadavre fut outragé par le peuple qui le voulut pendre.

Le peuple rougit de ſes excès.

Guillaume IV étoit comblé d'honneurs: la Compagnie des Indes Orientales le choiſit pour ſon Directeur & Gouverneur Général, avec le droit de préſider les aſſemblées en perſonne ou par ſes repréſentans; d'y avoir comme Directeur voix active & paſſive, & prépondérante en cas de partage; de faire obſerver les réglemens, maintenir les droits, octrois & privileges de la Compagnie, bannir les abus; nommer aux places des Directeurs & grandes charges; régler la partie économique de la Compagnie; diriger les affaires des Indes & principalement ce qui regarde les fortifications & la défenſe des places; convoquer les principaux intéreſſés: enfin la Compagnie ſe réſervoit de pouvoir faire au Stadhouder des con-

Nouveaux honneurs & nouvelles dignités accordés au Stadhouder.

ceſſions plus amples. Tous ces droits & prérogatives étoient transmiſſibles à ſes ſucceſſeurs. Bientôt après la Compagnie des Indes Occidentales lui conféra les mêmes titres & les mêmes honneurs (1).

Hiſt. de Hollande. 1607, jusques à nos jours.

Ann. 1750.

Les Etats Généraux venoient de licencier environ treize mille hommes de troupes, lorsque le feu de la diſcorde ſe ralluma au ſujet de la collecte des impoſitions qui venoit d'être établie; Harlem demanda la ſuppreſſion de cette nouvelle forme de lever les impôts & pria Guillaume d'accepter la ſur-intendance des finances de la ville. Les inſtances devinrent ſi vives, qu'il fallut uſer de violence. Un détachement fut envoyé à Harlem; il trouva les portes fermées; les troupes en enfoncerent une: l'émeute devint générale, on tira ſur le peuple. Deux ou trois bourgeois furent tués. Cette exécution rétablit l'ordre & réduiſit le peuple à l'obéiſſance. A Amſterdam & à Rotterdam, les marchands de vin refuſerent de payer les droits dans la nouvelle forme: à Rotterdam un marchand de vin ayant obéi, la populace dévaſta ſa maiſon, enfonça ſes celliers, & ſa fureur augmentant par l'ivreſſe, alloit ſe porter à des excès plus dangereux: mais deux compagnies bourgeoiſes mirent fin à ces troubles. La révolte ſe ſoutint à Amſterdam. Un peu de fermeté de la part du Prince, ramena la Bourgeoiſie des petites villes & des villages.

Emeutes au ſujet de la nouvelle forme de lever les impôts.

Appaiſées.

Les eccléſiaſtiques d'Oudewater & de Steenwyk, par eſprit de vengeance & de fanatiſme, irriterent les habitans contre la magiſtrature. Quelques ſoldats Luthériens étoient en garniſon dans ces villes. Le Miniſtre Luthérien de Woerden, demanda à la Régence d'Oudewater, de lui permettre pour une fois ſeulement, de prêcher & diſtribuer la cêne à ſes ſoldats dans l'égliſe des Réformés. La Régence y avoit conſenti. Les Réformés crierent au ſacrilege & au ſcandale. L'un d'eux monte en chaire & peint les magiſtrats comme des impies, coupables de rebellion envers Dieu & le Souverain. Cette querelle duroit depuis quatre ans. Les Etats avoient approuvé la conduite des magiſtrats tolérans, & cette approbation avoit encore aigri les eccléſiaſtiques. La fermentation générale contre la magiſtrature leur offrit une occaſion trop favorable de ſe venger pour ne pas la ſaiſir. Ils demanderent au Stadhouder le changement de la Régence actuelle. Il envoya des Commiſſaires, qui firent quelques légers changemens, dont le conſiſtoire voulut bien ſe contenter & au moyen deſquels la concorde fut rétablie à Oudewater.

Inquiétudes de quelques eccléſiaſtiques réformés.

Mais à Steenwyk le calme fut plus difficile à ramener. Le conſiſtoire avoit nommé un eccléſiaſtique au miniſtere contre le gré de la Régence, dont les Etats confirmerent le jugement. Le conſiſtoire ne tint aucun compte de ces oppoſitions. La bourgeoiſie embraſſa, comme de raiſon, le parti de l'égliſe, & nomma des députés. En attendant ſous prétexte que le Stadhouder devoit paſſer par Steenwyk, les habitans ſans demander la permiſſion au magiſtrat, formerent une compagnie pour recevoir Son Alteſſe plus dignement, & lui donnerent le nom de compagnie franche d'Orange. Le Magiſtrat voyant que les habitans avoient mis leurs députés à la tête de la compagnie, pénétra aiſément leurs

Ils ſoulevent la bourgeoiſie contre les Magiſtrats.

(1) Abrégé de l'Hiſtoire de la Hollande, T. IV.

Sect. XIII. *Hist.* de Hollande. *1697, jusques à nos jours.*

intentions: il créa à son tour une compagnie, mit les Bourguemaîtres à la tête, & ne voulut jamais souffrir que la compagnie franche montât la garde avec la sienne à l'hôtel de ville. Les deux compagnies se regardoient de mauvais œil. Un soir que Fledderus, l'un des députés & Major actuel de la compagnie franche, dont le zèle amer s'étoit exhalé en discours insolens contre la Magistrature, se retiroit avec sa famille, escorté d'une patrouille, il fut attaqué; on fit feu sur la petite troupe, qui fut mise en fuite; sa fille & quelques autres personnes furent blessées. Fledderus se plaignit au Prince, qui remit la décision à un autre tems. Fledderus demanda une justice plus prompte & le Prince renvoya sa requête à la Régence de Steenwyk pour lui en faire le rapport. Fledderus revint à Steenwyk & fut arrêté: sa femme demanda son élargissement au Prince, qui la renvoya aux Etats d'Overyssel. Les Etats prononcerent qu'il falloit laisser la décision de cette affaire au juge ordinaire. La Régence se croyant autorisée par le renvoi du Prince, fit pendre Fledderus, arrêter quelques mutins & nomma un ministre au lieu de celui que le consistoire avoit élu. Les mutins arrêtés firent agir, & le Stadhouder ordonna de suspendre toute procédure; il renvoya des Commissaires, qui élargirent & déchargerent les prisonniers de toute accusation, réhabiliterent la mémoire de Fledderus, dont le cadavre fut exhumé & transféré dans une sépulture honorable. La Régence fut entiérement changée & le Prince mit fin à la querelle, qui depuis cinq ans regnoit entre le clergé & la magistrature.

Exécution atroce.

Mais dans ce tems, le clergé dans quelques-unes des Provinces-Unies avilissoit la religion par les moyens même qu'il prenoit pour la faire honorer. Soit superstition, soit fanatisme, la mode des convulsions & des miracles qui avoient fait tant de bruit en France, s'introduisit en Hollande, & du cimetiere St. Medard passa dans la Veluwe. Le jeune Kuipers, ministre de l'église de Nieukerk, qui avoit reçu de la nature une imagination ardente, beaucoup d'éloquence, une ame tendre & un grand fond de mélancolie, fut entraîné de bonne heure dans l'excès de la dévotion: pénétré des vérités évangéliques qu'il annonçoit, il ajoutoit encore à la sévérité du précepte. Il inspira l'effroi, plutôt que la crainte de la Divinité. Il opéra dans quelques-uns de ses auditeurs & surtout dans les femmes & les enfans, dont l'ame tendre & sensible & la foiblesse des organes ne pouvoient soutenir les secousses de son éloquence, des mouvemens qui parurent extraordinaires: on les voyoit d'abord verser un torrent de larmes; l'oppression de leurs cœurs produisoit des convulsions dans tous les membres. Les images effrayantes d'un Dieu terrible & irrité, d'un enfer toujours prêt à s'ouvrir sous les pas du pécheur, aliénoient leur esprit; les organes de la voix se resserroient, & lorsqu'ils pouvoient s'exprimer, ils jettoient des cris & des hurlemens: l'imagination frappée de l'horreur des supplices éternels, qu'on leur avoit annoncés, ils voyoient le diable prêt à les saisir; ils versoient un torrent de larmes, se frappoient la poitrine, détestoient leurs péchés (& tout étoit péché pour eux): ils imploroient la miséricorde divine & croyoient la fléchir par les macérations les plus dangereuses: ceux dont les organes étoient plus

Convulsions & faux miracles.

foibles, s'évanouiſſoient; on les portoit hors de l'égliſe, & rendus au jour, ils pleuroient, déteſtoient leurs crimes, tordoient leurs bras & chantoient des pſeaumes. Dans tout cela il n'y avoit rien de ſurnaturel. Kuipers & ſes diſciples tenoient des conférences dans leurs maiſons, & leurs diſcours produiſoient les mêmes effets. L'imagination des uns s'enflammoit par l'exemple des autres. Peu à peu le ſeul ſouvenir de ce qu'on avoit vu l'exalta ſans effort. On cria au prodige: les uns attribuoient à la Grace & les autres au Démon, les ſpasmes & les contorſions de ces perſonnes timorées, mais foibles. Il parut des écrits de part & d'autre. Ceux-ci ne voyoient dans les convulſions que les mouvemens de la Grace; ceux-là que les moyens, dont le Diable ſe ſervoit pour troubler le ſervice Divin. On écrivit pour & contre, on ſe dit des injures; l'éclat que firent les convulſions de Nieukerk augmenta le nombre des convulſionnaires. Kuipers & ſes partiſans avoient pour eux la plus grande vénération, & il pouvoit ſe faire que ces premiers enthouſiaſtes fuſſent de bonne-foi. Mais le reſpect qu'on leur témoigna, engagea une troupe de gens de la lie du peuple, à les imiter & à mettre à contribution la crédulité publique. La Grace opéroit à tous momens des converſions, & les convertis donnoient fréquemment des ſcenes de leur extravagance dans les égliſes. Les dévots étoient les dupes de leur imagination, & les fripons cherchoient à faire des dupes de leur hypocriſie. Le Magiſtrat de Dordrecht fut le premier qui, par un édit, défendit ſous les peines les plus ſéveres de ſcandaliſer l'égliſe, de troubler le ſervice divin, & de détourner l'attention des fidéles par les prétendues convulſions. Cet édit en impoſa aux convulſionnaires, & la Grace opéra plus rarement ou du moins d'une maniere plus tranquille & moins ridicule. On prit les mêmes moyens dans les autres égliſes, & peu à peu les convulſionnaires diſparurent (1).

Hiſt. de Hollande, 1697, juſques à nos jours.

Diſputes Théologiques.

Friponneries.

Défenſe des magiſtrats.

Une maladie que le Prince d'Orange avoit eſſuyé en 1748, pendant les troubles, l'avoit jetté dans une eſpece de langueur, qui ſembloit l'avertir d'une fin prématurée. Le Comte de Buren étoit encore trop jeune pour le remplacer en cas de mort, dans le commandement des troupes. Il préſenta aux Etats Généraux, le Duc Louis de Brunswick-Wolfenbutel, qui fut nommé Feld-Maréchal des troupes de l'Union, avec vingt-quatre mille florins d'appointemens; il fut déſigné enſuite pour commander l'armée des Etats, avec le titre de Généraliſſime, après la mort du Stadhouder, & on lui donna encore quarante mille florins. A toutes ces faveurs le Prince Guillaume ajouta un Régiment, dont il lui fit préſent.

Depuis le rétabliſſement du Prince d'Orange dans les Marquiſats de Veere & de Fleſſingue, il n'avoit pas encore eu le tems de ſonger à ſon inſtallation. Cette cérémonie ſe fit le premier de Juin; il prêta & reçut le ferment accoutumé à Veere & enſuite à Fleſſingue. Il y eut à cette occaſion des fêtes magnifiques. On doit ſe rappeller qu'une tradi-

Inſtallation du Stadhouder aux Marquiſats de Veere & de Fleſſingue.

(1) On peut recourir pour l'Hiſtoire Eccléſiaſtique au Tome VIII. de l'Hiſtoire des Provinces-Unies, par Mrs. Celius & Dejardins.

SECT. XIII. *Hist.* de Hollande. 1697, *jusques à nos jours.*

tion fabuleuse, fondée sur l'étymologie de *Flessingue*, dont le véritable nom est *Vlissingen*, attribue à Ulysse la fondation de cette ville (1). Parmi les médailles d'or & d'argent qui furent frappées, pour conserver à la postérité l'époque de l'inauguration de Guillaume IV, longtems privé de ces Marquisats, il y en avoit qui représentoient ULYSSE de retour à Itaque, après avoir erré longtems hors de sa patrie. On lisoit ces mots dans l'exergue:

VETEREM DOMINUM VIDETIS ULYSSEM.

Mort de Guillaume IV.

Cependant le Stadhouder jouissant de plus d'avantages qu'aucun de ses prédécesseurs, sentoit de jour en jour diminuer ses forces. Il crut les rétablir en allant prendre les eaux à Aix-la-Chapelle; mais à peine de retour à la Haye, la fievre le prit, & quelques jours après il mourut presque sans douleur, dans la quarante-unieme année de son âge. Le même jour, la Princesse douairiere, en qualité de Gouvernante & de Tutrice de Guillaume V, Prince d'Orange & de Nassau, & Stadhouder Héréditaire de Hollande, prêta serment entre les mains de vingt Députés des Etats Généraux & du Pensionnaire Stein, chargés de faire les complimens d'usage. Le corps de Guillaume IV fut inhumé quelques jours après avec beaucoup de pompe aux dépens de l'Etat. Son oraison funebre fut prononcée dans les Académies, les églises réformées & dans celles de différentes communions.

Son éloge.

Ce Prince s'occupa du bien public jusques à la fin de ses jours. Peu de tems avant sa mort, informé du mauvais état des manufactures de soie, il se proposa de les relever, ainsi que les manufactures de toute autre espece. Comme il vouloit ménager les Puissances voisines, il se proposoit de suppléer par son exemple, à l'exclusion des étoffes étrangeres, sans prononcer aucune défense d'importation. Il publia qu'il étoit résolu de ne se servir pour son usage & celui de sa maison, que des étoffes qui auroient été fabriquées sur les terres de la République, soit en soie, soit en laine, ou en toute autre matiere. Il se flattoit que les membres du Gouvernement, en l'imitant, seroient imités par toutes les classes des citoyens; il s'étoit fait instruire par les plus habiles négocians, de l'état actuel du commerce, des causes de sa décadence, & il s'occupoit avec beaucoup de soin des moyens les plus propres & les plus prompts de le rétablir.

Guillaume IV fut un Prince bon, affable, populaire, sensible & généreux; il avoit beaucoup de connoissances & protégeoit les arts. Outre le Latin & la langue du pays, il parloit facilement le François, l'Anglois & l'Allemand. Il s'étoit appliqué de bonne heure à l'histoire & surtout à celle de sa patrie. Il n'eut point d'occasion de déployer ses talens militaires. Il prit le commandement des troupes de la République, dans le tems même où l'on signoit le traité d'Aix-la-Chapelle. Il soutint la religion dominante; mais il toléra toutes les autres. Sa probité l'empê-

(1) Voyez le commencement de cette histoire.

cha quelquefois de s'appercevoir que les projets qu'on lui préfentoit, étoient plus utiles à leurs auteurs qu'au bien public. Il montra de grandes vues pour l'adminiftration. Quoique la plupart des troubles qui agiterent les Provinces, avant & après fon élection, n'euffent que lui pour prétexte & qu'ils ayent tourné à fon avantage, on ne peut point affurer qu'il y ait eu part: peut-être ferma-t-il les yeux fur les mouvemens que fe donnerent fes partifans; quoiqu'il en foit, il n'en obtint pas moins l'eftime de fes compatriotes. S'il eut voulu profiter de l'enthoufiafme du peuple, peut-être eut il étendu plus loin les bornes de l'autorité qui fut rendue au Stadhouderat. En déclarant par un édit folemnel, qu'il ne vouloit que l'amour & l'eftime d'un peuple libre, il impofa filence à ceux qui fembloient vouloir lui fuggérer d'ériger le Stadhouderat en Monarchie. Si les Stadhouders avoient toujours obfervé la même modération, la République auroit pu efpérer, qu'en rendant au fang du plus diftingué de fes libérateurs, les mêmes témoignages de reconnoiffance, elle conferveroit toujours la même liberté. *Hift. de Hollande. 1697, jufques à nos jours.*

Guillaume V.

Les Etats Généraux accorderent encore de nouvelles prérogatives au jeune Stadhouder, Guillaume V: ils le nommerent Capitaine Général Héréditaire du Brabant Hollandois, de la Flandres, du haut quartier de Gueldres, des trois pays d'Outre-meufe, avec le droit d'accorder des lettres de remiffion, pardon & grace dans le reffort & la jurifdiction des Confeils de Brabant, Flandres & Comté de Vroenhoven, de la ville de Maeftricht & de la Cour du haut quartier de Gueldres, & le pouvoir de faire les changemens ordinaires dans la Régence de Bois-le-Duc. Ces droits devroient être exercés jufques à la majorité du Prince, par la Princeffe Gouvernante.

Honneurs qui lui font accordés.

Ann. 1752. *Il reçoit l'Ordre de la Jarretiere.*

Le jeune Stadhouder reçut du Roi d'Angleterre, peu de tems après, l'Ordre de la Jarretiere, que le Chevalier de York lui apporta. La Gouvernante lui remit un écrit, par lequel elle promettoit pour fon fils l'obfervation des ftatuts, en ce qu'ils ne feroient pas contraires à la religion, aux droits & aux libertés de la République. Elle réfolut de donner tous fes foins à l'adminiftration. Elle prit féance dans les Colléges fupérieurs & affifta aux délibérations entre les Députés des Etats & du Confeil d'Etat. Sur fa propofition, on réduifit les gardes du Corps & les gardes Hollandoifes & Suiffes, objet d'économie de cent dix mille florins par année. Elle fuivit le plan propofé par Guillaume IV, pour le rétabliffement & l'encouragement des fabriques & manufactures: les Etats de Hollande publierent en conféquence un Edit, qui enjoignoit aux pourvus d'offices de ne s'habiller que d'étoffes du pays, & les Etats Généraux conclurent un traité de commerce avec le Roi de Naples & de Sicile, & renouvellerent la paix avec l'Empereur de Maroc. Jamais l'Etat n'avoit joui d'une plus grande tranquillité. Il y eut cette année des conférences à Bruxelles, fur la Barriere, mais rien n'y fut déterminé.

Ann. 1753. *Soins utiles de la Gouvernante.*

Ann. 1754. *Société de Harlem.*

Guillaume IV avoit fenti combien il eft avantageux aux Peuples, & glorieux aux Princes qu'ils faffent fleurir les arts & les fciences. Sa veuve leur accorda la même faveur. La Société de Harlem, établie en 1752, avoit acquis une grande confidération par le mérite, par le nombre de fes

Sect. XIII. *Hist.* de Hollande. 1697, *jusques à nos jours.*

membres & par les mémoires qu'ils avoient donnés. La Société en présenta le premier volume au Stadhouder & le pria d'agréer le titre de Protecteur de la Société. La Gouvernante l'accepta pour le Prince. Quoique les Provinces-Unies aient produit des savans & des artistes célèbres, on n'avoit jamais songé à y établir aucune Académie ou Société d'artistes ou de littérature. Ce ne fut qu'après le traité d'Aix-la-Chapelle, que celle-ci se forma: elle embrasse toutes les sciences & tous les arts. Cette institution est peut-être mieux entendue que celles des différens Royaumes de l'Europe, car puisque toutes les sciences & tous les arts ont des rapports & sont liés les uns aux autres (1), pourquoi ne pas les réunir dans la même société, divisée par classes? Cette protection excita le zèle de quelques particuliers en faveur des sciences. M. Stolp, également célèbre par son savoir & par sa piété, pour hâter les progrès de l'un & de l'autre légua à l'Université de Leyde un capital de dix mille florins, pour une médaille d'or de deux cent cinquante florins, destinée tous les deux ans, à la meilleure dissertation *sur les preuves de l'existence de Dieu, prises de la constitution de l'univers ou de quelqu'une de ses parties*, ou dans laquelle *l'excellence de la morale chrétienne seroit mise dans le plus grand jour.* Il y a apparence que, quelque sublimes que soient ces matieres, comme elles ne sont pas inépuisables, l'Université sera obligée de changer les sujets de ses prix.

Le Stadhouder s'en déclare le protecteur.

Fondations utiles.

Il y eut vers ce temps des fondations & des établissemens de la plus grande utilité. Parmi ces donations, celle de Madame de Renswoude mérite d'être consacrée par l'histoire. Elle légua douze mille florins à chacune des maisons des pauvres d'Utrecht, de Delft & de la Haye, & six mille à l'Ecole de la Diaconie d'Utrecht, afin qu'on choisît entre les orphelins de ces maisons, un certain nombre de sujets les plus susceptibles d'éducation, que l'on appliqueroit aux sciences, aux arts & aux métiers pour lesquels ils montreroient le plus d'aptitude. On prend un soin particulier de ces jeunes gens, distingués des autres par un uniforme plus propre: on fait voyager ceux qui se livrent aux beaux arts, tels que la peinture, la sculpture & l'architecture. Ils est déja sorti d'excellens artistes de cette école (2). Etudier les talens des jeunes gens, interroger les dispositions qu'ils tiennent de la nature, examiner leurs goûts, devroient être les premiers soins de l'éducation. Il n'est point d'homme qui naisse sans talent, mais faute de le connoître, ou de l'appliquer au but auquel la nature l'a destiné, le talent est presque toujours enfoui ou déplacé.

Ann. 1755.

Epizootie.

L'Overyssel & le Comté de Zutphen avoient souffert des pertes considérables par la rupture des digues, occasionnée par le gonflement & la violence des eaux du Rhin & de l'Yssel, lorsque l'épizootie qui depuis longtems affligeoit différentes Provinces, redoubla ses fureurs. Les campagnes étoient désolées, la culture des terres abandonnée, la contagion circulant d'un pays à l'autre, portoit la stérilité dans tous: en perdant le compagnon & l'instrument de ses travaux, le laboureur perdoit toute res-

(1) *Cic. or. pro Rosc. amer.*
(2) Abrégé de l'Histoire de la Hollande & des Provinces-Unies.

ressource & toute espérance; les sources de la charité publique étoient taries. Les Anglois, dans un semblable désastre, s'étoient servis avantageusement d'une espece d'inoculation qui, en donnant le tems de préparer les animaux, rendoit la contagion moins dangereuse; mais ce remede employé en Hollande, ne produisit aucun effet. A ces fléaux se joignoit l'inaction du commerce, & particulierement cette année une diminution considérable & presqu'une entiere stérilité dans la pêche du hareng & dans les autres pêches; un rabais prodigieux dans le prix & le débit des fromages de Hollande. Ce dernier dommage étoit occasionné par le terrible bouleversement de Lisbonne, par cet effrayant tremblement de terre, dont les secousses se firent ressentir dans la plus grande partie de l'Europe, & dont les Pays-Bas ne furent point exempts. Le 1 Novembre, un bruit extraordinaire s'étoit fait entendre dans les eaux de la plupart des Provinces-Unies. Comme on avoit appris quelque tems auparavant, que des tremblemens de terre avoient ravagé l'isle d'Amboine, on conjectura que le bruit des eaux étoit l'effet d'un désastre semblable, arrivé dans quelque partie du globe moins éloignée. On apprit bientôt les calamités du Portugal, & le 26 & 27 Décembre, Maestricht, Bois-le-Duc, Breda, Aix-la-Chapelle & plusieurs villes des Provinces de Gueldres, de Hollande & d'Utrecht, éprouverent des commotions; mais le 2 de Février 1756, jour de jeûne public dans toute la République, on sentit une secousse assez forte, mais qui n'y faisoit aucun dommage (1).

Hist. de Hollande. 1697 jusques à nos jours.

Pertes du Commerce.

Tremblement de terre à Lisbonne.

Au milieu de tous ces désastres, éclata l'incendie dont la cause remonte au traité même d'Aix-la-Chapelle. L'anéantissement de la marine Françoise fut une des raisons qui déterminerent Louis XV à donner la paix à ses ennemis, quoiqu'il pût aspirer à de nouvelles conquêtes. Ce Prince s'attacha à la rétablir. M. de Machaut, son Ministre, la mettoit sur le plus grand pied; toutes les Provinces de France concouroient à ses vues. Les Anglois en furent jaloux. Sous prétexte que la France usurpoit sur la Grande Bretagne quelques arpens de terre dans l'Amérique Septentrionale, ils enlevoient en pleine paix les vaisseaux marchands François. Louis XV se plaignit de ces pirateries. L'Angleterre, qui s'attendoit qu'à la fin elles seroient punies, demanda aux Etats Généraux les six mille hommes que l'Angleterre, lorsqu'elle est attaquée, étoit en droit d'exiger de la République. L'Ambassadeur de France à la Haye s'opposoit à cet envoi. La République qui ne prenoit aucun intérêt à cette guerre, & qui au contraire devoit désirer que la France mît des bornes à ce despotisme de l'Angleterre sur les mers, & pour qui néanmoins il étoit également dangereux de refuser ou d'accorder, déclara qu'elle garderoit la plus exacte Neutralité. Elle manifesta ses intentions dans le tems que les Ambassadeurs d'Angleterre & de France batailloient, pour savoir laquelle des deux Puissances avoit fait les premiers actes d'hostilité (2). L'intérêt des Etats Généraux étoit dans ce moment de conserver la paix; c'étoit malgré eux qu'elle avoit été rompue avec la Ré-

Ann. 1756.

Guerre entre la France & l'Angleterre.

Neutralité de la République.

(1) Voyez tous les Mémoires du tems.
(2) Voyez les Observations sur la guerre de 1756.

Sect. XIII. *Hist.* de Hollande, 1697, *jusques à nos jours.*

gence d'Alger, tandis que celle de Tunis avoit renouvelié son alliance & faisoit des présens à la Gouvernante & au Stadhouder son fils, pour se ménager leur bienveillance.

Sages réglemens de la Gouvernante.

Cette Princesse mettoit à profit le calme de la paix, & se livroit entierement aux soins pénibles de l'administration; elle régla sur des principes invariables, la jurisprudence civile & criminelle de Groningue & des Ommelandes; elle y fit une répartition plus égale des contributions relatives à l'entretien des digues & des éclufes: elle termina les différends qui s'étoient élevés entre les Etats de Gueldres & de l'Overyssel sur le droit de nomination à l'Abbaye de Hennep. Elle mit un frein aux prétentions, que le clergé formoit dans différentes Provinces contre la magistrature. Ce qui s'étoit passé pendant les derniers troubles entre ces deux corps, lui servoit de regle pour arrêter ou pour prévenir de nouvelles divisions; mais soit qu'elle eût à réprimer les fureurs du fanatisme, ou les égaremens de la raison, elle se conduisoit toujours avec la plus grande modération, & sa douceur produisoit des effets plus salutaires que la rigueur n'en eût pu obtenir. L'arme la plus terrible contre le fanatisme, est le ridicule ou le mépris.

Fanatique dont les prophéties répandent la terreur.

Jungius, ministre de Zutphen & grand théologien, entraîné par une imagination fougueuse, s'érigea en prophete, & dans le grand nombre d'événemens qu'il prédit, il annonça la fin du monde: il avoit fait, comme tant d'autres, ses calculs d'après l'Apocalypse, & il fixoit l'époque de cette terrible catastrophe à un tems très prochain. La réputation de son savoir, sa probité, la régularité de ses mœurs, donnerent à sa prophétie le plus grand crédit sur l'esprit du peuple: ses prédictions répandirent la terreur dans tous les esprits: le moindre météore étoit un avertissement du ciel, un commencement de l'accomplissement de la prédiction. Heureusement, le Prophete s'érigea en Messie. Le peuple trop peu éclairé, pour ne pas croire aux prophéties d'un enthousiaste, le fut assez pour rire des discours d'un insensé. Le Souverain le déposa par pitié, & le mit entre les mains de personnes qui eurent soin de lui.

Sa folie déclarée.

Autre fanatique.

Dans le même tems van der Os, pasteur de Zwoll, fort envié de ses collégues, leur fournit une belle occasion de le persécuter pour quelques passages de ses sermons: ils la saisirent avec empressement, mais à la recommandation de la Gouvernante, qui craignoit ces querelles, les procédures furent arrêtées par le Magistrat de Zwoll: van der Os eut dû s'estimer fort heureux & demeurer tranquille sous la protection des Etats d'Overyssel, qui avoient légitimé la conduite du Magistrat de Zwoll: mais il s'avisa de prêcher contre l'autorité des Classes (1) & des Synodes: il n'y eut plus de grace, & pour lui prouver qu'il se trompoit, sinon dans le droit, du moins dans le fait, le Synode d'Overyssel le déposa & le déclara indigne du Ministere. La sentence fut en tous points confirmée par les Etats de la Province. Il se retira chez les Anabaptistes, dont il devint pasteur.

(1) On nomme Classe, une assemblée d'Ecclésiastiques d'un seul District, à l'entour de quelque ville principale; au Synode toutes les Classes envoyent leurs Députés.

La Gouvernante qui sur ces matieres prenoit les opprimés sous sa protection, & qui regardoit tout accusé comme opprimé, jusques à ce qu'elle fût convaincue que l'accusé étoit véritablement coupable, se déclara en faveur d'un Ministre Luthérien de Leuwarden, contre la foule d'ennemis que son mérite lui avoit suscités. Le savant Muller avoit de grands talens pour la chaire, & une probité à toute épreuve: on l'accusa de plusieurs erreurs, on le peignit à son troupeau de couleurs odieuses. La protection du Souverain, des Magistrats & de tous les honnêtes gens, rendoit ses ennemis encore plus furieux. Les Luthériens avoient juré sa perte; il se forma des partis pour & contre lui, & cette querelle eut pu aller très loin, si la Gouvernante ne fût parvenue à l'assoupir. Les ennemis de Muller dissimulerent, en attendant qu'il se présentât une occasion plus favorable; mais il fut appellé à Erlang pour y remplir une chaire de philosophie.

Hist. de Hollande. 1697. jusques à nos jours.

Muller persécuté.

Dans ces querelles théologiques, la Gouvernante aimoit mieux céder quelquefois, que d'irriter le fanatisme. La Régence de Rotterdam avoit nommé un Ministre, qui jouissoit de l'estime publique. Le Consistoire cassa la nomination sans en alléguer aucun motif. La Régence la soutint. La guerre fut déclarée entre la magistrature & le consistoire. L'affaire fut portée aux Etats de Hollande, qui maintinrent la nomination: malgré cette décision l'église de Rotterdam persista dans ses refus. La Gouvernante, qui prévit les maux qui alloient résulter de ces divisions, engagea la Régence de ne pas aller plus loin, & se chargea de la fortune de l'honnête ecclésiastique, qui demeura exclus.

Querelles du clergé & de la magistrature.

Cette Princesse regardoit comme un bien plus important à l'Etat, les progrès des arts, parcequ'ils influent essentiellement sur la félicité publique, souvent altérée par les disputes théologiques. Elle les excitoit par des faveurs multipliées. Ferdinand Opdam, charpentier & constructeur de moulins, à Wassenaar, avoit imaginé un moulin à dessécher les marais: on en parloit comme d'une invention très utile. La Gouvernante en passant à Leyde, voulut le voir & en juger par elle-même; elle trouva cette machine très-ingénieuse, quoique fort simple & de la plus grande utilité. Elle témoigna sa satisfaction à l'inventeur, par des récompenses & par des exhortations à continuer ses recherches. Les Etats de Hollande jugerent de cette invention comme la Gouvernante, l'adopterent, donnerent à l'inventeur, une gratification de mille ducatons & lui accorderent un octroi pour vingt ans.

Moulin à dessécher les marais.

Récompensé.

Malgré sa neutralité, la Hollande se ressentoit de la guerre que se faisoient ses voisins. Les corsaires Anglois & François désoloient son commerce. Les Anglois surtout sembloient affecter d'insulter à la nation: ils ne se contentoient pas d'enlever les vaisseaux Hollandois, ils faisoient essuyer aux équipages des traitemens cruels. Sur les représentations multipliées des compagnies de commerce & des principaux négocians, les Etats Généraux firent faire par leur Ambassadeur à la Cour de Londres des plaintes, des outrages faits à leur pavillon, par une Puissance leur alliée, qui n'avoit reçu d'eux aucune espece de mécontentement. Le Roi d'Angleterre leur fit répondre qu'il ne souffriroit jamais que les Hollandois,

Ann. 1757.

Mauvais procédés des Anglois envers la République.

SECT. XIII. *Hist.* de Hollande. *1697, jusques à nos jours.*

fous prétexte de neutralité, commerçassent librement dans les colonies d'une nation ennemie. Les Etats Généraux qui, dans tout autre tems, auroient pu prendre cette réponse pour une déclaration de guerre, se contenterent de renouveller leurs plaintes, toutes les fois que les Anglois y donnoient lieu; ce qui arrivoit souvent.

Procédés des François.

Les François ne ménageoient gueres plus les vaisseaux de la République; mais du moins Louis XV avoit égard aux plaintes des Etats; & lorsqu'ils lui témoignerent leurs craintes au sujet de l'armée qu'il assembloit sur le Bas-Rhin, ce Prince, pour calmer leurs inquiétudes, les fit assurer qu'il n'assembloit cette armée que pour garantir la paix de Westphalie, & qu'il auroit la plus grande attention que ses troupes ne portassent aucun préjudice aux sujets de la République. Aussi lorsque Sa Majesté fit demander aux Etats Généraux, le passage de l'artillerie de l'armée par Maestricht, LL. HH. PP. s'empresserent-elles d'y consentir; autorisées par le consentement qu'elles avoient donné au Roi de Prusse & à la Reine de Hongrie, d'y laisser passer leurs troupes.

Discussion entre la ville de Haarlem & la Gouvernante.

Depuis le retablissement du Stadhouderat, les honneurs & les prérogatives avoient été accumulés sur la tête du Stadhouder. Les premieres oppositions qu'éprouva la Gouvernante, vinrent de la Régence de Haarlem. L'usage avoit prévalu que, pour la nomination des Bourguemaîtres, sur le nombre des candidats présentés par la ville, le Stadhouder choisissoit ceux qu'il jugeoit les plus dignes. Le Conseil de Haarlem nomma huit personnes à la pluralité des voix, sur lesquelles la Gouvernante devoit choisir les quatre Bourguemaîtres; mais avant qu'elle ne les élût, quelques membres du Conseil, qui peut-être vouloient exciter de nouveaux troubles, lui firent entendre que cette nomination étoit contraire aux privileges. Des Commissaires furent nommés de la part de la Princesse pour en prendre connoissance. La Régence prétendit que la discussion de cette affaire regardoit le Souverain, & non pas le Stadhouder. C'est sans doute pour établir ce conflit, qu'on avoit suscité ces difficultés. On porta cette affaire à l'assemblée des Etats de Hollande. La Gouvernante donna des mémoires de son côté; la Régence pria les Etats de se désister du jugement de cette discussion: elle devenoit très vive. Les Etats de Hollande auroient bien voulu se dispenser de décider, mais enfin ils prononcerent que le droit d'informer de la validité des nominations, droit qui avoit donné lieu à la dispute, appartenoit à la Princesse, comme Gouvernante & conservatrice des droits du Stadhouderat. Les villes de Dordrecht, Haarlem, Amsterdam, Rotterdam & la Brille, protesterent contre cette

ANN. 1758.

décision. Les choses en resterent-là jusques à la nomination de l'année suivante, que sur les huit personnes présentées la Princesse n'en choisit que trois, & donna la quatrieme place à M. Salomon van Echten, ancien Echevin, qui n'étoit pas sur la liste des présentés; elle ordonna au Grand Baillif de Haarlem de maintenir son élection, par toutes les voies ordinaires & même par la force en cas de besoin. Cette seconde affaire fut encore portée aux Etats de Hollande; elle traîna jusques à la mort de la Gouvernante, & après sa mort les avis des Commissaires chargés de l'examen, fut que, par respect pour la mémoire de son Altesse Royale,

les Etats laisseroient l'affaire de l'élection de Salomon van Echten, & qu'il resteroit en possession. Le motif de cette décision étoit, qu'il falloit espérer que le jeune Stadhouder, instruit par les personnes chargées de son éducation, des véritables intérêts de l'Etat, de ses loix fondamentales, de ses droits, de ses privileges & de ceux des villes, ne prendroit jamais cet exemple ou autre semblable pour regle de sa conduite, lorsqu'il seroit en possession de ses dignités (1).

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Jugement des Etats Généraux.

Le Commerce étoit toujours exposé aux pirateries des Anglois. La Hollande, la Zélande & la Frise demandoient une augmentation dans la marine de l'Etat. La Gouvernante craignit encore que le territoire de la République n'eût à souffrir des troupes des Puissances belligérantes. En effet elles avoient pénétré dans le pays de Cleves, & elle pensoit qu'il importoit de se mettre en état d'empêcher ou de repousser toute insulte; en conséquence elle proposa aux Etats de Hollande une augmentation dans les troupes; mais les Etats plus prudens craignant d'exciter la jalousie des Princes voisins, ou de leur fournir des prétextes, se prêterent foiblement à ses vues. Les Provinces maritimes s'y opposerent formellement & surtout Amsterdam, qui entraîna les autres villes de la Province. Cette ville soutenoit que, quelques pertes que le commerce eût à souffrir des insultes des corsaires, le mal seroit bien moindre que si, par trop de méfiance & pour se mettre à couvert de maux incertains & peut-être chimériques, on attiroit la guerre au sein des Provinces-Unies; mais qu'il n'en étoit pas de même de l'augmentation de la marine, qui ne pouvoit donner aucune suspicion & qu'on ne pouvoit regarder que comme un moyen de se défendre contre des corsaires, dont l'audace étoit désavouée, ou du moins censée l'être, par les Puissances en guerre. Cependant la Princesse, à qui le danger paroissoit très pressant, insista vivement, secondée par les Etats de Gueldres, de Groningue, d'Utrecht & d'Overyssel, qui faisoient envisager la perte de la République comme infaillible, si l'on négligeoit ces précautions. Les Provinces de l'intérieur menaçoient de ne point contribuer à l'augmentation de la marine de l'Etat, si les Provinces maritimes s'opposoient à celle des troupes de terre; mais malgré ces représentations & les efforts de la Gouvernante, les troupes de terre resterent sur le même pied. L'événement justifia que cette conduite avoit été très prudente.

Sagesse des Etats pour éviter la guerre.

Occupée des soins de l'administration, ambitieuse de contribuer au bonheur de la patrie, se partageant entre l'éducation de son fils & les besoins de l'Etat, S. A. R. la Princesse Anne d'Angleterre, Gouvernante & Tutrice du jeune Stadhouder, mourut le 12 Janvier 1759, après une maladie assez courte, pendant laquelle elle régla plusieurs affaires relatives au Gouvernement. La veille de sa mort, elle dépêcha des lettres circulaires aux différentes Provinces, pour leur demander leur consentement au mariage qu'elle avoit arrêté, de la Princesse Caroline, sœur du Stadhouder, avec le Prince de Nassau-Weilbourg.

Ann. 1759.

Mort de la Gouvernante.

(1) Voyez ci-dessus les différends entre la ville d'Amsterdam & Guillaume III au sujet de la nomination des Echevins.

Sect. XIII. Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Le Stadhouder n'avoit que dix ans accomplis, lorsqu'il perdit sa mere. Après que le Duc Louis de Brunswick-Wolfenbuttel, son Gouverneur, qui le représentoit pendant sa minorité, eût prêté serment aux Etats Généraux & à ceux de Hollande, les premiers réglerent tout ce qui concernoit les fonctions de Capitaine & Amiral Général pendant la minorité, & notifierent aux Provinces la nomination que la Gouvernante avoit faite des personnes chargées de l'éducation de son fils. Ils déciderent que les funérailles de cette Princesse se feroient aux dépens de la République. Les Etats de Hollande arrangerent ce qui concernoit la disposition des emplois militaires & plusieurs autres objets d'administration.

Augmentation dans la marine.

Le refus de se prêter aux vœux de la Gouvernante, au sujet de l'augmentation des troupes de terre, avoit fait négliger celle des forces maritimes. Les Négocians redoubloient leurs plaintes. Les Anglois venoient d'enlever vingt-sept vaisseaux Hollandois: le Commerce & la Navigation périssoient par l'impunité des corsaires. On résolut enfin de se mettre en état de défense & de repousser tant d'outrages: il fut décidé qu'on équiperoit vingt-cinq vaisseaux de guerre.

Ann. 1760.

Mariage de la Princesse Caroline de Nassau.

Le mariage de la Princesse Caroline entraîna des difficultés. Le Prince de Nassau-Weilbourg étoit Luthérien. La résolution qui déclaroit le Stadhouderat héréditaire, excluoit du lit de la Princesse, tout époux qui ne seroit point de la Religion Réformée. C'étoit pour lever cet obstacle que la Gouvernante avoit demandé le consentement des villes. Cinq Provinces consentirent; mais la Régence d'Utrecht, les villes de Dordrecht, Haarlem, Amsterdam, Gouda, Rotterdam, la Brille, Alkmaar, Enkhuisen déclarerent qu'elles ne pouvoient consentir qu'on dérogeât à la résolution du 16 Novembre mil sept cent quarante-sept, résolution qu'elles regardoient comme loi fondamentale de l'Etat. Malgré cette opposition, la pluralité l'emporta, sous condition que les enfans feroient profession de la Religion Réformée; néanmoins les Etats de Hollande déclarerent qu'ils ne s'opposoient point à ce mariage, sans prétendre déroger à la résolution du 6 Novembre 1747, qu'ils déclarerent loi fondamentale & inaltérable, &, comme telle, vouloir maintenir dans toute sa force. Au moyen de cette restriction, le mariage fut accordé & célébré le 5 Mars. Les Etats, à la recommandation du Duc de Wolfenbuttel agissant au nom de son pupille, accorderent au Prince de Weilbourg la charge de Général de l'Infanterie. Il avoit déja le Gouvernement de Berg-op-Zoom, & étoit depuis quelque tems Général-Major au service des Provinces-Unies.

Situation de la République.

Cependant l'épizootie continuoit toujours. Un tremblement de terre se fit sentir cette année dans la Hollande & la Gueldre; plusieurs Provinces eurent beaucoup à souffrir par de fréquentes inondations & par d'affreux ouragans. Plusieurs villes éprouverent des incendies; les campagnes désolées étoient incultes: le peu de récolte qu'on avoit obtenu par des travaux extraordinaires, fut emportée par des orages mêlés de tonnerre & de grêle; les brigandages des corsaires Anglois infestoient les mers & les côtes. Telle étoit la situation de la République. Les Etats

s'occuperent des moyens de remédier à celles des calamités qui pouvoient être prévues. La Société de Haarlem s'empressa de proposer pour sujet du prix qu'elle avoit à distribuer, cette question: *quel seroit le moyen le plus court, le plus sûr & le moins coûteux, de reboucher les ouvertures faites aux digues?* Comme les mémoires présentés la premiere année, ne remplirent pas les vues de la Société, elle proposa le même sujet & doubla la valeur du prix. On eut des mémoires satisfaisans, & comme la République devoit en recueillir les fruits, les Etats de Hollande accorderent à la Société l'octroi qu'elle sollicitoit: cette sanction donna à la Société de Haarlem la qualité d'Académie.

Hist. de Hollande. *1697, jusques à nos jours.*

Société de Haarlem érigée en Académie.

Dans ce même tems N. Holtius, Ministre dans un petit village, écrivain fougueux & emporté, abusant de la liberté de la presse, affectoit de se déchaîner contre les savans les plus respectables. Il s'acharnoit à ternir la mémoire des auteurs les plus célebres. Il ne se contentoit pas d'attaquer leurs écrits, il calomnioit leurs mœurs. L'Université de Leyde se plaignit & repoussa ses satyres indécentes; il n'en devint que plus outrageant & plus fécond en libelles. Les Etats de Hollande le firent menacer de leur indignation & de la privation de ses appointemens. En même tems ils publierent un édit, par lequel, tout ouvrage théologique ou quelqu'autre que ce pût être, concernant la Religion Réformée, ne peut être imprimé & publié, qu'il n'eût obtenu l'approbation de sa Classe ou des Professeurs de l'Université de Leyde: on exigea de plus que l'auteur mît à la tête de l'ouvrage, son nom & ses qualités. Peu s'en fallut qu'à cette occasion la liberté de la presse ne fût anéantie. Des Théologiens peu éclairés proposerent d'assujettir tous les livres sur quelque matiere qu'ils fussent écrits, à un examen sévere, & d'établir une censure universelle. De ce plan si nuisible au commerce de la librairie & aux progrès des lettres, plan qui assujettissoit le génie aux vues superstitieuses & bornées de l'ignorance, il en eut résulté que les sciences qui commençoient à se répandre, découragées dans leur essor, seroient bientôt tombées dans l'oubli. Les vrais savans donnerent aux Etats des mémoires, dans lesquels ils firent voir tous les dangers & toute l'absurdité de ce projet: leurs raisons prévalurent. Les Etats sentirent qu'il leur suffisoit de pouvoir punir, suivant la rigueur des loix, les écrivains licentieux, ceux dont l'audace effrénée outrage ou nie la Divinité, qui sapent les fondements de toute religion, ou qui s'élevent avec indécence contre le Souverain. Ils jugerent que ce frein étoit encore plus puissant que la censure & qu'il n'en avoit pas les inconvéniens. Lorsque l'Emile du célébre Jean-Jacques Rousseau fut annoncé chez Néaulme, qui en avoit obtenu le privilege, les Etats considérant que cet ouvrage avoit été défendu à Rome, à Paris & à Geneve, le firent examiner, & malgré sa morale sublime, malgré ses grandes vues sur l'éducation, ils en arrêterent la vente à cause de quelques principes qui tendent à renverser le Christianisme. D'un autre côté, l'Université de Leyde, en reconnoissance de l'honneur que lui avoit acquis le célébre Boerhaave, élevoit un monument aux cendres & au génie de ce grand homme, dans l'église de St. Pierre; monument dans lequel on a caractérisé sa noble simplicité. On y lit

Théologien fougueux & satyrique.

Gêne de la presse.

Combattue & condamnée par les Etats Généraux.

L'Emile de J. J. Rousseau arrêté.

SECT. XIII. *Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.*

ces mots: *Salutifero Boerhaavii Genio sacrum.* (Au Génie salutaire de Boerhaave (1).

Pirateries des Anglois.

La guerre entre l'Angleterre & la France tendoit à sa fin. Les Anglois n'en continuoient pas moins leurs pirateries. Cependant les Hollandois s'étoient mis en état de défense. Cinq fregates Angloises, dont une étoit armée de cinquante pieces, de canon, rencontrerent un vaisseau de guerre de la République, escortant quatre vaisseaux marchands qui sortoient du Texel. Ce vaisseau étoit commandé par le Capitaine Salomon Dedel. Quoique très inférieur en forces, Dedel refusa la visite du Commandant Anglois & se prépara au combat; il fut long & opiniâtre. Dedel fut blessé, ainsi que onze Hollandois ; deux furent tués ; son vaisseau fut entouré par les cinq fregates, pris & conduit à Londres, avec les quatre vaisseaux marchands; mais la Cour de Londres, pour la premiere fois, déclara ces vaisseaux injustement pris : sans doute parceque les négociations pour la paix étoient déja fort avancées.

Combat.

La paix en Allemagne (2) & surtout celle de l'Angleterre avec la France & l'Espagne, délivra la République de ses craintes & des traitemens injustes des Anglois, qui cependant eurent recours aux Etats Généraux pour obtenir le passage de leurs troupes sur son territoire & pour leur embarquement à Willemstadt. Ce passage leur fut généreusement accordé.

Le Stadhouder admis aux Conseils.

Le Stadhouder avoit atteint sa quinzieme année : il fut admis à l'assemblée des Etats Généraux & à celle du Conseil d'Etat. Le Comte de Wassenaar, Président du Conseil d'Etat, borna tout son discours à des vœux, mais ces vœux étoient des instructions, ou plutôt des leçons. Il souhaitoit qu'on vît se réunir dans le jeune Prince le zele & l'amour pour la Patrie de Guillaume I; les connoissances & les succès millitaires de

(1) Herman Boerhaave nâquit en 1668, à Voorhout, près de Leyde. Son pere, pasteur de cette église, fut son premier maître. Dès l'âge de onze ans, il savoit du Grec, du Latin, de la Géometrie & un peu de Littérature. A quatorze il parut dans les écoles publiques de Leyde, & s'y fit en peu de tems une grande réputation. A quinze il perdit son pere. Destiné au Ministere comme lui, il apprit l'Hébreu, le Chaldéen, étudia la critique de l'ancien & du nouveau Testament, lut les anciens auteurs Ecclésiastiques & les Commentateurs modernes, sans perdre de vue la Médecine: il fut reçu Docteur dans cette science, en 1693, à l'âge de 25 ans. L'Université de Leyde qui lui avoit fait présent d'une médaille d'or, à l'âge de 20 ans, pour récompenser son mérite & l'encourager, lui donna bientôt des témoignages d'estime plus éclatans. Il eut trois places considérables dans cette Ecole; celles de Professeur en médecine, en chymie & en botanique. Les étrangers vinrent en foule prendre ses leçons; toute l'Europe lui envoya des disciples. L'Académie des sciences de Paris & la Société de Londres se l'associérent Il réunit dans tous ses ouvrages & surtout dans ses Aphorismes, la théorie & la pratique. Il a réduit la médecine à des principes clairs & lumineux. Les Médecins praticiens ne peuvent plus se passer de ses écrits. Il mourut en 1738. Il laissa à sa fille unique, quatre millions de notre monnoie, quoiqu'il eût commencé par donner des leçons de mathématiques pour subsister. Ses Institutions de médecine sont traduites dans toutes les langues, & même en Arabe. Sa réputation étoit si étendue, que d'une des autres parties du monde on lui écrivoit avec cette seule adresse: *A l'illustre Boerhaave, Médecin en Europe*, & la lettre lui fut rendue.

(2) Voyez nos Volumes précédens, Histoire de France, d'Allemagne, &c.

de Maurice; la douceur & l'affabilité de Fréderic-Henri; la pénétration de Guillaume II; la politique ſavante de Guillaume III, & l'enſemble des vertus de Guillaume IV. Ce jeune Prince cauſa peu de jours après de vives allarmes à la nation, qui preſque généralement en faiſoit les delices des cœurs. Il fut attaqué de la petite vérole, mais elle ſe termina heureuſement, & Guillaume V fut admis aux aſſemblées des Etats, & dans les Colleges ſupérieurs de la Province de Friſe (1).

Hiſt. de Hollande. 1697, juſques à nos jours.

Commerce preſqu'anéanti par le luxe.

La navigation ſe rétabliſſoit; mais le commerce ſouffroit intérieurement. Deux fléaux preſqu'également funeſtes le minoient, le luxe & la mauvaiſe foi qui marche toujours à ſa ſuite. La révolte des Negres dans la Colonie des Berbices lui fit beaucoup de mal. Les malheureux eſclaves de la République, opprimés & maltraités par des maîtres barbares, s'étoient ſouvent ſoulevés; ils n'en avoient été que plus écraſés. On exerçoit contre eux des cruautés horribles. Les Negres de la Colonie des Berbices ſe réunirent contre leurs maîtres, dévaſterent les plantations, firent main baſſe ſur les Blancs, & leur firent éprouver des cruautés encore plus horribles, que celles dont ils avoient été ſi longtems les victimes. Les Blancs appellerent au ſecours les troupes de la Colonie; les Negres étoient en trop grand nombre & tout ce qu'on pouvoit faire, étoit de ſe défendre: il y eut pluſieurs combats très meurtriers. Enfin les Etats Généraux y envoyerent de nouvelles troupes: les Rebelles ſe trouverent les moins forts; une partie s'enfuit & ſe diſperſa dans les forêts; on les en chaſſa & la plupart furent maſſacrés; le reſte ſe ſoumit (2).

Révolte des Negres.

Le commerce s'étoit ſoutenu malgré la guerre ruineuſe, excitée par le beau-pere de Guillaume IV entre les Provinces-Unies & la France, malgré les pertes énormes & les vexations dans la derniere guerre eſſuyées de la part des Anglois, qui croient (depuis que la Hollande leur a procuré un Roi, en ſon Stadhouder) avoir la Royauté ſur la République; & malgré le ſoulevement des Negres contre les colons: mais, un condamnable luxe le mit ſur le point de ſa ruine: la corruption des mœurs qu'il avoit entraînée, étoit générale. Les Hollandois conſerverent longtems la ſimplicité, la bonne foi, la ſobriété, la modeſtie des anciens Bataves. Leur amour pour le travail, leur activité, leur franchiſe, donnoient à la nation cette énergie qui leur fit ſecouer le joug odieux du Deſpotiſme & qui conſerva la République contre les efforts d'une nation puiſſante, autrefois maîtreſſe impérieuſe & longtems l'alliée de la Hollande, ſa rivale (3). Tant qu'ils firent ſervir leurs richeſſes, fruit de leur induſtrie, à ſoutenir l'honneur de leur commerce & la gloire de l'Etat; tant qu'ils mirent leur orgueil à conſerver & à augmenter leur crédit, leur commerce devint toujours plus floriſſant: mais dès qu'ils ſe prévalurent de leur opulence, qu'ils regarderent la richeſſe, ainſi que la nobleſſe qu'on hérite & qu'on ne mérite pas, comme une diſtinction, & qu'ils s'en firent un mérite, tout fut ſacrifié au faſte, qu'ils regardoient comme la marque

(1) Hiſtoire de la Hollande & des Provinces Unies, T. IV.
(2) Idem Ibid.
(3) Voyez le commencement de cette hiſtoire.

SECT. XIII. *Hist.* de Hollande. 1697, *jusques à nos jours.*

la plus évidente de ce mérite. Il ne fut plus besoin d'être riche en effet, pour être estimé & honoré; il suffit de le paroître. L'ancienne simplicité fut bannie; la sobriété fut un ridicule, l'économie passa pour avarice: on employa en mille superfluités les fonds même du commerce: ces fonds devinrent stériles: les dépenses dans tous les genres devinrent énormes: à mesure qu'elles augmentoient, les ressources s'épuisoient; la mollesse & la vanité ôterent au commerçant fastueux les moyens de fournir à ces dépenses: il voulut couvrir son insuffisance: de-là ces moyens frauduleux, cet abus du crédit, ces emprunts, ces retards de payement & enfin ces faillites honteuses, ces banqueroutes des premieres maisons, qui entraînerent la ruine de tant de malheureux & qui se firent sentir d'une extrêmité de l'Europe à l'autre. Il y en eut dans le courant de l'année 1763 plus de quarante dans la ville d'Amsterdam. Le commerce y tomba dans l'inaction; cette inertie arrêta pendant deux mois la circulation de celui des autres villes de Hollande: ce ne fut que peu à peu & par un reste de patriotisme dans quelques commerçans plus sages, qu'il se rétablit.

Nécessité de la tolérance.

Nous avons vu la République prévenir les guerres de religion, si funestes dans les autres Etats, par une sage tolérance de tous les cultes. Malgré ce moyen, l'unique peut-être pour éviter les plus grands maux, jamais une entiere concorde n'a regné entre les différentes communions. Les Luthériens aveuglément zélés & longtems protégés par le Duc de Wolfenbuttel peuvent à peine souffrir les Réformés: les premiers, encore plus que les autres, se distinguent par leur haine contre les Catholiques, & ceux-ci ne les aiment pas davantage. Doit-on en conclure qu'il ne faut souffrir dans un Etat qu'une seule Religion? Mais alors elle se divise en différentes sectes aussi acharnées l'une contre l'autre, que peut l'être la Religion dont elles émanent, contre une autre Religion. Quels troubles n'ont point causés en France le Jansénisme & le Molinisme? Il faut cependant qu'il y ait ce qu'on nomme des hérésies; lorsqu'il n'y en a point dans la religion dominante, ou unique, d'un Etat, il arrive souvent qu'elle exerce son inquiétude sur d'autres objets. Nous avons vu, avant & après le retablissement du Stadhouderat, les Réformés tourner leurs fureurs contre la Magistrature & lui porter les plus terribles coups. La haine mutuelles, des Catholiques & des Protestans non éclairés est bien moins à craindre: si elle va trop loin, l'Etat a des moyens pour la réprimer & pour faire rentrer les uns & les autres dans leur devoir; au lieu qu'il n'en a pas toujours, ou qu'il est obligé d'employer les plus violens, contre les prétentions d'un clergé nombreux & maître des consciences. La tolérance ayant cet avantage, que tenant les forces divisées elle les réduit à rien, ou du moins à peu de chose; il est avantageux pour la République qu'elle tolére le Catholicisme, puisqu'elle l'a toléré jusqu'ici (1).

(1) ,, Lorsque les loix, dit Montesquieu, ont cru devoir souffrir plusieurs religions, ,, il faut qu'elles les obligent aussi à se tolérer entre elles. C'est un principe que toute ,, religion qui est réprimée devient elle-même réprimante: car sitôt que par quelque ,, hasard elle peut sortir de l'oppression, elle attaque la religion qui l'a réprimée, non ,, pas comme une religion, mais comme une tyrannie. Il est donc utile que les loix

Hist. de Hollande. 1697, *jusques à nos jours.*

Histoire de l'Eglise Catholique en Hollande.

Synode d'Utrecht.

Les Provinces-Unies tolérent une Eglise Catholique Romaine, qui est très-nombreuse. Le sein de cette Eglise a été déchiré par des divisions. Elle n'avoit point tenu de Synode depuis 1565. C'étoit le premier. L'Archevêque d'Utrecht en convoqua un second en 1763. La durée de cet intervalle vient des troubles qu'elle a essuyés, surtout de la part des Jésuites, qui ne pouvant dominer dans cette Eglise, n'ont cessé d'en tourmenter les membres, sous prétexte de Jansénisme.

L'Eglise d'Utrecht compte une suite d'Evêques depuis St. Willebord, jusques à M. Sébaste, mort en 1700 (1). L'Evêché d'Utrecht fut érigé en Archevêché en 1559, par Paul V. Il eut pour Suffragans Haarlem, Leuwarde, Deventer & Middelbourg. Fréderic Schenk de Tautenbourg étoit Archevêque lors de la révolution, & mourut en 1580. Sasbold Vosmer, Prélat d'un mérite rare, lui succéda & fut sacré en 1602, sous le titre d'Archevêque de Philippes: il fut banni des Provinces-Unies par les Protestans, pour avoir pris le titre d'Archevêque d'Utrecht. Après sa mort, Philippe Rovenius, son successeur, fut nommé par le Roi d'Espagne à l'Archevêché d'Utrecht & sacré en 1620, sous le titre d'Archevêque de Philippes: il avoit, comme son prédécesseur, la permission de prendre le titre d'Archevêque d'Utrecht, & le prit dans plusieurs occasions: son zele pour la propagation de la Religion Catholique lui fit éprouver le même sort; il fut banni par un jugement du Souverain & ses biens confisqués. Le Conseil souverain ayant ordonné que les Canonicats, à mesure qu'ils seroient vacans, ne fussent conférés qu'à des Réformés, & Rovenius voyant le Chapitre d'Utrecht devenir Protestant, forma un Conseil de l'Archevêque sous le titre de College, ou Vicariat d'Utrecht, composé de cinq Chanoines du Chapitre Métropolitain, de quatre des Eglises Collégiales & de deux Curés, tous prêtres & gradués.

Le successeur de Rovenius, Jacques de la Torre confirma l'érection de ce College, ou Chapitre, qui n'a jamais été interrompu, & qui a toujours exercé sa jurisdiction, reconnue par tous les Evêques Catholiques. La Torre fut sacré sous le titre d'Archevêque d'Ephese, donna la confirmation & fut banni; il mourut en 1661. Jean Neercassel, son Coadjuteur, lui succéda sous le titre d'Evêque de Castorie. Il étoit Prêtre de l'Oratoire, homme d'un mérite supérieur. Le grand Bossuet dans ses lettres lui donne le titre d'Evêque de Hollande. Louis XIV en 1672, étant dans le pays, le mit en possession de la grande église Métropolitaine d'Utrecht. Il étoit éloquent, prêchoit en pleine campagne & ses sermons lui attiroient une foule d'auditeurs; il mourut en 1686 à Zwol,

„ exigent de ces diverses religions, non-seulement qu'elles ne troublent pas l'Etat, „ mais aussi qu'elles ne se troublent pas entre elles. Un citoyen ne satisfait point „ aux loix, en se contentant de ne point agiter le Corps de l'Etat; il faut encore „ qu'il ne trouble pas quelque citoyen que ce soit". *Esprit des Loix*, *Liv. XXV. C. 9.* — „ Quand on est maître de recevoir dans un Etat une nouvelle religion, „ ou de ne pas la recevoir, il ne faut pas l'établir: quand elle y est établie, il faut „ la tolérer." *Montesq. Esprit des Loix*, *L. XXV. C.* 10. La premiere proposition peut être contredite; elle justifie les persécutions des Empereurs contre les Chrétiens: la seconde est très vraie.

(1) Racine Histoire Ecclésiastique Sect. XVII. Art. 88. T. XIII.

SECT. XIII. *Hist.* de Hollande. 1697, *jusques à nos jours.*

après y avoir donné la confirmation. L'Eglise Catholique Romaine de Hollande renfermoit alors dans son sein plus de cinq cens mille membres, s'il faut s'en rapporter aux Historiens Ecclésiastiques (1). Il publia trois traités, l'un sur la lecture de l'Ecriture Sainte, l'autre sur le culte des Saints & le troisieme intitulé de l'amour pénitent. Les Jésuites qui n'aimoient pas la Congrégation des Oratoriens, parcequ'il en sortoit des prédicateurs & des écrivains du plus grand mérite, s'intriguerent beaucoup à Rome pour faire condamner le traité de l'amour pénitent: cet ouvrage leur déplaisoit surtout, non seulement parcequ'il contrarioit leurs principes, mais encore parceque leurs grands ennemis Arnaud & Nicole lui avoient donné de grands éloges (2).

Après la mort de Neercassel, van Heusen, Evêque d'Utrecht, fut élu; mais il ne put pas obtenir la confirmation de Rome, parceque les Jésuites l'avoient accusé de Jansénisme, à cause de ses grandes liaisons avec le célébre Arnaud. Le Collége d'Utrecht présenta de nouveaux sujets à Innocent XI, & Pierre Codde, Chanoine d'Utrecht, fut choisi: il fut sacré à Bruxelles dans le mois de Février 1689, sous le titre d'Archevêque de Sebaste. On lui présenta lors de sa consécration, le formulaire ou la condamnation des propositions de Jansénius, qu'il refusa de signer. C'étoit où les Jésuites attendoient l'Eglise d'Utrecht. Malgré son refus, Codde fut sacré. Les Jésuites avoient plusieurs griefs contre ce Prélat. Il étoit Oratorien, ami d'Arnaud, & venoit d'être sacré malgré eux. Le Pere Doucin, Jésuite, venu en Hollande en 1697 avec le Comte de Crecy, composa contre le Clergé de ce pays un livre rempli d'injures & de calomnies, sous le titre de *Mémorial abrégé touchant l'état & le progrès du Jansénisme en Hollande.* Ce fut-là le signal de la persécution. On attira Codde à Rome pour le grand jubilé, & Clément XI érigea une Congrégation pour l'examen des affaires de l'Eglise des Provinces-Unies. Codde fut cité à ce tribunal; on lui donna pour juge, Fabroni, simple Prêtre, créature des Jésuites, qui traita fort mal le Prélat. Sur les plaintes de l'accusé, Fabroni fut blamé par le Pape. Codde se justifia: plusieurs Cardinaux donnerent des éloges à ses mémoires & à ses vertus; mais il n'en fut pas moins suspendu de ses fonctions par le Pape. L'Archevêque de Sebaste, pour éviter tout scandale, obéit au Bref du Pape, quoiqu'il eût été donné sans motif, sans audition de témoins, sans preuve de délit, sans jugement antécédent, & le Prélat n'eut connoissance du Bref que par des lettres de Hollande, qui lui apprirent que le Pape avoit établi Théodore Cock, Pasteur à Leyde, Pro-Vicaire Apostolique de l'Eglise d'Utrecht. Ce Cock étoit un ennemi secret de Codde. Le Chapitre d'Utrecht & celui de Haarlem refuserent de le reconnoître: mais pour le bien de la paix, Codde déclara qu'il prenoit le parti du silence & de la retraite, sans préjudice néanmoins de ses droits, de sa réputation & de son honneur: ses écrits furent condamnés. A l'article de

(1) Idem. Ibid. Voyez le T. VIII. de l'Histoire Générale des Provinces-Unies. in-4°.

(2) Lettres de M. Arnaud, 201, 224, 227, 309, 313, &c.

Hist. de Hollande. 1697, *jusques à nos jours.*

sa mort, les Jésuites engagerent le Nonce du Pape de lui faire encore présenter le formulaire, qu'il ne voulut signer qu'avec la distinction du fait & du droit; c'est-à-dire qu'il condamna les cinq propositions prétendues extraites de Jansénius, purement & simplement, dans quelque livre qu'elles se trouvent; mais il ne jura pas qu'elles fussent dans le livre de Jansénius, doutant qu'elles y soient & ne les y ayant jamais trouvées. Ce n'étoit pas assez pour les Jésuites de condamner les propositions; il falloit encore jurer, conformément au formulaire, qu'elles étoient dans l'ouvrage de Jansénius, quand même on auroit été assuré de ne les y avoir jamais lues: ce qui ressembloit beaucoup à un parjure. L'Inquisition le déclara, après sa mort, indigne de la sépulture ecclésiastique & défendit aux fidéles de prier Dieu pour lui. Dès-lors la Cour de Rome cessa de reconnoître le Chapitre d'Utrecht & de Haarlem. Cock ne soutint plus leurs droits. Les Etats de Hollande l'ayant décrété pour avoir insulté le Pensionnaire Heinsius, il se retira à Rome, où Clément XI le fit son Coadjuteur. Les Chapitres furent déclarés déchus de leurs pouvoirs; on entama des négociations, qui furent suivies de nouveaux troubles; le Clergé de Hollande ne fut point écouté. Bussi, Nonce de Cologne, nomma un Chanoine de cette Eglise pour gouverner celle de Hollande: les Etats s'y opposerent, jusques à ce qu'il fut élu en la maniere accoutumée; le Chanoine de Cologne répandit des libelles contre les Pasteurs de l'Eglise de Hollande, les traita d'hérétiques & de rebelles à l'Eglise. On déchaîna des moines, troupes auxiliaires des Jésuites, qui fomenterent le schisme: les Catholiques se déchiroient mutuellement (1); le tout parceque les uns assuroient & que les autres nioient que cinq propositions qu'ils condamnoient tous, fussent dans un livre imprimé, que tout le monde pouvoit consulter.

Cependant les Chapitres protestoient contre leurs accusateurs, ils réclamoient leurs droits, représentoient au Pape la nécessité d'établir un Evêque, élu selon les formes ordinaires par le suffrage des Chanoines. Dans la disette de Curés, un Evêque de Dublin ordonna douze prêtres pour l'Eglise de Hollande. Le Nonce de Bruxelles les cita à son tribunal. Les plus habiles docteurs de Sorbonne, les plus savans jurisconsultes, toute la faculté de droit furent consultés & déciderent en faveur de l'Eglise d'Utrecht, qu'ils regarderent comme une vraie Eglise: ils pensoient que le Chapitre métropolitain n'avoit pu perdre ses droits, malgré la vacance du siege. La Cour de Rome & les Jésuites n'en continuerent pas moins leurs vexations. Alors le Chapitre d'Utrecht appella du Pape à l'Eglise Universelle. Plusieurs Evêques de France n'hésiterent pas à donner les ordinations sur les démissoires des grands Vicaires du Chapitre, qui, sur les refus réitérés du Pape de donner un Evêque à l'Eglise de Hollande, nomma au siege vacant Corneille Steenoven, Chanoine & grand Vicaire. Son élection fut envoyée à Benoît XIII, qui refusa la confirmation. Steenoven fut sacré par l'Evêque de Babylone, qui se trouvoit à Utrecht,

(1) *Rac. Hist. Ecc. ubi supra.*

SECT. XIII. *Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.*

le 15 Octobre 1724 & mourut le 3 Avril 1725. La succession des Evêques a été continuée.

Les Jésuites étoient la cause & les agens secrets de tous ces troubles: les Etats n'ayant pu les engager à les faire cesser, avoient proscrit de nouveau ces religieux turbulens, en 1708 (1). Ils l'avoient été longtems auparavant & la République veilloit sur leurs intrigues. La zizanie qu'ils avoient semée dans l'Eglise d'Utrecht y regnoit encore, & ils l'y entretenoient, lorsque les Puissances Catholiques de l'Europe réunirent leurs efforts pour la destruction de leur Institut. Dans le Synode que l'Evêque d'Utrecht convoqua en 1763, les écrits des Jésuites Hardouin, Berruyer & Pichon furent condamnés & les Actes du Synode furent envoyés au Pape.

Mais ces Catholiques si longtems persécutés par des tyrans de la même religion, n'usoient pas envers la religion dominante de la tolérance qu'ils avoient tant de raison de réclamer pour eux-mêmes, & le Souverain se vit forcé de faire fermer leurs églises, pendant un an, en plusieurs endroits. De son côté le Clergé Protestant se soulevoit contre la Magistrature.

Prétentions du Clergé.

Blom, Ministre de Leuwarden, ayant été condamné à une amende, pour avoir voulu forcer par des discours séditieux, les Bourguemaîtres & le Conseil à approuver la présentation de trois Candidats qu'ils avoient refusés; Blom & le Consistoire donnerent aux Etats de Frise un mémoire rempli de principes hardis, par lequel ils établissoient que le gouvernement de l'Eglise étoit indépendant du Souverain; que les Consistoires & les Ministres n'étoient comptables qu'à Dieu seul de la conduite qu'ils jugeoient à propos de tenir pour le bien de l'Eglise; que c'étoit au tribunal seul de Dieu, & non à aucun autre, qu'ils étoient justiciables. Les Etats de Frise condamnerent cette doctrine audacieuse, qui subordonnoit le Souverain & le Magistrat au Clergé, tant pour le spirituel que pour le temporel. Blom fut suspendu pendant six semaines, des fonctions de son ministere.

Ann. 1764. *Rétablissement du Commerce.*

Depuis que la guerre ne troubloit plus la République, les Etats Généraux s'occupoient des moyens de rétablir le commerce; il n'y en avoit qu'un, celui de faire revivre les mœurs antiques: mais la corruption avoit fait trop de progrès. Cependant l'excès du mal a fait sentir à la nation le danger qui la menaçoit, & si elle n'est pas revenue à cette ancienne sobriété qui la caractérisoit, elle a mis plus de sagesse & d'économie dans son luxe même. La paix fournit des événemens moins intéressans pour l'Histoire. Des inondations qui affligerent quelques Provinces; la profession de foi du jeune Stadhouder; quelques exécutions faites au Texel contre une partie de l'équipage d'un vaisseau de la Compagnie des Indes, sont les seuls faits remarquables de cette année.

Evénements particuliers.

Ann. 1765.

Depuis le rétablissement du Stadhouderat, les Provinces sembloient vouloir faire oublier par leurs complaisances, les oppositions qu'elles y avoient mises. On proposa dans l'assemblée des Etats de Frise, d'avan-

(1) Voyez Mémoir. de Lamberty, T. V. p. 96. & seqq. Idem. Tom. XII. p. 191.

cer la majorité du Prince. Depuis la mort de la Princesse Anne sa mere, la Princesse Marie-Louise, Douairiere d'Orange, veuve de Jean Guillaume-Friso, ayeul du Stadhouder, avoit été obligée de se charger de l'administration, comme Tutrice. Avancer la majorité, c'étoit lui faire une espece d'affront. Le jeune Stadhouder se hâta de lui écrire que non-seulement il désapprouvoit la proposition, mais qu'il vouloit attendre sa dix-huitieme année, terme fixé par la résolution unanime de toutes les Provinces pour sa majorité. La Princesse Douairiere, en protestant qu'elle étoit prête à se démettre de la tutelle, communiqua la lettre aux Députés de Zevenwouden, auteurs de la proposition, qui firent des excuses d'une démarche où les avoit entraînés un excès de zele. Cette Princesse mourut dans ces circonstances, extrêmement regrettée des Frisons, dont elle avoit toujours cherché à faire le bonheur. Elle fut remplacée dans le soin de nommer aux places de Magistrature, dans les différentes villes de la Frise, par la Princesse de Nassau-Weilbourg, sœur du Prince.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Mort de la Gouvernante de Frise.

A peu près dans le même tems mourut l'ancien Pensionnaire Gillis, que nous avons vu accusé si injustement par le peuple, dont il eut été la victime, si les Etats & le Stadhouder ne l'eussent pris sous leur protection. Il continua d'exercer sa place jusques en 1749, qu'il demanda sa retraite. Elle lui fut accordée avec huit mille florins de pension.

Du Pensionnaire Gillis.

Enfin le huit Mars, terme de la minorité de Guillaume V, ce jeune Prince fut inauguré, prit séance dans l'assemblée des Etats Généraux, dans celle des Etats de Hollande, au Conseil d'Etat & dans toutes les Cours de justice. Le Prince montra des qualités au dessus de son âge & donna les plus heureuses espérances de son gouvernement. Il témoigna en présence des Etats Généraux, sa reconnoissance envers le Duc de Brunswick, qui avoit pris soin de le former. Après la mort de la Gouvernante, il l'avoit nommé Colonel en chef de sa garde. Les Etats le firent remercier par leurs Députés, de l'éducation qu'il avoit donnée au jeune Prince, & firent demander à la Cour de Vienne, de lui permettre de continuer à servir la République, en restant auprès du Stadhouder. Les Etats de Hollande lui envoyerent, comme un témoignage de leur reconnoissance, une ordonnance de cent mille florins.

Ann. 1766. Guillaume V entre en majorité.

L'installation du Prince fut suivie des fêtes les plus brillantes dans toutes les Provinces. Il engagea les Etats à faire une promotion d'Officiers Généraux, & le même jour il en fit une dans presque tous les Régimens de la Province de Hollande, de Colonels, Colonels Commandans, Majors, Capitaines, Lieutenants, Cornettes & Enseignes. Il jouissoit pour la premiere fois, du droit qui lui avoit été concédé, le jour de son installation par les Etats de Hollande, de disposer de tous les emplois militaires, depuis le grade d'Enseigne jusques à celui de Colonel inclusivement: il fut revêtu des charges de Grand Forestier & de Grand Veneur de la Province, des directions générales des Compagnies des Indes orientales & occidentales. Il alla à l'Université de Leyde, où il se déclara l'ami & le protecteur des arts & des sciences. Il parcourut ensuite les différentes Provinces & y fut installé avec le plus grand éclat. C'étoient partout

des transports de joye. L'enthousiasme étoit général & l'amour des Peuples éclata par les témoignages les moins équivoques.

Etablissement d'une Académie de Peinture.

La premiere marque que ce Prince donna de la protection qu'il accordoit aux arts, fut l'établissement d'une Académie de peinture & de dessin, qui s'étoit formée à la Haye, & dont il accepta la présidence, avec le titre de Protecteur que cette société lui offrit.

La satisfaction que le Stadhouder recevoit de tant de preuves d'amour & de respect, fut troublée par quelques calamités; un incendie consuma le village d'Hilversum dans le Goiland, composé de deux cens maisons; l'église fut aussi la proie des flammes. Quatre ou cinq maisons furent brûlées à la Haye. Ce qu'il y eut de plus déplorable dans cet incendie, fut la mort du marchand, dans la maison duquel le feu s'étoit d'abord manifesté: échappé au danger, mais apprenant que ses trois enfans sont encore dans la maison, il s'arrache des bras de son épouse & de ses parens, s'élance à travers ces brasiers, dans l'espérance de délivrer ces infortunés & périt avec eux.

Ann. 1767.

Le Prince avoit parcouru les différentes Provinces pour s'y faire installer : de retour à la Haye & plein de la douce satisfaction de savoir qu'il étoit adoré des peuples, il s'occupa des préparatifs de son mariage avec S. A. R. la Princesse Frédérique-Sophie-Wilhelmine de Prusse.

Mariage du Stadhouder.

Guillaume V partit le 20 Septembre de la Haye & se rendit à Berlin, où le Roi de Prusse avoit projetté les fêtes les plus brillantes. Il y arriva le quatre d'Octobre, & le lendemain décoré des marques de l'ordre de l'aigle noir, dont le Roi l'avoit revêtu, se rendit avec la Princesse Wilhelmine dans une salle du palais, où ils furent mariés. Bals, illuminations, feux d'artifice, banquets, enfin toute sorte de divertissemens remplirent l'intervalle du quatre au douze, jour du départ du Prince & de la Princesse pour la Hollande, où leur mariage fut encore le sujet de la publique joie & des fêtes les plus éclatantes. Deux Princes & une Princesse, issus de ce mariage, pourront se faire universellement chérir par la Nation, si, au lieu de suivre les traces des Stadhouders qui se sont arrogés le droit de gouverner en Souverains, ils prennent pour modéles ceux qui ont senti qu'un Stadhouder (1) n'est que le Lieutenant du Souverain, Représentant du Peuple, & si le sang de Frédéric-Henri, dont ils descendent par leur Mere, peut faire revivre en eux ses talens & ses vertus.

Nous jugeons à propos de finir ici cette Histoire. Les événemens qu'elle fournit depuis quelques années, sont ou très peu importans, ou trop recens & trop connus par les Journaux Politiques & autres papiers publics, pour qu'il soit besoin que nous en fassions le Narré; d'autant que bien des faits doivent s'éclaircir par le tems, & que la crise où cette République se trouve actuellement, exige d'un Historien impartial, de suspendre son jugement, & ne lui permet pas d'en faire une relation défectueuse, dans un ouvrage consacré à la Postérité.

HIS-

(1) *Lieutenant* est la véritable signification du mot *Stadhouder.*

Fin de l'Histoire de Hollande, ou du Livre Trente-troisieme.

DIVISION GÉNÉRALE DE L'ANGLETERRE. (*)

DÉPARTEMENS.	PROVINCES OU COMTÉS.	Situation.	Étendue. long. miles.	Étendue. larg. miles.	Villes Capitales	Longit. de la Capitale.	Latitude de la Capitale.	Nombre des Places à marché.	Nombre des Paroisses.	Nombre des Députés au Parlement.	Rivieres les plus considérables.	Principales. productions.
I. DÉPARTEMENT DE L'OUEST.	Cornouaille	De l'Oueſt à l'Eſt.	70	40	Launceſton.	13. 16.	50. 40.	27	161	44	Tamer, Low, Fawey, Vale, Camb - Alan.	Etain.
	Devon.		55	54	Exeter.	14. 10.	50. 42.	38	394	26	Towridge, Taw, Tamer, Tave, Plyme, Dart, Tigne, Ex.	Plomb, Etain, Laines.
	Dorſet.		45	25	Dorcheſter.	15. 10.	50. 51.	22	248	20	Stoure, Frome.	
	Hamp.		46	30	Wincheſter.	16. 15.	51. 1.	20	250	26	Teſt, Ant, Hamble, Itching, Lymnington.	
	Somerſet.	Au Nord du Comté de Dorſet.	50	40	Briſtol.	15. 10.	51. 27.	35	385	18	Avon, Wilt, Frome, Bruis, Parret, Tone.	Eaux médicinales, Plomb, charb. de ter.
	Whilt.		40	30	Saliſbury.	15. 56.	51.	21	304	34	Avon, Nadder, Willyborn, Kennet.	Laines, Ardoiſes.
II. DÉPARTEMENT D'OXFORD.	Berk.	Au Nord de Hamp.	45	25	Reading.	16. 44.	51. 26.	11	140	9	Tamiſe, Kennet, Loddon.	Bled.
	Oxford.	De l'Eſt à l'Oueſt.	40	20	Oxford.	16. 20.	51. 53.	12	240	9	Ouſe, Cherwell, Tame, Tamiſe.	Grains, Gibier.
	Gloceſter.		50	26	Gloceſter.	15. 30.	51. 56.	27	280	8	Saverne, Avon, Evenlode, Lech, Coln.	Criſtal, Eaux Minérales.
	Montmouth		25	20	Montmouth.	14. 55.	51. 55.	7	127	3	Wye, Uske.	
	Hereford.	Du ſud au Nord-Eſt.	35	30	Hereford.	14. 55.	52. 5.	8	176	8	Frome, Arrow, Lug, Wey, Munnow.	Grains, Fruits, Laines.
	Worceſter.		35	25	Worceſter.	15. 30.	52. 18.	12	152	9	Saverne, Stoure, Salwarpe, Avon.	
	Stafford.		44	27	Stafford.	15. 30.	52. 55.	19	130	10	Trent, Tame, Dove, Blithe, Hans, Saw.	Charbon de terre, Albâtre Fer.
	Shrop.	A l'Oueſt de Stafford.	34	25	Shrewsbury.	14. 54.	52. 45.	16	170	12	Saverne, Worſe, Terne, Mele, Tomde, Clune.	Froment, Orge.
III. DÉPARTEMENT DE HOME.	Eſſex.	De l'Eſt à l'Oueſt.	45	36	Colcheſter.	18. 22.	51. 52.	27	415	8	Stoure Freshwell, ou Blackwater, Chelmer, Coln.	Bled, Gibier.
	Hartford.		30	27	Hartford.			18	120	6	Lew ou Ley, Coln.	
	Kent.		50	47	Cantorbe ry.	18. 38.	51. 17.	31	408	10	Darent, Medway, Stoure, Tamiſe.	Houblon.
	Surrey.		34	22	Southwark.			11	140	14	Wey, Mole, Tamiſe.	Bled, Moutons.
	Suſſex.	Au Sud de Surrey.	60	20	Chiceſter.	16. 50.	50. 50.	17	312	22		Bois, Fer.
IV. DÉPARTEMENT DE NORFOLK.	Norfolk.	De l'Eſt au Sud-Oueſt.	50	35	Norwich.	18. 55.	52. 41.	33	660	12	Ouſe, Yare, Bure.	
	Suffolk.		45	30	Ipſwich.	18. 38.	52. 7.	21	55	16	Ouſe, Waveney.	Beurre, Fromage.
	Cambridge.		35	20	Cambridge.	17. 45.	52. 15.	7	163	6	Cam, Grant.	Safran, Orge.
	Huntington		22	18	Huntington.	17. 30.	52. 20.	6	70	4	Ouſe.	Pâturages, Tourbe.
	Bedford.		24	14	Bedford.	17. 10.	52. 12.	9	116	4	Ouſe, Ivell.	Grains.
	Buckingham.		40	18	Buckingham.	16. 38.	52. 8.	15	85	14	Tamiſe, Tame, Ouſe, Cole.	Laines.

GLETERRE.

ANGLETER

III. DEPARTEMENT DE HOME.	Essex.													
	Hartford.	De l'Eſt à l'Oueſt.	30	27	Hartford.					18	120	6	Lew ou Ley, Coln.	
	Kent.		50	47	Cantorbe ry.	18.	38.	51.	17.	31	408	10	Darent, Medway, Stoure, Tamiſe.	Houblon.
	Surrey.		34	22	Southwark.					11	140	14	Wey, Mole, Tamiſe.	Bled, Moutons.
	Suſſex.	Au Sud de Surrey.	60	20	Chičeſter.	16.	50.	50.	50.	17	312	22		Bois, Fer.
IV. DEPARTEMENT DE NORFOLK.	Norfolk.	De l'Eſt au Sud-Oueſt.	50	35	Norwich.	18.	55.	52.	41.	33	660	12	Ouſe, Yare, Bure.	
	Suffolk.		45	30	Ipſwich.	18.	38.	52.	7.	21	55	16	Ouſe, Waveney.	Beurre, Fromage.
	Cambridge.		35	20	Cambridge.	17.	45.	52.	15.	7	163	6	Cam, Grant.	Safran, Orge.
	Huntington		22	18	Huntington.	17.	30.	52.	20.	6	70	4	Ouſe.	Pâturages, Tourbe.
	Bedford.		24	14	Bedford.	17.	10.	52.	12.	9	116	4	Ouſe, Ivell.	Grains.
	Buckingham.		40	18	Buckingham.	16.	38.	52.	8.	15	85	14	Tamiſe, Tame, Ouſe, Cole.	Laines.
V. DEPARTEMENT DU MILIEU DES TERRES.	Lincoln.	De l'Eſt à l'Oueſt.	60	35	Lincoln.	17.	10.	53.	16.	30	630	12	Trent, Iole, Withum.	Lin, Plâtre, Albâtre
	Nottingham.		40	20	Nottingham.	16.	28.	52.	56.	8	168	8	Maum, Iole, Meden, Trent.	Plâtre, Charbon de terre.
	Derby.		30	35	Derby.	15.	55.	52.	56.	11	106	4	Darwen, Dove, Trent, Wye, Crawloe.	Plomb, Charbon de pierre, Fer.
	Rutland.	De l'Eſt à l'Oueſt.	12	9	Ockham.	16.	45.	51.	58.	2	48	2	Wadeland, Wash.	Laine rougeâtre.
	Leiceſter.		30	25	Leiceſter.	16.	25.	53.	35.	11	192	4	Stoure, Wreak, Welland, Swift.	
	Warwick.		35	26	Warwick.	16.	15.	52.	25.	14	158	6	Blith, Avon.	Grains.
	Northampton	Au Sud de Leiceſter, & de Warwick.	45	20	Northampton.	16.	38.	52.	18.	13	136	9	Avon, Ouſe, Cherwell.	Bled, Pâturages, Laine.
VI. DÉPARTEMENT DU NORD.	York.	Du Sud au Nord.	80	70	York.	17.	42.	53.	58.	58	563	30	Thees, Swale Youre, Humber, &c.	Vitriol, Alun, Fer, Plomb.
	Durham.		35	30	Durham.	16.	13.	54.	42.	9	118	4	Were.	Sel, Charbon de terre.
	Northumberland		40	30	Newcaſtle.	16.	10.	55.		12	460	8	Till, Twede, Goket, Wensbeck, Read, &c.	Charbon de pierre Plomb.
	Lancashire.	Du Sud au Nord.	45	32	Lancaſtre.	14.	52.	54.	9.	27	61	14	Leven, Kan ou Ken, Lune, Wier, Ribbie, Irwell, Marſey.	Tourbe, Charbon de pierre, gros bétail.
	Weſtmorland.		32	24	Appleby.	14.	50.	54.	40.	8	26	4	Kan ou Ken, Lune, Barrow, Eden.	
	Cumberland.		50	38	Carliſle.	14.	50.	54.	58.	14	58	6	Esk, Leven, Eden, Kirckſop, Irthing.	Orge, Seigle, Avoine, Tourbe.
LE COMTÉ DE MIDDLESEX.			29	16	Londres.	17.	30.	51.	30.	7	200	8	Tamiſe, Cole ou Coln, Ley ou Lea.	
LE COMTE DE CHESHIRE.			45	25	Cheſter.	14.	45.	53.	16.	12	85	4	Goit, Bollin, Dane, Marſey, Birkin.	Sel, Tourbe, Arbres à feu.

(*) Il ne s'agit que de l'Angleterre proprement dite, ſans y comprendre la Principauté de Galles, qui contient douze Provinces ou Comtés.

HISTOIRE UNIVERSELLE

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'À PRÉSENT.

LIVRE TRENTE-QUATRIEME.

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

Introduction à l'Histoire d'Angleterre.

Hist. d'Angleterre. Introd.

LA Grande Bretagne est composée de deux grandes isles & d'une multitude de petites. De ces deux isles, celle qui a le plus d'étendue comprend seule les deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse; l'autre contient le Royaume d'Irlande. Le Royaume d'Angleterre se divise en deux parties, l'Angleterre proprement dite, & le pays de Galles, qui ensemble contiennent environ douze mille lieues quarrées de terrein. Il est borné au Nord par l'Ecosse, dont il est séparé par les rivieres de Solway & de Tuwed, & environné de tous les autres côtés par la mer. Ce Royaume s'étend depuis le 12me. degré de longitude jusqu'au 19me, & depuis le 50me. degré de latitude septentrionale jusqu'au 56me. Ses rivieres principales sont la Tamise, le Humber, la Trente, l'Ouse, le Medway & la Saverne.

Description Géographique de l'Angleterre.

Division de l'Angleterre.

L'Angleterre se partage en cinquante-deux Provinces, dont nous nous contenterons de faire ici l'énumération: Pembrock, Carmarden, Glamorgant, Breknok, Radnor, Cardigan, Montgommery, Merioneth, Carnarvan, Danbigh, Flinte, isle d'Anglesey, Norfolck, Suffolck, Cambridge, Harfort, Midlesex, Essex, Chester, Darby, Stafford, Warwick, Shrop, Worcester, Hereford, Montmouth, Glocester, Oxford, Buckingham, Bedford, Huntington, Northampton, Rutland, Leicester, Nottingham, Lincoln, Kent, Sussex, Surrey, Southampton, Barck, Wilt, Dorset, Sommerset, Devon, Cornouailles, Northumberland, Cumberland, Westmorland, Durham, Yorck, Lancastre, l'isle de Man.

Le Tableau que nous plaçons ici à côté, & dont nous osons garantir l'exactitude, mettra nos Lecteurs à même de voir d'un seul coup d'œil la

Hist. d'Angleterre. Introd.

situation de chacune de ces différentes Provinces, son étendue, sa ville capitale, le nombre des paroisses, celui des Députés au Parlement, ses rivieres les plus considérables, ses principales productions; &c. mais il faut observer qu'il ne s'agit que de l'Angleterre proprement dite, sans y comprendre la Principauté de Galles, à laquelle appartiennent les douze premieres Provinces ou Comtés, dont nous venons de donner l'énumération.

Londres, Capitale de l'Angleterre.

C'est dans la Province de Midlesex, l'une des plus petites de l'Angleterre, qu'est située la ville de Londres, Capitale de tout le Royaume. Nous ne nous arrêterons point à en donner une description détaillée; nous nous contenterons de dire qu'elle passe pour une des plus grandes & des plus peuplées de l'Europe. On croit qu'elle fut bâtie peu de tems après que les Romains eurent formé des établissemens fixes dans la Grande-Bretagne. Sa situation sur la Tamise, où le flux de la mer amene les vaisseaux dans son port, la rend d'un très grand commerce, & l'on fait monter le nombre de ses habitans à environ neuf cens mille.

Le climat de l'Angleterre est un des plus tempérés de l'Europe; l'on n'y sent point à l'excès les rigueurs de l'hiver, ni les chaleurs de l'été, & quoique l'air n'y soit jamais bien calme ni bien serein, il ne laisse pas de convenir beaucoup, & en général, à la santé de l'espece humaine: il n'est peut-être pas de nation sous le ciel, où l'on trouve dans les deux sexes autant d'individus beaux, grands, bien faits, agiles, robustes, ni même qui vieillissent davantage que dans la Nation Angloise: le bon sens même & le génie, si toutefois on peut en attribuer quelque chose au climat, y semblent plus communs que partout ailleurs.

Il n'y a que dans la Principauté de Galles & le Comté de Darby, où l'on trouve quelques montagnes un peu hautes; le reste du Royaume n'offre que des collines & des vallées qui, dispersées parmi les plaines, ne sont pas moins agréables pour le coup d'œil du curieux, que dociles sous la main du cultivateur: & pour donner quelque idée du sol, des productions & des richesses de ce beau pays, l'on peut dire qu'il ne manque à l'Angleterre que l'olive & le raisin: elle a des grains, des paturages, des fruits, des métaux, des minéraux, des bestiaux, de très belles laines, des manufactures au dedans, des colonies au dehors, des ports commodes sur les côtes, de riches comptoirs au loin; mais nous verrons dans le cours de cette histoire, qu'elle n'a commencé à jouir pleinement de tous ces avantages, que sous le regne d'Elisabeth, fille d'Henri VIII.

De la Principauté de Galles.

De la Principauté de Galles.

Cette Principauté a formé pendant plusieurs siecles un Etat indépendant. Habitée par les *Silures*, les *Dimetes* & les *Ordovices*, elle étoit connue du tems des Romains sous le nom de *Britannia Secunda*; ensuite elle fut nommée *Cambrie*, & enfin *Galles* ou *Walles*: mais les Historiens ne s'accordent pas sur l'origine de ce dernier nom. L'opinion qui nous a paru la plus vraisemblable, est que les Saxons descendus en Grande-Bretagne, ayant repoussé les anciens habitans du pays dans cette

Origine de ce nom.

partie, leur donnerent ce nom, parce qu'ils les regarderent comme ayant la même origine que les Gaulois, qu'ils appelloient *Wallen* (1). *Hist. d'Angleterre. Introd.*

Du reste, cette partie du Royaume d'Angleterre est la moins agréable par la quantité de montagnes, souvent couvertes de neige & le peu de fertilité du terroir. Ce n'est pas cependant que dans quelques Provinces on n'y trouve en assez grande quantité des bleds, des paturages, des bestiaux, du gibier & du poisson; mais il en est plusieurs qui ne produisent pas même assez de bleds pour la nourriture de leurs habitans. La Province d'Anglesey est très fameuse dans l'antiquité par les Druides qui y avoient établi un de leurs principaux seminaires, dont nous aurons occasion de parler; celle de Carmarden ne l'est pas moins pour avoir été la patrie du fameux Prophete ou Enchanteur Merlin.

Du Royaume d'Ecosse.

Sa description géographique.

L'Ecosse a toujours fait un Royaume séparé de l'Angleterre, jusqu'en 1603; & comme nous aurons occasion de parler ailleurs de son antiquité, nous nous bornerons ici à indiquer simplement quelles sont son étendue, ses limites, sa division, ses principales rivieres, & les villes qui peuvent être de quelque considération.

Son étendue est depuis le 11me. dégré 40 minutes jusqu'au 16me. degré 20 minutes de longitude, & sa latitude est depuis le 55me. degré jusqu'au 58me. 45 minutes, & fait un peu plus du quart de la grande isle qui comprend les deux Royaumes. L'Ecosse est bornée au Nord par la mer qui porte son nom, au Midi par l'Angleterre, à l'Occident par la mer d'Irlande, & à l'Orient par celle d'Allemagne. Ses principales rivieres sont la *Forth*, la *Cluyd* & le *Tay*. On y voit un nombre prodigieux de lacs & de golphes, très-peu de grandes plaines, mais beaucoup de hautes montagnes, dans lesquelles on trouve de l'or, du plomb & de l'azur; celle de *Grampian* est fameuse surtout par la bataille que les Bretons y perdirent contre Agricola. Quoique l'Ecosse soit en général un pays assez stérile, les habitans qui savent se contenter du nécessaire, n'en sont pas moins attachés à leur patrie, & s'estiment autant dans leurs montagnes & dans leurs forêts, que les peuples qui vivent dans les pays les plus délicieux.

Division de l'Ecosse.

Pour donner une division bien exacte de l'Ecosse, il faut la considérer comme composée de trois grandes presqu'isles, & de trois corps d'isles.

La presqu'isle méridionale s'étend depuis l'Angleterre jusqu'aux golphes *Forth* & *Cluyd*, & contient quatorze provinces, savoir: *Merche*, patrie de Jean Scot, appellé le Docteur subtil; *Tivedale*, *Tweedale*, *Liddesdale*, *Eskedale*, *Aunandale*, *Nithesdale*, *Galloway*, *Carrick*, qui produit des bœufs dont ou prétend que la graisse ne se fige jamais; *Kyle*, *Cunningham*, *Rainfrew*, *Cluydesdale*, *&* *Lothiane*, qui est la plus fertile, la plus peuplée de toutes les Provinces de l'Ecosse, & dans laquelle est située *Edimbourg*, Capitale de tout le Royaume.

(1) *Smolett*, *Histoire d'Angleterre.* Préface du Traducteur. *Wallen ou Waalen* signifie *Walons.*

Hist. d'Angleterre. *Introd.*

La presqu'isle du milieu de l'Ecosse, qui s'étend depuis les golphes dont nous venons de parler jusqu'à ceux de *Murray* & du *Coch*, se subdivise en trois parties, dont la partie méridionale contient cinq Provinces, la partie orientale neuf, & la partie occidentale cinq; à quoi l'on doit ajouter deux isles.

Les Provinces méridionales sont *Sterling*, l'une des plus petites du Royaume, mais une des plus fertiles, où l'on voit encore plusieurs monumens du tems des Romains; *Lennox*, où se trouve le lac *Lomond*, le plus grand de toute l'Ecosse; *Mouteith*, *Stratherne*, *Fife*.

Les Provinces de la partie orientale sont, *Perth*, *Angus*, *Mernis*, *Marr*, *Buchan*, *Murray*, *Badenoch*, *Athol* & *Loch-Aber*.

Dans la partie occidentale, on compte cinq Provinces & deux isles, savoir: *Braid-Albain* ou *Albanie*, *Argyle*, où l'on prétend que descendirent les premiers Scots venus d'Irlande; *Lorne*, *Cnapdale*, *Cantyr* ou *Kentyr*, *Boot* & *Arran*.

Les Provinces de la presqu'isle septentrionale sont *Ross*, *Sutherland*, *Strath-Navern*, *Catuess* ou *Caithness*.

Quant aux trois grands corps d'isles dont l'Ecosse est comme environnée, les premieres se nomment *Orcades*, & en Anglois *Orkeney*. On y passe par un détroit appellé le détroit des Pictes. Elles sont au nombre de vingt-huit habitées, & de beaucoup d'autres qui ne le sont pas. Ces isles n'offrent rien de bien intéressant: la plupart sont presqu'incultes, sans bois ni même de tourbes pour le feu; ensorte que les personnes qui n'ont pas le moyen d'en faire venir du continent, ne brûlent que de la fiente de vaches ou de chevaux, avec un peu de paille. Il y a des aigles en assez grand nombre; mais on n'y voit point d'animaux vénimeux. Du reste, les habitans sont d'un tempéramment robuste, & parviennent communément à une vieillesse avancée.

Du côté du Septentrion sont situées les isles de *Schetland* ou *Hitland*. On en compte au moins 70; mais il n'y a gueres que le tiers de peuplé. Les productions sont à peu près les mêmes que dans les *Orcades*, & les habitans logent dans des cahuttes, où il n'y a d'ouverture que la porte & un trou pour donner passage à la fumée.

Les *Hébrides* ou *isles Westernes*, situées à l'occident d'Ecosse, sont encore en plus grand nombre, mais plus fertiles & par conséquent mieux peuplées. Les habitans ont en outre la ressource de la pêche, qui y est très-abondante, surtout celle de la baleine, dont les Hébrides font un grand commerce. Il ne nous reste maintenant qu'à dire un mot de l'Irlande, qui forme le troisieme Royaume de la Grande-Bretagne, depuis la réunion de l'Ecosse.

Du Royaume d'Irlande.

L'*Irlande*, en latin *Hibernia*, (1) est située au couchant de l'Angle-

(1) Ce pays a reçu en divers tems un grand nombre de noms différens. Aristote, Strabon & plusieurs autres Auteurs lui donnent celui de *Ierna*; Melas, Juvenal & Solin l'ap-

terre, dont elle eſt diſtante d'environ 20 lieues, dans le plus étroit paſſage, entre le 8me. & le 12me. degré de longitude, & entre le 51me. & le 56me. degré de latitude ſeptentrionale: ſon étendue eſt d'environ 82 lieues dans ſa plus grande longueur & de 50 dans ſa plus grande largeur. Ses principales rivieres ſont le *Shannon*, la *Shure*, le *Broad-Water* & le *Barrow*; mais elles ſont peu navigables à raiſon de leur peu de profondeur & des cataractes qui ſe trouvent dans quelques-unes. On y voit beaucoup de lacs & de marais; ce qui contribue ſans doute à rendre l'air très-humide, quoique d'ailleurs aſſez tempéré. Les pluies y tombent fréquemment & en abondance. Les paturages ſont excellens, & les moutons paiſſent toute l'année en liberté, parcequ'il eſt rare que la terre ſoit couverte de neige: de-là vient ſon grand commerce de ſuifs, de cuirs & de beurre. Tout ce pays étoit autrefois couvert de forêts; mais à peine les habitans en trouvent-ils maintenant pour la conſtruction des bâtimens.

Hiſt. d'Angleterre. Introd.

Sa deſcription.

L'Irlande ſe diviſe en quatre grandes Provinces, connues ſous les noms de *Momonie* ou *Munſter*, *Leinſter* ou *Lagenie*, *Ulſter* ou *Ultonie*, & *Connaught* ou *Connacie*, dont chacune renferme pluſieurs Comtés.

La Province de *Munſter* eſt la plus méridionale de l'Irlande: elle abonde en bleds & en paturages; mais le bois y eſt extrêmement rare, ſurtout depuis qu'on y a découvert quelques mines de fer, qui ont preſque achevé de conſommer le peu qui y reſtoit. Elle contient ſix Comtés, *Clare* ou *Thomond*, *Limmerick*, *Kerry*, *Corke*, *Waterford*, *Tipperary*.

La Province de *Leinſter*, l'une des deux qui ſont à l'Orient de l'Irlande, eſt très peuplée, riche & fertile, excepté dans quelques cantons marécageux, qui cependant ſervent encore de paturages en été. Elle eſt diviſée en 90 Baronnies qui compoſent onze Comtés, dont quatre ſur les côtés & ſept dans l'intérieur du pays. C'eſt dans cette Province qu'eſt ſitué le Comté de *Dublin*, le plus riche, le plus agréable, le plus peuplé de tous, & dont la Capitale qui porte le même nom, l'eſt auſſi de tout le Royaume. On la regarde, après Londres, comme la ville la plus grande & la mieux bâtie des trois Royaumes. Le Lord-Lieutenant, ou Vice-Roi d'Irlande y fait ordinairement ſa réſidence.

Les autres Comtés ſitués ſur les côtes ſont, *Wexford*, *Wicklow*, *Eaſt-Meath:* ceux ſitués dans l'intérieur du pays, ſont, *Weſt-Meath*, *Longford*, *King's County*, ou *Comté du Roi*, *Queen's County*, ou *Comté de la Reine*, *Kilkenny*, *Caterlaugh* & *Kildare*.

La Province d'*Ulſter* eſt la plus ſeptentrionale de l'Irlande, mais en même tems la moins fertile en bleds. En récompenſe elle abonde en excellens paturages, & l'on y trouve plus de bois de chauffage & de charpente que dans les trois autres Provinces. Comme celle de Leinſter, elle ſe diviſe en pluſieurs Comtés, dont cinq ſur les côtes & autant dans

pellent *Inverna*. Ptolomée le fait connoître par celui d'*Ivernia* & de *Britannia minor*: on le trouve encore déſigné ſous les noms de *Bernia*, *Vernia*, *Ogygia*, *Tivola*, enfin ſous celui de *Scotia*, &c.

Hist. d'Angleterre. Introd.

l'intérieur. Les premiers sont *Louth*, *Down*, *Antrim*, *Londondery* & *Tyrconnel:* les autres sont *Tyrone*, où il se trouve un grand nombre de mines de fer; *Armagh*, dont le terroir est si fertile, qu'on prétend qu'il est inutile de le fumer; *Monaghan*, *Fermanagh*, & *Cavan*, aussi très renommé pour la fertilité de son sol & l'abondance de ses paturages.

De toutes ces Provinces, la moins considérable, mais non la moins fertile en bleds & en paturages, c'est la Province de *Connaught* ou *Connacie*, par laquelle nous terminerons cette description géographique. Elle ne comprend que cinq Comtés; *Slego* au Septentrion, *Mayo*, *Galloway*, dont la Capitale est regardée comme une des meilleures villes d'Irlande, par sa beauté, sa grandeur & la richesse que son commerce lui procure: située sur un canal qui communique à une grande baye, son port est très fréquenté, surtout par les Espagnols & les Portugais. Les deux autres Comtés n'ont absolument rien de remarquable; ils se nomment, l'un *Roscommon*, & l'autre *Letrim*. Ce dernier renferme pourtant dans ses montagnes des mines de fer, qui sont d'un assez grand produit.

Telle est en abrégé la description & la situation topographique des trois Royaumes, qui forment celui qu'on nomme *Grande-Bretagne*. Nous n'avons rien dit de leur antiquité, parceque nous aurons occasion d'en parler dans le corps de l'ouvrage. Quant à l'*Angleterre* proprement dite, qui fait l'objet principal de cette histoire, il n'existe point, & peut-être il n'y eût jamais de Nation qui ait offert des scenes plus variées, des caracteres plus divers, plus attachans. Quel spectacle en effet plus capable d'instruire & de surprendre l'esprit humain, que celui d'une Nation qui, depuis plus de dix siecles, s'affermit au milieu des orages, des factions, des mouvemens tumultueux qui n'ont presque jamais cessé de l'agiter! Quel spectacle peut être aussi intéressant que celui d'une Nation qui, plus facile à s'émouvoir que les flots de la mer qui l'entoure, assure la stabilité de sa constitution, sa gloire & sa grandeur sur son indépendance, & celle-ci sur la perpétuelle inquiétude du caractere national! Défendue d'abord & ravagée ensuite par les Romains, qui la réduisirent en Province de l'Empire; secourue & accablée par les Pictes, qui en usurperent la domination; vengée & subjuguée par les Saxons, envahie par les Danois, soumise & gouvernée par les Normands, quelle Nation, depuis la plus ancienne réunion des hommes en société, a vu plus fréquemment changer ses mœurs, ses loix, son gouvernement & ses usages?

Quoiqu'en disent la plupart des Historiens modernes, qui veulent que l'on regarde Guillaume le *Conquérant* comme le fondateur de la Monarchie Angloise, nous avons cru devoir donner cette place dans la liste des Rois à Egbert, qui réduisit les sept Royaumes de l'Heptarchie en un seul, & qui par ses travaux, ses vertus, ses victoires, sçut mériter le respect, l'amour & la confiance de ses sujets qu'il rendit heureux. Mais ses successeurs, du moins le plus grand nombre, furent bien éloignés de marcher sur ses traces. L'un portant sur le trône l'indolence du cloître d'où il sort pour regner, les préjugés & l'inexpérience de l'état monastique, cede sans résistance aux efforts des Danois qui envahissent ses Etats, se dépouille des marques de la souveraineté, s'éloigne des côtes

Britanniques, & par une piété mal-entendue va rendre lâchement hommage en Italie au Souverain Pontife, déclare son Royaume tributaire du St. Siege, & lui accorde sur ses peuples des impôts excessifs ; dons funestes pour l'Angleterre & pour Rome elle-même, qui ne prévoit pas alors que ces impôts souleveront un jour la Nation Angloise, & la soustrairont pour jamais à l'autorité du St. Siége. L'autre, doux, vertueux, éclairé, mais trop foible pour arrêter les désordres, a la douleur, en mourant, de laisser ses Etats déchirés par les factieux & presqu'entierement envahis par les Danois.

Heureusement pour l'Angleterre, *Alfred* ne tarda pas à monter sur le trône. Ce Prince, qui mérite d'être à jamais cité comme un des plus grands Monarques, eut bientôt mis fin à ces fléaux & délivré ses peuples de leurs avares oppresseurs. Mais peu content d'avoir forcé les Danois à se retirer au-delà des mers, il se livre tout entier aux soins du gouvernement, réprime les abus qu'une trop longue anarchie avoit introduits, donne une législation aussi douce que sage, & veille lui-même à l'exécution de ses loix. Pere, ami, bienfaiteur de son peuple, c'est à lui que les Anglois sont redevables de l'inestimable avantage de n'être jugés que par leurs Pairs; c'est lui qui le premier les instruisit dans l'art de la Navigation, & fit fleurir chez eux les Sciences & les Belles-Lettres. Edouard *l'ancien*, son successeur, érige en Université l'école de Cambridge, & s'immortalise par cet établissement, plus encore que par l'éclat de ses victoires.

Depuis la mort de ce sage Prince, jusqu'à l'usurpation de Guillaume le Conquérant, on ne voit plus regner sur l'Angleterre que des tyrans lâches, scélérats ou superstitieux. On n'apperçoit plus dans ce Royaume, que des factions & des orages; une suite de Rois méchans ou malheureux, les uns trempant leurs mains dans le sang de leurs proches au plus léger soupçon, les autres immolés par l'ambition des Princes ou des grands, qui veulent leur ravir le sceptre; enfin l'usurpateur Harold précipité du trône par un usurpateur plus heureux.

Loin de donner à Guillaume le Conquérant la gloire d'avoir fondé l'Angleterre, nous verrons en son lieu qu'il en eût été le destructeur, si la constitution de ce gouvernement eût pu être anéantie. Nous le verrons exercer un despotisme plus cruel mille fois que ceux de l'Orient, plus absolu que ceux de l'Asie; nous le verrons enchaîner la Nation, substituer aux loix anciennes ses volontés momentanées, ses ordres arbitraires; couvrir du voile de la modération sa cruauté naturelle, son injustice, son excessive avidité; ravir aux citoyens, leurs charges, leurs domaines, pour les distribuer aux Normands; en un mot, nous le verrons dans tout le cours de sa vie regner par la crainte, & mourir peu regretté de sa famille; haï de tous les Souverains de l'Europe, & détesté de ses sujets, dont il eût pu facilement se faire aimer.

La situation des Anglois ne devient pas plus heureuse sous Guillaume *le Roux*, son fils & son successeur. Ce Prince cruel, vindicatif & d'une avidité insatiable, lâche dans l'infortune, insolent dans la prospérité, porte sur le trône les vices de son pere, sans avoir aucun de ses

Hist. d'Angleterre. Introd.

talens. Attaqué d'une maladie dangereuſe, il promet de changer de conduite, s'il recouvre la ſanté. Le ciel exauce ſes vœux, mais pour le malheur de ſes peuples; puiſque reprenant avec ſes forces ſon ancien caractere, il ſe montre chaque jour plus dur & plus farouche. Ce n'eſt que bien longtems après qu'il reçoit enfin la punition de ſes crimes. Il eſt tué dans une partie de chaſſe d'un coup de fléche lancée au hazard, qui lui perce le cœur.

A cette époque la nation Angloiſe commence à jouir de ſon ancienne liberté. Henri I. reçoit le ſceptre des mains de ſes ſujets, qui le lui déferent au préjudice du droit que Robert ſon frere aîné avoit à la ſucceſſion du trône. Pour reconnoître un auſſi grand ſervice, il ſe hâte de leur accorder ces privileges qui devoient rompre pour jamais en Angleterre les fers du Deſpotiſme, rendre la Nation plus libre qu'elle ne l'avoit été juſqu'alors, ôter au Souverain toute influence ſur les droits des Citoyens, le mettre au contraire en quelque ſorte dans la dépendance du Peuple, donner à celui-ci la prépondérance dans l'adminiſtration des affaires de l'Etat, renfermer enfin dans les bornes les plus étroites & les plus inſurmontables l'autorité ſuprême, pour qu'elle n'eût plus déſormais que le droit précieux & vraiment Royal de répandre des bienfaits, ſans avoir l'odieuſe puiſſance de faire du mal. Telle eſt l'origine de cette fameuſe *Charte*, que l'on peut regarder comme la baſe eſſentielle & fondamentale de la liberté publique.

Henri II réunit à ſes Etats la Guienne & le Poitou, en épouſant la Princeſſe Eléonore, que Louis VII, Roi de France, venoit de répudier. Les premieres années de ſon regne ſont troublées par l'eſprit inquiet & turbulent de l'Archevêque Becket. Mais à peine un lâche aſſaſſinat a mis fin aux complots de ce Prélat factieux, qu'Henri ſe propoſe de ſubjuguer l'Irlande, vaſte anarchie diviſée en pluſieurs Souverainetés, & où regnoient les vices les plus bas, les mœurs les plus groſſieres, les coutumes les plus barbares, l'ignorance, le fanatiſme & la ſuperſtition. Ce Prince n'avoit aucun droit à cette conquête; mais il croit légitimer ſes projets d'uſurpation, en demandant au St. Siége la permiſſion d'envahir ce Royaume, & d'y porter avec la terreur de ſes armes, la lumiere de l'évangile.

Uſurpateur injuſte de l'Irlande, mais doué des plus rares qualités, Henri méritoit, à ce crime près, de jouir d'une tranquille vieilleſſe. Trop ſenſible pour réſiſter aux chagrins que lui cauſent les révoltes de ſes enfans, & de Richard ſurtout, l'objet de ſa tendreſſe, il expire de douleur, trop tôt pour l'Angleterre, trop tôt pour ſes enfans eux-mêmes, dévorés des remords que leur cauſoit leur perfidie. Richard ne jouit pas longtems du fruit de ſes noirceurs. Jean ſon frere s'empare du ſceptre, au moyen d'une ligue qu'il fait ſe ménager adroitement. Richard eſt enfermé dans une obſcure priſon, & à peine eſt-il parvenu à briſer ſes fers & à reprendre la couronne, qu'il meurt d'une bleſſure dans une bicoque. Alors les droits de Jean ſont reconnus; mais ſes vices, ſon humeur ſanguinaire, ſon injuſtice, ſes déprédations ſoulevent le peuple. Jean allarmé ſe hâte d'aſſembler les Barons, jure d'obſerver tous les articles

ticles de la Grande Charte, en ajoute de nouveaux, étend les priviléges & les prérogatives des citoyens, met des bornes étroites à son autorité, & place la liberté publique au-dessus de l'indépendance royale. Le Pontife Romain irrité de la conduite de ce Prince pusillanime, veut s'opposer à l'exécution de cette seconde Charte; mais son autorité, si puissante d'ailleurs, ne peut rien obtenir. Jean s'unit au St. Siége, & ses sujets indignés offrent le trône au Dauphin de France. Louis passe en Angleterre, est reçu avec acclamation, & couronné. Jean meurt, plus méprisé que craint, couvert de honte, déshonoré par ses vices, par la cruauté de son caractere, l'inconséquence perpétuelle de sa conduite & la bizarrerie de son esprit.

Henri III, son successeur, ne montre sur le trône qu'un Prince sans vertus, sans vices peut-être, mais aussi sans talens. Sous ce Monarque imbécille les ombres de l'ignorance s'épaississent, & les ténébres de la superstition s'étendent du palais du Souverain dans toutes les parties du Royaume. Enfin après un regne continuellement agité par les troubles & les injurieuses prétentions des grands, il meurt peu regretté de ses peuples, auxquels cependant sa foiblesse avoit procuré de grands avantages.

Edouard I. qui lui succéda, mit sagement à profit les fautes de son pere. Son premier soin fut d'affoiblir l'autorité des Barons, qu'il regardoit comme les rivaux de sa puissance & les oppresseurs du peuple. Dans cette vue, il protége ouvertement les citoyens, établit de sages loix, veille lui-même à leur exécution, se fait aimer, & ajoute à ses Etats la Principauté de Galles, que, depuis près de huit cens ans, ses prédécesseurs n'avoient pu conquérir. Il eut pu ajouter encore l'Ecosse, si la mort, en le frappant au milieu de sa carriere, n'eût plongé la nation dans le deuil.

Sous Edouard II. son fils, Prince foible & ennemi de toute application, le Parlement, indigné de la mollesse du Monarque, dispose de toutes les places dans la maison du Roi, dans la Magistrature, les Finances, le Militaire & ne laisse au Prince que l'ombre de la Royauté. Edouard piqué & jaloux de faire briller ses talens, porte la guerre en Ecosse, se fait battre, & les Ecossois reprennent leur ancienne dépendance. La Reine méprisant son époux autant qu'il est méprisé de son peuple, se met à la tête des mécontens, attaque le Roi, le fait prisonnier, & convoque un Parlement qui, sur des accusations assez vagues, & des preuves plus vagues encore, déclare le Souverain incapable de regner, le dépose, confie la Régence du Royaume à la Reine qui, maîtresse du sort de son époux, le fait périr d'une mort violente, & donne, suivant l'usage, des larmes à sa mort. Mais ces horreurs & ces atrocités ne sont que les crimes de quelques scélérats qui se disputent la couronne, & elles ne blessent en rien la liberté nationale, qui s'accroît, au contraire, en proportion de l'avilissement de la majesté du sceptre.

Edouard III. dissipe bientôt les orages que l'esprit de discorde, la soif de l'ambition & la perfidie ont rassemblés autour du trône; il fait trembler les factieux qui se soumettent d'autant plus promptement, que la valeur, l'équité, les talens & la sagesse d'Edouard le rendent également

Hist. d'Angleterre. Introd.

l'objet de l'amour de ses sujets & des respects du Parlement. Aveuglé par son ambition, & se persuadant, après la mort de Charles de Valois, que du chef de sa mere il a des prétentions fondées à la Couronne de France, il se ligue avec plusieurs petits Souverains, prend hautement le titre de Roi de France, fomente entre les deux nations une haine irréconciliable, envahit quelques Provinces Françoises, obtient des succès, essuye des revers qu'il répare par des victoires, obtient des subsides toutes les fois qu'il en demande, & n'en demande jamais qu'après avoir ajouté de nouveaux privileges aux anciennes prérogatives des citoyens. Enhardi par le progrès de ses armes, il assiége les places les plus importantes de France, y entre en vainqueur, & se rend maître de la personne du Roi, qui dans la suite est vengé complettement par la défaite entiere des Anglois. Ce revers ternit la gloire d'Edouard, qui voit en même tems son autorité s'affoiblir, à mesure que le pouvoir du Parlement s'accroît, & que la liberté de la Nation se fortifie.

Trop jeune pour tenir les rênes du gouvernement, Richard II voit son royaume en proie aux factions que suscite la mésintelligence de ses trois oncles, les Ducs de Lancastre, d'Yorck & de Glocester. Envain le Monarque tente de lutter contre leurs efforts; il est contraint de plier sous l'ascendant qu'a pris sur son esprit le Duc de Glocester; & pour comble d'outrages & d'humiliation, il se voit privé de la couronne par les intrigues d'Henri d'Herreford, fils de ce même Duc de Glocester, qui ayant succédé aux droits de son pere, porte contre Richard les accusations les plus graves, le fait déposer, l'enferme dans un noir cachot, lui arrache la vie, & se place lui-même sur le trône, comme descendant en droite ligne de Henri III. Cet excès de scélératesse ne reste pas longtems impuni. A peine Henri IV s'est-il couronné lui-même, qu'une révolte générale lui annonce le mécontentement de la Nation. Il s'efforce vainement de gagner l'amitié des citoyens; envain il jure de défendre leurs droits, de protéger leurs privileges & de leur accorder de nouvelles prérogatives; les fruits amers qu'il retire de ses crimes empoisonnent sa vie, qu'il perd avec cette même couronne qu'il a acquise à force de noirceur & d'assassinats.

Paisible possesseur du trône, Henri V son fils, craignant de voir se renouveller les anciennes factions, allume dans le sein de la France le flambeau de la guerre, & profite en politique habile de l'imbécillité de Charles VI, & du malheur d'une Nation en proie aux factions des Ducs de Bourgogne & d'Orléans. Les succès & les conquêtes accablent ses ennemis; il obtient un Traité, par lequel le foible Charles, se contentant de jouir pendant sa vie du titre & des honneurs de Roi de France, reconnoît & déclare Henri V héritier de sa couronne. Heureusement pour la France ce projet ne fut point exécuté, graces à la valeur du Dauphin. Au bout de quelques années, Henri meurt comblé de gloire, admiré de l'Europe, mais peu aimé des Anglois, qui ne voient qu'avec des yeux jaloux l'élévation de sa fortune. La mort de ce Prince n'est suivie d'aucune révolution dans l'Etat; la Chambre des Communes s'arroge le droit de donner une nouvelle forme à l'administration, & ne

voulant point de Régence pendant la minorité du Monarque, elle nomme le Duc de Bedfort Protecteur ou Gardien du Royaume. Bedfort se montre digne de la confiance publique. Afin de réunir la France à l'Angleterre, suivant le dernier Traité, il se ligue avec les Ducs de Bretagne & de Bourgogne, envahit les Provinces Méridionales de la France, & presse en même tems la conquête de la Normandie; mais tandis qu'il désole les Provinces Françoises, la haine déclarée qui divise les Ministres de Henri VI l'oblige de repasser la mer, & son séjour en Angleterre laissant respirer les François, Charles VII repousse les armes Angloises, réunit les suffrages de ses sujets & se fait couronner à Rheims. Bedfort n'éprouve plus en France que des défaites, & en Angleterre que des dégoûts & des contradictions. Ce Royaume est en proie aux factions des maisons d'Yorck & de Lancastre, qui se disputent le trône. Dans les commencemens de cette fameuse querelle, la Chambre des Communes donne une preuve frappante de sa puissance actuelle & du haut degré de pouvoir auquel elle tendoit : elle accuse Suffolck, Ministre & favori de la Reine & de Henri, d'avoir extorqué des dons exorbitans, d'avoir altéré les monnoies courantes, perverti la justice, protégé des causes iniques, & procuré la grace à des scélérats convaincus. Ces imputations graves allarment Henri, qui, pour soustraire Suffolck à la sévérité du Parlement, le bannit du Royaume. La Chambre des Communes proteste contre cette sentence, fait enlever Suffolck dans son passage en France, & sans procédures, sans jugement, sans formalités, lui fait trancher la tête sur sa chaloupe même. Ce coup d'autorité fait mépriser Henri: les provinces se soulevent; le parti du Duc d'Yorck s'accroît & balance déja celui de Lancastre, qui, au lieu d'agir avec vigueur, s'occupe de l'inutile soin de justifier les droits & les titres de Henri. Le Duc plus actif, leve une puissante armée, vient combattre son rival, remporte une victoire éclatante, fait Henri prisonnier, & le traite avec la tendresse d'un parent & le respect dû à son rang. Alors s'offre un spectacle brillant, & infiniment glorieux à la Nation Angloise; c'est le Duc d'Yorck demandant au Parlement le sceptre Britannique, & cette auguste assemblée discutant de sang-froid les droits opposés de Lancastre & d'Yorck, & déclarant que les titres de ce dernier étoient indestructibles.

Hist. d'Angleterre. Introd.

Cette décision eût pacifié tout, si Henri n'eût point eu d'enfans; mais son fils, conduit par Marguerite, sa mere, s'oppose les armes à la main à cet arrêt. Le parti de Richard Duc d'Yorck, combat contre celui de Lancastre ; la victoire est balancée entre les deux factions : le Duc d'Yorck tué sur le champ de bataille transmet ses droits à ses fils, Edouard, George & Richard, & sa mort est le signal de nouvelles horreurs. Edouard, l'aîné des trois, combat & remporte la victoire, abat, disperse la faction ennemie, assemble le Parlement, se présente, est reçu avec acclamation, entre dans Londres & est proclamé Roi. Il monte sur le trône, & le crime, la tyrannie, la cruauté, les proscriptions l'y soutiennent; son parti triomphe : mais celui de Lancastre s'anime par la haine qu'excite la férocité d'Edouard. Les partisans de la maison d'Yorck

Hist. d'Angleterre. *Introd.*

arborent la rose blanche, ceux de Lancastre la rose rouge : les uns & les autres se livrent aux horreurs de la guerre civile. Henri VI, captif de son rival, qui le méprise trop pour le craindre & le faire garder soigneusement, s'évade & s'enfuit en Ecosse. Edouard furieux assemble un Parlement à Londres, & peu content d'y obtenir la déposition de Henri, il fait proscrire la famille Royale. Son bonheur est flétri par la défection du Comte de Warwick, que des mécontentemens particuliers font passer dans le parti de Lancastre, qu'il releve avec tant de succès, qu'en quinze jours l'Angleterre lui est soumise, & Edouard contraint de s'exiler. Henri VI dont le destin bizarre est de passer alternativement de l'éclat du trône dans l'obscurité de la prison, prend la place d'Edouard; celui-ci revient en Angleterre, suivi d'un petit nombre de soldats, se présente fierement devant les murs de Londres, y est introduit par l'Archevêque d'Yorck, frere du Comte de Warwick, se saisit de Henri qu'il fait enfermer dans la Tour, défait en bataille rangée l'armée de Marguerite, & se rend maître du second fils de Henri, que les Ducs de Clarence & de Glocester ont la barbarie de poignarder eux-mêmes de sang-froid. Henri VI étant mort peu de jours après, Edouard qui ne voit plus de rivaux à redouter ni de concurrens à combattre, ternit & perd sa gloire dans l'indolence & la débauche. Son génie actif s'engourdit, & il meurt plus admiré qu'estimé, plus craint pour son humeur sanguinaire, qu'aimé pour ses vertus.

Edouard V succéde à son pere, & le cruel Duc de Glocester s'empare de la Régence, qu'il fait servir de premier échellon pour s'élever au trône où il se propose de monter. Rempli de ce projet, il opprime ou renverse tout ce qu'il croit pouvoir s'opposer à ses vues : couvert du sang de ses proches, de ses amis, de ses confidens les plus intimes, il ne rougit pas de répandre qu'Edouard IV & le Duc de Clarence, ses freres, sont bâtards; que la Duchesse d'Yorck, sa mere, a vécu dans les plus honteuses prostitutions, & qu'il n'y a que lui seul qui soit véritablement le fils du Duc d'Yorck. Cette impudence outrée n'a point le succès qu'en attendoit Glocester; mais rien ne le rebute : il fait rassembler quelques misérables de la plus vile populace, les corrompt à force d'argent, & leur persuade de le proclamer Roi. Fier de cette ridicule proclamation, & s'arrogeant insolemment le titre & le rang de Souverain, il envoye dès le jour même poignarder ses deux neveux, Edouard V & le frere de ce malheureux Prince.

Elevé au trône par le crime, l'assassinat, le parricide, Richard III devient bientôt l'objet de l'exécration publique. Les citoyens indignés appellent le Comte de Richemond, alors prisonnier du Duc de Bretagne, & unique rejetton, par les femmes, de la maison de Lancastre. Ce jeune Prince se hâte d'entrer en Angleterre à la tête d'une armée. Richard se signale par sa valeur & sa férocité ; mais il périt en combattant, & sa mort laisse le Comte de Richemond possesseur du sceptre Britannique. Cependant, que d'assauts ne lui restent-ils pas à soutenir, que de difficultés à vaincre pour faire reconnoître pleinement sa souveraineté !

En effet, le regne de ce Prince connu sous le nom de Henri VII, n'offre presque toujours qu'un tissu de conspirations, de mécontentemens, de séditions, de guerre; mais aussi on voit toujours le Monarque triompher des obstacles, & lutter avec avantage contre les factieux. C'est dans le sein de ces orages qu'on apperçoit la Constitution Britannique s'affermir, & Henri seconder, par des vues de politique, les vœux de la Nation, le zele & les heureuses tentatives de la Chambre des Communes en faveur de la Liberté. Tandis qu'il ne semble occupé que du soin de découvrir & de déconcerter les conspirations qu'on forme contre lui, des moyens de combattre & soumettre l'Irlande impatiente de secouer le joug Anglois, d'abattre les chefs de la faction d'Yorck, & d'assurer le sceptre à ses descendans, on le voit tout à coup prendre la voie la plus sûre d'abaisser la Noblesse, par une puissance intermédiaire, qu'il ne prévoit sans doute pas devoir un jour contrebalancer l'autorité royale. Cette heureuse révolution acheve d'applanir les obstacles qui arrêtent encore les progrès de la Liberté. Dès-lors Henri n'a plus de conjurations à combattre, de conspirations à punir; les Grands le redoutent, le Peuple prévient ses desseins, le Parlement lui accorde plus qu'il ne demande; enfin il semble n'avoir plus à espérer qu'une vieillesse tranquille, lorsque la mort met fin à son regne. Henri emporte au tombeau le surnom glorieux de *Salomon d'Angleterre*, dont il étoit digne par la justesse de son jugement, par l'adresse de sa politique, la sagacité de sa pénétration, & la sagesse des moyens qu'il employoit.

Tout entier à ses passions, ne songeant qu'à les satisfaire, à contracter des mariages, à faire autoriser ses divorces & à récompenser les ministres de ses plaisirs & de ses vengeances, Henri VIII perd toute la prépondérance que le trône sembloit devoir acquérir sous son regne. Solemnellement marié avec Catherine d'Arragon, mais éperdument amoureux d'Anne de Boulen, il prétexte des motifs de religion sur l'illégalité des nœuds qui le lient avec la veuve de son frere. Le Pape refuse de les dissoudre : Henri, entraîné par sa passion, s'obstine & brave les foudres du Vatican; cet amour irrité pour Anne de Boulen devient la source des excès & des actes de cruauté qui ternissent le reste du regne de ce Prince. Telle est aussi la mémorable origine de la Réformation du culte dans la Grande-Bretagne, dont nous donnons un détail suffisamment circonstancié dans le corps de cette histoire.

Vertueux, doux, bienfaisant, Edouard VI, qui succéde à Henri VIII, occupe trop peu de tems le trône, pour pouvoir remplir aucun des projets que son patriotisme lui inspire. Seulement il parvient à faire casser & annuller par le Parlement le formulaire de croyance, publié par Henri VIII, auquel il fait succéder de nouveaux dogmes; ensorte qu'en très peu de tems l'Angleterre fut étonnée de se trouver Calviniste. Sa surprise devient bien plus grande, lorsqu'elle apprend l'horrible perfidie du Duc de Northumberland, Comte de Warwick, qui, comblé des bienfaits d'Edouard, & dévoré du désir de regner, empoisonne son bienfaiteur. Dans la vue de fixer la couronne dans sa maison, ce traitre avoit

Hist. d'Angleterre. Introd.

marié son fils avec Jeanne Grey, fille aînée du Duc de Suffolck & de Françoise Brandon, appellée par le testament de Henri VIII à la succession du trône après la mort d'Elisabeth. Mais à peine Marie, sœur d'Edouard, a succédé à son frere, qu'elle combat & dissipe la faction de Warwick, fait prisonniere Jeanne Gray, que son beau-pere avoit fait proclamer Reine, & qui dépose le sceptre avec la même indifférence qu'elle l'avoit reçu. Victime des complots du Duc de Northumberland, cette malheureuse Princesse périt sur un échaffaud, regrettée de tous les citoyens, excepté de Marie, qui n'est pas assez généreuse pour lui pardonner une démarche involontaire, & qui peu d'années après se déshonore de nouveau par le supplice de huit cens Réformés que son intolérance immole.

L'Angleterre agitée par les disputes de religion, toujours cruelles & toujours meurtrieres, respire enfin sous le regne de la sage Elisabeth qui, fatiguée des horreurs du fanatisme, n'est pas plutôt assise sur le trône, qu'elle se montre supérieure à son sexe, & fonde sa gloire sur le bonheur de sa nation. Vainement l'ambition, la haine, l'envie & le fanatisme se soulevent contre elle: tranquille au milieu de l'orage, Elisabeth confond, terrasse, abat ses ennemis, fait trembler l'Ecosse & l'Espagne, brave & rend impuissantes les foudres de Rome; son palais est l'asyle des Princes malheureux, & sa cour est le centre des négociations les plus importantes. Les Hollandois trop longtems opprimés implorent son secours, & elle les aide à briser le joug de l'Espagne, & à fonder une Puissance formidable, depuis la plus utile & la plus fidele alliée de l'Angleterre. Tandis qu'Elisabeth ramene dans ses Etats les délices de la paix, la douceur des beaux arts, l'abondance & la prospérité, l'Europe entiere retentit du bruit de ses victoires. Ses guerriers & ses Amiraux portant la terreur de leurs armes dans toutes les parties de la domination Espagnole, envahissent ses ports, s'emparent des richesses qui y sont rassemblées, étendent dans toutes les contrées de la terre habitée les branches florissantes du commerce Britannique, font respecter sur l'océan le nom d'Elisabeth, & la gloire du pavillon Anglois.

Cependant un crime affreux, inexcusable, ternit les talens, les vertus & la gloire de cette Princesse; c'est l'horrible assassinat, mal-adroitement déguisé par les formes légales, c'est la mort violente d'une Reine, sa parente, sa cliente, sa protégée & son héritiere présomptive, l'infortunée Marie Stuart.

Entêté de ses propres idées presque toujours fausses, souvent absurdes, pédant jusqu'à préférer aux plus importantes affaires le stupide plaisir de discuter des theses de théologie, soupçonneux & jaloux du plus mince mérite, inconséquent dans sa conduite, sans nulle connoissance des droits de son autorité qu'il confondoit avec la puissance arbitraire; assez destitué de prudence & de politique, pour tendre ouvertement au despotisme, mais trop foible, trop timide, pour oser rien tenter de relatif à ses desseins; formant des vœux bizarres, & toujours contredit dans ses désirs; importun dans ses demandes, & toujours repoussé dans ses entreprises;

déconcerté au moindre obstacle, n'ayant ni l'art de préparer les succès, ni celui de triompher des revers; tel est Jacques I, successeur d'Elisabeth; Prince qui ne monte sur le trône d'Angleterre, que pour laisser à son malheureux fils une succession funeste, la haine de ses peuples, l'indignation du Parlement, & un royaume en proie aux fureurs du fanatisme & aux flammes de la guerre civile.

A la mort de Jacques I, les Anglois ulcérés des pertes que la Nation avoit faites, & qu'elle attribuoit à l'incapacité du dernier Souverain, paroissent peu disposés à rendre à Charles I la justice qu'il méritoit par la candeur de son ame & ses autres qualités estimables. Depuis quelque tems le Parlement, ou plutôt la Chambre des Communes avoit formé le plan d'éteindre en Angleterre le nom de Roi, & le malheureux Monarque ne voit pas que la hardiesse des remontrances & la licence des requêtes, lorsqu'il demande des subsides, ne tendent visiblement qu'à l'exciter à prendre les armes & à allumer les premiers feux de la guerre civile. Charles trop généreux pour suspecter jusqu'à ce point la fidélité de ses sujets, pense que la plus sûre voie de terminer ces contestations est de casser le Parlement, & d'en convoquer un autre: son attente est vaine. Les Députés de retour dans leurs Provinces, les remplissent d'écrits séditieux, & flétrissent dans l'esprit de leurs concitoyens le Roi & son Conseil: leurs clameurs excitent ou fomentent des mécontentemens, & préparent l'incendie qui doit bientôt embraser tout le Royaume. Charles veut encore user d'autorité & casser le Parlement; mais cette compagnie altiere déclare par le Bill le plus hardi qui eût paru jusqu'alors, que le Parlement ne peut être dissous que de son propre consentement. A cette démarche, Charles ne pouvant méconnoître les funestes complots qu'on tramoit contre lui, n'a plus d'autre ressource que celle de défendre par les armes son autorité chancellante. Aux premiers préparatifs de guerre qu'il est contraint de faire, la Chambre des Communes publie une déclaration portant défense aux citoyens d'obéir à Charles I, convaincu, disoit-elle, d'avoir tenté d'anéantir les privileges & la liberté de la Nation. Les Anglois se divisent: l'armée Royale paroît plus nombreuse que celle du Parlement; mais que peut Charles contre le génie élevé, entreprenant, ambitieux d'un seul homme, moteur des dissensions publiques, oppresseur de la maison regnante, le fameux Cromwel, ce génie extraordinaire, fait pour maîtriser tous les esprits, bouleverser l'État & fonder sur de nouveaux principes la gloire Britannique! Cromwel fixe la victoire sous ses drapeaux; Charles n'éprouve que des revers & des défaites. Un parricide ternit les lauriers du vainqueur. Charles périt sur un échaffaud, & le féroce Cromwel n'est pas encore satisfait. C'est sa patrie même qu'il veut assujettir, & rien ne lui résiste. Il dissout le Parlement, place sur les ruines du trône qu'il a renversé, le simulacre de la liberté, & sous le nom de *Protecteur* regne en maître sur l'Angleterre, fait reconnoître son pouvoir des Puissances voisines, leur déclare la guerre & leur donne la paix, envoye de puissantes flottes fonder des colonies, étend le commerce, assemble de nouveaux Parlemens,

Hiſt. d'Angleterre. Introd.

& leur preſcrit des loix, appelle tour à tour la terreur & le fanatiſme au ſecours de ſa politique, meurt & tranſmet paiſiblement ſa puiſſance uſurpée à Richard ſon fils, dont l'indolence enhardit les Anglois, encore intimidés par l'autorité de Cromwel.

Les factions ne tardent pas à renaître & à déchirer la nouvelle République. Les partiſans de Charles I & de ſa malheureuſe poſtérité ſe raſſemblent; le déſordre augmente, & les Citoyens fatigués des mouvemens tumultueux de l'anarchie, ſe ſoumettent à Charles II, qui eût mérité les éloges que l'adulation lui prodigua dans les premiers jours de ſon regne, ſi ſon indolence extrême & ſon goût effréné pour les femmes & les plaiſirs ne lui euſſent fait négliger les devoirs de la royauté, pour conſacrer ſa vie aux attraits de la volupté. Cependant les abus qui s'introduiſent dans l'adminiſtration, excitent des mécontentemens; Charles, pour prévenir de plus grands déſordres, entreprend de ſe rendre abſolu. Les meſures qu'il prend, diviſent les eſprits; deux factions ſe forment, également animées par une haine mutuelle: Charles plus heureux, mais non plus éclairé que ſon prédéceſſeur, fait reſpecter ſes droits, meurt ſans enfans légitimes, & la Couronne paſſe ſur la tête du Duc d'Yorck, ſon frere.

Jacques II, par ſon zele exceſſif pour le Catholiciſme ne tarde pas à perdre l'affection de ſes peuples. Peut-être même eut-il ſubi le ſort de Charles I, ſi la Grande-Bretagne eût produit un ſecond Cromwel. Les Anglois moins implacables dans leur reſſentiment, ſe contentent d'inviter Guillaume III. Prince d'Orange, Stadhouder de Hollande, & gendre de Jacques, à prendre le ſceptre qui s'échappoit des mains de ſon beau-pere. Jacques forcé de renoncer à la couronne & de ſortir de la Grande Bretagne, va chercher un aſyle en France, & l'Angleterre, menacée des plus grands malheurs & d'un changement total dans la religion, voit ſe diſſiper ſans éclat l'orage qui s'étoit formé.

Guillaume conſerve le Stadhouderat de Hollande avec la couronne d'Angleterre; mais les Anglois qui l'avoient appellé, ceſſent de l'aimer dès qu'il devient leur maître, & lui font eſſuyer mille déſagrémens, parce qu'ils ne peuvent ſe faire à ſes manieres fieres, auſteres & flegmatiques, qui cachoient une ame ambitieuſe, avide de gloire & de puiſſance. Quoique le ſuccès ne couronne pas toujours ſes entrepriſes, & que la victoire ne ſuive pas toujours ſes drapeaux, le regne de Guillaume paſſe pour un regne glorieux; il l'eût été bien davantage, ſi la mort inattendue qui le frappa en 1702, lui eût permis de remplir les grands projets qu'il avoit formés.

Anne Stuart, belle-ſœur de Guillaume, lui ſuccéde, & ſuit dans toutes ſes parties le plan de ſon prédéceſſeur. On peut regarder ſon regne comme le tems le plus brillant & le plus glorieux de l'Angleterre, ſoit par l'éclat des victoires que cette illuſtre Souveraine remporte, ſoit par l'importance de ſes négociations, les établiſſemens de commerce qu'elle fonde, ſoit enfin en aſſurant la réunion de l'Ecoſſe à l'Angleterre, pour ne faire déſormais qu'un Royaume & qu'un Parlement. Malgré ſon entier

dévouement

dévouement au bien public, Anne essuye de grandes mortifications de la part de ses sujets, & cette Princesse infortunée meurt de douleur de s'être vu contrainte d'ordonner l'assassinat d'un frere qu'elle aimoit.

Hist. d'Angleterre. Introd.

George I, son successeur, ne tarde point à la venger de l'ingratitude qui l'avoit persécutée. Il commande en maître qui veut être obéi, & le Parlement se soumet. Sa rigueur excite quelques mécontens, ils osent susciter des troubles & soulever les partisans du Prétendant. George arrête dans leur source ces mouvemens séditieux, fait saisir les chefs des mécontens, & sans égard pour leur rang & leurs services, inaccessible aux sollicitations, il les fait tous périr sur l'échaffaud. Cet acte de sévérité répand la terreur, & les Anglois étonnés rentrent dans l'obéissance, moins soumis qu'intimidés, moins attachés à George par les liens de la tendresse qui unit des sujets libres à leur Souverain, que par la crainte qu'il fait leur inspirer. Cependant le peuple n'obéissant que forcément aux loix d'un Prince aussi austere, aussi despotique, aussi avide que George, désire avec impatience de voir regner son fils, qui né avec un esprit doux & modéré, un cœur généreux, une ame bienfaisante, fait paroître dès son jeune âge les vertus les plus solides & des qualités opposées à celles de son pere. A son avénement au trône, George II ne trouve que les dispositions les plus favorables; les partis, les factions qui pendant tant d'années avoient agité le Royaume, semblent ne plus se souvenir de leurs anciennes divisions; à peine on distingue le Wigh du Tory, & celui-ci du Jacobite: ils ne se signalent que par leur amour pour la patrie, & leur attachement à leur Souverain. Par la sagesse de ses négociations, George rétablit la concorde entre les Maisons de Bourbon & d'Autriche; mais il ne peut parvenir à arrêter dans son origine la guerre sanglante & ruineuse, dans laquelle l'Angleterre s'engagea avec tant d'imprudence pour l'objet le plus mince, & qui paroît n'avoir eu d'autre cause, que l'inconstance naturelle des Anglois, leur hauteur & le désir immodéré de dominer dans les deux hémispheres. Nous verrons qu'au mépris des Traités qui interdisoient à tous les vaisseaux étrangers les côtes de la domination Espagnole dans les Indes Occidentales, les Anglois s'exceptant de la loi générale, firent avec les habitans de cette contrée un commerce clandestin très préjudiciable aux Espagnols. Ceux-ci s'opposent de toutes leurs forces à la descente des vaisseaux étrangers sur les côtes. Les Anglois se prétendant insultés, commencent par des actes d'hostilité, qu'ils ratifient ensuite par une déclaration de guerre, & cette malheureuse contestation, élevée au fond de l'Amérique, embrase bientôt l'Europe entiere. Les Anglois ne sont point heureux dans leurs expéditions; mais ni les suites funestes de l'échec essuyé à Fontenoy, ni les mécontentemens du peuple, ni les découragemens même de son armée ne peuvent ébranler la fermeté de George II. On verra avec quelle chaleur, quel héroïsme de générosité, ce Prince bravant les caprices de la fortune & s'exposant à tous les risques, défend & soutient la cause de ses Alliés, à laquelle il sacrifie jusqu'aux subsides que le Parlement lui accorde pour ses besoins particuliers; avec quel enthousiasme les Anglois signalent, dans ce tems orageux, leur patriotisme & leur

attachement à George, lorsqu'un rival, d'autant plus redoutable qu'à d'éminentes qualités il unissoit les vœux des Puissances Européennes, & un parti nombreux dans l'Angleterre même, menace le Souverain & la Nation. Ce rival formidable est le Prince Edouard, auquel il ne manque, pour recouvrer le patrimoine de ses peres sur un possesseur aimé, puissant par ses flottes, par ses armes, par ses trésors & ceux de ses sujets, qu'une armée assez nombreuse, assez disciplinée pour soutenir ses prétentions, des trésors pour fournir aux frais de la guerre, & des places fortifiées pour arrêter les progrès de ses ennemis.

Cependant la guerre continue d'embraser les deux hémispheres, & c'est moins par les motifs d'une réconciliation sincere que par la conviction trop sensible de leur épuisement, que les Anglois acceptent la paix, que la France victorieuse leur offre. Mais le Traité qui termine ces longues dissentions, ne fait que suspendre l'antique haine des Anglois, qui commençant à peine à respirer & oubliant leurs désastres passés, ne songent plus qu'à chercher des prétextes pour violer les clauses du dernier Traité de paix, par lequel la France avoit cédé l'Acadie à l'Angleterre, suivant ses anciennes limites, avec Annapolis, ou la ville du Port-Royal. Les Anglois, au mépris de toutes les loix, font tracer de nouvelles limites, inquiettent les anciens colons, les dépouillent de leurs possessions, & insultent le Pavillon François. L'injustice évidente de cette usurpation dans les Indes Occidentales & des hostilités continuées sur mer, est bientôt punie par le siége imprévu du Port-Mahon. Envain les Anglois opposent leurs forces les plus redoutables, leurs Généraux les plus habiles, Port-Mahon ne peut résister à la valeur Françoise. L'Amiral Byng lui-même, l'un des plus célébres Amiraux qui aient illustré l'Angleterre, tente d'inutiles efforts pour sauver cette place; sa flotte est obligée de fuir devant la flotte Françoise.

La perte du Port-Mahon ne consterne point les Anglois; elle les pénetre de fureur; leur orgueil humilié s'exhale en murmures contre le gouvernement & surtout contre l'Amiral Byng, que la populace irritée accuse de haute trahison. Le Ministere Britannique charmé de voir le peuple prendre ainsi le change, paroît ne pas trouver injustes ses clameurs & ses imputations. La perte de l'Amiral est résolue, parce qu'il falloit appaiser le mécontentement général, en présentant à la fureur publique une victime qui l'empêchât d'assouvir sa colere par des coups plus audacieux. Byng couvert de lauriers, Byng que d'illustres triomphes avoient rendu l'un des plus respectables défenseurs de l'Etat, est poursuivi comme un traitre, & condamné à être arquebusé; genre de mort qu'on n'inflige qu'aux derniers des soldats. Cette scene d'horreur est bientôt suivie de nouveaux désastres: malheureuse en Europe, la Nation Angloise l'est encore plus en Amérique. Toujours inébranlable, George II se fait par ses négociations de nouveaux Alliés, & la guerre enflamme l'Europe. Funeste également à toutes les Puissances belligérantes, cette longue & cruelle guerre, après avoir dévasté les contrées qui en ont été le théâtre, est enfin terminée au désir général des peuples par le Traité de paix du 10 Février 1763.

Tel eſt l'abrégé des principaux événemens dont nous donnons le détail dans cette Hiſtoire, depuis la fin de l'Heptarchie juſqu'à nos jours. Nous n'avons point adopté le ſentiment des hiſtoriens modernes, qui ont écrit l'Hiſtoire d'Angleterre, & qui veulent que l'on regarde Guillaume le Conquérant comme le véritable fondateur de leur monarchie. Quelqu'accréditée que ſoit cette erreur, il nous a paru abſurde de ſupprimer ainſi des faſtes Britanniques un intervalle d'environ trois cens ans; période d'autant plus remarquable, que l'Angleterre durant ce long eſpace de tems n'a reconnu qu'un ſeul Monarque, a obéi au même Souverain. On ne ſera pas fâché de voir ici la Table Chronologique des Rois d'Angleterre, ſuivant l'ordre de leur ſucceſſion; elle indiquera à nos Lecteurs le plan que nous avons cru devoir ſuivre dans cet ouvrage: enſuite nous préſenterons le tableau de la forme actuelle du Gouvernement Britannique; ce qui nous eût été difficile d'inſérer dans le corps de l'hiſtoire, ſans interrompre le fil des événemens.



TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

ROIS D'ANGLETERRE.

Rois.	*Avenemens, Mariages & Morts.*	*An de J. C.*	*Enfans.*
EGBERT, fils d'Ingild, Frere d'Inas, Roi de Wessex.	Regne en . . . Meurt en . . .	800. 838.	Ethelulphe.
ETHELULPHE, ou *Ethelwolphe*, fils d'Egbert.	Regne en . . . épouse, 1. Osburge, Princesse Angloise; 2. Judith, fille de Charles le Chauve. Meurt en . . .	838. 858.	1. Ethebald. 2. Ethelberd. 3. Ethelred. 4. Alfred. } Ils monterent tous les quatre sur le trône. 5. Edmond, tué par les Danois en 870, & canonisé depuis.
ETHEBALD, fils d'Ethelulphe.	Regne en . . . Meurt en . . .	858. 860.	
ETHELBERD, fils d'Ethelulphe. . .	Regne en . . . Meurt en . . .	860. 866.	
ETHELRED, frere du précédent.	Monte sur le trône en Meurt en . . .	866. 872.	
ALFRED, dit le Grand, fils d'Ethelulphe.	Succede à son frere en Epouse Alswithe, & meurt en . . .	872. 900.	1. Edouard, depuis Roi. 2. Ethelward. 3. Elflede, mariée à Ethelred, Comte de Mercie. 4. Eltrude, mariée à Baudouin, Comte de Flandres. 5. Ethelgilde, Religieuse.
EDOUARD I, dit l'Ancien, fils d'Alfred le Grand.	Monte sur le trône en Epouse 1. Elfrede, 2. Egire, Meurt en . . .	900. 925.	*Du premier lit.* 1, 2, 3, 4. Quatre filles religieuses. 5. Ogine, mariée à Charles le simple, Roi de France. 6. Ethilde, seconde femme de Hugues le Grand, pere de Hugues Capet, tige de la troisieme race des Rois de France.

Rois.	*Avenemens, Mariages & Morts.*	*An de J. C.*	*Enfans.*
			Du second lit. 1. Edmond. } Tous deux Rois. 2. Elfred. } *D'une Concubine nommée Egerine.* 1. Adelstand, qui regna après son pere. 2. Alfred. 3. Edithe ou Béatrix.
Adelstand, fils naturel d'Edouard I.	Regne en . . . Meurt sans postérité en	925. 941.	
Edmond, dit le Pieux, fils légitime & aîné d'Edouard I.	Regne en . . . Epouse Algine, & meurt en	941. 946.	1. Edwin ou Edwy. 2. Edgard.
Elfred, surnommé le Très-Pieux, second fils légitime d'Edouard I.	Regne en . . . Meurt sans postérité en	946. 955.	
Edwin ou Edwy, fils d'Edmond.	Regne en . . . Meurt sans postérité en	955. 959.	
Edgard, frere d'Edwin.	Regne en . . . Epouse 1. Elfred, 2. Alfrede. Et meurt en . . .	959. 975.	1. Edmond, mort jeune. 2. Edouard. } qui regnerent. 3. Ethelred. }
Edouard II, dit le Saint, fils d'Edgard.	Regne en . . . . Meurt assassiné en . sans laisser de postérité.	975. 978.	
Ethelred II, frere d'Edouard.	Regne en . . . Epouse Emme, fille de Richard aux longues jambes, Duc de Normandie. Meurt en . . .	978. 1016.	1. Edmond. 2. Alfred. 3. Saint Edouard.
Edmond II, dit Côte-de-Fer (*Ironside* en Anglois) fils d'Ethelred II.	Monte sur le trône en Meurt sans enfans en	1016. 1017.	

ROIS DANOIS.

Canut I.	Regne en . . . Epouse d'abord Alui-	1017.	*Du premier lit.* 1. Harald ou Harold.

Rois.	*Avenemens, Mariages & Morts.*	*An de J. C.*	*Enfans.*
	ne, puis en secondes nôces Emme, veuve du Roi Ethelred II.		2. Une fille mariée à Godwin, Comte de Kent. *Du second lit.* Canut, qui fut Roi.
	Meurt en . . .	1036.	
HARALD ou HAROLD, fils de Canut I.	Succede à son pere en	1036.	
	Meurt sans enfans en	1040.	
CANUT II. fils de Canut I.	Regne en . . .	1040.	
	Meurt sans postérité en	1042.	

ROIS BRETONS.

ALFRED II, fils d'Ethelred II.	Regne en . . .	1042.	
	Meurt assassiné avant que d'avoir été couronné, & sans postérité en	1043.	
EDOUARD III, ou Saint Edouard, dit le simple ou le Confesseur, fils d'Ethelred II.	Monte sur le trône en	1043.	
	Meurt sans postérité en	1046.	
	Interregne de deux mois.		
HARALD ou HAROLD, fils de Godwin, Comte de Kent.	Monte sur le trône en	1046.	
	Meurt la même année à la bataille d'Hasting contre Guillaume le Conquérant qui lui succede.		

ROIS NORMANDS.

GUILLAUME le Bâtard ou le Conquérant, Duc de Normandie, fils de Robert & d'une concubine nommée Harlot; né en 1025, successeur au Duché de Normandie en 1033.	Monte sur le trône en	1046.	1. Robert, Duc de Normandie.
	Epouse Mahault ou Mathilde, fille de Baudouin V, Comte de Flandres,		2. Richard, tué à la chasse. 3. Guillaume, qui succéde à son pere au trône d'Angleterre. 4. Henri.
	Meurt à Rouen le 9 de Septembre . .	1087.	5. Adelle, qui épousa Etienne, Comte de Blois & de Chartres.

Rois.	*Avenemens, Mariages & Morts.*	*An de J. C.*	*Enfans.*
			6. Cécile, Religieuſe. 7. Conſtance, mariée à Alain Fergeant, Duc de Bretagne. 8. Marguerite, morte jeune. 9. Eléonore, mariée à Alphonſe, Roi de Galice.
Guillaume II, dit le Roux, fils de Guillaume le Conquérant.	Succéde à ſon pere en Et meurt ſans enfans en	1087. 1100.	
Henri I, ſurnommé Beau-Clerc, frere du précédent.	Regne en . . . Epouſe en premieres noces Mathilde, fille de Donat, Roi d'Ecoſſe. En ſecondes noces, Adélaïde, fille de Geoffroy, Comte de Louvain. Meurt en . . .	1100. 1133.	*Du premier lit.* 1. Guillaume Adellin, Duc de Normandie. 2. Richard. 3. Sybille. (Morts tous les trois dans un naufrage près de Harfleur en 1119.) 4. Mathilde, mariée premierement à l'Empereur Henri V, & enſuite à Godefroy, dit Plantagenet, Comte d'Anjou, de Touraine & du Maine.

MAISON DE BLOIS.

Etienne de Blois, fils d'Adelle, (fille de Guillaume le Conquérant,) & d'Etienne, Comte de Blois, de Chartres & de Champagne.	Regne en . . . Epouſe Mathilde, Comteſſe héritiere de Boulogne. Meurt en . . .	1133. 1154.	1. Guillaume, mort jeune. 2. Euſtache, qui épouſa Conſtance, fille de Louis le Gros, Roi de France. 3. Par adoption, Henri, fils de l'Impératrice Mathilde & de ſon commerce ſecret avec Etienne de Blois, ſuivant quelques Hiſtoriens.

MAISON DE PLANTAGENET, OU RACE D'ANJOU.

Rois.	*Avenemens, Mariages & Morts.*	*An de J. C.*	*Enfans.*
Henri II, Duc de Normandie, de Guienne, Comte d'Anjou, de Poitou, de Touraine & du Maine, fils de Godefroy, Comte d'Anjou, de Touraine & du Maine, Duc de Normandie, & de l'Impératrice Mathilde, unique héritiere de Henri I, Roi d'Angleterre, & par adoption fils du même Henri I, né au Mans le 5 Mars 1133, adopté le 6 Décembre 1153.	Monte sur le trône en Epouse Eléonore d'Aquitaine, Duchesse de Guienne, de Gascogne, Comtesse de Poitou & de Saintonge, mariée en premieres noces à Louis le Jeune, Roi de France, dont elle eut deux filles; mariage qui fut cassé par le Concile national de Bois-Genci, sous prétexte de parenté. Meurt le 6 Juillet .	1154. 1189.	1. Henri, dit le jeune, ou Court-Martel, né en 1155, couronné Roi d'Angleterre en 1170, mort à Martel dans le Limosin en 1183. Il avoit épousé Marguerite de France, dont il n'eut point d'enfans. 2. Richard. 3 Geoffroi, Comte de Bretagne. 4. Jean, surnommé Sans-Terre. 5. Mathilde, qui fut mariée à Henri dit le Lion, Duc de Baviere. 6. Jeanne. 7. Marie.
Richard I, surnommé Cœur-de-Lion, second fils de Henri II.	Succéde à son pere en . Epouse Bérengere, fille de Sanche, Roi de Navarre, en . . Et meurt sans postérité le 6 Avril . .	1189. 1190. 1199.	
Jean, surnommé Sans-Terre, fils de Henri II, & frere de Richard I.	Succéde à son frere en Epouse en premieres noces Havoise de Glocester, dont le mariage est cassé. Puis Isabelle Taille-Fer, fille d'Aimar, Comte d'Angoulême. Meurt le 18 Octobre .	1199. 1216.	*Du second lit.* 1. Henri. 2. Richard, Roi des Romains, Comte de Cornouaille. 3. Jeanne, mariée à Alexandre, Roi d'Ecosse. 4. Eléonore, mariée d'abord à Guillaume Marshall, Comte de Pembroock, & en secondes noces à Simon de Montford, Comte de Leicester. 5. Isabelle mariée à l'Empereur Frédéric II.

Henri III.

Rois.	*Avenemens, Mariages & Morts.*	*An de J. C.*	*Enfans.*
Henri III, fils du précédent.	Regne en . . .	1216.	1. Edouard.
	Epouse Eléonore, seconde fille de Raimond, Comte de Provence, en .	1236.	2. Edmond, Comte de Lancastre, de Darby & de Leicester.
	Meurt le 16 Novembre	1272.	3. Marguerite, mariée à Alexandre III, Roi d'Ecosse.
			4. Béatrix, mariée à Jean de Dreux, Duc de Bretagne.
			5. Catherine, morte fille.
			Du premier lit.
Edouard I. du nom depuis la conquête, dit le Bon.	Monte sur le trône en	1272.	1. Edouard.
	Epouse 1. Eléonore de Castille; 2. Marguerite de France.		2. Eléonore, accordée à Alphonse, Roi d'Arragon, mariée à Henri, Duc de Bar.
	Meurt en . . .	1307.	3. Jeanne, accordée à Hartman, fils de l'Empereur Rodolphe I; mariée à Gilbert Olave, Comte de Glocester, & en secondes noces à Raoul Mortimer.
			4. Marguerite, mariée à Jean Duc de Brabant.
			5. Elizabeth, mariée à Jean, Comte de Hollande, & ensuite à Humfroi Bohux, Comte d'Hereford.
			6. Plusieurs filles.
			Du second lit.
			1. Thomas, Comte de Norfolk.
			2. Edmond, Comte de Kent.
			3. Eléonore.
Edouard II, fils d'Edouard I.	Regne en . . .	1307.	
	Epouse Isabelle de France,		1. Edouard, qui lui succéde.
			2. Jean, mort jeune.
	Meurt en . . .	1327.	3. Jeanne, mariée à David, Roi d'Ecosse.
			4. Aliénor, mariée à Renaud, Duc de Gueldres.
Edouard III, fils d'Edouard II.	Regne en . . .	1327.	
	Epouse Philippine de Hainault.		1. Edouard, Prince de Galles, ou le Prince Noir.
	Meurt en . . .	1377.	2. Guillaume, mort jeune.
			3. Lionel, Duc de Clarence.

Rois.	*Avenemens, Mariages & Morts.*	*An de J. C.*	*Enfans.*
			4. Jean de Gand, Duc de Lancastre, qui laissa des fils. 5. Edmond, Comte de Cambridge. 6. Guillaume, mort jeune. 7. Thomas. 8. Isabelle, mariée à Ingelrand de Coucy, Comte de Soissons. 9. Jeanne, accordée au Duc d'Autriche, puis à Pierre le cruel, Roi de Castille, morte à Bordeaux avant la consommation de son mariage. 10. Blanche, morte jeune. 11. Marie, mariée à Jean de Montfort, Duc de Bretagne. 12. Marguerite, mariée à Jean Hastings, Comte de Pembrook.
RICHARD II, fils d'Edouard, Prince de Galles, & de Jeanne, Comtesse de Kent, veuve de Thomas, Comte de Hollande.	Monte sur le trône en Epouse 1. Anne de Luxembourg, fille du Roi de Bohême; 2. Isabelle de France, fille de Charles VI. Est déposé le 29 Septembre. Et meurt assassiné, sans laisser de postérité en	1377. 1399. 1400.	

MAISON DE LANCASTRE.

HENRI IV, fils de Jean de Gand, Duc de Lancastre.	Monte sur le trône en Epouse Marie Bohux, fille du Comte d'Hereford. Meurt en . . .	1399. 1413.	1. Henri. 2. Thomas, Duc de Clarence. 3. Jean, Duc de Bedford. 4. Henri, mort à l'âge de huit mois.

Rois.	*Avenemens, Mariages & Morts.*	*An de J. C.*	*Enfans.*
			5. Humphroi, fait Duc de Glocester par Henri V son frere. 6. Blanche, mariée à Louis le Barbu, Electeur Palatin. 7. Philippine, mariée à Eric, Roi de Dannemarck.
Henri V, fils de Henri IV.	Succéde à son pere en	1413.	Henri, qui n'avoit que neuf mois quand son pere mourut.
	Epouse Catherine de France. Celle-ci après la mort du Roi, se marie à Owen-Tudor, simple Gentilhomme, selon quelques Historiens, & selon d'autres, descendu des anciens Rois de Galles. Owen-Tudor eut de cette Reine trois fils, Edouard, Gaspard & Owen.		
	Meurt le 31 Août.	1422.	
Henri VI, fils du précédent.	Regne en	1422.	Edouard, assassiné après la bataille de Tewkesbury.
	Epouse Marguerite d'Anjou, fille de René, Roi de Naples & de Sicile.		
	Est détrôné en . .	1461.	
	Reprend sa couronne en	1471.	
	La perd & meurt la même année.		

MAISON D'YORK.

Edouard IV, fils de Richard I, décapité pour cause de rébellion en 1414, & d'Anne de Mortimer, à qui la cou-	Monte sur le trône en	1471.	1. Edouard. 2. Richard. 3. Elizabeth, accordée avec le Dauphin, fils de Louis XI, Roi de France, & mariée à Henri VII, Roi d'Angleterre.
	Epouse Elizabeth Woodrille, fille de Richard Woodrille & de Jacqueline de Luxembourg, Du-		

Rois.	*Avenemens, Mariages & Morts.*	*An de J. C.*	*Enfans.*
ronne d'Angleterre appartenoit.	chesse de Bedford, veuve du Chevalier Gray.		4. Cécile. 5. Anne. 6. Marie.
	Meurt le 9 Avril. .	1483.	7. Catherine.
Edouard V, fils du précédent.	Succéde à son pere en	1483.	
	Est assassiné par son oncle deux mois après, & ne laisse point de postérité.		
Richard III, frere d'Edouard IV.	Regne en . . .	1483.	Edouard, Prince de Galles, mort âgé de 12 ans.
	Epouse Anne de Névil, & meurt en .	1485.	

UNION DES FAMILLES DE LANCASTRE ET D'YORK. MAISON DE TUDOR.

Henri VII, dit le Salomon de l'Angleterre, Comte de Richemont, héritier de la Maison de Lancastre, étant fils d'Edouard-Tudor & de Marguerite, fille de Jean de Beauford, Duc de Sommerset, petit-fils de Jean de Gand, Duc de Lancastre.	Monte sur le trône en	1485.	1. Arthur, Prince de Galles, mort en 1501. 2. Henri. 3. Edmond, mort à 5 ans. 4. Marguerite, femme de Jacques IV, Roi d'Ecosse, & ensuite d'Archambaud de Douglas, Comte d'Angus. 5. Marie, femme de Louis XII, & ensuite de Charles Brandon, Duc de Suffolk.
	Epouse Elizabeth d'York, fille d'Edouard IV.		
	Meurt en . . .	1509.	
Henri VIII, fils du précédent.	Regne en . . .	1509.	*Du premier lit.* Marie, qui fut Reine. *Du second lit.* Elizabeth, qui fut Reine. *Du troisieme lit.* Edouard, qui causa la mort de sa mere, en naissant.
	Epouse 1. Catherine d'Arragon; 2. Anne de Boulen; 3. Jeanne Seymour; 4. Anne de Cleves; 5. Catherine Howard; 6. Catherine Parr.		
	Meurt en . . .	1547.	
Edouard VI, fils de Henri VIII & de Jeanne Seymour.	Regne en . . .	1547.	
	Meurt sans postérité en	1553.	

Rois.	*Avenemens, Mariages & Morts.*	*An de J. C.*	*Enfans.*
Marie, fille de Henri VIII & de Catherine d'Arragon.	Regne en . . .	1553.	
	Epouse Philippe II, Roi d'Espagne, en	1555.	
	Meurt sans postérité en	1558.	
Elizabeth, fille de Henri VIII & d'Anne de Boulen.	Regne en	1558.	
	Meurt sans postérité en	1603.	

MAISON DE STUART.

Jacques I, dit Jacques VI, Roi d'Ecosse, fils de Marie, Reine d'Ecosse, & de Henri Stuart.	Regne en Ecosse en	1568.	1. Henri, Prince de Galles, mort le 10 Novembre 1610.
	Déclaré Majeur en	1582.	2. Charles.
	Reconnu héritier d'Elizabeth en . . .	1603.	3. Elizabeth, mariée en 1610 à Fréderic V, Electeur Palatin, depuis Roi de Bohême.
	Epouse Anne, fille de Frédéric II, Roi de Dannemarck.		
	Meurt le 5 Mars.	1625.	
Charles I, fils de Jacques I.	Regne en . . .	1625.	1. Charles, qui fut Roi.
	Epouse Henriette-Marie, fille de Henri le Grand, & de Marie de Médicis; meurt sur un échaffaud le 10 Février 1649.		2. Jacques, qui regna aussi.
			3. Henri, Duc de Glocester.
			4. Marie, mariée à Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, pere de Guillaume III.
			5. Elizabeth, morte fille.
			6. Anne, morte au berceau.
			7. Henriette, mariée à Philippe de France, Duc d'Orléans, frere unique de Louis XIV.

INTERRÊGNE.

PROTECTORAT.

Rois.	*Avenemens, Mariages & Morts.*	*An de J. C.*	*Enfans.*
OLIVIER CROMWEL.	Lord Protecteur en .	1649.	1. Richard.
	Meurt en . . .	1658.	2. Henri.
RICHARD CROMWEL, fils d'Olivier.	Lord Protecteur en .	1658	
	Chaſſé peu de tems après.		

Ici finit le Protectorat.

CHARLES II, fils de Charles I.	Monte ſur le trône en	1660.	
	Epouſe Catherine de Portugal, fille de Dom Juan IV, Roi de Portugal, & de Louiſe de Gusman, fille du Duc de Medina Sidonia.		
	Meurt ſans poſtérité légitime en . . .	1685.	
JACQUES II, fils de Charles I.	Regne en . . .	1685.	*Du premier lit.*
	Epouſe 1. une fille du Lord Hyde, Grand-Chancelier, & Comte de Clarendon; 2. Marie-Joſephe, fille d'Alphonſe d'Eſte, Duc de Modene, & de Laurence Martinozzi.		1. 2. Deux fils, morts jeunes. 3. Marie, mariée à Guillaume de Naſſau, Prince d'Orange. 4. Anne, mariée à George de Dannemarck, fils de Fréderic III, Roi de Dannemarck, & de Sophie Amelie de Lunebourg.
	Se retire en France en	1689.	*Du ſecond lit.*
	Meurt à Paris le 17 Septembre . . .	1701.	1. Jacques-François-Edouard. 2. Une fille, morte jeune.
GUILLAUME III, Prince d'Orange, ou plutôt Marie d'Angleterre, ſon épouſe, à qui appartenoit la couronne.	Regne en . . .	1689.	
	Meurt ſans poſtérité en	1703.	
ANNE, fille de Jacques II.	Regne en . . .	1703.	
	Meurt ſans poſtérité en	1714.	

MAISON D'HANOVRE.

Rois.	*Avenemens, Mariages & Morts.*	*An de J. C.*	*Enfans.*
George I, fils d'Ernest-Auguste, Duc de Brunswick-Hanovre, créé Electeur en 1692.	Monte sur le trône en Epouse Sophie-Dorothée, fille & héritiere du Duc de Zell. Meurt en . . .	1714. 1727.	1. George. 2. Sophie-Charlotte, mariée à Frédéric, Roi de Prusse.
George II, fils du précédent.	Succéde à son pere en Avoit épousé en 1725, Wilhelmine-Charlotte, fille de Jean Frédéric, Marquis de Brandebourg-Anspach. Meurt en . . .	1727. 1760.	Frédéric-Louis, Prince de Galles, mort en 1751, laissant de son mariage avec Auguste de Saxe-Gotha, les enfans suivans. 1. George-Guillaume-Frédéric. 2. Edouard-Auguste. 3. Guillaume-Henri. 4. Henri-Frédéric. 5. Auguste, mariée au Prince héréditaire de Brunswick. 6. Elizabeth-Caroline. 7. Louise-Anne. 8. Caroline Mathilde, épouse du Roi de Dannemarck.
George III, petit-fils de George II.	Regne en . . . Epouse Sophie-Charlotte de Mecklenbourg-Strelitz, en	1760. 1761.	1. George Frédéric Auguste Prince de Galles, &c. né en 1762. 2. Frédéric, né en 1763, élu Evêque d'Osnabruck en 1764. 3. Guillaume Henri, né en 1765. 4. Charlotte-Auguste Mathilde, née en 1766. 5. Edouard Auguste, né en 1767. 6. Auguste Sophie, née en 1768. 7. Elisabeth, née en 1769. 8. Ernest Auguste, né en 1770. 9. Guillaume Edouard, né en 1772.

Rois.	*Avenemens, Mariages & Morts.*	*An de J. C.*	*Enfans.*
			10. Frédéric Adolphe, né en 1773. 11. Marie née en 1775. 12. Sophie, née en 1776. 13. Octave, né en 1778.

Hist. d'Angleterre. *Introd.*

PRÉCIS DE LA FORME DU GOUVERNEMENT ACTUEL DE L'ANGLETERRE.

Le Gouvernement d'Angleterre est une Monarchie mixte d'une forme particuliere. Un Roi, Chef de l'Etat, & un Parlement qui représente la Nation, le composent. Le Roi doit être aujourd'hui de la Religion Anglicane. La Couronne est héréditaire, & passe aux femmes au défaut des mâles. Réunie avec l'Ecosse, l'Angleterre forme le Royaume qu'on nomme la Grande-Bretagne. L'Irlande fait un gouvernement à part: elle a un Parlement, à l'instar de celui de la Grande-Bretagne: elle est obligée d'entretenir à ses fraix un corps de troupes, qui est ordinairement de 12 mille hommes, pour sa défense; de donner tous les ans 12 mille livres sterlings au Vice-Roi que le Roi d'Angleterre y envoye, & de payer toutes les charges qui la concernent. L'Irlande n'entre pour rien dans la cause générale; mais l'Angleterre est obligée de la secourir & de la défendre par mer. C'est un pays conquis: il est traité sur ce pied; il est soumis aux loix du Parlement d'Angleterre; mais il faut que la Loi fasse mention de l'Irlande, sans quoi elle ne seroit pas tenue à s'y conformer.

Le Gouvernement de la Grande-Bretagne consiste en trois Ordres; la Chambre-Basse ou des Communes, la Chambre-Haute ou des Seigneurs, des Pairs, des Lords; & le Roi, qui est comme le sur-arbitre. Il faut le consentement unanime de ces trois Ordres pour passer un Bill ou Acte du Parlement, qui devient Loi, lorsqu'il est revêtu de ce consentement requis. Les Bills sont d'abord portés à la Chambre des Communes, d'où ils vont à celle des Seigneurs & de-là au Roi: ces deux derniers Ordres peuvent faire des changemens aux résolutions passées dans les Communes, avec l'approbation néanmoins de la Chambre-Basse, à l'exception des Bills qui ordonnent la levée des deniers, auxquels les Seigneurs & le Roi ne peuvent rien changer, n'ayant que le droit de les rejetter en *entier*; cas fort rare, les levées ne se faisant ordinairement qu'à la requisition du Roi, & pour l'exécution de ses projets.

Il y a aujourd'hui un grand nombre de Pairs nés en Angleterre, non compris les Evêques; mais il n'en entre que deux cens dans la Chambre, les autres étant ou Catholiques ou mineurs.

Dans

Dans ce nombre sont compris les seize Pairs que l'Ecosse, par le Traité d'Union, a droit de députer. Ceux-ci sont électifs, & leur pouvoir ne dure que sept ans, qui est la durée actuelle des Parlemens d'Angleterre. La Cour dispose ordinairement de ces seize voix, dont elle fait faire le choix à son gré.

La Chambre-Haute d'Angleterre est la cour suprême de judicature, & juge en dernier ressort de toutes les causes qui sont portées devant elle par appel. Le peu de connoissances & le peu d'application de ses membres à l'étude des loix & de la procédure, l'empêche de tirer un grand avantage de cette prérogative. Elle compose seule la Haute Noblesse du Royaume, laquelle consiste en Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, Barons & 26 Evêques. Ceux qui sont revêtus de ces titres, ont un droit naturel à la Chambre-Haute, dont ils ne peuvent décheoir que par jugement pour crimes & par non-conformité. Les Chevaliers Baronets, dont les titres sont héréditaires, & les Chevaliers simples qui ne le sont que pendant leur vie, ne jouissent d'aucun privilege, & sont confondus, ainsi que les cadets des Pairs, dans ce qu'on nomme *Communes*.

La Chambre-Basse est composée de 558 membres, y compris les Députés d'Ecosse, qui sont au nombre de 45. Tous sont électifs, & leur mission cesse à la fin de chaque Parlement. Il faut avoir au moins 600 livres sterlings de revenu annuel, pour être capable de cet emploi. Ils sont élus dans chaque bourg, où il suffit d'avoir 27 schellings de revenu pour être un des vocaux. Au moyen de cette somme modique les vocaux sont en très grand nombre: ils font un commerce de leurs suffrages, & leurs assemblées sont très tumultueuses; inconvéniens d'une loi ancienne qui auroit dû fixer la quantité de terres à posséder pour avoir voix active & passive, plutôt que la quantité du revenu.

Le Chancelier, quand il est Orateur de la Chambre-Haute, ce qui arrive ordinairement, préside à la Chambre-Haute, & l'Orateur de la Chambre des Communes à la Chambre-Basse.

Le Roi, subordonné aux loix comme le moindre de ses sujets, a cependant des pouvoirs très étendus. Il a seul le droit de convoquer le Parlement, de l'ajourner, de le proroger & de le dissoudre. Il dispose de tous les bénéfices & de toutes les charges, places & emplois du Royaume, tous lesquels, à l'exception des places ecclésiastiques & de quelques autres en très petit nombre, sont amovibles à sa volonté; ce qui le fait disposer ordinairement de la pluralité des suffrages dans le Parlement. Il a le droit de faire la paix, & le privilege d'absoudre les coupables condamnés à mort. Il est l'administrateur des deniers de l'Etat, dès que le Parlement en a ordonné la levée & indiqué la destination. Il confere les Titres de Pairie & d'honneur, tels que Chevaliers Baronets & Chevaliers simples, lesquels ne peuvent être dégradés que par le Parlement & pour crime. Il ne peut imposer de taxes, ni lever de l'argent, ni déclarer la guerre, sans le consentement du Parlement. Il n'a aucun droit sur la vie, sur la liberté, ni sur les biens de ses sujets. S'il en fait arrêter, ce n'est que pour 24 heures, au bout desquelles il doit le faire relâcher, si le prisonnier donne caution, ou le faire juger dans le cours

de six semaines, s'il ne peut en fournir; mais il ne jouit à cet égard que du privilege commun à tous les Anglois.

Au surplus, sa personne est sacrée; celle des Pairs est réputée telle, ne pouvant être arrêtés que pour crime. Les membres des Communes ont le même privilege pendant la durée du Parlement.

L'opposition dans cette Compagnie va toujours en croissant: elle est plus considérable dans les dernieres séances que dans les premieres, parce qu'alors tous ceux qui n'esperent rien de la Cour, se joignent aux autres mécontens, dont chaque grace que le Roi fait, augmente le nombre. La nécessité où est la Cour de ménager les membres de l'assemblée, l'oblige de souffrir de grands abus: il est rare que les comptables soient recherchés, & il n'y a aucun pays où les deniers Royaux soient plus mal administrés.

Quant à l'assemblée, elle se forme ordinairement à *Westminster* dans ce qui reste de l'ancien palais royal. Les Seigneurs s'assemblent dans une grande salle, & les Communes dans une autre tout joignant: il y en a une troisieme près de-là, nommée la *Chambre peinte*, où se tiennent les conférences des Commissaires des deux Chambres. Le Roi vient dans la Chambre-Haute, & s'assied au haut de la Chambre dans un fauteuil sous un dais: à la droite du Roi contre la muraille, sont les bancs où s'asseyent les Prélats, & à la gauche, aussi contre la muraille, d'autres bancs où s'asseyent les Ducs, les Marquis, les Comtes, & au-dessus d'eux les Grands Officiers de la Couronne, s'ils sont Barons; sinon, ils se mettent sur des sacs ou ballots de laine, & au dessous d'eux les Juges du Royaume, les Conseillers d'Etat, les Gens du Roi & les Maîtres de la Chancellerie, qui tous n'ont point de voix décisive, s'ils ne sont Barons. Le dernier sac de laine est le siége des Greffiers de la Couronne & du Parlement, dont le dernier enrégistre tout ce qui se passe dans la Chambre. Il a deux Greffiers sous lui, qui écrivent à genoux sur un sac de laine. On met-là ces sacs de laine par un long & ancien usage, afin de faire souvenir le Parlement des grands avantages que l'Angleterre tire de sa laine, & l'engager par cet endroit à soutenir toujours puissamment cette branche de son commerce.

Dans la Chambre-Basse, ou des *Communes*, il n'y a point de préséance, & l'on s'assied sans garder aucun ordre. Il n'y a que l'Orateur de la Chambre qui est assis dans un fauteuil au milieu, & le Greffier qui est aussi assis au dessous de lui. Le Parlement s'assemble tous les jours, excepté les dimanches & les jours de fêtes, à moins qu'il n'y ait des affaires bien pressantes, & les séances durent ordinairement depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après-midi. Lorsque l'ouverture s'en fait, Sa Majesté vient à la Chambre des Seigneurs en habit de cérémonie, la couronne sur la tête, & l'épée de l'Etat portée devant lui. Il s'assied sur une chaise de parade, sous un dais, au haut bout de la Chambre: les Seigneurs ecclésiastiques paroissent en habits épiscopaux, & les séculiers avec leur robe d'écarlatte, chacun selon son rang. Les quatre Députés de Londres paroissent aussi dans la Chambre-Basse en robes

d'écarlatte à la premiere assemblée, & après avoir appellé les Communes à la barre des Seigneurs. *Hist. d'Angleterre. Introd.*

Le Roi ordonne à l'huissier de la baguette noire, qui est le messager des Seigneurs, d'appeller la Chambre des Communes. Elles viennent à la Chambre des Seigneurs, & se tiennent debout hors de la barre. Le Roi leur commande par la bouche du Chancelier ou Garde du grand sceau, de choisir un Orateur d'entre leurs Membres & de le lui présenter un tel jour, qui est ordinairement le lendemain ou le surlendemain. Quand l'élection est faite, & que la personne élue a accepté l'honneur qu'on lui défere, les Communes présentent leur Orateur au Roi, le jour qu'il leur a marqué, dans la Chambre des Seigneurs. Le Roi agrée ordinairement celui qu'on lui présente, & l'Orateur après quelques complimens de modestie, vraie ou simulée, qu'il fait au Roi, de le dispenser d'un emploi si difficile, le remercie de son agrément, & finit son discours par trois demandes qu'il lui fait. 1o. Que les Communes puissent avoir pendant leur séance un libre accès auprès de Sa Majesté. 2o. Qu'elles aient pleine liberté de parler en leur Chambre. 3o. Que leurs Membres soient exempts de tous arrêts, ou prises de corps. Sa Majesté accorde toujours ces demandes; après quoi elle représente en peu de mots aux deux Chambres le sujet pour lequel elle les a convoquées: c'est là-dessus qu'il faut délibérer; permis pourtant de mettre aussi d'autres choses sur le tapis, & de les conclure, tant pour la Nation en général, que pour les particuliers.

La Chambre des Communes doit être composée de 558 Membres, depuis l'union des deux Royaumes; mais comme plusieurs s'assemblent ou viennent tard, on juge la Chambre suffisamment remplie, quand il s'en trouve trois cens à la fois. Avant que d'entamer aucune affaire, tous les Membres des deux Chambres doivent prêter les sermens qui furent ordonnés par Acte du Parlement l'an 1689 après la révolution. Ils doivent aussi faire un Acte général d'abjuration contre le Papisme, & une abjuration particuliere à l'égard du prétendu Prince de Galles, qu'on nomme d'ordinaire le Chevalier de St. George, ou le Prétendant tout court. Les Membres des Communes, quoique Députés des Provinces, des Villes ou des Bourgs, ne sont point astreints à suivre les sentimens de leurs Constituans. Ils ont pleine liberté de suivre le parti qu'ils jugent le meilleur; cela n'empêche pourtant pas qu'ils ne donnent toute l'attention qu'ils doivent aux intérêts particuliers de ceux qu'ils représentent.

Les Communes étant de retour dans leur Chambre, commencent d'ordinaire par établir diverses Commissions, qu'on nomme Commités, composés d'un certain nombre de Députés, l'un pour examiner les priviléges de la Chambre & les Elections contestées, un autre pour les griefs de la Nation, un troisieme pour le commerce, un quatrieme pour les affaires de Religion, & un cinquieme pour composer une Adresse, comme on parle, de remercîment au Roi, pour la harangue qu'il a faite aux deux Chambres. Cette adresse marque pour l'ordinaire la disposition où l'on est de concourir avec Sa Majesté dans les choses qu'elle a propo-

Hist. d'Angleterre. *Introd.*

ſées. La Chambre des Seigneurs préſente auſſi une adreſſe de la même nature.

Pour venir à la maniere dont ſe prennent les délibérations dans le Parlement, il faut d'abord remarquer que, comme cette auguſte aſſemblée ſe fait pour établir de nouvelles loix, ou pour en proroger quelques-unes qui ſont prêtes d'expirer, ou pour en abolir, ou enfin pour lever des ſubſides: auſſi il n'y a rien qui ait force de loi, que quand il a été approuvé par les deux Chambres & par le Roi. Le pouvoir légiſlatif réſide dans le Parlement, & eſt partagé entre Sa Majeſté & les deux Chambres qui ont, auſſi bien que le Roi, le pouvoir de rejetter ce qui ne leur plaît pas. On fait une propoſition par écrit, & cet écrit porte le nom de Bill. Chacune des deux Chambres peut propoſer tel Bill qu'elle juge à propos; mais les Bills des ſubſides commencent toujours par la Chambre des Communes, parce que la plus grande partie des ſubſides eſt levée ſur le peuple qu'elle repréſente.

Ce ſeroit paſſer les bornes que nous nous ſommes preſcrites, que de rapporter ici toutes les formalités que l'on obſerve dans le Parlement. Il ſuffira d'en remarquer en peu de mots les principales, pour donner une idée de la ſageſſe avec laquelle s'y forment toutes les délibérations.

Premierement, aucun Bill ne prend force de loi, qu'il n'ait été lu & examiné trois fois dans trois ſéances conſécutives, qui ſe font en différens jours, à moins que le ſujet ne ſoit fort preſſant; précaution bien éloignée de l'uſage de certains Etats de l'Europe, où l'on dépêche quelquefois dans une ſeule ſéance les matieres les plus importantes, ſoit d'Etat, ſoit de Religion; mais il arrive auſſi aſſez ſouvent à ces Etats-là d'avoir lieu de ſe répentir de leurs délibérations précipitées. On lit un Bill dans la Chambre, & d'abord l'Orateur demande s'il ſera lu une ſeconde fois? Si la négative l'emporte, le Bill tombe, & c'eſt une affaire finie: ſi c'eſt l'affirmative, on l'examine une ſeconde fois dans une autre ſéance, & c'eſt alors proprement qu'on parle vivement pour ou contre. Celui qui parle ſe tient debout & découvert, & adreſſe la parole à l'Orateur. Perſonne n'a droit de l'interrompre, à moins que ſon diſcours ne ſoit trop long ou n'aille pas au but; auquel cas l'Orateur peut le reprendre & le redreſſer. Et quand un homme a parlé ſur un ſujet, il ne lui eſt plus permis de parler ſur le même, ni de repliquer à ceux qui l'auront refuté, parceque ſi cela étoit permis, les journées ſe paſſeroient en diſputes. Quand l'affirmative l'a emporté en faveur du Bill, ce n'eſt pas encore la fin: on renvoye la choſe à un Commité de divers Membres de la Chambre, pour examiner mûrement la matiere, ou bien même aſſez ſouvent la Chambre ſe met en grand Commité, comme on parle, c'eſt-à-dire, qu'elle ſe départ de ſes propres regles, pour mieux éplucher une matiere, & pour en parler avec une liberté plus entiere. Alors l'Orateur quitte ſa chaiſe, & la Chambre choiſit un chef pour ce Commité. Chaque Membre a la liberté de parler ſur un ſujet auſſi longtems qu'il le trouve à propos, & de repliquer à ceux qui l'auront réfuté. Lorſque le Commité a pris ſa réſolution, & qu'il eſt convenu d'en faire le

rapport, l'Orateur reprend sa place; le chef du Commité fait son rapport, & la Chambre procéde ensuite selon ses régles ordinaires, & non plus comme Commité. L'Orateur propose le Bill: si la pluralité des voix est contre, le Bill tombe; si c'est l'affirmative, il est porté à une troisieme séance, où enfin l'on prend une derniere résolution.

Dans toutes ces délibérations, l'Orateur n'a point de suffrage, à moins que les voix ne soient égales: ce qui n'arrive point souvent. Quand un Bill a passé dans la Chambre des Communes, le Sécrétaire écrit dessus ces mots François, *Soit baillé aux Seigneurs*, & on le leur envoye par des Membres de la Chambre. Dans celle des Seigneurs on recueille les suffrages par ordre, en commençant par le dernier Baron, & remontant jusqu'au premier. Les Seigneurs envoient aussi aux Communes les Bills qu'ils ont passés; mais ils n'emploient pas des Députés d'entre eux pour cet envoi; ce sont ou deux Maîtres de Chancellerie, ou deux des douze Juges du Royaume qui en sont porteurs. Quand on a examiné dans chaque Chambre une affaire qui a été proposée & qu'elle a passé, le Greffier l'écrit sur du velin pour l'envoyer à l'autre Chambre, comme nous venons de le dire. Lorsque la Chambre-Basse a donné son approbation à un Bill qui lui a été envoyé par les Seigneurs, on écrit sur le dos en vieux Gaulois, *les Communes assentent*. Quand les deux Chambres ne peuvent pas s'accorder sur un sujet, on demande une conférence. On détache des Commissaires de chaque Chambre, qui s'assemblent dans la *Chambre peinte*. S'ils conviennent entre eux, le Bill passe; sinon, il est annullé. Il faut donc le consentement des deux Chambres pour passer un Acte; mais ce n'est pas tout: il faut encore que Sa Majesté y donne son consentement, sans quoi tout ce qu'a fait le Parlement, est nul & sans effet: le Roi vient pour ce sujet dans la Chambre des Seigneurs; le Greffier de la Couronne lit le titre de chaque Bill & le présente à Sa Majesté, qui le touche du bout de son sceptre droit: dans le même tems le Greffier dit en François, *le Roi le veut*, si c'est un Acte qui regarde le public; ou bien *soit fait comme il est désiré*, si c'est un Acte particulier. Quand l'Acte regarde un subside qu'on accorde au Roi, le Greffier dit, *le Roi* (ou *la Reine*) *remercie ses loyaux sujets, accepte leur bénévolence, & aussi le veut.*

Autrefois, depuis l'arrivée des Normands, tous les Actes du Parlement se faisoient en François, ou plutôt en Normand. Cet usage dura environ quatre cens ans, & fut aboli sous le regne de Henri VII: on n'en a retenu que les formules que je viens d'indiquer. L'Assemblee du Parlement d'Angleterre est quelque chose de si glorieux à la Nation, & un spectacle si beau, qu'un étranger qui ne l'a pas vue, ne doit pas compter d'avoir vu l'Angleterre.

Le Roi a neuf grands Officiers de sa Couronne, qui sont, le Grand-Maitre de sa Maison, le Grand-Chancelier, le Grand-Trésorier, le Garde du sceau privé, le Président du Conseil privé, le Grand-Chambellan, le Grand-Connétable, le Grand-Maréchal & le Grand-Amiral. Le Grand-Maître & le Grand-Chambellan sont à peu près ce qu'ils sont en France; ce dernier présente les Ministres étrangers.

Le Grand-Chancelier est proprement le Premier-Ministre d'Etat, quoiqu'il n'en fasse pas ordinairement les fonctions & la premiere personne du Royaume dans les affaires civiles. Il juge seul des affaires portées devant lui par appel, pouvant adoucir la rigueur de la Loi. Sa jurisdiction se nomme pour cette raison, *Cour d'équité*: il est le tuteur de tous les pupilles: il dispose de tous les bénéfices qui ne sont évalués dans le pouiller du Roi qu'à 20 livres sterlings de revenu. Cette charge rapporte au moins dix mille livres sterlings.

Le Grand-Trésorier administre les revenus de l'État; mais depuis le Comte d'Oxford (Harlay) qui l'étoit sous la Reine Anne, cette place est demeurée vacante. On y a suppléé par un Bureau composé de cinq Commissaires de la Trésorerie, dont le premier Commissaire est en même tems Chancelier de l'Échiquier: au moyen de quoi il est juge en cette derniere qualité des comptes qu'il rend lui-même comme Commissaire de la Trésorerie; ce qui est contre toute bonne régie.

L'office de Grand Amiral est pareillement vacant: il est remplacé par sept Commissaires de l'Amirauté, dont l'administration n'est gueres moins vicieuse que celle de la Trésorerie.

Le Grand Connétable ne sert plus que dans la cérémonie du Couronnement, & dans les procès faits aux Lords. On donne des Commissions dans ces deux cas.

Le Grand Maréchal juge des armoiries & du point d'honneur. Il est aussi chargé des cérémonies de la Cour. Cette charge est la seule de son espece qui soit héréditaire. Elle appartient au Duc de Norfolck, premier Duc d'Angleterre, qui ne peut l'exercer à cause qu'il est Catholique. Il y commet un de ses parens, qui prend le titre de Député du Grand-Maréchal.

Le Président du Conseil privé préside à ce Conseil. C'est un poste plus honorable que lucratif.

Le Garde du Sceau privé expédie toutes les Chartes, concessions, pardons accordés par le Roi. Cette charge vaut trente mille livres sterlings.

Outre ces Grands Officiers de la Couronne, le Roi en a plusieurs considérables dans sa maison, comme Grand-Ecuyer, Grand-Maître de la Garde-Robe, Gentilhomme de la Chambre, &c.

Il y a en Angleterre trois Tribunaux de justice, où se plaident & se jugent toutes les affaires civiles. Le premier est la Cour du Banc du Roi, qui connoît de toutes les discussions entre le Roi & ses sujets: ce Tribunal exerce l'*habeas corpus*, c'est-à-dire, que quand un particulier en fait arrêter un autre, le prisonnier peut l'obliger de le faire transférer dans la prison du Banc du Roi. On y est mieux logé, & on y a plus de liberté que dans les autres, mais il en coûte plus cher, & ce privilege n'est gueres réclamé que par les banqueroutiers & les débiteurs de mauvaise foi, qui n'ayant que des rentes viageres ou du papier, aiment mieux manger leurs revenus dans cette prison, que de payer leurs dettes, & ils attendent à en sortir par le bénéfice de l'âge. Au reste, la Loi en Angleterre défend de saisir les biens, quand on a le corps, & *sic vice versâ*.

Le ſecond Tribunal eſt celui des *Plaids communs*. Il juge les procès entre particuliers.

Hiſt. d'Angleterre. Introd.

Le troiſieme eſt l'Echiquier, qui connoît de tout ce qui concerne les revenus de l'Etat.

Chacun de ces trois Tribunaux a quatre juges, dont chaque premier eſt appellé *Lord-Chef-juſtice*, en y ajoutant le titre de ſon Tribunal. Ces douze Magiſtrats, qui ſont auſſi nommés les douze grands Juges, ſont obligés deux fois par an, ſavoir, à Noël & à la Pentecôte, de faire le tour de l'Angleterre, ſuivant les départemens qui leur ſont aſſignés, pour y terminer les affaires civiles & criminelles. Ils ont ſéance au Parlement, & ils ont voix conſultative.

Les affaires civiles s'inſtruiſent à peu près comme en France, au lieu que les affaires criminelles ſe décident toujours par le fait. Les coupables ne peuvent être jugés que par douze Jurés, qui ſont autant de Bourgeois tirés au ſort entre les habitans du lieu où ſe tiennent les Aſſiſes. Le Juge les inſtruit de toutes les circonſtances du délit, & après leur avoir expoſé les différens points des loix du pays qui y ſont relatifs, il les laiſſe décider du fait. Comme il faut que le jugement ſoit unanime, on enferme ces douze jurés dans une chambre ſans aucune nourriture, & ils n'en ſortent que lorſqu'ils ſont tous d'accord. Si l'un d'eux vient à mourir pendant qu'ils ſont ainſi aſſemblés, le priſonnier eſt abſous *ipſo facto*. Les Grands Juges par un pouvoir exprès qu'ils reçoivent du Roi, peuvent faire grace aux criminels après leur jugement & commuer leur peine : ces charges ſont très belles & ſont ordinairement à vie, attendu la néceſſité où l'on eſt de les tenir remplies par des gens verſés dans les Loix & Coutumes d'Angleterre, qui ſont très épineuſes : c'eſt d'entr'eux que le Roi choiſit preſque toujours le Grand Chancelier.

Il n'y a que deux genres de ſupplice en Angleterre, la potence pour les hommes, & le feu pour les femmes coupables du meurtre de leur mari. Les Pairs criminels ſont eux-mêmes condamnés à la potence par la Loi; mais le Roi les fait décapiter.

On n'emploie la queſtion que dans le ſeul cas qui ſuit. Un criminel interrogé par ſes juges doit répondre s'il eſt coupable ou non ? S'il l'avoue, ſon procès eſt bientôt fait; s'il le nie, il eſt convaincu, ou il ſe juſtifie ; mais s'il refuſe de parler, & qu'il ſoit évidemment chargé du crime pour lequel il eſt arrêté, on l'étend ſur le plancher, & on lui met ſur le corps une groſſe piéce de bois chargée de différens poids, que l'on accumule juſqu'à ce qu'il parle ou qu'il expire. Dans ce dernier cas, comme il meurt avant que ſon procès ait été parfait, il n'eſt point cenſé coupable, & ſes biens ne ſont point confiſqués. Cet avantage a ſouvent engagé des criminels à ſe laiſſer écraſer, pour conſerver leur ſucceſſion à leurs enfans.

Il y a encore un autre Tribunal, qui eſt celui de l'Archevêque de Cantorbery, où l'on eſt obligé de porter les Teſtamens ; car un fils ne peut ſe mettre en poſſeſſion de l'héritage de ſon pere, qu'il n'en ait la permiſſion par écrit de ce Prélat, qui ne peut, à la vérité, la refuſer ſans des motifs inconteſtablement légitimes, mais qui tire un gros revenu

Hist. d'Angleterre. Introd.

de ces privileges. C'est aussi cet Archevêque qui nomme les Notaires, lesquels n'ont point de charges comme en France, & ne gardent point de minutes de leurs Actes. C'est un vice de police très important.

Le Lord Maire est le premier Magistrat de la cité; son pouvoir dure un an: il est fort étendu. Il a jurisdiction souveraine sur la ville & les fauxbourgs de Londres & sur la Tamise. Il a une Cour composée de Grands Officiers à l'instar de celle du Roi, & l'on porte toujours devant lui l'Epée d'Etat. Le Roi ne peut entrer dans la Cité sans avoir fait prévenir le Lord-Maire & quitté à la porte toutes les marques de la souveraineté. Cette place vaut trois mille livres sterlings, sans compter le casuel qui peut être très considérable, y ayant deux cens charges & plus dans la ville à la nomination du Lord-Maire, lorsqu'elles sont vacantes.

Les Aldermans sont les Echevins; ils sont au nombre de vingt-six, égal à celui des quartiers de Londres: leurs fonctions sont à vie. C'est de leur compagnie qu'est tiré le Lord-Maire, qui doit toujours être d'un des douze corps de métiers établis dans la cité.

Les Sherifs, au nombre de deux, sont élus tous les ans. Leurs fonctions sont d'exécuter les sentences des Juges. Ils poursuivent aussi le payement des amendes & des confiscations. Si quelques prisonniers s'échappent des prisons qui sont sous leur jurisdiction, ils sont responsables des sommes dûes aux créanciers; ce qui fait que ces places ne s'acceptent point sans répugnance; mais on ne peut devenir Lord-Maire, sans avoir exercé cette charge, & pour se dispenser de la remplir, il faut prouver qu'on n'a pas quinze mille livres sterlings de biens, ou payer par forme d'amende six cens livres sterlings au trésor de la ville.

Le Conseil de la ville est composé de deux cens trente-quatre membres. Ce Corps, les Aldermans & le Lord-Maire représentent la Constitution du Gouvernement fixé dans les deux Chambres & dans la personne du Roi, & leur façon de procéder est la même.

En Angleterre, les pupilles deviennent majeurs à vingt ans & un jour, & les filles peuvent se marier à douze ans & un jour, autrefois sans le consentement de leurs parens, actuellement avec quelques restrictions qu'il est question de révoquer.

Une Dame titrée qui épouse un homme qui ne l'est pas, conserve son titre, son rang, ses privileges, mais ne les communique pas à son mari.

Les revenus ordinaires de l'Angleterre montent à six millions cinq cens mille livres sterlings, dans lesquels sont compris cent soixante mille livres sterlings qui forment le contingent de l'Ecosse.

La dépense en tems de paix est de cinq millions trois cens mille livres, dont la Liste civile qui est le fond destiné au maintien de la Maison du Roi, montant à huit cens mille livres sterlings, & près de quatre millions assignés pour les intérêts des Dettes nationales, sont les deux plus gros articles. La Marine, les Forces de terre, les Colonies, les Chemins absorbent le reste; de sorte que l'excédent des revenus forme ce qu'on appelle le fond d'amortissement destiné dans son origine à rembourser

ser les capitaux, mais qui n'a servi depuis son origine qu'à satisfaire aux engagemens pris successivement sur ce fonds.

Le Parlement d'Angleterre, manutenteur de la Constitution de l'Etat, est seul muni de sa puissance législative, & de celle de lui imposer des taxes. La Chambre des Pairs est aussi le tribunal suprême de toutes les grandes causes criminelles, dans lesquelles celle des Communes se porte accusatrice, & dans toutes les autres d'especes différentes, dont il peut y avoir appel par devant elle, comme nous l'avons dit.

L'Angleterre a des loix fondamentales, dont elle est avec raison fort jalouse. Ce sont d'abord celles qui établissent la prérogative de ses Rois & leur succession à la Couronne: puis la Grande Chartre des libertés des sujets, donnée par le Roi Jean l'an 1215, expliquée, étendue, confirmée par nombre d'actes postérieurs du Parlement, & notamment par ceux qui furent passés dans le siecle dernier, sous les titres de *Petition de droit* en 1628; de Bill *Habeas corpus* en 1679; de Bill *de Droits & de succession* en 1689; enfin l'Acte d'Union entre l'Angleterre & l'Ecosse de l'année 1707, qui est compté pour loi fondamentale de ce pays-là. Le bon esprit de ces loix diverses a pourvu avec toute la sagesse possible, à ce que les Rois d'Angleterre fussent Rois, & leurs Sujets, Sujets dans le sens humain le plus essentiellement raisonnable & le plus parfaitement convenable au systême Britannique. La liberté & la propriété, les deux avantages du monde les plus importans pour l'homme, ont été les grands objets de la Législation Angloise, & sont encore ceux dont l'expression éclate le plus souvent en Angleterre, dans les acclamations publiques.

La Jurisprudence reçue en Angleterre est une des sciences les plus diffuses qui soient en Europe. Elle comprend d'abord le Droit combiné des *Anglo-Saxons* & *Danois*, recueilli par Edouard le Confesseur, & augmenté par Guillaume le Conquérant & par ses fils; c'est ce que l'on appelle le *Droit commun*: 2°. les Décisions Parlementaires; c'est ce qui forme les *Statuts*: 3°. les Chartres des villes; ce que l'on nomme le *Droit particulier*: 4°. les *Loix forestieres*: 5°. les *Loix Martiales*, mais qui n'ont de vigueur qu'en tems de guerre: 6°. le *Droit Romain*, suivi dans la Cour de l'Amirauté: 7°. enfin le *Droit Canonique*, suivi par le Clergé, en tout ce qui ne repugne pas à la révélation, à l'autorité du Roi & aux autres loix du Royaume.

A considérer la Nation Angloise dans le point de vue sous lequel ses loix la présentent, on la voit distinctement partagée en deux classes; celle de la Noblesse & celle des Communes. Il existe des Ordonnances Royales & des Actes du Parlement, qui reglent avec autant de clarté que de précision le rang de tous les citoyens, depuis le Duc jusqu'au simple Gentilhomme, & il existe en particulier pour les Pairs l'Acte de *scandalomagnatum*, qui les met à l'abri des outrages, des insultes & des calomnies.

Mais autant il a été de la Législation Angloise de déterminer d'une maniere positive la distinction des rangs entre les citoyens, autant est-il des mœurs & des usages de la Nation de tout confondre à cet égard dans

Hist. d'Angleterre. *Introd.*

le train ordinaire de la vie. Le titre de Lord se donne *par courtoisie* à nombre de gens à qui la loi le refuse, & l'usage veut que cette courtoisie parle par la bouche des Pairs, des Princes & du Roi, comme par celle de l'artisan, du mendiant & du manant. Et une chose que l'on ne sauroit dire avec moins d'admiration que de vérité, c'est qu'en Angleterre la considération personnelle se mesure en général sur les talens & sur les vertus de celui qui en est l'objet, bien plutôt que sur la naissance & sur les titres. L'on y dresse des mausolées; l'on y érige des statues; l'on y applaudit au théâtre & dans les places publiques, au philosophe, à l'artiste, au poëte, au comédien, au vaillant homme, au grand citoyen, soit que le tableau des Pairs en revendique le personnage, soit que la classe des Communes le prenne pour un de ses membres. De-là sans doute cette multitude d'hommes illustres en tout genre, dont l'Angleterre s'honore, & dont la Nation est d'autant plus en droit de se faire une gloire, que les grandes réputations s'élevent au milieu d'elle, presque toujours par ses suffrages, & presque jamais par les faveurs du gouvernement. De-là surtout ce nombre de gens de qualité vertueux & savans, qui, témoins à la fois, & du peu de cas que l'on fait de la naissance en Angleterre, & du grand cas que l'on y fait du mérite personnel, se livrent si heureusement à la culture des talens & du génie, & font, pour ainsi dire, oublier qu'ils sont nobles. Et de-là enfin cette attention si sage & si exemplaire de la Cour Britannique, de pourvoir d'emplois utiles & honorables en même tems, ceux qui déja célebres dans l'esprit de la Nation, sont jugés dignes par elle d'entrer dans son service.

Les Anglois, comme nous l'avons déja dit, sont beaux pour la plupart, bien faits, agiles & robustes. Ils aiment de préférence les exercices où il entre de la force & de l'adresse, témoins leurs luttes, leurs chasses & leurs courses de chevaux. Ils aiment aussi les jeux proprement dits, & quoique grands partisans du hazard & des paris, ils appliquent volontiers à leurs jeux les regles du calcul. Leur sociabilité se manifeste dans la multitude de cotteries que l'on trouve parmi eux, & dans la foule dont tous leurs spectacles sont ordinairement remplis. Il est vrai qu'à ce dernier égard, les Anglois ont souvent l'avantage d'assister aux divers théâtres de Londres, à des représentations de chefs-d'œuvres dramatiques, données par des acteurs plus vrais qu'en tout autre pays du monde. Le goût des Anglois pour les plaisirs n'exclut point celui que supposent leurs succès dans les arts, dans les sciences & dans les affaires générales de la vie. Très naturellement capables de raisonner, ils semblent avec cela ne rien faire, dont ils ne se croient tacitement appellés à prendre la défense ou à donner la justification: & c'est peut-être là la clef de cette profondeur qui passe en général pour le caractere de tout ce qu'ils font; profondeur, à la vérité, qui n'amuse pas toujours autant qu'elle instruit; mais en vertu de laquelle ils sont ardens dans leurs travaux, pénétrans dans leurs recherches, sagaces dans leurs vues & solides dans leurs conclusions. L'on ne dispute pas aux Anglois le génie des découvertes; mais on leur conteste celui des inventions, c'est-à-dire,

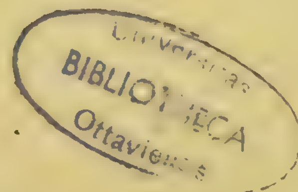
s'il n'y a pas de logomachie dans le cas, qu'on les croit plutôt faits pour le réel que pour l'imaginaire. Ce qu'il y a de plus assûré, c'est que dans les sciences tout est perfectionné en Angleterre, depuis la science du gouvernement jusques à celle du faiseur de chansons; que dans les arts, celui de la navigation & celui de la culture des terres y sont le plus en honneur; & que dans les affaires générales de la vie, le bon soldat, l'artisan assidu, l'honnête marchand, l'habile avocat & le grand ministre y font pour l'ordinaire de grandes fortunes. *Hist. d'Angleterre. Introd.*

Il y a deux Universités fameuses en Angleterre, celle d'Oxford & celle de Cambridge: il y a aussi plusieurs Ecoles publiques, répandues dans différentes villes sous le nom de Colleges. Quant aux Ecoles particulieres, gratuïtes ou non gratuïtes, l'on peut dire qu'elles sont innombrables dans toute l'Angleterre; ensorte que si le peuple en est, comme on le prétend en général, plus instruit qu'autre part, c'est que les moyens y sont aussi plus multipliés qu'ailleurs.

La Société Royale de Londres, le College des Médecins, & la Société pour la propagation de la Foi, sont des établissemens que l'univers connoît. Il est dans les mœurs de l'Angleterre, encore plus que dans la politique de son gouvernement, de favoriser toute entreprise & toute fondation propre à éclairer le genre humain, ou même à l'étonner; de-là ces souscriptions & ces dons, non moins remarquables quelquefois par leur bizarrerie que par leur générosité.

Fin du Tome Quarante-quatrieme.




BIBLIOTECA




a39003 009518225b